

**LE
LIVRE
NOIR
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE**

LE LIVRE NOIR
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Sous la direction de
RENAUD ESCANDE

LE LIVRE NOIR
DE LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE

LES ÉDITIONS DU CERF
www.editionsducerf.fr
PARIS

2008

PREMIÈRE PARTIE

LES FAITS

I

LA SÉCULARISATION DES BIENS D'ÉGLISE : SIGNIFICATION POLITIQUE ET CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ¹

C'est à Talleyrand, sans honneur et sans vergogne, qu'appartient la honte d'avoir proposé le 10 octobre « que pour se donner les moyens de faire face à ses créanciers, l'État s'appropriât l'énorme richesse (*sic*) constituée par les biens du clergé », ce qui implique, pour que l'opération soit rentable, que l'on vole, au profit des créanciers privilégiés, éventuellement pousse-au-crime des villes, Dieu, les enfants, les pauvres et les malades. Il est vrai que le bas clergé avait ouvert lui-même la brèche en sacrifiant, sans raison honorable, la dîme. « Les députés, plus sensibles au droit des rentiers de l'État qu'à Dieu et aux pauvres se heurtaient à la question du droit de propriété. Comment lui porter une atteinte d'une pareille ampleur moins de trois mois après l'avoir déclaré inviolable et sacré ? »

Jean de Viguerie ² a résumé d'un trait vif l'essentiel d'un débat si lourd. Ces clercs de basoche, ces robins et ces avocats feraient facilement litière de l'équité pourvu qu'on leur apporte un habillement juridique convenable.

Talleyrand, qui a compris l'esprit des nouvelles institutions, vise l'existence de l'ordre dans la nation : la nation a souveraineté sur

1. Ce texte a été tiré du livre de Pierre CHAUNU, *Le Grand Déclassement. À propos d'une commémoration*, Paris, Robert Laffont, 1984, p. 194-203 et 269-271.

2. Jean DE VIGUERIE, *Christianisme et Révolution*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1986, p. 56-57.

les corps existant en son sein. Seule est sacrée la propriété individuelle. Haro, donc, sur la collectivité. L'homme n'est homme que tout seul, donc tout nu devant la nation, qui souverainement décide. Vous avez compris qu'ainsi comprise la liberté n'existe pas. Burke l'a magnifiquement expliqué. Ainsi jaillit le risque de tyrannie qu'assume allégrement le *Contrat social* de Rousseau. « Dans la brèche » de l'évêque « se précipitent les adversaires de la propriété ecclésiastique, Mirabeau, Thouret, Treilhard, l'abbé de Montesquiou ». La défense fut assurée avec talent par les abbés d'Eymar et Maury. Le 2 novembre 1789, le vote, quatrième date sombre, le vote est acquis par 568 voix contre 346. Les biens dits improprement du clergé (ils étaient de l'Église) sont mis « à la disposition de la nation » à charge pour elle de subvenir aux frais de culte et aux services publics assumés jusque-là par l'Église ». Comment éviterez-vous qu'elle ne s'en érige juge ?

Jean de Viguerie a bien jugé. Ce débat met à nu ce que les uns et les autres croient.

Mais il me semble mettre bien davantage à nu encore l'essence de tout cela, la seule essence de cet inepte gâchis, l'incohérence, la justification après coup, de la marche de l'État et de la société. Leur politique a été un compromis entre ce qui avait été naïvement imaginé, donc imprudemment proclamé (cruel empire des mots), et la dure nécessité, totalement désestimée, compromis donc entre la hablerie préalable et le chien crevé au fil de l'eau ultérieur. C'est de loin le chien crevé qui l'emporte. « Dans les interventions des orateurs », un lecteur aussi attentif que Jean de Viguerie, « derrière envolées et déclarations de principe », décèle « hésitations et incertitudes ». Ils ne savent plus très bien – mais cette ignorance, de la part des basochiens, a valeur d'aveu – « les institutions et le droit de l'ancienne France ». Ils connaissent la lettre, parfois ; rarement l'esprit. On l'a vu lors des droits féodaux. Ils n'ont jamais bien su ce qu'ils supprimaient. Il en va de même pour les biens du clergé ; est-ce une vraie propriété ? propriété de qui ? de quoi ?

Dites-moi l'intention du fondateur. Pour Barnave, le clergé n'est que dépositaire. Ce qui est sacré, c'est le but. Assurez le but, versez la rente et prenez le capital. Et tâchez de vous enrichir. Ce qui suppose que vous n'assumiez plus ce qui était assumé. Il me paraît difficile que personne ne l'ait pensé, toutefois, ne l'a dit.

Pour Talleyrand, c'est *fifty fifty*. Le clergé n'est propriétaire que de la partie des biens nécessaires à son « honnête subsistance », le reste est disponible à la condition, posée par Barnave, du but assuré. Comme Mirabeau, Talleyrand pense peut-être à une part du feu

qui eût maintenu le noyau d'indépendance d'un régime bénéficial appauvri mais sauvé.

Pour l'abbé de Montesquiou, le clergé n'est pas un vrai propriétaire, en raison même de la mainmorte. Puisqu'il ne peut aliéner, que l'État prenne en charge. Ce ne sera plus qu'une promesse de plus. Depuis 1780, on ne les compte plus, et comme dit si bien Mirabeau, dont la vie privée donne un exemple d'exorcisme efficace de scrupules : « Se dégager d'un respect superstitieux pour ce qu'on appelle l'intention des fondateurs. » Ils sont morts depuis si longtemps.

En face, Montlosier rappelle : la propriété est la propriété. La nation ne peut prendre ce qui ne lui appartient pas que par droit de souveraineté, donc en dédommageant les titulaires. L'abbé Maury rappelle que la propriété n'appartient pas à la nation. Sans propriété, pas de liberté, « car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la propriété de soi ». Et puis l'appétit vient en mangeant. En effet, Boisgelin, archevêque d'Aix, avait fait une proposition honnête et avantageuse pour tous. Il offrait une hypothèque de 400 millions sur les biens de l'Église pour couvrir ce que Necker avait estimé nécessaire à une remise en selle : « Le clergé n'a jamais refusé dans les jours de détresse d'aider à la chose publique. » Peut-être convient-il de rappeler, en outre, que cette détresse est purement fictive. Et que jamais une France aussi prospère n'a contribué moins, *per capita*, à la chose publique.

C'est alors qu'à la phase de la nécessité déguisée succède presque immédiatement le vertige de la toute-puissance. Le Chapelier, le destructeur des corporations, qui hait tout ce qui dépasse l'individu : « Si le clergé demeure propriétaire, il continuera à former un ordre dans la nation. » On a peine à concevoir combien, dans cette frange de marginaux de leur milieu, chez ces demi-ratés, mal intégrés, l'idéologie réductionniste de tout à l'unité est puissante. Autant de Louis XIV en puissance qui s'en prennent à une noblesse. Détruire tout corps, toute société, toute communauté, tout lieu où il faisait bon vivre, tout hors de la grande communauté, tout élément de société auquel on n'appartient pas. Il est vrai que les constituants n'ont jamais eu la liberté que sur les lèvres, mais jamais au cœur. Aucune règle de constitutionnalité ne protège l'individu coupé de tout réseau protecteur contre la tyrannie collective de l'Assemblée absolue. L'égalité passe avant la liberté. Oui, le déficit n'est plus qu'un prétexte. Cependant la difficulté financière a bien été le détonateur. La Constituante me paraît dans toute cette affaire plus conduite encore qu'elle ne conduit.

Oui, c'est vrai que l'affaire des biens de l'Église a conduit à une radicalisation, à tirer des conséquences non forcément incluses dans la Déclaration du 26 août. Quand l'abbé d'Eymar dit, le 18 octobre, dans sa défense : « Nous formons partie essentielle d'un tout » et : « La force seule peut dissoudre ce qui a existé comme constitutif depuis des siècles », il prouve que la nouvelle nation, poussières d'individus, « sans rien entre l'ego fatalement écrasé et le tout nécessairement tyrannique » (la liberté d'association sera une reconquête de la vraie démocratie à la fin du XIX^e siècle en France, qui avait connu dans ce domaine une si grave régression), ego heureusement sauvé par la puissance conservée de l'existential familial, que le nouvel état de choses, proclamé pour satisfaire les exigences d'une infime minorité, était loin d'être universellement accepté.

Jean de Viguerie insiste beaucoup sur l'intention perverse, sur l'affrontement idéologique, sur le choc de deux conceptions du monde. Je ne nie pas que Turgot dans l'*Encyclopédie* avait contesté la valeur de la fondation à perpétuité. Je trouve le même débat dans l'Espagne des Lumières. Il n'est pas douteux que la mainmorte, quand elle n'est pas, comme en France, contrôlée par l'institution monarchique, aboutit à des accumulations excessives (ce fut le cas en Angleterre, en Bohême) dommageables au bien commun. L'Église elle-même a procédé au cours des âges à des réductions d'obligations, en ce qui concerne les fondations de messes. Laissons faire les bienheureux effets de l'érosion monétaire, de la négligence, des nouveaux engagements et de l'oubli. Mirabeau émet brutalement une vérité traditionnelle, quand il proclame : « Comment des particuliers ignorants et bornés auraient-ils eu le droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse les générations qui n'étaient point encore ? Aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité. Si tous ceux qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu pour trouver des terres à cultiver, renverser et remuer ces cendres... » Certes, mais la vie procède insensiblement par étapes. Plutôt qu'au propos délibéré, je crois en ces cruels instants à la justification *a posteriori* et à l'improvisation.

Jean de Viguerie, lui, va au-delà : « La philosophie moderne depuis Vico » sépare « le temps profane et le temps sacré [...]. Donc la confiscation des biens du clergé a une signification profonde. Elle est à la fois un expédient financier, une manifestation d'anticléricalisme et une opération destinée à la destruction définitive des ordres. » Oui, mais dans cet ordre. Sans le besoin financier, le reste, sans doute, n'eût apparu, du moins, il n'aurait pu s'imposer. Tout découle du mensonge, d'un mensonge qui tue celui du refus de reconnaître l'évidence, de l'insuffisance globale massive

du prélèvement. C'est de ce mensonge que tout découle. Il porte en lui une cascade d'autres mensonges, donc de crimes : « Au défi glorieux, enchaîne Jean de Viguerie, de l'ancienne chrétienté, cette philosophie (entendez des Lumières) oppose l'inexorable temps des hommes, celui qui fait passer toutes choses. »

Oui, c'est la thèse qui a été celle des Maistre et de Bonald, la très belle thèse contre-révolutionnaire. Je me demande si elle ne rend pas à la Révolution un hommage qu'elle ne mérite pas, en lui conférant une pensée, donc une dignité. Alors que, replacée dans le temps et dans l'espace (France dans l'Europe et en continuité), elle est d'abord rancune, ignorance, fatuité, bêtise et justification *a posteriori*. Ce défi glorieux n'était-il pas un peu naïf et entaché d'orgueil ? « Tu es poussière et tu retourneras poussière », dit, calquée sur la Bible-Parole de Dieu, l'ancienne liturgie. « Si le grain ne meurt... » Mon Royaume n'est pas de ce monde, il ne se confond même pas totalement avec l'Église visible. Le disciple n'est pas plus grand que le maître. Que vaut un rêve de pérennité, mûri dans ce temps, pour un homme qui a atteint, enfin, l'éternité ? La pensée des Lumières n'est pas plus incompatible – certainement moins – avec la Révolution chrétienne que ne l'était l'aristotélisme dont les scolastiques ont fini par dégager une *philosophia* qui s'est crue *perennis*. La preuve, elle n'a pas entraîné, ailleurs, et dans les pays protestants, notamment, de tels drames et de telles ruptures. Ce qui est grave, c'est la rupture, l'enchaînement qui entraîne un saccage, un piétinement.

Oui, le début d'octobre est bien capital. En confisquant la totalité des biens de l'Église, les constituants ne piétinent pas seulement le passé, mais ils insultent l'avenir. Maury avait raison de dire : « Nos propriétés garantissent les vôtres... » Un principe de droit ne se découpe pas en tranches. D'une infinie gravité, la réponse de Mirabeau : « Il n'est aucun acte législatif qu'une nation ne puisse révoquer ; qu'elle ne peut changer quand il lui plaît, ses lois, sa constitution, son organisation et son mécanisme... » C'est le principe de la dictature, de la tyrannie sans bornes, sans entrave, et sans principe, de la majorité parlementaire. C'est en ce sens que la France, au XIX^e et au XX^e siècle, est loin d'être, au même titre que l'Angleterre ou la Suisse, un pays de liberté. Jamais la Révolution ni la III^e et la IV^e République n'ont pris au sérieux la Déclaration des droits de l'homme ; ridicule est la distinction entre loi ordinaire et loi constitutionnelle dans un pays qui a changé de Constitution tous les ans pendant la période des idolâtrés fondateurs. La V^e République, par l'instauration du Conseil constitutionnel, a fait un effort louable, contrarié par les mœurs. Vous avez bien entendu :

« Aucune barrière¹ ni droit naturel ni règle constitutionnelle » ne devait s'opposer, selon Mirabeau, à une majorité législative (en l'occurrence issue d'une minorité activiste dans le pays). Ce régime n'est qu'une forme de la tyrannie. Sous l'angle de l'État de droit, elle marque une régression par rapport à la pratique, au XVIII^e siècle, de l'Ancien Régime. C'est ce que Hayek appelle une « démocratie illimitée », et ce que Benjamin Constant avait stigmatisé comme une « souveraineté illimitée ».

Cet acte est bien le premier acte ostensible de tyrannie, l'abus de pouvoir caractérisé. L'Assemblée refusait d'endosser les dettes du clergé. Elle spoliait donc une catégorie de créanciers-parias et surtout, maintenant le principe de la suppression, sans équivalent d'ailleurs, de la dîme, elle diminuait le prélèvement qu'il fallait pour le bien commun accroître.

On ne peut pas résister à la démonstration d'Aftalion. Quand on isole de ces flots de paroles, les bons morceaux de rhéteurs, on peut être tenté de prêter à cette foule qui n'eut pas le temps de devenir une assemblée, un corps, des principes et une ligne de conduite. Alors qu'il s'agit d'improvisations désordonnées.

Pris à la gorge, en septembre, ils avaient déniché le trésor caché de leurs fantasmes : les biens de l'Église. Non pas au hasard, certes, le mode de désignation ayant massivement surreprésenté les 5 à 10 % des moins religieux de la nation. Mais le mythe du trésor caché déborde largement cette minorité. Il est la conséquence du grand mensonge d'État de 1781. Aussitôt la cible désignée, aussitôt le crime perpétré. Avec une hâte qui est avoué aussi de mauvaise conscience. Ils venaient de voter deux milliards de livres de terres, de pierres, la sueur de tout un peuple, pendant mille ans. Une masse qui excède le volume du numéraire en circulation : « En attendant, comme les débiteurs du Trésor ne pouvaient être payés » en abbayes, abbaciales, tableaux, bancs d'église, « les problèmes financiers demeuraient toujours aussi pressants ». Le voleur reste avec son larcin et sa haine et sa soif.

Necker, le 14 novembre, se présente à nouveau, statue poudrée du commandeur. Il lui faut 170 millions tout de suite. Le projet du banquier genevois est technique et sensé. En un mot, sur le modèle de la Banque d'Angleterre, transformer la Caisse d'escompte, que l'on devait à Turgot, en une puissante banque nationale, qui émettrait pour 240 millions de papier-monnaie couvert par les rentrées futures (que l'Assemblée a réussi à tarir) et la vente à un rythme

1. Florin AFTALION, *L'Économie de la Révolution française*, Paris, PUF, 1996, p. 92.

modéré (condition d'une vente à un taux raisonnable) des biens volés à l'Église. C'était, sans doute, le meilleur moyen de profiter de cet acte de rapine.

Naturellement, Mirabeau s'y opposa. Simplement parce que la proposition venait de Necker dont il avait rêvé de prendre la place et qu'elle était, pour une fois, marquée du coin du bon sens.

Dupont vient, vainement, au secours de Necker. Du côté de la Caisse d'escompte, compter Turgot outre-tombe, Necker, Dupont, Lavoisier. Que la nation, entendez la majorité de l'Assemblée, actionne elle-même, sans « inutiles intermédiaires », sans autre contrôle que la satisfaction immédiate et illusoire de ses désirs, besoins et fougades. Si une idée a progressé, c'est bien celle d'un despotisme illimité.

En vérité, ce que Mirabeau propose et ce qui va être adopté, c'est l'acquisition de la pierre philosophale. Pourquoi la nation, dans son vertige, n'aurait-elle pas le pouvoir de créer la monnaie tout simplement avec du papier, de l'encre et des chiffres ? Tout laisse penser que les neuf dixièmes des constituants n'avaient pas la plus petite notion d'économie politique et de science financière.

Fin 1789, le ton monte, il n'a pas suffi apparemment de récupérer « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » pour faire bouillir la marmite, d'autant que, pour nourrir artificiellement Paris, il faut du numéraire : les paysans ne lâchent pas leur blé contre une ombre. Or, voilà qu'un commencement de compétence affleure sous les crânes, sans doute les moins mal disposés (quant à la topographie des bosses, Lavater fait rage), que le propre comité des finances de l'Assemblée (rappelez-vous, elle se prend pour le roi et le Père éternel). Faute de trouver 90 millions d'ici à la Saint-Sylvestre, pas plus question de Constitution que de mars en carême.

Au fur et à mesure que les jours s'écoulaient, un petit noyau se forme autour de Dupont. Il semble que Talleyrand essaie au moins d'obtenir, contre l'inéluctable mise en vente des biens volés, la prise en compte des dettes du clergé et le maintien de la dîme. La « culture économique » ne se propage pas aussi facilement qu'une épidémie de variole avant Jenner, même au sein de ces états généraux transformés en Assemblée nationale.

Ai-je besoin de rappeler que cette Assemblée n'a rien encore de parlementaire ? Les premières chambres dignes de ce nom sont celles de la Charte sous la Restauration. Cela veut dire que la compétence, dès qu'elle s'écarte de la justification du fantasmatique jailli de l'écume comme Vénus, n'est pas reconnue. Cette Assemblée ne connaît pas la sanction de la réélection et, de par sa nature même (avant le décret de non-rééligibilité), elle est non rééligible.

Cela signifie donc qu'aucune Assemblée n'aura flotté dans une telle apesanteur de totale irresponsabilité. Il s'ensuit que fonctionne à plein la spirale d'irréversibilité. L'incommensurable sottise de la suppression sans compensation de la dîme en est un exemple : on ne peut revenir sur une avancée même stupide, même à la légère. Personne ne réclamait la suppression de la dîme : une fois cette suppression promise, la dîme, surtout détournée pour le remboursement de créances suspectes, est devenue intolérable.

Après avoir repoussé les solutions modérées de ses experts nouvellement promus, l'Assemblée choisissait la pire solution, les 19 et 21 décembre 1789¹, l'émission de 400 millions d'assignats, pour couvrir le plus urgent, portant intérêt à 5 %. La garantie offerte par les biens de l'Église était une fiction, car la contre-valeur foncière n'était et ne pouvait être fixée. Nous avons pris le risque de créer une monnaie pleinement fiduciaire, sans bornes limites, et garantie en concurrence avec une bonne monnaie, l'argent et l'or.

Deux remarques. On verrait bientôt fonctionner la loi de Gresham : la mauvaise monnaie chasse la bonne. On verra le pays qui possédait la plus grande quantité de monnaie métallique se vider de son or et de son argent comme un corps blessé se vide de son sang. Le crime, donc, ne paye pas. La saisie des biens que la nation avait mis à la disposition de l'Église servira à rémunérer grassement une nouvelle classe dirigeante, plus rustre, plus âpre, un syndicat des voleurs, en la liant indissolublement au nouvel état des choses. La Révolution a bien créé, ce faisant, de l'irréparable.

« L'Assemblée avait donc fini, du moins en apparence² », par à-coups, sans plan, ni idée préconçue, « par trouver une solution au problème qui lui avait valu d'être convoquée et que, pendant les huit premiers mois de son existence, ses décisions n'avaient fait qu'aggraver. La suppression des impôts de l'Ancien Régime avant la mise en place d'une nouvelle fiscalité avait placé les finances de l'État dans une solution de délabrement extrême. » De cela, la Constituante n'avait eu nulle cure, son unique obsession ayant été d'affirmer son pouvoir et de tout concentrer en ses mains ce qui était autrefois réparti d'une manière équilibrée, entre le roi, les ministres et les cours souveraines. Et Aftalion émet une hypothèse : « C'est peut-être afin de maintenir la cour en situation de dépendance » – j'ajoute afin de ne pas s'aliéner le groupe de créanciers de la rente d'État qui manipule, on l'a vu en juillet, la population parisienne, la seule force... qui, voyez octobre, prend même à l'égard

1. *Ibid.*, p. 99.

2. *Ibid.*, p. 98.

de ses premiers manipulateurs une certaine indépendance. Enfin, ce serait à cause de cet enchaînement maléfique que la solution de banqueroute « qui permet un nouveau départ et que l'idéologie de la renaissance en Utopie semblait justifier », que cette solution « ne fut adoptée ».

Un État ne peut honorer ses engagements qu'en se pourvoyant de moyens adéquats. Au-delà d'un certain seuil d'endettement, il ne suffit plus d'affirmer, verbalement, le droit de propriété inviolable et sacré, il ne peut plus être respecté. « En 1789 », la cohue inexperte tenant lieu d'État, s'étant « interdit de recourir à l'impôt, forme de financement forcé couramment admise », devait donc choisir autrement ses victimes. Toute solution consistant à spolier une catégorie au détriment des autres se heurtait à la crainte de déplaire à cette fonction de mandants. Il fallait donc désigner une catégorie très étroite, les plus riches et les clercs que l'on s'efforce de dissocier de l'Église, c'est-à-dire de l'ensemble du peuple qui demeure chrétien.

Mais les biens volés étaient très insuffisants, ils furent, d'ailleurs, dilapidés au seul bénéfice de quelques dizaines de milliers d'affidés, les nouveaux maîtres.

Pour payer ses promesses, alimenter ses fantasmes et financer la guerre d'agression de propos délibéré choisie contre une Europe pacifique, la Révolution n'eut qu'un moyen, l'inflation. L'inflation est le plus atroce, le plus injuste, le plus cruel des impôts. L'inflation est, avec les pertes de la guerre, la cause majeure, la cause Moloch du déclassement définitif de la France.

[...]

Ne cherchez pas pourquoi les choses vont mal. N'allez pas imaginer que le fait de couvrir par l'impôt le cinquième des dépenses puisse avoir quelque incidence. Non, Clavière, qui assure la direction des finances, explique : « Conjuration contre les finances. » La crise financière est un mauvais coup du clergé réfractaire. Vous n'y aviez pas songé, c'est pourtant un syllogisme de logique révolutionnaire. Si quelque chose dans l'épaisseur des choses s'oppose à la réalisation du modèle conçu *a priori*, cela ne peut venir que de la main de l'Ennemi. Les accusations de Clavière sont tellement absurdes qu'Aftalion¹ a pu constater que les départements qui se sont acquittés le plus vite et le mieux sont ceux où, les prêtres réfractaires étant les plus nombreux, les structures morales, le sens des devoirs envers les autres, donc envers la Cité, sont les mieux conservés.

1. *Ibid.*, p. 137.

Totalement privé de ressources par sa faute, et obligé de faire face aux besoins d'une guerre qu'il a voulue, déclarée et mal menée, le gouvernement n'a qu'un recours : le papier, l'encre et la planche... à fabriquer des assignats.

En avril 1792, le plafond est porté à 1600 millions, et on en est aux coupures de 50, 25, 15 et 10 sous.

L'inflation entraîne la vie chère. On arrête, en 1792, les convois de grains, et on tue Simoneau, le maire, qui refuse la taxation qui vide les greniers et engendre la disette. Un peu partout, violences publiques, incendies. La société française marche à pas de géant vers des situations de violence « prémonétaire ». Et comme Paris où est le « peuple » jouit d'un statut privilégié, on ira chercher le blé, si nécessaire, avec des fusils, et l'État vendra à perte aux frais de la province du blé à la tête pensante et fantasmante du « peuple ».

On avait essayé la liberté, elle requiert la monnaie, on passe à la réglementation qui supprime les hausses avec les marchandises sur le marché, puis la Gironde revient à la liberté.

La Montagne, elle, a de l'économie une conception étrange. À la place du marché et de la monnaie, elle va donc combiner le fusil de l'armée de l'intérieur et la guillotine du Tribunal révolutionnaire, avec un peu de lynchage spontanéiste ici et là pour faire plaisir à son ultragauche, qui croit à la spontanéité.

En décembre 1792, malgré la mise à sac des territoires libérés de la tyrannie (Belgique, Électorats rhénans), le papier-monnaie perd un tiers de son pouvoir d'achat. L'approvisionnement des villes mal assuré, une partie des couches modestes écoute Jacques Roux, un ancien prêtre, et ses Enragés. Regardez de près. Les Enragés disent seulement, avec geste à l'appui, ce que les Montagnards débitent pompeusement à la tribune de la Convention : ou bien le marché, ou la guillotine. La Convention montagnarde a choisi la guillotine. Le maximum et un dirigisme violent qui s'appuie sur une nuée de petits fonctionnaires, des oisifs des sections et des clubs qui ont trouvé des emplois peu rémunérés, certes, mais qui assurent pas mal d'avantages indirects en nature et fournissent la satisfaction de terroriser et parfois de tuer.

Mais ce système ne fonctionne, comme le sommeil de l'insomniaque à coups de somnifères, qu'à condition de forcer régulièrement la dose. L'économie montagnarde s'appuie sur la courbe croissante des exécutions pour l'exemple, établie par Jean-François Fayard – les génocides de l'Ouest et du Sud –, et la montée régulière d'un volume de la monnaie fiduciaire. Sous le pouvoir de la Montagne, on est passé de 3 à 8 milliards. Pour atteindre 20 milliards à l'avènement du Directoire. Pendant un an, l'assignat

a été maintenu entre 28 et 10 % de sa valeur nominale, avant de finir comme le mark en 1923 à 0.

Ce système inefficace multiplie les parasites. Avec la monnaie qui se volatilise, les investissements plongent, l'entretien n'est plus assuré : Chateaubriand observe que la France n'a pas connu l'usage de la peinture pendant dix ans. L'assignat a permis, toutefois, la spoliation d'une ancienne classe dirigeante cultivée au profit d'une autre, inculte. Il a permis l'enrichissement de ceux qui ont servi ce régime. On s'est enrichi au service des Assemblées-tyrans comme on ne s'enrichissait plus depuis longtemps au service du roi, depuis que les rois n'ont plus eu besoin de pendre leurs financiers pour leur faire rendre gorge. Je ne vois de commémorable dans ce régime qu'une seule courbe orientée à la hausse, celle des morts – de maladie, de faim, de misère, de mort violente.

La France, en dix ans de Révolution et vingt-trois ans de guerre, me semble avoir perdu environ dix fois ce que représentaient en un an la formation du capital et l'accumulation annuelle de l'innovation à la fin de l'Ancien Régime. L'innovation, c'est tout. Il est indigne de faire croire que la régression vers le chaos ait créé un climat favorable à l'innovation. C'est en Angleterre et en Écosse, au calme, alors, qu'elle fuse, et non plus en France.

Les pertes en hommes instruits, les pertes en intelligence, en capacités créatrices sont proportionnellement plus élevées que les pertes impressionnantes en vies humaines.

La guillotine est bien le vrai symbole de ce régime en cette période. Vous vous souvenez, l'hypocrite intention, au départ, était humanitaire. Tuer facilement, proprement, sans faire souffrir. Ce qui n'exclut pas les fioritures des septembriseurs et des troupes de Turreau, en Vendée, qui furent honnêtement rémunérées pour le service rendu. De toute manière, c'est la tête que l'on coupe, l'intelligence, sous toutes ses formes, qu'on insupporte. Au moment vraiment mal choisi du grand décollage technique et scientifique. Entre la Révolution politique à la française et la Révolution innovatrice, industrielle et technique à l'anglaise, profonde est l'incompatibilité.

PIERRE CHAUNU,
de l'Institut.

II

LE 14 JUILLET 1789 : SPONTANÉITÉ AVEC PRÉMÉDITATION

« De tous les événements qui caracolent sur l'avant-scène du souvenir national et remplissent la mémoire collective, la prise de la Bastille est sans doute celui qui contient la plus grande charge d'émotivité et de symbole. » Ainsi s'exprimait Guy Chaussinand-Nogaret dans son petit ouvrage de la préparation du « Bicentenaire », sur la prise de la Bastille¹. Après « l'émotion » toutefois, vient aussi le scrupule, celui d'aborder une nouvelle fois, sur le plan historique, un sujet qui, pour rebattu qu'il fût, n'en garde pas moins une insubmersible valeur de mythe.

Lorsqu'à l'aube de l'année 1989, la France entière s'était apprêtée à « entrer en religion », selon le mot si heureux de feu le recteur Yves Durand, l'attention des historiens s'était orientée par nécessité vers ces événements que l'on savait, que l'on voulait fondateurs. L'historiographie reflète ce dernier aspect, regroupant le plus grand nombre d'ouvrages et d'analyses autour des trois dates clés de 1789 (car la prise de la Bastille suscita dès la fin de l'année, et en 1790, plusieurs récits « historiques »), puis du centenaire, enfin du bicentenaire. La bibliographie est surabondante. C'est le premier indice de l'ampleur du fait. Commentaires, témoignages, récits fleurirent sous le coup de l'événement. Les historiens s'en sont emparés à leur tour : la liste des titres est interminable. L'activité d'instituts et de sociétés spécialisés dans l'histoire de la Révo-

1. Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Bastille est prise : la Révolution française commence*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1988, p. 7.

lution française¹ renouvelle constamment et les débats et les points de vue, ce qui, l'amélioration des techniques de diffusion aidant², ne facilite pas la synthèse et rend modeste celui qui se hasarde sur cette mer tumultueuse.

L'ensemble trouve son unité dans l'acceptation unanime de la date du 14 juillet 1789 comme début de la Révolution, comme première de ces « journées » qui ont fait la France révolutionnaire, accessoirement comme origine de notre fête nationale³. Pourtant, reconnaissait Chaussinand-Nogaret, « supposons la Bastille prise en d'autres temps, cinquante ans, vingt ans plus tôt : elle n'eût été qu'une émeute du désespoir, de la colère ou de la faim, révolte de manants contre l'ordre des honnêtes gens⁴ ». Il y a dans un tel constat le signe des multiples perplexités et des controverses suscitées par la prise de la Bastille. En 1780, en effet, une prison anglaise était prise d'assaut et incendiée : la face du monde n'en avait pas été changée⁵. Dans la France de 1789, ce fut le début de la fin d'un monde. Entre cette possible et singulière réduction de l'événement à une banale émeute et la grandiose épopée des conquérants de la Liberté qu'encense la littérature⁶ depuis plus de deux siècles, se mesure l'écart entre la réalité et le mythe. Cette discordance invite à s'interroger sur les ressorts profonds qui font d'une « émotion

1. Il faut penser, bien sûr, à la très officielle chaire de l'Institut d'histoire de la Révolution française, tenue depuis la fin du XIX^e siècle par Alphonse Aulard et ses successeurs, et à la Société des études robespierristes fondée en 1935 par Albert Mathiez (1874-1932), présidée aujourd'hui par Philippe Bourdin ; chacun dispose de revues scientifiques, telles les *Annales historiques de la Révolution française*.

2. Internet se révèle évidemment un outil indispensable de recherche et de diffusion : comme « la langue d'Ésope », la « toile » recèle le meilleur et le pire, mais des sites soutenus par de grandes institutions publiques de recherche ou de la culture représentent des instruments particulièrement efficaces (voir, par exemple, le site revolution-francaise.net).

3. Officiellement, le 14 juillet commémore la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, mais cette grand-messe laïque et fraternelle, moins compromettante aux yeux des amoureux de l'ordre républicain que l'insurrection meurtrière, avait été choisie par référence à la prise de la Bastille.

4. G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Bastille est prise*, p. 8.

5. Attaque de la prison de Newgate à Londres lors des émeutes appelées *The Gordon Riots*, épisode particulièrement violent du conflit entre les protestants et la minorité catholique anglaise (juin 1780). Voir George RUDÉ, « The Gordon Riots : A Study of the Rioters and Their Victims », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th series, n° 6 (1956), p. 93-114.

6. Littérature scolaire tout spécialement. Un coup d'arrêt semble cependant avoir été donné à l'héroïsation des acteurs de la Révolution à partir des programmes de 1977 (voir Alain DECAUX, « On n'enseigne plus la Révolution française à nos enfants ! », *Le Monde*, 1979), par disparition de l'événementiel au profit de problématiques générales, mais le souci idéologique qui consiste à mettre l'histoire au service d'une justification politique de l'époque contemporaine n'a pas disparu, au contraire.

populaire », violente mais non pas exceptionnelle, le pivot d'un renversement de l'Histoire¹.

LES ÉVÉNEMENTS

La journée du 14 juillet 1789 apparaît comme le point culminant d'une série d'émeutes et de violences ouverte à Paris, à partir du 12 juillet au petit matin, par l'annonce du renvoi de Necker.

Le prétexte est en lui-même tout un programme : Necker, Genevois, banquier, très lié aux salons, aux clubs et aux loges maçonniques², était devenu principal ministre au mois d'août 1788, en même temps qu'un arrêt du Conseil du roi rendait officielle la convocation des états généraux³. À Paris, son accession au pouvoir avait donné lieu, au mois d'août 1788⁴, sous prétexte de liesse populaire, à des émeutes bientôt matées par le maréchal de Biron⁵. Son renvoi, décidé par Louis XVI au Conseil du 11 juillet au matin, laissait prévoir des réactions que la royauté ne devait pas ignorer.

Les événements⁶ s'enchaînent très vite : la nouvelle du renvoi du ministre filtre à Paris au matin du 12 juillet. C'est dimanche.

1. Sur le caractère exceptionnel de la rupture de 1789 dans l'histoire des révolutions, voir Jack A. GOLDSTONE, « Révolutions dans l'histoire et histoire de la révolution », *Revue française de sociologie*, XXX, 1989, p. 405-429. L'auteur s'interroge sur le caractère « unique en son genre » de la Révolution française de 1789 et, passant en revue l'historiographie, il répond par l'affirmative parce qu'elle « a marqué une rupture brutale dans l'histoire de la France comme dans l'histoire des révolutions » : « La Révolution de 1789, écrit-il, fut la première à associer une perspective rationaliste, laïque, à la ferveur eschatologique de la tradition messianique judéo-chrétienne » (p. 405).

2. Sur Necker, voir Jean ÉGRET, *Necker, ministre de Louis XVI (1776-1790)*, Paris, Slatkine, 1975 ; Robert D. HARRIS, *Necker and the Revolution of 1789*, University Press of America, 1986 ; Ghislain DE DIESBACH, *Necker ou la faillite de la vertu*, Paris, Perrin, 1987.

3. Voir J. ÉGRET, *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, PUF, 1962.

4. Voir Jean-Pierre BRANCOURT, « La répétition de la Révolution : les journées d'août 1788 », *Actes Augustin Cochin*, t. II, Les Cahiers de l'Ordre français, 8^e cahier, 1980, p. 59-78.

5. Louis Antoine de Gontaut (1701-1788), maréchal-duc de Biron, colonel des gardes-françaises. Il mourut le 29 octobre qui suivit son énergique intervention contre les émeutiers.

6. Pour le récit des événements, on peut lire, entre autres, Jean MISTLER (de l'Académie), *Le 14 juillet*, Paris, Hachette, 1963, et Jacques GODECHOT, *La Prise de la Bastille : 14 juillet 1789*, Paris, Gallimard, coll. « Les trente journées qui ont fait la France », 1965. Outre une bibliographie pléthorique qui, pour être parfois ancienne, n'en est pas pour autant dépourvue de qualités scientifiques (voir Louis MADELIN, *La Révolution française*, Paris, Hachette, coll. « Histoire de France racontée à tous » dirigée par Fr. Funck-Brentano, 1911), on doit bien avouer qu'Internet représente, dans ce domaine des faits, l'outil le plus performant d'information : voir, par exemple, l'étonnante rubrique « Révolution française », sur le site

Aussitôt on s'attroupe au Palais-Royal, des orateurs improvisés, dont Camille Desmoulins¹, montés sur des tables, foudroient le pouvoir de leurs motions incendiaires, appellent à l'émeute, répandent partout les prophéties les plus épouvantables. On se pare d'un emblème ; une feuille arrachée à un arbre sert de cocarde : vert, couleur de l'espérance... Des cortèges se constituent. On porte, voilés de crêpe, les bustes de Necker et du duc d'Orléans et l'on fait fermer tous les spectacles. Des armureries sont pillées.

Vers la fin de l'après-midi, les manifestations dégénèrent. La foule envahit les jardins des Tuileries et harcèle le régiment Royal-Allemand posté place Louis-XV. Le prince de Lambesc² qui le commande, reçoit l'ordre de dégager l'entrée des Tuileries³. « C'est cet ordre, commente alors l'historien Jacques Godechot, qui va transformer en insurrection ce qui n'était qu'une manifestation⁴. » À voir... Le marquis de Bésenval, commandant les forces armées à Paris⁵, décide de faire passer des troupes des Invalides, où elles se trouvaient cantonnées, sur la rive droite : le passage se fit par bac, prit un temps considérable. Les troupes arrivées à la nuit noire sur les lieux de l'émeute se retirèrent sur le Champ-de-Mars.

Dans la nuit du 12 au 13, la foule se porte aux barrières de l'oc-troi. Quarante d'entre elles, sur 54, sont incendiées. Encore heureux que ces incendies volontaires n'aient pas mis le feu aux quartiers populaires... Le tocsin sonne. Sur l'ordre de l'assemblée des élec-teurs (illégalement maintenue après les élections des députés aux états généraux)⁶, on tire le canon d'alarme. Tôt dans la matinée du 13 juillet, le couvent Saint-Lazare est attaqué et pillé : on l'accu-sait d'accaparement⁷. Il avait à nourrir quotidiennement cinq cents

Mégapsy (www.diagnopsy.com) où la chronologie des événements est appuyée de documents iconographiques de qualité.

1. Voir René FARGE, « Camille Desmoulins au jardin du Palais-Royal », *Annales révolutionnaires*, 1914, t. VII, p. 446-474.

2. Charles-Eugène de Lorraine (1751-1825), comte de Brionne et prince de Lambesc, est, depuis 1785, Grand écuyer de France. Il est parent de la reine.

3. Voir au musée Carnavalet le tableau de Jean-Baptiste Lallemand (*La Charge du prince de Lambesc à la tête du Royal-Allemand, le 12 juillet 1789*, huile sur toile, vers 1789-1790) et les dessins de Prieur.

4. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 237. Mis en accusation pour cette action dans l'été 1789, le prince de Lambesc est déféré au Châtelet, mais acquitté (voir Arch. nat., BB² 220).

5. Pierre Victor de Bésenval de Brünstatt, baron de Bésenval (1721-1791), est commandant militaire de l'Île-de-France et des provinces limitrophes, et de la garnison de Paris. Voir ses *Mémoires*, publiées par le vicomte de Ségur en quatre volumes, 1805-1807, rééditées aux éditions Mercure de France, en 1987, avec une introduction de Ghislain de Diesbach.

6. Arch. nat., C 134, Assemblée extraordinaire des électeurs de Paris, juillet 1789.

7. A.-F. Bertrand DE MOLLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, Paris, Guiguet et C^{ie}, 1801-1803, 14 vol., t. I, p. 302.

personnes, sans compter les pauvres et les chômeurs du quartier. Néanmoins, ces mêmes pauvres, à en croire l'historiographie classique, participent à l'attaque.

L'émeute se porte, en fait, vers les prisons : celles de Saint-Lazare, de la Force sont ouvertes et l'on acclame les prisonniers. Pourtant, « la foule alla manifester devant les autres prisons, mais refusa de se rendre à Bicêtre et au Châtelet parce que ces prisons étaient réputées enfermer des "criminels dangereux" ¹ ». Dans le même temps, les assemblées de districts délibèrent de la création de milices bourgeoises : 12 000, dit-on, ou 24 000 hommes, d'abord, puis 48 000, qu'il faut dès lors réunir et surtout armer. On tient là un prétexte à relancer l'émeute. On court à l'Hôtel de Ville où, à l'initiative des districts toujours, s'est établi un *Comité permanent* avec à sa tête, comme pour le légitimer, le prévôt des marchands, Jacques de Flesselles. Sommé de livrer des armes, ce dernier tergiverse, renvoie aux Invalides où l'on fait demander des ordres à Versailles. Le bruit commence à se répandre que la poudre qui fait défaut a été transportée de l'Arsenal à la Bastille. En attendant, on pille le Garde-meubles où ne se trouvaient, évidemment, que des armes de collection.

Au matin du 14 juillet, les émeutiers, nombreux, se dirigent vers les Invalides : ils exigent les armes demandées la veille, et comme le gouverneur, Sombreuil, avait voulu négocier, ils profitent de l'ouverture de la porte pour s'engouffrer et piller les trente à quarante mille fusils qui se trouvaient là, des canons et un mortier. Déjà, depuis neuf heures environ, une foule s'était accumulée au pied de la forteresse de la Bastille. Tous les émeutiers s'y rendent. Ancienne porte de Paris transformée en prison d'État, la Bastille avec ses huit tours rondes dominait, massive, le faubourg Saint-Antoine². Sa garnison ordinaire était alors composée de 82 invalides, mais elle avait été renforcée peu de jours auparavant d'un détachement de 32 soldats suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par le lieutenant Deflue, dont on garde une relation des événements, une des rares qui proviennent des défenseurs de l'ordre³. À la tête de la Bastille,

1. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 244.

2. Sur l'état et les projets de démolition de la Bastille pour la réalisation d'une « place Louis-XVI », dans les années 1780-1784, voir François SOUCHAL, *Le Vandalisme de la Révolution*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1993, p. 201-202.

3. Louis DEFLUE, *Précis de ce qui est arrivé au régiment de Salis-Samade pendant la campagne de 1789*, Arch. de la guerre, Mémoires historiques, vol. 619 à 626. Il faut consulter également : la relation des invalides dans ANONYME, *La Bastille dévoilée ou Recueil de pièces authentiques*, publié dans l'*Histoire authentique* et suivi de *La Révolution de France*, Londres, 1792 (BnF, L^c 2278) ; COTTIN, *Relation inédite de la défense de la Bastille par l'invalidé Guyot de Fléville*, Paris, s.d. (1885) ; E. FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*,

le marquis de Launay¹, dont la résidence donnait sur une cour – dite du Gouvernement – qui formait parvis au-devant du pont-levis principal de la forteresse et se trouvait elle-même prolongée par l'avant-cour, assez exigüe et fermée par un autre pont-levis ouvrant sur la ville. Au matin du 14 juillet, contrairement à son premier mouvement (confirmé par le récit de Deflue), qui consistait à tenir le plus longtemps possible les premières défenses de la forteresse, c'est-à-dire le pont-levis dit pont de l'Avancée, Launay ordonna le repli à l'intérieur de la Bastille elle-même : celle-ci était armée de quinze canons, mais tournés vers le ciel, en haut des tours, et de trois canons de campagne dans la cour intérieure, que l'on braqua sur la porte d'entrée².

À dix heures du matin, une première délégation de la Commune parvient à la Bastille et entre : elle est reçue par Launay qui promet de reculer les canons des tours ; la promesse est exécutée. Puis il convie les émissaires à déjeuner. Avant la fin de ces agapes, une deuxième délégation s'approche, tandis que l'on commence à tirailler dans tous les sens. On assiste alors à l'escalade des revendications : d'abord, c'était : « Nous voulons des armes ! » ; puis ce fut : « Retirez les canons » ; enfin on en vient aux choses sérieuses : « Nous voulons la Bastille ! » Aux cris de « À bas la troupe ! », l'émeute grossit en nombre et en violence.

C'est vers le milieu du jour qu'il faut placer l'attaque du pont de l'Avancée : utilisant des bâtiments accolés au mur d'enceinte, des émeutiers s'introduisent dans l'avant-cour et font tomber, à coup de masse, le contrepoids du pont-levis qui, en s'abattant, écrase quelqu'un. La foule s'engouffre dans la cour du Gouvernement où elle est accueillie, lorsqu'elle s'approche du pont-levis de la forteresse elle-même, par une fusillade qui provoque une panique et un repli des émeutiers. Quelques meneurs poussent alors des charrettes remplies de paille et d'ordures auxquelles on met le feu pour cacher les mouvements aux yeux des défenseurs de la Bastille. De longues heures durant, les tirs contre la puissante forteresse n'aboutissent évidemment à rien.

Paris, 1854, t. I, p. 349-356 ; une version retrouvée dans les papiers de Louis XVI, Arch. nat., K 164 (n° 5), publiée dans *Revue rétrospective*, éd. Taschereau, 1834, t. IV, p. 185-298 ; *La Journée du 14 juillet 1789. Mémoires inédits de Pitra*, éd. Jules Flammermont, Paris, 1892 (voir p. LXVII-LXVIII et CCXXXIII-CCXXXV). Comme instrument de recherche, voir Fr. FUNCK-BRENTANO, *Bibliographie critique de la prise de la Bastille*, Paris, 1899.

1. Bernard-René Jordan de Launay (1740-1789).

2. Il y avait aussi 12 fusils de rempart et des voitures de pavés et de ferraille (J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 270-271).

L'arrivée, en milieu d'après-midi, d'un détachement de gardes-françaises commandé par Hulin¹ précipite les événements : Hulin, passé à l'émeute, fait mettre en batterie deux pièces d'artillerie en face du pont-levis intérieur. C'est cette action qui détermine Launay à répondre favorablement à une quatrième délégation de la Commune : il rédige un papier hâtivement, par lequel il accepte la reddition de la Bastille en échange de la promesse qu'il ne sera fait aucun mal à la garnison. Un des émeutiers (plus tard, plusieurs, dont Maillard², revendiquèrent cet honneur), placé en équilibre au bout d'une planche, reçut le billet au-dessus du fossé³.

L'épisode qui suit est bien tristement célèbre : la foule envahit la Bastille, Launay est entraîné vers l'Hôtel de Ville, harcelé de coups, finalement massacré au sabre. Sa tête, coupée au couteau par l'aide-cuisinier Desnot, est promenée au bout d'une pique dans tout Paris, bientôt accompagnée de celle du prévôt des marchands, Flesselles, que l'on assassina dans la foulée. On but le sang des malheureuses victimes : « Acte d'un goût douteux, conclut le professeur Jean Tulard, mais qui va se généraliser durant les années suivantes et devenir une forme de "civilité" révolutionnaire pour les victimes de marque. » Pour sa part, Jacques Godechot, reprenant Babeuf, édicte sereinement : « Dès ses débuts la Révolution était placée sous le double signe des idéaux de liberté et d'égalité, hérités des philosophes, et des massacres légués par la violence et l'arbitraire de l'Ancien Régime⁴. »

Le nombre total des victimes s'élève, malgré les variations de chiffres, à 98 du côté des assaillants⁵, auxquels s'ajoutent quelque 73 blessés. La défense eut un mort et trois blessés pendant les opérations, mais il faut compter également les massacres de Launay, de Flesselles, de trois officiers d'état-major et de quelques invalides⁶. Ce jour-là, « la tragédie est descendue dans les rues⁷ ».

1. Pierre Augustin Hulin (1758-1841) était entré en service en 1771 au régiment de Champagne-Infanterie, passé aux Gardes suisses en 1772. Il était sergent depuis 1780. Il tira de son rôle du 14 juillet le poste de « commandant des volontaires de la Bastille ».

2. Stanislas Maillard (1763-1794), « héros » plutôt des journées des 5 et 6 octobre 1789 et des massacres de Septembre. Voir J.-P. BRANCOURT (éd.), *De la peur à la Terreur. 1789-1793. Documents et témoignages du centre d'études contre-révolutionnaire*, Escurrolles, Éd. Fideliter, 1989, p. 51, n. 47.

3. Musée Carnavalet, dessin de Prieur.

4. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 300.

5. D'après J. Godechot : 83 tués, plus 15 morts des suites de leurs blessures.

6. Furent massacrés, entre autres, le major, de Losme-Salbray, les officiers Monsigny et Person. Voir Bernard LERAT, *Le Terrorisme révolutionnaire. 1789-1799*, Paris, Éd. France-Empire, 1989, p. 55.

7. Mot du dramaturge Ducis, à qui l'on demandait, sous la Terreur, pourquoi il n'écrivait plus de tragédies.

La première conclusion qu'inspire ce récit, pourtant résumé, des événements est que, contrairement à une légende tenace, la Bastille n'a pas été prise d'assaut par les émeutiers : elle s'est rendue. Autrefois les livres scolaires, aujourd'hui les encyclopédies ont diffusé et diffusent abondamment les images fortes¹ d'un peuple, vigoureux et courageux, faisant tomber par la seule force de son ardeur patriotique, l'une des plus puissantes forteresses médiévales : « Le peuple de Paris, consigne l'article du *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, armé de piques et de fusils pris aux Invalides, marcha vers la Bastille. Le gouverneur de Launay, qui ne disposait que d'une garnison dérisoire, fit tirer le canon sur les émeutiers dont une centaine furent tués. La Bastille fut alors prise d'assaut et Launay massacré avec trois officiers²... » Voilà un beau témoignage, parmi d'autres³, de l'épopée révolutionnaire : « Ainsi succomba la Bastille, s'exclamait encore Georges Lefebvre, grâce à l'héroïque obstination de quelques centaines de combattants⁴ » ! Le mythe durera-t-il toujours⁵ ?

LES THÈSES EN PRÉSENCE

Les tentatives d'explication de cet événement ont été innombrables. Les thèses en présence sont très contradictoires. On les regroupera en deux camps antagonistes.

D'une part, un certain nombre de récits et de commentaires, souvent favorables à la Révolution, présentent l'événement de trois manières différentes, mais, en plusieurs aspects, complémentaires, spécialement par la commune foi en la spontanéité de l'insurrection. Parmi les partisans de cette spontanéité révolutionnaire, on

1. Michel VOVELLE, *La Révolution française. Images et récit*, Paris, Messidor, 1986, t. I.

2. Michel MOURRE, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1986.

3. À commencer par E. Lavisse lui-même, qui écrivait dans un des manuels les plus répandus au XX^e siècle : « Le roi avait, dans Paris, une forteresse appelée la Bastille. Elle était défendue par une garnison et par des canons. Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris attaqua la Bastille et la prit » (*Manuel du Cours moyen*, 1940, p. 144-145).

4. Georges LEFEBVRE, *Quatre-vingt-neuf*, Paris, Maison du livre français, 1939, rééd. avec préface et postface d'A. Soboul, Paris, Éditions sociales, 1970, p. 131.

5. Faut-il rappeler que Daniel Halévy, dans son *Histoire d'une histoire esquissée pour le troisième cinquantenaire de la Révolution française*, décrivait une France vouée au culte d'une légitimité de la Révolution, en proie à une « crampe cérébrale » que cinquante années de « conformisme scolaire et maçonnique » n'avaient fait qu'aggraver ? Voir Jean TULARD, Jean-François FAYARD, Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987.

trouve bien sûr les rares révolutionnaires qui furent soucieux de donner une explication au phénomène. Ils sont, comme Dusaulx, toute louange pour « ce peuple naturellement bon, courageux, dont l'ardeur patriotique fut telle que les mauvais citoyens en furent effrayés¹ » et qui n'a « rien fait dans cette conjoncture que d'honnête, de nécessaire et de parfaitement conforme à la justice imprescriptible de tous les lieux et les temps² ». Taine, plus tard, tout en s'élevant contre les horreurs de la Révolution et en détruisant nombre de légendes, se montre favorable à la thèse de l'anarchie spontanée. Les démocrates romantiques, tel Michelet, dotèrent le peuple de cette intuition infaillible qui le pousse irrémédiablement à son bien³.

Dans ce cadre général, il s'agirait tout d'abord d'une émeute « de la faim », c'est-à-dire d'un avatar de la récession économique que subit la France depuis quelques années : le peuple de Paris, affamé, misérable, subissant de plein fouet la crise, accompagnée de chômage, qui sévit depuis 1787⁴, se soulève d'exaspération, d'inquiétude et d'indignation contre un gouvernement qui ne fait rien pour le soulagement des plus déshérités, contre une reine, en particulier, qui focalise, par des maladresses verbales soigneusement colportées, les colères, les aigreurs et les aspirations au changement. En juillet 1789, la population parisienne redoute une de ces crises frumentaires dont on pouvait, depuis la guerre des Farines⁵, craindre le caractère d'étonnant levier de commande politique⁶. Pourtant, si la récolte de 1788 avait été endommagée par de terribles intempéries, celle de l'année s'annonçait belle et l'objet d'une vigilance particulière de la part des autorités : le 4 juillet, par exemple, à la requête du procureur général du roi, le parlement de Paris prit

1. DUSAULX, *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, 1790, p. 145.

2. *Ibid.*, p. 164.

3. Voir Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, 1847-1853, rééd. Claude Mettra et Alain Ferrari, 2 vol., Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1979, t. I, chap. VII « La prise de la Bastille », p. 145 : « Là chacun fit dans son cœur le jugement dernier du passé... Hommes forts, hommes patients, jusque-là si pacifiques, qui deviez frapper en ce jour le grand coup de la Providence... regardant une fois encore vos enfants endormis..., votre pensée grandie embrassa les libres générations qui sortiraient de leur berceau, et sentit dans cette journée tout le combat de l'avenir... » (*sic*).

4. Voir Jean-Paul BERTAUD, *Les Causes de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1992.

5. 1775. Crise sociale consécutive à l'annonce de la libéralisation du commerce des grains par Turgot. Sur la question des subsistances au XVIII^e siècle, des choix politiques qui se présentaient au roi, la meilleure mise au point résulte certainement du travail de Steven L. Kaplan.

6. Les émeutes mirent fin à l'expérience et contribuèrent sans aucun doute à la chute du ministère Turgot.

un arrêt autorisant toutes les justices inférieures, même celles des seigneurs haut justiciers, à prendre telles mesures convenables, pour empêcher les dégâts que les pigeons pourraient infliger à des blés couchés, en certains endroits, par des pluies récentes¹. Ainsi, l'école des Albert Mathiez, Georges Lefebvre² ou Paul Chauvet³, forte des témoignages – hors de doute – des contemporains sur la rareté du pain, sur son prix élevé, sur « sa couleur noirâtre [et] son odeur infecte⁴ », recherche le ressort profond de l'insurrection dans la situation économique-sociale de Paris à la fin de l'Ancien Régime. Sur le thème de « la révolution bourgeoise à soutien populaire⁵ », des historiens se sont longuement et sagement penchés sur les courbes économiques, sur le déséquilibre croissant au cours du siècle entre l'augmentation moyenne des prix des blés (62 %) et des salaires (20 %)⁶, sur le seuil critique du déséquilibre des subsistances, etc. Jacques Godechot persistait en cette voie, malgré les querelles historiographiques : « Que pouvait signifier le renvoi de Necker sinon... la hausse encore plus forte des prix des grains et du pain, car Necker apparaissait comme l'homme qui tenait en échec les accapareurs ? [...] »⁷. De là serait venue cette peur panique qui se serait emparée de la foule. Ainsi est soutenue cette spontanéité de l'insurrection qui sert, du même coup, à l'absoudre de toute faute originelle. À propos de Saint-Lazare, le même auteur poursuivait dans la même voie : « C'est bien la faim qui a poussé tous ces pauvres ou demi-pauvres au pillage. Les bourgeois ont eu le souci de l'intérêt général, ils ont emmené le blé aux Halles⁸. » En réalité, la question des subsistances, si sensible dans une économie agricole, peut justifier d'une nervosité permanente des populations urbaines, de la réactivité évidente des foules parisiennes aux rumeurs inquiétantes qui se répandaient périodiquement dans la ville, spécialement depuis le printemps 1789. La rumeur elle-même, cependant, devait trouver sa cause ailleurs⁹. Obligée toutefois de conclure à

1. Arch. nat., X^{1B} 8990 (conseil secret), 4 juillet 1789.

2. Voir G. LEFEBVRE, *Quatre-vingt-neuf* et aussi : *La Conquête de la liberté*, 1789, Saint-Cloud, Éd. du Burin, 1971.

3. Voir Paul CHAUVET, *L'Insurrection parisienne et la prise de la Bastille*, Paris, Domat-Montchrestien, 1946.

4. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, Paris, 1796, t. II, p. 20.

5. Expression d'ALBERT SOBOUL, *La Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1964.

6. Voir Ernest LABROUSSE, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1933.

7. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 235.

8. *Ibid.*, p. 244.

9. Voir les travaux remarquables de l'Américain S. L. KAPLAN, en particulier : *Le Complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, trad. française,

une « forme de paternalisme en faveur du peuple » de la part de la monarchie, l'historiographie observe que le courant des « économistes », libéral, peu en faveur auprès des rois, malgré les complots de Quesnay et les tentatives de Turgot, triomphe *après* le 14 juillet, dont il n'est nullement la victime¹. D'ailleurs, les slogans scandés par la foule au pied de la Bastille ne font pas une seule fois allusion aux subsistances. « Ce n'est pas pour manger que le peuple a attaqué la Bastille », affirme Jean Mistler² ; la pitance eût été maigre : deux sacs de farine à côté de masses de ferraille et de pavés dont on dit, lors de leur piteuse découverte, qu'elles étaient destinées à la défense de la forteresse³. Quant à la confiance en Necker, sur le plan économique, elle ne pouvait relever elle-même d'un sentiment spontané des populations, mais seulement d'une propagande adroite : dans l'une de ses interventions à l'Assemblée constituante, Necker ne s'était-il pas livré à une peinture peu réconfortante de la situation, ajoutant : « Quand les hommes ont fait tout ce qui est en leur pouvoir, il ne reste plus qu'à se soumettre avec patience aux lois de la nécessité et aux décrets de la Providence⁴. » Y avait-il là matière à rassurer les inquiets ?

La deuxième hypothèse consiste à décrire le 14 juillet comme une insurrection contre « l'arbitraire ». La Bastille serait le « symbole du despotisme » : « Puisse cette image terrible, s'exclame l'auteur de la *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, du 25 juillet 1789⁵, augmenter dans tous les cœurs le saint amour de la liberté, faire tomber ces tours [...] et tous ces monuments du despotisme ! » Michel Winock, comme en écho deux siècles plus tard, s'exprimait en ces termes : « Ce fut comme une fête funèbre et joyeuse des esclaves libérés. La Bastille prit alors tout son sens emblématique : une prison d'État où se morfondaient les victimes de l'arbitraire royal, avait été forcée, ouverte, libérée. Le sinistre symbole de la servitude n'existait plus⁶. » On est encore en plein mythe de la

Paris, Armand Colin, 1982.

1. Voir Alfred COBBAN, *The Social Interpretation of the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964, rééd. 1999 ; G. RUDÉ, *La Foule dans la Révolution française*, Oxford, 1959, trad. Paris, Maspero, 1982. Voir aussi « Les physiocrates et la Révolution française », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 20, Paris, 2004.

2. J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 10.

3. Il n'y a pas de vivres, convient J. GODECHOT (*La Prise de la Bastille*, p. 271).

4. Cité dans MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 24.

5. N° 24, p. 205, en ligne sur « books.google.fr ».

6. Michel WINOCK, *1789. L'année sans pareille : chronique*, Paris, Olivier Orban, 1988 ; parution dans *Le Monde* du 11 juillet au 2 septembre 1988.

Bastille. Les études qui ont été réalisées, dès le XIX^e siècle, montrent au contraire que la Bastille n'est devenue un symbole qu'*après* les événements¹ : cela ne pouvait donc constituer le mobile de l'émeute ni l'explication de cette insurrection « spontanée ». Jacques Godechot reconnaît d'ailleurs que la Bastille n'était plus, à la fin du XVIII^e siècle, la prison la plus redoutée de Paris. Bien sûr, elle était l'endroit où l'on enfermait les personnes qui faisaient l'objet d'une lettre de cachet² : celles-ci avaient été attaquées violemment par le monde des officiers des cours de justice supérieures du royaume que l'on appelait parlements, parce qu'elles soustrayaient certains cas à leur juridiction³. Le peuple lui-même restait indifférent à ce problème qui ne le concernait guère : les victimes de ces lettres de cachet étaient des écrivains censurés pour leurs publications clandestines et subversives, plus souvent encore des fils de famille, débauchés, incarcérés à la demande de leur famille de façon à éviter le scandale. L'allusion, dans les cahiers de doléances des états généraux, à la suppression des lettres de cachet ne se rencontre qu'au niveau des cahiers de bailliages, rarement au niveau des cahiers de villages, alors même que la rédaction desdits cahiers a été, dans la plupart des cas, le fait de gens de loi, d'avocats, imprégnés des revendications des « parlementaires », comme l'on s'est peu à peu habitué à les appeler depuis un demi-siècle, et des idées des Lumières⁴.

La Bastille, en juillet 1789, n'abritait que sept détenus : quatre faussaires, deux fous et le comte de Solages, seul à pouvoir être considéré comme « victime de l'arbitraire ». C'était peu. Michel Winock le déplorait, ajoutant que, de toutes façons, la réalité n'a pas besoin de coïncider avec les idées reçues, les faux bruits ou les imaginations⁵. De plus, à la fin du XVIII^e siècle, le traitement des

1. Voir Fernand BOURNON, *La Bastille*, Paris, 1893 ou Fr. FUNCK-BRENTANO, *Légendes et archives de la Bastille*, Paris, 1935, après *Les Archives de la Bastille. Rapport à M. l'Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal*, 1887.

2. Décision de justice ou de gouvernement prise directement par le roi sous la forme d'une lettre close, contresignée par un secrétaire d'État. Voir Fr. FUNCK-BRENTANO, *Les Lettres de cachet à Paris : étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Paris, Imprimerie nationale, 1903.

3. Pour cette même raison, la plupart des ministres de Louis XVI, dont Malesherbes et Breteuil, les auraient volontiers supprimées.

4. Voir Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Officiers "moyens", sociabilité et franc-maçonnerie, un chantier prometteur », *Histoire, économie & société*, n° 4, p. 541-550.

5. « Launay, d'un côté, ceux qui vont *prendre d'assaut sa forteresse (sic)*, de l'autre, c'est d'abord à un *concours de la peur* qu'ils se livrent » (M. WINOCK, 1789. *L'année sans pareille : chronique*, p. 143, souligné par nous).

prisonniers à la Bastille était décent¹, mais, pour légitimer l'émeute, il fallait faire de la Bastille un engin de torture horripilant et injuste. Dusaulx, comme *Le Moniteur universel*, dès l'été 1789, s'emploie à cette tâche : ayant fait une inspection de la forteresse pendant sa démolition, qui commence dès les lendemains de la prise, il assure avoir découvert des « oubliettes » et des cachots : ce ne sont que des glacières et des latrines. Il réunit un squelette, un boulet et une lourde chaîne trouvés respectivement sur les marches d'un escalier, près des douves et dans un cachot, pour s'indigner à son aise du traitement effroyable que l'on infligeait à des prisonniers, moisissant à jamais dans un cachot, un gros boulet attaché au pied ! Il décrit des instruments de torture abominables : « Je l'ai vu ce vieux corselet de fer, inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une éternelle immobilité... » Ne s'agissait-il pas plutôt d'une armure ancienne ? Dusaulx n'en aurait pas juré, lui qui évoque naïvement « plusieurs autres machines, non moins combinées, non moins destructives mais [dont...] personne n'en pouvait deviner les noms, ni l'usage direct² ». Et de confondre une presse saisie chez un imprimeur en 1786 avec un engin de guerre. Ainsi lancé, il aurait pu tout se permettre et il termine sa description par ce défi : « D'ailleurs, peut-on calomnier la Bastille³ ? » Comme en écho, Bailly, futur maire de Paris, évoquant les quinze canons de la Bastille qui servirent de prétexte à l'hostilité de la foule contre elle⁴, reconnaît : « Ils ont été utiles et nécessaires (sic), et, s'ils n'y avaient pas été, nous ne serions pas à l'Hôtel de Ville⁵. » C'est à partir de tels « témoignages » que la légende se forma. Dusaulx poursuit : « Suivons donc ces vengeurs de la Patrie, ces anges exterminateurs de l'affreux palais du despotisme⁶. » Il s'exalte : « L'on est tenté de croire que nous marchons à grands pas vers le degré de perfection dont la nature humaine est susceptible⁷. » Avec le recul des deux siècles passés, cet enthousiasme paraît bien naïf... ou suspect.

1. « Il n'y avait pas un lieu de détention en Europe, où les prisonniers fussent entourés d'autant d'égard et de confort ; il n'y en a pas aujourd'hui », conclut Funck-Brentano de ses investigations dans les archives de la Bastille (*Légendes et archives de la Bastille*, p. 68).

2. DUSAULX, *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, p. 100.

3. *Ibid.*, p. 102.

4. Ces canons ne pouvaient être braqués vers le pied de la forteresse.

5. BAILLY, *Journal*.

6. DUSAULX, *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, p. 89.

7. *Ibid.*, p. 195.

La dernière hypothèse avancée par les tenants de la spontanéité du mouvement est celle d'une réaction de peur et d'autodéfense, dès lors parfaitement légitime, face à l'hydre terrifiante d'un « complot aristocratique », d'un « complot de la cour ». À l'appui de cette thèse, on avance pêle-mêle la « duplicité du roi (*sic*)¹ » vis-à-vis de l'Assemblée constituante et surtout la fameuse concentration des troupes autour de Paris : on annonça 30 000 hommes, pour la plupart de régiments étrangers. Pourtant, à en croire les chiffres établis par Jacques Godechot, d'après les Archives de l'Armée de terre, à Vincennes, le total des troupes dirigées sur Paris n'a pu dépasser 5 500 hommes². Ajoutés aux forces de l'ordre permanentes à Paris, cela ne pouvait constituer une masse de 30 000 hommes que dans l'imagination échauffée de propagandistes habiles³. Mais la volonté de justifier les peurs répandues dans la capitale n'a que faire de la statistique. Ainsi Jacques Godechot peut-il conclure : « Les ordres de mouvement donnés aux troupes prouvent que dès le 26 juin le roi avait décidé que son coup de force aurait lieu vers le 13 juillet puisque c'est à cette date que la concentration serait terminée⁴. » Il est évident que, depuis plusieurs mois, des bruits alarmants, très nombreux, se diffusaient, à la mesure de l'espoir fou que l'on mettait dans les états généraux, et l'on s'inquiétait : « Le bruit public d'aujourd'hui est que les états généraux n'auront pas lieu ; l'inquiétude est générale... » ; le 13 juin, d'après le même « observateur », on dit que « le clergé, la noblesse et le parlement se sont réunis pour opérer de concert la perte de M. Necker » ; « On s'attend que les nobles monteront à cheval »... Mais d'où pouvaient venir ces rumeurs ? Jacques Godechot reprend ce même témoignage : « Je suis instruit et je sais de bonne part que plusieurs députés aux états généraux, et surtout les curés, [...] tiennent des correspondances dangereuses et cherchent à soulever le peuple contre la noblesse et le haut clergé⁵ »...

Pendant la durée de l'émeute elle-même, les « témoins », souvent des bourgeois calfeutrés chez eux, comme Beffroy de Reigny⁶, se font l'écho des bruits épouvantables qui se répandent partout : lorsque le prince de Lambesc reçoit l'ordre de dégager les Tuileries,

1. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 225.

2. *Ibid.*, p. 227.

3. Jean CHAGNIOT, dans sa thèse sur la *Force publique à Paris au XVIII^e siècle*, ne comptabilise qu'un maximum de 8 461 individus consacrés au maintien de l'ordre dans la capitale.

4. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 226.

5. *Ibid.*, p. 228-235.

6. LOUIS ABEL BEFFROY DE REIGNY, dit le Cousin Jacques, *Histoire de France pendant trois mois*, Paris, 1789.

on dépeint l'événement sous les couleurs les plus noires : le prince « avoit eu la témérité de fondre avec sa troupe, d'entrer dans un jardin public, à main armée, au moment où une foule immense de citoyens... y goûtaient avec sécurité le plaisir de la promenade » ; « Il eut, dit-on, s'indigne le malheureux bourgeois sur la foi des racontars les plus invraisemblables, l'inhumanité de pourfendre un vieillard qui, se trouvant par hasard sur son passage, était tombé à genoux, pour lui demander grâce ¹. » À l'extrême opposé d'une telle version, les *Mémoires* de Bésenval ne laissent aucun doute sur l'inanité, ni sur l'origine, de ces rumeurs subversives : « Les troupes en se rendant place Louis-XV, écrit-il, furent assaillies de propos injurieux, de coups de pierre, de coups de pistolet ; plusieurs hommes furent grièvement blessés sans qu'il échappât même un geste menaçant aux soldats ²... » Lors de l'épisode de la prise du pont de l'Avancée, on fit circuler que Launay lui-même avait fait baisser ce premier pont pour pouvoir mieux tirer sur la foule prise au piège du guet-apens que représentait la petite cour du Gouvernement ³. On pouvait alors crier à la « trahison » de Launay...

Tout cela n'empêche pas l'historien de conclure : « Il n'est pas nécessaire de formuler l'hypothèse d'un complot, maçonnique ou orléaniste, pour expliquer le soulèvement de Paris – et de la France – à la nouvelle du renvoi de Necker ⁴. »

Cette dernière remarque conduit à examiner les thèses, parfois ardemment « contre-révolutionnaires », mais également incluses dans les travaux « révisionnistes » anglo-saxons ⁵, à propos de la prise de la Bastille. Elles ont été formulées dès la fin de l'année 1789 et pendant la Révolution elle-même ; elles ont été réétudiées par des historiens comme Lombard de Langres ⁶, Taine, au XIX^e siècle, Frantz Funck-Brentano ⁷, plus explicitement encore par Gustave

1. *Ibid.*, p. 27.

2. Baron DE BÉSEINVAL, *Mémoires*, Paris, 1821, t. I, p. 362.

3. J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 282.

4. *Ibid.*, p. 235.

5. C'est le nom donné dans la littérature scientifique anglo-saxonne, spécialement américaine, au courant historique qui, sur la ruine des théories marxistes, ou marxisantes, qui avaient triomphé dans les années 1945-1989, revisitèrent la notion controversée d'« absolutisme » de la monarchie française du XVIII^e siècle et abandonnèrent une explication trop systématiquement socio-économique au profit d'une valorisation nouvelle de la question politique et idéologique, autour du thème du changement de la « culture politique » dominante au siècle des Lumières.

6. LOMBARD DE LANGRES, *Des Jacobins, depuis 1789 jusqu'à ce jour*, Paris, 1822.

7. Chartiste, Frantz Funck-Brentano (1862-1948) était devenu, en 1885, directeur de la Bibliothèque de l'Arsenal qui conserve un fonds remarquable des papiers de la Bastille, dont le registre d'écrou. Tous ses ouvrages, très documentés, ont eu

Bord¹, plus tard par Bernard Faÿ², Pierre Gaxotte³ ou Jean Mistler. À la suite de la plupart des contemporains des événements, amis ou ennemis du « peuple », tels Montjoie, Marmontel, le marquis de Ferrières⁴, Sourdat⁵, Barruel, Dusaulx lui-même, des acteurs tels Jacob-Job Élie, l'un des seuls officiers de carrière à commander une des colonnes d'insurgés⁶, ces thèses soulignent *toutes* la préparation⁷ de l'émeute par des « factions »⁸, différentes d'ailleurs selon les interprétations ; elles affirment aussi bien la manipulation de la foule que la violence sanguinaire de l'action.

La première idée est celle du complot orléaniste : elle a été soutenue par Montjoie dans son *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*⁹. Dans cette vision, le duc d'Orléans apparaît comme le centre d'un vaste complot tendant, non pas à la destruction de la royauté elle-même, mais à l'élévation du duc d'Orléans sur le trône, en remplacement de Louis XVI, dans le cadre d'institutions libérales à l'anglaise. Cette thèse était accréditée de témoignages nombreux et variés : en 1789, le Palais-Royal, de l'avis de tous les contemporains, est le foyer le plus agité de Paris, « était toujours le volcan, d'où s'élançaient les torrents de feu qui embrasaient notre malheureuse patrie¹⁰ ». Assuré de l'impunité par le privilège judiciaire dont bénéficiaient les palais des princes du sang, une foule de plumitifs, d'agioteurs, de gens du demi-monde et moins recommandables encore fréquentaient les cafés, les

un grand succès, parmi lesquels un livre sur les événements de juillet : *La Prise de la Bastille (1789, 14 juillet)*, Paris, Fontemoing, 1899.

1. Gustave BORD, *La Prise de la Bastille et les conséquences de cet événement en province*, Paris, 1882, et aussi *La Conspiration révolutionnaire*, Paris, 1909.

2. Bernard FAÿ, *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat ès lettres, Paris, E. Champion, 1924 ; *La Grande Révolution. 1715-1815*, Paris, Le Livre contemporain, 1959.

3. Pierre GAXOTTE, *La Révolution française*, Paris, 1928, rééd. avec introduction et notes par Jean Tulard, Paris, Fayard, 1975.

4. Charles-Élie DE FERRIÈRES, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la révolution de 1789*, Paris, an VII [BnF, Rés. La³³ 56A] et *Mémoires du marquis de Ferrières*, 3 vol., Paris, 1821.

5. SOURDAT, *Les Véritables auteurs de la Révolution de France de 1789*, Paris, 1797.

6. Voir *Histoire de la Révolution par deux amis de la Liberté*, 1790, et Relation du sous-lieutenant Élie dans MARMONTEL, *Mémoires*, 3 vol., Paris, 1891, t. III, p. 273-278.

7. Voir MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 253 : « Rien n'était plus contraire au plan formé. »

8. « Factieux mercenaires » (MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 265). Allusions aux multiples soupçons de corruption et de recrutement volontaire de bandes soudoyées d'émeutiers.

9. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, Paris, 1796.

10. *Ibid.*, t. II, p. 1-2.

librairies, les maisons de rendez-vous des galeries du palais. Clubs et salons y attiraient le plus beau monde de la « philosophie »¹. À partir de l'ouverture des états généraux, on vint, de plus en plus nombreux, s'y repaître des tirades antigouvernementales que des orateurs improvisés criaient du haut des tables : « On maudissait le gouvernement, on s'en prenait au chef suprême de la nation². » Le libraire Hardy, le 9 juillet, parle de « la fermentation extraordinaire qui se rallumait au Palais-Royal par rapport à l'arrivée continue de nouveaux régiments ». Le 10, il note « l'effervescence redoutable au Palais-Royal³ ». Arthur Young, en voyage à travers la France, déclare son étonnement « que le ministère permette de tels nids et de tels foyers de sédition et de révolte⁴ ». Rivarol affirme qu'il devint « le foyer des étincelles qui couvaient dans toutes les têtes⁵ » ; « Il se forma au café Foy, ajoute-t-il, comme une autre assemblée des communes qui, par la vivacité de ses délibérations, la perpétuité de ses séances et le nombre de ses membres, l'emportait sur celle de Versailles⁶. »

On commençait à relater le rôle du duc d'Orléans dans les émeutes d'août 1788 révélé par l'enquête du Châtelet, dans l'émeute Réveillon d'avril 1789 lorsque le passage du carrosse ducal avait permis aux émeutiers de forcer le barrage du guet et de piller la maison⁷. Le Palais-Royal accueille les gardes-françaises déserteurs de leur régiment, les acclame, leur fournit le vivre et le couvert : « révolution marquée », commente lucidement Montjoie⁸. Pendant les événements, le Palais-Royal apparaît comme le point de rendez-vous : Marmontel s'indigne : « Cependant le Palais-Royal était plein de ces factieux mercenaires qu'on employait à attiser le feu de

1. Voir à travers l'exemple de Brissot, Robert C. DARNTON, « The Grub Street Style of Revolution : J.-P. Brissot, Police Spy », *The Journal of Modern History*, vol. 40, n° 3, septembre 1968, p. 301-327 ; l'auteur cherche à comprendre « *the making of a revolutionary* » ; ce faisant, il montre d'ailleurs le décalage qui existe entre le témoignage de Brissot sur lui-même, à travers ses mémoires, où on le voit « *reading, writing, plotting, living and breathing for the fourteenth of July* », et la minable réalité d'un de ces nombreux ratés de la philosophie qui hantaient les cafés du Palais-Royal tout en négociant la protection du lieutenant général de police Le Noir.

2. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 20.

3. HARDY, *Mes loisirs ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, BnF, Ms. fr. 6687, p. 382-383.

4. Cité dans J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 19 (voyage de juin 1789).

5. Cité également par J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 10.

6. RIVAROL, *Journal politique et national*, 14 juillet 1789.

7. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. I, p. 274.

8. *Ibid.*, t. II, p. 7-8.

la sédition, et la nuit s'y passait en délations et motions atroces¹... » Et Dusaulx, naïvement, de confirmer : « On faisait alors dans le Palais-Royal de violentes motions². » Des listes de proscriptions où, curieusement, figuraient déjà les noms de Launay, de l'intendant Berthier de Sauvigny, de Foulon³ et de Flesselles, circulèrent au Palais-Royal dès le début du mois de juillet⁴. S'étonnera-t-on de voir les macabres défilés de la victoire populaire aboutir en ce palais ?

Les archives des Orléans ne peuvent fournir évidemment la moindre preuve car elles ont été épurées à deux reprises au moins, sous Napoléon I^{er} et sous Louis-Philippe, mais les témoignages contemporains sont clairs. Louis XVI dénonce d'ailleurs son cousin comme le principal artisan de sa chute⁵. Dans l'*Appel à la nation*, il rappelle qu'à Paris, le 12 juillet 1789, des affiches furent placardées pour déclarer « trône vacant » ; d'autres contenaient cet appel : « Ô duc d'Orléans, digne fils d'Henri IV, paraissez, mettez-vous à la tête de 200 000 hommes qui vous attendent⁶ ! » Longuement le pauvre roi alors aux abois accumule – en vain – les preuves contre ce prince : « C'est d'Orléans, voilà mon ennemi : fort de ses crimes, il jouit aujourd'hui d'une puissance supérieure même à celle que vous m'aviez confiée, tout est en son pouvoir hors le bien et c'est lui, Français, que je vous dénonce⁷. » L'envoyé de Venise, Antonio Capello, écrivait le 6 juillet : « Le Palais-Royal est le plus grand lieu de rassemblement et la pierre de scandale qui fomenta la fermentation. Le duc d'Orléans, qui en est le propriétaire, a gagné une

1. MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 265.

2. DUSAULX, *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, p. 24.

3. Joseph Foulon de Doué (ou Foulon) (1715-1789) avait été intendant d'armée puis des finances ; il venait, le 11 juillet, d'entrer dans le Conseil du roi comme contrôleur général des finances. Après les tragiques événements du 14, il se comprit menacé et tenta d'échapper à la curiosité des révolutionnaires en se cachant sur les terres de son ami Sartine. Retrouvé, traîné à Paris, il fut, le 22 juillet, pendu à une lanterne, décapité, et il eut droit à ce que l'on commença alors à appeler « promenade expiatoire ». Son gendre, intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, suivit le même sort.

4. Voir MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 15-19.

5. *Appel de Louis XVI à la nation*, 1793, Paris, 1949, p. 100 : Louis XVI révèle que l'exil du duc d'Orléans à Villers-Cotterêts, en 1788, était intervenu après l'envoi par ce prince d'un mémoire sur les finances, signé de son chancelier, du 20 août 1787, « qui proposait impérieusement le renvoi de tout le ministère et modestement sa nomination à la surintendance générale des finances... Il se permettait... de me donner des avis, notamment celui de renoncer aux lettres de cachet, de faire démolir la Bastille..., à défaut de quoi, il me faisait entrevoir une révolte générale, suite de la fermentation des esprits. L'objet de ce Mémoire était de mettre la France... à la merci du duc d'Orléans. »

6. *Ibid.*, p. 114.

7. *Ibid.*, p. 199.

grande popularité en se montrant favorable à la cause du peuple, mais ses intentions sont suspectes et sa tolérance pour tout ce qui se passe dans sa maison [...] est condamnée par toutes les personnes sensées. » Puis, parlant des orateurs improvisés, le même Capello ajoute que ces trublions « qu'on n'ose pas toucher sont certainement payés par cette indigne main¹ ». Montjoie assure que les agents du duc d'Orléans contrôlaient et détournaient les convois de vivres destinés à Paris, tandis que l'on procédait, en son nom même, à des distributions gratuites au Palais-Royal². D'autres témoins corroborent ces dires. Le bailli de Virieu, ministre de la cour de Parme à Paris, affirme plus nettement encore : « Ce n'est pas sans raisons qu'on a conjecturé que le tumulte est provoqué par des gens payés par un très haut personnage. On rougit de le nommer³. » Pour Montjoie, la conspiration est tramée de longue date. Il parle d'une conjuration fomentée à Passy⁴. Lombard de Langres, également, fait allusion aux rendez-vous de Passy, dans une maison « qu'un prince avait louée » ; là s'assemblaient les principaux initiés « qui organisaient la propagande... et préparaient les motions incendiaires à faire dans le sein de l'Assemblée⁵ ». Un plan d'action avait été concerté : il s'agissait de hisser d'Orléans au pouvoir ; la réunion et le triomphe du tiers entraient bien sûr dans ce plan, mais, plus précisément, il apparaît que le duc d'Orléans ait assumé les risques d'attiser dans la capitale un climat d'insurrection par la diffusion de la peur de la disette, favorable à ses ambitions politiques. La diffusion de fausses nouvelles était conforme au « plan formé⁶ ». L'émeute ainsi préparée, la date en aurait même été fixée d'avance, au lundi 13 juillet... Dans les jours qui précèdent immédiatement et pendant l'insurrection, le rôle du Palais-Royal semble se préciser. De ses jardins partent les mensonges les plus invraisemblables pour affoler le peuple : l'Assemblée va être dissoute, le duc d'Orléans et Necker sont menacés d'être égorgés par les ennemis du peuple... Le libraire Hardy parle de l'arrivée des troupes « comme si l'on se proposait d'entreprendre le siège de Paris⁷ ».

1. Cité dans J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 32.

2. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 19.

3. Cité dans J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 32.

4. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, p. 12.

5. LOMBARD DE LANGRES, *Des Jacobins de 1789 jusqu'à ce jour*, Paris, 1822, p. 43. Le même parle également de l'organisation de la disette autour de Paris.

6. MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 253.

7. HARDY, *Journal*, 9 juillet, BnF, Ms. fr. 6687.

Si le cousin du roi est bien à l'origine, du moins le cœur, de ce complot, il faut avouer, avec Montjoie, que « d'Orléans, sous les auspices et dans le Palais duquel toutes ces hordes de séditieux se réunissaient impunément, était un conspirateur d'une nouvelle espèce car il ne pouvait conspirer avec plus de bruit¹ ». Reste le témoignage de Mirabeau, quelque temps après la prise de la Bastille : parlant au bailli de Virieu, il évoquait le duc d'Orléans : « Sa timidité l'a fait manquer de grands succès ; on voulait le faire lieutenant général du royaume ; il n'a tenu qu'à lui ; on lui avait fait son thème, on lui avait préparé ce qu'il avait à dire². » Montjoie rapporte également une conversation que Mirabeau eut le 12 juillet dans un cercle où se trouvaient Mounier, Dupont, Bergasse, du Rouvray et La Fayette : « Ma foi, Messieurs, voulez-vous connaître ma pensée tout entière ? J'estime qu'on ne fera jamais un pas vers la liberté, tant qu'on ne parviendra pas à opérer une révolution à la cour... Il importe d'élever M. le duc d'Orléans au poste de lieutenant général du royaume³. » À Mounier, enfin, qui lui exprimait son inquiétude « qu'un prince ambitieux, paraissant au milieu de l'armée après avoir fait distribuer de l'argent et des libelles, pourrait s'emparer du trône », Mirabeau s'exclame : « Mais, bonhomme que vous êtes, je suis aussi attaché que vous à la royauté, mais qu'importe que nous ayons Louis XVII au lieu de Louis XVI et qu'avons-nous besoin d'un bambin pour nous gouverner⁴? »

Le dernier épisode laisse entendre une manipulation de Philippe d'Orléans lui-même. La thèse évoquée alors est celle, développée par l'abbé Barruel⁵, entre autres, d'un complot de la franc-maçonnerie contre la royauté de Louis XVI. Le recouplement avec la première hypothèse s'établissait par le fait que le duc d'Orléans était Grand Maître du Grand Orient de France et, depuis vingt ans, il investissait des sommes considérables dans la réorganisation des loges à

1. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 3.

2. Déposition du bailli de Virieu lors de l'enquête du Châtelet sur les journées d'octobre. Voir J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 33-34.

3. MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 51.

4. Cité dans J. MISTLER, *Le 14 juillet*, p. 34.

5. L'abbé Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, 5 vol. in-8°, Hambourg, 1798-1799, rééd. 2 vol., Chiré-en-Montreuil, 1973. Thèse que l'on retrouve avec des interprétations d'ailleurs divergentes d'une part dans G. BORD, *La Conspiration révolutionnaire* et dans B. FAÏ, *La Franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII^e siècle*, Paris, éd. de Cluny, 1935, rééd. 1961, d'autre part dans les travaux de l'historien franc-maçon de la franc-maçonnerie, Gaston MARTIN, dont *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution*, Paris, 1926.

laquelle participait activement son chancelier, Choderlos de Laclos. L'alliance de Philippe d'Orléans et du réseau maçonnique résultait de la convergence des ambitions de l'un et des buts de l'autre. Des éléments objectifs servaient le choix d'Orléans comme vecteur de la transformation politique à laquelle aspiraient les loges : la clientèle puissante et nombreuse que le prince détenait du fait de sa position dans le royaume, sa fortune – immense – le mettaient naturellement à la tête d'une force qu'il suffisait d'organiser et d'orienter. Le caractère du prince encourageait encore ce que Bertrand de Molleville dénonça comme « le projet » maçonnique¹ : mondain, vaniteux, superficiel, animé d'une haine profonde pour la branche aînée, Philippe d'Orléans devait être un bailleur de fonds irremplaçable et un protecteur efficace, si on lui donnait l'illusion qu'il était le chef. Le réseau des loges, dénoncé par Barruel comme par le duc de Montmorency-Luxembourg², usa de l'appui orléaniste conformément à une stratégie déjà éprouvée, l'utilisation de la position exceptionnelle d'un médiocre. Tandis que le duc conspirateur se voyait cantonné au rôle de pourvoyeur de fonds, le déroulement des émeutes de juillet 1789 rend saisissante la présence continue de membres des loges à tous les échelons de l'action, et dans toutes les initiatives importantes : les noms que l'on connaît des chefs ou meneurs (tel Moreton de Chabillant, vénérable de la parfaite Union, à la tête de gardes-françaises rebelles, surtout Santerre, du Contrat social, et Palloy, « souverain prince des Amis de la Jeunesse et de l'Humanité », Coconnier, membre de la loge Saint-Julien de la Tranquillité), des délégués du Comité permanent de la commune qui constituèrent les ambassades auprès de Launay (Chaton, de la loge de l'Union des bons Français, Thuriot de la Rozière, des Amis réunis, l'abbé Fauchet, des Neufs Sœurs, et Milly et Poupard de Beaubourg, des Amis réunis...), des chefs de la milice bourgeoise, dont La Fayette, à partir du 15 juillet, est le plus illustre, tous ces noms confrontés aux listes des loges conservées au Fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale de France, révèlent une étrange similitude. Bertrand de Molleville put ainsi affirmer : « C'est dans une séance de la loge des Amis réunis que fut décidée la prise de la Bastille³. » Cette préparation systématique est confirmée par l'innocent Dusaulx, qui confesse : « Le gros du peuple ne se doutait pas

1. B. DE MOLLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. I, p. 26.

2. Voir P. FILLEUL, *Le Duc de Montmorency-Luxembourg*, Paris, 1939. D'autres transfuges de la maçonnerie, comme Marmontel ou le marquis de Beaupoil-Saint-Aulaire, témoignèrent, comme Montmorency-Luxembourg, des projets subversifs des loges contre la monarchie.

3. B. DE MOLLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. I, p. 27.

que l'on allait marcher sur la forteresse, mais il est certain que la prise de la Bastille avait été projetée¹. » Gaston Martin s'enorgueillit, pour sa part, de ce rôle glorieux des loges dans le déclenchement de la Révolution². Gustave Bord est amené à cette conclusion : « Les trois quarts des acteurs de l'insurrection appartenaient aux loges. Si on réfléchit que, contrairement à l'opinion courante, tout le monde n'était pas franc-maçon..., on ne peut nier que la maçonnerie... a dirigé le mouvement³. » Il recoupe ainsi les analyses d'Augustin Cochin⁴, reprises partiellement par François Furet⁵, sur les sociétés de pensée et le rôle de la maçonnerie dans le développement d'une nouvelle forme de sociabilité, égalitaire, démocratique, sans aucun doute contradictoire avec le régime monarchique en place.

Le rôle de la maçonnerie doit être également souligné à propos de la défection des troupes, spécialement des gardes-françaises, au moment des émeutes. L'armée, qui avait agi en août 1788, refuse de marcher contre le peuple. Bésenval avança cet argument pour expliquer son inaction lors de l'attaque de la Bastille. Or on sait, par ailleurs, qu'une action très précise avait été engagée par la franc-maçonnerie pour noyauter les troupes : les loges militaires se sont multipliées. Aux Invalides, les soldats menacent le gouverneur, Sombreuil, pour qu'il cède à l'émeute : « Loin de s'opposer à l'invasion, écrit Bésenval, les soldats de l'hôtel la favorisèrent et peu s'en fallut que le gouverneur à qui ces gens-là n'avaient pas un reproche à faire ne fût pendu par eux à la grille⁶. » À la Bastille, ce furent les invalides qui incitèrent Launay à se rendre. Le 17 juillet, le député Coroller, membre du Club breton, affirmait triomphalement à Malouet qui mettait en doute la victoire du peuple si les troupes avaient agi : « Nous étions sûrs des troupes, nous avons

1. « On faisait alors dans le Palais-Royal de violentes motions, poursuit Dusaulx, et cette conspiration qui devait bientôt éclater, était fomentée dans plusieurs autres endroits » (*De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, p. 24).

2. « Le 14 juillet est l'aboutissement d'une fermentation qui date de plusieurs mois et dont le synchronisme avec la réunion des états généraux ne peut être l'effet du simple hasard... Le renversement de la monarchie absolue a été une action préparée jusqu'en ses plus minces détails » (G. MARTIN, *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution*, p. 82).

3. G. BORD, *La Conspiration révolutionnaire*, p. 22.

4. Augustin COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, Paris, 1924. Taine, avant Cochin, avait détecté le rôle subversif des « cafés » et clubs : « On devine l'état de tous ces cerveaux : ce sont les plus vides de lest qu'il y ait en France, les plus gonflés d'idées spéculatives, les plus excitables et les plus excités. Dans ce pêle-mêle de politiques improvisés, nul ne connaît celui qui parle ; nul ne se sent responsable de ce qu'il dit » (*Les Origines de la France contemporaine*, Paris, 1881, p. 41-43).

5. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, rééd. 1983.

6. Baron DE BÉSEINVAL, *Mémoires*, t. III, p. 415.

depuis longtemps des correspondances avec tous les régiments¹. » À juste titre, Jacques Godechot soulignait ainsi que le fait le plus important des journées de juillet avait été cette défection des forces de l'ordre.

Un dernier point reste à souligner : les contemporains attachent rarement, ou furtivement, de l'importance au rôle de Necker. On rapporte qu'à son ordre d'exil, le ministre n'opposa aucune résistance, qu'il se mit en route calmement pour Bruxelles, sans repasser par Paris comme le lui spécifiait le billet royal. Cependant, les « capitalistes », commentait Albert Mathiez, persuadés que le départ de Necker entraînerait la banqueroute et leur ruine, participèrent à leur façon au renversement de l'ordre. Rivarol accuse en effet les banquiers Laborde de Méréville, Boscary et Dufresnoy, entre autres, d'avoir « soudoyé » l'émeute. Delessert fournit un témoignage en ce sens². Un « complot Necker » s'ajouterait ainsi aux complots précédents. Ce personnage représente surtout l'un des premiers « phénomènes d'opinion » que l'on puisse observer : le Paris de juillet 1789 se trouva submergé d'une marée de dessins, de gravures, de ce que nous appellerions des « tracts » de propagande. Les titres en sont tout un programme : « Monsieur Necker redemandé par le tiers-état et porté dans les bras du peuple jusque chez lui l'an 1789³ », ou bien « France ! le plus beau jour éclaire ton empire, / l'Univers étonné t'applaudit et t'admire, / Tous tes fers sont brisés, et Necker t'est rendu⁴. » Certes, Necker eut aussi des détracteurs, mais « politiques » et dès lors discrédités (Calonne) ou fort discrets. La ville « appartenait » bien au ministre, mais elle ne savait pas pourquoi. Parmi les gens avisés, en effet, nombreux étaient ceux qui dénonçaient le caractère artificiel de la popularité du Genevois : Calonne qui l'accusait très officiellement de falsification des chiffres⁵, plus discrètement quelques esprits lucides. On notera parmi ces derniers l'abbé Jean-Charles François Le Gros, dans son *Examen du système politique de M. Necker : mémoire joint*

1. Voir I. STOREZ, « Le 14 juillet 1789 à Paris », *Actes Augustin Cochin*, t. II, Les Cahiers de l'Ordre français, 8^e cahier, 1980, p. 90-92.

2. Voir J. GODECHOT, *La Prise de la Bastille*, p. 249.

3. BnF, cabinet des Estampes, eau-forte, De Vinck 1378.

4. BnF, cabinet des Estampes, De Vinck 1387.

5. Dans ses *Causes de la Révolution*, M. de Meulan aurait affirmé que la fortune de Necker était le résultat d'un abus de confiance. M.-L. RÉVELIÈRE (*Les Ruines de la monarchie française*, 3 vol., 1879, t. I, p. 371) avance que « son ouvrage sur la législation des grains est une atteinte au droit de propriété et son compte rendu une délation contre le gouvernement royal lui-même... une forfaiture ».

à la lettre écrite au roi par M. Calonne, le 9 février 1789¹, ainsi que *La Neckriade provinciale* « par un vieux citoyen d'une province très éloignée de la capitale, qui l'a déposée dans ses archives, pour apprendre à ses descendans qu'il n'avoit jamais été la dupe... de la charlatanique éloquence du célèbre Necker² » ! La personnalité de Necker ne fait pourtant pas de lui un conspirateur de premier ordre : il paraît plutôt à la croisée des factions, comme le révèle encore cette dernière estampe : « Constitution de la France : M. le duc d'Orléans et M. le marquis de La Fayette soutiennent M. Necker qui foule aux pieds les instruments de l'esclavage et qui d'une main soutient la couronne de France, et de l'autre porte en triomphe le bonnet de la liberté³. »

LA PORTÉE DE LA PRISE DE LA BASTILLE

La leçon des événements ne se résume sans doute pas à ces considérations, si utiles et intéressantes soient-elles ponctuellement. Trois points ne manquent pas de frapper l'observateur.

Le premier est la démission des autorités. Peut-être n'était-ce pas la première fois, mais jamais il n'y avait eu un tel ensemble dans la démission. La défaillance s'observe évidemment au niveau de l'autorité militaire : Bésenval reste inactif. Il sera accusé d'avoir volontairement laissé faire ; on soulignera ses liens d'amitié avec Necker ; on le verra d'ailleurs exonéré de toute charge par l'intervention de Necker lui-même, de La Fayette surtout, lorsqu'il sera, à l'automne 1789, accusé d'avoir fait tirer sur le peuple⁴. Launay,

1. S.I.s.n., 1789, 51 p. « Tous ces beaux plans politiques, tous, dénonce l'auteur, soi-disant *vrais, solides, inébranlables*, revus, corrigés, augmentés, modifiés suivant les vues des différents architectes, ont circulé dans l'Europe, ont monté les têtes, ont fait germer, dans tous les états indistinctement, l'esprit d'indépendance, le mépris de toute autorité : nous voyons en conséquence, aujourd'hui, les citoyens s'armer les uns contre les autres ; & Dieu nous préserve d'être les témoins d'une insurrection générale contre les Puissances qui nous gouvernent maintenant : comment, dans des circonstances aussi critiques, un homme sage & prudent vient-il annoncer une nouvelle construction politique, un nouvel édifice de bonheur ? » (p. 12).

2. Par Pierre-Arnaud D'AUBUSSON, s.l.n.d. (179 ?), Pergamon Press, cop. 1989, microfiches.

3. BnF, estampe non identifiée, à Paris, chez Bourgeois, 1789, Hennin 10545.

4. Bésenval fut arrêté en Champagne alors qu'il fuyait vers la Suisse, le 28 juillet. Amnistié de son inaction devant l'Assemblée nationale, le 30 juillet suivant, il fut mis en accusation pour suspicion de « complot aristocratique » dès que fut formé le Comité des recherches. Voir Barry M. SHAPIRO, « Revolutionary Justice in 1789-1790 : The Comité des recherches, the Châtelet, and the Fayetteist Coalition », *The French Historical Studies*, vol. 17, n° 3, printemps 1992,

quant à lui, capitule, cède à l'émeute avant que l'épreuve de force ait fait pencher la balance d'un côté ou de l'autre. On affirma que, dans son affolement, il faillit faire sauter la forteresse avec toute sa garnison en mettant le feu à la chambre des poudres. Ce qui fera dire à Rivarol que Launay « avait perdu la tête bien avant qu'on la lui coupât¹ ». Chateaubriand rappelle sobrement cette débandade : « Le 14 juillet, prise de la Bastille. J'assistai, comme spectateur, à cet assaut contre quelques invalides et un timide gouverneur : si l'on eût tenu les portes fermées, jamais le peuple ne fût entré dans la forteresse. Je vis tirer deux ou trois coups de canon, non par les invalides, mais par des gardes-françaises, déjà montés sur les tours². » « C'est à quoi se réduit, conclut amèrement Rivarol, cette prise de la Bastille, tant célébrée par la populace parisienne. Peu de risque, beaucoup d'atrocités de leur part et une lourde imprévoyance de la part de M. de Launay³. » Malheureusement, objecte d'ailleurs Marmontel, « cette prévoyance qui lui manquait, personne dans les conseils ne l'eut pour lui⁴ ».

La démission du ministère est tout aussi patente, en effet : le principal ministre, Breteuil, arrivé au pouvoir au matin du 11 juillet en remplacement de Necker parce qu'il était partisan d'une résistance à l'Assemblée, se trouva comme paralysé devant l'émeute. Aucun ordre précis n'est envoyé à Paris, même sur les instances de Sombreuil. C'est un silence stupéfiant que nous révèlent les archives. Or la vague d'émeutes dure trois jours, et Versailles, tout proche, ne pouvait manquer d'en avoir l'écho sinistre. Quant aux grandes institutions parisiennes, organes de la justice et de la police de la ville, elles entrent ce jour-là dans un processus de dissolution interne que manifeste à l'évidence l'absence totale d'intervention. Le parlement de Paris, particulièrement discret, il faut l'avouer, depuis le début de l'année, ne garde rien dans ses archives⁵ des réactions de la haute magistrature : ni requête du procureur général, ni arrêt de la cour, tandis que semble se poursuivre, au ralenti peut-être, une activité judiciaire de routine qui ne doit absolument rien aux événements tragiques qui secouent la ville. Lorsque le Parlement se

p. 656-669. Cette contribution démontre l'énorme influence de La Fayette dans les derniers mois de 1789.

1. RIVAROL, *Journal politique et national*, 14 juillet, p. 127.

2. François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, livre V, chap. VIII, éd. Maurice Levailant et Georges Moulinier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1946, p. 168.

3. RIVAROL, *Journal politique et national*, p. 73.

4. MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 272.

5. Arch. nat., minutes du conseil secret, X^{1B} 8990.

réveille, c'est au lendemain de l'action pour arrêter des remerciements au roi. Le 16 juillet à dix heures du matin, en effet, l'assemblée des chambres convoquée porte au registre les faits suivants : « Ce jour, Monsieur le premier président et Messieurs de service en la Grand Chambre s'étant rendus au palais pour l'audience de sept heures, mais qui n'a point été ouverte ainsi que celle de neuf parce qu'il ne s'est point trouvé d'avocats, Monsieur le premier président a envoyé aux chambres vers les dix heures pour les prier de s'assembler. » Jean-Baptiste-Gaspard Bochart de Saron fait part de l'intention d'un des conseillers de communiquer à l'assemblée quelque chose qui « pouvoit mériter son attention » : ledit magistrat, dont le procès-verbal ne conserve pas le nom, prend alors la parole en ces termes stupéfiants : « Messieurs, l'éloignement des troupes de Paris et de Versailles vient enfin de rendre la sécurité aux citoyens. Des députés de l'assemblée sont venus annoncer à la Capitale les témoignages éclatants de l'amour du roi pour ses sujets consignés dans le discours le plus touchant que notre Monarque fut lui-même adresser hier aux représentans de la nation. Il me semble que le Parlement ne peut rester témoin muet du rétablissement du calme que la ville de Paris doit aux déterminations paternelles du roi secondées par le zèle et le patriotisme de l'Assemblée nationale¹. » En conséquence de quoi, la cour arrêta que le premier président porterait à Louis XVI ses remerciements. Cette convocation de l'assemblée des chambres n'était-elle pas la moindre des choses ? Même si ne semble y assister qu'un nombre fort médiocre de conseillers². Le lendemain, Bochart de Saron rapporte son entrevue avec le roi en termes laconiques : « Sire, Votre Parlement pénétré de reconnaissance des sentimens de sagesse et de bonté dont votre Majesté est sans cesse animée pour le bonheur public, m'a chargé de me retirer vers votre Majesté à l'effet de la remercier très humblement des preuves qu'elle vient de donner de son amour pour ses Peuples et de sa confiance dans leurs représentans dont le zèle et le patriotisme ont contribué à ramener la tranquillité publique³... » On fit registre... et le silence le plus impressionnant tomba sur les tragédies du 14 juillet. Le lundi 20, Bochart de Saron se faisait l'admirateur ébahi, et attendri, de « ces députés fidèles à tous leurs devoirs » qui, lors de la venue du roi à Paris, le vendredi précédent, s'étaient fait « le nœud de la nouvelle alliance et de la confiance respective de la nation et de son chef qui,

1. Arch. nat., X^{1B} 8990, 16 juillet.

2. 28 magistrats, présidents et conseillers des Grande Chambre, Enquêtes et Requêtes (en principe, plus de cent, à cette époque).

3. Arch. nat., X^{1B} 8990, 17 juillet.

suisant la propre expression du roi, n'est qu'un avec elle¹ ». « Jour aussi mémorable », en effet ! « à consacrer dans les registres » pour la monarchie, où – innocemment ? – le premier président de la plus vénérable institution de l'État inversait, et donc subvertissait, les termes de l'union mystique du roi et de son peuple² ! Indépendamment du fait que le discours de la magistrature tendait finalement à faire de la politique royale antérieure la cause des « désordres », l'attitude du Parlement démontrait une absolue incompréhension des enjeux du moment.

Il faut enfin se convaincre de la démission de l'autorité royale. C'est la plus grave, la plus lourde de conséquence. Louis XVI, après avoir gravement consigné sur son carnet de chasse le résultat de sa sortie du jour : « 14 juillet : rien », réunit un conseil le 15, puis de nouveau le 16 juillet. On évoque l'éventualité d'un départ de la famille royale en province où elle jouit encore d'un prestige intact. Au matin du 15, à Versailles même, la reine est acclamée au balcon de la cour de Marbre. Mais Breteuil craint de n'avoir pas assez de troupes fidèles pour escorter le roi, quand il aurait suffi de compter sur l'alliance séculaire du peuple et de son roi. Le comte d'Artois, les princes de la maison de Condé ne s'embarrasseront pas de telles considérations et, après avoir vainement tenté d'entraîner Louis XVI, ils prennent la route de l'exil³. Au contraire, Louis XVI annonce alors le rappel de Necker et sa venue à Paris pour le 17 juillet. Il craint d'ailleurs le pire et remplit en conséquence ses devoirs religieux. Le jour dit, il parvient à Paris, y est accueilli aux cris de « Vive le roi ! Vive la liberté ! » et il se rend à l'Hôtel de Ville où on lui impose la cocarde tricolore. C'est là la grande débandade : le roi, justicier, absolvait l'émeute, reconnaissait implicitement les institutions insurrectionnelles (Garde nationale et Commune de Paris), n'osait même pas évoquer les massacres indignes des représentants de sa propre autorité. C'est à cette date, et non le 14 juillet, que s'est joué l'avenir de la monarchie.

Comment expliquer une telle démission ? Faiblesse du roi ? Sans doute, mais Louis XVI n'est pas ce gros benêt que la propagande orléaniste s'était plu à dépeindre. Influence au plus haut

1. Arch. nat., X^{1B} 8990, 20 juillet.

2. Lorsqu'ils l'exprimèrent solennellement, les derniers Bourbons affirmèrent que le corps de la nation ne faisait qu'un avec eux, non pas que le roi ne faisait qu'un avec la première.

3. L'exil, en vérité, était sans doute une réponse personnelle adaptée aux risques encourus par la famille royale et le signe d'une prescience de l'avenir, mais il n'était pas une solution politique susceptible d'arrêter le cours des événements.

niveau de l'État, et même sur le roi, des théories nouvelles héritées de l'exemple anglais et des philosophes du XVIII^e siècle ? Non sans prudence ni sans amertume, c'est la piste que des historiens ont explorée depuis une vingtaine d'années. Guy Chaussinand-Nogaret avoue d'ailleurs : « Le pouvoir lui-même, assailli de doute, hésite sur sa légitimité et intervient si mollement, lorsque la révolte éclate, que son action équivaut presque à une approbation¹ ». Depuis près d'un demi-siècle, le pouvoir royal s'était habitué à parler le langage de ses ennemis, celui de la « constitution » et de la « légalité ». Face à la magistrature qui discréditait son pouvoir en l'accusant de « despotisme », Louis XV, d'abord – avec plus de fermeté au fur et à mesure qu'il s'avavançait en âge et en expérience – réplique par l'affirmation de son devoir souverain de gardien de « l'antique constitution monarchique » du royaume². Confronté de nouveau à la rébellion du parlement de Paris en 1787, cette fois flanqué des princes du sang et des pairs de France, face au duc d'Orléans qui le défie en l'accusant d'« illégalité », Louis XVI, enfermé dans un discours « constitutionnaliste » avant la lettre, lui répond : « C'est légal parce que je le veux. » Quand il aurait fallu faire démonstration de « sa légitimité » par le bienfait politique attendu de ses décisions, le roi argumente sur la coïncidence – d'ailleurs indubitable ! – de son attitude avec des principes monarchiques dont désormais le corps politique doutait comme d'une déviation malade de l'État. Ce faisant, ni Louis XV ni Louis XVI n'ont su trouver ce ton à la fois politique et charismatique qui avait rallié le peuple comme un seul homme à Philippe Auguste, contre les chevaleries étrangères, à Charles VII, après son sacre, autour de Jeanne d'Arc, à Louis XII comme à François I^{er} pendant les guerres en Italie, à Henri IV, bien sûr, au-dessus de l'effroyable fracture religieuse, à Louis XIII et Richelieu, après le désastre de Corbie, à Louis XIV enfin, dans les heurs et malheurs des guerres européennes. Louis XVI, invité à s'enfuir de Paris – comme l'avait d'ailleurs fait le régent (futur Charles V « le Sage »), en 1358, pour échapper à l'emprise sanginaire d'Étienne Marcel – par la reine, par ses « amis », jette l'éponge devant l'émeute comme il avait quelques semaines auparavant capitulé devant le coup de force du tiers état, au lieu de chercher dans

1. G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Bastille est prise*, p. 9.

2. C'est le but du discours de la Flagellation de mars 1766 pour répondre à la fronde des parlements de France, spécialement à la magistrature parisienne. Voir Michel ANTOINE, « Le discours de la Flagellation (3 mars 1766) », *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, Société de l'École des chartes, *Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*, 1955, 12, t. I, p. 33-37 ; Bernard VONGLIS, *La Monarchie absolue. Définition, datation, analyse d'un régime controversé*, Paris, L'Harmattan, 2006.

l'amour – réel – de son peuple la source séculaire de sa légitimité. Y croit-il encore ?

Le deuxième point est la responsabilité de l'Assemblée nationale née de l'insurrection politique du tiers état contre la monarchie et de la subversion des traditionnels états généraux : les allusions déjà faites aux propos de Mirabeau montrent que, dans ces émeutes de juillet, tous les personnages importants de l'ex-tiers état de l'Assemblée de Versailles prirent une part active aux événements. Dès l'origine, l'Assemblée se montra perméable aux influences orléanistes, entièrement asservie aux manipulations du « parti populaire ¹ » : au lendemain de la réunion des trois ordres (27 juin 1789) dont il s'était d'ailleurs fait l'avocat au sein de la noblesse, Philippe d'Orléans avait été élu président de l'Assemblée par 553 voix contre 869. Cette majorité confortable inquiéta si fortement que l'on fit pression sur Louis XVI pour que le duc refusât cet honneur. L'appartenance des chefs du tiers au « parti patriote » est-elle par ailleurs un secret ? Bailly, Sieyès, Le Chapelier, Mirabeau, La Fayette, qui, de la noblesse, les rejoignit l'un des premiers, Guillotin, tous appartenaient à la loge parisienne des Amis réunis. La Société des amis des Noirs jouait le rôle de courroie de transmission : on y retrouvait Mirabeau, Sieyès et La Fayette aux côtés de Brissot, et de Condorcet. Tous furent les personnages clés de ces événements de juillet. Dès le 5 juillet, sur la question de l'approvisionnement de Paris, la confiscation de la décision par les ténors du « parti patriote » se révéla lorsqu'au lieu de mesures concrètes, Lally-Tollendal paralysa l'action de l'Assemblée au profit d'une vaine accusation contre... les parlements ! « Il fallait bien, dit naïvement Barère de Vieuzac dans son journal *Le Point du jour*, présenter au peuple la preuve que l'on pensait à ses malheurs et que l'on s'occupait de ses besoins ². » « Orléanistes » ou « patriotes », il est certain qu'un nombre non négligeable de membres de l'Assemblée se sont résolus sciemment à utiliser le désordre à des fins politiques favorables à leurs projets. En témoigne l'aveu du député Dupont, rapporté par Montjoie, à propos de la mise en échec d'un plan de finance soumis par le gouvernement aux députés : « Le désordre et l'état désastreux des finances ont été considérés par nos commettants comme les moyens les plus efficaces d'assurer la Constitution. Adopter le plan proposé, conclut-il, c'est établir dans les finances *un ordre qui nous ôtera ces moyens* ³. » Molleville rapporte également l'optimiste tran-

1. MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 254.

2. Cité dans MONTJOIE, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans surnommé Égalité*, t. II, p. 33.

3. *Ibid.*, t. II, p. 26-27.

quillité de Barnave devant les premiers frémissements de la violence populaire qui, selon lui, rentrerait dans ses bornes par l'établissement de la Constitution : « Le peuple n'a que trop entendu ce langage, conclut Molleville, il a commis des millions de crimes, mais c'est moins à lui qu'à ceux qui l'ont égaré qu'il faut le reprocher ¹. » Dès le 10 juillet, Mirabeau et Bancal des Issards interviennent à la tribune pour dénoncer l'appel de troupes à Paris. Le 13 juillet, La Fayette, Sieyès et Le Chapelier rédigent, et font adopter, un décret rendant personnellement responsables tous les conseillers du roi ². En ce jour critique, sur une proposition du président de fixer la prochaine séance au 16, Leutre se lève et réclame que l'Assemblée siège sans désesparer : « L'Assemblée nationale et la ville de Paris sont menacées des plus grands malheurs ³. » Le 15 juillet, l'Assemblée mise au courant des événements de la veille délibère immédiatement... sur la responsabilité du ministère ! On porte une motion au roi le suppliant de rétablir l'ordre en rappelant Necker : « Ce triomphe était réellement celui des factieux auxquels le roi venait de se livrer ⁴. » Bertrand de Molleville y voyait un véritable complot tramé contre le clergé et la noblesse : « Il [le peuple] pouvoit tout oser impunément contre les "aristocrates" et c'était pour eux seuls que l'assemblée réservoir toute sa sévérité ⁵. » Le 16 juillet, une délégation de députés se rend à Paris, s'y fait acclamer. En fait l'Assemblée nationale constituante savait parfaitement tenir son existence de l'insubordination et de la désobéissance. Elle se savait menacée du risque de dissolution si le roi, malgré ses reculades de la fin du mois de juin, décidait de rétablir la loi et son autorité. Elle se savait menacée aussi du risque de dislocation interne lorsque les premières discussions sur la Constitution révéleraient les divergences béantes entre les députés dont une majorité continuait à raisonner en termes d'Ancien Régime. Du même coup seraient apparues au grand jour les manipulations auxquelles s'étaient livrés les Sieyès, Mirabeau, Bailly et autres dans les jours précédents pour aboutir à la subversion politique des états généraux. On s'explique alors aisément que l'Assemblée ait favorisé, parce qu'elle en réunit les principaux représentants, tous les complots précédemment évoqués. Ainsi s'exprime Chaussinand-Nogaret : « Ce que l'Assemblée ne peut obtenir par les voies légales, le peuple le lui apporte par les armes et la violence. »

1. B. DE MOLLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. II, chap. xv, p. 92.

2. *Ibid.*, t. I, p. 515.

3. Voir I. STOREZ, « Le 14 juillet 1789 à Paris », p. 79-104, p. 97.

4. MARMONTEL, *Mémoires*, t. III, p. 287.

5. B. DE MOLLEVILLE, *Histoire de la Révolution de France*, t. II, p. 92.

C'est enfin, en juillet 1789, que se met au point, après les tâtonnements des mois précédents, une véritable technique insurrectionnelle, celle des fameuses « journées révolutionnaires », une technique qui implique le recours à la peur comme ressort principal de l'action. « De Launay, arraché à sa cachette, après avoir subi mille outrages, est assommé sur les marches de l'Hôtel de Ville ; le prévôt des marchands, Flesselles, a la tête cassée d'un coup de pistolet », se souvient Chateaubriand. « C'est ce spectacle que des béats sans cœur trouvaient si beau. Au milieu de ces meurtres, on se livrait à des orgies comme dans les troubles de Rome, sous Othon et Vitellius¹. » Les travaux réalisés sur le déroulement de l'insurrection d'août 1788, à l'occasion du renvoi de Loménie de Brienne, en font une répétition générale de l'insurrection, consciemment analysée par Bosquillon, dès octobre 1788, dans son *Code national*. Cet opuscule tirait les leçons de l'échec de l'émeute fomentée à Paris sous le couvert d'un mouvement spontané de joie populaire. Il fallait, programmait Bosquillon, noyauter les troupes pour obtenir leur ralliement, utiliser un thème mobilisateur, soudoyer les cadres de l'émeute que le chômage disposait à tous les débordements², atteindre un objectif politique, sans rapport direct avec les revendications hurlées par la foule, et détourner ainsi le profit de l'émeute de la masse populaire qui a été instrumentalisée vers un noyau de personnes décidées à la subversion politique du régime. « C'est là, confirme Chaussinand-Nogaret, ce qui donne à la fois son caractère exemplaire et son ambiguïté au 14 juillet. L'Assemblée ne peut faire plier le roi et assurer sa propre sauvegarde que par l'intervention populaire. Mais la victoire du peuple engage la révolution dans la voie de l'insurrection permanente. Désormais, chaque fois que la légalité sera un obstacle à sa volonté, ou aux desseins de ceux qui le manipulent, le peuple aura recours à l'insurrection, d'abord contre le roi, et, celui-ci éliminé, contre l'Assemblée elle-même³. »

JEAN-PIERRE ET ISABELLE BRANCOURT,
historiens,
professeur à l'université
de Tours et chargée de recherche au CNRS.

1. CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, p. 168.

2. Mallet du Pan et Montjoie témoignèrent que des émeutiers blessés avaient sur eux des sommes allant de 12 à 36 francs, c'est-à-dire le triple de la solde des troupes régulières.

3. G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La Bastille est prise*, p. 9.

III

LE MASSACRE DU 10 AOÛT¹

Depuis l’envahissement des Tuileries, le 20 juin 1792, par une populace avinée qui l’avait coiffé du bonnet phrygien, Louis XVI se sait condamné comme monarque et bientôt comme simple citoyen. Refusant de se défendre par faiblesse, appelée bonté par ses hagiographes, il est résigné au martyre avec son fatalisme habituel, mais ne fait rien pour épargner un sort semblable à ceux qui lui sont fidèles en dépit de son inconsistance. Il en compte encore un certain nombre, gentilshommes accourus de province pour le défendre, et surtout les gardes suisses qui, personnellement attachés par leur serment au souverain et non à la nation, sont prêts à mourir pour lui.

Pendant deux siècles, le régiment des gardes suisses a été l’un des fleurons de l’armée française, offrant l’exemple d’une fraternité d’armes rendue plus étroite encore par les liens qui unissent entre eux leurs officiers et ceux-ci à leurs hommes. C’est une vaste *gens* – au sens romain du terme –, les soldats étant souvent recrutés sur leurs terres par les officiers et, pour ces derniers, le régiment

1. Sources : colonel PFYFFER D’ALTISHOFEN, *Récit de la conduite du régiment des gardes suisses à la journée du 10 août 1792*, Lucerne, 1819 ; Paul DE VALLIÈRE, *Grandeur helvétique : le 10 août 1792, la défense des Tuileries et la destruction des gardes suisses de France*, Studium, 1935 ; ID., *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, 1913, rééd. Paris, Zeluck, 1940 ; Jehanne D’ORLIAC, *Suisses et Grisons, soldats de France*, Tours, Arrault, 1936 ; Rodolphe DE CASTELLA DE DELLEY, *Le Régiment des gardes suisses au service de France*, Fribourg, Éditions universitaires, 1964 ; François DE LA ROCHEFOUCAULD, *Souvenirs du 10 août 1792 et de l’armée de Bourbon*, Paris, Calmann-Lévy, 1929 ; Frédéric DE SENDELBACH, *Le Baron de Bachmann-Anderletz*, Neuchâtel-Paris, Victor Attinger, 1944 ; *Les Gardes suisses et leurs familles aux XVII^e et XVIII^e siècles en région parisienne*, Colloque des 30 septembre-1^{er} octobre 1988, Société historique de Rueil-Malmaison, 1989.

constitue une vaste famille au sein de laquelle s'oublie les différences entre cantons aristocratiques et cantons populaires, mais surtout entre catholiques et protestants, tous unis dans une religion commune : celle du trône de France et de celui qui l'occupe. Un garde suisse n'a-t-il pas laissé sur un mur de Versailles ce naïf graffiti : « Je suis énamouré de mon roi » ?

Peu à peu, Louis XVI s'est laissé désarmer, ne pouvant plus compter sur les troupes régulières, travaillées par la propagande révolutionnaire, ni sur la Maison du roi, supprimée, ni sur la Garde constitutionnelle, également dissoute. Quant à la Garde nationale, elle est plus disposée à prêter main-forte aux émeutiers qu'à les réprimer. Toujours par faiblesse, il a permis que le régiment des gardes suisses livre ses réserves de munitions et ses huit canons à la Garde nationale, et il a accepté toutes les demandes de congé formulées, ce qui a notablement réduit un effectif d'un corps où l'on a cessé de recruter. Comme l'écrira le colonel Pfyffer d'Altshofen : « Ce malheureux prince cherchait à éviter l'ombre même de ce qui eût pu donner du soupçon. »

L'arrivée des fédérés, notamment celle des Marseillais, a porté à son comble, chaleur et vin aidant, la fièvre des faubourgs. Le 1^{er} août 1792, le capitaine Charles d'Erlach écrit à l'avoyer de Mülinen, à Berne : « Les fédérés de Marseille sont arrivés avant-hier au nombre de 500 ; ils sont destinés à augmenter nos inquiétudes. Déjà plusieurs bourgeois et gardes nationaux ont été massacrés par eux en plein jour. Le peuple, loin de les en empêcher, se joint à eux et l'Assemblée, à la nouvelle de ces scandales, a passé à l'ordre du jour. Vous pouvez juger, Monsieur, de la terrible situation du château¹ au milieu de ces troubles. Son seul espoir repose sur le régiment des gardes suisses ; on nous le laisse voir, et j'espère que ce ne sera pas en vain... »

Le 4 août, la menace pesant sur les Tuileries s'accroît au point que des compagnies de gardes suisses casernées à Rueil et Courbevoie reçoivent l'ordre de rejoindre au Château celles qui font leur service par roulement. Ce déploiement de force, après avoir intimidé, excite davantage encore les agitateurs, harcelant les gardes en faction. Malheureusement, le 7 août, Louis XVI consent à ce qu'un détachement de 300 hommes, avec sept officiers, se rende en Normandie pour escorter un convoi de grains, ce qui diminue d'autant la garnison des Tuileries. Pendant ce temps-là, le comité insurrectionnel fait distribuer 80 000 cartouches aux sections dont 47 sur 48 ont déjà voté la déchéance du roi. Ces préparatifs ne lais-

1. Des Tuileries.

sent aux gardes aucune illusion sur leur sort : « Hier, unanimement, écrit le 6 août le sous-lieutenant Louis de Forestier à Mme d'Épinay, nous avons dit tous que s'il arrivait malheur au roi et qu'il n'y ait pas, pour le moins, 600 habits rouges couchés au pied de l'escalier du roi, nous étions déshonorés. Je désire même être du nombre des victimes, s'il ne fallait que cela pour sauver cet infortuné monarque... » Quelques jeunes officiers, devant le péril, regagnent le régiment avant l'expiration de leur congé ; certains, venus d'autres corps suisses, sollicitent leur admission, mais ces bonnes volontés ne constituent pas un appoint suffisant pour modifier le rapport des forces.

Le 8 août, les bataillons casernés à Rueil et Courbevoie sont appelés et se dirigent dans la nuit vers Paris, ne laissant derrière eux que les malades et quelques hommes de garde. On leur distribue à chacun entre 20 et 35 cartouches. À trois heures du matin, les quatre bataillons investissent les Tuileries et se répartissent en une vingtaine de détachements affectés à la protection de tous les endroits stratégiques. Le vieux comte d'Affry, colonel commandant les gardes suisses, est sorti de chez lui pour la circonstance et multiplie les conseils de prudence : ne pas engager le combat, ne pas tirer sans ordre exprès du roi, confirmé par le commandant de la Garde nationale ou de la Commune. Après ces recommandations, il rentre chez lui, malade, et remet le commandement du régiment au lieutenant-colonel, le marquis de Maillardoz.

Celui-ci organise aussitôt la défense, assez difficile à rendre efficace en raison de l'étendue des bâtiments royaux et de leur imbrication dans un réseau de ruelles, de rues et de cours, qui les relie à la rue Saint-Honoré. Le capitaine de Dürler prend position face au Carrousel ; le capitaine Henri de Salis-Zizers du côté des jardins ; le capitaine Pfyffer d'Altishofen est mis en réserve, avec 300 hommes, dans la cour de Marsan. Quant au major de Bachmann, une des âmes de la résistance, il est partout, surveillant, encourageant, donnant ou rappelant les consignes. Dans les cours, on barricade les portes avec des madriers.

Le 9 août, les faubourgs entrent en effervescence, le drapeau rouge flotte à l'Hôtel de Ville, on bat le rappel dans le quartier des Halles et du côté de l'Arsenal, tandis que la Commune avertit l'Assemblée que si, à minuit, elle n'a pas voté la déchéance du roi, elle proclamera la guerre civile.

Avertis par la rumeur publique, 200 gentilshommes, parmi lesquels le père de Lamartine et Henri de La Rochejaquelein, la plupart anciens officiers, viennent mettre leur épée au service du roi. Le capitaine Pfyffer d'Altishofen écrira : « On doit désap-

prouver leur démarche et avouer qu'armés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient qu'embarrasser la défense, en même temps qu'ils inspiraient de la défiance à la Garde nationale », mais la démarche est louable, à l'honneur de la noblesse française. En tout, ce sont à peu près 1 000 hommes prêts à tout tenter pour sauver le roi, mais celui-ci répugne à toute initiative : « Si au milieu de la nuit, déclare un témoin, Moreau de Jonnès, Louis XVI s'était placé au centre du bataillon carré des suisses, comme le firent jadis Charles IX et sa mère, et s'il fût sorti de Paris par les Champs-Élysées et la barrière de l'Étoile, environné de cette escorte intrépide et dévouée, il aurait été hors d'atteinte avant qu'on se fût mis en état de le poursuivre. Le lendemain, il aurait pu s'embarquer pour l'Angleterre ou trouver asile dans les départements de l'Ouest, prêts à prendre les armes pour sa cause. »

Pour renforcer la garnison des Tuileries, le marquis de Mandat, commandant général de la Garde nationale, a réquisitionné celle-ci, mais, sur les 10 000 hommes attendus, il n'en vient que 2 000 et peu sûrs, qui passeront d'ailleurs du côté des insurgés.

Pendant qu'aux Tuileries on attend l'assaut, Danton, à la caserne des Cordeliers, désigne aux fédérés marseillais le Château comme le centre d'un vaste complot contre le peuple, avec le projet d'un égorgement général des « patriotes » par les suisses, « satellites du tyran ». Peu à peu, les Marseillais se dirigent en avant-garde vers le Château, traînant deux canons avec eux. La rumeur sourde accompagnant cette marche éveille les suisses de l'espèce de torpeur qui s'était abattue sur les Tuileries, chacun voulant, à défaut de boire et manger, dormir un peu pour récupérer ses forces avant le combat. Un peu avant minuit, les suisses prennent les armes : « Ils étaient, se rappellera Mme Campan, femme de chambre de la reine, rangés comme de véritables murailles, et dans ce silence militaire qui contrastait avec la rumeur perpétuelle de la garde bourgeoise. » Pétion, le nouveau maire de Paris, qui a donné au marquis de Mandat l'ordre de repousser toute attaque, arrive sur ces entrefaites, non pour stimuler la défense, mais pour la désorganiser, donnant des ordres contradictoires et surtout donnant des gages aux Jacobins, leur sacrifiant le marquis de Mandat, qui, convoqué à la Municipalité, y est massacré sous les yeux de son fils, décapité, puis jeté à la Seine. En réalité, Pétion, ne sachant encore qui sera vainqueur, essaie de ménager tout le monde. Insulté par des gardes nationaux, menacé de mort par ceux-ci, il s'affole. Henri de Salis-Zizers essaie de le rassurer : « Soyez tranquille, Monsieur Pétion, je vous promets que le premier qui vous tuera sera tué après... »

Les uns après les autres, les clochers de Paris sonnent le tocsin, appelant aux armes une population qui, lorsque se lève l'aube du 10 août, couvre déjà les deux quais de la Seine et peut être estimée à quelque 30 000 hommes, armés de fourches, de piques, de broches, de faux et de baïonnettes. Les piquets de la Garde nationale chargés d'interdire le passage des ponts n'en ont rien fait, rendant même leurs armes aux insurgés. À ceux-ci, Danton a donné comme consigne « d'assiéger le Château, d'y exterminer tout le monde et surtout les suisses ; de s'emparer du roi et de sa famille, les conduire à Vincennes et les garder comme otages ». En effet, Danton veut avoir un gage afin de traiter éventuellement avec le duc de Brunswick qui, à la tête de la coalition, marche sur Paris pour délivrer le roi.

Pour se faire la main, des émeutiers, conduits par Théroigne de Méricourt, massacrent quelques personnes que l'on vient d'arrêter, à tout hasard : le journaliste Suleau, royaliste il est vrai ; un ex-cent-suisse ¹, M. de Vigier, un abbé... Neuf cadavres sont traînés place Vendôme et leurs têtes coupées portées en triomphe.

Après l'apparition de Roederer, procureur général syndic de la Commune, venu confirmer l'ordre de repousser la force par la force, Louis XVI se décide enfin à passer en revue ceux qui vont mourir pour lui, c'est-à-dire pour rien. Le maréchal-duc de Mailly, âgé de quatre-vingt-quatre ans, l'assure du dévouement de la noblesse française, à quoi le roi bredouille un remerciement dans lequel il est plutôt question de son souci des « bons citoyens dont la cause est la sienne ».

Il est six heures du matin quand le roi, sortant de ses appartements où il a vu ses gentilshommes, descend dans la cour des Princes où les tambours des suisses battent aux champs. Il les passe en revue sans paraître les voir, indifférent, morose, et poursuit son chemin à travers la cour Royale, celle des suisses et celle de Marsan, le dos rond, sans un regard et sans un mot. Il ne paraît se réveiller qu'au poste établi au Pont-Tournant où, là, il répond au salut des suisses. En regagnant le Château, il est hué par des sans-culottes, et même des canonniers de la Garde nationale ayant quitté leurs pièces. Ainsi que le confie la reine à Mme Campan, cette revue pitoyable a fait plus de mal que de bien.

Roederer, venu deux heures plus tôt, reparaît pour persuader le roi que toute résistance est inutile. Il n'a pas grand mal à le convaincre, mais la reine s'indigne et refuse de céder sans combat.

1. Ce corps, constituant la garde personnelle du souverain, avait été supprimé le 16 mars 1792.

Elle supplie le roi de faire confiance aux suisses et de résister, ne serait-ce que pour sauver l'honneur, langage auquel Louis XVI reste sourd, obnubilé par le souci de ne pas faire couler le sang, surtout celui de ses ennemis. Entraînant sa famille, il descend le grand escalier sur chaque marche duquel un garde suisse le salue au passage. En apprenant son départ, des gentilshommes brisent leur épée, les gardes nationaux encore fidèles se débandent et le major de Bachmann confie à un officier suisse : « Le roi est perdu ! »

Escortée par 100 hommes de la compagnie générale des gardes suisses, conduits par le capitaine Rodolphe de Salis-Zizers, la famille royale traverse le jardin des Tuileries pour se réfugier à l'Assemblée, qui siège aux Feuillants. Des énergumènes vociférant, agitant la tête de Mandat au bout d'une pique, empêchent l'accès de la terrasse et clament des menaces de mort. Le roi est couché en joue ; un individu vole à la reine sa montre et sa bourse. Un instant le dauphin est volé lui-même et finalement rendu à sa mère. Le capitaine Charles d'Erlach fait dégager le chemin à la baïonnette afin de permettre au cortège de pénétrer dans l'Assemblée.

Tandis que la famille royale, enfermée dans la loge du logographe, y passe une étouffante journée, la populace, échauffée par ces préliminaires, passe à l'attaque du Château.

Il n'y reste plus que les 200 gentilshommes accourus pour défendre le roi mais découragés par sa désertion, 70 grenadiers de Filles de Saint-Thomas, une trentaine de gendarmes, quelques canonniers et 800 gardes suisses, privés de la compagnie générale et de leur état-major retenus avec la famille royale aux Feuillants, avant d'être arrêtés. Il faut ajouter que la plupart de ces hommes n'ont rien mangé depuis plus de vingt-quatre heures et parfois titubent de sommeil, ayant veillé toute la nuit.

Le marquis de Maillardoz ayant été déjà traîtreusement appelé à l'Assemblée, c'est le capitaine de Dürler, le plus ancien officier des gardes suisses qui a pris le commandement du régiment. Il commence par regrouper les différents bataillons stationnés dans les jardins pour les affecter à la défense du Château lui-même. Il est environ neuf heures du matin. La foule des assaillants, considérablement grossie en quelques heures, est évaluée par certains contemporains à 100 000 personnes. Pour le moment, elle se contente de gronder, de lancer des pierres contre les façades, puis quelques hommes cherchent à enfoncer les portes barricadées. À neuf heures et demie, le grand portail du Château, attaqué à la hache, cède et laisse entrer dans la cour quelques dizaines de fédérés. En face d'eux, au bas du grand escalier, les attendent, l'arme au pied, quatre compagnies de

gardes ; d'autres se tiennent sur les degrés, les couvrant comme une grande draperie écarlate.

Par la brèche ainsi ouverte, par d'autres accès qui ont cédé à leur tour, les fédérés, renforcés par les canonniers et les gendarmes qui se sont ralliés à eux, envahissent une grande partie des Tuileries, mais ils sont toujours tenus à distance respectueuse par les suisses, dont le silence et l'impassibilité les impressionnent. Westermann, un des chefs des émeutiers, essaie de parlementer avec le capitaine de Dürler qui refuse de capituler, en lui disant qu'il est responsable de sa conduite devant ses propres souverains, les Cantons suisses, et il fait élever une barricade afin de protéger le vestibule. À ce moment éclatent des coups de feu dans la cour des Princes, où six soldats de la compagnie de Loys ont été assommés avec des massues et lardés de coups de piques. Presque au même moment, les canons de la Garde nationale ouvrent le feu contre le grand escalier, fauchant le premier rang des suisses. Le second lieutenant Jean-Louis de Castelberg, ayant eu seulement le pied fracassé, les fédérés l'achèvent à la baïonnette.

Alors les suisses ripostent : une seule décharge suffit à nettoyer la cour et couvrir le péristyle de morts et de blessés. Les fédérés refluent en désordre. Dürler en profite pour faire une sortie avec 200 hommes et nettoie la place du Carrousel, s'emparant de quatre canons. Appuyés par une compagnie suisse, les 200 gentils-hommes opèrent une sortie à partir du pavillon de Flore et rejettent les assaillants sur le quai du Louvre. Les Zimmermann, père et fils, l'un maréchal de camp, l'autre sous-lieutenant, nettoient avec seulement 30 hommes la cour des suisses et récupèrent trois canons. Cette riposte a répandu la terreur dans le camp des fédérés, dont certains refluent jusqu'au faubourg Saint-Antoine et crient à la trahison, accusant les suisses de les avoir attirés dans les cours pour les mitrailler à bout portant.

Il n'a fallu qu'un quart d'heure aux suisses pour repousser l'ennemi, et l'intimider, mais ils ne pourront résister à un second assaut car déjà les munitions manquent. Alors qu'ils regroupent leurs forces, un canon, placé à la porte de la salle des Feuillants, ouvre le feu sur la compagnie générale ayant escorté Louis XVI et restée là en attente. Elle riposte et la foule s'enfuit. Rodolphe de Salis-Zizers et le capitaine Charles d'Erlach en profitent pour tirer sur un bataillon de la Garde nationale et l'obliger à décamper. À l'Assemblée, en dépit des cris de patriotisme et des motions les plus incendiaires, on a perçu l'écho de la fusillade et Louis XVI, toujours soucieux de montrer son humanitarisme, envoie le comte d'Hervilly porter au Château un ordre de cessez-le-feu : *Le roi ordonne aux suisses de se retirer à*

leurs casernes. Il est au sein de l'Assemblée nationale. D'Hervilly, ayant mal lu le billet du roi, se rend au Château et déclare à tous les officiers suisses qu'il voit : « Ordre du roi de se rendre à l'Assemblée ! », ce qui fait croire aux suisses que le souverain les appelle à son secours. Le général de Viomesnil, se fiant aux paroles du comte d'Hervilly, entretient cette illusion : « Allez, nobles suisses, et sauvez le roi, vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois. » Les tambours battent, tous ceux qui l'entendent et comprennent le signal, soit environ 200 hommes, se précipitent, en dépit de la mitraille, et se dirigent en colonne vers l'Assemblée, essuyant le feu des fédérés et laissant une cinquantaine de morts ou de blessés en chemin, notamment près du grand bassin. Les survivants atteignent enfin la salle de l'Assemblée, y semant d'abord la panique, avant de susciter des cris de haine : « Bourreaux du peuple, rendez les armes ! » Le comte d'Hervilly reconnaît trop tard son erreur : c'était à leurs casernes que les suisses devaient se rendre et non à l'Assemblée. Henri de Salis et le capitaine de Dürler se rendent auprès du roi, protestant qu'il n'est pas question de déposer les armes et qu'ils ne le feraient, le cas échéant, que sur son ordre exprès. Louis XVI le leur confirme et fait écrire un billet : *le roi ordonne aux suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes.* Il le signe et le confie à Dürler qui, à travers les balles, retourne aux Tuileries. En apprenant cette décision qui les livre, en les désarmant, à leurs ennemis, les soldats s'indignent et certains pleurent de rage. Salis fait mettre alors les fusils en faisceaux et ordonne de déposer les cartouchières dont les émeutiers s'emparent aussitôt. La moitié de la compagnie générale essaie, conduite par l'enseigne Gabriel Deville¹ et le capitaine d'Erlach, de regagner la caserne de la rue Grange-Batelière en forçant le passage, mais elle est prise aussitôt sous le feu de plusieurs canons et chargée par la Gendarmerie à cheval, ce qui l'oblige à regagner le précaire abri de l'Assemblée. Ceux qui n'ont pu le faire, isolés de leurs camarades, sont conduits à l'Hôtel de Ville et abattus sur-le-champ, dénudés, mutilés, puis jetés dans des tombereaux.

Réfugié chez des amis, le capitaine d'Erlach y est débusqué, traîné dehors et scié par deux mégères qui fichent ensuite sa tête au bout d'une pique. Alors que le jardin des Tuileries est semé d'uniformes rouges² et que des cadavres de suisses flottent dans

1. Il échappera au massacre et laissera une relation de la journée : *Journal d'un officier des gardes suisses, la journée du 10 août 1792* parue dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} août 1928.

2. Une tradition longtemps conservée affirme que si les marronniers des Tuileries fleurissent chaque printemps avant les autres, c'est parce que le sol a été fertilisé par le sang des suisses.

les bassins, au Château 450 gardes suisses résistent toujours. Maintenant les émeutiers, ayant reçu renforts et munitions de l'Arsenal, tirent au canon sur le Château, incendiant les appartements. Dans le grand escalier, ruisselant de sang sur lequel on glisse, le sous-lieutenant Hubert de Diesbach, avec 80 grenadiers de Fribourg, se défend marche par marche, en laissant des morts sur chaque degré, puis, quand les cartouches viennent à manquer, il se jette dans la mêlée, baïonnette au canon, en s'écriant : « Ce n'est pas la peine de vivre après tant de braves gens ! » Dès lors c'est la curée. Les fédérés traquent les suisses à travers les appartements, les assomment, puis se livrent à une véritable boucherie : les suisses sont éventrés, empalés, ou saignés à mort. Des viragos les décuillotent, leur tranchent le sexe ou se font des cocardes avec leurs boyaux, d'autres dépècent l'enseigne Georges-François de Montmollin et lui dévorent le cœur. De petits tambours sont lancés par les fenêtres sur les piques et les fourches, d'autres jetés dans les chaudières des cuisines royales, qui ont continué de fonctionner, et bouillis tout vifs. Un tambour de neuf ans, qui sanglote accroché au cadavre de son père, est cloué à coups de baïonnettes sur celui-ci. Les médecins sont massacrés tandis qu'ils donnent leurs soins aux blessés. Les scènes de sadisme et de cannibalisme se multiplient, à l'effroi d'un témoin, l'Anglais Fennel, qui voit des enfants se disputer des têtes, des bras, des jambes, tandis que leurs parents jouent aux marionnettes avec des cadavres, les remettant debout, puis leur assénant des gifles en ricanant : « Ah ! le bon soldat ! Un soufflet le fait tomber ! » Bonaparte, qui a d'abord assisté de loin à l'assaut et déploré la faiblesse de Louis XVI en s'écriant « *Che coglione !* », constate que les mégères et les viragos ne sont pas les seules à déshonorer leur sexe : « Des femmes bien mises se portent aux dernières indécences sur les cadavres des suisses. » Il y a une origine sexuelle à ce sadisme : en effet, les suisses, en général très beaux hommes et d'une taille supérieure à celle de la moyenne des Français, passaient pour de vigoureux amants, très recherchés des femmes, et les dédaignées, ce jour-là, prennent leur revanche.

Dans la chambre de la reine, où cinq hommes se sont réfugiés, en compagnie d'une vieille dame et d'une jeune fille, les Marseillais commencent par jeter les deux femmes par la fenêtre, puis ils égorgent trois des suisses, coupent les jambes du quatrième avant de le jeter lui aussi par la fenêtre, mais ne réussissent pas à mettre la main sur le cinquième, le grenadier Fonjallaz, qui leur échappe en grim pant dans le tuyau de la cheminée où il se cachera pendant dix-huit heures avant d'être sauvé par un Parisien.

Si parfois les fédérés épargnent des femmes, comme Mme Campan, ils sont sans pitié pour les suisses qui cherchent à fuir les Tuileries pour regagner Courbevoie, les fusillant dès qu'ils atteignent la place Louis-XV. Quelques-uns parviennent à se réfugier à l'Hôtel de la Marine et d'autres sont recueillis, puis cachés, par l'ambassadeur de Venise, rue Saint-Florentin. Le comte de Montarby, qui se défend avec quelques gardes suisses, adossé à la statue de Louis XV, réussit à en sauver plusieurs. Un garde national, Tasset, arrache à ses compatriotes, et à leurs baïonnettes, deux petits tambours suisses, sanglotant sur le corps de leur père.

Alors que l'après-midi s'écoule et que le Château commence à émerger du nuage épais de la fumée des combats et des incendies, la folie sanguinaire, appelée par Robespierre « justice révolutionnaire », s'étend à Courbevoie où se trouvent une cinquantaine de gardes suisses, la plupart des malades, qui sont égorgés, puis à Rueil où périssent encore une quinzaine de gardes, incapables de se défendre, faute de munitions. Dans la capitale, c'est la chasse aux suisses, même à ceux qui n'ont rien de suisse, comme les portiers d'hôtels particuliers et les suisses d'église, à tout ce qui porte aussi un habit rouge, tel cet architecte, Meulan, massacré parce qu'il a un vêtement de cette couleur. La justice populaire ne fait pas de détail.

Aux Feuillants, où siège l'Assemblée, sont restés prisonniers une centaine de gardes suisses que les députés ont déclarés emphatiquement « sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières du peuple français ». Lorsqu'on rappellera cette sauvegarde à Danton, il se contentera de répondre : « Je me fous bien des prisonniers ; qu'ils deviennent ce qu'ils voudront ! » Un certain nombre sont blessés, d'autres mourants, que la populace, hurlant aux portes, réclame pour les achever. Des gardes nationaux, révoltés par les scènes de carnage auxquelles ils ont assisté, procurent aux plus valides des gardes suisses des vêtements civils qui leur permettent de s'échapper pour errer ensuite dans Paris où des ivrognes dansent la carmagnole aux carrefours en agitant des lambeaux de chair humaine au bout de leurs piques.

Pour certains, le répit est bref. Romain de Diesbach, âgé de dix-neuf ans, sauvé avec d'autres officiers suisses, grâce au député du Haut-Rhin, Bruat, avait trouvé refuge avec son ami Frédéric d'Ernst chez un oncle de ce dernier. Dénoncés, ils sont tous deux arrêtés, conduits à l'Abbaye. Et au bout de quelques jours, ils comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire : « Ne perdons pas de temps à les interroger, déclare un juge, ils sont tous coupables. »

Condamnés sans être entendus et sans pouvoir exciper de leur nationalité étrangère, ils sont poussés vers la sortie où les égorgeurs les attendent. Romain de Diesbach, se détachant de l'étreinte de ses camarades, affolés par la soudaineté du drame, s'écrie qu'il mourra le premier pour leur donner l'exemple et ajoute : « Apprenez que nous ne craignons pas la mort que notre devoir était d'affronter pour vous dans les combats ! » Il tombe sous les coups de sabres et de baïonnettes. Ses camarades partagent son sort.

Le 2 septembre, le capitaine Rodolphe de Reding, blessé le 10 août, et soigné dans la chapelle de l'Abbaye, est chargé sur les épaules d'un gardien pendant qu'un autre, avec son sabre, le décapite.

À la prison de la Force, 50 gardes suisses périssent en même temps que la princesse de Lamballe.

Si le marquis de Maillardoz est massacré le 2 septembre avec des raffinements de cruauté tels que sa femme, en les apprenant, en perd à vie l'usage de la parole, le major de Bachmann, lui, est guillotiné le 3 septembre, en face des Tuileries, après un procès inique où il est accusé de « perversité individuelle ». Sur l'échafaud, il se contente de proclamer d'une forte voix : « Ma mort sera vengée ! »

Dans les journées du 10 août et de septembre, ont péri, souvent de manière atroce, 26 officiers, 850 sous-officiers et soldats.

Le moins que l'on puisse dire est que le 10 Août produisit en Suisse un déplorable effet, inspirant aux familles des victimes une invincible répugnance à l'égard de la République française, issue d'un bain de sang, répugnance accrue par l'invasion de la Suisse en 1798. Non contents de piller systématiquement le pays, de l'écraser d'impôts et de réquisitions, les Français, brandissant d'une main une torche et de l'autre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, tout en répétant à satiété les mots de vertu, justice et liberté, y firent plusieurs massacres spectaculaires, enfermant la population dans l'église et y mettant le feu, comme à Stans, et dans l'Unterwald où neuf églises furent brûlées avec les habitants des villages.

Sous la Restauration, les restes des gardes suisses retrouvés dans les cimetières avoisinant la Madeleine furent déposés à la Chapelle expiatoire avant d'être transférés dans les Catacombes. En Suisse, un monument grandiose, exécuté par Thorwaldsen, fut inauguré à Lucerne en présence des survivants et de nombreuses personnalités le 10 août 1821.

Lorsque, en 1992, les familles des suisses massacrés le 10 août 1792 demandèrent une messe à Notre-Dame, à défaut d'une « repentance » du gouvernement français, pourtant prompt à ce genre

d'exercice, cette satisfaction leur fut refusée. La cérémonie eut lieu aux Invalides, après une réception à l'ambassade helvétique où un conseiller fédéral déclara tout uniment que « les gardes suisses n'avaient pas été dans le sens de l'histoire ». Ils auraient sans doute été sauvés s'ils avaient pactisé avec les émeutiers. *Vae victis...*

GHISLAIN DE DIESBACH,
écrivain.

IV

LA RÉVOLUTION INTERMITTENTE FRAGMENTS INTEMPESTIFS D'HISTORIOGRAPHIE POSTRÉVOLUTIONNAIRE

L'histoire que l'on fait de la Révolution dépend en partie de la recomposition politique qu'en fait la société ; elle requiert à la fois une sociologie de son mythe et la démythologisation de son héritage, à moins de rester prisonnière d'un événement enfermé dans le cadre idéologique qui l'a produit et dans le destin duquel ses acteurs ont cru sceller le nôtre.

I. *REVOLUTIO PERENNIS* : L'OBJET DANS L'ÉVÈNEMENT ¹

La jacobinisme entre Liberté ou Égalité.

L'histoire de la Révolution a cédé sous le poids de sa propre histoire, et l'historien « doit annoncer ses couleurs ² ». L'analyse libérale n'a été reprise que contre l'analyse sociale. Est-ce que l'on doit choisir entre liberté et égalité, entre État et société ? Le problème vient d'une « double » confusion de l'État et de la société : la *confu-*

1. Il ne s'agit pas ici de se déclarer pour ou contre la Révolution française ni d'instruire son procès et de prononcer une sentence. Le jugement historiographique porte sur l'objet intelligible non sur la chose, sur la définition de la chose non sur son existence ou son bien-fondé.

2. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 13.

sion égalitaire qui se fonde sur le paradoxe d'une dissolution de la société à travers son abstraction étatique (dans l'État) et son inscription partisane (dans les partis politiques) ; la *confusion libérale* qui se fonde sur le paradoxe utilitariste d'une dissolution de l'État à travers la particularisation des intérêts sociaux et son inscription corporatiste (avec la production de nouveaux corps intermédiaires privilégiés). Ce double paradoxe, cette double confusion, est la même matrice jacobine d'une quantité de tendances. Il structure la société en syndicats et en partis et le débat public en programme et en revendications, en promesses et en déceptions. Le jacobinisme est le même plan d'immanence qui se constitue donc en pluralisme illusoire. Ceux qui s'affrontent ou débattent sont les espèces d'un même genre jacobin fondé sur la dissolution de la différence État-société dans le renversement du concept politique, dans le passage du bien commun (qui est une fin) à l'intérêt général (qui est un moyen), dans l'instrumentalisation du politique par l'idéologique.

La Révolution « jacobine » fut le mythe d'une égalité censée produire, par la vertu généralisée, liberté et société et, voulant une réalité qui les produisit toutes (les libertés individuelles et collectives), elle célébra leur divorce. Le communisme estime que le bonheur social légitime une tyrannie « de transition » et finit par préférer sa tyrannie au bonheur lui-même qu'elle est censée édifier ; le libéralisme juge, au contraire, que le bonheur est médiatisé par une liberté d'indifférence et lui aussi finit par préférer le moyen à la fin. On pourrait renvoyer l'un et l'autre dos à dos, alors qu'ils n'ont été dans l'histoire contemporaine que face à face, et c'est même ce face-à-face cynique qui a déterminé les deux siècles qui nous précèdent. La Révolution a posé les jalons de cette opposition qui est sa polarité, son mouvement dialectique, sa *coincidentia oppositorum*. La liberté du libéral est toute psychologique, elle n'est historiquement qu'une volonté de puissance et sa dérégulation cache en fait la suppression d'un droit protecteur des plus faibles, c'est la survie d'une oligarchie adaptée au jargon démocratique. La société du communiste n'est pas plus concrète puisqu'elle se résume historiquement à la mise en place d'un système carcéral généralisé. Entre la prison et le droit du plus fort, le contemporain est écrasé : la tyrannie ou l'oligarchie, même revêtues l'une et l'autre du nom de démocratie qu'elles revendiquent ensemble (libérale ou populaire), sont de redoutables régressions politiques, comme si l'homme fort de sa longue expérience n'avait su produire que des régimes certes sophistiqués quant au fonctionnement, mais terriblement primitifs quant au principe.

« Les » temps de la Révolution.

En histoire, écrire c'est faire. Et nul événement n'émerge de la factualité encore innommée à moins d'être écrit, à moins d'être historié. L'historiographie de la Révolution française est importante non pas seulement en raison de l'événement qu'elle saisit, mais aussi parce qu'elle se définit elle-même à partir de lui. La Révolution et son histoire sont liées à une philosophie de l'histoire : écrire la révolution, c'est concevoir l'histoire, c'est produire à partir d'elle une conception de l'histoire, une intelligence de l'histoire. Dans l'historiographie de la Révolution, l'idée et l'idéal prévalent sur l'ordre hypothétique des significations. Que signifie la Révolution, son idéal ou son abstraction ? La réponse se fait lorsque la Révolution n'est plus le centre et que l'histoire culturelle répond non plus par une construction de l'événement, mais par sa déconstruction et sa fragmentation. Ce qu'on perd en unité de sens, on le gagne en pluralité d'approches. La Révolution « polysémique » n'est dès à présent plus comprise, bien qu'elle serve désormais à comprendre : elle est aussi « polyphonique ». Ces deux fonctions ne sont pas fondamentalement contradictoires, elles indiquent des seuils à franchir, des hauteurs à respecter lorsqu'on veut écrire. François Furet y a conduit en relisant ses prédécesseurs¹. La Révolution ne sera jamais plus le monolithe qu'elle a été et qu'elle est encore parfois dans l'âme collective des peuples. Cela c'est de la religion, non de l'histoire. Quand la Révolution se fait Révélation, elle prétend être un fondement nouveau de la vie sociale, et ses historiens s'en font les théologiens en remplissant la fonction téléologique au sein du corps social. Ces théologies accumulées ne sont plus qu'une utopie à étudier pour l'historien des représentations ou le sociologue de la culture. Il y a néanmoins l'irréductible matérialité d'un passé indépassable, le mystère d'un fait qui dure indéfiniment et qui se communique de génération en génération, continuant d'enflammer ceux qui se déterminent pour ou contre ce qu'ils reçoivent, pour ou contre. La ligne libérale – marxiste – ou la ligne contre-révolutionnaire ont produit une histoire tronquée du « signifié » révolution. Il faut en arriver à l'histoire du « signifiant » révolution. Cette histoire pose subjectivement trois séries de questions.

Il y a d'abord la question de la mémoire qui porte sur le passé du présent. De quelle manière l'événement historique de la Révolution est-il présent, sous quelles formes et quelles sont les questions

1. Alexis de Tocqueville, Augustin Cochin dans *Penser la Révolution française*, 1978.

qui en font émerger la probabilité ? Cette mémoire préscientifique peut faire l'objet d'une science extrêmement fine¹. Vient ensuite la question de l'intuition qui porte sur le présent du présent. Qu'est-ce qui est à l'œuvre dans ce contemporain ? Vivons-nous la fin des constructions anciennes² ? Qu'est-ce qui vient ? Et comment une connaissance de la Révolution peut-elle être faite dans cette évolution ? Enfin apparaît la question de la promesse qui porte sur le présent du futur. Comment affronter ce qui vient ? Tout événement en son actualité affronte cette temporalité « psychologique », et c'est dans cet affrontement qu'il rencontre son historicité. Une lecture philosophique est donc capitale, mais elle est soit utopique, soit idéologique. La force d'une histoire, c'est d'éviter l'alternative philosophique entre l'utopie et l'idéologie tout en posant l'idée d'un sens ou d'une question philosophique de l'histoire, c'est de se tenir entre ces deux extrêmes que sont l'idéal et le système, de coller à la réalité des choses. Le but d'un « livre noir » n'est pas d'opposer une légende noire³ à une légende dorée, mais d'inviter à la réflexion. Le

1. Voir Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 3 vol., Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1994-1992. Ce monumental mémorial de France montre que l'objet de la mémoire est moins dans ce qu'il est dans ce qu'on en fait, c'est l'histoire du signifiant retrouvé, d'une corporéité retrouvée de l'histoire et de la signification, autrement dit de sa médiation ou matrice culturelle.

2. Voir Pierre BIRNBAUM, *La France imaginée : déclin des rêves unitaires ?*, Paris, Gallimard, 2003. L'auteur applique au cas français le concept de symbole politique élaboré par Benedict ANDERSON, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, New York, Verso, 1991. Les rêves universalistes de la République (liberté, égalité, fraternité) ont produit une « France imaginée », une communauté imaginée du vivre-ensemble promue par l'idée d'assimilation et de laïcité. Les symboles politiques de la République française ont été les instruments de dissémination et d'insémination de ses valeurs abstraites universelles.

3. Voir Léon DAUDET, *Deux idoles sanguinaires : la Révolution et son fils Bonaparte*, Paris, Albin Michel, 1939 : « La plupart des premiers historiens qui aient parlé de la Révolution de 1789, sauf les Goncourt, se sont exprimés sur son compte avec un mélange de crainte et de respect. Michelet a écrit, en termes magnifiques, l'apologie absurde de la Révolution et de ses hommes. Le libéralisme a conclu qu'il y avait en elle du très bon, du très neuf et du mauvais, avec une finale de très mauvais, la Terreur. Par la suite Taine, que la Commune de Paris avait impressionné, insista sur l'absence du très bon, l'ensemble législatif des plus médiocres et la férocité bestiale des chefs, qu'il appela "les crocodiles". Lenôtre, hostile à la Révolution, disait peu avant sa mort, à Octave Aubry : "J'ai étudié la Révolution, dans les archives, depuis quarante ans. Je n'y comprends rien." Gaxotte enfin, le dernier historien en date de cette funeste crise politique et morale, a ramené à la toise les "crocodiles" et signalé leur médiocrité intellectuelle et morale. À mon tour je veux montrer que, conformément au mot de Clemenceau, la Révolution est un bloc... un bloc de bêtise – d'âneries, eût dit Montaigne –, de fumier et de sang. Sa forme virulente fut la Terreur. Sa forme atténuée est la démocratie actuelle avec le parlementarisme et le suffrage universel, et le choix, comme fête nationale, de l'immonde quatorze juillet, où commença, avec le mensonge de la Bastille, la promenade des têtes au bout des piques. Le quatorze juillet, véritable début de la période terroriste et complété par la grande peur. Date fatale au pays. »

débat ne doit jamais finir parce qu'il a toujours été le moteur d'une rénovation sociale et culturelle, à la seule condition d'un réel pluralisme, de réelles positions à discuter. « S'établir » est ici impossible. On ne s'installe pas dans la Révolution française comme on épouse une opinion, on se confronte à soi-même¹. La Révolution est une conflictualité fondamentale, de facture, de lecture et d'écriture. Il ne s'agit pas de se faire compta-ble du passé, mais de refuser de se laisser tyranniser par lui, de tourner la page sans l'effacer, de voir ce que la révolution a fait naître et de voir ce qu'elle a fait mourir pour comprendre aussi ce qui est en train de mourir et ce qui est en train de naître.

Dire que la Révolution française est spécifiquement française et nommer cette différence spécifique², qui fait que la Révolution française est, malgré les parallèles que l'on doit faire et les analogies inévitables, une espèce à elle toute seule (non le genre d'une réalité commune, mais l'espèce dont il n'existe pas de genres), dire et faire cela ne revient pas à dire que la Révolution est une exception française au sens où l'identité française serait épuisée dans l'événement de la Révolution. En somme, la France n'est pas sa Révolution bien que sa Révolution soit purement la sienne. C'est précisément cet écart qui détermine le conflit des interprétations. Car, fondamentalement, qui veut expliquer la Révolution veut expliquer aussi ce qu'est la France ou ce qu'elle n'est pas. L'historiographie de la Révolution française a quelque chose d'une ontologie de la France. « Qu'est-ce que la France ? » demande implicitement l'historien de la Révolution. Ainsi il veut connaître l'objet « France » et néglige l'objet « révolution ». La nouveauté, c'est l'intérêt pour « l'objet » révolution. Dès lors l'histoire de la Révolution se veut moins holistique, plus analytique que synthétique ; les grandes histoires de la Révolution³ font place à des études plus précises sur tel aspect, la volonté d'expliquer se traduit par le désir d'identifier des mécanismes qui ne sont pas confinés à l'introspection. On est passé d'une histoire de la conscience révolutionnaire à celle d'un inconscient révolutionnaire ou au moins d'un « inconnu », d'un « ignoré » par les acteurs eux-mêmes, d'une histoire moins obvie, moins passionnelle, moins

1. Voir Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, dans la préface de 1847, p. 1 : « La Révolution est en nous, dans nos âmes ; au dehors, elle n'a point de monument. Vivant esprit de la France, où te saisisais-je, si ce n'est en moi ? [...] »

2. Voir Annie JOURDAN, *La Révolution, une exception française ?*, Paris, Flammarion, 2004, rééd. 2006.

3. Le grand récit épique (1847-1853) de Jules Michelet est l'une des plus admirables réalisations du genre (*Histoire de la Révolution française*, 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1939).

automatiquement épidermique, moins sensuelle, moins libre du côté des acteurs, mais bien davantage du côté des historiens.

Interpréter, ce n'est pas rétablir une contemporanéité impossible, c'est plutôt chercher le sens d'événements qui seuls émergent du temps qui passe, d'une distance qui n'est pas toujours aussi thérapeutique que l'on pourrait espérer. L'histoire est davantage la médecine de ceux qu'elle informe que le juge de ce qu'elle leur apprend. L'historiographie de la Révolution française est la succession de ce genre d'efforts, par lesquels des hommes, depuis plus de deux siècles, se tiennent au chevet du « mal mystérieux » qui atteint la société et son concept du jour où un acte de fraternité éphémère et sublime fonda la liberté publique sur la passion sociale de l'égalité. Faire d'une vertu passion, c'était et c'est toujours prendre le risque de ne plus jamais voir les choses telles qu'elles sont pour leur substituer l'horizon d'une attente jamais comblée¹, de donner à la cité un horizon religieux immanent à elle (et non plus transcendant). Il y eut deux manières d'organiser les faits qui s'étaient accomplis, d'en écrire l'histoire : selon une idée antécédente ou selon une idée subséquente, selon l'illusion qu'une idée en avait été l'origine (l'État), ou selon l'erreur que ces faits pouvaient produire par eux-mêmes une idée, un ordre nouveau (une théocratie laïque). On pardonnera à l'auteur de ce qui suit ce qu'il admet d'emblée comme insuffisant, incomplet et schématique, mais on lui saura gré certainement d'avoir l'honnêteté de ne faire que le proposer prudemment à d'autres qui auront sans doute le loisir de mieux dire sur le sujet.

Pour comprendre une construction mentale, un objet comme la Révolution française, on est généralement parti d'une philosophie de l'histoire, c'est-à-dire finalement d'un certain au-dedans ou au-delà des faits, d'un temps intelligent, ordonné par un terme intentionnel et ordonné au progrès de l'humanité. L'idée de progrès exige de sa thématization particulière qu'elle soit le procès critique de sa prétention. La Révolution fut alors pensée comme une rupture, à la fois par ses fanatiques² et par ses adversaires³. Puis Tocqueville créa la première révolution dans la Révolution, il en fut l'un

1. Voir Patrice GUENIFFEY, « Démocratie », *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2003.

2. Voir Antoine DE SAINT-JUST, *L'Esprit de la Révolution* (1791), rééd. avec introduction de Michel Vovelle, Paris, 10/18, 2003 : « Les anciens législateurs avaient tout fait pour la république, la France a tout fait pour l'homme » (p. 43).

3. Voir Edmund BURKE, *Reflections on the Revolution in France*, 1790 : « *The imbecility of any part of the puerile and pedantic system, which they call a constitution, cannot be laid open without discovering the utter insufficiency and mischief of every other part with which it comes in contact, or that bears any the remotest relation to it. You cannot propose a remedy for the incompetence of the crown without displaying the debility of the Assembly.* »

des premiers « non-croyants » en montrant qu'elle était une continuité, un accomplissement de l'Ancien Régime. La Révolution devint alors la clef d'une dialectique : elle avait été engendrée par ce qu'elle avait détruit. La Révolution avait tué, certes, mais elle avait tué ses racines, nié son origine. Pour se penser pure origine, il fallait soigneusement en effacer la trace et l'héritage. Tocqueville exhuma les corps que l'on croyait enfouis définitivement dans la chaux et ouvrit de redoutables testaments. Avec lui, l'idée d'une Révolution absolue devint impossible. Les chaînes de Tocqueville étaient moins pénibles que celles de Michelet, car l'interprétation (non croyante) libère lorsque le récit (croyant) emprisonne. Elle ne fait pas une comptabilité, elle veut comprendre ce qui est au cœur du présent et où déjà s'insinue le futur. Notre présent est le point de départ de la Révolution française. La cause est après, l'origine est maintenant. La Révolution n'est pas que l'enfance de notre présent, au sens qu'elle expliquerait ce que nous sommes, ce que nous vivons, elle en est aussi la vieillesse, le futur de notre présent, la promesse d'un présent inaccompli, car le destin de la Révolution fut de faire entrer l'histoire dans l'ordre de l'inaccompli. C'est en cela qu'elle est transcendante, quoique nulle transcendance ne la porte. La France contemporaine ne vient pas de la Révolution, elle s'y destine ; depuis deux siècles, elle y va en se rompant, en pensant son histoire comme une succession de ruptures et de chocs.

C'est la logique même de l'égalité : la Révolution est toujours un futur et un pur futur, une plaie toujours ouverte. Le temps s'est retourné en 1789. Et plus on s'en éloigne, plus on s'en rapproche, plus on remonte vers le point origine. Marx la qualifia de Révolution bourgeoise, de révolution inachevée close sur une conquête du pouvoir et donc fermée à la transformation du monde. La Révolution française serait une fausse révolution qui a réussi. Dans l'historiographie marxiste, elle devint alors la fille de la Révolution russe, vraie révolution qui a échoué. Pour Edgar Quinet, elle fut plutôt une vraie révolution manquée, ce qui lui permit de la critiquer sans l'anéantir¹. L'histoire officielle libérale et arrangeante, dont le louable effort fut de cacher les blessures, d'éviter les rancœurs et qui fut attaquée à sa droite comme à sa gauche, promut le rite et la commémoration. Mais cette histoire officielle n'est plus aujourd'hui qu'une succession de célébrations auxquelles personne ne croit

1. Edgar QUINET, *La Révolution*, 1865 : « La Révolution n'a pas besoin d'apologies, vraies ou fausses, tout le siècle en est rempli », cité dans Claude LEFORT, *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points essais », 1986, p. 161.

plus ou auxquelles on feint de croire¹. C'est le style pompier du Panthéon : on continue à célébrer un culte et des idoles dont on sait bien qu'elles n'existent pas, car la Raison est descendue elle-même depuis longtemps des autels de la patrie ou des arbres de la liberté.

La prosopographie de ceux qui ont écrit sur la Révolution française², même la plus brève, dépasserait largement en volume ce qu'il est nécessaire à un homme d'en connaître. Il n'est pas besoin de longues analyses pour saisir la profondeur d'un objet, si complexe soit-il, mais infiniment plus improbable de dire ce qu'est cette profondeur. Bref, la prosopographie n'est pas l'ontologie. Il y a à la laisser apparaître en sa dimension la plus phénoménale. Beaucoup ont écrit mais peu ont pensé, non pas qu'ils en fussent incapables, mais parce que ce qu'ils ont écrit devait servir à justifier ou à détruire la justification, parce qu'ils ont écrit une théologie sans Révélation, c'est-à-dire une tautologie (puisque l'écart entre la vérité et le dogme ou son expression n'est plus assuré), parce que leur foi ne reposait sur aucune transcendance. François Furet a cessé de croire à la Révolution lorsqu'il a voulu la penser³, donner à penser plutôt que donner à croire. Sa position n'exige pas une adhésion de principe, mais de nouvelles questions. Il est le premier républicain de gauche à avoir libéré le mythe de sa mémoire d'appareil, prophète d'un establishment se libérant lui-même de ce qui faisait la cohérence de son système. Il dénonça la vulgate de son propre horizon au nom de l'histoire et de sa science. La bête révolutionnaire n'était déjà plus sacrée depuis Tocqueville, mais il lui ôta ses derniers oripeaux qui étaient marxistes⁴.

1. Voir Cornelius CASTORIADIS, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Éd. du Seuil, 1975 ; Steve L. KAPLAN, *Adieu 89*, Paris, Fayard, 1993 ; Patrick GARCIA, *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales de la commémoration*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

2. Il existe de nombreux catalogues des livres écrits sur la Révolution et de leurs auteurs. Ce ne peut être le projet d'un bref article. Voir Jean TULARD, Jean-François FAYARD, Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987 ; Alice GÉRARD, *La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1970)*, Paris, Flammarion, 1970.

3. Voir François FURET, *Penser la Révolution française ; La Révolution en débat*, Paris, Gallimard, 1999.

4. La polémique que suscita l'histoire de la Révolution française qu'il écrivit avec Denis Richet fut considérable (*La Révolution française*, 2 vol., Paris, Hachette, 1965-1966) : voir Richard COBB, « Annalists' Revolution », *Times Literary Supplement*, 8 septembre 1966 (« Nous des Annales » dans *Second Identity. Essays on France and French History*, Oxford, Oxford University Press, 1969) : « C'est du Guignol de grande qualité. » Voir aussi, pour comprendre la crise de l'historiographie marxiste de la Révolution, George C. COMMINEL, *Rethinking the French Revolution. Marxism and the Revisionist Challenge*, Londres, Verso, 1987 et Albert SOBOUL, *Comprendre la Révolution française*, Paris, Maspero, 1981. Pour un précieux résumé de la crise révisionniste qui commença dans les années 1950 : Zhou LIHONG (université de Pékin), *La Crise de l'historiographie classique de*

Le sang de la terreur.

Au xvii^e siècle, le patrimoine et son héritage l'emportèrent symboliquement sur le sang. Le sang perdit sa valeur génétique. Il ne fut plus le signe de la naissance et devint l'apanage de la masse et des guerres de masse, le signe du sacrifice et de la mort. La Révolution confondit l'égalité et la liberté conformément à cette nouvelle conception politique de la liberté. La liberté n'était plus une vertu aristocratique fondée sur le privilège du sang ou sur la capacité d'un homme à s'imposer, à résister, mais elle devint une passion démocratique, un loisir populaire, ce que l'on accorde à celui du rang, à celui qui reste dans le rang et s'y tient sagement. N'est libre que l'ami de cette liberté selon l'adage connu. La liberté est une récompense et non plus une conquête, non plus la limite que l'on repousse, mais un certain *otium* que le monde des affaires (*negotium*) vous concède. La démocratie n'est pas créatrice mais fondamentalement conservatrice et plutôt auto-conservatrice, puisqu'elle se confond avec son objet (le bonheur commun). L'idée louis-quatorzième de cour s'est imprimée en elle. L'invention de la société française contemporaine, c'est le système « Versailles » de la mutilation des élites traditionnelles. C'est peut-être pourquoi nous nous sentons si proches du Château, pourquoi ces lieux sont plus français que Marianne, pourquoi l'Autrichienne Marie-Antoinette coule dans le sang des Français davantage que celui de Robespierre, non parce qu'elle serait la victime et lui le bourreau, mais parce que le meurtre a fait naître plus intensément ce qu'il a tué. Le mimétisme monarchique est partout, du sommet au fond le plus secret. Jamais le peuple ne reprochera à ses maîtres des penchants qu'il partage avec eux et le goût pour les « ors ».

L'épisode de la Terreur est la grande rugosité de la Révolution française. Pour les uns, elle est un dommage collatéral, un dérapage, une dérive, un accident intolérable dû à des circonstances elles-mêmes intolérables, une *subversion de l'idéal* ; pour les autres, elle est le vrai visage de 1789, le mouvement de sa logique interne, une *subversion par l'idéal*. Mais comment des circonstances si exceptionnelles pourraient-elles expliquer un tel basculement de l'humanité dans le meurtre et la violence ? Mais comment une logique interne que l'on ferait remonter à la monarchie elle-même et pourquoi pas à l'idée même de France pourrait-elle se résoudre dans le drame de la Terreur ? La Terreur n'est ni subversion de l'idéal

ni subversion par l'idéal. Elle est la violence même de l'idéal, de tout idéal, car l'idéal ne peut pas ne pas poser la question du mal et du salut. Le travail de Patrice Gueniffey est exemplaire en cela : il vient ouvrir la voie à un renouvellement des études sur la Révolution Française¹. Il parvient à une intelligence profondément remarquable de la Terreur en la désolidarisant du problème de son lien à la Révolution et du lien de la Révolution à la défense des « acquis » de la Révolution. Le terrorisme est d'abord préventif : il suscite la frayeur ; il est ensuite répressif, mais il ne réprime pas ce qui serait le résultat d'un échec de sa « prévention ». C'est justement parce que sa terreur réussit, c'est lorsque la peur triomphe que la violence s'active. Au fond, la Terreur s'est acharnée sur des adversaires qui n'existaient pas, sur des fantômes, mais en tuant des individus bien réels. Sa violence ne fut pas fonctionnelle. Elle fut le culte nécessaire de la peur. La violence est ritualisation de la peur qu'elle suscite. Au fond, pour être efficace et pour éviter la rébellion, il faut représenter concrètement le virtuel. La guillotine, les noyades ou les colonnes infernales ritualisèrent ce que le discours était précisément en train de styliser².

Si la démocratie est principe d'auto-conservation et le terrorisme principe d'auto-référencialité, il serait intéressant d'envisager le rapport (au moins théorique) des deux termes. On connaît déjà le rapport entre impérialisme et démocratie, et l'on sait qu'une démocratie à l'intérieur peut fonctionner comme un impérialisme à l'extérieur. Mais il ne s'agit pas de trop théoriser la Terreur qui reste un événement contingent de l'histoire avec son épaisseur propre et son irréductibilité. On risquerait de faire d'elle le genre d'une espèce dont il s'agirait de trouver les prodromes dans l'histoire à partir d'une généalogie de la violence dans laquelle la Terreur voisinerait avec l'Inquisition et Ben Laden. Ce genre de parallèle n'a pas beaucoup de sens. Mais l'événement contingent nous montre au moins qu'il y a des combinaisons paradoxalement possibles, notamment quand la passion de l'égalité prend la forme de l'anéantissement d'une population parce qu'elle est construite par son meurtrier en représentation de ce qui lui fait obstacle. La démocratie française est-elle fondée sur l'égalité ou sur la liberté ? Autrement dit, dans l'ordre des processions, la liberté procède-t-elle de l'égalité ou l'égalité procède-t-elle de la liberté ? Paradoxalement,

1. Voir Patrice GUENIFFEY, *La Politique de la Terreur*, Paris, rééd. Gallimard, coll. « Tel », 2003.

2. Voir Cl. LEFORT, *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècle*, p. 81-119. L'auteur analyse dans une perspective particulièrement éclairante un discours de Robespierre prononcé à la Convention le 31 mars 1794 (11 germinal an II).

la fraternité, l'acte par lequel des hommes que l'ordre social séparait s'unirent pour prendre le pouvoir au roi, acte de transcendance puisqu'ils abandonnaient leurs identités pour une nouvelle qui restait à construire, cet acte fut immédiatement oublié. La fraternité abrogea les ordres du sang et de la fonction sociale pour les rétablir aussitôt dans les esprits. La nation commença par une intégration de tous pour s'achever en l'élimination de certains. La Terreur est l'échec du serment du Jeu de Paume. La véritable césure sépare la liberté fondée sur l'égalité (immanence) de la liberté fondée sur la fraternité (transcendance), entre une mystique de l'identité (le nouveau patriotisme) et l'amitié de ceux que tout sépare (l'ancien patriotisme). Il s'agissait de restaurer l'ancien contrat social ou d'en créer un nouveau. Ce furent les deux lignes des acteurs de la Révolution.

La Révolution française a voulu les deux : on sait aujourd'hui que 1789 ne fut pas purement une étape libérale et que 1793 ne fut pas purement une étape égalitaire. La liberté ne peut ignorer toute idée de la justice, mais l'égalité ne saurait être toute la justice, il y a aussi l'équité, la sécurité, la tranquillité, la santé, l'éducation à tout cela. La violence a un fond anthropologique (l'homme social), historique (les précédents dans l'histoire de France), idéologique (la logique même des discours révolutionnaires) et politique (la conquête et la domination de la cité). Bref, le schème de la violence est complexe : une société inégalitaire contient des violences que le passage à l'égalité ne fait pas disparaître, mais qu'elle peut même accuser en créant une réaction plus vive à la réalité. Le rapport à la réalité est troublé : la passion du réel est en même temps la négation du réel, passion comme illusion que l'on peut transformer ce qui est, l'asservir à une pure volonté collective, négation comme illusion que l'on peut réduire cette volonté collective à cette passion du réel. On veut changer une réalité à laquelle on ne fait même plus attention.

1789 n'est pas séparable de 1793 et le crime ne profitait à personne. Le problème, ici, c'est l'absence de mobile comme celui d'alibi. On ne peut ni expliquer l'acte terroriste ni en dédouaner l'État. Le martyr d'une population, l'extermination systématique d'une population en raison du simple fait qu'elle existe, ne peut avoir de mobile ni d'alibi puisque l'acte engage à la fois la responsabilité publique et sa folie : c'est le signe du mal absolu. Par absolu, on entend une série de maux qui n'est pas relative à un intérêt quelconque et qui ne trouve aucune justification, si odieuse soit-elle. Il y a tant de moyens de manipuler, de subvertir, d'acheter les foules. Cet épisode manifeste le mécanisme du mal tel qu'il se voit parfois

dans l'histoire. L'homme abstrait (l'idée d'homme) est porté aux nues lorsque l'homme concret devient un vulgaire animal, chair à canon ou objet d'expérimentation scientifique. C'est bien l'homme avec une majuscule qui a été célébré en 1789. L'homme concret (tel ou tel) est demeuré le paria d'un système philosophique qui ne voulait pas s'encombrer des misérables particuliers. Certes, ceux qui noyaient les hommes concrets à Nantes n'étaient pas ceux qui imaginaient l'homme idéal à Paris, mais les uns et les autres étaient les produits d'un même système.

L'histoire vise davantage à jeter le trouble ou au moins le doute dans le bon ordonnancement des commémorations plutôt qu'à en diriger la cérémonie. C'est l'histoire contre le culte, l'interprétation contre le récit, le refus d'une *damnatio historiae*. Une célébration est rarement autre chose que la célébration de celui qui célèbre. La célébration est toujours plus ou moins l'organisation de son propre culte. Une commémoration (un bicentenaire) n'est jamais que la munificence d'un présent en crise. La mémoire est toujours le fruit d'une absence et l'essai d'une réactivation de sens pour des contemporains, d'un sens qui soit un *consensus*. Et cela interdit de parler des sujets qui fâchent ou qui divisent, découvrir que les grands hommes le sont rarement en dehors de leur propre culte et de leur représentation, découvrir que les événements fondateurs échappent rarement à la mesquinerie et à la violence des grands hommes ; parce que s'y joue le plagiat des figures prométhéenne ou narcissique. La Révolution est grande comme l'est généralement celui devant le tertre duquel on se prosterne sans conviction ; davantage une divinité païenne et une déréalisation fondamentale du temps. Elle est grande à condition qu'on se tienne au seuil de sa représentation. En deçà, elle porte la mesquinerie et la violence de ses hommes, au-delà, elle porte le crime des conquérants du pouvoir. Il n'y a pas de conquête qui ne fût sanguinaire. Le problème est de savoir de quel sang il s'agit et d'où vient le crime. Accident de l'histoire ou sens de l'histoire ? Est-il la faute de quelques-uns ou bien une structure en elle-même peccamineuse ? La violence y est-elle intrinsèque ou non ? Est-elle un « à-côté » de la conquête ou l'esprit de la conquête lui-même ? Il semble difficile de répondre précisément, mais il l'est davantage d'écarter la possibilité de la question. Cela ne va pas de soi d'écarter la violence révolutionnaire au rang du secondaire et de l'accidentel. La question est un appel à travailler davantage les traces intrinsèques de cette violence et qu'elle n'a pu détruire.

Les commémorations sont des funérailles que s'organise une nation introuvable. Certains pleurent de vieux souvenirs d'école, de vieux catéchismes vénérables et jadis utiles, et regrettent le temps

des symboliques arrangeantes avec le passé, le temps du consensus, de l'image virginale de la nation, la bonne conscience collective. Certains parmi eux entretiennent les vieilles luttes d'autrefois contre un cléralisme qui ne subsiste plus que dans les sacristies. D'autres, les plus nombreux, qui ne vivent pas dans les bastions de l'État, s'en moquent éperdument et ne s'aperçoivent même pas qu'une société est morte. La Révolution, c'est aujourd'hui la nostalgie de la III^e République alors qu'on parle d'une VI^e sans doute déjà tendue vers une VII^e ! La théocratie laïque est un « polithéisme ».

II. REVOLUTIO PRO TEMPORE : LE SYMBOLE DANS L'OBJET¹

L'héritage incertain.

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament. » Hannah Arendt offrit un précieux commentaire à cet aphorisme de René Char². Si notre héritage révolutionnaire n'est précédé d'aucun testament, alors il nous reste à l'écrire ; si la Révolution est un commencement absolu, le mythe du commencement absolu, alors le temps qu'il fonde n'est que l'entreprise collective à le fonder. Fonder la Révolution après la Révolution, c'est ce à quoi condamne le mythe du commencement absolu. Les histoires de la Révolution (favorables ou non à ce qu'elles admirent ou exècrent) ne sont jamais que la recherche de fondements *a posteriori*. Mais comment trouver dans le futur ce qui fonde son origine ? La Révolution qui n'a ni commencement ni fin, qui est commencement *et* fin, ouvre une « brèche entre le passé et le futur ». Dès lors que la Révolution est conçue comme « origine », elle ne peut qu'être révolution permanente, qu'une présence. Or la révolution permanente n'existe pas *stricto sensu* parce que les sociétés ne peuvent résister au genre du perpétuel renversement : une société s'établit selon un ordre et l'établissement de structures qui se donnent alors comme définitives, une société ne peut se penser comme provisoire ou transitoire. Or c'est précisément ce que fait l'idée de révolution permanente.

1. Dans cette seconde partie, il s'agit d'envisager la Révolution comme un prisme qui s'autoréfracte plus qu'il ne produit, comme ce qui limite et réduit une compréhension adéquate de l'expérience commune et contemporaine que font les membres d'une société. L'objet « Révolution » est vu cette fois-ci à partir de sa signification symbolique et la gestion symbolique des héritages et des valeurs qu'on entend promouvoir à travers lui.

2. Voir Hannah ARENDT, *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972, Préface : « La brèche entre le passé et le futur », p. 11-27.

Or c'est précisément ce qui est socialement impossible. « Révolution permanente » est un concept négatif, hypothétique, dont la seule fonction – rhétorique – est d'éviter la contradiction pour un événement qui consiste à se penser pure origine (et donc pure rupture) sans s'inclure dans ce dont il est l'origine (si la Révolution est rupture, alors elle est aussi rupture d'elle-même). Donc la révolution permanente, pour demeurer une présence socialement supportable, est en réalité « intermittente » : elle garde son statut et sa prétention originaires moyennant un artifice rhétorique. Elle est une disposition subversive permanente dans la société. Nonobstant, la société l'établit dans des dispositifs qui doivent la contrôler. Ces dispositifs sont symboliques. Le cas de Marianne est intéressant parce qu'il montre comment on dompta la femme tyrannicide en bonne mère de famille ou en starlette éphémère¹. Marianne est le symbole permanent d'une Révolution intermittente. Elle montre la capacité de pénétration de la Révolution dans la société, mais aussi son pouvoir de stérilisation et de fossilisation sociales.

Les symboles créent la culture politique. Lorsqu'une culture est pluraliste, la culture *politique* – que produisit la Révolution française et qui fut sociabilisée à la fin du XIX^e siècle dans des formes que l'on a pu croire stables – et cristallisées par des institutions pérennes comme l'École publique – s'affronte à la culture *poly*tique. La société s'est péniblement inculturée en incorporant dans des mœurs stables l'événement de la Révolution². Dans cette première phase, la Révolution s'est constituée en héritage, en tradition. Dans une seconde phase que nous vivons aujourd'hui, c'est l'héritage lui-même qui doit s'inculturer à une nouvelle société née de l'après-guerre, du post-colonialisme et du consumérisme. La Révolution a été la matrice de la société française. Aujourd'hui, il faut l'intégrer à une matrice qui est la société française elle-même. La société recompose la Révolution. Ce en quoi la Révolution a signifié l'ordre politique et la chose publique n'est plus la norme unique en deçà de laquelle se trouve la barbarie et au-delà de

1. Voir Thomas HUDDLESTON, *Marianne Black Blanc Beur, Marianne in the Veil : Refacting or Defacing the French Republic ?*, Undergraduate Honours Thesis, Georgetown University, mai 2005. Nous sommes redevable à l'auteur de cette remarquable étude fondée sur un précieux fonds bibliographique états-unien et français. Son point de vue « extérieur » lui permet d'échapper aux « passions intellectuelles » et d'interpréter avec sérénité les grandes théories françaises de sa fièvre obsidionale théorisées par Maurice Agulhon.

2. Voir Maurice AGULHON, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979 ; *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1992 ; *Les Métamorphoses de Marianne. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2001.

laquelle se présente l'idéal du bonheur des peuples, la loi d'une configuration implacable du bien commun. Des symboles ont créé, ont stylisé, ont intériorisé, ont structuré une conscience collective et une intersubjectivité primordiale qui les précédaient tous. Mais ce qu'ils ont su produire de loi unique se retrouve disséminé dans l'océan des réseaux de la culture empirique. Le symbole est une médiation (une signification) et il semble que tel symbole se heurte aujourd'hui à l'expérience immédiate. En somme, peut-on imaginer une nouvelle culture politique qui ne passe pas par des symboles devenus signes de la loi ancienne ? Nous avons d'abord conçu la Révolution comme principe de dépassement, ce qui médiatise, ce qu'elle fut encore récemment. Nous l'envisageons maintenant comme ce qui est dépassé, ce dont la symbolique même est épuisée, ce qui est médiatisé, ce qu'elle est dès à présent. Cet épuisement de signification se mesure dans la crise des symboles qui furent les vecteurs traditionnels d'une auto-appropriation de la Révolution par la société qu'elle avait à la fois détruite et construite.

« Mariane en progrès » du parti à la nation.

Si l'Ancien Régime avait la fleur de lys, le coq gaulois, le drapeau blanc des Bourbons, Clovis, sainte Geneviève, son véritable symbole était la personne du roi¹. Il est à la fois l'État et la nation. Il exerce par excellence l'autorité du père : son acte est la génération. La société procédait de lui comme la statue vient du sculpteur. Dans l'Ancien Régime, la signification incarnée précédait la signification allégorique : l'allégorie n'est jamais que l'image de la personne qui est similitude avec ce qu'elle représente. Avec la Révolution française, l'allégorie représenta directement, sans médiation personnelle. La personne n'était plus principe, elle devint accidentelle, elle incarna non plus la réalité, mais l'idée de la réalité. La Révolution opérait une substitution. L'idée incarnait la nation et la personne représentait l'idée abstraite. La Révolution mit en place ce paradoxe d'une abstraction qui incarne. Contre l'humaine faiblesse de rois jugés incapables d'incarner vraiment l'État ou la nation, on développa la reprise de l'allégorie féminine.

1. C'est la thèse connue des deux corps du roi dans la théologie politique médiévale (corps mortel, corps immortel). Voir Ernst KANTOROWICZ, *The King's Two Bodies : A Study in Medieval Political Theology*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1957 ; Antoine DE BAECQUE, *The Body Politic : Corporeal Metaphor in Revolutionary France, 1770-1800*, Stanford (CA), Stanford University Press, 1993.

Représentant la religion (par exemple dans l'iconographie tridentine), elle se mit à symboliser la liberté. Cette représentation est une revisitation de l'iconographie romaine. Son attribut, le bonnet phrygien, est le symbole traditionnel de la liberté. Il était porté par les affranchis, non pas des hommes nés libres, mais des hommes libérés du joug de l'esclavage. Donc le bonnet ne symbolise pas la liberté, mais la libération. C'est un symbole de libération et d'affranchissement et donc de rupture avec un certain passé de servitude : c'est une liberté recouvrée, restaurée. Il y a à la fois l'idée de rupture avec un passé immédiat et de retrouvailles avec un passé lointain et mythique. C'est une rupture qui cache une continuité plus haute dont les origines sont mythiques, puisqu'il s'agit d'une liberté idéale. C'est donc une liberté « nouvelle » et « retrouvée », mais dont la base est une liberté « supposée », c'est-à-dire notionnelle ou idéale. Dans la Rome antique, le bonnet était le symbole de la république et du tyrannicide. Le bonnet phrygien réapparut à la Renaissance et à l'époque classique dans l'iconographie politique. La femme représenta alors un système théologico-politique : la religion, la monarchie, la république.

Entre 1789 et 1792, la monarchie constitutionnelle essaya de concilier les deux sémiotiques : ce fut le roi portant le bonnet phrygien. Pour de nombreux politiciens, on régénérait l'antique souveraineté par la destruction du corps politique ancien, mais en détruisant le corps immortel du roi, on ne pouvait que détruire le roi lui-même qui en était la personnification. Le bonnet phrygien devint un élément du costume du citoyen qui militait pour la citoyenneté. Ainsi, le nouveau pouvoir fut incarné par les citoyens et non plus par le seul roi. La monarchie fut découronnée lorsqu'elle n'eut plus de sujets mais des citoyens. Marianne remplaça le roi. La femme en bonnet phrygien devint l'image de la République-Liberté. L'image de la liberté fut l'emblème de la République. Ce fut en 1793 (an II) que les contre-révolutionnaires lui donnèrent surnom de « Marianne ». Et comme souvent la dérision fut prise au sérieux ! Comme pour d'autres termes – celui d'intellectuel –, le sobriquet devint un prénom honoré par la République. La Marianne de Marivaux était une servante paysanne, révoltée, sale et désobéissante. Elle était l'ancêtre de la « gueuse ». Pendant la Terreur, le symbole « Liberté-République » (Marianne) fut éclipsé par Hercule pour symboliser l'État jacobin : « Hercule-Peuple » symbolisa le « géant-peuple » français. La Convention répudia Marianne pour lui préférer Hercule, alors qu'elle choisit la démocratie directe (État centralisé) contre la démocratie représentative (fédéralisme). La dictature thermidorienne opta pour une démocratie représentative

mais centralisée (la France est sans doute depuis restée identique à sa forme thermidorienne) : elle conserva Hercule, mais tenta de le domestiquer ! Marianne disparut totalement devant l'effigie de l'empereur, de même que les abeilles recouvrirent les lys. Les rois Bourbons reprirent les usages dynastiques tandis que le roi Orléans tenta une difficile synthèse qui n'alla pas jusqu'à réintroduire la femme. Elle réapparut en 1848. Mais chacune des deux tendances (« libérale-bourgeoise » et « sociale-populaire ») la représenta selon ses vues. Les uns préféraient à l'allégorie vivante les images et les statues d'une femme sereine, sage, droite, cheveux bien mis, seins couverts, d'un âge certain et maternel, coiffée d'une couronne de laurier. Les autres affectionnaient les allégories vivantes, les images et statues d'une femme véhémence, en mouvement, les cheveux au vent, les seins découverts, jeune, toujours avec le bonnet phrygien. Liberté et ordre social d'un côté, liberté et Révolution de l'autre. Pour les premiers, la République mettait naturellement fin à la Révolution, pour les autres elle n'était qu'une nouvelle étape dans son mouvement permanent : c'était la solide mère de famille (Cérès ou Minerve) contre la sainte des barricades (Eugène Delacroix, *La Liberté conduisant le peuple*, 1831). Marianne disparut de la représentation officielle sous le Second Empire et devint le symbole de la résistance républicaine au coup d'état de 1851. Elle devint la République des catacombes. Elle réapparut avec la chute du Second Empire en 1870. Elle fut alors l'emblème des opposants à ceux qui voulaient éviter le retour de la Révolution : les communards adoptèrent le bonnet rouge, tandis que le gouvernement de Thiers le bannit et le déclara signe séditieux et anarchiste. Après les victoires républicaines de 1879, le parallèle avec la Commune disparut pour symboliser l'attachement à la Révolution et au régime républicain, et Marianne entra dans le décor national. La manufacture de Sèvres se mit à fabriquer des bustes en quantité. Rien n'obligeait en théorie les mairies à en faire l'acquisition, mais l'usage devint traditionnel. Marianne resta un symbole politique, notamment avec le mouvement anticatholique et le mouvement royaliste. Elle devint la concurrente de la Sainte Vierge, la sainte républicaine, avec son culte, ses processions, ses dévots. Dans ce nouveau contexte, elle devint le symbole de la laïcité et de l'anticléricisme, un culte de substitution, une image obsessionnelle et le symbole de la France obsidionale.

Avec la Première Guerre mondiale, elle acquit vraiment un statut national et quitta son statut partisan ; n'étant plus seulement « Liberté », « Barricade », « Laïcité » ou « Gueuse », elle devint « Patrie » derrière le drapeau tricolore, mais demeura aussi l'em-

blème de la gauche (sous le Front populaire, les femmes défilèrent en bonnet phrygien). Et il s'en trouva une autre pour symboliser la patrie à droite : Jeanne d'Arc, canonisée en 1927. Les deux femmes représentèrent alors les « Deux France ». Pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime de Vichy fit disparaître 120 des 427 monuments publics où Marianne représentait la République, et la Révolution nationale entretenait des relations conflictuelles avec la commémoration de la Révolution française¹. Une seconde Union sacrée rallia la plupart des mouvements de résistance autour de Marianne qui prit à cette occasion une dimension plus nationale et moins partisane. Elle devint alors le symbole de la Libération et de la Résistance au nazisme. Le compromis d'après-guerre choisit une Marianne sans bonnet phrygien et plus consensuelle, employée à gauche comme à droite. Si consensuelle qu'elle réapparut dans 20 % des cas avec le bonnet même à droite.

Elle fut dépolitisée et entra alors dans le *star system* en 1969. Il ne s'agit plus pour Marianne de représenter la République, mais pour la République de trouver quelqu'un pour représenter Marianne ! En 1969, l'actrice Brigitte Bardot ; en 1978, la chanteuse Mireille Mathieu ; en 1985, l'actrice Catherine Deneuve. Depuis 2000, l'Association des maires de France organise un concours pour trouver la femme idéale : le mannequin Lætitia Casta (2000) ; la présentatrice Évelyne Thomas (2003). La « trash TV » s'installa dans les mairies après avoir conquis les salons des téléspectateurs. Marianne devint une sorte de concours « miss République ». Après Brigitte Bardot, il faut dire que le concept « pop art » (Marianne passant de l'idéal politique au fantasme masculin) s'est épuisé, mais seulement en fait dans sa forme légère, puisque c'est justement à partir de ce que Marianne était devenue (une représentation de la femme française) qu'on la réinvestit politiquement pour incarner le nouvel état de la société française.

« Marianne en déclin » : du mythe républicain à la société multiculturelle.

En octobre 1989 commença l'affaire du voile, ce que certains virent comme le Munich de l'éducation républicaine. Le Conseil d'État créa la distinction entre signe ostensible et port ostensible

1. Voir Ethan KATZ, « Memory at the front. The Struggle over Revolutionary Commemoration in Occupied France 1940-1944 », *Journal of European Studies*, vol. 35/2, 2005, p. 153-168.

du signe ostensible, et une directive ministérielle laissa la décision à la discrétion des chefs d'établissements scolaires. En 1994, l'affaire fut à nouveau médiatisée. Une circulaire ministérielle distingua alors les signes religieux discrets et les signes religieux ostentatoires. 2000 cas furent recensés en 1994, concentrés à Paris, Versailles, Lille et Strasbourg, soit 1 % de la population musulmane féminine en France et plus si l'on considère les filles en âge de scolarité. Entre 1994 et 2003, ce furent 100 expulsions dont 50 furent réintégrées. Les Renseignements généraux recensèrent 1123 cas en 1994, 446 en 1995, 150 en 2002. Tous les sondages réalisés en 2003-2004 décrivent un phénomène certes plus complexe, mais dont les manifestations extrêmes sont ultra-minoritaires. La même année, la commission Stasi fut créée pour préparer une loi sur la laïcité et, implicitement, pour commémorer le centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. Au terme d'un rapport publié en décembre 2003, une loi générale sur la laïcité du 10 février 2004 signifia l'interdiction des « signes ostentatoires » religieux dans les écoles publiques primaires et secondaires (pas dans les universités). Qu'on estimât qu'une loi fût nécessaire en l'état suffit à montrer le caractère très indirect de la loi et fondamental du problème, quasi sentimental¹. Ce n'est pas une loi dont l'inspiration s'épuise dans le calcul, l'urgence ou le poids des circonstances, elle est portée par une logique plus profonde, une infrastructure des catégories de pensée de la Révolution.

Dans le même temps, en 2000 commencèrent les débats autour de « Marianne Black-Blanc-Beur ». La Marianne Bardot fut détrônée et Marianne redevint politique en se *polytisant*. On retrouva plusieurs représentations différentes de Marianne. Bardot représentait la Marianne mono-ethnique, à laquelle on opposa la Marianne multiethnique. Marianne devint le symbole possible du pluralisme après avoir été celui d'un universalisme strict. En 2002, l'allégorie de la liberté devint identité raciale et appartenance communautaire. En 2003, l'Assemblée nationale appuya l'association « Ni putes ni soumises » et Marianne devint symbole de l'intégration réussie. La multiethnicité suppose la multiculturalité. Or la Révolution française a toujours été conçue sur le modèle de la culture unique, ou plutôt sur un mouvement de négation de la culture ou de libération iconoclaste de la culture, ainsi que sur ce que nous appelions au début un

1. Voir Henri PENA-RUIZ, *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité*, Paris, PUF, 1999. Voir notamment son utilisation « exclusionniste » du rapport entre César, Dieu et Marianne. On peut aussi rappeler, à titre d'exemple, l'une des propositions de la commission Stasi d'instaurer un jour consacré à Marianne durant la semaine d'école.

faux pluralisme (un même plan exclusif d'immanence)¹. L'investissement multiethnique d'un de ses symboles pose le problème de l'éclatement de son modèle culturel ou plutôt anti-culturel et anti-social, et de son universalisme. Voile islamique et bonnet phrygien, société et État : cette guerre picrocholine de couvre-chefs symboliques va bien au-delà de l'anecdote². C'est là aussi que s'écrit l'histoire de la Révolution. Marianne, devenue championne de la libération sexuelle et féminine dans les années 1970, peut-elle aujourd'hui s'accommoder du voile ?

Le nouveau débat autour de la Révolution française (encore impossible puisque le multiculturalisme est vu comme communautarisme et le communautarisme comme une menace pour la République une et indivisible) est celui du pluralisme culturel³. Ce n'est plus seulement la société qui est multiculturelle, ce sont désormais les individus eux-mêmes. Le Démos révolutionnaire est un corps abstrait de partisans et d'égaux. Il faut définir non pas seulement la culture révolutionnaire, mais encore le rapport de la révolution à la culture, à la signification et aux valeurs signifiées : elle ne produit pas que des significations, ses significations furent aussi des contre-significations. La Révolution a donc une contre-culture où chaque élément est la substitution (certes aux accents polysémiques) d'une réalité ancienne avec laquelle elle rompt tout en étant produite par elle. La France est un État monoculturel dans une société devenue multiculturelle et vivant sous le spectre d'une libanisation de l'espace territorial de sa souveraineté. Sa décentralisation politique n'est qu'un transfert de compétence, non la concession

1. On ne peut retracer ici toute l'histoire du violent débat en 2003-2004 autour d'une représentation multiculturelle de Marianne. Mais certaines positions prirent des accents passionnés qui rappellerent certains accents rhétoriques de la Convention. Disons qu'elles dégagent deux points de vue sur la gestion de l'héritage révolutionnaire, un point de vue « classiciste » et exclusionniste, et un point de vue « pluraliste » et inclusionniste. Tel est le débat sur l'avenir de la Révolution française, et jamais l'historiographie révolutionnaire n'a été autre chose que la question de l'avenir.

2. Voir Soheib BENCHEIKH, *Marianne et le prophète : l'islam dans la France laïque*, Paris, Grasset, 1998.

3. Voir Michel WIEVIORKA, *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1997. Les républicains assimilationnistes confondent tolérance et communautarisme (forme extrême de multiculturalisme qui prône la coexistence de communautés séparées dans le même espace public). Dans leur logique, le muticulturalisme est l'inversion de la République française. Il n'y a pas de réel débat sur le muticulturalisme. L'auteur établit sa théorie de l'exception française sur les théories de Charles TAYLOR, *Multiculturalism and the Politics of Recognition* (1992). La France est un État monoculturaliste. De son côté, Emmanuel TODD, dans *Le Destin des immigrés* (Paris, Éd. du Seuil, 1994, p. 113), critique l'illusion multiculturaliste américaine (ghettoïsation concrète), tandis que Pierre BIRNBAUM distingue la « sauce américaine » du multiculturalisme et « l'âme française » de l'assimilationnisme (*La France imaginée : déclin des rêves unitaires ?*, p. 310). Les deux positions semblent irréconciliables et interdire tout débat pacifique.

d'une autonomie réelle, culturelle ou sociale. La loi reste une (indivisible), unique (exclusive) et jacobine (abstraite).

La nouvelle césure qui est en train de s'opérer dans l'objet « révolutionnaire » sépare les inclusionnistes et les exclusionnistes culturels. La Révolution française est un *universalisme ethnocentrique*, un ethos exclusif. Son idée de l'universel, elle la produisit historiquement par une série d'exclusions pratiques. Après avoir exclu la noblesse et le clergé qui n'existaient théoriquement plus comme ordres distincts de la société, elle eut à exclure les populations indigènes de son nouvel empire et elle continua indéfiniment à être l'exclusive délimitation du champ de sa propre intériorité. Son universalisme n'intégra que ceux qui disparaissaient en elle. Elle intégra en niant ou en ralliant. Elle se modéra pour être acceptée, mais n'accepta jamais qu'on pût la changer. Et le volontarisme (la bonne volonté de celui qui renie ses vieilles appartenances, ses vieilles idoles pour épouser le nouveau culte du bonheur universel) des nouveaux venus ne changea rien à la blessure qu'elle infligeait à ceux qui daignaient se sacrifier pour elle pour prix de ce qu'elle leur offrait. Ils donnèrent une vie qui avait déjà été sacrifiée à l'universelle définition de cet homme pour lequel on meurt et qui pourtant n'existe pas. Ce furent les héros *a posteriori* d'une histoire sans corps, d'une histoire à idées. Quelle est la Révolution française qui vient et qui explicitera à son tour l'incroyable mouvement de l'été 1789 ? Qui en fera le récit ? Qui en comprendra le mouvement ? L'effondrement de la culture politique normative et monoculturelle est consommé. Une seule école, l'ENA, sert de creuset aux ambitions du service imbriquées dans celles du pouvoir. Désormais, on choisit son parti au cours de cette scolarité. On y apprend à dominer la complexité du monde dans d'inauthentiques notes de synthèse, on s'y prépare à succomber aux plaisirs qu'une telle domination bureaucratique provoque, on y répète consciencieusement la rhétorique unitaire et onirique pour les prochains scrutins, on s'y prépare à conquérir « très longtemps » l'État au nom du changement. Mais conquérir l'État, c'est essentiellement y occuper un rouage. Et pour conserver tout cela il faut prendre ses distances avec la société, être mû par un mécanisme et une inertie qui ne viennent pas d'elle.

Quelles sont les valeurs de la Révolution ? La liberté, la République, la patrie, la laïcité ? Que sont des valeurs si nul jugement ne les approprie ? Que sont les jugements si nulle définition ne les exprime ? Qu'est-ce qu'une définition sans objet ? Un objet sans désir ? Un désir sans réalité à désirer ? Or la Révolution ne tend pas au réel : sa valeur est la réalisation d'une idée et cette réalisation se moque de la réalité dans laquelle elle identifie sa propre valeur et le réel. Dès lors, le mouvement

de ceux qui écrivent son histoire et qui cherchent à la comprendre ne peut être qu'un jugement sur cette prétention à se passer du réel ou sur cette décision de le confiner à la vie privée. La Révolution donna plus de poids à l'idée d'idée qu'aux idées elles-mêmes. Mais dans le mouvement de son histoire, elle perdit ses croyants à mesure que s'accrut le nombre de ses défenseurs ou pratiquants. Elle fut calmée par le consensus lorsqu'on devint républicain sans nécessité d'avoir la foi en elle. Dès lors, elle devint la trace d'un culte antique. Qu'est-ce qu'une religion sans foi ? La Révolution permanente, c'est une foi qui se sent trahie par toute forme religieuse institutionnelle ; la Révolution intermittente, c'est une pure religiosité extérieure, fragmentaire, non ce qui structure mais ce qui flotte dans le vide intersidéral et que l'on réactive de temps en temps comme ces bonnes vieilles divinités païennes que l'Empire romain finissant ressortait de temps en temps pour s'assurer qu'il était encore en scène.

La difficulté est que la culture révolutionnaire classique n'a pas prévu l'hypothèse de sa fin puisque conçue comme normative et non empirique, non comme une culture mais comme la culture, un universalisme de monopole, une *revolutio perennis*, certes qui s'adapte aux circonstances changeantes, mais dont l'adaptation n'atteint pas la substance de son principe. Or les cultures naissent et meurent dans un mouvement qui n'est pas seulement accidentel mais qui est constitutif. La Révolution est ce paradoxe d'un mouvement pensé dans les catégories d'une vieille métaphysique et d'une onto-théologie. Le jacobinisme est un théologisme d'État, un *archéo-logisme* mystique ou, si l'on veut, un démocratisme fondé sur un Démos mythique et abstrait, posé avant d'exister parce qu'il ne peut exister réellement. Le jacobinisme est la théorie de l'État fictif : *l'État comme récit unique de la société* : l'État-société, l'État qui assure la fiction de la société. Avec l'effondrement du grand récit qu'est l'État, nous savons désormais que « nous autres » États sommes mortels. Le divorce de l'État et de la société est le fait d'une illusion fusionnelle entre État et société, d'une confusion entre le récit qui se veut normatif, comme valeur absolue de la société, et la réalité de ce que nous vivons, la pluralité des valeurs, les réseaux de significations, de culture qui tissent les relations réelles entre les gens concrets. L'État s'adresse à une conscience citoyenne aveugle, c'est-à-dire à des partisans, aux membres des partis, à des égaux qui n'existent pas, à des fantômes : il ne voit pas le pauvre, le riche, le musulman, le généreux, l'avare, l'artisan, le père de famille... ; il voit un contribuable, un participable, non un « contribué » ou un « participé », quelqu'un qui est tout ce qu'il est au moment où il l'est. L'État se fonde sur les partis (les sociétés à idées qui luttent

pour la conquête du pouvoir) et non sur les corps intermédiaires de la société civile (qui regroupent les individus selon ce qu'ils vivent concrètement)¹. Regrouper les individus selon ce qu'ils vivent ou selon ce qu'ils pensent : la volonté est-elle existentielle ou rationnelle ? Certes, elle est fondée sur la raison, mais la raison n'est pas négation du réel mais désir du réel. Les corps intermédiaires présentent des rivalités d'intérêts, des sommes d'intérêts particuliers, tandis que les partis présentent un intérêt général abstrait que l'on ne trouve nulle part. D'où vient le bien commun : d'un intérêt général abstrait ou d'un dépassement des intérêts particuliers ? Le bien commun est un sens qui naît d'un travail sur les intérêts particuliers réels et non sur la froide défense d'un intérêt général abstrait et nécessairement partisan, la prétention d'un intérêt général. En somme, c'est le dialogue social qui produit le sens du bien commun et non la prétention partisane à l'intérêt général. Derrière le faux pluralisme des partis politiques (qui prétendent tous incarner l'intérêt général et se fondent sur une culture normative), il y a le vrai pluralisme de la société avec ses conflits d'intérêts, mais aussi ses ressorts fraternels. Le jacobinisme a refusé la réalité de la fraternité pour lui substituer une idée abstraite : la fraternité réelle suppose un dépassement des appartenances, tandis que la définition abstraite de la « non-appartenance » nie la réalité et l'expérience commune que fait une société chaque jour.

Le jacobinisme a sans doute trahi (en se l'accaparant) par son idéal de la grandeur publique la beauté du serment du Jeu de Paume : sitôt que la fraternité eut établi l'égalité, il se mit à en exclure ceux-là mêmes qui l'avaient permise et avaient renoncé aux anciennes libertés pour elle. Le jacobinisme mit au point, sous le couvert d'une morale publique, une définition de la liberté qui permettait d'exclure tout homme de son exercice réel dès lors qu'elle le déciderait. Être libre devenait l'adhésion à une idée de liberté qui était un concept de l'État, du parti, nommés abstraitement Peuple. Le Démos abstrait s'empara du pouvoir contre la *societas realis* (y compris en ce qu'elle a d'inégalitaire et d'injuste) qu'il s'agissait de changer. La démocratie sociale fut l'achèvement même de ce processus de déchéance de l'inscription politique de la société civile qu'on pourrait nommer

1. Voir Augustin COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne* (1921), *La Révolution et la libre-pensée* (1924). Voir Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 257-316. Fr. Furet montre parfaitement que la thèse de Cochin n'est pas la reprise des thèses de l'abbé Barruel sur le complot maçonnique, mais qu'elle est une profonde réflexion sur le rapport entre le corps social et la société de pensée, le rapport entre jacobinisme et politique moderne, et sur le rapport entre Révolution française et origine de la démocratie.

sous les vocables modernes de participation et de subsidiarité : le Démos abstrait acquit le monopole sur la société. La société devint mineure, éternelle adolescente aux mains d'un bureau qui la maintenait dans une servitude tout en lui laissant penser qu'elle était libre de s'en défaire quand elle voulait (par des élections). Le rêve d'anarchisme qu'elle entretient savamment est la seule forme qui permet à une tyrannie de durer. L'Étarchie craint la communauté d'intérêts, mais le « communautarisme » est à prendre en compte comme concrète instance de dialogue. Il est le semblable fondé sur l'amour du particulier par opposition à un semblable fondé sur le mythe de l'universel. L'universel ne peut être produit par aucun mythe mais par un acte sublime, donc par le dépassement du particulier, dans lui et à partir de lui. La France souffre d'un défaut d'intégration politique de la société.

Un acquis est définitivement acquis, non pas parce qu'il serait constamment conquis (ce que l'on croit généralement), mais lorsque son propre mouvement l'invite à se dépasser lui-même. En somme, il n'est acquis que s'il devient un fondement et il n'est fondement que si de solides fondations peuvent s'y établir et supporter les constructions les plus imprévisibles. L'historiographie de la Révolution française a sans doute négligé cette dimension imprévisible par un mouvement de clôture sur elle-même. On pense à cette double image d'un univers en expansion ou qui tend à s'effondrer sur lui-même. La Révolution est le paradoxe d'associer les deux mouvements et donc d'annuler la possibilité même du mouvement, de le geler dans son auto-contradiction. Elle a pensé la *revolutio perennis* à partir de ce qui l'a produite (continuité) ou à partir de ce qu'elle a produit (rupture) comme principe permanent du changement social. Elle n'a plus pensé le changement social en dehors d'elle et, aujourd'hui, cette histoire doit répondre aux questions d'une société qui ne vient pas de la Révolution, et qui n'est pas non plus le retour de la société que la Révolution a détruite, mais d'une société comme produite hors d'elle-même. Face à elle, la Révolution n'est plus un principe de changement, mais le principe d'inertie qui cristallise le conservatisme d'une société ancienne, qui devient l'armature de blocages dans la société, qui paralyse au lieu de libérer. Et il serait regrettable que ses historiens n'en fussent que les taxidermistes.

GRÉGORY WOIMBÉE,
docteur en histoire.

LOUIS XVI ET LA RÉVOLUTION DE LA SOUVERAINETÉ 1787-1789

Louis XVI n'a pas été seulement victime de la guillotine. Sa mémoire elle-même a été odieusement piétinée et son œuvre assez largement travestie par les historiens. Des générations de manuels scolaires, en effet, se sont plu à dépeindre le dernier roi de l'Ancien Régime sous les traits d'un homme imprévoyant, à l'intelligence bornée, prisonnier d'une éducation traditionaliste, passant son temps à chasser ou à forger des serrures. La Révolution aurait surpris ce benêt couronné, l'aurait bousculé dans ses certitudes d'un autre âge, le rendant incapable jusqu'aux dernières marches de l'échafaud de comprendre l'ampleur des bouleversements politiques et sociaux affectant son royaume. Que de railleries sur le fameux « Rien » inscrit dans son journal le 14 juillet 1789 (alors qu'il ne s'agissait que d'un simple carnet de chasse) ! Et ce dialogue avec le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, combien de fois ne l'a-t-on pas mis en exergue pour souligner son incompétence ahurie : « Mais c'est une révolte ! se serait-il écrié en apprenant du grand-maître de la Garde-robe la chute de la Bastille. – Non, Sire, c'est une révolution. » De cet homme, présenté comme mou et apathique, l'imagerie traditionnelle fait un être équivoque et sournois, pratiquant le mensonge et la duplicité par faiblesse et lâcheté. Tout en donnant des gages à ses ennemis, en faisant mine de se résigner au fait accompli, il aurait méthodiquement préparé la contre-révolution et la dissolution de l'Assemblée nationale dès le mois de juillet 1789, concentrant des régiments autour de Paris. En juin 1791, il aurait cherché à rejoindre

les émigrés avant d'être arrêté à Varennes et, en avril 1792, aurait trahi son pays en poussant à la guerre, dans l'espoir d'être libéré par les armées austro-prussiennes...

Ce sont ces stéréotypes, que l'on retrouve jusque dans les ouvrages universitaires, que les historiens doivent aujourd'hui réviser, car ils ne correspondent nullement à la vérité.

Le dernier roi de l'Ancien Régime était un homme beaucoup plus complexe qu'on ne l'a présenté, difficile à saisir. Son frère, le comte de Provence (le futur Louis XVIII) ne le comparait-il pas à « deux boules de billards huilées que l'on s'efforceraient de tenir ensemble » ? On ne saurait pourtant nier son intelligence, sa vaste culture, son excellente mémoire, sa connaissance des langues étrangères, particulièrement de l'anglais. Passionné par la marine, la cartographie, les grandes découvertes, ce fut aussi un grand roi scientifique ; c'est à lui, en particulier, que l'on doit les instructions données à M. de La Pérouse pour son voyage dans l'océan Pacifique. Grâce aux leçons de l'abbé de la Ville, premier commis des Affaires étrangères de Louis XV, il avait acquis d'excellentes connaissances en ce domaine, autant dire le cœur du métier de roi, car les affaires intérieures n'avaient pas l'importance qu'elles connaissent aujourd'hui ; elles relevaient plutôt du contrôleur général des Finances ou du secrétaire d'État de la Maison du roi.

Gardons-nous de tomber dans l'hagiographie. L'homme avait ses défauts. Sans doute était-il desservi par une timidité malade, un manque d'aisance en société. Il était susceptible, méfiant, secret. Ses silences déconcertants impressionnaient son entourage. Capable de bien comprendre une situation, il se révélait la plupart du temps inapte à arrêter une décision, tant il en mesurait et appréhendait les conséquences. D'où son caractère hésitant, influençable, faible pour tout dire. Paralysé dans l'action, il était enclin — malgré une opiniâtreté qui ne le rendait pas toujours facile à manœuvrer — à subir l'influence de son entourage.

Contrairement à ce que l'on répète souvent, Louis avait su se dégager assez rapidement de l'éducation dévote et étriquée qu'avait voulu lui inculquer son gouverneur, le duc de La Vauguyon. Il avait intégré les éléments positifs des Lumières, sous l'influence notamment de deux de ses ministres, Turgot et Malesherbes. On lui doit l'édit de tolérance du 17 novembre 1787, accordant l'état civil et un statut aux protestants, qui en étaient privés depuis l'abolition de l'édit de Nantes par Louis XIV. Et il poursuivit sur sa lancée : « M. de Malesherbes, vous vous êtes fait protestant, moi je vous fais juif ; occupez-vous d'eux. » Il y avait environ 40 000 juifs en France. Des synagogues furent construites (celle de Lunéville, en

particulier, qui subsiste en partie), des privilèges furent accordés, un cimetière fut réservé à Paris, un statut particulier édicté pour les juifs alsaciens...

Tout au long de son règne, Louis tenta de mettre en place des réformes. Avec Turgot, il essaya une sorte d'absolutisme éclairé, se caractérisant par la libéralisation du commerce des grains, la suppression des corporations et des jurandes, le remplacement de la corvée par un impôt payable par tous. Avec le banquier genevois Jacques Necker, plus conservateur par certains côtés, il tenta de pratiquer un libéralisme aristocratique, fondé sur des économies budgétaires et la réforme des dépenses de la cour.

Mais l'expérience la plus intéressante du règne fut celle que proposa en août 1786 le contrôleur général Alexandre de Calonne. La situation était grave, si grave qu'elle allait conduire à la Révolution. Amplifié par le financement de la guerre d'Amérique et les largesses de cour, le déficit budgétaire était devenu extrêmement préoccupant, la banqueroute menaçait. Or, ce déséquilibre financier ne pouvait être résorbé sans une réforme en profondeur du royaume, particulièrement dans le domaine fiscal, où les désordres de l'administration et les injustices les plus criantes – toujours favorables aux ordres privilégiés – rendaient impossible une bonne rentabilité de l'impôt. Pour Calonne, il convenait d'abolir les barrières douanières, de fonder une banque d'État, d'instituer un réseau d'assemblées de propriétaires sans distinction de statut social, élues par municipalité, district et province, afin d'aider l'intendant à mieux répartir les impôts, et surtout de créer un nouvel impôt direct, payable en nature, la *subvention territoriale*, contribution permanente à laquelle seraient assujettis tous les revenus fonciers, qu'ils fussent ecclésiastiques, nobles ou roturiers.

C'était une thérapie de choc, visant à éradiquer les abus et les privilèges, un programme de rationalisation de l'État, conduisant, sinon à une parfaite égalité fiscale, du moins y tendant, qui aurait sans nul doute transformé le visage de la monarchie française. Sur les décombres de la chaotique organisation sociale inégalitaire, issue de la nuit des temps et faite d'un enchevêtrement de corps, d'ordres et de statuts particuliers, il s'agissait d'édifier une monarchie administrative renouée, associant les élites à la répartition de l'impôt, tout en maintenant un pouvoir fort. C'était une « nuit du 4 août avant la lettre », selon l'expression de Louis Blanc, une révolution, mais une révolution royale, qui devait affermir la souveraineté monarchique et fiscaliser la noblesse, en lui conservant une simple prééminence honorifique.

Ce plan heurtait de front des intérêts et des puissances redoutables, l'Église de France, l'aristocratie, la noblesse de robe. Comment le mettre en œuvre ? Louis XVI, au début de son règne, avait commis une grave erreur : sous la pression insistante de son principal conseiller, le vieux comte de Maurepas, il avait rappelé les parlements, que son grand-père Louis XV avait eu l'heureuse idée d'exiler en 1771. Or, pour donner effet et force de loi aux mesures résultant de ce plan, il fallait les présenter pour enregistrement auprès de ces corps judiciaires ultraconservateurs, composés de robins, propriétaires de leurs charges, farouchement indépendants, qui, de toute évidence, opposeraient un front inébranlable. Certes, le roi pouvait leur imposer cette réforme en tenant un « lit de justice ». Cette séance solennelle lui permettait, en effet, de faire prévaloir ses décisions contre l'avis même de ses « conseillers » du Parlement. Mais devait-on d'emblée agir par voie de contrainte ? Fallait-il réunir les états généraux, cet antique et archaïque monument du XIV^e siècle, émanation corporative des trois ordres de la nation, clergé, noblesse et tiers état ? La monarchie absolue, dans la bonne tradition capétienne, s'en était toujours méfiée. Calonne eut donc l'idée de consulter au préalable une assemblée de notables, comme sous Henri IV et Louis XIII, à qui l'on demanderait un « avis ». Si celui-ci était favorable, le Parlement céderait de plein gré.

En dépit des réticences de son Conseil, Louis XVI s'enthousiasma pour les vues de son ministre et s'investit pleinement dans l'entreprise. Composée de 144 membres triés sur le volet, représentant le haut clergé, les noblesses d'épée et de robe, l'administration royale et les municipalités, l'assemblée des notables se réunit en février 1787 à Versailles, à l'hôtel des Menus-Plaisirs, avenue de Paris.

Calonne était persuadé que cette assemblée comprendrait le langage de la raison et consentirait aux sacrifices financiers indispensables. Il se trompait. Son projet de révolution royale et sociale, qui ambitionnait de moderniser l'État et le royaume, se heurta immédiatement à une vigoureuse opposition des privilégiés, crispés sur leurs droits acquis, déclenchant de la part des milieux aristocratiques et ecclésiastiques une contre-révolution, qui prit la forme d'une fronde nobiliaire. C'est de cette vigoureuse contre-révolution qu'est née directement – la crise économique et financière aidant – la Révolution française.

Le haut clergé (composé exclusivement de nobles) et l'ancienne noblesse se mirent dès lors à réclamer la convocation des états généraux, seuls compétents, selon eux, pour voter un nouvel impôt. Cette institution votant par ordre, ils étaient évidemment

convaincus qu'aucune réforme ne remettrait fondamentalement en cause la division trifonctionnelle de la société, issue du Moyen Âge, et les privilèges fiscaux qui y étaient attachés. Cette assemblée était aussi un excellent moyen, pour peu qu'on la rendît périodique voire permanente, d'anéantir l'absolutisme monarchique, c'est-à-dire tout le travail de centralisation opéré par les Bourbons.

L'aristocratie et la cour n'avaient que cette idée en tête depuis 1715 : prendre leur revanche, notamment sur Louis XIV. Une idéologie réactionnaire, au sens étymologique du mot, les animait. Il s'agissait de revenir à une monarchie tempérée et décentralisée, antérieure à Richelieu, de limiter le pouvoir royal comme l'avait fait en Angleterre la *Glorious Revolution* de 1688, d'associer les élites et les corps intermédiaires au gouvernement du royaume. Ce puissant courant d'opinion, qui avait pris forme lors du « coup de majesté » de Louis XV et du chancelier Maupeou en 1771, représentait un singulier mélange d'idées modernes, issues des Lumières, et de réaction nobiliaire obscurantiste, ensemble disparate, où se retrouvaient les utopistes rétrogrades, lecteurs de Fénelon, les « féodaux », disciples de Boulainvilliers, les thuriféraires du président de Montesquieu, les anglomanes ou les amis des *Insurgents*...

L'opposition au pouvoir royal s'était soudée en un vaste « front patriotique », aux aspirations ambiguës, aux intérêts divergents, allant des princes du sang et des ducs et pairs aux petits bourgeois et artisans des villes, souhaitant un changement. En effet, quand on leur parlait de liberté, beaucoup d'aristocrates, grands lecteurs de Jean-Jacques Rousseau, songeaient aux « libertés » au pluriel, c'est-à-dire aux privilèges et aux franchises, alors que le peuple, lui, désirait la disparition des inégalités fiscales ! L'un des héros de cette opposition était un conseiller au parlement de Paris, Jean-Jacques Duval d'Eprémèsnil, fier de sa noblesse récente et alors fort admiré de Robespierre, qui clamait haut et fort qu'il fallait « débourbonnailler la France » !

Face à ce front patriotique, qui associait à la défense de l'ordre social non seulement la bourgeoisie industrielle mais les couches populaires, la monarchie ne disposait d'aucun relais médiatique, comme le prouva l'appel à l'opinion publique lancé par Louis XVI et Calonne le dimanche 1^{er} avril 1787. Ce texte largement diffusé expliquait que la fiscalisation des deux ordres privilégiés permettrait de soulager le peuple d'une charge de près de 30 millions de livres et disait en substance : « Des privilèges seront sacrifiés ; oui, la justice le veut, le besoin l'exige. Vaudrait-il mieux surcharger encore les non-privilégiés, le peuple ? Il y aura de grandes réclamations... On s'y est attendu. Peut-on vouloir le bien général sans

froisser quelques intérêts particuliers ? Réforme-t-on sans qu'il y ait des plaintes ? » Rien n'y fit. Cet appel, qui visait à renouer l'antique alliance de la royauté et du tiers état contre les baronnies et les féodalités, ne rencontra aucun écho. Le pouvoir royal, réformateur et modernisateur, se heurtait à une société bloquée, défendant plus ou moins consciemment du haut en bas de l'échelle sociale la société de corps et d'ordres.

Sous la pression de son frère puîné, le comte de Provence, de la reine, d'une partie du Conseil et de la majeure partie de sa cour, Louis, le 8 avril 1787, se vit contraint de renvoyer Calonne et de faire appel au chef de l'opposition à l'assemblée des notables, Mgr Étienne Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, nommé ministre d'État et président du Conseil royal des finances. C'est à ce moment que la monarchie française cessa d'être absolue, puisque le roi s'était fait imposer un homme dont il ne voulait pas.

Amer, découragé, perdant toute confiance, s'enfonçant dans un silence effrayant, le débonnaire monarque sombra alors dans une grave dépression, s'abandonnant dans les mains de la reine, qui n'avait malheureusement pas la tête politique.

S'étant pris au jeu du pouvoir, et animé d'une réelle volonté de sauver l'autorité monarchique, Loménie de Brienne tenta cependant d'élaborer un compromis, une sorte de plan Calonne infléchi dans un sens aristocratique. Il se heurta à son tour à l'intransigeance des Notables, qu'il dut renvoyer. Mais le mal était fait. L'opinion « éclairée », mise au courant du délabrement des finances royales, vitupérait le « despotisme » royal et ministériel et réclamait avec insistance les états généraux. À la cour, tous les grands, partisans de la conservation sociale, étaient acquis à l'idée de mettre sous tutelle la monarchie capétienne : les ducs de Montmorency-Luxembourg, de Praslin, d'Aumont, de Béthune-Charost, d'Uzès, de Luynes, le marquis de La Fayette, le héros de la guerre d'Amérique, sans oublier, bien sûr, le chef de file du mouvement, le duc d'Orléans – le futur Philippe-Égalité.

Le 30 juillet, le parlement de Paris, à la pointe du combat du front patriotique, rejeta la subvention territoriale, transformée pourtant par Brienne en un impôt temporaire, payable en argent. À la fronde des Notables succédait la fronde parlementaire ! Contre la révolte des Grands et de la Robe, Louis XVI se sentit obligé de soutenir fermement Brienne. Le 6 août, il imposa l'enregistrement de l'impôt au cours d'un lit de justice.

On ne contera pas en détail l'histoire de la pré-Révolution – qui était déjà en fait la Révolution : le Parlement qui, dans un acte patent

de rébellion, déclara « nul et illégal » cet enregistrement, la cassation par le roi de cette délibération, l'appel à la grève de l'impôt par les magistrats, aussitôt exilés à Troyes, l'agitation du petit peuple survolté, décidé à soutenir les robins, la solidarité proclamée des douze autres parlements de province. Jamais la coalition anti-absolutiste, à la fois aristocratique et populaire, n'avait été aussi vaste ni aussi hétéroclite. Toutes les réformes équitables de modernisation que pouvait proposer le gouvernement étaient considérées comme sombre despotisme !

Renouant avec les exilés de Troyes, Loménie de Brienne, conciliateur dans l'âme, négocia un compromis : l'abandon de la subvention territoriale, l'enregistrement de quelques emprunts, contre l'engagement du roi de convoquer les états généraux pour 1792. Le Parlement revint la tête haute. Mais la séance royale du 19 novembre 1787, qui devait entériner ce nouveau plan, tourna mal. Louis refusa d'avancer à 1789 la tenue des états généraux, malgré la demande de Duval d'Eprémèsnil. Le duc d'Orléans osa alors contester à son cousin le droit de faire enregistrer le plan sans prendre les voix des magistrats. « C'est illégal ! » lança-t-il. Événement inouï. « L'histoire de la monarchie, écrit Talleyrand, n'offrait rien de semblable. On avait vu des princes du sang résister, les armes à la main, à la puissance du roi ; on n'en avait point vu essayer de poser des bornes constitutionnelles à son autorité. » Louis XVI, un instant décontenancé, bégaya, puis répliqua brutalement d'une voix aigre : « Si ! c'est légal, parce que je le veux ! »

L'exil pour quelques mois du duc frondeur et de deux meneurs du Parlement ne fit qu'aggraver l'agitation. Celle-ci prit une ampleur insoupçonnée au début de 1788 avec la tentative par Louis XVI, Loménie de Brienne et le garde des Sceaux, Chrétien François de Lamoignon, de réformer les institutions judiciaires. Au printemps, tous les ordres, tous les corps de la société étaient en état de révolte ouverte. Le pays semblait menacé d'implosion. Des émeutes éclataient à Rennes, à Grenoble (la « journée des Tuiles »). À Vizille, la noblesse et les notables décidèrent le rétablissement des états du Dauphiné. L'Église de France, sollicitée, refusa d'accroître, même à titre provisoire, sa contribution financière (le « don gratuit ») : huit petits millions payables en deux ans lui étaient demandés pour éviter la banqueroute. L'État royal, faute d'une banque centrale permettant de lui faire des avances de trésorerie, était ainsi obligé de vivre d'expédients. L'assemblée du clergé ne lui accorda qu'un million et demi et en profita pour faire la leçon au roi, apportant son soutien aux parlements et réclamant à son tour la tenue des états généraux : « Notre conscience et notre honneur ne nous permettent

pas de consentir à voir changer en tribut nécessaire ce qui ne peut être que l'offrande de notre amour. » Autrement dit, le clergé revendiquait le droit le plus absolu de fixer librement le montant de son « don gratuit ». Jamais l'égoïsme aveugle des privilégiés n'avait à ce point paralysé le pays !

Ce refus précipita la crise financière. Les paiements furent suspendus, et Brienne démissionna le 24 août. Necker, populaire à la cour et dans les milieux d'affaires, revint au pouvoir, non pour réformer l'État, mais pour gérer les affaires courantes, en attendant la réunion des états généraux, fixée maintenant à 1789. Le roi avait dû se soumettre.

Ces états généraux, devenus inévitables, comment allait-on les organiser ? Le 25 septembre 1788, le parlement de Paris déclara qu'ils devaient se tenir suivant la forme de 1614, sans doublement des élus du tiers état, avec vote par ordre et non par tête. On l'a dit, pareil dispositif risquait de rendre toujours minoritaire l'opinion du tiers face à l'alliance des deux premiers ordres. Les Notables, à nouveau convoqués par Necker, confirmèrent cette opinion.

C'est alors que se produisit une profonde cassure au sein du front patriotique, séparant, d'un côté, les aristocrates réactionnaires – ce seront les futurs émigrés, et plus tard les « ultras » de la Restauration –, dont l'idéal était celui d'une monarchie limitée, féodale et décentralisée, dominée par la noblesse et les corps intermédiaires, et, de l'autre, les libéraux, aspirant à une monarchie constitutionnelle plus ou moins inspirée du modèle anglais. Ces libéraux constituèrent alors le « parti national », dont l'émergence marquait le début du processus d'autonomie de la bourgeoisie, qui forgeait intellectuellement son propre système de valeurs, indépendamment de celui de la noblesse. Derrière ce parti, un fort mouvement se dessinait en faveur de la double représentation du tiers état aux états généraux. Sans arriver à une représentation proportionnelle (le tiers représentait plus de 98 % de la population), cela aurait permis un certain rééquilibrage, tenant compte des profondes mutations sociales intervenues depuis 1614, notamment la montée en puissance de la bourgeoisie. Face à ce rebondissement, le pouvoir royal s'avéra pourtant incapable de reprendre la main et de sceller une alliance avec lui, Necker étant personnellement réticent à l'idée de cette double représentation.

Un troisième courant politique, conservateur mais différent de la réaction aristocratique, fit alors son apparition derrière les princes, celui des partisans de la monarchie absolue. Le 12 décembre, un manifeste, signé du comte d'Artois, du prince de Condé et du prince de Conti, dénonça la montée du péril révolutionnaire et l'achar-

nement à vouloir détruire l'antique constitution du royaume. Ces intransigeants s'en prenaient tout particulièrement au parti national, mettant en garde le roi sur les dangers qui menaçaient la Couronne : « Tout annonce, tout prouve un système d'insubordination raisonnée et le mépris des lois de l'État [...]. Qui peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions ? Les droits du trône ont été mis en question [...]. Bientôt les droits de propriété seront attaqués ; l'inégalité de la fortune sera présentée comme un sujet de réforme. » Ainsi, en cette fin d'année 1788, trois grandes tendances se partageaient l'opinion : les absolutistes, les aristocrates et le parti national.

Qu'allait faire Louis XVI ? À un Conseil élargi, tenu le 27 décembre, les discussions furent particulièrement vives. Les avis divergeaient parmi les ministres et secrétaires d'État. En définitive, Louis se prononça en faveur de la double représentation du tiers. La reine, exceptionnellement conviée au Conseil, qui s'était exclamée au cours de la crise de mai : « Je suis la reine du tiers, moi ! », approuva. Une question subsistait, celle du vote. Devait-il se faire par tête ou par ordre ? Il fut décidé que les ordres régleraient eux-mêmes la question. C'était déjà un progrès, même si les fondements de la société d'ordres n'étaient pas remis en cause, pas plus, bien entendu, que la souveraineté royale. Plus importante était l'acceptation par le monarque de la tenue d'états généraux périodiques, chargés de voter les nouveaux impôts notamment, première étape d'un système de monarchie constitutionnelle. Pour tenir compte de la volonté populaire, Louis XVI bousculait jusqu'à la sacro-sainte constitution coutumière de son royaume, défendue par ses prédécesseurs ! Osera-t-on encore dire qu'il n'était pas un roi réformateur ?

Cependant, la situation économique s'était aggravée. En raison d'un automne et d'un hiver très rigoureux (le gel avait partiellement paralysé l'économie du royaume), la misère avait gagné les campagnes, jetant sur les routes des milliers de désœuvrés et de chômeurs. La disette, voire dans certaines zones la famine, menaçait. La question du ravitaillement des villes devenait épineuse, malgré le retour au contrôle des approvisionnements (la « police des grains ») dès septembre 1788 et les achats de farine à l'étranger. Le prix du pain atteindra le 14 juillet 1789 un record, jamais égalé depuis la mort de Louis XIV. Le climat social s'alourdissait. Un climat pré-insurrectionnel s'installait, encouragé par l'attente des états généraux. On ne comptait plus les pillages de boulangeries, de greniers à sel ou de granges d'imières. Des émeutes de la misère éclataient un peu partout en province, jusque dans les grandes villes.

La bataille électorale pour la désignation des députés aux états généraux se déroula cependant dans une totale liberté d'opinion. Journaux, pamphlets, libelles, brochures proliférèrent. Les autorités se montrèrent fort libérales, supprimant la censure et autorisant la réouverture des clubs. Les sociétés de pensée, les loges franc-maçonnnes, les comités mesmériens, sans leur attribuer le rôle primordial que certains ont cru leur assigner, contribuèrent grandement à la mise en forme des cahiers de doléances et à la diffusion de modèles pré-rédigés. L'historien Augustin Cochin l'a fort bien montré. La plus importante des associations politiques était la « Société des Trente », fer de lance du parti national, qui comptait dans ses rangs les ducs de La Rochefoucauld, de Luynes, de Montmorency-Luxembourg, le marquis de La Fayette, Mgr de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, le vicomte de Mirabeau, Condorcet, les frères Lameth, le président Le Peletier de Saint-Fargeau, l'avocat général Héroult de Séchelles, le conseiller Du Port...

Dans la foisonnante littérature politique qui circulait à cette époque, deux ouvrages connurent un franc succès : les *Mémoires sur les états généraux* du comte d'Antraigues, rousseauiste et violemment anti-absolutiste, qui représentait le courant aristocratique et réactionnaire, nostalgique de la féodalité, et *Qu'est-ce que le tiers état ?*, paru anonymement au début de 1789 et dont l'auteur était l'abbé Sieyès. Ce dernier brûlot occupe une place capitale dans l'histoire de la pensée politique en ce qu'il énonce avec une clarté inégalée le principe de la souveraineté nationale. On connaît la formule lapidaire par laquelle il commence : « Qu'est-ce que le tiers état ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À y devenir quelque chose. » Formule percutante, mais inexacte si l'on poursuit la lecture de l'opuscule : Sieyès, en réalité, déniait toute représentativité aux deux autres ordres constitutifs de la nation, le clergé et la noblesse. « Le tiers est la nation tout entière », martelait-il. Ce sera donc à lui d'être le « tout ». « Le tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les états généraux. Eh bien, tant mieux ! Il composera une assemblée nationale. » L'abbé posait ainsi la question de la souveraineté nationale, détentrice non seulement du pouvoir législatif, mais aussi du pouvoir constituant, ce qui signifiait implicitement la subordination totale du monarque à la volonté politique exprimée par l'« assemblée nationale » à venir. Jusque-là, la souveraineté royale tirait sa puissance et sa justification – en dehors, bien sûr, de l'affirmation de son origine divine – du monopole du pouvoir politique qu'il assumait face à la diversité des corps et des ordres. La souveraineté

nationale, exprimée par Sieyès, était exclusive de la souveraineté monarchique.

Louis XVI, évidemment, ne pouvait faire sienne cette théorie. Il considérait que les états généraux représentaient la diversité des intérêts du pays et non les opinions ou les idées politiques. En aucune manière, même s'il acceptait désormais leur consultation périodique, il ne pouvait voir en eux autre chose qu'un organe consultatif destiné à éclairer ses décisions. Selon la bonne tradition monarchique, la plénitude des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire lui revenait. Lui seul faisait corps avec la nation.

Il escomptait donc que cette diversité des intérêts à représenter apparaîtrait au cours de la campagne électorale. C'est la raison pour laquelle, contrairement à Marie de Médicis au moment des états de 1614, il n'intervint pas dans la bataille des candidats ou l'élaboration d'un programme. Il ne s'était évidemment pas rendu compte qu'il avait perdu le monopole du politique et que la bataille avait changé de front. « Il ne s'agit plus que très secondairement du roi, du despotisme et de la Constitution ; c'est une guerre entre le tiers et les deux autres ordres », observait le journaliste Mallet du Pan en janvier 1789.

Pourtant, la situation ne paraissait nullement alarmante. La brochure de l'abbé Sieyès n'énonçait qu'un point de vue minoritaire et fort radical que les autres membres du parti national ne reprenaient pas encore à leur compte. Des quelque 60 000 cahiers de doléances ressortait une aspiration générale à la liberté et au respect de la propriété. Beaucoup souhaitaient la suppression des lettres de cachet, la réunion périodique des états généraux, le consentement de l'impôt et de l'emprunt par la représentation nationale... Tout cela était d'ailleurs plus ou moins acquis, hormis peut-être la disparition pure et simple de la justice retenue du roi (les lettres de cachet), qui permettait de régler sans publicité ni retard des questions délicates, touchant parfois à l'honneur des familles. En revanche, personne ne remettait en cause le caractère monarchique du régime. Nombre de cahiers qualifiaient Louis XVI de « roi sauveur », « père du peuple, régénérateur de la France », « monarque libérateur », « meilleur des rois » vers qui convergeait un « transport d'amour et de reconnaissance »... Globalement, le peuple souhaitait ardemment une alliance entre la Couronne et le tiers, contre les aristocraties.

À l'ouverture des états généraux, le 5 mai 1789, le monarque avait donc récupéré une large capacité de manœuvre. Sans doute la situation sociale était-elle devenue délicate au fil des mois. En avril, la troupe avait dû réprimer durement l'émeute Réveillon, qui avait fait tache d'huile aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-

Marcel. On avait dénombré au moins 300 morts. On peut néanmoins penser qu'en dépit de ces troubles liés à des difficultés économiques que l'Ancien Régime connaissait régulièrement, la France, à ce moment-là, aurait pu évoluer en douceur vers un nouveau régime, conduisant à la disparition de la société d'ordres. Au vieil absolutisme monarchique se serait substituée une monarchie constitutionnelle dotée d'une représentation permanente des peuples. De là sans doute serait née progressivement une monarchie parlementaire, qui aurait maintenu dans son principe – et c'est ce qui était important pour la stabilité de l'ordre public – la souveraineté royale. C'est ce qui était advenu à l'Angleterre après sa *Glorious Revolution* de 1688. L'évolution vers la « modernité » s'était faite en douceur au cours du XVIII^e siècle. Aujourd'hui encore, en Grande-Bretagne, la reine est, en son Parlement, la « fontaine des pouvoirs ». Elle est pleinement souveraine, ce qui n'empêche pas la nation britannique d'être l'une des plus démocratiques du monde.

Pourquoi donc et comment cette marge de manœuvre dont Louis XVI disposait à l'ouverture des états généraux a-t-elle été gâchée ? Trois facteurs principaux au moins expliquent le déclenchement de la crise révolutionnaire de juin, « tragédie centrale du règne », comme l'a bien vu l'historien britannique John Hardman.

Le premier fut la singulière division du Conseil du roi et de la cour. Une large partie de l'entourage royal rejoignit le clan des partisans de l'absolutisme animé par le comte d'Artois : le groupe des Polignac, favorable au début à la modernisation de la monarchie administrative, et la reine elle-même, qui allait exercer sur son mari une influence néfaste. Tous estimaient qu'il fallait mettre un coup d'arrêt à la fermentation de l'opinion. Artois avait dit à son frère que « sa couronne était en danger, que Necker était un second Cromwell ».

Le second facteur fut le refus de Necker, à qui incombait la conduite des affaires intérieures, de proposer aux états généraux un programme détaillé de réformes. L'assemblée des députés, forte de 1 154 membres, réunie à l'hôtel des Menus-Plaisirs, se trouva ainsi livrée à elle-même, après une séance d'ouverture le 5 mai, magnifique quant au déploiement du faste monarchique, mais atone sur le plan politique et qui laissait sur leur faim les éléments les plus réformateurs. Le discours de Necker, en particulier, faisait étalage de chiffres, de technique financière, au milieu d'un flot de lieux communs, évoquait longuement la dette et le déficit, sans proposer le moindre remède. Personne ne comprit où il voulait en venir. Et ce

fut tout. Des semaines furent perdues ensuite à vérifier les pouvoirs des élus, dans une vive atmosphère de tension entre les trois ordres. L'inaction engendra l'exaspération.

Le dernier facteur fut la maladie du petit dauphin, Louis Joseph Xavier, qui mourut de tuberculose à sept ans, le 4 juin. Louis et Marie-Antoinette furent accablés par ce décès, qui ne souleva pas la moindre émotion dans l'opinion. « À partir de ce jour-là, écrira la reine à son frère Léopold, le peuple est en délire et je ne cesse de dévorer mes larmes. » Les députés du tiers, qui avaient élu Bailly comme doyen – Bailly qui déclarait : « Vos fidèles *communes* (ainsi désignait-il, à l'image de l'Angleterre, l'assemblée particulière du tiers état) n'oublieront jamais cette alliance du trône et du peuple contre les aristocraties » –, insistèrent pour être reçus par le roi, comme l'avaient été les nobles. Sans succès. Louis, tout à sa douleur, refusa, en s'interrogeant : « N'y a-t-il pas un père parmi ces gens-là ? » Les députés bretons du tiers, particulièrement hostiles à la noblesse, tous membres du club Breton, ancêtre du club des Jacobins, allèrent trouver l'ancien intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville, et lui demandèrent eux aussi comment approcher le roi et le soutenir dans sa volonté de réformes. La délégation, une fois de plus, fut éconduite. Le garde des Sceaux Barentin, acquis à la faction du comte d'Artois, faisait barrage devant le roi, de plus en plus isolé et enfermé dans un impénétrable silence.

L'autisme apathique du pouvoir, incapable de communiquer, l'irritante aboulie du roi, l'attentisme prudent de Necker créèrent un climat de malaise, d'incertitude et d'incompréhension qui allait vite dégénérer. L'image débonnaire et paternelle du monarque se brouilla sans doute dès ce moment-là. Ce fut en tout cas la vacuité du gouvernement royal qui déclencha le mouvement de 1789. Les députés des états généraux n'étaient pas à l'origine des révolutionnaires, ils allaient le devenir.

L'élément déclenchant fut, comme l'a montré l'historien Timothy Tackett, le refus des députés de la noblesse de vérifier leurs pouvoirs en présence de ceux du tiers. En réaction, ceux-ci se constituèrent en assemblée autonome le 12 juin. Il fallait « couper le câble », comme disait l'abbé Sieyès. Le 17, cette assemblée à laquelle s'étaient joints quelques membres du clergé, dont l'abbé Grégoire, se proclama « Assemblée nationale ». « Ce décret, dira avec pertinence Mme de Staël, était la Révolution même. » Le 19, les délégués du clergé décidèrent de rejoindre le tiers. Le 20, redoutant la dissolution des états généraux, les membres de la nouvelle assemblée prononcèrent le fameux serment du Jeu de Paume, jurant

de ne pas se séparer tant qu'une constitution du royaume n'aurait pas été rédigée.

Au regard de l'ancien droit et des institutions monarchiques, c'était un coup d'État sans précédent, un gigantesque déplacement de pouvoir mettant à bas tout l'édifice séculaire du mystère capétien, auréolé du sacre de Reims. L'assemblée s'était emparée du *pouvoir constituant* au nom de la souveraineté nationale, telle que l'avait définie Sieyès dans sa fameuse brochure, et elle entendait l'exercer en plénitude, dépouillant le roi de sa propre souveraineté. Le moment était capital, décisif, même si les députés mirent un certain temps à en tirer toutes les conséquences. On passait d'une représentation de la nation à l'ancienne, assise sur la juxtaposition des intérêts sociaux, à celle d'une nation moderne, fondée sur un corps politique unifié, englobant l'ensemble des citoyens, dans laquelle en définitive le roi n'avait plus sa place, sinon comme un simple fonctionnaire. À l'absolutisme monarchique, qui dans la réalité n'était qu'une fiction, compte tenu de la multitude des corps intermédiaires de l'Ancien Régime, se substituait l'absolutisme populaire, pouvoir fort, redoutable, détenteur de toute autorité, exécutive, législative et judiciaire, enclin par son origine comme par sa nature à la toute-puissance. Le rejet du bicaméralisme en septembre ne fit qu'aggraver le mouvement. Ce concept d'une souveraineté unique, appartenant à la nation et s'incarnant dans une assemblée omnipotente, allait peser lourd sur la suite de la tragédie révolutionnaire. Bientôt, on verra l'assemblée réduire les pouvoirs du roi telle une peau de chagrin, voulant légiférer jusque dans le domaine religieux, au point de se prendre parfois pour un concile œcuménique ! « Nous sommes une convention nationale, dira le député Camus le 3 mai 1790. Nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas » ! Cette appropriation sans partage de la souveraineté par une assemblée élue rendait impraticable toute monarchie constitutionnelle, malgré la bonne volonté de Louis XVI, prêt pourtant, pour le bonheur de son peuple, à tenter l'expérience. Roi réformateur, ayant accepté la fin de la société d'ordres, les droits de l'homme et à peu près toutes les transformations de la société civile, il aurait pu être le meilleur roi possible pour la Révolution naissante, mais c'est elle finalement qui, par son intransigeance dogmatique, n'a pas voulu de lui.

Il est permis de penser que tous les maux ultérieurs de la Révolution, l'emballement des événements, les désordres, le déchirement des factions, le déchaînement des violences, la Terreur elle-même, trouvent leur origine dans cet acte fondateur. Une si brutale et si

violente révolution juridique permet aussi de comprendre pourquoi la démocratie française sera fort différente des démocraties britannique ou américaine, sagement hérissées de contre-pouvoirs, respectueuses du droit des minorités et qui, elles, n'ont pas eu l'audace prométhéenne de placer au centre de leur réflexion politique la question quasi métaphysique de la souveraineté originelle. La rupture radicale est souvent l'ennemie du bien commun.

JEAN-CHRISTIAN PETITFILS,
écrivain et historien,
docteur d'État en science politique.

VI

LA MORT DE LOUIS XVI

La mort du roi Louis XVI, le 21 janvier 1793, représente un moment clé de la Révolution française. Il est généralement admis que l'événement accéléra considérablement le développement de la violence politique institutionnalisée, dont elle fut comme le tout premier acte, et qu'il sépare nettement ce qu'on a coutume d'appeler la première Révolution, bourgeoise et libérale, de 1789-1791, et la seconde Révolution, populaire et violente, qui est celle de la Terreur. Ce simple constat révèle, en la personne de Louis XVI, une dimension insoupçonnée, comme s'il organisait par sa présence et son absence alternées la grande dramaturgie de la Révolution.

Il faut distinguer deux types de régicide¹. Dans le premier, il s'agit de mettre à mort, ou d'assassiner, un roi dont on conteste la personnalité ou la politique. Par exemple, l'intégriste Ravaiillac contre Henri IV, ou encore Damiens contre Louis XV. En ce cas, le geste régicide, loin de contester la monarchie de droit divin, l'idolâtre plutôt en en faisant comme une norme utopique et idéale dont on doit combler l'insupportable éloignement en s'en prenant à la personne humaine et faillible qui en est dépositaire. Dans le second cas, il s'agit d'atteindre au contraire la monarchie de droit divin en son cœur, de la détruire en son principe en anéantissant le roi qui l'incarne. La mort de Louis XVI participe de ce second type de régicide.

C'est d'ailleurs pourquoi le régicide révolutionnaire ne se réduit pas à la seule mise à mort d'un homme, mais frappe aussi sa famille, la famille royale, et, à travers eux, un régime, la monarchie

1. C'est ce que fait notamment Michael WALZER, au début de son livre *Régicide et Révolution*, Paris, Payot, 1989.

de droit divin, un type de société, la France catholique et royale du XVIII^e siècle, une civilisation, la civilisation chrétienne de style constantinien, et finalement un principe, la royauté sacerdotale du Christ comme pierre d'angle de l'édifice social et religieux de l'Ancien Régime. Vue sous cet angle, en effet, la Révolution ne fut qu'un long régicide : affirmation du tiers en Assemblée nationale représentative – hors des cadres de la légitimité royale traditionnelle –, enfermement du roi aux Tuileries, Constitution civile du clergé – qui contredit le rôle traditionnellement protecteur du roi envers l'Église –, Constitution de 1791 qui confère la souveraineté à la seule nation, proclamation de la République, procès du roi, mise à mort, mise à mort de la famille royale, déchristianisation forcée, etc. De ce point de vue, la continuité entre les différentes phases de la Révolution française apparaît de façon plus nette. La première d'entre elles mène insensiblement à la mort du roi, qui, à son tour, précipite les événements et conduit la France dans la Terreur. Il y a donc une unité organique des deux révolutions, qui forment ainsi un « bloc », dans lequel la mort du roi prend un relief inattendu.

D'où procède donc le régicide ? Il faut remarquer que la dynamique de la Révolution ne saurait se réduire à des causes purement matérielles, sociologiques ou économiques. En effet, les conditions de vie de la France de 1789 sont meilleures que par le passé, et quasiment identiques à celles des Français sous la Restauration. S'il y a bien ici et là des crises et des famines, elles ne peuvent motiver par elles-mêmes que des révoltes, mais non des révolutions – tant le régime, à l'époque, est perçu comme légitime. On en conclut qu'une dimension spirituelle et idéologique est nécessaire pour catalyser les mécontentements et les ambitions inassouvies et pousser à un changement de régime et de civilisation qui, au départ, n'est voulu de personne. L'on peut ainsi opposer, ainsi que l'ont fait de nombreux auteurs, comme par exemple Michelet, l'esprit de la Révolution et l'esprit du christianisme¹, qui se combattent en une nouvelle guerre de religion – l'esprit de la Révolution, malgré les apparences, demeurant aussi religieux que l'esprit du christianisme. Il serait trop long de faire ici une description de ces deux esprits, qui se laissent chacun saisir comme un complexe doctrinal plus ou moins cohérent, conditionnant les jugements de valeur, investissant les motivations des personnes et transformant les structures sociales

1. « Je ne vois encore sur la scène que deux grands faits, deux principes, deux acteurs et deux personnes, le Christianisme, la Révolution » (MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, Introduction, première partie). Michelet fait par ailleurs de la Révolution la fille du christianisme, sans bien voir ce que les deux esprits ont d'antinomique.

en y imprimant sa dynamique propre. Dans ce contexte, la mort de Louis XVI n'apparaît plus comme un événement historique isolé, mais comme un phénomène emblématique de l'opposition des deux esprits : un homme incarnant un certain principe est mis à mort afin que ce dernier ne puisse plus influencer sur la marche des affaires humaines. C'est ce principe qu'il faut maintenant décrire.

Dans la théologie politique chrétienne traditionnelle, datant de l'époque constantinienne, toute souveraineté et toute légitimité politiques viennent de Dieu, et plus précisément de Jésus-Christ, lui-même à la fois roi et prêtre, roi en tant que représentant son peuple auprès du Père, et prêtre en tant que lui offrant son sacrifice parfait, car divin, en réparation des péchés de l'humanité déchue. Or, les chrétiens, par le sacrement du baptême, grâce auquel ils « revêtent » le Christ (Ga 3, 29), participent ainsi de la royauté sacerdotale du Christ ; il en est de même, à titre éminent, des prêtres et des évêques, par l'effet d'un sacrement spécial, mais aussi des rois, et tout particulièrement du roi de France, qui bénéficiait, depuis le sacre de Clovis à Reims, d'une onction qui rappelait celle des anciens rois d'Israël et faisait de la France la fille aînée de l'Église¹.

Cette onction faisait du roi le représentant du Christ sur terre, du moins dans les affaires temporelles. En tant que tel, le roi était théoriquement indépendant par rapport aux lois, en vertu de l'adage d'Ulpien : *princeps legibus solutus est* ; mais il demeurait en même temps lié aux lois et coutumes du royaume, que la tradition juridique appelait « constitution française », ainsi qu'à la loi naturelle. La contradiction était généralement résolue en rappelant l'exemple de la soumission volontaire du Christ à la Loi, et en faisant du roi (ou de l'empereur) une « loi vivante » (*lex animata*). En outre, la monarchie française se devait également de respecter coutumes et privilèges. Toujours est-il que le roi demeurait la source du droit. C'est ainsi que Louis XVI lui-même pourra répliquer au duc d'Orléans, en 1787 : « C'est légal parce que je le veux². »

1. Cette onction fut régulièrement conférée par la pratique catholique, notamment dans le message de Paray-le-Monial du 16 juin 1689, où le Christ demanda à une sainte, Marguerite-Marie, que l'image de Son Sacré-Cœur soit gravé sur les étendards de France. Mais le message ne fut pas transmis à Louis XIV, et certains virent là la crise spirituelle de la Révolution française.

2. L'expression « selon mon bon plaisir » vient du droit romain : « *Quod principi placuit legis habet vigorem* » (Ulpien, *Digeste*, I, 4, 1). Le verbe *placere* ne renvoie pas à un choix arbitraire effectué pour des motifs égoïstes subjectifs, mais, au contraire, sanctionne une décision légitime prise par l'autorité souveraine dans l'intérêt du bien commun. Selon l'héritage du droit romain, le souverain est à la fois indépendant des lois (*princeps legibus solutus est* [Ulpien]), mais, en même temps, selon la constitution impériale *Digna Vox* de 429, il devait, en une soumission libre et volontaire, se reconnaître comme lié par elles. Par ailleurs, les souverains d'Europe occidentale demeuraient sous la surveillance de l'Église, de façon

En écho à la christologie paulinienne, où le Christ est l'époux et la tête de l'Église, la théologie et le droit faisaient du roi l'époux de la nation, le mari de la République, cette dernière étant traditionnellement symbolisée par une figure féminine. Cette relation sponsale, conçue juridiquement comme un contrat synallagmatique, imposait au roi et à la nation un certain nombre d'obligations. Plus généralement, le rapport entre le roi et ses sujets était conçu sur un modèle familial dont Louis XVI lui-même se réclamait, affirmant que « tout ce que le père doit à ses enfants, le frère à ses frères, l'ami à son ami, le prince le doit à ses sujets » ; ou encore : « Le roi, le berger, le père, c'est une seule et même chose. » Le roi se devait à ses sujets et les sujets se devaient au roi. Louis XVI écrivait ainsi : « Comme rien ne peut les [mes peuples] dispenser, quand je serais injuste ou tyran, de m'être soumis, si de leur côté ils violaient tous leurs devoirs envers moi, rien ne pourrait me soustraire à l'obligation de remplir les miens à leur égard¹. » Pour le roi, cela pouvait aller précisément jusqu'au sacrifice. Ainsi, comme l'écrit un juriste du Moyen Âge, Aeneas Silvius : « Le prince lui-même, tête du corps mystique de la *respublica*, est tenu de sacrifier sa vie chaque fois que le bien commun l'exige. » De même Louis XVI aux députations des gardes nationales, le 13 juillet 1790, en parlant des Français : « Dites-leur que, si je ne puis me transporter avec vous dans leurs asiles, je veux y être par mon affection et par les lois protectrices du faible, veiller pour eux, vivre pour eux, mourir, s'il le faut, pour eux. » Louis XVI avait par ailleurs un caractère profondément bon, qui fut malheureusement assimilé à de la faiblesse ; ce caractère avait notamment frappé Benjamin Franklin en le fréquentant : « Sans doute nul souverain qui a jamais régné n'a eu plus de bonté dans son cœur, ni n'a possédé davantage le lait de la tendresse humaine que Louis XVI. » Cette qualité semble du reste avoir été l'apanage de sa lignée, car nous lisons dans une lettre de John Adams à Thomas Jefferson en 1814 : « Le lait de la tendresse humaine des Bourbons donne plus de sûreté à l'humanité que l'ambition démesurée de Napoléon². »

D'une façon générale, le roi de France était la clef de voûte de l'ordre juridique et social tout entier ; il se devait d'être aussi, par

plus ou moins serrée selon les époques. Voir le célèbre canon 75 du IV^e concile de Tolède de 633, qui fixe les grandes lignes d'une éthique royale. Voir aussi Yves SASSIER, *Royauté et idéologie au Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 2002.

1. Dans Paul et Pierrette GIRAULT DE COURSAK, *L'Éducation d'un roi*, Paris, Fr.-X. de Guibert, 1995, *passim*.

2. John Adams à Thomas Jefferson, 16 juillet 1814, dans *The Adams-Jefferson Letters : The Complete Correspondence*, éd. L. J. Cappon, UNCP, 1959. John Adams et Thomas Jefferson furent respectivement deuxième et troisième présidents des États-Unis.

son sacre, le protecteur de l'Église. Dans ce contexte, le régicide – au sens de la destruction du principe royal – visait à détruire le lien entre le roi et la République, et, donc, entre le Christ – ou l'Église – et la France, et, par conséquent, à détruire toute une civilisation qui s'était peu à peu épanouie en Europe occidentale, voire le christianisme lui-même. C'est évidemment à l'esprit de la Révolution que l'on doit imputer ce régicide¹. Cet esprit consiste en une vision du monde profondément sécularisée, mettant au fondement de la souveraineté la nature plutôt qu'une divinité révélée. Il inclut les Lumières newtoniennes, mélange curieux de scientisme et d'ésoté-

1. L'on a parfois évoqué un complot à propos de la Révolution française. Il semble plutôt que ce soit l'esprit de la Révolution, qui, se saisissant des hommes, les agitant par l'ambition et les mettant ensuite à l'écart, ait effectivement régi le processus révolutionnaire. Il faut toutefois souligner le rôle, décisif dans les premiers moments de la Révolution, de la franc-maçonnerie, présente en 1789 sur tout le territoire français avec ses 900 loges et ses 40 000 membres, issus de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie. En partie instrumentalisée par le duc d'Orléans, grand-maître depuis 1771, qui voulait prendre la place de Louis XVI et instaurer une monarchie constitutionnelle à l'anglaise, elle participa par exemple de façon active à la rédaction des cahiers de doléances. Voir George HOURTOULLE, *Franc-maçonnerie et Révolution*, Paris, Carrère, 1989. Louvet indique ainsi, à propos des orléanistes, que leur faction avait « prodigieusement influencé le mouvement » de la Révolution (*Mémoires*, t. I, p. 12). Également, un franc-maçon comme Fustier, dans sa *Nomenclature alphabétique des grades*, écrit ainsi : « Si, en France, à l'époque de la Révolution quelques intrigants se sont ligués avec le duc d'Orléans pour bouleverser l'ordre établi, un esprit sain n'attribuera pas plus au corps des maçons, surtout tel qu'il existait alors, les écarts de quelques-uns de ses membres » (cité dans Daniel LIGOU, *Franc-maçonnerie et Révolution française*, Paris, Chiron-Detrad, 1989, p. 171). Il faut aussi évoquer la question des hauts-grades, dont la plupart se voulaient continuateurs, mais aussi vengeurs, de l'ordre du Temple détruit par le roi de France Philippe IV le Bel et le pape Clément V en 1312. Les hauts-grades templiers furent discrédités par Saint-Martin et Willermoz au convent de Wilhelmsbad de 1782, mais sans vraiment perdre de leur force. Il n'est pas impossible que ce thème templier ait joué le rôle de signe de ralliement aux opposants au régime. C'est ainsi que l'occultiste Pappus, héritier du martinisme, dans une étude intéressante mais parfois inexacte (*Martinésisme, willermosisme, martinisme et franc-maçonnerie*, Chamuel, 1899), prend vigoureusement parti pour Saint-Martin et Willermoz, dont il révèle que les convents avaient pour objet premier de « démasquer par avance l'œuvre fatale des Templiers » (p. 13) et de se livrer à une sévère « condamnation [...] du système de vengeance sanglante, qui se préparait dans certaines loges » (p. 16). Il écrit ainsi : « Non seulement Martines, mais encore les disciples à tous les degrés de son ordre, comme Saint-Martin et Willermoz, combattront avec énergie ce rite templier qui parviendra à une partie de ses fins en 1789 et en 1793 et fera guillotiner la plupart des chefs du martinisme » (p. 11). Comme témoignage de l'atmosphère séditeuse qui s'était emparée de certaines loges, on peut citer le rituel du Suprême Conseil du 33^e degré pour la France propre au Rite écossais ancien et accepté, héritier du Régime écossais rectifié de Willermoz qui avait infléchi, à Wilhelmsbad, les grades templiers dans un sens pacifique. Ce rituel décrit de la sorte le degré de Chevalier Kadosh, 30^e degré du Rite, évoquant son état antérieur : « C'est à ce moment, mes FF. que nous avions coutume d'appeler à venger les templiers tourmentés par deux abominables, Philippe le Bel et Bertrand de Goth. On leur attribuait de grandes connaissances ésotériques et l'on prétendait qu'une série ininterrompue de grands maîtres reliait le Temple à notre ordre. »

risme que l'on retrouve dans la franc-maçonnerie, les Lumières françaises, qui ne sont qu'une adaptation superficielle de ces dernières au grand public français, en les entant sur le jusnaturalisme déchristianisé de l'opposition parlementaire, prévalent à l'époque dans les milieux intellectuels.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE ET FIN DE LA ROYAUTÉ

Toute la Révolution peut ainsi être conçue comme un long régicide. De 1789 à 1793, elle progresse par à-coups, minant peu à peu une monarchie en elle-même affaiblie, alors que le rapport des forces progresse en sa faveur. En un symbole frappant, le roi devient petit à petit l'otage, puis la victime de Paris, symbole séculaire de la nation. Les 8-9 octobre 1789, il se voit contraint de gagner le palais des Tuileries, pendant que le duc d'Orléans, qui ne se résout pas à prendre le pouvoir, fuit en Angleterre. Louis XVI, reclus dans Paris, environné de Jacobins hostiles, essaie vainement de s'en échapper le 21 juin 1791. Viennent alors les événements du 10 août, à la suite desquels il se voit, sous pression de la Commune, enfermé au Temple.

Le 10 Août a exacerbé l'hostilité envers Louis XVI, mais sans encore remettre en cause la monarchie, qui reste légitime aux yeux de la plupart des Français. Danton, nouveau ministre de la Justice, peut ainsi s'exclamer, au moment des massacres de Septembre : « Le 10 Août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté et l'autre veut la République. Celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez vous appuyer pour combattre ¹. » Cette minorité active va alors mettre tout en œuvre pour parvenir au pouvoir au moment où vont se tenir les élections pour la Convention. Elle commence par Paris, désormais sous la coupe des patrouilles jacobines ², en attendant les massacres de Septembre qui plongeront la ville dans la stupeur et intimideront fortement les électeurs.

1. Alphonse AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1901, p. 238.

2. Danton écrit ainsi à propos des massacres de Septembre : « C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens. Les républicains sont une minorité infime, et, pour combattre, nous ne pouvons compter que sur eux ; le reste de la France est attaché à la royauté. Il faut faire peur aux royalistes », dans ROBINET, *Procès des dantonistes*, p. 45 (paroles de Danton dans le Comité de défense générale), cité dans Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, *La Révolution : la conquête jacobine*, 1901-1904, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 330.

De fait, tout est fait pour fausser le jeu des élections de septembre 1792. La Commune a poussé l'Assemblée à baisser l'âge du vote et à adopter le suffrage universel (exception faite des domestiques, suspects de suivre les opinions de leur maître) à deux degrés : il ne s'agit pas de faire parler la nation, mais de faire intervenir les couches sociales les plus favorables aux Jacobins. Quant aux autres, tout est ordonné de façon à les décourager. Les opposants sont du reste d'emblée exclus du vote : ceux du club monarchique, du club de la Sainte-Chapelle, du club des Feuillants, des signataires de pétitions royalistes. Les presses des journaux royalistes sont confisquées et transférées aux patriotes. Les députés doivent être républicains¹. Ne sont admis à voter que ceux qui ont prêté serment d'être fidèles à la liberté et à l'égalité². Par ailleurs, la Commune a poussé l'Assemblée à rejeter le scrutin secret au profit de l'appel nominal et du vote à voix haute. À Paris, l'assemblée électorale elle-même, présidée par le républicain Robert³, est transférée dans la grande salle des Jacobins où tout vote aura lieu sous le regard menaçant des plus extrémistes⁴. C'est ainsi que, par ces votes forcés, la Commune impose Marat, Danton, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Manuel, Collot d'Herbois, Robespierre, Fréron, David, etc. C'est ainsi que 5 ou 6 000 Jacobins imposeront leurs volontés à 700 000 Parisiens. Cette mesure ne concerne pas que Paris, mais aussi une dizaine d'autres départements. En Seine-et-Marne, par exemple, l'appel nominal est instauré sous la pression de commissaires parisiens⁵. On refuse aux constitutionnels de la

1. L'assemblée électorale de Paris, en effet, tenue par les Jacobins, impose à ses députés un mandat impératif : ils doivent voter « 1) l'abolition absolue de la royauté, et peine de mort contre ceux qui proposeraient de la rétablir 2) la forme d'un gouvernement républicain » (A. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 238).

2. *Ibid.*, p. 229. De même Albert MATHIEZ, *Le Bolchevisme et le Jacobinisme*, Librairie du Parti socialiste et de l'Humanité, 1920, p. 12 : « La Convention fut élue dans la période troublée des massacres de Septembre. La plupart des assemblées électorales qui nommèrent les députés subirent la loi des clubs. Elles durent procéder au vote à haute voix. C'est un fait bien connu que les Jacobins et leurs partisans furent à peu près seuls à se rendre aux urnes. »

3. A. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 239, fait état d'un serment prêté par les membres de l'Assemblée électorale de Paris d'établir la République, entraînant à sa suite le club des Jacobins.

4. Il en va souvent de même en province. Une section de Troyes, le 26 août, exclut du vote les parents d'émigrés et les signataires de pétitions royalistes : « Le peuple souverain, réuni en assemblée primaire, ne peut admettre au nombre de ses membres que des citoyens purs et sur lesquels on ne puisse jeter le moindre soupçon » (Arrêté de la section de la Madeleine, cité dans TAINÉ, *La Révolution : la conquête jacobine*, p. 425, n. 2).

5. Louvet, voulant contester la candidature de Marat, se voit alors « entouré de ces hommes à gros bâtons et à sabres dont le futur dictateur marchait toujours environné, des gardes du corps de Robespierre. Ils me menacèrent, ils me dirent

Législative des passeports pour sortir de Paris, afin d'éviter qu'ils ne fassent campagne en province et qu'ils n'informent le public des événements. En province, bien qu'à un moindre degré, les mêmes manœuvres d'intimidation ont lieu.

Les élections de septembre 1792 se signalent ainsi par une faible participation. On a pu estimer qu'environ 600 000 électeurs avaient voté sur 7 000 000 inscrits¹, en raison des circonstances toutes particulières qui viennent d'être mentionnées. Le 20 septembre, dans l'après-midi, la Convention se réunit aux Tuileries, alors que la Législative siège encore. Elle comporte 759 députés², dont 200 de l'ancienne assemblée. Les sortants sont acquis au futur régime : la Législative, le 4 septembre, avait déjà juré de combattre à mort les rois et la royauté³. Quant aux autres, ils ont été soigneusement sélectionnés par les multiples filtres imposés par les Jacobins ; ce sont pour la plupart des républicains convaincus, même s'ils sont en majorité Girondins.

Cette assemblée, élue pour rédiger une nouvelle Constitution avant de la soumettre au peuple, ne va pourtant pas tarder à proclamer la République. Le 21 septembre, elle se réunit dans la salle du manège des Tuileries. C'était une salle plus longue que large, assez malcommode, bordée de galeries où toute une population désœuvrée se rendait comme au théâtre. En fin de cette première séance, alors que le président allait décréter le renvoi, Collot d'Herbois, un ancien acteur, élu de Paris et doté, comme tel, d'un mandat impératif pour l'instauration de la République, pose la question de l'abolition de la royauté. Devant certaines hésitations, l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel

en propres termes : « Avant peu, tu y passeras. » Ainsi l'on était libre dans cette assemblée où, sous les poignards, on votait à haute voix ! » (LOUVET DE COUVRAY, *Mémoires*, cité dans TAINÉ, *La Révolution : la conquête jacobine*, p. 358).

1. Gustave BORD, dans son article « La proclamation de la République » de la *Revue de la Révolution*, a fait état de ses recherches, qui indiquent 630 000 électeurs sur 7 580 000 inscrits. En remarquant que 25 % des électeurs du second degré n'ont pas participé, et que chaque conventionnel avait été élu, en moyenne, aux deux tiers des voix, il en conclut que la Convention représentée en fait 315 000 électeurs, soit 4 % de la totalité des citoyens actifs. Taine donne des chiffres similaires.

2. Selon HOURTOULLE, *Franc-maçonnerie et Révolution*, sur ces 749 élus, 247 étaient des francs-maçons répertoriés (dont 29 arriveront après la mort du roi).

3. Alors que Paris était livrée aux massacres, le vent de menace et de suspicion qui précède les assassinats politiques avait franchi les portes de la Législative. Répondant à Chabot, qui avait rapporté certains soupçons envers elle, « l'Assemblée, par un mouvement général, se lève tout entière, et jure qu'elle combattra jusqu'à la mort les rois et la royauté » (Procès-verbal cité dans A. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 228). Face à quelques restes d'hésitation, on poussa l'Assemblée à jurer à deux ou trois reprises. Ainsi Larivière : « Jurons sur ce qu'il y a de plus sacré, sur le salut du peuple, sur le bonheur du peuple, de mourir mille fois, plutôt qu'un monarque, prince ou roi, soit le chef de la nation française » (*ibid.*, p. 229).

de Blois, aussi cabotin que démagogue, vainc les résistances par de ces formules bien senties qui font exulter les galeries et intimident les réticents : « Toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine » ; « Il faut détruire ce talisman magique dont la force serait propre à stupéfier encore bien des hommes » ; « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » L'Assemblée se lève alors comme un seul homme, protestant de sa haine de la royauté après le 10 Août. C'est ainsi qu'après un bref vote, « la Convention nationale décrète, à l'unanimité, que la royauté est abolie en France¹ ». Les galeries exultent, ainsi que les sections. On note que la royauté est abolie sans que soit proclamée la République. C'est que le mot, équivoque et inquiétant pour la mentalité de l'époque, renvoie surtout aux petites cités-États de l'Antiquité ou aux oligarchies ploutocratiques comme Venise ou la Hollande². Mais l'idéalisation de l'Antiquité gréco-romaine, associée aux espoirs d'un changement d'époque et à l'exemple américain, l'emporte. Le terme de République est finalement inséré par rectification au procès-verbal, le lendemain, à la séance du samedi 22 septembre. Le calendrier est désormais daté de l'An premier de la liberté et le sceau des Archives nationales est modifié³.

La proclamation de la République ne se fit donc pas dans le climat serein et enthousiaste qu'on lui prête généralement, mais avec précipitation et fièvre, sous le regard des galeries et de la Commune, par des députés élus selon des procédures illégales. De son côté, la Commune avait initié le mouvement en poussant l'Assemblée, le 14 août, à rayer le nom du roi de la liste des fonctionnaires publics, et, le 15 août, à rendre ses jugements et ses lois au nom de la nation. Par ailleurs, la République fut proclamée par un petit nombre de députés, qui, inquiets du peu de popularité des idées républicaines, firent passer la motion dans l'exaltation et la menace, sans même attendre que, pour une matière aussi importante, l'Assemblée fût réunie au complet – le temps de transport, à l'époque, étant fort long pour les députés venus de province. Le 20 septembre, Pétion,

1. *Ibid.*, p. 271.

2. *Ibid.*, p. 234 : Aulard note la rareté de l'emploi du terme de république à cette époque, qu'il ne retrouve mentionné que dans trois journaux, dont *Le Père Duchesne* d'Hébert, par ailleurs favorable, au départ, à la monarchie constitutionnelle.

3. Un député parle de retirer le blanc, couleur monarchique, des couleurs nationales, mais certains députés se gaussent : cette question de couleur ne saurait être qu'une question de « marchandes de mode ». C'est ainsi que, paradoxalement, le tricolore républicain retiendra quelque chose de l'ancienne monarchie.

Girondin, avait été élu sur la base de 253 votants ; il ne devait pas y en avoir beaucoup plus le lendemain.

Voilà comment un député, Fockedey, décrit l'instauration de la République : « Je partis de Dunkerque le 21 septembre 1792. J'appris l'abolition de la royauté et l'établissement de la République le 22. M. Merlin, de Douai, député comme moi à la Convention, mon compagnon de voyage, ne put y croire, vu que tous les décrets avaient été rendus avant la réunion générale de tous les députés nouvellement élus. Nos doutes se changèrent en réalité le lendemain, jour de notre arrivée à Paris ; le décret avait été rendu à la majorité des membres présents et pendant l'absence d'environ 500 députés non encore arrivés. » Les deux hommes arrivent à Paris dans la matinée du 24. « M. Calon [président du comité de l'inspection], son président, me délivra ma carte d'entrée à l'Assemblée sous le n° 304 [sous-entendu : M. Fockedey est le 304^e membre inscrit de l'Assemblée]. – Sans nul doute, les 22 et 23 septembre il était arrivé un bon nombre de députés. L'Assemblée conventionnelle comptait en totalité 749 députés. Donc la royauté fut abolie et la République fut décrétée et proclamée par tout au plus les deux cinquièmes de ses membres. – Cette marche précipitée fut-elle légale ? La réponse est simple et aisée ; la crainte des novateurs de ne pas réussir à substituer un gouvernement républicain au gouvernement monarchique et constitutionnel si la totalité des députés eût pris part à ce changement majeur et si important, les détermina à prendre ce décret. [...] Il était évident pour tout homme réfléchi et bien pensant que le gouvernement républicain voté avant l'arrivée de tous les députés appelés à la Convention et par les deux cinquièmes seulement était illégal : il ne l'était pas moins que ce ne serait qu'un gouvernement transitoire et éphémère et que la France reviendrait un peu plus tard au gouvernement monarchique et probablement à la Constitution de 1791 décrétée, sanctionnée par le roi et acceptée avec reconnaissance par la grande majorité des Français¹. » Pour éviter cette perspective, une seule solution s'impose : mettre à mort le principe monarchique en assassinant le roi et sa famille.

LE PROCÈS DE LOUIS XVI

L'idée d'un procès du roi est en fait une vieille idée. Déjà, aux lendemains du 10 Août, trois réquisitoires sont mis sur pied, rédigés

1. Cité dans Gustave BORD, *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, Paris, Sauton, 1885, p. 9.

par un groupe d'une trentaine de députés travaillant à la recherche de « preuves » contre Louis XVI¹. Immédiatement après la proclamation de la République, le 30 septembre, une commission spéciale est nommée pour instruire son procès. Il est vrai que Jacobins et Girondins demeurent divisés : les premiers veulent l'exécution immédiate, et les seconds entendent donner des formes légales à un assassinat prémédité. Pourquoi ces formes légales, au demeurant fort rudimentaires ? C'est que le peuple français, malgré la course des événements, demeure attaché à la monarchie. Comme l'écrit le philosophe Michael Walzer : « La nation, dans son ensemble [...] était toujours sous le charme royaliste². » Un signe en est la véhémence avec laquelle les Montagnards ont refusé l'appel au peuple, Saint-Just insinuant, non sans quelque raison : « On a parlé d'un appel au peuple. N'est-ce pas pour rappeler la monarchie ? »

En théorie cependant, le roi demeurerait inviolable, selon les termes de la Constitution de 1791. Il faudra, dans un rapport fameux soutenant l'idée d'un procès du roi, toutes les acrobaties verbales d'un Mailhe pour tordre le sens du mot « inviolabilité » de façon à ce que le roi n'en bénéficie plus, d'autant plus que, selon Mailhe, la Constitution est suspendue *de facto* par la réunion des représentants du peuple en Convention nationale ! Le rapport va, du reste, plus loin que le jugement ; il annonce déjà la mort du roi, menace sourdement la reine et le dauphin, et conclut : « Tout annonce la chute prochaine des rois et le rétablissement des sociétés sur leurs bases primitives » (Rapport Mailhe du 7 novembre 1792) – c'est-à-dire celles de la nouvelle religion de la nature et de la nation qui s'est progressivement développée à la fin du XVIII^e siècle dans le contexte des Lumières, d'un jusnaturalisme déchristianisé et d'un ésotérisme souvent associé à franc-maçonnerie.

Un procès ? Mais le procès de Louis XVI n'aura même pas suivi les formes usuelles. L'un des défenseurs de Louis XVI, de Sèze, y verra des « irrégularités flagrantes » que des générations de juristes relèveront après lui : l'instruction et le jugement sont confondus, l'instruction se fait uniquement contre l'accusé, sans récusation possible des juges et des jurés, il n'y a pas de majorité qualifiée pour la condamnation à mort, pas de délibérations secrètes, absence totale de débat oral contradictoire, etc.

En outre, tout le procès se déroule selon une curieuse mise en scène, où se succèdent les plaintes larmoyantes de veuves, d'or-

1. Paul et Pierrette GIRAULT DE COURSAC, *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*, Paris, F.-X. de Guibert, 1992, p. 30.

2. M. WALZER, *Régicide et Révolution*, p. 199.

phelins, de blessés du 10 Août venus défiler à la barre, et la lecture de pétitions vengeresses (car soigneusement filtrées) arrivées de province, le tout sous les clameurs furibardes des tribunes composées de figurants salariés par les Jacobins. Faisant fond sur tout ce théâtre, les conventionnels montagnards s'alarment soudain de la bestialité sauvage d'un roi dont la mauvaise réputation de faiblesse et d'indécision disparaît brutalement pour les besoins de la cause : il apparaît maintenant comme un « tigre » (Julien, de la Drôme), un « ogre », une « bête [...] à exterminer au plus tôt » (Thirion, de la Moselle), un « crocodile couronné » (Vadier, de l'Ariège), un « monstre » (Dufriche-Valazé), un « monstre social » (Lakanal), un « monstre sanguinaire » qui, « le poignard à la main », est « couvert du sang de mes frères » (Morisson), un « rhinocéros haletant de la soif du sang », rescapé de la « ménagerie » du Temple et des Tuileries (Hébert). Des lettres indignées de Jacobins appuient les discours des futurs régicides ; un Jacobin de Moulins écrit : « Tuer un homme est un crime, mais Capet ne doit pas être regardé comme un homme. Il est à croire, ajoute-t-il, que sa mère a eu commerce avec quelque bête féroce. » Un certain Bentabole, le 26 octobre, aux Jacobins, parle de « guillotiner toute la famille ci-devant royale », famille issue d'une « race dégénérée. »¹

C'est que Louis XVI a un commis grand crime : il est coupable d'être ce qu'il est. Non seulement par son équivoque sous-humanité, mais aussi par les fonctions intrinsèquement perverses dont il demeure entaché malgré sa déchéance. Face à lui, les conventionnels favorables à la mort s'instaurent comme prêtres autoproclamés de la justice immanente et comme défenseurs de la nature et de la nation, hors de tout cadre juridique ou constitutionnel. Leur verdict est clair : Louis XVI a le tort d'être roi – ou d'avoir été roi –, en un lapsus rendant un hommage involontaire à la majesté de Louis XVI. Comme tel il mérite la mort. Robespierre qualifie Louis XVI de « criminel envers l'humanité » ; Saint-Just, se réclamant de la nature, s'écrie : « La royauté [...] est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer. » Sous les yeux admiratifs des tribunes, c'est à qui deviendra le Brutus qui tuera le nouveau César.

Certes, Louis est jugé aussi sur ses actes. Onze chefs d'accusation lui sont imputés par Barère le 11 décembre 1792. Ils apparaissent moins comme les actes d'une personne libre que comme l'émanation nécessaire d'une nature foncièrement mauvaise et irrémédia-

1. Citations tirées de *Le Bicentenaire du procès du roi*, Actes du colloque tenu au Sénat, 8-9 janvier 1933, éd C. Goyard, F.-X. de Guibert, 1993, p. 35.

blement corrompue. En fait, la plupart des maux dont on l'accuse ont pour auteurs les révolutionnaires, qui se servent du roi comme d'un bouc émissaire alors que la situation financière, militaire et politique de la France demeure fragile. Louis XVI est convoqué à la Convention, puis interrogé à l'improviste, sans défenseurs. On lui reproche la guerre contre l'Autriche, pourtant surtout imputable au chef des Girondins, Brissot, qui s'en réclame explicitement : « C'était l'abolition de la royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre¹. » On lui reproche les violences du 23 juin 1789 à Versailles, comme si les membres du tiers ne s'étaient pas réunis. On lui reproche d'avoir envoyé les troupes à Paris le 13 juillet 1789, comme si l'en avait pas eu le droit. On lui reproche d'avoir voulu fuir à l'étranger, alors qu'il ne voulait aller qu'à Montmédy ; on lui reproche divers massacres auxquels il n'a jamais pris part ; on lui reproche la protection des prêtres réfractaires, à laquelle il était engagé par le serment du sacre, la conspiration du 10 Août, la spéculation sur le sucre et le café, l'usage de son droit de veto, pourtant reconnu par la Constitution, etc. Comme cela n'est pas suffisant, on produit de mystérieux papiers tirés d'une « armoire de fer » découverte en novembre dans les Tuileries, dont Louis XVI affirme n'avoir jamais entendu parler². De son côté, Louis répond vivement et dignement : « Mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple... J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit me paraissent devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. » Ses défen-

1. C'est ce qu'il affirme avoir déclaré à Robespierre le 30 décembre 1791. Il ajoute : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres ; elles seront utiles au peuple ; elles feront disparaître ce qui s'oppose à la grandeur de la nation française [la royauté] » (J.-P. BRISSOT, *À tous les républicains de France ; sur la société des Jacobins de Paris*, Imprimerie du Cercle social, 1792, p. 7, n. 1). En outre, le 7 novembre 1792, en plein procès, le lendemain de Jemmapes, le même Brissot écrit à Dumouriez : « C'est ici un combat à mort entre la liberté et la tyrannie... Pas un Bourbon ne doit rester sur le trône... Ah ! mon cher, qu'est-ce qu'Albéroni, Richelieu qu'on a tant vantés ? Que sont leurs projets mesquins, comparés à ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous sommes appelés à faire. *Novus rerum nascitur ordo* » (*Mémoires livrés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 139).

2. P. et P. GIRAULT DE COURSAC, *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*, chap. IV. Les Girault de Coursac affirment que l'armoire fut entièrement fabriquée par Roland, se fondant sur de nombreuses incohérences dans les déclarations de ce dernier : la fameuse armoire s'ouvre en fait avec un simple passe-partout, et non avec une clé de sûreté ; Roland affirme avoir pris les papiers sans les consulter, tout en décrivant les plus intéressants ; et surtout, certains de ces papiers avaient déjà été trouvés dès le 15 août, dans le grand secrétaire de la chambre du roi.

seurs, tardivement nommés, Malesherbes, Tronchet, Target, appuieront leur argumentaire sur le caractère légal des différents articles de la Constitution de 1791.

Quoi qu'il en soit de l'irréalité de ces crimes « contre la nation » et la « liberté », ils se trouvent automatiquement imputés à Louis XVI, désormais mis au ban de la société, ce qu'il était déjà, par ailleurs, en raison de sa personne et de ses fonctions. Il devient maintenant un « ennemi étranger », un « barbare », un « étranger prisonnier de guerre » (Saint-Just) ; il ne peut bénéficier des droits civiques : « La société rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment pourrait-il invoquer le pacte social ? » (Robespierre, 3 décembre 1792) – c'est-à-dire, en clair, la Constitution et les Droits de l'homme qui pourtant le protègent. Et puis, finalement, à court d'arguments, les ténors montagnards affirment avec aplomb que les événements sont allés si loin dans le sens de la destruction de la monarchie qu'il ne peut qu'être mis à mort : « Il doit mourir pour assurer le repos du peuple » (Saint-Just, le 13 novembre 1792) ; « Il faut que Louis meure pour que la Patrie vive » (Robespierre) – et que les patriotes survivent.

Cependant, si tous sont convaincus, au moins extérieurement, de la culpabilité de Louis, selon une des nombreuses acceptions que ce terme semble avoir dans leur esprit, il ne semble pas que la majorité des conventionnels se résolve à mettre à mort Louis XVI. Un certain nombre d'entre eux, en effet, ne souhaite pas en arriver à pareille extrémité, tout en demeurant critique sur les actes du roi. C'est alors que, soudain, les futurs régicides, qui, jusque-là, se réclamaient bruyamment de démocratie et de représentation populaire, découvrent leur propre valeur infaillible et inspirée de représentants minoritaires, mais véridiques, de la République et de la nation : « La vertu fut toujours en minorité sur cette terre », se lamente Robespierre face aux tergiversations de certains Girondins. Et Legros, aux Jacobins, le 1^{er} janvier, affirme de son côté : « Les patriotes ne se comptent pas, ils se pèsent... Un patriote, dans la balance de la justice, doit peser plus que 100 000 aristocrates. Un Jacobin doit peser plus que 10 000 Feuillants. Un républicain doit peser plus que 100 000 monarchiens. Un patriote de Montagne doit peser plus que 100 000 brissotins. D'où je conclus que le grand nombre de votants contre la mort de Louis XVI ne doit pas arrêter la Convention, (et cela) quand bien même (il n'y aurait que) la minorité de la nation pour vouloir la mort de Capet. » Malheureusement, le vote, à la Convention, se fait à la majorité absolue. Voyons donc comment la vertu va triompher.

Le vote a lieu en des conditions éprouvantes, s'étalant sur les 16 et 17 janvier. Dans Paris, circulent des listes de « royalistes » qui ont voté pour l'appel au peuple. À l'assemblée, les tribunes

sont bondées de créatures à la solde des Jacobins, qui n'hésitent pas à abreuver d'injures et de menaces les plus hésitants ; leur fait écho Le Peletier de Saint-Fargeau, au pied de la Montagne, dont les aboiements sinistres rappellent à tous qu'ils sont sous surveillance. C'est ainsi que beaucoup de conventionnels hostiles au régicide font une brusque volte-face. Vergniaud, qui avait, la veille, promis que jamais il ne voterait la mort du roi, révisé soudainement son opinion au moment de comparaître à la tribune. Fouché, futur ministre de la Police générale de Napoléon, avait juré à Daunou qu'il ne voterait pas la mort du roi ; il la vote quand même, avouant plus tard avoir eu peur de représailles sur sa femme ou ses enfants¹. Philippe-Égalité, de son côté, avait promis à tout son entourage, notamment à son fils, futur Louis-Philippe, qu'il ne voterait jamais la mort de Louis XVI, en donnant sa parole d'honneur qu'il n'irait même pas à la Convention. Le 15 janvier 1793, il reçoit alors la visite de Merlin de Drouai et de Treilhard, qui lui annoncent crûment : « Si vous n'allez pas à la Convention, on prétendra que vous n'êtes pas d'accord sur la mise en jugement de Louis XVI : prenez garde à vous. » On affirma à Charles Villette que s'il ne votait pas la mort de Louis, il serait massacré². Quant à Bollet, du Pas-de-Calais, il est amené à coups de canne à la tribune par Duquesnoy qui l'a pris au collet. Il vote la mort, épouvanté. Jean Debry, futur préfet du Doubs, avouera par la suite, de son côté : « J'étais parti de chez moi, avec l'intention formelle de voter le bannissement du roi et non pas sa mort ; je l'avais promis à ma femme. Arrivé à l'Assemblée, on me rappela d'un signe le serment des loges. Les menaces des tribunes achevèrent de me troubler : je votai la mort³. »

Sur 712 votants, 366 se déclarent pour la mort sans condition, 26 pour la mort sous réserve d'examiner la question du sursis (amendement Mailhe), 39 pour la mort avec sursis, 290 pour la détention suivie du bannissement à la paix. Cela fait 366 voix pour la mort sans condition – parmi lesquelles douze sont en fait nulles⁴ –, et 355 pour les autres peines. Les Jacobins s'indignent d'un score si faible – la majorité absolue requise est de 361 voix – et exigent un

1. *Ibid.*, p. 117.

2. *Ibid.*, p. 650.

3. Cité dans Gustave BORD, *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, p. 14.

4. Certains historiens, comme G. BORD, *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, ont révélé ces irrégularités dans le scrutin. Bord remarque (p. 14) qu'en refaisant les pointages, on tombe sur 754 membres au lieu des 749 inscrits ! Il souligne ensuite que 12 votes pour la mort étaient nuls : 3 ayant voté après s'être récusés, 4 non inscrits, 4 suppléants sans droit de vote, et celui d'un député de Paris, Robert, qui n'était pas français.

nouveau pointage. En fait, Manuel, récemment converti au royalisme, avait compté en faveur du roi les voix de l'amendement Mailhe, ce qui n'était pas en soi illégitime. Le résultat donne alors 387 voix pour la mort et 334 voix pour la détention ou la mort avec sursis. Le 18 janvier, un nouveau scrutin exigé par les modérés donne 360 voix contre la mort du roi et 361 voix pour – miracle, c'est tout juste la majorité absolue !

La mort du roi est donc votée. Les défenseurs de Louis XVI se présentent une dernière fois à la barre. Malesherbes pleure, suscitant chez Robespierre une lueur d'humanité qui lui fait brièvement entrevoir les droits de la défense. Il lâche en effet : « Je pardonne aux défenseurs de Louis les réflexions qu'ils se sont permises ; je leur pardonne leurs observations sur un décret qu'il était nécessaire de rendre pour le salut public ; je leur pardonne encore d'avoir fait une démarche qui tend à consacrer la demande de l'appel. » Le pardon sera cependant de courte durée : de Sèze sera emprisonné, Tronchet traqué par le Comité de sûreté générale et Malesherbes finira guillotiné. Le 18 janvier, l'espoir revient dans le camp royaliste avec la mise au vote d'un éventuel sursis. Mais se dresse à nouveau Robespierre, sifflant de nouvelles menaces : « J'éprouverais une trop vive douleur si une partie de la Convention était obligée de faire violence à l'autre. » Pour mieux appuyer ces sentiments délicats, il fait garder la salle de l'Assemblée par des fédérés marseillais et brestois¹. Le sursis est ainsi refusé par 380 voix contre 310.

Le roi va donc mourir. Que deviendront les régicides² ? Sur les 380, 31 seront guillotins, deux deviendront fous, dix-huit mourront de mort violente, six se suicideront. Et 40 % des survivants rejoindront la haute fonction publique sous Napoléon.

LA MORT DE LOUIS XVI

Depuis les lendemains du 10 Août, Louis XVI vit prisonnier dans le donjon du Temple, épié par deux gardiens qui scrutent ses

1. P. et P. GIRAULT DE COURSAK, *Entretiens sur Louis XVI*, Paris, OEIL, 1990, p. 294. *Enquête sur le procès du roi Louis XVI*, p. 656 s. Déjà, le 16 janvier, certains députés ayant protesté contre les manœuvres d'intimidation, Rouyer et Boyer-Fonfrède avaient proposé de mettre la Convention sous la protection des fédérés.

2. On estime que 51 % des régicides étaient des hommes de loi (contre 10 % chez les adversaires de la mort sans sursis).

moindres gestes¹. Il est totalement séparé de sa famille à partir de décembre. Le 18 janvier au matin, Malesherbes vient, contristé, lui annoncer la sentence. Méditatif, Louis XVI, qui s'attendait au pire, lui affirme : « Monsieur de Malesherbes, je vous le jure, dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple et n'ai pas formé un vœu qui lui soit contraire. » Malesherbes ne veut pas perdre espoir ; il évoque la possibilité de retourner la majorité si faible qui a voté la mort, évoque la possibilité d'un soulèvement pour le sauver : « Mais, sire, ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendront sauver votre majesté ou périr à ses pieds. – Non, Monsieur de Malesherbes, cela exposerait beaucoup de monde, mettrait la guerre civile dans Paris ; j'aime mieux mourir, et je vous prie de leur ordonner de ma part de ne faire aucun mouvement pour me sauver. » À son domestique Cléry, qui parle lui aussi d'une émeute pour le libérer, il répond : « Je serais fâché qu'elle eût lieu ; il y aurait de nouvelles victimes... » Et il a ce verdict prophétique : « Je vois le peuple livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. » Il remet finalement à Malesherbes des papiers ultra-confidentiels, qui seront par la suite récupérés par le royaliste Antraigues. Ce dernier dira d'eux qu'ils sont « à faire dresser les cheveux sur la tête lorsqu'ils seraient connus² ». Mais ils seront opportunément perdus. Les deux hommes se séparent. Deux longues journées passent. Pour s'occuper, le roi, comme pour mieux comprendre sa destinée, tente de décrypter un logographe du *Mercur de France*. Il y parvient, tend l'énigme à Cléry qui n'arrive pas à la résoudre et lui dit : « Comment ! Vous ne le trouvez pas ? Il m'est pourtant bien applicable ! Le mot est *sacrifice* ! »

Enfin, le 20 janvier, vers deux heures, arrive le Conseil exécutif au complet, soit en tout quinze personnes, dont Garat, le ministre de la Justice, Chambon, maire de Paris, le sinistre Santerre, commandant des gardes nationales de Paris. Après un mot de Garat, Grouvelle lit le décret proclamant l'exécution du roi pour « conspiration contre la liberté de la nation ». L'exécution aura lieu le lendemain. Louis XVI reste impassible. Il esquisse pourtant un sourire ironique en entendant le terme de conspiration. Il prend ensuite le décret et le range dans son portefeuille et dans sa poche. Il leur lit ensuite une

1. *Journal de Cléry, suivi des Dernières heures de Louis Seize par M. Edgeworth de Firmont, du récit des événements arrivés au Temple par Madame Royale*, Fille du Roi, Baudouin Frères, Paris, 1825.

2. Olivier BLANC, *Les Hommes de Londres. Histoire secrète de la terreur*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 87.

lettre dans laquelle il demande la fin de la surveillance perpétuelle, un sursis de trois jours pour préparer son âme et le prêtre réfractaire Edgeworth de Firmont comme confesseur. Il demande aussi à la nation de prendre soin de sa famille et de tous les pensionnaires qui n'ont que l'argent du roi pour survivre. Tous se séparent. Louis XVI rend alors visite aux commissaires du Temple. Son regard tombe sur la Déclaration des droits de l'homme. Il s'écrie : « Ah ! Si on avait suivi cet article, on aurait évité bien du désordre. » L'article 8 en question précise, en effet : « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée¹. » Cet article fut bien entendu bafoué pendant le procès.

De son côté, Garat se rend à la Convention, puis, en début de soirée, va chercher Edgeworth. Dans la voiture qui l'amène au Temple, il se lamente : « Grand Dieu ! De quelle affreuse commission je me vois chargé ! » L'entrevue avec le roi l'a visiblement fort impressionné, car il s'écrie : « Quel homme ! Quelle résignation ! Quel courage ! Non, la nature seule ne saurait donner tant de forces, il y a quelque chose de surhumain. » Edgeworth préfère garder le silence. Les hommes arrivent au Temple, sont fouillés, montent un escalier tournant en franchissant une série de barrières où des sentinelles sans-culottes à moitié ivres poussent des cris affreux qui se répercutent sur les voûtes du donjon. Garat entre le premier, avec quelques ministres, laissant derrière lui Edgeworth. Il annonce à Louis XVI que le sursis est rejeté, mais qu'on l'autorise à voir son confesseur et à assister à la messe. Concernant sa famille, la réponse de la Convention, qu'il transmet, est ambiguë : « La nation française, aussi grande dans sa bienfaisance que rigoureuse dans sa justice, prendra soin de sa famille et lui assurera un sort convenable. »

Edgeworth entre alors, et Louis XVI intime l'ordre aux ministres de se retirer. Profondément ému, Edgeworth finit par fondre en larmes, et, à sa suite, le roi aussi. Mais il se ressaisit et lui lit son testament : « Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner. » L'émotion revient à nouveau lorsqu'il y est question de ses proches : « Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et

1. *Ibid.*, p. 59.

aux chagrins que j'éprouve. » Il pardonne également à ses proches, à la reine, à Monsieur, au duc d'Orléans. Concernant ce dernier, il laisse échapper un soupir : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, pour qu'il me poursuive ainsi ?... Mais pourquoi lui en vouloir ? Il est plus à plaindre que moi-même. »

Après avoir fait sa toilette devant plusieurs municipaux, il rencontre ses proches, sous le regard inquisiteur de commissaires postés dans une pièce attenante séparée par un fin vitrage. L'entrevue se poursuit pendant deux heures. En des moments déchirants, Louis XVI, la reine à gauche, la princesse Élisabeth à droite, le dauphin près de lui, apprend à sa famille sa condamnation. Sa fille s'évanouit. Le dauphin court voir la sentinelle, en lui criant : « laissez-moi passer ! Laissez-moi passer ! Je vais demander au peuple qu'il ne fasse pas mourir papa-roi. » Ils doivent se séparer ; Louis XVI leur donne la promesse qu'il les reverra demain à sept heures. Il retrouve Edgeworth et lui avoue : « Quelle entrevue que celle que je viens d'avoir ! Faut-il donc que j'aime et que je sois tendrement aimé. » Il reste avec lui jusqu'à deux heures, et part se coucher.

Le petit matin arrive, après une nuit où la neige a tombé dru. Louis XVI est réveillé à cinq heures par Cléry qui allume le feu ; il avait passé la nuit en prières sur une chaise. Ils ont cet échange : « Où est M. de Firmont ? – Sur mon lit. – Et vous, où avez-vous passé la nuit ? – Sur cette chaise. – J'en suis fâché. – Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ? »

Le roi lui remet divers effets personnels. Edgeworth, ensuite, prépare la messe – il n'a pas apporté d'eucharistie par crainte des profanations, et va voir le conseil des gardes municipaux pour se procurer le nécessaire. Le conseil le soupçonne de vouloir empoisonner le roi, mais finit par céder. La messe commence à six heures. Le roi l'entend à genoux, par terre, très recueilli, sans prie-Dieu ni coussin : « Mon Dieu, que je suis heureux d'avoir conservé mes principes ! Sans eux, où en serais-je maintenant ? Mais, avec eux, que la mort doit me paraître douce ! Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. » La justice en question livrera la France aux factions et la jettera dans la sanglante épopée napoléonienne. Sur l'échafaud, pourtant, Louis XVI aura des paroles de pardon pour le pays qui l'a trahi.

On entend depuis un certain temps battre la générale : c'est la garde nationale qu'on commence à rassembler. Voulant accomplir sa promesse, le roi veut revoir la reine, mais Edgeworth l'en dissuade, l'idée risquant de compromettre la fermeté et le courage

du roi. Santerre et sa troupe arrivent et frappent à la porte. Le roi leur ouvre, leur demande de patienter, rentre, se met à genoux et demande à Edgeworth de le bénir : « Tout est consommé, Monsieur ; donnez-moi votre dernière bénédiction et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. » Après avoir reçu la bénédiction, le roi ressort, en tendant son testament à un ancien prêtre jureur, Jacques Roux, afin qu'il soit communiqué à sa femme : « Je vous prie de remettre ce papier à la reine (hésitation)... à ma femme. » Jacques Roux refuse et a l'audace de répondre : « Je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. »

Louis XVI sort par la porte qui a vu passer, bien auparavant, Jacques de Molay se rendant au bûcher. Il se retourne une dernière fois pour voir le lieu où se trouvent les siens – le donjon du Temple qui sera détruit par Napoléon, inquiet de le voir devenir lieu de pèlerinage royaliste. Il monte ensuite dans un coupé vert – la voiture du maire Chambon – avec Edgeworth, face à deux gendarmes visiblement impressionnés. Pendant plus d'une heure, la voiture, précédée d'une centaine de tambours, entourée de grenadiers, escortée par une troupe de cavaliers sabre au clair, se fraye difficilement un chemin dans les rues de Paris, aux fenêtres et vitrines fermées sur ordre, bordées de plusieurs rangs de gardes nationaux et de sans-culottes plus attristés que leur roideur solennelle ne le laisse penser. L'abbé prête son bréviaire à Louis XVI et ils récitent tous deux les psaumes appropriés. Lesquels ? Par exemple, sans doute, le Psaume 3 dont les Girault de Coursac ont retrouvé la traduction de l'époque :

Seigneur, pourquoi mes persécuteurs se sont-ils multipliés ?

Il est grand le nombre de ceux qui sont en insurrection contre moi !

Je les entends qui disent : le Dieu qu'il sert ne l'arrachera pas de nos mains.

Et pourtant, Seigneur, vous me tendez les bras ; oui, vous serez ma gloire,

et ma tête qu'ils vont abattre, vous la relèverez.

La voiture, pendant ce temps, poursuit son chemin. Un homme isolé, tout à coup, crie à l'assaut pour délivrer le roi. Quelques autres semblent le suivre. Mais ils ne peuvent franchir la ligne des soldats et sombrent dans la foule. C'est le baron Jean de Batz, qui avait projeté d'enlever le roi avec 400 royalistes, dont la plupart, dénoncés par un traître, avaient été, en pleine nuit, assignés à demeure par la gendarmerie. Batz échappera à la Terreur et mourra dans la paix en 1822.

La plupart des Parisiens semblent à la fois tristes et résignés. Il n'est pas jusqu'aux républicains qui ne laissent percer quelque émotion. Manuel, qui avait tenté d'aider le roi, a démissionné. Robespierre, qui loge chez les Duplay, ordonne de laisser la porte fermée tout le jour pour épargner à la famille le spectacle du convoi. Hébert, l'enragé, fond en larmes en plein Conseil général : « Le tyran aimait beaucoup mon chien, et il l'a bien souvent caressé ; j'y pense en ce moment¹. »

La voiture arrive vers dix heures place de la Révolution (actuelle place de la Concorde), face aux Tuileries. Par crainte d'un éventuel mouvement du peuple en sa faveur, la place est garnie de troupes équipées d'armes : 80 000 gardes nationaux et gendarmes et 84 pièces d'artillerie s'y pressent. Seuls 3 ou 4 000 sans-culottes des sections ont été admis à prendre place derrière les soldats. La foule, tétanisée par le dispositif, est repoussée très au loin, par groupes dispersés pour éviter toute émeute. Edgeworth écrit : « Partout autour, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes. » Et Sanson : « Le peuple, relégué derrière cette soldatesque, semble frappé de stupeur et garde un morne silence. » Quant à l'échafaud, il se trouve au centre d'un grand espace bordé de canons, non loin du piédestal vide qui soutenait naguère la statue de Louis XV.

La voiture est accueillie par Sanson et ses aides. Sanson, exécuteur officiel, dont le nom évoque la Loi implacable de l'Ancien Testament, avait désormais en charge la guillotine². Sincère patriote au début de la Révolution, dont l'enthousiasme avait été refroidi par la suite des événements, il demeurait attaché à la monarchie et à la personne du roi, qu'il avait rencontré plusieurs années auparavant pour un problème financier. Un mémoire³, transmis à ses enfants, décrit comment, la veille de l'exécution du roi, il avait annulé son anniversaire de mariage, et comment de nombreuses personnes étaient venues le voir, l'assurant que tout serait fait pour délivrer le roi – un jeune homme voulut même se substituer à lui pour mourir

1. *Hist. parl.*, t. XXIII, p. 311, cité dans O. BLANC, p. 69.

2. Charles Dickens a ces lignes remarquables à propos de ce qu'il appelle le « jouet montable pour un jeune diable » : « C'était le signe de régénération de la race humaine. Elle avait supplanté la Croix. On en portait des images sur les poitrines qui avaient délaissé la Croix ; on s'inclinait devant elle et on mettait sa foi en elle là où la Croix avait été reniée. [...] Le nom de l'homme fort de l'Ancien Testament était parvenu jusqu'au fonctionnaire en chef qui l'opérait ; mais, ainsi armé, il était plus fort que son homonyme, et plus aveugle aussi, et chaque jour déchirait davantage les portes du temple même de Dieu » (Charles DICKENS, *A Tale of Two Cities*, III, 4).

3. *Mémoires des Sanson*, H. Sanson éd., t. III, Paris, 1862.

à sa place. Lui-même, au petit matin, avait pris des armes sous son manteau pour prendre la fuite avec le roi en cas de soulèvement.

Sanson et ses deux aides ouvrent maintenant la portière. Apparaît le roi, selon les mots de Sanson, « plus digne, plus calme, plus majestueux que je ne l'avais vu à Versailles et aux Tuileries ». Il descend et fait face aux trois hommes qui l'entourent alors avec froideur et maladresse pour lui ôter quelques vêtements. Louis les repousse avec fierté et les enlève lui-même. Ils veulent ensuite lui lier les mains. Le roi se récrie : « Me lier ! Non je n'y consentirai jamais ; faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas ; renoncez à ce projet. » La tension monte. La garde s'agite. Tous sont embarrassés. Sanson demande alors à Edgeworth d'intervenir, en lui soufflant : « Pendant qu'on lui liera les mains, nous gagnerons du temps ; le peuple sera peut-être ému et interviendra en sa faveur. » Edgeworth acquiesce, et, ému par la scène, finit par dire : « Sire, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Le roi lève alors les yeux au ciel, avec, selon Edgeworth, « une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre ». Il soupire et se résigne : « Assurément, il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront », et, se tournant vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, je boirai le calice jusqu'à la lie. » Le roi présente ses avant-bras, qui sont alors noués avec un de ses mouchoirs, sous les regards de la foule silencieuse. Son confesseur lui fait ensuite embrasser l'image du Christ et l'accompagne vers son destin.

Louis gravit lentement avec Edgeworth les marches raides de l'échafaud. Puis, soudain, arrivé en haut, il s'avance d'un pas rapide jusqu'à l'extrémité de la plate-forme. D'un geste impérieux, il fait taire les tambours surpris et crie d'une voix forte afin de se faire entendre de tous : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. Et vous, peuple infortuné !... » C'est alors qu'un satellite de Santerre intime aux tambours l'ordre de reprendre afin de couvrir sa voix. Déçu, le roi frappe du pied l'échafaud, en criant au silence. Il est neutralisé par les aides, puis, d'après Sanson, se laisse conduire sur la guillotine où on l'attache. Pendant qu'on le lie à la planche, dans un effort ultime, il s'adresse aux bourreaux pour que son ultime

1. SANSON, p. 479, donne une autre version : « Français, vous voyez votre roi prêt à mourir pour vous. Puisse mon sang cimenter votre bonheur. Je meurs innocent de tout ce dont on m'accuse. »

message parvienne au peuple : « Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'incolpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Puis il dit : « Je remets mon âme à Dieu. » Le couperet tombe à 10 h 22. Edgeworth soupire : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » – même s'il ne se souviendra pas, plus tard, avoir prononcé ces paroles. Quelques fanatiques se réjouissent, l'un d'eux, même, asperge la foule de sang en criant : « Frères, on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes ; eh bien qu'il y retombe. » Une légende prétend qu'un inconnu dans la foule se serait aussi écrié : « Jacques de Molay, tu es vengé ! » Par contraste, cependant, le reste de la foule, soldats et civils, demeure pétrifié. Sanson écrit de Louis XVI : « Il commençait d'exciter une véritable compassion ; et, réellement, je n'ai pas compris, après tous les avis que j'avais reçus hier, qu'il ait été si cruellement abandonné. Le moindre signal eût suffi pour amener une diversion en sa faveur, car, si lorsque mon aide Gros montra cette auguste tête aux assistants, quelques forcenés poussèrent des cris de triomphe, la majeure partie se détourna avec une profonde horreur et un douloureux frémissement. »

La mort du roi fut enregistrée par le gouvernement républicain avec la plus grande froideur. Déjà, la dénomination de « Louis Capet » qui lui avait été affublée, retranchant toute particule et toute origine¹, préfigurait la décapitation ; l'enregistrement du décès du roi, volontairement réduit à un simple acte bureaucratique, relève de la même logique. Comme le remarque Alain Boureau : « Au couperet mécanique de la guillotine répond le traitement strictement égalitaire du formulaire administratif qui enregistre le décès du 21 janvier 1793². »

Les Français étaient cependant dans un tout autre état d'esprit. Pendant le reste de la journée du 21, à côté d'une minorité qui célèbre bruyamment ses espoirs, vite démentis, de voir s'ouvrir à bon compte une ère de paix et de bonheur, la plupart des Français demeurent dans la stupeur et la tristesse, et Paris s'enferme dans le deuil. Fockedey parle d'un « jour d'amertume, de douleur, d'effroi et de deuil. La capitale était dans les angoisses. La presque totalité des maisons et des boutiques étaient fermées, des familles entières en pleurs. La consternation se lisait sur tous les visages qu'on rencontrait. Une grande partie des gardes nationaux, sur pied

1. Les révolutionnaires retranchaient systématiquement, en effet, les « saint » et les « de » de l'état civil. Un certain M. de Saint-Denis devint ainsi M. Saint-Denis, puis M. Denis, puis M. Nis.

2. Alain BOUREAU, *Le Simple Corps du roi*, Paris, Les Éditions de Paris, 2000, p. 6.

dès six heures du matin, semblaient eux-mêmes aller au supplice. Non, les scènes dont j'ai été témoin ce jour-là ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Que de larmes je vis couler ! Que d'imprécations j'entendis contre les auteurs d'un tel forfait ! Ma plume recule, elle s'arrête devant l'énumération de tout ce dont je fus le témoin oculaire et auriculaire. L'assemblée ce jour-là fut morne et silencieuse, les votants du régicide étaient pâles et défaits, ils paraissaient avoir horreur d'eux-mêmes¹. » Fin janvier, Dumouriez traverse le nord de la France avant d'arriver à Paris le 2 février 1793 ; dans toute la Picardie, l'Artois et la Flandre maritime, il trouve le peuple « consterné » de la mort tragique de Louis XVI, éprouvant « autant d'horreur que de crainte au seul nom des Jacobins² ». Des remous se font également sentir dans l'armée : le rapport Dutard du 17 mai 1793 indique : « Les volontaires qui reviennent de l'armée paraissent fâchés de ce qu'on avait fait mourir ce roi, et à cause de cela seul ils écorcheraient tous les Jacobins³. »

Par la suite, les révolutionnaires s'en prirent à la famille de Louis XVI, malgré les promesses et les assurances que ce dernier avait reçues de la part de Garat et de la Convention. Le 1^{er} août, après que l'Autriche, ne tenant nullement à ce que la reine survive, eut enlevé des émissaires de la Convention, cette dernière déféra Marie-Antoinette au Tribunal révolutionnaire. Elle se défendit avec sincérité : « Oui, le peuple a été trompé, il l'a été cruellement, mais ce n'est ni par mon mari, ni par moi. – Par qui donc le peuple a-t-il été trompé ? – Par ceux qui y avaient intérêt. [...] Nous n'avons jamais désiré que le bonheur de la France. » Comme il y avait contre elle peu de preuves concrètes, on inventa une accusation d'inceste sur son fils à laquelle elle répondit par un silence indigné. Malgré l'inconsistance de l'accusation, elle fut condamnée à mort et exécutée le 16 octobre 1793. Elle resta élégante jusqu'au bout : marchant sur les pieds du bourreau, elle s'écria : « Pardon, Monsieur, je ne l'ai pas fait exprès ! » De même, le 10 mai 1794, mourut la petite sœur de Louis XVI, Madame Élisabeth, sur l'échafaud révolutionnaire.

Il ne restait plus que le dauphin de huit ans, devenu Louis XVII après la mort de Louis XVI, et reconnu comme tel par les grands États européens et les États-Unis qui n'avaient d'ailleurs pas reconnu la nouvelle République. Il fut gardé comme otage au Temple, certains révolutionnaires craignant des revers qui eussent conduit à une restauration monarchique. Mais il n'en finit pas moins par

1. *Souvenirs* de Fockedeÿ, cités par G. BORD, *La Vérité sur la condamnation de Louis XVI*, p. 19.

2. DUMOURIEZ, *Mémoires*, II, p. 73.

3. SCHMIDT, *Tableaux de la Révolution française*, Leipzig, 1867, I, p. 240.

mourir de tristesse et de maltraitance, en un régicide par négligence qui fut certainement aussi cruel que celui de son père. Après avoir été longtemps sous l'influence du cordonnier Simon, qui voulait en faire un sans-culotte, il fut emmuré au deuxième étage de la tour pendant six mois, enfermé à clé dans l'ancienne chambre de son père, où il vécut complètement isolé, un simple guichet servant à lui transmettre la nourriture. Là il demeurait tout le jour, prostré dans son berceau trop petit¹. Il finira par mourir de la tuberculose le 8 juin 1795².

Le régicide, en fait, ne s'arrêta pas là, mais prit une tournure délibérément systématique, frappant les monuments et les reliques de la dynastie royale : après un rapport de Barère du 1^{er} août 1793, un décret de la Convention ordonna ainsi la destruction des tombes et des gisants de la nécropole royale de Saint-Denis. La destruction eut lieu du 6 au 8 août 1793, frappant 51 monuments ; comme put l'écrire dom Poirier, responsable du lieu, « en trois jours, on a détruit l'ouvrage de douze siècles ». Le 14 août fut opérée la « destruction immédiate des monuments, restes de la féodalité existant encore dans les temples et autres lieux publics ». Du 12 au 25 octobre, ce sont les tombeaux de la nécropole qui furent eux-mêmes détruits. Les corps des rois et des reines, souvent embaumés et momifiés,

1. Madame Royale, sa sœur, évoque la « barbarie inouïe de laisser un malheureux enfant de huit ans seul, enfermé dans sa chambre, sous verrous et clefs, n'ayant aucun secours et qu'une mauvaise sonnette qu'il ne tirait jamais, aimant mieux manquer de tout que de demander à ses persécuteurs. Il était dans un lit qui ne fut pas fait de six mois, mon frère n'ayant plus la force de le faire ; les punaises et les puces le couvraient, son linge et sa personne en étaient pleins. Ses ordures restèrent dans sa chambre ; jamais il ne les jetait ni personne non plus ; la fenêtre n'était jamais ouverte, on ne pouvait tenir dans sa chambre par l'odeur infecte. » Elle ajoute : « Souvent on ne lui donnait pas de lumière ; ce malheureux mourait de peur mais ne demandait jamais rien. Il passait sa journée sans rien faire, et cet état où il vécut fit beaucoup de mal à son moral et à son physique. » Le cuisinier du Temple, Gagnié, donne aussi le témoignage suivant : « Je proteste qu'en entrant, je vis le jeune prince courbé et accroupi, ayant des bas retroussés, une tumeur au genou et au bras, dans l'impossibilité de se redresser et ayant le cou rongé de gale ; que l'ayant interrogé sur ce qu'il n'avait pas pris de nourriture depuis trois jours, il me répondit : "Que veux-tu, mon ami, je veux mourir." » Auparavant, il avait fait l'objet d'une « rééducation républicaine » (chansons, boissons, livres obscènes) intensive de la part de Simon, et, souvent menacé de la guillotine par ce dernier, s'évanouissait facilement (Dans *Journal de Cléry...* déjà cité).

2. Nombre de contemporains imagineront quelque complot royaliste ayant substitué à l'enfant du Temple un orphelin sosie, laissant le champ libre à toute une mythologie de la survivance qui fleurira pendant le XIX^e siècle, espérant longtemps une restauration de la monarchie selon des lignes légitimistes. Petit à petit, ce thème, notamment sous l'impulsion des apparitions mariales de La Salette, va progressivement prendre des connotations eschatologiques, celles de l'instauration difficile du règne du Sacré-Cœur par l'« empereur des derniers jours » chargé de préparer le retour du Christ, thème que l'on retrouve dans d'autres religions. L'idée est exposée plus en détail dans un livre récent d'AGNÈS-MARIE, *Joie de Dieu*, Résiac, 2001.

furent exhumés pour être mis dans une fosse commune, sous de la chaux vive, après avoir été parfois soumis à de macabres mises en scène.

Dans un accès de rage violente et exterminatrice, l'esprit de la Révolution aura ainsi abattu la plus vieille monarchie d'Europe, aux racines séculaires, plongeant l'Europe dans le deuil et l'incertitude. Et, à mesure que l'ancien monde disparaît, la religion nouvelle, éminemment antichrétienne, apparaît au grand jour, imprimant sa marque sur toutes les sphères de la vie sociale, et notamment, pour prendre un exemple précis, sur le calendrier. Dans son « Rapport sur l'Ère de la République », présenté à la Convention le 10 septembre 1793¹, l'astronome Gilbert Romme (de la loge des Neuf Sœurs) présente le calendrier républicain, d'inspiration maçonnique patente. Conspuant l'ère chrétienne comme ère de « cruauté » et d'« esclavage », voulant faire table rase de tout le passé chrétien, le projet entend revenir, par la contemplation rationnelle des éléments, à l'ordre immuable de la nature, déjà révélé par les traditions ancestrales des Égyptiens et des Babyloniens. En un mélange curieux, mais révélateur, d'ésotérisme et de républicanisme, le rapporteur écrit : « La Révolution française offre un accord trop frappant et peut-être unique dans les fastes du monde, entre les mouvements célestes, les saisons, les traditions anciennes et le cours des événements, pour ne pas rallier la nation tout entière au nouvel ordre de choses que nous présentons » (p. 5). Il note, en effet, que lorsque la République a été proclamée le 22 septembre 1792, « à 9 heures, 18 minutes, 30 secondes du matin, le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai, en entrant dans le signe de la Balance ». Il commente : « Ainsi l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement » ; « Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain. » La révolution est conçue comme un retour aux origines du paganisme, par-delà le passé chrétien, voire une création nouvelle : « Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République et y fixaient l'origine des choses et des temps » (p. 6). Voilà donc la France, ancienne fille aînée de l'Église, ancien

1. Le calendrier sera finalement adopté le 5 octobre 1793, en prenant comme nom des mois ceux inventés par Fabre d'Églantine. La semaine y était de dix jours (décadis), en rupture avec l'usage chrétien.

nouvel Israël, qui devient une nouvelle Égypte, destinée à donner au monde l'idéal politico-ésotérique de la République maçonnique, en une sorte de contre-révolution tardive mais puissante à ce qu'Alain Decaux a pu appeler la Révolution de la Croix.

Il serait trop long de rappeler en détail les persécutions anti-catholiques qui accompagnèrent l'instauration de ce nouvel ordre « religieux ». Peu après l'instauration de la République, le républicain Fouché, arrivé en Vendée, prit une série de mesures qui furent ensuite adoptées par la Commune de Paris. Le 7 octobre, la sainte Ampoule fut (en partie) brisée à Reims. De nombreuses églises furent pillées, leurs ornements et tableaux brûlés en autodafés ; on conseillait vivement aux prêtres, moines et moniales d'abjurer leurs vœux. À Paris, le mot « saint » était retiré des noms de rue ; des bustes de Marat remplaçaient les statues religieuses. Les habits religieux étaient interdits. Les massacres de Vendée sont également à comprendre dans cette perspective. Pendant ce temps, la nouvelle religion s'installait. Le 10 août 1793, anniversaire de l'assaut des Tuileries, eut lieu le « Festival de la Régénération », ou « Festival de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République ». Sur les ruines de la Bastille, David avait représenté Mère Nature : une figure féminine assise, des deux seins de laquelle coulaient deux jets d'eau. Trois mois après, lors du « Festival de la Raison », une actrice d'opéra joua la déesse Raison en plein milieu de la cathédrale Notre-Dame, devenue « Temple de la Raison », avec le bonnet rouge de la liberté sur la tête, un crucifix attaché sous un de ses pieds. Le 7 mai 1794, par le décret du 18 floréal, Robespierre met en place le culte par-maçonnique de l'Être suprême, fondateur de la nouvelle religion civique.

LE SACRIFICE DU ROI

La mort du roi de France aura donc eu des conséquences incalculables. Certes, l'Ancien Régime devait être profondément rénové – Louis XVI l'avait compris et avait instauré un début de démocratie locale par les assemblées provinciales. Certes, la religion catholique, épuisée et déformée par sa caricature janséniste par des siècles de controverses théologiques et de crises diverses, devait également reprendre un nouveau souffle. Au lieu de réformer, l'on a choisi de détruire. C'est ainsi que la mort du roi, loin d'installer en France une civilisation pacifique et fraternelle, aura brutalement précipité la nation dans les abîmes, fragilisant considérablement le

pays dans ses assises les plus profondes, le déchirant en factions politico-idéologiques irréconciliables, le saignant sans retour dans ses forces vives et lui faisant perdre progressivement sa place dans le concert des nations.

Telles sont par ailleurs d'autres conséquences de la mort de Louis XVI : la faiblesse drastique de l'exécutif en France de 1792 à 1958, ayant beaucoup de difficulté à réinventer sa légitimité ; les conséquences désastreuses de cette faiblesse dans la conduite des guerres, notamment dans la prévention de la montée du nazisme et du génocide juif ; la perte d'influence internationale progressive de la France, qui peine de plus en plus à jouer son pôle pacificateur anti-hégémonique traditionnel dans les relations internationales ; le paradoxal repliement de la France sur elle-même ; le poids exagéré de Paris, devenue nouvelle « tête » du pays après la mort du roi ; l'évacuation progressive et radicale du spirituel dans la vie collective ; la perte du repère masculin, structurateur, dans la psyché collective française, le roi représentant traditionnellement la figure du père¹ ; la perte du véritable sens de la liberté ; la dépersonnalisation des rapports sociaux ; la survalorisation du conflit comme mode de résolution des problèmes de société ; la présence intempestive d'une sorte d'ésotérisme égyptianisant dans certaines constructions propres au nouveau régime (pyramide du Louvre, pyramide de la Tour du Crédit lyonnais à Lyon, etc.) ; le triomphe de la nouvelle religion et la prolifération de l'occultisme et de formes subtiles d'oppression sous couvert paradoxal et hypocrite d'humanisme, d'athéisme, de laïcité et de rationalisme².

Par la décapitation du roi, c'est ainsi un édifice millénaire qui s'est effondré – celui de l'ancienne civilisation chrétienne constantinienne, en une onde de choc qui s'est propagée de pays en pays, renversant partout les monarchies et affaiblissant les Églises. Les avancées de la civilisation, désormais coupées de leur garantie spirituelle, doivent alors se payer par des crises sociales, politiques et économiques, et des guerres d'extermination d'une ampleur sans précédent. Notamment, l'esprit de la Révolution se divisa bientôt en principes politiques et idéologiques contradictoires, cherchant réciproquement à s'exterminer et à se vaincre, pour finalement aboutir au monde contemporain, qui coïncide précisément avec celui imaginé par certains rêveurs du XVIII^e siècle : un conglomerat de républiques laïques prétendument parvenues à la « fin de l'histoire », une civi-

1. Honoré de Balzac remarquait ainsi qu'en coupant la tête de Louis XVI, la République a aussi coupé la tête de tous les pères de famille.

2. Par exemple, de Sylvie JUMEL (ancien magistrat à la Cour des comptes), *La Sorcellerie au cœur de la République*, Chatou, Éd. Carnot, 2002.

lisation technique tout entière vouée à l'exploitation du monde matériel, mais à laquelle manquent pourtant la chaleur de la vie et le souffle de l'esprit.

Par l'étendue de ses conséquences, la mort de Louis XVI doit être étudiée de près ; l'on s'aperçoit alors qu'elle ne laisse pas, par ses formes mêmes, de revêtir un caractère religieux qui semble entrer en un vif contraste avec la modernité politique qui en procédera. De fait, la majeure partie des historiens et mémorialistes, voulant pourtant écrire en un registre tout prosaïque, ne peuvent s'empêcher, à son sujet, d'évoquer spontanément le terme profondément religieux de « sacrifice », en se référant en outre à l'Antiquité, voire au christianisme. Le sacrifice du roi est ainsi conçu comme l'acte sacrificiel fondateur du nouveau régime et d'une nouvelle ère dans l'histoire du monde. Le futur ministre de la Justice de Napoléon, Fouché, parle ainsi d'un « effrayant sacrifice », effectué en « immolant le représentant de la royauté, le père de la monarchie, pour élever une République¹ ». Michelet, par ailleurs hostile au régime, trace un parallèle avec les anciens Romains : « Que firent les Romains pour fonder leur Capitole et le douer d'éternité ? Ils mirent dans sa fondation une tête sanglante, sans doute la tête d'un roi. » Certes, le sacrifice en question, loin de fonder la paix civile, a en fait permis la Terreur et les guerres révolutionnaires. La fondation de la République coïncide précisément avec cet élan messianique qui doit faire sauter le verrou des anciennes frontières naturelles de la France et révolutionner le monde entier par la Terreur et par le sang. Et le sacrifice de Louis XVI, véritable déclaration de guerre à l'ancien monde, fut l'acte qui leva les dernières résistances. Jaurès cite ainsi un contemporain, un certain Prudhomme, qui écrit : « La liberté ressemble à cette divinité des Anciens, qu'on ne pouvait se rendre propice et favorable qu'on lui offrait en sacrifice la tête d'un grand coupable. Les druides promettaient la victoire à nos ancêtres, partant pour une seconde campagne, quand ils rapportaient de la première une tête couronnée sur l'autel de l'Hercule gaulois. » De même Michelet : « Beaucoup crurent qu'on ne pouvait passer la frontière que sur le corps du roi, qu'il fallait un sacrifice humain, un homme immolé au Dieu des batailles » (IV, 254). Le roi disparu, disparaissent les limites qui contenaient l'*hubris* révolutionnaire dans de justes limites, et voilà la nouvelle religion lancée à la conquête du monde, jaillissant de ses frontières pour imposer au monde son « nouvel ordre des siècles ».

1. FOUCHÉ, *Mémoires*, Paris, Le Rouge, 1824, chap. 1.

Le statut sacrificiel de la mort du roi aura aussi été remarqué par un historien et homme politique comme Jaurès – qui d'ailleurs, dans son *Histoire de la Révolution*, ne peut s'empêcher de s'imaginer plaidant pour le roi et extorquant à la Convention en larmes sa survie. Il se voit contraint de reconnaître dans la mort de Louis XVI une « transposition étrange de la croyance chrétienne », où « toute la vieille humanité s'associe à la mort de celui qui fait roi [...] » ; ainsi, « c'est un être nouveau qui va surgir » grâce au sacrifice de Louis XVI, qui ouvre une « fontaine », une « source de sang et de régénération : *fons lavacri et regenerationis* » qui sert de nouveaux fonts baptismaux à la civilisation qui va naître. Une chose cependant le rend perplexe : la « contradiction inquiétante » immanente à la mort de Louis XVI ; elle est à la fois « signe d'un monde nouveau » athée et démocratique et, en même temps, « se rattache dans le passé à la longue chaîne des superstitions sanglantes ». La contradiction disparaît lorsque l'on compare sacrifice chrétien et pré-chrétien ; le dépassement du christianisme ne signifiant nulle autre chose, du point de vue d'une mystérieuse économie spirituelle, que le retour aux sacrifices pré-chrétiens ; celui des colombes et des taureaux en Grèce et en Israël, celui des *pharmakoi* athéniens, celui des milliers de victimes humaines dans les temples aztèques – et, à notre époque, le sacrifice de dizaines de millions d'êtres aux nouvelles idoles de la race, de la nation, de la classe, et du progrès, ou encore les hécatombes ordinaires et extraordinaires de notre civilisation dont parle Michel Serres dans ses *Statues*, des accidents de la route à l'explosion de la navette *Challenger*.

Mais la mort de Louis XVI peut être envisagée tout à l'inverse du sacrifice néo-païen qu'y voient les révolutionnaires, c'est-à-dire comme une figure du sacrifice chrétien, les deux lectures n'étant d'ailleurs pas forcément contradictoires. Déjà Sanson et Edgeworth avaient entrevu la signification christique de la mort de Louis XVI : « [Le roi] a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne plus que lui ne paraissait pénétré ni persuadé¹. » Paul et Pierrette Girault de Coursac² ont ainsi esquissé un parallèle entre la mort du roi de France et certaines scènes de la Passion. Jésus fut mis à mort par les pharisiens qui suivirent le conseil du grand prêtre Caïphe : « Il est avantageux pour vous qu'un seul homme meure pour le peuple et que toute la nation ne périsse pas » (Jn 11, 49). Louis XVI fut mis à

1. Lettre de Sanson au *Thermomètre du jour*, 22 février 1793.

2. P. et P. GIRAULT DE COURSAC, *Louis XVI, roi martyr ?*, Paris, Téqui, 1976.

mort pour le bien de la République : « Louis doit mourir pour que la patrie vive » (Robespierre). Il fut conduit à l'échafaud comme Jésus à la croix. Les soldats s'emparèrent de Jésus pour lui lier les mains : « Le tribun et les satellites se saisirent de Jésus et le lièrent » (Jn 28, 12). De même, Louis XVI eut les mains liées. Jésus, sur la croix, implora le pardon de Dieu : « Père, pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font » (Lc 23, 34). De même, Louis XVI fut le premier à pardonner au « peuple qu'on égare » : « Les Français sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper. » Puis, avant de subir la guillotine, il eut ces paroles : « Je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. » Les soldats, après la mort de Jésus, « prirent ses vêtements et en firent quatre parts, une pour chaque soldat » (Jn 19, 23). De même, la foule partagea les vêtements de Louis XVI après sa décapitation. La foule qui assista à la mort de Jésus assumait sa responsabilité : « Et tout le peuple répondit : "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants." » (Mt 27, 24). De même les républicains : « Un citoyen monte sur la guillotine même, plonge son bras dans le sang, en prend des caillots plein la main et en asperge par trois fois la foule des assistants qui reçoivent chacun une goutte sur le front : "Frères, on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes ; eh bien, qu'il y retombe ; Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre ! Républicains, le sang d'un roi porte bonheur." ¹ » Ce qui rappelle également la théologie paulinienne de l'épître aux Hébreux : « Selon la Loi, presque tout est purifié par le sang, et sans effusion de sang il n'y a point de rémission » (He 9, 22). Après la mort de Jésus, « les foules rassemblées [...] s'en allèrent en se frappant la poitrine » (Lc 23, 48). De même, Paris demeura dans la stupeur. Enfin, le jour de la mort de Louis XVI, le 21 janvier, est aussi le jour de la fête de sainte Agnès ², nom dont l'origine vient de ce doux animal qu'est l'agneau. Ce rapprochement révèle peut-être la personnalité véritable de Louis XVI : agneau destiné au sacrifice. Sa répugnance, ou, plus précisément, son incapacité à verser le sang, sa prétendue faiblesse, n'étaient que l'expression

1. *Révolutions de Paris*, p. 185. Le roi lui-même avait dit : « Puisse mon sang cimenter votre bonheur. » Le thème du sacrifice sanglant sera approfondi dans les *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre.

2. Le jour de la Sainte-Agnès, vierge martyre égorgée par les Romains, est devenu, dans la tradition catholique, le jour où le pape bénit les agneaux, dont la laine sert à la confection des palliums, étole symbolisant la charge pastorale. Le 21 janvier 1948, par ailleurs, verra l'adoption du drapeau fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec. Maurice Duplessis, le Premier ministre, dira à cette occasion : « Nous avons redressé les fleurs de lys vers le ciel. »

de sa profonde humanité, qui contraste si vivement avec la froideur reptilienne des révolutionnaires jacobins.

Quoi qu'il en soit, la mort de Louis XVI se dresse comme une énigme impénétrable à la conscience de notre temps, signe insistant et inévitable renvoyant à un autre ordre de chose, une économie insoupçonnée de l'existence terrestre qui semble dépasser et contredire les schémas mentaux les plus communément acceptés : paganisme, spiritualisme, athéisme, rationalisme... Centre secret et fondation occulte de la modernité, le sacrifice du roi semble avoir été biffé par la normalisation historique, relégué comme une antiquité à jamais figée dans un passé mort qu'une poignée de nostalgiques voudront ensuite brandir à la façon d'un spectre. De fait, Jaurès, en un passage célèbre, dira ainsi des rois de la Restauration, d'ailleurs inféodés à la religion nouvelle : « Les rois pourront un moment revenir. Quoi qu'on fasse, ils ne seront plus désormais que des fantômes. » Des fantômes, en effet, échos affaiblis du roi sacrifié dont les pas sur l'échafaud ne cessent pourtant de résonner dans les couloirs de l'histoire de France comme sur les terrasses du château d'Elseur. Mais ce roi sacrifié n'est pas un fantôme, il demeure encore vivant. En effet, par son abnégation, son courage et son dévouement, Louis XVI représente un exemple de vie, celle du seul grand homme de la Révolution, sans doute, celui que personne n'a su voir et écouter. Et inversement, il se pourrait bien que, dépassant enfin les apparences, l'on découvre un jour sous l'esprit de la Révolution, sous ses rêves pseudo-messianiques d'ordre nouveau et ses exigences de « sacrifice infini » (Michelet), un spectre grimaçant qui tente chaque jour davantage d'entraîner l'humanité captive dans les ténèbres et dans la mort – un « spectre qui hante l'Europe », comme le disait Marx du communisme. Un jour peut-être, sans illusion et sans nostalgie, saurons-nous nous tourner vers Louis XVI pour conjurer tous ces fantômes et apprendre de lui les mystères de la vie, de la souffrance, de la mort et de la résurrection :

– Et verrai-je le bois jaune et le val clair,
L'Épouse aux yeux bleus, l'homme au front rouge, ô Gaule
Et le blanc Agneau Pascal, à leurs pieds chers,
– Michel et Christine, – et Christ ! – fin de l'Idylle ¹.

HENRI BEAUSOLEIL,
philosophe.

1. Arthur RIMBAUD, *Michel et Christine*, 1872.

VII

JE M'APPELAIS MARIE-ANTOINETTE LORRAINE D'AUTRICHE

Sortant de chez lui, le citoyen Joly traîne les pieds.

Une fin d'après-midi nuageuse tombe sur Paris en ce 16 octobre...
Ou peut-être, était-ce même plus tard : le 17 ou le 18, au matin.

On ne saura jamais.

Le fossoyeur renâcle à venir accomplir la funèbre besogne ordonnée par la Convention. Il la facturera, dans quelques jours, à la date du 1^{er} novembre : 15 livres 35 sols, sans compter l'achat de la bière au prix de 6 livres.

Dans le cimetière de la Madeleine, proche de la Place de la Révolution, non loin de la sépulture où le ci-devant roi a été enseveli voici près de neuf mois, il découvre, abandonné, à demi dénudé et gisant dans l'herbe, la tête placée entre les jambes, le corps d'une femme : celui de la fille des Césars !

Ultime marque d'opprobre.

De mémoire d'homme, seul le tyran Créon avait osé infliger pareille déchéance posthume à Polynice, le frère d'Antigone !

Après l'acharnement dans les privations, dans les supplices et les tourments, pareille vexation était-elle encore nécessaire pour abattre la ci-devant reine de France ?

« Pire que le régicide », jugera plus tard Napoléon !

À plus de deux siècles de distance, le procès des 14, 15 et 16 octobre 1793, condamnant Marie-Antoinette à la peine de mort, n'est pas clos. On attend toujours le verdict de la justice et de l'équité.

La souveraine qui répond à ses juges en déclinant son identité et en parlant d'elle-même déjà à l'imparfait – « Je m'appelais

Marie-Antoinette Lorraine d'Autriche » – a sans doute elle aussi conscience du simulacre de justice.

Alors, les accusations fourbies par Fouquier-Tinville devant le Tribunal révolutionnaire résistent-elles à un examen critique, historique et sociologique ? Les questions posées aux jurés appellent-elles avec la même fermeté qu'au temps des tricoteuses des réponses aussi définitives ?

« Est-il constant qu'il ait existé (dans les actes de la veuve Capet) des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République ; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter les progrès de leurs armes ? »

« Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré aux manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences ? »

« Est-il constant qu'il ait existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République ? »

« Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration ? »

Aux inculpations d'intelligence avec l'ennemi et de complot contre la sûreté de l'État, l'acte d'accusation, dressé avant la tenue du procès, retenait encore un dernier grief auquel il semble qu'on ait finalement renoncé lors des séances : avoir « dilapidé d'une manière effroyable les finances de la France, fruit des sueurs du peuple, pour ses plaisirs, ses intrigues, de concert avec d'infâmes ministres ».

Marie-Antoinette a-t-elle trahi les intérêts de la France ? A-t-elle cherché à provoquer la guerre civile ? Peut-on encore, à l'exemple de la plupart des actuels manuels scolaires, considérer l'épouse de Louis XVI comme responsable de la banqueroute de l'État et coupable de machinations qui justifient sa sentence en déplorant néanmoins, du bout des lèvres, les conditions tragiques de sa détention puis de sa mort ?

Examinons successivement ici quelques éléments de réponse.

LA SINGULIÈRE POSITION D'UNE REINE DE FRANCE

Plus encore sous les Bourbons que sous le règne des autres races dynastiques, le statut de reine de France, dans la construction pyramidale de l'État monarchique, acquiert une place singulière que les

développements politiques puis économiques et le rayonnement culturel du royaume viennent renforcer à chaque génération.

Rubens en offre une première démonstration éblouissante dans sa grande fresque du *Couronnement de Marie de Médicis* (musée du Louvre) : Sur plus de 7 mètres de longueur s'étale la scène qui se déroula à Saint-Denis, le 13 mai 1610. Au milieu d'évêques, de cardinaux et de prélats, la souveraine agenouillée reçoit sur le front, des mains du cardinal de Joyeuse, la couronne des reines sous les regards d'Henri IV et du dauphin, le futur Louis XIII.

Si les autres souveraines n'obtinrent jamais le privilège d'une telle consécration, Marie-Antoinette notamment, en l'espace d'un quart de siècle, les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, nouvelles Blanche de Castille, parvinrent, en accédant à la régence, au faîte du pouvoir et cherchèrent à administrer sans partage le royaume.

Sous les Bourbons, en effet, les épouses royales ne furent jamais simplement reléguées au seul rôle de mère des Enfants de France. La première de ces dernières, sans doute aussi par son ascendance Médicis, ouvrit une constante tradition de protection des arts. Marie de Médicis assumait au plus haut degré le rôle d'organisatrice des divertissements royaux. Elle réussit à porter remède à la rudesse et à la pauvreté des mœurs de la cour de France en y introduisant, par exemple, le raffinement italien des arts du spectacle (théâtre, musique, danse...).

La danse précisément, devenue depuis la Renaissance un moyen d'expression, à la fois elliptique et individuel, qui, dans le rythme et au milieu de décors somptueux, atteint avec le ballet classique, sous le règne du jeune Louis XIV, une forme de langage universel au point d'apparaître comme l'expression artistique la mieux adaptée à la manifestation de la dignité royale. Chorégraphes et musiciens distribuèrent ainsi les rôles aux meilleurs capitaines de leur temps, moins selon le rang social que celui des succès militaires. Dans la personne du jeune Roi-Soleil, Mars se mesurait, dans un parfait accord, avec Terpsichore !

Les dernières reines de France eurent donc la délicate charge non seulement d'animer la cour par des fêtes, des divertissements, de retenir auprès d'elles tout ce qui faisait l'excellence du royaume et la convoitise des ambassadeurs et des cours étrangères, mais elles durent encore donner le ton à la mode et aux Lettres, aux usages comme aux mœurs. Ministres de la Culture avant l'heure, elles s'entourèrent de peintres, de sculpteurs, de liciers, d'orfèvres... auxquels il leur appartenait de commander le réaménagement de leurs intérieurs, la réalisation des décors destinés aux nouvelles

résidences royales, aux salles de spectacles, à l'opéra, aux réjouissances de plein air offertes dans les jardins, sur les terrasses ou au bord des bassins et canaux.

Mères des enfants royaux, il ne leur fut pas toujours aisé de s'abstraire de leurs tâches maternelles. Parfois, elles ne partagèrent que modérément le goût des arts et n'eurent guère d'inclination pour les fêtes et les fastes de la cour.

Enfin, entre Marie-Thérèse d'Autriche, Marie Leszczyńska et leurs époux, aux premières amours succédèrent les temps de l'amitié puis ceux de la lassitude. Tour à tour, Louis XIV et Louis XV devenus veufs durent retrouver le nouvel astre qui illuminerait Versailles du brillant éclat qu'on venait de toute part y rechercher.

Mme de Montespan, animatrice de fêtes, la marquise de Pompadour, tête politique, et enfin Mme du Barry héritèrent de cette fonction si primordiale au rayonnement du pouvoir monarchique et de la France. Elles l'assumèrent au plus haut degré et procurèrent ainsi au premier royaume d'Europe par de réelles capacités une hégémonie durable dans le domaine des arts, moyen de communication universel, aussi prestigieux qu'efficace. La faveur royale avait élevé les favorites dans l'entourage immédiat du souverain. Elles surent combler et souvent dépasser ses attentes par d'exceptionnels talents d'organisateur et des goûts artistiques les plus raffinés.

VERS 1750, LA VERTU ET LA BIENFAISANCE ÉLEVÉES EN PRINCIPES DE GOUVERNEMENT

Contrairement à l'idée reçue, la France d'Ancien Régime n'est pas assujettie à l'arbitraire du souverain ni réduite à obéir à l'unique caprice du *bon plaisir* dont le sens, de nos jours, a été dévoyé. (Étymologiquement, l'expression signifie « bonne décision ». Elle émane du verbe latin *placere* qui signifie « décider ». Le « bon plaisir » est donc une décision sage prise par le roi, en son conseil. Il n'est pas le produit d'une volonté aussi fantaisiste que contraignante.)

Plus que les corps intermédiaires qui jouèrent un rôle de contre-poids au sein des institutions, le frère du roi, ses fils – lorsqu'ils furent en âge de régner – trouvèrent une existence politique dans la critique plus ou moins objective des affaires conduites par leur aîné ou leur père.

À partir de 1738, la famille royale s'est progressivement soudée autour de Marie Leszczyńska, définitivement délaissée sentimentalement par le roi, qui lui conserve néanmoins le plus haut respect

et lui témoigne toujours publiquement des marques de grande déférence. Ses maternités à répétition (près d'une chaque année pendant dix ans), son tempérament si étranger à la frivolité de Versailles ont justifié, dans l'esprit de Louis XV, le choix qui s'est porté sur la marquise de Pompadour pour soutenir les fastes de la cour. En quelques mois, la favorite atteint une position dominante et se substitue à la souveraine dans le gouvernement des arts.

En grandissant, le dauphin crut de son devoir de prendre le parti de sa mère, dénonçant, parfois sans détour, la présence auprès du roi de Mme de Pompadour, puis de Mme du Barry. À l'âge mûr, il se désolidarisa de la politique conduite par Louis XV au sujet, par exemple, des parlements ou des Jésuites. Classé parmi le clan des « dévots », ennemi du parti des philosophes protégés par la marquise, ce prince de cabinet étudiait quotidiennement de longues heures, recevait avis et conseils des meilleurs esprits de son temps pour mieux se préparer, sous les regards admiratifs et attendris de ses deux épouses successives, au *métier de roi*. À ses propres enfants, Bourgogne, Berry (le futur Louis XVI), Provence (Louis XVIII) et Artois (Charles X), le dauphin voulut donner une éducation exemplaire : celle prônée par Fénelon dans *Télémaque*. Érigé en principe de gouvernement, l'apprentissage de la vertu devait assurer, pour le plus grand avenir de la dynastie des Bourbons dont la destinée se confondait avec celle de la France, l'avènement de la justice. De telles vues, héritées également des principes d'éducation reçus par Marie Leszczyńska de son propre père, Stanislas le « philosophe bienfaisant », furent partagées non seulement dans l'entourage familial, mais par la France entière qui applaudissait à un tel programme, escomptant enfin trouver dans son application le terme de tous ses maux. Ces idées furent encore professées au sein des milieux philosophiques et des salons les plus distingués.

En 1770, le mariage du petit duc de Berry, devenu dauphin en 1765, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette fut salué comme les prémices de l'âge d'or. Quatre ans plus tard, à l'avènement de Louis XVI, on crut pouvoir récolter la moisson de ces promesses.

L'ABSENCE DE FORMATION D'UNE PRINCESSE MODÈLE

L'archiduchesse Antonia, née le 2 novembre 1755, ignorait tout de la politique européenne comme des usages de Versailles. Assise, en silence et à ne rien faire, des journées entières en compagnie de ses sœurs, le temps lui apparaissait, à Schönbrunn, interminable d'ennui.

Son destin fut scellé, alors qu'elle avait un an à peine, dans le contexte du nouveau traité d'alliance qui unissait désormais la France au Saint-Empire.

Au xvii^e siècle, une alliance naturelle des puissances catholiques contre les puissances protestantes avait fait long feu par la volonté de Louis XIV. Pour mieux isoler l'Empire, le roi s'était rapproché des puissances du Nord. En 1756, un second renversement des alliances, réunissant une nouvelle fois la France et l'Empire, devait faire, à Vienne, l'objet de la plus scrupuleuse prudence si l'on ne souhaitait pas encore être dupe du nouvel accord. En France, cette perspective ne rencontra jamais beaucoup d'enthousiasme. Après avoir entraîné le pays dans la guerre de Sept Ans, cette union devait conduire à la perte des colonies, ruinant toute popularité.

Pour resserrer encore plus durablement et étroitement la nouvelle entente, un projet de mariage entre Vienne et Versailles fut négocié dès 1764 par les soins de François-Étienne de Choiseul.

Ainsi, tout juste pubère, la petite archiduchesse épousa le jeune dauphin Louis-Auguste.

En hâte, l'éducation de la promise fut entreprise avant son départ pour la France. Par tout moyen, il fallut rattraper le retard. Contrairement à ce qui est rapporté ordinairement, sa jeunesse, son inexpérience firent que Louis XV, animé d'un véritable sentiment paternel, voulut simplifier et « humaniser » l'étiquette en usage pour la remise de la fiancée. L'abbé de Vermond, le précepteur envoyé à Vienne, resta aux côtés de son élève, tandis que l'ambassadeur de l'impératrice en France, Mercy-Argenteau, jouissant à tout moment de l'honneur des entrées dans l'appartement de la dauphine, fut autorisé à voir la jeune princesse, quand il le souhaiterait.

TRAITS DE CARACTÈRE

Les premiers pas d'une enfant innocente sur le sentier des intrigues.

Ainsi chaperonnée, cette enfant de quinze ans, sachant à peine écrire le français, ne se doutait nullement que sa personne constituerait un formidable atout pour le parti qui saurait en rester maître. Dans les mains de Mercy, Marie-Antoinette représentait le gage privilégié qui permettrait d'assurer, au profit de l'Autriche, d'heureuses suites au traité.

Sans qu'elle puisse en comprendre un instant la manœuvre, son arrivée à Versailles fut d'emblée l'occasion de chercher à marquer quelques avantages en faveur du Cabinet de Vienne :

Marie Leszczyńska s'étant éteinte depuis deux ans, la comtesse du Barry régnait au sein de la cour comme la première dame du royaume. L'arrivée d'une dauphine pouvait donc occasionner un bouleversement des préséances dans l'ordre affectif. Mercy, pour mieux établir la supériorité de sa protégée sur la favorite, eut alors l'idée de faire demander au roi par la jeune princesse l'usage du prestigieux appartement de la reine, fermé depuis deux ans. Embarassé, Louis XV fit répondre que des travaux y étaient nécessaires. Ne pouvant risquer d'indisposer par une réponse qu'il savait dilatoire l'impératrice soucieuse des intérêts de sa fille, « le Bien-Aimé » pensa trouver la parade en faisant attribuer à la dauphine l'appartement réservé au dauphin, au rez-de-chaussée du palais. Quant à ce dernier, il fut convenu qu'il occuperait celui de la dauphine.

Mercy avait perdu provisoirement la première manche. La jouissance de l'appartement de la feuë reine devint, à ses yeux, une priorité dont il se devait de hâter la conquête...

Cantonnée dans une position secondaire jusqu'à la mort de Louis XV qu'elle redoutait (mai 1774), Marie-Antoinette se livra à la découverte du château enchanté de Versailles. Son nouveau séjour lui apparaissait bien éloigné de la sévère solennité de Schönbrunn. Partout régnaient un luxe, une joie de vivre, un raffinement éblouissant, jamais rencontrés à de tels degrés. Louis XV, cherchant à satisfaire ses moindres caprices, la dauphine s'épuisa, à corps perdu, dans les fêtes, les bals, les réjouissances de toutes sortes. Son insouciance, sa jeunesse, son manque de formation et de maturité, conjugués aux subtils et perfides avis de Mercy, la privèrent d'une prudence élémentaire. Dirigée quotidiennement par son mentor et par sa mère qui lui écrivait régulièrement, la dauphine acquit bien vite une série de préventions à l'encontre de la favorite, de Mesdames filles du roi, des courtisans les plus vénérables de la cour et même de son époux qu'on l'encourageait à dominer puisque l'illustre sang des Césars, bien supérieur, croyait-elle naïvement, à celui des Bourbons, coulait dans les veines de la future reine de France. À l'exemple de l'impératrice, sa propre mère, au sein du couple impérial, on lui conseillait de chercher à tenir un rôle de premier plan, de prendre de l'ascendant sur le dauphin et, plus tard, sur le roi. D'une position aussi proéminente, plus ou moins difficilement acquise, découleraient le sort de l'alliance, le destin de l'Autriche, en un mot l'équilibre de l'Europe.

L'absence de naissances après ces premières années de mariage fut l'objet de mille considérations, accentuées depuis lors par les interprétations freudiennes de Stefan Zweig au siècle dernier.

Fuir la maternité.

« On a marié deux enfants ! » commentera sereinement Louis XV au lendemain des noces.

En 1770, les ardeurs d'un Vert Galant ou du jeune Louis XV n'ont plus de place dans le sentiment amoureux d'une société qui cultive le modèle de *Paul et Virginie*. La dauphine puis la reine préféreront aux plaisirs sensuels s'étourdir au cours d'escapades nocturnes à Paris. Mais par-dessus tout, Marie-Antoinette redoutera une grossesse qui sonnerait le glas de ses réjouissances tapageuses. Devenue mère des Enfants de France, toute fantaisie lui serait interdite. À seize ou dix-sept ans, il lui faudrait inexorablement se ranger et se résigner à demeurer à Versailles pour vivre dans l'attente de délivrances répétitives !

Aussi la dauphine préféra-t-elle laisser fermée la porte qui reliait ses intérieurs à ceux du dauphin, tombé rapidement sous le charme de son épouse.

Mercy sut tirer avantage d'une situation si singulière qui concourait à retarder la naissance de l'héritier présomptif de la Couronne. Par l'adresse de ce fin diplomate, la dauphine, puis la jeune reine, sut adroitement tirer parti de la situation. En contribuant à accréditer la réalité de l'ascendant que le Cabinet de Vienne souhaitait lui voir exercer, Marie-Antoinette reçut de Louis XV, du dauphin puis de Louis XVI les marques d'affection et de tendresse d'autant plus sensibles qu'elle semblait se refuser. Ainsi, le 27 décembre 1775, à l'occasion des étrennes, Louis XVI fait acheter par l'intermédiaire du maréchal de Duras une montre de Bréguet au prix de 11 000 livres. En 1785, après la naissance du petit duc de Normandie, le futur Louis XVII, le roi lui offre le château de Saint-Cloud, estimé à près de six millions. Louis XV et le dauphin aimaient, proclamait bien fort Mercy à qui voulait entendre, répondre aux caprices de la jeune épouse, et l'ambassadeur autrichien fit répandre partout que le crédit de la dauphine – et plus tard de la reine – était immense.

Au sujet de la consommation du mariage, Vienne propagea encore l'idée qu'une opération permettrait au dauphin de pouvoir accomplir le devoir conjugal, invraisemblance encore accréditée de nos jours, ne reposant que sur des rumeurs et, plus encore depuis, sur les téméraires introspections de Stefan Zweig. La Martinière,

premier chirurgien du roi, examina à ce sujet le dauphin, sur l'ordre de Louis XV, en juillet 1770. À l'issue de sa consultation, il affirma, en connaissance de cause, que chez son patient « nul obstacle physique ne s'opposait à la consommation du mariage ». Six ans plus tard, un chirurgien de l'Hôtel-Dieu, Moreau, réitérait les mêmes conclusions.

Le culte de l'amitié.

Marie-Antoinette cherchait à balayer ses mauvais souvenirs d'enfance. Dans son existence quotidienne, elle avait souffert de ne pouvoir extérioriser ses inclinations pour la camaraderie et l'amour fraternel. Émancipée de l'atmosphère rigoriste et casanière de Schönbrunn, elle put désormais tout à loisir cultiver son goût de l'amitié. Toute sa vie, elle recherchera l'épanchement des cœurs, la sincérité des sentiments ou encore l'âme sœur faisant d'elle, en cette fin du XVIII^e siècle, un personnage public un peu unique appartenant déjà au XIX^e siècle.

Ainsi aime-t-elle offrir ses mèches de cheveux ou celles de ses enfants comme de petits présents personnels qui sont autant de gestes d'affection qui n'auraient jamais été imaginés par Marie Leszczyńska. La sensiblerie préromantique de l'époque exige également que les larmes coulent entre des amis proches avant qu'ils ne se jurent d'indéfectibles serments de fidélité. Mais quand arrive l'heure des épreuves, elle est profondément déçue. Elle réalise trop tard combien ses plus tendres protégées, la duchesse de Polignac, par exemple, pour laquelle elle fait recréer la dispendieuse charge de surintendante de sa Maison, ont profité d'elle, de sa candeur. De son frivole entourage, seules la princesse de Lamballe et Madame Élisabeth resteront à ses côtés, payant de leur vie le prix de leur authentique fidélité.

Dans le domaine de ses amitiés, la reine de France se sera profondément trompée. En dédaignant une étiquette qui lui aurait servi de rempart, elle admit en son particulier et sans discernement nombre d'individus qui ne voulurent la côtoyer que par intérêt et qui contribuèrent à propager nombre des plus abominables calomnies !

La souveraine de la mode et des arts.

Devenue souveraine, Marie-Antoinette n'ambitionna jamais de reprendre à son compte l'antique tradition des « reines bâtisseuses »

comme Catherine ou Marie de Médicis, ou de suivre l'exemple laissé par la marquise de Pompadour à qui la capitale devait l'École militaire. La jeune femme montre, en effet, moins d'intérêt pour l'architecture ou même, comme son mari, pour la peinture. Quant à lui, peu familiarisé à l'univers artistique, le vertueux Louis XVI ne saurait combler cette lacune en trouvant auprès d'une autre femme les talents d'un ministre de la culture selon la vieille habitude de ses ancêtres. Il confie, dès son avènement, la politique des arts au surintendant des Bâtiments, le comte d'Angivilliers.

Spectacles et musique.

La prédilection de la reine la porte davantage vers la musique, domaine dans lequel elle excelle grâce à une pratique quotidienne et en raison de ses réelles capacités. Bals et spectacles la captivent au bénéfice de toute la cour. Mais Marie-Antoinette éprouve en tout premier lieu une passion pour l'opéra. Tout en protégeant l'Italien Sacchini (1781), elle impose son compatriote Gluck et s'éprend des œuvres du compositeur parisien Grétry. Avec intelligence, elle sait rapidement mettre un terme à la querelle des Bouffons qui déchire les mélomanes depuis des lustres en se demandant s'il est possible de composer une « vraie musique » sur un livret rédigé en français. La fille de Marie-Thérèse, qui interprète merveilleusement au clavecin et à la harpe airs et ariettes, favorise dans l'univers musical de son temps le goût pour des compositions qui cherchent à traduire l'émotion, la vérité humaine par des accents déjà rousseauistes et préromantiques. L'air *Il pleut, il pleut, bergère* dont on lui attribue la composition renvoie aux scènes pastorales de Boucher, de Fragonard ou d'Hubert Robert, ainsi qu'à l'univers du hameau de Trianon.

Dans l'univers musical, son action est couronnée d'un entier succès puisqu'elle parvient, à partir de 1786, à redonner à Versailles sa place de haut lieu de création des spectacles.

Les arts décoratifs.

En résistant, en 1770, aux démarches de la jeune dauphine téléguidée par Mercy visant à faire remplacer, dans la chambre de la reine, le « plus beau plafond d'Europe » enrichi de grisailles d'or, de rosaces et de camaïeux dus au pinceau de François Boucher, par un simple plafond blanc comme ceux qu'elle a connus dans son enfance, Louis XV donne satisfaction à Jacques-Ange Gabriel. Pour la première fois, en histoire de l'art, sont ainsi jetées les bases d'un droit de suite des artistes sur leurs œuvres.

Cette pièce maîtresse du palais, dont l'attribution au profit de la dauphine avait été si convoitée par Mercy, avait été réalisée, en 1729, pour Marie Leszczyńska à l'occasion de la naissance du dauphin. Ainsi, ce chef-d'œuvre échappa de justesse à la destruction. Devenue reine, Marie-Antoinette n'ose plus y porter atteinte. Elle se contente seulement de faire placer, dans les médaillons aménagés au-dessus des glaces, les portraits en tapisserie de Cozette représentant son frère Joseph II, sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, et enfin son époux, le roi Louis XVI.

En 1785, son architecte Richard Mique réalise pour elle un nouvel aménagement du salon des Nobles attenant, en ne laissant subsister du décor réalisé pour la reine Marie-Thérèse que le plafond peint en 1671 par Michel Corneille.

Ayant finalement accepté de considérer la valeur esthétique de son Grand Appartement, même si elle ne l'apprécie guère, Marie-Antoinette ne cherchera plus à en modifier le décor qu'elle juge toutefois bien démodé. En revanche, dans ses appartements privés ou dans ses arrière-cabinets, à Versailles, à Fontainebleau, à Compiègne ou à Trianon, elle se livre à de perpétuels agencements. Son sens du particulier et du retrait qu'elle tenait de son enfance passée à la cour de Vienne donnera prise à toutes les calomnies.

Le salon de la Méridienne, la Bibliothèque dorée, le Cabinet doré, le supplément de bibliothèque, la chambre de repos ou encore sa salle de bain, pour ne parler que de Versailles, témoignent du goût exquis de la souveraine. Richard Mique, les frères Rousseau, le doreur Dutemps, le bronzier Forestier offrent partout le meilleur de leurs talents et réalisent ici les plus beaux décors du XVIII^e siècle, admirés de l'Europe entière. On peut parler d'un mécénat positif de la reine.

Dans les arts décoratifs, son influence est encore plus significative. Deux ébénistes, Riesener et Jacob, témoignent de l'évolution de son goût en livrant un élégant mobilier conçu dans des styles très différents. À la monumentalité gracieuse et sans raideur du premier, succède la grâce, la finesse de sculpture du second. Marie-Antoinette apprécie le travail soigné et sobre. La simplicité dont elle s'entoure à Trianon force de nos jours encore l'admiration des visiteurs.

Elle apprécie également les objets exceptionnels. On retrouve chez elle, par exemple, quelques-unes des gemmes des collections de Louis XIV ou la grande nef d'or du Roi-Soleil qui côtoient des objets de curiosité, comme un morceau de bois pétrifié provenant des collections du roi Charles I^{er} d'Angleterre, monté en plateau de guéridon à Vienne en 1770 et offert par sa mère, revenu à Versailles,

grâce au comte et à la comtesse Niel. La reine, par-dessus tout, aime les étoffes, les soieries avec tous leurs accessoires en passementerie. Ainsi choisit-elle, en 1781, un damas à semis de grenadières et passementeries d'argent pour son cabinet de la Méridienne.

La souveraine possède également le sens de l'hygiène et de la propreté. Elle fait installer, chez elle, des WC à l'anglaise, un nouvel appartement des bains au rez-de-chaussée du corps central du palais de Versailles. Les « commodités » déjà si nombreuses sont multipliées, dans le château et bien sûr ailleurs, dans les autres résidences. L'hygiène est une de ses préoccupations dont on retrouve le témoignage partout où elle exerce son contrôle, de la laiterie de Rambouillet aux chaumières de Trianon.

Dans la toilette des dames, elle dénonce l'usage immodéré du fard dont l'usage, par la présence d'arsenic et de mercure, défigure et finit par détruire la peau. Elle impose progressivement le retour à la beauté naturelle, celle de l'idéal antique que restitue merveilleusement Élisabeth Vigée-Lebrun dans ses portraits. L'éclat des carnations des visages, le port de chapeaux de paille enrichis de fleurs des champs, la transparence des regards, la blancheur des dentitions relèvent de l'influence exercée par la souveraine devenue aussi arbitre des élégances.

À sa demande, les parfums créés pour elle n'ont plus pour principale fonction de dissimuler les miasmes de l'atmosphère ou les mauvaises odeurs corporelles. Leurs subtiles odeurs traduisent la personnalité de l'acheteur, sa psychologie.

La mode.

En faisant naître une véritable dictature de la mode, Marie-Antoinette impose partout, à la cour et à la ville, de Madrid à Saint-Pétersbourg en passant par Vienne, Rome, Londres ou Berlin, ses choix et ses goûts. L'officine de cette nouvelle tyrannie est établie rue Saint-Honoré, à l'enseigne du *Grand Mogol*. Rose Bertin, « ange exterminateur de la cour de Versailles », rend des oracles définitifs. Chaque jour, elle est reçue chez la reine où elle possède un droit d'entrée permanent. « Plus reine de la mode que reine de France », soupire la comtesse de Boigne !

Chapeaux, rubans, taffetas, mousselines encombrant la chambre royale et s'ajoutent aux achats effectués auprès des couturières-lingères, à l'exemple de Madame Éloffe.

Pour la première fois dans l'histoire de la cour, la souveraine veut apparaître avant tout comme la première des femmes à la mode dans le royaume.

« On voulait à l'instant, témoigne Mme Campan, avoir la même parure que la reine, porter ces plumes, ces guirlandes auxquelles sa beauté qui était alors dans tout son éclat, prêtait un charme infini. La dépense des jeunes dames fut extrêmement augmentée ; les mères et les maris en murmurèrent, quelques étourdies contractèrent des dettes ; il y eut de fâcheuses scènes de famille, plusieurs ménages refroidis ou brouillés ; et le bruit général fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises. »

Pour plus de simplicité, on se libère du carcan des robes de cour constellées de diamants et de rubans. Le corps se meut désormais dans un costume assoupli. Ayant progressivement abandonné son goût pour la parure et les diamants qu'elle achète compulsivement jusqu'en 1776, la reine se voit reprocher le ton de simplicité de ses atours qui ruinera, assure-t-on bientôt, les soyeux de Lyon, les marchands merciers parisiens et tout le commerce de luxe.

Une action aussi déterminée et tourbillonnante aura des conséquences durables par-delà les siècles et les révolutions.

De nos jours, parmi les 69 grandes entreprises qui composent le prestigieux Comité Colbert, quelques-unes seulement peuvent s'honorer du privilège d'avoir été fournisseur de la reine, mais toutes partagent encore des valeurs identiques à celles qui prévalurent voici deux siècles et contribuèrent au rayonnement universel des métiers d'art sous la royale et volontaire influence de Marie-Antoinette.

Madame Déficit.

Quel fut le prix d'un luxe si inégalé ?

En se reportant aux chiffres laissés par l'administration royale, le budget annuel dont disposait la reine Marie-Thérèse, en 1681, avoisinait 1 430 000 livres. Celui attribué à Marie Leszczyńska ne dépassa jamais le chiffre de 1 050 000 livres. Cette même somme, majorée de 6 000 livres en 1770, fut mise à disposition de la dauphine à son arrivée en France (dont seulement 96 000 livres réservées à son « argent de poche »). Deux ans plus tard, le montant fut porté à 1 600 000 livres. À l'avènement de Louis XVI, la reine percevait 2 200 000 livres, dont 200 000 livres pour sa cassette personnelle, montant doublé cinq ans plus tard. Cet émolument annuel atteignit 4 700 000 livres en 1788, dépassant de 450 000 livres le budget prévisionnel de Calonne, et ne tenait pas compte des dépenses réglées par le trésorier de la Maison du roi au profit de la reine pour le paiement, par exemple, de l'entretien des jardins de Trianon ou de Saint-Cloud (272 000 livres en 1787).

En 1774, la Maison de la reine, placée sous l'autorité de la princesse de Lamballe, se compose de 450 personnes (dont la reine règle les pensions) réparties en cinq grands départements : la Chapelle dirigée par un grand aumônier ; la Chambre régie par la dame d'honneur, la princesse de Chimay ; la Garde-robe sous la surveillance d'une dame d'atours, la duchesse de Mailly, puis, à partir de 1781, la comtesse d'Ossun ; la Chambre aux deniers, sous le contrôle d'un chevalier d'honneur et, enfin, l'Écurie supervisée par deux cavaliers cavalcadours.

Marie-Antoinette dépense effectivement sans compter. Elle ne possède aucune notion de la valeur de l'argent ni même, comme on le rencontre dans toutes les cours européennes à cette époque, des principes élémentaires indispensables à l'équilibre de ses comptes. Les avertissements prodigués par Mercy, les avis renouvelés de l'impératrice à sa fille semblent ne porter aucun fruit. Dans son *tibi soli* du 17 septembre 1776, Mercy se montre encore plus inquiet à ce sujet qu'à l'ordinaire : « Parmi les bruits qui s'élèvent contre la gloire et la considération d'une reine de France, il en est un qui paraît plus dangereux et plus fâcheux que les autres : il est dangereux parce que de sa nature il doit faire impression sur tous les ordres de l'État, et particulièrement sur le peuple ; il est fâcheux parce qu'en retranchant les mensonges et les exagérations inséparables des bruits publics, il reste néanmoins un nombre de faits très authentiques auxquels il serait à désirer que la reine ne se fût jamais prêtée. On se plaint assez publiquement que la reine fait et occasionne des dépenses considérables, ce cri ne peut aller qu'en augmentant si la reine n'adopte bientôt quelques principes de modération sur cet article. »

Le jeu, les folles dépenses en toilettes à l'occasion du carnaval, l'achat de diamants grèvent le budget de la souveraine au point que Louis XVI doit régler sur sa cassette personnelle certains des achats de son épouse comme l'acquisition au joaillier Boehmer, en 1776, d'une paire de boucles d'oreille pour une somme de 348 000 livres, paiement que le roi échelonne sur une durée de six ans. En se reportant aux comptes scrupuleux tenus par le souverain, ses dons en argent remis à son épouse, destinés à régler jusqu'à ses actes de générosité, peuvent être évalués à cinq millions de livres sur la durée du règne.

Sans masquer son goût pour la dépense, et pour mieux comprendre ces augmentations incessantes, rappelons tout d'abord que Marie-Antoinette tient au sein de la cour une place unique, remplissant non seulement le rôle occupé par Marie Leszczyńska, mais également accomplissant des tâches qui furent confiées, lors du précédent règne, à Mme de Pompadour ou à Mme du Barry. D'autre part, ces données chiffrées, pour significatives qu'elles puissent apparaître

d'une augmentation considérable des crédits alloués à la reine de France, doivent être encore comprises au regard de considérations plus générales sur les finances de l'État monarchique qui connaît vers 1780 un essor économique sans précédent.

Mme de Staël apporte sur ce point, non sans courage, un témoignage éclairant dans un petit opuscule qu'elle fait publier en août 1793, intitulé *Réflexions sur le procès de la reine par une femme* : « La guerre d'Amérique, les déprédations des ministres, des abus de tous genres inconnus à une jeune reine, comme à la plupart des hommes d'État d'alors, causèrent ce déficit dans les finances, dont les effets ont été si terribles, mais est-il possible d'oser l'attribuer à deux ou trois millions distribués chaque année en bienfaits, dont la plupart retournaient entre les mains du pauvre et de l'infortuné ? »

Germaine Necker tente sans doute de disculper les mauvaises prévisions du *Compte rendu* rédigé par son père, mais l'historien anglais J. F. Bosher confirme ces propositions en établissant que le budget global de la cour ne dépassait pas 6 % des dépenses totales de l'État. Celles de la reine représentaient en effet peu de chose en face des 530 millions payés entre 1776 et 1781 pour financer la guerre d'Amérique. L'erreur de la reine fut d'admettre dans son entourage des favorites dont la voracité dépassait tout ce qu'avaient coûté auprès de Louis XV Mme de Pompadour et Mme du Barry. Mme de Lamballe, qui reçoit 170 000 livres en qualité de surintendante de la Maison de la souveraine, parvient à se faire donner encore 600 000 livres sur les domaines de Lorraine, tandis que son frère obtient 54 000 livres. La famille de Polignac totalise 700 000 livres de pension. Ses dettes sont payées à la hauteur de 400 000 livres. La fille de la belle Yolande perçoit encore 800 000 livres à l'occasion de son mariage. Quant au beau-fils, il reçoit une propriété qui lui rapporte 70 000 ducats de rente ! Alors que, dans les campagnes, beaucoup d'aristocrates sont au bord du gouffre financier ou vivent même dans la gêne, les accaparements de quelques-uns et leur morgue ostentatoire apparaissent insupportables.

Marie-Antoinette porte la responsabilité du vif ressentiment exprimé à l'encontre de ses amis et d'une petite société scandaleusement nantie.

Dans les affaires intérieures du royaume : faire et défaire les ministres !

Devenue reine, et sous l'influence de Mercy, Marie-Antoinette cherche tout d'abord à faire revenir aux affaires Choiseul, l'acteur

très actif de la conclusion de son mariage. Sa tentative ayant échoué, elle s'y emploie à nouveau au moment du sacre de Reims, sans plus de résultats.

À partir de 1778, trois partis aspirent, au sein de la cour, à jouer un rôle politique. Le premier est représenté par Maurepas, aux affaires depuis l'avènement de Louis XVI. Le second, soutenu par le comte d'Artois et la coterie Polignac, s'est constitué autour de Necker et représente une alternative. Enfin, l'exilé de Chanteloup, Choiseul, escompte toujours revenir en grâce, estimant qu'un étranger de surcroît protestant n'obtiendra jamais l'assentiment royal pour conduire les affaires. Ces deux derniers clans conjuguent bien évidemment leurs efforts pour combattre le ministère en place.

La souveraine se réjouit du renvoi du duc d'Aiguillon qui devait sa carrière à Mme du Barry et qui jugeait l'épouse de Louis XVI trop « coquette ». Elle échoue à faire nommer au ministère le comte de Ségur. Toujours occupée à ses plaisirs, la reine ne vise essentiellement auprès des ministres de son époux que l'obtention de quelques grâces demandées pour la clientèle de ses protégés ou en faveur des gens de sa Maison. Ainsi, en 1781, approche-t-elle un jour le ministre de la Guerre, le prince de Montbarrey, afin d'obtenir un brevet d'officier. Sa rancœur se manifeste lorsqu'elle apprend que ce ministre a finalement accordé cette promotion au frère de sa propre maîtresse, elle-même soupçonnée de prévarications. Elle n'a alors de cesse que de vouloir son départ, qu'elle finit par obtenir le jour de la Noël 1778. Elle triomphe, neuf ans plus tard, d'une intrigue similaire visant cette fois le ministre Calonne auquel elle reproche son attitude trop laxiste à l'occasion de l'affaire du Collier. Poussée par Mercy, elle soutient Loménie de Brienne. Sentant le danger se rapprocher, Calonne s'en ouvre au roi qui fait appeler la souveraine. Elle est durement réprimandée en présence du ministre. En la prenant par les deux épaules, à la stupeur de ce dernier, Louis XVI lui reproche de se mêler d'affaires « auxquelles les femmes n'ont rien à voir ». Sachant le roi tenace, Marie-Antoinette use alors de tout son poids. Monsieur vient au secours de sa belle-sœur et souffle sur le feu... À Pâques, la disgrâce du contrôleur général est consommée.

Dans ces différents exemples, cependant, si la reine est apparue à la tête d'intrigues byzantines, son action n'a fait finalement que précipiter des changements différés ou sur le point d'arriver. La remarque si pertinente de Pierre Verlet peut encore venir étayer ces réflexions : « La reine, au château, occupe la vedette, au détriment du roi ; elle est à la tête d'un parti. »

Les affaires extérieures.

L'impératrice-reine, Joseph II, le chancelier Kaunitz et Mercy espéraient beaucoup de l'épouse de Louis-Auguste. Elle serait un pion efficace pour chercher à manœuvrer Louis XVI et son cabinet. Moins dans ce domaine qu'ailleurs, malgré les solennelles déclarations de Mercy à ses maîtres, Marie-Antoinette n'obtint le moindre résultat escompté. À deux reprises pourtant, on chercha à l'utiliser au profit des intérêts autrichiens.

La succession de Bavière

À la mort de l'Électeur de Bavière, en décembre 1777, ayant su extorquer de l'Électeur palatin, légitime héritier, un accord de principe, l'Autriche fait occuper militairement la Bavière. Adroitement, Joseph II tente alors de forcer la main de Louis XVI en répandant parallèlement le bruit que ces mouvements ont été effectués avec l'assentiment de la France. La Prusse ayant menacé d'attaquer l'Autriche, Marie-Thérèse et son chancelier invitent Mercy à engager Marie-Antoinette à parler au roi pour s'assurer que le souverain apportera son assistance à la puissance agressée, selon les dispositions du traité d'alliance de 1755. Le 18 février, Mercy transcrit pour l'impératrice la teneur de la réponse adressée par Louis XVI à son épouse lors de l'entretien qui s'est déroulé la veille : « C'est l'ambition de vos parents qui va tout bouleverser ; ils ont commencé par la Pologne, maintenant la Bavière fait le second tome ; j'en suis fâché par rapport à vous ! – Mais, reprend Marie-Antoinette, vous ne pouvez pas nier, Monsieur, que vous étiez informé et d'accord sur cette affaire de Bavière ! – J'étais si peu d'accord, reprend le roi, que l'on vient de donner ordre aux ministres français de faire connaître dans les cours où ils se trouvent que ce démembrement de la Bavière se fait contre notre gré, et que nous le désapprouvons. »

Vienne fit alors savoir qu'en échange de sa coopération la France pourrait recevoir les Pays-Bas autrichiens (l'actuelle Belgique). En évoquant avec son ministre Vergennes le rejet de cette proposition, Louis XVI souligne : « Nous avons une alliance qui nous unit de bien près avec l'Autriche mais elle ne nous oblige pas d'entrer dans leurs vues d'ambition et d'injustice. » Le roi, fidèle à ses conceptions des relations internationales fondées sur le droit et la justice, voulut également refuser toute promesse d'intimider ou d'attaquer la Prusse, qui se montrait de jour en jour plus menaçante. À diverses reprises, il proposa ses bons offices pour régler le conflit qui devait se solder, selon lui, par la nécessaire et juste restitution de tous les territoires spoliés.

Au printemps de l'année 1778, Berlin entra en guerre contre l'Autriche et envahit avec 40 000 hommes la Bohême. On espérait à Vienne que la reine, enceinte de son premier enfant, finirait par infléchir la détermination de son époux. Après de nombreux mois d'échanges diplomatiques et de conflit, grâce à la médiation opérée par la France, les différents protagonistes signèrent la paix de Teschen (13 mai 1779) accordant à l'Autriche la petite portion d'héritage à laquelle elle avait droit et restituant à l'Électeur palatin les différents fiefs composant l'Électorat de Bavière. Malgré ce cuisant échec et sans avoir pu obtenir du roi le moindre avantage en faveur de l'Empire, Mercy fit répandre le bruit que « les bons offices » de la France avaient été obtenus grâce aux supplications de la reine !

L'affaire des bouches de l'Escaut.

Depuis 1648, la navigation sur l'estuaire de l'Escaut était le monopole d'Amsterdam. Afin de favoriser le port d'Anvers situé dans les Pays-Bas autrichiens, Joseph II voulut, en 1784, mettre un terme à cet avantage en envoyant un vaisseau autrichien forcer le passage pour s'assurer d'une liberté de circulation. Le navire ayant été arraisonné, l'empereur mobilisa ses troupes tandis que la Prusse et les Provinces-Unies (avec lesquelles on négociait un traité) demandaient le soutien de la France.

Louis XVI, une nouvelle fois, montra une fermeté inébranlable, enjoignant son beau-frère de renoncer à ses prétentions sur l'Escaut et en offrant ses bons offices pour régler le différend malgré une intervention assez violente de la reine à Vergennes, ministre des Affaires étrangères. L'esprit inventif de Joseph II lui fit alors penser à un nouvel arrangement très positif pour la France que Louis XVI eut la sagesse de décliner sans accéder aux arguments déployés dans le sens contraire par la reine. Une nouvelle fois, il fallut négocier par l'entremise de la France. L'empereur renonçait à ses revendications en demandant 10 millions de florins en dommages et intérêts. Le traité fut signé à Fontainebleau le 8 novembre 1785, mais les adversaires de Joseph ne consentant qu'à un versement de 8 millions, Louis XVI proposa, pour sauver la paix, de verser le complément. L'opinion publique fut profondément choquée de la mesure. Par la suite, on attribua faussement cet accord à l'influence de l'« Autrichienne » puisque la France faisait ainsi les frais de la volonté hégémonique de son frère.

Nuls et non avenus, les premiers chefs d'accusation.

Des dépenses qui, pour être considérables aux yeux des particuliers, ne ruinaient pas l'État, le renvoi de deux ministres dont le premier montrait beaucoup d'incompétence et le sort du second était déjà scellé, une influence inexistante en matière de politique étrangère, tel apparaît le bilan bien maigre de l'action de Marie-Antoinette jusqu'au début de la Révolution.

COUPABLE DE TRAHISON ?

La baronne de Korff.

La reine entra véritablement en politique à partir des journées d'octobre 1789 en participant désormais au Conseil et aux comités ministériels. Installés aux Tuileries, les souverains plongent dans un isolement grandissant. Le chaos et la licence entretenus dans les gazettes et la diffusion de pamphlets orduriers venant de l'étranger se propageaient sur tout le royaume sans qu'il soit possible d'y remédier. Systématiquement, le pouvoir royal était suspecté, combattu, calomnié. Dans le palais, la liberté n'a bientôt plus de ton que l'apparence.

Ainsi, la sécurité de la famille royale n'est plus assurée par les cent-suisse ou les gardes du corps du roi mais par la Garde nationale composée de factieux, de vainqueurs de la Bastille ou par de sanguinaires coupeurs de têtes. Les autres, citoyens fidèles, sont réduits au silence. Les unes après les autres, les démarches positives entreprises par Louis XVI, dont la popularité stigmatise à chaque fois l'aile gauche de l'Assemblée, pour instaurer une monarchie constitutionnelle viable, sont torpillées par tous les camps.

Au milieu d'un tel effondrement, il devint naturel à Marie-Antoinette de chercher à résister à une fatalité qui, pour personne, n'apparaissait inéluctable.

Elle s'employa tout d'abord à trouver les solutions qui pouvaient se présenter sur place. Avec l'assentiment du roi, elle tenta un rapprochement avec Mirabeau. Celui-ci jugeait nécessaire de sortir de la capitale, tant la fermentation des esprits était grande comme manifestes les infidélités à la Couronne par ceux qui avaient juré de la servir. Le tribun prônait un départ immédiat pour Rouen. Sa mort brutale fit échouer le projet.

En l'absence de solides soutiens intérieurs, il apparaît également bien naturel que la reine veuille rester en étroit contact avec Mercy et sa famille. Les officines de libelles, les imprimeurs et diffuseurs de caricatures scabreuses, voire scatologiques, avaient pignon sur rue dans les Pays-Bas autrichiens, en Angleterre ! La presse et ses différents relais d'opinion possédaient l'étranger pour base arrière, assurés d'agir en toute impunité.

La révolution morale que le roi avait souhaitée à la tête de l'État ayant échoué, les événements alarmants avaient repris malgré la Fête de la Fédération, à l'encontre des serments solennels des différents acteurs et l'application du roi à s'interdire toute attitude qui pourrait faire accroire qu'il jouait un double jeu.

Au milieu d'une telle impuissance, il fallut se résoudre à partir afin de sauver la situation et tenter de revenir à l'ordre que les cahiers de doléances avaient voulu maintenir. La première, Marie-Antoinette fut convaincue de cette nécessité et échafauda des projets d'évasion. Son rôle se limita aux préliminaires, trop immature en politique, malgré sa bonne volonté, pour mener à terme une telle opération. Sans entrer dans le détail de l'organisation du voyage qui devait conduire le roi et sa famille à Montmédy pour appeler auprès de lui tous ceux qui voulaient se montrer fidèles au projet constitutionnel soutenu par le souverain, relevons simplement les contradictions mensongères qui émaillent les différents témoignages qui suivirent cet échec. Varennes fut la souricière dans laquelle la berline royale s'engagea pour ne plus réapparaître qu'escortée sur le chemin du retour. Contrairement aux récits de mémorialistes, comme le marquis de Bouillé, qui écrivent sous la Restauration, le roi n'avait jamais exigé de sortir hors de la capitale en pleine nuit et sans escorte, comme il n'a pas non plus souhaité faire infléchir vers le sud l'itinéraire initialement proposé. Les malles de la berline étant vides, celle-ci fila à un train normal. Que dire, par exemple encore, de l'in-vraisemblance du récit de Drouet ? Lorsque devant les députés, il indiqua avoir reconnu le roi par sa ressemblance avec l'effigie portée sur les assignats de 50 livres (et non pas sur une pièce de monnaie comme le veut aujourd'hui cette légende), le maître de poste de Sainte-Menehould provoqua un éclat de rire général sur tous les bancs de l'assemblée ! Quant à Monsieur que l'on avait voulu neutraliser en l'associant au projet, il était arrivé à bon port, à Bruxelles !

Afin de justifier devant l'Assemblée le déplacement de troupes vers Montmédy, Breteuil et Bouillé avaient suggéré d'agir en concertation avec l'empereur Léopold II par l'entremise de sa

propre sœur, la reine de France. Marie-Antoinette écrivit alors à son frère pour lui demander de faire manœuvrer quelques régiments à proximité de la frontière afin de permettre à l'état-major français de faire avancer sans soulever de doutes ses propres forces.

L'Autrichienne.

L'adoption de la Constitution et le serment du roi prêté le 14 septembre 1791 semblèrent mettre un terme à la révolution.

Correspondant avec Barnave qui les inondait de conseils depuis le retour de Varennes, la reine et le roi retrouvèrent une popularité extraordinaire. Mais il fallut vite déchanter. Jacobins et Cordeliers réclamaient ouvertement la République. Le fringant Barnave et son ami La Fayette, surnommé Gribouille par la souveraine, se montrèrent piètres tacticiens.

Paradoxalement, il convenait aussi de se méfier de Monsieur et du comte d'Artois, tous deux partisans d'un retour à l'Ancien Régime. Vainement, ils furent solennellement pressés par leur frère de rentrer en France.

Marie-Antoinette, avertie par son époux du danger que représentaient les agissements des extrêmes, mit ses espoirs dans la réunion d'un vaste congrès organisé par les puissances européennes, non loin de la frontière, à Aix-la-Chapelle, pour sommer les factieux de restaurer le roi de France dans ses pouvoirs légitimes. Avec Mercy, Fersen et Breteuil, la souveraine pensait naïvement qu'une telle intimidation sauverait la France de l'anarchie dans laquelle le pays semblait se précipiter.

En octobre de la même année, élue avec plus de 75 % d'absentions (sur la base de 4,3 millions de citoyens actifs), la nouvelle Assemblée nationale législative glissa nettement vers la gauche par une adroite motion proposée *in extremis* par Robespierre faisant interdire aux anciens députés de la Constituante de se représenter. La paralysie du régime devenait donc inéluctable.

Tout alla de mal en pis.

Bailly ayant donné sa démission de maire de Paris, de nouvelles élections portèrent, avec 88 % d'absentions, le Jacobin Pétion à l'Hôtel de Ville.

L'acharnement mis par le roi à rénover, dans le cadre constitutionnel, les institutions et leur fonctionnement devint une attitude bien inutile puisque de partout on cherchait à enrayer les rouages de l'État.

Un nouveau décret anticléricale du 29 novembre, prévoyant la déportation ou l'emprisonnement des prêtres non assermentés, donna un coup d'arrêt. Selon ses prérogatives, le 19 décembre, le roi y opposa son veto, déchaînant l'ire des sociétés populaires.

Isolés complètement, Louis XVI et Marie-Antoinette ne pouvaient à présent compter sur personne. Les émigrés réunis à Coblenz autour de Monsieur et leurs affidés ultras à Paris représentaient un danger aussi redoutable que la gauche jacobine.

C'est dans cet ultime contexte que Marie-Antoinette commit une malheureuse interprétation de la situation.

Au fond d'elle-même, la reine souhaitait le plein rétablissement de l'autorité monarchique, voire de l'absolutisme. Elle ne partageait pas ou ne comprenait que très peu les choix auxquels son époux restera toujours fidèle : l'adoption de la Constitution et ses conséquences. Seule, la souveraine devait trouver le soutien qui lui faisait défaut. Sa famille, les liens du sang lui apparaissaient comme les derniers remparts efficaces.

Forte de la permission que Louis XVI lui avait accordée au moment de la préparation du voyage à Montmédy, la reine engagea, au printemps 1792, une abondante correspondance épistolaire avec son frère afin de hâter la tenue du congrès. À cet effet, elle parvint aussi à envoyer à Breteuil et Fersen des blancs-seings signés de son époux. Un instant, elle crut même avoir gagné l'esprit du roi à cette idée. Mais l'attentisme de Joseph II ruina bientôt ses espérances.

La reine et Louis XVI échafaudèrent alors un nouveau projet de départ de Paris. Secrètement, Fersen (dont, à ce jour, aucun document authentique ne permet de conclure à une liaison autre que sentimentale) put revenir aux Tuileries les 13 et 14 février 1792. Les aristocrates parisiens ultras, à l'instar du comte d'Antraigues, conscients que la réussite d'une telle machination profiterait aux « monarchiens », c'est-à-dire à l'établissement de la monarchie constitutionnelle qu'ils abhorraient, montraient beaucoup de vigilance à déjouer toute tentative d'évasion et conseillèrent même aux Jacobins une étroite surveillance du palais comme de la famille royale. Il fut donc impossible d'établir un plan et de tenter la moindre initiative.

Forgé par de profondes convictions et ne variant que peu sur ses avis, le roi, en donnant quelques gages, selon son expression, à « ceux qui ne peuvent pas faire le bien et aux autres qui ne le veulent pas », considérait finalement que son unique atout résidait dans la durée et qu'il ne pouvait compter que sur lui-même. En ce sens, sa vision se situait aux antipodes de celle de son épouse. Seul, isolé, il savait ne pouvoir trouver qu'en lui-même la force

de résister. Les événements lui donnèrent bientôt raison. Mais sans véritable discernement politique, au milieu d'une telle agitation, Marie-Antoinette pouvait-elle rester suffisamment maîtresse d'elle-même pour adopter une pareille attitude ?

La révolution montrait quelques marques d'essoufflement. Par petites touches successives, Louis XVI avait réussi à faire remanier le ministère. Il pouvait encore se féliciter du choix du prochain gouverneur qui serait donné à son fils qui allait bientôt « passer aux hommes ». La désignation du candidat (Fleurieu) semblait correspondre au vœu de son cœur.

Lorsque, vers la même époque, le pouvoir législatif, et plus particulièrement Girondins et brissotins poussèrent à la guerre contre l'Autriche, son sens politique l'invita à en reconnaître le danger, redoutant que le conflit n'embrase également l'intérieur du royaume et ne conduise à la guerre civile.

La reine ne sachant comprendre la subtilité de cet avis, se montra partisane de l'entrée en guerre. Le 20 avril, Louis XVI dut se rendre à l'Assemblée pour accepter la décision qui lui avait été imposée. Lorsque, dans son discours, il lui fallut prononcer l'expression « déclarer la guerre », rapporte Mme de Staël présente dans les tribunes, ses yeux embués se remplirent de larmes. Dans une inconscience générale, à l'exception de son roi, la France venait de s'engager pour vingt-trois années de campagnes sanglantes qui allaient décimer l'Europe tout entière !

Les informations que Marie-Antoinette envoya à Mercy relatives aux plans de bataille que la France était susceptible d'adopter, destinés à l'armée commandée par Dumouriez et à celle placée sous les ordres de La Fayette, se trouvent consignées dans deux lettres datées des 26 et 27 mars 1792, soit près d'un mois avant la déclaration de guerre. Il est donc difficile de qualifier cette correspondance d'acte de trahison puisque les hostilités que la reine savait, à l'époque, être combattues par son époux, n'avaient pas été encore déclarées. Dans son esprit, il s'agissait simplement d'exploiter toutes les ressources qui permettraient de hâter une réaction des puissances étrangères.

Son sentiment ou son influence ne pesèrent jamais en rien dans la déclaration du conflit qui déclencha une explosion de joie populaire.

Les premiers revers militaires précipitèrent les choses. Il fallait trouver un bouc émissaire pour satisfaire l'opinion publique. L'emploi du vocable « fanatiques » permit tous les débordements en désignant tout à la fois, sous cette seule appellation, à la vindicte

publique le clergé réfractaire, les émigrés, la garde constitutionnelle du roi, le « Comité autrichien » des Tuileries.

Une nouvelle fois, l'« Autrichienne » devint la cible des Jacobins les plus outranciers. Profitant de l'effervescence de la situation, les Girondins encore majoritaires voulurent établir un camp de 20 000 gardes fédérés près de Paris afin, prétendaient-ils, de protéger la capitale. Quant au roi qui s'était vu refuser, dans le même temps, l'installation d'un camp de 36 000 hommes à Soissons, il faisait plus efficacement réparer aux frontières remparts et forteresses, approvisionner les arsenaux en commandant, par exemple, 120 000 fusils en Angleterre.

L'insurrection du 20 juin 1792, provoquée par les sans-culottes, ne produisit aucun des effets escomptés.

Bien au contraire, mis en présence du roi, les émeutiers baissèrent leurs armes. À la fin de la journée, l'Assemblée et le maire de Paris, fortement discrédités aux yeux de l'opinion, durent constater que l'ascendant du souverain et sa détermination avaient empêché le coup d'État attendu. De toutes parts, des adresses furent envoyées à l'Assemblée législative pour faire part d'une indignation générale en face d'un attentat qualifié d'odieux. À Paris, une pétition condamnant l'insurrection recueillit en quelques jours 20 000 signatures et réclamait l'ouverture d'une information judiciaire contre le maire Pétion pour son laxisme suspect.

Pour autant, les Jacobins ne se sentirent pas anéantis.

Il leur fallait agir au plus vite. Le tout proche anniversaire de la prise de la Bastille pouvait donner l'occasion d'une nouvelle journée *patriotique* organisée au Champ-de-Mars, si l'on savait faire monter la pression. En proclamant, le 11, la patrie en danger, les sections parisiennes, incitées au régicide, pourraient plus facilement violer une nouvelle fois la légalité institutionnelle.

C'était sans compter sur l'étonnante sérénité de Louis XVI qui, pour la seconde fois, fit échec à la conjuration. La surprenante mascarade organisée à l'emplacement même où avait eu lieu la fête de la Fédération avait manqué son but. À son retour aux Tuileries, les acclamations fusèrent autour de la personne du souverain et du dauphin habillé en garde national.

Au mois de mai précédent, Louis XVI avait voulu s'entourer d'un conseil secret constitué de modérés et auquel son épouse ne participait pas. Hostile à la guerre, il apparaissait à Louis XVI que les combats frapperaient inconsidérément tous ses sujets, les fidèles constituant une majorité comme les factieux. Il lui semblait donc de son devoir, tout en dénonçant le crime, de faire épargner les innocents. La tenue d'un congrès des puissances ayant échoué, le roi

eut l'idée d'envoyer à l'empereur un émissaire, Mallet du Pan, afin de demander la publication d'un manifeste qui pourrait préparer les voies d'une réconciliation nationale autour du souverain et dans lequel il ne serait fait allusion ni à des représailles, ni aux ultras rassemblés à Coblenze.

Terrorisée et toujours sous le choc après l'épreuve du 20 juin, la reine qui écrivait encore à Fersen le 24 juillet : « Dites donc à M. de Mercy que les jours du roi et de la reine sont dans le plus grand danger », voulut alors non seulement précipiter l'envoi en France du manifeste, mais en faire durcir les propos afin d'en faire une réplique énergique aux provocations lancées par l'Assemblée qui affirmait vouloir faire « la guerre aux rois et la paix aux peuples ».

Sans comprendre que l'attitude courageuse du roi avait provoqué en profondeur un vaste mouvement en sa faveur qui donnait quelques raisons de croire aux prochains événements, Marie-Antoinette engagea Fersen, sans plus attendre, à travailler à la diffusion immédiate du manifeste. « Il faut envoyer le manifeste sur-le-champ, [...] on l'attend avec une extrême impatience, que nécessairement il ralliera beaucoup de monde autour du roi et le mettra en sûreté », écrivait-elle encore à son chevalier suédois dans la même correspondance du 24 juillet. La prise en compte de ces interventions dans la rédaction du texte eut les plus funestes conséquences.

Ayant en main le document dès le 28 ou le 29 juillet, Louis XVI fut consterné. Immédiatement, il voulut s'adresser à l'Assemblée pour nier toute collusion avec les puissances. Son démenti n'eut aucune influence.

Arrivé et diffusé le 1^{er} août à Paris, le manifeste de Brunswick catalysa toutes les énergies.

Dix jours plus tard, la fureur devait se porter une dernière fois vers le palais des Tuileries...

Responsable avec Mercy, Breteuil, Fersen et bien d'autres ultras de ce brûlot considéré bientôt comme incendiaire, Marie-Antoinette allait être la seule parmi ces derniers à en assumer les conséquences tragiques que l'on connaît.

Cette erreur lui sera non seulement fatale, mais elle entraîna tous les siens vers la mort. Deux siècles plus tard, ce malheureux égarement la cloue, pour combien de temps encore, au pilori de l'histoire !

Sans les événements révolutionnaires, Marie-Antoinette serait probablement apparue aux yeux de ses contemporains comme la souveraine la plus contestée des figures royales. Mais la grandeur et la hauteur d'âme avec lesquelles elle subit les conditions de sa

détention puis de sa mort la placent désormais au-dessus de toute critique.

Ainsi, sur le chemin même du supplice, le conventionnel David en ébauche malgré lui le croquis saisissant de réalisme qui reste à la fois l'une des images les plus émouvantes et les plus respectables de l'histoire de France.

JACQUES-CHARLES GAFFIOT,
historien.

VIII

PASSION ET CALVAIRE D'UN ENFANT ROI DE FRANCE

Il est en l'histoire de France instants et instances qui sont de purs échos de l'Histoire sainte. Qu'est-il, par exemple, de plus proche du sacrifice d'Abraham, jugé par le Tout-Puissant si grand et héroïque qu'il en prit sur lui-même l'exécution et, par les voies du Calvaire, en rouvrit à l'homme pécheur l'accès au paradis, que l'épisode suivant, au cours d'une nuit d'été, en la prison du Temple ?

Le 3 juillet, sur les dix heures du soir, la reine avait vu surgir, avec fracas, dans la salle où elle était enfermée avec Madame Élisabeth, Madame Royale et le petit roi, six forbans de l'Hôtel de Ville, alors le centre principal du pouvoir, de mauvais ton, de mauvaise mine, et grotesquement empanachés, qui lui avaient aussitôt lu un décret de l'Assemblée ordonnant que son fils lui soit enlevé et interné seul de son côté. Avec non pas toute l'ardeur, mais tout l'embrassement d'une mère défendant l'enfant qu'elle adorait, la reine avait, une heure durant, défendu son enfant, âgé seulement de huit ans et plaidé qu'on voulût bien le laisser confié à ses soins. Mais, quand, lassés de cette scène, ces émissaires forcenés et mal embouchés du pouvoir jacobin, l'avaient menacée, si elle ne capitulait, de faire monter la Garde, afin que devant elle soient massacrés ses deux enfants, elle avait dû, réagissant en vraie mère, selon l'apologue de Salomon, se taire, étouffer ses sanglots et céder.

Elle était donc allée au lit du petit roi, depuis longtemps couché, et, assistée de Madame Élisabeth et de Madame Royale, l'avait lavé, vêtu, puis, un moment, tenu devant elle, pour lui adresser ces paroles : « Mon fils, nous allons nous quitter, rappelez-vous toujours vos devoirs envers Dieu, qui nous éprouve, et votre mère qui vous aime. »

Ensuite elle l'avait embrassé en une étreinte dont on ne peut imaginer l'intensité et, l'ayant pris par la main, elle alla le remettre entre celles de ces forbans et félons, massacreurs et apostats, dont elle n'avait vu que trop de quoi ils étaient capables. À peine s'était-elle éloignée que le petit roi, ayant réussi avec la force du désespoir, à s'échapper de l'emprise de ses ravisseurs, était venu se blottir en ses jupes et s'y agripper. Mais elle, le détachant aussi doucement qu'elle l'avait pu, lui avait dit alors : « Non, mon enfant, il faut obéir, il le faut ! » Et l'embrassant une fois encore, elle le livra de nouveau de ses mains en la poigne de ces mécréants, assassins de son père, dont elle pressentait, trop justement hélas, qu'ils s'acharneraient à changer sa personnalité, et s'il résistait, en viendraient peut-être à le tuer.

Où fut emmené Louis XVII fut à l'étage au-dessous, en l'appartement où, en ses derniers mois, avait été détenu Louis XVI. Ce lieu était divisé en trois pièces : une première où se tenaient les commis-saires ; une seconde fort menue, qui, de logement de Cléry, l'admirable valet de Louis XVI, était devenu celui de la femme Simon, épouse du précepteur géôlier de Louis XVII ; et une troisième, jadis chambre de Louis XVI, désormais celle où dormaient Simon et son si jeune prisonnier.

Là, pendant les trois premiers jours, évoquant ceux passés par Jésus au tombeau, il n'avait pas bougé d'une chaise, sur laquelle il s'était recroquevillé, pleurant si fort que la reine, à l'étage, l'avait pu entendre, et ne s'en désespérer que davantage. Il avait refusé toute nourriture et n'avait grignoté qu'un quignon. Ses regards, cependant, étaient restés fixés sur la porte. Sans doute avait-il espéré qu'elle s'ouvrît d'un moment à l'autre, et que des autorités supérieures étant intervenues, il serait ramené auprès de sa mère, sa sœur et sa tante. Mais quand la troisième nuit était venue, sans que rien de cela se soit produit, il en perdit l'espoir. Tout accablante qu'eût dû être sa déception, sous cet accablement il ne se laissa point sombrer ; mais en décida qu'il lui en revenait de prendre son sort en ses propres mains.

Simon endormi, il se dévêtit, pour la première fois lui-même, et se mit au lit. Le lendemain, éveillé le premier, il se leva et se vêtit. Quand Simon fut sur pied, il trouva également sur pied son prisonnier, et en fut surpris. Il fut encore plus étonné de ne plus avoir devant lui un orphelin en larmes, mais un roi de France qui lui demanda sur un ton d'autorité de lui montrer la loi votée par l'Assemblée au nom de laquelle lui était infligé ce nouveau traitement. Simon lui répondit par une bordée d'injures et déclarant que né d'une race de vipères il n'avait rien à demander mais seulement

à obéir et à se soumettre à ce que les Jacobins, auteurs de la liberté en France, se plaisaient à lui imposer. Si l'enfant encaissa et se tut, ce fut en esprit et en volonté, en façon d'un ressort sur lequel on appuie. Car, quand il fut mené dans la cour, pour la prise d'air régulière de tout prisonnier, il aborda, tour à tour, tous les commissaires le surveillant, en réclamant à très haute voix qu'on lui montrât la loi le condamnant à être, en son internement, arraché à sa famille. Il avait ajouté cette autre requête, que, si on ne pouvait le lui dire, on le conduisît à l'Assemblée. Les commissaires, d'abord éberlués, et moins brutes que Simon, n'avaient pas su que lui répondre ; puis craignant que le tapage qu'il créait fût entendu par les habitants des immeubles voisins, ils l'avaient fait rentrer et renfermer dans sa chambre.

Il semblerait toutefois que cette démonstration de caractère et de conviction de ce que par le sang il était, ait quelque peu déconcerté Simon. Car il ne tarda pas à demander au Comité de sûreté générale dont il dépendait, ainsi qu'à Marat, son idole, ce que l'on attendait de lui concernant l'enfant-roi ; ajoutant qu'il avait supposé que c'était de le changer et d'en faire le plus invétéré des Jacobins. Or sensiblement différente fut la réponse qu'il reçut. Car elle était : « Ne pas le tuer. Ne pas l'empoisonner. Mais s'en débarrasser. »

Ce fut donc à cette œuvre qu'à partir de là s'attacha Simon, avec toute la passion bestiale d'un tempérament qui s'y adaptait si bien. Ce fut ainsi que, par lui, entouré de nombreux autres, la République fit entrer dans la série des rois de France un second martyr, fils de martyr de la fidélité à leur céleste prédestination, un enfant préservant en héros, jusqu'à en mourir, l'intégrité de sa personne et de sa vocation massivement assaillies par toutes les forces du mal.

Martyr fut-il donc, et tout d'abord en son cœur. Car ayant passé en une enfance encore tendre mais singulièrement consciente, servie qu'elle était par un esprit précocement alerte, observateur et réfléchi, d'une vie de palais en celle des prisons ; et d'un entourage aux « grandes manières » et parfois aux grandes âmes, comme l'avaient été son précepteur aux Tuileries, l'abbé d'Avaux, et sa gouvernante, la marquise de Tourzel, et nombre d'autres comme Malesherbes ou la princesse de Lamballe, à un milieu des plus rustres, des plus mal embouchés, et des plus enclins à ne pratiquer que l'insolence et l'injure ; il s'y était trouvé, à huit ans, depuis son arrachement à la compagnie de sa mère, sa sœur et sa tante, absolument seul, avec un cœur endolori à l'extrême et continuellement flagellé par les insultes les plus viles et les calomnies les plus odieuses clamées à tue-tête, contre ceux qu'il pleurait et pour qui si fort avait été son amour. Cette épreuve qui lui perçait le cœur

jusqu'au plus profond, quoique moins fréquente en ses derniers mois de vie, devait se prolonger jusqu'à son agonie. Car même en cette extrémité, il eut à entendre un commissaire plastronnant hurler l'invective contre la France originelle, chrétienne et sainte, au nom de laquelle son père et sa mère (quoique, concernant cette dernière, il ne le sût pas) avaient choisi de s'offrir en martyrs, et dont tout enfant qu'il fût, expirant en prison, il était le successeur.

Martyr fut-il aussi en sa personnalité et la conscience qu'il en avait. Car c'était très précisément cela que, pour Simon, il fallait tout d'abord détruire. Il s'y prit donc, immédiatement, de toutes les façons, que son esprit d'une étroitesse de goulot, pouvait concevoir. La première fut de le dépouiller de son costume noir qui affichait son deuil en fils de roi martyr. Mais voici que très justement à ce moment, Charlotte Corday, de son poignard, suspendit la prise de cette mesure. Car il vint alors à Simon l'idée assez biscornue de maintenir le petit roi en deuil, tout en proclamant que ce n'était point pour Louis XVI, mais pour Marat.

Quoique fort inconsidéré, il y aurait eu quelque chose d'assez touchant en Simon, affreusement désemparé par l'assassinat de son idole, cherchant, par la vue de son prisonnier endeuillé, une compagnie et un soutien en son profond désarroi. Au lieu de quoi il n'avait fait qu'user de lugubre et cynique ironie à lui avoir passé par l'esprit une dague dont il avait, avec insistance, ferrailé en les affections et les peines de l'enfant. Il lui avait aussi dit, un jour, comme on le sait par Jeanne-Marie, son épouse, qui écoutait et répétait tout, que cela devait lui être bien pénible d'être en noir pour une personne qu'il avait haïe, et dont la mort devait lui être une cause non pas de regret mais de réjouissance. Ce à quoi il s'entendit répondre par Louis XVII qu'il n'avait jamais connu Marat, mais qu'il avait appris de sa famille que nul n'était à haïr, que jamais on ne devait se réjouir du malheur de qui que ce fût, et que quand il avait qualifié de « méchants » ceux du parti de Marat qui avaient hurlé contre le roi, la reine et lui-même, il avait été corrigé par Louis XVI, qui lui avait dit qu'ils n'étaient que des « égarés ».

De ce même esprit il fut inspiré au cours de toute sa captivité, et par conséquent jusqu'à son dernier soupir. Aussi advint-il qu'au plus fort de la guerre de Vendée, lorsque Simon lui demanda ce qu'il ferait si les Vendéens entraient dans Paris et rétablissaient le trône, il s'entendit répondre : « Je vous pardonnerais. »

Aussitôt révolue la période de deuil donnée par les Jacobins à Marat, Simon reprit avec acharnement son œuvre de destruction de Louis XVII. Après le cœur de l'enfant, ce fut sa personnalité qui fut soumise au martyr. Il commença la défiguration de l'enfant, malgré

les supplications de certains commissaires, qui la trouvaient séduisante, en s'attaquant à la chevelure de son prisonnier ; et tombèrent en mèches éparées sur le sol ses belles boucles blondes. Il devint donc une tête ronde, affublée naturellement, comme il l'avait été le 20 juin aux Tuileries, du bonnet phrygien. Il fut ensuite dépouillé de son habit noir et revêtu d'une tenue conforme à celles des Jacobins en laquelle la reine le vit par une fente en une paroi de bois devant laquelle elle attendait pendant des heures, afin de le saisir des yeux, un instant, à son passage, quand on le menait de sa chambre dans la cour pour y prendre l'air. Son nouvel accoutrement et son air de chien battu ne lui avaient fait que trop comprendre par quelle dure épreuve passait son enfant. Elle en fut frappée d'une douleur qui la plongeait, pendant plusieurs jours, dans un état de stupeur.

Cependant, comme l'habit ne fait pas le moine, détruire Louis XVII en son apparence était loin d'être suffisant, et il était indispensable qu'il le fût aussi en son caractère et sa volonté. La façon dont Simon s'y prit n'exigea de lui aucun grand effort d'imagination. Elle lui vint, en effet, de l'un de ses propres vices qui était l'ivrognerie. Car pour annihiler la volonté et le caractère de l'enfant, le moyen auquel il eut recours fut de le saouler. À cette fin il était mis à jeun pendant quelques jours, à la suite desquels on lui servait un repas abondant, fortement épicé, sans mettre d'eau sur la table, mais seulement du vin. Comme il avait été observé que Louis XVII avait la fierté de ne jamais rien demander à son geôlier, de ce vin il buvait pleinement et en tombait dans un état d'ivresse. Alors, avec une hypocrisie qui, en les circonstances, a quelque chose d'atroce, l'on avait profité de son inconscience pour lui faire chanter à tue-tête des chants révolutionnaires, ou crier pâteusement contre sa famille qu'il aimait tant les insultes les plus vulgaires, qu'à l'étage supérieur la reine, Madame Royale et Madame Élisabeth avaient pu entendre. Il est certain, cependant, que la reine, par son instinct de mère, avait senti qu'en ce comportement de son fils il y avait anguille sous roche, et qu'il n'y avait point de propos délibéré dans ces éjaculations de son petit Louis XVII. Ce fut néanmoins par ce procédé, que Hébert et Simon appelaient « la préparation », que l'on en vint à amener l'enfant à accuser sa mère, qu'il adorait, d'inceste, et à parapher cette accusation. Mais voilà que cette signature est devenue un témoignage matériel et permanent de ce qu'à ce moment Louis XVII n'était pas lui-même. Car alors que sa calligraphie, sur ses cahiers, est haute, claire, bien formée et même élégante, elle est sur cet acte judiciaire de ceux que Renan a qualifiés de « fous, incapables et scélérats », de lettres amenuisées, tremblées, détachées les unes des autres et non alignées.

Il est par ailleurs à noter que, même en état d'ivresse, soit que ne s'en soit point produite la circonstance, soit que nul n'ait songé à profiter de son inconscience pour le lui faire pousser, jamais au grand jamais n'est sorti de ses lèvres, qui, tout enfantines qu'elles aient été, étaient celles d'un roi de France, sergent de Dieu pour le Royaume, le cri de « Vive la République ».

S'il en avait été ainsi, quand, en l'enivrant, l'on avait aboli sa conscience, de même en avait-il été et avec une fermeté inébranlable, quand il avait été en pleine possession de son esprit et de sa volonté. Alors ce fut toujours par un silence absolu, claquemuré en un serrement des lèvres et des dents, qu'il répondit à l'injonction de pousser le cri, qu'elle vînt d'un membre de l'Assemblée, d'un commissaire ou de Simon. Ce dernier, présent auprès de lui jour et nuit, avait accompagné son ordre d'injures furibondes, de menaces terrifiantes, se concluant souvent par des voies de fait, comme, s'il était debout, des taloches et des coups de pied, ou d'être saisi, soulevé du sol et secoué à en avoir tout le corps disloqué ; ou encore s'il avait été à table, buvant, et le petit roi debout à quelque distance, de se voir jeté à la tête un gros soulier clouté, qu'il avait évité de justesse par un geste de la tête. Au nombre de ces occasions, il en fut une qui faillit être fatale. Car, en un jour où Simon, voulant prouver à un docteur venu soigner sa femme, combien il avait réussi à changer un roi de France en Jacobin, avait voulu faire pousser à l'enfant ce cri auquel il s'était toujours refusé, furieux du silence auquel il s'était heurté, il avait hurlé au petit roi : « Prends garde que je ne t'écrase contre le mur ! » Cette menace n'ayant eu aucun effet, il s'était levé, en furibond déchaîné, prêt à passer à exécution, et en avait été empêché par son visiteur s'étant jeté entre lui et le si jeune prisonnier. Le lendemain, quand le docteur revint, il se vit apporter une pomme par Louis XVII, qui lui avait dit avoir conservé son dessert de la veille, pour l'offrir en remerciement pour lui avoir sauvé la vie. Le docteur, ému aux larmes, lui aurait répondu, au grand scandale de Simon : « Mon pauvre petit, comme je voudrais vous tirer d'ici. »

L'ultime fois marquante en laquelle Louis XVII se refusa inébranlablement à vie à la République fut quelque dix mois plus tard, après qu'eussent péri sur la guillotine Simon, Hébert, Robespierre et tous les leurs. Alors les enfants royaux avaient eu pour geôliers des personnes amènes et même dévouées. L'un d'eux, dénommé Léonard, avait persuadé un commissaire en inspection d'inviter à dîner l'enfant captif, qu'il n'avait plus appelé « Capet », mais plus respectueusement « Monsieur Charles ». Pendant le repas, le seul bon qu'il avait eu depuis un an environ, Louis XVII avait été

excessivement réservé, comme l'expérience lui apprit devoir l'être, si l'on tenait à éviter des sévices ; mais, néanmoins, courtois et plaisant. Au dessert cependant, quand le commissaire avait, avec les autres invités, levé son verre à la République, Louis XVII était resté, son verre sur la table et silencieux. L'on eut beau le presser, les uns en souci pour lui, avec gentillesse, les autres en personnes choquées ou scandalisées, d'imiter son hôte et ses convives, rien n'y fit, et il fallut, en hâte, le ramener à sa chambre et l'y verrouiller.

Il n'avait donc pu manger de la frangipane, que le cuisinier du Temple, connaissant ses goûts, du temps qu'il y était enfermé avec ses parents, lui avait spécialement préparée. Mais cette privation avait dû lui être peu de chose quand comparée au traitement qu'il avait subi pendant qu'il avait été aux mains de Simon. Les nuits comme les jours avaient été alors semés d'incidents comme celui-ci. Car il advint qu'en une date de décembre, au plus fort des heures obscures, en la chambre de Louis XVI que Simon partageait avec Louis XVII, ce geôlier brutal et coléreux s'était éveillé et avait vu son petit prisonnier à genoux sur sa paillasse, priant. Il s'en était allé, à potron-minet, jusqu'où il avait pu trouver une bassine qu'il avait emplie d'eau glacée, puis il était revenu surprendre par derrière l'enfant en prière, et par un brusque déversement, tremper complètement Louis XVII et son lit, en lui disant : « Voilà qui t'apprendra à dire tes patenôtres. » Puis, laissant son prisonnier passer le reste de la nuit dans ses vêtements de nuit et sa couche baignés d'eau froide à en grelotter, il était allé à son lit et remis à ronfler.

D'autres occasions de sévices avaient été les repas. Car Simon et sa femme se faisaient servir par ce roi de France, comme par un valet. Or, si en ce service, il faisait quelque erreur, comme de laisser tomber d'un plat quelques gouttes de jus, ou d'avoir omis d'y placer une fourchette, il en était immédiatement puni, le plus souvent par un cinglement de serviette, qui, une fois, avait failli de peu lui attraper un œil. Le couple Simon aimait aussi se faire laver les pieds par leur petit prisonnier. Or si, en ces circonstances, l'eau était trop chaude, ou la serviette pour les essuyer ne l'était pas, Simon se plaisait à se servir de ses pieds pour pousser son serviteur royal à la renverse, si fort qu'il en restait parfois pantelant sur le plancher. Ces traitements s'étaient accrus avec le temps et étaient devenus si fréquents et violents que la femme Simon s'en était inquiétée, et en avait fait remarque à son mari. Mais celui-ci n'en avait tenu compte. Après tout n'était-ce pas sa mission que de « ne pas le tuer, ne pas l'empoisonner, mais s'en débarrasser ».

Une telle politique à l'endroit du petit roi allait, en la phase suivante de sa passion, faire de lui un enfant émule de Rhadamès,

sans que jamais en sa tombe ait paru une Aïda. En la seconde quinzaine de janvier, Simon, ayant eu à choisir entre rester en charge du petit Capet ou exercer des fonctions, estimées par lui plus importantes, en les cercles infernaux, à avoir remplacé, par la volonté ou la vile passivité du peuple français, le sceptre et le trône du royaume très chrétien, avait quitté le Temple, après avoir ajouté à l'adieu décent que sa femme avait fait à l'enfant prisonnier cette exclamation : « Oh, le crapaud, il n'est pas encore écrasé. Mais jamais il ne sortira de cette crapaudière, quand bien même tous les capucins du ciel s'efforceraient de l'en tirer. »

Hélas, en ce vœu avait-il prophétisé. Car, après cette première phase, en le long martyre ou la passion de Louis XVII, qui fut marquée de toutes les souffrances de l'agonie, son temps avec Simon, en vint une seconde qui fut celle du sépulcre. D'un sépulcre cependant, en lequel cet enfant roi de France, fut, non point pendant trois jours, comme le Christ, mais pendant six mois, un enterré vivant.

Ce traitement avait pour cause que, tout comme Louis XVII avait une conscience innée d'être roi de France, il n'y en avait qu'un parti par-là parmi les millions de Français qui d'instinct le reconnaissait pour tel. D'où le plan commun à Danton, Hébert, Robespierre, d'assurer la pérennité de leur transformation de l'État en France, d'un royaume chrétien en un tout autre de leur conception, en le replaçant en la genèse historique de la nation, par le rétablissement du Trône et l'ascension de Louis XVII. Ainsi le petit roi était-il un atout tellement essentiel, que chacun tenait si jalousement à se le conserver, que, une fois au pouvoir, Robespierre le fit emmurer.

Il y a en cette relation, si profonde et si enracinée, si complexe et cruelle, de Louis XVII avec le pouvoir, fût-il jacobin, quelque chose d'analogue avec celui de Jésus et de Pilate. Il y avait en effet, en Louis XVII, au point que jamais on ne parvint à lui faire crier : « Vive la République ! », ce même sentiment qui amena Jésus à répondre péremptoirement à Pilate : « Vous l'avez dit, je suis roi. Pour cela suis-je né ; pour cela suis-je venu au monde. » Pilate, quoique l'ayant par pleutrerie humaine condamné à mort et à la mort en croix, n'en reconnut pas moins sa royauté, tout comme à l'époque de Louis XVII, Hébert, Danton, Robespierre, et le fit proclamer en les trois langues du temps, latin, grec et hébreu, par la tablette fixée au haut de la croix, portant ces mots qu'il maintint en dépit des protestations de Caïphe : « Jésus de Nazareth, le roi des Juifs. »

Corsant cette messianique référence en ce qui concerne la mission divine des souverains chrétiens, ce fut le 21 janvier, marquant le premier anniversaire du jour où Louis XVI avait quitté cette même

chambre pour être conduit à l'échafaud, qu'à son tour Louis XVII la quitta pour être, en la petite pièce adjacente, en son sépulcre. Car s'il y demeura vivant de janvier à fin juillet 1794, lorsque avec l'avènement du Directoire on le désemmura, ce fut pour le trouver mortellement frappé, et être un lent agonisant jusqu'à ce qu'il expire au début juin 1795, et permette enfin à la République de se débarrasser de lui complètement en jetant son corps dans une fosse, dont à son comblement aucune trace ne fut laissée afin qu'elle soit à jamais absolument insituable.

La République et l'Empire sont en France tellement contre nature, que, comme l'une cherchera à détruire tout ce qui évoquait la monarchie chrétienne, l'autre fera raser le Temple avec tous les souvenirs dont il était marqué du martyr de la famille royale, craignant que ce donjon n'éveillât des remords et un renouveau de culte à l'endroit de ce régime originel, dont Jaurès reconnaissait le « charme séculaire ».

L'on ne peut s'imaginer ce que fut pour cet enfant qui, à son début, n'avait encore que huit ans, cet internement solitaire en la petite chambre de Cléry, sans lumière du jour à cause d'un haut-vent, sans éclairage la nuit, si ce n'est par quelques rayons venant d'une lanterne extérieure, sans chauffage en cet hiver, si ce n'est par le tuyau du poêle placé dans la pièce du commissaire, et qui traversait un mur, dont la porte était en permanence cadenassée et verrouillée, munie d'un guichet à travers lequel irrégulièrement lui était passée quelque nourriture, par lequel aussi on lui criait, à intervalles, ceux-là réguliers : « Capet, lève-toi, race de vipère », et on le sommait, ainsi interpellé, de se venir montrer à ce guichet, mais dont l'on ne décadennassait les barres et ne déverrouillait les battants qu'à la relève des commissaires, qui se faisait souvent tard dans la nuit. Les relevés alors et ceux prenant charge entraient dans la pièce et constataient respectivement que le corps de Louis XVII était bien là ; qu'il fût encore en vie ou ne respirant point ne leur importait pas, et mort ou vivant on l'insultait copieusement. Si d'entre ces agents du Comité de sûreté générale, quelques-uns, hélas, avaient été frappés de pitié pour ce petit captif, et avaient suggéré qu'on le traitât moins mal, cela leur avait valu d'être immédiatement cassés et traités de criminels. En cette République, en fête, comme l'a dit Danton, lui-même, crapule sanguinaire et vénale, « l'autorité restait avec les scélérats ».

Ce qu'en de telles conditions avait pu sentir et penser le petit Louis XVII, ce qu'avaient pu être ses songes et ses cauchemars, lui qui avait connu la splendeur de Versailles, l'élégance du Trianon, puis à partir du 15 octobre les horreurs des têtes des gardes du

corps fichées sur des piques escortant le carrosse qui l'emmenait aux Tuileries, et encore l'assassinat et le dépeçage du comte de Dompierre, le long de la berline le ramenant de Varennes, et les hurlements sadiques et virulents des plèbes avinées ayant envahi les Tuileries ou massées soit autour des Feuillants, soit ailleurs, alors qu'il avait été, en plein et consolant contraste, continuellement bercé par l'amour de la plus tendre des mères, à l'âme mozartienne, priante et héroïque, voilà qui suggère un martyr incessant de cœur et d'esprit, profond et poignant, totalement ineffable, bouleversant pour tous, mais que Dieu seul a pu connaître.

Apparemment, du moins, il n'avait pu manquer de se sentir totalement abandonné des anges et des siens, et livré sans défense à la haine, à la cruauté barbare et à la grossièreté injurieuse de ses ennemis qui ne cherchaient qu'à le détruire et en lui la France dont il était l'incarnation. Était-ce par suite d'un extrême désespoir ou d'une résignation passive sapant ses énergies, mais le fait est qu'en assez peu de temps il cessa de balayer sa chambre, de se dévêtir et de se laver, d'user de son lit, il ne se levait que lorsque appelé au guichet pour y montrer son visage ou prendre son assiette, et ne fit plus que passer tout son temps gisant sur une pailleasse jetée à même le sol. Il avait été vu en cet état par toute une suite de commissaires, mais nul ne s'en était inquiété. Ils avaient constaté qu'il était toujours là, et voilà tout ce qui importait. Les seules conséquences avaient été que, pour éviter la mauvaise odeur, on avait refermé le volet du guichet de plus en plus rapidement, et que plus aucun commissaire n'était entré dans la pièce.

Pour que sa porte se rouvrît et laissât entrer les pas d'un être humain, il fallut attendre la chute de Robespierre et le passage du pouvoir des Jacobins au Directoire.

Alors le changement fut prompt. Car, dès le lendemain du 9 thermidor, à six heures du matin, Barras, jadis vicomte, désormais le nouveau despote des Français, s'était rendu au Temple, ainsi qu'à tous les autres centres névralgiques de Paris, pour y recevoir le serment de fidélité à son gouvernement et à la Convention. Puis le soir même il avait désigné l'un des siens pour prendre auprès des enfants de Louis XVI la position que, six mois auparavant, avait occupée Simon. Ce dernier, en ces mêmes heures, en un groupe de dix Jacobins, âgés de vingt et un à trente-huit ans, s'en était allé, charrié de vie à mort sous le couperet de la guillotine. Certes la nouvelle République se démarquait fortement de l'ancestrale monarchie, par le fait qu'aucun de ses gouvernants n'avait plus le souci et encore moins l'exigence de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui jamais pour leur défense n'avaient versé une goutte de

sang français. Ce sera parce que nos souverains martyrs n'avaient jamais dévié de ce principe, que la reine, au prêtre assermenté à lui avoir été envoyé, avant qu'elle ne montât en charrette, au moment où il l'avait exhortée à l'expiation, avait rompu sa résolution de ne lui point adresser la parole et lui avait précisé : « Des fautes, mais pas un crime. »

Le nouveau préposé au gardiennage de l'enfant de France, considéré par Barras comme agent de confiance du gouvernement, était un Martiniquais de vingt-quatre ans, était un passionné de fleurs, logeant avec sa mère et ses deux sœurs en la rue de la Folie-Méricourt. Or si, fou il avait été de toutes les idées nouvelles : liberté, fraternité, égalité, droits de l'homme, toutes ces lubies ne lui avaient pas le moins du monde altéré sa charité de cœur, ni sa tendresse humaine, ni son esprit bien meublé, poétique, lettré, ni le raffinement de ses manières.

Quand le jeune homme, en tous points aimable et séduisant, se fit ouvrir la porte de la pièce où avait été depuis huit mois enfermé Louis, ce que lui et les commissaires l'accompagnant avaient trouvé avait été d'abord une atmosphère empestée au point d'en tomber en pâmoison, puis, à leurs pieds, un sol jonché d'ordures, de restes de nourriture, d'excréments, au milieu desquels grouillaient des vers et des fourmis, des araignées et des souris, des puces et des poux. « Tout y était vivant », comme avait dit un garçon de service. Quand au petit roi, il y avait été un corps affalé et recroquevillé sur une paillasse à même le plancher, en un habit répugnant et déchiré, dont la chevelure était devenue une étoupe pénétrée de vermine, dont les membres étaient anormalement allongés, qui, lorsqu'on s'efforça de le mettre debout, hurla de douleur, et une fois sur pied retomba aussitôt, tête première, sur le sol. De le trouver en cet état lui avait valu d'être assailli de questions. Il n'y répondit que par une phrase faiblement prononcée et si pathétique venant d'un enfant d'à peine neuf ans : « Laissez-moi mourir. »

Laurent en fut si ému qu'il se jura de le sauver, et se mit aussitôt à la tâche avec le plus ardent des dévouements, avec une étonnante ingéniosité et une intuitive sensibilité. Jamais, par exemple, il n'appela l'enfant « Capet », mais toujours : « Monsieur Charles », se rappelant qu'il avait été baptisé Charles-Louis. Il obtint immédiatement des commissaires que ce petit prince de sang de France soit transféré en la chambre de Louis XVI, pendant que celle où il avait été emmuré était nettoyée de fond en comble. Il requit aussi du Comité de sûreté générale la permission de baigner son jeune prisonnier dans l'eau tiède ; puis découvrit que la tenancière de la buvette était une brave femme qui avait été coiffeuse et la mit en charge

de la chevelure devenue tignasse peuplée de poux de Louis XVII. Comme sous les cheveux, la tête de l'enfant était, comme tout son corps, semée d'abcès et de furoncles, il mobilisa, pour les lancer, un employé du Temple qui avait des notions médicales. Tous ces traitements qui avaient duré des semaines, avaient souvent fait souffrir le patient au point de le faire crier, mais il s'en était excusé et avait abondamment remercié de leurs soins ceux qui les lui avaient prodigués. Il s'en était aussi étonné, puisqu'il dit un jour à Laurent : « Je croyais que vous ne m'aimiez pas. » Par ailleurs, ce que jamais il ne fit fut de formuler le moindre reproche ou la plus légère accusation contre ceux qui l'avaient torturé. Sans doute avait-il retenu ce qu'un jour lui avait dit Louis XVI, et qui était que ces Français-là n'avaient pas été « des méchants » mais « des égarés ».

Pour lui rendre un plein aspect humain, Laurent lui avait aussi commandé un habit neuf, de drap fin et, en regard de son état d'orphelin, d'un gris ardoise foncé.

Quoique l'état en lequel il avait été trouvé à la chute de Robespierre avait été connu jusqu'en ses moindres détails au Comité de sûreté générale, à l'Assemblée et au Directoire, nul n'eut le souci de le faire examiner par un médecin, ni de changer quoi que ce fût à son pitoyable régime alimentaire de détenu ou d'assouplir quelque peu l'horaire des prisons qui obligeait les prisonniers à passer le plus clair des journées seuls, verrouillés dans leur cellule. Il s'en suivit que ce fut de nouveau, pour la plus grande part du temps, encore seul avec lui-même qu'il eut à subir la graduelle croissance des souffrances à lui venir des maux mortels dont il était atteint. Mais comme Jésus, au plus fort de ses tortures, jusqu'à ce dernier cri dont en plein jour il obscurcit le ciel, eut au pied de sa croix, les deux Marie de Cléophas et de Zébédé, la passionnée Marie de Magdala, son disciple bien-aimé, et sa sublime mère, Louis XVII verra succéder à Laurent, à la fin de sa mission, deux gardiens qui, en sus de l'aimer profondément, vénéraient en lui leur roi en le malheur.

L'un se nommait Gomin et était un menuisier de l'île Saint-Louis, réputé pour sa bonté et agent royaliste dans l'organisation secrète du membre le plus végétal de la noblesse française, le marquis de Fenouil. Sa conduite envers les Enfants de France captifs fut telle que Madame Royale demanda d'être accompagnée par lui, quand, ayant servi de monnaie de change, elle sera libérée et partira en exil rejoindre son oncle, le comte de Provence. L'autre, Lasne de son nom, avait connu le petit roi quand il avait été dauphin, puis prince royal, ayant pris service aux Tuileries au temps où il avait été lui-même capitaine en une section de la Garde nationale. Aussi

sera-t-il la seule personne que le petit roi aura tutoyée pendant toute sa captivité.

Tous deux, tout en respectant le règlement, afin de ne donner aucun prétexte à leur renvoi, avaient cherché à adoucir autant qu'ils l'avaient pu l'internement des deux Enfants de France. Ils avaient encouragé le personnel du Temple à les visiter, leur porter des livres ou des jeux comme un bilboquet, des dés, des cartes, une compagnie comme celle de quelque oiseau en cage ; leur avaient amené des personnages officiels curieux de les voir. Devant ceux-ci le petit roi avait gardé un silence absolu, que ses visiteurs avaient attribué à l'hébétement de son esprit, consécutif à son emmurement, mais ce à quoi il avait été dû, comme l'avaient prouvé ses conversations avec Lasne et Gomin, avaient été une extrême méfiance, née de son expérience, et une crainte, saturé qu'il en était, de provoquer une avalanche de plus d'injures et de propos blessants. La plupart avaient aussi été frappés du contraste que présentait la pénible vue de son corps déformé avec celle de la singulière beauté de son visage dont émanaient à la fois la cruauté de son sort et l'ascendant de sa naissance. Il ressort de leurs rapports que tous par ce mystère avaient été rendus pensifs.

Ce qu'en fait avaient accompli les attentions et les soins de Laurent, Lasne et Gomin était d'avoir changé le corps pourrissant en son tombeau, sans être encore mort, qui avait été trouvé lors de sa déclausturation, en un corps propre toujours plus souffrant, sans cesse plus happé et dévoré par la mort. Sans être hâtif, ce procédé avait été à son train. Aussi si pour ses gardiens qui l'aimaient, l'été avait été la saison de la réhabilitation de son apparence, l'hiver celle de l'espoir de lui rendre ses forces, quand le printemps ne faisait encore qu'approcher, l'on pouvait déjà, sur le registre du Temple, trouver des entrées telles que celle-ci : « Le petit Capet est indisposé. » Puis le mois de mai venu : « Le petit Capet est dangereusement malade. » Enfin, moins d'une semaine plus tard : « L'on craint pour les jours du petit Capet. » Malgré ces avertissements, les membres du Comité de sûreté générale et ceux de l'Assemblée ne se préoccupèrent pas plus du sort de Louis XVII que de leur première chemise. Il fallut les démarches de plus en plus nombreuses et pressantes de Lasne et de Gomin pour qu'enfin les autorités de la République se décidassent à lui envoyer un médecin.

Ce dernier fut le docteur Desault, officier de santé à l'hospice de l'Humanité. Dès qu'il eut examiné son jeune patient, il déclara qu'il avait été appelé trop tard, et que l'enfant épuisé se mourait en un état d'extrême marasme, provoqué par la façon dont il avait été traité. Il ajouta que s'il y avait un espoir, bien falot, de le sauver, il

était en un transport immédiat à la campagne, au bon air, bien nourri et soigné avec une attention de tous les instants. Pour tenir compte de cette suggestion, il ne fut absolument personne, ni parmi les commissaires, ni à l'Assemblée, ni au Directoire. Bien au contraire, rien ne fut changé en la piteuse pitance de pénitencier qui lui était servie, ni au nombre d'heures, de jours et de nuits, pendant lesquels il devait demeurer seul, verrouillé dans sa chambre. Voilà donc ce qu'avaient clairement prononcé, au nom de tout le peuple français, qui, soit par élection, soit par passivité, était la source et le soutien de leur puissance, des dirigeants de la République, qu'elle fût celle de Roland, qui s'était prononcé comme étant de ceux estimant qu'il fallait faire de la France un cimetière sur lequel réédifier une nation nouvelle conforme aux idées du jour, ou celle de Danton, ou de Robespierre ou de Barras ; rien n'avait changé dans la conduite à devoir être tenue à l'égard de Louis XVII, et qu'elle était toujours de ne pas le tuer, ne pas l'empoisonner, mais s'en débarrasser. Le docteur Desault ne s'était fait, à ce sujet, aucune illusion. Car au commissaire qui l'avait raccompagné, comme il en avait le devoir, jusqu'à la porte de la prison, et qui lui avait demandé si Louis XVII n'avait pas été un « enfant perdu », il avait répondu : « Je le crains ; mais il est peut-être gens au monde qui l'espèrent. » Ces paroles furent prononcées à la sortie du Temple le 30 mai 1795 ; et voici qu'en la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, le docteur Desault succomba à une foudroyante crise de ce qu'on appelait alors « une fièvre ataxique ».

Le Comité de sûreté générale eut le mérite de lui donner immédiatement un successeur auprès du petit roi ; ce fut le docteur Pelletan, chirurgien en chef au même hospice de l'Humanité, qui, dès le 5 juin, s'était rendu auprès de son nouveau patient. Ce dernier l'avait tout de suite frappé comme étant, selon ses propres mots, en un « état si fâcheux » qu'il avait, à l'instant, ordonné, sans consulter les commissaires, que les hauts-vents soient enlevés de la fenêtre, que les verrous soient enlevés des portes, et qu'ensuite son malade soit transporté dans une autre chambre plus lumineuse et plus aérée. Toutes choses que Lasne et Gomin s'empressèrent d'accomplir avec l'ardeur que l'on peut deviner ; mais tous ces ordres ayant été donnés à voix assez forte, le petit roi avait attiré le médecin à lui et lui avait demandé de baisser le ton, de crainte qu'à l'étage au-dessus sa mère, qu'à tort il croyait encore en vie, n'en entendît quelque chose et en conçût des inquiétudes sur sa santé et sur son sort.

Par la suite, quand sa nouvelle chambre fut prête, il y fut porté, dans les bras de Lasne, qui le sentit tressaillir et le vit se mordant les lèvres ou serrant les dents pour ne point crier, par suite des

extrêmes douleurs que lui infligeait, au moindre mouvement, son corps déformé, rachitique et expirant.

Une fois, cependant, commodément étendu dans un nouveau lit, dans une pièce plus spacieuse, à la fenêtre ouverte sur un ciel de printemps, à la porte pouvant s'ouvrir ou fermer à volonté, il en fut si aise qu'il ne cessa d'en remercier le docteur, Lasne et Gomin, et de leur adresser des sourires qui, sur son visage de mourant, les émurent profondément.

Mais le lendemain, à la relève des commissaires, l'enfant roi agonisant eut encore à subir une de ces scènes qui lui broyaient le cœur. Car le nouveau venu, au nombre des surveillants et gardiens majeurs de ce sergent de Dieu pour le royaume de France, âgé de dix ans, culbuté et emprisonné, était l'un de ces « fous, incapables et scélérats », qui, selon Renan, ont fait le succès de la Révolution. Il hurla donc, en une explosion d'invectives et d'insultes les plus choquantes, son indignation contre les améliorations que l'on avait apportées au régime de Louis XVII. Quand Lasne et Gomin lui répliquèrent qu'ils avaient agi sur l'ordre du médecin, le furibond empanaché leur cria : « Depuis quand sont-ce les carabins qui gouvernent la République ? » Puis il s'éloigna en tempêtant encore.

Pendant toute cette scène bruyante et résonnante de haine, le petit roi avait tenté de prendre son repas, mais n'avait réussi qu'à en avaler trois cuillerées de potage. Le soir venu, l'on avait attendu l'infirmière assignée par le docteur pour le veiller pendant la nuit. Mais ce fut en vain, et jamais elle ne vint.

À l'heure désignée par le règlement, Gomin et Lasne se retirèrent de sa chambre. Louis XVII passa donc seul sa dernière nuit sur terre. Il semble cependant qu'elle ait été calme. Car le lendemain, quand à l'heure prescrite, Gomin vint à lui, il le trouva plutôt reposé et apparemment souffrant moins. Mais il entendit alors cet enfant, son souverain et son prisonnier, le remercier avec une insistance et une intensité, peut-être assez singulières, pour toutes les attentions et les bontés qu'ils avaient eues pour lui.

Quand Lasne était venu relever Gomin, trouvant Louis XVII mieux, il lui avait fait sa toilette, l'avait vêtu et assis à la petite table. Il n'y avait pu, pourtant, demeurer qu'environ une heure, les douleurs l'ayant repris avec une force insurmontable. Lasne l'avait donc soigneusement et soucieusement recouché. L'enfant avait donc été au lit, quand sur les onze heures était arrivé le docteur Demangin, que le docteur Pelletan, conscient de l'importance de sa tâche, s'était associé. Comme le médecin l'écrivit plus tard à l'un de ses amis, le petit roi l'avait accueilli avec une courtoisie

et une reconnaissance dont il avait été profondément touché. Puis ayant trouvé, après examen, que l'état de son patient quoique grave, était stationnaire, il s'était retiré. Pendant que Lasne l'avait accompagné, Gomin était resté auprès de Louis XVII. Il s'était même, pour le veiller de plus près, assis au rebord du lit. Et voici qu'à bien le regarder, il vint un moment où ce précieux enfant lui avait paru plus serein. Aussi lui demanda-t-il si ses douleurs avaient décréu. La réponse fut que non, mais qu'il avait entendu une musique merveilleuse qui l'avait apaisé, et en laquelle il avait reconnu la voix de la reine, dont on lui avait caché l'exécution, et qu'il croyait captive dans la chambre au-dessus. À écouter ce propos, Gomin s'était agenouillé. Puis tandis qu'il priait, il s'était senti l'une de ses mains prise et baisée par l'enfant. Alors levant les yeux, il lui avait vu une mine d'extase, qui fut suivie de la venue d'un moment de sommeil.

Pendant que Louis XVII reposait ainsi, Gomin s'était retiré, Lasne étant revenu prendre sa garde auprès de lui. À son tour il s'était agenouillé auprès du lit. Soudain, par l'enfant éveillé, il s'était entendu poser cette question qu'il ne pouvait comprendre : « Croistu que ma sœur a pu entendre cette musique merveilleuse ? » Et ces mots à peine prononcés, il avait tourné ses yeux, aussi grands ouverts que l'était la fenêtre, vers la lumière d'un ciel de printemps, s'était retourné un peu tout en jetant à Lasne ce début d'une confidence : « J'ai une chose à te dire... » Mais cette chose est demeurée un secret à jamais. Car à cet instant même le petit roi prisonnier retomba mort, entre les bras de son geôlier, l'être le plus fidèle et aimant de ses sujets.

Pour éviter tout risque de scènes déplaisantes, le transport du petit roi en ses derniers jours dans une pièce plus plaisante ayant été accompli sans l'autorisation du Comité de sûreté générale, Lasne et Gomin portèrent immédiatement le cadavre de l'enfant dans cette chambre de Louis XVI, à lui avoir été officiellement assignée à l'expiration de son emmurement. Là ils posèrent ses restes mortels sur le lit de son père, où, le matelas n'étant plus, il était allongé sur les planches, et donc sur du bois, comme de bois était la croix. Rien ne pouvait être plus misérable. Mais là, la lumière venant de la fenêtre lui tombait droit sur le visage, dont les traits admirables et la pâleur devenaient sous ses rayons une vision inoubliable.

Quand les officiels vinrent constater le décès qu'ils voulaient traiter comme celui du dernier des quidams, tous en furent impressionnés et frappés de silence.

Après la mise en bière, le cercueil, escorté d'un petit détachement militaire, en cas de manifestation, et suivi par une foule consi-

dérable, fut porté au cimetière de Sainte-Marguerite, et jeté dans une fosse, aussitôt comblée de façon à ce que jamais personne ne puisse reconnaître l'emplacement. La République, en effet, plus hérodiennne qu'Hérode, était attachée avec acharnement à assassiner les enfants et les rois, non pas seulement en la vie, mais aussi en la mémoire.

Mais en cela rien n'a réussi, et la Providence a veillé à ce qu'il en soit tout l'opposé. Car l'extrême rigueur de son internement, le secret en lequel il fut tenu, et le refus de lui accorder une tombe n'ont fait qu'attiser les imaginations autour de sa personne. Aussi presque immédiatement après qu'il eut expiré, ont commencé à paraître, de-ci, de-là, des faux dauphins, des faux Louis XVII, en nombre si grand et si continuel que l'on pense à tous ces faux Christs, dont Jésus a prophétisé l'apparition à la fin du monde. De songer de la sorte porte évidemment l'esprit dans le sentiment qu'avec la mort de ce petit roi de France commençait de disparaître ce monde qui s'appelait la chrétienté.

En outre et par ailleurs, même physiquement tout de lui n'avait pas disparu. Car il restait de lui ce pourquoi il avait été tant aimé par la reine et ceux à l'avoir sincèrement connu, et ce par quoi il avait le plus souffert : son cœur.

Il avait été prélevé par le docteur Pelletan, lors de l'autopsie, conservé par lui dans du son, passé à ses héritiers, remis par ces derniers à la branche aînée de la maison de Bourbon, vénéré en la chapelle du comte de Chambord à Frohsdorf, sauvé d'un saccage de ce château par les soviets après la Seconde Guerre mondiale, et finalement donné par deux princesses Massimo, l'une nommée Blanche et l'autre nommée Neige, dont la mère était Bourbon ; elles en avaient hérité et en ont fait don au Mémorial de France pour la basilique de Saint-Denis.

Pour l'installation de cette relique si touchante et sacrée, en un lieu de sépulture traditionnel des souverains de la France, le duc de Bauffremont, alors président du Mémorial de France, organisa, avec l'aide efficace et fervente de la municipalité de Saint-Denis, réputée marxiste, une cérémonie solennelle qui fut l'une des plus belles à voir en Europe dans les années récentes.

Car voici qu'à un peu plus de deux siècles après sa mort, son anniversaire fut commémoré le 8 juin 2004, par une messe solennelle en présence d'une assistance débordant jusque sur la place, et en laquelle étaient représentés toute l'élite de la France intellectuelle et catholique, nombre d'universités étrangères, toutes les branches de la maison de Bourbon, l'archiduc aîné et son frère de la maison de Habsbourg, qui entouraient devant le chœur le duc

d'Anjou, récemment déclaré par les tribunaux de la République comme ayant seul vocation à la couronne de France.

Ce dernier s'était tenu initialement sur le parvis pour accueillir l'insigne relique, arrivant de Paris, où elle avait été exposée, le jour précédent, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et y avait reçu l'hommage de milliers de Parisiens, dont beaucoup s'étaient agenouillés devant elle et avaient longuement prié. À l'arrivée à Saint-Denis, escortée par un détachement de la police en grand uniforme, fourni par la municipalité, elle fut en son urne de cristal remise entre les mains du duc d'Anjou, qui la remit à son tour à un prince de sa maison, du même âge que Louis XVII à sa mort. Puis cet enfant princier, portant l'urne transparente, et suivi du roi de France de droit historique, sinon de fait, au son des grandes orgues de la Fanfare royale de Pergolèse, descendit à pas lents toute la nef, entre de part et d'autre une assistance saisie et émue, en la conscience qu'elle avait de vivre une des grandes heures de l'histoire de France.

Par la suite, on entendit le cardinal archevêque de Tours, Mgr Jean Honoré, placer si haut ce petit roi de France martyr qu'il pouvait prononcer des phrases telles que celle-ci : « Sur quel autre visage que celui de l'enfant du Temple, dont l'innocence martyre nous afflige, se reposerait davantage l'attention du Créateur ? N'est-ce pas son malheur même qui confère à la victime cette aura qui le transfigure, comme la couronne d'épines transfigure le Crucifié du Calvaire ? »

Ou cette autre : « Le mal n'est jamais aussi scandaleux qu'en l'outrage dont est victime l'enfant innocent... Et l'Innocent suprême n'a-t-il pas été le propre fils de Dieu ? »

Et le cardinal d'en comparer Louis XVII au roi David dont le Christ se plaisait à se déclarer le Fils, en citant ces deux lignes de son trente-septième psaume :

Tout le jour j'avance dans la nuit
Brisé, écrasé, à bout de force.

Et de conclure : « C'est l'ombre de la Croix qui permet de pénétrer, sinon d'expliquer, le scandale d'un enfant condamné à la déchéance de ses titres et au viol de son innocence. »

Enfin, à la suite de la messe de requiem, le cœur de Louis XVII fut, au son d'un roulement de tambour, descendu dans la crypte de la basilique, et là, placé un moment entre les deux tombes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Alors l'histoire se saisit de tout le présent, et à travers un silence frémissant, étreignit d'un même émoi toute l'assistance.

L'urne de cristal était encore entre les deux dalles tombales quand le curé de Milly-la-Forêt, chapelain de la Maison royale, adressa à Louis XVII, d'une voix chaude et mélodieuse, au nom de toutes les âmes et de tous les cœurs français, qui se veulent fidèles et loyaux envers le sang de France et leur petit roi martyr, comme le furent envers Jésus, jusque sur le calvaire, sa mère, saint Jean et les trois Marie, Véronique, Nicodème, Joseph d'Armathie, cette vibrante invocation :

« Sire, vous avez été le roi de la tristesse, de la misère de l'humiliation. Sire, quel roi a été plus que vous le roi de son peuple puisque vous avez souffert sur votre propre personne, les mêmes tortures, terreurs, injustices qui étaient alors infligées à tous les Français ! Sire, avec votre cœur, seul reste mortel que nous avons de vous, ce sont tous les combattants de la Vendée, tous les martyrs de la Révolution, tous ceux qui ont dit non à la barbarie et à l'apostasie, qui se sont sacrifiés en victimes expiatoires pour que l'État français revienne à sa vérité originelle, chrétienne et royale, qui, à la suite de Votre Majesté, leur roi martyr, entrent aujourd'hui en la basilique de Saint-Denis. Sire, si vous n'avez reçu à Reims l'onction du sacre, vous avez reçu de votre mère votre proclamation de roi, quand, la première et seule, face à vous, à quelques pas, elle, la reine de France et de Navarre, vous fit une profonde révérence. Sire, vous avez été un des grands rois de France, car si en conscience vous ne l'aviez pas été et vous ne l'étiez resté, encore et contre tout, point n'auriez-vous été emmuré ! Sire, puisse votre Majesté être pour nous Français, à travers temps et espace, l'émouvant, le souverain et providentiel témoignage de ce que toujours la lumière l'emporte sur les ténèbres, comme sur le calvaire ce fut divinement prouvé, puisque qui y fut cloué sur le bois s'est élevé de la Croix triomphant, pour régner, depuis maintenant plus de deux mille ans, sur les âmes, les esprits et le monde, tandis que les responsables ou exécutants du martèlement de clous perçant un corps humain sont soit honnis, soit oubliés. »

PÈRE JEAN CHARLES-ROUX,
écrivain.

IX

SAINT-JUST FASCISTE ?

À une époque où l'on scrute avec minutie les origines du phénomène totalitaire, jusqu'à lui attribuer des généalogies aussi invraisemblables que celles du marquis de Carabas ou du comte de Cagliostro, il est étrange que l'on continue de négliger autant la Révolution – comme si le moment fondateur de la modernité politique avait le singulier privilège de rester en dehors de l'inventaire, mystérieux, tragique peut-être, mais à jamais intouchable.

Or, les passerelles entre celle-ci et les totalitarismes du xx^e siècle sautent aux yeux – d'autant plus violemment que le régime soviétique, ses satellites et ses historiens se sont toujours réclamés des grands ancêtres, la Révolution bolchevique se concevant, dans la continuité du modèle, comme une Révolution française qui aurait échappé à Thermidor, à l'embourgeoisement du Directoire et au coup d'État de Brumaire, une révolution qui se serait glorieusement maintenue sur la ligne de crête établie par l'Incorruptible. Mais à cet égard, il est encore plus curieux de constater que l'autre grand courant totalitaire du siècle, le fascisme, a pu éprouver, quoique sur un mode plus discret, une semblable attirance pour les figures héroïques de la Révolution. Au début des années 1950, Malraux constate ainsi, dans la préface qu'il donne à la biographie écrite par Albert Olivier, que Saint-Just « annonce les communistes et les fascistes, le parti unique et tout-puissant¹ ». Les uns *et* les autres, les communistes *et* les fascistes, et ceux-ci, plus encore que ceux-là, tant ce personnage, Saint-Just, semble fait pour les séduire. Rédigée en 1908 par Charles Vellay, l'apologie qui figure en introduction

1. Albert OLIVIER, *Saint-Just et la force des choses*, Paris, Le Livre de poche, 1966, p. 17 ; cité désormais A.O.

aux *Œuvres complètes* de Saint-Just se clôt comme l'épithète d'un hiérarque mussolinien : « Au moment même où notre monde social meurt d'incertitude, de faiblesse et d'humilité servile, il est bon de replacer devant lui l'exemple de ce jeune homme dont le génie ne fut qu'une manifestation éblouissante de volonté, de raison et d'orgueil¹ ».

Si Saint-Just « annonce les fascistes », s'il a pu les séduire, c'est parce que extérieurement, il leur ressemble, ou plutôt parce qu'il correspond à ce que la mythologie fasciste décrit comme le type humain idéal.

Fulgurance : né le 25 août 1767, élu à la Convention en septembre 1792, nommé en mai 1793 au Comité de salut public pour établir un nouveau projet de Constitution, chargé, en octobre, de réorganiser les armées de l'Est, puis, à Paris, d'animer le gouvernement révolutionnaire au côté de Maximilien Robespierre, Saint-Just, à vingt-six ans à peine, est tout-puissant, à la fois obéi, craint et admiré. Mais la chute du jeune chef sera aussi rapide que son ascension : victime d'un retournement d'alliance, il meurt guillotiné le 10 thermidor an II, un mois avant son 27^e anniversaire.

Audace : « C'est lui, écrira Barère, qui a dit le premier que le secret de la Révolution est dans le mot "osez", et il a osé². » Son premier « coup » politique, celui qui va lui ouvrir l'accès à la notoriété, est un autodafé – qui constitue, il faut le reconnaître, une assez géniale opération de propagande. Ayant reçu en mai 1790 une trentaine d'exemplaires d'une brochure hostile à la Constitution civile du clergé, il porte le tout à la municipalité de Blérancourt, où il réside, et s'arrange pour organiser, en grande pompe, « une cérémonie du meilleur style romain³ ». Le 15 mai, dans la soirée, un bûcher est dressé par ses soins sur la grand-place du bourg ; là, face à la population qu'il a fait rassembler pour l'occasion, devant la Garde nationale au complet et les officiers municipaux en tenue, le jeune Saint-Just, au roulement des tambours, jette les livres dans les flammes, puis, tendant la main droite, jure, face à l'assistance médusée, « de mourir pour la patrie et l'Assemblée nationale et de périr par le feu plutôt que d'oublier ce serment ». Cet événement, constatera Charles Vellay, « ouvre et explique toute sa vie politique, qui ne fut, pendant quatre années, qu'un *acte ininterrompu de volonté*⁴ ».

1. SAINT-JUST, *Œuvres complètes*, éd. Charles Vellay, Charpentier et Fasquelle, 1908, introduction, t. I, p. XXI ; cité désormais *O.C.*

2. *O.C.*, t. I, p. XIX.

3. *A.O.*, p. 71.

4. *O.C.*, t. I, p. xv.

Volonté, mais aussi *courage*. Celui de Saint-Just se manifeste aussi bien à la tribune de la Convention que sur les champs de bataille, comme à Fleurus où, rapportera plus tard Lamartine, « ceint de l'écharpe du représentant, il charge à la tête des escadrons républicains et se jette dans la mêlée [...] avec l'insouciance et la fougue d'un jeune hussard¹ ». Ou encore, quelques semaines plus tard, lorsque, subitement proscrit par ceux qui l'adulaient un instant plus tôt, il écoute la sentence de mort puis monte à l'échafaud sans dire un mot, « calme, froid et dédaigneux² ».

Si, à ces traits de caractère qui semblent relever de l'imagerie d'Épinal, on ajoute l'intérêt que Saint-Just éprouve pour la chose militaire et pour l'histoire romaine, son insolence, son laconisme et sa sobriété, son goût de l'ordre, de la discipline et de la tenue, l'importance qu'il accorde aux exercices physiques et à la tenue vestimentaire, on obtient effectivement quelque chose qui pouvait paraître, à un jeune fasciste de l'entre-deux-guerres, comme un modèle à suivre, un genre de précurseur.

On pourrait certes objecter que tout ceci relève du cliché, de la coïncidence fortuite, de l'apparence extérieure, et en déduire que cela ne signifie pas grand-chose. Mais le hasard n'existe pas : surtout lorsque, comme Saint-Just, on a toujours entendu « lier la théorie et l'action³ », et faire de chacun de ses gestes, de chacune de ses paroles, la suite d'un principe, ou l'élément d'une stratégie. Saint-Just, remarquait l'une de ses biographes les plus perspicaces, Marie Lenéru, a « raisonné sur son cas. Lucide et réfléchi, rien des équivoques de son rôle n'a dû lui échapper. Tout est réfléchi, médité, et il ne fut jamais ce que dénonça l'un de ses détracteurs, Courtois, "un étourdi de vingt-six ans"⁴. » Saint-Just ressemble à ce qu'il veut être, et il agit comme il pense.

Par conséquent, cette proximité que l'on devine entre le modèle et ses admirateurs à un peu plus d'un siècle de distance, s'avère moins superficielle qu'il y paraissait au premier abord. Et Malraux a peut-être tort lorsque, après avoir affirmé que Saint-Just annonce les fascistes, il déclare en revanche qu'il n'annonce « ni le communisme ni le fascisme *en tant que doctrines*⁵ ». Sans doute ni l'un ni l'autre n'ont-ils été véritablement influencés par ses discours.

1. A. DE LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 340.

2. A.O., p. 649.

3. Albert SOBOUL, « Un manuscrit inédit de Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 1951, p. 325.

4. Marie LENÉRU, *Saint-Just*, Paris, Grasset, coll. « Les cahiers verts », 1922, p. 34 ; cité désormais M.L.

5. A.O., p. 16.

Néanmoins, si Saint-Just n'est pas une sorte de « proto-fasciste », on peut considérer, toutefois, que sa pensée « annonce » le fascisme en tant qu'elle manifeste, au fond, une même tendance. Elle l'annonce, comme on peut dire des hérésies millénaristes du Moyen Âge qu'elles annonçaient les utopies du XVI^e siècle, de Saint-Simon qu'il annonçait l'idéologie technocratique, ou de Napoléon III le gaullisme. Annoncer n'implique pas une coïncidence intégrale, mais la présence de similitudes significatives : bien que le détail diffère, on n'en discerne pas moins un mouvement commun, quelque chose comme une parenté, consistant dans le fait de répondre souvent de manière identique à des problèmes et dans des circonstances comparables. On notera au passage que cette parenté ne peut exister qu'entre des doctrines relativement sommaires, tributaires des circonstances et essentiellement tournées vers l'action – et non entre des systèmes philosophiques complexes : c'est pourquoi la pensée de Saint-Just, forgée au feu de la Révolution, peut être considérée comme « annonçant » le fascisme (ou le léninisme), mais pas la philosophie de Nietzsche, ou celle de Karl Marx.

Et encore faudrait-il s'entendre, et préciser ce que l'on entend ici par « doctrine de Saint-Just ». Si brève qu'ait été sa carrière, Saint-Just n'en présente pas moins plusieurs visages successifs, qu'il paraît d'ailleurs assez délicat d'envisager globalement. Le premier est celui d'un jeune homme de son siècle, celui de Voltaire et du libertinage, qui, à vingt ans, publie sous le manteau un interminable poème pornographique et anticlérical, *Organt* (1787) – ce qui manque de le conduire à la Bastille, mais ne lui vaut pas une once de célébrité. Le second visage de notre homme est plus sérieux : en écrivant, en 1791, un essai politique intitulé *L'Esprit de la Révolution et de la constitution de France*, il passe de Sade à Montesquieu, empruntant au passage son style au Rousseau larmoyant des *Confessions* : « Je n'ai rien à dire de ce faible essai [...], mais qui que vous soyez, puissiez-vous en le lisant aimer le cœur de son auteur ; je ne demande rien davantage¹. » Les conclusions ne sont pas beaucoup plus originales, puisque Saint-Just y applaudit avec enthousiasme à la monarchie limitée telle que l'instaure la Constitution de septembre 1791 : « Les législateurs de la France ont imaginé le plus sage équilibre ; [...] partout où je tourne les yeux, je découvre des merveilles². »

Or, le Saint-Just libertin et le Saint-Just libéral semblent n'avoir que des rapports lointains avec le Saint-Just troisième manière,

1. *O.C.*, t. I, p. 251-252.

2. *Ibid.*, p. 344.

fascinant, fanatique et frénétique : avec celui qui, élu à la Convention à vingt-cinq ans, y gagnera en quelques mois son surnom d'Archange de la Terreur. Mais peu important, ici, la discontinuité psychologique et les énigmes de cette biographie. Sans le conventionnel, l'histoire aurait à juste titre oublié le poète licencieux et le publiciste laborieux : on les ignorera donc aussi, pour ne s'intéresser ici qu'au Saint-Just des années terribles, de septembre 1792 à juillet 1794.

Évoquant ce dernier dans ses mémoires, Barère insiste sur ce qu'il perçoit comme une contradiction : « Il ne parlait que de la République et il avait un despotisme habituel¹. » Sachant, le xx^e siècle l'enseigne assez, avec quelle facilité une république peut tomber dans la tyrannie, on constatera au contraire la correspondance permanente entre ses actes et ses discours : entre le geste, la vie, l'apparence, et une pensée que Malraux résume en disant qu'elle fut « passionnément totalitaire² ».

VERS LA RÉPUBLIQUE TOTALE

Les historiens qui étudient la pensée de Saint-Just, et plus précisément la dimension programmatique de celle-ci, sont parfois tentés d'opposer une partie « sérieuse », celle qui fait l'objet de ses discours et qui inspirerait ses actes, à une partie « non sérieuse » – qui prend la forme d'une utopie spartiate un peu puérile, inachevée, d'ailleurs reléguée par le conventionnel lui-même dans ses fonds de tiroirs, d'où elle ne fut tirée qu'après sa mort par les pieux disciples qui ont publié, en 1800, ces *Fragments sur les institutions républicaines*.

Pourtant, cette césure commode entre ce qui semble sérieux et ce qui ne le serait point s'avère peu défendable. Les rapports prononcés à la Convention, les actes officiels du représentant en mission sont exactement contemporains des *Fragments*, et ils relèvent manifestement de la même logique, des mêmes principes. Nombre des thèmes qu'il développe dans ces derniers sur un mode systématique se retrouvent d'ailleurs dans ses discours, sur un mode initialement allusif, mais qui, au fil du temps, devient de plus en plus explicite. « Il faut, déclare-t-il ainsi dans son *Rapport sur la police générale* (26 germinal an II), que vous fassiez une cité, c'est-à-dire

1. Cité dans M.L., p. 25.

2. A.O., p. 17.

des citoyens, qui soient amis, qui soient hospitaliers et frères [...] Il faut que vous fassiez entendre que le gouvernement révolutionnaire [...] signifie [...] le passage du mal au bien, de la corruption à la probité, des mauvaises maximes aux bonnes¹. » « Les cabanes et les vertus sont les grandeurs du monde. Allons habiter les bords des fleuves, et bercer nos enfants, et les instruire au désintéressement et à l'intrépidité². »

Au fond, il n'y a aucune opposition véritable entre un programme « sérieux » et une partie ludique, qui relèverait du jeu ou du rêve – comme l'ont d'ailleurs compris les contemporains de Saint-Just, et notamment Danton, qui l'accusait de vouloir « nous donner la République de Sparte³ ». En réalité, ces projets et ces écrits, de « textures » différentes, paraissent avoir vocation à se succéder, la partie systématique accomplissant ce qu'avait initié la partie réaliste ; et Saint-Just lui-même semble évoquer cette succession logique dans son ultime discours, écrit le 9 thermidor an II : « Je demande quelques jours encore à la Providence pour appeler sur les institutions les méditations du peuple français et de tous ses législateurs. Tout ce qui arrive aujourd'hui dans le gouvernement n'aurait point eu lieu sous leur empire ; ils seraient vertueux peut-être, et n'auraient point pensé au mal, ceux dont j'accuse ici les prétentions orgueilleuses⁴. »

Le projet de Saint-Just se découpe donc en deux temps : il s'agit d'abord d'établir une république absolue, qui n'est elle-même que l'ébauche de l'utopie républicaine esquissée dans les *Fragments*.

De la république intégrale...

Ce qui relie les deux moments du projet, c'est un caractère commun, qu'à la suite de Malraux on qualifierait volontiers de *totalitaire*. Cette dimension, en effet, ne surgit pas soudainement de textes secrets que Saint-Just aurait refusé de rendre publics, elle sourd, au contraire, des premiers discours qu'il prononce, et s'impose bientôt de façon massive, à partir de son *Rapport sur la nécessité de déclarer le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix*, du 10 octobre 1793. De fait, la république que Saint-Just prétend établir présente une singularité affichée par rapport aux régimes de son temps : « Aucun État d'Europe, déclare-t-il, aucun, sans excep-

1. *O.C.*, t. II, p. 371.

2. *Ibid.*, p. 377.

3. Cité dans A.O., p. 465.

4. *O.C.*, t. II, p. 485.

tion, n'est régi par nos principes [...] La pureté de nos principes n'admet aucun pacte avec l'erreur, aucun pacte avec aucune sorte de tyrannie¹. » Seules les démocraties de l'Antiquité – où régnait ce que Benjamin Constant appellera « la liberté des anciens » – pourraient être comparées à ce qu'il souhaite instituer : une république absolutiste, où la sphère privée se trouve entièrement absorbée par la sphère publique.

L'unité du pouvoir.

Sur certains aspects pratiques, Saint-Just aura le temps d'évoluer ; sur les principes, en revanche, il reste stable, et en particulier sur ce thème central qu'est *l'unité de la république*.

Ce thème fait d'ailleurs l'objet de son premier discours en tant que député, prononcé aux Jacobins le 22 octobre 1792. Les conventionnels songeaient alors à créer une garde armée pour protéger l'Assemblée, recrutée dans les 83 départements. Saint-Just condamne ce projet, au motif qu'il établirait un « corps particulier² » dont la seule existence suffirait à rompre et à « dénaturer » le lien, l'union, l'identité existant entre le peuple et ses représentants. Cette identité doit en effet demeurer sans faille, car le peuple et l'assemblée – le souverain et ceux par lesquels il s'exprime – constituent, dans leur unité même, le seul pouvoir légitime : en république, l'univers politique se ramène à ce tout indissociable, si uni que l'on ne saurait intercaler le moindre corps intermédiaire entre l'un et l'autre.

Toute tentative en sens inverse est par conséquent assimilée au fédéralisme – un terme appelé à devenir l'un des *leitmotive* des discours de Saint-Just. Ce mot « fédéralisme » va, en effet, lui permettre de désigner tout ce qui isole, tout ce qui sépare, tout ce qui rompt l'unité devant exister, à la fois entre le gouvernement et le peuple, et au sein même de l'État et de la société : « Le fédéralisme ne consiste pas seulement dans un gouvernement divisé, mais dans un peuple divisé. L'unité ne consiste pas seulement dans celle du gouvernement, mais dans celle de tous les intérêts et de tous les rapports des citoyens³ ». Ainsi, un pouvoir « qui s'isole est un nouveau fédéralisme », de même que toute « immoralité est un fédéralisme dans l'état civil⁴ », et que tout fédéralisme est intrin-

1. *Discours sur les relations avec les puissances neutres*, dans *O.C.*, t. II, p. 336.

2. *O.C.*, t. I, p. 355.

3. *O.C.*, t. II, p. 373.

4. *Ibid.*, t. II, p. 271.

sèquement immoral, puisqu'il porte atteinte à la souveraineté du peuple.

Cette exigence obsessionnelle conduit Saint-Just à plaider, au nom des principes, pour une centralisation rigoureuse. Même lorsqu'il s'agit d'un « fédéralisme de fait ¹ », la moindre tentative des collectivités locales, départements, districts, communes, pour s'ériger en « autorités indépendantes de la représentation nationale », constitue un crime de lèse-souveraineté.

Parallèlement, cette idée le conduit à récuser, au sein de l'État, le dogme libéral de la séparation des pouvoirs. Lorsqu'il semble en parler, comme dans le *Discours sur le projet de constitution* qu'il prononce le 24 avril 1793, où il recommande : « Divisez ce pouvoir si vous voulez que la liberté règne à son tour ² », c'est en songeant à l'exécutif et à lui seul, qui doit, répète-t-il, demeurer entièrement subordonné et dépendant du législateur. En bref, estime Saint-Just, il faut diviser l'exécutif afin que celui-ci ne se sépare jamais du corps législatif, seul représentant du peuple et gardien de « l'unité de l'État ³ ». La Constitution montagnarde de juin 1793, établissant un « régime d'assemblée » caractérisé par une confusion des pouvoirs entre les mains du corps législatif, viendra bientôt consacrer ses vues.

Épurer la République.

La république absolutiste que Saint-Just appelle de ses vœux n'admet aucune séparation, aucune division, aucune impureté enfin, qui viendrait altérer ses principes. C'est pourquoi il déclare, dans son *Rapport sur les personnes incarcérées* (26 février 1794), que « ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé ⁴ ». Tout, ou rien, il n'y a pas d'alternative : « Si vous ne vouliez point [...] ce qui la constitue, prévient-il, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. » D'où la nécessité de s'épurer : la Convention, l'armée, la société et l'État, rien ne doit être épargné, car « ceux qui veulent l'empêcher de s'épurer ne veulent-ils pas la corrompre ? Et ceux qui veulent la corrompre ne veulent-ils pas la détruire ⁵ ? »

Typiquement totalitaire, cette quête éperdue de la pureté le pousse à désigner, sans cesse, de nouvelles catégories d'ennemis.

1. *Ibid.*, t. II, p. 310.

2. *Ibid.*, t. I, p. 426.

3. *Ibid.*, t. I, p. 428.

4. *Ibid.*, t. II, p. 231.

5. *Ibid.*, t. II, p. 229.

Au premier rang de ces proscrits figurent naturellement les opposants au régime : « La République ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique, et régnera sur elle par droit de conquête. Vous n'avez rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de choses, et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit ¹. » Ces « ennemis du peuple », la justice doit les mener à l'échafaud, ou du moins à « un esclavage éternel ² ». Et Dieu sait s'ils sont nombreux aux yeux de Saint-Just ! Représentant en mission à l'armée du Rhin durant l'automne 1793, celui-ci s'indigne, à Strasbourg, de la lenteur avec laquelle sont arrêtés les suspects du district : « Nous savons que dans cette seule ville, *il en existe des milliers*, et cependant vous êtes encore à nous fournir le premier nom de cette liste des ennemis de la République ³. » D'où son brûlant appel à la délation : « Hâtez-vous de les reconnaître ! »

Mais les ennemis de la République ne se limitent pas à ceux qui la combattent directement : toute critique constitue déjà une première trahison ⁴, de même que le fait de s'être « plaint de la Révolution ⁵ », lequel mérite à son auteur d'être déporté en Guyane. Et Saint-Just va encore plus loin, partant du principe selon lequel qui n'est pas avec lui, est contre lui : « Vous avez à punir non seulement les traîtres, mais les indifférents même ; vous avez à punir quiconque est passif dans la République et ne fait rien pour elle : car, depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain ; tout ce qui est hors le souverain est ennemi ⁶. » La conclusion tombe, comme un couperet : « Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de la liberté respirera ⁷. » À l'automne 1793, Saint-Just fera arrêter le commandant d'un bataillon de l'armée du Rhin pour s'être « montré indifférent sur les principes de la révolution ⁸ ».

Crescendo, le nombre des proscrits enfle jusqu'à la démesure : d'autant qu'aux ennemis politiques s'ajoutent ceux que l'on pourrait appeler des ennemis sociaux : l'ex-prêtre et le ci-devant noble, bien sûr, mais aussi celui que Saint-Just appelle « le riche » – figure maudite, peut-être récupérée dans le *Discours sur l'inégalité* de Rousseau, qu'il oppose systématiquement au peuple ; un « riche » qu'il soupçonne d'être par nature du côté du mal, et qu'il tente de

1. *Ibid.*, t. II, p. 75 -76.

2. *Ibid.*, t. II, p. 239.

3. *Ibid.*, t. II, p. 120.

4. *Ibid.*, t. II, p. 275.

5. *Ibid.*, t. II, p. 389.

6. *Ibid.*, t. II, p. 76.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, t. II, p. 140.

pressurer dès qu'il en a l'occasion. À Strasbourg, par exemple, il ne se contente pas de réquisitionner des lits, des vêtements et des chaussures, il lève sur « les riches de cette ville ¹ » un emprunt forcé de neuf millions. Et comme l'argent tarde à rentrer, il ordonne, une semaine seulement après avoir lancé « l'emprunt », que le plus riche imposé qui n'aura pas acquitté son dû dans les vingt-quatre heures sera exposé sur l'échafaud de la guillotine, et que tous les autres riches subiront un mois de prison par jour de retard. Ne pouvant éliminer (tous) les riches, on doit au moins les appauvrir pour les châtier d'être ce qu'ils sont.

« *Le gouvernement a l'œil à tout.* »

Les riches posent en effet un grave problème. À elle seule, leur fortune les sépare du reste du peuple, elle leur interdit d'être pleinement intégrés dans un ensemble qui doit, lui aussi, se conformer à la logique égalitaire du nouveau régime. On retrouve ici l'exigence d'unité, non plus dans l'ordre du pouvoir, mais dans celui de la société : puisqu'il ne saurait exister de république si la société elle-même n'est pas républicaine.

Et l'on touche du coup à l'un des aspects les plus clairement totalitaires de la pensée de Saint-Just. Sans ce qu'il appelle des « mœurs républicaines », « notre République serait un songe ² ». Car selon lui, contrairement à la monarchie qui peut se contenter d'investir la sphère publique sans empiéter sur l'ordre privé, « dans une république, il y a de plus des institutions, soit pour comprimer les mœurs, soit pour arrêter la corruption des lois et des hommes. Un État où ces institutions manquent n'est qu'une république illusoire, et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens, et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté, selon son intérêt, produit l'esclavage de tous ³. »

Ainsi la république ne se ramène-t-elle pas aux mécanismes constitutionnels : ce sont en effet les *institutions*, c'est-à-dire, selon Saint-Just, les mœurs des citoyens, qui en sont « l'âme ⁴ ». Voilà du reste pourquoi la république « n'est point un sénat, *elle est la vertu* ⁵ ». Il faut donc maintenir coûte que coûte cette vertu, ces mœurs républicaines, l'égalité, la fraternité, le sacrifice perpétuel

1. *Ibid.*, t. II, p. 124.

2. *Ibid.*, t. II, p. 229.

3. *Ibid.*, t. II, p. 230.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, t. II, p. 234.

des intérêts privés à l'utilité commune, sous peine de voir la république disparaître.

D'où les mesures préconisées par Saint-Just qui, sur ce plan, concernent aussi bien le répertoire des théâtres¹, les repas – ceux, excessivement chers, qu'osent faire certains riches, suffisent à les désigner comme des ennemis du peuple² –, les modes, le maquillage, ou encore la civilité – d'où sont éliminées toutes les traces de l'Ancien Régime, vouvoiement, formules de politesse et gestes de courtoisie.

Et la liberté, dans tout cela ? Celle des ennemis de la liberté, on le sait, n'a pas lieu d'être. Quant à celle des bons républicains, elle consiste, toujours d'après Rousseau, dans « l'obéissance de chacun à l'harmonie [...] du corps entier³ ». La liberté se confond avec l'obéissance à la loi et aux principes de la république. Elle consiste aussi à prendre part au châtement des méchants, à « dénoncer les conspirateurs et les individus mis hors la loi⁴ », ou encore, à « informer les autorités [...] et le Comité de salut public [...] des discours inciviques et des actes d'oppression dont [les citoyens] auraient été victimes ou témoins⁵ ». Car la passivité, tout comme l'indifférence, s'apparente à la complicité : et « celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a coopéré à l'affranchir⁶ ». Inspirée du modèle antique, la délation permet d'associer l'ensemble des citoyens à la répression – une répression dont Saint-Just réclame, en décembre 1793, l'intensification dans une lettre à Robespierre : « Vous ne punissez que les crimes saillants, les crimes hypocrites sont impunis. Faites punir un abus léger dans chaque partie, *c'est le moyen d'effrayer les méchants, et de leur faire voir que le gouvernement a l'œil à tout*⁷. » C'est en éradiquant le mal, si infime soit-il en apparence, que l'on pourra enfin instituer la république et lui donner la forme qu'elle doit avoir, celle d'une cité austère et vertueuse.

... à la cité vertueuse.

Le terme d'utopie a souvent été utilisé, dans des sens et avec des intentions variables, pour décrire les *Fragments sur les institutions républicaines*. Pourtant, ce terme est-il réellement pertinent

1. *Ibid.*, t. II, p. 10.

2. *Ibid.*, t. II, p. 258, 260.

3. *Ibid.*, t. I, p. 355.

4. *Ibid.*, t. II, p. 278.

5. *Ibid.*, t. II, p. 389.

6. *Ibid.*, t. II, p. 238.

7. *Ibid.*, t. II, p. 161.

en l'occurrence ? Et dans l'affirmative, cette dimension utopique ne suffit-elle pas à condamner tout rapprochement entre la pensée du conventionnel et la doctrine fasciste ?

Une utopie singulière.

Ce qui pourrait faire douter du caractère utopique du projet de Saint-Just, tel qu'il se dévoile parfois dans ses rapports, et tel qu'il se déploie explicitement dans les *Fragments*, c'est sa noirceur, son pessimisme, son caractère foncièrement antimoderne, qui semble issu des premiers discours de Rousseau. Chez Saint-Just, l'état de nature primitif, en deçà de toute intervention humaine, constitue au fond l'unique modèle, ce vers quoi il faudrait pouvoir revenir. Selon lui, cet état de nature n'était en rien solitaire et violent, mais spontanément social, formant entre les hommes ce qu'il appelle une « société naturelle qui repose sur leur indépendance¹ ». Dans cette situation pré-politique, « d'homme à homme, tout est identité² ». L'identité, un concept dont on a déjà noté l'importance dans la pensée de Saint-Just, implique ici à la fois une égalité foncière et une absence de violence entre des êtres trop proches pour ne pas être altruistes. L'amitié y constitue la norme : d'où l'importance que Saint-Just lui donnera dans la cité régénérée qu'il appelle de ses vœux. Enfin, l'identité fait de cette société naturelle une totalité organique où l'unité du tout reflète, au niveau supérieur, celle des parties.

Dans ce cadre, l'individu n'existe qu'à travers l'union qui le relie aux autres ; il n'apparaîtra en tant que tel qu'à la suite de la « désintégration du corps social³ », après l'éclatement tragique qui, entraînant la disparition de l'état de nature, aboutit à la naissance de l'état politique. Désormais, note Saint-Just, « tous vivent armés contre chacun, comme une troupe d'animaux de diverses espèces inconnues l'une à l'autre et tout près de se dévorer⁴ ». Le passage à l'état civil n'est donc pas un progrès, mais une épouvantable régression.

Et tel est, pour Saint-Just, le sens profond de l'histoire humaine : celui d'une « généralisation du politique⁵ » qui s'effectue aux dépens de la nature, bref, d'une décadence dont seuls les naïfs, clame-t-il, peuvent « ignorer toute l'étendue⁶ ». C'est pourquoi,

1. *Ibid.*, t. II, p. 497.

2. *Ibid.*, t. II, p. 499.

3. Miguel ABENSOUR, dans François CHATELET (dir.) *Dictionnaire des œuvres politiques*, 2^e éd., PUF, 1989, p. 908, cité désormais M.A.

4. *O.C.*, t. II, p. 497.

5. M.A., p. 909.

6. *O.C.*, t. II, p. 498.

chez lui, « nouveauté est synonyme d'erreur¹ », et non point d'amélioration certaine, comme chez les tenants de l'idée de progrès à la Condorcet. « C'était, écrira plus tard Charles Nodier en préface à son édition des *Fragments*, un philosophe extrêmement arriéré² ». Une attitude dont on peut rapprocher son naturalisme intransigeant, qui le conduit à une vision archaïque de la société, de l'économie, de l'agriculture, et qui, au-delà, le porte à récuser ce qui forme, avec l'idée de progrès, le fondement du credo moderniste, la confiance totale dans la raison – où il ne voit que le résultat d'une « dégénérescence de l'intelligence première³ ».

Dans son poème *Organt*, Saint-Just vilipendait déjà la nouvelle idole du siècle, ce « grand monstre appelé Raison », qui « n'est qu'un noir composé d'orgueil adroit et d'orgueil intéressé⁴ ». Sept ans plus tard, dans les *Fragments*, il continuera d'opposer à la conscience ce qu'il appelle l'esprit, « sophiste qui conduit les vertus à l'échafaud ».

Pessimisme, vision tragique de la vie, rejet formel des dogmes du progrès et de la raison, anti-individualisme : de toute évidence, Saint-Just n'est pas un moderne ordinaire. D'où la tentation de conclure qu'il ne saurait être un utopiste, l'utopie ayant en effet, depuis l'origine, partie liée avec un activisme rationaliste qui paraît aux antipodes des convictions du conventionnel.

Une utopie à part entière.

Mais encore faut-il s'entendre sur une définition de l'utopie. Et à cet égard, celle qu'en propose le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1795, un an après la mort de Saint-Just, permet de nuancer la première impression : il s'agit, explique-t-on alors, d'« un plan de gouvernement imaginaire où tout est parfaitement réglé pour le bonheur commun ». Or, tel est précisément le propos de Saint-Just. Car si l'histoire telle qu'il la conçoit paraît globalement inclinée vers le mal, rien n'interdit de travailler à son ressaisissement, à une inversion de son cours, qui se traduirait, en un sens, par son abolition : par l'arrachement de la cité régénérée au temps destructeur. La solidité des empires, écrit-il, est « dans les institutions immortelles, qui sont impassibles et à l'abri de la témérité des factions⁵ ». Des institutions qu'un peuple peut se donner à lui-même en revenant à

1. M.A., p. 916.

2. *Ibid.*

3. M.A., p. 912-913.

4. A.O., p. 43.

5. O.C., t. II, p. 493.

l'ordre naturel. « Je ne cherche point à établir des nouveautés, mais à détruire les nouveautés elles-mêmes ¹ » : une fois cette destruction opérée, la révolution pourra « s'arrêter à la perfection du bonheur et de la liberté publique par les lois ² ».

Ainsi le pessimisme d'ensemble ménage-t-il finalement une place à la réalisation de la cité parfaite. La tâche est ardue, puisqu'il s'agit, déclare-t-il en novembre 1792, « d'instruire à la vertu des hommes durs, qui ne vivent que pour eux » ; cependant, « la chose n'est pas impossible, un peuple est conduit facilement aux idées saines ³ » : plus facilement qu'un individu, en tout cas.

« Notre but, écrit-il en février 1794 dans son *Rapport sur les personnes incarcérées*, est de créer un ordre de choses tel qu'une pente universelle vers le bien s'établisse [...], tel que nous obtenions dans l'intérieur le calme nécessaire pour fonder la félicité du peuple ⁴. » Une fois le peuple rendu sage, porté par de bonnes lois, « une éducation sévère et des institutions fortes ⁵ », la perfection sera à portée de main.

Et l'on retrouve alors, dans ce cadre épuré, la plupart des thèmes caractéristiques de l'utopie classique : vertu, bonheur, travail, harmonie. Autant de concepts que Saint-Just s'approprie, à vrai dire, dans une perspective qui n'est en rien celle des Lumières. Ainsi, lorsqu'il proclame que « le bonheur est une idée neuve en Europe ⁶ », alors qu'il y a déjà un siècle que l'on ne cesse d'en disserter. Mais il est vrai que le bonheur dont il rêve n'est pas celui des élégies gracieuses et des jolies courtisanes – « idée affreuse ⁷ » –, ce n'est pas ce bonheur égoïste « qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. [...]. Ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes ; ce bonheur est celui des corrupteurs de l'humanité : nous vous offrîmes le *bonheur de Sparte* [...], celui de l'aisance et de la médiocrité [...]. Nous offrîmes au peuple le bonheur d'être libre et tranquille [...]; celui de retourner à la nature, à la morale, et de fonder la République ⁸. »

Bonheur civil, bonheur sévère, garanti par des institutions que Saint-Just, comme nombre d'utopistes avant lui – et en particulier Morelly, l'auteur du *Code de la nature* –, énonce sous la forme d'une succession de normes.

1. *De la nature*, cité dans M.A., p. 917.

2. *O.C.*, t. II, p. 508.

3. *Ibid.*, t. I, p. 380.

4. *Ibid.*, t. II, p. 235.

5. *A.O.*, p. 521.

6. *O.C.*, t. II, p. 248.

7. *Ibid.*, t. II, p. 269.

8. *Ibid.*, t. II, p. 266-267.

Certaines d'entre elles paraissent caractéristiques de la tradition utopiste : ainsi, dans le 6^e Fragment, celles qui ont trait à l'éducation, et qui précisent que « les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la République ensuite, jusqu'à leur mort ¹ ». Ces règles détaillent le programme éducatif destiné à en faire de bons citoyens : « La discipline de l'enfance est rigoureuse. On élève les enfants dans l'amour du silence et le mépris des rhéteurs. Ils sont formés au laconisme du langage. » De cinq à seize ans, les enfants sont pris en charge par l'État, qui les éduque, les loge, les nourrit en commun « de racines, de fruits, de laitages, de pain et d'eau », et les habille « de toile en toutes saisons ». De dix à seize ans, ils sont distribués en bataillons, en compagnies et en légions : autant d'éléments qui, note Albert Olivier, évoquent « la mobilisation de la jeunesse par les dictatures modernes ² ».

Par l'éducation, il s'agit de créer une société où l'amitié constitue le lien par excellence, plus dense que le mariage ou la parenté : puisqu'un homme doit déclarer chaque année quels sont ses amis, s'expliquer en public lorsqu'il rompt avec l'un d'eux, et qu'il sera banni de la cité si son ami a commis un crime, s'il l'a trahi, s'il n'a point d'amis ou s'il reconnaît ne pas croire en l'amitié.

Cette utopie n'est pas strictement communiste, Saint-Just n'ayant jamais prôné la suppression totale de la propriété privée : comme Rousseau, une fois encore, il demeure attaché à la petite propriété, où il voit la meilleure garantie des mœurs et des institutions républicaines. Qu'il n'y ait plus de riches ni de miséreux, c'est tout ce qui importe. Mais sur ce plan aussi, son projet correspond à la logique de l'utopie, où l'égalité n'est jamais qu'un moyen d'assurer la stabilité du système en désarmant l'avarice et les jalousies, un moyen de faire régner cet ordre, que « rien ne remplace ³ », et qui ne peut résulter du chaos des intérêts et des égoïsmes.

La perfection demeure en effet un acquis fragile : « L'égalité ne pouvant être garantie que par la justice inflexible de l'autorité, la discipline de ceux qui l'exercent doit être rigoureuse ⁴. » La force, et les vertus : c'est pour enraciner celles-ci, « pour prêcher ou donner l'exemple de toutes les vertus ⁵ », que Saint-Just va jusqu'à proposer d'instituer six millions de censeurs...

En somme, si les *Fragments sur les institutions* de Saint-Just constituent, à certains égards, une utopie à part, nourrie de la lecture

1. *Ibid.*, t. II, p. 516.

2. A.O., p. 484.

3. O.C., t. I, p. 402.

4. *Ibid.*, t. II, p. 529.

5. *Ibid.*, t. II, p. 530.

de Rousseau et de Mably¹, il ne s'agit pas moins d'une utopie à part entière, conçue comme l'accomplissement de la république totale.

Quant aux similitudes entre cette utopie et les projets totalitaires du xx^e siècle, en particulier le fascisme, elles tiennent à la fois à ce qui la *singularise* (par exemple, la méfiance à l'égard de la raison et le pessimisme des perspectives) et à ce qui la *rattache* à la tradition utopique : la thématique de l'homme nouveau, le culte des héros, le rôle des fêtes publiques, l'uniformisation générale, le souci du corps, la nécessité de se prémunir contre les atteintes extérieures conjuguée avec un impérialisme latent : tout ceci établit le genre de « parenté » idéologique évoqué plus haut.

D'autant que ces rapprochements ne se limitent pas au projet lui-même. Ils se retrouvent dans les modalités de sa mise en œuvre, telles que Saint-Just les décrit, et telles qu'il mettra en pratique, à la Convention, au Comité de salut public ou lors de ses missions en province.

LE TRIOMPHE DE LA VOLONTÉ

De façon générale, on décèle, chez Saint-Just, une certaine défiance, très peu moderne là encore, à l'égard de la volonté. C'est elle en effet qui, à travers le contrat initial, a fait tomber l'humanité dans l'état politique, où elle se traduit le plus souvent par des rapports de domination et de violence. Pourtant, la volonté apparaît aussi comme l'instrument indispensable au retour à l'ordre naturel. D'où, malgré la nuance initiale, son rôle majeur dans la rhétorique de Saint-Just : vouée à s'estomper dans le cadre futur, la volonté constitue, jusqu'à l'instauration de la cité parfaite, le moteur de l'action révolutionnaire.

Le héros.

Et c'est par la figure du héros qu'il faut commencer, sur ce plan, à examiner la pensée de Saint-Just – une figure dont l'importance confirme ce que l'on a noté plus haut à propos de la singularité de ses conceptions.

Le mythe du héros entretient en effet des rapports ambigus avec la modernité. Étranger au déterminisme, et plus spécialement à

1. Deux auteurs qui figurent dans la très petite bibliothèque que l'on retrouvera après sa mort à son domicile.

l'idée d'un progrès nécessaire, le héros se situe du côté de la nature, de l'inné plutôt que de l'acquis. Il ignore aussi bien le bonheur hédoniste que la raison utilitaire, son acceptation du sacrifice s'avérant incompatible avec la prudence et le calcul. Politiquement, enfin, le héros, orgueilleux et solitaire, incarne l'antithèse du bourgeois. Les Lumières, du reste, ne s'y tromperont pas, non plus que le chevalier de Jaucourt, qui rédigea les articles « Héros » et « Héroïsme » de l'*Encyclopédie*. Le héros qui prétend terrasser son destin n'est plus de mise dans ce monde apaisé, où il se trouve avantageusement remplacé par ceux que les modernes appellent « les grands hommes », Descartes, Newton, Vauban, bientôt Franklin, plutôt que le Grand Condé ou Charles XII de Suède. Mais cet apaisement du monde est illusoire, et le cataclysme révolutionnaire va conduire Saint-Just, lecteur de Plutarque, à faire du héros l'acteur principal du processus d'instauration de sa cité ; l'acteur, mais aussi le modèle, en ce qu'il constitue une préfiguration de l'homme nouveau.

Soi-même ?

Pour Saint-Just, tout naît de la Révolution, « entreprise héroïque, dont les auteurs marchent entre les périls et l'immortalité¹ ». Et c'est d'abord à lui-même qu'il paraît songer lorsqu'il décrit les qualités propres à l'homme révolutionnaire, « héros de bon sens et de probité² » : « Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé, il est frugal ; il est simple sans afficher le luxe de la fausse modestie ; il est l'irréconciliable ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution, il ne la censure jamais, mais il condamne ses ennemis sans l'envelopper avec eux ; il ne l'outrage point, mais il l'éclaire ; et, jaloux de sa pureté, il s'observe, quand il en parle, par respect pour elle » – on note au passage la tonalité religieuse du propos. « Un homme révolutionnaire est plein d'honneur, il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu'il est en paix avec son propre cœur [...] [il] est intraitable aux méchants, mais il est sensible ; il est si jaloux de la gloire de sa patrie et de la liberté qu'il ne fait rien inconsidérément ; il court dans les combats, il poursuit les coupables et défend l'innocence dans les tribunaux ; il dit la vérité afin qu'elle instruisse, et non pas afin qu'elle outrage ; il sait que, pour que la Révolution s'affermisse, il faut être aussi bon qu'on était méchant autrefois³. »

1. *O.C.*, t. II, p. 307.

2. *Ibid.*, t. II, p. 372.

3. *Ibid.*

Enfin, le héros révolutionnaire n'attend aucune récompense, sinon l'immortalité : lorsqu'il évoque Lycurgue, le législateur de Sparte, ou Socrate, c'est bien à lui-même que songe Saint-Just, à lui et aux vertus dont il se pare en les exigeant des autres : dureté, rigidité, inflexibilité, courage, exaltation, probité et pureté ¹.

Le peuple.

Le héros patriote a le culte de l'énergie, qu'il pousse, déclare Saint-Just, jusqu'à la fureur ². Car tel est précisément son rôle, celui d'un éveilleur du peuple... Face à des ennemis omniprésents, « nous devons être en état de violence et de force [...] Nous devons donc rester continuellement en état d'énergie ³. » Et pour cela, nous devons éveiller, et nous éveiller nous-mêmes – autre métaphore fréquente sous la plume de Saint-Just, bien avant de devenir un slogan national-socialiste : « Ceux qui font les révolutions dans le monde, ceux qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans leurs tombeaux ⁴. » C'est pourquoi « le moment est venu de tirer du sommeil tous les dépositaires de l'autorité publique ⁵ », et le peuple lui-même.

Ce sommeil symbolise en effet tout ce que Saint-Just réprouve, tout ce qui éloigne le peuple de l'héroïsme nécessaire, tout ce qui, par conséquent, menace l'accomplissement de la Révolution : la mollesse, la paresse, l'indulgence et la pusillanimité. Car au fond, l'héroïsme n'est pas facultatif, il est désormais de rigueur. Et c'est bien cela, en définitive, que Saint-Just reproche à Danton, dans le rapport qu'il prononce contre lui lors de son procès, le 11 germinal an II : manifestement peu convaincu lorsqu'il accuse son ancien allié d'avoir, dès le début, servi la tyrannie et conspiré contre la Révolution, il s'enflamme lorsqu'il lui reproche d'être resté tranquillement chez lui, à Arcis-sur-Aube, jusqu'à la veille du 10 août 1792 ⁶, d'avoir si souvent prôné la modération et de s'être accommodé de tant de choses. « La haine, disais-tu, est insupportable à mon cœur [...]. Mais n'es-tu point criminel et responsable de n'avoir point

1. Un héroïsme qui, dans son cas, paraît parfois sujet à caution : ainsi, lorsqu'il se drape dans l'intransigeance du héros pour faire condamner son ami de jeunesse Camille Desmoulins, alors qu'il assouvit plus probablement une sordide vengeance d'auteur, comme Desmoulins le lui reprochera d'ailleurs durant son procès : « Le ci-devant chevalier de Saint-Just m'a juré une haine implacable pour une légère plaisanterie que je me suis permise il y a cinq mois » (cité dans A.O., p. 467).

2. *O.C.*, t. II, p. 274.

3. *Ibid.*, t. II, p. 100.

4. *Ibid.*, t. II, p. 84.

5. *Ibid.*, t. II, p. 384.

6. *Ibid.*, t. II, p. 321.

haï les ennemis de la patrie ? Est-ce par ses penchants privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine¹ ? »

Car la haine, Saint-Just l'a comprise un siècle et demi avant George Orwell, constitue un ressort capital, indispensable même, pour éveiller un peuple assoupi². À ce peuple, il faut donc apprendre à haïr : haïr « ceux qui déprisent la représentation³ », haïr les riches, haïr les prêtres et les princes : « La république ne se concilie point avec les faiblesses ; faisons tout pour que la haine des rois passe dans le sang du peuple ; tous les yeux du peuple se tourneront alors vers la patrie⁴. » La haine comme panacée : « Tout ce qui ne ressemble pas au pur amour du peuple et de la liberté aura ma haine⁵ » ; et réciproquement, c'est grâce à la haine que le peuple, enfin éveillé, accédera à la stature d'Hercule, le héros par excellence, celui qui le représente sur les pièces de monnaies ou lors des fêtes révolutionnaires.

Le gouvernement révolutionnaire.

Entre le héros et le peuple, le gouvernement doit, lui aussi, faire preuve d'une énergie implacable. Cette idée domine le *Rapport sur la nécessité de déclarer le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix*, prononcé par Saint-Just le 10 octobre 1793. Il faut que ce gouvernement dispose de toute l'énergie nécessaire : c'est pourquoi il importe, avant toutes choses, de suspendre l'application de la Constitution adoptée en juin. « Dans les circonstances où se trouve la République, la Constitution ne peut être établie ; on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire⁶. »

Le droit, les formes, les procédures sont des luxes dont il faut savoir se passer en temps de crise. La Constitution suspendue, le gouvernement pourra agir comme il se doit, être « terrible envers lui-même par l'énergie de ses rapports », et prêt à réprimer « toute injustice envers les citoyens, toute trahison, tout acte d'indifférence envers la patrie, toute mollesse⁷ ». Comme le peuple, le gouvernement reproduit donc les traits mâles du héros révolutionnaire, résolu à établir « la dictature de la justice⁸ ».

1. *Ibid.*, t. II, p. 322.

2. Voir *ibid.*, t. II, p. 361.

3. *Ibid.*, t. II, p. 379.

4. *Ibid.*, t. II, p. 384.

5. *Ibid.*, t. II, p. 480.

6. *Ibid.*, t. II, p. 83.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, t. II, p. 237.

L'action.

Cette remarque éclaire du reste la manière dont Saint-Just conçoit la réalisation de son projet politique. Il a beau clamer son horreur du machiavélisme, il estime, comme tout penseur totalitaire, que la grandeur des fins justifie les moyens.

Le primat de l'efficacité.

« Si nous nous contentons d'exposer des principes, comme nous ne l'avons fait que trop souvent, sans les appliquer, nous n'en tirerons aucune force contre les ennemis du peuple¹. » D'où le primat de l'action et de l'efficacité. Le héros n'est pas un contemplatif, il se lance au combat, et il sait où frapper.

Au sein de l'État, cette idée se traduit, concrètement, par une exigence de rapidité – l'image qui s'impose étant alors celle de la foudre. Ce souci de la vitesse revient fréquemment dans son *Rapport sur le gouvernement révolutionnaire* : le comité de salut public, y déclare-t-il, rendra compte tous les huit jours à la Convention, les lois seront « exécutées rapidement² », et la violation des délais prévus « sera punie comme un attentat à la liberté ». Tout doit aller le plus vite possible, et c'est ainsi que se comporte Saint-Just lui-même, décrit par Carnot comme « un prodige d'activité³ » et de mouvement : en mission, il ne reste pas une demi-journée au même endroit, courant sans trêve d'une ville, d'une armée à l'autre, survenant à l'improviste là où on l'attend le moins.

À cette rapidité dans l'action correspond aussi son idéal de laconisme : à trop parler, à trop légiférer, on perd du temps et de l'énergie. Il faut aller à l'essentiel, et se passer du reste⁴. Au demeurant, ce n'est point par des lois mais par des exemples que l'on gouverne les hommes – les lois ne demeurant efficaces que pour autant qu'elles sont rares, et terribles.

Des exemples plutôt que des normes. À Strasbourg, où sa manière d'« aller droit au but sans paroles inutiles [...] en imposait à ce point que nul n'osait [l'] aborder sans trembler⁵ », Saint-Just, tout-puissant représentant du Comité de salut public, ne s'en privera pas. Le cas le plus mémorable est celui d'Euloge Schneider, un ancien franciscain, professeur de théologie et de littérature grecque à Bonn, puis vicaire

1. *Ibid.*, t. II, p. 272.

2. *Ibid.*, t. II, p. 88.

3. Cité dans M.L., p. 145.

4. Voir O.C., t. II, p. 87.

5. Cité dans A.O., p. 330.

général du diocèse de Strasbourg et qui, après avoir abjuré la foi catholique, s'était acquis à bon droit un renom de barbarie comme accusateur public au tribunal révolutionnaire – parcourant la province accompagné d'une guillotine portative. Jusque-là, rien que de bien ordinaire. Ce que lui reproche Saint-Just, ce n'est pas sa vigueur, ni sa violence, mais ses sympathies hébertistes, et le faste insolent dont il s'entoure, grâce à la fortune d'une jeune fille qu'il a forcée à l'épouser. Constatant que Schneider est entré à Strasbourg dans un carrosse doré tiré par six chevaux, précédé de gardes sabre au clair, Saint-Just se saisit du prétexte pour le faire arrêter, puis pour le faire exposer, le lendemain, 22 frimaire an II, « depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, sur l'échafaud de la guillotine, à la vue du peuple, pour expier l'insulte faite aux mœurs de la République naissante ¹ » ; au-dessus de cette tête, le public pouvait lire cette inscription : « Pour avoir déshonoré la République. » Bientôt conduit à Paris, l'ancien franciscain sera condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire.

Cette exigence d'ordre, de laconisme, de rapidité implique, sur le plan institutionnel, une concentration du pouvoir : « Vous devez diminuer partout le nombre des agents, afin que les chefs travaillent et pensent ². » Et cette concentration, ce renforcement de l'autorité n'ont pas de limites. Le 5 thermidor, rapporte Barère, Saint-Just affirme ainsi que, pour remédier à l'anarchie des pouvoirs et des volontés, au désordre politique et législatif, il n'est au fond qu'« un moyen de salut : ce moyen, c'est la concentration du pouvoir, c'est l'unité des mesures du gouvernement, c'est l'énergie attachée aux institutions politiques dont les anciens firent un si utile usage ». Et lorsqu'on lui demande de préciser, de prononcer enfin le mot, Saint-Just n'hésite plus : « *Il faut une puissance dictatoriale* autre que celle des deux comités. Il faut un homme qui ait assez de génie, de force, de patriotisme et de générosité pour accepter cet emploi de la puissance publique ³. » Un autre témoin, Courtois, raconte qu'un soir, dînant en compagnie d'autres conventionnels qui discutaient des différentes formes de gouvernement, « Saint-Just, après avoir longtemps écouté sans rien dire, prend tout à coup la parole et dit d'un ton très prononcé : “Vous n'y entendez rien, le plus grand homme de l'Antiquité était Auguste. C'est lui qu'il faut prendre pour modèle.” ⁴ » Auguste, dont s'inspirera Mussolini, conserva la façade et le vocabulaire de la république pour asseoir sa toute-puissance. « Il faut, écrivait Saint-Just dans le 16^e Fragment, il faut dans toute révolution

1. *O.C.*, t. II, p. 154.

2. *Ibid.*, t. II, p. 87.

3. Cité dans A.O., p. 563-564.

4. Cité dans A.O., p. 651-652.

un dictateur pour sauver l'État par la force, ou des censeurs pour la sauver par la vertu¹. » En attendant les censeurs, qui ne pourront être instaurés que dans la république vertueuse de l'avenir, un dictateur s'impose. Mais qui ? Robespierre ? Ou lui-même ?

La fin et les moyens.

Ainsi la fin justifie-t-elle les moyens : « On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien². » On en a même le devoir, estime Saint-Just, qui va mettre cette conviction en œuvre, notamment lors du procès du roi, puis durant la Terreur.

Dans l'itinéraire du personnage, le procès de Louis XVI représente une étape capitale. C'est à cette occasion qu'il prononce, à la Convention, un discours dont la violence et l'originalité font de lui, du premier coup, le principal accusateur du monarque. Si son collègue Lanjuinais parle alors « d'une férocité scandaleuse³ », nombre de conventionnels admirent, en tremblant peut-être, ce tout jeune homme qui déclare froidement que « le roi doit être jugé en ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le combattre⁴ ». « On ne peut point régner innocemment⁵. » « C'est pourquoi – ces phrases vont marquer les esprits – cet homme doit régner ou mourir. »

Au fond, reconnaît Saint-Just, il ne s'agit pas de *faire justice*, mais d'être conséquent avec soi-même : « Ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république. [...] Nous devons donc avancer courageusement à notre but, et si nous voulons une république, y marcher très sérieusement⁶. » Dans son premier discours aux Jacobins, il recommandait déjà de ne pas se laisser aller « à ce retour à la justice [...] qui suit la chute des tyrans⁷ ». Savoir être dur, inflexible – et rusé, comme le montre encore Saint-Just lorsqu'il explique qu'il faut refuser l'appel au peuple réclamé par certains, qui risquerait d'innocenter le monarque : « La république ne se concilie pas avec la faiblesse⁸. »

Tout est bon pour instituer la république : y compris le recours à la trahison, à laquelle Saint-Just, oubliant une fois de plus son anti-machiavélisme de façade, conseille de recourir sans modération : « C'est chez

1. *O.C.*, t. II, p. 530.

2. *Ibid.*, t. II, p. 276.

3. Cité dans *M.L.*, p. 50.

4. *O.C.*, t. I, p. 365.

5. *Ibid.*, t. I, p. 366.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, t. I, p. 360.

8. *Ibid.*, t. I, p. 384.

nos ennemis déclarés qu'il faut répandre l'or à pleines mains, c'est là qu'il faut acheter un secret, un bras, un manipulateur [...]. C'est dans les armées (ennemies) qu'il faut payer nos partisans. C'est à des généraux mécontents qu'il faut ouvrir les portes du trésor¹. »

Tout est bon, y compris le recours à la terreur, dont Saint-Just sera l'un des soutiens les plus actifs, ou au mensonge, qu'il pratiquera sans états d'âme : au regard du triomphe de la Révolution, la vérité n'importe pas plus que la justice ou la pitié. Marie Lenéru observe ainsi avec quelle légèreté il présente, dans ses réquisitoires, « les preuves et les pièces dont il s'appuie, généralement fausses [...]. Il est de toute évidence qu'il n'y prête pas d'attention² », et peu de foi : « Il était bien trop intelligent pour autant de crédulité³. » Parfois, il va jusqu'à donner des faits une image manifestement travestie, comme lorsqu'il décrit l'attitude de Louis XVI durant les émeutes du 10 août : « Il se rendit au milieu de vous [...], dans le sein de la législature ; ses soldats en violèrent l'asile ; il se fit jour, pour ainsi dire, à coups d'épée, dans les entrailles de la patrie, pour s'y cacher⁴. » Ou encore lorsqu'il brosse, contre toute évidence, le portrait d'un Louis XVI implacable, « noir et farouche⁵ », uniquement soucieux d'humilier et de dominer : « Parcourez ses lois, et vous trouverez qu'aucun prince, avant lui, n'avait porté dans les États des calculs si profonds, si tyranniques, si dissimulés⁶. » Jamais personne, s'exclamera Taine, « parlant à la France et à la postérité », n'a « si impudemment menti⁷ ». Mais c'était pour la cause...

Présence de la mort.

Cette violence, Saint-Just l'assume d'autant plus facilement qu'il entretient un rapport presque familial avec l'idée de la mort, thème récurrent de ses discours, mais aussi dans sa façon d'envisager sa propre existence. La légende rapporte ainsi que Saint-Just, étudiant en droit à la faculté de Reims en 1787, avait fait tendre la chambre où il passait des heures à méditer de velours noir à larmes d'argent ; cette même légende affirme que, dans les jours qui précédèrent le 9 thermidor, au terme de son fulgurant parcours, Saint-Just allait se recueillir dans une petite maison de la plaine Monceau, en face

1. *Ibid.*, t. II, p. 350.

2. M.L., p. 62.

3. *Ibid.*, p. 64.

4. O.C., t. I, p. 395.

5. *Ibid.*, t. I, p. 389.

6. *Ibid.*

7. Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, *La Révolution : la conquête jacobine*, Paris, Hachette, 1885, p. 245.

de l'endroit où l'on enterrait les cadavres des guillotiné. Entre ces deux moments, la présence de la mort s'affirme, comme un motif pré-romantique de rêverie morbide, certes, mais surtout comme le paroxysme de l'action, et comme son instrument suprême.

Au sens propre, Saint-Just n'est pas l'initiateur de la Terreur. Le 30 août 1793, aux Jacobins, c'est un ancien prêtre, Royer, qui exige qu'on la place à l'ordre du jour, et c'est un ancien juge de paix, Gaston, qui proclame : « Il faut du sang pour consolider la Révolution. Si nous ne versons pas celui des contre-révolutionnaires, songeons qu'ils verseront un jour le nôtre. » Et d'ajouter : « Il faut se saisir de tous les gens suspects, les enfermer dans des lieux d'où ils ne puissent s'échapper, et lorsqu'il y aura quelque insurrection, il faudra environner ces lieux de fagots de paille et de matières combustibles auxquels on mettra le feu¹. » Mais si Saint-Just n'est pas l'auteur de ces propositions, il n'a jamais hésité à voir, dans l'extermination des ennemis, l'ultime moyen d'asseoir la République naissante. Il le proclamait déjà en 1792, au procès du roi, il le répète à l'occasion de celui de Danton et de Desmoulin : « La Révolution dévorera jusqu'au dernier ami de la tyrannie² » ; « Que tout ce qui fut criminel périsse ! On ne fait point de république avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers ceux qui ont trahi³. »

Alors que la plupart de ses collègues usent de métaphores et de périphrases, Saint-Just, lorsqu'il évoque la mort et ses instruments, reste d'une terrible simplicité : ni euphémismes ni faux-semblants lorsqu'il évoque la guillotine, les exécutions, le poignard du suicide, ou lorsqu'il déclare, lors d'un dîner organisé au soir du procès de la reine, qu'une « nation ne se régénère que sur des monceaux de cadavres⁴ ». L'un de ses plus proches amis, un certain Gatteau, alors fameux pour son cachet gravé d'une guillotine, rapporte à l'un de ses correspondants : « La bienfaisante Terreur produit ici d'une manière miraculeuse ce qu'on ne pourrait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie⁵. » La mort est le meilleur moyen d'accélérer l'histoire, d'arriver plus prestement au but.

Symétriquement à la mort des ennemis, celle du héros constitue une arme, et un argument de premier ordre – que Saint-Just, non sans une certaine emphase, n'a d'ailleurs jamais cessé d'employer,

1. Cité dans Gérard WALTER, *Histoire de la Terreur*, Paris, Albin Michel, 1937, p. 16.

2. *O.C.*, t. II, p. 329.

3. *Ibid.*, t. II, p. 332.

4. Cité dans A.O., p. 298.

5. Cité dans M.L., p. 144.

comme dans la lettre dépitée qu'il écrit à Daubigny en juillet 1792 – il a vingt-quatre ans : « Ô Dieu ! Faut-il que Brutus languisse loin de Rome ? Mon parti est pris cependant : si Brutus ne tue pas les autres, il se tuera lui-même ¹. »

Très bientôt, Brutus ne languira plus, il pourra tuer les autres – mais sans cesser pourtant de mettre sa mort dans la balance : la sienne, et celle de ses collègues, comme le fait Saint-Just dans son *Rapport sur les factions de l'étranger* : « La cause populaire et vous devez avoir le même char de triomphe ou le même tombeau [...] Quels amis avez-vous sur terre, si ce n'est le peuple tant qu'il est libre, et la ciguë quand il aura cessé de l'être ² ? » En somme, il n'est pas possible de rester en arrière : les hommes de la Révolution sont condamnés à vaincre ou à périr – l'alternative héroïque par excellence.

Si le vice l'emporte, tout sera perdu : « Fuyons dans le néant, ou dans le sein de la divinité : il n'y a pas eu de Révolution, il n'y a ni bonheur, ni vertu à espérer sur la terre ³. » Logique radicale qu'il confirme dans son dernier discours : « Le bien, voilà ce qu'il faut faire, à quelque prix que ce soit, en préférant le titre de héros mort à celui de lâche vivant ⁴. »

La fascination de la mort, imprégnant la pensée de Saint-Just et lui donnant sa teinte romantique, atteste du pessimisme qui le hante : « Le jour où je me serai vaincu qu'il est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles, et inexorables pour la tyrannie et l'injustice, je me poignarderai ⁵. » De fait, convaincu de l'échec de la Révolution, mortifié par l'effondrement de son utopie, Saint-Just se laissera exécuter sans dire un mot, comme s'il consentait à cette fin qu'il avait si souvent évoquée.

CONCLUSION

Au terme de ces analyses, que penser de la remarque de Malraux qui les introduisait, le romancier voyant en Saint-Just l'annonciateur des fascistes, sinon du fascisme lui-même ?

A priori, une telle affirmation heurte, de front, des habitudes de pensée, des lieux communs, et même les déclarations les plus autorisées – comme celles de Mussolini en personne qui, dans l'article

1. *O.C.*, t. I, p. 349.

2. *Ibid.*, t. II, p. 258-259.

3. *Ibid.*, t. II, p. 269.

4. *Ibid.*, t. II, p. 484.

5. *Ibid.*, t. II, p. 504.

« fascisme » de l'*Encyclopédie italienne*, soulignait son opposition aux utopies jacobines – au nom d'un réalisme que l'on retrouve affirmé dans l'article « jacobinisme » de cette même encyclopédie. Pourtant, comme le notent de récents historiens du fascisme, il faut savoir dépasser cette hostilité superficielle, ce véritable « déni », pour constater que, malgré les apparences, la Révolution française constitue l'un des fondements de la conception fasciste du pouvoir¹.

Les fascistes français, qui connaissent de près la geste révolutionnaire, n'hésitent d'ailleurs pas à s'en réclamer expressément – notamment afin de se démarquer de la droite « réactionnaire » maurrassienne. Transfuge de l'Action française, Georges Valois vient tout juste de créer le Faisceau lorsqu'il signe, le 14 juillet 1926, un article au titre explicite, « Le fascisme, conclusion du mouvement de 1789 ». Pour lui, la Révolution est la matrice d'où procèdent les grandes idées qui vont se combiner dans le fascisme : socialisme, nationalisme, État moderne et centralisation. Quant au fascisme, il lui revient d'achever le mouvement initié en 1789. Pour Valois, il s'agit non seulement de marquer sa rupture définitive avec les royalistes, mais aussi d'exprimer une conviction profonde, longtemps refoulée, et dont on retrouve l'écho cinq ans plus tard, lorsqu'il publie le texte du procès des industriels de Moscou : un procès dont il estime, avec une sympathie marquée, qu'il aura le même retentissement historique, « les mêmes effets que le procès de Louis XVI² ».

De son côté, Drieu La Rochelle ne manque pas de se référer à la tradition de violence et au culte de l'énergie incarnés, selon lui, par Danton et Robespierre. Dans un article paru en octobre 1939 à l'occasion du 150^e anniversaire de la Révolution, « Jacobinisme et fascisme », l'écrivain explique que la ressemblance foncière unissant les totalitarismes entre lesquels son cœur balance, bolchevisme, nazisme, fascisme, vient de ce qu'« ils ont une filiation commune – et cette filiation n'est autre que le jacobinisme » : dans leurs systèmes et dans leurs actes, « ils découlent en droite ligne du précédent français de 93³ ». Alors que le romancier Henri Béraud publie *Mon ami Robespierre*, Marcel Déat déclare avec enthousiasme qu'il a existé « un totalitarisme de l'an II, un national-socialisme avant la

1. George L. MOSSE, « Fascism and the French Revolution », *Journal of Contemporary History*, 24, 1989, p. 5.

2. *Le Procès des industriels de Moscou*, éd. Georges Valois, Paris, librairie Valois, 1931, p. ix.

3. Cité dans Marc CRAPEZ, *La Gauche réactionnaire*, Paris, Berg International, 1997, p. 303-304.

lettre, d'essence jacobine ¹ ». En bref, note à ce propos l'historien Marc Crapez, il s'agit, pour la plupart des fascistes français, « d'une filiation bien tangible », assumée et revendiquée. Une filiation que n'hésitent pas à souligner, du reste, leurs adversaires maurrassiens, qui se réclament, au contraire, de la seule tradition contre-révolutionnaire.

Saint-Just, s'il n'occupe pas le premier rang dans ce panthéon inattendu, n'en est pas pour autant exclu. Dans sa préface à la biographie de Marie Lenéru, Maurice Barrès ne peut s'empêcher de rapprocher « ses aphorismes ténébreux et denses », « sa volonté implacable ² », du souvenir d'un jeune « pré-fasciste » mort à la guerre, Henri Lagrange, l'initiateur de ce Cercle Proudhon qui avait tenté de concilier, dans l'action révolutionnaire, l'extrême droite et l'extrême gauche ³.

Mais si les fascistes français reconnaissent volontiers leurs racines jacobines, les autres n'en présentent pas moins, quelles que soient leurs dénégations, des ressemblances marquées sur plusieurs points essentiels. Il n'y a là aucune « répétition historique », mais l'effet d'une même logique révolutionnaire (opérer une rupture, supprimer les traces du passé), totalitaire (agir sur l'ensemble du réel) et utopique (l'homme nouveau est à portée de main, ce qui justifie tous les moyens permettant d'y parvenir).

Passons, à cet égard, sur les similitudes dans l'ordre des symboles – le faisceau, le feu, la foudre –, sur les analogies psychologiques – Robespierre, affirme G. L. Mosse, se serait senti parfaitement à aise dans l'ambiance d'une fête nationale-socialiste ⁴. Passons même sur le culte des morts, l'insistance sur les thèmes de la jeunesse, de l'énergie, du combat. Quand bien même on laisserait tout cela de côté, comme pouvant résulter de coïncidences fortuites, il y aurait encore tout le reste.

Sur le plan social et culturel, par exemple, on ne peut manquer de rapprocher l'hostilité aux « riches » qui anime Saint-Just de la tendance foncièrement anti-bourgeoise du fascisme, une tendance estompée pour des raisons d'opportunité lorsqu'il accède au pouvoir, mais qui demeure caractéristique de la doctrine fasciste, et qui refait brusquement surface lors du tournant totalitaire des années 1938-

1. *Ibid.*, p. 302.

2. M.L., p. 8.

3. Quant à Marie Lenéru, elle évoque Nietzsche, et déclare admirer, chez Saint-Just, l'énergie qui irradie de « cette œuvre brutale et sombre » : « La valeur de son entraînement ne se discute pas. Je le recommande encore aux jeunes disciples de la volonté qui ont suivi Sturel », le héros des *Déracinés* de Barrès, « au tombeau de l'empereur » (M.L., p. 45).

4. George L. MOSSE, « Fascism and the French Revolution », p. 11.

1939¹. C'est à cette occasion que l'État fasciste, se mettant à l'école des Jacobins, engage la bataille contre le « lei », une formule de politesse comparable au vouvoiement interdit dans la France révolutionnaire après 1792. La même perspective totalitaire – rectifier le langage ancien afin de régénérer l'homme – se fonde sur les mêmes arguments : le règlement concernant les organisations de jeunesse fascistes, adopté en février 1938, déclare ainsi que « le “tu” est adopté comme signe de plus intime camaraderie et de communauté de foi² ». Par cette prohibition, il s'agit d'établir « la fraternité qui caractérise les rapports entre fascistes³ », par opposition à l'esprit bourgeois et à « l'époque des courtisans⁴ ». Un siècle et demi plus tôt, les Jacobins ne disaient pas autre chose. Or, cette « révolution culturelle », soucieuse d'imposer jusque dans le langage la marque du nouveau régime, l'esprit de fraternité et le principe d'unité, n'est que le prolongement d'un projet plus vaste. « La Révolution française, observe G. L. Mosse, se considérait elle-même comme un nouveau départ, en vue de créer une nation de frères, les plus radicaux évoquant la naissance d'un homme nouveau. Tel était précisément le projet de Mussolini : le fascisme devait créer un nouveau type d'homme, qui ne soit plus le produit de l'ordre présent⁵. » Un homme nouveau qui pourrait être construit grâce à la loi et à l'éducation. En bref, conclut Mosse, « malgré ses attaques répétées contre l'utopisme, l'État fasciste lui-même visait à devenir une république de la vertu⁶ » – une cité où la vie, comme le déclarait le Duce, serait « grave, austère et religieuse⁷ ». « Le fasciste méprise la vie facile » et le confort bourgeois, son existence est intrépide, énergique, combative, entièrement vouée à la totalité qu'incarne l'État, un État qui coïncide avec le peuple : « De la vie de l'individu à la vie du groupe, de la vie du groupe à la vie de l'État, pas de solution de continuité [...]. Aucun aspect de l'activité individuelle ne doit échapper à l'État fasciste. Il entend ignorer l'homme parcellaire, morcelé en ses formes multiples. [...]. Il saisit l'homme total », à chaque âge de sa vie⁸.

1. Renzo DE FELICE, *Le Fascisme, un totalitarisme à l'italienne ?*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques, 1988, p. 119.

2. Marie-Anne MATARD, « L'anti-lei, utopie linguistique ou projet totalitaire ? », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. C, 1988-2, p. 977.

3. *Ibid.*, p. 992.

4. *Ibid.*, p. 976.

5. George L. MOSSE, « Fascism and the French Revolution », p. 20.

6. *Ibid.*, p. 21.

7. Article « fascisme », *Encyclopédie italienne*, p. 2.

8. Hubert LAGARDELLE, dans *Encyclopédie française*, 1934, t. X, 10-84, p. 2.

Cet homme nouveau, « fier, volontaire, ascétique et guerrier ¹ », est la réplique de celui des *Fragments sur les institutions républicaines* de Saint-Just : un homme forgé par le travail, auquel, là aussi, on donne un caractère presque sacré. Et l'on pourrait multiplier les exemples : y compris sur le plan institutionnel, puisque le fascisme, se résignant initialement à la monarchie, renouera après 1943 avec un républicanisme intransigeant. « Avec la république, déclare Mussolini en 1944, le fascisme pourra réaliser pour la première fois toute son autorité ² » ; il est vrai que le modèle dont il s'est toujours réclamé, parallèlement à celui d'Auguste, est celui de la République romaine : « Quand le fascisme a voulu créer une Italie nouvelle, ce fut avant tout aux antiques vertus républicaines de l'Antiquité qu'il a fait appel ³. »

Il y a certes des enfants qui n'ont aucun trait commun avec leurs parents, de même que certaines personnes se ressemblent comme des frères sans avoir le moindre degré de parenté. Mais il n'en va pas de même dans l'histoire des idées, où *des similitudes marquées et répétées signifient toujours quelque chose*.

C'est en cela que le petit jeu de miroirs auquel on vient de se prêter permet d'éclairer la nature de cette révolution jacobine dont Saint-Just demeure, à beaucoup d'égards, le symbole, le martyr et le héros : sa nature véritable ? Celle d'une utopie totalitaire, prête à tout pour établir l'homme nouveau dans la république intégrale. Autrement dit, celle d'une prémonition des plus tragiques expériences du xx^e siècle.

FRÉDÉRIC ROUVILLOIS,
 professeur de droit public
 à l'université Paris-V-René-Descartes,
 conseiller de la Fondation pour l'innovation politique.

1. *Ibid.*, p. 6.

2. Cité dans Paul GENTIZON, « En écoutant Mussolini », *Le Mois suisse*, mars 1944, p. 37.

3. *Ibid.*, p. 42.

X

LA PERSÉCUTION ANTIRELIGIEUSE

L'histoire religieuse de la France pendant la Révolution¹ est l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire du christianisme. Une grande persécution sévit alors contre la religion.

Cette persécution fut inattendue, surprenante et d'une extrême cruauté.

Elle fut inattendue. Quatorze siècles s'étaient écoulés depuis la dernière persécution du paganisme, celle de Dioclétien. Depuis ce temps il arrivait que des chrétiens fussent persécutés, mais nul n'aurait songé à persécuter le christianisme. La persécution exercée par la Révolution française est la première en date en Occident depuis l'édit de Constantin.

Cette persécution fut surprenante. N'advenait-elle pas au siècle des Lumières, au siècle qui avait exalté la tolérance ?

Elle fut d'une extrême cruauté. Elle fit périr 8 000 prêtres, religieux et religieuses, et plusieurs milliers de laïcs mis à mort en haine de la foi. L'accusation de férocité lui fut portée un jour par l'une de ses victimes. C'était au Puy-en-Velay en 1794. Suspectée d'avoir reçu chez elle son fils, prêtre réfractaire, Mme Beauzac, âgée de soixante ans, venait d'être condamnée à mort. Au moment de monter à la guillotine, elle se tourna vers ses juges, et les apostropha

1. Bibliographie sommaire : Pierre DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, 5 vol., Paris, Plon-Nourrit, 1909-1923 ; abbé Joseph LACOUTURE, *La Politique religieuse de la Révolution*, Paris, Auguste Picard, 1940 ; Charles LEDRÉ, *L'Église de France sous la Révolution*, Paris, Laffont, 1949 ; Jean DE VIGUERIE, *Christianisme et Révolution. Cinq leçons d'histoire de la Révolution française*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1988 ; Mgr C. DAGENS, Joël-Benoît D'ONORIO, Gérard MÉMETEAU, Reynald SECHER, Jean-Baptiste GEFFROY, J. L. HAROUEL, *L'Église à l'épreuve de la Révolution*, Paris, Téqui, 1989.

ainsi : « Une chienne peut nourrir ses petits, et une mère ne pourrait nourrir son enfant. Vous êtes plus féroces que des tigres ¹. »

Toutefois les proscriptions, si terribles soient-elles, ne doivent pas retenir toute l'attention. Il y a bien d'autres violences. On ne saurait oublier le serment exigé des prêtres contre leur conscience. On ne peut passer sous silence la déchristianisation systématique, l'instauration des cultes sacrilèges, et tant d'autres mesures violentes des consciences et des âmes. La prison, la déportation et la mort ne sont que les conséquences extrêmes d'une détermination affirmée, explicite, de changer les esprits et d'imposer la volonté de l'État. Ajoutons que cette volonté n'est pas seulement le fait de la Terreur. Elle est antérieure à la Terreur. Elle existe et se manifeste dès le début de la Révolution.

Il faut donc aborder cette histoire là où elle commence, c'est-à-dire en 1789.

En 1789 la Révolution commençante abolit l'ordre du clergé, supprime la dîme qui représentait plus de la moitié des revenus des prêtres, et nationalise les biens ecclésiastiques. Ce ne sont pas là, nous le voulons bien, des mesures directement contraires à la religion. Il est même permis de penser qu'elles ont eu des effets favorables au progrès spirituel. Elles ont pu sans doute détacher le clergé des biens de ce monde, et convertir à l'esprit de pauvreté ceux des prêtres et des religieux qui ne l'avaient pas encore. Mais si nous admettons cela, nous devons aussi tenir compte des effets négatifs. La suppression de l'ordre du clergé et la confiscation de ses biens placent les ministres du culte dans la dépendance entière de l'État. Il n'y aura plus désormais d'Église face à l'État. Les intérêts du sacerdoce, ceux de la vie monastique et même ceux de la religion ne seront plus défendus. Nous observerons également que ces différentes mesures sont liées : en confisquant les biens, c'est l'ordre du clergé que l'on veut achever de détruire. Comme le déclare le député Le Chapelier, « si le clergé demeure propriétaire, il continuera à former un ordre dans la nation ² ». Enfin, ne l'oublions pas, la nationalisation n'affecte pas seulement le clergé. La spoliation du clergé va contre les intentions des donateurs et des fondateurs qui, en constituant par leurs libéralités le patrimoine ecclésiastique, ont donné à l'Église et non à l'État. Elle lèse les pauvres, l'Église se servant de ses biens pour un grand nombre d'œuvres d'assistance

1. Cité dans Jacqueline BAYON-TOLLET, *Le Puy-en-Velay et la Révolution française (1789-1799)*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1982, p. 338.

2. Cité dans Pierre DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. I, p. 150.

et d'éducation, et l'État, quoi qu'il en veuille, n'étant pas encore en mesure de prendre en charge la totalité de ces œuvres.

1790 est une année plus mauvaise encore.

Le décret du 13 février 1790 interdit de prononcer des vœux solennels de religion, et supprime tous les ordres où l'on fait ce genre de vœux, c'est-à-dire tous les ordres monastiques, tous ceux de chanoines réguliers, et tous les ordres mendiants. Depuis la suppression des monastères par le roi Henri VIII d'Angleterre, l'Europe chrétienne n'avait jamais connu pareil scandale : la vie consacrée parfaite tenue pour rien, les moines et les religieux pressés de quitter leurs couvents, et bientôt rejetés de force dans la vie du siècle. Or, cette mesure, l'une des plus graves atteintes à l'Église et à la religion (la vie consacrée monastique n'est-elle pas le paratonnerre de la société chrétienne ?), intervient huit mois seulement après le début de la Révolution. S'il y a eu, comme on dit, un « dérapage », convenons que ce dérapage s'est produit singulièrement tôt.

La même année, la loi intitulée « Constitution civile du clergé », votée le 12 juillet, et sanctionnée le 24 août par le roi, crée une nouvelle Église en France, l'Église de l'ordre nouveau, simple administration du culte. Les circonscriptions ecclésiastiques sont remaniées. Comme les autres administrateurs, évêques et curés sont élus par le peuple. En outre, cette nouvelle Église est une Église d'État (d'un État sans religion, la nouvelle Constitution du royaume ignorant la religion et ne connaissant que des « opinions religieuses »), et une Église schismatique, les évêques se voyant interdire de solliciter du pape leur institution canonique et leur juridiction spirituelle. Non seulement le Concordat avec le pape est rompu unilatéralement, mais, bien pis, l'Église de France est séparée de Rome en vertu de la loi. Ainsi est-elle condamnée au schisme. Car le schisme est vite rendu obligatoire. Par le décret Voidel, voté le 26 novembre, évêques et curés sont mis en demeure d'y adhérer. Sous peine d'être démis de leurs fonctions, ils doivent jurer fidélité « à la nation, à la loi et au roi, et à la Constitution votée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi ». C'est le serment constitutionnel. Si l'évêque veut garder son diocèse, si le curé veut garder sa paroisse, ils sont obligés de le prêter. Jurer ou s'en aller, telle est l'alternative.

Donc, en cette fin de l'année 1790, un an et demi à peine après le commencement de la Révolution, et alors que ne s'est pas encore manifestée la persécution sanglante – les premiers assassinats de prêtres datent seulement de l'été 1792 –, l'Église est déjà humiliée, asservie, mutilée. Humiliée par la confiscation de ses biens, asservie par l'État, mutilée par l'abolition des ordres religieux et

par la suppression de 52 diocèses et de près de 4 000 paroisses. Mutilée, amputée, adjugée au plus offrant, vendue à l'encan : dès 1790 on commence à disperser aux enchères les biens des ordres religieux et ceux des paroisses supprimées, on vend des monastères, on vend des églises abbatiales. La France monastique est vendue. On vend même des églises paroissiales et des chapelles. À Angers, au début de 1791, l'église Saint-Denis, paroisse supprimée, est vendue à un menuisier. En Bretagne, dans le seul district de Locronan, 13 chapelles sont vendues.

Cependant il existe encore une certaine liberté religieuse. En 1791 et 1792, et même en 1793, jusqu'à l'automne (la procession de la Fête-Dieu aura lieu à Paris en juin 1793), la plupart des églises sont encore ouvertes, la messe dominicale est célébrée, les sacrements administrés par les prêtres schismatiques ou par ceux qui ont refusé le serment et qui, chassés de leurs églises, peuvent encore exercer leurs fonctions dans les chapelles des congrégations ou dans les maisons particulières. Le culte est diminué, mais il n'est pas anéanti. Tout l'effort des trois régimes successifs de terreur, celui de l'an I (1792-1793), celui de l'an II (1793-1794), et celui de la Convention thermidorienne et du Directoire fructidorien, consiste d'abord à empêcher par tous les moyens l'exercice normal du culte.

Le premier de ces moyens est l'extinction progressive de la race sacerdotale. Plus que toute autre confession religieuse, le catholicisme est vulnérable dans ses ministres. Car le prêtre catholique n'est pas un ministre ordinaire. Il est un autre Christ, et sans lui fait défaut l'acte essentiel du Sacrifice, et sans lui manque le pain du Ciel. Qui donc supprime ce ministre atteint profondément cette religion, exposant ses fidèles au péril de famine et de mort. D'où la persécution des prêtres.

D'abord des prêtres dits « réfractaires », c'est-à-dire de ceux qui ont refusé le serment schismatique. L'Assemblée législative les chasse hors de France. La Convention les déporte et ordonne la mort pour tous ceux qui, refusant de quitter la France, se sont soustraits à la déportation. On est ainsi passé par trois étapes : 1) il faut prêter serment sous peine d'être démis ; 2) il faut prêter serment sous peine d'exil ; 3) il faut quitter le territoire ou se laisser déporter sous peine de mort. On est passé d'une liberté sous condition à une contrainte absolue.

Comment cela a-t-il pu se faire ?

Seulement par cette simple raison que l'État révolutionnaire ne supporte pas la contradiction, et que, ne la supportant pas, il la transforme en crime inexpiable. L'évolution est la suivante. Au début, la première assemblée révolutionnaire, la Constituante, fabrique sa

« constitution civile » schismatique, et prétend que tout le clergé y adhère. Sa déception est grande : tous les évêques sauf quatre, et un prêtre de paroisse sur deux n'en veulent pas. Alors on se fâche. On commence par de grands déchaînements d'injures. On dit aux réfractaires : vous êtes des « anti-patriotes », des « monstres », des « serpents », des « pestiférés », des « prêtres démoniaques » ; vous êtes « indignes de l'existence ». « Ah, s'écrie à propos du serment un membre du club des Jacobins de Lorient, que quiconque se refuse à ce témoignage public de son attachement à la patrie, qu'il soit regardé comme indigne de l'existence qu'il a reçue en son sein. » À force de le dire on finit par le penser : les lois de mort de la Terreur ne sont que l'aboutissement logique du processus. Tout le terrorisme révolutionnaire est dans cette logique : celui qui n'accepte pas la Révolution et le nouveau patriotisme est un être exécrationnel. Il mérite donc la mort. Celui qui n'accepte pas les dogmes des droits de l'homme, c'est-à-dire, pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Rousseau, la « religion civile », doit être mis à mort. « Si quelqu'un, dit Rousseau, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort¹. » Tel est le vrai sens de la fameuse devise : « la liberté ou la mort ». Mais alors la tolérance ? Les philosophes des Lumières dont se réclament les révolutionnaires n'ont-ils pas prêché la tolérance ? Oui certes. Ils ont dit et répété : il faut tolérer toutes les opinions. Mais ils ont dit aussi qu'il ne fallait pas tolérer les intolérants. Or, les catholiques fervents sont des intolérants. Ce sont des « fanatiques », et, comme l'a enseigné Voltaire, « il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance² ». On s'est souvent demandé pourquoi la Révolution, qui avait proclamé la liberté religieuse, avait aussi persécuté la religion. Car elle l'a proclamée, cette liberté, à plusieurs reprises. Elle l'a proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle l'a proclamée à nouveau le 18 frimaire an II (8 décembre 1793), c'est-à-dire en pleine Terreur et en pleine déchristianisation. Elle l'a proclamée enfin le 3 ventôse an III (21 février 1795). Mais cette liberté si souvent et solennellement déclarée n'est pas la liberté que nous entendons. Elle est d'une autre essence. Elle est imprégnée de l'esprit de la tolérance philosophique, et cet esprit-là est un esprit d'exclusion et de persécution. Ainsi s'explique-t-on fort bien pourquoi la révolution de la liberté persécute la liberté. Ainsi peut-on

1. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, introduction par Pierre Burgelin, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 179.

2. VOLTAIRE, *Traité de la tolérance*, édition de 1764, p. 172.

comprendre pourquoi la Révolution a tué 8 000 prêtres, religieux et religieuses, et des milliers de fidèles. Ce n'est pas la liberté ou la mort, c'est la liberté et la mort.

Restent les prêtres qu'on ne peut pas tuer – au moins pour l'instant – parce qu'ils sont en règle (ils ont prêté serment). Alors ceux-là, on les force d'abdiquer et de se marier. Il y avait bien eu, dès 1791 et 1792, quelques mariages de prêtres (par exemple, celui de l'évêque Lindet), mais ces mariages étaient volontaires. Maintenant ils sont quasi obligatoires, et se font sous la pression des sociétés populaires, et sous la menace de la prison et de l'échafaud. On force à se marier. On force à se « déprêtriser », comme on dit, en déposant ses lettres de prêtrise. Et comme ils avaient déjà cédé pour le serment, ces mêmes prêtres cèdent à nouveau pour se « déprêtriser ». 20 000 prêtres renoncent à leur sacerdoce, ayant signé une lettre telle que celle-ci : « Je soussigné... faisant le métier de prêtre depuis l'an..., convaincu des erreurs par moi trop longtemps professées, déclare y renoncer à jamais ¹. »

Dans le même temps on ferme les églises. C'est le second moyen. Il y a eu deux périodes de fermeture. La première coïncide avec la « grande » Terreur et avec les débuts de la Convention thermidorienne, soit de novembre 1793 à mai 1795. La seconde va du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) à celui du 18 brumaire an VII (9 novembre 1799). Pendant ces deux périodes presque toutes les églises de France ont été fermées un temps plus ou moins long. Quelques-unes deux ou trois semaines, la plupart au moins huit mois, certaines davantage. On les a dépouillées auparavant de tout leur contenu. Vases sacrés, mobilier, tableaux, statues, tout y est passé. À la cathédrale du Puy on a même pris les confessionnaux, et l'on en a fait des guérites pour la garde nationale. Certains sanctuaires ont été transformés en magasins à fourrage, d'autres en poudrières. Beaucoup ont été démolis, soit par leurs acheteurs, soit sur décision des communes. Par exemple, plus de 400 églises sont détruites dans le seul département du Nord. Enfin plusieurs ont été élevées à la dignité de temples des nouveaux cultes de la Raison ou de l'Être suprême. Le culte protestant ne semble pas épargné. Nous savons par exemple que pendant la Terreur, dans la communauté protestante ardéchoise, tous les pasteurs cessent leurs fonctions, et tous les temples sont fermés ².

1. Formule que fait signer le conventionnel Albitte, représentant en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, et citée par Pierre DE LA GORCE, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. III, p. 163.

2. Nous nous référons ici à notre rapport intitulé « Vie religieuse et sacramentalisation des fidèles », au colloque international de Chantilly de novembre 1986

Enfin, troisième moyen, on abolit les signes extérieurs du culte, et l'on instaure le calendrier républicain avec sa semaine de dix jours, ses jours numérotés, ses saints qui sont des légumes ou des instruments agricoles, son « décadi » qui doit remplacer le dimanche, et ses quatorze fêtes nationales substituées aux fêtes chrétiennes. C'est la déchristianisation du paysage et la déchristianisation du temps. Les cloches sont dépendues, les calvaires abattus. Les petites vierges des niches au coin des rues sont mutilées ou jetées à terre. Le temps est devenu mécanique, les pays sont devenus muets. En contemplant un tel désert, ce vers de Vigny dans *La Maison du berger* nous est revenu en mémoire :

Les grands pays muets longuement s'étendront.

La déchristianisation ne s'est pas faite en un jour. Il a fallu des années, il a fallu toutes ces années de la Terreur et de la persécution fructidorienne. Avec des méthodes différentes. En 1793 et 1794, ce sont les « patriotes », les sociétés populaires et les clubs qui ont l'initiative. Après Fructidor l'État prend en main cette affaire. À partir de 1797 la déchristianisation est administrative. Elle avance comme une machine à déraciner, à coup de lois, de décrets et de circulaires. Par exemple, en 1798, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, exige que lui soient transmis les procès-verbaux des nouvelles fêtes nationales dans toutes les communes du territoire de la République.

En 1799 y a-t-il encore une religion en France ? Oui, il y a une religion, mais c'est une religion séculière. C'est la religion de la nation, de la loi, de la liberté, de la nature, de la raison, et autres abstractions divinisées. Le culte de la Raison est inauguré à Notre-Dame de Paris le 10 novembre 1793. Mlle Maillard, danseuse de l'Opéra, incarne la Raison. Elle est vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu, et coiffée d'un bonnet rouge. On la promène en procession, mais ce n'est pas une cérémonie religieuse. Mlle Maillard n'est pas une idole. Elle n'est là que pour la figuration. Toute la liturgie consiste dans le chant de l'*Hymne à la liberté* de Gossec et Chénier :

Descends, ô Liberté, fille de la Nature !
 Le peuple a reconquis son pouvoir immortel.
 Sur les pompeux débris de l'antique imposture,
 Ses mains relèvent ton autel.

Le culte de l'Être suprême, institué par Robespierre, n'est guère plus religieux. Certes il est moins matérialiste que les autres cultes. Ses sectateurs admettent l'immortalité de l'âme. Le 18 floréal an II (7 mai 1794), sur le rapport de Robespierre, la Convention ordonne que soit gravée au fronton de toutes les églises (certaines la conservent encore aujourd'hui) l'inscription suivante : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Mais à le regarder de plus près, cet « Être suprême » n'a guère de consistance. C'est un dieu pour déistes, un dieu sans parole et sans amour. Et d'ailleurs son culte ne dure pas bien longtemps. Après la chute de Robespierre on revient carrément à la religion civile. « La loi, dit un commissaire du Directoire, est une religion civile. » Certains historiens ont prétendu que la Révolution avait voulu substituer à la religion chrétienne en vigueur une religion à peu près de même nature, mais plus simple, plus éclairée, une sorte de christianisme plus dépouillé. C'est peut-être vrai de Robespierre, mais ce n'est pas vrai des autres. Ce que veulent les hébertistes, premiers auteurs de la déchristianisation de 1793, et ce que veulent les Fructidoriens, c'est abolir toute religion, c'est remplacer le christianisme par l'État et par la nouvelle patrie. La religion, déclare en 1795 Boissy d'Anglas, doit disparaître, car elle « a abruti l'espèce humaine ¹ ». Il faut bien voir que lorsqu'ils combattent le christianisme, les hommes de la Révolution mènent un combat politique et social. Pour eux, si le « fanatisme » – ils appellent ainsi le catholicisme – est haïssable, c'est parce qu'il est selon, leur langage, « antisocial ». Si les prêtres doivent être proscrits, c'est parce qu'ils sont, dit une circulaire du Directoire du département du Nord, des « êtres farouches, exclusifs, insociables ² ». Le district de Beaumont-Grenade en Haute-Garonne déclare vouloir poursuivre « la destruction d'une caste si malfaisante et si dangereuse ³ ». Telle est vraiment, croyons-nous, la raison la plus forte d'une persécution aussi acharnée. Les prêtres ne sont pas seulement des rebelles à la loi. Ils sont aussi et surtout les ennemis de la société. Les prêtres, et

1. « Je ne vous montrerai pas même la religion... intolérante et dominatrice, s'associant aux crimes des rois, pour les autoriser aux yeux des peuples ; s'associant à la longue faiblesse des peuples, pour la transformer en une espèce de vertu, elle avait abruti l'espèce humaine » (Rapport de Boissy d'Anglas à la Convention, dans la séance du 6 ventôse an III [24 février 1795], *Le Moniteur*, n° 156, réimpr., t. XXIII, Paris, 1862, p. 524).

2. Circulaire du Directoire du département du Nord, Archives départementales du Nord, L 9925, 2 fructidor an VI (septembre 1798).

3. Cité dans Henri MALRIEU, *Prêtres réfractaires : entre Gimone et Save, 1791-1801*, Montauban, 1996, p. 22.

avec eux ceux qui les suivent ou qui, tels les Vendéens, les défendent.

Il y a dans cette volonté destructrice plus qu'une volonté froide. On y trouve aussi – pourquoi ne pas le dire – comme une haine satanique. Cette haine, on la sent lorsqu'on dépouille les procès-verbaux des interrogatoires des paysans vendéens arrêtés en masse après la défaite de l'« armée catholique et royale » à Savenay, en décembre 1793, et transférés dans les prisons de Nantes et d'Angers. Car on peut voir dans ces documents toute la fureur des commissaires politiques chargés de questionner les prisonniers. Beaucoup de ces derniers sont trouvés porteurs de chapelets, d'insignes du Sacré-Cœur, et même parfois de livres de dévotion, comme *L'Imitation de Jésus-Christ*. Or la simple vue de ces objets inspire aux commissaires une rage insensée. Ils les saisissent, les lacèrent, les piétinent et les jettent dans le feu. Voici, par exemple, une réaction, transcrite par lui-même, de Brutus Thierry, président du « comité de surveillance » d'Angers. La personne interrogée est une femme de cinquante-quatre ans, veuve d'un tisserand. Thierry la trouve, dit-il, « nantie d'un chapelet mis par moi en morceaux », et d'« un livre jeté au feu ». Ce sont là, écrit-il dans son procès-verbal, des « cochonneries », des « signes de fanatisme ». Et il ajoute : « Elle mérite la mort¹. »

La persécution contre le christianisme n'est donc pas seulement violente. Elle est effrayante. Elle est de nature à faire céder les plus résolus. D'ailleurs beaucoup ont cédé. Il est curieux que les historiens souvent minimisent ces défaites. Beaucoup d'entre eux, en effet, semblent croire que la persécution n'a pas eu de prise sur les chrétiens. À lire certains, on se figurerait tout un peuple dressé contre l'oppression, unanime dans sa fidélité au culte, et obtenant en fin de compte, à force de combats et de résistance, la liberté religieuse et la réconciliation avec Rome. La réalité ne correspond guère à cette image idéalisée. D'abord beaucoup se sont soumis. La moitié des prêtres séculiers ont prêté le serment civique, et adhéré ainsi au schisme. Ce n'est pas une mince proportion. Et la moitié de cette moitié a abdiqué, renonçant aux fonctions sacerdotales. Quant aux fidèles, beaucoup, par la force des choses, se sont déshabitués de fréquenter les églises et de recourir aux sacrements. Il s'est produit pendant ces dix années un abandon massif de la pratique. En 1801, 50 % des Français ne font plus leurs pâques (90 % les faisaient en 1789). L'Église de France est devenue un champ de décombres.

1. Comité révolutionnaire d'Angers, interrogatoire de la veuve Dilet, 24 frimaire an II (14 décembre 1793), Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 1118.

« Depuis la destruction du paganisme, écrira Lamennais en 1808, l'histoire n'offre pas un second exemple d'une dégénération aussi grande et aussi complète¹. » La persécution a donc été efficace, et d'ailleurs toutes les persécutions violentes le sont. Donc, si l'on parle de résistance, et nous allons maintenant en parler, il ne faut pas dire : « La persécution a été vaine à cause de la résistance », mais il faut dire : « S'il n'y avait pas eu de résistance, la persécution aurait tout anéanti, ou presque tout. » Ce n'est pas là diminuer le mérite de la résistance, mais c'est au contraire lui décerner le meilleur hommage et le plus fidèle à la vérité.

Cette résistance est un refus.

D'abord le refus de prêtres séculiers de jurer le serment schismatique.

Ensuite le refus des moines et des religieux de quitter leurs maisons, lorsqu'au printemps 1790 les commissaires délégués par l'Assemblée les incitent à la désertion. On note une majorité de refus chez les hommes, et une quasi-unanimité chez les religieuses. Cinglant démenti à la propagande de la philosophie des Lumières, qui présentait les religieux et les religieuses comme des prisonniers. Singuliers prisonniers qui refusent de sortir quand on ouvre la porte de la prison.

En août 1792 on décide d'en finir. On les jette à la rue. On leur interdit de reconstituer leurs communautés. Mais les religieuses vont passer outre. Elles forment des couvents clandestins où elles gardent la règle. On les découvre, on les arrête, on les condamne. Rien n'y fait : dans la prison, et jusqu'au pied de la guillotine, elles continuent la vie conventuelle. Lorsque, en mai 1794, 32 religieuses appartenant à quatre congrégations différentes sont enfermées ensemble à la prison d'Orange, elles se réunissent dans la même chambre et décident d'adopter la même règle. « Leur première pensée fut d'avoir la même règle, puisqu'elles avaient la même destinée². » À neuf heures, lorsqu'on appelle celles qui doivent comparaître devant les juges, elles se mettent à genoux et prient tout le temps de l'audience. À six heures, lorsque le roulement du tambour annonce le départ de leurs compagnes pour l'échafaud, elles récitent les prières des agonisants, puis se lèvent et chantent le *Laudate Dominum*.

1. Abbé Félicité DE LAMENNAIS, *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII^e siècle et sur sa situation actuelle*, Paris, 1808, p. 115.

2. Relation de la Mère du Saint-Esprit, citée dans chanoine REYNE, abbé Daniel BRÉHIER, *Les Trente-deux Religieuses martyres d'Orange*, Avignon, Aubanel, 1995, p. 234.

Refus des fidèles enfin. Ceux-ci s'associent au refus de leurs prêtres. Lorsque les nouveaux curés jureurs arrivent dans les paroisses, ils sont le plus souvent rejetés par les populations qui n'assistent pas à leurs messes, les insultent et leur rendent la vie intenable. Un tel refus peut paraître dur et figé, mais nous ne saurions nier qu'il est méritoire. Méritoire parce que sacrilège. Sacrilège, parce qu'il porte atteinte à la loi. Or, la loi révolutionnaire n'est pas n'importe quelle loi. C'est une divinité. Les premiers chrétiens étaient contraints de rendre un culte au « Génie » de l'empereur. Les chrétiens des temps révolutionnaires sont invités à adorer la loi, sous peine de terribles châtements. « L'insurrection contre une loi, dit un jour un "patriote", est le plus grand crime dont un citoyen puisse être coupable ; par ce crime il dissout la société... C'est là le vrai crime de lèse-nation¹. » Des formules de ce genre méritent d'être méditées. Elles nous font mieux comprendre la cruauté de la persécution. Elles permettent d'expliquer le génocide vendéen et la fureur impitoyable avec laquelle toutes les révoltes furent réprimées.

La résistance, en effet, prend quelquefois la forme de la révolte. Il y a la Vendée, la chouannerie, les mouvements de la Lozère et du Berry. Le soulèvement vendéen est celui dont le caractère religieux est le plus marqué. Marchant sur Jallais le 13 mars 1793 avec 500 hommes – c'est une des premières actions de la guerre –, Cathelineau fait arrêter sa troupe. « Mes amis, lui dit-il, n'oublions pas que nous combattons pour notre sainte religion. » Il s'agenouille, se signe et entonne le *Vexilla Regis*².

L'âme de la résistance est l'Église clandestine. Pendant l'été 1791 elle a commencé sa vie cachée, afin que les sacrements fussent administrés, et que la messe fût dite. « La messe, dit saint François de Sales, est l'âme de la piété et le centre de la religion chrétienne³. » Cela est parfaitement vérifié dans les temps révolutionnaires. Rien ne compte alors plus que la messe. Rien ne compte plus dans l'Église clandestine, dans ces nouvelles catacombes, que de célébrer la messe et d'y assister. La messe sera dite à tout prix, dans les conditions les plus invraisemblables, et dans les cachettes les plus inconfortables. L'histoire la plus incroyable est celle de Mme Bergeron, qui a installé chez elle, à Paris, dans son magasin de

1. « Sur le crime de lèse-nation », *Journal de la Société de 1789*, 19 juin 1790, p. 3.

2. Abbé BILLAUD, *La Guerre de Vendée*, Fontenay-le-Comte, Imprimerie Lussaud, 1946, p. 40.

3. FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, nouvelle édition, Rouen, 1785, p. 128.

quincaillerie, juste en face du Tribunal révolutionnaire, une chapelle clandestine où la messe est dite tous les jours, dix-huit mois durant. Ceux qui disent ces messes risquent leur vie, mais également les fidèles qui y assistent. Veut-on un exemple ? Voici Louise Poirier, femme Barré, paysanne du Longeron en Maine-et-Loire. Elle est interrogée le 20 janvier 1794 par le comité révolutionnaire de Cholet. Deux questions lui sont posées : « As-tu assisté à la messe du prêtre constitutionnel ? » et « As-tu assisté à celle de l'ancien curé ? » À la première question elle répond non. À la seconde elle répond oui. Cela suffit. Son destin est scellé. Elle est condamnée à mort¹. Il était facile d'inverser les réponses. Elle eût été épargnée. L'Église la compte parmi ses martyrs. Elle a été béatifiée en 1983.

Combien sont-ils ces martyrs chrétiens ? Déjà l'Église a tiré de l'oubli plusieurs d'entre eux, et les a proposés à la vénération des fidèles. 870 ont été reconnus par la Congrégation romaine pour les causes des saints et béatifiés. Parmi eux se trouvent les 16 carmélites de Compiègne, les 13 ursulines de Valenciennes, les 191 martyrs de septembre 1792, assassinés dans les prisons des Carmes, de Saint-Firmin et de l'Abbaye, les 19 martyrs de Laval, les 99 martyrs d'Avrillé près d'Angers (dont 84 laïques), et le P. Adrien Toulorge, religieux prémontré âgé de trente-six ans, guillotiné à Coutances le 13 octobre 1793. D'autres causes sont en cours d'examen, dont celle de 110 enfants de moins de sept ans, massacrés aux Lucs-sur-Boulogne en Vendée par la « colonne infernale » du général Cordellier, et celle de 64 prêtres et religieux déportés à Rochefort, et enfermés pendant des mois sur deux navires négriers ancrés en rade et transformés en geôles flottantes.

Une telle liste est déjà impressionnante. Mais l'historien, sans prévoir pour autant le jugement de l'Église, peut y ajouter bien d'autres victimes, dont la cause n'est pas introduite, mais qui, s'il n'est pas permis de leur rendre un culte public, ont certainement perdu la vie à cause de leur foi. On en trouve dans toutes les régions de France : à Clairac, l'abbé de Lartigue massacré par une foule en folie le 26 juillet 1792 ; à Nantes, les 143 prêtres noyés en Loire en décembre 1793 ; à Toulouse, l'abbé Duchein guillotiné le 7 novembre 1793 ; à Paris Anne Poulain et sa servante Marguerite condamnées à mort le 21 décembre 1793 pour avoir caché un religieux proscrit ; à Paris encore, l'abbé de Fénelon, petit-neveu de

1. « Interrogatoire de la servante de Dieu par le comité révolutionnaire de Cholet » (*Andegaven. Beatificationis seu declarationis martyrii servorum Dei Guillelmi Repin et XCVIII sociorum in odium fidei, uti fertur, annis 1793-1794 interfectorum positio super introductione causae et martyrio ex officio concinnata*, Typis polyglottis Vaticanis, 1969, p. 321).

l'auteur du *Télémaque*, aumônier des petits Savoyards de la capitale, guillotiné en juin 1794 ; à Montpellier, Marie Coste, une paysanne, guillotinée le 3 mai 1794 pour avoir nourri un prêtre proscrit... Et en tant d'autres lieux, tant d'autres victimes. Le martyrologe de la Révolution française est long, riche et divers. Il rappelle celui des premiers temps du christianisme.

Lorsque la Révolution survint, les esprits éclairés saluèrent en elle la fin de la religion chrétienne. De fait, un moment, on put croire cette religion proche de sa disparition. Le christianisme était tellement lié au sort de l'antique monarchie qu'il semblait que la mort du roi devait entraîner la sienne. C'était oublier que la religion du Christ avait précédé les rois d'Occident. Le christianisme survécut. Pour reprendre la figure de Chesterton, « le Christ naquit une nouvelle fois ». Le sacrifice des martyrs annonça la renaissance.

JEAN DE VIGUERIE,
professeur honoraire
à l'Université Lille-III.

LA GUERRE DE VENDÉE GUERRE CIVILE, GÉNOCIDE MÉMORICIDE

1793-1993, plus de deux siècles nous séparent de ce que l'on a pour habitude d'appeler pudiquement les guerres de Vendée. Et pourtant, s'il est une période mal connue de l'histoire de France, c'est bien celle-ci. En fait, il s'agit de distinguer trois grandes phases :

– La guerre proprement dite qui va de mars 1793 à décembre de la même année et qui s'achève avec la défaite de Savenay : c'est une guerre civile, atroce certes, mais guerre civile avant tout ;

– l'énonciation, la conception, la planification et la réalisation d'un système d'anéantissement et de dépopulation, d'un populicide comme disent les révolutionnaires, de la Vendée et des Vendéens, que nous, contemporains, assimilons à un génocide selon la définition de Nuremberg, qui commence en avril 1793 et se termine avec la chute de Robespierre ;

– la manipulation de la mémoire qui se traduit par un mémoricide.

LA GUERRE DE VENDÉE : D'ABORD UNE GUERRE CIVILE
(MARS 1793 - DÉCEMBRE 1793)

Mars 1793, la Vendée militaire (770 communes réparties sur 10 000 km² et quatre départements : le nord de la Vendée et des Deux-Sèvres, le sud du Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure) s'insurge comme un seul homme et prend les armes contre la

Convention. On pressentait l'événement, les responsables locaux le dénonçaient mais la Convention refusait d'y croire.

Un certain nombre d'explications ont été avancées quant à l'origine du mouvement. La réponse s'impose d'elle-même par son évidence. Les habitants ont été acculés et ils s'insurgent pour défendre ce qu'ils ont de plus précieux : la liberté au sens large et notamment la liberté religieuse. La Convention, qui veut créer un ordre nouveau, s'y refuse. Le seul recours local devient alors la résistance armée selon les principes déjà définis par saint Thomas d'Aquin et repris par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de juin 1793 (art. 35) : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

L'élément détonateur est indiscutablement la conscription de mars 1793. La France, après avoir déclaré la guerre à l'étranger, le 20 avril 1792, afin d'exporter la révolution, subit une succession de défaites tant et si bien que, pour faire face à l'invasion qui s'ensuit, elle est amenée à lever 300 000 hommes. Les municipalités sont chargées de la sélection des conscrits. Sont retenus de préférence les opposants locaux. Dès lors, les Vendéens n'ont plus le choix : soit ils défendent un régime haï, chassent leurs prêtres, parents ou amis, et laissent les populations encore plus désarmées devant le pouvoir abusif de l'État, soit ils entrent en résistance c'est-à-dire en rébellion.

Comme l'ont fait remarquer les contemporains, contrairement à ce qui se passe en Bretagne, la révolte est spontanée et générale. En quelques jours, les Vendéens vont faire disparaître l'ordre établi, détruire ses symboles (drapeaux, tambours, registres d'état civil, etc.) et rétablir l'ordre ancien avec sa structure traditionnelle : la fabrique. Les nouveaux chefs sont élus au suffrage universel, entendons à mains levées, ce qui fera dire à Napoléon I^{er} : « Les armées vendéennes étaient elles-mêmes dominées par ce grand principe [l'égalité]. » Le pouvoir exécutif est confié à des capitaines de paroisse secondés par une hiérarchie.

Ce mouvement spontané est avant tout populaire. Aucun noble, Charette, Bonchamps, La Rochejaquelein, Lescure..., n'accepte, du moins dans un premier temps, les commandements offerts : les insurgés devront les menacer pour qu'ils s'y décident, à regret d'ailleurs, mais aucun ne se fait d'illusion quant à l'issue de l'insurrection. Le cas de Charette que ses paysans tirent du dessous de son lit est devenu légendaire.

Immédiatement, et c'est sans aucun doute la grande spécificité de la Vendée militaire, et qui explique ses capacités de résistance, la population s'organise sur le terrain et se divise en trois groupes. Le premier, constitué par la partie non combattante de la population, a pour tâche essentielle l'entretien des sols et le maintien de l'élevage. Les deuxième et troisième concernent les hommes en âge de porter les armes (à partir de treize ans). Ils sont chargés de la défense des territoires locaux (les moulins dans le cadre de cette défense jouent un grand rôle en tant que postes d'observation et moyens de transmission de renseignements, notamment en utilisant les ailes selon un code établi) ou de grossir les effectifs de l'armée catholique et royale. Cette armée, telle qu'elle est définie le 7 août 1793, se décompose en permanents et non-permanents dont les effectifs sont impossibles à évaluer. À leur tête se trouve un état-major, le conseil supérieur, composé d'un général en chef, d'un commandant en second, de généraux, chacun d'entre eux étant affecté à des tâches très précises : casernement, armement, impression, etc.

Cette armée est composée, du moins dans un premier temps, de trois ensembles : l'armée de la Loire sous le commandement de Bonchamps, l'armée du Centre avec d'Elbée, l'armée du Marais avec Charette. Là encore, il ne faut pas sous-estimer l'organisation et la stratégie de ces éléments créés par des officiers de valeur, comme Charette, La Rochejaquelein..., et des anciens miliciens qui, entre autres, dans le cadre de camps d'entraînement, initient les recrues au maniement des armes et à l'obéissance.

L'aboutissement de cette organisation est le Grand Conseil de la Vendée militaire, dit Conseil de Châtillon. Créé après la crise de Fontenay-le-Comte sur les conseils de l'abbé Bernier et d'Elbée, il administre le territoire insurgé au nom du roi Louis XVII et publie en conséquence arrêtés et ordonnances. La présidence d'honneur échoit, dans un premier temps, à l'évêque d'Agras, la présidence effective à Donissens, le secrétariat à l'abbé Bernier. Le 12 juin, le Conseil se donne comme premier généralissime un paysan issu du Pin-en-Mauges, Jacques Cathelineau, voiturier, colporteur de son état. Blessé à mort, le 29 juin 1793, lors de la bataille de Nantes, il meurt le 14 juillet suivant. Lui succéderont d'Elbée, Henri de La Rochejaquelein, Louis de La Rochejaquelein, Fleuriot et Sapinaud.

Au début de l'insurrection, les Vendéens n'avaient quasiment que des armes rustiques : couteaux de pressoir, fourches, faux et quelques fusils de chasse. Par la suite, les armes confisquées aux Bleus compléteront cet arsenal. L'artillerie comptera jusqu'à 130 pièces. La seule prise de Saumur, le 9 juin, livre 15 000 fusils et une cinquantaine de canons.

Face à cette invasion, les Bleus réagissent mollement faute de moyens et de coordination. Quelques vagues plans sont mis au point, le plus célèbre étant celui qui consiste à écraser l'insurrection en attaquant sur cinq points à la fois à partir de la Vendée, des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire : il est classé sans suite en raison du contexte.

Le 18 juin, les Vendéens, sans difficulté, s'emparent d'Angers. Charette propose alors de s'attaquer à Nantes qui représenterait « une autre valeur » et permettrait de faire l'union avec la rive droite c'est-à-dire la Bretagne. La ville est peu défendue et la garnison ne se compose que de deux bataillons, soit 12 000 hommes. Les représentants du peuple, le conseil municipal en tête, apeurés, s'enfuient mais rebroussement chemin après s'être heurtés à une troupe vendéenne sur la route de Vannes : l'énergie du maire, Baco de la Chapelle, et le hasard feront le reste. Le 29 juin, la rencontre s'achève par une véritable déroute pour les Vendéens avec des répercussions importantes tant sur le moral des troupes que sur l'encadrement, Cathelineau ayant été blessé mortellement.

Dès lors, la guerre évolue différemment. Les forces en présence sont rééquilibrées et les victoires dans les deux camps succèdent aux défaites et réciproquement. C'est, sans aucun doute, le moment fort de la guerre civile. De part et d'autre, on comprend que cette période est décisive d'où l'âpreté des combats. Châtillon, Montaigu, Mortagne, etc. sont tour à tour pris et repris par les belligérants. L'arrivée de l'armée de Mayence, au mois de septembre, forte de 16 000 hommes de toutes armes et placée sous le commandement du général Kléber, un militaire brillant et fin stratège, semble rompre l'équilibre des forces en présence en faveur des Bleus. Le « choc » de Torfou, le 19 septembre, est cependant catastrophique pour la Convention et, après cinq heures de combats meurtriers, la Vendée en sort apparemment renforcée. Cependant, c'est la fin de l'unité des Vendéens car les généraux, en désaccord sur les objectifs à atteindre, décident de se battre séparément. Dès lors, c'est une succession d'erreurs stratégiques qui condamnent inexorablement la Vendée d'autant plus qu'elle perd ses principaux chefs : Bonchamps, Lescure et d'Elbée alors que l'armée républicaine se restructure et se dote de puissants moyens.

Au début d'octobre et plus exactement à la suite de la défaite de Cholet, le 17 octobre, les chefs vendéens comprennent que tout est fini du moins par rapport au territoire de la Vendée militaire. Pour tous, la survie semble être l'exode outre-Loire, en direction de Granville où l'on espère trouver vivres, armes et hommes. La tragédie va durer deux longs mois : le 14 novembre, l'attaque de Granville est un échec et c'est le retour vers le « pays ». Chaque « choc »,

chaque victoire ou défaite précipite l'échéance devenue certaine. À partir du 21 décembre, c'est l'hallali à Savenay comme l'explique le célèbre rapport du général Westermann, rédigé à chaud : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains, elle est morte sous notre sabre libre avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais et les bois de Savenay. Suivant les ordres que vous m'avez donnés j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré des femmes qui au moins pour celles-là n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher, j'ai tout exterminé... Mes hussards ont tous à la queue de leurs chevaux des lambeaux d'étendards brigands. Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que, sur plusieurs endroits, ils font pyramide. On fusille sans cesse à Savenay car à chaque instant il arrive des brigands qui prétendent se rendre prisonniers. Kléber et Marceau ne sont pas là. Nous ne faisons pas de prisonniers, il faudrait leur donner le pain de la liberté et la pitié n'est pas révolutionnaire... »

La grande Vendée n'est plus. Commence alors la mise en œuvre du génocide.

LE GÉNOCIDE VENDÉEN (AVRIL 1793-JUILLET 1794)

L'avocat Villenave, le 15 décembre 1794, à l'occasion du procès Carrier, témoigne en des termes très précis par rapport au contexte : « Après les batailles du Mans et de Savenay, la Vendée fut anéantie. Il ne restait plus que quelques pelotons rebelles que Charette, Stofflet et La Rochejaquelein s'efforçaient de grossir. Les communes reentraient dans l'ordre. Elles allaient être entièrement soumises : la clémence, la douceur, l'amnistie pouvaient seules ramener la paix dans ces malheureuses contrées... »

Mais la Convention en a décidé autrement. Hentz et Francastel, commissaires de la République, s'expliquent à ce sujet dans le cadre d'un long rapport de 38 pages rédigées en vendémiaire an II pour la Convention : « La pensée d'une amnistie était odieuse et la dignité nationale la repoussait [...] même si la guerre de Vendée était politiquement finie » d'où le « système, poursuivent-ils, avancé par la Convention qu'il n'y aurait le moyen de ramener le calme dans ce pays qu'en en faisant sortir tout ce qui n'était pas coupable et acharné, en exterminant le reste et en le repeuplant le plus tôt possible de républicains qui défendraient leurs foyers... »

L'idée d'exterminer la population vendéenne est pour la première fois énoncée le 4 avril 1793 par certains politiques et officiers supé-

rieurs. Le ministre Barère¹, en juillet 1793, propose personnellement « un plan de destruction totale » pour des raisons militaires à l'occasion d'un discours passé à la postérité : « Détruisez la Vendée ! Valenciennes et Condé ne sont plus au pouvoir de l'Autrichien ; l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque, le Rhin sera délivré des Prussiens ; l'Espagne se verra morcelée, conquise par des Méridionaux. Détruisez la Vendée ! Et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Espagnols et les Anglais et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine [...] la Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la République française ; c'est là qu'il faut frapper [...] il faut désoler jusqu'à leur patience... » Le 1^{er} août², la Convention vote la destruction de la Vendée : forêts, bois, futaies doivent être abattus, les bestiaux saisis, l'habitat confisqué, les récoltes coupées. Suit, le 1^{er} octobre de la même année, la loi d'extermination³ : « Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre : le salut de la patrie l'exige ; l'impatience du peuple français le commande ; son courage doit l'accomplir. La reconnaissance nationale attend à cette époque tous ceux dont la valeur et le patriotisme auront affermi sans retour la liberté et la république. » La formulation est volontairement générale et comme aucune définition n'est donnée au qualificatif de brigand, les responsables locaux, chargés des opérations, exigent par écrit des précisions. Les réponses ne tardent pas : tous les résidents sont concernés, Bleus et Blancs confondus. L'avocat Villenave posera d'ailleurs, par la suite, cette question à l'occasion du procès Carrier : « Qu'entendait-on donc par ce mot "brigands" ? Était-ce seulement les rebelles encore armés ? C'était aussi les rebelles encore armés rentrés dans l'ordre et tous les habitants de la Vendée. » « La Vendée, s'exclame Turreau⁴, général en chef de l'armée de l'Ouest, doit être un cimetière national... » Les rapports politiques et militaires sont d'une précision éloquente ; il faut prioritairement éliminer les femmes « sillons reproducteurs » et les enfants « car en passe de devenir de futurs brigands ». Disparaît également le risque des représailles et de la vengeance. On crée même des camps d'extermination qui leur sont réservés comme à Noirmoutier. À Bourgneuf et à Nantes, on organise des noyades spéciales pour les enfants.

1. *Le Moniteur*, 7 octobre 1793.

2. *Le Moniteur*, 2 août 1793.

3. *Le Moniteur*, 1^{er} octobre 1793.

4. Archives historiques de l'armée, B⁵⁹.

Les Vendéens ne doivent plus se reproduire, d'où le recours à une symbolique macabre qui consiste à couper les sexes mâles pour s'en faire, entre autres, des boucles d'oreilles ou pour les arborer à la ceinture comme autant de trophées, ou à faire exploser des cartouches dans l'appareil génital des femmes. Malheur à celui qui protège « ces louves et ces louveteaux ». Le bourreau Lamberty en fera la terrible expérience : « Pour en avoir dérobé à la noyade », il est arrêté et condamné à mort. Certes, quelques enfants sont « confisqués » par des Nantais mais ils ne peuvent les garder que sur la promesse de garantir leur « régénérescence ». La question des Vendéens bleus est à maintes reprises abordée. Certes, ils sont républicains et l'ont prouvé, mais ils sont aussi vendéens, ce qui en soi constitue le plus grand des crimes. On décide donc aussi de les éliminer : « La mort d'un patriote est peu de chose quand il s'agit du salut public », explique le général Grignon. Carrier se veut définitif : « D'ailleurs, explique-t-il, il ne peut plus y en avoir. Je puis vous affirmer qu'il n'est pas resté un seul patriote dans la Vendée. Tous les habitants de cette contrée ont pris une part plus ou moins active dans cette guerre. » Les représentants Hentz, Garreau et Francastel sont aussi catégoriques¹ : « Tous les habitants qui sont à présent dans la Vendée sont des rebelles, tous acharnés [...]. Sur ce point-là, la guerre ne sera complètement terminée que quand il n'y aura plus un habitant dans la Vendée. » Cette volonté déclarée d'extermination totale stupéfie des républicains qui ne sont pas au courant des ordres donnés. Certains, comme le maire de Fontenay-le-Comte, Mariteau, écrivent leur surprise et leur indignation devant cette violence : « Le 12 [nivôse an II] la scène augmente d'horreur, le général Amey part avec sa colonne et incendie toutes les métairies depuis La Rochelle jusqu'aux Herbiers. Sur une distance de trois lieues, rien n'est épargné. Les hommes, les femmes, même les enfants à la mamelle, les femmes enceintes, tout périt par les mains de sa colonne. En vain, de malheureux patriotes, les certificats de civisme à la main, demandèrent vie à ces forcenés ; ils ne furent pas écoutés ; on les égorgea. Pour achever de peindre les forfaits de ce jour, il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables et quand de malheureux cultivateurs, connus de nous pour leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs bœufs, il n'en fallut pas davantage pour les fusiller. On a même tiré et frappé à coups de salve des bestiaux qui s'échappaient [...]. Le général Grignon arrive avec sa colonne dans Les Herbiers. Nous allâmes le trouver

1. Archives historiques de l'armée, B⁵8.

pour conférer avec lui ; nous lui fîmes observer que la loi défendait expressément de brûler les grains et les fourrages. Nous l'engageâmes à les ménager pour des opérations ultérieures. Il dit que les ordres étaient tels, mais qu'ils n'étaient pas exécutés. Il ajouta, quant aux Herbiers, que nous étions heureux que son collègue Amey y fût, que sans cela tous les habitants sans distinction de patriote ou autrement auraient été fusillés, parce que les ordres du général en chef portaient de massacrer, de fusiller et d'incendier tout ce qui se trouvait sur son passage, qu'il avait même fusillé des municipalités entières, revêtues de leurs écharpes. »

Le 7 novembre¹, la Convention, à l'occasion d'une séance solennelle, va plus loin encore et raye de la carte de France la Vendée pour l'appeler département Vengé. Son raisonnement est logique : un homme ne pouvant se révolter contre la République, le Vendéen ne peut donc pas être considéré comme tel et comme des non-hommes ne peuvent avoir des biens, donc un territoire, ce territoire ne peut plus avoir de nom : en conséquence, la Vendée est débaptisée. Comme il faut régénérer cette terre, entre autres en la repeuplant avec de bons républicains, on lui donne un nouveau nom : le département Vengé.

Jusqu'à la fin de décembre 1793, ces décisions restent théoriques : les troupes républicaines ne contrôlent pas le territoire insurgé. À partir de Savenay, la situation est différente et la Convention décide de passer à l'action et de se donner les moyens adéquats. Dès lors, la mission terroriste passe avant toute autre chose.

Carrier² se défend du moindre sentiment magnanime : « Qu'on ne vienne donc pas nous parler d'humanité envers ces féroces Vendéens ; ils seront tous exterminés ; les mesures adoptées nous assurent un prompt retour à la tranquillité dans ce pays ; mais il ne faut pas laisser un seul rebelle car leur repentir ne sera jamais sincère... » Lequinio³ exige même de ne plus faire de prisonniers : « La race est maudite. » Certains départements, même éloignés du cadre de la Vendée militaire, prennent des mesures similaires. C'est le cas de l'Eure⁴ : « Les laisser échapper, écrit le représentant du peuple, le 20 pluviôse an II, serait partager le crime de leur existence. »

Il faut ensuite passer de la théorie à la pratique : le problème n'est pas facile à traiter car il s'agit d'éliminer 815 000 habitants

1. *Le Moniteur*, 8 novembre 1793.

2. *Gazette nationale*, 23 février 1794, p. 537.

3. *Gazette nationale*, discours du 21 décembre 1793, publié le 23 décembre, p. 21.

4. Archives nationales, AFII, 37.

qui, de surcroît, sont « si mauvais républicains » qu'ils refusent de se laisser faire et d'anéantir un territoire de 10 000 km² difficile d'accès.

Trois grandes étapes sont à distinguer.

La première correspond à une phase scientifique. L'idée est simple quoique difficile à concrétiser pour des raisons techniques : il s'agit, conformément aux vœux et aux lois de la Convention et du Comité de salut public, de mettre en œuvre des moyens d'élimination à grande échelle des plus efficaces. Pour ce faire, on sollicite les services d'un des plus grands chimistes de l'époque : Antoine Fourcroy qui ne trouvera pas la solution. Un pharmacien d'Angers, physicien de son état et alchimiste, nommé Proust, avance l'arme chimique qui consisterait en « un levain propre à rendre mortel l'air de toute une contrée ». Il invente « une boule de cuir remplie d'une composition dont la vapeur dégagée par le feu devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde ». L'essai sur des moutons aux Ponts-de-Cé, en présence de députés, est sans résultat « et personne n'en fut incommodé ».

D'autres, comme le général Santerre, proposent le recours aux mines : « Des mines, des mines à forces !... des fumées soporatives ! Et puis tomber dessus... » Carrier soumet l'utilisation du poison : « Ce que vous faites, explique-t-il le 9 novembre 1793, est beau sans doute mais où cela mènera-t-il la nation ? À une victoire, peut-être ? Que font au peuple vos victoires qui ne terminent rien ? Il faut employer les moyens extrêmes. Vous avez délivré le pays d'un chancre qui le dévore. Le poison est plus sûr que toute votre artillerie. Ne craignez donc pas de le mettre en jeu. Faites empoisonner les sources d'eau. Empoisonnez du pain, que vous abandonnez à la voracité de cette misérable armée de brigands, et laissez faire l'effet. Vous avez des espions parmi ces soldats du pape qu'un enfant conduit. Lâchez-les avec ce cadeau et la patrie est sauvée. Vous tuez les soldats de La Rochejaquelein à coups de baïonnettes, tuez-les à coup d'arsenic, cela est moins dispendieux et plus commode. Je vous ouvre cet avis auquel j'ai fait adhérer ma société populaire et avec des sans-culottes comme vous je n'ai pas besoin d'en dire davantage. »

Ces projets d'envergure, malgré un début d'exécution, sont abandonnés, en raison de leur incertitude, pour des mesures empiriques ponctuelles comme la guillotine, surnommée « le rasoir national », « le moulin à silence » ou « la sainte mère », la balle, la baïonnette, le sabre et la crosse des fusils. Cependant, de l'aveu même des républicains, l'ensemble de ces moyens est trop lent, donc inefficace, et surtout trop coûteux ; le bourreau chargé de la guillotine perçoit

59 livres (50 livres pour lui, 9 livres pour le porteur) pour chaque tête coupée ; les balles sont rares et surtout destinées à l'effort de guerre lié à la conquête extérieure ; les baïonnettes et les sabres cassent trop facilement sous les chocs répétés et les crosses, dont on se sert comme massue pour faire éclater les crânes des Vendéens alignés en « chapelet », ne sont pas suffisamment solides. Qui plus est, les bourreaux-soldats, insuffisamment aguerris, deviennent rapidement inefficaces car « trop sensibles ». Quant au problème financier, on part du principe que l'exécuté se doit de payer son exécution et à défaut les communes insurgées et les départements, le tout complété par la vente à l'encan des vêtements, des dents, des cheveux, etc. des condamnés. On rationalisera et on globalisera le système par la Commission de subsistance, commission dirigée par l'inspecteur général Jean-Baptiste Beaudesson, chargée du pillage de la Vendée.

Les villes, grandes et moyennes, sont transformées en cités d'extermination par le biais, entre autres, des « antichambres de la mort » et des noyades. « Les antichambres de la mort », expression de Carrier, sont composées des prisons, comme celle du Bouffay à Nantes, des camps à ciel ouvert notamment les camps sur les îles de la Loire et des bateaux-prisons d'Angers, des Ponts-de-Cé, de Nantes, etc. Ces lieux étaient conçus comme autant de « mouirois » selon l'expression nantaise à la mode. On espérait que les prisonniers entassés les uns sur les autres allaient mourir naturellement, vaincus par la maladie, ou, à défaut, s'entre-tuer. En fait, les résultats déçoivent car « ces chiens ne crèvent pas assez vite » : il s'avère donc nécessaire d'accélérer le processus d'où le recours aux moyens usuels c'est-à-dire la guillotine, les « fusillades » massives et les noyades sources de grandes et joyeuses festivités et de banquets sur les lieux mêmes.

Pendant longtemps, on a cru ces noyades limitées à la seule ville de Nantes (23 au moins y sont recensées dont une d'au moins 1 200 personnes). En fait, il n'en est rien et on les retrouve un peu partout : à Angers, aux Ponts-de-Cé, au Pellerin, etc.

Selon les cas, ces noyades sont individuelles, par couple ou en nombre. Les noyades par couple, appelées « mariages républicains », ont particulièrement amusé les organisateurs et marqué les témoins en raison de leur caractère : il s'agit d'unir nus (les vêtements sont confisqués et vendus par les bourreaux) dans des positions obscènes un homme et une femme, de préférence le père et la mère, le frère et la sœur, un curé et une religieuse, etc. avant de les jeter à l'eau. Pour les noyades en nombre, la procédure est plus longue : on entasse « la cargaison humaine » dans une galiote

aménagée de sabords ; une fois au large, on fait voler les planches en éclats, à coups de hache : l'eau gicle de toutes parts et en quelques instants le bateau coule et les prisonniers meurent noyés : à défaut, les survivants sont immédiatement sabrés, d'où le nom de « sabrade » inventé par Grandmaison. Afin de couvrir les cris, « les noyeurs affectent de chanter très haut ». Wailly, témoin d'une de ces noyades, raconte de manière très précise ce qu'il a vu : « Deux gabares chargées d'individus, s'arrêtèrent à un endroit nommé La Prairie aux Ducs. Là, moi et mes camarades, nous avons vu le carnage le plus horrible que l'on puisse voir ; plus de 800 individus de tous âges et de tous sexes furent inhumainement noyés et coupés en morceaux. J'entends Fouquet et ses satellites reprocher à quelques-uns d'entre eux qu'ils ne savaient pas donner des coups de sabre et ils leur montraient par leur exemple comment il fallait s'y prendre. Les gabares ne coulaient pas assez vite au fond ; on tirait des coups de fusil sur ceux qui étaient dessus. Les cris horribles de ces malheureuses victimes ne faisaient qu'animer davantage leurs bourreaux. J'observais que tous les individus qu'on a noyés dans cette nuit furent préalablement dépouillés, nus comme la main. En vain les femmes réclamaient-elles qu'on leur laisse leurs chemises ; tout leur fut refusé et elles périrent. Leurs hardes, leurs bijoux, leurs assignats furent la proie de ces anthropophages et ce qu'on aura peine à croire, c'est que ceux qui les avaient ainsi dépouillés, vendaient le lendemain matin ces dépouilles au plus offrant. » Nombreux sont les témoignages de cette nature, dont se fait l'écho l'avocat Tronson-Ducoudray, lors du procès Carrier. Au-delà du simple plaidoyer, on comprend ce que l'homme a vu et entendu : « Vous voyez ces femmes, ces mères malheureuses précipitées dans les flots avec leurs enfants. L'enfance, l'aimable enfance [...] devient l'objet de la plus incroyable rage. Un crime, que les fureurs de la guerre rendent à peine croyable, est commis dans Nantes armée pour la patrie. Des enfants de dix, de cinq, de deux ans, des enfants à la mamelle sont massacrés ou noyés. Je vois ces infortunés tendant vers leurs bourreaux leurs bras innocents, leur souriant sur le sein qui les porte et dont un bras féroce les arrache. Je les vois se débattre aux cris de leur mère qui les appellent encore [...]. Je vois le fleuve rapporter sur ses bords une femme tenant encore son enfant mort sur son sein, une fille entrelacée autour de sa mère [...]. Je passe sur la place où est l'instrument du supplice. Je vois un jeune enfant de treize ans sur l'échafaud ; il dit à l'exécuteur ce mot déchirant : "Me feras-tu bien du mal ?" Il est lié sur la planche dont la proportion indique à ces barbares que la justice n'y attache pas des enfants. Son corps atteint à peine la ligne qui répond à la direction du couteau...Ailleurs [...]

ce sont des hommes, des femmes ou des enfants que l'on fusille ou que l'on déchire à coups de sabres et de baïonnettes... »

Les conventionnels, dans un souci d'économie (un bateau coulé coûte 200 livres) ont essayé l'asphyxie à partir de bateaux hermétiquement clos. Ce moyen n'est cependant pas retenu suite à une plainte à la municipalité : « Le rôle des mourants dérange les riverains¹... »

La troisième étape suit, logique. L'échec est flagrant faute de plan d'ensemble. La Convention demande à Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, de le concevoir, ce qu'il fait en des termes très précis. Pour mener à bien sa mission, il s'appuie sur trois structures : les colonnes infernales, ou « queues de Robespierre », qui se mettent en route le 21 janvier 1794, la flottille sur la Loire² et la Commission de subsistance. Prudent, il sollicite l'aval du Comité de salut public qui lui est donné le 8 février par l'intermédiaire de Carnot³ : « Tu te plains, citoyen général, de n'avoir pas reçu du Comité une approbation formelle à tes mesures. Elles lui paraissent bonnes et pures mais, éloigné du théâtre d'opération, il attend les résultats pour se prononcer : extermine les brigands jusqu'au dernier, voilà ton devoir... » Il est rassuré d'autant qu'il a déjà donné ses consignes, le 17 janvier, quatre jours avant de mettre en marche ses troupes⁴ : « Camarades, nous entrons dans le pays insurgé. Je vous donne l'ordre de livrer aux flammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé et de passer au fil de la baïonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitants. Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays ; c'est égal, nous devons tout sacrifier. » Le 24 janvier, soit trois jours après le début des « promenades », il rappelle les consignes et la finalité de l'opération : « Si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants. Il faut que tout ce qui existe de bois, de haute futaie dans la Vendée soit abattu... »

Tout ordre donné sous-entend rapports et les généraux et autres responsables chargés des opérations, en bons militaires, s'exécutent scrupuleusement. À l'heure actuelle, ces rapports, rédigés en double exemplaire, selon la volonté des politiques qui se méfient des militaires, sont, entre autres, déposés au sein des archives militaires du

1. Archives municipales de Nantes. Registre de délibération du conseil municipal.

2. Reynald SECHER, *La Vendée-Vengé : le génocide franco-français*, Paris, PUF, 1986, rééd. Perrin, 2006, p. 179 s.

3. Archives nationales AFII, 280, 2337, f° 34.

4. Archives historiques de l'armée, B⁵⁸.

fort de Vincennes. Le rapport du général Caffin¹, du 27 janvier, les résume : « J'avais ordonné de passer au fil de la baïonnette tous les scélérats qu'on aurait pu rencontrer et de brûler les métairies et les hameaux qui avoisinent Jallais ; mes ordres ont été ponctuellement exécutés et, dans ce moment 40 métairies éclairent la campagne... » Du côté des Vendéens, les descriptions faites révèlent l'atrocité de la situation comme celle de Peigné², de Saint-Julien-de-Concelles : « Des femmes enceintes étaient étendues et écrasées sous des pressoirs. Une pauvre femme, qui se trouvait dans ce cas, fut ouverte vivante au Bois-Chapelet, près le Maillon. Le nommé Jean Lainé, de La Croix-de-Beauchêne, fut brûlé vif dans son lit où il avait été retenu pour cause de maladie [...]. Des membres sanglants et des enfants à la mamelle étaient portés en triomphe au bout des baïonnettes. Une jeune fille de La Chapelle fut prise par des bourreaux qui, après l'avoir violée, la suspendirent à un chêne. Chaque jambe était attachée séparément à une branche de l'arbre et écartée le plus loin possible l'une de l'autre. C'est dans cette position qu'ils la fendirent avec leur sabre jusqu'à la tête et la séparèrent en deux... » Les registres clandestins, comme ceux du recteur Pierre-Marie Robin, curé de La Chapelle-Basse-Mer³, dans leurs froides descriptions se font l'écho de « cette boucherie », expression employée par Napoléon parlant de la Vendée.

Les pires atrocités, rapportées par les révolutionnaires eux-mêmes, sont commises : aux Ponts-de-Cé⁴ ils tannent la peau des Vendéens afin d'en faire des culottes de cheval destinées aux officiers supérieurs ; à Angers, ils coupent les têtes pour les disséquer⁵ ; aux Herbiers⁶, ils jettent les femmes et les enfants, Blancs comme Bleus, dans des fours ; à Clisson⁷, ils font fondre des corps pour en récupérer de la graisse pour les hôpitaux et les charrettes, etc.

Tout sentiment magnanime est interdit comme le proclame Carrier⁸ : « Qu'on ne vienne pas parler d'humanité envers ces féroces Vendéens ; ils seront tous exterminés ; les mesures adoptées nous assurent un prompt retour à la tranquillité dans ce pays ; mais il ne faut pas laisser un seul rebelle car leur repentir ne sera jamais

1. Archives historiques de l'armée, B⁵8.

2. PEIGNÉ, *Histoire du Loroux-Bottreau*, Archives paroissiales du Loroux-Bottreau.

3. Registre paroissial, Archives municipales de La Chapelle-Basse-Mer. Voir aussi R. SECHER, *La Chapelle-Basse-Mer*, Paris, Perrin, 1986.

4. Archives départementales du Maine-et-Loire, IL, 1127/3.

5. Archives de la ville d'Angers, Registre des délibérations du conseil municipal.

6. Archives historiques de l'armée, B⁵8.

7. Comtesse de LA BOUÈRE, *Mémoires*, Paris, 1890, p. 307-329.

8. *Gazette nationale*, t. XIX, 23 février 1794, p. 537.

sincère. » Lequinio¹ exige de ne plus faire de prisonniers : « S'il m'est permis de le dire, clame-t-il à la Convention, je voudrais qu'on adoptât les mêmes mesures dans toutes nos armées ; nos ennemis alors, usant du réciproque, il serait impossible désormais que nous eussions des lâches. » Si, par malheur, un militaire républicain venait à être libéré, il se devait de réparer « cette souillure » et se venger sur la population. Les 5 000 Bleus libérés par Bonchamps agonisant, le 18 octobre 1793, en massacrant les populations sur le chemin de retour sur Nantes, n'ont fait que leur devoir républicain selon la formulation officielle.

Le génocide s'accompagne de la ruine du pays : « Il s'agit, pour le ministre Barère, de balayer avec le canon le sol de la Vendée et de le purifier par le feu. »

Si ce génocide, malgré les intentions et la programmation, n'est pas mené à terme, c'est uniquement en raison « de la faiblesse des moyens ». Turreau² s'en dit d'ailleurs désespéré « car il lui est affreux de voir suspecter son zèle et son opinion ». De plus, il se dit mal secondé.

Le bilan s'impose³ : la Vendée militaire, sur une population estimée à 815 000 personnes, a perdu au moins 117 000 membres dont une grande partie du fait du système de dépopulation dénoncé à l'époque par Gracchus Babeuf, père du communisme, qui parle d'ailleurs de populicide. Qui plus est, au moins 10 300 maisons sur 53 273 recensées dans les seuls départements de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres et du tiers de la Vendée ont été détruites. Certaines zones, pour diverses raisons, ont été plus touchées que d'autres. C'est ainsi que Bressuire perd 80 % de son habitat ; Cholet 40 % de sa population, etc.

LA PRISE DE CONSCIENCE ET LE MÉMORICIDE

Il va falloir attendre la chute de Robespierre pour que l'opinion publique locale, nationale, internationale prenne conscience de « l'énormité de l'acte » commis en Vendée⁴. À la stupeur générale, suit très vite la colère. On exige des coupables et des peines : les

1. *Gazette nationale*, t. XIX, 30 décembre 1793.

2. Archives historiques de l'armée, B⁸, lettre du 28 février 1794.

3. R. SECHER, *La Vendée-Vengé : le génocide franco-français*, p. 243-292.

4. R. SECHER, *Juifs et Vendéens, d'un génocide à l'autre : la manipulation de la mémoire*, Paris, Olivier Orban, 1991.

témoignages affluent, des écrits sont publiés, les documents sont révélés.

Le procès Carrier ne se comprend que dans ce contexte : l'homme est vu à la fois comme « un grand criminel contre les droits fondamentaux des hommes » et le bouc émissaire qui doit payer pour tous les autres. Lui disparu, on espère que l'oubli fera table rase de ce crime qui tache, on le sait déjà, de manière indélébile, la Révolution. Son procès est d'une étonnante modernité et, au niveau du fond, très proche de celui de Nuremberg. Cinq grandes questions sont posées : qui est coupable ? Qui est responsable ? Comment sanctionner ce crime contre l'humanité ? Comment mémoriser ce crime d'État ? Comment l'appeler ? Cette dernière question est l'objet de longs débats en raison même de la spécificité première de cette politique d'anéantissement et d'extermination. Faute de mot, Gracchus Babeuf va recourir à un néologisme : le populicide.

En fait, l'horreur est si grande que les conséquences politiques s'imposent à tous : au-delà des hommes, c'est le régime politique qui est condamné. S'engage alors une course contre la montre dont l'enjeu est la survie même de la Révolution et des révolutionnaires.

Tout se joue entre le procès Carrier de décembre 1794 et celui de Turreau en décembre 1795.

Le contexte est à la réconciliation et l'oubli : les Vendéens par les traités de La Jaunaye (17 février 1795) et de Saint-Florent-le-Vieil (2 mai 1795) et les Chouans de Bretagne par celui de la Mabilais (20 avril 1795) se prêtent au jeu d'autant plus facilement d'ailleurs qu'on leur promet secrètement la restitution du dauphin roi Louis XVII, pour lequel on a construit une maison à Belleville, et la restauration de la monarchie qui apparaît comme le seul système qui puisse assurer la liberté et la sécurité générale. D'ailleurs celle-ci paraît inévitable et les élections législatives sont proches : les républicains sont divisés, la misère du pays réelle, l'opinion publique outrée.

Les conventionnels, désespérés et apeurés, décident de forcer le destin : une lettre écrite par sept d'entre eux (Tallien, Treillard, Sieyès, Doulcet, Rabaut, Marec, Cambacérès) et expédiée au représentant du peuple Guezno explique la stratégie à retenir : « Il est impossible, cher collègue, que la République puisse se maintenir si la Vendée n'est pas entièrement réduite sous le joug. Nous ne pourrions nous-mêmes croire à notre sûreté que lorsque les brigands qui infestent l'Ouest depuis deux années auront été mis dans l'impuissance de nous nuire et contrarier nos projets, c'est-à-dire lorsqu'ils auront été exterminés. C'est déjà un sacrifice trop honteux d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles ou plutôt

avec des scélérats dont la très grande majorité a mérité l'échafaud. Sois convaincu qu'ils nous détruiront si nous ne les détruisons pas. Ils n'ont pas mis plus de bonne foi que nous dans le traité signé et il ne doit leur inspirer aucune confiance dans les promesses du gouvernement. Les deux partis ont transigé sachant bien qu'ils se trompaient. C'est d'après l'impossibilité où nous sommes d'espérer que nous pourrions abuser plus longtemps les Vendéens, impossibilité également démontrée à tous les membres des trois comités, qu'il faut chercher les moyens de prévenir des hommes qui auront autant d'audace et d'activité que nous. Il ne faut pas s'endormir parce que le vent n'agite pas encore les grosses branches, car il est bien près de souffler avec violence. Le moment approche, où, d'après l'article II du traité secret, il faut leur présenter une espèce de monarchie, et leur montrer ce bambin pour lequel ils se battent. Il serait trop dangereux de faire un tel pas ; ils nous perdraient sans retour. Les comités n'ont trouvé qu'un moyen d'éviter cette difficulté vraiment extrême ; le voici. La principale force des brigands est dans le fanatisme que leurs chefs leur inspirent ; il faut les arrêter, et dissoudre ainsi, d'un seul coup, cette association monarchique qui nous perdra si nous ne nous hâtons pas de le prévenir. Mais il ne faut pas perdre de vue, cher collègue, que l'opinion nous devient chaque jour encore plus nécessaire que la force ; il faut tout sacrifier pour mettre l'opinion de notre côté. Il faut supposer que les chefs insurgés ont voulu rompre le traité, se créer princes des départements qu'ils occupent ; que ces chefs ont des intelligences avec les Anglais ; qu'ils veulent leur offrir la côte, piller la ville de Nantes et s'embarquer avec le fruit de leurs rapines. Fais intercepter des courriers porteurs de semblables lettres, crie à la perfidie et mets surtout dans ce premier moment une grande apparence de modération afin que le peuple voie clairement que la bonne foi et la justice sont de notre côté. Nous te le répétons, cher collègue, la Vendée détruira la Convention, si la Convention ne détruit pas la Vendée. Si tu peux avoir les onze chefs, le troupeau se dispersera. Concerte-toi sur-le-champ avec les administrateurs d'Ille-et-Vilaine. Communique la présente dès sa réception aux quatre représentants de l'arrondissement. Il faudra profiter de l'étonnement et du découragement que doit produire l'absence des chefs pour opérer le désarmement des Vendéens et des Chouans. Il faut qu'ils se soumettent au régime général de la République ou qu'ils périssent ; point de milieu ; point de demi-mesures, elles gâtent tout en révolution. Il faut, s'il est nécessaire, employer le fer et le feu, mais en rendant les Vendéens coupables aux yeux de la nation du mal que nous leur ferons. Saisis, nous te le répétons, cher collègue, les premières apparences qui se

présenteront pour frapper le grand coup car les événements pressent de toutes parts [...]. »

Par un hasard inouï cette lettre tombe entre les mains des Chouans, à Châteaugiron, le 10 juin, soit deux mois après l'interception d'un convoi de poison aux environs d'Ancenis, à la ferme de Volfrèse, par le vicomte de Scepeaux : c'est la stupeur et la colère. Le 22 juin, par une proclamation solennelle aux habitants du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, de la Normandie et de toutes les provinces de France, les principaux chefs bretons et vendéens protestent face à de telles méthodes et crient à la trahison.

Il est trop tard : les conventionnels ont déjà œuvré en profondeur : le débarquement de Quiberon, le 27 juin, le coup d'État du 13 vendémiaire (5 octobre) feront le reste : à tout jamais, l'opinion publique nationale ne verra dans les Vendéens comme dans les Chouans que des hommes parjures.

Le général Turreau, qui suit les événements de sa prison, a compris cette évolution et, quoique amnistié après le 13 vendémiaire, exige d'être jugé : il sait que non seulement il ne risque plus rien mais, de surcroît, il peut retrouver son honneur. Acquitté, il n'a même pas un regard de compassion pour Chapelain, le député républicain de la Vendée, hué par le public pour avoir dénoncé les horreurs commises. Désespéré, écœuré, ce dernier tentera même à ses jours car il sait que la nation a fait un choix définitif : les arguments suivront, logiques, cruels, injustes, malhonnêtes. L'unité nationale, consciente et inconsciente, s'est cristallisée contre les Vendéens : plus rien ne pourra la remettre en question et malheur à celui qui osera rappeler la réalité des événements.

Seuls, les généraux vendéens, en raison de leur envergure, du respect qu'ils suscitaient, de leur connaissance exacte des événements, auraient pu éventuellement casser cette logique naissante. Malheureusement, tous étaient morts : Cathelineau, Bonchamps, Lescure, tués par des balles anonymes ; d'Elbée, Charette, Stofflet, fusillés ; le prince de Talmont, guillotiné, etc.

Reste le problème de la mémoire ou plus exactement des mémoires car il est nécessaire de faire la distinction entre la mémoire nationale et la mémoire locale.

Bonaparte est le premier agent de la mémoire nationale. Lorsqu'il prend le pouvoir en 1799, l'une de ses premières préoccupations est le rétablissement de la paix en Vendée. Outre l'évidente finalité politique, le général a aussi un réflexe humanitaire. Il est, et le dira à maintes reprises, scandalisé par ce qui a été fait : « Ah ! Voilà bien la guerre civile et son effroyable cortège : voilà ses inévitables résultats ; ses fruits assurés ! Si quelques chefs y font fortune et se

tirent d'affaire, la poussière de la population est toujours foulée aux pieds ; aucun des maux ne lui échappe ! » Il avait d'ailleurs refusé de se rendre en Vendée dans le cadre de la répression. Les Vendéens ne s'y trompent pas qui, le 15 brumaire an VIII, s'époumonent à crier : « Vive le roi, vive Bonaparte ! »

Le sectarisme du Directoire et les persécutions qui se sont ensuivies ont donc abouti à une formidable extension de la guerre à l'Ouest en 1799. Maints contemporains ont signalé les conséquences graves qui pouvaient en résulter, tels deux rapports anonymes (signés X.) des 23 et 26 ventôse an VI expédiés de Nantes au ministre. Le premier texte signale la renaissance des critiques contre le régime, même de la part de personnes apparemment ralliées à la République : les passions s'animent ; les agents sont victimes de menaces ; les mécontents élèvent la voix. Les coupables, selon les témoins, sont indiscutablement les prêtres qui « s'agitent et abusent plus que jamais de leur perfide influence pour endoctriner les faibles au moment des ci-devant fêtes de Pâques ». Des rassemblements populaires pour réciter le chapelet ont lieu un peu partout, chaque soir : « Les habitants sont convoqués dans les lieux, indiqués au moyen de cornes. » Le second rapport parle de « menées subversives » et se plaint encore des prêtres qui « prêchent la rébellion » et annoncent la fin prochaine du gouvernement.

L'administration, face à ces événements, adopte, dans un premier temps, une attitude nuancée, puis se range franchement du côté des Vendéens. Elle interdit de jouer des airs patriotiques au commencement des spectacles et réagit vivement, en septembre 1798, à la décision du Directoire de procéder à une nouvelle levée d'hommes. Cette réaction entraîne l'échec de la loi dite loi Jourdan. Le Directoire, furieux, décide alors de sanctionner les prétendus coupables et fait réoccuper militairement le pays, d'où la multiplication des manifestations de colère, d'autant plus violentes que le clergé est de nouveau persécuté et la pratique religieuse interdite.

Dès lors, tout se joue entre la mi-octobre et la fin de décembre 1799. La première tâche des consuls est le rétablissement de la paix religieuse : c'est la fameuse proclamation du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) dont le contenu marque une rupture par rapport à la politique du Directoire. Après avoir condamné l'action « des traîtres vendéens à l'Anglais [...], hommes à qui le gouvernement ne doit ni ménagement ni déclaration de principes », les consuls s'adressent aux « citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices et à qui sont dues les lumières et la vérité ». Ils rappellent en quelques mots les abus arbitraires des gouvernements précédents : « Des lois injustes ont été promulguées et exécu-

tées, des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté de conscience ; partout des inscriptions hasardées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens qui n'avaient jamais abandonné ni leur patrie ni même leurs foyers ; enfin de grands principes d'ordre social ont été violés. »

Non seulement, selon le texte, le gouvernement actuel n'a pas continué cette politique, mais, au contraire, il la dénonce ; mieux : il « travaille sans relâche à préparer la réformation des mauvaises lois et à une combinaison plus heureuse des contributions publiques. Chaque jour est, et sera, marqué par des actes de justice [...]. Le gouvernement pardonnera, fera grâce au repentir. » Récusation, amnistie, certes, mais aussi, et surtout, liberté totale du culte catholique. « Les consuls déclarent encore que la liberté des cultes est garantie par la Constitution, qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : tu exerceras un seul culte, tu ne l'exerceras qu'un seul jour. » Cette phrase, imprimée en caractères spéciaux, est décisive : elle diminue ou supprime les revendications religieuses. Déjà, le traité de la Jaunaye passé entre les Vendéens et la République, le 17 février 1795, par une adresse des représentants Morisson et Gaudin, avait proclamé la liberté du culte mais celle-ci avait été vite remise en question.

Cette proclamation, très adroite dans son énoncé, fait coïncider, pour la première fois, la légitimité du clergé réfractaire avec une certaine légalité. Elle lui reconnaît, en effet, et lui confère même un rôle d'intermédiaire qu'il s'était vu refuser jusqu'alors : « Tous ne connaîtront plus qu'un seul sentiment : l'amour de la patrie. Les ministres d'un Dieu de paix seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde : qu'ils aillent dans ces temples réouverts pour eux offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang versé. » Le mot « sacrifice » n'a pas été retenu par hasard : c'est une définition catholique fondamentale et non un déisme ou même un christianisme de type protestant ou moderniste. Bonaparte, méditerranéen, est très au fait de la sensibilité catholique. Le clergé ne s'y est pas trompé. La proclamation est suivie de tous les arrêtés qui annulent les restrictions et brimades antérieures. Ils proclament le droit d'appeler aux fonctions publiques les ci-devant nobles ou parents d'émigrés jugés dignes de confiance. Le serment constitutionnel est remplacé par une promesse de respecter la Constitution consulaire qui n'interfère pas dans le spirituel. Cette déclaration est considérée comme une victoire par les Vendéens. Elle justifie de manière éclatante leur combat.

En 1808, l'empereur invité par son ami le baron Dupin, préfet des Deux-Sèvres, époux de la veuve de Danton, lors de son retour

d'Espagne, traverse la Vendée. Stupéfié par l'état de désolation générale, il va encore plus loin et décide de stimuler la reconstruction en indemnisant les populations sinistrées. Un décret sort immédiatement, le 8 août, pour la Vendée, suivi de deux autres, en 1811, pour les Deux-Sèvres et la Loire-Inférieure : entre autres, les Vendéens sont exemptés de contributions pendant quinze ans et des primes sont versées. Louis XVIII et Charles X, malgré les discours officiels qui partent du principe que « le roi ne sait rien, le roi a tout oublié » afin de ne pas exciter les passions, poursuivent cette politique et l'amplifient : pensions, indemnités, dons, honneurs, travail sont distribués spontanément ou suite aux sollicitations. Les survivants, stimulés par les autorités, commencent aussi à raconter les événements comme ils les ont vécus. Des écrivains, des journalistes témoignent aussi. Victor Hugo, lui-même, en 1819, consacre à la Vendée une de ses plus belles odes intitulée « Vendée ».

Avec le règne de Louis-Philippe commence la révision de l'histoire et le travail de manipulation de la mémoire au nom de l'intérêt supérieur de la nation et des principes « fondateurs » de la Révolution comme l'a si bien expliqué le grand historien du XIX^e siècle, Hippolyte Taine, dans l'introduction de son ouvrage, *Les Origines de la France contemporaine*, paru en 1884 : « Ce volume, comme les précédents, dit-il, n'est écrit que pour les amateurs de zoologie morale, pour les naturalistes de l'esprit, pour les chercheurs de vérités, de textes et de preuves, pour eux seulement et non pour le public qui, sur la révolution, a son parti pris, son opinion faite. Cette opinion a commencé à se former en 1825-1830 après la retraite ou la mort des témoins oculaires : eux disparus, on a pu persuader le bon public que les crocodiles étaient des philanthropes, que plusieurs d'entre eux avaient du génie, qu'ils n'ont guère mangé que des coupables et que si parfois ils en ont trop mangé, c'est à leur insu, malgré eux ou par dévouement, sacrifice d'eux-mêmes au bien commun. »

L'opération consiste à laver la Révolution de toute souillure, à ôter la tache de sang vendéenne. Comme on est incapable d'expliquer le crime commis, on préfère le nier, le relativiser, le justifier, le banaliser, méthode la plus répandue chez les historiens « négationnistes », méthode toujours utilisée de nos jours. Lisons, par exemple, les livres scolaires sur la question : la Vendée est savamment résumée à une petite guerre civile, née en mars 1793 et morte en décembre de la même année. Les faits de 1794 ne sont définis que par rapport à une guérilla ou cyniquement concentrés sur un massacre commis par des Blancs, à Machecoul, massacre unique d'ailleurs, qui fait suite à un massacre commis par des Bleus, à Pornic, trois jours auparavant, et un pseudo-meurtre d'un enfant soldat nommé Bara, mort dont on ne

connaît pas l'origine, et dont le mythe a été créé de toutes pièces par Robespierre lui-même malgré les protestations du supérieur de l'enfant qui sera d'ailleurs condamné à mort pour cette raison et exécuté. Ce négationnisme va si loin que l'on nie et dénonce l'existence des lois d'anéantissement et d'extermination, malgré leur publication par le journal officiel de l'époque, du plan dit de Turreau, plan dont les archives du fort de Vincennes conservent l'original rédigé par Turreau lui-même, des noyades, des tueries de masse notamment d'enfants et de femmes, des fours crématoires, des tanneries de peaux humaines, des fontes de graisse, etc. Certains de ces historiens n'hésitent pas, d'ailleurs, à justifier l'injustifiable au nom de la Révolution, partant du principe que la Révolution étant un bloc, rien ne devait l'entacher. Cet argument est utilisé pour la première fois à l'occasion du procès Carrier. L'avocat Tronson-Ducoudray le dénonce vivement en des termes précis : « Il est, dit-il, une autre calomnie que les factieux jettent depuis quelque temps, avec adresse, parmi le peuple. Ils prétendent qu'en rappelant les horreurs de la Vendée, on va faire le procès de la Révolution. »

Localement, jusqu'en 1814-1815, les Vendéens restent relativement discrets par rapport aux événements, sans doute en raison du contexte mais aussi faute de porte-parole d'envergure et de moyens notamment financiers, moyens entièrement consacrés à la reconstruction. Avec la Restauration, les Vendéens apprennent à s'approprier leur histoire grâce, entre autres, à la publication de témoignages, comme ceux des marquises de Bonchamps et de La Rochejaquelein, les érections de monuments, notamment de statues en l'honneur de La Rochejaquelein, de Bonchamps, de Charette, de Cathelineau..., le transfert des dépouilles des grands chefs, de victimes isolées et même de charniers comme à Bouguenais et à La Chapelle-Basse-Mer. À partir des années 1830, c'est-à-dire au moment de la mise en œuvre au niveau de l'État de la manipulation de l'histoire officielle vis-à-vis de la Vendée, commence une véritable politique de dévotion, d'autant plus intense que les derniers témoins sont en train de disparaître. Cependant, si le souvenir des événements se transmet de génération en génération, massivement jusque dans les années 1960, à aucun moment les Vendéens n'ont pris conscience de, et donc intégré, la spécificité du crime d'État commis à leur égard. À titre d'exemple, c'est ce qui explique que certaines communes vendéennes aient donné le nom de leurs bourreaux à des rues comme à Challans celui de Lazare Carnot, l'auteur de la lettre, le 8 février 1794, qui avalise le plan de Turreau.

Au niveau national, le bicentenaire de la Révolution aurait dû être l'occasion d'aborder, hors idéologie, cette période. Non seule-

ment il n'en a rien été mais tout a été fait par rapport au dogme officiel. À titre d'exemple, les colloques scientifiques, organisés sur la question vendéenne, n'avaient que ce but. On avait d'ailleurs pris la précaution d'éviter d'inviter tout contradicteur, taxé de révisionnisme, le comble, tout en faisant le nécessaire pour les empêcher d'être recrutés comme enseignants ou chercheurs.

Cette démarche a des conséquences gravissimes. Au niveau humain, elle était une occasion de réparer un délit historique commis vis-à-vis des Vendéens dont l'histoire officielle fait encore des traîtres et de leurs bourreaux des « saints laïcs » et des victimes ; au niveau scientifique, de cerner la véritable dimension du drame vendéen qui est bien un génocide matriciel comme l'avait si bien vu, dès 1795, Gracchus Babeuf, à travers un ouvrage d'une incroyable modernité intitulé *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*. D'ailleurs, les leaders communistes comme Lénine, Pol Pot, etc. ne s'y sont pas trompés : ils y ont puisé leurs réflexions et leurs méthodes. Au-delà, on aurait pu réfléchir sur un certain nombre de questions comme la filiation entre la Terreur et les systèmes communiste et nazi, le support juridique de la déportation juive sur lequel s'est appuyé Vichy, etc. ; au niveau du droit international, c'était l'occasion d'élargir le champ d'action du concept de génocide à la mémoire et de définir le crime de mémoricide. En effet, crime contre l'humanité, la notion de génocide est limitée à la conception ou la réalisation ou la complicité de l'extermination partielle ou totale d'un groupe humain de type racial, ethnique ou religieux et donc s'en trouvent exclues la mémoire et la manipulation. En 1991, j'avais publié chez Olivier Orban un ouvrage intitulé *Juifs et Vendéens, d'un génocide à l'autre : la manipulation de la mémoire*. Je concluais en écrivant : « Les assassins de la mémoire sont dangereux : s'ils réussissent à persuader l'opinion publique, toujours prête à refouler ce qui dépasse son entendement, que le génocide juif n'a pas eu lieu ou qu'il se justifie, l'impensable d'hier peut devenir la réalité de demain. C'est pourquoi la mémoire juive n'est pas seulement l'affaire des Juifs mais de tous comme la Vendée aurait dû l'être avant-hier et cela pour la dignité de l'humanité. » Le colloque négationniste organisé par l'Iran, en décembre 2006, est une étape dont il ne faut ni sous-estimer l'importance ni la marginaliser car les intérêts idéologiques et politiques priment naturellement sur la vérité quelle qu'elle soit : la Vendée en a été l'exemple matriciel.

REYNALD SECHER,
docteur ès lettres.

XII

LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

« *On ne fonde pas un régime libre avec des préventions ignorantes et des haines acharnées.* »

FRANÇOIS GUIZOT.

Le vandalisme de la Révolution semble aller de soi. Nul monument, nulle ville qui ne porte les traces de destructions opérées durant cette période capitale. Et pourtant, une telle formule soulève de redoutables problèmes. Mettre ensemble ces deux mots, c'est évidemment dire que la Révolution a été vandale. Si la question est ancienne – elle est née avec la Révolution elle-même –, elle n'en demeure pas moins polémique. Au XIX^e siècle, elle a fait l'objet d'un vif débat, opposant les historiens favorables à la Révolution, portés à minorer voire à nier le phénomène, tels Despois¹ ou Aulard, les autres mettant au contraire en avant les nombreuses destructions de cette période comme un révélateur de la nature profonde de la Révolution, son *génie* propre en quelque sorte. On imagine sans peine que la vérité ne se laisse pas enfermer dans ces deux analyses.

Il faut au préalable résoudre une première question, d'ordre sémantique : comment définir le vandalisme ? Dans son acception courante, en effet, il s'agit d'une « tendance à détruire stupidement, par ignorance, des œuvres d'art » (*Le Petit Robert*). Mais cette définition est bien trop restrictive, car elle n'englobe pas les

1. Eugène DESPOIS, *Le Vandalisme révolutionnaire*, Paris, 1868. Voir à ce sujet, l'excellente mise au point de Daniel HERMANT, « Destruction et vandalisme pendant la Révolution française », dans *Annales. Économie, sociétés, civilisations*, n° 4, juillet-août 1978, p. 703-719.

deux motifs principaux du vandalisme : la spéculation financière, universellement répandue, et l'idéologie politique. Peut-on mettre en effet sur un même pied un spéculateur qui rase une église pour en revendre les matériaux, et une municipalité décrétant la destruction d'une statue équestre de Louis XIV, « image insupportable de la tyrannie » ? C'est pourtant ce qu'a produit la Révolution, avec un rare bonheur, hélas. D'où une deuxième interrogation : comment articuler ces vandalismes avec les différents gouvernements qui se sont succédé entre 1789 et 1800 ?

La Révolution n'est pas un bloc. Et le vandalisme qui a alors opéré en France ne l'est pas non plus, tant par sa chronologie que par sa nature. Ainsi, la période de la monarchie parlementaire (été 1789-été 1792) a été un moment de non-vandalisme, dominé par une destruction symbolique : la Bastille. En revanche, le renversement de la royauté en 1792 et la déchristianisation de 1793 constituent les actes fondateurs du grand mouvement de destruction organisé par le gouvernement républicain. L'acmé de ce mouvement se situe entre l'été 1792 et 1795, pour retomber ensuite sous le Directoire. Dès 1794, en effet, l'abbé Grégoire dénonçait à la barre de la Convention, en prétendant créer le mot, le *vandalisme* qui abrutissait la France. Il y affirmait que les destructions, destinées à priver le peuple de ses chefs-d'œuvre, étaient orchestrées dans l'ombre – toujours la théorie du complot – par... la contre-révolution ! Ce chef-d'œuvre de casuistique (Grégoire avait été élève des Jésuites) ne peut pas se comprendre si l'on ne le relie pas aux luttes intestines des révolutionnaires et à l'après-Thermidor. On a observé que le lien entre vandalisme et robespierrisme a été fait dès le Directoire ; suivant Grégoire, au fond le vandalisme portait la marque des excès de la Terreur, comme la guillotine, les massacres de civils et la guerre à outrance. Combattre le vandalisme, c'était donc poursuivre la stratégie de *containment* de la fureur révolutionnaire entreprise par les Thermidoriens.

Là encore, la vérité est plus complexe. D'abord parce que l'on a bien démoli tout au long de la période républicaine, même si la Terreur représente effectivement un apogée. Ensuite, parce que, fait remarquable, la Constituante, la Législative et la Convention ont tenu des discours concomitants appelant en même temps à la destruction des symboles honnis du passé et à la préservation des chefs-d'œuvre des arts, dont le peuple devait pouvoir jouir. Un an avant Grégoire, Lakanal et le mathématicien Romme avaient déjà avec un grand courage dénoncé les destructions, également attribuées aux royalistes !

C'est là que gît la clef de lecture du vandalisme révolutionnaire. Plutôt que de la bêtise ou une ruse politique, il faut voir dans cette

attitude schizophrénique la contradiction fondamentale de la Révolution : elle n'a cessé d'être fondée sur le règne des théories et de l'abstraction, et d'être aux prises avec les faits et l'incarnation. Il n'était pas possible de détruire toute la France et de la purger de tous ses monuments et œuvres d'art. Mais il n'était pas non plus possible aux nouveaux maîtres du pays de conserver intact le décor du passé, qui constituait un rappel permanent de l'ancien temps : les fleurs de lys embaumaient toujours la monarchie, les clochers gothiques chantaient partout la louange de Dieu. Alors on opéra par à-coups, sans logique, tantôt avec excès, parfois avec faiblesse, décrétant ou laissant faire. Et après quelques années, le résultat fut un grand bouleversement du paysage monumental des villes, des châteaux et des églises. Immense désastre pour la France, dont Chateaubriand a été l'un des peintres les plus touchants, en même temps qu'immense succès de la Révolution. En faisant planer sur le passé sa main, tantôt caressante, tantôt frappante, celle-ci a opéré une coupure comparable à celle du 21 janvier 1793, créant un avant et un après irréductibles l'un à l'autre. Ce grand tri dans le fleuve de l'histoire, la remise en ordre de ses vestiges et leur nouvel usage, qu'ils soient avilis ou consacrés (c'est le musée), tout cela créa les bases d'une ère nouvelle. Tout le décor de l'histoire de la France était passé par le filtre re-légitimant de la Révolution¹.

Un dernier problème soulevé par ce vandalisme est d'ordre comptable. Moins complexe, il n'en est pas moins délicat : peut-on dresser une liste complète de ce qui a disparu, en prendre l'exacte mesure ? Répondre par l'affirmative reviendrait à tenir un fichier gigantesque de la bibliographie historique et topographique de toutes les communes de France, car le vandalisme révolutionnaire couvre le territoire entier de la Nation. Pas une église, un château, une ville, en effet, qui ne porte un *stigma* de l'événement fondateur. Et même si on le pouvait, une telle démarche suffirait-elle à rendre compte du capital de beauté et d'intelligence qui a été anéanti par le fer et par le feu ? Quels mots pourraient dire l'émotion d'un visage d'une *Vierge à l'Enfant* du XIII^e siècle, anéantie à coups de marteau ? Quelle description pourrait faire sentir l'ampleur d'une cathédrale médiévale dynamitée et réduite à un tas de pierres ? Dans sa classique *Histoire du vandalisme*, Louis Réau a rédigé un chapitre implacable et nourri d'innombrables exemples,

1. Dominique POULOT, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997. Du même, voir également « Le vandalisme révolutionnaire et la place de la violence symbolique dans la société moderne », dans Pierre GLAUDES (dir.), *Terreur et représentation*, Actes du colloque des 4-6 novembre 1993, Grenoble, ELLUG, 1996.

qui demeure à ce jour la meilleure synthèse de ce qui a été perdu ¹. Malheureusement, elle n'est presque pas illustrée ; sa lecture opère donc un effet contraire au vœu de l'auteur : passé l'indignation, ce nécrologe, forcément répétitif, finit par s'affaiblir de lui-même. Une grande partie de ce qui a été détruit demeurera pour toujours inaccessible, elle est donc deux fois morte.

Plutôt que d'aligner les cas, mieux vaut donc examiner les différents types de vandalisme à l'œuvre sous la Révolution, en gardant présente à l'esprit leur formidable interaction.

Le premier type que l'on peut isoler est le *vandalisme de pulsion*, qui appartient en propre à la geste révolutionnaire : celui d'une libération accompagnée d'excès et de dérives rapidement incontrôlables. Le discours même de rupture avec le passé qui fonde la période contient en ce sens toutes les pertes à venir : la Révolution commence à Paris par un incendie, les barrières de l'octroi parisien (12 juillet 1789) et par une destruction, celle de la forteresse médiévale de la Bastille, érigée en mythe fondateur dès le 15 juillet. En ouvrant cette terrible boîte de Pandore, en donnant parfois l'exemple, les gouvernements révolutionnaires successifs portent une lourde responsabilité, diffuse mais réelle. Tous les discours exaltés sur les symboles de « la tyrannie », les « repaires de brigands », les « marques infâmes » de l'esclavage ancien, toute cette logorrhée puérile et insensée, au sens premier du terme, ces appels à la purification de la France, devaient porter des fruits mauvais. Il suffit de citer ici Hébert : « Il faut... ne pas laisser pierre sur pierre à Versailles, à Marly, à Trianon, à Rambouillet, à Saint-Cloud, à Fontainebleau, à Chantilly... » (*Le Père Duchesne*). L'on peut tenir ces pulsions destructrices pour inévitables, et finalement les considérer comme mineures à l'échelle du phénomène politique global de la période, mais on ne peut pas les nier. Ce vandalisme-là est comme la basse continue de la triste partition des destructeurs.

Un deuxième type pourrait être défini comme un *vandalisme par procuration*, un vandalisme où l'on ne se salit pas les mains, en quelque sorte. Il s'exprime de deux manières bien connues. En ordonnant la suppression des armoiries et blasons sur tout le territoire français (19 juin 1790), la Constituante a ouvert la voie à l'anéantissement d'un immense patrimoine héraldique, qui touchait aussi bien à l'histoire qu'à l'art, de nombreux monuments ayant été réalisés par de grands sculpteurs depuis le Moyen Âge. Répété à

1. Louis RÉAU, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, 2 vol., Paris, 1958, rééd. 1994.

plusieurs reprises, ce décret aboutit à un effacement considérable de la mémoire certes aristocratique, mais encore artistique, ce dont un Français d'aujourd'hui ne peut avoir idée qu'en se promenant dans Rome, par exemple, où tant de blasons et d'anges sculptés chantent l'histoire de la ville depuis six siècles à travers ses papes, ses princes et ses cardinaux. La perte de ces sculptures n'est pas seulement regrettable en soi : leur absence a dénaturé plus d'un édifice dont elles ornaient les façades ou les combles.

Beaucoup plus grave, car ayant eu le plus de conséquences – certaines ont duré jusqu'à nos jours –, est le second cas. En nationalisant les biens du clergé (novembre 1789), puis ceux de la Couronne et des émigrés (1792-1793), en les mettant en vente (ce sont les fameux « biens nationaux »), la Constituante et la Législative poursuivaient un but clair, renflouer le trésor de l'État ; peut-être eurent-elles également un but caché, formidable non-dit, anéantir une partie du parc immobilier des édifices religieux et princiers. Car la vente d'une église ou d'un grand domaine ne pouvait pas être autre chose que sa mort. Soit une mort immédiate, par une destruction qui procurait des matériaux, puis un terrain à lotir : la Révolution fournissait là une riche matière au vandalisme le plus courant, celui de la spéculation¹. Ou une mort lente, par la transformation en un usage contraire à sa bonne conservation : combien d'églises devenues salle de spectacle, usine de salpêtre, écuries, voire habitation... ? Ainsi ont disparu de grandes abbayes (Jumièges, Cluny, Chaalis, Orval...), de grands châteaux royaux ou princiers (Marly, Meudon, Chantilly, Choisy, Madrid au bois de Boulogne...). Comme le prouve le cas de l'abbaye de Royaumont, ces destructions pouvaient d'ailleurs être également à la fois une bonne affaire et teintées d'idéologie, « par peur de la guillotine, parce que la terreur engendre la lâcheté et que le vandalisme anti-religieux était devenu une preuve de civisme² ». Il faudrait ajouter qu'elles donnèrent lieu à des inventions remarquables, comme ce système mis au point par un architecte raté, Petit-Radel, et destiné à opérer la destruction d'une église médiévale en « dix minutes » !

Conséquences des ventes de biens nationaux, les pertes se sont étendues bien au-delà de 1800, touchant tous les régimes successifs dépourvus d'une législation pour contenir la propriété privée. Complexe car fonctionnant avec un temps de retard, ce vandalisme

1. Rappelons que la destruction de la Bastille, symbole de liberté, fut aussi pour le citoyen Palloy, chargé de l'entreprise, une excellente affaire. Nicolas FAUCHERRE (dir.), *Sous les pavés la Bastille*, catalogue de l'exposition présentée du 12 octobre 1989 au 7 janvier 1990 à l'hôtel de Sully, Paris, CNMHS, 1989.

2. L. RÉAU, *Histoire du vandalisme*, p. 403.

n'a pas toujours été bien compris, et parfois relativisé. Certains ont ainsi affirmé que la Révolution avait moins détruit d'églises que l'Empire et la Restauration..., argument irrecevable, on l'a dit, en ce qu'il consiste à séparer les conséquences des causes. On a souvent chargé de tous les maux une horridique « bande noire », qui aurait dépecé châteaux et églises au cours du XIX^e siècle, telle une meute affamée de chair fraîche. Mais la bande noire n'existe pas : elle est l'autre nom des propriétaires et spéculateurs avisés ayant fait fructifier leurs capitaux, sous la protection du sacro-saint droit de propriété. De manière plus anecdotique, enfin, il a été parfois observé que, sans doute, beaucoup de ces églises ou châteaux auraient de toute façon disparu, à l'occasion de travaux d'édilité dont le XIX^e siècle devait offrir tant d'exemples¹... Las ! l'histoire fiction est toujours un faible avocat.

Serait-il plus judicieux de faire remarquer, dans la lignée des travaux récents sur l'iconoclasme², que ce qui a été détruit n'avait pas la même valeur pour les contemporains que pour nous ? Qu'il faut se garder de lire les monuments anciens comme de purs objets d'art et de délectation, mais comme des objets culturels chargés de sens ? Voilà un argument plus fort, qui éveille les soupçons de l'historien soucieux d'éviter l'anachronisme. Il est pourtant, là encore, difficilement recevable, si l'on examine les discours sur les monuments anciens produits à la fin du XVIII^e siècle, si l'on suit le mouvement qui visait déjà à reconsidérer le gothique, ou si l'on ouvre les beaux volumes d'Aubin-Louis Millin, *Les Monuments français*, publiés en 1792 avant l'orage. Que le « peuple » ne se soit pas porté en masse au secours des chefs-d'œuvre, sans doute, mais ce genre de considération ne fait pas non plus un argument. Comme aujourd'hui (hélas !), la prise de conscience que nous appelons patrimoniale touchait un très petit nombre de personnes. Il en suffit d'une pour qualifier le vandale.

Le troisième et dernier type, le plus hideux, est le *vandalisme idéologique*. Il recouvre les destructions ordonnées par le gouvernement révolutionnaire et ses différentes émanations administratives contre les monuments de la monarchie et de l'Église principalement. Ce vandalisme-là est proprement de la responsabilité de la I^{re} République, entendue comme période historique et comme régime politique. Il nous est le plus odieux, car il annonce nombre

1. Ainsi l'historien marxiste Claude Mazauric, à propos de Rouen, dans son compte rendu de l'ouvrage d'Olivier Christin (voir note suivante) des *Annales historiques de la Révolution française*, n° 317 (en ligne).

2. Voir Olivier CHRISTIN, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éd. de Minuit, 1991.

de destructions qui ont frappé les œuvres de l'art et de l'intelligence au ^{xx}^e siècle, sur tous les points du globe et sans les dictatures de tous ordres.

Le vandalisme antimonarchique se déchaîna après le coup d'État du 10 août 1792, qui renversa le gouvernement. La jeune République se trouvait en effet face à d'innombrables monuments, tableaux, sculptures, livres, tapisseries, meubles... qui chantaient la gloire séculaire de la monarchie française. Non seulement le sol national en était saturé, mais encore les esprits pouvaient partout trouver matière à une remémoration royale. Afin de ne pas « blesser » les yeux des bons citoyens, selon la phraséologie primaire du moment, il fallait donc entreprendre une opération d'amputation de cette mémoire visible. Cette élimination royale fonctionna de deux manières, par destruction et par mutilation.

L'aspect le plus spectaculaire fut la destruction des effigies royales, pourchassées partout. Des centaines de tableaux, surtout des portraits, furent anéantis. Pire, car il subsiste malgré tout des effigies royales peintes, fut le sort réservé aux statues, équestres ou pédestres, et aux bas-reliefs monumentaux, œuvres admirables dues aux meilleurs sculpteurs italiens et français qui ornaient les places royales et les édifices publics, tant à Paris qu'en province. Il n'en reste pas une seule sur tout le territoire français, à l'exception d'une statue en pied de Louis XIV, précieuse figure de bronze de Coysevox (musée Carnavalet), qui fut inexplicablement épargnée. Cinq grandes statues disparurent à Paris, une à Lyon place Bellecour, dont les édifices furent rasés au canon, une à Dijon, Nancy, Reims, Valenciennes, Caen, Montpellier, Bordeaux, deux à Rennes... On ne conserva çà et là que des figures secondaires sur les piédestaux (Paris, Reims, Lyon...). La statue de pierre de Louis XII à la façade du château de Blois, le Charles VII de Bourges, le Philippe le Bel à cheval de Notre-Dame de Paris, l'Henri IV de l'Hôtel de Ville de Paris, ou le Louis XIV caracolant à la façade de l'hôtel de ville de Lyon et aux Invalides, etc. subirent le même sort. Toutes ces statues de pierre et de bronze furent renversées, brisées, éparpillées voire fondues, anéantissant une somme de trésors sculptés inestimable. Seule exception : à Saint-Denis, où les tombes royales furent profanées et les morts chassés de leur sépulture, les républicains ne détruisirent « que » deux pièces capitales : le tombeau de marbre de Charles VIII, dû à l'Italien Guido Mazzoni, et la dalle funéraire de Charles le Chauve.

En revanche, pour les grandes demeures royales, la République opéra non par destruction totale, mais par mutilation. Ainsi, par extraordinaire, les plus beaux symboles de la monarchie ont

survécu à la Révolution, et d'abord l'ensemble de Versailles, qui ne fut pas rasé malgré les appels pressants d'un Louis-Sébastien Mercier, conventionnel et polygraphe alors célèbre. Les châteaux de Fontainebleau, Saint-Cloud, Rambouillet, Compiègne, Saint-Germain, Vincennes, Chambord... furent également épargnés. À Paris, les palais du Louvre et des Tuileries, la Sainte-Chapelle du palais, si liée à la mystique royale, ne furent pas non plus abattus¹. Les portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, élevées à la gloire de Louis XIV, avaient été condamnées : elles ne furent pas non plus rasées. Reims, cathédrale du sacre, Saint-Denis, basilique nécropole des rois de France, subsistèrent également malgré leurs mutilations. Dans tous ces édifices, le vandalisme idéologique s'acharna en effet sur les symboles et mutila façades et décors sculptés, voire flèches et clochers lorsqu'ils blessaient le sentiment d'égalité (*sic*). Des milliers de fleurs de lys, de couronnes, de chiffres royaux, de statues et de bas-relief furent soigneusement, patiemment... et coûteusement martelés. Dans la chapelle de Versailles, qui en était remplie, quelques fleurs de lys subsistent aujourd'hui ! On alla jusqu'à gratter des reliures, arracher des bordures de tapisseries, changer des parties de meubles (le bureau du roi à Versailles)... Aux Gobelins, on préserva les bâtiments de la Manufacture, mais le feu fut mis à de nombreuses tapisseries des XVII^e et XVIII^e siècles, dont on récupéra par la même occasion les riches matériaux.

Le vandalisme antireligieux prit bientôt le relais. Dans ce domaine, la date de 1792 est également capitale : quand le roi fut éliminé, la haine antireligieuse et les persécutions liées à la foi purent prendre un essor formidable, unique dans l'histoire du pays depuis la fin de l'Empire romain. Interdire toute pratique de la foi, déporter ou exécuter les membres du clergé, persécuter les fidèles, vendre à l'encan les édifices religieux nationalisés, tout cela était à la fois inédit et relativement facile à faire. Autre chose était d'effacer une présence monumentale qui habitait toute la France des villes et des villages depuis plus de mille ans.

Il y avait eu cependant un précédent annonciateur : la transformation, en 1791, de l'église royale de Sainte-Geneviève, le chef-d'œuvre de Soufflot, en « panthéon des grands hommes » : pour donner au temple de la nouvelle religion un caractère de dignité, l'architecte Quatremère de Quincy avait mutilé un monument majeur de l'architecture française, brisant la sculpture religieuse, abattant les deux clochers et le lanternon du dôme, mais surtout obturant la quasi-totalité des fenêtres périphériques qui éclairaient

1. Elle perdit néanmoins sa flèche, comme Notre-Dame.

largement le vaisseau, pour obtenir un effet plus « sépulcral ». En passant de la lumière à l'ombre, la geste révolutionnaire ne pouvait être plus explicite...

La haine antireligieuse a engendré un nombre très important de destructions et de mutilations des monuments religieux séculiers, des églises paroissiales et jusqu'à des cathédrales entières (telle Saint-Lambert à Liège), type d'édifice ordinairement préservé en raison de la masse à démolir...

À l'extérieur des édifices, plusieurs milliers de statues, datant de l'époque médiévale, de la Renaissance et de l'âge moderne, furent abattues, brisées, décapitées..., des bas-reliefs grattés¹. Très peu de ces mutilations furent le fruit d'une « fureur » populaire, tolérée par les autorités de fait. Il fallut s'organiser, donner des ordres, monter des échafaudages, payer à la tâche, système où l'administration déploya son énergie et laissa en conséquence des archives... L'historien et archéologue Michel Fleury, dans un admirable article, a rappelé comment l'on avait « purifié » la cathédrale Notre-Dame de Paris de ses statues de saints et de rois en 1793².

À l'intérieur, les objets liturgiques, les vitraux, les bancs d'œuvre, les tombeaux de marbre ou de bronze furent anéantis, démontés, déplacés, amenant sur le marché une quantité incroyable d'objets religieux vendus comme matériaux pour ceux qui n'avaient pas été anéantis. De ce grand naufrage devait sortir à Paris une aventure étonnante, celle d'Alexandre Lenoir qui sauva, puis mit en place dans un parcours chronologique maintes œuvres arrachées au marteau égalisateur, et avec son accord si l'on ose dire : il en fit le musée des Monuments français, établi dans l'ancien couvent des Petits-Augustins (actuelle École des beaux-arts), et dont le premier catalogue fut publié en 1796. Malheureusement, ce vandalisme voyagea avec les troupes françaises ; outre les dégradations en Belgique, rappelons qu'à Rome, les Français mutilèrent l'église de la Trinité des Monts, au Pincio, et qu'ils détruisirent au Capitole une grande statue de Pietro Bracchi représentant le pape Clément XII.

Paris, où très peu de monuments civils eurent à souffrir de la Révolution, paya un lourd tribut au vandalisme antireligieux, si l'on songe au nombre d'églises et de couvents disparus alors. Citons sur la rive gauche les Cordeliers, Saint-André-des-Arts, la Chartreuse, l'église des Bernardins, les Carmélites, les Feuillantines, la bibliothèque et la Sainte-Chapelle de Saint-Germain-des-Prés, et rive

1. Citons, parmi tant d'autres, le cas de l'église Notre-Dame de Dijon, où les sculptures continuent de se lire en négatif sur le portail principal.

2. Michel FLEURY, « Histoire d'un crime », dans Joël CUÉNOT (dir.), *Les Rois retrouvés. Notre-Dame de Paris*, Paris, 1977, p. 14-23.

droite Saint-Jean-en-Grève, Saint-Paul, les Feuillants, les Capucines, les Jacobins, le Temple, les Minimes... Devant ce désastre, on s'étonne que le Val-de-Grâce, abbaye de fondation royale liée au souvenir d'Anne d'Autriche, et le dôme des Invalides de Louis XIV, aient survécu. Quant à la cathédrale Notre-Dame, mise en vente pendant la Terreur, elle ne trouva pas d'acquéreur¹...

L'histoire du vandalisme de la Révolution ne s'arrête pas en 1800. Non seulement, on l'a dit, parce que la vente des biens nationaux continua ses dégâts tard dans le XIX^e siècle, mais aussi parce que ces pertes si violentes et si nombreuses dans un laps de temps si bref, amenèrent une prise de conscience nouvelle. Même nourrie des précédents monarchiques ou princiers, trop longtemps négligés par l'historiographie, cette attention au passé, cette certitude d'un monde anéanti et de la fragilité des œuvres bâties pour durer débouchèrent sur un courant nostalgique qui multiplia le passé dans l'imaginaire collectif. Le romantisme, le triomphe de l'histoire nationale, la naissance des sociétés archéologiques, les débats sur l'âme de la France, qui hantèrent les décennies suivant la grande révolution, marquent la défaite de la table rase. De cette sensibilité devait naître l'idée de défense des monuments, de leur préservation et de leur restauration, puis des sites et enfin des villes entières, que l'État mit en place à partir de 1830. Et depuis bientôt deux siècles, on n'aura eu de cesse d'effacer les traces et les mutilations diverses de la Révolution. Chaque fleur de lys restituée par les architectes du service des Monuments historiques, chaque meuble racheté à prix d'or pour retrouver sa place dans les appartements de Versailles, chaque portail d'église restauré... participent à ce mouvement de rétablissement, à cette repentance productive qui, sans dire son nom, efface progressivement les ravages de la Révolution. Mouvement de rétablissement parfois si habile qu'il est de plus en plus difficile de se figurer ce qu'ont pu être certains dégâts.

Sur ce long chemin, il est parfois des miracles. En 1977, à l'occasion de travaux dans un hôtel particulier du quartier de l'Opéra à Paris, on mit au jour plusieurs têtes des rois de Juda provenant de la façade de Notre-Dame, et datant du XIII^e siècle ; elles avaient été pieusement enterrées après leur destruction en 1793, puis vendues au poids du matériau en 1795. Du fond de l'histoire ressurgissaient des chefs-d'œuvre de pierre oubliés des hommes : par-delà

1. Voir le catalogue, décevant, de l'exposition *Patrimoine parisien. 1789-1799. Destructures, créations, mutations*, sous la direction d'Alfred FIERRO, Paris, 1989.

leur mutilation et tous les outrages des vandales républicains, ces têtes des ancêtres du Christ ont conservé une force et une majesté incroyables. Témoins gênants d'un procès toujours recommencé, elles reposent aujourd'hui au musée de Cluny, offertes à l'admiration de tous les amoureux de la beauté. Ces pierres éloquentes et fragiles témoignent de la grande défaite de la Révolution : l'esprit triomphe toujours, le passé ne meurt jamais.

ALEXANDRE GADY,
maître de conférences,
Université de Paris-IV-Sorbonne.

XIII

BIBLIOTHÈQUES ET RÉVOLUTION FRANÇAISE

« Il est peu d'époques qui aient eu un tel respect des livres », peut-on lire sous la plume, hélas plus inspirée qu'informée, d'une bibliothécaire franc-comtoise dans une étude intitulée « La Révolution et ses livres ¹ ». Personne ne pouvant raisonnablement douter que les bibliothèques françaises n'aient souvent sombré corps et biens dans le maelström révolutionnaire, un aussi grossier déni ne mériterait guère qu'on s'y arrête, si, dans le titre de cette contribution, l'auteur ne laissait pointer le bout de l'oreille. L'intérêt de la Révolution semble s'être surtout porté sur les livres qui semblaient répondre aux exigences de la société nouvelle ².

Ces réticences plus ou moins avouées ont du moins le mérite de lever un coin du voile sur le double processus simultané d'appropriation pratique et d'exclusion idéologique dont les bibliothèques de ce temps, tombant aux mains de l'État, ont massivement fait l'objet. Les livres dans lesquels les révolutionnaires ne pouvaient ou ne voulaient se reconnaître firent l'objet d'une sévère sélection ou bien d'une négligence tantôt distraite, tantôt intéressée. Nul doute qu'en la matière, les « mystères douloureux » de la Révolution ne l'emportent sur les « mystères glorieux », pour reprendre l'expres-

1. « La Révolution et ses livres », dans *Livre et Révolution*, mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, 9, Paris, 1988, p. 258.

2. Témoin sans doute de cette volonté de refondation radicale, l'avant-dernier volume d'une publication pourtant fort savante, l'*Histoire des bibliothèques françaises*, éditée sous les auspices du Cercle de la Librairie au début des années 1990. Le volume consacré à cette période s'intitule non pas « les bibliothèques sous » mais *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle* et ne consacre que quelques pages d'une spectaculaire concision aux disparitions révolutionnaires.

sion imagée d'Emmanuel Le Roy Ladurie¹. Du moins pouvait-on s'attendre à ce que la Révolution, qui a mis la main sur d'immenses richesses, ait eu à cœur de les diffuser auprès d'un vaste public.

Or force est de constater que la constitution de bibliothèques et leur mise à la disposition du public cultivé n'ont nullement été le fait de la Révolution, qui a plutôt joué le rôle d'un frein en ce domaine, dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ainsi le décret de 1794 organisant l'existence des bibliothèques publiques ne prit réellement corps qu'après 1830 à l'initiative des municipalités elles-mêmes.

Inversement, on n'a pas attendu la Révolution pour ouvrir des bibliothèques. En 1789, on comptait déjà une quarantaine de bibliothèques publiques en France², sans compter les bibliothèques appartenant aux institutions savantes, corporatives (pensons par exemple aux universités), éducatives ou judiciaires qui formaient le tissu social de la France d'Ancien Régime. Tout en restant la propriété de leur ordre, les bibliothèques monastiques étaient, elles aussi, souvent accessibles libéralement à quiconque en faisait la demande. La création de bibliothèques publiques avait été accélérée par la suppression de la Compagnie de Jésus, sous Louis XV, car les livres des Jésuites sont souvent allés enrichir les bibliothèques municipales existantes. Ce mouvement semblait devoir se prolonger et se systématiser à la Révolution, qui met la main sur des millions de livres confisqués à travers tout le pays. Pourtant, il fallut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que la plupart des municipalités se dotent d'une bibliothèque digne de ce nom et ouvrent leurs collections au public. Comment expliquer ce paradoxe ?

La Révolution a, en peu d'années, mis la main sur un nombre considérable de livres. Elle est à l'origine d'un processus d'appropriation brutal et généralisé, qui s'est déroulé en trois vagues : confiscation des biens du clergé (novembre 1789), séquestre des biens des émigrés (février 1792), saisie des bibliothèques des universités, des académies et sociétés savantes, après leur suppression au cours de l'été 1793. La dilatation du territoire national étend ces saisies aux régions limitrophes : au fur et à mesure de l'avance des armées françaises, de nombreux biens artistiques sont confisqués dans les pays annexés, ainsi la collection des manuscrits à peinture des ducs

1. Préface à *Le Patrimoine libéré [sic]*, 200 trésors entrés à la Bibliothèque nationale de 1789 à 1799, catalogue d'exposition, Paris 1989.

2. *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Éd. du Cercle de la Librairie, t. II, Paris, 2005, p. 286.

de Bourgogne, à Bruxelles¹. Des ouvrages et manuscrits saisis en territoire ennemi furent aussi envoyés à Paris pour enrichir la Bibliothèque nationale (dont la quasi-totalité fut toutefois restituée à la suite du traité de Vienne en 1815). Une telle provende semblait devoir assurer à la « Grande Nation » un accès rapide et direct au savoir de son temps.

C'était pourtant compter sans les hésitations ou vicissitudes politiques qui ont accompagné ce mouvement de confiscation dont l'ampleur même prit ses initiateurs au dépourvu.

La confiscation des bibliothèques ecclésiastiques semble bien être une mesure improvisée, conséquence imprévue de la confiscation des biens du clergé : pour remédier à la grave crise financière que traversait le pays, le décret du 2 novembre 1789, proposé par l'évêque d'Autun, le prince de Talleyrand-Périgord, mit « à la disposition de la Nation » – en clair, nationalisa – les biens du clergé. La vente de ces biens, inséparable de la dissolution des ordres religieux dont la décision fut prise dans la foulée, visait à apurer la dette née notamment des dépenses occasionnées par la guerre d'Amérique et dont la résorption justifia la convocation des états généraux. Dans les débats qui ont accompagné l'adoption de cette mesure, les bibliothèques ont, semble-t-il, moins retenu l'attention que l'argenterie et les vases du mobilier liturgique : le décret du 2 novembre a tout simplement omis de préciser le sort à réserver aux bibliothèques ecclésiastiques. Il fallut attendre le 14 du même mois pour que l'on se soucie de leur existence² : premier indice de la dictature du court terme qui caractérise souvent les mesures révolutionnaires, ainsi que du grave divorce qui n'avait cessé de se creuser avant le XVIII^e siècle entre culture monastique et culture urbaine, culture laïque et culture religieuse.

Un autre décret, pris le 14 novembre, enjoint aux chapitres et aux monastères de déposer aux greffes royaux ou municipaux le catalogue des livres et manuscrits de leurs bibliothèques et archives. Ce décret ne fut guère suivi d'effet... Les ordres religieux frappés de dissolution ne possèdent pas toujours un catalogue actualisé de leur fonds, et ils répugnent à en dresser un pour l'occasion : cette tâche est pour eux l'expression de leur dépossession, prélude à leur

1. Déjà saisie après Fontenoy (1745), lors de la seule guerre victorieuse du règne de Louis XV, elle fut pourtant restituée au traité d'Aix-la-Chapelle : Abbé GRÉGOIRE, « [Premier] rapport sur le vandalisme », *La Culture des sans-culottes*, B. Deloche et J.-M. Leniaud (éd.), Montpellier-Paris, 1989, p. 290. Voir Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 24.

2. D. VARRY, *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, p. 10.

disparition. Aussi l'état des fonds déclarés – quand ils le sont – est-il notablement sous-évalué. Ainsi, le prieur des Carmes de la place Maubert, à Paris, déclare seulement 1 834 volumes alors qu'on estime que la bibliothèque en comprenait 10 000¹. Certains ecclésiastiques, ou leurs mandants, n'hésitent pas en effet à procéder à des ventes déguisées et à exporter certains de leurs biens hors de France, quand l'implantation internationale de leur ordre le soustrait à une complète sécularisation. De fait, des ventes « sauvages » ont eu lieu, parfois à l'initiative des moines eux-mêmes, ainsi celles qui furent organisées en 1790 et 1791 à l'hôtel Bullion, à Paris : sous le nom de propriétaires fictifs, de nombreux livres furent dispersés, provenant des riches abbayes de Picardie². Bien évidemment, les volumes détournés étaient rarement retrouvés, sauf quand ils l'étaient de façon trop voyante : ainsi les autorités de Metz firent-elles saisir un chargement de livres voyageant par bateau de Metz à Cologne. L'ancien bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Ouen, Dom Gourdin, chargé par la Convention de visiter les maisons religieuses du département de Seine-Inférieure, avait instruction de « faire transporter à Rouen les livres, tableaux, médailles et spécimens d'histoire naturelle pouvant s'y trouver » : sa tâche fut malaisée, car dans les districts de Gournay et de Neufchâtel, bien pourvus en abbayes bénédictines, « les moines avaient tout vendu³ ».

Ces moines ne firent d'ailleurs dans bien des cas qu'ouvrir la voie à une pratique appelée à se développer, car ce n'est qu'en octobre 1792 que la Convention mit fin par décret (mais non dans les faits) aux ventes de livres, pourtant interdites lors de l'aliénation des biens nationaux. Accompagnées de nombreuses irrégularités, du fait de la collusion intéressée des acquéreurs et de certains vendeurs, ces ventes eurent bien souvent pour résultat de priver la nation d'une part non négligeable de son patrimoine littéraire. Elles furent l'occasion, pour de nombreux aigrefins, de se constituer à peu de frais une collection considérable : ainsi, Dubrowski, membre du corps diplomatique au service du tsar, acquit par des moyens frauduleux plus d'un millier de manuscrits qui constituent encore

1. Alfred FRANKLIN, *Les Anciennes Bibliothèques de Paris*, Paris, 1873, cité dans Graham Keith BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1987, p. 18.

2. Abbé GRÉGOIRE, « Rapport sur le vandalisme » ; Pierre RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution, 1789-1795 ; recherches sur un essai de catalogue collectif*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 11 et Dominique POULOT, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997, illustration hors texte (toile de P.-A Demachy).

3. *Patrimoine des bibliothèques de France*, t. IX, *Haute-Normandie, Basse-Normandie*, Paris, Payot, 1995, p. 140.

aujourd'hui le noyau de la bibliothèque Saltykov-Chtchédrine à Saint-Pétersbourg. Du moins ces initiatives eurent-elles pour effet de protéger ces manuscrits des soubresauts politiques : perdus pour la France, ils ne l'étaient pas pour les arts et pour le savoir.

On l'a vu, la continuité du personnel en charge des ouvrages ne suffit pas à assurer l'intégrité des collections. Mais la décision de laisser, jusqu'à leur départ, les ouvrages saisis sous la responsabilité des religieux bibliothécaires était malgré tout la formule la plus favorable, la plupart remplissant consciencieusement leur rôle de gardiens, car il n'y avait bien souvent personne pour les remplacer.

Devant l'inertie plus ou moins manifeste du clergé régulier, l'Assemblée décide de confier le recensement des livres saisis aux autorités municipales qui viennent de se mettre en place, mais, faute de la formation requise, les équipes qui se transportent sur les lieux ne sont guère capables de juger de l'intérêt ou de la valeur des ouvrages ni de procéder à un inventaire digne de ce nom.

C'est aux districts qu'échoit alors cette tâche. Mais ces circonscriptions nouvellement créées, échelon intermédiaire entre les communes et le département, ne s'en tirent guère mieux. Ces transferts successifs de responsabilités, source de délais fâcheux, furent mis à profit par des collectionneurs avides ou peu scrupuleux. Entre le moment où les communautés furent dissoutes, les scellés apposés et les bâtiments vendus, il n'y eut souvent personne pour assurer la surveillance des collections et les maisons étaient parfois ouvertes à qui voulait bien se servir. Il arriva que les scellés eux-mêmes ne fussent pas assez dissuasifs et fussent brisés par ceux-là mêmes qui les avaient apposés¹. Bien entendu, le degré de responsabilité affiché par les autorités locales fait, là aussi, la différence, certains départements prenant l'initiative de faire transporter à la préfecture objets précieux, instruments scientifiques et autres trésors figurant dans les cabinets de curiosité attendant aux bibliothèques des ordres monastiques les plus actifs.

Par manque tant d'empressement que de compétence, les inventaires établis au moment des saisies se sont donc souvent révélés inutilisables par la suite, car ils péchaient par manque de précision, comme le rapporte un témoin : « Les uns terminaient leur état par ces mots : "plus trois ou quatre cents volumes antiques, dont nous n'avons pas pris note". D'autres par ceux-ci : "Il y a encore un grand nombre de vieux livres, couverts en parchemin." D'autres

1. D. VARRY, « Vicissitudes et aléas des livres placés "sous la main de la nation" », dans Simone BERNARD-GRIFFITHS, Marie-Claude CHEMIN, Jean ERHARD (dir.), *Révolution française et vandalisme révolutionnaire*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988, Paris, 1992, p. 280.

enfin annonçaient “des livres gothiques et des manuscrits que nous n’avons pas pu lire, des livres gaulois, écrits en italien, en allemand, en anglais, dont nous n’avons pas cru devoir faire mention”, etc.¹. » Or seuls des inventaires détaillés, en nous faisant connaître l’état précis des fonds au moment de leur confiscation, auraient pu nous mettre à même d’évaluer l’ampleur des pertes survenues par la suite. Bien souvent, en effet, les inventaires d’origine monastique, quand ils existaient, remontaient à des dates reculées et, on l’a vu, n’avaient pas été mis à jour.

Cela explique que, entrée, au nom de la nation, en possession d’une quantité d’ouvrages considérables, l’Assemblée ait nommé une commission spéciale² pour décider du sort qui devait leur être réservé. Avant toute affectation, et au vu des inventaires lacunaires arrivant de province, elle décida de dresser un catalogue collectif des fonds en adoptant une classification unique de telle sorte qu’« un savant français ou étranger voyageant en France puisse, dans toutes les bibliothèques, trouver sous la même lettre et dans le même ordre tous les livres que chaque bibliothèque contient sur une même matière³ ». Ce catalogue général, pour lequel il était préconisé d’utiliser le verso de cartes à jouer comme fiches, à raison d’une par ouvrage – on recommandait d’utiliser les as pour les longues notices, de façon à ce qu’on pût, après avoir rempli le dos de la carte, la retourner et compléter l’autre face – devait être centralisé à Paris.

Cette tâche était immense. L’inventaire de tous les ouvrages disponibles dans le pays était une entreprise considérable, puisqu’on évaluait approximativement à douze millions le nombre de volumes saisis. La France manquait d’hommes expérimentés pour mener à bien une telle entreprise. Paris disposait des compétences nécessaires, mais en province, « les personnes habituées à lire les anciennes écritures ne se rencontrent pas communément dans le sein des municipalités », écrivent les autorités d’Alençon⁴. Or des compétences pointues en paléographie étaient indispensables pour le déchiffrement des anciens titres, chartes et manuscrits qui formaient le fonds de la plupart des abbayes et qui paraissaient à première vue le plus dépourvus de valeur aux yeux des profanes, alors que ces pièces sont souvent les plus importantes et les plus

1. P. RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution*, p. 124.

2. En réalité, quatre commissions se sont succédé en dix ans : le Comité des Quatre-Nations, la Commission des monuments, la Commission temporaire des arts et le Conseil de conservation.

3. P. RIBERETTE, *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III p. 29.

4. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 23.

rares des collections¹. Il arrive ainsi que les préposés à la rédaction des fiches bibliographiques découpent, faute de cartes à jouer, un vieux manuscrit pour en réutiliser le parchemin². En revanche, personne n'ignore la valeur d'un imprimé, facile à revendre, fût-ce au poids du papier.

Or, quoique mobilisant des ressources et des énergies considérables, ce catalogue ne fut jamais achevé ; il excédait sans doute les possibilités du temps et conduisait à figer artificiellement les collections, rapidement désorganisées par les ventes, les transferts, regroupements et restitutions. En effet, dès la fin de la Terreur, des bibliothèques entières furent restituées aux émigrés, et, sous le Consulat, certains ouvrages alimentèrent évêchés et séminaires rétablis par Bonaparte lors du Concordat passé avec le pape Pie VII. Si des circonstances exceptionnelles ont permis aux autorités de mettre la main sur la plupart des livres du pays, elles ont aussi conduit à l'échec cet immense projet de catalogage, car il était impossible, dans un contexte troublé, d'immobiliser les collections assez longtemps pour en mener à bien le recensement méthodique.

Les biens nationaux étant destinés à la vente, les ouvrages furent rassemblés, au fur et à mesure de l'aliénation des bâtiments qui les abritaient encore, dans des « dépôts littéraires » ouverts, en principe, à l'échelle des 545 districts du pays auxquels la Révolution, dans un premier temps, avait conféré des pouvoirs relativement étendus. Les monastères les plus anciens étant implantés en zone rurale, le choix de cette circonscription nouvelle pouvait se justifier, mais tout déplacement est source de confusion quand il ne s'accompagne pas des précautions nécessaires, et accroît les risques de perte. Ainsi, livres, manuscrits et chartes de l'abbaye de Fécamp restèrent un moment à l'abandon, « entre la levée des scellés de la bibliothèque, le 14 juin 1791 et leur transport à Montivilliers³. Beaucoup disparurent ». Bien plus, même le transfert des ouvrages n'allait pas sans risques et fut l'occasion de détournements et de vols : c'est ainsi que les livres de l'abbaye de Fontevraud ont été pillés avant même d'arriver à destination du dépôt littéraire où ils étaient convoyés⁴.

1. Les archives des communautés religieuses furent alors bien souvent considérés comme inutiles et disparurent en grand nombre. Le fonds de l'abbaye de Cluny était exceptionnel. Le zèle d'un responsable permit de soustraire 80 in-folios de maroquin rouge à la connaissance des autorités. Il ne révéla leur existence qu'en 1828 (*ibid.*, p. 81). Cette initiative permit à Georges Duby d'y puiser, un siècle plus tard, la matière d'une remarquable thèse.

2. À GAILLAC, notamment : P. RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution*, p. 77 et 84.

3. Geneviève NORTIER, *Les Bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, Paris, Lethielleux, 1971, p. 25.

4. Frédéric BARBIER, *Histoire du livre*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 241.

D'un point de vue bibliographique, les livres des établissements monastiques sont acheminés aux dépôts de façon anarchique et sans mention de l'origine des collections, ce qui rend très difficile l'identification de leur provenance et donc la reconstitution des fonds des grandes abbayes.

Les bibliothécaires des ordres réguliers avaient eu à cœur, la plupart du temps, d'assurer leur mission jusqu'à leur départ. Après le déménagement de leurs collections dans les dépôts, des laïcs prirent le relais, mais tous n'étaient pas formés à leur tâche car il y avait encore bien peu de bibliothécaires qualifiés. En outre, ces dépôts littéraires, par leur masse, suscitaient la convoitise de gens sans scrupule, qui déjouèrent aisément une surveillance ou un gardiennage insuffisants. Ces magasins avaient été aménagés à la hâte dans les principales agglomérations et la concentration des collections dans un même lieu éveillait la convoitise.

C'est toutefois dans ces dépôts que commença véritablement le travail de recollement et de tri des ouvrages confisqués. C'est un travail méritoire, effectué dans des conditions parfois héroïques, car ces ouvrages arrivent en désordre des quatre coins du département, ainsi qu'en témoigne dans son rapport un des employés préposés à cette tâche à Colmar : « Représentez-vous, Monsieur le Préfet, un amas informe de plus de dix mille volumes de tous formats, jetés par paniers pêle-mêle au milieu d'une salle nue... Représentez-vous plus de la moitié de ces livres tirés des bibliothèques des ci-devant capucins et cordeliers de Thann, m'arrivant par une pluie battante, dans des chariots à charbon, à découvert, entassés sans ordre, mouillés et exhalant une odeur infecte, et que je n'ai garantis d'une pourriture entière qu'en les étendant sur des fagots... La plupart de ces livres, n'ayant peut-être pas été ouverts depuis plus d'un siècle, répandaient un poison qui me forçait à chaque instant de sortir¹. »

C'est ainsi que les dépôts littéraires voient arriver des fonds déjà appauvris, « épurés » de leurs éléments les plus intéressants. « C'était une excellente mesure que celle des dépôts provisoires, mais en beaucoup d'endroits, elle fut ordonnée trop tard. Les livres, cartes, estampes et autres objets de physique et d'arts avaient été pillés et détournés. Des gardes nationaux, pourtant commis à la surveillance des propriétés nationales, avaient sans scrupule pris et déchiré des livres pour allumer leur pipe ou alimenter le feu de leur corps de garde.² » Une épuration symétrique, celle-là par négli-

1. D. VARRY, *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle*, p. 14.

2. P. RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution*, p. 124.

gence, viendra à bout des ouvrages les moins intéressants. Dans la pratique, l'inventaire méthodique des collections ayant atterri dans les « dépôts littéraires » ne put, faute de moyens et en raison de l'ampleur de la tâche, être mené à son terme.

En outre, les conditions matérielles dans lesquelles les livres ont été entreposés devaient, on s'en doute, jouer un grand rôle dans le devenir des collections. Or les bâtiments où les dépôts avaient été ouverts se révélèrent « la plupart du temps insalubres », souffrant d'un manque de ventilation entretenant l'humidité et favorisant le développement de la vermine, et ce, « en dépit des précautions préconisées dans les décrets et instructions du gouvernement ¹ ». En hiver, l'absence de chauffage rend aléatoire et pénible le travail des préposés au dépouillement des collections. C'est pourtant sur eux que repose en définitive le sort de celles-ci ; leur compétence et leur énergie varient bien sûr considérablement d'une ville à l'autre et d'une province à l'autre. Les grandes villes, Toulouse, Strasbourg, Tours et même Sens où s'illustre le Père F.-X. Laire, soucieuses de l'avenir des collections, choisissent en général un personnel compétent. Dans des agglomérations plus petites, telles que Lisieux, dont relèvent pourtant de grandes abbayes, la tentation est grande de nommer un ami dans un poste considéré comme une sinécure et qui est rémunéré par la municipalité. Cette situation suffit à limiter l'intervention des autorités parisiennes, qui doivent se contenter de platoniques rappels à l'ordre.

Même si au départ les conditions dans lesquelles les livres furent entreposés ne sont pas trop défavorables, les choses s'aggravent parfois au cours du temps : à Chartres, les dizaines de milliers de livres transportés dans le déambulatoire de la cathédrale eurent à souffrir lorsque les plombs de la toiture furent ôtés pour en faire des balles et que les livres, ainsi « exposés aux intempéries, se couvrirent de la poussière de blé et d'avoine » provenant du ravitaillement stocké pour l'armée dans l'édifice ². À Rouen, une partie des collections saisies fut déposée, de façon en principe provisoire, dans le grenier d'un ancien établissement monastique qui fut par la suite transformé en lycée. On comptait dans ces collections de nombreux livres richement illustrés. Les lycéens s'en emparèrent et « jouèrent à la balle » avec les manuscrits, ce qui eut pour résultat que « sur les 20 000 volumes déposés, 332 disparurent à tout jamais ³ ». La proximité d'établissements dangereux peut aussi compromettre le

1. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 20.

2. *Ibid.*, p. 49.

3. *Patrimoine des bibliothèques de France*, t. IX, *Haute-Normandie, Basse-Normandie*, p. 140.

sort des collections : c'est ainsi qu'une explosion survenue dans un dépôt de salpêtre ouvert dans l'abbaye pour les besoins de l'armée mit le feu à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le 27 août 1794. Depuis les travaux pionniers de Dom Mabillon à la fin du XVII^e siècle, les moines de cette abbaye, chef d'ordre de la congrégation des Mauristes, s'étaient rendus célèbres par leurs publications érudites. Ils entretenaient avec toute l'Europe une correspondance savante et l'on venait de fort loin admirer et consulter leur bibliothèque. Si les imprimés disparurent dans le brasier, du moins leurs 9 000 manuscrits furent-ils sauvés, grâce à l'intervention de Dom Poirier qui, s'étant aussitôt porté sur les lieux, put les soustraire aux flammes en les jetant par les fenêtres.

Plus encore que la négligence, la faible proximité idéologique éprouvée à l'égard des collections monastiques, plus ou moins explicitement mises à « l'index de la raison¹ », peut expliquer leur progressif abandon. Pour un Dom Poirier, bénédictin siégeant à la Commission temporaire des arts², et s'évertuant à convaincre ses contemporains que nos bibliothèques ecclésiastiques « possèdent une masse de richesses littéraires » supérieure à tous les autres pays, et ont de quoi « fournir à toute l'Europe une ample moisson », combien recommandent que « les monuments de ces siècles d'ignorance où régnait la scolastique » soient « abandonnés aux injures du temps et aux ravages des vers, qui leur [feront] expier les maux dont ils ont longtemps affligé le monde³ » ?

La conservation d'un certain nombre d'ouvrages n'apparaît donc pas une priorité. Parmi eux, outre les recueils des multiples droits ou coutumes en vigueur sous l'Ancien Régime, les ouvrages de théologie et de piété populaire. Les Français de l'époque, sauf orientation, ne sont guère sensibilisés, parfois à juste titre, à voir autre chose qu'un « fatras théologique » dans les « oripeaux » de la culture monastique. Ces ouvrages édifiants et souvent vieillis sont en décalage complet avec la culture du temps. Cela n'est pas sans conséquence pour les ouvrages les plus anciens, car la distinction est rarement faite entre le support matériel de l'ouvrage et son contenu. Mais, à la différence des ouvrages anciens, les livres plus récents sont dépourvus, depuis l'apparition de l'imprimerie, des caractéristiques justifiant leur préservation : la qualité du manuscrit et de son

1. Abbé GRÉGOIRE, *La Culture des sans-culottes*, p. 250.

2. Né en 1724, ce moine bénédictin, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et ancien garde des archives de Saint-Germain-des-Prés, fut chargé de rédiger le procès-verbal de l'exhumation des dépouilles royales de la basilique Saint-Denis en octobre 1793.

3. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 38 et 46.

ornementation. Ainsi trouve-t-on sous la plume d'un bibliothécaire resté anonyme cette observation désabusée, allusion à la production imprimée des XVII^e-XVIII^e siècles : « Calculez, si vous le pouvez, ce que coûte le catalogue de *L'Imitation de Jésus-Christ*, de la vie des saints, du "Pensez-y bien", des catéchismes de diocèse, etc. ; car tous ces livres, ainsi que les Missels, Bréviaires, Diurnaux, etc., les écrits pour ou contre la bulle *Unigenitus*, pour ou contre les Jésuites, doivent tenir leur place dans ce grand catalogue national¹ ! »

« Qui trop embrasse mal étreint » : on touche là du doigt le côté prométhéen de l'entreprise révolutionnaire. Animées du souci louable de tout recenser, les autorités tant parisiennes que locales sont vite submergées par l'ampleur de la tâche. L'accumulation d'ouvrages périmés et qui ne sont pas encore devenus objets d'histoire déclenche la lassitude, mais aussi l'exaspération de ceux-là mêmes qui en ont la charge, si l'on en juge par les propos d'Urbain Domergue, chef du bureau chargé à Paris de faire le lien avec les dépôts de province. Il vitupère l'accumulation d'une montagne de livres inutiles au sein de laquelle émergent avec peine ceux dont l'importance justifie seule la sauvegarde : « La fureur d'accumuler les livres a fait recueillir avec un soin égal Marie Alacoque et Voltaire, le *Guide des âmes pieuses* et le *Contrat social*, de misérables procès de novices contre des moines et le procès des peuples contre les tyrans². » Aussi, une mesure radicale semble s'imposer : « Portons le scalpel dans nos vastes dépôts de livres et coupons tous les membres gangrenés du corps bibliographique [...]. Nous envoyons justement à l'échafaud tout auteur ou complice de contre-révolution. Nos bibliothèques ont aussi leurs contre-révolutionnaires ; je vote leur déportation. »

Ainsi, par une curieuse ironie de l'histoire, ces zélés révolutionnaires, mus avant tout par des considérations scientifiques, se transforment en besogneux greffiers d'une pensée qu'ils combattent. S'efforçant d'échapper au piège où il se sent enfermé, le même Domergue invente une autre forme d'épuration, astucieuse alternative à la destruction pure et simple : « Rejetons au sein de nos ennemis le poison de nos livres de théologie, de mysticité, de royalisme, de féodalité, de législation oppressive ; et tandis que nos phalanges républicaines portent la destruction parmi leurs satellites, achevons de porter dans leurs esprits, par le moyen de nos livres, le vertige et le délire ; et tel est leur aveuglement qu'ils paieront bien cher un présent funeste. L'or de l'Espagne, de l'Italie, de l'Alle-

1. P. RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution*, p. 116.

2. *Ibid.*, p. 45-46.

magne, de l'Angleterre même viendra s'échanger contre des feuilles pestilentielles dont nous redoutons le contact et qui consumeront leur perte ¹. » Rare exemple de guerre idéologique programmée qui, combinée à la loi de l'offre et de la demande, doit, dans l'esprit de son promoteur, donner une égale satisfaction aux deux parties...

Même si, en règle générale, les instructions parisiennes font prévaloir des impératifs de sauvegarde, nul doute qu'un tel contexte de tension n'ait été à la source de quelques initiatives malheureuses. Ainsi, la Convention prit le 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793) un décret prescrivant la suppression des armoiries et autres « signes de féodalité et de royauté ». Il eut pour effet la mutilation et la destruction de livres et de manuscrits dont la reliure arborait ces signes distinctifs. Par cette mesure le législateur visait avant tout à neutraliser l'espace public en supprimant du fronton des édifices publics et privés les armes qui y figuraient, mais la Commission des monuments interpréta ce décret dans un sens élargi, en incluant par exemple la destruction de ces symboles dans les livres de la Bibliothèque nationale. Il n'en fallait pas plus pour exposer les collections publiques aux « saillies funestes d'un zèle louable dans ses motifs, mais préjudiciable dans ses résultats ² ». Heureusement, une autre loi, le 24 du même mois, interdit la destruction ou la mutilation des livres et des autres biens artistiques sous prétexte d'en faire disparaître des symboles honnis. Mais ces instructions contradictoires n'en ouvraient pas moins la porte, à l'échelle locale, à de redoutables interprétations.

Dans bien des cas, il est vrai, on n'avait même pas attendu ces instructions. La Révolution avait favorisé l'émergence d'une citoyenneté locale en déléguant aux communes et aux districts un certain nombre de missions et de responsabilités. Elles en firent largement usage, y compris de façon parfois contestable. Dans sa fameuse enquête sur le vandalisme, l'abbé Grégoire signale que certaines autorités locales détruisirent des bibliothèques pour n'avoir pas à les cataloguer. À Narbonne, les livres furent brûlés et à Fontaine-lès-Dijon, la bibliothèque des Feuillants fut envoyée à la décharge. À Douai, on avait donné l'ordre de brûler tous les livres concernant la religion, ce qui revint à peu près à détruire la moitié de la bibliothèque ³.

Le zèle révolutionnaire s'exerça parfois directement contre les fonds qu'il aurait eu précisément le plus intérêt à conserver. Les

1. *Ibid.*, p. 46.

2. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 30.

3. Rapports de l'abbé GRÉGOIRE, dans *La Culture des sans-culottes*, p. 280 et 331.

bibliothèques des émigrés, qui étaient les plus intéressantes pour les buts éducatifs poursuivis par le nouveau régime (*via* notamment la création des écoles centrales, les futurs lycées), car elles présentaient un plus grand nombre d'ouvrages modernes, pratiques ou pédagogiques, furent aussi, paradoxalement, celles qui eurent le plus à souffrir des pillages ou de la vente par les autorités locales du contenu des demeures dans lesquelles elles se trouvaient.

Mais il est arrivé que certaines collections fussent tout bonnement oubliées sur place : ainsi, bénéficiaire involontaire d'une négligence, le nouvel acquéreur du château de Dangu, dans l'Eure, découvre dans cette ancienne propriété du baron de Breteuil vendue comme bien national des « livres, statues et tableaux qui y avaient été entreposés provisoirement » et... oubliés. Il se les approprie sans autre forme de procès¹. Certaines collections saisies purent parfois échapper à la vente et être réclamées avec succès par des ayants droit, femme séparée d'un époux émigré, intendant dévoué, etc.

Le vandalisme n'a pas seulement été le fait d'individus ou d'autorités locales ignorantes ou exaltées. Il est le fruit d'une situation confuse, où la désorganisation règne, les responsabilités se chevauchent ou se neutralisent. Certains surent mettre à profit les difficultés d'une période troublée.

On apprend ainsi, au détour du rapport d'un conservateur, que la bibliothèque confisquée à l'abbaye de Molesmes a été transportée dans des chariots à charbon jusqu'au grenier d'un particulier². Certaines opérations ne purent être menées à bien sans complicité et l'on compte des « brebis galeuses » jusque dans les rangs des bibliothécaires. Ainsi, un certain Dambreville, conservateur de l'un des plus importants dépôts parisiens, celui des Cordeliers, fut soupçonné de dilapider les livres qui avaient été confiés à sa responsabilité. Il fit l'objet d'une perquisition : on découvrit à son domicile 8 857 volumes provenant de ce dépôt. Il fut impossible d'établir le nombre de livres déjà écoulés³.

Certaines collections eurent particulièrement à souffrir des effets cumulés de l'incurie, du vandalisme et des détournements : ainsi la bibliothèque de Toulouse est-elle sortie bien amoindrie de la Révolution. Rassemblant jusqu'à 200 000 volumes au début des années 1780, elle n'en comptait plus, selon un rapport officiel, que

1. D. VARRY, « Vicissitudes et aléas des livres placés "sous la main de la nation" », p. 282.

2. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 57.

3. D. VARRY, « Vicissitudes... », p. 281.

70 000 cinquante ans plus tard¹. Elle semble donc s'être réduite comme peau de chagrin, surtout si l'on tient compte des cinquante quintaux de livres qui avaient été soustraits des collections au profit de l'artillerie, afin que celle-ci puisse, avec les reliures de parchemin, confectionner des gargousses pour les canons, et avec les pages des livres, des cartouches pour les fusils². Certaines ouvrières des manufactures revendaient parfois pour leur compte les illustrations qu'elles réussissaient à découper au passage dans les manuscrits. Elles servirent parfois de récompense aux élèves méritants. Les livres liturgiques manuscrits de la cathédrale de Mirepoix connurent le même sort : « les enluminures furent systématiquement découpées pour servir de "bons points" dans les petites écoles³ ».

Inversement, d'autres bibliothèques se développent tout au long de la période en profitant des saisies révolutionnaires. L'ex-Bibliothèque du roi, devenue Bibliothèque nationale, en fournit le meilleur exemple : elle doubla pendant cette période le nombre de ses ouvrages, qui passèrent de 300 000 à 600 000 volumes⁴. Elle fut la principale bénéficiaire de la confiscation des collections des abbayes parisiennes et s'adjugea notamment les 9 000 manuscrits provenant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés qui avaient échappé à l'incendie de la bibliothèque en août 1794⁵.

Autant de situations contrastées qui font qu'il est très difficile d'établir un bilan équilibré des pertes : certains ouvrages peuvent avoir quitté les dépôts littéraires pour enrichir d'autres institutions ou bien en application des mesures de restitution prises à la fin de la Terreur en faveur des particuliers.

À titre d'exemple, un spécialiste de la question, Dominique Varry, affirme : « Dans l'Eure, 75 % des ouvrages dont nous trouvons trace dans nos dépouillements ne figureraient plus aujourd'hui dans les collections publiques de ce département. » Un tel bilan est fort lourd, mais n'est pas toujours synonyme de destruction pure et simple. Certains ouvrages ont pu connaître des trajectoires inattendues, comme le prouve l'exemple de l'abbaye du Bec-Hellouin : sur

1. Christian PÉLIGRY, « Révolution et bibliothèque municipale », dans *Patrimoine public et Révolution française. Constitution des collections toulousaines*, catalogue de l'exposition, bibliothèque de Toulouse, 1989, p. 89-90.

2. Les gargousses renferment la charge de poudre nécessaire au tir.

3. D. VARRY, « Vicissitudes... », p. 281.

4. Simone BALAYÉ, *Histoire de la Bibliothèque nationale des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, Droz, 1988, p. 330 et 414.

5. Autre forme originale d'enrichissement : sur décision de Lefèvre d'Ormesson, son dernier bibliothécaire, qui mourut guillotiné sous la Terreur, la Bibliothèque nationale recueillit les livres, brochures, libelles et autres feuilles révolutionnaires plus ou moins éphémères qui avaient surgi à la faveur des événements révolutionnaires.

les dix-huit manuscrits de sa bibliothèque qui nous sont parvenus, douze se trouvent actuellement à la Bibliothèque nationale, trois à la Bibliothèque municipale de Rouen et un... au Vatican – mais un seul à Évreux, qui en était pourtant le destinataire naturel¹ ! On calcule qu'environ 200 manuscrits garnissaient la bibliothèque de cette abbaye à la fin du Moyen Âge : à cet égard, la Révolution n'est que la dernière étape d'une longue série de catastrophes, où la guerre de Cent Ans, les incendies, les guerres de religion, la négligence des religieux à partir du XVI^e siècle tiennent leur place et expliquent pour une large part le déclin des collections médiévales.

Autre facteur de dégradation accélérée des collections, auquel on ne pense pas toujours : le passage des troupes. La Révolution, qui décréta la levée en masse, vit la naissance d'une véritable « société militaire », creuset démocratique qui fut le rempart du nouveau régime avant de le renverser. Or le cantonnement des troupes républicaines, même en dehors du théâtre des opérations, put s'avérer particulièrement dévastateur lorsqu'on leur affectait des bâtiments monastiques dont les bibliothèques n'avaient pas été évacuées. À l'abbaye normande du Bec-Hellouin, les « monuments de marbre furent mutilés, les instruments d'optique brisés pour en récupérer le cuivre, des recueils de gravures découpés... Seuls les livres et les statues entreposés sous le foin du local transformé en grange échappèrent aux vandales désœuvrés² ». Il est difficile de savoir si ces livres avaient été mis à l'abri ou avaient été seulement recouverts de foin par négligence. Il n'en demeure pas moins qu'un tri fut fait à l'échelle locale, qu'il soit le fruit du hasard ou des instructions officielles.

Car les autorités du temps étaient elles-mêmes tiraillées entre deux exigences contradictoires : le souci d'exhaustivité – s'exprimant, on l'a vu, par le « fantasme » du catalogage intégral – et, d'autre part, le souci de rationalisation des collections. Le souci de rationalisation imposait de faire vite, pour pouvoir disposer des ouvrages nécessaires à l'instruction de la nation. On lit ainsi sous la plume de l'abbé Grégoire, dans un rapport en date du 12 avril 1794 : « L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social : les

1. *Patrimoine des bibliothèques de France*, t. IX, *Haute-Normandie, Basse-Normandie*, p. 13.

2. D. VARRY, « Vicissitudes et aléas des livres placés "sous la main de la Nation" », p. 279.

bibliothèques et les musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain¹. »

Un tri rapide dut être fait entre ce qui devait être inventorié et ce qui ne méritait pas de l'être, prélude à une aliénation massive. Cela débouche localement sur un désarroi qui affleure dans la correspondance du temps : « Tantôt on recommande aux [préposés] de ne pas s'appesantir à détailler des livres de nulle valeur, et par leur mérite intrinsèque, et par leur état de délabrement ; tantôt aussi on exige la plus rigoureuse exactitude : il ne faut pas, dit-on, qu'un seul livre, quelque sujet qu'il traite, soit excepté de l'inventaire sous quelque prétexte que ce soit, [car il faut] que le peuple souverain entre en possession des trésors que les despotes enlevaient à sa puissance². »

Tirillés par des exigences contradictoires – connaître dans le détail l'état des fonds pour mieux décider de leur sort ou procéder rapidement aux arbitrages indispensables –, les responsables locaux ont navigué entre deux écueils opposés, l'excès de lenteur et l'excès de précipitation. Selon les cas, l'arbitrage fut plus ou moins précoce, ou facile, mais il pencha la plupart du temps dans la même direction. Les livres non recensés, que ce soit dans l'inventaire du dépôt ou sous forme de fiches destinées au catalogue national, furent considérés comme inutiles et vendus, au poids du papier ou du parchemin : débités, ils « allèrent chez des épiciers où ils servirent à couvrir des pots de confiture ou envelopper des pains de sucre, quand ils ne s'envolèrent pas en fumée sur quelque champ de bataille, après avoir été transformés en cartouches ou en gargousses³ ».

Il est utopique de penser que les comités parisiens et les dépôts littéraires eussent pu s'abstraire d'un environnement troublé ou se dérober aux impératifs d'une saine gestion, d'autant qu'ils n'ont guère de possibilité d'action concrète sur le terrain, où, on l'a vu, prospèrent initiatives ou négligences en tout genre. Si elles ne sont pas relayées par les autorités locales, les initiatives parisiennes s'enlisent très vite sans aboutir. Il est vrai que, débordés par l'ampleur de la tâche, les responsables locaux, quand ils existaient, avaient

1. Notons qu'en dépit de cette rhétorique fleurie, l'éducation du peuple, profondément désorganisée, est la première victime des événements révolutionnaires, ce qui débouche sur un paradoxe souligné par un responsable de terrain : « nos enfants sont condamnés [...] à une ignorance affreuse », fruit du « délire d'une philosophie bienfaisante, qui veut le bien sans avoir aucun moyen de l'exécuter » (cité dans P. RIBERETTE, *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution*, p. 114).

2. P. 116.

3. Marcel THOMAS, « Détournements, vols, destructions », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, p. 265.

déjà fort à faire à lutter contre les risques d'incendie, toujours menaçants, la poussière, l'humidité et les rats... Dans cette période troublée, où les communications avec Paris sont peu aisées, la présence d'un homme compétent peut faire localement la différence entre « un dépôt évoluant en bibliothèque publique et un amas confus de "vieux bouquins" pouvant rester des dizaines d'années dans les greniers obscurs de quelque sous-préfecture, prenant la poussière et attirant les rongeurs¹ ».

Cette situation de confusion à large échelle produit un relâchement du zèle des responsables, mais certains d'entre eux ne jugent même pas utile de la mettre en avant pour justifier leurs manquements. Dans ses rapports à la Convention, l'abbé Grégoire fustige ainsi l'ignorance des responsables locaux, et « l'insouciance criminelle de beaucoup de municipalités et d'administrations qui s'approprient pour leur usage et qui détériorent les objets d'art, qui ne font pas annuler les ventes contraires à la loi, qui laissent les tableaux et les livres s'altérer sous les scellés, qui ricanent quand on leur parle de conserver les monuments, qui prétendent que les lois relatives à ces objets ne sont applicables qu'à Paris, et qui n'ont de zèle que pour tracasser ceux qui veulent les forcer à remplir leurs devoirs² ».

Pour discréditer le zèle révolutionnaire qui s'acharne sur les vestiges de l'Ancien Régime, l'abbé Grégoire sait qu'en ces temps de suspicion généralisée, il peut être risqué de prendre des positions « réactionnaires ». Aussi stigmatise-t-il les « vandales » en leur prêtant une véritable furie... anti-révolutionnaire : les destructions qu'ils opèrent ne pouvant que ternir le prestige de la France auprès des nations civilisées, il les accuse d'être stipendiés par l'Angleterre pour compromettre la Révolution... Sans doute espère-t-il aussi par ce stratagème rhétorique être entendu des instances dirigeantes et les convaincre de prendre les mesures indispensables pour faire cesser les plus criants abus : il n'est guère écouté et l'on voit dans beaucoup d'ouvrages les dérisoires vestiges d'une époque révolue, propres à alimenter le brasier des passions révolutionnaires – parfois littéralement ainsi qu'en témoigne le brûlement en place Vendôme (sur la proposition du marquis de Condorcet) des 300 cartons issus du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale³.

1. G. K. BARNETT, *Histoire des bibliothèques publiques*, p. 21.

2. « [Second] rapport sur le vandalisme », adressé par l'abbé Grégoire au Comité de l'instruction publique, octobre (?) 1794.

3. F. BLÉCHET, « Le vandalisme à la Bibliothèque du roi/nationale sous la Révolution », dans *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988, Paris, 1992, p. 270.

Les destructions opérées de façon délibérée furent sans commune mesure avec celles qui furent la conséquence presque inévitable de cette période troublée – ce que Hélène Dufresne appelle la « part du feu ».

Dans l'esprit des révolutionnaires, en effet, il n'a jamais été question de conserver tout l'héritage de la monarchie, mais seulement ce qui s'avérait compatible avec l'ordre nouveau surgissant de ses dépouilles. La rupture, radicale en politique, où l'on peut du jour au lendemain rédiger une constitution qui tourne le dos à des pratiques séculaires, a été transposée dans le domaine des arts et des lettres, dont les productions ont été victimes du maelström qui emporta tout le pays. La centralisation révolutionnaire, jointe à la négligence parfois intéressée des autorités locales, eut des effets directs ou induits d'une remarquable uniformité et ne laissa guère subsister ces oasis que l'inégale progression des armées et l'éloignement du théâtre des opérations ménagent ordinairement lors des conflits classiques. Les monuments des arts, après une sévère sélection, improvisée ou non, ont atterri dans les musées pour servir à la formation des artistes et à l'édification du peuple : de même le contenu des bibliothèques monastiques ou privées, dûment recensé et épuré de ses productions parasites ou nocives, fut à même de former le noyau, l'outil intellectuel dont le peuple avait besoin pour son émancipation. Ces collections forment en quelque sorte le pendant des musées, ces « cadres politiquement neutres imposant au spectateur une lecture technique ou artistique des œuvres qui gomme la valeur subversive qu'elles tirent de leur origine ou de leur destination féodale¹ ». Au sein d'espaces nouveaux – un réseau de bibliothèques municipales doit, en vertu du décret du 27 janvier 1794, irriguer l'ensemble du territoire national –, elles doivent offrir aux lecteurs une esquisse générale des progrès de l'humanité que ses lents et magnifiques efforts ont arrachée aux ténèbres de l'ignorance et aux errements de la superstition.

Il faut observer que la notion de collecte, de tri, de sélection raisonnée est au cœur de l'héritage des Lumières et de l'entreprise révolutionnaire : la Révolution n'accepte le legs de l'Ancien Régime que sous bénéfice d'inventaire – un inventaire résolu et souvent impitoyable. Aussi est-il inutile de chercher, comme on l'a fait parfois², à accabler ou à exonérer les assemblées successives selon

1. Daniel HERMANT, « Destruction et vandalisme pendant la Révolution française », dans *Annales. Économie, sociétés, civilisations*, n° 4, juillet-août 1978, p. 715.

2. Pensons à la controverse opposant Gustave Gautherot à Eugène Despois et Alphonse Aulard, qui court de 1848 jusqu'en 1914.

qu'elles ont paru, dans leurs initiatives ou leurs décisions, accompagner ou retenir la main des démolisseurs ou des vandales : ceux-ci participent à leur façon, qu'ils le veuillent ou non, à l'établissement d'un corpus d'œuvres à conserver, selon des critères qui leur sont propres et qui complètent ou concurrencent, davantage qu'ils ne s'y substituent, les critères officiels. Comment s'expliquer sinon que le plus grand brûlement de tapisseries issues des ateliers des Gobelins eut lieu en 1797, soit trois ans après la Terreur¹ ? Le « discours iconoclaste », qui s'élabore après la chute de Robespierre, eut pour rôle d'exonérer les élites au pouvoir de leurs responsabilités : à cet égard, les trois rapports indignés adressés par l'abbé Grégoire à la Convention jouent un peu le rôle du rapport Khrouchtchev rejetant sur la personne d'un Staline honni les crimes du régime soviétique : la bourgeoisie qui ressaisit le pouvoir après Thermidor crée un repoussoir commode en rejetant les excès révolutionnaires sur le peuple² (alors qu'en réalité les autorités sont elles-mêmes à l'origine de nombreuses mesures spectaculaires, comme la profanation des sépultures royales à Saint-Denis) : on ne craint pas d'amalgamer fureurs populaires et brutalité terroriste, tout en accusant au passage les « suppôts » de l'Ancien Régime de s'être déguisés en révolutionnaires afin de compromettre la Révolution par leur surenchère iconoclaste.

Enfin, le sort de ces collections n'était pas au premier rang des préoccupations des hommes de ce temps, dont l'idéologie se veut précisément en rupture avec les époques antérieures, stigmatisées sous le nom de féodalité ou d'Ancien Régime : par idéologie (Daunou, Destutt de Tracy, Cabanis ou Volney sont les principales figures du milieu si influent des « idéologues »), ils veulent faire « table rase » des superstitions du passé et régénérer les mœurs par l'action conjuguée de la raison et de la liberté – d'où leur mépris pour la théologie : « superstition », l'histoire : « chronique des tyrans », la tradition et l'érudition, disciplines autour desquelles s'organisaient précisément les bibliothèques savantes de l'Ancien Régime.

Ils ne conçoivent en effet de bibliothèques que sélectives et raisonnées et non plus accumulatives comme toute une tradition érudite s'était efforcée de le théoriser depuis Gabriel Naudé : quoique bénéfique par elle-même, l'invention de l'imprimerie a été, aux yeux

1. On entendait récupérer les fils d'or et d'argent dont elles étaient tissées, gain sans commune mesure avec la valeur irremplaçable de ce qu'on faisait ainsi disparaître.

2. Voir D. HERMANT, « Destruction et vandalisme pendant la Révolution française ».

des idéologues, porteuse d'effets pervers : les ouvrages bavards, confus et souvent inutiles ont pris le pas sur les bons, quand ils n'en redoublent pas le contenu. De même que les élites révolutionnaires, à l'image de leur temps, étaient insensibles à l'art médiéval, tout uniment rejeté sous l'appellation infamante de gothique, et virent sans s'émouvoir disparaître aux mains de spéculateurs avides les illustres abbayes, parmi tant d'autres, de Cluny et de Cîteaux, la plupart d'entre eux ne regardaient l'amoncellement des bibliothèques monastiques qu'avec indifférence ou ennui. De même que la mauvaise monnaie chasse la bonne, « nous en sommes maintenant au point que le nombre des livres menace de nous étouffer entièrement ». Le temps est donc venu d'extraire de la masse indigeste des connaissances accumulées un corpus cohérent et raisonné qui puisse servir de base au progrès et à la diffusion des connaissances. Bien entendu la plupart des ouvrages existants sortent des limites d'une telle entreprise et sont donc à plus ou moins brève échéance condamnés. Dans la prémonitoire utopie de Louis-Sébastien Mercier, *L'An 2440*, les hommes de cette époque construisent une gigantesque « pyramide de livres » jugés « inutiles, frivoles ou dangereux » et y mettent le feu : « Nous avons mis le feu à cette masse épouvantable [de livres] comme un sacrifice expiatoire offert à la vérité, au bon sens, au vrai goût » – après avoir composé un « abrégé » des connaissances les plus importantes et réimprimé les meilleurs ouvrages¹. L'un d'eux s'écrie même fièrement : « Nous avons renouvelé par un zèle éclairé ce qu'avait jadis exécuté le zèle aveugle des barbares. »

De façon parallèle, à en croire son biographe, Destutt de Tracy, célèbre idéologue du temps, aurait explicitement évoqué la perspective d'extraire les vérités contenues dans tous les livres, afin d'en faire un catéchisme méthodique², puis de les brûler. Une telle attitude peut d'ailleurs être directement inspirée des pratiques littéraires d'autres « idéologues » : l'ex-abbé Sieyès, que son fameux pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état ?* a propulsé sur le devant de la scène en 1789 et que, par-delà la parenthèse de la Terreur, on retrouve en 1799 préparant le coup d'État de Brumaire, lisait très peu, d'après Sainte-Beuve qui rapporte que « sa bibliothèque usuelle se composait en tout et pour tout d'un Voltaire complet, qu'il recommençait

1. Louis-Sébastien MERCIER, *L'An Deux Mille Quatre Cent Quarante, rêve s'il en fut jamais*, 1771, ouvrage d'anticipation réédité par les Éditions Ducros, Paris, 1971, chap. XVIII, p. 249-251.

2. Claude JOLLY, « Les idéologues et les bibliothèques » dans COLLECTIF, *Le Livre et l'Historien, études offertes en l'honneur du professeur H.-J. Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 684.

avec lenteur sitôt qu'il l'avait fini et qu'il montrait avec emphase à ses amis, déclarant : « Tout est là ¹. »

Ce même Sieyès a exprimé avec beaucoup de force ce rejet de la tradition érudite, incarnée notamment par les moines de la congrégation de Saint-Maur : comment « demander aux siècles barbares des lois pour les nations civilisées » ? L'époque est celle des ruptures et des oppositions tranchées, ce qui fait que même à titre de piété ou de curiosité érudite, on n'envisage guère de s'attarder à « l'histoire des sottises humaines »... Des tâches plus hautes et plus urgentes requièrent les énergies révolutionnaires, bandées vers l'édification d'une société nouvelle. Les termes de ce débat se posent tant à l'individu qu'aux sociétés humaines : l'homme est-il d'abord « un fondateur ou un héritier », a-t-il pour vocation de régler sa conduite sur les leçons du passé ou doit-il être le seul acteur de sa transformation prométhéenne² ?

Un décret du 27 janvier 1794 eut beau transformer en « bibliothèques » les dépôts littéraires ouverts dans chacun des districts où les livres confisqués avaient été rassemblés dès 1790, les nouvelles bibliothèques projetées restèrent sur le papier et les dépôts demeurèrent pour l'essentiel les cimetières de livres qu'ils étaient depuis leur rassemblement à la fois anarchique et centralisé. Il aurait fallu du temps, des moyens et des responsables compétents pour tirer quelque chose de ces amas de livres non classés et stockés pêle-mêle dans des conditions parfois très en deçà des nécessités de leur conservation. La République, dépourvue des uns comme des autres, se trouva submergée sous une avalanche d'ouvrages dont la gestion lui incombait sans qu'elle l'eût prévue et elle se trouva, malgré ses efforts, incapable d'y faire face avec toute l'efficacité voulue. Elle n'y accorda d'ailleurs qu'une part négligeable de ses préoccupations – si l'on en juge notamment par la diminution de moitié du budget de la Bibliothèque nationale dont, au même moment, les fonds doubleraient. Les circonstances politiques ont beaucoup pesé sur le destin de ces fonds, mais pas seulement : les écarts de l'ignorance et les entreprises de la cupidité y eurent aussi leur part.

Certes, « quand la ville de Lisieux décide, en 1833, la création d'une bibliothèque publique, l'administration municipale recueille environ 1 500 volumes anciens qui gisaient complètement abandonnés dans un grenier de collège : cet ensemble est encore aujourd'hui le seul témoignage consultable des riches collections

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1950, p. 172, cité dans Claude JOLLY, « Les Idéologues et les bibliothèques », p. 683, note 19.

2. Cf. JOLLY, p. 688-689.

des bibliothèques religieuses de l'évêché, pillées, vendues et dispersées entre 1792 et 1808¹ ». Il ne faut toutefois pas se leurrer. De tels fonds, trop spécialisés et en décalage complet avec la culture du temps, ne pouvaient donner matière à la constitution d'une bibliothèque publique. Ce sont souvent les legs ou les acquisitions de diverse provenance opérées depuis la Révolution qui ont donné l'impulsion décisive à la création de bibliothèques par les conseils municipaux au XIX^e siècle : c'est ainsi qu'outre les livres des bénédictins de Saint-Ouen, et des abbayes de Jumièges, Saint-Wandrille et Saint-Georges de Boscherville, la bibliothèque de Rouen a bénéficié des livres provenant de la bibliothèque de riches parlementaires, avocats au parlement de Rouen² ; elle fut aussi la destinataire des ouvrages de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen qui, avant d'être dissoute par la Révolution, avait bénéficié du legs de M. de Cideville, un ami de Voltaire.

Quel que fût leur regard sur les grands problèmes de l'heure, les hommes de ce temps n'étaient pas prédisposés par leur formation à porter attention à une culture monastique qui, malgré les efforts de rénovation des Mauristes, traversait une grave crise. Depuis qu'au XIII^e siècle la culture laïque avait pris son autonomie vis-à-vis de la culture ecclésiastique, un fossé s'était creusé, les éloignant progressivement l'une de l'autre, qui atteignit à la Révolution son point culminant. En outre, l'idéal humaniste de retour aux sources antiques s'était accompagné d'une dévaluation de la réflexion et de la période médiévales³. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, c'est surtout de la culture classique que l'on se réclame, et celle-ci s'articule autour d'un corpus d'œuvres bien défini et relativement limité. Dans ce contexte, les bibliothèques passent volontiers pour l'apanage des « pédants » ou des « maniaques »⁴.

JEAN DUMAINE,
historien.

1. *Patrimoine des bibliothèques de France*, t. IX, Haute-Normandie, Basse-Normandie, p. 126.

2. Voir le volume richement illustré publié pour le 500^e anniversaire de la fondation de cette institution : *Du parlement de Rouen à la cour d'appel de Rouen*, Imprimerie nationale, 1999, 600 p.

3. Pensons la page célèbre où Rabelais fait l'inventaire burlesque de la bibliothèque de Saint-Victor (dont les moines étaient connus pour leur opposition aux idées nouvelles), accumulations de titres parodiques et loufoques : « Bragueta juris, Pantofla decretorum, les Lunettes des Romipètes, la Profiterolle des indulgences, Decretum universitatis parisiensis super gorgiasitate muliercularum », etc.

4. Jean-Marie GOULEMOT, dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. II, *Les Bibliothèques de l'Ancien Régime (1530-1789)*, p. 502.

XIV

ET LA ROYALE FUT DÉTRUITE !

Edmond Burke, le 9 février 1790, s'exclamait à la Chambre des communes : « Durant ce court espace de temps, les Français ont fait eux-mêmes pour nous ce que n'auraient pas pu faire vingt batailles. »

Cette sentence lapidaire émanant du célèbre théoricien conservateur démontre avec quelle acuité l'abaissement de la France, corollaire de la Révolution, est très tôt perçu avec soulagement chez l'ennemi héréditaire. La Révolution est considérée outre-Manche comme le meilleur moyen d'abattre définitivement les prétentions maritimes de la monarchie française. Quelques années plutôt, en 1778, le vieux ministre de George III, Pitt l'ancien, avouait : « L'Angleterre ne parviendra jamais à la suprématie des mers tant que la dynastie des Bourbons existera¹. » Effectivement, après les déboires de la guerre de Sept Ans (1756-1762), la monarchie française a entrepris un formidable effort de redressement maritime, la « Royale » devient à la veille de 1789 la plus grande marine d'Europe derrière l'Angleterre. Cela en grande partie grâce à l'impulsion donnée par Louis XVI, souverain féru de géographie et d'explorations. Solidement alliée à la maison d'Autriche, à l'Espagne et à Naples par le pacte de famille, le Royaume-Uni étant isolé depuis l'indépendance de l'Amérique, la France n'a plus ses frontières continentales menacées par les invasions. La monarchie est l'arbitre de l'Europe. La France est durant cette décennie pré-révolutionnaire à la croisée des chemins. Elle est alors apte à devenir ce à quoi la géographie la prédestine naturellement, une grande puissance continentale à vocation océanique. En dépit d'inévitables contrac-

1. Amiral AUPHAN, *La Marine dans l'histoire de France*, Paris, Plon, 1955, p. 125.

tions sociales, l'abaissement des barrières douanières en 1786 avec l'Angleterre offre une extraordinaire occasion de moderniser l'outil économique et industriel du royaume. En 1789, le commerce extérieur de la France, qui emprunte pour les quatre cinquièmes la voie maritime, est supérieur à celui du Royaume-Uni.

Mais un peu plus de vingt ans plus tard, décapitée par la Révolution, écrasée à Aboukir, humiliée à Trafalgar, l'orgueilleuse Royale n'est plus. Napoléon, qui dans bien d'autres domaines a pu bénéficier de l'héritage de la France de Louis XVI, ne pourra jamais reconstituer une flotte digne de ce nom. Le ressort est brisé.

En 1810, l'apogée de l'Empire n'est qu'un trompe-l'œil précaire qui masque l'incapacité aussi bien économique que militaire à entamer l'Albion maîtresse des mers. Napoléon s'échinera alors à poursuivre une politique d'hégémonie continentale, qui le conduira toujours plus loin, faute de pouvoir être capable de frapper au cœur de la City en anéantissant une fois pour toutes le bailleur de fonds de toutes les coalitions continentales antifranchaises.

La politique de blocus continental fut une mesure désespérée et inefficace pour pallier l'absence de marine. D'autant que l'industrie française n'était pas en mesure de fournir aux populations des pays occupés, et à meilleur prix que ceux des Anglais, des produits de qualité. Son commerce maritime ruiné, la France est contrainte de trouver refuge dans un protectionnisme stérile, frein à l'innovation et à son décollage économique. En 1815 s'achève entre la France et le Royaume-Uni une « seconde guerre de Cent Ans » qui a débuté en 1688 avec l'avènement de Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre. La France a laissé échapper au profit du Royaume-Uni la possibilité de pouvoir devenir la première puissance maritime, et donc commerciale et industrielle d'Europe. Cette catastrophe est la conséquence directe de la Révolution. Si l'armée après des revers initiaux a su s'adapter et voler de succès en succès, force est de constater que tel n'a pas été le cas de la Marine. L'enthousiasme, la supériorité numérique ne peuvent sur mer se substituer à un corps d'élite formé de militaires qui sont en premier lieu des techniciens et des scientifiques. On ne manœuvre pas une escadre comme une colonne de fantassins. Le courage et le sens du sacrifice ne peuvent pallier que jusqu'à une certaine mesure la désorganisation et l'incompétence. La guerre sur mer exige un solide bagage technique, une accoutumance aux éléments, une attention constante au matériel, la discipline des équipages, un encadrement de valeur. En d'autres termes, tout ce qui faisait la force et la renommée de la Marine royale en 1789.

Cet esprit de corps, cet élitisme insupportable heurtaient de front les principes égalitaires de 1789. La Révolution va s'acharner à détruire, niveler, araser par tous les moyens. Les marins détonnaient par leur genre de vie, leurs habitudes, leur code de l'honneur. Ils formaient un univers bien à part en marge de la société. Les idées abstraites ne pouvaient que dérouter les gens de mer habitués à penser et agir en fonction de réalités bien concrètes. Car jusqu'à nouvel ordre les éléments déchaînés ne plient que rarement face à l'idéologie. Cet empirisme consubstantiel à ce corps d'excellence était intolérable pour des révolutionnaires qui entendaient à coup de rabot faire table rase du passé pour façonner un homme nouveau et interchangeable.

UNE MARINE À SON ZÉNITH

En 1762, alors que la guerre de Sept Ans s'achève, l'Angleterre est la maîtresse incontestée des mers. Le fait d'avoir privilégié le théâtre d'opération continental au détriment de l'océan ne débouche en définitive sur aucune contrepartie terrestre. Car l'Angleterre profita de l'engagement continental contre Frédéric II pour s'emparer à peu de frais des possessions françaises en Amérique du Nord et aux Indes. Aussi, c'est toute la politique étrangère qui est repensée. Celle-ci ne doit plus privilégier le tout continental mais au contraire opter pour le large, où les conquêtes et les réunions peuvent s'avérer peu coûteuses, comme le prouve à la même époque la sécession de la Corse.

Ce colossal effort de redressement qui portera ses fruits deux décennies plus tard fut entrepris à l'origine par Choiseul¹. Soucieux d'établir une synergie entre constructeurs, administrateurs et utilisateurs, le ministre de la Marine crée un embryon d'état-major naval.

Le premier secrétaire d'État à la Marine que désigna Louis XVI à son avènement en 1774 était un organisateur réputé qui pendant quinze ans avait assuré avec brio le rôle de préfet de police de Paris. Sartine sut s'entourer d'exécutants de qualité. C'est à cette époque que remonte la cérémonie réglementaire du lever des couleurs. Cérémonie « si propre à élever l'âme des exécutants au-dessus du scepticisme du siècle », note joliment l'amiral Auphan².

1. Voir Ernest H. JENKINS, *A History of the French Navy from Its Beginnings to the Present Day*, Annapolis, Naval Institute Press, 1973, chap. x : « Reform : Recovery : Revenge », p. 142-200.

2. Amiral AUPHAN, *La Marine dans l'histoire de France*, p. 155.

À son départ, en 1780, la Royale est forte de 82 vaisseaux, auxquels on peut ajouter 71 frégates et 174 unités plus petites. Soucieux d'assurer de solides infrastructures indispensables à l'entretien des navires, Sartine se lance dans une politique de grands travaux. À Brest et à Toulon, le bassin de radoub est agrandi. Rochefort est remis en fonction. Pour faire face aux Anglais dans la Manche, Cherbourg est créé. Des fonderies spécialement dévolues à la fabrication de canons sortent de terre comme l'établissement de Ruelle. De 17 millions de livres en 1774, le budget de la marine passe brutalement à 74 millions en 1780. Ce qui en fait à l'époque l'un des tout premiers postes de dépenses de l'État...

Mais rien n'aurait pu se faire si à la tête du royaume, le souverain n'avait pas porté un intérêt tout particulier au grand large. Élève du dessinateur et graveur Nicolas Ozanne qui lui donna le goût de la mer et des navires, Louis XVI avait aussi un net penchant pour les explorations et les voyages. Il est à cet égard significatif que l'unique déplacement officiel entrepris sous son règne eut été à Cherbourg en 1786, à l'occasion de l'inauguration du port de guerre.

Avec le début de la guerre de l'Indépendance américaine en 1775, arrive enfin l'occasion propice de prendre une revanche sur l'Angleterre. Isolé du continent, le Royaume-Uni ne parvient pas à susciter d'alliance de revers contre la France, et la monarchie peut affronter l'Angleterre autrement qu'à titre de diversion. Comme l'assure Philippe Masson : « Lors de la guerre d'Indépendance américaine, la marine française est sans aucun doute la meilleure marine du monde¹. » Même s'il faut bien admettre que les succès tactiques ne sont pas toujours au rendez-vous, il est en revanche indéniable que le conflit se clôt par une grande victoire stratégique. La Grande-Bretagne perd sa suprématie maritime. À la différence des conflits antérieurs, la Royale est en mesure de préserver ses lignes de communication avec la métropole. La bataille de la Chesapeake en septembre 1781 voit l'amiral de Grasse porter le coup fatal à la présence anglaise en Amérique. Barrant la route à la flotte anglaise qui voulait porter secours à la garnison de Yorktown, les Anglais ne peuvent entamer la flotte française. Un mois plus tard la garnison capitule.

Les successeurs de Sartine à la tête du secrétariat d'État à la Marine, le duc de Castries jusqu'en 1786, puis La Luzerne, s'employèrent, la paix retrouvée, à poursuivre cette grande œuvre malgré les difficultés financières. Pourtant, à l'instar de l'ensemble

1. Philippe MASSON, *De la mer et de sa stratégie*, Paris, Tallandier, 1986, p. 50.

de la société française à la même époque, le corps de la Marine est parcouru de crispations et de tensions. La séparation entre nobles et roturiers s'y maintient avec une certaine âpreté. Un uniforme distingue de fait nobles et non-nobles, les premiers revêtant gilet et culotte rouge sous une veste bleue au pourpoint doré, les seconds devant se contenter d'une tenue bleue monotone. Ces derniers, issus de la marine marchande, voyaient de par leur naissance leurs possibilités de carrière et d'avancement obstruées. Les hommes d'équipage, pour leur part, n'avaient d'autres perspectives que d'accéder à la maistrance, quels que fussent les services rendus.

La guerre sur mer terminée, les échanges commerciaux reprirent de plus belle. Le traité franco-anglais de 1786 entérine le choix pour la monarchie du libre-échange, conséquence de sa volonté de se lancer à l'assaut des marchés mondiaux. Le commerce colonial est multiplié par dix, passant de 25 millions de livres en 1720 à quelque 250 millions à la veille de la Révolution. En 1780, la part française dans le commerce mondial est à égalité avec celle du Royaume-Uni. À la même époque, c'est aux alentours de quelque 10 % du produit national qui est exporté. Ce seuil ne sera de nouveau franchi qu'en 1840¹...

À la veille de l'ouverture des états généraux, la Marine française est à son apogée. Continuant un développement rationnel et méthodique, à aucun moment de son histoire la France n'a possédé tant qualitativement que quantitativement une force équivalente. Au 1^{er} janvier 1789, l'on dénombreait 71 vaisseaux de ligne plus douze en construction, 74 frégates, 120 bâtiments plus légers. À titre de comparaison, la Royal Navy aligne à cette époque 130 vaisseaux, 102 frégates, 133 bateaux de tonnage plus inférieur. Incontestablement l'écart entre les deux grands rivaux des mers se réduit². Le nombre de matelots s'élève à 60 000, solidement encadrés par un corps d'officiers de haute qualité et bénéficiant d'avantages sociaux avec l'inscription maritime. Comme l'écrit La Luzerne : « Jamais la France n'a eu dans ses armées navales un corps d'officiers si éprouvé et si exercé. La plupart d'entre eux se sont signalés pendant la dernière guerre... On ne les a point laissés depuis cette époque dans l'inactivité et peut-être aucune puissance de l'univers, n'en compte-t-elle dans ce moment à son service un nombre si considé-

1. Étienne TAILLEMITE, *L'Histoire ignorée de la marine française*, Paris, Perrin, 1988, p. 270.

2. Henri LEGOHEREL, *Histoire de la marine française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1999, p. 65.

nable qui se soient rendus recommandables par leurs lumières, par leurs talents, par leur zèle ¹. »

C'est à cet encadrement hors pair que la serpe républicaine allait au nom de conceptions abstraites s'attaquer en priorité, broyant en à peine quelques mois l'œuvre de plusieurs décennies de recherches et de tâtonnement empirique.

Le magnifique outil qui aurait pu asseoir et assurer la prépondérance française sur les mers du globe allait disparaître à tout jamais dans les tourbillons de la Révolution.

LE COUPERET ÉGALITAIRE

En octobre 1790, La Luzerne, dernier des ministres de la Marine de Louis XVI digne de cette appellation, remettait sa démission. Il justifiait dans une lettre sa décision par ces quelques mots laconiques mais lourds de significations : « Quel succès espérer de nos flottes si la plus exacte subordination ne règne à bord de nos vaisseaux ². »

Brest, Toulon et dans une moindre mesure Rochefort sont très tôt les villes les plus à la pointe de la contestation. Dès août 1790, la municipalité de Brest refuse de célébrer la fête de la Saint-Louis. Ces municipalités avancées sont noyautées à partir de juillet 1789 par des clubs et des sociétés patriotiques qui attisent les rancœurs et l'exaspération du petit peuple des arsenaux, qui souffre des réductions drastiques effectuées par Necker. Aussi, très rapidement les clivages se creusent avec un grand corps accusé de morgue et pris comme bouc émissaire de ces coupes sombres. À Brest, la municipalité subit l'influence des loges maçonniques. Nicolas Trouille, un ingénieur des travaux maritimes qui est à la tête de la milice de Brest, appartient à la loge des Élus de Sully et contribue beaucoup à aggraver les tensions avec les autorités militaires ³. Le commandant de la place, le lieutenant général comte d'Hector, va céder aux pressions de la municipalité et accepter la participation des marins, ouvriers, soldats de la garnison aux différents clubs et à la Garde nationale. Ce qui revient à avaliser la création de véritables « soviets », et à instaurer un pouvoir concurrent à celui des autorités légales.

À Toulon qui a été déjà au printemps secoué par une vague de désordre corollaire de la hausse du prix du pain, le commandant de

1. Étienne TAILLEMITE, *L'Histoire ignorée de la marine française*, p. 10.

2. *Ibid.*, p. 281.

3. Martine ACERRA et Jean MEYER, *Marines et Révolution*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1988, p. 113.

la place, d'Albert de Rions, réagit avec fermeté. Mais pour avoir tenté d'appréhender quelques agitateurs, il est lui-même arrêté par la municipalité. L'Assemblée nationale constituante, avertie de l'incident, renvoie les deux partis dos à dos et, de fait, légitime l'émeute. Démis de ses fonctions, d'Albert de Rions est nommé à Brest, mais, entravé par les multiples obstacles que lui dresse la municipalité, il se trouve paralysé. Dans les ports on fait la chasse aux porteurs d'épaulettes. Ainsi le successeur de d'Albert de Rions à Toulon, Glandevez, manque de peu de se faire lyncher par une foule ivre de rage. Le commandant de l'escadre est pour sa part moins chanceux, on le retrouve pendu à un réverbère, lui et trois de ses officiers. Les ouvriers des arsenaux prennent prétexte de leur service « indispensable » dans la Garde nationale pour désertier en masse les ateliers. La construction et l'entretien des navires prennent un retard énorme qu'il sera par la suite impossible de combler. Les dépôts de vivres et de matériels sont livrés à un pillage en coupe réglé. La pratique du « coulage » qui voit les personnels des arsenaux puiser dans les réserves pour leurs besoins personnels prend des proportions phénoménales. Ainsi, les stocks de bois, pour certains importés à grands frais de la Baltique, indispensables pour les mâts des navires, finissent en bois de chauffe, quand ils ne sont pas carrément utilisés par les ingénieurs pour des travaux agrémentant leur résidence¹. Il est nécessaire de rappeler qu'un vaisseau de ligne de taille moyenne (74 canons) requiert l'abattage de plus de 2 000 chênes. À Toulon, dans des conditions dramatiques, la municipalité passe définitivement sous le giron des Jacobins. Leur première mesure consiste à libérer de leurs chaînes les galériens qui, trop heureux, se déchaînent littéralement sur la ville.

Refuge traditionnel de la fidélité à la monarchie, la Royale est dès le début des événements la cible des attaques des constituants qui dénoncent dans le maintien de ce corps un coûteux « hochet » pour aristocrates. Signe manifeste de cette réticence de la Marine pour la Révolution, le fait que celle-ci ait conservé jusqu'en mai 1794 le pavillon blanc rehaussé d'un quartier tricolore. Le bleu-blanc-rouge qui rappelait trop les couleurs du pavillon des Provinces-Unies... Il fallait donc comme l'écrira *a posteriori* Jeanbon Saint-André, ministre de la Marine de la Convention, casser l'esprit de ce corps qui « en imposait encore par cet orgueil insolent qui l'avait rendu redoutable au gouvernement lui-même² ».

1. *Ibid.*, p. 126.

2. *Ibid.*, p. 37.

Le 13 janvier 1791, le rapporteur de la loi qui va supprimer le corps si exécré n'hésite pas à déclarer que « les matelots du vaisseau de guerre n'ont pas besoin d'une pratique différente de celle du bateau de commerce¹ ». Deux années plus tard avec une franchise qui lui fait honneur, Jeanbon Saint-André expose devant la Convention pour quel motif idéologique cet amalgame était impératif et cela quoi qu'en fût le prix à payer : « Des ennemis dignes de combattre l'Angleterre, c'est dans la marine de commerce seulement que vous les trouverez ; je sais qu'on regrette que plusieurs de ces officiers n'aient point toutes les connaissances mathématiques... Peut-être dédaignant par esprit de réflexion et de calcul les évolutions savantes, jugeront-ils plus convenable et plus utile de tenter ces combats à l'abordage... Mais pour vous assurer que vous n'aurez que des hommes capables de déployer une si grande valeur, il faut consulter les navigateurs eux-mêmes... C'est par des élections que le peuple exerce le droit qui lui appartient de nommer les représentants et les magistrats. C'est aussi une élection que je propose [...] »². La première mesure à prendre doit donc être l'épurement de la marine, et la destitution pleine et complète, absolue, de tous les ci-devant nobles qui servent sur l'escadre, pour être remplacés par des officiers qui joignent à la bravoure et à la capacité, l'amour de la patrie et celui de l'égalité³. »

Le 29 avril 1791, l'Assemblée nationale constituante dissout le corps des officiers de la Marine. Cette « régénération » de la Marine débouche sur une refonte totale du système de recrutement. Celui-ci est dorénavant ouvert à tout matelot ayant navigué pendant quatre ans. Les officiers de la marine marchande sont quant à eux directement intégrés à des grades équivalents, sans qu'il y ait eu d'examen sérieux de leur aptitude scientifique. Pour les constituants perdus dans les brumes de leurs rêves abstraits, qui a navigué suffisamment en mer a logiquement toutes les compétences requises pour commander un vaisseau de ligne. Bref, à quoi bon s'évertuer à ménager des officiers jugés peu sûrs et de toute manière « socialement étrangers », si l'on peut y substituer à bon compte des officiers de la marine marchande entièrement acquis au nouveau régime qui de surcroît leur garantit honneur et promotion sociale. Toutefois, le commandement d'un brick avec un équipage de quelques dizaines d'hommes n'a rien à voir avec celui d'un vaisseau de ligne de 80 ou 100 canons, véritable ville flottante où s'entassent 800 à

1. E. TAILLEMITTE, p. 282.

2. Georges BORDONOVE, *Les Marins de l'an II*, Paris, Robert Laffont, 1974, p. 38.

3. *Ibid.*, p. 81.

900 hommes. Mais comme l'on vient rapidement à manquer d'officiers de marine marchande, c'est au tout-venant, pilotes, personnels des arsenaux, que l'on fait appel. Cet ensemble hétéroclite est incapable de combattre de façon coordonnée, certains ignorent totalement les codes des signaux indispensables au combat d'escadre. Le résultat de cet acharnement fut en termes d'effectifs le suivant : en 1791, on dénombrait encore 9 vice-amiraux, 18 contre-amiraux, 170 capitaines de vaisseau et 530 lieutenants de vaisseau ; en 1792, il ne demeurait plus sur le papier que 2 vice-amiraux, 3 contre-amiraux, 42 capitaines de vaisseau et 356 lieutenants de vaisseau. Saigné à blanc par une émigration due à l'anarchie généralisée, le corps des officiers n'est plus que l'ombre de lui-même¹.

Désorganisée, découragée, désarticulée, en proie à la subversion, la Marine devait à partir de février 1793 faire face une nouvelle fois à la Royal Navy. Au moment où la France entame la phase décisive de ce que l'on pourrait appeler « la seconde guerre de Cent Ans », la Révolution a brisé le seul instrument qui aurait pu permettre de frapper au cœur l'âme des coalitions antifrANÇAISES. Aussi brillantes soient-elles, les victoires sur le continent de la Révolution puis de l'Empire ne furent jamais que des dérivatifs à l'incapacité stratégique à pouvoir en finir une fois pour toutes avec Albion.

L'IMPOSSIBLE « GUERRE DE CENT ANS »

En 1793, la France regroupe contre elle la plupart des pays européens. Entré en guerre après la réouverture au commerce dans les bouches de l'Escaut, le Royaume-Uni allait employer toute son énergie à dépouiller la France de ses attributs maritimes. La longueur de cet affrontement jusqu'au traité d'Amiens s'explique par l'incapacité de l'un ou l'autre parti à remporter la décision finale. Si la mer ne peut entamer durablement l'hégémonie continentale française, inversement, la Révolution, dépourvue de toute flotte, est impuissante à en finir avec la maîtresse des mers. Si sur terre il est incontestable que les effectifs impressionnants alignés par la Révolution font la différence, il n'en est rien sur les flots où seuls l'expérience et l'entraînement délivrent la victoire.

Le premier objectif de guerre des Anglais fut de s'emparer des ports français. Si le siège de Dunkerque, cité des corsaires, se conclut

1. Joseph MARTRAY, *La Destruction de la marine française par la Révolution*, Paris, Éd. France-Empire, 1987, p. 65.

par un échec, les Anglais sont en revanche plus chanceux à Toulon. La ville livrée à un état d'anarchie chronique depuis des années finit par réagir et tout comme Marseille, sensible aux thèses des fédéralistes et royalistes, elle envoya une demande d'aide à l'escadre de l'amiral Hood. Le port est occupé sans combat le 25 août 1793. Les équipages républicains abandonnent leurs navires sans résistance pour se réfugier à l'extérieur de la ville. Ceux-ci sont désarmés et les équipages bretons sont rapatriés par les Anglais. Quatre mois plus tard, sans prévenir, les Anglais quittent Toulon avec les unités les plus récentes de la flotte, les autres sont incendiées. L'entrée des Bleus en ville prend la forme d'un impitoyable massacre. Le 11 décembre, les républicains fusillent à bout portant 200 habitants et marins qui étaient pourtant venus à leur rencontre avec drapeaux et fanfare. Au mois de janvier 1794, c'est plus d'un millier de Toulonnais qui sont passés par les armes¹. La ville elle-même est rasée en partie et rebaptisée Port-la-Montagne, une colonie de sans-culottes y est installée pour la « régénérer ». Celle-ci devient rapidement le point de ralliement de tous les brigands de la région. Ainsi, la France est jusqu'au Directoire presque totalement absente de la Méditerranée. La Corse sous la direction de Paoli passe sous sujétion britannique. Heureusement pour la jeune République, l'escadre anglaise de l'Atlantique est dévolue à l'amiral Howe, vieux gentleman au caractère hésitant qui ne comprend pas tout de suite l'état de délabrement dans lequel la flotte française a sombré. En septembre 1793, le commandement de l'escadre de l'Atlantique est dans les mains de Morard de Galles qui a jadis servi sous Suffren. Le successeur de Monge, l'insignifiant Dalbarade, enjoignit à Morard de Galles de se porter au-devant des côtes de Vendée pour empêcher tout soutien anglais aux insurgés. D'extraction noble, Morard de Galles est soupçonné de vouloir passer du côté vendéen. Très vite, il doit faire face à une mutinerie avec en sus une série d'actes de sabotage. À son retour à Brest, il est arrêté. Avant lui d'autres officiers de haut rang pourtant libéraux avaient subi le même sort à l'instar de Kersaint ou d'Estaing qui finissent guillotins.

Cette succession de déboires finit fatalement par attirer l'attention de la Convention, qui avait jusqu'alors délaissé les affaires maritimes. Pour suppléer à la médiocrité sidérale de Dalbarade, le Comité de salut public investit deux représentants extraordinaires avec plein pouvoir pour rétablir l'ordre et la discipline. Si le premier, Prieur de la Marne, se cantonna exclusivement dans un rôle de

1. Pierre GAXOTTE, *La Révolution française*, 1928, rééd. Bruxelles, Éd. Complexe, 1988, p. 267.

propagandiste, son *alter ego*, Jeanbon Saint-André, joua quasiment le rôle de ministre de la Marine de la Convention. Ce personnage qui fut l'âme véritable de la Marine de l'an II mérite quelque attention. Né dans une famille calviniste du Midi, il embrasse, alors que rien ne l'y destine, la carrière d'officier de la marine marchande. Marin malheureux, il fait plusieurs fois naufrage, perdant à chaque fois bâtiment et cargaison. Écœuré par ses revers de fortune successifs, il opte pour la religion et devient pasteur à Montauban. Enthousiasmé par les idées nouvelles, il est un fervent disciple de l'auteur de la « Profession de foi du vicaire savoyard ». Mais, paradoxalement, il a une conception plutôt restrictive de l'égalité : « L'égalité n'est pas la confusion des rangs et des distinctions ¹. » Ces mots révèlent toutes les contradictions du personnage. En réalité, sa carapace jacobine dissimule un calviniste profondément attaché à l'ordre et à la rigueur.

Lorsque Jeanbon arrive à Brest en inspection à l'automne 1793, il découvre un port militaire en pleine déliquescence matérielle et morale. Sa première décision, au vu de cette situation catastrophique, est en totale contradiction avec tout ce qu'il avait pu clamer auparavant. Et de nommer un ci-devant, Villaret-Joyeuse, à la place de Morard de Galles à la tête de l'escadre.

Jeanbon Saint-André va rétablir un semblant d'ordre dans les arsenaux et malgré la pénurie ambiante, il réussit au printemps 1794 à aligner 25 vaisseaux prêts à prendre la mer. En l'absence d'une volonté stratégique réfléchie et dans l'incapacité de pouvoir prêter assistance aux colonies, la Marine se voit réduite sous la Convention à l'escorte des convois de blé en provenance des États-Unis. Formée de bric et de broc, l'escadre française appareille pour couvrir le convoi Van Stabel et son précieux chargement de céréales, remboursement tardif des dettes de la jeune République américaine contractées à l'époque de la monarchie. Même si en termes purement numériques, la flotte française ne le cède en rien à celle de l'amiral Howe chargée d'intercepter le convoi, dès le départ l'escadre française se voit grandement handicapée par un manque chronique de coordination dû au déficit de cadres et de matelots expérimentés.

Le 13 prairial (1^{er} juin 1794) la flotte républicaine allait connaître son heure de vérité. Fort habilement les navires anglais réussirent à s'incurver en colonne dans la ligne de la flotte française, jetant en conséquence une grande confusion qui entraîna la dislocation de l'ordre de bataille initial. La ligne est coupée, suite à la désertion

1. G. BORDONOVE, *Les Marins de l'an II*, p. 34.

de nombreux vaisseaux français de leurs postes de combat, abandonnant leurs compagnons d'armes à leur sort. Isolés, ces derniers en sont réduits à livrer un combat désespéré qui malgré des actes de bravoure, comme sur le *Vengeur*, voit les bâtiments français contraints à amener pavillon. Profitant de la grande confusion, certains bâtiments comme l'*Entreprenant* se fondent dans l'épais voile de fumée pour se dérober au combat. Cela alors même que son capitaine, jacobin fanatique, avait juré encore quelques jours auparavant de ne « jamais déshonorer le pavillon national, dussé-je périr mille fois¹ ». La supériorité des Anglais réside dans le fait que leur manœuvre ne souffre d'aucun défaut de synchronisation. Les vaisseaux avariés sont aussitôt remorqués hors de la zone des combats. Et un nouveau vaisseau vient se substituer à celui endommagé. À l'inverse, du côté français, c'est le triomphe du chacun pour soi. Heureusement pour Villaret, il n'a en face de lui qu'un vieux gentleman fort courtois qui, une fois le soufflet infligé, ne profite pas de l'avantage pour anéantir la flotte française. Certes le convoi de Van Stabel est passé mais le bilan est cinglant : 7 000 morts et blessés, prisonniers, sept navires capturés. Georges Bordonove résume bien ce qui dans ces combats de prairial a fait défaut à la Marine de la République : « Il n'est pas exagéré de dire que les marins de prairial n'avaient guère que leur courage... Mais ce n'est pas en mourant que l'on gagne les batailles navales, c'est en continuant à vivre au détriment de l'adversaire. La mer n'a pas besoin de gestes spectaculaires ; elle ne demande que du savoir-faire et du sang-froid². »

Il fallait donc trouver un dérivatif héroïque à la population et transformer ce fiasco en un glorieux fait d'armes. Ce fut là le coup de génie de Barère qui fabriqua à partir de demi-vérités et de vrais mensonges la légende du *Vengeur*. Dans un discours fleuve à la Convention, Barère vante le sacrifice de l'équipage de ce navire qui après une lutte héroïque, plutôt que de se rendre, aurait sombré en chantant *La Marseillaise*.

La réalité est plus prosaïque. Après un combat certes courageux contre trois vaisseaux britanniques, le capitaine Renaudin, son bâtiment désarmé, décide d'amener le pavillon. Le commandant du *Vengeur*, partant par la première chaloupe envoyée par les Britanniques, abandonne hâtivement son navire. Une fois à bord du *Culloden*, il assiste à la submersion du *Vengeur* tout en dégus-

1. *Ibid.*, p. 235.

2. *Ibid.*, p. 273.

tant une collation faite d'un pâté de mouton... Quant à l'équipage, *Marseillaise* ou pas, il est abandonné à son triste sort¹.

En juin 1795, à l'occasion du débarquement de Quiberon, l'escadre de Brest se débande devant la flotte anglo-émigrée et se réfugie en catastrophe à Lorient en perdant quatre vaisseaux. Si le débarquement est aussi rapidement compromis, ce n'est donc pas du fait de l'intervention maritime mais bien grâce au coup d'œil et à l'énergie de Hoche. La capitulation du corps expéditionnaire voit, au mépris de la parole donnée, Hoche laisser fusiller plusieurs centaines d'émigrés dont une centaine au moins d'anciens officiers de la Royale. Deux années plus tard, au moment de l'expédition d'Irlande, Hoche, s'étonnant devant Morard de Galles de la disparition des officiers de Suffren, s'entendit répondre sarcastiquement : « Mais, mon général, ils sont morts à Quiberon² ! »

En 1796, si le Royaume-Uni détient une incontestable suprématie maritime et a réussi à s'emparer de l'ensemble des possessions françaises d'outre-mer, elle demeure cependant incapable de mordre sur la terre et de menacer sérieusement l'existence de la Révolution. Depuis le début du Directoire, le portefeuille de la Marine est confié à Truguet qui tente dans la mesure de ses moyens un effort de redressement. Mais ce sursaut temporaire est brisé par le coup d'État de Fructidor qui voit Truguet, soupçonné de sympathies royalistes, écarté du pouvoir. Cependant, son projet de porter la guerre au cœur même d'Albion est poursuivi. L'idée consiste à rassembler l'ensemble des forces espagnoles, françaises et hollandaises et à profiter de la désorganisation de la Navy due aux grandes mutineries de 1796-1797. Hoche insiste pour mener à bien ses plans, intrigue en haut lieu et finit par avoir gain de cause pour organiser une expédition en Irlande. L'armada à destination de la verte Erin appareille de Brest en décembre 1796 avec plus de 15 000 hommes à son bord. Pour faire place à l'équipement, peu de vivres ont été embarqués. Dès la sortie de la rade de Brest, l'ordre général se disloque et certains navires s'abordent. Dispersé par le mauvais temps, l'ensemble de l'expédition finit par se retrouver sur le lieu prévu du débarquement dans la baie de Bantry. Mais le navire amiral manque à l'appel. Les réserves de vivres diminuant de façon alarmante, l'escadre privée de commandement est forcée de faire demi-tour. Hoche qui arrive quelques jours plus tard n'a plus qu'à faire de même. Entre-temps une douzaine de bâtiments

1. *Ibid.*, p. 253.

2. Joseph MARTRAY, *La Destruction de la marine française par la Révolution*, p. 126.

ont été perdus soit victimes du mauvais temps, soit des Anglais. Pour autant, le Directoire ne renonce pas à son projet d'invasion des îles britanniques. Mais Bonaparte comprend rapidement l'impossibilité d'une telle opération, faute d'une marine digne de ce nom. Il projette alors de profiter de l'absence des Britanniques de la Méditerranée pour couper la route des Indes aux Anglais en occupant l'Égypte.

L'expédition qui vogue avec enthousiasme vers l'Orient en mai 1798 compte plus de 400 voiles. Treize vaisseaux et six frégates sont chargés d'escorter pas moins de 30 000 hommes. Cette force navale improvisée regroupe sous le commandement de Brueys d'Aigalliers, un ancien officier du grand corps, des éléments bien disparates. Les deux tiers des bâtiments sont des rescapés du saccage opéré par les Anglais à Toulon en 1793. Il manque environ un quart des effectifs réglementaires par bâtiment. Et l'on est obligé de recourir à des artilleurs de terre faute de marins formés. Ce manque d'hommes se fera cruellement sentir à Aboukir, lorsque les bateaux français se révélèrent, faute de bras, incapables de combattre à la manœuvre. Favorisé par la chance et le mistral qui cause des avaries à la flotte de Nelson qui guettait la sortie de l'Armada française des côtes de Provence, Brueys d'Aigalliers réussit à se faufiler jusqu'à Malte où s'effectue la concentration.

Début juillet, le corps expéditionnaire est débarqué sans résistance à Alexandrie. Nelson, pendant ce temps, quelque peu désespéré par la brusque évaporation de la flotte française, erre à travers la Méditerranée jusqu'au moment où, renseigné par hasard par un navire marchand, il apprend le débarquement français en Égypte. Revenant en vitesse, il surprend l'escadre française au mouillage à Aboukir. Le massacre est épouvantable. Tout le potentiel en germe dans la victoire des Pyramides est brisé. Le bilan parle de lui-même. Du côté anglais 200 morts et 400 blessés ; à l'inverse les pertes françaises s'élèvent à 1 500 tués et 3 000 prisonniers. Seuls deux vaisseaux accompagnés de deux frégates échappent au désastre. L'héroïsme et le sens du sacrifice des marins français ne peuvent être ici mis en question. Ainsi, le commandant du *Tonnant*, Aristide Aubert du Petit-Thouars, les jambes emportées par la mitraille, demande à se faire planter dans un baril de son pour pouvoir continuer à donner ses ordres jusqu'au bout. Comme le souligne l'amiral Auphan : « Ce qui est en cause, c'est l'indiscipline, l'anarchie, l'impuissance organique du système créée par la Révolution¹. »

1. Amiral AUPHAN, *La Marine dans l'histoire de France*, p. 151.

Chauffé à blanc par quelques agitateurs irlandais, le Directoire décide une nouvelle fois d'entreprendre une expédition visant à soulever l'Irlande. Cette fois-ci l'on change de tactique et l'on réussit à faire passer à travers les mailles du filet anglais une série de petites frégates transportant un petit corps expéditionnaire. Quelque 1 200 hommes débarquent en août 1798 sur le littoral irlandais. Mais, isolés et devant faire face à des forces très supérieures en nombre, les Français après quelques semaines de résistance sont contraints à la capitulation. À partir de 1800, la Grande-Bretagne demeure après Marengo la dernière puissance en lice contre la France. Mais de leur côté les Anglais sont las. Si leurs pertes peuvent paraître minimales, l'incapacité à empêcher une fermeture de fait du marché continental aux produits anglais commence à faire fléchir la City. Dépourvu de glaive sur le continent, le Royaume-Uni est contraint à la négociation. Les dix-huit mois de la paix d'Amiens signée le 15 mars 1802 ne sont en définitive qu'un court intermède qui rend compte de l'impossibilité pour les deux puissances à vivre en paix. « Paix plus désavantageuse que la guerre ¹ », s'exclame Lord Grenville sous les ovations de la Chambre des pairs, après avoir constaté que l'Europe nouvelle dominée par la France se ferme aux produits anglais. La Grande-Bretagne n'a bientôt d'autre solution que de saboter la paix. Une question maritime allait être la cause de la rupture. Malte devait être rendu à un ordre rénové, amputé de ses maisons anglaise et française, et jouir d'un statut de neutralité inviolable garantie sous l'égide des puissances européennes. En attendant, l'île doit être occupée par une garnison napolitaine. Prétendant du peu d'assurance que leur offre le royaume des Deux-Siciles, les Anglais refusent d'évacuer l'île. La rupture était consommée et « la seconde guerre de Cent Ans » allait s'achever douze ans plus tard sur une morne plaine du Brabant... « L'espace, disait August von Gneisenau, on peut toujours le regagner ; le temps perdu jamais ². » Superpuissance isolée sur le continent, l'Empire allait hériter pour le pire des ruptures opérées par la Révolution. Là où Vergennes s'était évertué à isoler le Royaume-Uni au nom de l'équilibre continental, la France se voit contrainte de nouveau à livrer une lutte sur deux fronts. Là où sous l'Ancien Régime selon l'historien anglais Ernest H. Jenkins, la France disposait d'une très belle marine, il ne reste en 1803 qu'une quarantaine de vaisseaux à flot. À partir de Trafalgar l'équilibre est rompu. Ce n'est plus la terre qui s'efforce d'atteindre

1. Joseph MARTRAY, *La Destruction de la marine française par la Révolution*, p. 166.

2. Amiral AUPHAN, *La Marine dans l'histoire de France*, p. 165.

la mer avec plus ou moins de conviction, mais bien celle-ci qui, passant à la contre-offensive, s'attaque à la terre en ouvrant sans cesse de nouvelles brèches sur le continent. L'exemple ibérique en est ici la meilleure démonstration. L'empereur admet lui-même avoir délaissé ses projets maritimes : « J'ai jeté le manche après la cognée lors du désastre de Trafalgar. Je ne pouvais pas être partout, j'avais trop à faire avec les armées du continent ¹. » Napoléon de regretter dans *Le Mémorial de Sainte-Hélène* de ne pas avoir trouvé le secours d'un Suffren : « J'en eusse fait notre Nelson et les affaires eussent pris une autre tournure, mais j'ai passé mon temps à chercher l'homme de la marine, sans avoir jamais rien pu rencontrer. Il y dans ce métier une spécificité, une technique qui arrêtaient toutes mes conceptions ². » Pâle dérivatif à l'absence de marine détruite par la Révolution, le blocus continental allait en réalité entériner la suprématie maritime et commerciale des Anglo-Saxons sur le reste du globe. En 1812, le total de la marine française qui n'a pas été capturé s'élève péniblement à 179 navires. Le commerce britannique passe de cette manière de 47 millions de livres sterling en 1807 à 56 millions en 1810. Constatant l'inefficacité du système qui pénalise d'abord les exportations françaises et n'empêche pas la contrebande, l'Empire délivre à partir de 1810 des licences d'importation. En d'autres termes, l'État français alimente ses caisses par la taxation et la revente de produits sur l'origine desquels on préfère fermer les yeux. Pendant ce temps, en toute impunité, les Anglais jettent l'ancre à quelques brasses des côtes françaises. La Navy immerge des corps-morts en baie de Douarnenez, aux Salins d'Hyères, pour y mouiller en toute quiétude. Mais c'est la rupture du blocus continental par la Russie qui va provoquer l'effondrement du système napoléonien, forçant l'empereur à s'avancer jusqu'à Moscou. Lorsque les coalisés franchissent le Rhin en janvier 1814, la Marine compte encore sur le papier une centaine de vaisseaux et plus de 50 frégates mais c'est une arme sans cohésion auquel la décennie révolutionnaire a enlevé tout savoir-faire, toute ambition stratégique. Comme l'écrit Philippe Masson : « La tourmente révolutionnaire contribuera à détourner durablement, sinon définitivement, le pays de la mer dont il aura été coupé pendant près de vingt-cinq ans ³. » Sous la Restauration, on en viendra même à douter du bien-fondé de la possession d'une marine. Mais en définitive, plus que la simple nécessité d'une marine, c'est la vocation

1. Comte de LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1956, t. I, p. 601.

2. *Ibid.*, t. II, p. 285.

3. Ph. MASSON, *De la mer et de sa stratégie*, p. 33.

globale de la France sur les océans qui est lourdement hypothéquée. La mer passe pour plus d'un demi-siècle au second plan des préoccupations des différents régimes politiques qui se succéderont. Entre-temps le Royaume-Uni aura pris un avantage décisif. Il faudra attendre le Second Empire pour que le pays se tourne de nouveau timidement vers les éléments. Qu'en aurait-il été si l'on avait prêté attention à ceux qui, comme La Luzerne dans son ultime memorandum à Louis XVI, insistaient sur la destinée océanique du royaume : « Je regarde la France comme condamnée par sa position géographique et par l'excès même de prospérité qu'elle a atteint, sous peine d'éprouver les plus grands malheurs, à être une puissance maritime et il me semble que le raisonnement et l'expérience démontrent également cette nécessité¹. »

TANCRÈDE JOSSEAN,
historien.

1. E. TAILLEMITTE, *L'Histoire ignorée de la marine française*, p. 10.

LA QUESTION DU DROIT RÉVOLUTIONNAIRE

Sur un sujet aussi complexe, un si rapide essai de synthèse¹ ne peut que se borner à mettre en valeur certains ressorts explicatifs, qui seront ceux, de préférence, dont on incline ordinairement à parler moins².

Le thème du droit privé sous la Révolution est un thème politique. Il l'est tout d'abord *superficiellement*, en ce sens que des points majeurs du droit privé sont des enjeux entre factions. Il l'est plus encore *fondamentalement*, en cet autre sens que son équipement philosophique est rattachable à des principes, il est tributaire de problématiques, qui sont celles des fondements politiques des Lumières³. Moyennant quoi, avant la chute de Robespierre ce sera plutôt le temps des rêves, de l'utopie, des *illusions*. Aux années suivantes c'est assez nettement le temps des *urgences*.

1. La première mouture de ce chapitre a pris la forme d'une conférence donnée à la Cour de cassation le 11 octobre 2005, et publiée dans la *Revue trimestrielle de droit civil*, avril-juin 2006, p. 239-253. – Éléments sommaires de bibliographie : Jean-Louis HALPÉRIN, *Histoire des droits en Europe de 1750 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2004, chap. « L'impact révolutionnaire » ; Xavier MARTIN, *Mythologie du code Napoléon. Aux soubassements de la France moderne*, Bouère, Dominique Martin Morin, 2^e éd., 2003, notamment p. 127-172 (« Impasses législatives de la Révolution ») ; Stefano SOLIMANO, *Verso il Code Napoléon. Il progetto di Codice civile di Guy Jean-Baptiste Target (1798-1799)*, Milan, 1998.

2. Pour une récente synthèse techniquement plus complète, voir l'étude très savante et fouillée de J.-P. LÉVY, « La Révolution française et le Code civil », dans COLLECTIF, UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS, *1804-2004. Le Code civil. Un passé, un présent, un avenir*, Paris, Dalloz, 2004, p. 87-105.

3. Sur cette dimension politique du droit, voir notre article « Fondements politiques du code Napoléon », dans *Revue trimestrielle de droit civil*, avril-juin 2003, p. 247-264 ; trad. espagnole par N. Pereyro, dans *La Codificación : sus Raíces y prospectiva. El Código Napoleón*, Buenos Aires, 2003, p. 157-195.

Deux illusions : l'illusion, d'une part, qu'il sera facile de simplifier le droit ; et puis celle, d'autre part, qu'il est profitable politiquement de desserrer les liens de famille.

Première illusion : l'idéal utopique de simplification.

Cet idéal est réaction à un excès, réaction qu'amplifient deux ou trois postulats culturels du moment. Extrême complexité du droit d'Ancien Régime. Elle est la résultante d'un enchevêtrement de sous-complexités, elles-mêmes hétérogènes.

La plus spectaculaire ? Elle est *territoriale*. Coupure du pays entre droit écrit et droit coutumier, un droit coutumier fragmenté lui-même en très nombreuses circonscriptions territoriales (nommées « détroits ») qu'achèvent d'effriter mille dérogations et autres enclaves. Se surimposent à ces détroits une huitaine de souverainetés jurisprudentielles territoriales : celles des parlements. Quant aux pays de droit écrit, eux-mêmes relèvent de quatre lots parlementaires. Des coutumes résiduelles y compliquent le tableau. La frontière au surplus, entre nord et midi, est poreuse : la pratique se fait volontiers contrebandière, dans les deux sens. Certains parlements septentrionaux ont des enclaves de droit écrit dans leur ressort. Et brochant sur le tout, le droit romain, doctrinalement voire davantage, a pignon sur rue en zone coutumière.

À tout cela se surajoutent : la forte présence du droit canonique – en droit du mariage ; et puis la coupure, en droit des personnes, entre droit des nobles et droit roturier, – autre facteur de variétés à l'infini, dont procède au surplus l'épineux foisonnement des situations mixtes.

De tout ce magma certains éléments pourront se dissoudre assez facilement, dès la Constituante. L'*éparpillement jurisprudentiel*, avec l'établissement du tribunal de cassation, un jalon capital dans la perspective unificatrice. L'*interférence du religieux*, avec la Constitution civile du clergé, puis la laïcisation de l'état civil et du mariage en 1792. Les *disparités personnelles* du droit, avec la mort de la noblesse. Tout cela n'est pas rien. Mais relativement c'est comme négligeable. Demeure entier le gros problème, ce bariolage territorial qui semble issu du fond des âges – et qui s'en targue ! –, et de quels âges ? ceux d'un lointain obscurantisme médiéval (en théorie)... Il en émane un sentiment incoercible de fatras, d'irra-

tionnel et d'archaïsme, qu'accentue l'atmosphère des écrits juridiques, dont le symbole est l'in-folio rébarbatif, et dont il est trop vrai qu'ils endurent la disgrâce d'un langage envieux, alors même que la langue culturelle de la France vient d'être épurée par le classicisme.

La complexité, en tant qu'outrancière, appelle son contraire... Alléchante illusion d'un système juridique entièrement dépouillé. Un type d'excès que favorisent précisément, dans le contexte culturel, certains ressorts fondamentaux. Tocqueville dira notamment des philosophes du XVIII^e siècle : « Quelque séparés qu'ils soient dans le reste de leur course, [...] tous pensent qu'il convient de substituer des règles simples et élémentaires, puisées dans la raison et la loi naturelle, aux coutumes compliquées et traditionnelles qui régissent la société de leur temps. – En y regardant bien, l'on verra que ce qu'on pourrait appeler la philosophie politique du XVIII^e siècle consista à proprement parler *dans cette seule notion-là*¹. »

Il importe ici d'évoquer deux noms : Descartes, Newton – première moitié, seconde moitié du XVII^e siècle. Le *cartésianisme* ? Exaltation d'un idéal de transparence qui de l'intellect s'impose au réel, sur fond accessoirement de rejet du passé : ce qui est doublement dangereux pour l'image des coutumes, et presque autant pour le prestige du droit romain. Entre autres corollaires, dans le secteur du droit, la conviction que le bon sens des idées claires suffit amplement, chez tout un chacun, pour désamorcer tensions et litiges ; précisément on aura là une conviction majeure de la Révolution. Quant au *newtonianisme*, il est ce travers du XVIII^e siècle qui, procédant d'un enthousiasme irréfléchi relativement aux découvertes de Newton, prétend réduire chaque discipline intellectuelle à un principe explicatif², voire de réduire à un principe, à la limite, la totalité du savoir humain. Songeons ici à d'Alembert, « Discours préliminaire » de l'*Encyclopédie*, vers 1750 ; le propos est fameux, c'est un acte de foi : tout « l'univers », est réductible certainement, affirme-t-il, à « un fait unique et une grande vérité »³.

À tout le moins sans doute l'univers politique, dont fait partie le droit, peut-il être réduit – en tout cas le rêve-t-on – à un principe

1. TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856), Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1986, p. 1036.

2. Voir par exemple le chapitre « La généralisation du paradigme newtonien » dans Georges GUSDORF, *Les Principes de la pensée au siècle des Lumières*, t. IV, *Les Sciences humaines et la Pensée occidentale*, Paris, Payot, 1971, p. 180 s.

3. D'ALEMBERT, « Discours préliminaire des éditeurs », dans DIDEROT et D'ALEMBERT (éd.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une Société de gens de lettres*, 33 vol. in-fol., Paris, puis Neuchâtel, 1751-1772, t. I, p. IX.

unique, et un principe unique promu précisément par la littérature du siècle des Lumières : l'*intérêt égoïste*, un intérêt, du moins, assez sophistiqué pour se faire altruiste en ne songeant qu'à lui ; c'est la clé du social¹. Et rattachable justement, cet égoïsme, dirait-on, à l'attraction universelle – que ce soit par analogie ou par consubstantialité. Écoutons Helvétius, vers 1760 : « Si l'univers physique est soumis aux lois du mouvement, l'univers moral ne l'est pas moins à celles de l'intérêt². » La conviction diffusément est générale. Écoutons Voltaire, le grand promoteur de Newton en France : « La loi de gravitation qui agit sur un astre agit sur tous les astres, sur toute la matière. Ainsi la loi fondamentale de la morale agit également sur toutes les nations [...] », le principe en étant, poursuit-il, « l'idée du juste et de l'injuste », elle-même « subordonnée » de façon nécessaire « au besoin que nous avons les uns des autres »³. D'Alembert pressentait, au cœur de l'univers, « une grande vérité », celle d'« un fait unique ». Le fait unique, ici ? l'intérêt égoïste. La grande vérité quant au politique, donc au juridique ? Un précepte l'exprime : « *Ne fais pas à autrui* ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. » Formule omniprésente chez tous les philosophes, et plus généralement dans toutes les rhétoriques. Dont la rhétorique constitutionnelle révolutionnaire. « Ne fais pas à autrui » : l'adage est inséré dans les déclarations de 1793 (seule phrase en italique) et 1795.

Et ce type de formule, flanqué ou non de sa version incitative (Fais à autrui ce que...), voilà positivement, dans la fibre utopique de la Révolution, la *loi de nature* par excellence, le principe applicable à toutes situations, et propre éminemment à vider les litiges par des déductions de simple bon sens⁴. Diderot, pour qui « la loi civile ne doit être que l'énonciation de la loi de nature », pourra

1. Nous nous permettons de renvoyer ici à notre étude *Nature humaine et Révolution française. Du siècle des Lumières au code Napoléon*, Bouère, Dominique Martin Morin, 2^e éd., 2002 ; trad. anglaise par P. Corcoran, New York-Oxford, 2001.

2. HELVÉTIUS, *De l'esprit* (1758), Paris, Fayard, 1988, p. 539.

3. VOLTAIRE, *Le Philosophe ignorant* (1766), éd. R. Mortier, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 46.

4. Certes on peut croire, tout simplement, reconnaître là des préceptes évangéliques. Mais la perspective n'est pas identique. Dans la mouvance épïcuro-stoïcisante à laquelle se rattachent les Lumières, « Fais à autrui » ou « Ne fais pas (ce que tu...) » exprime le *fondement* égoïste de l'« altruisme », qui n'en est donc pas un à proprement parler. Dans la perspective chrétienne, la formule n'indique que le *degré* – très élevé – d'une charité dont le fondement est notoirement tout autre chose que l'égoïsme. Ceci étant, de l'une à l'autre, la confusion est difficile à éviter. Le jansénisme aidant, le confusionnisme effectivement sera fréquent, dans les esprits chrétiens ou non, du siècle des Lumières aux premières décennies du siècle qui suit. Il est patent qu'il contribue à stimuler la perception du christianisme comme une éventuelle religion *civile*, c'est-à-dire ordonnée utilitairement aux intérêts du politique (voir le Concordat).

donc s'exclamer : « Que le code des nations serait court, si on le conformait [...] à celui de la nature ¹ ! » Et il est vrai théoriquement que l'adoption de ce principe élémentaire – « Fais à autrui... » ou « Ne fais pas... » – aurait vertu d'anéantir en un clin d'œil l'extravagante hypertrophie du droit ancien. Dans ces conditions l'on peut quasiment dire qu'on est en présence d'une confrontation presque titanesque entre deux excès.

Le droit réduit à une seule phrase ? Nul dans l'instant n'aura osé, nous semble-t-il, en annoncer *explicitement* la perspective. Mais une telle idée, de façon diffuse, flattait les esprits régénérateurs, et c'est à quoi *implicitement* tend l'idéal si répété d'un code simple et court, d'un droit simple et clair. À la Convention – ce n'est qu'un exemple – on a pu entendre annoncer comme proche l'heureux temps où « une page de papier suffira pour contenir nos lois civiles et criminelles ² ». Une page de papier ? C'est plus qu'un précepte, mais c'est tout de même un dépouillement, presque mystique.

Un droit dépouillé... donc tout simplement une société révolutionnaire dépouillée du droit. Élection des juges ; extrême faveur pour l'arbitrage, qui devient la règle, la voie judiciaire étant l'exception ; anéantissement de la science du droit ; donc fin des juristes, ces parasites du corps social, « cette vermine des États », comme l'auront pu dire alors des avocats. Chabot est de ceux qui l'expriment : « [L]orsque nous aurons un code civil à la portée de tous les citoyens », il ne sera « plus besoin de procureurs, d'avocats et de savants » ³. Voilà en vrac l'esprit nouveau. Il est typique des utopies : la société parfaite n'a pas besoin de droit. Et bientôt, logiquement, réduction à néant des facultés de droit, « où l'on n'enseignait que du radotage ⁴ » : mesure de septembre 1793.

Un tel état d'esprit aide à saisir l'échec des deux premiers essais de codification signés Cambacérès. Son premier projet, d'août 1793, 719 articles, n'est pas « aux normes » de l'extrémisme jacobin. Il aura pourtant été discuté presque intégralement. Et le 3 novembre, des conventionnels (étrangers au droit), sachant optimiser la dramatisation du climat politique, en obtiennent par surprise l'enterrement

1. DIDEROT, *Supplément au Voyage de Bougainville, ou Dialogue entre A. et B. sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas* (1772-1773), dans *Œuvres*, éd. L. Versini, Paris, Robert Laffont, 1994, t. II, p. 541-578, respectivement p. 570 et 574.

2. FLORENT-GUIOT, « Rapport à la Convention sur la suppression des avoués », 24 octobre 1793, *Archives parlementaires* (désormais A.P.), 1^{re} série, t. LXXVII, p. 482.

3. CHABOT à la Convention, 16 septembre 1793, A.P., t. LXXIV, p. 268, col. 1.

4. PRIEUR DE LA MARNE à la Convention, 16 septembre 1793, *ibid.*

– projet trop « juridique » – et font décider qu'un texte nouveau sera rédigé par six philosophes. Décret fantaisiste, à divers égards. En réalité, c'est Cambacérès qui reprend le collier, et qui joue le jeu cahin-caha – il n'y croit guère – et qui présentera une année plus tard un texte nouveau, qui court à l'échec : et parce qu'il est trop court – moins de 300 articles...ou bien trop long ? – et parce qu'à cet instant l'on est depuis deux mois dans « l'après-Robespierre ».

L'idéal utopique de simplification aura donc contribué à ce double insuccès. Sur l'entrefaite il fallait bien légiférer, au coup par coup, sur des sujets de droit privé considérés comme décisifs politiquement... Législation nerveuse, opérant par saccades. Elle courait les hasards d'une seconde illusion : la pertinence, politiquement, d'un *desserrement des liens de famille*.

Seconde illusion : la pertinence d'un desserrement des liens de famille.

Le ressort décisif de cet autre objectif n'apparaît pas nécessairement à première vue. Les innovations du premier élan révolutionnaire quant au droit privé sont interprétables, au premier degré, à la lumière de deux principes élémentaires que l'on devine : la liberté, l'égalité.

La *liberté* ? Liberté des *personnes* : la majorité à vingt et un ans, 20 septembre 1792 (c'était vingt-cinq ans en zone coutumière, et pire en droit écrit où prospérait l'antique autorité viagère du *paterfamilias*) ; le divorce, au même jour. Libération des *biens* (donc d'avantage de liberté pour les personnes) : suppression du retrait lignager, des substitutions fidéicommissaires. *Égalité* ? L'abolition du droit des nobles ; égalitaire à deux degrés, cette suppression : et en tant que telle, et parce que ce droit est symbolisé assez couramment par le droit d'aînesse... Et le divorce encore, dont la mise en place est considérée, peut-être hâtivement, comme un élément d'égalisation entre les deux sexes. Égalité toujours : promotion des enfants naturels (ils reviennent de très loin) ; la loi successorale du 12 brumaire an II (2 novembre 1793) les élève au niveau des enfants légitimes. Et couronnant le tout – emblème égalitaire – la loi successorale dite de nivôse an II (6 janvier 1794), laquelle impose une rigoureuse égalité dans les fratries, et qui s'ingénie en collatérale à émettre jusqu'au néant, quand il se peut, les patrimoines.

La liberté, l'égalité ? Ces références explicatives, en vérité, ne suffisent pas.

Car, creusant un peu, qu'allons-nous trouver ? *L'individualisme philosophique*. L'état naturel des êtres humains, c'est l'individu sans lien organique avec ses semblables, et au maximum des agglomérats fortuits et solubles. Entre individus il n'est de rapports un peu consistants que par artifice. Donc la société est artificielle. *Le contrat social est un artifice*, congénitalement. La société ? À son endroit, une expression intéressante de Portalis (le principal des rédacteurs du Code civil) sur le « prétendu bien de l'être purement métaphysique qu'on appelle la société ¹ ».

Un corollaire du caractère non naturel des liens sociaux, donc familiaux : leur trituration (bien intentionnée !) n'est pas un problème. Et c'est avec entrain que la Révolution desserre les liens sociaux : suppression des corps, des ordres, des communautés de métier, de ce qui reste des lignages – et relâchement des liens dans la famille étroite.

À cet endroit-là une ambivalence, une ambiguïté. Ces suppressions spontanément sont estimées libératrices, elles désentravent l'individu – d'où le principe explicatif de liberté. Naturellement il y a du vrai. Mais la logique est plus subtile. Ne parlons plus libération, et mettons l'accent sur le postulat individualiste. L'orientation change. Si l'entité sociale est un agglomérat d'individualités, la cohésion sociale veut des concitoyens très fortement soudés *en tant que* citoyens. En toute occurrence l'esprit *citoyen* doit être premier.

Or la nature *ne produit pas* de citoyens. C'est un handicap pour la société. La cohésion sociale n'est pas gagnée d'avance. Il est de bonne prudence de la vouloir compacte. On incline donc à l'ériger en absolu. Et du même coup l'on appréhende ce que j'appellerai les *déperditions d'énergie civique*. Comprenons ceci : toute affection particulière d'un citoyen non ordonnée directement au politique est un coup de canif dans le contrat social. Cette thématique est à double face : externe, interne.

Côté externe. Tout sentiment de bienveillance *de citoyen à étranger* doit être vu comme une atteinte à l'absolue compacité du corps social. Rousseau l'a exprimé en termes saisissants : si je gouvernais un peuple d'Afrique, a-t-il dit en substance, « je déclare que je ferais élever sur la frontière du pays une potence où je ferais pendre sans rémission le premier Européen qui oserait y pénétrer, et le premier citoyen qui tenterait d'en sortir ² ». Qui oserait le

1. PORTALIS au Conseil d'État, 25 brumaire an XII (17 novembre 1803), *A.P.*, 2^e série, t. VII, p. 696, col. 1.

2. ROUSSEAU, « Dernière réponse » (avril 1752), réponse à Charles Bordes qui, en juin 1751, avait critiqué son *Discours sur les sciences et les arts*, dans *Œuvres*

rappeler ? La fraternité révolutionnaire dans sa perspective universaliste, historiquement c'est une idée *superficielle*, qui rapidement vole en éclats, et à laquelle se substitue la crispation nationaliste xénophobe exacerbée des Jacobins. Que l'on songe ici à la bivalence du mot « patriote » en ces années-là... ; ainsi qu'à cette phrase de Rousseau encore, sertie dans *Émile* : « Tout patriote est dur aux étrangers : ils ne sont qu'hommes, ils ne sont rien à ses yeux » – ce que l'auteur approuve¹ ; et puis songeons encore à l'ombrageuse défiance de son *Contrat social* envers le christianisme, qui a le tort à son avis de constituer un redoutable dissolvant anti-civique, à cause justement de son idéal de fraternité entre tous les hommes. Ses *Lettres de la montagne* ne manqueront pas de confirmer que « le christianisme [...] énerve la force du ressort politique, [...] il rompt l'unité du corps social² ». Quant à Helvétius, sans ambiguïté il juge « évident que la passion du patriotisme, [...] si désirable, si vertueuse et si estimable dans un citoyen, est [...] absolument exclusive de l'amour universel³ ». Voilà pour le côté externe.

Côté interne, la logique est la même. Toute affection privilégiée, à l'intérieur du corps social, est comme un principe de dissolution, c'est un détournement d'énergie « citoyenne » ; on peut presque parler d'hémorragie interne. Idée présente notablement chez Montesquieu lorsqu'il décèle dans l'amitié « une espèce de contrat [...] qui n'est qu'un retranchement de celui que nous avons passé avec la société entière, et semble même, en un certain sens, lui être préjudiciable⁴ ». Mais durant les années révolutionnaires, c'est la famille essentiellement qui est visée par cette logique. On peut entendre, à la tribune des Jacobins, cette affirmation d'un président de séance que « quand il s'agit de la patrie, il n'est ni frères, ni sœurs, ni père, ni mère ; les Jacobins immolent tout à leur pays⁵ ». Au théâtre il est dit que « le vrai citoyen ne voit père ni fille, ni femme, ni parents⁶ ». Et l'on pourra lire, après la Terreur : « Les

complètes, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, 1964, rééd. 1979, p. 90-91.

1. ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation* (1762), dans *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, 1969, p. 248.

2. ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne* (1764), dans *Œuvres complètes*, t. III, p. 705.

3. HELVÉTIUS, *De l'Esprit*, p. 220-221.

4. MONTESQUIEU, *Cahiers, 1716-1765*, Paris, Grasset, 1941, p. 247.

5. MARIBON-MORTAUT aux Jacobins, 9 brumaire an II (30 octobre 1793), dans Alphonse AULARD (éd.), *La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, 6 vol., t. V, Paris, 1895, p. 490.

6. Jean-Louis LAYA, *L'Ami des lois, comédie...* (1^{re} séance, Paris, 2 janvier 1793), dans *Répertoire du théâtre républicain...* [reprint de la collection de Lunel, 1773-1822], 15 vol., t. XV, Paris, 1986, p. 18.

larmes versées sur la tombe d'un père, ou d'un frère, ou d'un ami, étaient un *vol fait à la cité*¹. »

Surtout visées, observe-t-on : les affections dans la famille. Elles menacent de lésions la *bonne* fraternité, celle qui doit prévaloir *entre les citoyens* pour constituer ce qu'on se plaît à dire alors « la grande famille ». Le jacobin et conventionnel Lequinio n'est-il pas allé jusqu'à professer que « la société générale se fortifierait par la *rupture* de tous les liens particuliers² » ? D'où la suspicion à l'égard des liens intrafamiliaux. À cause de ceux-ci – ce n'est qu'un exemple (il est important) – le citoyen est présumé moins disponible mentalement pour s'épanouir sous les drapeaux, jusqu'à mourir avec entrain. Il faut lui redire ainsi qu'à ses proches – et lui faire chanter – qu'essentiellement il est enfant de la patrie, plus que de ses parents, et plus qu'époux, et plus que père, etc. Et dans ce registre *La Marseillaise* n'est pas seule en cause. Marie-Joseph Chénier, dans *Le Chant du départ*, fait dire aux soldats par les mères de famille : « Tous vos jours sont à la patrie ; elle est votre mère avant nous³. » Or les genres, en l'affaire, se prêtent au mélange. Après les chants patriotiques, le droit civil. Les deuxième et troisième projets de Code civil de Cambacérès jugent opportun de disposer : « Le citoyen appartient à la patrie. » Et son discours préliminaire sur le troisième estime utile d'enfoncer le clou en « rappel[ant] aux parents que leurs enfants appart[iennent] à la patrie⁴ » (lui est célibataire). La famille ne doit pas faire écran. Les plans pédagogiques, sous la Révolution, lui soustraient les enfants ou aspirent à le faire, pour une éducation publique et collective – réminiscence accessoirement des lois de Lycurgue, lequel « ne pensait pas, nous rapporte Plutarque, que les enfants fussent en particulier à leurs parents ; il les regardait comme communs à tout l'État⁵ ». Et les visites domiciliaires sous la Terreur, de par leur banalisation, sont une illustration tout spécialement concrète de la porosité – politiquement voulue – de l'enclave familiale au pouvoir de l'État.

1. Du conventionnel COURTOIS, « Rapport au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices », 16 nivôse an III (5 janvier 1795), *Le Moniteur*, n° 150, 30 pluviôse (18 février), p. 613, col. 2 ; les italiques sont de notre fait.

2. LEQUINIO, *Les Préjugés détruits*, Paris, 1792, p. 144-145 ; *idem* pour les italiques.

3. Ginette et Georges MARTY, *Dictionnaire des chansons de la Révolution, 1787-1799*, Paris, Tallandier, 1988, p. 187.

4. CAMBACÉRÈS, « Discours préliminaire à son troisième projet de Code civil », messidor an IV (juin ou juillet 1796), *Le Moniteur*, n° 340, 10 fructidor (27 août), réimpression, t. XXVIII, Paris, 1863, p. 403, col. 1.

5. PLUTARQUE, *Vies parallèles*, trad. et éd. B. Latzarus, t. V, Paris, 1955, p. 204.

Ici peut-être une parenthèse. La transgression, par le pouvoir, du double écran de l'intimité familiale et de l'intériorité des enfants n'est pas nouvelle ; elle a été inaugurée cent ans plus tôt par Louis XIV persécutant les protestants : qu'on songe d'une part aux dragonnades, et d'autre part au retrait des enfants des familles, pour qu'ils soient mis sous perfusion de catholicisme. Autrement dit, sous l'extrémisme jacobin il y a autre chose, il y a une vague de fond, la croissance étatique, et son inclination – disons : totalitaire, donc anti-familiale – à l'emprise intégrale sur les individus.

Ainsi s'éclaire la rhétorique anti-famille des idéologues révolutionnaires. Danton et Robespierre dénoncent identiquement l'effet rétrécissant du cadre familial sur l'esprit des enfants. Lequinio, déjà cité, met « en principe qu'il serait heureux » que « les enfants ne connussent point leur père »¹. L'idéal de Saint-Just ? immoler sans pitié à l'intérêt public les « affections privées » – tous ces mots sont les siens². Pure exaltation d'esprits échauffés par la conjoncture ? Réponse négative. Une ligne isolée rédigée à froid, dans les manuscrits de l'abbé Sieyès : « Un législateur éclairé verrait jusqu'où on peut permettre les liens de famille³. » Ce type de notation, qui confine il est vrai à la caricature, illustre excellemment les effets conjugués, contre le familial, du présumé individualiste et de l'étatisme, appariés l'un à l'autre en profonde harmonie.

Tel est donc – à peu près – le contexte mental des grandes mesures de droit privé aux premières années révolutionnaires. Soustraire l'individu à l'emprise familiale, ce n'est « libérateur » que superficiellement. De façon plus profonde c'est supposé meilleur pour une emprise sociale sur les individus : objectif majeur en réalité de la politique des Lumières françaises. Les cellules familiales sont en quelque manière des *retenues d'affection*, comme on dirait d'une retenue d'eau. Elles contrarient donc, dans le corps social, la circulation des influx civiques. Elles sont comme des caillots, qu'il faut fluidifier. La famille est trop dense, trop « ficelée ». Ses nœuds sont donc à desserrer. Promouvoir les enfants naturels *solubilise* le familial dans le social, de même que l'idée d'Olympe de Gouges, purement théorique mais révélatrice, d'une péréquation entre les familles grâce à l'adoption, censée induire expressément un resser-

1. LEQUINIO, *Les Préjugés détruits*, Paris, 1792, p. 144.

2. SAINT-JUST à la Convention, 11 germinal an II (31 mars 1794), *A.P.*, 1^{re} série, t. LXXXVII, p. 629 col. 2-630, col. 1.

3. SIEYÈS, « Délinéaments politiques » (1774 et 1776), dans *Des manuscrits de Sieyès, 1773-1799*, éd. C. Fauré, J. Guilhaumou et J. Valier, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 227.

rement des liens sociaux¹. Casser l'indissolubilité du couple *solubilisera*, donc donnera du jeu ; et même un jeu démographique, utile socialement. Et militairement. Des élus bretons ne sont-ils pas fiers de communiquer à la Convention que des épouses chargées d'années vont au divorce par civisme, laissant « des époux dont la nature promet encore » jeter leur dévolu sur de « jeunes campagnardes » pour « augmenter ainsi le nombre des défenseurs de notre liberté »².

Ajoutons à tout cela l'abaissement – théorique – du pouvoir marital ; et par-dessus tout l'*anéantissement du pouvoir des pères*. Aspect capital³. Sous l'Ancien Régime le pouvoir du père et celui du roi renvoient l'un à l'autre. L'autorité des pères est très hiérarchisante. Autrement dit son desserrement, selon la logique de l'esprit nouveau, se fait stratégique, et cela d'autant plus que statistiquement jeunesse et exaltation révolutionnaire sont en connivence assez naturelle. La majorité à vingt et un ans ? C'est un premier pas. Il ne suffit guère. La faculté d'avantager par donation ou testament donc aussi bien de sanctionner – jusqu'à pouvoir exhéredier, dans le Midi – est ressentie de plus en plus comme décisive : elle est la clé – comprenons bien : une clé *viagère* – du pouvoir paternel. Contre les pères en d'autres termes, on n'a rien fait tant que survit la faculté de disposer. Il faut l'abattre. Et c'est chose accomplie le 7 mars 1793 : inopinément, sans aucun débat ; sans respecter la procédure législative. Sans nous donner un commencement d'explication. Mais le même jour que se passe-t-il ? On entre en guerre contre l'Espagne. Et tout s'éclaire. Les volontaires, principalement méridionaux, doivent affluer sous les drapeaux. À cet effet il faut briser dans les familles tous les chantages patrimoniaux, qui contrarieraient cet élan civique. Et voilà bien le desserrement d'un lien de famille... Les jeunes s'en trouvent *mobilisés* : un mot soudain « phosphorescent ».

1. Olympe DE GOUGES, « Les droits de la femme » (septembre 1791), dans *Écrits politiques, 1788-1791*, préface de O. Blanc, t. I, Paris, 1993, p. 212.

2. Comité d'Instruction publique de la Convention, 11 floréal an II (30 avril 1794), *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale* (1^{re} éd. J. Guillaume), rééd. augm. J. Ayoub et M. Grenon, Paris-Montréal, 1997, t. IV, fasc. 1, p. 192, et fasc. 2, p. 735 ; et *A.P.*, 1^{re} série, t. LXXXIX, p. 215, col. 1.

3. Quant à cette question, abordée ici et un peu plus loin, qu'on nous permette de renvoyer à notre étude « Fonction paternelle et code Napoléon », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 305, 1996/3, p. 465-475 ; trad. anglaise par T. Selous dans L. SPAAS [éd.], *Paternity and Fatherhood : Myths and Realities*, Londres-New York, 1998, p. 27-39 ; trad. italienne par F. Klitsche de la Grange, dans *Behemoth. Trimestrale di Cultura politica*, vol. 32, 2002/2, p. 23-28.

Août 1793 : Cambacérés claironne en son premier rapport le décès du pouvoir paternel ; quotité disponible, en effet, rétrécie à un maigre dixième. 3 novembre : enterrement du projet. Mais dès le 6 janvier, loi successorale du 17 nivôse. Hyper-égalitaire ? Elle l'est effectivement jusqu'à l'incandescence, et nous l'avons noté. Mais elle est davantage, qu'on méconnaît souvent : la consommation d'un démantèlement du pouvoir des pères. Quotité presque nulle : *un dixième*, pas même attribuable à des successibles. Abattre les pères : c'est la grande affaire de ce texte phare, indéniablement.

Or ce n'est pas tout. Loi *rétroactive* au 14 juillet 1789, soit sur quatre ans et demi ; comme la loi relative aux enfants naturels quelques semaines plus tôt. Cette rétroactivité, c'est un coup de tonnerre socio-juridique. Dans la conjoncture, elle n'est nullement dénuée de logique. La Révolution, fondamentalement, c'est une pulsion de table rase. Or le droit privé, malgré ses enjeux idéologiques, a fait exception. Les grandes mesures de déblaiement, à son égard, ont attendu trois ou quatre ans, voire un peu plus. Il faut en déduire que le droit privé, c'est un champ d'action où même l'utopie a dû composer avec le réel. Moyennant quoi le caractère rétroactif, si l'on peut dire, c'est de la table rase à retardement, c'est une régularisation, une manière de rattraper le temps perdu.

Au demeurant, ce caractère est solidaire au plus haut point du paroxysme jacobin. Violence législative, politique ou physique : tout est lié. Janvier 1794 : loi de nivôse, mais aussi par exemple ébranlement des colonnes infernales en Vendée. Village après village, destruction méthodique et massive, par le fer et le feu, des habitants âgés, des femmes, des enfants¹. La tête politique de l'épuration régénératrice, c'est bien sûr Carrier, le conventionnel en mission à Nantes. Ce qui nous ramène instantanément à notre sujet. Car qu'apparaît-il ? Que ce même Carrier remarquablement va solliciter à la Convention, pour un cas d'espèce, une rétroactivité successorale non à juillet 1789, mais à l'année 1773 – soit allègrement 21 années². Ce n'est sans doute qu'une anecdote mais avec relief on y sent le lien, à travers la personne de Carrier, entre exaspération de la violence physique et exacerbation d'une violence de nature « juridique ».

La demande de Carrier n'a eu aucun succès. Lui-même bientôt est sacrifié par ses complices de l'avant-veille... Inversion de

1. Sur la justification doctrinale du massacre, voir notre étude *Sur les droits de l'homme et la Vendée*, Bouère, Dominique Martin Morin, 1995.

2. CARRIER à la Convention, 16 germinal an II (5 avril 1794), *A.P.*, 1^{re} série, t. LXXXVIII, p. 204, col. 1.

tendance. Robespierre entre-temps est tombé. En bien des matières dont le droit privé, l'on est arrivé au *temps des urgences*.

LE TEMPS DES URGENCES : 1794-1799

Années d'inquiétude : l'entité française paraît descellée. Croissante appréhension de n'en jamais sortir. Le droit privé, dans ce contexte, est impliqué. Il l'est dans la perspective d'une double urgence : le resserrement des liens sociaux et un ordonnancement du chaos juridique.

Première urgence : resserrer les liens entre individus.

Autrement dit, consolider les liens sociaux *en général*... Et pourquoi pas, tout simplement, les liens de famille, comme à l'instant ? Parce que la crise des liens sociaux paraît globale. Selon un bon témoin, philosophe des Lumières, ce que « l'activité continuelle d'une législation inquiète et mobile » a alors « altéré », ce sont bien « toutes les relations sociales »¹. Fondamentalement : l'*individualisme*. Le composé social comme coordination d'individualités. Une coordination qu'on eût crue spontanée, par le jeu naturel des calculs d'intérêt (souvenons-nous : l'égoïsme *altruiste*). Or ça n'a pas marché. Au soir du « siècle de la haine » (comme écrivait Rousseau²), ce composé social est presque saccagé. « Il semble, en ce malheureux temps, que les hommes n'existent que pour s'entre-détruire³. » Il faut agir sur les esprits : par l'éducation, par la propagande, étroitement couplées. Et puis surtout il faut agir à la jointure des relations interindividuelles.

Je dis « surtout » relativement à notre thème, car il se trouve que cette jointure entre les grains individuels est le lieu précis où le droit privé, de par sa nature, offre ses services. Il en résulte, en ce climat, la conviction – exagérée ? – d'une aptitude déterminante du droit

1. André MORELLET à W. Petty, marquis de Lansdowne, 13 février 1796, dans *Lettres d'André Morellet*, 2 vol., Oxford, 1991 et 1994, t. II, p. 217.

2. ROUSSEAU, *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues (1772-1775)*, Troisième Dialogue, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1959, p. 965.

3. Du Vendéen républicain A. COLLINET, *Les Sables et la guerre de Vendée. Manuscrits de Collinet (1788-1804)*, éd. A. Gérard, La Roche-sur-Yon, 2003, p. 362 (été 1795). Sur ce thème essentiel de la haine, voir notre *Voltaire méconnu. Aspects cachés de l'humanisme des Lumières (1750-1800)*, Bouère, D. M. Morin, 2006.

privé à *conserver* la société¹. Cette dernière n'est-elle pas menacée dans son existence même ? On le croit, par panique. L'idéal – explicite ! -- de la conservation est un trait majeur de la rhétorique post-thermidorienne². Moyennant quoi le resserrement des liens de famille, en ce contexte, est capital : et l'on devra dire, le moment venu, jusqu'à quel degré. Mais il nous faut jeter d'abord plus qu'un coup d'œil sur les liens *contractuels*, qui ont l'intérêt de couvrir aussi, d'une autre manière, le panorama des rapports sociaux.

La dégradation révolutionnaire du tissu social peut être perçue – entre autres approches – comme un désordre contractuel de grande ampleur. Inflation monétaire d'une extrême gravité. Saccage pathologique du marché des immeubles. Fluctuations erratiques des solvabilités par le simple fait des vicissitudes sociopolitiques ou économiques. Faillites en cascade. Et l'État lui-même, qui initialement s'était prévalu de « la loyauté française », a dû se résoudre à donner l'exemple, le mauvais exemple : la banqueroute des deux tiers, au cœur du Directoire ; elle a en prime la cruauté de ne pas s'appeler banqueroute, mais « consolidation du tiers ». Plus généralement l'ambiance d'anarchie n'est que trop propice aux dérobes des débiteurs indéliçats. (On observera même que dans un paysage de déchirements civils, être créancier peut être un facteur de mortalité.) Benjamin Constant écrit de France en Suisse en floréal an VI : « Je veux engager des gens qui me doivent à me payer, ce qui n'est plus du tout d'usage dans ce pays³. » Œuvrant au Code civil, Bigot-Prémeneu fera évocation « des malheurs de tout genre dont les créanciers n'ont cessé d'être accablés sous la Révolution » et exprimera en conséquence la volonté législative peu équivoque « de chercher à *enchaîner les débiteurs* »⁴. Inefficacité ou dénaturation de la contrainte publique. Crise de grande ampleur de la *probité* ; à tout propos l'on parle d'elle en ces années : c'est mauvais signe. La vie publique du Directoire, c'est la tricherie électorale étatique

1. Voir notre étude « Politique et droit privé après Thermidor », dans *La Révolution et l'ordre juridique privé : rationalité ou scandale ?*, Actes du colloque d'Orléans, septembre 1986, Orléans, 1988, p. 173-184 ; version retouchée : « Aux sources thermidoriennes du Code civil. Contribution à une histoire politique du droit privé », dans *Droits. Revue française de théorie juridique*, vol. 6, 1987, p. 107-116.

2. En ces années, « conservateur », « conservation » et « conserver » sont des mots clés, très fortement valorisés.

3. Benjamin CONSTANT à Mme de Nassau, 9 floréal an VI (28 avril 1798), dans *Œuvres complètes, Correspondance générale*, éd. C. P. Courtney, t. III (1795-1799), Tübingen, 2003, p. 331.

4. BIGOT-PRÉMENEU au Conseil d'État, sur les hypothèques, 12 pluviôse an XII (2 février 1804), *A.P.*, 2^e série, t. VIII, p. 106, col. 1. Les italiques sont de notre fait.

organisée, en permanence. Et crise – plus générale – de la parole donnée, sur fond d'une abyssale déchéance du serment.

Ce dérèglement du champ contractuel est d'autant plus traumatisant qu'il a fait suite à l'euphorie des premiers temps. La table rase inaugurale eut pour effet instantané d'anéantir de multiples entraves à la liberté contractuelle. Sous cet élan résolument libérateur – de *tous* contrats : l'espérance (irénique !) déjà dite d'une harmonisation à peu près spontanée de tous les égoïsmes... Une illustration de cette atmosphère ? Selon Cambacérès, en septembre 1794, « le droit de contracter *n'est que* la faculté de choisir les moyens de notre bonheur ¹ ». C'est le climat de l'utopisme jacobin... Au cours du Directoire, la tonalité change ; Cambacérès encore, mais c'est un cri d'alarme ou un avertissement : il estime nécessaire, désormais, de rappeler « qu'à la stabilité des conventions est attachée la stabilité de l'État ». Enjeu *politique*, fondamentalement, du droit des contrats.

C'est qu'il y a urgence. Mais comment assainir le tissu contractuel ? Le droit des hypothèques se cherche et tâtonne : entre autres embarras le « *secret des familles* » répugne évidemment à leur publicité. L'emprisonnement pour dette civile (« contrainte par corps ») avait été aboli en mars 1793 – en partie pour fournir de la chair à canon. « C'était donner un champ libre à la mauvaise foi, observera Bigot-Préameneu, dans un temps où le besoin de la comprimer était le plus pressant ². » Il est rétabli, cet emprisonnement, quatre années plus tard, mais c'est laborieusement qu'il se réorganise. Quant à la rescision pour lésion (annulation d'une vente d'immeuble à trop bas prix), elle est l'objet d'un affolement excellemment illustratif du désarroi. En trois ans quatre lois, qui vont dans tous les sens, et dont l'ultime (31 août 1798) *supprime* purement et simplement toute rescision à cause du chaos généralisé ; un parlementaire avait fait valoir – c'est révélateur – que dans cette matière les « principes ordinaires » ne sauraient convenir « à des temps qui sortent du cercle ordinaire des probabilités » ³.

Difficulté de resserrer les liens sociaux en général ?... D'où un reflux précipité vers la *famille* et ses valeurs. Mais un reflux mental plus que législatif. Les liens sociaux les plus aisés à resserrer, *a*

1. CAMBACÉRÈS à la Convention, sur le second projet de Code civil, 23 fructidor an II (9 septembre 1794), dans Pierre-Antoine FENET (éd.), *Recueil des travaux préparatoires du Code civil*, 15 vol., Paris, 1827, t. I, p. 108.

2. BIGOT-PRÉAMENEU au Conseil d'État, 12 pluviôse an XII (2 février 1804), *A.P.*, 2^e série, t. VIII, p. 95, col. 2.

3. CORNET au Conseil des Anciens, 6 messidor an VI (24 juin 1798), *Le Moniteur*, 9 messidor (27 juin), p. 1119, col. 3.

priori, ce sont les liens entre parents. Tout simplement parce qu'il y a là spontanément les affections – qui certes sont fragiles et bien évanescentes : c'est une conviction anthropologique venue des Lumières. Elles sont peu de chose, les affections dans la famille, mais elles sont là. Elles offrent une amorce au législateur pour peu qu'il maîtrise l'art de les consolider en agençant adéquatement les intérêts entre parents, sur le mode du chantage implicite. Un orateur du Code civil dira bientôt qu'il s'agit là de « captiver les affections ¹ » : cette expression est stratégique.

Hier encore, les affections dans la famille étaient tenues, nous l'avons dit, pour un détournement des énergies civiques. Désormais, frontalement, c'est l'inverse. L'adresse de la Convention au peuple français que lit Cambacérès en octobre 1794, et qui suscite un enthousiasme sans réserve, porte que « les vertus domestiques forment le citoyen ² ». La Révellière-Lépeaux affirmera bientôt que les liens de famille sont « seuls », des liens sociaux, « le modèle et le nerf » ; et ce farouche antichrétien voudra les renforcer en restaurant l'usage des parrains et marraines ³. On a lu entre-temps, dans la Déclaration des devoirs de 1795 : « Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux. » Il fallait bien que ce fût dit solennellement, « dans ce temps malheureux » où « le père, le fils, les frères, les parents et les voisins » se trouvaient être « en la plus grande défiance les uns des autres » ⁴. Bref, dorénavant le message est clair. L'attachement familial n'est plus un corrosif des attachements civiques, il en est désormais la condition première. Écoutons Portalis, en 1797 : « Ce sont les époux fidèles, les bons pères, les bons fils qui font les bons citoyens. » Et son discours préliminaire sur le projet de Code civil (janvier 1801) dira l'urgence, expressément, de « propager l'esprit de famille, [...] si favorable, quoi qu'on en dise, à l'esprit de cité » (et l'on voit à quoi peut faire allusion ce « quoi qu'on en dise »). Et Portalis de marteler presque aussitôt, dans ce discours : « Ce sont les bons pères, les

1. BIGOT-PRÉAMENEU au Corps législatif, 2 floréal an XI (22 avril 1803), *A.P.*, 2^e série, t. IV, p. 719, col. 2.

2. Adresse de la Convention au peuple français, 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794), *A.P.*, 1^{re} série, t. IC, p. 32, col. 1. Cette adresse est « souvent interrompue par les plus vifs applaudissements, et adoptée unanimement par un mouvement simultané » (p. 30, col. 2).

3. LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX, *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales* (discours prononcé à l'Institut le 15 floréal an V [4 mai 1797]), Paris, an V (1797), respectivement p. 25 et 23-24.

4. *Manuscrits de Collinet*, p. 288, été 1795.

bons maris, les bons fils qui font les bons citoyens¹. » De 1795 à 1801 la formulation, de toute évidence, aura prospéré.

Mais son succès illustre en fait un piétinement. Car l'état du droit n'a pas évolué. Le législateur d'après Thermidor est paralysé. La marche arrière est enrayée, pour des raisons principalement d'opportunisme – mais certaines sont vitales : songeons à celles des régicides. Les politiques s'entre-surveillent. L'instabilité – dans un sens « chimique » – du climat mental est pathologique. Toute réaction législative déterminante, même désirée de presque tous, achoppera sur deux types de blocages. Elle constitue d'une part une menace objective, comme étant propre à déclencher un enchaînement de réactions incontrôlées, pouvant induire d'incalculables déchirements. Et d'autre part quiconque appelle expressément une réaction législative – répétons-le : même espérée de presque tous – est soupçonnable *ipso facto* d'inavouables calculs personnels dans la perspective d'autres chamboulements sociopolitiques. Entre-surveillance, donc paralysie.

Quant à la famille, deux questions cruciales : le divorce facile et le dépérissement du pouvoir paternel. Le *divorce* d'abord. Il est tenu pour un rongeur du lien social. Mais aux freins déjà dits s'en ajoute en l'affaire un troisième : l'image du divorce en tant que symbole antireligieux. La rétrogradation n'est donc que circonspecte. Un seul aspect concret : en juin 1795, suppression du divorce fondé sur les six mois de séparation de fait. Et pour le reste simplement, au fil des ans, une rhétorique anti-« divorciaire » – adjectif d'époque – qui culminera *in extremis* dans le discours de Jacqueminot sur le dernier projet manqué de Code civil. Le code Napoléon restreindra sévèrement l'ouverture du divorce, que de surcroît raréfiera – c'est ce qu'on espère – l'heureuse influence du catholicisme utilitairement revitalisé par le Concordat.

Ensuite, l'*autorité des pères*. Les politiques sont persuadés qu'une restructuration de l'entité française passe en priorité par un réarmement du pouvoir paternel. Il importe donc de leur restituer une quotité disponible, laquelle viagèrement tiendra en respect les progénitures. Visée ici : la loi de nivôse. Mais rien à faire. Le législateur, il faut le redire, est paralysé. Contre ce texte phare il fait pourtant beaucoup, mais sans toucher au fond. Il ose abolir la rétroactivité. L'opération est réclamée impérieusement par l'opinion. Illustration ponctuelle, un peu anecdotique, de cette fébrilité ? Du 6 juillet au 22 octobre 1795 le général Bonaparte, de Paris, agite

1. Pour les références, voir notre article « Fondements politiques du code Napoléon », p. 257-258.

ce thème jusqu'à douze fois dans ses courriers à son frère Joseph, alors à Gênes¹ ; et par la suite il adviendra qu'il fasse mention des « monstrueux excès civils de nos législatures² ». L'abolition, problématique, est néanmoins précipitée : elle n'attend pas la mise en place du Directoire. Elle a lieu dans la fièvre. Lui sont propices les insuccès de l'extrémisme jacobin au printemps 1795. Elle est effective le 26 août... mais il faut bien qu'elle soit elle-même rétroactive : et l'on entrevoit quel invraisemblable embrouillamini a pu résulter de toute cette affaire, laquelle traînera tout aussitôt dans son sillage une kyrielle de mesures transitoires.

Mais en attendant, lacune essentielle malgré une attente quasi unanime, l'arme paternelle de la quotité – chantage patrimonial sur la progéniture – n'est pas restituée. Toujours le blocage. Notamment les allusions à ce problème ne sont qu'obliques. Et rien ne bouge. Il faut attendre Jacqueminot, en décembre 1799 – donc peu après Brumaire –, pour voir reparaitre une quotité au profit des pères, et un discours résolument « anti-jeunesse », et l'annonce expresse d'un ordre moral très hiérarchisé, pour « resserr[er] des liens que les excès de la Révolution ont tant relâchés³ ». Le projet Jacqueminot est certes mort-né mais dès aussitôt, en mars 1800, prélèvement d'un organe sur ce projet mort-né : la loi de germinal rétablit au pas de charge la fameuse quotité disponible, que d'ici peu le Code civil se contentera de renforcer. On notera donc que par rapport au Code civil l'anticipation de germinal an VIII fait symétrie diachroniquement, en quelque sorte, avec la rétroactivité de nivôse an II.

Le Code civil ? Dans l'immédiat – mars 1800 – sa perspective, il faut le dire, est incertaine, tant une résorption du chaos juridique semble un défi législatif herculéen. Ce qui nous achemine vers la *seconde urgence* de l'après-Thermidor.

Seconde urgence : mettre un terme au chaos juridique.

L'ambition, notera-t-on, est revue à la baisse. L'« idéal utopique de simplification » n'est plus d'actualité. Comme trop souvent cet idéal n'a sécrété, sur le terrain, que son contraire. Prétendre réduire tout à un principe unique ? De cette illusion la mode est passée.

1. Napoléon BONAPARTE, *Correspondance générale* publiée par la Fondation Napoléon, 12 vol. prévus, 2 vol. parus, t. I *Les Apprentissages, 1784-1797*, Paris, 2004, p. 233-272, *passim*. Sans qu'on sache le détail du dossier, tous deux espèrent l'abolition relativement à leurs affaires patrimoniales en Corse.

2. LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène* (1823), Paris, Éd. du Seuil, 1968, p. 184, col. 2, propos du 27 mars 1816.

3. P.-A. FENET, *Recueil des travaux préparatoires du Code civil*, t. I, p. 331.

Mme de Staël proteste, au cœur du Directoire : « La nature n'est en rien soumise à l'empire d'une seule loi. La folie, c'est la domination d'une idée unique, et lorsque vous voulez arranger la société comme la tête d'un homme en démence, [...] ce qui semblait la clarté même par la combinaison abstraite, est le chaos dans l'application¹. » Et de fait, quant au droit, l'objectif doit se faire désormais plus modeste, mais il n'en est ni moins urgent ni plus facile : juguler un chaos juridique foisonnant.

À cet égard un phénomène traumatisant : une inflation législative apparemment inexorable. 15 000 lois en cinq ans ? Le chiffre court dans les débuts du Directoire. Il est question de 40 000 quatre ans plus tard. Quoi qu'il en soit, c'est un grand choc. Joseph de Maistre ironisera sur cette étrangeté entièrement nouvelle : des centaines de gens payés à temps plein pour produire des lois². Or une remarque, à ce sujet : la charge de faire un Code civil, au cours de la Révolution, est imbriquée à celle, beaucoup plus générale, de *classifier les lois* – une mission impossible. Cambacérés préside la commission de classification des lois : c'est à ce titre qu'il s'occupe initialement du Code civil, lequel ne serait donc dans ces conditions – j'exagère un peu – qu'un produit dérivé de ce classement des lois.

Or le Code civil ne prend pas figure. Le deuxième projet (1794) est trop jacobin, trop irréaliste : il tombe à la trappe. Cambacérés s'y attendait. Le numéro trois, qui fait mine d'éclorre deux années plus tard, est voué à l'échec. À l'embarras technique de le mener à bien dans un contexte peu propice s'ajoute l'impossibilité d'aborder sereinement les problèmes de fond à cause des blocages déjà évoqués : des blocages relatifs au divorce, aux enfants naturels, au pouvoir paternel, donc à la quotité. Le projet se profile à diverses reprises mais le cœur n'y est pas. Cambacérés doit s'échiner à obtenir des « créneaux » de discussion, il les obtient à contretemps, les bancs se vident lorsqu'il se hisse avec sa liasse à la tribune, et sa lassitude se fait explicite³. Dans ce contexte déprimant il a la grâce d'être battu aux élections de mars 1797, ce qui enfin le dispensera – il le dira dans ses *Mémoires* – de rédiger « des lois simples et uniformes⁴ ». Qui ose d'ailleurs à cet instant

1. Mme DE STAËL, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France* (1798), éd. L. Omacini, Paris-Genève, 1979, p. 285.

2. Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France* (1797), Bruxelles, 1988, p. 95.

3. Voir notre *Mythologie du code Napoléon...*, p. 159-163.

4. CAMBACÉRÈS, *Mémoires inédits. Éclaircissements publiés par Cambacérés sur les principaux événements de sa vie politique* (c. 1820), 2 vol., Laurence Chatel de Brancion (éd.), Paris, Perrin, 1999, t. I, p. 379.

y croire encore ? Un Portalis n'a-t-il pas même, à la tribune, désavoué comme « dangereuse » l'« ambition de faire un *nouveau* Code civil » ? Remarquable épithète. Portalis exprime là, au cœur du Directoire, que la France a, très concrètement, un Code civil : le droit civil désordonné qui s'y applique au jour le jour et vaille que vaille, positivement.

C'est n'être pas trop difficile sur le critère du Code civil, et d'autant moins qu'alors l'impression du chaos, en matière juridique, atteint des degrés peu imaginables. Elle s'amplifie d'un phénomène conjoncturel ordinairement peu évoqué : non seulement les vieilles coutumes demeurent vivantes intégralement en toutes matières non affectées par la nouvelle législation, mais la territorialité du droit, que l'on s'était flatté naguère de supprimer en un clin d'œil, s'est aggravée sensiblement, en peu d'années... De quelle façon ? Par la vertu élémentaire des annexions : rive gauche du Rhin, Nice, la Savoie... Le résultat, très concrètement Merlin de Douai va l'exprimer avec relief, en évoquant l'extravagant accablément du tribunal de cassation, où d'un jour à l'autre on entend citer non seulement des dizaines de coutumes et le droit romain – comme depuis toujours – mais encore, désormais... les ordonnances des rois de Sardaigne ; celles des ci-devant états généraux de Hollande ; et celles de Charles Quint ; et celles des rois d'Espagne, et des empereurs d'Autriche, et de l'évêque de Bâle ou de tel ou tel seigneur germanique... Le tribunal *républicain* de cassation !... Tout cela est un comble. Et ces textes bien sûr se déploient en des langues étrangères disparates. Voilà où l'on en est, déplore Merlin de Douai, « après dix années d'une révolution qui devait tout régénérer¹ ». Le paradoxe effectivement est douloureux : l'archaïsme essentiel est allé s'aggravant.

Une retombée inattendue – et méconnue – de tout cela : le droit coutumier, voué aux gémonies par les philosophes et les Jacobins, et durement affaibli par l'anéantissement de son biotope institutionnel multiséculaire, reprend des couleurs, de façon bien discrète, mais les indices sont là. Deux illustrations, du premier semestre 1799. Le 17 janvier, Tronchet lui-même, qui présidera bientôt la commission de rédaction du Code civil, « boucle » une consultation concernant l'âge de la faculté de tester. Il indique au passage que le grand *Répertoire* de Guyot distingue à cet

1. MERLIN [de Douai], « Mémoire sur la nécessité d'un Code universel et uniforme pour toute la République française, lu à la séance de la 2^e classe de l'Institut national », 27 germinal an VIII (17 avril 1800), dans *Additions au tome I^{er} (antérieur à l'an X), au tome II-an X et au tome III-an XI du Journal de jurisprudence de la Cour de cassation*, Paris, s.d., col. 240-241.

égard jusqu'à seize solutions coutumières. Et tout aussitôt il précise ceci : « Quelque variées que soient les dispositions de nos anciennes lois sur ce point, il est *certain* qu'il faudra les suivre *chacune dans leur territoire [sic]* jusqu'à ce que le Code civil ait établi une règle générale ¹. » La Révolution a presque dix ans ; la rigoureuse obligation de respecter aussi longtemps qu'il le faudra l'irrationnel éparpillement des archaïsmes coutumiers est pour Tronchet une certitude. Or d'une part, la force symbolique attachée à son nom n'est que trop évidente. Et d'autre part on est en un temps où précisément, et de plus en plus, l'éclosion d'un code se fait improbable.

Cinq mois plus tard, le 17 juin, au Conseil des Cinq-Cents, docte rapport sur un problème – le croira-t-on ? – de délimitation, à l'intérieur d'une bourgade du Loir-et-Cher, entre les coutumes de l'Anjou et du Maine. Pourtant presque jumelles, celles-ci cultivent une différence assez obscure, purement rurale, relativement au vieux principe : « Nulle servitude sans titre », dont « le brûlement des titres féodaux » n'a pas vertu de simplifier l'application ². Crise identitaire : telle humble pâture est-elle du Maine ou de l'Anjou ? Le non-désenclavement dorénavant la guette, et le notaire du lieu, qui pleure les titres carbonisés, a des raisons d'en être ému. Le 17 juin, avons-nous dit : c'est jour de jubilé, encore que non fêté ; l'on est là *dix années jour pour jour* après l'inaugurale transformation des états généraux en Assemblée nationale. La circonstance est quelque peu surréaliste. Ont les honneurs de la tribune républicaine de vieux articles coutumiers d'obscurité délicieusement archaïsante, que l'expert date, un peu contraint, du xv^e siècle. L'ombre de l'in-folio plane sur l'assemblée, avec des relents de sénéchaussée un peu renfermée et de vieille chicane. Le rapporteur, en vérité, s'attache plutôt à éluder la question de fond, mais il ne le fait qu'à grand ahan ; et puis plus encore – là est l'essentiel – à nul moment il ne se risque à alléguer une imminente ou même possible abolition de l'antiquaille parcheminée qui fait problème. C'est profondément significatif. Les vieilles coutumes ont la vie dure. Venues d'hier ou d'avant-hier, ne sont-elles pas vouées à demeurer, dans une large mesure, le droit de demain ? Beaucoup, et non des moindres, ont

1. TRONCHET, « Consultations et Mémoires », t. XX, Bibliothèque de la Cour de cassation, ms. n° 285, consultation n° 2020, datée du 28 nivôse an VII (17 janvier 1799).

2. *Rapport fait par Brichet [...] sur une question qui résulte des dispositions des coutumes des ci-devant pays du Maine-et-d'Anjou, depuis le brûlement des titres féodaux, pour distinguer les territoires qui sont soumis à ces coutumes, relativement aux servitudes rurales* (29 prairial an VII [17 juin 1799]), 7 p. in-8°, Paris, messidor an VII (juin ou juillet 1799).

pu le croire jusqu'au-delà même de Brumaire, jusqu'au milieu de 1800. La volonté législative de Bonaparte ne sera pas de trop pour passer outre à ce scepticisme, et imposer enfin la codification.

XAVIER MARTIN,
professeur à l'université d'Angers.

LE DÉCOUPAGE RÉVOLUTIONNAIRE DU TERRITOIRE, ENTRE UTOPIE ET TECHNOCRATIE

« Établir la Constitution c'est pour nous *reconstruire et régénérer* l'État. Il ne faut donc pas qu'une pusillanimité routinière nous tienne asservis à l'ancien ordre des choses, quand il est possible d'établir de meilleures bases et nécessaire de disposer les ressorts du gouvernement pour les nouveaux effets qu'il s'agit d'en obtenir. Comme il n'y aurait pas de régénération si rien n'était changé, il n'y en aurait qu'une superficielle et passagère, si les changements se bornaient à de simples palliatifs, en laissant subsister la cause des anciens vices. N'entreprenons pas de faire la Constitution, si nous ne voulons pas régénérer à fond¹. »

Ainsi parle en 1790, devant l'Assemblée constituante, le Normand Jacques Guillaume Thouret, avocat, député du tiers de Rouen, l'un des plus fins juristes de l'assemblée, membre du Comité de constitution et rapporteur ce jour-là de son projet de découpage du territoire. Un homme qui ne se doute certes pas alors qu'il fera partie des victimes de cette furie régénératrice qu'il appelle de ses vœux et qu'il sera emmené à l'échafaud dans la même charrette que Malesherbes, l'ultime défenseur de Louis XVI.

Car dès les premiers jours de novembre 1789, lorsqu'elle s'attaque à l'organisation du territoire comme dans tant d'autres

1. Jacques-Guillaume THOURET, dans *Archives parlementaires* (désormais A.P.), t. IX, p. 654-655. Sur cet auteur, dont le rôle dans l'organisation constitutionnelle a été longtemps sous-estimé au profit d'un Sieyès, on se reportera à la belle thèse de Philippe JOURDAN, *Les Idées constitutionnelles de Jacques-Guillaume Thouret (1746-1794)*, thèse de doctorat, Caen, 2006.

domaines, la Révolution française entend lutter sans relâche contre tout ce qui pourrait diviser un corps social et politique unitaire censé avoir été révélé par la symbolique nuit du 4 août. Mais cette unité est aussi, dès le début du phénomène révolutionnaire, indissolublement liée à une uniformité pensée comme nécessaire, et ce pour trois raisons complémentaires.

La première relève, bien sûr, de la passion de l'égalité. Non pas l'engouement pour cette égalité « mâle » que décrira Alexis de Tocqueville, qui pousse l'homme à tenter d'égaliser ceux qui lui sont supérieurs, mais cette passion qu'évoque aussi le penseur normand, que nous nommerions égalitarisme, celle qui pousse à tout rabaisser au niveau d'un plus petit dénominateur commun. En ce sens, ce découpage territorial dont on débat à la Constituante peut sembler n'être qu'un avatar de cette passion égalitaire, le simple fruit d'une même volonté de tout faire passer, hommes et territoires, sous une toise identique. Mais l'égalitarisme n'est pourtant pas tout, et lors de ces débats portant sur l'établissement d'un nouvel ordre de droit public, il n'est pas principalement évoqué pour justifier ces choix.

La principale raison, le fondement intellectuel des premières réformes pourrait-on dire, l'égalité étant ici représentative de la seconde phase révolutionnaire¹, est la volonté de mieux organiser les cadres de la société. La raison, qui permet à l'homme de saisir le bien public, doit lui dicter aussi les formes de son organisation sociale. Mais elle suppose alors une analyse extérieure des problèmes, faite par quelques cerveaux supérieurs en leurs cabinets, écartant les données de l'histoire. Ce raisonnement est nécessairement simple, dans une approche à la fois scientifique et utilitariste qui se combine fort bien avec la passion égalitaire et la négation des différences qui en découle. Pour nos modernes d'alors, toute organisation disparate, enchevêtrée, biscornue, ne saurait raisonnablement prévaloir sur la beauté d'un identique canevas étendu à l'ensemble du territoire.

1. Même si, comme l'écrit Maistre dans ses *Considérations sur la France*, elle est souvent présente derrière les motivations avancées : « Si l'on nous dit, par exemple, écrit le Savoyard : "J'ai embrassé de bonne foi la Révolution française, par un amour pur de la liberté et de ma patrie ; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public", nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil pour qui tous les cœurs sont diaphanes voit la fibre coupable ; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes ; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus » (Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France* [1797], Genève, Slatkine, 1980, p. 72).

Car ce qui n'est pas raisonnable à leurs yeux, ou ce qui ne l'est plus, si tant est que cela ait été un jour justifiable par telle ou telle considération factuelle, c'est l'organisation territoriale d'un Ancien régime qui connaissait effectivement une grande diversité de découpages administratifs, auxquels correspondaient bien souvent des droits particuliers. Malgré la rédaction des coutumes provinciales sous le contrôle du pouvoir royal, malgré la tentative de substituer un droit français « national » aux droits locaux, ceux-ci restent disparates, comme le sont aussi les infrastructures, les économies, les modes de tenure du sol ou le poids différent des villes, sans oublier des spécificités culturelles que renforce parfois l'existence d'une langue. Comme le note Thouret, qui sera donc l'un des pères de la division territoriale révolutionnaire, « le royaume est divisé en autant de divisions différentes qu'il y a de diverses espèces de régimes ou de pouvoirs : en diocèses sous le rapport ecclésiastique ; en gouvernements sous le rapport militaire, en généralités sous le rapport administratif ; en bailliages sous le rapport judiciaire. [...] Non seulement, ajoute-t-il, il y a des disproportions trop fortes en étendue de territoire, mais ces antiques divisions, qu'aucune combinaison politique n'a déterminées, et que l'habitude seule peut rendre tolérables, sont vicieuses sous plusieurs rapports, tant publics que locaux¹. »

Or la volonté de réforme rationnelle et égalitaire rencontre ici un vœu des bureaux qui préexiste au phénomène révolutionnaire. L'Ancien Régime disposait d'une administration centrale efficace, composée de commis de l'État parfois choisis en dehors des classiques réseaux nobiliaires touchant au pouvoir, et pour lesquels l'efficacité devait prévaloir. Et, vues de Paris ou de ces sièges déconcentrés du pouvoir central que sont les intendances, bref vues avec des yeux « modernes », les survivances « gothiques » n'ont bien évidemment pas lieu d'exister.

Mais si l'Ancien Régime avait tenté de se réformer par la création de nouvelles structures ou de nouveaux pouvoirs, c'était sans faire disparaître les anciennes divisions. Excluons ici la réforme parlementaire entreprise par le chancelier Maupeou, et qui ressortit moins à une volonté de rationalisation qu'au vœu d'affranchir le pouvoir royal des prétentions parlementaires. La création des généralités, elle, est bien une tentative pour éviter les désagréments de la trop grande diversité, réforme inaboutie que le régime tentera encore avec celle des assemblées provinciales. Les termes modernes apparaissent d'ailleurs. En 1765 déjà, d'Argenson demande la division

1. J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 202.

du royaume en départements, un terme utilisé dans l'administration des Ponts et Chaussées, où chaque ingénieur a un « département » comme circonscription d'action, et, en 1787, les assemblées provinciales de la généralité d'Île-de-France seront réunies par départements. La technique moderne elle-même pousse en ce sens. Les ingénieurs des Ponts que nous venons d'évoquer, caste de techniciens ultra-spécialisés créée en 1716, tablent sur l'établissement de la carte de Cassini et sur la connaissance approfondie qu'elle allait apporter du territoire soumis à leur contrôle, pour imposer leur pouvoir en rationalisant l'organisation et l'usage de l'espace.

Ainsi, dans cet Ancien Régime où rien n'est uniforme, une partie de l'administration considère, en dehors on le voit de tout débat sur l'égalité de droits, et essentiellement pour affirmer son pouvoir, que nombre de choses devraient le devenir. Si la vision toquevillienne d'un royaume ayant préparé les grandes réformes administratives de la Révolution et, surtout, de l'Empire, est sans doute excessive¹, une culture administrative nouvelle est effectivement en germe. Mais le royaume reste « hérissé de libertés », et les privilèges des paroisses, communes ou corporations sont encore autant de défenses contre une administration par essence toujours plus interventionniste, tant il est vrai que le pouvoir administratif, pas plus que les autres, ne saurait s'autolimiter.

Le juriste est donc partagé entre deux approches, dont l'une appréhende la Révolution comme une rupture idéologique assumée, quand la seconde la verrait reprendre la marche déjà entamée vers la modernité administrative. Ce qui est certain, c'est que l'attaque contre les anciennes divisions territoriales – avec toutes ses conséquences en termes de nivellement des spécificités juridiques et culturelles – vient tout autant de l'intérieur du régime que de l'extérieur. Comme le déclare Thouret à la tribune de la Constituante en présentant le rapport du Comité de constitution sur la nouvelle organisation administrative du royaume : « Depuis longtemps, les publicistes et les bons administrateurs désirent une meilleure division du royaume : parce que toutes celles qui existent sont excessivement inégales, et qu'il n'y en ait aucune qui soit régulière, raisonnable, et commode, soit à l'administrateur, soit à toutes les parties du territoire administré². »

1. On se reportera par exemple à l'analyse faite par Sylvain SOLEIL, « L'Ancien Régime, centralisateur ou respectueux des libertés ? », dans Christophe BOUTIN et Frédéric ROUVILLOIS (dir.), *Décentraliser en France. Idéologies, histoire et prospective*, Paris, F.-X. de Guibert, 2003, p. 13-33.

2. « Il y a d'ailleurs, ajoute-t-il encore, une confusion de divisions très embarrassante, puisqu'il n'y a pas un seul genre de pouvoir ou d'autorité qui n'en ait une particulière » (J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 655).

Mais il est encore un point à évoquer, une troisième raison à l'impérieuse nécessité du redécoupage territorial, le changement de perspective qu'offrent le nouveau mode d'expression de la volonté générale et l'existence d'un organe législatif élu. Ce mode d'élaboration de la loi est en effet la justification essentielle présentée à l'assemblée révolutionnaire pour le renouveau territorial. On connaît les termes du débat tournant autour de l'impossibilité de mettre en œuvre une démocratie directe qui supposerait la réunion des citoyens – et quand bien même s'agirait-il des seuls citoyens actifs – en un même lieu. Il faudra donc des représentants, qui peuvent être titulaires d'un mandat impératif, et donc perpétuellement révocables par leurs commettants, ou d'un mandat représentatif, et libres alors d'agir comme bon leur semble pour dégager la volonté générale. Choissant de se constituer en Assemblée nationale, les élus des états généraux, sortant par là du mandat qui leur avait été confié et qui ne consistait qu'à présenter les cahiers de doléances de leur ordre et de leur circonscription électorale, s'engagent, au terme de débats houleux, dans la seule voie possible : s'affranchir de l'idée de tout mandat impératif et considérer qu'une fois assemblés ils représentent la nation.

Il faut l'assumer comme rupture totale et nécessaire. « Établir la Constitution, déclare Thouret aux députés, c'est porter au nom de la nation [...] la loi suprême qui lie et subordonne les différentes parties au tout. L'intérêt de ce tout, c'est-à-dire de la nation en corps, peut seul déterminer les lois constitutionnelles ; et rien de ce qui tiendrait aux systèmes, aux préjugés, aux habitudes, aux prétentions locales, ne peut entrer dans la balance. Si nous nous regardions moins comme les représentants de la nation que comme les stipulants de la ville, du bailliage ou de la province d'où nous sommes envoyés, poursuit l'avocat normand ; si, égarés par cette fausse opinion de notre caractère, parlant beaucoup de notre pays et fort peu du royaume, nous mettions des affections provinciales en parallèle avec l'intérêt national ; j'ose le demander, serions-nous dignes d'avoir été choisis pour les régénérateurs de l'État¹ ? »

C'est aussi pour éviter à l'avenir toute question de ce type qu'est repensée une organisation du territoire qui suppose notamment la question des circonscriptions électorales. En ce sens donc, et c'est la troisième explication, en sus de la passion égalitariste et de la volonté de rationalisation, la démarche révolutionnaire est aussi la conséquence de nécessités juridiques, et le seul choix qui a été fait

1. *Ibid.*

du système représentatif l'impliquerait nécessairement selon les excellents juristes présents à la Constituante.

Les conséquences en seraient-elles néfastes pour les libertés ? Non, car la Révolution, ayant fait disparaître le despotisme, aura rendu inutiles les contre-pouvoirs des libertés locales. Curieusement, personne ne semble alors se méfier du danger que feraient courir aux libertés individuelles une assemblée ou l'administration centrale. Dans une acception très rousseauiste, l'élection est censée garantir l'arrivée au pouvoir – au moins majoritairement – d'individus préoccupés par le seul bien commun, et, faite par les représentants de la nation, la loi ne saurait qu'être profitable à tous. Symboliquement, à la même époque, le juge judiciaire est d'ailleurs invité à ne plus s'intéresser à l'action de l'État (loi des 16 et 24 août 1790) : d'une part, parce que nombre de juristes de la Constituante ont regretté, sous l'Ancien Régime, le frein mis par les parlements à l'exécution des réformes voulues par le pouvoir central ; mais aussi, d'autre part, parce que l'État nouveau, exécutant les délibérations d'organes librement élus, ne saurait mal faire.

Aussi peut-on se passer des contre-pouvoirs représentés par les institutions locales. « La position n'est plus la même qu'elle était avant la révolution actuelle, déclare Thouret. Lorsque la toute-puissance était par le fait dans les mains des ministres, et lorsque les provinces isolées avaient des droits et des intérêts à défendre contre le despotisme, chacune désirait avec raison d'avoir son corps particulier d'administration, et de l'établir au plus haut degré de puissance et de force qu'il était possible¹. » Les temps ne sont plus à ces nécessités, et en laissant leurs libertés aux pouvoirs locaux, c'est la division de la nation qui serait en germe. « Craignons, ajoute notre Normand, d'établir des corps administratifs assez forts pour entreprendre de résister au chef du pouvoir exécutif, et qui puissent se croire assez puissants pour manquer impunément de soumission à la législature². » C'est même jusqu'au souvenir des anciennes prétentions qu'il faut écarter : selon Mirabeau, « il faut changer la division actuelle des provinces, parce qu'après avoir aboli les prétentions et les privilèges, il serait imprudent de léser une administration qui pourrait offrir des moyens de les réclamer et de les reprendre³ ». L'instruction du 8 janvier 1790 annexée au décret du 22 décembre

1. J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 656. Dans le même sens, voir l'intervention du duc de la Rochefoucauld, *A.P.*, t. IX, p. 688.

2. J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 656.

3. MIRABEAU, *A.P.*, t. IX, p. 659.

1789 le rappellera : l'État est un, les départements ne sont que des sections du même tout¹.

Il faut donc mettre en place une organisation « régulière, raisonnable, et commode, soit à l'administrateur, soit à toutes les parties du territoire administré », et deux discours sous-tendent ces propos : une volonté de démocratisation, avec des institutions plus lisibles et un pouvoir plus proche, mais aussi, parallèlement, un pouvoir central plus efficace et plus présent localement. C'est ce que résumant assez bien les célèbres arguments sur la taille optimale de la circonscription départementale : suffisante pour permettre à tout citoyen de se rendre à son administration centrale, au chef-lieu, en une journée de marche, et à son administrateur de faire l'aller et retour avec ses points les plus éloignés en une journée de cheval.

L'historiographie française aime à insister sur deux approches du découpage territorial, celle de Mirabeau d'une part, et celle du Comité de constitution², et notamment de Sieyès et Thouret d'autre part, présentant le premier comme celui qui amenda le projet par trop rigide des seconds lui apportant un peu de réalisme.

Dans ses *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris*, l'abbé écrivait qu'il faut « partout neuf communes pour former un département d'environ 324 lieues carrées³ ». Thouret se trouve d'accord avec lui sur la surface moyenne du département. Pour lui, 324 lieues carrées donnent... des carrés de 18 lieues de côté⁴. Il entend aussi diviser ce département en neuf communes de 36 lieues carrées et de six lieues de côté... elles-mêmes divisées en cantons de quatre lieues carrées.

Mirabeau souhaite, lui, que chacune des 40 provinces se découpe en trois départements, ce qui en donne 120 au lieu de 80, sans communes ou cantons, mais en conservant les paroisses. Il s'oppose aussi à l'idée de partir de Paris comme centre d'un découpage mathématique⁵, car une telle division « trancherait tous les liens que resserrent depuis si longtemps les mœurs, les habitudes, les coutumes, les productions et le langage⁶ ». C'est que la question essentielle n'est selon lui pas géographique mais démographique,

1. Voir *A.P.*, t. XI, p. 203.

2. Le Comité de constitution est alors composé de Thouret, de l'abbé Sieyès, de Target, de l'évêque d'Autun, de Dêmeunier, de Rabaut de Saint-Étienne et de Le Chapelier.

3. SIEYÈS, *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris*, Versailles, Baudouin, 1789, p. 5.

4. J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 203.

5. MIRABEAU, *A.P.*, t. IX, p. 660.

6. *Ibid.*

et que « la population est tout ¹ ». Et plus que de porter atteinte à la nouvelle nation en maintenant certains cadres identitaires anciens, il craint, s'ils disparaissent, de favoriser l'éclatement du royaume par la perte de tout repère chez ses concitoyens. Il importerait donc d'éviter tout excès. « Les départements, déclare-t-il, ne seront formés que par les citoyens de la même province, qui déjà la connaissent, qui déjà sont liés par mille rapports. Le même langage, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts ne cesseront pas de les attacher les uns aux autres ². »

Mais le critère démographique, logique pour justifier l'égalité représentativité des parlementaires dans d'identiques circonscriptions électorales, n'est pas lui-même sans reproches. Lorsque, le poussant à l'extrême, Gautier de Biauzat propose de s'y tenir exclusivement pour faire des départements de 500 000 habitants, c'est Thouret qui l'accuse de « violer les limites actuelles, franchir les montagnes, traverser les fleuves, et confondre [...] les habitudes, les coutumes et les langages ³ ».

Car, selon le député normand, le projet de découpage du Comité respecte un cadre identitaire, la province : « Aucune province, déclare-t-il, n'est détruite, ni véritablement démembrée, et elle ne cesse pas d'être province, et la province de même nom qu'auparavant ⁴. » « La nouvelle division, ajoute-t-il, peut se faire presque partout en observant les convenances locales et surtout en respectant les limites des provinces ⁵ », et il prend l'exemple de la Normandie de 1789 : « Divisée en trois généralités, écrit-il, formant trois ressorts d'intendance ; elle a trois districts d'assemblées provinciales ; elle n'en subsiste pas moins sous son nom ⁶. » Notre fin juriste ne peut ignorer pourtant qu'il s'agissait en même temps d'une atteinte à son identité, et à ses capacités à se penser en contre-pouvoir. Certains députés émettent donc des réserves sur cette confiance : Delandine regrette la division du Forez entre Beaujolais et Lyonnais, d'autres demandent, concernant notamment le Languedoc et la Bretagne, la création d'assemblées représentant ces provinces. Mais les débats se limitent rapidement à l'examen de questions très techniques, celles de savoir comment répartir les dettes des anciennes provinces... ou à qui faire payer les grands travaux locaux !

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 662.

3. J.-G. THOURET, *A.P.*, t. IX, p. 724.

4. *Ibid.*, p. 655.

5. *Ibid.*, p. 656.

6. *Ibid.*, p. 657.

La tentative de rationalisation révolutionnaire du plus petit échelon local privilégiera finalement la continuité historique. La question municipale est traitée dans l'urgence de la création « spontanée » des communes, et la loi du 14 décembre 1789 reconnaît l'existence de 44 000 communes, héritières des anciennes paroisses, et non les grandes communes pensées par Thouret. Quant au département, l'Assemblée constituante pose le principe d'une telle division du royaume par la loi des 22 décembre 1789 - 8 janvier 1790 art. 1^{er}. On retient un nombre (il y en aura 83), un espace (300 lieues carrées) et des contours géographiques qui devront respecter ceux des anciennes paroisses. Mais départements et communes ne sont pas toute la nouvelle organisation territoriale : chaque département sera divisé en neuf districts, eux-mêmes divisés en cantons divisés en communes. Les départements tels que nous les connaissons seront créés par la loi du 26 février et 4 mars 1790.

Cette division révolutionnaire a suscité de nombreuses critiques. Pour beaucoup, il s'agit d'une création artificielle qui ne fut imposée que pour une raison politique, faire éclater les anciennes provinces. « C'est la première fois qu'on voit des hommes mettre en lambeaux leur patrie d'une manière aussi barbare », écrira Edmund Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution de France*. Il ajoute : « On ne connaîtra plus, nous dit-on, ni Gascons ni Picards, ni Bretons ni Normands, mais seulement des Français. Mais il est beaucoup plus vraisemblable que votre pays ne sera bientôt habité non par des Français, mais par des hommes sans patrie ; on n'a jamais connu d'hommes attachés par la fierté, par un penchant ou par un sentiment profond à un rectangle ou à un carré. Personne ne se fera jamais gloire de porter le numéro 71 ou de porter quelque autre étiquette du même genre². » Malgré la bonne volonté affichée, certains départements sont en effet très largement composites : l'Aisne et l'Oise enchevêtrent Île-de-France et Picardie, la Charente-Maritime l'Aunis et la Saintonge, la Haute-Vienne est à cheval sur le Limousin, la Marche, la Guyenne et le Poitou, les Basses-Pyrénées écartelées entre le Pays basque, le Béarn et la Gascogne.

Mais le Normand Alexis de Tocqueville répondit dans son *Ancien Régime et la Révolution* (1856) qu'au vu de la centralisation monarchique on ne fit guère, en 1790, que « dépecer des morts ». De plus, le démantèlement des provinces ne constitua pas

1. Une loi qui, pour Michel Verpeaux, a abrogé en fait tous les textes antérieurs relatifs à l'organisation territoriale de la France, CE, 9 novembre 1984, *Association Bretagne-Europe*, p. 354, D 1986, p. 318.

2. Edmund BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France* (1790), Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1989, p. 252.

toujours une rupture avec le passé et les traditions, car le découpage « rationnel », effectué en tenant compte du rôle de pôle d'attraction joué par les villes importantes, intégrait des réalités économiques et administratives. Les nouvelles circonscriptions se rapprochèrent donc parfois curieusement d'anciennes, subdélégations pour les départements bretons ou diocèses pour l'Hérault. Les provinces de Bretagne ou de Normandie furent simplement découpées en cinq circonscriptions, celles de Provence et de Franche-Comté en trois. Selon François Chauvin, les « cinq départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Morbihan, des Côtes-d'Armor et du Finistère, évoquent immanquablement l'ancienne répartition du territoire breton entre cinq tribus gauloises qui sont respectivement les Riedons, les Namnètes, les Vénètes, les Coriosolites et les Osimes¹ ». Et l'on retrouve par ailleurs le Périgord dans la Dordogne, le Quercy dans le Lot, le Gévaudan dans la Lozère, ou le Bourbonnais dans l'Allier.

Mais l'atteinte identitaire n'est cependant pas niable, et l'absence de compromis sur le point symbolique de la dénomination est lui aussi très révélateur de l'esprit de l'époque. Puisqu'il ne saurait être question de conserver des noms historiquement connotés, les départements vont être baptisés sur des bases exclusivement géographiques (pour les deux tiers par des noms de rivières) y compris lorsque ces éléments sont presque totalement imaginaires : le département du Calvados devra ainsi son nom à quelques malheureux rochers sur lesquels se serait perdu un galion de l'Invincible Armada... C'est que l'État nouveau s'affirme sur un territoire nouveau que symbolise le nouveau nom. Et la critique de Burke sera reprise par Joseph de Maistre dans ses *Considérations sur la France*, quand le Savoyard comparera l'ordonnancement des nouveaux départements à celui des régiments, désormais caractérisés par un numéro (1^{er} ou 5^e régiment de dragons...) et non plus par un nom (Royal dragons, Colonel général...).

La part utopique de la régénération n'est donc pas négligeable, qu'elle se traduise par un nouveau calendrier, une nouvelle langue (foin de la politesse et des titres), de nouveaux poids et mesures ou de nouveaux noms. On le sait, le stade ultime du ridicule sera atteint quand la Révolution se radicalisera et que 3 100 communes changeront de nom, les unes pour rappeler un ancêtre illustre, quand Compiègne devient Marat-sur-Oise, Ris-Orangis, Brutus ou Sainte-Maxime Cassius, les autres pour effacer un souvenir contre-révolutionnaire, Versailles devenant Berceau-de-la-Liberté, ou

1. Francis CHAUVIN, *Administration de l'État*, Paris, Dalloz, 1991, p.75.

Chantilly Égalité-sur-Nonette, Marseille, coupable de soulèvement, Ville-sans-nom et Lyon, Commune-affranchie, d'autres enfin pour écarter un terme connoté, Bourg-la-Reine devenant Bourg-Égalité et, surtout, Grenoble... Grelibre !

Quelles furent les conséquences de ces découpages ? La perte d'un sentiment de solidarité, car, sauf exception, le département n'est jamais devenu une sphère d'appartenance. Sondage après sondage, lorsqu'on leur demande leur cadre privilégié d'enracinement, les Français continuent d'évoquer la nation, les régions/provinces et les communes, et bien qu'implantés depuis deux cents ans les départements font toujours figure de structure artificielle. En dépossédant les provinces, ils ont contribué à permettre leur effacement : en résulta la perte du sentiment de continuité historique et des limites aux possibilités d'ériger des contre-pouvoirs locaux. Car si l'échelon départemental n'est pas toujours apparu comme étant le mieux adapté à la mise en œuvre de la décentralisation, il l'a été dès le début à une déconcentration efficace, renforçant le pouvoir de cet agent de l'État tout-puissant que fut longtemps – et qu'est encore largement – le préfet. Bref, le département a joué son rôle dans le développement d'une unité égalisatrice et a contribué au renforcement du poids de la technocratie. Les bureaux auraient été contents.

Les choses ont-elles changé ? La décentralisation, demandée par tous depuis quelques années, semble bien n'être accordée aujourd'hui que parce qu'elle ne permet plus l'émergence de véritables contre-pouvoirs. Elle renouerait la chaîne des temps ? Mais où sont les anciennes provinces dans nombre de ces découpages technocratiques que la DATAR a repris de Vichy ? On craignait au XIX^e siècle l'affirmation de pouvoirs locaux portés par des communautés organiques. Mais ces dernières existent-elles encore, laminées par la pseudo-culture planétaire et « folklorisées » dans des parcs à thèmes pour touristes amnésiques ? En s'attaquant aux petites patries, la Révolution a peut-être empêché l'éclatement de la nation ; mais, plus sûrement encore, elle a contribué à faire des Français moins que des sujets, de simples administrés.

CHRISTOPHE BOUTIN,
professeur de droit public,
Université de Caen.

RÉVOLUTION, MÉTÉOROLOGIE SUBSISTANCES 1787-1789

Le livre noir de la Révolution française s'étend depuis le 10 avril 1792 et les massacres de septembre 1792 jusqu'au 9 thermidor, *alias* 26 juillet 1794. Ici c'est plutôt d'un *autre livret* qu'il va s'agir, le livret agro-météo-contestataire, celui qui dans le présent exposé concerne les années 1788-1789 ou même 1787-1789.

Bien entendu n'est pas envisagée, dans l'exposé qui va suivre, l'idée d'une mono-causalité météo de la Révolution française, ce serait grotesque. Il s'agit d'étudier non pas le texte de la Révolution, si je peux dire, mais son contexte écologico-climatique ; ce n'est qu'un contexte parmi bien d'autres : culturel, politique, économique, démographique, etc. J'en viendrai pourtant à parler de démographie, d'économie et des « mécontentements » d'alors mais c'est un autre problème.

L'an 1788. Les grandes difficultés, je veux dire au point de vue naturel, écologique (ce n'est pas du tout un jugement négatif sur la Révolution française). Donc la vraie crise de mauvaise conjoncture. Beaucoup plus que la soi-disant crise de dix ans (1778-1787) de Labrousse, qui à mon avis n'a jamais existé, avant la Révolution. La récolte de 1788 fut éprouvée par la météo. Les récoltes des trois céréales de base (froment, seigle, méteil – du froment mélangé au seigle), en 1788, sont à l'indice 7 (minimal) ce qui n'était jamais survenu au cours des treize années intermédiaires de 1775 à 1787, ceci d'après la classification du citoyen Guillaume en 1792. Le bas

indice 7 en question ne se retrouve qu'en l'année 1774, indice 7 également, elle-même matricielle pour sa part (et pour cette raison) de la guerre des farines, émeutes de subsistance en chaîne au printemps 1775, puisque c'est toujours le printemps de l'année suivante (1775, 1789) qui connote négativement, après coup, la mauvaise récolte (1774, 1788) d'une certaine année. Le temps que les stocks de blé s'épuisent tout à fait, depuis l'été de la mauvaise moisson jusqu'au printemps. Et au-delà. En ce qui concerne 1788-1789, cherté des grains, d'août 1788 à juillet 1789 ; *ipso facto*, viennent les émeutes de subsistance *ad hoc* – déclenchées dès la fin de l'été 1788 et pour cause. Elles culmineront comme chacun sait à la veille de la moisson de 1789, enfin salvatrice (en première ou deuxième quinzaine de juillet de l'année « radieuse » 1789), et même presque jusqu'au 14 juillet 1789 dont la veille (le 13 juillet) fut marquée par deux émeutes (typiques) de subsistance ; et comme disait un vieux professeur que j'ai connu, lors de son cours sur le 14 juillet : « Le 14 juillet : grand A, le 13 juillet. » Il y aura encore des « répliques » (expression qu'on emploie pour les tremblements de terre) nullement insignifiantes, celles d'octobre 1789 lors des « journées d'octobre » ; les femmes allant quérir à Versailles le boulanger, la boulangère et le petit mitron, on ne saurait être plus clair. Mais les récoltes convenables de 1789, et surtout de 1790, vont calmer le jeu. Il va reprendre d'une autre façon, mais à titre essentiellement politique, révolutionnaire. Pas météo. À partir de 1792.

Que s'est-il passé ? Comment, pourquoi en est-on arrivé à ce point d'incandescence ? Le côté politique des choses est presque parfaitement connu, grâce aux travaux de Georges Lefebvre, Albert Soboul, François Furet, Mona Ozouf, etc. Mais l'aspect météo, récoltes ?

Tout le monde connaît à ce propos l'épisode fameux de la grêle du 13 juillet 1788, destructrice des moissons, sur laquelle Mme Vasak a écrit un bel article dans *Le Débat*¹, un article sur la force inouïe de cet événement, lequel en effet n'est pas négligeable quant aux causalités climat-récoltes prérévolutionnaires. Mais enfin l'averse traumatique des gros grêlons du 13 juillet 1788 n'a concerné que 1 039 villages sur les 37 000 qu'on dénombre dans l'Hexagone. Il faut donc chercher plus outre. Puisque aussi bien la mauvaise récolte et la demi-disette de 1788-1789 ont affecté non pas 1 039 communautés, mais une très large majorité des 37 000 villages en question, dans toutes les régions françaises.

1. Anne VASAK-CHAUVET, « L'orage du 13 juillet 1788 », *Le Débat*, n° 76, mai-août 2004.

On doit par-delà les malheurs incontestables d'un certain jour de grêle entrer dans le détail d'ensemble, si l'on peut dire, de l'entière année pré-récolte et même post-récolte 1788. *Thick description* très détaillée selon la formule de l'anthropologue américain Clifford Geertz. On rappellera d'abord qu'il ne s'agit pas au terme de la médiocre moisson 1788 d'un désastre absolu, comme ce fut le cas lors de la famine de 1693-1694 : disparition de 1 300 000 personnes, atteintes par le trépas, en plus du nombre de morts « normales ». Ces 1 300 000 personnes étant elles-mêmes tuées en 1693-1694, jusqu'en 1695, par le déficit frumentaire et par les épidémies corrélatives en vertu d'un prélèvement sur les 20 millions d'habitants de la France louis-quatorzienne ; ce qui fait une mortalité « additionnelle » de 6,5 %. Par contre, en 1788-1789, les pertes humaines françaises, mortelles, sont pratiquement nulles, ce qui est une façon de rendre hommage à l'immense progrès économique-commercial-agricole enregistré entre 1693 et 1788 ; outre que la causalité n'est pas la même, puisque, nous le verrons, la causalité de la mauvaise récolte de 1693 était un peu échaudage d'été 1693 mais *surtout* d'énormes pluies sur toute la période de gestation du blé (automne 1692 jusqu'au printemps 1693), tandis qu'en 1788 ce sera l'échaudage/sécheresse du printemps/début d'été 1788, précédé par les grosses pluies d'automne 1787, et suivi par les intempéries au fort de l'été 1788. Soit douche/sauna/douche. Mais enfin la principale raison par ailleurs du susdit irénisme démographique et anti-mortalitaire de 1788-1789 en dépit du déficit des blés c'est cette amélioration énorme de l'économie française au XVIII^e siècle, cette vraie croissance, quoi qu'en ait écrit le regretté Michel Morineau.

Donc, pas ou peu de morts d'hommes et de femmes en 1788-1789 ; néanmoins il y a certaines conséquences démographiques : on dénombre à l'échelle française (à l'échelle hexagonale disons) 10 000 mariages en moins en 1788, et 24 000 en moins pour 1789. Il y a aussi un déficit de 10 000, voire 30 000 naissances, selon la base annuelle de comparaison s'agissant¹ de 1789. Le déficit subsistantiel et la cherté des grains afférente ont agi, c'est clair, au plan psychologique : mariages différés par crainte d'avenir économique sans perspectives pour le couple en formation ; et puis restriction des naissances, recours éventuel au *coïtus interruptus*, ou peut-être affaiblissement par mal-être physiologique chez les femmes des classes les plus pauvres, pour cause de sous-alimentation.

Joie pré-révolutionnaire peut-être, c'est l'année radieuse 1789, mais joie fort complexe puisqu'il y a un élément quand même

1. Voir *Population*, novembre 1975, numéro spécial.

négatif, la grosse cherté du panifiable. On ne peut pas exclure non plus, je l'évoquais à l'instant, l'impact physiologique de la sous-alimentation parmi les classes défavorisées, le tout pour expliquer la baisse de natalité : aménorrhées de semi-disettes, affaiblissement des corps féminins, légère dénatalité de type contraceptif fruste. Mais l'impact mortalitaire, lui, je le répète, est ultra-minime, quasi nul. De ce point de vue, on avait connu bien pire (mortalités effectives, elles) en 1693, 1709 et même 1740, voire 1770 et plus tard 1794-1795, et 1846-1847, autres épisodes de crises de subsistance à soubassement de mauvaises récoltes, dues elles-mêmes à une météo défavorable.

Quant au déficit réel de la moisson 1788, la récolte de grain (notamment de froment), déficit tellement lourd de conséquences politiques, celles-ci éventuellement glorieuses, il a dû se situer entre 20 et 30 % par rapport à la récolte normale ou bonne. D'après une comparaison avec le déficit de 1846, lequel est très bien connu, cela suffit pour détraquer momentanément toute la machine subsistante, de quoi faire bondir les prix du blé beaucoup plus haut que proportionnellement ; et de quoi provoquer dans la rue les troubles dus à l'exigence populaire de taxation plébéienne du panifiable. La situation est similaire (semi-disette, troubles dans la rue, etc.), aux mêmes saisons (été 1788, etc.), aux mêmes années, aux mêmes mois, surtout au même printemps 1789 (émeutes), dans les territoires actuels de la Belgique.

Que s'est-il passé en termes météorologiques en 1787-1788, en tant qu'année *pré-récolte* déterminante pour le volume de la moisson ? Que s'est-il passé qui puisse expliquer le déficit des grains en question, déficit tant français que belge pour 1788-1789 (cette fois, c'est *ensuite*, pour l'année *post-récolte*), c'est-à-dire d'août 1788 à juillet 1789 ?

Évoquons d'abord les grosses pluies d'octobre-novembre 1787, signalées par les sieurs Leleu et par Abot de Bazinghem, agriculteur du nord de la France, et par le pluviomètre également. Les sieurs Leleu, grands marchands de blé parisiens de l'époque, furent cités à ce propos par Gustave Bord en 1887, et par moi-même en 1978 : « Les pluies d'octobre et novembre 1787 se sont opposées en partie aux emblavures d'où il résulte que beaucoup de terres n'ont point été ensemencées », écrivent les Leleu le 14 août 1788. Donc on prend conscience que la récolte 1788 est médiocre, telle que la décrivent ces messieurs Leleu dans une lettre à Necker. Les données pluviométriques des régions de Paris, Montdidier et Montmorency, collectées par Renou et Raulin, confirment pleinement le caractère super-aqueux de la météo d'octobre-novembre 1787

et de l'automne 1787 en général. Du coup les façons des labours d'automne préparatoires aux semailles et les semailles elles-mêmes sont gravement perturbées. On avait connu cette situation déjà dans une conjoncture humaine infiniment plus grave – pré-famine et famine – mais avec une situation politiquement moins explosive, lors de l'automne de 1692 qui fut déterminant pour la famine de 1693. Mauvais point, donc, dès la fin de 1787, pour la moisson 1788 à venir.

S'agissant des saisons 1788 proprement dites, le chroniqueur villageois naïf mais exact de Vareddes, en Seine-et-Marne, décrit avec précision, serait-ce en style bafouillant, les inconvénients frumentaires de ces diverses saisons : printemps, été 1788. « Il n'a point fait d'hiver », écrit ce villageois. Or on sait qu'un hiver doux, encourageant les mauvaises herbes et les bestioles parasites, peut s'avérer défavorable aux semis, ou semailles céréalières. Ce n'est pas toujours le cas, mais le risque a pu être effectif lors de l'hiver 1787-1788 : soit 5° C en moyenne (décembre, janvier, février) contre 3,4° C en 1786-1787, et 0,1° C pour 1788-1789 : il va s'agir dans ce dernier cas du fameux hiver 1788-1789, un grand hiver sibérien auquel les historiens attribuent bien à tort beaucoup de méfaits quant aux subsistances et quant au mécontentement de 1789 ; en fait « les carottes étaient cuites » dès l'été 1788 avec la mauvaise récolte de juillet-août 1788 *avant* le grand hiver 1788-1789.

Passé l'hiver précité 1787-1788, qui nous intéressait tout à l'heure et qui fut doux, à la différence de 1788-1789 qui sera sibérien, le chroniqueur de Vareddes continue en évoquant un printemps 1788 qui fut défavorable aux biens de la terre, et aux seigles, eux-mêmes affaiblis. « Vareddes », je l'appellerai ainsi pour simplifier, reste un peu obscur sur le caractère nocif de ce printemps, mais les notations précises à ce propos sont dans le journal d'Abot de Bazingham, propriétaire agriculteur (compétent) de la région de Boulogne. Celui-ci écrit : « Toute la fin d'avril 1788 et la première quinzaine de mai furent très sèches. Les herbes ne poussaient pas ; les blés qui s'étaient maintenus de toute beauté pendant l'hiver jaunissaient et diminuaient. Les mars [blé semé en mars] ne levaient point lorsque [enfin] une pluie abondante de deux jours va un peu désaltérer la terre et ses productions. Mais les blés avaient souffert dans le Boulonnais [le Boulonnais comme il l'écrit], la pluie fut peu considérable. » La suite des notations proprement météo du sieur Abot vire progressivement au pessimisme : « Aujourd'hui 24 mai 1788, la sécheresse commence à se faire sentir » – elle était là depuis quelque temps déjà ; « Cette *sécheresse* continuera jusqu'à la mi-juin », dit-il. C'est l'épisode de sécheresse/échaudage fin du printemps 1788 que

mentionne également, nous y reviendrons, le rédacteur villageois de Vareddes. C'est donc l'intervention de l'anticyclone des Açores, chaud-sec, personnage central de cette année 1788, tout autant que Calonne ou Necker, voire Louis XVI. L'échaudage-sécheresse ou l'échaudage *et* sécheresse, grillade du blé vers juin 1788, ce sont les deux facteurs essentiels à ce moment précis. L'homme de Vareddes confirme expressément la notion d'échaudage : « La trop grande chaleur de mai-juin a fait *échauder* [il emploie le terme] les blés, de sorte que la récolte des grains a été petite. Il ne rendait guère de gerbes, ni de minot [c'est-à-dire de volume de grains]. » L'anticyclone des Açores s'est effectivement invité sur la scène nationale en 1788, parfois bienfaisant quand il est accompagné de pluies suffisantes, mais éventuellement désastreux s'il est trop intense, et s'il y a sécheresse corrélative, ainsi en 1788, 1811, 1846. Le blé originel, ci-devant sauvage, est venu du Moyen-Orient (frontière syro-turque), il aime bien la chaleur estivale, mais il lui faut quand même un minimum de pluie. Notons que l'homme de Vareddes a bien décrit le doublé : chaleur + sécheresse. C'est un villageois, presque un paysan, alors que les historiens qui parlent de 1788 mentionnent éventuellement la sécheresse, mais presque jamais le coup de chaleur, l'échaudage : fait agricole tout à fait spécifique et important (voir 1846). L'an 1788 est certainement anticyclonique « açorien », si je puis dire ; nous avons parlé de l'hiver doux, mais c'est de l'année 1788 en bloc, la plus chaude de toute une série, qu'il est question ici. Citons pourtant, même tendance, le millésime 1779 ; *idem* : caniculaire... et donc dysentérique, qui plus est. Et puis 1794 dont nous reparlerons ; mais l'année 1779 avait été arrosée à peu près suffisamment pour les blés. À Paris, comme à Berne, au fil de la série parisienne Renou, 1788 c'est l'année, sur douze mois, la plus chaude de 1782 à 1797. La France et la Suisse ont eu le coup de soleil, le solarium.

Chaleur et *précocité*, le lien est logique : la moisson 1788 dans la région de Berne, proche de la France, prend place avec treize jours d'avance sur sa consœur de 1787, et avec six jours d'avance sur la date moyenne des moissons bernoises de 1560 à 1825. Oui, décidément, chaud, chaud, bien chaud, l'an 1788, et les historiens qui se sont vaguement intéressés au problème, de loin, ont parlé de sécheresse, je le répète, mais ils n'ont pas évoqué ce coup de chaleur, important néanmoins, lui aussi. Qui plus est, cette hyper-chaleur d'une entière année 1788, sauf au mois de décembre, se concentre, pour le plus essentiel, sur les cinq mois de printemps-été proprement dits, d'avril à août (d'après Renou). Les courbes que nous avons publiées dès 1972 avec Jean-Paul Desaiève, dans *Médecins, climat*,

épidémies, montrent bien ce maximum de chaleur, d'une grande partie du printemps et de tout l'été 1788. De même à Kevelaer dans le nord-ouest rhénan de l'actuelle Allemagne, chauds sont les mois de décembre 1787 et janvier 1788 et surtout d'avril à octobre 1788. Semblablement encore en Angleterre centrale (Manley), le printemps 1788 est le plus tiède au fil des douze années 1782-1793, l'été 1788 est le plus chaud des dix années 1784-1793 ; ce n'est pas phénoménal, c'est tout de même caractéristique. En Hollande, c'est l'été le plus chaud de 1784 à 1807. Ajoutons que les dates de vendanges très précoces, en 1788, dans le Centre et le Nord, au fil d'un siècle de vendanges systématiquement tardives pour des raisons elles-mêmes anthropiques, confirment cette chaleur printanière estivale. Vendanges le 17 septembre 1788 en « Gaule » de Centre et du Nord¹, une précocité qui ne se retrouvera guère de 1782 à 1862 qu'en 1794, 1811 et 1846, trois années très significatives, elles aussi fort brûlantes et dangereusement agressives pour les céréales par effet d'échaudage et incidemment de sécheresse.

Quant au Midi viticole de la France, il est à l'avenant avec vendanges précoces pour treize sites en 1788 également². Cette maturité brûlante Nord-Sud 1788 est capitale puisqu'elle sous-tend le caractère national lui aussi de la semi-disette à base d'échaudage en cette année 1788 incidemment pré-révolutionnaire.

La chaleur n'est pas forcément synonyme de sécheresse (voyez 1661) ; elle l'est néanmoins en mai et juillet 1788 pour le petit nombre de jours de pluie, ainsi qu'en avril et mai 1788 en termes de millimètres de précipitation, soit 43 mm de pluie à Montdidier, au total en ces deux mois contre, par exemple, 124 mm aux mêmes mensualités en 1787 et 105 mm en 1789. L'éminent météorologiste qu'est Jacques Dettwiller a étendu cette réflexion sur la sécheresse de 1788 à l'ensemble du territoire français³. Mais sans références précises...

La moitié nord de la France a beaucoup souffert de la sécheresse du printemps-été 1788. Mais le Sud également⁴, pour le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge, les foins et fourrage et la paille ; leurs récoltes sont désastreuses en 1788 par rapport à presque toutes les années précédentes depuis 1764⁵. De même en Provence (Pichard) toutes les données indiquent des rendements provençaux à l'hectare

1. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, 1992, t. II, p. 166 s.

2. *Ibid.*, p. 164-165 et p. 171.

3. Jacques DETTWILLER, *La Météorologie*, 6^e série, mai 1981, p. 197.

4. Voir l'étude de Georges Frêche sur les récoltes du diocèse de Toulouse.

5. G. FRÊCHE, *Prix*, appendice 21, p. 134-138.

moins élevés en 1788 qu'en 1789. Cette deuxième année (1789) ne sera pourtant pas super-féconde quant aux rendements provençaux. On ne s'étonnera donc pas de la hausse des prix dans le Midi lors du printemps de la semi-disette (Toulouse, avril-mai 1789) immédiatement après la vraiment mauvaise récolte (précédente) de l'été 1788, et cela même si ces hausses printanières de 1789 sont inférieures aux chandelles de prix... de 1693. Et puis notons les importations de céréales dans le Comtat venaissin (1788-1789) pour boucher le « trou » du déficit local. Une flambée d'émeutes de subsistance, méridionales également (Jean Nicolas) en année post-récolte (1788-1789) embrase (sans plus) le Languedoc, avec quinze rébellions, et surtout la Provence : 52 agitations diverses. L'acmé de celles-ci se situe en mars 1789 (mois typique du déficit des grains qui restent ou plutôt ne restent plus de la précédente moisson 1788, dans les villes provençales, grandes et petites). Bien entendu, il serait abusif de parler de révoltes de la faim, surtout au long de cette Méditerranée où les transports maritimes permettent de combler plus ou moins les vides et d'opérer les compensations indispensables. Mais surtout ce que visent les populaces « émues », c'est la taxation populaire, taxation des prix en vue de les sous-plafonner assez bas pour contrer la désagréable cherté des aliments.

Quant aux facteurs déclenchants de cette conjoncture trublionne « sudiste », ils tiennent (du côté « humain ») à la néo-culture urbaine et contestataire, celle du XVIII^e siècle ; et côté climat 1788 (l'an de la récolte mise en cause), ils tiennent, on vient de le voir, à l'occurrence d'un printemps-été méridional (tout comme septentrional) très ardent, fort échaudeur, avec sécheresse printanière et corrélative à partir d'avril 1788, le tout s'accompagnant de vendanges et maigres moissons très précoces les unes et les autres, au midi comme au septentrion du royaume.

Cela dit, la notion d'échaudage-sécheresse n'épuise pas tout le contenu climatique de la difficile année pré-récolte et récolte 1788. Revenons à notre monographie nordiste, celle d'Abot de Bazingham. Après l'épisode d'échaudage/sécheresse (fin printemps jusqu'à mi-juin 1788, déjà vu précédemment), Abot mentionne que survient alors, à partir du 15 juin, un vent très violent, pendant huit jours, jusqu'au 23 juin, et ce vent, à son tour, post-23 juin, est suivi par des pluies et des orages, « tels qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps dans ce pays ». Passons sur l'exagération toujours possible, mais le fait est là. « Les orages se calmèrent, mais les pluies continuèrent. » Texte écrit avant le 20 juillet 1788. Cette fois-ci on est encore dans le chaud, mais on n'est plus dans le sec ! Et les récoltes qui avaient souffert de ce sec sont maintenant malheureuses à cause

du trop de vent, de pluies, d'orages qui couchent et/ou pourrissent les récoltes puis les gerbes, et un peu plus au sud les grèlent.

Le 20 juillet 1788, Abot note qu'on a beaucoup de peine à recueillir les foins, à cause de la pluie persistante. Pour les céréales, un certain espoir demeure quand même, « mais on a ordonné des prières en vue du beau temps à cause de la pluie qui s'est installée ».

Au terme d'une série de contrastes – douches automnales 1787, nuisibles aux semailles ; sauna sec et chaud du printemps 1788, suivi, en dépit ou à cause de la chaleur ambiante, par de nouvelles douches (estivales), sous forme d'orages, grands vents et pluies estivales postérieures aux 15 et 23 juin 1788, donc un complexe 1787-1788, douche/sauna/douche –, on garde quand même l'espérance ; puisque la grêle du 13 juillet 1788 (ayant frappé, disions-nous, 1 039 villages dans la France du Nord sur 37 000 villages de l'Hexagone) épargne le Boulonnais ainsi que la grande majorité des régions « hexagonales ». C'est surtout l'Île-de-France et quelques autres qui sont touchées par cette grêle.

Un peu plus tard les notations rétrospectives du sieur Abot relativement à la moisson 1788 encore récente deviennent tout à fait pessimistes après coup ; cette fois, je cite : « *Moisson* : tout l'été [oui, à partir du 23 juin] avait été très pluvieux » : c'est donc la fin de la susdite sécheresse, celle du printemps 1788 et du début d'été ; « on eut beaucoup de mal à avoir les grains secs » : c'est l'éternel problème du séchage des gerbes sur le champ, l'été pourri ; « effectivement il y avait assez de gerbes, mais elles ne rendaient pas, peu de grain en général. » Et quant aux « bleds » : « Les orages de l'été [1788] qui avaient dévasté beaucoup de pays aux bleds [= beaucoup de régions céréalières] en firent hausser considérablement le prix [du blé]. » C'est, Abot parlant, l'initiale annonce de la cherté grainetière, politiquement « fatale » de fin 1788 et première moitié 1789 ; été 1788 orageux et pluvieux certes ; mais été précoce puisque chaud. Façon de parler aussi entre autres d'« orages de chaleur », nés d'une dialectique que des météorologistes pourraient nous expliquer, et qu'ils connaissent bien, entre l'anticyclone des Açores et l'arrivée ultérieure de dépressions. Même remarque pour la grêle du 13 juillet 1788 incidemment. La phrase suivante du journal d'Abot de Bazingham dénonce le complexe paradoxal précocité-aquosité : « Il y eut, dit ce chroniqueur contemporain du phénomène, une quantité considérable de fruits de toute espèce, *mais très précoces* mais avec [contenant] *beaucoup d'eau*. » Cela dit, quoi qu'il en soit des fruits, le bilan 1788 quant aux céréales, ou plutôt ce bilan « anti-céréaliier » demeure, lui, tout à fait du côté du passif et du négatif.

Restons-en à notre modèle : douche froide d'automne 1787 ; sauna ou solarium de fin avril jusqu'au 15 ou 20 juin 1788 ; douches tièdes fin juin, juillet, août et septembre 1788. Résultat : on se croirait revenu à la mauvaise année 1774, elle aussi humide, sinon chaude, matricielle de la guerre des farines du printemps 1775.

Donc, A) trop de pluie ; B) trop de chaud sec ; C) trop de pluie tiède ; l'année pré-récolte 1788 est un peu à l'image de ces années nord-européennes ou nord-françaises qu'on nous promet vers la fin du XXI^e siècle, avec excès de chaud et excès de pluie tout à la fois sur les régions septentrionales voire ultra-septentrionales de la France pour ne pas parler du Benelux et même de la Scandinavie.

Mais, quant à 1788-1789, de là à engendrer une révolution de 1789, etc., il y avait un pas gigantesque à franchir, et qui le sera, pour quantité d'autres raisons, politiques et autres, qui n'ont rien à voir avec le climat ; ni avec notre présent exposé. Mais disons que le climat a fourni l'humus et que l'arbre de la Révolution (lequel ne se confond pas entièrement avec l'arbre de la liberté) s'est développé là-dessus avec son ADN propre qui n'a rien, lui, de « météo »...

Restons-en à 1788. Outre le blé, le vin. Vendange 1788 précoce, ai-je dit ; mais aussi grâce à l'ensoleillement très intense et à des pluies suffisantes, un vin excellent, notamment dans les vignobles des marges du Nord-Est : ceux d'Alsace et du pays de Bade.

En ce qui concerne la disette de blé, pour 1788-1789, disons que l'échaudage/sécheresse étant au Nord et au Sud, étant national et même extra-national, la disette est à son tour nationale, comme le sera la Révolution qui néanmoins va jaillir avec son autonomie spécifique ; et qui va s'individualiser dans le contexte écologique que nous avons décrit. Par contre la récolte de 1789 sera nettement meilleure que celle de 1788 (sauf en Suisse), et elle détendra en France la situation frumentaire dès l'été post-juillet ou l'automne, ou de la fin d'automne 1789. En dépit des fameuses journées d'octobre 1789, ces dames venant chercher le boulanger, la boulangère et le petit mitron, etc. Mais ce sera trop tard, l'Ancien Régime aura déjà été renversé dans l'entre-temps pour l'essentiel. En Suisse, c'est l'inverse. En 1788, la récolte a été correcte, 1789 est une mauvaise récolte. Seulement la Révolution n'a pas eu lieu en Suisse, mais en France, sur la base *entre bien d'autres facteurs*, de la mauvaise récolte 1788 française (et non point helvétique).

Abot de Bazinghem mentionne, pour sa part, dans la foulée post-estivale et même post-automnale de 1788, le très rude hiver de 1788-1789, bien connu et sur lequel nos meilleurs historiens ont littéralement noirci des pages et des pages. Alors qu'en réalité cet hiver-là ne le mérite pas tellement. Hiver rigoureux certes, durée hyper-gélive

de sept semaines ! Fleuves et rivières gelés avec épaisseur des glaces présentée comme prodigieuse, en faveur des charrettes (on roule sur la glace, etc.). Communications entre Douvres et Calais interceptées par l'obstruction glaciaire des ports ; et pourtant, à l'inverse de ce qu'on dit çà et là, et même à maintes reprises, ce grand hiver ne joue dans les faits presque aucun rôle aggravant quant à l'essentielle crise de subsistance de 1788-1789. En fait dès août 1788, les carottes, je le répète, étaient cuites ; la raréfaction des subsistances s'avérait comme un fait incontournable. Tout au plus le grand gel hivernal ultérieur vait-il, pendant quelques jours, paralyser les moulins.

Cela étant mis à part, la disette ou semi-disette de 1788-1789 est présentée à juste titre par Abot de Bazinghem non pas comme conséquence du grand froid d'hiver, mais comme (très fâcheuse) *accompagnatrice* de celui-ci. « À ce fléau [= l'hiver rude], écrit notre auteur, contemporain du phénomène, *se joignait* une cherté extrême du blé [Bazinghem la tient donc comme indépendante du fléau hivernal précité, elle se joint, mais elle n'est pas causée par l'hiver, elle procède d'événements antérieurs], cherté telle que le blé coûtait 30, 32 ou 34 livres... *blé qui était fort rare*. » Notez la suite : « parce que les provinces au blé [= les régions céréalières] avaient été grêlées, *et* que la récolte de l'été avait été médiocre en gerbes et en grains ». Nous avons vu pourquoi (la douche, le sauna, etc., et encore la douche). On remarque sur ce point également la finesse d'Abot de Bazinghem.

Par ailleurs, la grêle certes a attaqué mais non pas détruit entièrement, tant s'en faut la récolte de 1 039 paroisses sur 37 000 en France, elle n'est responsable dans ces conditions que de 2,8 % des zones détruites quant à la moisson nationale. Elle n'est qu'un gros grêlon dans la mer, une petite partie du problème, lui-même causé par un été trop chaud, trop agité, survenant après un automne 1787 trop humide. Quant au traumatisme hivernal 1788-1789, son effet par définition est nul sur les mauvaises récoltes passées de 1788.

S'agissant de la mortalité par ce froid hivernal, celui-ci n'a causé en Angleterre que 5 400 morts supplémentaires en décembre 1788 et janvier 1789. C'est toujours trop, mais c'est peu par rapport aux hécatombes que provoquaient les famines dans le passé, je ne reviens pas sur les 1 300 000 morts de 1692-1695, et les 600 000 morts (du grand hiver) de 1709-1710. Ni sur les grandes dysenteries caniculares d'étés très chauds : 200 000 morts en 1779 ; de 400 000 à 450 000 dès 1719.

En juin-juillet 1789, Abot de Bazinghem est en Angleterre pour faire du tourisme, mais dès son retour il note les nombreuses émeutes de subsistance qui sont évidemment le fruit dangereux de ce qui vient de se passer au niveau du climat et des blés. Puisque aussi bien nous

avons affaire à une fusée à plusieurs étages, au moins quatre étages sinon plus, climat, mauvaise récolte, cherté, émeutes. Émeutes qui demandent ou exigent la taxation (à un niveau inférieur) des prix courants, ceux-ci étant devenus trop élevés ; émeutes qui « dégènèrent » en action contre la dîme, contre le champart, etc. Cette agitation sera maximale entre la mi-mai 1789 et juillet 1789, au moment où le déficit des grains post-récolte 1788 se fait très fortement sentir. Les greniers sont plus ou moins vides et le peu qui reste, ce sont les spéculateurs qui s'en occupent. Jean Nicolas à l'échelle nationale cette fois, dans un grand livre, trouve 58 émeutes de subsistance en 1788, et 231 en 1789, rien que de janvier à avril. Il arrête ses comptages à partir de début mai parce qu'il pense que c'est déjà la Révolution française inaugurée ; il a voulu « stopper » au terme de la *pré*-Révolution. Fonctionnent donc les effets multiplicateurs de la contestation, mais à partir d'une cherté, elle-même fille de l'échaudage antérieur et d'autres phénomènes agressifs venus du climat, datés de 1787-1788, autrement dit fin 1787 et l'année pré-récolte et récolte 1788. Au fur et à mesure que la cherté devient plus sensible, de l'été 1788 au début d'été 1789, le nombre des agitations sociales s'accroît (en fonction, bien sûr, de la hausse des prix). Onze émeutes sur les statistiques de Jean Nicolas en janvier 1789, seize en février, 99 en mars, 105 en avril, et l'on ne perd rien pour attendre. L'historien anglais George Rudé a montré le lien qui d'amont en aval unit ce très vif mécontentement de nature subsistantielle en vue d'une prise de conscience révolutionnaire, vraie conscience ou fausse conscience, nous n'en discuterons pas, mais il y a là une mécanique implacable qu'on retrouva à de nombreuses reprises, notamment en France depuis la rebeune de 1529 à Lyon, ainsi qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles. Se présente ici tout ce que Jean Nicolas décrit, comme émeutes de subsistance : en période de cherté, de mauvaises récoltes et de mauvais climat, de 1661 à 1788-1789. Longue durée, longue suite d'agitations *datées*...

Problème de chronologie : le 8 août 1788, le gouvernement royal décide la convocation des états généraux pour le 1^{er} mai 1789. Or, dès le 4 août 1788, les prix ont commencé à monter à Meulan, pas très loin de Paris. Les premières émeutes de subsistance prennent place en Bretagne les 5 et 7 août 1788 ; c'est autour de cette date que se noue la fatalité météo-frumento-révolutionnaire. Louis XVI a-t-il eu tort de convoquer *ainsi* les états généraux ? Aurait-il dû les convoquer pour l'année suivante, 1790 ?

Même la chronologie du 14 juillet 1789 est très enveloppée par les problèmes des subsistances ; étant admis bien sûr qu'elle dispose également de son autonomie propre. 11 juillet 1789, renvoi de Necker, le prix du froment en Île-de-France est à son maximum du XVIII^e siècle ;

il avait certes beaucoup monté de 1700 à 1788, mais enfin c'est effectivement le maximum et le prix continue à monter encore.

12 juillet 1789, voilà le 14 juillet si l'on peut dire qui s'approche ! Manifestation politique au Palais-Royal ; cette fois, c'est de la politique, contre le renvoi de Necker. Bruits de bottes (militaires) dans Paris. On pense à une répression contre la ville par l'armée royale.

Et maintenant les 13-14 juillet 1789 ; le 13 juillet en effet à une heure du matin, incendie de 40 des 54 barrières d'octroi autour de Paris, « ce mur murant Paris rend Paris murmurant » ; incendies pour faire baisser le prix du pain, explicitement, donc des subsistances, en supprimant les taxes d'octroi. À six heures du matin, en ce même 13 juillet, pillage du couvent de Saint-Lazare au nord de Paris où l'on dit que des grains sont stockés : subsistances, encore. Et puis : huit heures du matin, ensuite dix-sept heures, formation d'une milice bourgeoise. Pour obtenir des armes. Donc après la fromentisation et la substantialisation de l'antagonisme, c'est la politisation et la militarisation du conflit. Le 13 juillet, entre six heures et huit heures du matin.

14 juillet, ce ne sont plus les subsistances, ni la phase frumento-contestataire. Des Parisiens fort nombreux sont armés, on entre dans la phase proprement politique.

20 juillet enfin, à Gonesse, village frumentaire près de Paris, qui fait d'excellentes brioches, le prix du pain retombe, pas énormément mais il retombe, *par le peuple*, dit le texte de la mercuriale cité par Lachiver. Ce qui veut dire que sur le marché, une certaine population, des femmes, etc., ont exigé la baisse : ils l'ont obtenue pour des raisons peut-être pas de rationalité économique mais de rationalité contestataire. La Révolution, dès lors, est déjà enclenchée, mais pas seulement par ces émeutes de subsistance bien sûr.

Il y a eu ainsi dès avril 1789 et plus tard le lien climat → cherté → émeutes. Soit : climat, qui pousse au déficit des récoltes ; cherté en fonction de la maigre récolte 1788 ; nous sommes en avril 1789, les greniers se vident, engendrant émeutes de subsistance, pillages et formations de milices bourgeoises qui théoriquement sont là pour réprimer le désordre, et qui en fait déclenchent la révolution municipale par prise du pouvoir au profit de ces bourgeoisies, au profit des milices locales ! Les voies de la révolution et de l'émeute frumentaire passent au travers de circuits fort complexes.

Tel est dans ces conditions l'arrière-plan subsistantiel des débuts de la Révolution française. Il ne jouit bien sûr d'aucun monopole causal.

XVIII

L'ICONOGRAPHIE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

La Révolution française a suscité une abondante iconographie, traitant de ses multiples épisodes, et l'on ne compte plus les images relevant d'une magnification clairement affichée. À cet égard, la fête de la Fédération et le départ des soldats de l'an II s'imposent comme les thèmes les plus consensuels. Parallèlement, il existe toute une diversité de représentations – plus ou moins fidèles – voire exaltées, de la face noire de cette période clé de notre histoire. Se décline ainsi une gradation des « excès » commis, du simple pillage au massacre collectif. Très tôt, des œuvres contemporaines témoignent des scènes marquantes, apparaissant d'emblée comme les moins favorables à la Révolution, mais parfois conçues par leur auteur dans une optique différente, telles les vues de la démolition de la Bastille. À cet égard, citons les scènes représentées par Jean Louis Prieur (1759-1795), qui siégera dix-sept mois au Tribunal révolutionnaire et périra lui-même sur l'échafaud. Prises sur le vif et d'un très grand intérêt documentaire, elles constituent une bonne part des « Tableaux historiques de la Révolution française », promis à un grand succès et l'objet de cinq éditions successives. Notons que Prieur doit composer avec ses éditeurs, réputés plus modérés. Il évoque ainsi le pillage de l'hôtel de Castries, faubourg Saint-Germain (13 novembre 1790) et la destruction du monument de Louis XIV, place des Victoires (11 août 1790). Parmi les scènes les plus violentes, figurent la mort de M. de Flesselles, prévôt des marchands de Paris, ainsi que le supplice du contrôleur général des finances Foulon, place de Grève. *L'intendant Bertier de Sauvigny conduit au supplice reconnaît la tête de Foulon* (23 juillet 1789 ;

pierre noire, estompe, pinceau et encre noire) appartient à la série des 67 dessins de Prieur acquis par l'État et déposés en 1934 au musée Carnavalet, et représente le gendre de Foulon, mené à la pendaison ; cette scène particulièrement violente sera écartée des Tableaux historiques à la publication.

Surmontée d'une allégorie, *La Mort de M. de Pelleport, qui s'interposait pour sauver M. de Losme, officier de la Bastille, devant l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1789* (huile sur toile, musée Carnavalet), œuvre de Charles Thévenin (1764-1838), est vraisemblablement exécutée quelques années après les faits évoqués, à l'instar d'autres scènes dues à l'artiste. Auteur de scènes anticléricales (mascarade avec des vêtements sacerdotaux, Bibliothèque nationale), Étienne Béricourt était également l'auteur d'un *Enlèvement de cadavres* (gouache sur traits de plume, musée Carnavalet), où l'on voit plusieurs charrettes vidées de leur sinistre contenu, conclusion des massacres de Septembre. Cet épisode sanglant a inspiré des gravures, d'une certaine naïveté dans la forme : massacres à la Salpêtrière, à l'Abbaye, à Bicêtre, à la Force, massacre des prêtres réfugiés dans la chapelle des Carmes, massacre des prisonniers d'Orléans à Versailles... Ces atrocités ont été exploitées par la propagande étrangère, en particulier l'assassinat de la princesse de Lamballe (gravure anonyme hollandaise, musée Carnavalet). *D'autres cruautés à Paris, le 2 septembre 1792*, gravure anonyme allemande (Bibliothèque nationale), nous détaille en un seul tableau les épisodes du supplice de la princesse, la mort d'un capitaine des suisses, celle d'une abbesse, ainsi que les tourments des prêtres détenus aux Carmes. Au rang des dénonciations les plus vives, figurent les gravures de l'Anglais James Gillray (1757-1815), féroce satire qui atteint sans doute son paroxysme dans *Un petit souper à la parisienne. A Family of Sans Culotts Refreshing After the Fatigues of the Day*, gravure publiée le 20 septembre 1792, où l'on assiste à une scène collective de cannibalisme !

Les troubles survenus en province ont également retenu l'attention des artistes ; ainsi, Jean Jacques François Le Barbier (1738-1826) dans *Le Dévouement du chevalier Désilles (31 août 1790)* relate l'acte survenu à Nancy, où un jeune homme paie de sa vie l'empêchement d'un conflit fratricide (musée Carnavalet). *L'Horrible Massacre d'Avignon*, d'octobre 1791, est décrit avec minutie dans une gravure ; le dessin a été fourni par un des prisonniers échappés et récapitule plusieurs scènes, se distinguant par son exceptionnelle charge émotive : « On voit une femme morte et son fils à genoux qui demande grâce, mais un des bourreaux le prend par son habit et le jette vivant dans la glacière... Cette scène horrible

est éclairée par des flambeaux que des brigands tiennent, dont ils brûlent la figure des prisonniers¹. »

Cependant, il faut attendre l'époque thermidorienne pour assister à une large publication de gravures détaillant noyades, fusillades, canonnades et décapitations, telle l'« Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française ».

Autre thème moins violent et propice à la description de la vie quotidienne, l'emprisonnement, qu'il subit lui-même, a particulièrement inspiré Hubert Robert (1733-1808), tant dans des évocations générales (*Corridor de la prison Saint-Lazare en 1793, Récréation des prisonniers à Saint-Lazare, Le Ravitaillement des prisonniers à Saint-Lazare*, musée Carnavalet) que dans une commande particulière, où il évoque la détention de la famille de Noailles, durement éprouvée, les enfants accompagnés de leur précepteur faisant leurs adieux (collection particulière). Dans une aquarelle qui relève du goût préromantique pour le mystérieux, *Madame de Guiche et sa fille, apparaissant la nuit à Armand de Polignac en prison* (musée Carnavalet), l'auteur évoque sa détention au Temple.

Quant à l'iconographie ayant trait aux souffrances de la famille royale, elle tient une place toute particulière ; le Suisse Jean Jacques Hauer (1751-1829) a ainsi dépeint *Les Adieux de Louis XVI à sa famille le 20 janvier 1793*, et, en 1795, *Louis XVII séparé de sa mère le 3 juillet 1793*, œuvres données au musée Carnavalet par la baronne Élie de Rothschild, en 1961, tandis que le musée Lambinet à Versailles conserve du même auteur un *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, représentant Louis XVI en méditation spirituelle avec son ultime confesseur. Encore plus proches de l'événement, *Les Adieux de Louis XVI à sa famille* (collection particulière) de Martin Drolling (1752-1817) sont datés de 1793, tout comme la toile de Charles Benazech (1767-1794), conservée au château de Versailles, représentant la même scène. Du même peintre, citons aussi *Louis XVI monte à l'échafaud*, œuvre souvent reproduite. La propagande royaliste multiplie les gravures : *Les Adieux de Louis XVI à sa famille au Temple*, de Benazech, gravés par Schiavonetti, sont publiés à Londres dès 1794, de même, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, due à Anne Flore Millet, marquise de Bréhan, gravée par Keating, en 1796. Cette composition, dont la facture teintée d'une forte émotion annonce le romantisme, représente la reine recevant la béné-

1. Claude LANGLOIS, *La Caricature contre-révolutionnaire*, Paris, Presses du CNRS, 1988, p. 189.

diction d'un prêtre derrière ses barreaux et semble avoir inspiré le *Strafford marchant au supplice* de Paul Delaroche (1835)¹. Comme souvent dans ce type d'image, le sentiment religieux l'emporte sur une stricte idéologie.

L'Urne mystérieuse, due à Grussaire (1794), relève de ces allégories où les profils de Louis XVI, de la reine, de leurs enfants et de Madame Élisabeth, apparaissent dans le feuillage de saules pleureurs, ombrageant une urne funéraire sur laquelle se recueille la France. La symbolique de ces motifs à l'urne funéraire demeure liée à un désir de restauration monarchique et se retrouve même sur certaines pièces de la Compagnie des Indes. Au rang des créations les plus étonnantes, figure ce petit ex-voto en forme de guillotine en bois noir, fabriqué à la demande de la famille du député à la Constituante Simon Linguet (1736-1794), mort sur l'échafaud (Archives nationales). Il contient une relique (fragment d'os) du défunt, et témoigne d'une certaine fascination pour le « ciseau égalisateur » ; ce reliquaire laïque est à rapprocher de celui conçu pour Vivant-Denon.

Si le Premier Empire omet d'évoquer la Révolution, il revient à la Restauration, notamment par le biais des commandes officielles, de célébrer ses victimes avec une certaine discrétion, tout en évitant soigneusement tout rappel ostentatoire de la guerre civile. En effet, Louis XVIII affiche clairement sa volonté de réconciliation nationale. Dès 1814, Mlle Robineau expose au Salon une *Vue de la tombe de Louis XVI au cimetière de la Madeleine*. Au Salon de 1817, l'on peut voir *La Mort de l'abbé Edgeworth*, en présence de la fille de Louis XVI, discrète allusion au soutien qu'il apporta au roi, œuvre d'Alexandre Menjaud (1773-1832), ainsi que *L'Apothéose de Louis XVI*, due à Nicolas André Monsiau (1754-1837), où le monarque, en costume de sacre, est soutenu par un ange². Citons aussi un *Saint Louis accueillant Louis XVI et sa famille* (pierre noire et estompe, collection particulière) de Girodet (1767-1824), projet pour le décor de la Madeleine ; toute représentation de l'exécution publique est donc résolument bannie. Cependant, la même année, la Ville de Paris décide d'ornez l'ancien cachot de Marie-Antoinette à la Conciergerie, où un autel vient d'être installé. Trois œuvres sont commandées : *La Reine Marie-Antoinette séparée de sa famille du Temple à la Conciergerie*, par Pajou (1730-1809), *La Reine Marie-*

1. Voir Beth S. WRIGHT, *Painting and History during the French Restoration. Abandoned by the Past*, Cambridge University Press, 1997.

2. Voir Frank Anderson TRAPP, « The Restoration View of the Revolution of 1789 », dans George LEVITINE (dir.), *Culture and Revolution. Cultural Ramifications of the French Revolution*, University of Maryland, College Park, 1989.

Antoinette en deuil par Simon et *La Reine Marie-Antoinette communiant dans sa prison*, par Drolling. Ce dernier tableau, saisissante scène de clair-obscur, nous montre l'intervention providentielle d'un prêtre réfractaire auprès de la souveraine captive. « Par son martyre accepté, elle lave les crimes commis sous la Terreur, elle est "rédemptrice" [...] Elle seule pouvait intercéder en faveur de ceux qui étaient considérés comme des criminels, les révolutionnaires », souligne Marie-Claude Chaudonneret¹. Notons que Menjaud a également présenté, au Salon de 1819, une *Communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, de facture plus classique.

En 1816, le roi commande une série de portraits des généraux vendéens, destinés à la salle des Gardes du palais de Saint-Cloud ; là aussi, les artistes pressentis évitent toute représentation de combat fratricide, ce que relève Miel, commentant celui de Henri de La Rochejaquelein : « M. Guérin a l'art de cacher l'image des guerres civiles ; on découvre l'extrémité des baïonnettes républicaines, mais on ne voit pas des Français combattre des Français. » Emblématique à plus d'un titre, « tableau singulièrement séduisant dans sa plénitude », selon Josette Bottineau, qui souligne « l'impression de jaillissement que suscite l'attitude du jeune chef » de vingt ans, généralissime de l'armée catholique et royale, ce portrait réunit les symboles politiques (cocarde blanche, drapeau blanc orné de l'inscription « Vive le roi ») et religieux (Sacré Cœur brodé sur la poitrine)². Pierre Narcisse Guérin (1774-1833) a su aussi exprimer la fougue d'Antoine Philippe de La Trémoille, prince de Talmont (collection particulière).

Tout autre apparaît la conception des portraits de Girodet, présentés au Salon de 1824, traités d'une manière retenue, où la représentation de Charles Artus, marquis de Bonchamps, sobrement vêtu, figure la plume à la main dans une attitude de méditation. « Il est possible que le peintre ait eu pour principal but de lui conserver cet air de douceur et d'aménité qui faisaient le fond de son caractère. » Par contraste, Cathelineau, « le saint de l'Anjou », généralissime de la grande armée catholique et royale, d'origine populaire, se présente l'air résolu, paré de chatoyantes couleurs. Les armes variées, les chapelets et les médailles pieuses, sur fond de calvaire et de drapeau fleurdelisé, confortent ce côté flamboyant, un rien ostentatoire. Son fils, qui devait périr lui aussi lors des combats de 1832,

1. Voir Marie-Claude CHAUDONNERET, « Le mythe de la Révolution », dans Philippe BORDES et Régis MICHEL (dir.), *Aux armes et aux arts ! Les arts de la Révolution, 1789-1799*, Adam Biro, 1988.

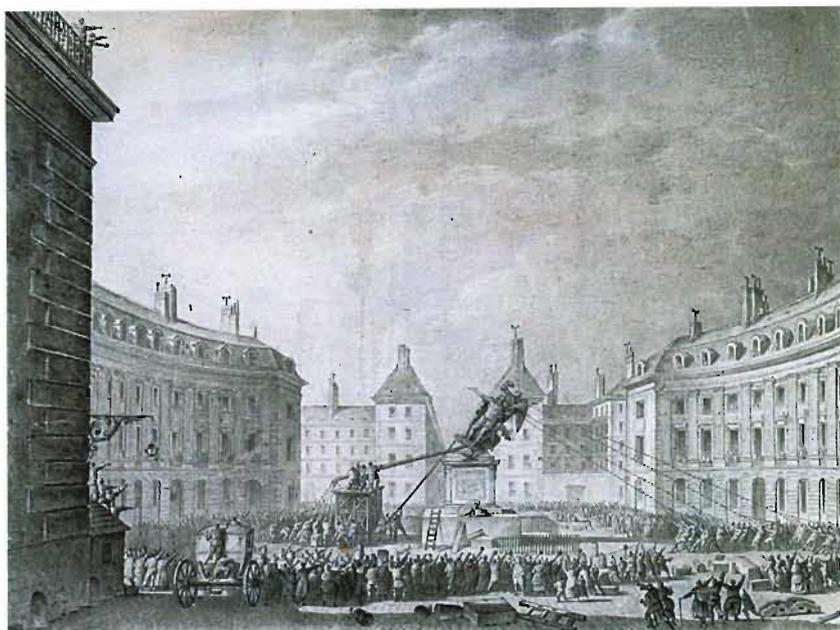
2. Voir Josette BOTTINEAU, « Les portraits des généraux vendéens, commande et critique, diffusion et destin », *Gazette des Beaux-Arts*, mai-juin 1975.

servit de modèle à cette séduisante effigie, véritable icône du royalisme. L'héroïsme sacrifié, lié à l'extrême jeunesse de la plupart de ces figures emblématiques, renforce l'émotion dégagée et explique le succès des lithographies tirées de ces œuvres. Envoyées dans les réserves du Louvre en 1830, puis à Versailles en 1870, enfin présentées au public en 1875, elles avaient regagné les réserves dès avant 1881, avant d'être déposées au musée de Cholet en 1914.

Alors qu'Hubert Robert avait naguère dépeint *La Violation des caveaux des rois dans la basilique de Saint-Denis en octobre 1793* (musée Carnavalet), François Joseph Heim (1787-1865) nous a laissé une scène nocturne éclairée aux flambeaux, réparation officielle, intitulée *Les Ossements des rois, déposés dans le lieu dit cimetière des Valois, à Saint-Denis, en 1793, retirés pour être recueillis dans un caveau le 18 janvier 1817* (musée Carnavalet). Joseph Beaume (1796-1885) représente *Charles X pose et fait bénir la première pierre du monument à la mémoire de Louis XVI, 3 mai 1826* (musée de Versailles), où l'on voit les plus hautes autorités de l'État (famille royale, clergé, députés) présider une cérémonie réparatrice sur le lieu de son exécution.

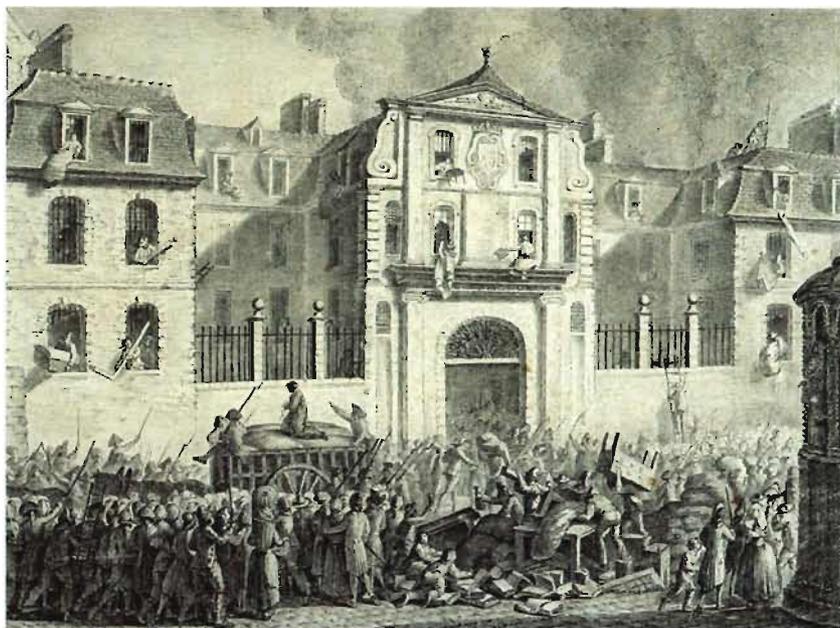
Des monuments expiatoires des victimes de Lyon aux Brotteaux (cénotaphe : 1795, puis pyramide : 1817, architecte Cochet), aux édifices de Quiberon-Auray, dus à Caristie (1822-1829), tous d'esprit néoclassique, et à la chapelle du mont des Alouettes aux Herbiers (Vendée), commencée en 1825 par Macquet, d'un néogothique élégant, toute une architecture commémorative voit le jour. Ainsi, à Valognes, peu après 1805, une pyramide est mise en place dans le jardin du presbytère ; la tablette de sa base porte un miroir incliné de telle sorte que les rayons du soleil levant illuminent un médaillon à l'effigie de Louis XVI.

La sculpture n'est pas oubliée et l'on privilégie également les membres de la famille royale et les grandes figures de l'épopée vendéenne. À la chapelle expiatoire, élevée par Fontaine à l'emplacement du cimetière de la Madeleine, Bosio représente *Louis XVI soutenu par un ange gardien*, auquel il a donné les traits de l'abbé Edgeworth de Firmont, et Cortot, *Marie-Antoinette agenouillée aux pieds de la Religion*, représentée sous les traits de Madame Élisabeth. On a pu souligner ici le contraste entre les deux figures, le hiératisme tout néoclassique de l'allégorie et le néo-baroque échelonné de la souveraine. À Nantes, la colonne Louis XVI est couronnée d'une statue du roi en costume romain, de Molknecht (1793-1876), inaugurée en 1823. On lui doit aussi le Louis XVI du Loroux-Bottereau, tenant un rameau d'olivier dans la main droite et un rouleau de la loi dans l'autre, et celui actuellement situé dans le parc du



Jean Louis Prieur (1759-1795) : *Destruction du monument de Louis XIV sur la place des Victoires, le 11 août 1792.* Dessin.

© Musée Carnavalet.



Jean Louis Prieur : *Pillage de la maison de détention Saint-Lazare, le lundi 13 juillet 1789.* Dessin.

© Musée Carnavalet.



Hubert Robert (1733-1808) : *La Violation des caveaux des rois dans la basilique de Saint-Denis en 1793*. Huile sur toile.

© Musée Carnavalet.



Pierre Antoine Demachy (1723-1807) : *Démolition de l'église Saint-Jean-en-Grève en 1800*. Huile sur bois.

© Musée Carnavalet.



James Gillray (1757-1815) : *Un petit souper à la Parisienne. A Family of Sans Culotts Refreshing After the Fatigues of the Day.* 20 septembre 1792.
 © Bibliothèque nationale de France.



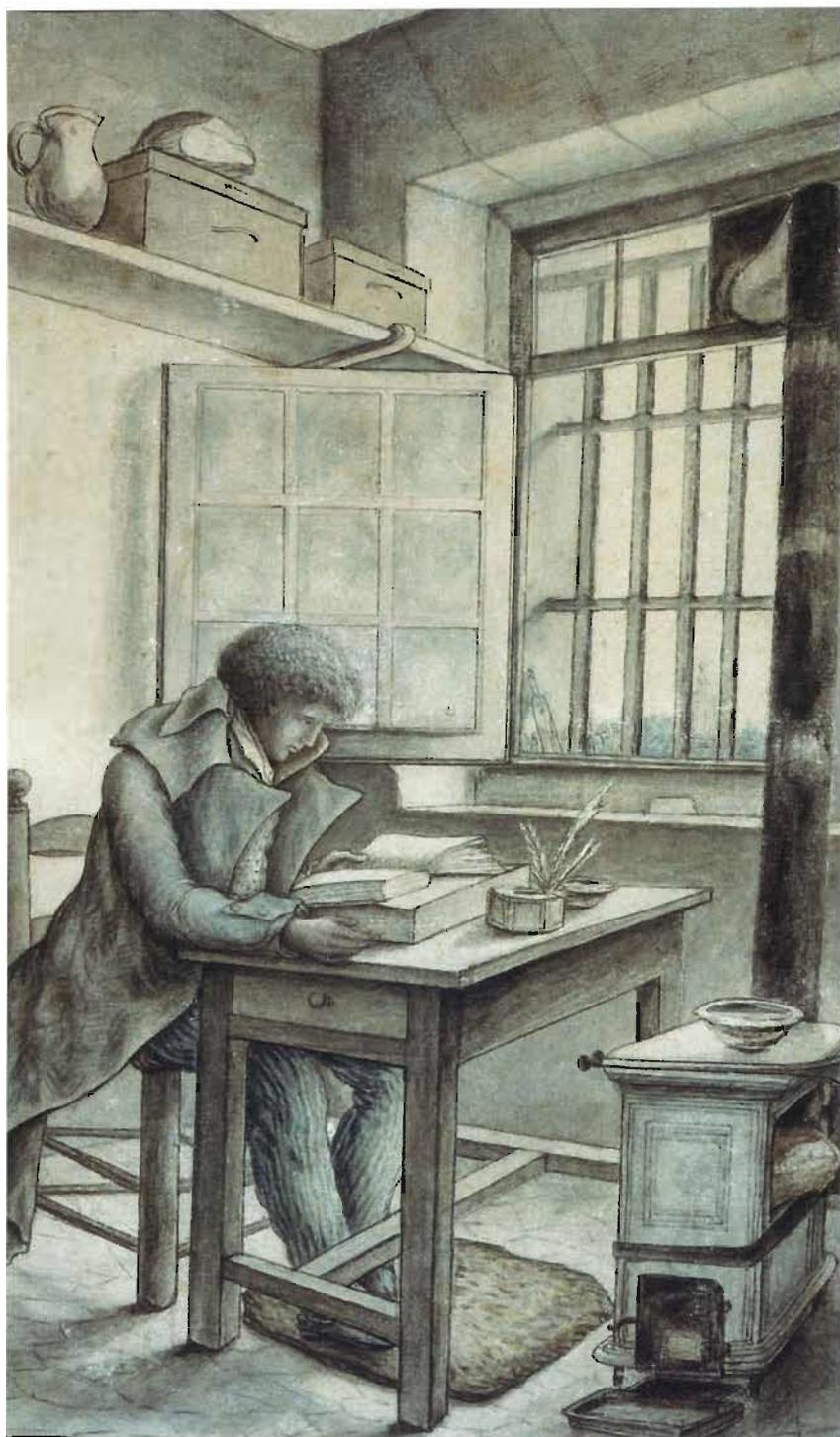
Jean Louis Prieur : *L'Intendant Bertier de Sauvigny, mené au supplice, reconnaît la tête de Foulon,* 23 juillet 1789. Dessin.
 © Musée Carnavalet.



Léon-Maxime Faivre (1856-1941) : *Mort de la princesse de Lamballe, le 3 septembre 1792*. Huile sur toile, musée national du Château de Versailles.
© RMN.



Fait historique arrivé à Avignon. Dessin anonyme.
© Bibliothèque nationale de France.



Hubert Robert : *André Chénier dans sa prison à Saint-Lazare*. Dessin.
© Musée Carnavalet.



Charles Benazech (1767-1794) : *Les Adieux de Louis XVI à sa famille au Temple, 20 janvier 1793*. Huile sur toile, musée national du Château de Versailles.
© RMN.



Charles-Louis Muller (1815-1892) : *L'Appel des dernières victimes de la Terreur dans la prison Saint-Lazare* (détail). Musée national du Château de Versailles.
© RMN.



Hubert Robert : *Les Adieux des enfants de la famille de Noailles à leurs parents condamnés*. Huile sur toile, collection particulière.
© D.R. (Jean-Christophe Doërr, photographe).



Mesdames de Noailles, allant à la guillotine, reçoivent l'absolution d'un prêtre déguisé. Dessin aquarellé. Collection particulière.

© D.R. (Jean-Christophe Doërr, photographe).



Pierre Antoine Demachy : *Une exécution capitale place de la Révolution.* Huile sur papier marouflé sur toile.

© Musée Carnavalet.



Auguste Debay (1804-1865) : *Épisode sous la Terreur en 1793, à Nantes*. Huile sur toile.

© Nantes, musée des Beaux-Arts.



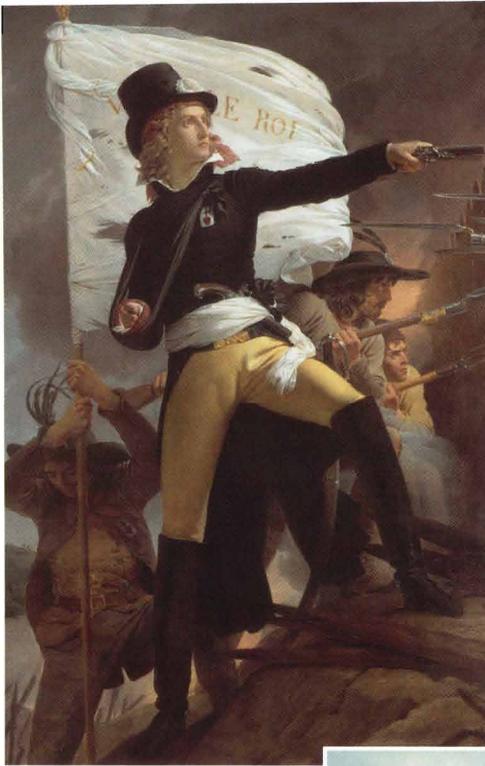
Jean-Pierre Marie Jazet (1788-1871) : *Fléaux du XIX^e siècle*, d'après le tableau d'Horace Vernet (1789-1863), *Socialisme et choléra*.
© Bibliothèque nationale de France.



Jean Jacques Hauer (1751-1829) : *Louis XVII séparé de sa mère le 3 juillet 1793* (détail). Huile sur toile.
© Musée Carnavalet.



Émile Mascré : « *Capet, lève-toi* », ou *Louis XVII chez Simon* (vers 1838). Huile sur toile.
© Vizille, musée de la Révolution française.



Pierre Narcisse Guérin
(1774-1833) :
Henri du Vergier,
comte de La Rochejaquelein,
(1772-1794), général ven-
déen. Huile sur toile, musée
national du Château de
Versailles.
© RMN.



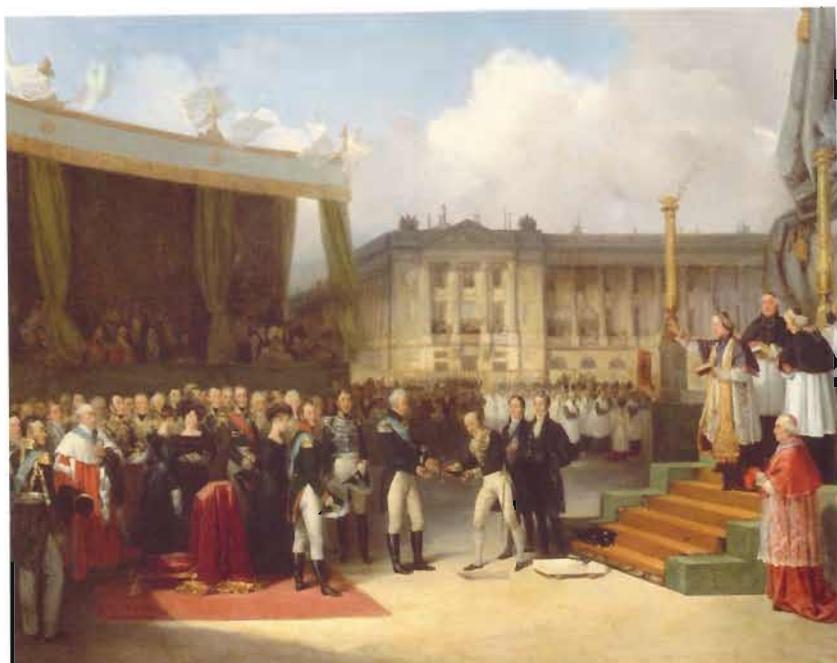
Léon Cogniet (1794-1880),
d'après Pierre Narcisse
Guérin : *Antoine Philibert*
de La Trémoille, prince de
Talmont (1765-1794), géné-
ral vendéen.
Huile sur toile, musée natio-
nal du Château
de Versailles.
© RMN.



Thomas Degeorge (1786-1854) : *La Mort de Bonchamps*. Huile sur toile, en dépôt à la galerie d'histoire de la Vendée.
© Musées d'Art de Clermont-Ferrand.

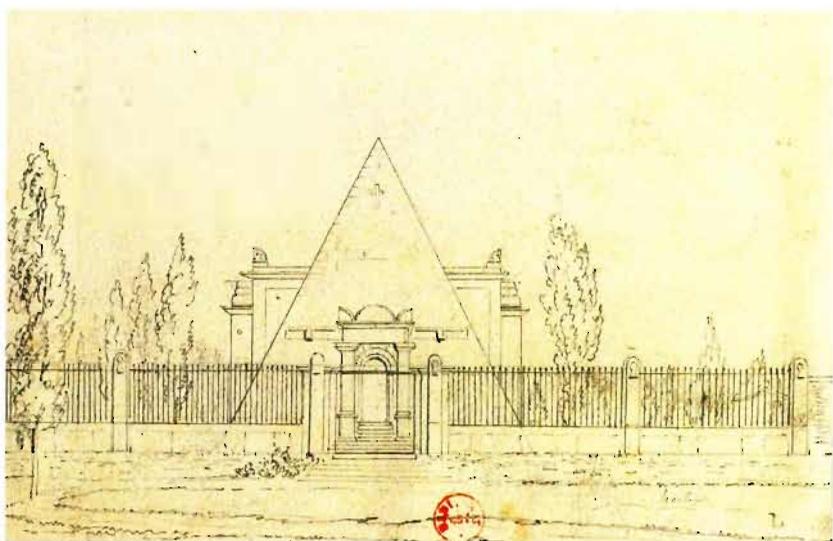


Alphonse de Boisricheux : *Bretons réunis pour assister à l'office pendant la nuit, en 1793*. Huile sur toile (1838), château du Puy-du-Fou, en Vendée.
© Galerie d'histoire de la Vendée.



Joseph Beaume (1796-1885) : *Charles X pose la première pierre du monument à la mémoire de Louis XVI, 3 mai 1826*. Huile sur toile, musée national du Château de Versailles.

© RMN.



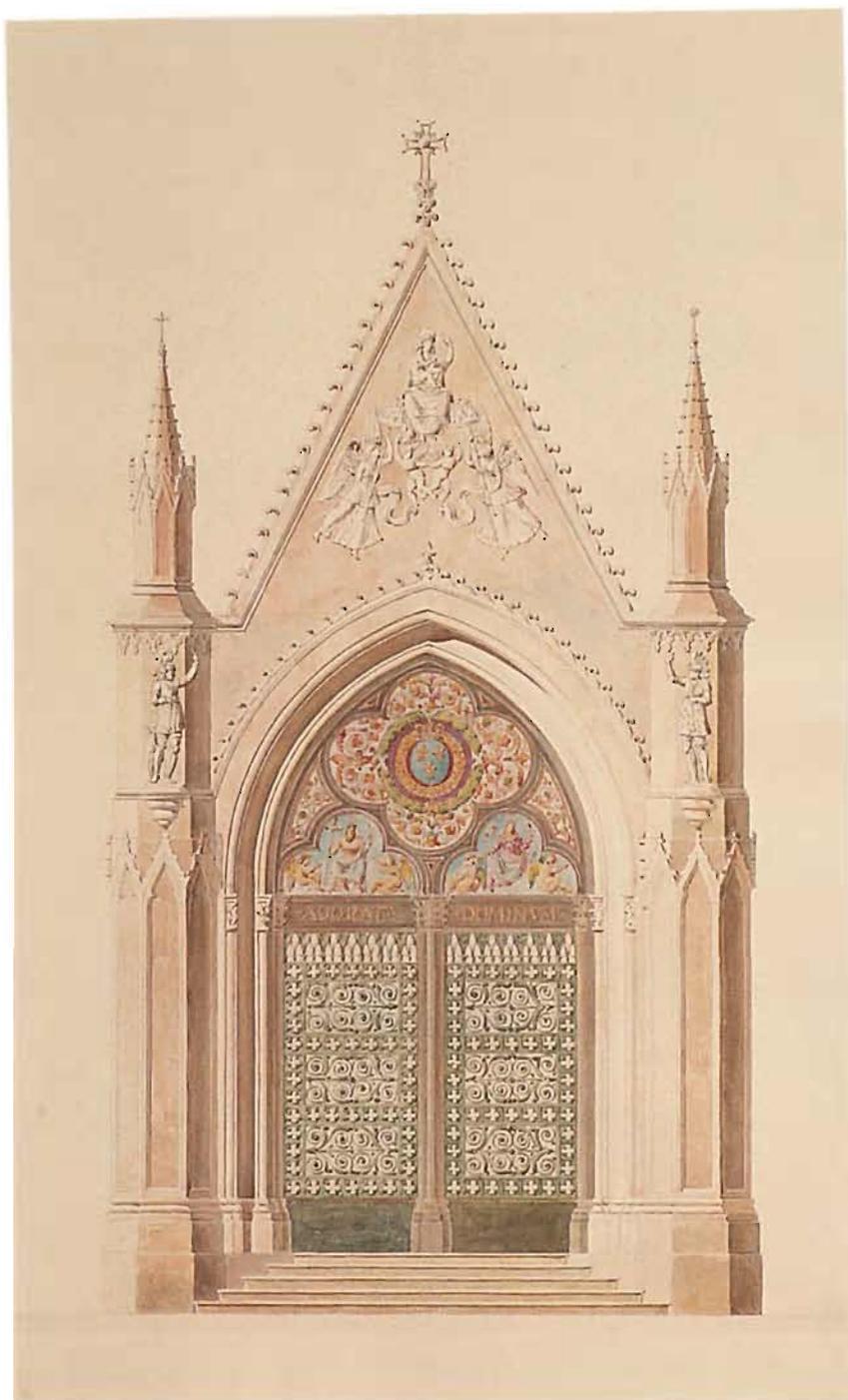
François-Gabriel Théodore Basset de Jolimont (né en 1787) : *Lyon. Monument expiatoire de l'église des Brotteaux*. Dessin.

© Bibliothèque nationale de France.



Jean Pierre Cortot (1787-1843) : *Marie-Antoinette agenouillée aux pieds de la Religion*. Paris, chapelle expiatoire.

© RMN.



Amable Macquet : *Élévation du projet de chapelle gothique au mont des Alouettes aux Herbiers, en Vendée* (vers 1826). Papier, mine de plomb, encre, aquarelle contrecollée sur carton, château du Puy-du-Fou.

© Galerie d'histoire de la Vendée.

château de Caradec, tandis que Raggi (1791-1862), à Bordeaux, conçoit une effigie monumentale du souverain en bronze de 6,50 m de haut, en costume de sacre (1829, détruite durant la Seconde Guerre mondiale), proche du Louis XVI commandé à Cortot pour l'actuelle place de la Concorde et non réalisé.

À Légé, devant la chapelle néogothique Notre-Dame de la Pitié, due à Chagneau et élevée à la mémoire de Charette et de ses compagnons d'armes, Molknecht crée une statue du héros (1826), en pied et en grand uniforme, montrant le ciel de la main gauche, la droite appuyée sur le sabre, et qui sera renversée en 1832. Dans la chapelle des Sœurs de Saint-Florent-le-Vieil, il campe Cathelineau défendant une croix, rappelant la statue que ce « fils d'un ancien et brave partisan du Tyrol dont la tête avait été mise à prix par Napoléon » avait dressée au Pin-en-Mauges (détruite en 1832), au centre d'un grand ovale ponctué de 32 piliers portant des vases de forme antique (décor de sacrés-cœurs et de fleurs de lys) : « Il est représenté en costume villageois, habit court, croisé sur la poitrine, des pistolets dans une écharpe à gros nœuds, le chapelet pendant sur sa poitrine et un sacré-cœur à sa gauche plaqué sur l'habit. Sa main droite est armée d'un sabre, dont la pointe arrive à une inscription : "Dieu et le roi !" sculptée sur le piédestal d'une croix dont il embrasse le montant, et dont les bras dépassent sa tête ; sa figure regarde le ciel que par l'expression de ses traits il invoque pour le succès de son entreprise ; son chapeau décoré de rubans et de panache est posé sur le piédestal de la croix ; un manteau bien drapé tombe de son épaule gauche, et couvre le derrière du piédestal de la croix ¹. »

Cependant, l'effigie la plus émouvante et sans doute la plus justement célèbre reste celle de Bonchamps, conçue par le républicain David d'Angers, dont le père avait eu la vie sauve, grâce à lui. Inspirée de l'antique, elle représente ses derniers moments, où il prêche la miséricorde à ses hommes, ce que souligne l'inscription : « Grâce aux prisonniers ! » (église de Saint-Florent-le-Vieil). « Cet athlète élégant, cet antique tombé » inspirera Louis Aragon en 1956 : « Essayez de frémir comme l'enfant qui, parmi les soldats, regardait l'église où était son père, comme le sculpteur de génie quand il réduisit à ce geste la fresque complexe comme une tragédie, de son enfance et de sa pitié... Essayez de sentir ici l'exceptionnel, une chose au monde sans paire, la grandeur de l'art et du sentiment mêlés, regardez, je vous dis, regardez bien, car ceci

1. Inauguration de la statue du général Cathelineau, au Pin-en-Mauges, département du Maine-et-Loire, le 9 août 1827, Angers, Mame aîné, 1827.

au-delà des jugements et des systèmes, écoutez-moi, ceci c'est la France. Et vous ne me direz pas que l'art n'a pas de patrie. »

Sculpté dans un site grandiose par Lukas Ahorn sur un modèle de Thorvaldsen, le Lion de Lucerne rappelle le sacrifice de la garde suisse au service de Louis XVI en 1792. L'animal expirant, la tête posée sur l'écusson fleurdelisé, fut vite considéré par les Suisses comme un monument national. Schinkel fournit le dessin d'une paire de candélabres en marbre (1818), réalisés par Tieck (*Le Deuil*) et Rauch (*Le Triomphe*), admirés par Stendhal, et destinés au mausolée de La Rochejaquelein à Saint-Aubin-de-Baubigné. Leur pied porte gravés en médaillons les portraits des trois chefs vendéens (Henri et Louis de La Rochejaquelein, Louis de Lescure). On lui doit aussi l'épée offerte par les officiers de l'armée prussienne à Henri de La Rochejaquelein, fils de Louis de La Rochejaquelein, neveu d'Henri de La Rochejaquelein et de Louis de Lescure, élégante création néoclassique, d'une grande originalité (Saint-Michel, décor fleurdelisé, collection particulière)¹.

Durant la monarchie de Juillet, pour d'évidentes raisons consensuelles, on évoque les pages fédératrices de la Révolution. Les sujets violents ne sont plus occultés par les peintres, qui rencontrent toutefois les plus grandes difficultés à exposer leurs œuvres. *Boissy d'Anglas sauvant la tête du député Féraud, le 1^{er} prairial an III*, tel est l'intitulé d'une des compositions destinées à la salle des séances de la Chambre des députés, claire condamnation de la pression populaire et des exactions perpétrées. Les versions de Vinchon et Court suscitent d'acribes critiques, d'autant plus vives que le régime, issu des barricades de 1830, semble renier sa part populaire ; on renonce finalement à exposer une toile jugée aussi subversive.

Admis au Salon de 1833, un dessin de Chenavard, *Une séance de la Convention pendant le vote de la mort de Louis XVI*, en est retiré ; il est vrai qu'on peut y voir Philippe-Égalité, père de Louis-Philippe, souvenir gênant pour le pouvoir en place. Romantisme oblige, les artistes puisent leur inspiration dans les scènes les plus dramatiques : *Mademoiselle de Sombreuil arrêtant les assassins en buvant un verre de sang*, due à Boulanger, est refusée au Salon de 1835. Une toile de Verdier, représentant le même sujet, se voit aussi exclue des cimaises du Louvre en 1841.

Deux peintures saisissantes se distinguent par l'originalité du sujet choisi, par leur puissance émotive et leur qualité picturale,

1. Claudia MECKEL, « Sketch Design for Presentation Sword », dans Karl Friedrich SCHINKEL, *A Universal Man*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1991, p. 106-107.

représentatives de la sensibilité artistique du temps. D'une rare puissance d'expression et donc dérangeantes, elles ne peuvent que soulever débat. *Épisode sous la Terreur en 1793 à Nantes* (Nantes, musée des Beaux-Arts), représente l'exécution place du Bouffay, de Mme de la Méteyrie et de ses quatre filles, parentes de Charette. Leur mort renvoie donc à la Terreur et aux guerres de Vendée. Cette toile d'Auguste Debay (1804-1865), datée de 1838, est refusée au Salon de 1839 ; il faudra attendre celui de 1850-1851 pour l'exposer. L'État l'acquiert et l'envoie à Nantes, où elle embarrasse quelque peu le maire de la ville. Si la guillotine semble avoir été supprimée après coup par le peintre, tout converge dans sa direction selon une composition pyramidale, et l'on voit les condamnées gravir les marches de l'échafaud, encadrées par les bourreaux ; leurs bonnets phrygiens, ainsi que la rampe teinte en rouge, symbolisent le sang répandu et contrastent avec la pâleur des jeunes filles en prière, serrées contre leur mère et attendant leur tour au pied des degrés.

Il s'agit sans doute d'une des dénonciations les plus vives du supplice, que viennent renforcer l'extrême jeunesse des victimes et la sérénité religieuse qu'elles expriment.

Avec *Capet, lève-toi !* ou *Louis XVII chez Simon*, provenant de la collection Domecq et récemment acquis par le musée de la Révolution française de Vizille, un jeune artiste, Émile Mascré, fait sensation en 1838. Il est vrai que le sujet choisi, la détention du jeune Louis XVII au Temple, gênant s'il en fut, n'avait guère encore tenté les peintres. « Tout le génie de Mascré, outre un excellent métier, est de donner à cette scène sordide une force extraordinaire grâce à une composition audacieuse, un effet de lumière très puissant, un réalisme descriptif très poussé [...] et aux expressions des trois personnages. Tout cela donne un tableau sans concession et troublant par la sourde violence qu'il dégage », a-t-on pu souligner avec justesse¹. Bannie du Salon, l'œuvre aura rencontré un fervent accueil dans les milieux légitimistes : « Nous engageons nos amis à faire un pèlerinage à ce tableau et nous n'exagérons pas en disant que le sujet, sous tous les rapports, le mérite ; c'est une nouvelle iniquité à réparer, et le parti royaliste doit être là ; il saura par son estime venger le courageux artiste de l'ostracisme du justemilieu », conseille *La Quotidienne* à ses lecteurs, qui décrit l'œuvre avec détail : « Le peintre, dans son œuvre dramatique et mélancolique à la fois, a saisi le moment où le mentor savetier, le tire-pied au poing, dit à l'enfant de cette voix qui a retenti dans l'histoire :

1. *Actualités du musée de la Révolution française. Saison 2006*, Domaine départemental de Vizille, p. 11.

“Lève-toi, Capet...” L’enfant royal est pâle comme il doit l’être, ses joues sont dévorées et flétries, une voie de douleur marque le passage habituel des larmes. Cette voie paraît vide maintenant, mais elle reste humide malgré la résignation ; et de ses yeux rougis et ternes à la fois vont déborder de gros pleurs tout blancs, blancs comme l’étaient les perles de sa mère... En ce moment, et pour faire un salut digne à cette majesté languissante et déchue, à cet enfant qui va mourir, la lune, non pas cette fois comme une blanche vestale, mais comme un sombre génie, comme un signe précurseur aux couleurs livides et verdâtres, et qui va par les airs portant aux rois de sinistres présages, se lève sans doute à l’horizon ; car elle envoie des rayons que j’appellerai presque compatissants, tant ils sont tristes, sur la jeune victime de la Terreur. C’est à cette clarté-là, c’est à ce flambeau lugubre que se lève Louis. Son bourreau légal, immobile dans son attitude de commandement et de menace, est mollement couché dans un bon lit, que protègent de bons rideaux ; à ses côtés gît, heureuse et grasse, sa digne moitié, qui d’un œil que je ne caractérise pas, regarde en ricanant la victime souffrir. Ce rire, complètement digne d’un lieu où il y a des flammes, et de sombres flammes, est éclairé par une lampe sourde et à la lueur rougeâtre, qui donne aux deux figures couchées cette teinte cuivrée qui s’allie admirablement avec la douceur de leurs âmes, et la reproduit aux yeux dans toute sa beauté ; ces deux effets de lumière, contrastants et croisés, font sur l’œil du spectateur une impression saisissante et pénible, qui lui dit : Vous êtes en prison ; et le roi-enfant qui est là se meurt ; il va mourir. » Si le rôle joué par les Simon apparaît singulièrement noirci par rapport à la vérité historique, il vient renforcer la vision infernale de la scène, l’abandon et la déchéance de l’enfant intervenant surtout après le départ de ses geôliers. Dans la *Gazette de France*, Alfred Nettement, qui évoque à son propos « le sceptre de Louis XIV abaissé devant le tire-pied d’un savetier », nous apprend que ce tableau « fut l’ouvrage de toute une année de méditations pures et de travaux sérieux ». Sa charge symbolique s’impose : « Vous trouverez toute la Révolution dans cette chambre... Le dauphin, c’est la royauté vaincue, accablée, humiliée ; la royauté, ce grand pouvoir moral, écrasé sous le poids de la force brutale de la rue. »

Avec la fin du règne de Louis-Philippe, et parallèlement à la publication d’ouvrages historiques d’importance (*Histoire de la Révolution française* de Michelet, *Histoire des Girondins* de Lamartine...), l’on assiste à la création d’œuvres se voulant « objectives », mais insistant sur les heures sombres : au Salon de 1846, Louise Desnos expose ainsi *L’Interrogatoire de la princesse de*

Lamballe et Le Journal du soir ou l'Appel des condamnés (musée de Saint-Étienne), qui annonce une des œuvres les plus célèbres au XIX^e siècle : *L'Appel des dernières victimes de la Terreur dans la prison Saint-Lazare* (musée de Versailles), de Charles-Louis Muller (1815-1892), présenté au Salon de 1850 et à l'Exposition universelle de 1855. Le souci du détail l'a conduit à faire figurer des personnages réels (Aimée de Coigny, « la jeune captive »...) dans cette vaste composition dont André Chénier occupe le centre. Il est vrai qu'après les journées de juin 1848 et la peur sociale qui suivit, la II^e République et le Second Empire multiplient les images terrifiantes, dénonçant les dangers de la foule et les dérives qu'entraînent les troubles sociaux... La Révolution devient alors un « épouvantail » et un repoussoir pour les « honnêtes gens ».

Très révélateur à cet égard, *Socialisme et choléra* (1850), d'Horace Vernet, représente la Mort, de concert avec la personnification du choléra – un Asiate dont la flûte est un os –, juchée sur le corps d'un décapité, lié sur la bascule de la guillotine et dont la tête gît dans le panier ; elle lit *Le Peuple*, sa faux sert de hampe au drapeau de la République sociale, alors que la bannière de la République française couvre un monceau de cadavres ! Dans le lointain, figure une croix à demi renversée, faisant office de gibet. Cette œuvre, d'un romantisme noir, montre comment Vernet, durement éprouvé dans sa famille par la Terreur, sait en ressusciter le spectre avec un art consommé. Alors que Gillray, dès 1819, avait donné une savoureuse caricature de la guillotine, mettant en déroute les dirigeants anglais du moment, sa représentation – on l'a vu avec Debay – constituait en France un vrai « tabou ». Notons cependant que sur le conseil d'amis, Vernet renonce à présenter l'œuvre au Salon.

Puvis de Chavannes peint une *Mademoiselle de Sombreuil buvant un verre de sang pour sauver son père* (1853, Angers, musée des Beaux-Arts), « d'un romantisme à tous crins » selon lui, et dont le style évoque Delacroix. *Marie-Antoinette à la Conciergerie. Le Benedicite*, de Muller (Salon de 1857, Hambourg, Kunsthalle), d'une émouvante sobriété, est à rapprocher du tableau de Paul Delaroche (1851), *Marie-Antoinette sortant du tribunal révolutionnaire* (New York, The Forbes Magazine Collection). « Il a voulu faire revivre les grandes époques, et surtout les grands forfaits d'État... Il raconte et il commente à son point de vue l'abus de la violence... le bourgeois est affamé de sa propre vue et des humiliations subies par les rois. Aussi n'aura-t-il jamais assez de cadres autour de son image, et se complaît-il, pour s'émouvoir ou pour s'irriter, dans la

vue des grandes scènes des révolutions¹. » Alors que l'image de la reine, chère à l'impératrice Eugénie, est célébrée à l'envi, le thème des Girondins, mis à la mode par Lamartine, inspire également Delaroche (*Le Dernier Adieu des Girondins*, 1856, musée Carnavalet). La *Charlotte Corday* de Paul Baudry (Salon de 1861, Nantes, musée des Beaux-Arts), méticuleuse et anecdotique, veut exalter l'héroïne, annonçant ainsi *L'Assassinat de Marat*, de Weerts (1880, Roubaix, musée d'Art et d'Industrie). *La Mort de la princesse de Lamballe* (Salon de 1865), de Firmin-Girard, nous semble exceptionnelle quant au réalisme de la scène. Là encore, les exactions sont uniquement imputées au peuple, raccourci facile et trompeur.

La Vendée devient le sujet de prédilection de certains artistes, thème particulièrement en faveur durant la seconde moitié du XIX^e siècle, le Second Empire et la « république des ducs » se rapprochant des légitimistes. On représente des scènes de bataille idéalisées et la dimension chrétienne reste privilégiée : *Le général vendéen Bonchamps, mortellement blessé à la bataille de Cholet, obtient la grâce de 4 000 prisonniers républicains qu'on allait fusiller* (musée Bargoin, Clermont-Ferrand), tableau de Thomas Degeorge (1786-1854), refusé au Salon de 1837 pour raisons politiques, offert par l'artiste, que louera Chateaubriand et *D'Elbée protégeant les prisonniers républicains, avril 1793* (musée des guerres de Vendée, Cholet), par Edmond de Boislecote, reprennent le mythe du héros chevaleresque. Dans *La Communion des enfants de Chanzeaux* – paroisse durement éprouvée – (collection particulière), Gustave Marquerie (né en 1825) représente une messe clandestine en plein air, conséquence de la persécution religieuse. Il s'agit sans doute de l'œuvre commandée par le comte de Quatrebarbes et où posèrent les enfants des communiant². *Bretons réunis pour assister à l'office pendant la nuit en 1793, ou Messe en mer. La nuit, complice des insurgés* (écomusée de la Vendée), composition d'Alphonse de Boisricheux, exposée au Salon, s'impose par son originalité, teintée de poésie.

Avec l'arrivée de républicains convaincus au pouvoir, la III^e République exalte la Révolution, commandant quantité de tableaux et de statues, relevant d'un art académique, tout en permettant l'exposition au Salon d'œuvres montrant la face noire de la période. Au rang des pièces les plus saisissantes figure *La Mort de Madame de Lamballe*, de Faivre (1846-1941), exposée au Salon de 1908 (musée de Versailles), vision « naturaliste » de l'événement, d'une crudité

1. Louis ULBACH, « Paul Delaroche », *Revue de Paris*, t. XXXVI, 1^{er} avril 1857, p. 354-357.

2. Voir Jean-Clément MARTIN, *Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée*, Paris, Gallimard, 1986.

alors rarement atteinte. N'y voit-on pas le corps sans vie et dénudé de la princesse gisant sur le pavé et contemplé par la foule ? On remarque un contraste éclatant avec la fresque de Molinari (1906), au carmel de Compiègne, où l'on voit les religieuses recevoir la dernière bénédiction de leur supérieure au pied de l'échafaud, avec un arrière-plan céleste d'inspiration romantique (ange, croix...).

Les thèmes vendéens et chouans abondent, moins idéalisés qu'auparavant, certains artistes se spécialisant dans le genre, tel Julien Le Blant (1851-1936) : *Prise d'armes en Bretagne* (musée du Havre), *La Mort du général d'Elbée* (1878, musée de Noirmoutier), *Exécution du général Charette* (Salon de 1883, collection particulière). Ses tableaux d'histoire se veulent impartiaux, mais il arrive toutefois que la mine farouche des combattants frôle la caricature (*Henri de La Rochejaquelein*, 1879) ; il n'hésite pas à décrire les exactions des contre-révolutionnaires (*Le Courrier des Bleus*, 1882, New York, The Forbes Magazine Collection), et Barbey d'Aurevilly désavoue non sans sévérité ses illustrations du *Chevalier Des Touches*. Il illustre également *Les Chouans* de Balzac et *Le Chevalier de Maison-Rouge*, de Dumas (1894).

Citons encore Jules Girardet (*La Déroute de Cholet*, musée des guerres de Vendée, Cholet), Clairin (*Les Écumeurs de la mer*)... Coessin de la Fosse (1829-1910) souligne l'importance du prêtre dans *Bénédiction des combattants vendéens*. Dans *Les Adieux* (scène de l'émigration, 1885), il maintient une certaine note émotive.

La sculpture est représentée par Boisherand (*Charette*, terre cuite, écomusée de la Vendée) et Caravanniez (*Cathelineau jurant de défendre sa foi*, écomusée de la Vendée), tandis que Falguière conçoit une statue en bronze d'Henri de La Rochejaquelein (1895), exprimant la calme détermination du chef de guerre. En 1896, Gauchers, jeune sculpteur nantais, élève une statue de Charette dans le parc du château de la Contrie, à Couffé, propriété du général de Charette. Le tombeau de Cathelineau, dans l'église du Pin-en-Mauges, dû à Biron de Cholet (1896), s'inspire du portrait de Girodet, mais ici il indique le ciel du doigt. Ces dernières commandes familiales commémorent le centenaire des guerres de Vendée. Quant au *Vendéen* (1935), dû à Maxime Réal del Sarte, camelot du roi notoire, il associe étroitement l'engagement au combat à la défense religieuse (collection Souvenir vendéen, en dépôt à l'écomusée de la Vendée)¹.

1. Voir Jean-Claude GARCIA, Jean-Jacques et Jérôme TREUTTEL, « Monuments contre-révolutionnaires en Vendée (1815-1832) », *La République, Monuments historiques*, n° 144, avril-mai 1986.

Dans la vaste mosaïque du chœur de la basilique de Montmartre (1911-1923), évoquant la dévotion de la France au Sacré Cœur, Luc-Olivier Merson et Henri-Marcel Magne représentent le *Vœu du Temple*, où Louis XVI, agenouillé, entouré de sa famille et gardé par un geôlier, prononce la formule de son vœu ¹.

L'épopée vendéenne aura également inspiré tout un important patrimoine de l'art du vitrail, souvent repris d'œuvres célèbres, parfois modifiées à cette occasion. *La Communion du pré Fruchaud* (1903, Chanzeaux, église Saint-Pierre), de Clamens, s'inspire du tableau de Marquerie, mais rajoute pour l'occasion Louis XVI et le drapeau blanc ² ! Outre l'habituelle geste des chefs du mouvement (Cathelineau : le Pin-en-Mauges ; d'Elbée : verrière du *Pater des Vendéens*, Chemillé, église Saint-Pierre), le sacrifice des prêtres est exalté ; ainsi à Chanzeaux (église Saint-Pierre) : le 9 avril 1795, au cours du combat, le calice tenu par le curé Blanvillain est transpercé par une balle qui le tue. L'abbé Noël Pinot, béatifié en 1926, est représenté montant à l'échafaud revêtu de ses vêtements sacerdotaux, à La Boissière-de-Montaigu (église de l'Assomption), au Louroux-Béconnais (Léglise, 1919) et à Talmont-Saint-Hilaire (Janin, 1934, d'après un carton de Landucci) ; l'abbé de Gruchy, fusillé à Nantes en 1797, figure à Chambretaud (Desjardins, 1931). À la verrière dite du *Martyre de l'abbé Voyneau*, aux Lucs-sur-Boulogne, composition de Lux Fournier, la référence christique s'impose d'évidence.

Si l'on magnifie la noblesse (*Madame Saillant d'Epinat* donne de l'or aux bourreaux pour que ses filles soient fusillées avant elle, Avrillé, chapelle du Champ des Martyrs), le peuple apparaît plus largement. À partir des années proches de la séparation de l'Église et de l'État, les massacres de femmes et d'enfants sont évoqués franchement ; ainsi à Montilliers (*Fusillade du Moulin de la Reine*, 1900, église Saint-Hilaire). Cette tendance culminera avec l'œuvre de Fournier (1941), représentant dans l'église des Lucs un soldat tuant à la baïonnette un enfant dans les bras de sa mère. Nous sommes loin ici du portrait de La Rochejaquelein par Guérin, où seule la pointe des baïonnettes adverses apparaissait ³ !

1. Voir abbé P. LALIGANT, *Montmartre. La mosaïque de la voûte du chœur*, Paris, Imprimerie des Orphelins-apprentis d'Auteuil, 1923.

2. Voir Jean-Clément MARTIN, *La Vendée de la mémoire (1800-1980)*, Paris, Éd. du Seuil, 1989.

3. Voir Guy LE GOFF, Jean-Clément MARTIN (dir.), *Vitrail et guerre de Vendée*, Association pour le développement de l'inventaire général des Pays de la Loire, 1994.

Autre vitrail, *La Duchesse d'Angoulême à Saint-Florent-le-Vieil* montre la princesse contemplant le monument de Bonchamps par David d'Angers lors de son voyage en 1823 : l'on y célèbre ainsi tout à la fois le héros, la statue et la famille royale – la commémoration dans la commémoration, en somme, où politique, art et piété s'unissent en une étonnante synthèse.

Au gré des régimes politiques et de l'évolution du goût artistique, le pathos romantique alterne donc avec les scènes réalistes, le souci du détail précis avec l'exaltation du mythe, religion et politique étant très souvent associées. Le XIX^e siècle, « siècle de l'histoire » et du renouveau catholique, sa conséquence réactive, ne pouvait que trouver dans les drames de la Révolution une source d'inspiration contrastée et éclairante.

BRUNO CENTORAME,
historien.

XIX

BONAPARTE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Pour tout le courant républicain du XIX^e siècle dont Pierre Larousse fut l'un des représentants et qui écrivit dans son fameux dictionnaire : « Bonaparte, général de la République française, mort au château de Saint-Cloud, le 18 brumaire an VIII^e ¹ », Napoléon est le liberticide qui mit fin à la Révolution. Sans son coup d'État, écrit encore aujourd'hui Jacques Attali dans *Une brève histoire de l'avenir*², la France aurait évolué en 1799 vers une république parlementaire.

Rien n'est moins sûr. Car pour le courant royaliste, de Chateaubriand à Maurras, Bonaparte fut l'adversaire de la monarchie, empêchant le 13 vendémiaire, le 18 fructidor, et finalement le 18 brumaire les efforts de la contre-révolution pour restaurer Louis XVIII.

L'attitude de Bonaparte à l'égard de la Révolution passe en réalité par plusieurs phases : l'indifférence, la défense, l'oubli et l'illustration.

L'INDIFFÉRENCE

Élevé à Brienne puis à l'École militaire de Paris, devenu officier au régiment de La Fère en novembre 1785, le jeune Napoléon Bonaparte ne pense qu'à sa Corse natale. Il la juge asservie par les

1. *Larousse du XIX^e siècle*, art. « Bonaparte (Napoléon) ».

2. Jacques ATTALI, *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Fayard, 2006.

Français. Lui-même se sent étranger. Il vénère alors deux hommes : Rousseau qui a écrit à propos de la Corse : « J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe ¹ » et Pascal Paoli, qui a combattu pour l'indépendance de l'île.

En mai 1786, Bonaparte songe au suicide : « Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer sont donc une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé par devoir de louer des hommes que je dois haïr par vertu. Quand la patrie n'est plus, un bon patriote doit mourir ². »

Les débuts de la Révolution, lors de l'été de 1789, ne détournent pas le cours de ses pensées. S'il écrit une dissertation sur le pouvoir royal où il observe : « Il n'y a que fort peu de rois qui n'eussent pas mérité d'être détrônés ³ », c'est parce qu'il n'éprouve aucune sympathie pour la monarchie qui a asservi le peuple corse. Alors que ses anciens camarades de l'École militaire choisissent la voie de l'émigration, il adresse au ministère de la Guerre une demande de congé pour la Corse et il l'obtient du 15 octobre 1789 au 1^{er} juin 1790.

C'est en Corse que la Révolution le rattrape. L'agitation a repris dans l'île. Bonaparte prend parti pour les paolistes qui réclament la liberté de la Corse. Mais l'Assemblée constituante riposte en déclarant, le 30 novembre 1789, que « la Corse fait partie intégrante de l'empire français ⁴ ».

Bonaparte s'est rangé du côté de Paoli et il s'oppose aux députés de l'île, dont Buttafuoco, qui siège à droite à la Constituante. Il pourfend Buttafuoco dans une lettre datée du 23 janvier 1791, où il exalte Robespierre, Pétion, Mirabeau et Barnave.

En fait-il trop ? Paoli le rappelle à l'ordre : « L'histoire ne s'écrit pas dans les années de jeunesse ⁵. »

De retour en France et affecté à Valence, Bonaparte continue à ne s'intéresser qu'à la Corse. Le voilà de retour dans l'île en septembre 1791. Il rêve d'y commander un bataillon de volontaires. Sur le continent la guerre éclate avec l'Autriche en avril 1792. Joseph, son aîné, le presse de revenir sur le continent. Des chances de gloire et d'avancement lui seraient offertes, mais il n'a d'yeux que pour la Corse. S'il assiste à Paris à l'insurrection du 20 juin 1792 et à

1. ROUSSEAU, *Du contrat social*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1959, t. III, p. 391.

2. NAPOLÉON, *Œuvres littéraires et écrits militaires*, 3 vol., éd. établie et préf. Jean Tulard, Paris, Bibliothèque des introuvables, 2001, t. I, p. 45.

3. *Ibid.*, p. 213.

4. *Le Moniteur*, 30 novembre 1789.

5. Cité dans J. TULARD, *Napoléon. Les grands moments d'un destin*, Paris, Fayard, 2006, p. 33.

l'invasion des Tuileries par le peuple, sa réaction se limite, face au spectacle de Louis XVI coiffé du bonnet rouge, à un vigoureux « *che coglione !* », que Bourrienne, alors son camarade, nous a rapporté dans ses mémoires¹.

Des élections étant prévues après le renversement de la monarchie le 10 août, Bonaparte regagne à la hâte la Corse. Pas un mot sur l'événement lui-même ; seule le préoccupe l'idée de faire élire Joseph à la Convention. Il n'y parvient pas mais fait si bien qu'il se brouille avec Paoli. L'imprudence de son jeune frère Lucien, Jacobin de cœur, qui fait voter à Toulon une adresse dénonçant Paoli à la Convention comme contre-révolutionnaire, oblige Napoléon à se cacher. Il rejoint les représentants en mission Salicetti et Lacombe Saint-Michel et tente de s'emparer d'Ajaccio. Il échoue et doit fuir avec sa famille vers le continent, le 2 juin 1793.

De retour en France, comment pourrait-il faire autrement que d'adopter le parti de la Révolution ? À aucun moment il ne songe à émigrer, bien que noble, et à rejoindre l'armée des princes. Au contraire il va combattre, plus peut-être par nécessité que par idéologie, les adversaires de la Convention.

LE DÉFENSEUR

C'est à Toulon qu'il se fait connaître. Jusqu'alors il n'a suivi les événements qu'en fonction de leur répercussion en Corse. Au cours de l'été de 1793, aux combats aux frontières s'ajoute la guerre civile qui oppose Girondins et Montagnards, en plus de l'insurrection de la Vendée. Dans une brochure qu'il écrit alors, *Le Souper de Beaucaire*², Bonaparte prend le parti de la Montagne. Appelé à Toulon pour y remplacer le commandant de l'artillerie, Dammartin, il permet, grâce au nouveau dispositif des canons, de reprendre le port aux Anglais et aux royalistes. Le 22 décembre 1793, les représentants en mission l'élèvent au grade de général de brigade.

Mais il y a une contrepartie. Bonaparte doit cette élévation au frère de Robespierre, Augustin, qui l'a remarqué lors du siège. L'Incorruptible l'entraîne dans sa chute, le 9 thermidor. Classé « robespierriste », le général Bonaparte se retrouve sans commandement. Peut-être fut-il même incarcéré. Il se justifie en se démarquant du « Tyran » : « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre

1. Désiré LACROIX, *Mémoires de M. de Bourrienne*, Paris, Garnier frères, 1899, t. I, p. 33.

2. Nombreuses rééditions.

le jeune que j'aimais et que je croyais pur, mais fût-il mon père, je l'eusse moi-même poignardé s'il aspirait à la tyrannie¹. »

Il expliquera à Marmont qu'il pensait que si Robespierre était resté au pouvoir, il eût rétabli l'ordre et assuré la stabilité. Au fond Bonaparte réprovoque « Enragés » et futurs « babouvistes ». Il s'est rallié à la Révolution faute de mieux. Déjà il s'éloigne de Rousseau, l'auteur chéri de sa jeunesse.

Une période difficile s'ouvre devant lui, bien décrite dans les mémoires de la duchesse d'Abrantès. Difficultés sentimentales (rupture avec Désirée Clary) mais surtout financières. L'oisiveté ronge le jeune ambitieux qui refuse un commandement en Vendée et songe à aller servir dans l'Empire ottoman.

Mais la chance lui sourit à nouveau. La chute de Robespierre a provoqué une réaction. À la Terreur révolutionnaire succède la Terreur blanche, de moindre ampleur, il est vrai, mais la chasse aux Jacobins est ouverte. Chansons et gravures réveillent la nostalgie de la monarchie. Des journalistes, qui se nomment Fiévée ou Lacre-telle, profitent de la liberté de la presse, provisoirement retrouvée, pour remettre en question la forme républicaine du gouvernement. Louis XVII disparaît le 8 juin 1795. Le comte de Provence devient Louis XVIII. Dans sa proclamation de Vérone il promet un retour à l'Ancien Régime.

Les royalistes redressent la tête et nourrissent l'espoir d'emporter la majorité dans les deux conseils prévus dans la nouvelle Constitution. Inquiets, les vainqueurs de Robespierre inventent le système des deux tiers qui oblige les électeurs à reprendre cinq cents conventionnels sortants sur les sept cent cinquante sièges prévus. Soumis à un référendum en même temps que la Constitution, le décret est approuvé dans des conditions contestables. C'est l'insurrection à Paris des sections modérées de la rive droite de la Seine, le 13 vendémiaire (5 octobre 1795). La Garde nationale, renforcée par la jeunesse dorée, marche sur la Convention. Celle-ci manque de troupes et doit faire appel à des généraux mis à l'écart pour leurs convictions robespierristes. Parmi ceux-ci Bonaparte. Il méprise les Thermidoriens, mais n'aime guère les royalistes. Il évoquera plus tard, à Sainte-Hélène, ses états d'âme : « Une guerre à mort éclatait entre la Convention et Paris. Était-il sage de se déclarer, de parler au nom de toute la France ? Qui oserait descendre seul dans l'arène pour se faire le champion de la Convention ? La victoire même aurait quelque chose d'odieux, tandis que la défaite vouerait pour

1. *Correspondance générale de Napoléon*, éd. Fondation Napoléon, 12 vol. prévus, 4 vol. parus, Paris, Fayard, t. I, 2004, n° 232.

jamais à l'exécration des races futures. Pourquoi s'exposer bénévolement à aller grossir en peu d'heures le nombre de ces noms qu'on ne prononce qu'avec horreur ? Mais d'un autre côté, si la Convention succombe, que deviennent les grandes vérités de notre Révolution ? Nos nombreuses victoires, notre sang, si souvent versé, ne sont plus que des actions honteuses. L'étranger que nous avons tant vaincu, triomphe et nous accable de son mépris. Ainsi, la défaite de la Convention ceindrait le front de l'étranger et scellerait la honte et l'esclavage de la patrie. Ce sentiment, vingt-cinq ans, la confiance en ses forces, sa destinée, autant de raisons pour lesquelles Bonaparte choisit le camp de la Convention¹. »

Bonaparte a envoyé dans la nuit Murat récupérer les canons du camp des Sablons. Il organise la ligne de défense de la Convention du Pont-Neuf aux Champs-Élysées.

En face les insurgés ont l'avantage du nombre mais l'inexpérience de ce type de combat et leur chef, Danican, se révèle d'une incapacité que stigmatise Fiévée. Les canons de Bonaparte ne laissent aucune chance aux sectionnaires.

Sans Bonaparte – et sans Barras, général en chef de la force armée de Paris et qui affirme, non sans vraisemblance, que c'est lui qui fit appel à Bonaparte –, l'insurrection l'eût peut-être emporté.

On l'oublie parfois : le 13 vendémiaire, Bonaparte a sauvé la République. Que se serait-il passé si Louis XVIII avait été restauré par l'insurrection parisienne ?

La récompense suit : ce sera la main de Joséphine – événement moins anecdotique qu'il n'y paraît – et le commandement de l'armée d'Italie.

Bonaparte apparaît comme un général républicain sur lequel peut compter le Directoire qui s'installe après le 13 vendémiaire. Certes il en est d'autres, de Brune à Bernadotte. Mais ils sont plus nombreux à regarder du côté des royalistes. Pichegru est de ceux-là. Une opposition va s'esquisser entre l'armée d'Allemagne, réputée peu sûre, et l'armée d'Italie, l'armée de Bonaparte, dit-on très vite, qui devient le rempart des conquêtes de la Révolution.

Le cours des événements s'accélère ; les royalistes redressent la tête. Bien organisés grâce au club de Clichy, utilisant le sentiment de lassitude de l'opinion, ils emportent les élections pour le renouvellement du premier tiers sortant des conseils qui ont lieu au début de 1797 : deux thermidoriens seulement sont réélus dont Boissy d'Anglas, plutôt royaliste. Pichegru, qui a quitté son

1. LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, 2 vol., éd. Dunan, Paris, Flammarion, t. I, p. 818.

commandement, devient président du Conseil des Cinq-Cents, et Barbé-Marbois, proche du club de Clichy, préside les Anciens. Au Directoire, c'est un diplomate lui aussi monarchiste, Barthélemy, qui est élu en remplacement de Letourneur, un régicide.

Le Directoire est menacé. La restauration n'a plus besoin d'une insurrection, la voie légale lui est ouverte. Barras fait à nouveau appel à Bonaparte. Ses éclatantes victoires amplifiées par une habile propagande lui donnent un grand prestige. De plus il est attaqué à la tribune du Conseil des Cinq-Cents par Dumolard, inscrit au club de Clichy. Il est accusé d'avoir supprimé les républiques de Venise et de Gênes sans avoir consulté le gouvernement. La réplique de Bonaparte fuse, le 14 juillet 1797, dans sa proclamation à l'armée d'Italie : « Soldats ! Vous vous devez tout entiers à la République ; vous vous devez tout entiers au bonheur de trente millions de Français ; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom qui a reçu un nouvel éclat par nos victoires... Des montagnes nous séparent de la France : vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Soyons sans inquiétude et jurons sur nos nouveaux drapeaux : guerre implacable aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III¹. »

Le Journal de l'armée d'Italie, que publie Bonaparte à Milan et qui est largement diffusé en France, s'en prend à Pichegru sous la plume d'un soldat ou prétendu tel : « Qu'as-tu fait, qu'as-tu promis pour être devenu tout à coup l'idole qu'encensent tous les vils suppôts de la royauté ? Le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit². »

Bonaparte peut se permettre ce ton offensif. Il a capturé à Venise l'un des principaux agents de la contre-révolution, le comte d'Antraigues. Dans son portefeuille : la preuve de négociations secrètes de Pichegru avec un certain Montgaillard agissant pour le compte des princes.

Barras prépare un coup d'État pour prendre de vitesse Pichegru et les royalistes. Il eût souhaité le retour de Bonaparte à Paris. Celui-ci s'en garde. Il envoie le général Augereau, son subordonné, brutal mais efficace. Dans le même temps il communique à Barras les papiers du comte d'Antraigues montrant les tractations de Pichegru avec les royalistes. En Allemagne le général Moreau, qui s'est

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. III, 1859, n° 2010.

2. Cité dans Albert OLLIVIER, *Le Dix-huit brumaire*, Paris, Gallimard, 1959, p. 71.

emparé des archives de son adversaire autrichien Klinglin où figurent aussi les preuves des compromissions de Pichegru, se garde de l'imiter. Il attend de voir comment vont tourner les événements.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor (3-4 septembre 1797), l'épreuve de force est engagée et gagnée par Barras. Pichegru est arrêté et déporté.

Le régime sort encore plus discrédité d'un coup d'État qui viole la Constitution. Fort de ses victoires, Bonaparte pourrait-il réussir ce qu'a manqué Pichegru ? Depuis Lodi, il est convaincu qu'un grand destin lui est promis. Mais de son côté le Directoire a été conforté par son succès face aux royalistes. Il faut attendre, mais ne pas se faire oublier. De là cette expédition d'Égypte absurde et dangereuse (Nelson aurait pu couler les navires français) mais qui permet, sous prétexte de combattre l'Angleterre et d'explorer scientifiquement un pays mis à la mode par Volney, de prendre du champ sans se compromettre avec le Directoire.

Lorsqu'il juge le moment opportun, Bonaparte rentre en France, laissant (ce qui lui sera reproché) son armée en Égypte. Il débarque dans la baie de Saint-Raphaël le 9 octobre 1799. L'accueil est enthousiaste. La propagande le sert : comment ne pas être ébloui par un général qui combat à l'ombre des Pyramides ou à Nazareth ?

Que va-t-il faire ? Entrer au Directoire pour le conquérir de l'intérieur ? Mais il n'a pas l'âge requis. S'engager avec Barras qui prépare une restauration de Louis XVIII ? Mais les rapports sont trop tendus entre les deux hommes. Se rapprocher des Jacobins ? Mais ils ont leurs généraux, Jourdan et Bernadotte. Reste Sieyès, l'homme fort du moment et qui siège au Directoire. Celui-ci souhaite donner à la France une nouvelle constitution qu'il médite depuis longtemps. Il avait, pour cela, espéré s'appuyer sur « un sabre », le général Joubert. Il a été tué à Novi. Ce sera donc Bonaparte.

L'accord se fait sur le plan imaginé par Sieyès. Créer le vide à la tête de l'exécutif, convoquer les conseils en dehors de Paris, intimider les députés par un déploiement de forces sous le commandement de Bonaparte et les contraindre à accepter la constitution rédigée par Sieyès.

Tout se passe comme prévu le 18 brumaire (9 novembre 1799). Barras (qui ne résiste pas), Sieyès et Roger Ducos donnent leur démission du Directoire : il n'y a plus d'exécutif. Les Anciens décident le transfert des deux conseils à Saint-Cloud et confient à Bonaparte le commandement des forces parisiennes. Mais le lendemain, à Saint-Cloud, Bonaparte perd son sang-froid devant le Conseil des Cinq-Cents. Son frère Lucien évite la mise hors la loi des conjurés en déposant ses insignes de président pour paralyser les débats puis

fait donner l'armée qui chasse les députés. De parlementaire le coup d'État devient militaire et son centre de gravité se déplace de Sieyès vers Bonaparte.

Celui-ci est désormais maître du jeu.

L'OUBLI

Napoléon a longtemps considéré que la nature de son pouvoir pouvait se comparer à une dictature de salut public à la romaine. Il dira : « Lorsque je me suis mis à la tête des affaires, la France se trouvait dans le même état que Rome lorsqu'on déclarait qu'un dictateur était nécessaire pour sauver la République. Tous les peuples les plus puissants de l'Europe s'étaient coalisés contre elle. Pour résister avec succès, il fallait que le chef de l'État pût disposer de toute la force et de toutes les ressources de la nation¹. »

Si, dans la nouvelle Constitution, tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du Premier consul, l'article premier est formel : « La République française est une et indivisible². » Et la proclamation du 15 décembre 1799 précisait : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie³. »

Les apparences républicaines étaient conservées : calendrier révolutionnaire, mot de République sur les monnaies, etc. Mais l'on s'acheminait par étapes (chaque étape marquée par un référendum) vers la monarchie : consulat à vie en 1802, empire héréditaire en 1804. Mais en 1804 encore l'article premier de la Constitution précise : « Le gouvernement de la République est confié à un empereur qui prend le titre d'empereur des Français⁴. » Et lors du sacre, le 2 décembre 1804, la cérémonie religieuse en présence du pape fut suivie, Pie VII s'étant retiré, du serment prêté par Napoléon : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des biens nationaux⁵. » C'était faire de l'Empire le rempart des conquêtes de la Révolution.

Mais celle-ci fut vite oubliée par Napoléon. Fontanes, monarchiste impénitent et futur grand maître de l'Université, poussait

1. Déclaration rapportée par le docteur O'MEARA, *Napoléon en exil* (plusieurs rééditions).

2. Article premier de la Constitution.

3. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. VI, 1861, n° 4422.

4. Article premier de la Constitution.

5. Le serment se trouve dans le procès-verbal du sacre (1805), p. 58.

à cet oubli : « Une monarchie toute philosophique survit à peine à l'année de sa proclamation. Nous l'avons vu en 1791. Une monarchie hautement constituée, entourée de l'appareil de la religion et des armes résiste à l'action des siècles ¹. »

Le calendrier révolutionnaire est abandonné à partir de 1806, la noblesse (mais sans les privilèges) est rétablie en 1808, la cour prend une importance grandissante. Le mariage « autrichien » avec Marie-Louise, une Habsbourg, donne l'illusion à Napoléon qu'il fait partie de la grande famille des souverains de l'Europe. Ne fait-il pas allusion à « son oncle » Louis XVI ? La naissance du roi de Rome, le 20 mars 1811, lui semble marquer le point de départ d'une nouvelle dynastie, celle des Bonaparte qui succède aux Mérovingiens, aux Carolingiens et aux Capétiens. Rousseau est désormais condamné et la Révolution ramenée à des ambitions de médiocres bourgeois. « Qu'est-ce qui a fait la Révolution ?, dit-il, la vanité. La liberté n'a été qu'un prétexte ². »

En mars 1815 encore, il s'illusionne. Alors que sur la route qui le conduit à Paris, il est acclamé par les paysans aux cris de : « À bas les prêtres ! À l'échafaud les Bourbons ! », il déclare ne pas vouloir être le roi d'une nouvelle jacquerie. Il ne comprend pas davantage les ouvriers de Paris et le mouvement des fédérés qui veut voir en lui le rempart de la Révolution et attend qu'il donne à la France un élan patriotique comparable à celui de 1792. En réalité, il vient reprendre son trône au nom d'une légitimité qu'il juge fondée sur le sacre et le mariage avec Marie-Louise. Il se moque de l'onction populaire.

Sans doute est-ce son erreur. Le mariage autrichien l'a grisé et lui fut fatal. La tentative du coup d'État du général Malet en octobre 1812 aurait dû l'éclairer. On oublia alors qu'il venait d'avoir un héritier. Il n'était pas un monarque comme les autres. Il lui manquait la patine du temps.

L'ILLUSTRATION

De son échec il tire la leçon à Sainte-Hélène. Il redevient le chantre de la Révolution. Devant Las Cases dont il sait qu'il écrit un livre sur lui, il rappelle l'ascendant irrésistible des idées libérales, justifie Robespierre qui n'aurait été que le bouc émissaire

1. Cité dans Guy-Édouard PILLARD, *Fontanes, prince de l'esprit, 1757-1821*, Maulévrier, Éd. Hérault, 1990, p. 191.

2. Mot attribué à Napoléon.

d'une Terreur dont il condamnait les excès, revient à Rousseau à travers *La Nouvelle Héloïse*, et, devenant lyrique, s'exclame : « Rien ne saurait désormais détruire ou effacer les grands principes de notre Révolution. Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais tant nous les avons entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges ; nous en avons noyé les premières souillures dans les flots de la gloire ; elles sont désormais immortelles... Voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le régiront ; elles seront la foi, la religion, la morale de tous les peuples, et cette ère mémorable se rattachera, quoi qu'on ait voulu dire, à ma personne, parce qu'après tout j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie¹ ! »

Avec cette habileté manœuvrière qui le caractérise, le voilà à nouveau, comme lors du 18 fructidor ou du 13 vendémiaire, le rempart des conquêtes révolutionnaires. S'il est prisonnier sur le rocher de Sainte-Hélène, ne l'est-il pas de la Sainte-Alliance, ennemie jurée des grands principes de 1789 ?

Las Cases en popularise l'idée dans le grand succès de librairie que fut *Le Mémorial de Sainte-Hélène*. Les révolutions de 1830 se feront aux cris de « Vive Napoléon ! », cris à Paris qui réchauffent le cœur de Stendhal qui se souvient qu'il fut auditeur au Conseil d'État. Le retour des cendres voit tout un peuple communier dans le culte de Napoléon.

L'empereur expliquait à ses compagnons d'exil que « la Révolution française fut un mouvement général de la nation contre les privilégiés ; elle eut pour but principal de détruire tous les privilèges² ». Il en reconnaissait les excès auxquels il disait s'être opposé à Toulon et ne cachait pas son mépris à l'égard d'un Barras ou d'un Fréron auquel il avait refusé la main de sa sœur Pauline. Mais le bilan lui semblait finalement positif, grâce surtout à son action sous le Consulat : « La France nouvelle présente le spectacle de vingt-cinq millions d'âmes ne formant qu'une seule classe de citoyens gouvernés par une même loi, un même règlement, un même ordre. Tous ces changements ont été conformes au bien de la nation, à ses droits, à la marche de la civilisation³. »

Napoléon fut le serviteur de la Révolution pour le meilleur et pour le pire ; il en assuma l'héritage.

JEAN TULARD,
de l'Institut.

1. LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, p. 496.

2. DAMAS-HINARD, *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Plon, 1854, art. « Révolution ».

3. *Ibid.*

XX

L'HÉRITAGE DE LA TERREUR AU XIX^e SIÈCLE

Autant l'avouer, d'après nous, l'héritage de la Terreur au XIX^e siècle est tout à la fois celui d'une grande violence de propos et d'une violence en acte circonscrite. Toute la question sera donc, une fois posés les éléments d'appréciation du phénomène, de déterminer si cette « retenue » des terroristes ou « terrificateurs » avérés ou potentiels advint faute de réussir à s'emparer des leviers du pouvoir, ou si l'on pourrait incliner plutôt à penser qu'ils eussent, de toute façon, même en cas de rupture révolutionnaire achevée, été bridés par divers facteurs.

QU'EST-CE QUE LA TERREUR ?

Retracer cet héritage implique, au préalable, de délimiter ce que fut la terreur et par qui elle fut pratiquée. La chose est merveilleusement résumée par une caricature contre-révolutionnaire de Le Sueur, conservée au musée Carnavalet, dont la légende décrit un tribunal de septembriseurs en train d'« envoyer à la mort tous les prisonniers qu'on leur amenait à l'exception d'un petit nombre dont on leur avait amené la liste [...]. En vain l'accusé voulait prouver son innocence, on lui répondait ironiquement qu'il avait raison, qu'il pouvait sortir ; on le conduisait à la porte où il trouvait la mort. »

Une seconde forme de terreur, qui ne s'embarrasse pas de simulacres procéduriers, a été préconisée contre les Juifs dans une correspondance privée de Louis-Ferdinand Céline : « Lorsque

Hitler a décidé de “purifier” Moabit, à Berlin [leur quartier de La Villette] il fit surgir dans les réunions habituelles, dans les bistrotts, des équipes de mitrailleuses et par salves, indistinctement, tuer tous les occupants... mais il y avait parmi de parfaits innocents !... Ils n’avaient qu’à pas être là ! Ce ne sont pas des endroits pour les honnêtes gens ! Voici la bonne méthode¹. »

Ainsi, la terreur s’assortit d’une insouciance sarcastique, laquelle se manifeste également tant dans la mentalité stalinienne² ou maoïste³ que dans la logique bolchevique telle que la perçut l’un des premiers dissidents russes : « Quand la faim a saisi les ouvriers de Petrograd à la gorge, ils essayèrent quelques grèves. On leur expliqua gentiment que ce n’était pas le cas de se mettre en grève, puisqu’ils étaient eux-mêmes au pouvoir ; donc, ils auraient l’air de protester contre eux-mêmes, ce qui évidemment aurait été ridicule. Ils répondirent : “Nous avons faim.” [...] Alors on joua de la mitrailleuse⁴. »

QUI SONT LES PARTISANS DE LA TERREUR ?

Sous la Révolution française, la terreur fut pratiquée par le jacobinisme, mais elle a pu être revendiquée (et paradoxalement subie) par trois autres factions différentes qu’il convient de soigneusement distinguer : les *hébertistes*, les *Enragés* et les *babouvistes*. Marat, quant à lui, n’aura quasiment aucune postérité. Et en général les héritiers de Robespierre récuseront la nécessité de rééditer la Terreur. Quatre-vingt-treize a profondément marqué l’imaginaire politique et la France du XIX^e siècle semble vaccinée.

Les hébertistes (autrement appelés Exagérés, Exaltés, Cordeliers ou sans-culottes) tiennent le haut du pavé de septembre 1793 à mars 1794 au sein de la Commune de Paris, du ministère de la Guerre, voire du Comité de sûreté générale. Leurs descendants auront partie liée avec la Commune de 1871.

1. 1937. Louis-Ferdinand CÉLINE, *Lettres à Marie Canavaggia*, Tusson, Éd. du Lérot, 1995, p. 31.

2. Voir mon compte-rendu du *Staline* de Simon Sebag Montefiore dans *Commentaire*, n° 115, automne 2006, p. 837.

3. Voir mon compte rendu du *Mao* de Jung Chang et Jon Halliday dans *2050. La revue de la Fondation pour l’innovation politique*, n° 3, janvier 2007, p. 137.

4. Cité dans Marc CRAPEZ, *Défense du bon sens ou la controverse du sens commun*, Monaco, Éd. du Rocher, 2004, p. 87 (Prix Fondation Pouchard de l’Académie des sciences morales et politiques).

Les Enragés (Dolivier, Roux, Varlet, Leclerc) sont une faction active de février à septembre 1793. On peut y voir l'amorce d'une sorte d'extrême gauche anarchiste qui fera parler d'elle dans les années 1890, d'une part, par une série d'attentats sanglants comme celui de Vaillant, d'autre part, par des actions crapuleuses résultant d'une corruption de l'anarchisme traditionnel par une phraséologie du droit à la paresse et au vol baptisé « reprise individuelle » ou « illégalisme ».

À maints égards, les babouvistes, sont les précurseurs des communistes collectivistes qui deviendront un important courant du socialisme français à partir des années 1890. Cela étant, Babeuf s'élève contre le « populicide » infligé aux Vendéens. Et l'on ne peut attribuer aux néo-babouvistes le climat de fureur anticléricale des Trois Glorieuses, qui culmine avec la mise à sac de l'archevêché de Paris en février 1831. Ce vandalisme s'effectue sur le thème de « l'alliance du trône et de l'autel ». Du reste, les néo-babouvistes sont plutôt déistes comme Buonarroti qu'athées avec Théodore Dézamy¹.

LE CAS DES HÉBERTISTES

Si le stéréotype du moine gourmand, paillard et paresseux remonte au Moyen Âge, c'est seulement sous le Second Empire que se propage un athéisme radical. Parallèlement, d'Auguste Comte à Jules Vallès en passant par Michelet, s'impose une étrange interprétation de la Terreur de 1793 en tant que phénomène largement imputable au farouche déisme de Robespierre. Le champ est donc libre pour que, sous la houlette de Blanqui – la figure de Proudhon étant entachée de réformisme –, renaisse un mouvement hébertiste qu'on peut définir comme un égalitarisme de petits producteurs attachés à la petite propriété. Un siècle avant Mai 68, c'est en faveur de cette doctrine néo-hébertiste et de l'athéisme que s'exalte la jeunesse révolutionnaire. Les meneurs hébertistes sont alors célèbres puisque l'un d'eux, Gustave Flourens, est qualifié par Victor Hugo de « chevalier rouge », tandis qu'un autre, Eugène Vermersch, « fut avant tout une belle et bonne âme » selon Paul Verlaine qui ajoutait que son *Père Duchesne* fut « un chef-d'œuvre ».

1. Pour les références voir notre livre *La Gauche réactionnaire. Mythes de la plèbe et de la race dans le sillage des Lumières*, préface de Pierre-André Taguieff, Paris, Berg International, 1997.

Le journal *Le Père Duchesne*, qui tire sous la Commune de 1871 à 70 000 exemplaires, marque les esprits. *Le Figaro* lui attribue un rôle « extraordinaire » (au sens premier) et une énorme « part de responsabilité ». Le journal hébertiste de Vermersch prêche la terreur et réclame l'exécution des otages. Il préconise de « purger la France » et adopte le langage terroriste de Saint-Just en énonçant : « Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous. » Un autre hébertiste, Albert Regnard, proteste contre les 100 000 têtes exigées par Vermersch en indiquant... que 10 000 suffiraient. Sous la Commune, Regnard officie à la Préfecture de police, haut lieu hébertiste dirigé par Raoul Rigault. Face à l'avancée des troupes versaillaises, cette faction échafaude des projets inflexibles, planifie l'incendie du Palais de justice et envisage de se retrancher dans la Cité en faisant sauter tous les ponts. Ces hébertistes et leurs acolytes communistes sont largement responsables des exécutions d'otages : le proudhonien Gustave Chaudey est sacrifié comme traître ; le 24 mai, Mgr Darboy est brutalement rappelé à Dieu, le 25 ce sont les dominicains d'Arcueil, puis le 26 les jésuites de la rue Haxo. Il convient de considérer que l'anticléricalisme du communal classique ne suffit pas à rendre compte de ces drames, sans l'athéisme fanatique de certains meneurs.

Pour autant, il faut se garder d'oublier que Thiers abandonna délibérément Darboy à son sort. Plus généralement, l'exécution de prisonniers n'est-elle pas, en partie, selon la formule d'un communal, « un acte qu'on peut juger inutilement atroce, mais qui rentre dans l'ordre des faits de suprême exaspération des foules insurgées et désespérées » ? Les hébertistes de la Préfecture de police forment-ils une phalange cohérente, consciente d'elle-même, qui prémédite un programme terroriste ? Il faut se méfier des généralisations abusives. Ainsi, Gustave Tridon, dauphin de Blanqui et chef de file des hébertistes, se rallie à la minorité, c'est-à-dire aux communaux prêts à faire machine arrière devant le spectre de la violence. Quant à l'hébertiste Henri Place, ses projets sont effrayants : « Les livres d'histoire seront soigneusement choisis. Ils devront contenir l'expression de l'influence pernicieuse et nuisible exercée par l'idée religieuse et déiste sur la marche de l'humanité. » Après la Commune, condamné à la déportation, Place est classé réfractaire : « Sujet animé des plus mauvais sentiments ; idées ultra-révolutionnaires, subversives et matérialistes. Mœurs mauvaises. Il débâtère constamment contre le gouvernement établi, le culte catholique. »

Place est accusé de ne pas s'être opposé aux exactions commises par le 192^e bataillon fédéré qu'il commandait à Neuilly. On lui reproche d'avoir tempêté contre ce « repaire d'espions ». Mais aucun

fait ne lui est imputé. Lorsqu'il perquisitionne l'asile Mathilde, il découvre deux prêtres réfugiés dans les caves. Il ne les fait pas même arrêter et se contente d'un geste symbolique inoffensif : il « s'est retiré après avoir fait couper les cordes des cloches ». *Lingua promptior quam manu* selon le langage de Salluste. Un contemporain de l'athée babouviste Sylvain Maréchal avait ironisé : « Maréchal fait comme cela le méchant, mais il est bon homme au fond. » On peut également songer à Clovis Hugues, ce député socialiste proche de l'hébertisme que Jules Renard décrit dans un dîner en ville comme un pittoresque rouge qui « fait le chien-loup et pousse des hurlements ». Ceci confirme la remarque de Richard Cobb : « La majorité des ultra-révolutionnaires ne se montrent brutaux que dans leur vocabulaire et leurs attitudes. »

DES PRÉMISSSES TOTALITAIRES ?

L'ultra-révolutionnaire peut osciller entre la catégorie (jamais négligeable) du physiquement courageux qui s'abstient de profiter de sa position pour menacer la vie de ses ennemis, et inversement celle (trop répandue) du couard qui s'adonne à la délation des suspects. Vermersch traîne ainsi une réputation de poltronnerie. Deuxième principe, dûment observé de Tocqueville à Raymond Aron, les ralliés de la vingt-cinquième-heure, ayant su adroitement voler au secours de la victoire, sont souvent les plus acharnés à réclamer des épurations. Ce phénomène de compensation peut par ailleurs, dériver d'un ressentiment. Sous les régimes communistes, des complexes comme la jalousie, la perfidie, « la colère, l'échec, les perversions sexuelles, les handicaps, et jusqu'à la laideur physique, ont à leur tour été utilisés comme sources d'énergie afin de produire la haine, qui sert de combustible à l'immense machine de la terreur¹ ». Dernier phénomène psychologique, déjà répertorié vers 1868 du temps des hébertistes, l'ambition dévorante du bourgeois arriviste qui meuble une jeunesse dorée en gesticulant à l'extrême-gauche, qui « fait de la violence pour rire » mais « ne demande qu'à être calmé » tant il est du bois dont on fait les « parfaits notaires ». Les ruptures révolutionnaires provoquent une circulation des élites allant de la promotion du talent que la révolution révèle au médiocre qui en profite pour se pousser.

1. Ismaïl KADARÉ, *Le Dossier Kadaré suivi de La Vérité des souterrains*, Odile Jacob, 2006, p. 153.

Si la violence verbale n'implique pas forcément le passage à l'acte, il demeure que certaines idéologies peuvent être dangereuses. L'hébertisme fut perdu comme tel. Charles de Rémusat s'en émeut dans la *Revue des Deux-mondes*. Un autre auteur détecte une logique selon laquelle « tout dissident est un ennemi qu'il doit détruire ». Un troisième, André-Saturnin Morin, publie en 1870 *Les Hébertistes modernes* pour analyser cette doctrine détentrice d'une vérité unique apte à programmer le bonheur collectif. Une junte dictant ses instructions et commençant par « déporter tous les prêtres » engendrerait un mécanisme d'escalade et de purges. « Leur système consiste donc à dire : un peuple n'est capable de se gouverner qu'autant qu'il adhère à notre plan de réorganisation ; tant qu'il n'est pas disposé à l'accepter, il nous appartient de le dominer par la force, de lui inculquer violemment notre manière de voir, jusqu'à ce que bon gré mal gré il devienne semblable à nous [...] Qu'une secte philosophique, athée ou autre, se mette à persécuter les catholiques, il n'y aura pas de raison pour que des rigueurs pareilles n'atteignent les protestants, les juifs, les déistes, les panthéistes, puis les athées qui ne donneront pas une adhésion complète au formulaire de la secte dominante. À force d'épurer, on finirait par ne plus trouver personne d'une orthodoxie irréprochable ; personne ne serait à l'abri de la persécution. »

Cet auteur ajoute que le communisme installerait inmanquablement « la servitude et la pauvreté universelles ». Le caractère aberrant du projet d'appropriation collective des moyens de production et d'échanges est un leitmotiv de la pensée politique du XIX^e siècle. Une contre-utopie méconnue, intitulée *Où mène le socialisme*, paraît anticiper la description du basculement bolchevique¹. Mais l'utopie collectiviste reste relativement marginale au sein du socialisme français du XIX^e siècle. Ce socialisme est protégé des tentations proto-totalitaires car les agitateurs de type pré-bolchevique (hébertistes, collectivistes ou apologistes de 1793 tel le boulangiste de gauche Eugène de Ménorval saluant les guillotines de la Convention) demeurent ultra-minoritaires.

En second lieu, une série de verrous moraux empêche ces tenants de la terreur de faire main basse sur l'appareil d'État. Pour la plupart, les socialistes du XIX^e siècle sont étrangers à l'idée de table rase. Ils respectent l'autorité des anciens et la diversité des courants. Ils rejettent la duplicité qui exige un noyau idéologique fermé réservé à une élite sélectionnée. Ils se représentent comme

1. Voir Eugène RICHTER, *Où mène le socialisme. Journal d'un ouvrier*, préface de Paul Leroy-Beaulieu, Le Soudier, 1891.

une aristocratie morale prompte à secourir la veuve et l'orphelin (un peu comme dans un roman de cape et d'épée). Ils sont attachés à des valeurs d'effort que défend, par exemple, Alphonse Merrheim face au bolchevisme : « Avant d'accéder au pouvoir les bolchevicks ne se sont pas adressés à la conscience des travailleurs, à leur dignité, à leur amour du travail. Ils leur ont dit de détruire [...] La conséquence de ces excitations démagogiques, malsaines, c'est que l'on a abouti, en Russie, à avoir un seul homme qui impose sa dictature¹. »

Le dernier ressort proto-totalitaire est un engrenage de montée aux extrêmes. Avec la polarisation en deux camps de l'affaire Dreyfus, s'instaure une « ignorance de ce qui se passe chez l'adversaire ; de ses intentions, de ses qualités ou de ses défauts² ». Au point que se profile, selon un observateur des plus lucides, le spectre d'une guerre civile européenne allant « jusqu'à l'écrasement définitif d'une fraction de l'humanité par l'autre³ ». Maurras suggère de « châtier d'abord ceux qui se sont rendus coupables de crimes contre l'État ; puis commencer à reconstruire et à gouverner le pays⁴ ». En face, Julien Benda tient des propos symétriques. Il s'agit bel et bien de prendre le pouvoir d'abord pour détruire des ennemis. Les révolutionnaires du XX^e siècle « croient à la nécessité d'éduquer, c'est-à-dire de rééduquer, et la punition des mauvais élèves, fût-elle très lourde, ne les effraie pas⁵ ».

MARC CRAPEZ,
chercheur associé à Sophiapol (Paris-X).

1. Cité dans Christian JELEN, *L'Aveuglement. Les socialistes et la naissance du mythe soviétique*, Flammarion, 1984, p. 229.

2. Charles WAGNER, *Une alliance contre l'esprit sectaire*, Comité de défense et de progrès social, 1898, p. 10.

3. Anatole LEROY-BEAULIEU, *La Patrie française et l'internationalisme*, Comité de défense et de progrès social, 1897, p. 10.

4. 1899. Cité dans Eugen WEBER, *L'Action française*, Stock, 1964, p. 39.

5. Jeannine VERDÈS-LEROUX, *La Foi des vaincus. Les « révolutionnaires » français, de 1945 à 2005*, Fayard, 2005, p. 220.

LES RETOMBÉES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE UN RÉQUISITOIRE¹

En 1868, à quarante-cinq ans, Ernest Renan écrivait dans la préface des *Questions contemporaines* : « Avec leur mesquine conception de la famille et de la propriété, ceux qui liquidèrent si tristement la banqueroute de la Révolution dans les dernières années du XVIII^e siècle préparaient un monde de pygmées et de révoltés. Ce n'est jamais impunément qu'on manque de philosophie, de science et de religion. Comment des juristes, quelque habiles qu'on les suppose, comment de médiocres hommes politiques, échappés par leur lâcheté aux massacres de la Terreur, comment des esprits sans haute culture, comme la plupart de ceux qui composaient la tête de la France, en ces dernières années décisives, crurent-ils résolu le problème qu'aucun génie n'a pu résoudre : créer artificiellement et par la réflexion l'atmosphère où une société peut vivre et porter tous ses fruits ². »

L'analyse de Renan, deux ans avant l'effondrement du Second Empire, le conduit donc à constater que le séisme révolutionnaire a engendré un monde portant en lui les germes de la décadence que nous

1. À consulter : Jacques CHASTENET, *Une époque de contestation : la monarchie bourgeoise (1830-1848)*, Paris, Perrin, 1976 ; Marie-Claude CHAUDONNERET, *L'État et les artistes, de la Restauration à la monarchie de Juillet (1815-1833)*, Paris, Flammarion, 1999 ; Pierre DE LA GORCE, *La Restauration*, Paris, Plon, 1928 ; Louis MADELIN, *Le Consulat et l'Empire*, Paris, Hachette, 1933 ; René SÉDILLOT, *Survols de l'histoire de France*, Paris, Arthème Fayard, 1955 ; Jean TULARD (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995.

2. Cité dans Charles MAURRAS, *Dictionnaire politique et critique*, Paris, Éditions Arthème Fayard et C^{ie}, 1933, t. IV, Notice sur Ernest Renan, p. 385.

connaissons aujourd'hui et a élevé la rébellion au rang d'une institution. Un esprit aussi épris de réalité que le sien pourrait-il se voiler la face devant les bouleversements politiques répétés du XIX^e siècle : depuis la fin de la Terreur neuf régimes se sont succédé. En 1870, avec la proclamation de la III^e République, on en comptera dix !

Quatre années de Directoire et cinq ans de Consulat ont amené la France aux portes de l'Empire. Cette instabilité montre, dans la période qui suit la Révolution, combien le pouvoir est fragile et ne demande qu'à tomber dans les mains du plus décidé. Cet homme, c'est bien sûr Napoléon Bonaparte. Avec lui commence l'alternance désordre/régime fort. Déjà, Premier consul, il tenait les rênes du gouvernement, les deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun, n'ayant que des voix consultatives. Il promulguait les lois, nommait ou révoquait les ministres, les ambassadeurs, les membres du Conseil d'État, les officiers des armées de terre et de mer, les fonctionnaires, les juges civils et criminels. Quant au pouvoir législatif, il était éparpillé entre trois assemblées : le Tribunat, le Corps législatif et le Sénat.

Organisé par la Constitution de l'an VIII, le nouveau régime allait être encore renforcé par un acte du 4 août 1802. Le Premier consul pouvait désormais ratifier les traités, nommer les sénateurs à volonté et exercer le droit de grâce. Création de la Banque de France, concordat avec le Saint-Siège, création de la Légion d'honneur et naissance du franc germinal seraient couronnés en mai 1804 par l'adoption du Code civil. Une nouvelle société émergeait du chaos. L'Empire aussi puisqu'au même moment un sénatus-consulte transformait le titre de Premier consul en celui d'empereur des Français et remettait tout le pouvoir entre ses mains. On le sait, Napoléon I^{er} n'aurait rien à envier à Napoléon Bonaparte. Successivement naîtront le Code de procédure civile, le Code de commerce, le Code d'instruction criminelle et le Code pénal.

Il faut s'attarder avant tout sur l'importance particulière que revêt le Code civil, décrété le 21 mars 1804, dans la transformation de la société française. Il fait passer en pratique les principes fondamentaux de la Révolution : laïcité absolue du droit, individualisme, égalité devant la loi, abolition du droit d'aînesse et des privilèges, entre autres. Bientôt, par la voie des conquêtes militaires, le Code napoléonien va se répandre dans une grande partie des pays occidentaux. L'Europe, le grand dessein de Charlemagne et des Habsbourg, est désormais celui de l'empereur des Français. Aboli, le Saint Empire romain germanique est remplacé par la Confédération du Rhin. Néanmoins, l'empereur François II, sentant le danger

monter, vient de créer l'Empire autrichien. Il y régnera sous le nom de François I^{er} et sera un jour le beau-père de Napoléon.

Les guerres napoléoniennes ont du moins la vertu d'occuper les plus remuants. Les exploits de la Grande Armée font rêver les jeunes gens de gloire et de panache. Pour vivre dans le sillage de Napoléon, Stendhal s'engage dans l'Intendance et assiste à la bataille d'Iéna, suivie de l'« entrée triomphale » des troupes françaises à Berlin. A-t-il pensé un seul instant que le défilé des vainqueurs sous la porte de Brandebourg pourrait être le ferment d'un désir de revanche chez les Prussiens ? Six ans plus tard, en participant à la campagne de Russie s'est-il demandé si l'Empire survivrait à cette épouvantable déconfiture ? Ou son enthousiasme a-t-il continué à l'aveugler ? Ce qui demeure certain, c'est que Stendhal se flattera d'avoir « donné à l'armée, au retour, entre Orcha et Borizow, le seul morceau de pain qu'elle ait reçu¹ ».

Les financiers, de leur côté, vont bientôt voir d'un mauvais œil les conséquences des défaites répétées, car la campagne de Russie, on le sait, a sonné le commencement de la fin. La débâcle financière causée par la Révolution, l'incapacité du Directoire à l'enrayer, sont encore dans leur mémoire. Or ce sont précisément les guerres victorieuses commencées en Italie par Bonaparte et poursuivies par Napoléon qui ont permis de redresser l'économie : elles ont nourri l'armée et elles ont apporté des richesses non négligeables à la France. Après les Cent-Jours et la défaite de Waterloo, la seconde Restauration devra payer 700 millions d'indemnités de guerre plus 240 millions aux particuliers des pays alliés, sans compter les frais d'occupation. Si le premier traité de Paris de mai 1814 avait reconnu les œuvres d'art conquises comme propriété de la France, il n'en sera pas de même en 1815 et Louis XVIII sera contraint de restituer peintures et antiques. On pourrait également évoquer la diminution du territoire national au nord et à l'est.

Parallèlement, durant ce quart de siècle, les confiscations de fortunes et les enrichissements rapides ont contribué à modifier la société, tout comme la nouvelle noblesse que l'empereur, bien qu'héritier de la Révolution, n'a pas hésité à créer.

L'esprit révolutionnaire a-t-il pour autant disparu depuis la chute de Robespierre ? En ce domaine, c'est l'attentat de la rue Saint-Nicaise du 24 décembre 1800 qu'il faut retenir. Dans cette ruelle située entre le Louvre et les Tuileries, le Premier consul, qui se rendait à l'Opéra, échappe de peu à une machine infernale. L'idée

1. LAFFONT-BOMPIANI, *Dictionnaire des auteurs de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Robert Laffont, 1983, t. IV, Notice sur Stendhal, p. 385.

des républicains extrémistes, supprimer le « tyran », reprise par trois chouans, aura comme résultat de permettre à Fouché de faire déporter aux Seychelles une centaine de ces anarchistes que l'on appelle les *exclusifs*.

Quant à la conspiration du général républicain Claude de Malet, parvenu quelques heures à faire croire que Napoléon était mort en Russie et à préparer un gouvernement provisoire, elle montrait surtout que les absences répétées de l'empereur constituaient un danger pour le régime.

SOUS LA SECONDE RESTAURATION

En juillet 1815, la seconde Restauration est un moment clé pour les mentalités du XIX^e siècle. Dans son *Histoire de France*, Jacques Bainville explique avec son habituelle lucidité : « Les traités de 1815 avaient laissé le peuple français meurtri de la chute de l'empereur après un rêve rapide et prodigieux. Par une criante injustice, mais naturelle à l'homme, qui aime à rejeter sur autrui la responsabilité de ses fautes et de ses maux, ce ne fut ni à Napoléon ni à lui-même que le peuple français imputa les traités de 1815, mais aux Bourbons qui avaient mis tout leur effort à les atténuer.

Après l'effondrement de Waterloo, c'est encore Louis XVIII qui était revenu, parce que lui seul était possible. On avait parlé du duc d'Orléans et même du prince d'Orange. Un sentiment qui ne s'était pas vu en 1814 s'était développé par la complicité des bonapartistes et des libéraux pendant les Cent-Jours, par leur erreur et leur échec même : la haine des Bourbons de la branche aînée, une haine qui ne désarmera plus, parce qu'ils étaient comme un reproche vivant pour ceux qui s'étaient si gravement trompés. Cependant la réconciliation nationale était rendue encore plus difficile, parce que Napoléon avait ranimé les passions des temps révolutionnaires ¹. »

Louis XVIII avait compris, dès 1814, qu'il devait accepter la Charte qui donnait à la France un régime constitutionnel, issu de l'organisation administrative et sociale instaurée par la Révolution et l'Empire. Cette monarchie parlementaire ouvrait aux Français une nouvelle ère, un mode de vie politique à l'image de celui que connaissaient les Anglais.

1. Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, Paris, Arthème Fayard, 1924, p. 438-439.

Le roi s'efforcera jusqu'à sa mort en 1824 de concilier les diverses tendances. « Quand on juge la Restauration à ses résultats, écrit encore Bainville, on trouve que les Français ont eu la paix et la prospérité et que ces bienfaits les ont laissés insensibles. La Restauration a été un régime honnête et sage, qui a mérité deux fois son nom, puisque la France, après avoir subi de si rudes secousses, se releva rapidement ¹. »

Ces deux textes de Bainville stigmatisent l'ingratitude que l'esprit révolutionnaire a inoculée à jamais aux Français. Non que sous l'Ancien Régime tout fût parfait, mais du moins la vocation sacrée des rois mettait-elle le plus souvent un frein aux débordements. Réaliste, Louis XVIII savait qu'il était impossible de revenir aux temps passés, ce que ne comprendra pas son frère, Charles X. La famille royale paiera un lourd tribut à la loi du XIX^e siècle avec la mort du duc de Berry, en février 1820, sur les marches de l'Opéra. L'assassin, un ouvrier sellier du nom de Louis Louvel, se présentera à son procès comme un justicier ayant voulu punir « ceux qui avaient trahi la nation ». Non seulement il ne regrette pas son acte, mais il déclare que « Louis XVI avait été exécuté légalement et justement de l'aveu de la nation entière ; la nation, affirmait-il, serait déshonorée si elle se laissait gouverner par cette race de traîtres ² ». Jusqu'à son exécution, le 7 juin, il clamera qu'il n'avait aucun complice. Depuis février, Paris vit dans une véritable atmosphère d'émeute.

DE CHARLES X À LOUIS-PHILIPPE

Une décennie plus tard, c'est au tour de Charles X de subir la vindicte populaire. Les célèbres journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 chassent la branche aînée des Bourbons. Selon la Charte de 1814, le roi a la possibilité de faire des ordonnances pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. Le 25 juillet, il en a pris quatre dont la plus célèbre est la première, qui suspend la liberté de la presse et soumet les journaux à l'autorisation préalable. C'est agiter un chiffon rouge devant un taureau. Ainsi la Restauration est-elle morte et laisse-t-elle la place à la monarchie de Juillet.

Depuis longtemps Louis-Philippe, duc d'Orléans, ronge discrètement son frein, sans pour autant se mêler au moindre complot. Il

1. *Ibid.*, p. 443.

2. Évelyne LEVER, *Louis XVIII*, Paris, Fayard, 1988, p. 531.

attend son heure et la maladresse de Charles X lui ouvre une voie qui semble royale. Aux yeux des Français, il apparaît comme une solution de compromis. Fils de Philippe-Égalité, il lui a manifesté dans une lettre très dure son sentiment d'horreur en apprenant qu'il avait voté la mort de Louis XVI, mais il n'a pas voulu rompre avec lui. Ses prises de position favorables au club des Jacobins, son engagement dans les armées révolutionnaires, sont autant de garanties d'une autre conception de la royauté. C'est oublier qu'il a quitté le front en mars 1793, après l'exécution de son cousin, conscient que la Révolution prenait une tournure inacceptable. En revanche, il possède à son crédit de ne pas avoir accepté d'entrer dans l'armée des princes.

Si le goût de la révolte permanente n'était pas devenu viscéral chez une partie des Français, Louis-Philippe aurait eu toutes les chances, dans la droite ligne de Louis XVIII, d'asseoir pour longtemps une monarchie constitutionnelle qui, compte tenu des événements de la fin du XVIII^e siècle, apparaît aujourd'hui comme la solution de la sagesse et de la raison. En brandissant le drapeau tricolore au balcon de l'Hôtel de Ville, dans l'après-midi du 31 juillet 1830, il emporte l'adhésion populaire, donnant ainsi à la royauté toutes les chances de durer. C'est d'autant plus évident dans l'esprit de ses partisans qu'ils connaissent son goût pour la monarchie britannique. La nouvelle Charte reprendra en effet celle de 1814, modifiée par des amendements tenant compte des aspirations exprimées lors des Trois Glorieuses. Ainsi Louis-Philippe sera-t-il roi des Français.

Un mois ne s'est pas écoulé et une nouvelle révolution éclate en Europe. À 300 kilomètres de Paris, Bruxelles suit le mouvement. Achevés d'être créés en février 1815 par le congrès de Vienne, les Pays-Bas réunissent les dix-sept provinces de Charles Quint, mais cet amalgame artificiel a un deuxième défaut pour certains : il est gouverné par la maison d'Orange. Dans les provinces du Sud, à l'inverse des grandes familles, le peuple ne goûte guère son roi. De toute évidence, Guillaume I^{er} prépare l'absorption intégrale de la Belgique par la Hollande, religion et langue comprises.

Les Trois Glorieuses vont augmenter la tension, et la crise économique qui touche le monde ouvrier déclenchera les événements. Le 25 août 1830, au théâtre de la Monnaie on donne un opéra d'Auber, *La Muette de Portici*, qui exalte le patriotisme des Napolitains contre l'occupant espagnol. La salle est comble et la nervosité palpable. Au quatrième acte, le ténor entonne l'air célèbre : « Amour sacré de la patrie, Rends-nous l'audace et la fierté ! À mon pays je dois la vie, Il me devra la liberté ! » Aussitôt la salle se déchaîne et une partie des spectateurs va rejoindre la foule des manifestants déjà

massés sur la place de la Monnaie. Le mouvement est lancé et se propage dans les provinces du Sud.

Début octobre, l'indépendance de la Belgique est proclamée. En novembre, un Parlement est élu. C'est lui qui, après débat, décidera d'élire un roi et non d'instaurer la république. Les arguments ne manquent pas d'intérêt. Pour Joseph Lebeau « la monarchie constitutionnelle, loin d'être un état de transition vers un régime plus parfait, est au contraire une combinaison politique plus savante, plus ingénieuse que la république elle-même. La royauté n'est pas à proprement parler un pouvoir, puisqu'elle ne peut agir seule, toute l'action propre de la Couronne gît dans le choix du cabinet, mais ce choix lui est imposé. Par cet ingénieux mécanisme, vous avez un centre immuable à côté d'un pouvoir exécutif sans secousses ¹ ».

Pour un autre constituant, Paul Devaux, « la monarchie constitutionnelle représentative, c'est la liberté de la république, avec un peu d'égalité en moins dans les formes, si l'on veut, mais aussi avec une immense garantie d'ordre, de stabilité et par conséquent, en réalité, de liberté en plus dans les résultats... La monarchie est le rempart le plus sûr que notre liberté puisse opposer dans l'avenir à l'intervention et à la domination des étrangers... Le pouvoir du monarque est une barrière qui, de toute sa force et de celle de la nation même, résiste à la domination de l'étranger ² ».

Cette démonstration d'un certain bon sens peut apparaître comme paradoxale au terme d'une révolution populaire. Dans le passé ce furent plutôt des seigneurs comme le comte d'Egmont qui se rebellèrent contre les Habsbourg d'Espagne et le soulèvement qui suivit son exécution était dicté par un sentiment patriotique, non par le désir de créer le désordre. Sous les Habsbourg d'Autriche, il y eut bien la révolution brabançonne contre l'empereur Joseph II, mais elle fut rapidement réprimée. Néanmoins, on doit constater que les agitateurs belges de 1830 furent nettement encouragés par les événements français.

Dans le domaine du paradoxe, une autre remarque s'impose : l'exemple belge de choisir un prince européen pour monter sur un trône nouvellement créé a été largement suivi. On peut citer la Grèce ou, plus tard, la Bulgarie. De toute évidence, si un pays veut jouir d'un certain prestige, il lui faut à sa tête un membre de famille royale. L'idée d'instaurer une république n'est pas encore dans l'air du temps, sauf en France, où la deuxième naîtra en 1848.

1. Georges-Henri DUMONT, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hachette, 1977, p. 377.

2. *Ibid.*

On a souvent dit que sous la monarchie de Juillet les jeunes gens s'ennuyaient parce qu'ils ne pouvaient pas « en découdre ». À part la guerre d'Algérie, commencée par Charles X, il n'existe aucun champ de bataille où ils puissent dépenser leur énergie latente. On touche là à un problème que la France vit plus que jamais aujourd'hui. Les luttes entre bandes rivales de banlieue ou leur propension à aller tout casser dans les grandes villes semblent être le prix qu'il faut payer pour la paix. Tout au long de son règne, Louis-Philippe s'est efforcé de maintenir la concorde européenne et de réconcilier les diverses tendances françaises. Sur le fronton du musée qu'il a créé au château de Versailles figure toujours l'inscription : « À toutes les gloires de la France ». En sauvant notre plus prestigieuse résidence royale, en en faisant le symbole de l'unité nationale et en ordonnant le retour des cendres de Napoléon, le roi des Français n'a pas failli à la mission qui lui avait été confiée. Et pourtant il a constamment vécu sous la menace des régicides.

Dix-sept ans et demi de règne, au moins dix-sept attentats. Le plus tristement célèbre fut celui de Giuseppe Fieschi, personnage peu recommandable qui, pour rétablir ses finances, se laissa convaincre par des amis républicains de dresser dans une maison du boulevard du Temple, là où la Garde nationale devait être passée en revue, une machine infernale destinée à supprimer le roi.

Le 28 juillet 1835, Louis-Philippe, escorté, entre autres, de ses trois fils aînés, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, du maréchal Mortier, duc de Trévise, du duc de Broglie, président du Conseil, et d'Adolphe Thiers, ministre de l'Intérieur, quitte les Tuileries pour aller célébrer le cinquième anniversaire de la révolution de 1830. Thiers a prévenu les princes d'un risque d'attentat, mais le roi n'envisagerait pas un seul instant de décommander la manifestation. À charge pour ses fils de veiller sur lui. Les lieux signalés comme dangereux dépassés, sur le boulevard du Temple la revue commence. Soudain un crépitement se fait entendre, de la fumée s'échappe d'une maison, en un instant le sol est jonché de cadavres et les survivants sont dans une mare de sang. On comptera dix-huit morts, dont le maréchal Mortier, et plus de vingt blessés. Louis-Philippe ne l'a été que légèrement et a pu rester sur son cheval : ses fils l'entraînent et, sous les vivats de la foule, imperturbable, il continue la revue. Comme Louvel, Fieschi et ses complices seront décapités. En revanche, ils n'ont pas, eux, manifesté l'intention d'éteindre la maison de Bourbon. Il leur serait d'ailleurs difficile d'éliminer les cinq fils du roi !

En fait, l'agitation ne s'est jamais arrêtée ; régulièrement elle recommence : en 1832, en 1834 et tout au long du règne. À tel point

que le souverain, qui adorait se promener incognito dans les rues de Paris avec l'architecte Fontaine, devra y renoncer. La famille royale, sur l'objurgation des ministres, doit se cantonner le plus possible aux Tuileries et à son château de Neuilly.

En février 1848, la monarchie de Juillet traverse une crise à la fois économique et politique. Comme en 1789, les récoltes ont été mauvaises. L'opposition politique en profite pour continuer la campagne de banquets où les orateurs, engagés dans la lutte pour imposer une réforme électorale, se déchaînent contre le président du Conseil conservateur, François Guizot.

Le 21, le gouvernement interdit un nouveau banquet et un défilé prévus pour le lendemain à Paris. Le 22, des manifestants « lancés par les agitateurs républicains » envahissent la Madeleine, la Concorde, et mènent une guerre de « harcèlement et d'escarmouches », finissant par assiéger le Palais-Bourbon. Lorsque le gouvernement ordonne l'occupation militaire de la capitale, c'est trop tard. Le 23, malgré le renvoi de Guizot, les barricades recommencent à bloquer les nombreuses ruelles des quartiers centraux. Tout repose maintenant sur l'attitude de la Garde nationale, déjà très acquise aux idées de réforme. C'est sa défection qui précipitera la chute du roi. Louis-Philippe a soixante-quatorze ans. C'est un homme fatigué. Sa sœur Adélaïde, sa conseillère, s'est éteinte fin décembre ; Joinville et Aumale sont en Algérie, mais surtout, le décès accidentel du duc d'Orléans, si séduisant, si populaire, en 1842, représente pour la succession un vide cruel. Une abdication en sa faveur aurait très probablement sauvé la royauté.

Parmi les excités de 1848 se trouvent beaucoup d'ouvriers. Cette nouvelle classe sociale connaît un sort peu enviable. Lorsque l'économie est florissante, elle ploie sous un travail très dur, à la cadence forcenée. Lorsque l'économie est en crise, elle est réduite au chômage et à la misère. Dans quelques années, deux princes se pencheront longuement sur cette question cruciale et publieront des études remarquées : le comte de Chambord, chef de la maison de France, et le comte de Paris, chef de la maison d'Orléans. Karl Marx, pour sa part, aura publié, durant la décennie 1850-1859, *Les Luites de classes en France*.

VERS LE SECOND EMPIRE

Tandis que la branche cadette des Bourbons prend la route de l'exil et se réfugie de nouveau en Angleterre, la révolution s'étend à

une partie de l'Europe. Le trône autrichien vacille et ne sera sauvé que par l'abdication de Ferdinand I^{er} en faveur de son neveu François-Joseph, un archiduc de dix-huit ans. La Hongrie a suivi le mouvement de révolte contre l'empereur, tout comme le royaume de Lombardie-Vénétie. Enfin l'Allemagne n'a pas été épargnée.

En France, la II^e République a bien du mal à s'imposer. Au mois de juin de cette même année 1848 une nouvelle insurrection ensanglante Paris. Cette fois-ci, le gouvernement se montre beaucoup moins respectueux de la vie humaine que ne l'avait été Louis-Philippe. Le roi avait refusé de faire tirer sur les Français et il n'y avait eu qu'un millier de morts. Les républicains, eux, ne ménagent pas les révoltés qui se déchaînent, tuant Mgr Affre, l'archevêque de Paris, et quatre généraux. On comptera 12 000 victimes.

Avec Louis Napoléon Bonaparte, le rêve impérial réveille l'enthousiasme des Français. Trois ans après avoir été élu président, le neveu du « héros » fait son coup d'État. Une année plus tard, l'Empire est proclamé. Nous sommes le 2 décembre 1852. Bientôt les attentats commencent et l'empereur n'aura rien à envier à Louis-Philippe. Les conspirateurs sont principalement italiens. Qu'invoquent-ils pour justifier leur action : le principe des nationalités, l'occupation de Rome par les troupes françaises depuis 1849, l'occupation autrichienne empêchant l'unité italienne.

Citons d'abord les complots de la Reine-Blanche, de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique en 1853, puis en 1855 celui de Pianori qui tente d'abattre l'empereur avec un pistolet. En juin 1857, la police arrête Paolo Tibaldi qui projetait avec deux complices d'assassiner le souverain. Le plus célèbre des attentats du Second Empire demeure celui de Felice Orsini, perpétré en janvier 1858 alors que Napoléon III et l'impératrice Eugénie se rendent à l'Opéra, encore situé rue Le Peletier. Les trois bombes lancées feront douze morts et 144 blessés. Le bicorne de l'empereur est troué de part en part, la robe d'Eugénie est tachée de sang. Sur le conseil du commissaire de service ils se rendront malgré tout à l'Opéra où ils seront ovationnés. Ce drame aura néanmoins le résultat escompté puisqu'il conduira au rapprochement avec Cavour qui œuvre pour l'unité italienne. Il entraînera les batailles meurtrières de Magenta et de Solferino qui feront respectivement 10 000 morts français et 17 500 morts franco-sardes.

Enfin, durant l'Exposition universelle de 1867, le patriote polonais Berezowski choisit la revue de Longchamp pour tirer un coup de feu sur Alexandre II de Russie, sauvé par l'intervention de l'écuyer Firmin Raimbaud. Déjà interpellé par l'avocat républicain Charles Floquet avec la célèbre formule : « Vive la Pologne, Monsieur ! », le

tsar serait reparti immédiatement pour Saint-Pétersbourg si l'impératrice ne l'avait convaincu de rester. Cependant, en 1870, Alexandre II gardera sa neutralité, faisant peut-être pencher le sort de la guerre. De fait, le Second Empire s'effondrera en septembre sous les coups de la Prusse de Bismarck, qui prend ainsi sa revanche sur les événements de Berlin de 1806 et va concrétiser l'unité allemande le 18 janvier 1871 dans la galerie des Glaces du château de Versailles. De ce conflit découleront ceux de 1914 et de 1940.

Quant à l'esprit révolutionnaire et à la rage de détruire d'une partie de la population, on les retrouvera en France, au printemps 1871 avec la Commune, déclenchée dans plusieurs grandes villes. Lorsque arrivent les premiers jours de l'été, Paris offre aux princes rentrés d'exil et aux curieux étrangers le spectacle de la désolation. Si nombre de monuments seront reconstruits par la III^e République, le palais des Tuileries, où tant d'événements nationaux s'étaient succédé depuis l'arrivée en octobre 1789 de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de leurs enfants, sera démoli en 1882.

Dans son lumineux ouvrage *Le XIX^e siècle, l'éclat et le déclin de la France*, Gabriel de Broglie parle de « l'expression inéluctable d'un courant profond et permanent, un démon qui ne cesserait d'agiter devant la société française fascinée le spectre de *la révolution*¹ ». À ses yeux, « la révolution de 1830 reste le prototype de la révolution parisienne et politique, sur fond de barricades tenues par les ouvriers imprimeurs et les élèves de l'École polytechnique. Son dénouement en monarchie bourgeoise ne tarit pas le courant qui produit les insurrections de 1831, 1832, 1833, 1834 et 1839. La secousse de 1848 fut d'une autre ampleur². »

Et ailleurs, il précise : « La Révolution de 1848 eut une profonde répercussion dans les campagnes où sévissaient une dépression des prix à la production et une baisse des revenus. Elle apparut, à ses débuts, comme la grande occasion de libération des masses rurales, l'achèvement des émancipations de 1789 et de 1830³. »

RÉPUBLIQUE OU MONARCHIE ?

Les républicains de 1870 avaient voulu la continuation des combats. Une fois encore, cela coûtera très cher : l'indemnité de

1. Gabriel DE BROGLIE, *Le XIX^e siècle, l'éclat et le déclin de la France*, Paris, Perrin, 1995, p. 71.

2. *Ibid.*, p. 88.

3. *Ibid.*, p. 73.

guerre se monte à cinq milliards de francs qu'un emprunt national permettra de régler beaucoup plus rapidement que prévu : en septembre 1873, les dernières troupes d'occupation quitteront le sol national. Le rétablissement de la monarchie, prévu par les auteurs de la nouvelle Constitution, ayant échoué, la République radicale triomphe. Désormais, la France continue sa profonde mutation politique et sociale. Le centenaire de la Révolution sera célébré avec faste, en 1889... Notre pays, tout comme ses voisins, n'échappera pas aux vagues d'anarchisme qui feront encore de nombreuses victimes, aussi bien chez les dirigeants républicains que chez les rois et les princes.

Ainsi, que ce soit par révolte sociale, par goût de la destruction ou par lutte nationaliste, le XIX^e apparaît-il plus que clairement comme le siècle d'une contestation directement issue de la Révolution de 1789. Dans la préface de son dernier ouvrage, *Trois fins de règne*, Henri Amouroux évoque à propos des Français « cette mobilité de caractère, cette inconstance dans les choix que décrivait déjà Tocqueville et qui les rend si difficiles à gouverner, puisque, chez eux, très vite le désenchantement succède aux enthousiasmes des soirs de victoire ¹ ». Alexis de Tocqueville n'était-il pas né sous le Premier Empire et mort sous le Second !

DOMINIQUE PAOLI,
historienne et journaliste.

1. Henri AMOUROUX, *Trois fins de règne*, Paris, Lattès, 2007, p. 9.

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE À LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE

La Révolution française a été pendant plus d'un siècle l'événement fondateur, la référence pour tous ceux qui s'opposaient à une monarchie dite « absolue », et plus encore à une dictature personnelle ou à une autocratie telle qu'en connaissait la Russie tsariste. Elle offrait, en effet, l'exemple d'un cycle politique qui engageait un processus constitutionnaliste, qui proclamait l'abolition des privilèges et établissait les droits de l'homme et du citoyen, puis présidait à l'élection d'une Assemblée constituante, bifurquait vers une République qui tourna bientôt en dictature terroriste d'un clan et enfin d'un homme qui finit par chuter en Thermidor. Ce processus connut même un codicille : en 1795-1796, Gracchus Babeuf et ses amis ont tenté d'articuler la dictature politique révolutionnaire avec une révolution sociale reposant sur l'abolition de la propriété privée et l'instauration de l'égalité « réelle ». Et même si la conjuration des Égaux a fait long feu, elle est devenue, tant pour Marx que pour Lénine, l'événement précurseur du communisme moderne.

Tout au long du XIX^e siècle, la pensée des révolutionnaires européens, et en particulier des révolutionnaires russes – marxistes, socialistes révolutionnaires ou anarchistes –, a été dominée par les aspirations de la révolution de 1789 : égalité en droit des citoyens, liberté d'expression et de réunion, mise en place d'un régime constitutionnel, élection d'une Assemblée constituante. Dès les années 1840, la discussion entre révolutionnaires russes s'est posée en termes d'analogie entre « Jacobins » et « Girondins ». Et dans leur manifeste *La Jeune Russie*, de 1862, certains de ces révolutionnaires, s'opposant aux libéraux mais aussi aux populistes, se

proclamaient eux-mêmes « jacobins-blanquistes¹ ». Encore en 1902, le débat fit rage entre Plekhanov – le chef du Parti ouvrier social-démocrate de Russie (POSDR) – qui critiquait les attentats individuels au bénéfice de la Terreur de la Révolution française, et les socialistes révolutionnaires, révoltés à l'idée de l'utilisation de la guillotine en Russie².

L'histoire du bolchevisme débute à proprement parler à l'été 1903, lors du II^e Congrès du POSDR, soigneusement organisé par Lénine et ses affidés, dont le jeune Léon Trotski. Arrivé au congrès en enthousiaste partisan de son leader, Trotski est rapidement confronté aux incessantes intrigues que tisse celui-ci pour s'emparer du monopole de direction du parti et y imposer ses vues les plus radicales. Bientôt désenchanté, Trotski, qui représente les socialistes de Sibérie, rend compte à ses mandants dans un rapport fameux. Après avoir dénoncé « la *Wille zur Macht*, la "volonté de puissance" qui guide le camarade Lénine », il enchaîne :

La lutte pour le pouvoir a revêtu un caractère de principe. Elle a été pour ainsi dire dépersonnalisée. C'était une conséquence du système [de Lénine]. L'« état de siège » [au sein du parti] sur lequel Lénine a insisté avec une telle énergie, exige un « pouvoir fort ». La pratique de la méfiance organisée exige une main de fer. Le système de terreur est couronné par un Robespierre. Le camarade Lénine a mentalement passé en revue les membres du Parti et en est arrivé à la conclusion que cette main de fer ne pouvait être que lui. Et il a eu raison. L'hégémonie de la social-démocratie dans la lutte libératrice signifiait d'après la logique de l'« état de siège », l'hégémonie de Lénine sur la social-démocratie [...] ³.

Puis, à propos de l'élection de la direction du parti, Trotski dénonce « la lutte de principe entre la tactique de l'ordre constitutionnel normal et la tactique de l'« état de siège » renforcé par la dictature ». Enfin, se référant explicitement à la Révolution française, Trotski mène une longue charge contre Lénine à propos de l'évolution de l'*Iskra*, le journal du parti :

Bientôt, les deux tiers de la rédaction furent reconnus comme suspects. Dans la Montagne orthodoxe [léniniste] commença un processus d'auto-phagie. « La Patrie en danger ! *Caveant consules !* » ; et le camarade Lénine transforma le modeste conseil [de rédaction] en un Comité de salut

1. Voir Tamara KONDRATIEVA, *Bolcheviks et Jacobins. Itinéraire des analogies*, Paris, Payot, 1989, p. 43 s.

2. *Ibid.*, p. 52-53.

3. LÉON TROTSKI, *Rapport de la délégation sibérienne*, Paris, Spartacus, 1970, p. 72.

public tout-puissant, afin de prendre sur lui le rôle de l'Incorruptible. Tout ce qui se trouvait en travers de son chemin devait être balayé. La perspective de la destruction de la montagne iskriste n'a pas arrêté le camarade Lénine. Il s'agissait simplement [...] d'instituer sans résistance une « république de la vertu et de la terreur ».

La dictature de Robespierre par l'intermédiaire du Comité de salut public ne pouvait tenir que si l'on sélectionnait des gens « fidèles » dans le Comité lui-même, et que si l'on plaçait à toutes les fonctions importantes de l'État des créatures de l'Incorruptible. Sinon le dictateur tout-puissant serait resté suspendu en l'air. La première condition fut donnée, dans notre robespierrade caricaturale, par la liquidation de l'ancienne rédaction. Une seconde condition fut également assurée : sélection appropriée des membres du Comité central et institution du filtre de l'« unanimité » et de la « cooptation mutuelle ». [...]

Voilà camarades, l'appareil administratif qui doit gouverner la république de la « vertu » orthodoxe et de la « terreur » centraliste.

Un régime pareil ne peut durer éternellement. Le système de la Terreur débouche dans la réaction. Le prolétariat parisien avait élevé Robespierre, espérant que celui-ci le tirerait de la misère. Mais le dictateur lui donna trop d'exécutions et trop peu de pain. Robespierre tomba et entraîna dans sa chute la Montagne et, avec elle, la cause de la démocratie en général ¹.

Si, en 1903, Trotski avait déjà une superbe plume polémique, on voit combien sa conception de la politique, même révolutionnaire, se rattachait encore à la phase démocratique de la Révolution française, tandis que son action se situait dans le cadre de la social-démocratie marxiste allemande. En 1917, il se ralliera au nouvel Incorruptible et sera, dès 1923, victime du processus d'« auto-phagie » qu'il dénonçait pourtant vingt ans plus tôt.

Inaugurée au chant de *La Marseillaise*, la révolution russe de février 1917 suit, jusqu'à l'été, une pente démocratique et constitutionnaliste. Mais à partir du 7 novembre 1917, c'est la révolution d'Octobre qui devient l'événement de référence d'une nouvelle période révolutionnaire et de l'ensemble du mouvement communiste.

En août 1917, le gouvernement de Kerenski est encore dominé par la phase républicaine de la Révolution française, mais la situation russe suit bientôt l'évolution amorcée en France en octobre 1791, caractérisée par un climat de guerre et d'état de siège ; émergent des phénomènes caractéristiques : polarisation aux extrêmes, centralité de la figure de l'ennemi – l'ennemi du peuple – et de la notion de

1. *Ibid.*, p. 84-85.

contre-révolution, obsession du complot et de la trahison, désignation de suspects. Autant de thèmes développés à satiété par Lénine.

Pourtant celui-ci accélère les étapes au point de les télescoper. En poussant, à l'été 1917, aux mutineries dans l'armée, à la formation de soviets chez les soldats de la garnison de Petrograd contrôlés par les bolcheviks et à la constitution d'une Garde rouge, Lénine inaugure cette « révolution soldatesque » dénoncée par Boris Pasternak dans *Le Docteur Jivago*, et bien proche des bataillons fédérés de l'été 1792.

En incitant véhémentement, dès septembre 1917, ses camarades à préparer une insurrection et un coup d'État, et en s'emparant, le 7 novembre, du palais d'Hiver – où siègent les ministres du gouvernement provisoire – avec l'appui de la populace, Lénine réédite l'attaque des Tuileries le 10 août 1792, placée pour la première fois sous le signe du drapeau rouge.

En instaurant, le 7 novembre, un double pouvoir – celui, légal, de l'Assemblée constituante en cours d'élection, et celui, qu'il tient seul pour légitime, des activistes révolutionnaires et de la rue –, Lénine plagie les Jacobins et la Commune de Paris de 1792.

En fondant sa légitimité sur une surenchère permanente dans le cadre d'une féroce compétition pour le pouvoir entre révolutionnaires, et en clouant au pilori ses concurrents, Lénine s'inspire de la lutte acharnée entre Jacobins, Girondins, Enragés et Indulgents.

Alors que le Comité de salut public avait instauré, le 6 avril 1793, la dictature d'un groupe d'activistes – les Jacobins – qui tourna au bénéfice d'un dictateur – Robespierre –, Lénine crée le 7 novembre 1917 le Conseil des commissaires du peuple, formé des seuls bolcheviks et placé sous son contrôle de plus en plus autocratique.

Et si Robespierre a abandonné la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pour le règne de la Vertu, Lénine, devant l'Assemblée constituante russe, le 18 janvier 1918, proclame la Déclaration des droits du peuple travailleur, qui abolit les droits de l'homme en Russie. À cette différence près : en thermidor 1794, la Convention a le dernier mot contre Robespierre, tandis qu'en Russie, Lénine fait disperser l'Assemblée par la force.

Cependant, pour celui-ci, la part la plus significative de la Révolution française reste ce que l'historien Jacob Talmon désigne comme « démocratie totalitaire », inaugurée par la dictature du Comité de salut public – avec le soutien des Enragés et de la Commune de Paris –, l'instauration de la loi des suspects, du Tribunal révolutionnaire et de la Terreur. L'historien Guglielmo Ferrero, dans *Les Deux Révolutions françaises* (1951), la résume ainsi : « Par esprit

révolutionnaire, il faut entendre le désir et l'espoir de s'emparer du pouvoir en dehors de tout principe de légitimité, de s'en emparer par la force et de l'exercer par la terreur. »

Le symbole de la terreur française est, bien entendu, la guillotine. Dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, Jean Jaurès en donne, sous le titre « L'arbitrage de la guillotine », une définition bien surprenante pour un homme fort démocrate et pacifique :

Quand un grand pays révolutionnaire lutte à la fois contre les factions intérieures armées et contre le monde, quand la moindre hésitation ou la moindre faute peuvent compromettre pour des siècles peut-être le destin de l'ordre nouveau, ceux qui dirigent cette entreprise immense n'ont pas le temps de rallier les dissidents, de convaincre leurs adversaires. Ils ne peuvent faire une large place à l'esprit de dispute ou à l'esprit de combinaison. Il faut qu'ils combattent, il faut qu'ils agissent, et pour garder intacte toute leur force d'action, pour ne pas la disperser, ils demandent à la mort de faire autour d'eux l'unanimité immédiate dont ils ont besoin. La révolution n'était plus à ce moment qu'un canon monstrueux, et il fallait que ce canon fût manœuvré sur son affût, avec sûreté, avec rapidité et décision. Les servants n'avaient pas le droit de se quereller. [...] La mort rétablit l'ordre et permet de continuer la manœuvre¹.

J'ignore si Lénine a lu ce passage sur la guillotine, mais il voit dans cet engin un bien médiocre outil politique. Dès septembre 1917, avant même sa prise de pouvoir, il écrit à propos des capitalistes et des riches en général : « La guillotine n'était qu'un épouvantail qui brisait la résistance *active*. Cela ne nous suffit pas. [...] Nous devons briser leur résistance *passive*. [...] Nous ne devons pas seulement briser toute résistance quelle qu'elle soit. Nous devons encore *obliger les gens à travailler* dans le cadre de la nouvelle organisation de l'État². » On connaît la suite : terreur contre toute opposition, discrimination et extermination de catégories entières de population, utilisation de la famine comme arme politique.

D'ailleurs, l'un des premiers réflexes de Lénine après le 7 novembre 1917 est d'assimiler à la Vendée de 1793 les cosaques du Don qui se sont organisés de manière démocratique et autonome ; le 24 janvier 1919, il donne l'ordre de « décosaquiser » : « [...] terreur massive contre les riches cosaques qui devront être

1. Jean JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, t. VIII, 1924, p. 352.

2. LÉNINE, *Les bolcheviks garderont-ils le pouvoir ?*, dans *Œuvres*, Paris-Moscou, Éditions sociales-Éditions en langues étrangères, t. XXVI, 1959, p. 104.

exterminés et physiquement liquidés jusqu'au dernier¹ » ; ordre similaire à celui de la Convention contre les Vendéens, et dont l'application, sur le terrain, ressemblera beaucoup à l'action des colonnes infernales.

En juillet 1918, Lénine fait mettre à mort le tsar, sa famille et ses parents. Et, comme en France, l'assassinat du souverain est un élément majeur du déclenchement de la guerre civile nationale.

Enfin, l'expansionnisme révolutionnaire nourri d'internationalisme et la création en 1919-1920 de l'Internationale communiste qui appelle à la guerre civile internationale trouvent chez Lénine des racines dans le fameux décret voté par la Convention en décembre 1792 : « La nation française déclare qu'elle traitera en ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité, ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec le prince et les castes privilégiées, s'engage de ne souscrire aucun traité, et de ne déposer les armes qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République sont entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité, et établi un gouvernement libre et populaire. » C'est au nom de ce type de principe que l'Armée rouge pénètre, sans succès, en Pologne en 1920, mais avec succès en Ukraine en 1918 ou en Géorgie en 1921 pour y imposer la soviétisation.

La pensée et l'action de Lénine n'ont certes pas été déterminées par le seul exemple tutélaire de la Révolution française. Lénine s'est aussi copieusement abreuvé aux sources du marxisme et de l'utopisme révolutionnaire russe – en particulier Tchernychevski et Netchaïev. Néanmoins, il est clair que les bolcheviks baignaient dans cette mémoire jacobine et ils se qualifiaient eux-mêmes couramment de « Jacobins prolétariens ».

Si, pour légitimer son pouvoir, Staline a abandonné toute référence au jacobinisme pour lui substituer le léninisme, il n'en restait pas moins marqué par la Révolution française ; il est passé de la terreur ordinaire à la grande terreur de 1937-1938, tout comme Robespierre était allé des massacres de septembre 1792 à la grande terreur de juin-juillet 1794 ; et il a adopté un temps une position centriste entre droitiers et gauchistes, tout comme Robespierre arbitrait entre Enragés et Indulgents.

Pourtant là s'arrêtent les analogies qui ont souvent commandé la conduite des dirigeants bolcheviques. En effet, même dans sa phase

1. Cité dans Nicolas WERTH, « Un État contre son peuple », dans Stéphane COURTOIS *et al.*, *Le Livre noir du communisme*, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 113.

la plus extrême, manquent à la Révolution française deux caractéristiques fondamentales du bolchevisme : l'idéologie – le marxisme –, devenue dogme et orthodoxie marxiste-léniniste ; et l'organisation de révolutionnaires professionnels. Or c'est l'articulation de cette idéologie et de cette organisation qui préside à la naissance du Parti bolchevique, premier noyau totalitaire, devenu mouvement de masse en 1917, puis parti-État totalitaire, spécificité du xx^e siècle.

Mais la Révolution bolchevique n'en avait pas fini avec la Révolution française. Sa mort symbolique, marquée par le « Rapport secret » de Nikita Khrouchtchev lors du xx^e Congrès du Parti communiste d'Union soviétique, a ressemblé étrangement à celle des Jacobins terroristes. Cette manœuvre politique, soigneusement orchestrée par la direction soviétique, ressemble à s'y méprendre à une manœuvre prototype menée cent soixante ans plus tôt. En effet, après la chute de Robespierre, la Convention, largement complice de la terreur de masse – en particulier en Vendée –, organisa le procès du sinistre Carrier, l'organisateur des noyades de Nantes¹ ; la condamnation de ce bouc émissaire et son exécution étaient censées laver la Convention de toute responsabilité. Et comme par hasard, le grand terroriste Fouché mit la main à ce procès avec, ironie de l'histoire, la participation involontaire de Gracchus Babeuf et de son pamphlet de 1794 sur le « populicide » vendéen².

Or de la même manière que ce procès fut couronné de succès, permettant à de nombreux terroristes de faire une carrière politique sous le Consulat et sous l'Empire, le « Rapport secret » permit à l'ensemble de la nomenklatura soviétique, y compris celle du KGB, de poursuivre sa carrière. Ouvrier métallurgiste qui n'avait pratiquement pas fréquenté l'école dans sa jeunesse, Khrouchtchev ignorait certainement tout du procès Carrier, mais son sûr instinct de grand criminel politique l'a poussé à rééditer une manœuvre éprouvée pour assurer l'amnistie à toute une classe politique et imposer l'amnésie à l'ensemble de la société³.

Le 29 janvier 1891, Clemenceau déclarait : « La Révolution est un bloc », contraignant ainsi tous les républicains à se solidariser avec l'ensemble des épisodes de la Révolution française, en dépit de la différence de nature de ceux-ci, bien montrée par des histo-

1. Voir Jacques DUPÂQUIER, « Le procès Carrier », et Jean-Clément MARTIN, « Le procès Carrier, un procès politique ? », dans Emmanuel LE ROY LADURIE (dir.), *Les Grands Procès politiques. Une pédagogie collective*, Monaco, Éd. du Rocher, coll. « Démocratie ou totalitarisme », 2002, p. 55-66 et p. 67-80.

2. Voir Gracchus BABEUF, *La Guerre de la Vendée et le système de dépopulation* (1794), Paris, intr. Reynald Secher et Jean-Joël Brégeon, Tallandier, 1987.

3. Voir Stéphane COURTOIS, « Le "Rapport secret" de Khrouchtchev », *Communisme*, n° 88-89, 4^e trimestre 2006 - 1^{er} trimestre 2007, p. 43-60.

riens comme Guglielmo Ferrero, François Furet, ou plus récemment Patrice Gueniffey. À leur tour, Lénine puis Staline ont contraint tous les communistes à défendre sans condition la révolution d'Octobre et l'URSS, jusqu'à cautionner des crimes bien plus considérables que ceux commis en 1792-1794 et qui ont fait du xx^e siècle le siècle du totalitarisme.

STÉPHANE COURTOIS,
directeur de recherche au CNRS (Sophiapol-Paris-X).

XXIII

LES JUIFS ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens. » Cette formule du comte de Clermont-Tonnerre, prononcée lors du débat à l'Assemblée le 23 décembre 1789 sur la question de la citoyenneté, résume bien l'ambiguïté principale de la Révolution française à l'égard du judaïsme. Il s'agit ici de placer le juif dans un exil solitaire, et non plus collectif, remettant en cause le processus historique même du peuple juif et de ses fondements religieux. Alors que les nations se considèrent comme politiques et rejettent la religion vers l'universel, le peuple juif se fonde sur une alliance religieuse et met de côté la politique parce que « trop universelle ». L'émancipation octroyée aux juifs est conditionnée par cet abandon de ce qui définit le judaïsme lui-même, à savoir le lien entre une nation, une terre et une loi (la Torah), autrement dit un contrat que l'on somme de rompre. Ce n'est qu'à la condition d'échanger cet engagement multiséculaire par un accord individuel que le juif peut prétendre à l'égalité ou au respect de ses rites et coutumes. Tels sont les termes du pacte proposé aux juifs par la Révolution française pour accéder à la citoyenneté (à ses droits comme à ses devoirs).

L'essence profondément tragique d'une approche individualiste du judaïsme est à l'origine de tous les malentendus modernes sur la « question juive ». Elle porte en elle, à côté d'une volonté de « régénération physique, morale et politique des juifs » (pour reprendre l'expression de l'essai de l'abbé Grégoire), les graines de toutes

les douleurs du peuple juif dans les deux siècles qui suivirent la Révolution. L'idée révolutionnaire vitale de s'ériger en événement fondateur d'une nouvelle réalité qui forge le sens de l'histoire plaçait le peuple juif devant un dilemme : renoncer à une appartenance collective souvent vécue comme un fardeau au profit d'une identification religieuse personnelle définie comme un choix. La tentation d'une amélioration d'un statut précaire est évidente, mais derrière elle il y a une autre révolution, celle de définir le judaïsme uniquement comme une religion, comme un culte, ou comme une série de pratiques de la vie quotidienne trouvant leurs sources dans un passé lointain. Fonder la relation du juif à son patrimoine sur une philosophie individualiste qui définit la liberté comme un choix est non seulement une erreur mais un danger nouveau que l'on place sur sa tête. Il ne s'agit pas ici d'une conversion animée par la foi mais d'un « marché » que l'on soumet à la nation juive : se dissoudre en tant que peuple pour survivre en tant qu'individus. Certes, les défenseurs de cette idée étaient animés des meilleurs sentiments puisés dans le creuset de la philosophie des Lumières. Pourtant, inscrire le judaïsme dans le champ de la tolérance procède de l'éthiquement intolérable. Car comment concilier cette exigence d'une dislocation nationale avec la vérité historique dans laquelle les fondements de la morale, sur lesquels repose cette volonté d'universalisme, trouvent leur origine dans des valeurs instaurées par ce peuple en tant que peuple et grâce à l'expression la plus forte de sa volonté collective ? L'éthique des Dix Commandements, son universalisme profond, n'a de sens que parce qu'elle est née d'une nation en guerre contre l'idolâtrie. Elle ne pouvait se réaliser par des individus mais uniquement par un peuple accomplissant un destin. Projeter les juifs dans cet universalisme moderne en le coupant de ses fondements nationaux allait s'avérer la source tragique du renouveau d'une haine antique à l'égard des fils d'Israël, ou bientôt des Israélites.

L'émancipation des juifs à partir de la Révolution s'accompagne de deux fléaux jusqu'alors inconnus sous ce visage nouveau : l'assimilation et l'antisémitisme moderne. L'acquisition de droits et de devoirs implique des changements de comportement et d'aspect. Désormais le judaïsme va se décliner sur les modes de l'identité et de la communauté et non plus sur ceux de la nation et de l'appartenance. Le judaïsme deviendra au cours du XIX^e siècle une question à laquelle le monde moderne devra trouver en fin de compte une solution. Il ne s'agit pas ici d'une interrogation sur le mystère d'Israël mais d'une remise en question de la pérennité d'un groupe dont on ne comprenait pas l'anachronisme de sa survie. L'histoire du peuple juif s'oppose à la vision d'une humanité trouvant en elle-même les

sources de la morale. Pour le juif, le code moral est imposé de l'extérieur par une puissance transcendante et irrationnelle et non la conséquence d'une autonomie du jugement. La construction d'une identité n'est pas la garantie d'une conduite morale mais au contraire l'expression des craintes de la perte d'une intégrité résultant d'une longue transmission.

L'esprit des Lumières revendique une société humaine universelle fondée sur l'égalité et sur ce que l'on appelle une « fraternelle alliance », venant se substituer à l'ancienne alliance. Les réformateurs souhaitent « libérer » les juifs de leurs maux, souvent attribués au mépris dont ils faisaient l'objet. L'abbé Grégoire décrit durement les défauts des juifs : déchéance physique, corruption du sang, pratique de l'usure, haine des autres peuples, etc. Le remède proposé n'est pas un retour à la gloire passée de ce peuple mais son intégration dans la « famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples ». La régénération du juif est sa dissolution dans une totalité abstraite. Et pourtant cet abbé a eu le mérite d'inscrire la question des juifs en politique. Cependant la reconnaissance des droits des juifs ne se fera pas sur l'analyse de leur tradition mais au titre du principe d'indifférenciation et d'égalité absolue entre les religions (art. 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). Le débat à l'Assemblée est ajourné à plusieurs reprises en raison du statut des juifs de Bordeaux. La logique curieuse de l'émancipation aboutit à l'établissement d'une différence entre juifs et juifs sur le territoire français. Il y a déjà dans les décrets de 1790 concernant les juifs des exceptions et des réserves. Le 27 septembre 1791 un décret prononce l'émancipation de tous les juifs de France, dans les derniers jours de la Constituante.

Cependant le serment prêté par les juifs leur accordant la citoyenneté ne les épargna pas pour autant des sévices que la Terreur réserva aux pratiquants de la religion et aux financiers. De nouvelles discriminations sont mises en place par Napoléon Bonaparte, soucieux de maintenir une paix civile et de ménager ceux que la présence juive dérange. L'attitude de l'empereur est pour le moins ambiguë, car à côté de la fameuse proclamation de 1799 où il s'érige en précurseur du sionisme politique, il ne cesse de manifester une grande suspicion à l'égard de la communauté juive et de ses dirigeants. C'est sans doute la raison pour laquelle il convoque en, 1806, une Assemblée de délégués du judaïsme, nommée par les préfets à qui il impose un questionnaire d'allégeance à la patrie. Encouragé par l'attitude des délégués, il rassemble, en 1807, le « Grand Sanhédrin », du nom de l'aréopage de rabbins qui statuait à l'époque du Talmud sur l'application de la loi. Le but de cette réunion est de soumettre toutes les lois

religieuses à l'autorité de l'État. Cette décision de principe amènera la création d'une nouvelle institution contrôlée par l'État, le Consistoire, dont la charge est de gérer les affaires religieuses de la communauté. Cette structure, composée de notables, élit les rabbins et vérifie la conformité de la vie juive avec les lois de la République.

Mais à côté de cette institutionnalisation de la communauté, Napoléon promulgue en 1808 le fameux « décret infâme » qui établit de sérieuses restrictions à l'activité des juifs en France. Ce décret dépouille les juifs de la moitié de leurs créances, ne les autorise à pratiquer le commerce qu'après avoir obtenu des patentes spéciales, ne leur permet pas de s'installer en Alsace et les astreint à la conscription au service militaire sans droit de remplacement, sinon par un autre juif. Ce décret n'est pas appliqué pour les juifs de Bordeaux, puis d'autres exceptions créent une situation plus qu'équivoque pour le judaïsme, seul visé par ces mesures. L'émancipation n'est pas toujours bien accueillie par les juifs de pays occupés par les armées napoléoniennes. En Hollande, les juifs bénéficiaient d'une autonomie, dont le sens était bien plus profond que l'émancipation à la française. Cette autonomie leur permettait notamment de conserver leurs traditions, en disposant de tribunaux et d'écoles. L'autorité des rabbins n'était pas soumise à celle de l'État dans les domaines concernant la vie sociale et les lois religieuses. Seuls certains juifs allemands, déjà préparés par le mouvement intellectuel des Lumières, la *Haskala*, acceptèrent l'émancipation avec enthousiasme.

Les milieux juifs orthodoxes rejetaient l'émancipation annonciatrice pour eux de la déjudaïsation, car elle s'inscrivait dans une vaste entreprise de sécularisation inhérente à la modernité. L'absence de distance, à la fois dans les coutumes et les lieux de vie, représentait un véritable défi pour les rabbins dans leur œuvre de transmission du judaïsme, tant de ses pratiques que de ses valeurs. La question du mariage soulevée lors du « Grand Sanhédrin » était une question vitale pour les docteurs de la foi juive placés devant un dilemme insoluble : l'impossibilité de ne pas reconnaître le mariage civil alors que seule la *Houpa* (mariage religieux sous le dais nuptial) est recevable selon la *Halakha*. L'apparente ouverture sur le monde extérieur constituait un danger pour tout groupe minoritaire, appelé à se fondre dans la majorité, et *a fortiori* pour les juifs, qui avaient longtemps souffert d'un statut d'étrangers. La volonté d'intégration ne correspondait pas à un désir d'abandon mais à une aspiration au calme et à une acceptation dans la société civile.

Le processus d'assimilation qui suivit l'émancipation procède de plusieurs phénomènes à la fois sociologiques, psychologiques

et politiques. Il ne s'agit pas d'une décision prise clairement et sciemment mais de la conséquence d'une démarche vers l'autre qui a pour but l'obtention d'une reconnaissance. L'ultime étape de ce mouvement vers l'autre est la fusion dans un ensemble au dénominateur commun vague. Sociologiquement, ce phénomène n'a rien de spécifique au peuple juif, mais le fait qu'il soit rendu possible par un système d'échanges rend l'assimilation du juif plus « facile » car une longue tradition l'a rendu plus apte à échanger. Soumis aux persécutions, les juifs vont investir tous leurs efforts à posséder tout ce qui est transmissible rapidement : l'argent et l'intelligence. Le premier moment de l'assimilation est vécu comme une situation d'échange. Ce n'est que dans un second temps qu'elle suppose l'abandon et la perte de soi. Psychologiquement, la volonté d'assimilation procède d'un « manque d'être », sensation d'une fermeture ou d'une insuffisance du judaïsme à répondre à toutes les attentes ou à tous les besoins d'un monde en évolution. Cette carence n'est pas comprise comme une simple lacune du système mais comme un défaut inhérent au système qui ne peut être réparé que par son rejet. Ce « manque d'être » s'accroît parfois pour mener vers la haine de soi, dont les épiphénomènes sont aujourd'hui connus. Politiquement, le processus se déroule selon un modèle d'intégration prévisible. L'entrée des juifs en politique ne peut se réaliser qu'au travers des idéologies prônant la disparition ou l'affaiblissement des corps et des forces séculaires de la nation. S'assimiler sur le plan politique prend la forme d'une adhésion à une conception du monde rejetant la tradition au profit de l'esprit de réforme. Le processus d'assimilation accompagne en politique l'idée du progrès, qui sera le moteur des théories universalistes du XIX^e siècle.

Mais c'est sans doute l'aspect économique de l'intégration des juifs qui domine les esprits. Ils sont associés à la réussite de la bourgeoisie financière par la présence de quelques familles aux noms célèbres. L'argent n'est plus seulement un signe, il devient un mythe porteur de puissance et chargé de sens. La révolution industrielle, fossoyeur du monde ancien et de ses valeurs traditionnelles, est alimentée par la machine financière dont les banques juives sont les bailleurs de fonds. Une mythologie se met en place qui servira de terreau à l'antisémitisme moderne. Toussenel, socialiste convaincu, parlera de « féodalité » financière se substituant à la féodalité foncière. Les juifs sont les témoins de cette victoire de l'économique sur le spirituel au XIX^e siècle. L'économie nécessite des facultés d'adaptation et de spéculation acquises par ce peuple au cours d'une histoire mouvementée, au cours de laquelle ils durent les utiliser pour se protéger et perdurer. Les grands travaux

de transformation de la société française comme les transports, l'industrialisation, les chantiers urbains sont vécus comme une preuve de la domination des empires de la finance, prêts à tout pour s'enrichir, y compris en se servant de l'idée du progrès. La primauté de l'économie attire sur les juifs la haine de ceux qui s'opposent aux changements par attachement aux racines profondes de la patrie mais aussi de ceux qui n'y voient qu'une stratégie d'enrichissement par les effets pervers de la modernité. L'esprit d'entreprise attribué aux juifs est interprété comme un désir de détruire le tissu social et une volonté de puissance. Autrement dit, les juifs n'ont pas besoin d'avoir le pouvoir politique, puisque de toute façon ils le détiennent par le biais de l'économie. Or, aussi bien en politique que dans la finance, les juifs sont peu nombreux, même si certains noms marquent les esprits : Rothschild, Pereire, Worms, Fould ou Crémieux.

Le processus d'assimilation se déroule en marge de cette évolution de la société, mais elle lui sert de « parapluie ». En effet, il touche ce qu'il est convenu d'appeler les classes moyennes, animées d'une volonté d'avancement social et non les couches les plus pauvres de la communauté juive. Les études, la mobilité, l'esprit d'initiative permettent des ascensions rapides mais exigent aussi des renoncements au patrimoine culturel et spirituel du judaïsme. La construction d'une identité sociale par une carrière dans les grands corps de l'État, l'armée, la justice ou l'enseignement, s'accomplit au détriment d'autres couches identitaires. Certains milieux s'avèrent particulièrement perméables pour les juifs. C'est le cas du domaine des arts et de la culture où de nombreux juifs peuvent s'intégrer grâce à ce « génie juif » à la fois universel et particulier. L'assimilation n'est pas vécue par ces juifs comme un abandon de l'héritage ancien mais comme une ouverture et une adaptation. Néanmoins, les juifs désertent les bancs de l'école juive, n'étudient plus la Torah en hébreu et ne savent plus les textes de la prière. Les juifs délaissent le Livre pour les livres et la presse. C'est d'ailleurs à travers l'édition et la presse que l'émancipation sera la plus effective, justement par le lien entre la finance et ce domaine nouveau aux règles encore indéfinies. La presse conditionne les opinions politiques, mais si elle est aux mains des groupes financiers l'explication d'un contrôle de l'État par les juifs ne sera pas longue à apparaître.

Le dernier élément du processus d'assimilation et sans aucun doute le plus évident est la multiplication des mariages mixtes dès les premières années qui suivirent l'émancipation. L'instauration du mariage civil facilite les unions avec des conjoints d'une autre confession, mais le résultat est le plus souvent l'abandon de

toute pratique religieuse plutôt que la conversion. La plupart de ces alliances sont conclues entre des familles bourgeoises et font partie d'un mouvement d'ascension sociale. Le fait d'être accepté comme conjoint est décrit naïvement comme une reconnaissance de la part de la société française. Elle s'inscrit dans la transition entre la société close et la société ouverte, pour reprendre les termes de Karl Popper¹. Le mariage mixte représente sans aucun doute l'ultime victoire de l'individualisme, le triomphe d'une société où le choix de l'homme prime sur l'origine et l'appartenance. La fin de l'Ancien Régime ce n'est pas seulement la perte des privilèges, mais c'est aussi la décomposition de certains ordres, qui organisent la vie quotidienne et les cycles de la vie. Pour le monde juif, la lente désintégration de la société rurale n'a pas d'influence sur le cours des choses, en revanche la possibilité de choisir un conjoint non juif représente un danger vital. L'endogamie a toujours été l'arme la plus efficace de survie physique d'un peuple exilé depuis près de deux mille ans. La modernité fonde ce rapport à l'autre dans le mariage sur l'effacement des différences, l'admission de tous comme partenaire potentiel d'une vie. La responsabilité prend un autre sens, car il ne s'agit plus d'assumer l'héritage des générations précédentes mais de faire un choix autonome, sans influence extérieure.

Le déclin de la religion au nom de l'individualisme n'est évidemment pas la seule conséquence de l'émancipation. Ce qu'il est convenu d'appeler le désenchantement du monde, à savoir la croyance à une rationalité à découvrir dans le cours de l'histoire, s'impose de façon tyrannique à tous les champs de la pensée. La transcendance, fondement métaphysique du judaïsme, est remise en question par cette volonté d'expliquer le monde, d'y trouver des règles cachées à dévoiler par le discernement et l'analyse scientifique. Le peuple du secret et du mystère affronte l'exigence d'un monde intelligible et rationnel. L'interprétation des textes sacrés ne répond pas à cette demande mais appelle au dialogue, dans lequel le juif trouve « du sens ». La prévision par le calcul et la théorie d'une circulation totale des idées, des valeurs et des biens, qui fondent le modernisme, relèvent d'un autre modèle. L'individu doit s'affirmer à travers le collectif, et l'expression de sa liberté correspond à sa capacité de maîtrise de son environnement. Le rôle de la société moderne est de lui fournir les outils de cette maîtrise, ou en d'autres termes de lui donner le pouvoir ou la force de dominer le monde dans lequel il vit. L'idée que l'univers est ordonné selon un

1. Voir Karl POPPER, *La Société ouverte et ses ennemis* (1945), Paris, Éd. du Seuil, 1979.

modèle construit ne correspond pas à la vieille croyance juive d'un monde résultant d'une cassure, selon la métaphore du palais des vases brisées, reprise par la Kabbale. L'imperfection est l'essence même de cette vision et l'attente de la venue du Messie n'est pas conçue dans un souci de perfection mais comme une réparation. Le modernisme et ses idéologies génériques détournent le messianisme juif vers la réalisation d'une humanité abstraite et en appellent à la profonde aspiration à la justice des fils de ce peuple. Nombreux furent ceux qui, sans doute par impatience, furent tentés par cette accélération de l'histoire à l'époque des grandes transformations du XIX^e siècle. Cet engouement rendra, aux yeux de certains, les juifs coupables de toutes les calamités de la modernité.

L'aventure de la Révolution possède une dimension messianique, qui prend des allures d'apocalypse au moment des guerres napoléoniennes. Le magnifique roman de Martin Buber, *Gog et Magog*, décrit la réception de ces événements dans l'imaginaire populaire des communautés juives en Europe orientale. Une contre-tradition de faux messies émaille l'histoire juive dans ses périodes les plus noires. La détresse constitue sans aucun doute un moteur ou un catalyseur d'une puissance exceptionnelle. Les idéologies révolutionnaires se sont appuyées sur ce ressort pour donner le dynamisme originel à leur action. Un ancien Midrash racontait la naissance du Messie au moment de la destruction du Temple, dans la simultanéité de la pire des catastrophes. Le messianisme révolutionnaire est issu de cette même approche d'un espoir naissant du désespoir absolu. Marx apportera peut-être la formulation la plus achevée de cette théorie d'un messianisme puisant sa force dans les tréfonds de la misère sociale, celle-ci devenant un instrument de mobilisation universelle.

La tolérance, le progrès, le bonheur, l'égalité ou la fraternité sont à des degrés divers les valeurs sur lesquelles le mouvement révolutionnaire repose. Ces concepts ne font pas partie de la vision juive de la justice, fondée sur la loi (équilibre des forces et distribution), la miséricorde (*gmilout hassadim*, et dans le terme *gmoul* il y a l'idée d'une réciprocité) et la générosité (au sens du don inégal par définition). Mais au-delà de ces divergences sur l'acceptation de la justice, il existe une autre différence bien plus importante : la vocation de l'homme sur la terre. Accomplir un destin, une mission ou une promesse et non trouver le bonheur, ou goûter aux plaisirs de la vie. Dans le judaïsme, ce n'est pas l'humanité de demain qui est au centre mais un homme, fils de son père, descendant d'une génération précédente, maillon d'une chaîne historique et spirituelle. La tentative d'inscrire la Révolution dans une vision inspirée

des prophètes laisse de côté l'essence même du prophétisme, que l'on peut définir comme un dialogue entre l'humain et le divin, au moment où l'alliance devient histoire et où la société doit appliquer la loi. Le prophétisme est avant tout une parole, parfois un cri ou un appel, mais jamais une rupture avec le passé, au contraire c'est au nom du lien originel que le prophète s'exprime.

Le processus de déchristianisation commencé en France avec la Révolution devient aussi celui de la déjudaïsation progressive, à la seule différence que l'octroi de certains droits dont les juifs avaient été privés depuis des siècles de persécution et de brimades le rend plus acceptable et par là même plus rapide. La déjudaïsation se déroule en plusieurs étapes, même si on ne peut pas vraiment parler d'une chronologie. La première est « l'évolution » du culte. L'instauration du Consistoire engendre une profonde modification du déroulement des offices, allant de l'architecture des synagogues à l'habillement des officiants et à l'introduction de prières pour la République et ses dirigeants. La seconde est la désertion des synagogues et des écoles, qui aboutira à la création d'un judaïsme libéral à la fin du XIX^e siècle, avec le soutien tacite des rabbins consistoriaux désireux de remplir à nouveau les temples. Cette désaffection des lieux de culte correspond sans aucun doute à un déclin de la foi dans la société, mais pour le judaïsme français c'est un double échec car la judéophobie n'a pas disparu avec l'intégration, et au contraire elle prend une forme beaucoup plus dangereuse. La troisième étape de la déjudaïsation c'est ce qu'on peut appeler la « laïcisation » de certains concepts du judaïsme, comme les valeurs contenues dans les Dix Commandements, que l'on offre à l'humanité censée reconnaître en cela le rôle déterminant de ce peuple pour le progrès et la justice. Cette généralisation de la morale juive à l'ensemble des nations porte déjà en elle une des accusations majeures de l'antisémitisme moderne, à savoir la conspiration mise en œuvre pour « enjuiver » la société.

La Révolution française n'a pas anéanti la haine des juifs, mais engendre une nouvelle forme de ce fléau, qui prendra à la fin du XIX^e siècle le nom d'antisémitisme. Venant aussi bien des milieux de droite que de gauche, cette judéophobie n'était plus centrée sur la culpabilité dans la mort du Christ mais sur la responsabilité du juif dans l'avènement du monde moderne et de ses maux. L'anticapitalisme rejoint la nostalgie de l'univers traditionnel pour dénoncer la manipulation des juifs, méconnaissables aujourd'hui car ayant perdu leurs attributs extérieurs. La théorie du complot juif, qui trouvera son apogée dans le sinistre ouvrage *Protocoles des Sages de Sion*, se fonde sur l'idée que l'émancipation permet au juif de se

dissimuler, de ressembler aux Gentils et donc de devenir beaucoup plus dangereux. L'antisémitisme s'efforce de trouver des critères permettant de mieux repérer le juif : le caractère, la physionomie, la race, la dépravation, etc. C'est au XIX^e siècle que l'idée d'extermination du peuple juif est formulée de façon précise. Proudhon l'énonce dans ses *Carnets* : « Le juif est l'ennemi du genre humain. Il faut renvoyer cette race en Asie ou l'exterminer¹. » Baudelaire s'en fait aussi l'écho : « Belle conspiration à organiser pour l'extermination de la race juive². » Le phénomène de l'antisémitisme moderne a été décrit et analysé, mais si l'on s'interroge sur ses fondements, on ne peut faire l'économie du lien avec la philosophie des Lumières. Arthur Hertzberg dans son livre *The French Enlightenment and the Jews*³ montre que l'antisémitisme moderne n'est pas une réaction à la Révolution mais en est une partie intégrante et qu'il doit plus à la doctrine de Voltaire, d'Holbach ou Marat qu'à la théologie chrétienne.

À partir de la Révolution, les juifs ne sont plus considérés comme un peuple en exil mais comme des personnes dispersées qui vivent cette situation de malheur dans la solitude. L'origine nationale de la dispersion est rejetée. Dès lors, un juif laïque est forcément internationaliste et un juif pieux obligatoirement renégat. L'antisémite accuse le juif de ne voir dans la politique qu'un moyen de dominer le monde et non un art de gouverner mis au service de l'État. La fameuse expression « l'État dans l'État », accusation portée à l'origine contre les huguenots, est employée par l'abbé Grégoire et elle deviendra la base de cette croyance à un ennemi de l'intérieur désigné comme bouc émissaire. Les développements de l'antisémitisme économique, politique ou racial sont connus et il n'est pas utile de les rappeler ici, mais il est important d'en identifier les prémisses. L'antisémitisme n'est pas une réaction à la présence mais un déplacement de la pensée politique, dont la source est bien l'idée chère aux déistes anglais de naturalisation, qui consiste à biologiser la société et l'histoire. L'origine politique du racisme est l'idée révolutionnaire que le droit répare l'injustice naturelle et que si cette réparation échoue, il faut revenir à la nature. Le déisme avance l'idée d'une origine anti-naturelle du judaïsme,

1. *Carnets de P. J. Proudhon*, 2 vol. parus, éd. P. Hautmann, Paris, Rivière, 1961, t. II, p. 337.

2. Charles BAUDELAIRE, *Mon cœur mis à nu*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, p. 1300.

3. Arthur HERTZBERG, *The French Enlightenment and the Jews*, New York, Columbia University Press, 1968.

notamment en Égypte. Freud reprendra d'ailleurs cette idée d'une origine non juive du peuple juif¹.

La Révolution française en plaçant le peuple de l'alliance sous la tutelle de la « fraternelle alliance » entendait lui ôter son titre de nation en sauvant les individus. Mais l'histoire lui a redonné une chance de retrouver sur sa terre les gloires de son passé. Cet espoir nourrit aujourd'hui les âmes éprises de liberté.

MICHAËL BAR ZVI,
philosophe.

1. Voir Sigmund FREUD, *Moïse et le monothéisme*, 1939.

XXIV

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » OU L'IMPOSSIBILITÉ D'ÊTRE FILS

Quelque chose, dans la Révolution française, trouve sa source dans l'esprit chrétien.

La fraternité – « Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère » (Mc 3, 35) –, la liberté – « La vérité vous libérera » (Jn 8, 32) –, l'égalité – « Il n'y a plus ni esclave ni homme libre » (Ga 3, 28) – font partie, depuis des siècles, de la tradition chrétienne au point que cette Révolution, avant le tournant de la Terreur, souleva l'enthousiasme de nombreux ecclésiastiques. Le frère dominicain Henri-Dominique Lacordaire, plusieurs années après, défendait encore la compatibilité entre la devise républicaine française et l'esprit chrétien jusqu'à ce qu'il se rende compte de l'utilisation perverse des mots chrétiens par la République. C'est ainsi que, lui, le héraut des catholiques libéraux, le réconciliateur de l'Église et du siècle, rappelle en 1848 aux tenants du libéralisme que « entre le fort et le faible, entre le riche et la pauvre, entre le maître et l'esclave, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère¹ ».

Et, de fait, deux cents ans plus tard, le bilan politique de la devise républicaine n'est pas bon : il est faux pour la liberté, catastrophique sur l'égalité et mensonger sur la fraternité. Que s'est-il donc passé ? Y a-t-il seulement eu retard dans l'application de ce programme, comme le soulignent les républicains qui semblent de bonne foi ? ou bien la perversion des valeurs chrétiennes était-elle inhérente à l'anthropologie des révolutionnaires ?

Tout en se revendiquant des valeurs évangéliques, les révolutionnaires, en expulsant Dieu, se sont coupés de la source sans laquelle

1. 52^e Conférence de carême à Notre-Dame de Paris en 1848.

on ne peut plus reconnaître les fruits. Ainsi une liberté qui n'est pas donnée par un Père est un mouvement incohérent ; une égalité qui ne reconnaît pas le choix préférentiel d'un amour est mensongère et une fraternité qui s'autoproclame sans référence à une origine commune est fausse, tout simplement.

Vouloir tuer le Père tout en gardant les valeurs, par lui, léguées est impossible.

La France attendait de la célébration du bicentenaire de la Révolution un vrai bilan politique ; nous n'avons eu qu'une autocélébration qui cachait mal le refus de regarder la réalité politique en face. Aussi faut-il aujourd'hui tenter de comprendre les fondements anthropologiques et de la monarchie et de la république, afin de dresser un honnête état des lieux du politique en France. Du côté de la monarchie, il y a deux manières de militer : la première par pure nostalgie (elle est souvent le fait d'une aristocratie qui, par son attitude irresponsable, n'est pas pour rien dans l'échec de la monarchie), la seconde consiste à rappeler qu'il y a, dans la pratique de la filiation monarchique, un principe dont le politique ne peut pas se passer, au risque de conduire le monde aux portes du chaos. Quant aux républicains, sans nous dire quel est l'homme auquel ils croient et aspirent, ils ne peuvent pas donner à comprendre ce qui se loge derrière ces trois mots sésames (liberté, égalité, fraternité) censés ouvrir la porte au bonheur.

Nous commencerons cette étude par l'égalité car c'est elle qui porte le péché originel de toute la devise. La méconnaissance de la liberté et de la fraternité puise sa source dans cette conception fautive de l'égalité¹.

ÉGALITÉ

Le 28 septembre 1791, un décret de l'Assemblée nationale constituante permettait à tous les juifs, vivant sur le territoire français, de devenir citoyens français. Décret d'émancipation. Décret

1. Nous cantonnerons cette étude à la manière d'être fils en politique et nous ne traiterons pas de la manière d'être fille. Tout d'abord parce que la Révolution française, elle-même, s'en est peu souciée. Durant la plus grande partie de l'histoire révolutionnaire et républicaine, les femmes, comme les pauvres, ne votaient pas car elles ne payaient pas d'impôts et qu'il était anormal de participer au vote d'un budget auquel on n'avait pas contribué. Le vote féminin fut acquis à la suite de leur engagement social et public. Nous pensons que cette manière de penser les femmes en politique, uniquement sous la forme de l'égalité fiscale, est bien pauvre et qu'elles méritent un autre traitement. Il faudrait, pour cela, creuser la relation entre filiation Père-Fils et révélation de cette filiation par la femme (voir l'ouvrage de Philippe LEFEBVRE et Viviane DE MONTALEMBERT, *Un homme, une femme et Dieu*, Paris, Ed. du Cerf, 2007).

d'assimilation. Décret d'égalité, de ressemblance. Décret de disparition.

Par cet acte, la Révolution française prit le contre-pied d'un précédent acte politique dans lequel toute l'histoire avait pris sa source, un décret venant de Dieu lui-même : « J'ai vu la misère de mon peuple en Égypte et je l'ai entendu crier [...]. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens » (Ex 3, 7-8). Dieu a créé tous les hommes dans un même élan d'amour mais l'histoire de ces hommes l'amena à faire un choix. Ce choix fut sans concession, radical et définitif.

Radical car Yahvé n'est pas un arbitre qui met toutes choses à égalité, il prend fait et cause, il s'engage et choisit son camp. Le Seigneur mène une guerre et utilise des procédés qui scandalisent : « Yahvé endurecit le cœur de Pharaon » (Ex 14, 8). Acte incompréhensible en notre temps de consensus où l'on rêve d'une humanité sans combattants et d'un Dieu sans aspérité. Or Dieu n'est pas un arbitre, Il est créateur aimant et s'engage par et dans ce même amour. Lui, source de toute chose, choisit son camp et mène une guerre, s'il le faut, pour défendre celui qui a besoin d'être défendu.

Choix définitif car l'amour ne se renie jamais (en politique comme ailleurs). Si Dieu fit ce choix d'aimer Israël plus que l'Égypte, ce choix s'impose à tous, y compris à tous ceux qui ne font pas partie de cette élection, non pas parce qu'ils en sont exclus mais au contraire parce qu'ils sont concernés eux aussi par ce décret divin, par cette révélation divine qui nous dit à tous quelque chose de son amour. La conséquence de l'élection juive n'est pas l'exclusion de ceux qui ne sont pas juifs puisque Yahvé choisit le peuple hébreu pour guider les autres nations, « C'est moi Yahvé [...] Je t'ai destiné à être l'alliance du peuple ¹, à être la lumière des nations » (Is 42, 6).

Tout acte politique doit puiser sa source dans cet acte divin. Tout acte politique est un acte d'amour, un choix préférentiel ².

Or en choisissant l'égalité pour les juifs (et donc en refusant de leur reconnaître cette place à part que Dieu leur a conférée), les révolutionnaires français refusent un choix politique basé sur l'amour au profit d'une nature humaine convertie, sans distance,

1. Le peuple, ici, ne désigne pas le peuple hébreu mais l'humanité tout entière.

2. La dernière grande théologie politique, la théologie de la libération, a bien vu dans la sortie d'Égypte l'acte divin de la fondation du politique, mais en faisant glisser la préférence divine des juifs vers les opprimés, elle manque la compréhension de la fidélité divine dans l'histoire : les opprimés sont appelés à ne plus l'être alors que les juifs sont appelés à rester juifs. Les marques de la fidélité à l'événement ne sont plus les mêmes.

en droit : les juifs sont des hommes comme les autres *donc* des citoyens comme les autres. Les juifs *doivent être* comme les autres ainsi que le proposait l'abbé Grégoire en 1788 avec son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*.

Parce que les juifs n'ont pas pu entrer de force dans cette ressemblance qu'on leur présentait : « Partout nous avons loyalement tenté de fusionner avec les collectivités nationales qui nous entourent en ne sauvegardant que la foi de nos pères... En vain sommes-nous des patriotes fidèles, voire dans certains pays d'exubérants patriotes ; en vain consentons-nous aux mêmes sacrifices en argent et en sang que nos concitoyens ; en vain nous efforçons-nous de rehausser la gloire de nos patries respectives dans le domaine des arts et des sciences, et d'augmenter leurs richesses par le commerce et l'échange ¹... », nous savons comment a été réglée cette impossibilité de l'égalité cent cinquante ans plus tard.

Puisqu'ils ne purent pas être comme *les autres*, il fallait alors faire disparaître physiquement les juifs, seule manière de créer une véritable égalité entre les hommes. Ainsi le projet politique de l'égalité débouche-t-il sur la pire des barbaries. Ce que les révolutionnaires ont voulu faire (faire disparaître les juifs), Hitler l'a réussi en Europe ². La restriction de Herzl (« la foi de nos pères ») qui ne semble être qu'un détail pour lui est, en fait, la clé de l'impossibilité de l'assimilation. Alors que l'on demandait aux autres nations françaises (Bretons ou Bourguignons) de se délaisser des privilèges liés à leur terroir (ce qui était acceptable pour eux car ce même territoire devenait partie du désormais seul territoire national), les juifs ne pouvaient, eux, se délaisser de rien (la terre d'un ghetto n'est pas une terre). Ils auraient dû brader ce qui les faisait juifs, on ne brade pas la foi de ses pères.

C'est parce que les juifs ont su garder la filiation au cœur de leur vie (« la foi de nos pères ») qu'ils ne peuvent être assimilés par un monde où les générations sont désormais spontanées. Mais ici filiation n'égale pas généalogie, les pères sont eux-mêmes référés à *autre chose* pour ne pas dire à Quelqu'un ³.

1. Théodore HERZL, *L'État juif*, 1896, Paris, La Découverte, 2003.

2. Voir les ouvrages de Zygmunt BAUMAN, *Modernité et holocauste*, Londres, Polity Press, 1989, rééd. Paris, La Fabrique, 2002 ; Richard L. RUBINSTEIN, *La Perfidie de l'histoire*, Paris, Éd. du Cerf/Les Provinciales, 2005 ; Jean-Claude MILNER, *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique*, Lagrasse, Verdier, 2003 ; Fabrice HADJADI, *L'Élection*, Saint-Victor-de-Morestel, Les Provinciales, 2004.

3. La différence entre filiation et généalogie est fondamentale car la filiation est ce mouvement *des pères vers les fils* comme il est décrit par l'évangéliste Luc : « [Jean le Baptiste] marchera devant [le Seigneur] avec l'esprit et la puissance d'Élie, pour ramener le cœur des pères vers les enfants » (Lc 1, 17), alors que la

Ce n'est pas seulement parce qu'il était né de son père que le roi régnait, ceci n'était que le *modus operandi* de la transmission politique. *Modus operandi* le plus banal, le plus fragile, le moins méritant qui soit et c'est pour cela qu'il était le seul pouvoir possible et légitime car personne ne pouvait s'enorgueillir d'en être la source¹. Mais le don du pouvoir, lui, dépendait d'un choix supérieur, du même ordre que celui du peuple hébreu *contre* le peuple d'Égypte. Ce choix supérieur était un décret divin auquel il fallait assentir.

En refusant, à la fois, la source originaire du pouvoir et le *modus operandi* de la naissance, nos contemporains s'obligent alors à trouver en eux-mêmes, et à chaque génération, les raisons d'exercer ce pouvoir. Ils sont alors condamnés à une éternelle auto-justification du pouvoir qu'ils exercent. Ils sont obligés de choisir eux-mêmes leur propre naissance. La mode générationnelle (nous sommes davantage les fils de notre temps que les fils de nos pères) est concomitante à la Révolution française. C'est pour cela qu'il fallait que le roi meure, mais également son fils, pour qu'il n'y ait plus de filiation.

À partir de la Révolution, nous ne sommes plus les fils de nos pères, nous sommes de-la-même-génération. Nous tentons de nous trouver des raisons d'exister dans le fait d'être nés en même temps. Le temps nous engendre plus que nos pères. La première de ces générations fut la génération romantique, la dernière fut la génération 68 (entre elles, s'alternent deux types de génération, une génération des fondateurs et une génération sacrifiée). *Exit* la naissance, nous n'existons que par bloc générationnel. Or une génération ne crée pas des frères, elle crée des individus juxtaposés qui passeront leur *temps* à comprendre ce qui les lie à ces autres individus, qui ne sont pas leurs frères, ni leurs pères et pourtant d'où ils sont nés. C'est le principe des *signes des temps*. À défaut de nos pères, le

généalogie est le mouvement des fils à la recherche de leurs pères, mouvement conjoint au phénomène générationnel. Pour comprendre cette différence fondamentale, il faut lire les ouvrages de Aharon Appelfeld et notamment *L'Amour soudain* (Paris, Éd. de l'Olivier, 2004) où la table est préparée pour les vivants et les morts.

1. La première démocratie athénienne avait quelque chose de cette fragilité, de cet aléatoire, par la place, centrale, qu'elle accordait au tirage au sort dans l'attribution des charges de gouvernement. Exercer le pouvoir à Athènes parce que l'on avait été tiré au sort était considéré comme la raison la plus juste, la plus haute et la plus légitime. Ce manque, cette place politique faite au manque, est le signe essentiel de la non-maîtrise pour échapper au totalitarisme. La démocratie actuelle se trompe en pensant qu'elle peut se réduire aux élections. L'élection ne peut être que le *modus operandi* d'un choix qui appartient à d'autres que nous, à un autre que nous (voir les commentaires de Jacques RANCIÈRE, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, et de J.-Cl. MILNER, *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique* sur cette place du tirage au sort dans la première démocratie).

temps nous parle et il faut, selon l'expression canonisée même par l'Église catholique¹, « lire les signes des temps ».

Dans cette histoire où les générations se suivent en se différenciant, chacune d'entre elles, dans un mouvement qu'elle croit être généreux, veut que la suivante soit composée, non d'héritiers, mais de fondateurs. Chaque génération politique veut que la suivante recrée le monde. Cri désespéré des pères qui s'aperçoivent qu'ils n'ont rien réussi à transmettre d'autre que le vide et le chaos.

Cette suite de génération sans héritage possible ne laisse plus de choix : il ne s'agit alors que de hâter la catastrophe puisque rien n'est transmissible : des fascistes des années 1930 à la gauche radicale de ce début de millénaire, il s'agit bien de cela : hâter la catastrophe parce que l'on n'a rien reçu et parce que l'on ne peut rien transmettre.

LIBERTÉ

La meilleure description de la liberté, pensée par les modernes et appliquée par la Révolution française, se trouve sans doute dans l'ouvrage de Simone de Beauvoir, *Pour une morale de l'ambiguïté*. Dans ce livre où l'auteur tente honnêtement de fonder une morale basée sur la liberté, voici comment elle décrit cette dernière : « [...] vouloir le dévoilement du monde, se vouloir libre, c'est un seul et même mouvement. La liberté est la source d'où surgissent toutes les significations et toutes les valeurs ; elle est la condition originelle de toute justification de l'existence ; l'homme qui cherche à justifier sa vie doit vouloir avant tout et absolument la liberté elle-même². »

Poser, comme le fait Simone de Beauvoir, la liberté comme source de toute morale, c'est proposer que la vie humaine ressemble à ces vis sans début ni fin qui tournent indéfiniment et dont la vue même provoque le vertige puisque le regard ne peut s'arrêter sur rien, la courbe étant continue mais ne conduisant nulle part. Même si plus loin, dans l'ouvrage, l'auteur voit bien le risque et refuse que la liberté soit « cet atome épicurien qui dériv[e] à n'importe quel moment, dans n'importe quelle direction³ », il n'empêche que si rien ne fonde la liberté, elle ne peut alors n'avoir d'autres buts qu'elle-même.

1. Voir Concile VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 1965.

2. SIMONE DE BEAUVOIR, *Pour une morale de l'ambiguïté*, Paris, Gallimard, 1947, p. 33.

3. *Ibid.*, p. 35.

En décrétant législativement que les hommes naissent libres par nature et par droit, les révolutionnaires ont fantasmé la nature et attribué au droit ce qu'il ne peut pas faire.

On n'est libre que par don et l'on se trompe si l'on croit garantir la pérennité d'un don en décrétant qu'il est naturel ou en proclamant le droit. Un don est beaucoup plus pérenne que la nature (qui donne et reprend à commencer par le premier de ses dons qui est la vie) ; quant au droit écrit, un autre écrit peut l'annuler, c'est là toute sa faiblesse. Ce qui existe par l'écrit peut cesser d'exister par un autre écrit. En revanche, ce qui est *donné* ne peut être *repris* car le don est une extension de soi qui ne peut jamais être récupérée. Si Dieu nous a créés libres, c'est parce qu'Il s'est donné lui-même et ne peut se reprendre sans nous détruire et sans se détruire.

Si les hommes naissent libres, c'est que cela se ferait naturellement et il est donc contradictoire de le décréter par écrit. Ce qui est écrit est justement ce qui n'est pas naturel et a besoin de cet écrit pour exister.

En confondant et en mélangeant les libertés publiques (qui existaient sous la royauté et dont le roi était le garant puisqu'elles tenaient sur sa *parole*, autrement plus solide que l'écrit) et la liberté personnelle (dont le siège est ma conscience), les révolutionnaires ont pris le risque qu'elles se contredisent l'une l'autre et s'empêchent de fonctionner.

C'est mon père qui m'apprend la liberté individuelle (nulle part ceci n'est écrit et pourtant depuis la nuit des temps cela est) et c'est le roi qui garantit les libertés publiques.

C'est l'un des premiers penseurs contre-révolutionnaires, Joseph de Maistre, qui a tout de suite vu que le problème de la Révolution était le problème de l'écrit :

Quant à celui qui entreprend d'écrire des lois ou des constitutions civiles, et qui se figure que parce qu'il les a écrites il a pu leur donner l'évidence et la stabilité convenables, quel que puisse être cet homme, particulier ou législateur, et soit qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas, il s'est déshonoré, car il approuve par là qu'il ignore également ce que c'est que l'inspiration et le délire, le juste et l'injuste, le bien et le mal : or, cette ignorance est une ignominie, quand même la masse entière du vulgaire applaudirait ¹.

Il en vient à la question des commencements et des origines :

1. PLATON, *Phaed.*, dans Joseph DE MAISTRE, *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, (1809), Lyon, Pélagand, 1880, p. 26-27.

Toute institution fautive écrit beaucoup, parce qu'elle sent sa faiblesse, et qu'elle cherche à s'appuyer [...] nulle institution grande et réelle ne saurait être fondée sur une loi écrite, puisque les hommes mêmes, instruments successifs de l'établissement, ignorent ce qu'il doit devenir, et que l'accroissement insensible est le véritable signe de la durée, dans tous les ordres possibles de choses¹.

L'inflation législative actuelle où des lois succèdent aux lois qui n'ont même pas le temps de recevoir leurs décrets d'application avant d'être annulées par d'autres lois est la preuve que même les législateurs ne croient plus en ce qu'ils font².

Mon père m'apprend à éduquer ma conscience d'homme libre. C'est lui qui me fait entrer dans le monde des hommes où je dois apprendre à discerner le bien et le mal car la liberté est d'abord et avant tout la capacité, au moment crucial, de dire « oui » ou « non ».

De tout temps et pour tous les temps, des hommes et des femmes ont dû et devront dire « non » ou « oui » alors que tout autour d'eux conspire à ce qu'ils se taisent. Sous la pire des dictatures ou sous le régime le plus libéral, personne n'est exonéré du devoir de se prononcer à titre personnel.

La grave erreur de la théorie de la liberté républicaine est d'avoir fait croire qu'un régime de libertés publiques (qui ressemble fort à ce programme : « Nous nous occupons de tout, y compris de votre liberté ») puisse instaurer *la* liberté.

La liberté est éminemment personnelle et cahoteuse. Elle est jaillissement intempestif. Elle ne s'exerce que pour chacun et dans des moments spécifiques. L'homme doit rarement faire constamment preuve de liberté mais quand il doit le faire, il ne doit pas manquer ce moment. Quand Jean-Paul Sartre écrivait : « Jamais nous n'avons été plus libres que sous l'occupation allemande³ », il montrait bien que la liberté ne peut s'exercer que face à ce qui la nie. Il n'existe pas de pays libres et de pays « non libres », seuls les hommes le sont ou pas. Il a fallu une grave ignorance de ce qu'est la liberté à ce monde qui se dit « libre » pour oser une telle prétention.

L'idée selon laquelle un régime de libertés publiques protège la liberté individuelle est un leurre, il ne peut éventuellement que

1. *Ibid.*, p. 31-32.

2. Jacques Delors appelait récemment la France « le plus grand cimetière des lois non appliquées ».

3. Jean-Paul SARTRE, « La République du silence », *Situations III*, Paris, Gallimard, 1949, p. 2.

garantir des contrats qui lient les hommes entre eux. Une liberté se conquiert, c'est ce qui fait son essence même. Prétendre protéger la liberté individuelle, c'est l'annihiler.

Il y a derrière cette idée de régime de libertés publiques l'idée du progrès moral de l'humanité et donc la négation de la possibilité du mal. Tout mal n'est qu'un défaut que l'on va pouvoir éradiquer par l'éducation ou la science que l'État se charge de procurer à chacun. Tout est améliorable. Le progrès va baliser la route de nos enfants vers un avenir meilleur. Or il n'y a pas de progrès moral (et encore moins politique) dans l'histoire de l'humanité. Cette méconnaissance du mal, ce refus de voir que chaque homme et chaque femme aura jusqu'à la fin des temps à se battre contre les mêmes – *exactement les mêmes* – maux que leurs ancêtres a conduit cette humanité libérée à l'enfer.

Le roi n'était pas le garant de *la* liberté de l'homme (il n'avait pas cette toute-puissance) mais il garantissait *les* libertés publiques, celles qui permettaient le vivre-ensemble dans une négociation constante entre les sujets.

« Sujet » ne signifie pas seulement « soumis » mais signifie aussi « exister grâce à et par un autre ». Exister par *grâce*, c'est exister par *don*. Le terme « sujet » n'a été, politiquement, lu qu'en termes de soumission. Or il y a un autre élément dans ce mot, c'est *cet autre* auquel je suis soumis. Un sujet politique existe parce qu'un autre existe et, plus encore, cet autre est concerné par moi et peut-être même veut-il que j'existe personnellement et politiquement. Le sujet existe parce que quelqu'un, d'autre que lui, le souhaite. Être un sujet politique signifie donc exister politiquement par la volonté d'un plus fort et d'un plus puissant et cette puissance ne sert pas d'abord à nier l'existence du plus faible mais d'abord à lui conférer l'existence politique. Ce que la République a refusé, c'était ce don de la grâce de l'existence politique. Mais en refusant cela, elle a créé des citoyens qui n'existent que par le fait d'être là. Posés. Sans aucune justification. Un citoyen est alors posé là, comme l'est une quille dans un jeu, à égale distance des autres quilles au point qu'une machine peut se charger de les bouger, de les enlever ou de les changer de place. Il n'y a plus besoin de volonté humaine dans les rapports des quilles entre elles.

Un sujet, à la différence d'une quille, n'est jamais anonyme, jamais identique à un autre car il existe par une volonté humaine. Et c'est à cette source de garantir ma liberté publique, de la protéger et d'être ce tiers qui rendra justice quand elle sera menacée.

Dans notre système politique actuel où nous nous donnons à nous-mêmes notre liberté (autant la liberté intérieure que la liberté

politique), que vaut cette liberté ? Comment puis-je être moi-même le garant de ma propre liberté ? Quelle valeur a cette liberté sinon la propre valeur que je me donne à moi-même ? Comment puis-je connaître ma valeur et donc ma liberté si personne d'autre que moi ne me la révèle et ne m'y appelle ?

Et enfin, quel rapport entretiens-je avec les autres, libres comme moi ? Si ma liberté m'est attribuée à moi-même par moi-même et que mon prochain fait la même chose que moi, l'entrechoc des libertés est inévitable au point de ne réduire la loi et le droit qu'à cette fausse doctrine dotée d'un faux bon sens : « Ma liberté s'arrête là où commence celle de l'autre. » Quelle pauvre liberté, quelle médiocrité, quelle petitesse, quelle bassesse ! Alors que ma liberté est de rendre l'autre encore plus libre que moi en lui rappelant qui la lui a conférée. Il n'y a pas gêne entre les libertés des hommes, il y a entretien mutuel et interpellation constante.

FRATERNITÉ

Qui dit fraternité dit forcément parentalité commune. Il faut bien qu'il y ait origine commune (ou du moins commencement commun) pour qu'il y ait lien fraternel. Or, la République française ayant nié le Père des cieux, ayant guillotiné le père de la nation, devra aller trouver une origine commune ailleurs, quitte à l'inventer. Ce sera une mère, la patrie ou mieux dit la matrice, qui enfante et nourrit ses rejetons. Alors que la nation existait en la personne du père qui lui donnait sa cohérence, la patrie existe en fonction de ses enfants, mère possessive qui les enfante et les étouffe. Eux-mêmes devront être prêts à mourir pour la défendre. Or on ne donne sa vie que par amour et l'on ne peut aimer qu'une personne. Commence alors la personnification de la matrice, son anthropomorphisme : elle prend les traits d'une femme généreuse à qui l'on donne le nom de Marianne, une invasion du sol devient le viol de la mère-patrie qui devra être vengée selon les lois du sang. Mais en fait de vivre, il s'agit plutôt de mourir : la seule fraternité proposée se scelle dans la levée en masse, dans la conscription. Les enfants (« Allons, enfants de la patrie ») n'existent que parce qu'ils partent à la guerre. La fraternité n'est possible qu'en fraternité d'armes.

Marianne a eu beau être représentée généreuse, avec de beaux seins nourrissants, elle deviendra, au fil des ans, Médée, mère indigne qui tue ses enfants. La mère nourricière est devenue une ogresse. Qui ose encore dire qu'il mourrait pour elle ?

Cette fraternité nationale a pourtant fonctionné un certain temps, elle aurait même pu continuer à fonctionner s'il n'y avait pas eu, à l'origine, un vice de forme qui rend impossible cette fiction. La fiction vient de la décision arbitraire de choisir son géniteur ou sa génitrice. La tension naturelle de la République vers l'universel a permis, au fil de l'histoire, de remplacer la nation par l'Europe en attendant une nouvelle entité, encore plus vaste, encore plus universelle. Cette expansion vers l'universel où le particulier n'est que transitoire (il fallait se battre pour la France ; aujourd'hui, il ne faut plus se battre pour la France mais pour l'Europe, en attendant que l'on nous dise qu'il ne faudra plus se battre pour l'Europe mais pour... ?) est la fuite en avant perpétuelle du projet républicain. De fraternité nationale, il a fallu donc passer à une fraternité citoyenne, plus floue, illimitée¹.

Quand Alain Badiou, le plus républicain et le plus universel de nos philosophes, oppose « singularité universelle » et communauté², il propose ainsi à l'individu d'être seul face à l'univers sans aucune possibilité intermédiaire. Or s'il existe une fraternité universelle, celle qui nous a faits fils et fille d'un même Père des cieux, celle-ci s'inscrit dans des communautés particulières, des fraternités particulières, *incarnations politiques* de cette filiation *universelle*. En refusant la communauté, Alain Badiou refuse l'incarnation et laisse l'individu, comme un cosmonaute qui, dans un univers sidéral, noir et froid, se serait délié du cordon qui le reliait à la navette spatiale. Il ne propose qu'un seul destin à l'homme, qu'il se perde dans l'univers.

Aujourd'hui en niant l'origine commune (la mère-patrie n'a plus aucun succès auprès des républicains), la République a tenu à garder la fraternité mais au sens de solidarité. Celle-ci, purement abstraite, puisqu'elle ne s'assied sur aucun lien réel, propose alors d'ouvrir cette solidarité à tous. Mais dans cet univers abstrait, il n'y a plus de sujets (qui sont pourtant ceux sur lesquels on peut bâtir des revendications), il n'y a plus que des vivants qui réclament des

1. La dernière limite, le dernier combat auquel nous sommes conviés est celui de l'écologie, il ne s'agit plus de défendre ses proches mais l'environnement tout entier. Plus de corps commun particulier, une universalisation totale amène à se battre pour la nature. L'écologie est la fin du politique (au sens schmittien du terme où le politique trouve son assise sur le couple ami/ennemi) sauf... que les écologistes qui avaient déclaré, dans un grand élan généreux, n'avoir plus d'ennemi, se retrouvent aujourd'hui face à des terroristes, à des avions kamikazes qui, eux, n'ont pas abandonné le terrain politique. L'utopie de l'universel se trouve, encore une fois, contrariée par la volonté de l'homme d'être membre d'un corps particulier, d'être incarné.

2. Alain BADIOU, *Saint Paul. La fondation de l'universalisme*, Paris, PUF, 1997, p. 14.

droits de vivants. Or le droit des vivants s'exprime aujourd'hui de deux manières : la sécurité du risque zéro et le droit au bonheur : « Pris dans sa dimension de vivant, l'individu a moins des droits et des devoirs que des points de vulnérabilité à sécuriser et des capacités d'épanouissement à optimiser¹. » Nous sommes ainsi dans le meilleur des mondes où en ayant gommé toute dimension du sujet dépendant de quelqu'un qui lui donne un droit, ne restent que des vivants qui réclament des droits que personne ne peut leur donner.

Le monde de l'Ancien Régime connaissait la fraternité et ce sont, assez curieusement, les auteurs marxistes qui nous expliquent le mieux comment fonctionnaient ces fraternités médiévales car leurs analyses socio-économiques permettent de décrire précisément ces liens de solidarité :

Les masses paysannes, toutes conditions juridiques confondues (hommes libres, esclaves, dépendants...) vivaient certes dans des conditions médiocres, à la merci des crises de subsistance, génératrices de disettes et parfois de famines effroyables. Mais ces phénomènes frappaient la société paysanne dans son ensemble, une société peu différenciée sur le plan économique. Naturellement des cas de paupérisation de familles paysannes se présentaient, liés, soit à la maladie, soit à la pression que les puissants exerçaient sur elles. Ces chocs étaient amortis par les solidarités locales (famille, communautés rurales, Églises) et, en tout état de cause, ils ne débouchaient pas sur la constitution d'une couche sociale particulière des pauvres caractérisée par un genre de vie².

Le prolétariat naît de la constitution des premières villes. Les serfs libérés viennent y chercher du travail. Les plus chanceux peuvent entrer dans des confréries de métiers où ils trouvent une solidarité économique, sociale, culturelle et politique. Mais tous les serfs libérés ne trouvent pas de travail. Ainsi se constitue une classe pauvre qui devient, pour les bourgeois, une classe dangereuse et pour l'Église une population à aider :

De façon plus générale, [les pauvres] bénéficient de cette « révolution de la charité » qui s'insère dans les grands mouvements spirituels et institutionnels (la réforme grégorienne, notamment) des XI^e et XII^e siècles. La catéchèse se focalise sur le caritatif. Entre 1150 et 1300 un vaste réseau d'hôpitaux et d'institutions de charité est mis en place... En bref, le système féodal a produit simultanément ses cohortes de pauvres et les filets de protection qui les maintenaient au contact de tous les autres³.

1. Frédéric GROS, *États de violence*, Paris, Gallimard, 2006, p. 236.

2. Guy Bois, *La Grande Dépression médiévale*, Paris, PUF, 2000, p. 105.

3. *Ibid.*

Ainsi, l'interprétation marxiste montre comment la société féodale puis post-féodale a été capable de s'adapter aux bouleversements sociaux et a permis d'introduire par la fraternité l'élément solidaire.

En effet, toutes ces fraternités particulières (corporations de métiers, compagnonnages, confréries pieuses, fraternités caritatives, ordres religieux...) fonctionnaient selon des statuts politiques très précis et rigoureux, ayant fait souvent leurs preuves de réelle démocratie (avec élections comme *modus operandi* mais qui n'oubliait pas la source principale) durant des siècles. « Avoir voix au chapitre » est une expression du plus élémentaire et du plus efficace fonctionnement démocratique. En diluant les fraternités particulières dans une fraternité universelle, plus personne ne peut « avoir voix au chapitre » car il n'existe pas de « chapitre » universel. Les seules voix que la fraternité universelle autorise sont celles que l'on compte dans les urnes. Ainsi une voix ne se fait plus entendre, un homme ne parle plus, on compte sa voix. Nous ne sommes plus dans l'acte de parole, nous sommes dans le langage mathématique. À une démocratie basée sur la parole comme acte s'est substituée une démocratie basée sur le comptage des codes (les sondages n'étant que des tentatives désespérées de savoir ce que ces codes veulent dire).

C'est une loi révolutionnaire (la loi Le Chapelier du 14 juin 1791) qui abolit les corporations, les compagnonnages, les rassemblements de paysans et d'ouvriers. Le 13 février 1790, une autre loi avait aboli les vœux religieux. En vidant ainsi la notion de fraternité des notions de corps commun, de chair et d'incarnation, de langue et d'histoire communes, les révolutionnaires ont aboli la possibilité d'une véritable démocratie. C'est au moment où les républicains proposaient la fraternité comme projet politique qu'ils abolissaient les conditions possibles de son application.

Les plus pessimistes des herméneutes de la devise révolutionnaire expliquent que la fraternité est le mot qui permet de faire l'articulation entre les deux autres mots, antagonistes, de la devise. La liberté penchant vers la droite et l'égalité penchant vers la gauche, la seule manière de ne pas déchirer la nation en une éternelle guerre civile est de pallier les défauts de la droite et de la gauche par la fraternité. Au moment de faire le bilan, on peut dire que les seuls moments de l'histoire où la droite et la gauche se sont unies dans un même élan national, les seules fois où la liberté et l'égalité se sont tuées pour laisser parler la fraternité, ce furent les moments de guerre. Ce n'est que dans la boue et le sang que la nation a voulu que les hommes fussent frères.

L'AMOUR A-T-IL QUELQUE CHOSE À VOIR AVEC LE POLITIQUE ?

Le politique n'est pas seulement la discipline des droits, cela a aussi quelque chose à voir avec l'obéissance et le service. Or on ne peut servir et obéir librement qu'en aimant. L'amour est le socle essentiel du politique, comme il l'est de toute la vie de l'homme.

Le refus de l'amour filial n'a pas fait désertier l'amour du politique, il l'a seulement métamorphosé et caricaturé. La nature humaine ayant horreur du vide, le culte du héros est venu remplacer l'amour du roi.

Gilles, le jeune fasciste de Drieu la Rochelle, s'écriait : « Nous autres, jeunes hommes, nous devons nous méfier de tout, nous qui sommes prêts à aimer tout. » Puisqu'il faut aimer, puisque l'on ne peut pas ne pas aimer, puisque l'amour a été expulsé du politique et remplacé par la sociologie, on aimera tous ceux qui se lèveront au-dessus des masses indistinctes. Commence alors la longue suite des « héros » : Hitler, Staline, Mao... : Goebbels termine fréquemment son journal après ses entrevues avec Hitler par ce cri du cœur : « Dieu, que j'aime cet homme¹. » Le lendemain de la mort de Joseph Staline, le journal *L'Humanité* titrait : « L'homme que nous aimons le plus ». Cette fascination pour le nazisme n'a pas quitté nos contemporains, comme s'il était encore le régime indépassé de la modernité politique. Fils de la démocratie, le nazisme reste aujourd'hui une obsession et une crainte parce que nos démocraties n'ont pas changé par rapport à ce qu'elles étaient avant guerre. Pour que le nazisme ne soit plus la forme la plus achevée du modernisme politique, il va falloir que la démocratie cesse de l'engendrer.

Tous les héros modernes en politique ont revendiqué le titre de père : Staline était le Petit Père des peuples ; Hitler et Mussolini sont des pasteurs et Mao, un Grand Timonier. Mais puisqu'on ne parvient au Père que par le Fils et dans l'Esprit, accéder aux pères politiques sans passer par eux amène forcément le culte. Le culte de la personnalité n'est le fait que d'orphelins.

Comme pour tout, ce ne sont pas les ouvrages de philosophie politique ou de sociologie qui nous permettent d'approcher la vérité mais le mythe, la fiction, le roman qui font office de figure, de visage de la vérité du politique. Or l'une des plus belles figures, l'un des plus beaux visages, l'image et la métaphore politique la plus réussie de ces dernières années, nous a été donné avec *Le Seigneur*

1. Ian KERSHAW, *Hitler*, t. I 1889-1936, *Hubris*, t. II 1936-1945, *Nemesis*, Paris, Flammarion, 2000. Le journal de Joseph Goebbels est en cours de publication en français.

*des Anneaux*¹ de J. R. Tolkien. Dans cet ouvrage, une communauté hétéroclite (elle est composée de Hobbits, d'humains, d'elfes et de nains) prend corps autour d'un projet (détruire un anneau qui donne la toute-puissance sur le monde). Un seul est capable d'exercer cette tâche : le Hobbit Frodon. Au fil de 1500 pages que court cette histoire, nous voyons le combat et la douleur de ce héros et l'amour du lecteur pour lui, tout naturellement, grandit au point de vouloir partager son combat et sa douleur. Mais le culte est impossible car ce n'est pas tant la personne qui est aimée que son combat qui est partagé. Après un épisode particulièrement éprouvant (un des membres de la communauté tente de prendre l'anneau de force à Frodon), le héros propose de donner l'anneau au fils du roi. Frodon pense que c'est au roi que revient tout naturellement la toute-puissance sur le monde. Or le fils du roi est dépositaire du pouvoir sur un royaume et non de la toute-puissance sur le monde. L'héritier sait faire la différence entre le pouvoir et la puissance et aide le héros à détruire l'anneau.

L'articulation entre le pouvoir du héros, le pouvoir du roi et la puissance de l'anneau permet de remettre à sa place les éléments de toute politique.

À la fin du roman, le fils du roi est couronné, le pouvoir lui revient de droit et le héros, blessé par la tâche accomplie, quitte le monde.

Chacun a été dans son rôle et à sa place : le héros est héros et non pas roi, c'est pour cela qu'il doit quitter le monde afin que le roi règne et afin d'éviter qu'un culte du héros ne se développe.

Le héros Frodon n'a pas d'enfants, mais il est suivi par trois autres Hobbits, *de la même génération que lui*, qui partagent son combat et ses joies. En revanche, le roi, en même temps qu'il ceint la couronne, se marie et s'assure une descendance. Héros générationnel, roi paternel.

Refonder le politique sur l'amour ne consiste pas à refuser d'aimer des héros mais à savoir discerner que le héros est celui qui confie le pouvoir à celui qui en a la légitimité. Toute autorité vient de Dieu. Il donne et c'est ce don qu'il convient d'aimer.

Fr. JEAN-MICHEL POTIN, o.p.,
historien archiviste
de la Province dominicaine de France.

1. John Ronald Reuel TOLKIEN, *Le Seigneur des Anneaux* (1954), Paris, Christian Bourgeois, 2001.

FÊTERA-T-ON LE TRICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION ?

Le 5 mai 1889, cent ans jour pour jour après la séance d'ouverture des états généraux, les corps constitués de la République française inaugurent les commémorations de la grande Révolution, à Versailles, par le dévoilement d'une plaque dans la salle du Jeu de paume. S'étant ensuite transportés au château, c'est dans la galerie des Glaces qu'ils entendent le chef de l'État, Sadi Carnot, célébrer le centenaire de 1789. À Versailles encore, le 20 juin, le centenaire du serment du Jeu de paume sera célébré à l'initiative du conseil municipal de Paris.

Mais c'est dans la capitale que va se dérouler le plus fastueux : le 6 mai, la grande Exposition est inaugurée sur le Champ-de-Mars. En 1883, l'idée a été lancée, en vue du centenaire de la Révolution, d'organiser à Paris une Exposition universelle sur le modèle de toutes celles qui, depuis la première tenue à Londres en 1851, magnifiaient les progrès de la science et de la technique modernes. En 1855, 1867 et 1878, Paris avait déjà accueilli ce rendez-vous international. En 1889, les monarchies éviteront d'y être officiellement représentées – ultime solidarité dynastique –, mais leurs pays n'en seront pas moins là, à l'exception de l'Allemagne, à travers les comités nationaux et surtout les exposants : 25 000 de ces derniers sont étrangers, sur les 55 000 rassemblés sur les bords de la Seine. La galerie des Machines (420 mètres de long, une voûte haute de 43 mètres), immense vaisseau de pierre et de fer aux structures articulées, suscite l'admiration de tous.

Cependant, le clou de l'Exposition domine l'ensemble des pavillons essaimés face à l'École militaire : du haut de ses

300 mètres, la tour bâtie par l'ingénieur Gustave Eiffel est désormais le plus haut édifice du monde. Il a fallu deux ans pour assembler les 12 000 pièces qui la composent, deux années où la polémique a fait rage sur ce que Verlaine appelle un « squelette de beffroi ». C'est le 15 mai que la tour est ouverte au public. À la tombée de la nuit, elle est illuminée à l'électricité, ce qui produit un grand effet. Le 6 novembre 1889, quand l'Exposition fermera ses portes, on aura recensé plus de 25 millions de visiteurs, la tour Eiffel à elle seule en ayant reçu 1,9 million.

Ce centenaire de la Révolution a été l'occasion d'autres manifestations. Fêtes et défilés, le 14 juillet, dans toute la France républicaine. Inhumation au Panthéon, le 4 août, de Carnot, Marceau, Baudin (le député tué lors du coup d'État du 2 décembre 1851) et La Tour d'Auvergne (officier noble rallié à la République en 1792). Banquet national des maires, le 18 août, au palais de l'Industrie de l'Exposition universelle, sur les Champs-Élysées, en présence de 19 000 élus municipaux réunis autour de Sadi Carnot. Grande fête musicale, le 11 septembre, de nouveau au palais de l'Industrie : 20 000 invités ovationnent l'auteur de l'*Ode triomphale*, hymne à la République joué par 1 500 figurants. Inauguration place de la Nation, le 21 septembre – date anticipant le centenaire de la proclamation de la République, le 21 septembre 1792 –, d'une version en plâtre du *Triomphe de la République* de Jules Dalou (la version définitive sera installée en 1899) ; Dalou, sculpteur engagé, reçoit la croix d'officier de la Légion d'honneur et le grand prix de l'Exposition.

Des statues monumentales de la République sont également inaugurées à Bordeaux, à Lyon et à Toulon. C'est encore cette année-là que le projet du peintre Meissonnier pour le Panthéon est accepté par les Beaux-Arts. Dans l'ex-église Sainte-Geneviève – désaffectée par décret gouvernemental, en 1885, pour servir de mausolée à Victor Hugo, puis à tous les grands hommes de la République –, la sainte patronne du lieu sera remplacée par une allégorie du *Triomphe pacifique de la France*. C'est encore en 1889 qu'est arrêté le choix de la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville de Paris, rebâti (presque) à l'identique après avoir été incendié par les communards, ou que la nouvelle Sorbonne est inaugurée. Dans les fresques des deux édifices, et plus encore dans celles de la nouvelle faculté, Pascal Ory voit « l'exaltation d'une nouvelle histoire sainte, tout entière tendue vers l'ascension sociale et le progrès de l'esprit par le moyen de l'école laïque, gratuite et obligatoire¹ ».

1. Pascal ORY, « Le centenaire de la Révolution française », dans Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. I, *La République*, Paris, Gallimard, 1997, p. 473.

En 1889 encore, l'État décide de procéder à une édition nationale de l'*Histoire de la Révolution française* de Michelet. Un choix qui n'est pas neutre : publiée à partir de 1848 (autre date symbolique dans l'imaginaire républicain du XIX^e siècle), l'œuvre de Michelet est une exaltation de la geste révolutionnaire. En 1886, un cours d'histoire de la Révolution a été créé par la municipalité de Paris, et confié à Alphonse Aulard, jeune professeur de lettres, journaliste radical et collaborateur de Clemenceau, qui assistera à son premier cours. Aulard a pris la tête de la Société d'histoire de la Révolution française, qui est issue des comités constitués afin de préparer le centenaire de 1789 et qui mêle militants radicaux et érudits locaux ; en 1881, il deviendra le premier titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution française créée à la Sorbonne, poste d'où il régnera vingt ans durant sur les études révolutionnaires. En province, la Ligue de l'enseignement – organisation républicaine anticléricale fondée sous le Second Empire, définitivement organisée en 1881 – relaie cette vision de l'histoire, à travers des conférences et l'édition d'estampes et d'un *Album du Centenaire*, publié en 1889.

Les adversaires de la Révolution se font-ils entendre ? Eux aussi organisent leur centenaire. Du 13 au 20 juin 1889, la Société d'économie sociale, fondée par Le Play, organise un congrès où sont prononcées 40 allocutions. Des contributions émanant d'assemblées provinciales qui sont censées représenter la volonté profonde du pays, son aspiration à « la réforme », et renouer avec le mouvement de 1789 – au sens où l'entendait le comte de Chambord. Le congrès se tient avec la bénédiction de Taine, dont le quatrième tome des *Origines de la France contemporaine*, celui qui achève l'exposé de la Révolution proprement dite, a paru cinq ans plus tôt, la suite paraissant en feuilleton dans la *Revue des Deux Mondes*. La faculté catholique d'Angers peut être considérée comme un bastion de la contre-révolution : son fondateur, Mgr Freppel, qui est à la fois évêque d'Angers et député du Finistère, publie en cette année 1889 son bilan critique de la Révolution française. De *La Revue de la Révolution* à *L'Almanach de la Révolution*, les publications hostiles à la Révolution, si elles n'ont pas de caution universitaire, ne manquent pas d'audience.

Mais en réalité, le monde conservateur est politiquement – et intellectuellement – divisé. Rappelons la chronologie. Après le succès monarchiste aux élections de 1871, puis l'échec de la restauration en 1873 et la véritable naissance de la III^e République en 1875, la gauche a gagné les scrutins de 1876, 1877, 1881 et 1885. À partir de 1886, l'agitation fédérée par le général Boulanger brouille ces frontières politiques : le démagogue réunit des monarchistes,

des bonapartistes et des nationalistes, mais aussi des républicains révoltés par les scandales parlementaires. L'année 1889 voit à la fois l'apothéose et l'effondrement du boulangisme : élu député de la Seine en janvier, fêté par le Tout-Paris en février, le général s'enfuit à Bruxelles, en avril, afin d'échapper à l'arrestation qui le menace. Le résultat, c'est qu'aux élections législatives du 22 septembre et du 6 octobre 1889, les Français élisent 366 députés républicains, 166 monarchistes et seulement 44 boulangistes.

Les monarchistes et les bonapartistes se sont compromis sans profit dans l'aventure boulangiste. Leurs prétendants respectifs ayant été contraints à l'exil par une loi de 1886, l'hypothèse d'une restauration perd de sa vraisemblance. La conséquence, c'est que les milieux conservateurs entament le mouvement qui va les conduire à accepter la République. Ils comblent ainsi les vœux du pape : depuis 1880, Léon XIII estime que la République française est installée, et, même s'il n'aime pas ce régime, il juge nécessaire d'inciter les fidèles à s'en accommoder. Ce dessein mettra du temps à se réaliser, mais le souverain pontife ne le perd jamais de vue. En 1890, le cardinal Lavignerie prononcera son célèbre toast d'Alger, prodrome du ralliement, et, en 1892, ce sera l'encyclique demandant aux catholiques de se soumettre aux institutions actuelles de la France.

Sur l'autre bord de l'échiquier politique, au centre gauche, les républicains s'inquiètent de la montée du radicalisme. Dès lors, les opportunistes cherchent à se rapprocher du centre droit, voire des catholiques, mettant une sourdine à leur virulent anticléricalisme : c'est ainsi que Jules Ferry, en 1889, assure souhaiter la pacification religieuse. Les radicaux, au demeurant, sont plutôt déçus de la façon dont le Centenaire a été organisé : eux souhaitaient notamment une reconstitution de la fête de la Fédération, et la création d'un musée permanent de la Révolution.

Pour ratisser large, le Centenaire se fait consensuel. D'où une lecture de l'histoire qui gomme les aspérités sanglantes de la Révolution, pour n'en retenir que la version convenable, démocratique et patriote. L'empire colonial français, alors en cours de constitution, est représenté à l'Exposition de 1889, chaque colonie ayant envoyé un village et ses indigènes. L'Exposition décerne en outre un grand prix d'honneur au peintre Detaille, mémorialiste militaire.

Sciences, techniques et patriotisme : le Centenaire n'a pas vraiment commémoré 1789, mais plutôt exalté l'idée que la France de 1889, du moins celle qui est au pouvoir, se fait d'elle-même.

Au soir du 14 juillet 1989, 34 chefs d'État et de gouvernement et un million de curieux sont massés sur les Champs-Élysées,

tandis que les téléspectateurs de 112 pays peuvent suivre l'événement en direct : le spectacle nocturne de Jean-Paul Goude mobilise 8 000 figurants. Afin de célébrer le bicentenaire de la Révolution française, on verra donc des Chinois tirer un tambour géant, des percussionnistes du Bronx taper sur des bidons, et un ours blanc faire du patin à glace. Casquette de base-ball vissée sur la tête, Goude, ancien directeur artistique d'une revue new-yorkaise et concepteur de clips publicitaires pour Kodak ou Lee Cooper, en fait l'aveu : « La Révolution que j'ai voulu célébrer le 14 juillet, c'est celle des temps modernes, le métissage des genres, la naissance d'une sonorité nouvelle, mâtinée de rythmes africains¹. » Commentaire du quotidien *Libération* : « Goude n'est pas un historien, c'est le moins que l'on puisse dire². » Le philosophe Alain Finkielkraut, lui, se livre à une critique plus incisive : « Le 14 juillet multi-tribal de Jean-Paul Goude nie l'importance de la mémoire culturelle comme facteur d'identité nationale³. »

La préparation du Bicentenaire s'est déroulée sous d'étranges auspices. En 1986, le président Mitterrand a confié le soin de coordonner les commémorations à Michel Baroin, qui s'est tué dans un accident d'avion. Son successeur, Edgar Faure, est mort à son tour. En outre, la cohabitation entre la gauche et la droite (1986-1988), une première dans l'histoire de la V^e République, donnait d'autres soucis à tout le monde. Quand Jean-Noël Jeanneney a été nommé à la tête de la Mission du Bicentenaire, en 1988, il n'y a trouvé que des dossiers vides, la situation financière ayant contraint Mitterrand à renoncer à organiser une Exposition universelle à Paris en 1989.

Deux siècles après la Révolution, qu'est-ce qui symbolise le mieux cette époque aux yeux des Français ? Pour 74 % d'entre eux, ce sont les droits de l'homme, la Terreur n'étant citée que par 6 % des personnes interrogées. « Avec le recul du temps, pensez-vous qu'il fallait exécuter Louis XVI ? » Non, répondent 61 % des sondés, la proportion atteignant 68 % dès lors que la question est posée au sujet de Marie-Antoinette, 75 % des Français estimant quand même qu'il fallait abolir la monarchie⁴.

Là encore, l'opinion dominante reflète la version édulcorée des faits qui se dégage des manuels scolaires : si la Révolution passe pour le moment qui a vu naître le citoyen doté de droits, la Terreur doit apparaître, dans ce processus historique, comme un épiphénomène.

1. *Libération*, 14 juillet 1989.

2. *Ibid.*

3. *Le Monde*, 17 juillet 1989.

4. Sondage Sofres, *Le Figaro Magazine*, 23 janvier 1988.

En 1989, pourtant, il y a quelque chose de nouveau dans le domaine de l'histoire de la Révolution, spécialement à l'Université. Depuis le XIX^e siècle, l'étude de cette période était la chasse gardée des courants d'idées avancés. Alphonse Aulard, on l'a vu, était un radical. En 1906, son disciple Albert Mathiez, qui est marxiste, rompt avec lui et fonde la Société des études robespierristes. Devenu son adversaire et lui menant une guérilla implacable, Mathiez succède à Aulard, en 1926, à la chaire d'histoire de la Révolution de la Sorbonne. Mathiez meurt en 1932. Georges Lefebvre prend sa place à la direction de la Société d'études robespierristes et des *Annales révolutionnaires*, et obtient la chaire de la Sorbonne en 1937 : il est socialiste, et sera compagnon de route du Parti communiste après la guerre. Jusqu'à sa mort, en 1959, il restera la grande figure universitaire de l'histoire de la Révolution. Son disciple Albert Soboul, qui est communiste, prend en charge la chaire de la Sorbonne en 1967, régnant en mandarin sur les études révolutionnaires, imposant l'interprétation marxiste de la Révolution, vue comme l'avènement de la bourgeoisie. Mais deux ans auparavant, en 1965, le livre de François Furet et de Denis Richet, *La Révolution française*, a fait l'effet d'une bombe en dénonçant le « catéchisme révolutionnaire » de Soboul.

Battant en brèche la vulgate marxiste, Furet et Richet – qui se situaient néanmoins à gauche – montraient que l'ascension sociale de la bourgeoisie n'avait pas attendu 1789, et condamnaient la Terreur dans laquelle ils voyaient un dérapage survenu entre 1791 et 1792, fruit de la volonté jacobine de rupture avec l'Ancien Régime. Pour mémoire, rappelons que, depuis Mathiez jusqu'à Soboul, tous les historiens marxistes ont assumé la Terreur, interprétant la Révolution française comme la préfiguration de la révolution bolchevique.

Pour Furet, cependant, ce n'était qu'un début. En 1978, avec *Penser la Révolution française*, l'historien relisait avec sympathie, de Tocqueville à Cochin, les grands auteurs hostiles à la Terreur. « La culture politique qui conduit à la Terreur, remarquait-il, est présente dans la Révolution française dès l'été 89. La guillotine s'alimente à sa prédication morale¹. » En 1988, à la veille du Bicentenaire, avec son *Dictionnaire critique de la Révolution française* publié avec Mona Ozouf, il allait plus loin en évacuant la notion de dérapage : « Dès 1789, la Révolution française ne pense les résistances, réelles ou imaginaires, qui lui sont offertes, que sous

1. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 101.

l'angle d'un gigantesque et permanent complot qu'elle doit briser sans cesse par un peuple constitué comme un seul corps, au nom de sa souveraineté indivisible. » La conclusion que Furet en tirait, c'est que le processus révolutionnaire portait en lui les germes de la Terreur. « Son répertoire politique, soulignait-il, n'a jamais ouvert la moindre place à l'expression légale du désaccord¹. »

Furet a joué un rôle cardinal. Car cet homme de gauche, rallié au libéralisme mais jamais à la contre-révolution, a contesté de l'intérieur, dans le monde de la recherche universitaire, le point de vue dominant, recoupant le propos d'historiens qu'on ne voulait pas écouter, naguère, soit parce qu'ils étaient classés à droite, soit parce qu'on leur refusait le label scientifique en dépit de la rigueur de leur méthode, comme il en fut pour Pierre Gaxotte.

En 1989, donc, le paysage historiographique est bouleversé. De Reynald Secher à Pierre Chaunu, de Frédéric Bluche à Jean Tulard, sans compter les auteurs anglo-saxons enfin découverts en France comme Alfred Cobban², les chercheurs qui dominent le débat ont en commun leur perspective critique à l'égard de la mythologie révolutionnaire. Ce qu'ils montrent, c'est l'ambivalence profonde de la Révolution française : qui peut tracer la frontière exacte entre l'esprit de 1789 et la logique de 1793 ? Peut-on démêler la Révolution-droits de l'homme de la Révolution-Terreur ? En dépit des polémiques et des invectives lancées, par médias interposés, contre les historiens qui ont commis le crime de bousculer ce qui fut, pendant cent ans, la version officielle du passé, ce sont les tenants de la légende dorée révolutionnaire qui, tout au long de l'année du Bicentenaire, sont sur la défensive.

Quatre ans auparavant, en 1985, l'essayiste Jacques Julliard avait publié *La Faute à Rousseau*³, un livre dans lequel il pressentait la crise d'identité historique de la gauche française. Selon lui, le septennat entamé par Mitterrand en 1981 voyait se clore trois cycles. Un cycle court, celui de l'union de la gauche, ouvert au congrès socialiste d'Épinay en 1971 ; un cycle moyen, celui du soviétisme, introduit avec la révolution russe de 1917 ; un cycle long, le cycle révolutionnaire, commencé en 1789. Les trois cycles, selon Julliard,

1. FR. FURET et Mona OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 156.

2. Reynald SECHER, *La Vendée-Vengé : le génocide franco-français*, Avant-propos de Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1986 (2^e éd. Perrin, 2006) ; Frédéric BLUCHE, *Septembre 1792, logiques d'un massacre*, Paris, Robert Laffont, 1986 ; Jean TULARD, Jean-François FAYARD, Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987 ; Alfred COBBAN, *Le Sens de la Révolution française*, 1964, Paris, Julliard, 1984.

3. Jacques JULLIARD, *La Faute à Rousseau*, Paris, Éd. du Seuil, 1985.

avaient épuisé en même temps leur force de persuasion. « Il y a gros à parier, prévoyait-il, que l'héritage révolutionnaire ne résistera pas à la célébration du bicentenaire de 1789. Pourquoi ? Parce que le discrédit qui frappe désormais la révolution bolchevique a rejailli, sous forme de soupçon, sur la Révolution française elle-même. N'est-ce pas elle qui a inventé la Terreur comme moyen de gouvernement révolutionnaire¹ ? »

Bien vu. Année du bicentenaire de la Révolution, 1989 sera aussi l'année de la chute du mur de Berlin. Sonnant le glas du communisme européen, l'événement exercera sur la gauche, en France, des incidences dont il faudra plusieurs années pour mesurer l'ampleur : peu à peu, les socialistes seront privés du soutien des communistes, espèce en voie de disparition, ce qui modifiera à terme l'équilibre entre la gauche et la droite.

Contester le mythe révolutionnaire, comme s'y emploient les historiens actuels, délégitimer la Terreur, c'est ruiner le présupposé ancien selon lequel les progrès sociaux s'obtiendraient par la violence. C'est anéantir l'illusion selon laquelle un projet politique pourrait engendrer un homme nouveau. Chaque fois qu'une telle tentative a été mise en œuvre, elle a conduit à vouloir régénérer l'humanité en la purifiant de ses éléments indésirables, enclenchant un mécanisme meurtrier. En 1993, en Vendée, Alexandre Soljenit-syne établira le lien entre la Révolution française et les logiques totalitaires du communisme ou du nazisme.

Dix ans après le Bicentenaire, de nouveaux travaux d'historiens approfondiront cette piste de réflexion. En 1999, Alain Gérard décrypte la guerre de Vendée comme point focal de la Terreur ; analysant la conception de l'homme qui se dégage du langage conventionnel, l'auteur en conclut que si les Vendéens (et au delà, tous les opposants au gouvernement de salut public) devaient être liquidés, c'est qu'ils incarnaient une « sous-humanité² ». En 2000, Patrice Gueniffey analyse la Terreur en l'associant à la notion de pouvoir. « La Terreur, affirme cet historien, est le produit de la dynamique révolutionnaire et, peut-être, de toute dynamique révolutionnaire. En cela, elle tient à la nature même de la Révolution, de toute révolution³. »

Conduite au nom du peuple, la Révolution s'est effectuée sans le consentement du peuple, et souvent même contre le peuple. En 1989, comment expliquer cette contradiction aux Français ? Ce

1. *Ibid.*, p. 187.

2. Alain GÉRARD, *Par principe d'humanité*, Paris, Fayard, 1999, p. 468.

3. Patrice GUENIFFEY, *La Politique de la Terreur*, Paris, Fayard, 2000, p. 14.

serait trop compliqué, et cela entraînerait trop de remises en cause. Alors la commémoration officielle de la Révolution s'effectue loin de l'histoire, au gré de l'air du temps. Comme en 1889. À l'époque, le patriotisme était en vogue : le Centenaire se barda de tricolore. En 1989, l'heure est aux droits de l'homme, à l'antiracisme, à l'abaissement des frontières. D'où le défilé métissé de Jean-Paul Goude.

Le Bicentenaire n'a pas vraiment commémoré 1789, mais plutôt exalté l'idée que la France de 1989, du moins celle qui est au pouvoir, se fait d'elle-même.

Quittons l'histoire pour le champ de la prospective. Un exercice à risque : tant de paramètres déterminent la course des événements, tant d'imprévus peuvent bouleverser cette course que nul ne peut prévoir l'avenir avec certitude. Tout au plus peut-on – mais c'est déjà beaucoup – souligner que certaines conséquences découlent inéluctablement de tendances affirmées vingt, trente ou cinquante ans auparavant.

En 2089, la France fêtera-t-elle le tricentenaire de la Révolution ? Bien aventureux qui oserait répondre par l'affirmative ou la négative, plus de quatre-vingts ans nous séparant de cette échéance. En revanche, s'interroger est légitime.

Tous les observateurs conviennent que le niveau scolaire s'est effondré au cours des vingt dernières années, spécialement dans le domaine de l'histoire. Certes, dans les programmes du secondaire, la Révolution reste un morceau de choix, malgré une orientation idéologique évidente : le manuel type propose une page sur la monarchie dite absolue, de Henri IV à Louis XVI, contre une vingtaine de pages sur la chute de l'Ancien Régime et vingt-cinq pages sur la Révolution proprement dite. Mais la chronologie est absente de ce qui n'est plus un récit national. Quant à l'enseignement primaire, l'histoire de France y a pratiquement disparu. Si la tendance ne s'inverse pas, que signifiera la date de 1789 pour le citoyen de 2089 ?

Même si la campagne présidentielle de 2007 a montré – à gauche comme à droite – que la thématique de la fierté française éveillait encore quelque chose dans les mentalités, l'époque est persuadée que l'avenir réside dans un modèle de société où les frontières seront de moins en moins marquées, surtout avec nos voisins immédiats. Or les Européens, non sans sagesse, définissent la Révolution française comme une séquence large, située entre 1789 et 1815. Et qu'en retiennent-ils ? Les Britanniques, tous fils de Burke, considèrent que les droits de l'homme n'ont pas été inventés par la Révolution de France, cette agitation sanglante, et ajoutent qu'ils ne regrettent

pas d'avoir relégué Napoléon à Sainte-Hélène. Les Allemands et les Autrichiens se souviennent de la France révolutionnaire comme de la « Grande Nation » orgueilleuse qui, au prétexte de leur apporter la liberté, leur a fait la guerre. Les Italiens n'oublient pas la captivité du pape et le pillage organisé de la Péninsule par Bonaparte, et les Espagnols vibrent encore à l'évocation du Dos de Mayo. Est-ce qu'une Europe intégrée, en 2089, incitera les Français à fêter 1789 ?

Le principe de la rupture radicale avec le monde antérieur, le recours à l'idéologie dans le discours public (au sens où Saint-Just vantait le bonheur comme « une idée neuve »), la volonté de « changer la vie », l'ambition de créer un homme nouveau, tous ces symptômes révolutionnaires ont laissé une traînée sanglante à travers les deux derniers siècles. Après la chute du nazisme en 1945, le communisme s'est effondré sur lui-même dans les années 1980. Nul ne peut dire ce que nous réserve le XXI^e siècle, mais il semble plutôt que, si nous devons affronter une nouvelle vague destructrice pour l'homme, elle viendra, plus que d'un projet politique organisé, du nihilisme des réseaux terroristes ou des dérives de la recherche scientifique (et notamment de la recherche biologique), phénomènes amplifiés par la négation ou l'oubli de l'éminente dignité de la nature humaine et par la banalisation de ce que Jean-Paul II appelait « la culture de mort ». En d'autres termes, même si le siècle qui vient risque d'être aussi dangereux que le précédent, on ne voit pas ce qui amènerait la reviviscence du mythe révolutionnaire tel qu'il est né au XVIII^e siècle. Alors, en 2089, pourquoi fêter 1789 ?

La devise révolutionnaire – liberté, égalité, fraternité – tire-t-elle sa substance, comme l'affirmait Chesterton, d'idées chrétiennes devenues folles ? Sur un plan historique, il est aisé de rappeler l'antichristianisme jacobin et la persécution qui s'abattit sur l'Église catholique (mais aussi sur les autres cultes, au plus fort de la Terreur). Cependant, sur un plan philosophique, la controverse sur la conformité de l'idéal républicain avec les préceptes évangéliques dure depuis plus d'un siècle. Ne prétendant pas résoudre en trois lignes une question aussi complexe, on se contentera, ici, de remarquer que la Révolution a poussé sur un terreau chrétien. Si la France continue comme aujourd'hui de s'éloigner du christianisme, quel regard portera-t-on, vers la fin du XXI^e siècle, sur les origines de la Révolution ? Et au-delà, la raison, le progrès et la science, ces idéaux des Lumières qui devinrent des idéaux républicains, quel sens auront-ils en 2089 ?

Ajoutons ceci, quitte à bousculer le politiquement correct. Au regard des mouvements de population intervenus sur le sol fran-

çais à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, et même si les flux migratoires s'interrompaient maintenant, les démographes calculent que, en 2030, le nombre de ménages originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie pourrait représenter près de 10 millions de personnes et 30 % des naissances. Vers 2050, le nombre des enfants d'origine étrangère résidant en France métropolitaine devrait dépasser celui des enfants d'origine française. Plus d'une génération plus tard, la proportion sera encore plus forte, comme sera vraisemblablement plus élevé le pourcentage de musulmans dans cette population. Si la logique communautariste qui prévaut actuellement n'a pas été renversée, si les nouveaux Français ne sont pas devenus des Français de culture, quelle signification revêtira pour eux la commémoration de la Révolution ? La pensée révolutionnaire, *stricto sensu*, ne s'accorde pas avec l'anthropologie exprimée par les textes sacrés de l'islam. En 2089, les musulmans de France voudront-ils célébrer 1789 ?

L'histoire n'est jamais écrite d'avance, et l'histoire de France a toujours réservé d'immenses surprises. On ne saurait exclure, après tout, que le XXI^e siècle finissant voie un retour en force de la foi chrétienne sur le vieux sol français. Il y aura alors tout à reconstruire. Ces nouveaux chrétiens n'auront-ils pas d'autre urgence que de célébrer ou de contester le tricentenaire de 1789 ?

JEAN SÉVILLIA,
historien, journaliste.

DEUXIÈME PARTIE

LE GÉNIE

I

MALESHERBES AVOCAT DE LA TOLÉRANCE ET INVENTEUR DES DROITS DE L'HOMME

On sait que Malesherbes fut l'un des courageux défenseurs de Louis XVI et qu'il paya cette fidélité de sa vie. On sait moins qu'il fut le protecteur de l'*Encyclopédie*, le paradoxal « policier des idées », qu'il inventa les droits de l'homme et prépara, à la demande du roi, le statut des protestants et des juifs.

L'histoire doit pouvoir descendre dans la rue. Et même sur le boulevard... L'expérience est édifiante. En 1976, j'avais déjà interrogé les passants de mon quartier parisien afin de leur demander qui, selon eux, était ce M. Haussmann dont on avait donné le nom à un si long boulevard de la capitale. Je n'avais eu qu'une seule bonne réponse sur cinquante questions et ce triste résultat m'avait poussé à consacrer une première biographie au préfet de la Seine de Napoléon III. En 1992, croisant l'itinéraire précédent, j'ai renouvelé le thème de mon enquête en demandant qui était ce Malesherbes honoré par une autre grande artère. Cette fois, la Ville de Paris ayant, judicieusement, posé des plaques avec l'identification des personnages, il suffisait de lever la tête pour avoir, au moins, une bonne partie de la réponse. Du moins en théorie... parce que, à ma triste surprise, de nombreux rectangles métalliques de couleur bleue bordée de blanc affirment que Malesherbes a été ministre de... Louis XV ! Or, c'est faux ! Il ne risquait pas de l'être, d'ailleurs, puisqu'il était en délicatesse avec le Bien-Aimé. M. de Malesherbes fut même assigné à résidence par ce même roi, dans son château du Loiret, pendant plus de trois longues années...

En revanche, il fut, à deux reprises, ministre de Louis XVI. Cette confusion – qu'il serait facile de dissiper – m'a déterminé encore davantage à étudier et à faire connaître cet autre illustre inconnu dont le patronyme est parfois confondu avec celui de Malherbe, poète du XVI^e siècle, apprécié d'Henri IV et de Louis XIII.

Donc, Malesherbes vint, sous ma plume, peut-être parce que j'ai l'esprit du boulevard...

Si Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes demeure, en somme, caché derrière sa pathétique plaidoirie pour défendre le citoyen Capet devant la Convention en décembre 1792, c'est sans doute parce que cet homme généreux fut bien autre chose qu'un avocat improvisé, même si son client demeurerait, pour lui, le roi de France et de Navarre. L'étincelante richesse de son esprit, la permanence de sa curiosité, l'universalité de ses centres d'intérêt, l'étendue de ses connaissances, toutes ces qualités au service d'une rectitude morale et d'une obsession de la justice, en font, par excellence, un symbole du siècle des Lumières. Malesherbes est même *le gentilhomme des Lumières*.

Il m'a intrigué dès mon enfance. Au Mesnil, dans un château familial des environs de Paris, entouré d'un splendide parc évoqué par Chateaubriand, il y avait – et il y a toujours – un document bouleversant. C'est l'original d'une lettre dont le contenu est fort connu et par laquelle Malesherbes, alors retiré de la vie publique et âgé de soixante et onze ans, se propose pour assurer la défense du roi. Son roi.

Alors que personne ne se préoccupe du sort de Louis XVI enfermé au Temple, M. de Malesherbes comprend que la Révolution se doit d'exécuter le monarque pour tuer l'idée de la monarchie. Or, ce vieillard, petit, rond, dont l'élégance vestimentaire est le dernier des soucis, ce gastronome dont le neveu, le célèbre La Reynière, a donné quelques-uns des plus fantastiques soupers de Paris, ce collectionneur de pierres et d'arbres, correspondant de Buffon et de Jussieu, est scandalisé : personne n'est venu au secours juridique et judiciaire du souverain emprisonné...

Certes, le roi a pressenti Tronchet. Mais c'est une démarche de Louis XVI, tandis que celle de Malesherbes est aussi spontanée que désintéressée. Il sait même ce qu'il risque, la mort pour lui aussi... Et ce grand-père paisible, dans sa requête du 11 décembre 1792, a des mots exemplaires. Son quatrième paragraphe, en particulier, est d'une absolue dignité : « [...] J'ai été appelé deux fois au Conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde ; je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse [...]. » Le

regretté maître Jean-Marc Varaut et moi nous récitons souvent ce texte admirable.

Malesherbes n'hésite pas : il se commet d'office ; il n'a pas la mémoire courte et requiert de secourir un homme abandonné et qu'il sait, à l'évidence, condamné d'avance. Or, Malesherbes, s'il est magistrat et s'il a exercé parmi les plus hautes fonctions judiciaires, n'est pas avocat. Il s'exprime difficilement et sa plaidoirie ressemble à sa démarche, elle claudique. Mais son courage, lui, ne boite pas. Du trio de juristes qu'il forme avec Sèze et Tronchet, il est, de loin, le plus âgé et le seul qui ne soit pas habitué à prendre la parole en public car il n'est réellement à l'aise que dans l'écrit.

Le document dont je parle avait eu une réponse mais, en général, on l'ignore ou on ne la connaît que partiellement. C'est la lettre que Louis XVI, ému par l'abnégation de son ancien ministre, lui écrit du Temple, le 13 décembre, donc le surlendemain. Mais, en raison de la précipitation – suspecte – des événements, décidée par la Convention qui s'est transformée en juridiction s'arrogeant tous les pouvoirs, il semble que ce précieux courrier ne soit jamais parvenu au défenseur spontané et qu'il ait été remis, par précaution, à la marquise de Tourzel, dernière gouvernante des Enfants de France, dont je suis un descendant. Il est fort vraisemblable que, lors de leurs rencontres pour la préparation du dossier, le roi a dû dire, oralement, à Malesherbes l'essentiel de ce qu'il lui avait écrit mais nous en avons, avec cette réponse que j'ai publiée *in extenso* dans mon livre, la preuve émouvante. J'en donne, ci, un aperçu, qui atteste la lucidité du souverain : « [...] Je ne me fais pas d'illusion sur mon sort, les ingrats qui m'ont détrôné et interrogé n'arrêteront pas au milieu de leur carrière ; ils auraient trop à rougir de voir, sans cesse sous leurs yeux, leur victime. Je subirai le sort de Charles I^{er}. Et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé. [...] »

Si le « Bonhomme Malesherbes », comme on l'appelait souvent, n'a pas retourné son modeste habit, c'est, bien sûr, parce qu'il avait participé à quelques-unes des plus belles réussites du règne de Louis XVI. Mais s'il était un fidèle sujet, il n'avait rien d'un courtisan ou d'un défenseur de privilèges, voire d'abus surannés, bien au contraire. En qualité de premier président de la Cour des aides, une juridiction fiscale qui ne ménageait ni le monarque ni la Couronne, Malesherbes avait eu à connaître à fond le problème des impôts levés pour les guerres, le mécontentement qu'ils provoquaient, les révoltes, dont la fameuse « guerre des farines » dirigée contre son ami Turgot. Pendant vingt années, de 1751 à 1771, sous le règne de Louis XV, le premier président de Malesherbes, dont le père était chancelier de France (garde des Sceaux), a mené un extra-

ordinaire combat, sans précédent, contre l'arbitraire. Par le biais de ses célèbres « Remontrances », qu'il présentait au roi avec un entêtement inouï, il avait dressé l'inventaire de toutes les injustices et anomalies du royaume.

Mais – et il convient d'être très clair sur ce point – Malesherbes n'est pas et n'a jamais voulu être le fossoyeur de la monarchie. Il souhaite un monarque fort mais respectant la légalité pour mieux servir la légitimité. La contestation puis l'opposition des parlements fournissent au premier président de Malesherbes des occasions spectaculaires de montrer son indépendance. Il prend toujours des risques, à commencer par celui de déranger. Mais qu'importe ! Il n'est pas magistrat pour plaire. Ses audaces le feront passer, à tort, pour un ambassadeur de la Révolution, pour quelqu'un qui souscrirait aveuglément à toutes les idées nouvelles, les répandrait et, finalement, serait broyé par la machine infernale qu'il aurait contribué à mettre en marche. Or, c'est tout le contraire qu'on observe chez cet esprit fin, plein d'humour, lecteur boulimique dont la passion scientifique est la botanique et qui s'amuse en affirmant : « J'ai passé ma vie à planter des arbres... » Pour éviter la Révolution, il recommande d'urgentes réformes, dénonce les abus des fermiers généraux, bien qu'il ait épousé la fille d'un de ces puissants personnages, et ouvre les prisons lorsqu'il est nommé, le 21 juillet 1775, secrétaire d'État à la Maison du roi. Enfin, consterné par l'absence d'état civil des protestants qui subissent toujours les interdits de la calamiteuse révocation de l'édit de Nantes, Malesherbes, à la demande de Louis XVI, travaille à la préparation d'un texte essentiel, le fameux Édit de tolérance de 1788, base de toutes les procédures d'intégration. Et Louis XVI, qui a plus d'énergie politique qu'il n'y paraît, montre alors son ouverture d'esprit pour que son ministre s'attaque, sans tarder, au prochain et brûlant dossier : « Monsieur de Malesherbes, vous vous êtes fait protestant. Moi, maintenant, je vous fais juif. Occupez-vous d'eux. » À la requête de Sa Majesté Très Chrétienne, Malesherbes, détaché de la religion, devance ainsi l'abbé Grégoire et élabore un tout nouveau texte que la Révolution reprendra et mettra en pratique, oubliant son initiateur...

De longues recherches, à travers un océan d'archives familiales réparties en trois fonds principaux, m'ont permis de mettre en valeur les surprenants paradoxes de cet homme passionnant. Et Dieu sait qu'il y en a dans les soixante-douze années de sa belle et foisonnante vie ! Le plus visible est celui-ci : pendant la période où il occupait la haute fonction de premier magistrat de la Cour des aides, il est aussi le directeur de la Librairie, c'est-à-dire de la censure ! Aujourd'hui, un tel cumul serait impensable. Ainsi, non

seulement il s'élève contre les impositions excessives, anormales et injustes mais encore il surveille les philosophes et les écrivains à la plume turbulente. Juge des dépenses de l'État, il est aussi le policier des idées. Mais – et c'est ici que sa situation est incroyable –, alors qu'il est chargé d'empêcher qu'on imprime des textes séditieux, subversifs et provocants, il ferme les yeux, tempère, modère et encourage ! Il devient l'allié officieux de Diderot et sauve les planches de l'*Encyclopédie*, menacées du bûcher. Il est vraiment savoureux de voir M. de Malesherbes cacher dans le double fond de sa voiture les volumes qu'il demande à la police de... rechercher ! En secret, il fait porter les précieux textes dans les caves de son hôtel du Marais, le bel hôtel de Lamoignon où, de nos jours, est installée la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Double fond... Double jeu ? Non, sa démarche est plus subtile. Ce censeur aime sincèrement les lettres et il sait reconnaître les vrais talents des écrivains laborieux. Voltaire l'encense, Rousseau lui doit énormément, d'Alembert l'estime et Diderot, toujours un peu léger, oublie que, s'il a pu conduire la plus formidable aventure intellectuelle jamais vécue, c'est grâce à la ténacité et au caractère indépendant de ce bon « Monsieur Guillaume », selon les mots des paysans du Gâtinais.

Un homme très attachant, dont la vie personnelle est assombrie par le très mystérieux suicide de son épouse, retrouvée morte dans les bois entourant le château de Malesherbes, après s'être tiré un coup de fusil dans la poitrine. Le drame et peut-être davantage la manière étrange dont il est survenu demeurent une énigme. Veuf, il choisit le silence, conforme à une existence privée fort discrète. On sait seulement qu'il ouvre sa table bien garnie à la « colonie américaine » de Paris. Sa forte personnalité intrigue et fascine ses hôtes. Soutenant la guerre d'indépendance des *Insurgents*, lié à Jefferson qu'il conseille en agriculture, il invite Franklin à dîner en son château. M. de Malesherbes pousse la courtoisie à prévoir... un orage pendant le souper, ce qui est aimable pour l'inventeur du paratonnerre !

Il est aussi un homme qui aide le beau-frère d'une de ses petites-filles, Chateaubriand, à préparer son voyage en Amérique. Il est encore celui à qui Louis XVI confie son testament et qui périt à son tour sur l'échafaud, le 22 avril 1794. Son seul crime ? Avoir défendu « le tyran ». Son seul défaut ? Avoir toujours aimé la mesure. La condamnation et l'exécution de Malesherbes sont l'un des crimes les moins pardonnables de la Révolution. Voici un vieillard de soixante-douze ans qui, avec sa mauvaise vue et sa jambe un peu folle, trébuche sur l'escalier de la mort et prononce cette remarque

pour lui-même : « Oh ! Mauvais présage ! Un Romain serait rentré chez lui ! » En le guillotinant, la Terreur est inexcusable puisqu'elle assassine un esprit éclairé qui a tout prévu, tout annoncé, tout dénoncé. Comme le note Chateaubriand d'une manière étincelante, il y avait quelque chose d'un Ancien chez ce Moderne, « un homme aux vertus antiques et aux idées nouvelles ». Si la Révolution veut se débarrasser de lui, c'est parce que le magistrat a déjà jugé ses excès. Et les conditions de cette décapitation sont encore moins admissibles : sa fille Rosambo et deux de ses petits-enfants sont guillotines sous ses yeux, juste avant lui. Une effroyable extermination familiale qui survient trois mois avant la chute de Robespierre. Malesherbes étant membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions, sa mort soulève l'indignation des esprits lucides. Aujourd'hui encore, les magistrats qui jugent et les avocats qui plaident au Palais de justice de Paris, l'ancien Parlement, passent devant sa statue édifée sous la Restauration en connaissant son désintéressement et sa dignité.

Cet homme bon mais déterminé, pudique mais obstiné, ennemi des extrêmes, s'est défini lui-même : « Qui eût cru que la tolérance elle-même aurait ses fanatiques ? » Sa vie et sa mort témoignent que l'apôtre immolé de la tolérance n'a jamais trahi son idéal. Son message, lancé il y a plus de deux siècles, n'a rien perdu de sa sanglante actualité.

JEAN DES CARS,
écrivain¹, historien.

1. Auteur, notamment, de *Malesherbes, gentilhomme des Lumières*, Paris, Éd. de Fallois, 1994, Grand Prix de la biographie d'histoire de l'Académie française.

II

RIVAROL, « LE TACITE DE LA RÉVOLUTION »

Antoine de Rivarol fut un esprit clair. Fait singulier dans une époque qui divinisa Jean-Jacques, il ne se faisait aucune illusion sur ses contemporains, et guère sur son propre compte. On pourrait croire qu'un tempérament aussi vif était destiné à jouer le plus grand rôle dans la Révolution. Rien n'est plus faux : de la Révolution, Rivarol ne fut qu'une victime et un implacable observateur. Fils d'aubergiste, devenu l'idole d'une aristocratie dont il usurpa les titres mais qu'il n'estima jamais, Rivarol est l'un de ces hommes qui donnent le sentiment d'être parvenus à tout sans effort et revenus de tout sans amertume. Fait plus singulier encore, il demeura sans attaches durant la Révolution, fuyant les partis et réservant au scepticisme son unique fidélité. Les succès qu'il obtint jusqu'à sa mort, en 1801, s'accomplirent par les seuls prestiges de l'intelligence et du style : le XIX^e siècle lui fit payer son inaptitude à la passion politique en le condamnant à l'oubli.

Burke voyait en Rivarol « le Tacite de la Révolution ». Ce titre, que le vieux whig aurait pu tout aussi bien revendiquer pour lui-même, n'est pas complètement immérité. Mais ce parallèle, dont Rivarol lui-même se fera gloire au moment de son exil, se trouverait dix fois dans les écrits du temps. Bien plus tard, à une époque où la célébrité européenne de Rivarol n'était plus qu'un très lointain souvenir, Rémy de Gourmont pouvait encore écrire à ce propos : « Voilà un nom un peu grand. Il ne me serait pas venu à l'esprit [...], mais ce fut le cri des contemporains. La comparaison semble écri-

sante ; elle n'écrase pas du moins par le ridicule¹. » Contemporain de l'événement, Rivarol porte sur la Révolution naissante le regard impitoyable d'un polémiste de génie ; il fait preuve en même temps d'une ampleur de vue et d'un sens de l'histoire qui l'apparentent aux grands écrivains de la génération suivante. Ces derniers, pourtant, ne semblent pas avoir nourri beaucoup de reconnaissance à l'égard de leur prédécesseur. Chateaubriand, qui n'hésita pas à endosser pour son compte le rôle du grand historien latin pour dénoncer le despotisme impérial, porte sur Rivarol le jugement le plus sévère. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, le récit de l'unique rencontre entre les deux écrivains est celui d'un malentendu : Chateaubriand y rend hommage avec réticence au talent inimitable de Rivarol pour la conversation, mais se refuse à voir en lui autre chose que le représentant d'une « émigration fate » et condamnée par l'histoire². Soucieux de jeter les bases d'un système politique et philosophique entièrement cohérent, les grands représentants de la pensée contre-révolutionnaire eux aussi ont laissé de côté les ouvrages d'un auteur qui personnifiait trop les Lumières pour que sa critique de la Révolution leur parût recevable.

La lecture attentive de ses œuvres suffit pour faire comprendre à un esprit non prévenu combien cet oubli est immérité, quand bien même il serait politiquement justifiable. Il faut avouer cependant que la responsabilité de Rivarol n'est pas mince dans cette injustice : la fascination exercée par sa conversation ne pouvait que fausser le jugement porté sur son œuvre. C'est d'abord le souvenir laissé par un esprit inimitable, l'apparence du succès sans effort, l'empire que Rivarol exerçait sur les salons de Paris à l'époque de leur apogée qui lui valurent, jusqu'à nos jours, des admirateurs. C'est ce Rivarol, prince de la conversation française, qui a séduit Ernst Jünger³, parmi d'autres. Supposer une doctrine politique à un tel personnage, c'est lui enlever une part non négligeable de son charme ; c'est le priver de sa légèreté et le rendre à des réalités parfois sans élégance ; mais c'est aussi lui rendre son vrai visage : celui d'un styliste incomparable, qui mit la plume et la pensée d'un *homme des Lumières* au service de la contre-révolution. Pour comprendre cette figure étrange d'un disciple de Voltaire se faisant le défenseur du « Roi Très Chrétien », il est nécessaire de prendre la mesure de ce qu'il aurait pu être et de ce qu'il a refusé de devenir. Merveilleu-

1. Rémy DE GOURMONT, « Rivarol », dans *Promenades littéraires*, 3^e série, Paris, Mercure de France, 1909.

2. « L'esprit de Rivarol nuisait à son talent, sa parole à sa plume » (François-René DE CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, partie I, livre IX, chap. VIII).

3. Voir Ernst JÜNGER, *Rivarol et autres essais*, Paris, Grasset, 1974.

sement pourvu de talents et placé au cœur de tous les débats de son époque, Rivarol semble cependant avoir été avant tout guidé par ses défauts : prémuni par sa légendaire paresse contre l'activisme politique, préservé du désespoir par l'ironie et empêché par son scepticisme de devenir un doctrinaire. Il fut non seulement un esprit clair, mais aussi un penseur politique profondément original.

DE LA GRAMMAIRE À LA POLITIQUE

Né en 1753, Rivarol était en pleine possession de son talent au commencement de la Révolution. Sa carrière d'écrivain avait débuté de façon éclatante en 1777, lorsque Voltaire, au moment de son « apothéose », avait salué le génie naissant de ce jeune provincial et reconnu en lui « le Français par excellence ». Ce mot constitua pendant plusieurs années le seul titre solide de Rivarol à l'admiration de ses contemporains. Sa paresse était en effet presque aussi célèbre que son esprit et, pendant les premiers temps de sa vie à Paris, son travail littéraire se résuma à quelques articles de critique donnés au *Mercury*. C'est aussi qu'il avait, dès ce temps, engagé toutes ses forces dans ce qui fut son œuvre véritable : la conversation. Le prodigieux succès de cet écrivain sans œuvre, de ce comte sans généalogie, ne peut s'expliquer que par l'ascendant irrésistible de son intelligence et le charme presque magique de sa parole. Tous les témoins s'accordent sur ce point. Quelques mois seulement après son arrivée à Paris, en 1776, Rivarol était reçu dans les salons les plus inaccessibles. On voit les courtisans les plus brillants faire son éloge. Un écho s'en retrouve sous la plume d'Alexandre de Tilly, page de la reine, héritier prodigue et grand séducteur, qui collabora par la suite aux *Actes des Apôtres* : « Rivarol avait une mémoire prodigieuse. Un sentiment vif, un amour excessif du beau y avaient gravé presque tout ce qui vaut la peine d'être retenu dans les grands écrivains anciens et modernes. Mais ces puissants auxiliaires, en fortifiant sa conversation, n'en avaient point altéré l'originalité et n'avaient point mis d'alliages dans cet or natif¹. »

Si l'*Illiade* et l'*Odyssée* ne furent d'abord que des récits faits au coin du feu, on ne peut tenir rigueur à Rivarol d'avoir privilégié cette sorte de littérature orale qu'est la conversation de salon. Toutefois, ce genre a ses limites et, tout en le portant à son point de perfection,

1. Alexandre DE TILLY, *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Mercure de France, 1986, p. 219.

Rivarol n'ignorait pas les faiblesses qui interdisent à l'homme d'esprit la gloire de produire un chef-d'œuvre ou de fonder un système : « Le génie s'élève et s'agrandit dans la composition : l'esprit s'y évapore et reste à sec. Il est de sa nature de briller, mais de n'éclairer que de petits espaces¹. » Les contemporains eux-mêmes avaient conscience du mauvais emploi que l'auteur de tant de mots illustres faisait de ses dons. La critique, cependant, doit tenir compte des circonstances : faute de rivaux à sa mesure, Rivarol put triompher sans effort dans la littérature de son temps. C'est pourquoi Sainte-Beuve, pour justifier qu'un styliste aussi admirable n'ait pas produit une œuvre proportionnée à son talent, incrimine l'époque et les succès trop faciles qu'elle lui a offerts : « Quand Rivarol débuta dans la littérature, les grands écrivains qui avaient illustré le siècle étaient déjà morts ou allaient disparaître : c'était le tour des médiocres et des petits². » Les ouvrages de Rivarol furent des œuvres de circonstance, à une époque où les circonstances n'étaient pas à la hauteur d'un grand esprit.

Alors que la Révolution s'approche, deux productions vont toutefois conduire cet homme de lettres brillant et comblé de succès mondains à délaisser la controverse littéraire pour ébaucher une pensée plus politique. Comme il convenait à un véritable paresseux, ces deux ouvrages furent des réponses à des sollicitations extérieures. Ce fut en effet une conversation avec Voltaire qui détermina Rivarol à entreprendre la traduction de l'*Enfer* de Dante, réputée impossible dans la langue du XVIII^e siècle, que lui-même qualifie de « chaste et timorée³ » ; et c'est pour concourir au prix offert par l'Académie de Berlin qu'il composa le *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné en 1784. À cette occasion, le critique redouté qu'était Rivarol révèle la préoccupation qui demeurera toujours la plus chère à son cœur, celle de la langue française. Ce sentiment se retrouve dans les écrits politiques du temps de la Révolution : les démagogues les plus violents y sont condamnés pour l'incorrection de leur langage autant que pour la cruauté de leurs principes. Aussi soucieux du style que des idées, plus grammairien que philosophe, Rivarol a puisé dans son amour de la langue française les forces nécessaires pour préserver l'indépendance de son jugement.

1. *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française*, Hambourg, Fauche, 1797.

2. SAINTE-BEUVE, « Rivarol », 27 octobre 1851, dans *Causeries du lundi*, 3^e éd., Paris, Garnier Frères, s.d., t. V, p. 62-84.

3. « De la vie et des poèmes de Dante », notice introductive à l'*Enfer* de Dante, traduction de Rivarol, rééditée par la Librairie de la Bibliothèque nationale, Paris, 1867, p. 19-42.

Avant 1789, les idées politiques de Rivarol, bien que dépourvues d'originalité, ne sont toutefois pas sans contenu : ce sont les convictions d'un homme des Lumières. Toutefois, dès cette époque, on rencontre dans son œuvre des jugements qui échappent aux préjugés de son temps : c'est que la pensée de Rivarol s'est nourrie des grands auteurs. Rivarol l'avoue lui-même en 1788 : « Il faut avoir vécu en province pour avoir beaucoup lu ¹. » Ainsi, sa prédilection pour Pascal et Montesquieu ne se démentit jamais. C'est à de telles influences que Rivarol dut d'échapper à la haine envers la religion et la monarchie qui anima nombre de ses contemporains. C'est aussi l'écho de ces lectures que l'on retrouve dans le premier texte véritablement politique qu'il ait publié sous son nom. Parue en 1788, la *Lettre à M. Necker* est une réfutation de l'ouvrage intitulé *De l'importance des opinions religieuses*, dans lequel le célèbre banquier genevois entendait justifier le déisme de Rousseau contre l'athéisme militant qui était alors en vogue. Paradoxalement, Rivarol met en œuvre toutes les ressources de l'ironie voltairienne pour combattre cette position et justifier *a contrario* la religion traditionnelle. Ce qui condamne en effet la tentative de Necker à ses yeux, c'est son ignorance des besoins réels du peuple, pour qui la religion est un indispensable soutien. Dès lors, l'inutilité de l'ouvrage est patente : « Ce n'est point au peuple que vous prêchez car votre livre, qui peut-être est déjà à Pétersbourg, ne parviendra jamais dans votre antichambre ². » Sur la base d'un tel constat, ce texte offre l'ébauche de deux articles essentiels dans la pensée politique de Rivarol : d'une part, le rôle bénéfique des institutions traditionnelles ; d'autre part, l'existence d'un parti de philosophes désireux de troubler l'État. Les événements de 1789 lui donneront l'occasion de développer ces intuitions.

Avant que la Révolution n'éclate, on a toutefois le sentiment que Rivarol n'accorde pas à la politique une place bien grande. En ce domaine, ses idées sont les idées anglaises et elles jouent dans sa vie un rôle bien plus modeste que ses haines littéraires. Celles-ci l'occupaient beaucoup : 1788 fut ainsi l'année du *Petit almanach de nos grands hommes*, recension hilarante des plus mauvais écrivains du royaume, regroupés par ordre alphabétique et assassinés en quelques phrases. À cette date, on peut supposer Rivarol semblable à la majorité des Français : « Si vous eussiez consulté tous les Français avant les états généraux, vous auriez vu que chacun voulait un

1. *Sur les ouvrages de M. de Florian* (1788), publié en 1797, à Hambourg, dans *Le Spectateur du Nord*.

2. *Lettre à M. Necker*, Paris, 1788, dans *Les Plus Belles Pages de Rivarol*, Paris, Mercure de France, 1963, p. 215.

peu de la révolution actuelle. Il semble que la fortune n'ait fait que recueillir les voix pour la donner tout entière ; chacun à part dit : "C'est trop." ¹ »

POURQUOI RIVAROL NE FUT PAS MALLET DU PAN

Génie singulier, Rivarol semble aussi grand par ce qu'il n'a pas fait que par ce qu'il parvint à accomplir. L'un de ses principaux mérites fut en effet de s'élever au-dessus des événements pour en offrir un récit sans passion. Ce détachement, presque miraculeux dans une époque de trouble, n'est pas seulement imputable à une hauteur de vue sans équivalent parmi ses contemporains : il s'explique également par l'indolence de Rivarol, qui n'eut jamais ni assez d'énergie ni assez de mauvaise foi pour se faire le propagandiste d'un parti, fût-il le bon. C'est la raison pour laquelle Rivarol n'a pas été – comme le fut Mallet du Pan – le défenseur attitré de la cause royale. Fort de sa réputation littéraire et sans lien avec la cour, Rivarol pouvait au contraire envisager les faits avec un parfait détachement. Sa paresse, d'ailleurs, n'aurait jamais pu se plier aux contraintes de l'action politique ; elle le préserva de l'agitation qui bien souvent égara les défenseurs du roi.

C'est pourquoi tous les biographes de Rivarol s'étonnent qu'il ait seulement accepté l'entreprise que l'abbé Sabatier de Castres lui proposa au printemps de 1789. Celle-ci consistait à rédiger, à la manière des *Annales* de Tacite, un récit circonstancié des événements, publié deux fois par semaine sous forme de « résumés ». Rivarol s'engagea à fournir ces résumés, qui constituent toute la substance du *Journal politique national*, et tint ses engagements avec une régularité remarquable, alors même qu'il avait quitté Paris pour trouver refuge au château de Manicamp, en Picardie, où son ami le comte de Lauragais lui offrit, durant l'été de 1789, une hospitalité fastueuse. Un tel effort était trop contraire au tempérament de Rivarol pour se prolonger longtemps ; mais, si la publication du *Journal politique national* cessa dès 1790, son retentissement fut néanmoins considérable. Outre le témoignage de Burke, tout montre que les « annales du comte de R. » lui valurent une immense admiration de la part des critiques de la Révolution.

Néanmoins, ce fut plutôt la haine inexpiable que cet ouvrage suscita chez les partisans du nouvel ordre des choses qui détermina

1. *Réflexions et maximes*, dans *Les Plus Belles Pages de Rivarol*, p. 33.

Rivarol à le mener à bien. Il poursuivait ainsi, dans l'ordre politique et avec la même ironie, la guerre contre la bêtise qu'il avait engagée dans le domaine littéraire. Ce sont la bassesse et la sottise de l'ennemi qui réveillent le mieux son talent de polémiste : « Jamais journal n'a été honoré de plus de calomnies que celui-ci. Nous comptons, parmi ceux qui nous haïssent, les ennemis de la paix, de l'autorité royale, de la félicité publique et du sens commun¹. » Son enthousiasme pour une entreprise éreintante, ingrate et potentiellement dangereuse s'explique encore par un motif plus personnel : comme Pascal écrivant *Les Provinciales*, Rivarol semble avoir eu le sentiment que les circonstances lui offraient, avec le *Journal politique national*, l'occasion de produire une œuvre d'un genre inédit. Rivarol affirme clairement ce qui le place au-dessus des auteurs politiques de l'époque : « Les écrivains sont tous plus ou moins corrompus par l'événement. On ne nous fera pas sans doute le même reproche. Nous avons écrit sans prédilection et sans amertume, sans crainte et sans témérité, mais non sans obstacle et même sans péril². »

Si Rivarol, que rien ne prédisposait à jouer un rôle actif auprès du grand public, a si facilement endossé l'habit de journaliste, c'est aussi qu'il eut, parmi les premiers, une conscience très vive du rôle nouveau de la presse. L'autorité que son éloquence et son esprit lui avaient value dans les salons était désormais à la portée des folliculaires les plus grossiers. Un tel renversement de situation ne pouvait laisser insensible un homme aussi sûr de son mérite : « On doit presque tout à la liberté de la presse. [...] L'imprimerie est l'artillerie de la pensée. Il n'est pas permis de parler en public, mais il est permis de tout écrire ; et si on ne peut avoir une armée d'auditeurs, on peut avoir une armée de lecteurs³. » Ce renversement de situation est l'indice qu'une force nouvelle influe désormais sur le gouvernement de la France : l'opinion publique. Une des missions que Rivarol assigne au *Journal politique national* est d'en faire comprendre la puissance aux défenseurs de la monarchie, afin qu'ils puissent efficacement lutter contre l'influence grandissante des journalistes : « J'avais envie, Monsieur, de vous parler de l'énorme influence de l'opinion publique sur tout ce qui s'est passé. [...] La sottise des hommes d'État qui négligent ou dédaignent de diriger la course de ce torrent est très digne de vos observations. Il faut attaquer l'opinion avec ses armes. On ne tire pas des coups de

1. *Journal politique national*, n° 13, « Avertissement ».

2. *Journal politique national*, n° 8.

3. *Journal politique national*, n° 11.

fusil aux idées¹. » Cependant, il ne s'associa jamais aux travaux de ceux qui employèrent les armes nouvelles de la presse à défendre la monarchie : tandis que Mallet du Pan, fidèle aux ordres d'un roi dont il n'était pas même le sujet, s'efforçait d'arrêter la Révolution par ses écrits et de combattre les changements qui étaient en train de s'opérer, l'auteur du *Journal politique national* s'en tenait à la froide analyse des événements.

Dans cette conjoncture, le pessimisme et la lucidité de Rivarol furent les auxiliaires de sa paresse. Son expérience de journaliste lui avait fait comprendre que la Révolution dépasserait de beaucoup les grandes commotions politiques dont l'histoire de l'Europe offrait l'exemple : les idées étaient sur le point de passer des salons aux antichambres. Voyant la Révolution comme un phénomène politique radicalement nouveau et un mouvement irréversible, Rivarol semble avoir pris, dès 1789, la mesure des événements : « Les coups d'autorité des rois sont comme les coups de la foudre, qui ne durent qu'un moment ; mais les révolutions des peuples sont comme ces tremblements de terre dont les secousses se communiquent à des distances incommensurables². » Malgré un tel pessimisme, la sincérité de son attachement au gouvernement royal ne peut être mise en doute : Rivarol s'efforça en effet de mettre son intelligence au service de la monarchie, alors même que ses partisans les plus fidèles, ou les plus intéressés, commençaient à chercher ailleurs leur salut. Son activité politique redoubla à partir de 1791. C'est le moment où, plus soucieux d'être utile à son pays que de gagner les suffrages de l'opinion, il adresse directement au roi les recommandations qu'il n'a pu formuler dans le *Journal politique national*. En avril et en juillet 1791, Rivarol fait ainsi présenter deux mémoires à Louis XVI par l'intendant de sa liste civile, Arnaud de La Porte. Ces deux textes ne révèlent ni théories secrètes ni grandes combinaisons. Rivarol y développe seulement avec une vigueur particulière une idée qu'il avait déjà formulée à maintes reprises : « Lorsqu'on veut empêcher les horreurs d'une révolution, il faut la vouloir et la faire soi-même : elle était trop nécessaire en France pour n'être pas inévitable³. » De ce principe simple, Rivarol déduit toute la conduite qu'aurait dû suivre le monarque. Sans prendre les ménagements qu'un courtisan aurait jugés naturels, même à l'égard d'un souverain déchu de sa puissance, il reproche à Louis XVI la coupable indulgence qu'il eut toujours pour sa « chère noblesse » :

1. « Lettre à l'auteur du journal », *Journal politique national*, n° 6.

2. *Maximes et pensées*, Paris, Éd. A. Silvaire, 1960, p. 108.

3. *Journal politique national*, n° 11.

« Aujourd'hui, les aristocrates prononcés ne sont bons à rien pour s'être trompés sur tout ; ceux qui sont restés passent leur vie à Paris autour de trois mille tapis verts, et se consolent par la perte de leurs écus de celle de leur existence. [...] En tout, la corruption a des effets plus cruels que la barbarie. Les aristocrates ont succombé sous les démocrates pour la raison qui fit tomber les Gaulois et les Romains sous les fondateurs de la monarchie. Règle générale : toutes les fois qu'on est mieux chez soi que dans la rue, on doit être battu par ceux qui sont mieux dans la rue que chez eux. C'est le principe des révolutions et même des conquêtes¹. » On a peine à croire qu'un texte d'une telle violence ait pu être adressé au roi, mais Rivarol n'avait nulle raison de craindre la cour, à laquelle il n'avait jamais été attaché et qui avait provoqué, par ses erreurs, les malheurs dont souffrait la France.

Aux yeux de Rivarol, le roi et ses plus proches conseillers portent l'entière responsabilité des premiers malheurs de la Révolution : « On convient unanimement que si le roi était monté à cheval et qu'il se fût montré à l'armée, elle eût été fidèle et Paris tranquille ; mais on n'avait songé à rien². » Les conseils pratiques qu'il adressa à Louis XVI concernant les députés à corrompre et les démarches à tenter auprès du peuple ne pouvaient rien contre cette imprévoyance. Le second mémoire envoyé à M. de La Porte fut encore plus inutile que le premier : il parvint à la cour le 30 septembre 1791, alors que les derniers fidèles du roi préparaient sa fuite. Mis en règle avec sa conscience par l'aveuglement des princes, Rivarol put sans regret quitter la France, en juin 1792, et retourner à la littérature.

La guerre entre la France et les puissances coalisées lui fit éprouver une dernière fois l'envie d'influer sur le cours des événements. Rivarol se trouvait alors à Bruxelles, d'où les émigrés étaient allés rejoindre l'armée qui s'apprêtait à envahir la France. Il suivit avec attention les tractations qui aboutirent à la publication du manifeste de Brunswick. Depuis sa prison des Tuileries, Louis XVI avait ordonné à Mallet du Pan de rejoindre l'armée des princes et l'avait chargé d'instructions précises : le roi souhaitait un texte susceptible de rassurer la nation française sur les intentions des émigrés. Refusant ces conseils de prudence, le comte de Provence et le comte d'Artois préférèrent le document provocateur rédigé pour eux par un ancien affidé du duc d'Orléans, le marquis de Limon. Publié à regret par le duc de Brunswick, le manifeste déchaîna l'indigna-

1. *Premier mémoire à M. de La Porte*, 25 avril 1791, dans *Les Plus Belles Pages de Rivarol*, p. 209.

2. *Journal politique national*, n° 12.

tion en France. Consterné par tant d'imprudences, Rivarol voulut se faire l'interprète du roi dans une *Lettre à la noblesse française au moment de sa rentrée en France*¹ prônant la clémence et la modération. Lorsque ce texte parut, il était trop tard : la guerre et la condamnation du roi étaient devenues inévitables. Ce dernier échec politique marqua une rupture dans sa pensée. Durant les premières années de la Révolution, il avait travaillé, aussi activement qu'il en était capable, à un traité sur la souveraineté, puis à une *Théorie du corps politique*. Peu à peu, il abandonna cet ouvrage, tout en continuant à l'évoquer dans sa correspondance².

Installé à Hambourg depuis 1795, Rivarol consacrait toute l'énergie qui n'était pas absorbée par la conversation à un grand dictionnaire de la langue française. Ce projet, qui devait être l'œuvre de sa vie, demeura inachevé. Seul en fut publié le *Discours préliminaire*³. Ce travail accorde une place subalterne aux considérations politiques et développe une métaphysique fortement inspirée de Condillac : Rivarol, pouvait-on croire, avait définitivement renoncé à l'action. Pourtant, ses tentatives malheureuses n'avaient pas été oubliées. Le comte d'Avary, principal agent du prince, avait déjà tenté, en 1798, de le gagner. En avril 1800, Rivarol fut de nouveau approché par les agents de Louis XVIII, alors exilé à Mittau : le roi souhaitait que le polémiste éblouissant du *Journal politique national* reprît la plume pour combattre la tyrannie naissante de Bonaparte. Cette proposition fut acceptée et Rivarol promit une réfutation en règle de la politique du Consulat. La mort de Mallet du Pan à Londres rendit ces demandes plus pressantes encore : privée de son plus grand publiciste, la cause royale avait besoin d'un nouveau porte-parole. Au mois de juillet de la même année, on transmit à Rivarol quelques mots du roi qui, accompagnés de quelques subsides, réveillèrent son enthousiasme. L'attachement de Rivarol envers la monarchie était sincère. Bien qu'il reçût en l'occurrence le renfort de sa vanité, cet attachement fut vaincu par la paresse : le seul homme encore capable de rallier l'opinion à la cause des Bourbons prit ce qu'on voulut bien lui donner et mourut sans avoir écrit une ligne contre l'usurpateur.

Bien des années auparavant, Rivarol avait par avance justifié sa conduite. Conscient que son existence serait dominée par le goût

1. Publiée par Peltier dans le dernier *Tableau de Paris*, 1792.

2. Des fragments de ces deux textes furent compilés par l'abbé Sabatier de Castres, qui les publia sous son nom : *De la souveraineté : connaissance des vrais principes du gouvernement des peuples*, Altona, 1805.

3. *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française*, Hambourg, Fauche, 1797.

de ne rien faire plus encore que par celui de bien parler, il s'était en effet composé une épitaphe qu'auraient dû méditer ses contemporains : « La paresse nous l'avait ravi avant la mort ¹. »

POURQUOI RIVAROL NE FUT PAS CHAMFORT

Lorsque Chamfort se tua pour échapper aux persécutions du régime populaire qu'il avait si ardemment désiré, Rivarol put songer aux malheurs qu'une foi excessive dans les Lumières avait valus à un écrivain qu'il estima toujours et qui lui était semblable par bien des aspects. Provincial sans appui, Chamfort avait su conquérir, tout comme Rivarol, une position littéraire éminente par son aisance, sa conversation et son esprit, plus encore que par ses ouvrages. Un trait, pourtant, les opposait : malgré le cynisme de sa conduite, Chamfort était animé de convictions sincères. Rivarol, quant à lui, n'éprouva jamais la haine de la noblesse qui animait Chamfort, pas plus qu'il ne partagea son enthousiasme pour les idées nouvelles. L'ironie, qui faisait le fond de son caractère, le préserva du désespoir et, jusque dans les rigueurs de l'exil, le rire fut toujours sa première réponse aux attaques dont il faisait l'objet.

Rivarol et Chamfort, également désabusés, contemplaient avec une même amertume le spectacle de leur époque. Cependant, ils appartenaient l'un et l'autre au parti vainqueur : tous deux disciples des Philosophes, ils avaient assisté, dès avant la Révolution, au triomphe de leurs idées dans le champ intellectuel. Mais Rivarol, contemporain de l'apothéose de Voltaire, ne pouvait avoir la même foi dans l'idéal des Lumières que les auteurs de la génération précédente. Son scepticisme était encore conforté par sa vocation de grammairien. Alors que Chamfort, en moraliste, cherchait à découvrir l'universel dans les comportements particuliers et à retrouver l'égalité de la nature sous les distinctions sociales, Rivarol s'efforçait de classer hiérarchiquement les individus et les idées comme les termes de la langue. Il y avait là le ferment d'une pensée aristocratique. Cette pensée s'affirme dès les premiers mois de la Révolution et deviendra l'un des axes majeurs de sa réflexion politique : « La populace est toujours cannibale, toujours anthropophage. Pour elle, il n'y a pas de *siècle des Lumières* ². » L'horreur que lui inspire la violence des masses ne le fait pas renoncer pour autant à l'ironie :

1. *Rivaroliana*, dans *Les Plus Belles Pages de Rivarol*, p. 277.

2. *Journal politique national*, n° 14, 26 août 1789, à propos du meurtre de Foulon et Bertier.

« À propos de lanterne et de réverbère, un mauvais plaisant a dit que les démagogues, qui prétendent qu'on ne peut trop éclairer le peuple, devraient se dégoûter de cette maxime en voyant l'usage que le peuple fait des lumières¹. » Avec le temps, cette ironie s'adoucirait ; cependant, loin de se laisser aller à la sentimentalité morbide qui conduisit Chamfort au suicide, elle suggérera à Rivarol une de ses plus belles images : « Les peuples les plus civilisés sont aussi voisins de la barbarie que le fer le plus poli l'est de la rouille. Les peuples, comme les métaux, n'ont de brillant que les surfaces². »

Ce sang-froid extraordinaire face à des événements dont la violence et la nouveauté affolèrent les têtes les plus solides a suscité l'admiration de Rémy de Gourmont : « Tandis que tant d'hommes distingués, intelligents même, allaient à la Révolution, poussés par le sentiment, Rivarol restait au rivage, attaché par la logique. [...] Les révolutionnaires, qui se croyaient de purs intellectuels, étaient surtout des sentimentaux : l'intelligence, entre Mirabeau et Bonaparte, est du côté de la contre-révolution, et c'est pour cela qu'elle a été vaincue³. » Cette obstination de Rivarol à demeurer du parti de la raison tient à la fois à sa méfiance pour des idées dont il décelait la faiblesse sous l'apparat oratoire et à son mépris pour les esprits exaltés qui les professaient. Sa froide ironie et le don d'analyse qui l'accompagne ne s'exercent pas seulement dans l'ordre des idées. La force des critiques lancées dans le *Journal politique national* tient aussi à la compréhension précoce que Rivarol a des intérêts matériels qui font agir les révolutionnaires : le numéro 20 du *Journal politique national* est tout entier consacré à une exposition serrée de l'échec des emprunts proposés par Necker après son rappel. Ce texte montre que Rivarol, comme Burke, possédait des notions très précises de politique financière. Contrairement à l'auteur des *Réflexions sur la Révolution de France*, Rivarol exprime son avis sur un sujet aussi technique sans renoncer à son goût du sarcasme : « Un pauvre vous demande de l'argent par pitié pour lui ; un voleur vous en demande par pitié pour vous-même ; et c'est en mêlant ces deux manières que les gouvernements, tour à tour mendiants ou voleurs, ont toujours l'argent des peuples⁴. » Une telle façon de voir les choses le prédisposait à démasquer les intérêts qui, agissant

1. *Ibid.*

2. Extrait du *Discours préliminaire* publié sous le titre *De la philosophie moderne*, Hambourg, 1799, p. 13.

3. Rémy DE GOURMONT, « Rivarol », dans *Promenades littéraires*, 3^e série, Paris, Mercure de France, 1909.

4. *Journal politique national*, n° 20.

de façon obscure dans le cœur des hommes et le secret des assemblées, ont déterminé le cours des événements.

Aux yeux de Rivarol, la plus irrésistible de ces forces, c'est la vanité. Habitué depuis toujours à en traquer les manifestations puérides chez ses confrères écrivains, il n'eut aucune peine à en distinguer l'influence dans les discours les plus désintéressés. Il juge ainsi que c'est la haine des distinctions sociales, et non des inégalités économiques, qui anime les destructeurs de la monarchie : « Qui le croirait ? ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité, ce ne sont point les vexations des intendants et les longueurs ruineuses de la Justice, qui ont le plus irrité la nation, c'est le *préjugé de la noblesse* pour lequel elle a manifesté le plus de haine ; ce qui prouve évidemment que ce sont les bourgeois, les gens de lettres, les gens de finances, et tous ceux enfin qui jalouaient la noblesse qui ont soulevé contre elle le petit peuple dans les villes et les paysans dans les campagnes. [...] Les gens d'esprit, les gens riches trouvaient donc la noblesse insupportable ; et la plupart la trouvait si insupportable qu'ils finissaient par l'acheter¹. » L'expérience est ici encore du côté de Rivarol : la jalousie se montre toujours plus éloquente que la souffrance ; et l'étude de l'origine sociale des députés ne peut que corroborer son hypothèse : « N'était-ce pas en même temps une véritable jouissance pour des députés, dont la plupart avaient passé leur vie à saluer le bailli de leur village ou à courtiser l'intendant de leur province ? n'était-ce pas, dis-je, une douce jouissance pour eux, que de fouler aux pieds un des premiers trônes du monde² ? » Contemplant le spectacle des vanités bourgeoises comblées par l'abaissement de la noblesse, Rivarol ne pouvait qu'accueillir avec scepticisme les théories selon lesquelles les révolutionnaires n'auraient fait que suivre le plan d'un vaste complot et obéir aux injonctions de quelques initiés. En cela, Rivarol révèle bien une de ses faiblesses : aveuglé par la clarté de sa propre intelligence, il paraît incapable de saisir la part d'irrationnel dans la Révolution.

Pour autant, il sut démasquer et comprendre les calculs politiques qui déterminaient secrètement le cours des choses. Néanmoins, c'est encore en les rattachant à des ambitions personnelles, à des vanités insatisfaites, à des vices invétérés qu'il analyse les ressorts qui font mouvoir l'Assemblée. Durant ses deux premières années, la Révolution fut conduite par des hommes dont la notoriété était déjà grande dans les dernières années de l'Ancien Régime : pour

1. *Journal politique national*, n° 17.

2. *Journal politique national*, n° 23.

Rivarol qui, de près ou de loin, les connaissait tous, elle fut d'abord une affaire de personnes. Clairvoyant jusque dans sa haine, Rivarol n'eut qu'à laisser parler sa vieille inimitié envers Mirabeau pour décrire mieux que personne son rôle durant les journées d'octobre : « Telle a toujours été, dans cette révolution, la profonde sagesse de M. de Mirabeau : il n'est point de parti où il n'ait eu des intelligences, et qui n'ait compté sur lui. [...] C'est ainsi que, trafiquant sans cesse de sa personne, faisant et rompant ses marchés, tous les jours il a, par l'universalité de ses intrigues et la texture de ses perfidies, si bien embarrassé sa renommée que la foule de nos écrivains ne sait plus à quel parti doit enfin rester la honteuse propriété du nom de *Mirabeau*¹. » En vrai moraliste, Rivarol semble d'ailleurs goûter le spectacle qu'offraient la corruption et la duplicité d'un tel personnage.

Tous les acteurs de la Révolution ne suscitèrent pas un aussi vif intérêt de sa part. Trois figures éminentes des premières années de la Révolution furent cependant pour lui des cibles de choix : Necker, La Fayette et le duc d'Orléans. Incarnant à lui seul la collusion des gens de finance et des gens de lettres, Necker s'offrait naturellement en victime à l'ironie vengeresse de Rivarol. Celui-ci ne lui pardonna jamais d'avoir favorisé les troubles dans l'espoir de se rendre indispensable et d'avoir abandonné le roi au moment où son appui aurait été le plus nécessaire, pas plus qu'il ne pardonnait au « Héros des deux mondes » d'avoir piétiné les institutions les plus vénérables pour avancer ses ambitions. Depuis les débuts de la Révolution, où il le ridiculise dans le *Petit dictionnaire* (« sa gloire n'a encore rien coûté aux ennemis de la France ») jusqu'à la défection du général en 1792, suivie de sa capture par les Autrichiens, Rivarol ne lui épargna aucune avanie. Lorsqu'un homme sans mérite avait eu la témérité de vouloir se hausser à des hauteurs que Rivarol jugeait réservées aux âmes nobles ou aux esprits supérieurs, le malheur même ne pouvait lui servir d'excuse. Nul ne l'éprouva plus durement que le duc d'Orléans, puisque la mort ne suffit pas même à faire cesser les sarcasmes dont il était l'objet. À la fin de l'année 1793, Rivarol traça un portrait impitoyable du prince régicide : « Le crime avec tous ses leviers ne put soulever cette âme plongée dans son bourbier. [...] Le supplice de ce misérable fut bien plutôt la peine d'un dessein avorté qu'une satisfaction proportionnée pour les rois, pour les peuples et pour la morale². »

1. « Résumé » de la journée du 5 octobre 1789, *Journal politique national*, 2^e série n° 3.

2. *Portrait du duc d'Orléans et de Mme de G.* [Mme de Genlis], 1793, dans *Œuvres complètes*, Paris, 1808, t. V.

L'ironie de Rivarol, si elle le préserva de bien des emportements, l'empêcha pourtant de prévoir le rôle historique que la Révolution ferait jouer à des hommes qu'il avait cruellement moqués. Comment aurait-il pu prévoir que Robespierre, dont il avait ridiculisé l'éloquence guindée, froide et pompeuse, deviendrait le despote sanguinaire de la Terreur ? Cette incapacité à saisir la grandeur tragique des événements sous les apparences souvent grotesques de ceux qui y sont mêlés lui permet cependant de ne jamais tomber dans l'exagération. Les hommes que Michelet, enivré de rhétorique révolutionnaire, dépeint comme des titans luttant pour l'avènement du monde nouveau, Rivarol nous les fait voir dans leur comique vérité. Personne n'a mieux décrit la nouvelle élite : « Nous sommes convaincus en effet qu'il y a toujours des *aristocrates* en France. C'étaient autrefois les ministres, et ce sont aujourd'hui ceux qui gouvernent la Ville de Paris, Aristocrates Perruquiers, Aristocrates Bourgeois, Aristocrates Savetiers, tous ceux enfin qui protègent, qui font écrire, qui font trembler ou extravaguer à leur gré [...] les Journalistes-Citadins¹. » Ce rire universel n'épargne aucun des protagonistes de la Révolution. Ils sont jugés avec une rigueur proportionnée au bien qu'ils auraient pu faire. Ainsi, c'est à l'encontre du corps le plus puissant dans les premiers temps de la Révolution, l'Assemblée, que Rivarol manifeste le plus de sévérité : « Le temple de la législation s'est changé en un vain théâtre pour la foule des déclamateurs, en une arène orageuse, où l'audace et la violence ont triomphé de la faiblesse et de la timidité². » C'est encore à la faiblesse de l'Assemblée que Rivarol attribue l'impuissance de la France à se donner le régime à l'anglaise qui eût satisfait les aspirations qu'il partageait avec Mounier : « Le travail du Comité de Constitution fut trouvé trop faible par l'Assemblée ; il ne statuait que l'équilibre des pouvoirs, le rétablissement de l'autorité royale, la liberté et la tranquillité publiques ; il n'offrait en un mot qu'une constitution et on voulait une révolution³. » Cette ironie à l'égard des premiers essais du parlementarisme en France n'a certainement pas aidé Rivarol à gagner l'estime des libéraux du XIX^e siècle, de même que ses moqueries l'avaient brouillé de son vivant avec les émigrés. Rivarol lui-même en eut conscience ; son exil lui apparaissait comme la rançon de ses innombrables moqueries : « Si la Révolution s'était faite sous Louis XIV, Cotin eût fait guillotiner Boileau

1. *Journal politique national*, n° 14.

2. *Journal politique national*, n° 22.

3. *Ibid.*

et Pradon n'eût pas manqué Racine. En émigrant, j'échappai à quelques jacobins de mon *Almanach des grands hommes*¹. »

POURQUOI RIVAROL NE FUT PAS BURKE

Dès les premiers mois de la Révolution, Rivarol donne le sentiment d'en avoir mesuré l'ampleur et tiré de cette intuition d'impeccables déductions quant à l'avenir de la France. Alors que rien ne l'y prédisposait, il a été l'un des premiers à mettre son talent et sa réputation au service de la cause royale. Tout devrait donc le désigner à l'admiration de ceux qui, après lui, ont écrit pour dénoncer les atrocités commises par les révolutionnaires. La modération de sa pensée, son admiration pour les institutions anglaises, son attachement à la propriété et à la religion comme fondements du corps politique ouvraient la voie à un conservatisme éclairé qui aurait dû reconnaître en lui l'équivalent français de Burke. Il n'en fut rien. Son scepticisme en est la cause : « Je ne crains pas de le dire : dans cette révolution si vantée, prince du sang, militaire, député, philosophe, peuple, tout a été mauvais, jusqu'aux assassins². » Le froid mépris qu'il manifesta d'emblée pour tous les acteurs de la Révolution devait séduire les esprits libres mais ne pouvait que lui aliéner les défenseurs des institutions. Rivarol persista dans cette attitude, alors même que les épreuves présentes auraient dû lui faire oublier les anciennes erreurs de la cour.

Au contraire, l'auteur du *Journal politique national* ne consentit jamais à taire le mépris que lui inspirait l'ancien gouvernement : « Il faut plutôt, pour opérer une révolution, une certaine masse de bêtise d'une part qu'une certaine dose de lumières de l'autre³. » C'était une bien étrange façon de défendre la Couronne que de ridiculiser publiquement ses ministres et d'imputer son abaissement à leur incompétence.

L'admiration de Rivarol pour le véritable mérite lui fait ainsi perdre toute mesure lorsqu'il s'agit de dépendre les ordres privilégiés du royaume : « Car nous ne regardons pas comme aristocrates les gens de la cour et les nobles ; ils n'ont jamais été à nos yeux que d'ennuyeux libertins, à Paris, ou des mendiants à talons rouges, dans Versailles. Quels plaisants aristocrates en effet que des gens qui passaient leur vie à faire des dettes, à voir des filles ou à quêter

1. *Maximes et pensées*, p. 131.

2. *Journal politique national*, n° 14.

3. « Seconde Lettre à l'auteur du journal », *Journal politique national*, n° 6.

des grâces et des secours !¹ » Rivarol se plaît d'ailleurs à opposer la noblesse corrompue de Versailles à « ces chevaliers français si fiers, si brillants et si généreux, dont la race s'est tellement perdue que leur histoire est déjà notre mythologie² ». Les adversaires romantiques de la Révolution au XIX^e siècle, qui partagèrent ce regret de la véritable grandeur nobiliaire, furent cependant plus indulgents à l'égard de la noblesse de cour, qui sut racheter par le martyre les faiblesses dont elle s'était rendue coupable avant 1789. Rivarol, quant à lui, ne pressent pas la Terreur et n'a aucun scrupule à dévoiler dans son *Petit dictionnaire* l'avidité, la veulerie et la bêtise des grands seigneurs qui siègent à l'Assemblée.

Le sentiment de la faillibilité des individus ne le conduisit pas pour autant à s'exagérer les mérites des êtres collectifs qui furent appelés à figurer dans la Révolution. Rivarol se refusa toujours à voir dans le peuple français le souverain dont ses adversaires prétendaient établir le règne effectif. Tandis que les partisans de l'ordre nouveau exaltaient les vertus idéales de ce peuple, il leur opposait ironiquement le témoignage de l'expérience : « En général le peuple est un souverain qui ne demande qu'à manger et sa majesté est tranquille quand elle digère³. » Pas plus que la noblesse héréditaire ou le principe monarchique, la souveraineté populaire ne pouvait être acceptée sans discussion par un esprit aussi rétif à tout idéalisme politique : « Or il y a deux vérités qu'il ne faut jamais séparer en ce monde : 1) que la souveraineté réside dans le peuple ; 2) que le peuple ne doit jamais l'exercer⁴. » Cette attitude de refus s'explique par une particularité de sa pensée : dans un pays tout entier adonné au culte de la raison et dont les nouvelles élites aspiraient à gouverner de manière scientifique, Rivarol demeure fidèle à sa vocation de grammairien : il se montre en toutes circonstances plus soucieux de l'usage que des systèmes.

Ce souci de réalisme, qui devait apparaître comme un vice honteux dans une époque qui goûtait par-dessus tout l'abstraction et le paradoxe, constitue très certainement le cœur de sa pensée. Sur ce point, Rivarol se rattache en effet à une tradition intellectuelle plus ancienne et largement ignorée des Philosophes. Il en fait habilement l'aveu dans le *Journal politique national*. Un article intitulé « Des libelles du temps⁵ » y est consacré à la réfutation de *La France*

1. *Journal politique national*, n° 14.

2. *Journal politique national*, n° 21.

3. *Ibid.*

4. *Journal politique national*, n° 16, « Lettre de l'abbé Sabatier de Castres », datée de Bruxelles.

5. *Journal politique national*, n° 16.

nouvelle, que Camille Desmoulins publia en 1790 pour justifier la Révolution. Procédé insolite, Rivarol y résume son argumentation par une citation des *Essais* de Montaigne : « En vérité, l'excellente et meilleure police à chacune nation est celle sous laquelle elle s'est maintenue longuement ; la forme et commodité dépendent de l'usage. [...] Nous nous déplaçons volontiers de la condition présente ; mais je tiens pourtant que d'aller désirant le commandement du petit nombre en un État populaire ou, dans la monarchie, un autre gouvernement, c'est vice ou folie. » Par ce moyen, Rivarol s'inscrit dans la longue tradition politique des défenseurs éclairés de la monarchie, dont Montaigne et les auteurs de la *Satire Ménippée* furent les représentants à l'époque de la Ligue. Étant le premier à appliquer à la Révolution les principes de sagesse et de modération qui les avaient distingués dans les troubles du passé, il peut passer ainsi pour l'un des premiers véritables *conservateurs* français.

Cet attachement au parti de la sagesse devait conduire Rivarol à défendre le principe d'une monarchie constitutionnelle. Renonçant à son habituelle sévérité envers les membres de l'Assemblée, il fait ainsi, dans les numéros 22 et 23 du *Journal politique national* (automne 1789), l'éloge des membres les plus sages du Comité de constitution. En apportant son soutien à Mounier, partisan d'une monarchie parlementaire à l'anglaise, Rivarol ne trahissait nullement ses principes. Une constitution pouvait rendre à la France la tranquillité qui était nécessaire aux réformes. Quoique Mounier en ait été l'un des promoteurs les plus fervents, Rivarol conserva toujours une hostilité sans réserve à l'égard de la Déclaration des droits de l'homme, dans laquelle il ne voyait que « le code des sauvages » : « Au lieu d'une constitution et d'une législation, ils annoncèrent hautement qu'ils allaient faire une *déclaration des droits de l'homme*, c'est-à-dire qu'avant de nous donner un livre nécessaire, ils voulurent faire une préface dangereuse. [...] Dire que tous les hommes *naissent et demeurent libres*, c'est dire en effet qu'ils *naissent et demeurent nus*. Mais les hommes naissent nus et vivent habillés, comme ils naissent indépendants et vivent sous des lois¹. » Ces prises de position éloignaient ainsi Rivarol des rares hommes avec qui il aurait été susceptible de s'entendre, avant qu'ils ne fussent tous dispersés dans l'exil.

Poursuivant son réquisitoire contre les philosophes parvenus au pouvoir dans la Révolution, l'ancien protégé de Voltaire s'était entièrement détaché des Lumières : « Les voilà donc au fond de leurs tombeaux, devenus à leur insu, les pères d'une famille de

1. *Journal politique national*, n° 19.

philosophes qui ont pris, en leur nom et sous leur étendard, la nouveauté pour principe, la destruction pour moyen et une révolution pour point fixe. [...] Le genre humain a-t-il souffert de toutes les guerres de religion autant que de ce premier essai du fanatisme philosophique ¹ ? » Désabusé sur la capacité des hommes à se laisser guider par la raison, Rivarol se montre pleinement conservateur dans le *Discours préliminaire*. Tout y rappelle les *Réflexions* de Burke ; et, s'il avait pu, comme Burke, donner à sa pensée des fondements aussi solides que le bien-fondé métaphysique de la tradition et le génie de la nation britannique, Rivarol aurait été en position de faire école. Mais rien ne pouvait l'arracher à son scepticisme naturel ni lui donner la force nécessaire pour bâtir une doctrine : lorsque Rivarol revint de l'illusion qui aveugla les Philosophes, son aptitude à croire était épuisée. Si l'Église lui apparut à la longue comme une institution bienfaisante, le christianisme ne cessa jamais d'être pour lui un objet de moquerie. Il en vient même à traiter de façon égale la foi nouvelle en la raison et les certitudes immémoriales du catholicisme : « L'Assemblée nationale a pris pour réussir un des grands moyens de l'Évangile : c'est de prêcher la haine des riches, c'est de les traiter tous de *mauvais riches*. De là au partage des biens, il n'y a qu'un pas. C'est une dernière ressource que nos philosophes ne voient, dans l'obscur avenir, qu'avec une secrète horreur. [...] Les novateurs trompent le peuple sur ce monde, comme les prêtres l'ont trompé sur l'autre. L'*égalité absolue* parmi les hommes est l'*Eucharistie* des Philosophes ². » Rivarol fut seul, parce que la contre-révolution comme école de pensée ne pouvait se bâtir sur l'héritage des Lumières et parce que Rivarol en était, *nolens volens*, l'un des derniers représentants.

La postérité fut sévère pour « le Tacite de la Révolution ». Privé de recul historique, affligé d'une incurable paresse et flatté dans ses mauvais penchants par le souvenir d'une société dont il avait été l'idole, Rivarol fut néanmoins l'un des observateurs les plus brillants et les plus lucides de son temps. Conscient que la chute de la monarchie avait été précipitée par des littérateurs, Rivarol mesurait d'ailleurs toute l'importance de son rôle dans la Révolution : « Il faut admirer les philosophes qui écrivaient avec élévation pour corriger les gouvernements et non pour les renverser, pour soulager les peuples et non pour les soulever ; mais les gouvernements ont méprisé la voix des grands écrivains et ont donné le temps aux petits

1. *De la philosophie moderne*, p. 3-5.

2. *Journal politique national*, n° 23.

esprits de commenter les ouvrages du génie et de les mettre à la portée de la populace¹. » Il arriva trop tard pour jouer efficacement ce rôle et la place qu'il aurait dû remplir demeura vide. Rivarol ne parvint jamais à s'affranchir de son propre personnage : trop spirituel pour les amateurs de théorie, trop voltairien pour les dévots, trop libéral pour les royalistes fidèles, il parvint sans peine à se faire admirer mais ne sut jamais faire partager sa vision du monde.

Rivarol se distingua pourtant par des audaces de style sans exemple chez ses maîtres et des aperçus politiques qui révèlent une extraordinaire intuition des grands mouvements de l'histoire. En août 1789, il résume ainsi l'évolution de la monarchie avec une profondeur qui annonce Tocqueville : « On est forcé, en lisant l'histoire, d'avouer que nos rois, afin d'accroître leur puissance, passaient leur vie à empiéter sur les privilèges de la noblesse et du clergé ; de sorte que le peuple et l'Assemblée nationale, en écrasant la noblesse, le clergé et la magistrature, dans la révolution actuelle, n'ont fait qu'achever l'ouvrage des rois. » Plus que par ses qualités d'historien, Rivarol se distingue de tous les contemporains de la Révolution par une singulière prescience de l'avenir. Ainsi envisage-t-il, dès le 6 août 1789, l'éventualité d'un pouvoir militaire issu de la Révolution. Les faits confirmèrent cette prévision de façon éclatante ; mais Rivarol ne se contenta pas, en habile interprète des enseignements du passé, d'annoncer l'avènement d'un nouveau César. Dès le 18 Brumaire, il entrevit l'Empire : « Il sera plaisant de voir un jour les philosophes et les apostats suivre Bonaparte à la messe en grinçant des dents ; et les républicains se courber devant lui. [...] Il serait plaisant qu'il créât un jour des cordons et qu'il en décorât les rois ; qu'il fit des princes et qu'il s'alliât avec quelque ancienne dynastie². » Et il sut prévoir sa chute : « La légitimité réunira les rois tôt ou tard et tuera Bonaparte³. » Antoine de Rivarol mourut à Berlin, le 11 avril 1801, alors qu'il s'apprêtait à rentrer en France.

ARNAUD ODIER,
essayiste.

1. *Journal politique national*, n° 13.

2. *Réflexions et maximes*, dans *Les Plus Belles Pages de Rivarol*, p. 36.

3. *Maximes et pensées*, p. 146.

III

JOSEPH DE MAISTRE

La postérité a retenu de Joseph de Maistre¹, ce contemporain de la Révolution française, qu'il a été l'un de ses plus farouches adversaires. Ses détracteurs l'ont peint sous les traits d'un doctrinaire sectaire, dont la pensée préfigurait les idéologies totalitaires du xx^e siècle. Ce portrait, que plusieurs études récentes ont nuancé², comporte une part de vérité : dans son combat contre l'esprit révolutionnaire, Maistre développe, par réaction, une philosophie de l'autorité qui peut légitimement révolter une conscience moderne attachée aux droits de l'homme, aux idéaux démocratiques et à la tolérance religieuse. Un tel penseur est-il pour autant inutile à notre temps ? Rien n'est moins sûr, car l'indignation que lui inspire la Révolution le rend souvent clairvoyant : il n'a pas son pareil pour apercevoir *in situ* les failles ou les illusions des systèmes politiques issus de cette période.

Il ne faut pas croire cependant que l'hostilité de Maistre soit immédiate lorsque se produisent les événements de 1789. Ceux-ci, dans un premier temps, sont au contraire regardés sans malveillance par ce magistrat savoisien, fils du second président du Sénat, dont la famille a été récemment anoblie par son souverain, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III. Maistre, comme tant de beaux esprits à cette époque, est perméable aux idées nouvelles : si son attachement au trône et à l'autel est solide, il n'en possède pas moins

1. Les références à l'œuvre de Maistre renverront, sauf exception, à l'édition de ses *Œuvres complètes (O.C.)*, 14 vol., Lyon, Vitte et Perrussel, 1884-1886, réimpr. en fac-similé, Genève, Slatkine Reprints, 1979.

2. Voir notamment Philippe BARTHELET (dir.), *Joseph de Maistre*, Lausanne, L'Âge d'Homme, coll. « Dossier H », 2005 ; Antoine COMPAGNON, *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005 ; Jean-Yves PRANCHÈRE, *L'Autorité contre les Lumières. La philosophie de Joseph de Maistre*, Genève, Droz, 2004.

l'*Encyclopédie*, il a lu tout Voltaire et connaît son Jean-Jacques sur le bout des doigts. Initié à la franc-maçonnerie dans sa jeunesse, il a joué un rôle important dans l'essor des loges du Rite Écossais Rectifié et a considéré avec sympathie la fronde parlementaire des dernières années du règne de Louis XVI. Bref, le sénateur chambérien est un fidèle de la monarchie, qui réprovoque les excès de l'absolutisme et se montre ouvert à de prudentes réformes, à l'initiative du pouvoir royal. Cherchant à concilier tradition et rénovation dans le cadre des lois, il ne fait pas mystère de son admiration pour les institutions de l'Angleterre, dont il apprécie les penseurs politiques.

S'il ne s'alarme guère devant la convocation des états généraux et les projets constitutionnels des monarchiens, l'abolition des droits féodaux, lors de la nuit du 4 août, le refroidit durablement. Le recours à l'émeute populaire, les mesures dirigées contre l'Église, la volonté de ruiner les anciennes institutions lui sont profondément antipathiques. Désormais soucieux de tenir la Savoie à l'écart du torrent révolutionnaire, il prône l'accélération des réformes dans le duché, pour éviter la contagion jacobine. Se référant encore au modèle anglais, il reprend à son compte les réflexions du jurisconsulte Jean-Louis Delolme sur la *Constitution de l'Angleterre* (1771) et découvre avec un vif intérêt « l'admirable Burke ¹ », dont il s'est procuré les *Réflexions sur la Révolution de France* (1790) dès leur traduction. En janvier 1791, dans une lettre à son ami Henri Costa de Beauregard, il rend hommage à cet ouvrage qui a grandement contribué, explique-t-il, à renforcer ses « idées antidémocrates et antigallicanes ² ».

L'invasion de la Savoie par les troupes du général de Montesquiou-Fezensac achève, en septembre 1792, de faire de lui l'adversaire résolu du jacobinisme. C'est à Lausanne, l'un des principaux foyers de l'émigration, où l'a conduit le chemin de l'exil, qu'il prend pour la première fois la plume, en avril 1793, afin de combattre la Révolution. Correspondant du roi de Sardaigne dans cette ville, il y assure des missions d'agent consulaire et de renseignement, tout en s'employant à préparer

1. Lettre du 21 janvier 1791 au comte Henri Costa de Beauregard, dans *O.C.*, t. IX, p. 11.

2. *Ibid.* Le libéralisme de Burke n'est pas incompatible avec des principes conservateurs, qui expliquent son hostilité à l'égard de la Révolution. En politicien pragmatique, partisan du droit naturel, le penseur irlandais, qui croit à une sagesse fondée sur l'expérience, est respectueux des traditions ancestrales, dans lesquelles il voit un « recueil de la raison de tous les siècles » (*Réflexions sur la Révolution de France*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1989, p. 121). À la souveraineté populaire et à la déclaration de droits universels, ces chimères qui mènent au despotisme, il oppose une conception de la liberté civile reconnaissant au peuple des droits relatifs, particuliers à chaque nation, qui ne légitiment pas pour autant la revendication d'« une part de pouvoir et d'autorité dans la conduite des affaires de l'État » (*ibid.*, p. 75).

l'offensive des armées austro-sardes contre les occupants de sa terre natale. C'est dans ce contexte qu'il publie les quatre premières *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*. Fortement inspirées par la lecture de Burke, ces lettres empruntent à celui-ci maints arguments pour dénoncer les « crimes épouvantables ¹ » dont sont responsables les révolutionnaires. Maistre dénonce comme Burke la terreur idéologique des systèmes abstraits, à prétention universalisante, qui se fondent sur l'utopie rationaliste pour instaurer *ex nihilo* un nouvel ordre politique. Comme Burke encore, il leur oppose l'excellence de ces préjugés immémoriaux enracinés dans la sagesse des nations et les particularismes locaux, qui permettent de maintenir les liens politiques et moraux lentement tissés à travers l'histoire. Comme Burke enfin, il manifeste sa pleine confiance dans la valeur de l'expérience qui commande, en matière de droit, d'adapter les lois « au génie des peuples ² », tout en imposant l'évidence de ces « deux vérités incontestables » : « que l'égalité est impossible et que l'aristocratie héréditaire est inévitable » ³. D'où cette conclusion du royaliste savoisien, proche de celle du penseur irlandais : le gouvernement monarchique peut sans doute être amendé par de prudentes réformes ; rien n'autorise cependant la présomption insensée de tous ceux qui veulent le renverser « pour le refaire sur des théories idéales ⁴ ».

L'empirisme de Burke fournit donc à Maistre des arguments pour combattre l'« esprit d'innovation ⁵ » qui est à ses yeux la maladie de son siècle. En outre, le Savoyard trouve en germe chez son confrère la thèse selon laquelle la France, par quelque grand forfait, a attiré sur elle la vengeance céleste. C'est pour « venger je ne sais quels crimes abominables », affirme Burke, que le Ciel a soumis la France à un « joug abject et avilissant » ⁶. Maistre reprend l'idée dans la troisième des *Lettres d'un royaliste savoisien*, même s'il n'en tire pas encore toutes les conséquences : citant une formule de Tacite – « Jamais la Divinité n'avait prouvé par des signes plus terribles et plus décisifs, qu'indifférente sur notre bonheur, elle ne songeait qu'à punir » –, il est tenté, dit-il, de l'appliquer aux « malheureux jours ⁷ » que vivent les Français. La cinquième des *Lettres*, qu'il renonce à publier ⁸, le conduit alors à prendre du recul pour s'in-

1. *Lettres d'un royaliste savoisien*, Lettre 4, dans *O.C.*, t. VII, p. 18.

2. *Ibid.*, Lettre 3, p. 151.

3. *Ibid.*, Lettre 4, p. 225.

4. *Ibid.*, Lettre 3, p. 154.

5. *Ibid.*, Lettre 4, p. 206.

6. Edmund BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France*, p. 250.

7. *Lettres d'un royaliste savoisien*, Lettre 3, p. 132-133.

8. Cette Lettre 5 a été éditée par Jean-Louis Darcel, dans la *Revue des études maistriennes*, n° 4, 1978, p. 7-89.

téresser aux sources idéologiques de la Révolution, qu'il cherche dans la philosophie des Lumières. Rédigée au début de 1794, cette lettre se place dans la même perspective que l'*Étude sur la souveraineté* à laquelle Maistre travaille entre juillet 1794 et juillet 1795. Il s'agit de réfuter les arguments développés par Rousseau dans le *Contrat social*, d'établir, à partir de données historiques, qu'il ne saurait y avoir de république durable et que le roi n'est pas souverain par droit de conquête, contrairement aux thèses soutenues jadis par Boulainvilliers¹, mais que son pouvoir a pour fondement le droit divin. La souveraineté du peuple, ce postulat fondamental de la Révolution, est ainsi tournée en dérision :

Le peuple, dira-t-on, exerce sa souveraineté par le moyen de ses représentants. Cela commence à s'entendre. Le peuple est un souverain qui ne peut exercer la souveraineté : [...] si l'on suppose 25 millions d'hommes en France et 700 députés éligibles chaque deux ans, on découvre que si ces 25 millions d'hommes étaient immortels et que les députés fussent nommés par tour, chaque Français se trouverait roi périodiquement chaque trois mille cinq cents ans environ. Mais, comme dans cet espace de temps, on ne laisse pas de mourir de temps en temps, et que d'ailleurs les électeurs sont maîtres de choisir comme il leur plaît, l'imagination est effrayée du nombre épouvantable de rois condamnés à mourir sans avoir régné².

C'est dans ces ouvrages longtemps restés inédits que se trouve en germe la réflexion politique – sur la souveraineté, sur les constitutions écrites, sur les diverses formes de gouvernement – dont les *Considérations sur la France* marqueront le plein épanouissement. À partir de 1794, en effet, Maistre infléchit sa réflexion sur la Révolution dans un sens « métapolitique ». Ce terme, qui lui sert à tisser des liens étroits entre politique et métaphysique, désigne dans son esprit une philosophie dans laquelle est réaffirmée l'origine divine de la souveraineté, condition de l'existence sociale. C'est en se référant désormais à cette « métapolitique » qu'il va penser l'événement révolutionnaire et le rapporter à un dessein providentiel. Le *Discours* qu'il adresse, en août de cette année, à la marquise de Costa, à la suite de la mort de son jeune fils Eugène, lors du combat de Saccarella, près du col de Tende, le conduit ainsi à s'interroger sur le sens des souffrances infligées aux victimes qui ont été emportées par le torrent révolutionnaire. Dans les pages du manuscrit non

1. Dans ses *Essais sur la noblesse*, publiés en 1732, Boulainvilliers développa la thèse « germaniste » selon laquelle l'origine du pouvoir aristocratique en France résultait de la conquête franque.

2. *Étude sur la souveraineté*, dans *O.C.*, t. 1, p. 312.

retenues pour l'impression apparaît, encore à l'état d'ébauche, la thèse qui le rendra célèbre :

Élevons-nous surtout à de grandes pensées et voyons dans la Révolution française ce qu'il faut y voir : un Jugement terrible pour ce moment présent et une Régénération infaillible pour celui qui suivra [...]. Il s'en faut donc de beaucoup que le sang innocent qui coule aujourd'hui soit inutile au monde. Tout a sa raison que nous connaissons un jour. Le sang de la céleste Élisabeth était peut-être nécessaire pour faire équilibre dans le plan général au Tribunal révolutionnaire, et celui de Louis XVI sauvera peut-être la France ¹.

Cette lecture de l'histoire contemporaine, qui postule la signification transcendante de l'événement, conduit, on le voit, à l'hypothèse d'un châtement régénérateur. La Révolution, qu'on pouvait être tenté de ramener à un non-sens désespérant, devient tout à coup intelligible. Mais de quoi au juste la France a-t-elle été châtiée ? Pour répondre à cette question, selon Maistre, il faut se rappeler que « chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir ² » dans le plan providentiel. La France, dans cette perspective, a été appelée à exercer une « magistrature » spirituelle sur les autres nations : « La Providence, qui proportionne les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et, pour ainsi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère, en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes ³. » Cette influence, combinée avec l'« élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours » dans les « idées nationales du peuple français » ⁴, voue cette « nation extraordinaire ⁵ » à la propagation des vérités chrétiennes.

La « monarchie de la langue française », comme « l'esprit de prosélytisme » qui est pour Maistre « la partie saillante » de notre « caractère national » ⁶, sont ce qu'il appelle des *fonctions*, c'est-à-dire des attributs destinés à un usage voulu de Dieu, dont on ne saurait s'écarter sans dommage. En vertu d'une « loi éternelle

1. Cité dans Jean-Louis DARCEL, Introduction de son édition des *Considérations sur la France*, Genève, Slatkine, 1980, p. 31-33.

2. *Considérations sur la France*, chap. II, dans *O.C.*, t. I, p. 8.

3. *Ibid.*, p. 24-25.

4. *Du pape*, Discours préliminaire (§ 2), dans *O.C.*, t. II, p. xxiv.

5. *Ibid.*, p. xxvi.

6. *Considérations sur la France*, chap. II, dans *O.C.*, t. I, p. 25.

du monde moral ¹ », ces fonctions impliquent des *devoirs*. Or la France, tout au long du XVIII^e siècle, a manqué singulièrement à ses responsabilités : cette nation d'origine celtique et romaine qui fut créée par des évêques – Maistre, s'appuyant sur Gibbon, aime à le rappeler – a laissé Voltaire et ses amis philosophes propager leur venin. Elle a toléré qu'ils missent la souveraineté en péril, en s'attaquant aux lois fondamentales du pays. En permettant, de surcroît, à de tels « poisons » de se répandre chez ses voisins européens, la France a abusé de ses dons « de la manière la plus coupable » : « [...] comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles ². » Ainsi s'explique la Révolution française, cette « punition [...] effrayante ³ » dont le but providentiel est de tirer du sang versé une régénération nationale.

Maistre veut croire en effet qu'un bien doit nécessairement sortir d'un mal aussi radical. Car le caractère maléfique de la Révolution ne fait aucun doute pour lui. Si l'ambition du jacobinisme a été de réaliser dans la pratique l'idéal politique des Lumières, si c'est au nom de la raison émancipatrice que les révolutionnaires ont cru faire advenir le rêve dans la réalité en instaurant la liberté individuelle, l'égalité des droits et la souveraineté du peuple, on ne saurait oublier que cette application méthodique des principes de la philosophie a conduit au cauchemar de la Terreur. « Il faut songer, rappelle Maistre à propos des massacres de Nantes, que la cruauté la plus infâme a sévi sans miséricorde, qu'elle a sévi partout avec une recherche dont le souvenir seul fait encore dresser les cheveux ⁴. » Loin d'œuvrer aux progrès de la civilisation, les crimes commis au nom des idéaux de la raison n'ont engendré qu'une sauvagerie sans frein mêlant l'« atrocité systématique » à la « corruption calculée » ⁵.

Le gouvernement révolutionnaire, sous prétexte de limiter l'arbitraire du pouvoir royal, a sapé les fondements du lien social et a donné carrière à la tyrannie d'un petit nombre d'acteurs livrés à leurs passions individuelles. Croyant travailler au bonheur de l'humanité, ceux-ci ont effectivement déchaîné les puissances du mal. Ainsi, la Révolution a été cette « révolte insensée et sacrilège, commise contre tout ce qu'il y a de plus saint dans l'univers, couronnée par un énorme parricide, et qui a couvert l'Europe de larmes et de sang ⁶ ».

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 8.

3. *Ibid.*

4. *Bienfaits de la Révolution française*, dans *O.C.*, t. VII, p. 492.

5. *Considérations sur la France*, chap. IV, dans *O.C.*, t. I, p. 53.

6. Lettre du 2 octobre 1809 au comte de ***, dans *O.C.*, t. XI, p. 322.

Pour échapper au sentiment d'horreur et d'absurdité suscité par la barbarie qui s'y exprime, force est bien d'invoquer une inspiration diabolique. Comment pourrait-on expliquer autrement, se demande Maistre, cette frénésie de profanation et de sacrilège qui s'est emparée des acteurs de la Révolution pour concentrer tous leurs efforts sur la destruction de l'Église catholique et de la monarchie, ces fondements sacrés de la souveraineté ?

Les *Considérations sur la France* que Maistre publie en 1797 affirment donc le « caractère satanique ¹ » de la Révolution. Celle-ci se distingue des troubles antérieurs comme « un événement unique dans l'histoire » précisément parce qu'elle est « mauvaise radicalement » : elle représente « le plus haut degré de corruption connu » ou, si l'on veut, « la pure impureté » ². Maistre insiste sur la démesure de la violence révolutionnaire, cette « boucherie » par laquelle « la terre de France » a été « abreuvée du sang de ses enfants » ³. Il dépeint le pouvoir jacobin comme un « monstre de puissance ⁴ », avide de carnages. Mais ces innombrables effusions sanglantes, qui caractérisent la prétendue épopée révolutionnaire, n'en restent pas moins, à ses yeux, un moyen dont Dieu fait usage pour sauver la France. Pour Maistre, en effet, le déchaînement du mal révolutionnaire, caractérisé à la fois par l'esprit de révolte et la division, ne peut être que temporaire : l'action des forces diaboliques que révèle la Révolution est assujettie à la volonté de Dieu, qui vise le retour à l'ordre. L'événement révolutionnaire, si obscur qu'il puisse paraître, prélude donc à la restauration de l'autorité divine à travers son expression humaine : la monarchie.

C'est pourquoi l'auteur des *Considérations sur la France* invite ses lecteurs à garder espoir jusque dans leur épouvante. Lorsqu'il affirme que « jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain ⁵ », il entend arracher ses contemporains à la fascination horrifiée d'une pure négativité. Dans la perspective qu'il adopte, il n'est pas question de poser l'esprit de négation qui s'illustre dans la Révolution comme un principe portant en soi sa pleine suffisance : événement sublime par la terreur sacrée qu'il suscite, la Révolution révèle le conflit du néant et de l'être qui, en toute logique, doit tourner en faveur de ce dernier. Dès lors, il n'est pas étonnant que les spéculations de Maistre sur l'avenir le conduisent à envisager le triomphe de la légitimité monarchique

1. *Considérations sur la France*, chap. v, dans *O.C.*, t. I, p. 55.

2. *Ibid.*, chap. iv, p. 52.

3. *Ibid.*, chap. ii, p. 16.

4. *Ibid.*, chap. ii, p. 18.

5. *Ibid.*, chap. i, p. 7.

lorsque sera achevé le processus révolutionnaire. Au terrible obscurcissement de l'histoire en proie aux déchirements succédera, prédit Maistre, une harmonie retrouvée : en 1814, ces propos lui vaudront une réputation de visionnaire dans une bonne partie de l'opinion qui verra dans la Restauration la confirmation de ses prévisions.

Loin de jouir d'un tel succès, l'écrivain, rapidement déçu par le gouvernement de Louis XVIII, se montrera alors tout aussi perspicace en déplorant la persistance de l'empreinte révolutionnaire sur les hommes en charge des affaires. Pour comprendre sa déception, il faut considérer que la Révolution marque indubitablement à ses yeux une époque de l'histoire, sans qu'il adhère, pour autant, aux thèses libérales qui y voient un mouvement inéluctable, une sorte de bond en avant de l'humanité sur lequel rien ne sert de revenir. Maistre, au contraire, est persuadé que cette époque trouve son origine dans l'évolution de la monarchie française à l'âge classique, et que c'est en prenant en compte les données de ce moment historique qu'il faut repenser cette monarchie, dans une perspective visant moins à la réformer dans le sens de la nouveauté qu'à la restituer à son intégrité primitive. Selon lui, une tendance laïque et démocratique a en effet affecté, dès cette période, le pouvoir royal, tendance qui s'est manifestée aussi bien dans le gallicanisme que dans la complaisance des gouvernements successifs à l'égard du calvinisme, du jansénisme et, pour finir, de la philosophie des Lumières. Dès le siècle de Louis XIV, la monarchie absolue a montré une tendance à favoriser dangereusement les forces pernicieuses qui devaient causer sa ruine.

La Révolution, selon Maistre, a donc des racines intellectuelles dans l'Ancien Régime, et celles-ci sont encore vivaces sous la Restauration. Tout le projet maistrien consiste à rappeler sans cesse la monarchie à son origine théocratique et à ses prérogatives de droit divin. Rétablir le pouvoir monarchique n'a en effet de sens, pour l'écrivain, qu'à condition de le rectifier, de le refonder, en le rapprochant d'une perfection idéale, qui le ramène à son essence supposée. C'est ce qui rend indispensable, selon les thèses exposées dans *Du pape*, l'alliance de l'Église et de la monarchie française dans une commune défense de la souveraineté, c'est-à-dire l'effacement, fondé sur la postulation de l'infaillibilité pontificale, du dualisme du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel par la réunion de Rome et de Paris, dans une « ellipse » catholique à « deux foyers »¹. Maistre radicalise-t-il ainsi un autoritarisme mal assumé par la monarchie absolue à l'âge classique ? ou bien manifeste-t-il sa nostalgie d'un ordre monarchique idéal dans lequel « le balancement de toutes les

1. Lettre du 22 mai 1814 au comte de Blacas, dans *O.C.*, t. XII, p. 434.

influences ¹ » maintenait une sorte d'équilibre miraculeux entre le pouvoir souverain et les tolérances traditionnelles qui protégeaient les libertés ? Quelle que soit la signification véritable de la restauration théorisée par Maistre, un fait essentiel demeure : c'est son profond désaccord avec la Restauration réelle. Un tel régime, trop timoré, n'est pas, du point de vue maistrien, un vrai rétablissement de la souveraineté monarchique, mais un compromis dangereux, qui ne juggle en rien l'entropie révolutionnaire.

On le voit, l'attitude de Maistre après 1814 est déterminée par l'idée que « la Révolution n'est pas finie ² » malgré le retour des Bourbons sur le trône. Il en résulte pour lui une situation à la fois dérisoire et tragique qui fait osciller sa pensée entre un pessimisme hautain, teinté d'ironie et une espérance eschatologique. Ainsi, l'écrivain, à la fin de sa vie, n'hésite pas à prédire la dissolution de la société sous l'effet d'un individualisme sans limites et d'une décomposition des idéologies, mais aussi à déceler dans l'« état extraordinaire et violent » de l'Europe moderne les signes d'« un changement inévitable » ³. Envisageant, devant la médiocrité politique de la Restauration, une possible proscription des Bourbons par la Providence, il n'en attend pas moins « la grande révolution morale qui se prépare ⁴ » et, pour finir, une régénération définitive de la France par une « révélation de la vérité dans l'esprit des masses ⁵ ».

On le voit, Maistre, quelles que soient ses hésitations, reste tributaire de la perspective eschatologique qui est la sienne lorsqu'il envisage les suites de la Révolution au XIX^e siècle. Le peuple français ne saurait avoir le choix, selon lui, qu'entre le salut universel ou la chute dans le néant. Si cette conception de la mission de la France a beaucoup frappé l'imagination des romantiques, elle a perdu aujourd'hui de son crédit. L'histoire s'est vidée de ses potentialités épiques et l'on n'a plus le goût des prophéties. La France est devenue une puissance moyenne. Sa langue n'a plus le même rayonnement qu'il y a deux siècles et elle n'a pas été, par ses armes, la cause d'une révolution religieuse en Europe. Si les idées françaises n'exercent plus guère de suprématie, l'opinion des sociétés démocratiques voit encore dans notre pays le berceau des droits de l'homme. Or c'est précisément la fécondité de ce legs que Maistre conteste avec des arguments qui méritent encore qu'on s'y arrête.

1. Lettre du 14 (26) février 1808 au chevalier de Rossi, dans *O.C.*, t. XI, p. 67.

2. Lettre du 16 (28) mai 1816 au comte de Vallaise, dans *O.C.*, t. XIII, p. 342.

3. Lettre du 5 septembre 1818 au chevalier d'Olry, dans *O.C.*, t. XIV, p. 149.

4. *Ibid.*

5. *Extrait d'une conversation entre J. de Maistre et M. Ch. de Lavau*, dans *O.C.*, t. XIV, p. 286.

En tant que Savoyard – c'est-à-dire, à son époque, étranger, fût-il francophone – l'écrivain est sensible à la contradiction qui apparaît d'emblée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, lorsque son préambule affirme que c'est l'Assemblée nationale de la France qui proclame ces droits universels. Comment, en effet, une nation peut-elle ainsi se faire le dépositaire de ce qu'elle présente par ailleurs comme un bien commun de l'humanité ? En identifiant les intérêts nationaux à ceux du genre humain, les révolutionnaires français ne se sont nullement élevés à l'universalité d'un principe unificateur : ils ont surtout dévoilé, selon Maistre, les potentialités funestes d'un impérialisme portant en lui les germes de la division et de la violence. Dans l'horreur sans limites de la Terreur, puis des campagnes napoléoniennes, Maistre voit donc la conséquence directe de la proclamation de ces droits universels, qui ne sont rien d'autre, à ses yeux, que la « guerre civile du genre humain ¹ ». « Voilà les *droits de l'homme* et les dons de la France ² », s'écrie-t-il en 1793 dans la première des *Lettres d'un royaliste savoisien*, après avoir décrit la Révolution comme l'alliance délétère du carnage et de l'immoralité. « Voilà les *droits de l'homme*, si bien esquissés par les avocats de Paris en 1790 ³ », s'exclame-t-il encore, quelques années plus tard, dans une lettre où il évoque la sanglante bataille d'Eylau. Ainsi instruit-il, avec constance, le procès de la grande œuvre des Constituants.

Le premier grief que Maistre adresse à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est d'avoir été inique en son principe, en portant atteinte à la légalité. Véritable machine de guerre contre l'Ancien Régime, cette Déclaration a violé le droit en vigueur en s'insurgeant contre les lois fondamentales sur lesquelles reposait jusque-là la légitimité de la monarchie. En portant un coup fatal à cet auguste édifice, elle a fait la preuve que les principes sociaux et politiques qu'elle défendait étaient non seulement inconciliables par nature avec l'ordre juridique réel mais qu'ils étaient aussi une pure chimère, comme la philosophie des Lumières, leur principale source d'inspiration. L'idée même de droits de l'homme, au nom de laquelle la Déclaration est devenue un manifeste insurrectionnel, n'est en effet, pour Maistre, qu'une abstraction maléfique, car il n'existe aucun « droit naturel » permettant de fixer la légalité dans des termes qui vaudraient en toutes circonstances pour l'humanité. L'homme étant par essence un animal sociable, il n'existe au contraire que des droits du citoyen qui varient dans l'histoire, selon les pays et les formes

1. Lettre du 25 avril (7 mai) 1814 à Mme de Constantin, dans *O.C.*, t. XII, p. 424.

2. *Lettres d'un royaliste savoisien*, Lettre 1, p. 107.

3. Lettre du 9 (21) mars 1807 au chevalier de Rossi, dans *O.C.*, t. X, p. 325.

de gouvernement. Ainsi, dans la cinquième des *Lettres d'un royaliste savoisien*, Maistre ironise-t-il sur le compte des rédacteurs de la Déclaration : « S'ils avaient dit *Les droits du citoyen*, ou de *l'homme-citoyen*, je les comprendrais encore ; mais j'avoue que *l'homme*, distingué du citoyen, est un être que je ne connais pas du tout. J'ai vu, dans le cours de ma vie, des Français, des Anglais, des Italiens, des Allemands, des Russes, etc. : j'ai même appris dans un livre célèbre, qu'*on peut être persan*. Mais je n'ai jamais vu *l'homme*, s'il a des *droits*, je m'en moque ; jamais nous ne devons vivre ensemble : qu'il aille les exercer dans les espaces imaginaires ¹. »

Cependant, la Déclaration tombe sous le coup d'un deuxième chef d'accusation pour Maistre : loin d'avoir rendu les hommes plus libres et plus fraternels, elle a déchaîné la guerre et son cortège de malheurs dans l'Europe entière. En décrétant la conscription, c'est-à-dire en faisant de chaque citoyen un soldat de la cause des droits de l'homme, la Révolution a provoqué une militarisation de la vie civile au terme de laquelle les combats, par leur ampleur et leur intensité, ont changé d'échelle, en mettant en jeu l'existence même des peuples ou leur dignité. Alors que les monarchies européennes, au cours du XVIII^e siècle, avaient su contenir les conflits armés dans les limites prescrites par un code de civilité fondé sur le droit international, les gouvernements révolutionnaires successifs, en menant une guerre à outrance contre l'Europe coalisée, n'ont cessé d'accroître le poids de l'élément militaire dans la société, jusqu'au paroxysme atteint par les levées en masse de l'ère napoléonienne.

C'est pourquoi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne saurait représenter *in fine* pour Maistre un progrès de la civilisation. Tout indique au contraire qu'elle constitue, à cet égard, une terrible régression. C'est ce que suggère l'*Éclaircissement sur les sacrifices* lorsqu'il décrit la Révolution comme la chute au niveau de « l'homme naturel ² » d'une nation qui passait, peu de temps auparavant, pour extrêmement civilisée. « Que vîmes-nous ? » demande Maistre : « En un clin d'œil les mœurs des Iroquois et des Algonquins ; les saintes lois de l'humanité foulées aux pieds ; le sang innocent couvrant les échafauds qui couvraient la France ; des hommes frisant et poudrant des têtes sanglantes, et la bouche même des femmes souillée de sang humain ³. » Par-delà la rêverie idéale de la Déclaration, il faut donc apercevoir l'atrocité réelle : au nom de ces droits dont une « barbarie

1. *Lettres d'un royaliste savoisien*, Lettre 5, p. 69. Ce passage sera repris dans les *Considérations sur la France*, chap. vi, dans *O.C.*, t. I, p. 74.

2. *Éclaircissement sur les sacrifices*, chap. II, dans *O.C.*, t. V, p. 325.

3. *Ibid.*, p. 324.

universelle » a été « l'effet inévitable »¹, la Révolution a donné naissance, non pas à l'homme, mais à un « sauvage décivilisé² ».

Maistre, dès lors, a beau jeu d'opposer aux illusions mortifères de la Déclaration, ce tissu de propositions fausses ou mensongères, le droit public de la monarchie absolue, considéré comme le véritable fondement de la légalité, de la paix et de la civilisation. On peut évidemment rester dubitatif devant cette argumentation. Toutefois, parce qu'il dénonce la violence inscrite dès l'origine dans l'émancipation révolutionnaire, Maistre anticipe souvent sur les catastrophes des deux derniers siècles, faisant ainsi écho au désenchantement postmoderne. Il aperçoit l'impuissance de la raison à faire obstacle à l'inhumain, l'échec de l'éducation à apporter à tous « douceur et lumière³ », l'acquiescement d'hommes parmi les plus cultivés à l'horreur de la guerre ou de l'univers concentrationnaire. À ceci près, rappelle George Steiner, que le pessimisme de ce penseur se fonde sur une théologie de la Chute, où « la cruauté et l'absurdité de l'histoire⁴ » résultent du péché originel, tandis que « notre nouveau pessimisme [...] marque une après-culture », c'est-à-dire « l'écroulement plus ou moins complet, plus ou moins reconnu, de ce système d'échelons fondant la valeur »⁵.

Si désenchanté soit-il, Maistre, au contraire, porte encore des valeurs sans lesquelles il ne pourrait écrire. Ainsi, les véritables droits de l'homme résident à ses yeux dans la liberté d'action dont dispose chaque être humain d'un point de vue théologique et dans le prodigieux pouvoir que l'oraison lui donne de la sorte sur le Créateur : « Dieu veut des choses qui n'arrivent point, parce que l'homme *ne veut pas*. Ainsi les droits de l'homme sont immenses, et le plus grand malheur pour lui est de les ignorer ; mais sa véritable action est la prière⁶. » Tout Maistre est là : dans cette foi en l'action spirituelle qui lui fait préférer la loi d'amour du christianisme aux idéaux incertains de la Révolution française.

PIERRE GLAUDES,
professeur de littérature française,
Université de Paris-IV (Sorbonne).

1. *Bienfaits de la Révolution française*, dans *O.C.*, t. VII, p. 454.

2. *Lettres d'un royaliste savoisien*, Lettre 3, p. 133.

3. George STEINER, *Dans le château de Barbe-Bleue. Notes pour une redéfinition de la culture* (1971), trad. française par Lucienne Lotringer, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1973, p. 93.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 94.

6. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 5^e Entretien, dans *O.C.*, t. IV, p. 278-279.

IV

VRAIE ET FAUSSES LUMIÈRES LOUIS DE BONALD, UN PENSEUR DES BASES 1754-1840

Louis de Bonald demeure un inconnu pour le grand public. C'est dommage car son œuvre est considérable et variée.

Quelques historiens et quelques philosophes se sont néanmoins intéressés à cet écrivain prolifique. Il eut admirateurs et critiques parmi ceux qui scrutèrent sa pensée. De beaux éloges lui furent décernés au siècle dernier par ses lecteurs les plus attentifs. Ainsi Victor Delbos, qui enseigna la philosophie française en Sorbonne, place, en 1915, Bonald au premier rang parmi les esprits qui crurent que la Révolution française renfermait en elle « des principes entièrement faux et malfaisants qui devaient disparaître devant la notion exacte de la société et du pouvoir ». Il donne du vicomte de Bonald l'image suivante : « Grand et noble caractère assurément, d'une droiture, d'une constance, d'une sincérité et d'un désintéressement exemplaires ; intelligence forte surtout par le sentiment qu'elle a de la valeur des principes et par l'inflexibilité avec laquelle elle en déduit toutes les conséquences, sans souci de l'opinion qu'elle heurte ; intelligence plus dogmatique qu'analytique, procédant par hautes et sereines affirmations¹. »

Thibaudet, de son côté, considère que Bonald appartient à l'une des formations les plus solides, à une formation de base de l'ancienne France, ou plutôt de l'ancienne Europe, qu'il est « réfléchi, tenace,

1. Victor DELBOS, *La Philosophie française*, Paris, Plon 1919.

très apte à de pesantes déductions logiques, et qu'il prend le chemin des philosophes, mais contre les philosophes dont la doctrine a ruiné l'autorité et amené l'anarchie révolutionnaire. Il est d'une race où la vie a besoin de bases. Il se fait le philosophe des bases¹. »

Ce sont donc la Révolution de 1789 et les événements fondamentaux jalonnant son histoire qui vont révéler en Bonald ce philosophe des bases.

On tentera ici de le démontrer.

PREMIÈRES ANNÉES DE LA VIE POLITIQUE – PREMIERS ÉCRITS

À l'aube de l'année 1789, Louis de Bonald a trente-quatre ans, est marié depuis douze ans, père de famille et solidement implanté comme notable terrien proche des gens. Il entre en politique à son corps défendant lorsque, en 1785, l'intendant de la province le nomme maire de sa ville, fonction qu'il conservera ultérieurement par élection².

Bien qu'adepte par tradition de l'ordre ancien, Bonald ne témoigne pas d'hostilité aux idées nouvelles que marquent le serment du Jeu de Paume, la proclamation des droits de l'homme et l'abolition des privilèges. Il est néanmoins sensible aux scènes d'émeute dans les campagnes et à l'insurrection des villes au lendemain du 14 juillet 1789. Il prône alors l'union des cœurs et des volontés. Selon son historiographe Jean Bastier, il est invité, le 22 juillet, à monter en chaire dans l'église des Carmes de Millau pour s'adresser à la population à laquelle il fait un discours prudent, modéré, qui n'a rien de contre-révolutionnaire.

Mais, dès le 1^{er} août, il doit répondre à la grande peur qui atteint le Rouergue. Il crée une commission de sécurité composée de trois nobles, trois prêtres et six marchands dans un double esprit d'unité et de patriotisme. Cette commission ayant été bien accueillie, il organise, le 6 août, une fédération des gardes nationales de Millau, Villefranche-de-Rouergue et Rodez. Il adresse son projet à l'Assemblée nationale qui lui décerne une couronne civique. Son souci de

1. Albert THIBAUDET, *Histoire de la littérature française, de Chateaubriand à Valéry*, Paris, Stock, 1936.

2. Né à Millau (Aveyron) le 2 octobre 1754, quatrième et dernier enfant d'une famille d'ancienne noblesse établie dans cette ville depuis le xvi^e siècle, il est élevé par sa mère qui lui inculque des sentiments de piété dont il ne se départira jamais. Après un temps chez les mousquetaires, il se marie et aura sept enfants dont l'avant-dernier deviendra cardinal-archevêque de Lyon.

conciliation et de pragmatisme le conduit, en septembre, à projeter la création d'une milice bourgeoise à Millau.

Nonobstant quelques incidents entre paysans et nobles, entre catholiques et protestants, le Rouergue connaît au premier semestre de 1790 un calme relatif qui incite Louis de Bonald à continuer de jouer un rôle politique. Le 12 juillet 1790, il est élu l'un des 38 membres du premier Conseil départemental dont il sera le premier président, abandonnant alors la mairie de Millau.

La fête de la Fédération, où officie Talleyrand deux jours plus tard, ne saurait occulter les décisions de l'Assemblée constituante contre l'Église catholique.

Dès novembre 1789, les biens ecclésiastiques avaient été mis à la disposition de la nation et firent l'objet d'adjudications, après inventaire. La loi du 24 août 1790 établit la Constitution civile du clergé selon laquelle les électeurs du second degré élisent l'évêque dans le département et les curés dans le district, sans intervention ni des paroissiens, ni du pape.

Le 27 novembre, le serment d'être fidèle à la nation et au roi, de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, est exigé du clergé. Cette obligation crée deux Églises, celle des assermentés et celle des réfractaires. L'Église d'État, schismatique, est condamnée par un bref de Pie VI le 20 mars 1791.

C'en est trop pour Bonald, catholique convaincu, qui démissionne de ses fonctions publiques et déclare : « Je dois à la foi que je professe un autre hommage qu'une absence équivoque ou un timide silence. » Il s'interroge sur son devoir. D'un côté, il se doit à sa famille, déjà nombreuse, d'un autre, n'est-ce pas risquer sa liberté, voire sa vie, si les événements révolutionnaires s'aggravent encore ?

Quand Bonald prend connaissance de la Constitution de 1791, surviennent plusieurs événements locaux : des prêtres sont arrêtés et, à Millau, l'hôtel de Pigayrolles où se réunissaient les monarchistes est incendié. Le 18 août, il se résout à émigrer et part pour l'Allemagne¹. C'est en exil qu'il développera sa pensée philosophique

1. Émigré en Allemagne en août 1791, il rejoint Constance, *via* Heidelberg, le 7 septembre 1795 et il rentre clandestinement en France au printemps 1797. Il se cache pendant deux ans dans la capitale. De 1800 à 1802, il écrit trois ouvrages, suite à la *Théorie du pouvoir : Du divorce, Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social et Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*. Amnistié en septembre 1802, il a pu rejoindre son château du Monna près de Millau. Il publie en 1804 une vie de Jésus-Christ. Il écrit dans les journaux sur des thèmes variés, refuse les avances de l'Empire, mais accepte en 1810 un poste de conseiller de l'Université, poste qu'il conserve à la demande de Louis XVIII, le roi l'appelant à son conseil privé et le nommant membre de l'Académie française. Pourtant il lui dira un jour : « Sire, si j'ai gardé

et écrira son premier et principal ouvrage *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile démontrée par le raisonnement et par l'histoire*. Le manuscrit de plus de mille pages, corrigé et imprimé à Constance en 1796, bien que mis au pilori sous le Directoire, a été sauvé de l'oubli. Ce texte unique, jamais repris par son auteur, fut complété par d'autres œuvres au cours d'une longue vie. Une préface de Bonald, en une vingtaine de pages, éclaire son dessein et son ambition. Elle résume aussi son cheminement intellectuel.

Il faut en citer les premières lignes : « Dans tous les temps, l'homme a voulu s'ériger en législateur de la société religieuse et de la société politique, et donner une constitution à l'une et à l'autre : or, je crois possible de démontrer que l'homme ne peut pas plus donner une constitution à la société religieuse ou politique qu'il ne peut donner la pesanteur aux corps ou l'étendue à la matière. »

Lui-même se situe par rapport à la Révolution dans la même préface : « Je n'ai pu établir des principes sans renverser des opinions, mais j'ai discuté les opinions sans attaquer les personnes... je n'ai pas non plus fait l'éloge de certaines formes de gouvernement sans faire la censure de quelques autres ; c'est la faute des principes, et non la mienne, car je fais profession de respecter tous les gouvernements établis, hors le gouvernement révolutionnaire. » Il laisse ainsi entendre que le gouvernement révolutionnaire n'est ni établi ni respectable.

Il ajoutera – ce que confirme l'étude attentive de l'ouvrage – qu'il a beaucoup nommé Montesquieu et Rousseau. « Comment, en effet, écrire sur la politique sans citer *L'Esprit des lois* et le *Contrat social*, qu'on peut regarder comme l'extrait de toute la politique ancienne et moderne ? »

« Mais je combats *L'Esprit des lois* : 1) parce que son auteur ne cherche que le motif ou l'esprit de ce qui est, et non les principes de ce qui doit être ; 2) parce qu'au lieu d'attribuer aux passions de l'homme la cause des différences qu'il aperçoit dans la législation religieuse et politique des sociétés, il l'explique par l'influence de divers climats... Je combats le *Contrat social* parce que son auteur ne rencontre quelques principes que pour les abandonner aussitôt...

l'habitude de respecter le pouvoir, il y a longtemps que j'ai perdu celle de le louer. » Bonald est élu député de l'Aveyron dans la Chambre « introuvable » et s'y montre particulièrement actif. Il sera réélu après la dissolution et devient en 1821-1822 vice-président de la Chambre, puis ministre d'État et, en décembre 1823, pair de France. En 1827, il est nommé président de la Commission de censure. Très hostile à la révolution de juillet 1830, il cesse toute vie publique, mais donne, sans les publier, ses réflexions sur cette révolution. Il meurt le 23 novembre 1840.

parce qu'il sacrifie sans cesse la société à l'homme, l'histoire à ses opinions... »

Il va lui-même énoncer des propositions générales et abstraites ; mais il en a fait une application constante à l'histoire, ancienne et moderne, et il soutient que ces propositions sont devenues des vérités évidentes, des principes qui vont télescoper ceux introduits par la Révolution française. Il opposera la vraie Lumière à celles qu'il juge fausses. Le ton de la critique donne déjà le sens de la pensée politique proposée.

STRUCTURES D'ANCIEN RÉGIME ET DÉSTRUCTURATION MODERNE

Comme l'écrit Bernard Chenot : « Louis de Bonald a poursuivi jusqu'à sa mort une longue réflexion sur la structure et le gouvernement des sociétés¹. »

Lorsque éclate la Révolution, la France est un État fortement organisé depuis des siècles. La monarchie traditionnelle s'appuie sur trois ordres : clergé, noblesse, tiers état.

Bonald exalte ces trois ordres, parce que, explique-t-il dans sa *Démonstration philosophique du principe constitutif de la société*, ils représentent les trois éléments qui constituent toute société, laquelle étant, d'une certaine façon, à tous ses niveaux, comme un reflet, un vestige, une trace de l'ordre trinitaire lui-même. Il situe les lumières dans les ministres de la religion, la propriété dans la noblesse, le travail et l'industrie dans le tiers état, ce dernier pouvant acquérir les lumières, la noblesse et la propriété par l'éducation. Bonald, influencé par le platonisme augustinien de l'Oratoire, manifeste dans ses écrits à la fois sa nostalgie de l'harmonie dans la société civile d'ordres et son souci de la restaurer à l'encontre de l'individualisme jacobin. Si l'harmonie est rompue, les parties de la cité entrent en conflit les unes avec les autres ; il y a déstructuration à l'image de ce qui advient à l'homme lorsqu'il s'abandonne aux passions désordonnées de sa sensibilité au détriment des injonctions de sa raison.

Pour donner un exemple de la façon dont, rapportées à sa philosophie politique, il voit les choses, c'est-à-dire l'œuvre de déstructuration de la société générée par la Révolution, avec les conséquences qui en découlèrent, Bonald s'étend longuement sur le

1. Bernard CHENOT, *Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques au sujet des « Réflexions sur la révolution de juillet 1830 »*, 1981.

problème particulier des modalités de fixation de l'impôt ordinaire, telles qu'apparues en 1789.

Au début de 1789, il devint en effet nécessaire de convoquer la nation en états généraux parce que l'impôt ordinaire et fixe était insuffisant et les revenus de l'État infiniment au-dessous de ses besoins. La volonté générale de la société demandait cette convocation puisque la nation seule peut, sur proposition du monarque, statuer sur l'augmentation extraordinaire des subsides. Mais quand la volonté générale de la société convoque la nation propriétaire pour délibérer sur la propriété, son pouvoir général doit maintenir les formes nécessaires de la convocation, car la forme comme le fond sont nécessaires dans les institutions d'une société constituée. Les trois ordres furent convoqués séparément, selon la tradition.

Bonald se réfère ainsi aux notions de volonté générale et de pouvoir général, qui constituent comme l'arrière-fond métaphysique de son argumentation. Ces notions qu'on retrouve, appliquées de façon toute différente chez Rousseau, sont difficiles à cerner tout en revêtant une importance capitale, pour saisir la portée qui en résulte au niveau de l'essence du pouvoir, dimension de l'absolu.

Bonald incarne pouvoir et volonté générale dans la personne du monarque, législateur suprême de la société, délégué de Dieu. Rousseau les place dans le peuple souverain, compris comme une entité immanente à elle-même, faite d'individus tous égaux en droits. Dans la manière de concevoir comment l'absolu se rattache d'une certaine façon à la notion de pouvoir, les deux penseurs s'opposent ; ils sont séparés par le point de clivage fondamental entre transcendance et immanence. C'est le rapport entre transcendance et immanence, tel que compris par Bonald, qui commande à ce dernier sa conception d'une organisation structurée de la société. Celle-ci revêt un aspect (formel) tel que, si l'on cherche à l'ébranler en touchant un de ses éléments constituants, le désordre s'installe. En effet, la société est un rapport structurel nécessaire dérivé de la nature de l'homme, réunion d'êtres semblables par des lois ou rapports nécessaires dont la fin est leur production et leur conservation mutuelles. Cette société constituée est trinitaire, à l'image de la Trinité divine : société domestique, où le père est pouvoir, la mère ministre et l'enfant sujet ; société politique où le pouvoir est représenté par le monarque et s'exerce par les ministres en faveur des sujets ; société religieuse, avec l'autorité pontificale, le clergé et les fidèles. Cette société est trinitaire par ses trois ordres, chacun d'eux ayant son caractère propre, sa mission et ses charges, étant ainsi distinct des deux autres. C'est pourquoi les ordres étaient toujours convoqués séparément, aux fins de délibérer séparément. Selon

Bonald, c'est parce que cette tradition fut rompue que la Révolution fut consommée et l'émigré reproche à Louis XVI d'avoir, dès le 27 juin 1789, admis l'union des trois ordres et autorisé un changement dans la proportion respective des ordres par le doublement du tiers.

Sa critique est véhémente. Elle s'exprime de façon philosophique par la réflexion suivante : « La Révolution a une cause qui n'a jamais existé dans aucune société et qui seule en explique la promptitude et la violence, elle est venue du pouvoir conservateur lui-même qui, égaré par des suggestions perfides et séduit par la bonté de son cœur, a cru des changements nécessaires ; or les changements faits par les hommes dans une société constituée sans que la nature en ait indiqué la nécessité sont des révolutions. »

« Le monarque avait mis sa volonté particulière à la place de la volonté générale et son pouvoir particulier à la place du pouvoir général. »

La déstructuration que provoque une rupture brutale avec la tradition s'exprime dans les actes et les textes révolutionnaires. L'Assemblée constituante, avec la Constitution civile du clergé, attaque la société religieuse et prélude aux attaques contre la société domestique lorsque la loi du 29 septembre 1792 établit le divorce, « cette faculté cruelle qui ôte toute autorité au père, toute dignité à la mère, toute protection à l'enfant, et qui constitue la famille en un bail temporaire où l'inconstance du cœur humain stimule ses passions et ses intérêts et qui finit où commencent d'autres intérêts et de nouvelles passions ».

Bonald qui, en 1802, avait consacré un ouvrage au divorce, a obtenu de la Chambre des députés sous la Restauration l'abolition du texte pervers. Soixante-dix ans plus tard, le divorce était rétabli et le législateur moderne a consacré la faiblesse des mœurs par la permissivité de la loi.

VRAIE ET FAUSSE SOUVERAINETÉ

L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789 proclame : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. »

Placée en tête de la Constitution du 3 septembre 1791, la déclaration est complétée dans le corps de la loi constitutionnelle. Au titre III « Des pouvoirs publics », les deux premiers articles précisent la nouvelle orientation fondamentale : « La souveraineté est

une, indivisible, inaliénable et imprescriptible. Elle appartient à la nation ; aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. La nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. La constitution française est représentative : les représentants sont le corps législatif et le roi. »

Or, dès la préface de sa *Théorie du Pouvoir*, son premier ouvrage, Bonald s'inscrit en faux contre de telles affirmations : « Des hommes ont avancé que la souveraineté résidait dans le peuple. C'est là une proposition générale ou abstraite, mais lorsqu'on veut en faire l'application à l'histoire ou par l'histoire, il se trouve que le peuple n'a jamais été et qu'il ne peut jamais être souverain : car où seraient les sujets quand le peuple est souverain ? Si l'on veut que la souveraineté réside dans le peuple, dans ce sens qu'il ait le droit de faire des lois, il se trouve que nulle part le peuple n'a fait de lois, qu'il est même impossible qu'un peuple fasse des lois et qu'il n'a jamais fait et qu'il ne peut jamais faire que d'adopter des lois faites par un homme appelé pour cette raison législateur. Or adopter des lois faites par un homme, c'est lui obéir et obéir n'est pas être souverain, mais sujet et peut-être esclave.

Donc cette proposition générale ou abstraite : "La souveraineté réside dans le peuple" n'a jamais reçu et ne peut recevoir aucune application, donc c'est une erreur. »

Erreur sur la gravité de laquelle Bonald insiste en répondant aux considérations de Mme de Staël sur la Révolution : « Déclarer le peuple souverain dans la crainte hypothétique qu'il ne soit opprimé comme sujet, sans prévoir quel pouvoir on pourra opposer à celui du peuple, ou plutôt avec la certitude de n'en avoir aucun à lui opposer si, à son tour, il devient oppresseur, présupposer l'oppression pour justifier la résistance, ériger le désordre en loi pour prévenir la violation de l'ordre, c'est imiter un insensé qui bâtirait sa maison au milieu d'un torrent pour avoir l'eau plus à portée en cas d'incendie. »

La critique bonaldienne est véhémente. Écrivant en mars 1806 sur les éloges historiques de Séguier et Malesherbes, il déplore qu'ait été soutenue et développée, dans toutes ses conséquences, la maxime que « tout pouvoir vient du peuple » : maxime athée puisqu'elle nie ou du moins qu'elle retire Dieu de la pensée de l'homme et de l'ordre de la société, maxime matérialiste puisqu'elle place le principe du pouvoir, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus moral au monde, dans le nombre qui est une propriété de la matière.

Maxime aussi destructrice de la religion que de la politique, car « ceux qui la soutiennent, attribuent au peuple le pouvoir de faire sa

religion, comme le pouvoir de faire ses lois. Les écrivains du siècle des Lumières s'étaient distribué les rôles, les uns comme Voltaire, Diderot attaquaient la religion chrétienne, les autres tels Mably, Rousseau, attaquaient le gouvernement monarchique ».

La cause est entendue et Bonald d'affirmer que toutes les erreurs en morale, c'est-à-dire en religion et en politique, dérivent de cette seule erreur. Mais il ne se borne pas à critiquer ; il oppose sa propre doctrine à celle des révolutionnaires et il édifie une architecture dont la richesse intellectuelle consiste à lier étroitement la notion de pouvoir à celle de souveraineté, autour de l'idée d'unité. Il professe qu'aucun homme, aucun corps politique ou social, aucune entité comme peuple ou, mieux, comme nation, ne peut être titulaire de la souveraineté et que celui qui s'en prévaut n'exerce jamais qu'une souveraineté déléguée. Dieu seul est véritablement souverain et dispose de la plénitude du pouvoir. Le Christ lui-même l'a révélé, lorsqu'il déclare à Pilate ce que rappelle l'évangile de saint Jean : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'En-Haut ¹. »

Bonald est conscient que l'unique souveraineté de Dieu ne peut rester dans l'empyrée, et qu'elle doit se manifester sur terre auprès des hommes. Un délégué de Dieu est nécessaire : conformément à l'ordre naturel, le roi incarnera et recevra d'En-Haut le pouvoir qu'il exprime. En découle d'évidence la règle de l'unité du pouvoir. C'est pourquoi le théoricien du pouvoir considère qu'« un peuple, malgré sa prétendue souveraineté, n'a pas plus le droit de s'écarter de la constitution politique de l'unité du pouvoir, que la constitution religieuse de l'unité de Dieu. Il peut en avoir la force, mais il n'en a pas le pouvoir. »

UNITÉ DU POUVOIR ET PLURALITÉS DE POUVOIRS

Bonald, plaçant explicitement la souveraineté en Dieu, est amené à développer sa doctrine en prenant appui sur une vision religieuse et morale de la société. Le pouvoir est l'exercice de la souveraineté. Celle-ci résidant en Dieu, le pouvoir est don de Dieu et toute autorité est, d'une certaine façon, tenue de Dieu, c'est-à-dire que la raison du pouvoir politique est dans le pouvoir divin. S'il ne s'agit nullement « de transposer dans notre temps une pensée politique qui date de près de deux siècles et qui prend ses racines dans l'ancienne

1. *Sur les éloges historiques de Séguier et de Malesherbes*, mars 1806.

France » (B. Chenot), il convient de montrer qu'en ce qui touche à la théorie du pouvoir en soi, Bonald a mis en évidence la spécificité de cette notion à laquelle s'attache un caractère relevant de l'absolu, toute la question étant donc de savoir comment entendre ce caractère et comment en organiser l'exercice.

La réflexion bonaldienne sur le pouvoir politique, déjà présente dans la *Théorie du pouvoir*, est complétée, en 1806, dans l'*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, ouvrage dont le sous-titre est « Du pouvoir, du ministre et du sujet dans la société » ; Bonald y reviendra plus tard en répondant à Mme de Staël.

Dans son discours préliminaire à l'*Essai analytique*, il déclare chercher la meilleure définition possible du pouvoir et du ministère dans la société. Le pouvoir ne se définit pas. Par essence il est, et il est un car il ne peut être matière à partage ; s'ils étaient deux, ils ne pourraient pas s'accorder et ils répondraient à deux sociétés.

Le pouvoir comprend un certain nombre de caractères sans lesquels il ne serait plus pouvoir. C'est ainsi qu'il est essentiellement indépendant, car un pouvoir dépendant de quelque autre n'est pas un pouvoir ; il est définitif, car un pouvoir qui ne peut définitivement exiger l'obéissance n'est pas indépendant. « Il doit être perpétuel, il ne saurait s'interrompre et la mort ou la suspension du pouvoir serait la fin de la société. »

Le pouvoir, par conséquent, doit être continuellement et réellement présent à la société pour en régler le mouvement et en diriger l'action, car comme la société ne peut exister sans pouvoir, l'absence du pouvoir législateur et régulateur livre la société au désordre.

L'unité du pouvoir est assurée en la personne du monarque, appelé par Dieu pour être le conservateur de la société et l'agent de la volonté générale. Le roi, dont la personne est sacrée, représente tous les hommes à l'égard de chaque homme. Il est le pouvoir général de la société qui n'a qu'un pouvoir. Il est législateur, administrateur, justicier. Il peut seul tous les actes de la société à laquelle il est lié de façon intangible, dans le respect nécessaire des lois fondamentales du royaume, expression de la volonté générale. Ses ministres, ses juges, ses intendants ne sont que les délégués du pouvoir royal auprès des familles, des communes et des professions.

Bonald a comparé le monarque capétien à une clé de voûte qui maintient à leur place les différentes parties par sa position.

Dans la *Théorie du pouvoir* il est dit que le pouvoir ne peut exister sans force. Force est action. Action suppose des agents ou ministres.

Ce « ministère » doit s'entendre du gouvernement, ensemble des ministres, moyen du pouvoir, placé pour préserver la société de la révolte et de l'oppression par son action.

Il a pour fonction de distinguer, dans la volonté royale, la volonté générale de la société de la volonté particulière de l'homme, afin de n'exécuter les ordres que de la volonté générale.

Les ministres jouissent d'une autonomie par rapport au souverain, car un pouvoir qui dicterait à son ministre toutes les décisions qu'il devrait prendre, toutes les démarches qu'il devrait faire, assurément se confondrait avec lui.

Il semble que, dans l'esprit de Bonald, la noblesse soit prédestinée aux fonctions ministérielles. Il voit en elle une vraie force publique défensive et permanente de la société, indépendante du monarque et ayant pour objet la conservation du corps social.

Les trois personnes, pouvoir, ministre, sujet, constitutives de toute société, ne constituent qu'un seul corps social. « C'est d'ailleurs parce que les ministres sont une personne et les sujets une autre qu'autrefois aux états généraux, on votait par ordre et qu'on n'imaginait pas de compter plusieurs têtes là où il n'y avait qu'une personne. »

Brusquement les états généraux de 1789, s'élevant en Assemblée nationale, vont modifier de façon radicale l'essence du pouvoir en faisant disparaître tant son unité que la constitution coutumière de la France. Les révolutionnaires imposent de nouvelles institutions, prétendant organiser le pouvoir en le divisant en plusieurs branches et en confiant au peuple « souverain », par le pouvoir législatif, celui de faire la loi.

Bonald s'insurge contre ce nouveau pouvoir, il s'inquiète de son organisation et de son fonctionnement dans la pratique de la vie politique. À ses yeux, il ne peut s'agir que de pouvoirs multiples, n'exprimant manifestement pas la volonté générale.

Dès ses premiers écrits, observant que « le peuple souverain se compose d'une multitude de volontés souvent opposées et exerce sa souveraineté élisante dans un grand nombre de lieux à la fois », Louis de Bonald déclarait : « Je ne crains pas d'assurer que les élections populaires, comme moyen régulier et légal de promotion, sont le plus puissant véhicule de corruption publique et privée, quand le pouvoir est une fois entre les mains de plusieurs, ce n'est plus le pouvoir de la société, c'est le pouvoir de l'homme. Chacun veut exercer le sien. L'État est alors comme une société de commerce dont la dissolution donne à chaque associé le droit de retirer sa mise... Lorsque chacun a son pouvoir, l'État n'en a plus. »

La condamnation est radicale. Bonald, qui a beaucoup étudié en émigration les deux grands théoriciens du XVIII^e siècle, les prend l'un et l'autre en flagrant délit d'erreur : Rousseau pour avoir dit que la volonté générale est la loi et Montesquieu pour affirmer qu'elle

est le pouvoir de l'État. Et notre penseur de s'écrier : « Lorsque je ne sais quel membre de l'Assemblée constituante osa dire que, si la société française avait la volonté de renoncer à la religion chrétienne elle en aurait le pouvoir, il dit une impiété absurde. La société en aurait la force, mais elle n'en aurait pas le pouvoir, car une société constituée n'a pas plus de pouvoir de se déconstituer que l'homme raisonnable n'a le pouvoir de se détruire lui-même. »

« Les factions commencent dans l'Assemblée constituante et les dissensions dans le royaume... Chacun a son pouvoir et veut l'exercer par sa force ; c'est l'État sauvage, les plus forts et les plus adroits sont les maîtres... Cependant, la société dissoute tend à se recomposer par le rétablissement d'un pouvoir général, car l'homme ne saurait exister sans société, ni la société sans pouvoir général. Il s'élève donc en un seul pouvoir : il se forme une constitution. Mais quel pouvoir, grand Dieu ! et quelle constitution ! elle a ses lois fondamentales, elle a une religion publique : c'est le culte de Marat ; elle a un pouvoir unique et général, c'est la mort, elle a des distinctions sociales, ce sont les Jacobins, prêtres de ce culte et agents de ce pouvoir. »

« Ce pouvoir a un représentant, c'est l'instrument des supplices : ce monarque a des ministres, ce sont les bourreaux ; il a des sujets, ce sont ses victimes. »

« Après la Terreur, une nouvelle constitution a placé le pouvoir entre les mains de cinq personnes, c'est-à-dire qu'elle a permis à ces cinq personnes d'exercer leur pouvoir particulier à la place de celui du corps délibérant, comme celui-ci exerce le sien à la place du reste de la nation. »

Il est piquant que Bonald cite ici le *Contrat social* : « Le gouvernement a pris sa pente naturelle et tend fortement à l'aristocratie, car le gouvernement passe de la démocratie à l'aristocratie, et de l'aristocratie à la royauté : le progrès inverse est impossible. »

« S'il n'a jamais existé de société sans pouvoir, le pouvoir disséminé tend vers son unité naturelle, car il est "l'être qui veut et qui agit pour la conservation de la société"¹. »

Dans son subconscient le peuple français le savait.

Jean Rondy, ouvrier fondeur d'étain à Saint-Flour, qui a échappé à la guillotine au dernier jour de la Terreur, criait : « Vive le roi » et disait, comme beaucoup de braves gens : « Tant que la France aura

1. *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*, t. III. *Traité du ministère public*, 1802.

sept cents rois (nombre de députés) elle ne sera pas tranquille ; si elle n'en avait qu'un elle serait soulagée¹. »

DÉMOCRATIE, RÉPUBLIQUE ET VRAIE MONARCHIE

Une formule lapidaire résume la thèse bonaldienne : « Abolir la monarchie pour proclamer la démocratie et établir la république est un non-sens. »

Bonald ne sépare pas démocratie et république ; la première est une notion philosophique, la seconde son expression politique la plus affirmée. Mais la démocratie peut se manifester et triompher, en dehors des républiques, dans les monarchies constitutionnelles. La philosophie politique de la révolution transcende les constitutions ; elle les déborde.

Bonald a connu plusieurs monarchies constitutionnelles. La première s'inscrit dans la Constitution du 3 septembre 1791 et elle est unique au cours de la grande Révolution. La seconde est la Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 octroyée par Louis XVIII, roi de France. La troisième, qui par un vote des deux Chambres annule la précédente, découle de la révolution de Juillet et est acceptée par Louis-Philippe, roi des Français, le 14 août 1830.

Bonald a analysé ces textes fondamentaux avec son esprit critique, surtout en 1830. Ses observations s'appliquent clairement à la Constitution de 1791. Celle-ci, très complexe, décrète que le gouvernement est monarchique et que le pouvoir exécutif est délégué au roi, devenu roi des Français, pour être exercé sous son autorité par les ministres qu'il choisit et révoque. Une seule chambre, l'Assemblée nationale, forme le corps législatif, que le roi ne peut dissoudre et qui est représenté par 745 citoyens élus à deux degrés et devant remplir des conditions de fortune et revenu. Le pouvoir législatif lui est délégué pour faire la loi ; le roi est dessaisi. Il lui reste le veto. La Constitution française est déclarée représentative, les représentants étant le corps législatif et le roi. Mais c'est de la nation seule qu'émanent tous les pouvoirs. Le roi doit lui prêter serment en présence du corps législatif.

Dans l'esprit de Bonald, ces dispositions manquent de cohérence : « Qu'est-ce qu'un personnage du nom de roi, de ce nom qui dans tous les temps et chez tous les peuples a rappelé des idées

1. Cité dans Françoise KERMINA, *Les Dernières Charrettes de la Terreur*, Paris, Perrin, 1987.

d'autorité, d'indépendance, de force, de protection, de surveillance. Élevé sur un trône pour tout voir, tout entendre, tout régler, agir sur tous et sur tout, et qui est aveugle, sourd, muet, impotent, puisqu'il ne peut voir, entendre, parler, agir comme roi que par l'intermédiaire d'autres personnages chargés de voir, d'entendre, de parler, d'agir pour lui et à qui ils peuvent toujours avec une entière indépendance opposer une responsabilité dont ils sont les seuls juges parce qu'ils en seraient les seules victimes. Qu'est-ce qu'une royauté déclarée héréditaire et cependant révocable à la volonté du peuple¹ ? »

Bonald accepterait encore la monarchie constitutionnelle, avec tous ses défauts et ses contradictions, plutôt que la République, car « le plus grand avantage de la royauté est d'opposer son invincible barrière aux ambitions nationales ou étrangères qui par leurs intrigues domestiques ou leur violence sont pour les peuples source de corruption et de calamités ».

Tel est le bienfait de la présence du monarque à la tête de l'État ; le problème de la succession du chef de l'État est résolu et non pas matière à dispute.

La république n'offre pas cette modeste sauvegarde. Lorsqu'elle est proclamée en France pour la première fois, en 1792, c'est la mort de la monarchie, fût-elle constitutionnelle. Bonald se dresse contre la république dans sa *Théorie du pouvoir*.

Il ne veut pas de ce régime, « où la société n'est pas un corps général, mais une réunion d'individus. On y suppose que la volonté de tous est ou représente la volonté générale, et on ne voit pas qu'elle n'est que la somme des volontés particulières et dépravées de l'homme naturel. La conservation générale, objet de la volonté générale, n'est plus que le bonheur individuel. Tout s'individualise, se rétrécit, se concentre dans la vie présente. Toutes les volontés particulières pouvant se manifester, il n'y eut plus de volonté générale ; mais toutes ces volontés particulières ne peuvent s'exercer ensemble ; on convient que le plus grand nombre de volontés l'emporte sur le plus petit, à égalité de pouvoir, la force est du côté du nombre. La force peut à chaque instant y tenir lieu de raison. »

Comme il n'y a pas de volonté générale, il ne peut pas y avoir de pouvoir général.

Bonald explique qu'en république il n'y a ni liberté ni égalité sociale, mais assujettissement inégalitaire à des volontés particulières et aux lois qui expriment ces volontés. Il fait observer qu'« avant de s'assembler le peuple ne connaît pas quel sera le résultat de ses suffrages, il ne connaît pas ses volontés. Ce souve-

1. *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 1818.

rain ne sait pas ce qu'il veut et, si les suffrages sont balancés, il n'y aura pas de volonté, partant pas de souverain. »

« En démocratie, dit-il, il se fait facilement de nouvelles lois parce que le législateur aura sans cesse de nouvelles volontés et se décidera fréquemment d'après de nouvelles convenances ; et comme il n'y a rien de fondamental, rien de nécessaire dans les lois elles-mêmes, il n'y aura rien de fixe dans les formes avec lesquelles on fera des lois...Le peuple souverain peut manquer aux lois de la morale et même à celles de la raison sans enfreindre aucune loi politique. »

Plus tard, dans ses *Mélanges*, Bonald opposera brutalement démocratie et monarchie. « La démocratie rejette avec fureur de la société politique toute unité visible et fixe du pouvoir, et elle ne voit le souverain que dans les sujets, ou le peuple, comme l'athéisme rejette la cause unique et première de l'univers. »

À l'extrémité opposée est le pur royalisme qui veut un chef unique, inamovible, réellement présent à la société par sa volonté législative et son action ordonnatrice et administrative, véritable Providence visible pour régler l'ordre extérieur de la société.

Le monarque s'appuie sur les deux corps de la société politique. Le premier est celui sans lequel la société politique n'existerait pas et ne serait qu'un despotisme odieux ou une démocratie turbulente : c'est la noblesse, action constitutionnelle du pouvoir, sacerdoce de la royauté ; c'est un corps composé de familles auxquelles est interdite toute industrie uniquement lucrative et dont la condition naturelle est de se dévouer au service des sujets, véritable servitude publique nécessaire pour assurer la liberté publique.

Le second corps est formé des sujets ; le mot chez Bonald n'a rien de méprisant ni de péjoratif. « Les sujets sont la partie de la nation qui, n'étant pas encore sortie de l'état domestique de société par lequel ont commencé plus tôt ou plus tard toutes les familles, travaillent pour arriver à l'état public et prendre rang parmi les familles dévouées au service politique. »

Le sujet reste dans la société domestique, celle des artisans, des professions libérales, au service des particuliers, jusqu'à ce qu'il accède au service du public, ce que la vraie monarchie a toujours favorisé¹.

Il est certain, comme le rappelle fort bien Bernard Chenot, qu'à travers ses écrits Louis de Bonald exprime un regret de l'ancienne monarchie, telle qu'elle a fonctionné pendant de longues périodes

1. Voir *Législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*, 1802.

et, en ce sens, Bonald est proche des « ultras » parmi lesquels on l'a rangé. Pourtant sa doctrine s'écarte des principes du droit divin pour faire de la monarchie une institution conforme à la nature des choses, tempérée par les mœurs, non par des règles abstraites et, à cet égard, Bonald est plus proche de Charles Maurras et même de Montesquieu ou de Chateaubriand que de Joseph de Maistre. L'ancienne monarchie était, quoi qu'on en ait dit, constitutionnelle, représentative et tempérée par des contrepoids réels, soutenus par des conseils « d'autant plus imposants qu'ils étaient donnés par des corps puissants et indépendants et les seules lois sages survivaient aux rois et à leurs conseils ».

Pour remplacer cette armature, les philosophes prétendent avoir institué souveraineté du peuple et libertés. Mais, dit Bonald, « le peuple est une fiction... "un être idéal et sans réalité individuelle". Et la liberté n'est en définitive qu'une abstraction, démentie par le passeport, par le système censitaire, par l'impôt, par les conditions réelles de l'accès aux emplois, par le régime de la presse, par l'obligation du service militaire¹ ».

LA DÉCHRISTIANISATION ET LES FAUSSES VERTUS

Bonald considère que les attaques contre la religion catholique ont joué un rôle essentiel dans la marche de la Révolution française.

« Et qu'on ne dise pas que celle-ci a été une révolution purement politique ; il serait plus vrai de dire qu'elle a été purement religieuse et qu'au moins dans ceux qui l'ont secrètement dirigée et à l'insu même de ceux qu'ils faisaient mouvoir, il y a eu encore plus de fanatisme d'opinions religieuses que d'ambition de pouvoir politique. »

Il tient la religion pour « le fondement et la sanction de toutes les sociétés humaines, puisqu'elle est la caution générale de tous les hommes les uns avec les autres. Elle-même société de Dieu et des hommes, elle a tous les caractères d'une société : son pouvoir, ses ministres, ses sujets, sa constitution qui sont ses dogmes, son gouvernement qui est sa discipline, ses mœurs qui sont les pratiques de son culte, ses lois, ses coutumes qui sont sa tradition, ses institutions publiques. »

1. *Réflexions sur la révolution de juillet 1830.*

Il ajoute : « Non seulement la religion chrétienne affermit la constitution des États, mais elle facilite l'administration des peuples parce que présentant à tous de grandes craintes et de grandes espérances et réunissant par les liens d'une charité fraternelle des hommes que séparent des inégalités personnelles et des distinctions sociales, elle rend le commandement plus débonnaire et la dépendance moins chagrine. »

Et le pieux philosophe demande que soient constitués de façon semblable le ministère religieux et le ministère politique. Au demeurant, rappelle-t-il, sacerdoce et chevalerie ont marché de pair lors de la monarchie capétienne et « l'État s'élevait avec l'Église, le donjon à côté du clocher ». Il résume sa doctrine en une formule lapidaire dont il a le secret : « La religion doit constituer l'État ; l'État doit lui obéir. »

Telle est l'image de la religion catholique dans l'ancienne monarchie, jusqu'à ce qu'elle soit brouillée vers le milieu du XVIII^e siècle.

C'est alors, et Bonald l'a bien vu, mais tardivement, que la philosophie des Lumières préparée de longue date dès la Régence vient s'opposer aux dogmes sacrés.

Bonald montre que les philosophes ont, surtout après 1750, tenté de saper les bases de la constitution religieuse et politique de la France, fille aînée de l'Église, forte de quinze siècles de catholicité. Il évoque d'ailleurs les *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre, où sont exprimées les mêmes doléances, c'est-à-dire la licence des écrits, la mollesse des mœurs, l'égarement des esprits, l'expulsion des Jésuites en 1762.

Pour Bonald, « la passion de dominer, naturelle à l'homme, initiée, exaltée dans la société par la présence des objets et la fréquence des occasions, ne peut être contenue que par le double frein du pouvoir religieux et du pouvoir politique, de la religion et du gouvernement¹ ».

Or qu'observe-t-il ? que « les philosophes prêchaient l'athéisme aux Grands et le républicanisme aux peuples : ils délivraient du joug de la religion ceux qui doivent commander et du frein du gouvernement ceux qui doivent obéir. Il s'ensuit que les Grands concevaient des doutes sur la légitimité du pouvoir même qu'ils exerçaient et que le peuple avait aussi des doutes sur l'utilité de la religion qu'il pratiquait. Mais la philosophie ne proposait pas une destruction sans remplacement : elle remplaçait les réalités par les

1. *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, 1796.

abstractions, mettant la raison à la place de la religion et la loi à la place du pouvoir. »

Le mal a rapidement pris corps.

Lors de la séance du 1^{er} janvier 1790, le député Camus disait à la Constituante : « Assurément nous avons le pouvoir de changer la religion. » Pour un autre député, Léonard Bourdon, « Jésus ne fut qu'un homme, un législateur ». Sa divinité était niée. Et Mirabeau, cité par Bonald, a déclaré qu'« il fallait décatholiciser la France pour la démonarchiser et la démonarchiser pour la décatholiciser ».

Il ne fut que trop écouté. La Révolution fit coup double. Bonald estime que le premier coup fut religieux et qu'on peut regarder le principe de la Révolution française comme la constitution de l'athéisme et du matérialisme.

Ce n'est pas le lieu de rappeler la kyrielle de textes qui, entre 1789 et 1797, ont déchristianisé la France, ont tenté par des moyens parfois barbares, de la décatholiciser. Cette page sinistre de notre histoire, Bonald la connaît, ligne par ligne, sans s'attarder sur les crimes, massacres de l'Abbaye, noyades de Nantes, pontons de Rochefort, etc., il est attentif à ce qu'ils signifient et il montre pourquoi il est impossible de repousser tout sentiment religieux, et comment le mal suscite le bien, l'héroïsme, la sainteté.

Détruire le culte catholique, détruire les ordres monastiques n'est pas suffisant. Il faut les remplacer par quelque succédané. Bonald s'est moqué des cultes révolutionnaires, culte de la République et de la morale naturelle, culte de l'Être suprême dans le temple de la Raison, théophilantropie et culte décadaire pour démolir le calendrier grégorien ; toutes inventions baroques qui ne trouvèrent guère de crédit auprès du peuple.

Il dénonce avec véhémence l'abus que la Révolution a fait du mot « vertu » parce qu'elle a précisément exalté son contraire.

Il fustige l'auteur de *L'Esprit des lois* pour avoir appliqué au gouvernement républicain le qualificatif de vertu, et avoir accoutumé ses admirateurs à croire sur parole qu'il ne pouvait exister de vertu en général que dans les états populaires, qu'il n'y avait de vertus nécessaires à pratiquer que les vertus politiques, et « qu'un citoyen avait rempli tous ses devoirs et accompli toute justice par un amour spéculatif ou pratique de sa patrie, pourvu toutefois qu'elle fût gouvernée démocratiquement ». Erreur funeste, proclame Bonald qui, réduisant tous les devoirs, toutes les vertus qui font le bonheur de l'homme et l'ornement de la société à l'amour exclusif de sa patrie, n'est trop souvent que le masque de l'ambition des chefs et l'excuse de la férocité des peuples ; vertu, si elle mérite ce nom, qui a inspiré de nos jours à des hommes « vertueux » des

exactions abominables, telle la destruction de Lyon et l'exécution méthodique de ses habitants par un Fouché qui expliquait avoir « répandu beaucoup de sang impur par humanité, par devoir », tel l'entassement de dizaines de milliers de victimes dans les flots de la Loire par le monstre (Carrier) qui demandait qu'on le jugeât sur son intention, soutenant qu'elle avait été pure et vertueuse. Des écrivains ont prodigué à Robespierre et à ses dignes amis le titre de vertueux. Robespierre qui a osé écrire que « la Terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible, elle est donc une émanation de la vertu ».

Ces hommes « vertueux », constate Bonald, après avoir fait des hommes nouveaux ont voulu fonder des sociétés nouvelles, où la délation a été une vertu, le pillage une vertu, l'assassinat même une vertu, et ces vertus ont eu leurs héros.

Le gentilhomme rouergat ne conteste évidemment pas que le principe de vertu doive avoir lieu dans tout État bien constitué, mais il affirme qu'il n'a lieu que dans la monarchie, seule société constituée où la vertu est moyen du gouvernement, est sociale et non individuelle. Il revient à la distinction des professions, la monarchie étant le moyen ou le ressort particulier de chaque profession, comme elle est le moyen ou le ressort commun et général de toutes les professions. Ce ressort est l'honneur, et l'honneur est la vertu propre de chaque profession et la vertu commune de toutes les professions. Or dans les républiques où tous les éléments de la société, mêlés et confondus, étaient emportés dans un tourbillon de passions violentes, allumées par de grands intérêts, on voyait fréquemment des vertus hors de leur place naturelle.

Dans la *Théorie du pouvoir*, l'émigré observe que « les législateurs modernes créent des institutions religieuses absurdes, immorales, non nécessaires à l'homme. Ce n'est pas avec des cantiques et du pathos, avec des phrases qu'on n'achève qu'avec des points parce qu'on ne peut pas les finir autrement, ce n'est pas avec des interventions, des déclamations, des invocations sentimentales à l'Être suprême, au grand Être, qu'on produit l'amour de Dieu dans la société. »

Cet amour a subsisté. Bonald pense que martyriser des prêtres, ce n'est pas tant les faire disparaître qu'augmenter la foi et la charité des autres, c'est-à-dire les vraies vertus. Ces vertus, il les voit chez les prêtres fidèles au pape, qui ont refusé le serment et vécu dans la clandestinité au péril de leur vie ou subi la déportation, chez ceux qui les ont accueillis, chez les soldats improvisés de l'armée de Vendée, catholique et royale, qui sera anéantie le 23 décembre 1793. Vertueux aussi les membres de la noblesse. Celle-ci a « dans

les circonstances où se trouve la France, obéi à la loi impérieuse de son institution. Si elle devait à la société les charges de ses fiefs, déclare Bonald, qu'on me permette l'expression : elle en a bien acquitté les arrérages et, soit que, restée dans le royaume, elle y ait conservé le feu sacré de la fidélité à la religion et au pouvoir de l'État par son exemple et par la compassion même qu'ont inspiré ses malheurs, soit qu'elle se soit réunie hors du royaume... elle a au dedans et au dehors rempli son devoir et sa fin : la conservation de la société. »

Les vraies vertus sont inscrites dans le martyrologe catholique de la Révolution.

Bonald ne peut pas comprendre qu'on soit athée et s'inquiète que l'athéisme pratique et même spéculatif gagne la société, car « s'il devenait jamais une sorte de religion publique et qu'il fît une croyance de son incrédulité, la société et le monde lui-même finirait sans doute, car où serait la raison de leur existence quand ils auraient cessé de connaître l'Être qui a créé le monde pour sa gloire et fondé la société pour un nouveau bonheur ? »

Achevant la *Théorie du pouvoir* et après avoir affirmé que sa soumission à l'Église est entière, Bonald s'interroge : « Les uns trouveront peut-être que je mets trop de politique dans la religion, et les autres trop de religion dans la politique ; je répondrai aux premiers par ces paroles du divin Fondateur de la religion chrétienne : "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre" et par celles que nous lui adressons nous-mêmes : "Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans les cieux." Je répondrai aux seconds par ces paroles du coryphée de la philosophie : "Jamais État ne fut fondé, que la religion ne lui servît de base." »

Il explique ensuite qu'il y a eu dans toutes les sociétés humaines le sentiment de Dieu. « Dieu est, l'homme existe ; toute l'économie de la société religieuse et de la société politique tient à ces deux faits. »

Il défend ses principes sur les sociétés religieuses et politiques, car on ne peut les attaquer sans nier Dieu, sans nier l'homme.

Il paraît difficile, en l'état, de ranger Bonald dans les rayons des auteurs dépassés, si l'on en juge de ces lignes écrites par Jean-Paul II, quelques semaines avant sa mort, dans *Mémoire et identité* :

Le code moral provenant de Dieu, code ratifié dans l'Ancienne et dans la Nouvelle Alliance, est aussi la base intangible de toute législation humaine dans n'importe quel système, en particulier dans le système démocratique. La loi établie par l'homme, par les Parlements et par toute

autre instance législative humaine, ne peut être en contradiction avec la loi naturelle, c'est-à-dire en définitive, avec la loi éternelle de Dieu. Saint Thomas donne la définition bien connue de la loi, « la raison ordonnée au bien commun ». En tant qu'ordonnance de raison, la loi s'appuie sur la vérité de l'être... Cette vérité est la base de la loi naturelle. Le législateur lui ajoute l'acte de promulgation. C'est ce qui a eu lieu sur le Sinaï pour la loi de Dieu, c'est ce qui a eu lieu dans les Parlements pour les diverses formes d'intervention législative.

L'histoire de l'Europe au XX^e siècle suffit pour voir clairement que la loi établie par l'homme a des limites précises que l'on ne peut franchir. Malheureusement, l'approbation et la promulgation de certaines lois par les Parlements nationaux mettent ceux-ci en conflit manifeste avec la loi de Dieu et la loi naturelle.

On trouve dans les *Mélanges* bonaldiens ces lignes prémonitoires : « L'on verra ce que peut devenir le monde lorsque Dieu n'existant plus pour la société, où son nom même ne serait pas connu, l'homme se trouvera seul, en tête à tête avec l'homme. »

FINIR LA RÉVOLUTION ?

Au début de la Restauration, dans ses *Pensées diverses*, Bonald réfléchit sur la Révolution. Il se la représente comme « un char sur lequel s'étaient embarqués des voyageurs qui quittaient leur patrie pour voir du pays et ne savaient trop où ils allaient. À mesure qu'ils trouvaient le long de la route un lieu qui leur paraissait agréable, ils auraient voulu descendre, mais comme le char allait toujours, ils sautaient au bas de la voiture pour l'arrêter et tombaient sous les roues. La monarchie constitutionnelle tenta les premiers, c'étaient les plus fatigués du voyage ; ils voulurent mettre pied à terre. Mal leur en prit, le char allait toujours et fut d'une traite jusqu'à la République de 93. Le site était horriblement beau, et il plaisait à quelques-uns ; mais le char redouble de vitesse et ceux qui voulurent en sortir périrent misérablement. La vitesse se ralentit en approchant du Directoire ; on espère du repos, mais malgré tous les efforts de ceux qui se seraient accommodés de ce séjour, il fallut passer outre et pousser jusqu'au Consulat. Personne ne voulut s'y arrêter et on croyait de loin voir un meilleur gîte. On arrive effectivement à l'Empire. Là le chemin parut plus uni, le pays moins rocailleux, mais le char marcha avec plus de rapidité que jamais et malgré la bonne envie qu'en avaient les voyageurs harassés d'une si longue route, on ne put ni s'arrêter, ni descendre. À la fin, le chemin devint

plus raboteux, les chevaux prirent le mors aux dents, le char fut lancé dans des précipices et après les plus rudes secousses et les accidents les plus périlleux, il s'est retrouvé à la monarchie constitutionnelle. »

Bonald croyait à la dynastie des Bourbons et mettait tout son espoir dans son retour. Revenu de son exil volontaire, il a eu connaissance de la déclaration qu'adresse aux Français, en juillet 1795, à la mort du fils infortuné de Louis XVI, supposé avoir régné sous le nom de Louis XVII, le comte de Provence, en tant que Louis XVIII, roi de France. Cette déclaration lui inspire des vœux pour que vienne le règne « d'un prince dans l'âge où la raison a acquis toute la force que donne l'expérience, et la vertu toute la solidité que donne le malheur, un prince qui parle aux Français un langage noble, sage et touchant, qui tarira leurs maux et sera le pouvoir conservateur puisqu'il en connaît la constitution, cette constitution dont il a sondé les bases, dont il a pénétré le secret lorsqu'il déclare "qu'elle le met lui-même dans l'heureuse impuissance de la changer" ».

Et Bonald de proclamer : « Il ramènera le peuple à la raison par la religion et au bonheur par la vertu ; il versera sur des plaies longtemps douloureuses le baume de l'indulgence et de l'oubli... Qu'il embrasse avec courage la tâche pénible de la royauté ; ses sujets fidèles, dispersés dans toutes les parties de l'Empire, seconderont ses efforts par leur influence. Ils éclaireront sa sagesse par leurs conseils, ils feront respecter son autorité par leur exemple, ils la feront chérir par leurs vertus ; ils pardonneront aussi ! Qui oserait se venger quand le roi pardonne ? »

Ce vœu pieux n'a guère été honoré. Louis de Bonald a été déçu par la Restauration, bien qu'il ait pu exercer alors ses talents d'orateur parlementaire au service de son pays. La révolution de juillet 1830, à laquelle il a consacré des *Réflexions* amères et sévères, lui rappelait un passé abhorré, dont elle était, à ses yeux, la continuation.

Une Révolution qui a sapé, ruiné les bases ne peut finir que par le retour à la Tradition qui fixe les bases.

JACQUES ALIBERT,
historien.

V

CHATEAUBRIAND : L'ENCHANTEUR CONTRE LES PAMPHLÉTAIRES UNE ESTHÉTIQUE DU CHAGRIN

*Pour R.B., in memoriam.
Pour Philippe de Saint-Robert,
merveilleux lecteur de l'Enchanteur, in intentionem.
Pour Stéphane Chaudier, l'interlocuteur.*

INTRODUCTION

Si l'épopée révolutionnaire n'a pas engendré de Shakespeare français, laissant à Grabbe, puis à Büchner, le soin de la traduire en langue allemande¹, elle demeure la tempête, le déluge qui a redessiné les vallons et les monts, les contreforts et les lacs, les forêts et les vergers, les ravines et les fleuves du « cher vieux pays ». Au-delà des frontières labiles de l'Empire et de la République, par elle les Champs Élyséens ont changé de nature. L'épopée jamais écrite en langue française et toujours au travail a modifié la géologie, la géographie, voire la géopolitique de la république des lettres...

De la sanglante matrice, des générations sont nées, formées à l'art de la dispute, à l'aigreur pamphlétaire, à la haine clanique,

1. On connaît *La Mort de Danton*, moins *Napoléon ou les Cent-Jours* (131 personnages) de Christian Dietrich Grabbe où le dramaturge allemand laisse à la figure de Jouve, témoin de la Révolution et de l'Empire, le soin de conclure l'épopée doublement inutile... *Raillerie, satire, ironie et sens plus profond, écrit-il plus tard !*

adorant l'injustice, par elles élevée au rang des beaux-arts. Nous n'en reviendrons plus. L'idéologie est mère de la critique littéraire et les têtes, au panier tombées, comme les faiseurs de listes labourent ses sillons. Selon que vous serez thuriféraire ou ennemi du roi, admirateur de Danton ou de Babeuf, robespierreux ou ami de Desmoulins, insulteur avec le *Père Duchesne*, vos lecteurs vous adoreront ou vous brûleront en place de Grève. Bien entendu, Jaurès a remplacé Danton ; Marx, Marat ; Staline ou Pol Pot en leurs temps l'Incorruptible et Serge July, Hébert, mais la structure vide a conservé son efficace face à la folle cohorte des adorateurs d'une monarchie déjà vidée de sa substance au temps joyeux des fêtes de la Fédération comme au champ des pleurs de la Terreur. L'épopée incomplète est devenue le terreau où s'entent les réformes, où poussent les fleurs de lotus comme les plantes hallucinogènes. L'âge d'or ne reviendra pas qui oncques n'exista. Nulle Providence ne règle le destin du monde, vide depuis les Romains, plus vide encore sous les coups de boutoir de l'attente gnostique grimée en imaginaire politique, d'une rive l'autre des barricades.

Convenons que Clio, au long du XIX^e siècle rené avec la Commune de Paris et achevé au wagon de Rethondes (Acte P), s'était plu à gratter les blessures. Les révolutions, à l'envi, se seront succédé et le fleuve de sang des émeutes a fermé pour longtemps la porte du cabinet des antiques. L'uniforme du fusilleur de la Commune, pour le malheur commun, s'est mué, non sans quelque raison, en fétiche de haine. Porté par un juif, il aura, au lendemain de l'épopée manquée du « Général Revanche », conduit de sûre main le pays à la guerre civile et condamné de nouveaux bourgeois de Calais, repliés à Bordeaux, à Vichy, à remettre les clés du feu royaume de France bientôt feu la France au Maître des Ténèbres.

De ce sang épandu le long des rues de Paris, sur les barricades où Gavroche a péri, jusqu'aux chemins des Dames, la narration de Chateaubriand prit à l'avance la mesure.

Ce texte prétend dessiner la topographie d'un chemin de traverse où le vicomte, ci-devant et républicain d'âme, conduisit un Barrès, puis un Barthes, à cheminer, loin du tumulte de la guerre civile en France.

Cette sentine pourrait porter le nom d'anamnèse...

Selon Barthes, préface à la *Vie de Rancé*, « L'anamnèse est une opération exaltante et déchirante ; cette passion de la mémoire ne s'apaise que dans un acte qui donne enfin au souvenir une stabilité d'essence : écrire. »

Du Combourg de sa jeunesse, Chateaubriand aurait pu écrire ce que Barthes nota à son arrivée à Cerisy : « Brume sur mémoire.

Je me suis dit que, en arrivant ici, on avait traversé une rivière normande qui rappelait la rivière Mémoire et que, au lieu que ça s'appelle ici Cerisy-la-Salle, ça s'appelait Brume-sur-Mémoire¹. » Un seul mot les lie, les délie : retrait. Retrait de la créance accordée à l'action politique qui fut sans cynisme celle de Chateaubriand, même posture chez Barrès, dont notre siècle comprend mal qu'il n'ait renoncé ni à la Chambre ni à l'effort de guerre dans le temps où déjà seules ses tombes l'absorbaient ; retrait encore de la sémiotique chez Barthes aux alentours de mai 1968.

Chez tous trois donc, l'écriture comme *nekuia*. Chez tous trois, un mode d'être à la chose littéraire qu'on prétend romantique et qui peut-être n'est que l'aboutissement stoïcien d'une vie réussie, mise à nu par la pratique quotidienne. Vie réduite ou plutôt agrandie de n'être que la matière du texte, non pas au sens moderne d'auto-fiction, misérable ou glorieuse résultante d'une psychanalyse sauvage ou civilisée, mais en ceci que désormais, pas un acte, pas une sensation ne demeure ou n'advient qui, immédiatement, ne nourrisse le corpus. La littérature devant alors être considérée comme cette consolation ironique à la souffrance humaine², le champ où, en ordre rangée, la vie recomposée devient pour le survivant – fils ou lecteur – un théâtre où faire son entrée. Prendre sa place sur la scène de l'anamnèse signifie participer à son tour de la Cène. Pour Chateaubriand cela donne au crépuscule le fameux « Tout désirer tout mépriser » barrésien, avoir feint de se croire un jeune homme ambitieux pour se savoir à l'aube même un vieillard renonçant. Cela donne à sourire qu'un homme couvert de femmes et d'honneurs n'ait au fond jamais frui pleinement de la ronde, ceci donne à sourire que de dénier l'étiquette romantique à l'Enchanteur. Et pourtant ! À relire le jeune Chateaubriand, l'écart entre les textes de jeunesse et ceux de la vieillesse paraît infime, voire inexistant³.

Tout avait commencé par *L'Essai sur les révolutions*. Le pluriel désigne le travail du mémorialiste. Déjà, François-René sait le *poikilos*, le caractère commun des aventures humaines. Déjà, le plainchant de la finitude imprime, sans mépris et sans haine, sa marque. Le mouvement est celui du délaissement, le ton celui de la palinodie, ce qui signifie, transcrit en poésie, la même chose. Né homme de l'Ancien Régime, aristocrate et pourtant républicain de cœur, il se sait oxymore, qui ignore encore qu'en cette situation intenable au plan de la seule psychologie, réside la condition première de l'œuvre à venir.

1. Roland BARTHES, *Prétexte*, Paris, UGE-10/18, 1978, p. 249-250.

2. Voir Préface à la *Vie de Rancé*, Paris, UGE, 1965, coll « 10/18 », dernières lignes.

3. Voir plus loin Lucile, Amélie, l'Occitanienne.

En elle, la tension, la perpétuelle quête d'équilibre, le regard qui tout étreint, la passion littéraire subie comme un exil du monde, refuge en la seule terre où vivre ce qu'on ne saurait vivre à la lumière du jour, le lieu où, sans tiédeur ni indifférence, se concilient les contraires dans l'harmonie de la phrase et la plénitude du récit. Son génie – l'art de plier les mots sous son commandement, l'exigence intérieure d'une musique de consolation, sa santé et son obstination à doubler le temps de vivre – fera le reste. L'étiquette romantique au contraire ordonne le combat. Le romantisme est un héroïsme. Dans le malheur-aiguillon gît l'énergie créatrice. La nostalgie, d'un âge l'autre de la vie, borne l'horizon. Chateaubriand, au romantisme, ne reprendra que le topos des ruines et des tombeaux. Mais ce lieu commun, ce thème de la vanité a aussi d'autres sources et païennes et chrétiennes dont, en fils de son siècle, il fut largement abreuvé.

LA MÉCHANCETÉ DES HOMMES

Ces quelques mots, morale à l'usage de tous, résument tout l'apport du vicomte à l'histoire des révolutions et de leurs suites, l'éternelle guerre civile de France. Des idéaux, rarement, les hommes se montrent dignes et leurs actes toujours en effacent la beauté native. « C'est l'élan que je goûte », écrivait Barrès. « Il m'est devenu indifférent de ne pas être moderne », notait Barthes¹.

Relire *L'Essai sur les révolutions* et non la Révolution – mère de l'Europe nouvelle et guide des égarés dans les ténèbres de la monarchie – exige aussi que l'on réévalue l'œuvre du malheureux Jean-Jacques, caricaturée sans merci et sans fin tant par M. Homais que par l'abbé Bournisien. Deux *doxai* inventent des rhétoriques qui, sans discontinuer, enferment des générations au désert du sens où la haine fleurit. Guerre civile en France entre les tenants du déicide advenu une seconde fois sur la terre, un 21 janvier, et ceux qui toujours hypostasient Lumières et progrès. « L'homme est méchant, conduit par ses passions. L'important tient qu'elles soient douces et expansives, l'état social le meilleur devenant celui qui se rapproche le plus de l'état de nature. » Le topos Rousseau contre le progrès a fait long feu et on oublie le lecteur de Plutarque.

Le sage de Chéronée longtemps tempéra les ardeurs politiques des Français, Montaigne ne fut peut-être si sceptique et

1. Dans une note quotidienne à la date du 13 août 1977, reprise et publiée dans *Tel Quel*, hiver, 1979 ; ou *Essais critiques* IV, Paris, Éd. du Seuil, 1984, p. 408.

ironique, Rousseau si ennemi du genre humain, Racine si cruel, Chateaubriand mélancolique et Michelet tant attentif à la diversité des choses humaines, que pour avoir connu sous la plume de Jacques Amyot comment les efforts des jeunes capitaines toujours connurent pour récompense l'ingratitude humaine, la trahison des leurs, la jalousie commune et comment leurs hauts faits, inlassablement à recommencer, rendirent leurs œuvres également pérennes et vaines. Cette cohorte d'hommes illustres aux actions retournées au néant, mérites sous le boisseau des puissances de la jalousie, de la discorde et de la haine humaine, s'était longtemps tenue entre les rêves et les actes, digne contre la tentation de révolution. Or, il advint que le môle se fissura, se brisa, éclata : le Mazare enterra la Fronde qui, aux princes et aux rois de la Halle, aux Jacques affamés de Bordeaux réunis à l'ombre d'un orme, servit à réclamer leur part de la chose commune, le pouvoir à la classe naissante et le pain des miséreux. Le Roi-Soleil prétendit, brûlant les archives du rêve, l'effacer, inventa Versailles, castra la cour ; Louis XV le Bien-Aimé, après lui, ne tint guère ses promesses, pays contaminé de « l'air infecté de la Régence », les guerres honteuses, le Parc aux Cerfs, « cour plongée dans un despotisme qu'elle n'avait plus la force d'exercer » et laissa le royaume plus appauvri encore. L'antienne que reprendra Barrès et que voudront ignorer les contempteurs de la « Répoubelle », la ritournelle de la mesure qui n'excusant rien se refusera aux montages mensongers patiemment attachés à dégénérer le tissu national, arrachant un à un les fils du drapeau de France : « La Révolution n'a commis tant de mal que parce que l'expansion des Lumières est allée de pair avec la corruption des mœurs. » L'Incorruptible et Saint-Just osèrent rêver une modification de la nature humaine ; la machine se gripa, s'emballa : Caton le Censeur déjà termina ses jours en compagnie d'une « garce » (selon le mot d'Amyot). Le chant de l'Ecclésiaste et la geste du rénovateur de la Trappe conviennent mieux à qui se veut l'historiographe des siècles que l'effort en vue d'améliorer l'état des choses.

L'IMAGE BROUILLÉE

Par cette certitude sucée à l'antique mamelle, la crinière de François-René servira d'emblème, non pas aux romantiques, mais à une théorie d'écrivains dont Roland Barthes clôture jusqu'ici le corpus. René déjà prenait congé du romantisme, le moquait. Désirer des orages au cœur de la hideuse tourmente, en substance, quelle

indécence ! *René* n'est sans doute qu'un brûlot contre le vague des passions que les Anciens eurent – vertu du gymnase et des jeux de Mars, du forum et de la place publique – la chance d'ignorer, déguisé en roman d'un enfant du siècle.

L'étrange théorie des écrivains du retrait se trouve résumée avec son habituel génie par Jean-Claude Milner¹. Noté l'influence sartrienne : « La catastrophe de la Caverne sartrienne est que le sensible peut toujours y verser en Nausée et que tout ce qui témoigne du sensible peut s'achever en vomissement. » Barthes prendra le contrepoint affirmant « une Idée de chaque facette nommable du sensible² », « se constituer au sens propre en porte-parole de la sensibilité³ ». Milner rapporte l'effort barthésien de constituer une sémiotique, tentative de découvrir la « méthode fondée sur la patience et le minutieux qui fonde une science des *qualia* ». « Sartre installait le risque de la Nausée au cœur des *qualia* ; Marx les en sauvait par l'histoire [...] », la sémiologie parut la méthode capable de rendre au langage, au verbe, sa puissance re-créatrice. Par lui, la jouissance, le plaisir du texte, l'historicisation faisaient obstacle à l'expérience de la Nausée. Barthes démolira cet effort, « entrant à reculons dans la mort⁴ » et se soumettra entier au « non vouloir saisir⁵ », au retrait, à l'acceptation de son inexistence. Quelques biographèmes⁶... La citation est connue, mais rarement rapprochée de l'effort de *La Chambre claire*. Entre les deux, la décision d'une critique sensible, le détour par Michelet : « Seul contre son siècle Michelet conçut l'histoire comme une protestation d'amour. » De Roland Barthes, ne demeurera aucune photographie d'un enfant dans un jardin d'hiver. Nul, devant cette photographie ne s'écriera : « C'est lui ! C'est bien lui ! » Seul celui qui aime. Aucun disciple, aucun amant ne saurait se substituer à la mère. Avec elle meurt le regard qui le constituait. Avec lui périra la lignée⁷ ! La volonté de conserver la sensibilité au centre de la critique lui était

1. Voir Jean-Claude MILNER, *Le Pas philosophique de Roland Barthes*, Paris, Verdier, 2003.

2. *Ibid.*, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 30-31.

4. Voir R. BARTHES, *La Chambre claire. Note sur la photographie*, Paris, Gallimard-Éd. du Seuil-Cahiers du cinéma, 1980.

5. L'ultime catégorie des *Fragments d'un discours amoureux*, Paris, Éd. du Seuil, 1977.

6. « Si j'étais écrivain et mort, comme j'aimerais que ma vie se réduisît, par les soins d'un biographe amical et désinvolte, à quelques détails, à quelques goûts, à quelques inflexions » (R. BARTHES, Préface de *Sade, Fourier, Loyola*, Paris, Éd. du Seuil, 1971, p. 1045).

7. « Le roman familial. [...] Dernière stase de cette descente : mon corps. La lignée a fini par produire un être pour rien » (*Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Éd. du Seuil, 1975, cahier photographique).

legs. Le capitaine de corvette Louis Barthes appartient à la brume comme Monsieur Père à la lande bretonne. Brume sur mémoire. Apolline et Lucile découvrirent à François-René la douceur des choses. Disparues, elles lui dictèrent *Le Génie du christianisme*. Il y rattacha *Atala*. Pour Barthes, avec la disparition de sa mère, « la voyageuse de la nuit » a surgi. La lecture d'*Incidents* laisse deviner un suicide. La force d'écrire s'est retirée de lui, suprême effort, cette *Chambre claire*¹. La *Vita nova* tant vantée, tant cherchée est chapitre de *La Divine Comédie* : de purs mémoires d'outre-tombe. Il y court. La mère disparue, se tarit la source, la bouche d'où naissaient les mots à jamais close. Seul l'amour... C'était donc pour cela qu'il avait tant écrit, au nom de, à la place de l'enfant du jardin d'hiver, pour elle – sous sa dictée, poursuivant sa phrase², mot de cette phrase³. La mère est devenue une ombre qu'il sait ne plus pouvoir, vivant, étreindre, une présence que la photographie même ne lui rendra plus. « *Interfuit*, ça a été : ce n'est plus. » « Je sais quand on est mort et quand on est vivant », murmurait Cordelia étreignant le cadavre de Lear. *Nostos* achevé, *nekuia* accomplie, le dernier voyage commence, ô mort vieux Capitaine, il est temps... *La Chambre claire* marque le retour au thème chrétien, la caverne débouche sur ce jardin d'hiver, un lieu d'artifice où le mystère en pleine lumière, nimbé du chagrin de la perte et le souvenir retrouvé coexistent, révélés par les puissances de l'écriture. L'amour de la langue maternelle, subséquent celle du *Mutterland*, disent les Allemands, adoucit la tentation nationaliste. Dans le cas de Chateaubriand aussi, la grand-mère et la mère offriront le chant. Il commence par « On ne sait plus ! » L'œuvre de Chateaubriand demeure, hantée du même amour, Lucile, Amélie, l'Occitanienne : un visage féminin non pas destinataire de l'œuvre, mais sa source cachée vers laquelle sans fin il revient. Fée nervalienne déjà que

1. « La langue maternelle... Pourquoi si peu de goût pour les langues étrangères... la langue ombilicale » (*Roland Barthes par Roland Barthes, Œuvres complètes*, t. III, p. 185.).

2. Éric Marty note que la mère parlait comme le fils écrivait : « Alors en entendant l'écriture de Barthes dans la voix de sa mère (le timbre, l'accent, le rythme), je comprenais cette vie "impénétrable" car toujours déjà écrite, vie simplifiée de l'intérieur par le regard lumineux et simple de la mère, ce regard qui, spontanément, disposait le chaos des événements, des choses, des rencontres, des folies, dans l'ordre parfait de la phrase barthésienne » (*Roland Barthes, le métier d'écrire*, Paris, Éd. du Seuil, 2006, p. 58).

3. Maurice Barrès prétendait n'être qu'« un mot dans une phrase qu'ont commencé les pères que finiront les fils ». La mère était une harpie, le père, un centralien fumant et relisant Virgile, en regardant pousser ses roses... las, les mères éduquent leurs petits et Barrès dut attendre longtemps pour retrouver la langue paternelle et chanter en Anna le parfum des roses de Saadi, loin du patois nationaliste.

« cette fille enchantée ». « Faute d'objet réel, je me créai par la puissance de mes vagues désirs un fantôme qui ne me quitta plus ; je ne sais si l'histoire du cœur humain offre un autre exemple de cette nature. Je me composai donc une femme des traits divers de toutes les femmes que j'avais vues. Elle avait le génie et l'innocence de ma sœur, la tendresse de ma mère, la taille, les cheveux et le sourire de la charmante étrangère qui m'avait pressé contre son sein ; je lui donnai les yeux de telle jeune fille du village... et j'avais dérobé des grâces jusqu'aux tableaux des Vierges suspendus dans les églises¹. » Le voyage aura été immobile. Que l'appendice des *Mémoires d'outre-tombe* est poignant : « Chants de tristesse à une inconnue ». Léonine de Villeneuve avait quinze ans lorsqu'elle admira le vicomte et le lui écrivit. Elle avait dix-sept ans quand elle le rencontra. Devenue à son tour une vieille dame, elle avoua l'avoir adoré et s'être jetée « corps et âme dans une correspondance qui réalisait tous ses songes² ». Chateaubriand, vieillard – il avait soixante ans –, osera cet « Objet charmant, je t'adore, mais je ne t'accepte pas. Va chercher le jeune homme dont les bras peuvent s'entrelacer aux tiens avec grâce : mais ne me le dis pas. [...] » Sainte-Beuve, oubliant avoir commis *Volupté* en ses jeunes années, jugera la « confession délirante. » En 1979, l'année où justement Barthes publiera son indifférence au fait d'être moderne, il confiera à son journal intime : « J'ai joué un peu de piano pour O., à sa demande, sachant dès lors que j'avais renoncé à lui ; il avait ses très beaux yeux et sa figure douce, adoucie par ses longs cheveux [...] je l'ai renvoyé, disant que j'avais à travailler, sachant que c'était fini, et qu'au-delà de lui quelque chose était fini : l'amour d'un garçon³. » La vieillesse n'est pas un âge littéraire pour cause d'ina-déquation entre sujet et objet du désir. Si le refus de la figure de l'abjection – celui de laisser la Terreur septembriste contaminer son œuvre et sa vie chez Chateaubriand et le dédain marqué par Barthes à l'encontre de Céline – n'était qu'une conséquence du geste esthétique qui les lie au-delà du temps et du ton : le corps comme lieu de l'écriture opposé au geste courant de l'esprit *scriptor* ? Peut-être

1. François-René DE CHATEAUBRIAND, *Mémoires de ma vie*, LGF-Livre de poche classique, 1993, p. 142-143.

2. Philippe DE SAINT-ROBERT, « Chateaubriand et l'Occitanienne », communication présentée à l'occasion des XIV^{es} Rencontres internationales francophones de la ville de Gourdon et du pays de Quercy sur le thème « Parole de femmes en Méditerranée », à Gourdon, le 28 août 2004, et devant l'Académie du Languedoc, au Sénat, à Paris, le 3 décembre 2004.

3. R. BARTHES, *Œuvres complètes*, Paris, Éd. du Seuil, 1993-1995, t. III, p. 1286. Par ces mots se clôture le corpus barthésien comme le chateaubrianesque s'achevait par le refus de toucher même les cheveux d'or de Mademoiselle de Ville-neuve : « Que peut-elle aimer en moi ? Une chimère que le temps va détruire. »

Barthes a-t-il jugé le corpus célinien comme une contrefaçon, une posture, révélant à son insu, par son presque silence, le mensonge d'une œuvre considérée comme celle d'un géant, dans un monde inversé où le signe toujours est substitué à la chose ? Seuls les écrivains ayant atteint cet état de grâce « du non vouloir saisir » pourraient, dans la vallée de Josaphat des lettres, être couronnés de lauriers. Temps venu où la chose vue, la chose contée aurait perdu toute importance, alors l'art d'écrire se mesurerait à la capacité qu'eut chaque écrivain de « corporaliser », matérialiser l'indicible et non, comme la critique se plaît à le prétendre aujourd'hui, par celle, inverse, de dématérialiser le vif pour le ramener à l'indicible : inconscient, mystique ou abjection, qu'importe le substrat. Le geste seul compte.

Pour tous deux, il y avait eu initialement une rétractation, Céline au centre de *La Nausée*, figure à laquelle le génie de Barthes se refusa de souscrire, il avait joué *Les Perses* dans la cour de la Sorbonne, il avait été Socrate fuyant au bras d'Alcibiade en son premier écrit, il avait librement décidé, non d'éluder la part d'ombre et de chaos, mais de ne s'y abandonner point. Il n'aimait pas le jazz, seulement l'opéra, la voix humaine solfiant Schumann comme Chateaubriand s'était refusé de choisir la mort pour avoir vu à l'aube de la Révolution des brutes porter des têtes au bout d'une pique. En cette insurrection contre l'ordre, l'abjection est la règle et l'amour l'exception. Certains se soumettent à la règle et vocifèrent tout le jour, d'autres élisent l'exception et mangent le pain des dieux, reconstruisant une harmonie factice sur la page blanche du livre.

Au fondement, la vision de l'horreur et les yeux qui s'en détournent, la palinodie toujours. Chateaubriand ne se répandra pas en invectives contre les comités, les gardes nationaux et les massacreurs de septembre. Il sait les trois mille proscrits assassinés au nom de la réforme agraire, l'Hadès rempli de valeureux, la douleur de Xerxès revenu sans ses guerriers morts, la race de Iule, seule rescapée de Troie, le mal sans remède, la douleur, les gémissements funèbres, il s'en détourne. Palinodie, Julie et Lucile, Jean-Baptiste le mieux aimé de sa mère « n'ont point survécu aux orages de la Révolution ». Chateaubriand ne haussera pas le ton, malheur est trop commun. De ces trois victimes de la Terreur, Chateaubriand ne fait pas plus de vacarme que de celle des quatre enfants, morts au berceau. À quoi bon ajouter de la haine à la peine ?

Chateaubriand à sa manière souffrit le drame sémiotique, quand bien même le nom n'existait pas encore : la gloire avait pâli, le signe s'était substitué à l'image, le rituel tournait à vide, Louis XVI et ses ministres, la bonne volonté du roi serrurier et les songes des physio-

crates n'y changeraient rien. La reine, trop jeune et délaissée, lassait la grande pitié du royaume de France, de jeunes avocats crurent, le temps des états généraux venu, l'heure de la métamorphose sonnée au clocher d'Arras, de Versailles et à la chapelle du couvent des Jacobins. S'ensuivirent l'émeute et sa reprise en main judiciaire, le règne des proscriptions, l'établissement des listes d'indésirables, l'organisation de la Terreur devant – état d'exception – peu durer. Il dura. Le sang, en tous lieux, coula, l'abjection parut et avec elle l'innommable. Les hommes de 1793 avaient vu ce que virent nos aînés et leurs pères, en 1918, en 1945, un monde où le phantasme réalisé avait fait place à un bal de spectres. Le Directoire passa pour opérette, Bonaparte, sur les traces de Saint-Just, conduisit des gueux à la victoire, contre l'armée des Blancs, les Junkers prussiens qui sauraient s'en souvenir. Les sillons de ces guerres n'étaient refermés ni en 1914 ni en 1940. On ne se méfie jamais assez de la mémoire des peuples, des puissances de l'imaginaire qui, souvent, comme des génies échappés de bouteilles oubliées, se réveillent, Euménides, pour s'en venger ! Napoléon rétablit un État, un ordre, un code, dota le pays de lois, tenta avec le Concordat de faire oublier le cœur sanglant du Christ au creux des chemises de France, mourut en martyr, défait après avoir mille fois vaincu. David contre Goliath ! La légende était belle, mais plaie vive rarement cicatrise. Le corps du roi manquait et ce manque corrompt l'Europe. Du moins il plut à quelques-uns de le théologiser, rendant leurs ennemis schismatiques. Ce qu'à tort on appelle guerre civile en France est guerre sainte menée au nom du corps du Roi confondu avec celui du Christ. Deux apologétiques s'y affrontent qui parlent de règne des fins, de *katekon* ou d'accélérateur de particules, de Capital luciférien et de Templiers à brûler, de banquiers à génocider et d'athées à occire. En attendant le glaive, la langue est à l'anathème, petit penchant qui, toujours, réjouit les jeunes gens impatients de vaincre ou périr ! Inouïe violence que celle de cette guerre infinie dont les ridicules apparents dissimulent mal la nuisance.

Mai 1968 demeurera étranger à Barthes, la Chine lui paraîtra décolorée, celui qui toute sa vie aura prétendu mesurer le monde à l'aune du matérialisme historique refusera à l'histoire toute vertu judiciaire. Chateaubriand, quoique diplomate, ministre, fera de même. Du jeune homme au vieillard, la vie d'un écrivain toujours est voyage immobile. De sa carrière politique, Chateaubriand ne retient qu'un dégoût, une mélancolie, une nausée : « Ma trop longue vie ressemble à ces voies romaines bordées de monuments funèbres. » Plus loin, « après la mort, ma vie réunie au faisceau des lyres brisées¹... » Il fut une

1. CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV.

lyre où manquait une corde, l'anamnèse du lecteur, demain, réparera la lyre. On ne sait plus écrire pour les morts, les anges ou les filles enchantées... Aurélia, Sylvie. La vie comme *nekuia*. L'écrivain serait Orphée se retournant pour saisir Eurydice, Ulysse tentant par trois fois d'étreindre sa mère, et l'homme politique, le citoyen Achille choisissant, un peu tard, de tirer la charrue paternelle, Enée, encore, regardant impuissant souffrir Didon la tant-aimée. Miracle de la mort qui clôtüre le corpus, lui offrant son nom d'œuvre, que ce « Chant de tristesse », *terminus ad quem* et éternel retour de la jeunesse, la voyageuse du jour. Chateaubriand retrouvera le fantôme de Lucile à défaut de sa tombe. Frère et sœur ne reposeront ensemble que sur le suaire blanc du livre. Amélie, contraction de la jeune fille rêvée à l'aube, figure sur le premier carnet de bal de l'Enchanteur. Il y en aura d'autres. Toutes également destinataires de son chant. La dernière tout particulièrement éclairante en ceci qu'elle figure sous sa plume, deux fois fantôme puisqu'il est vieux et refuse son étreinte, sachant son irréalité. Pour elle, il en a fait le serment – celui qu'il fit à Lucile avant de s'embarquer pour le Nouveau Monde, avant de découvrir, ce à quoi il échoua, le passage du Grand Nord-Ouest –, il dépeindra le monde : « Fleur charmante que je ne veux point cueillir, je t'adresse ces derniers chants de tristesse ; tu ne les entendras qu'après ma mort, quand j'aurai réuni ma vie au faisceau des lyres brisées¹. » Juliette de Récamier – idole intouchée, voile et corps blanc de l'amoureuse imaginaire – recevra les lettres destinées à Lucile absente. La vie n'est que prétexte², prélude, jauge de la distance : ironie.

La mort à mesure qu'elle écrit le monde le décolore. Acmé. Le final de la *Vie de Rancé* où « la voyageuse de la nuit », mère du genre humain, recouvre de son manteau les faces et les corps, emporte et évanouit les passions temporelles comme les spirituelles.

Il ne s'agissait que d'éteindre les passions, de devenir stoïcien : accepter la finitude et s'y résoudre sans cri. À cette infinie douleur, un remède, celui dont Barthes expose la posologie, la littérature, en une page flamboyante³.

Il ne s'agit pas de guérir, de conjurer ni d'édifier un monument ou un tombeau de soi, un mémorial du temps, mais d'ordonner le

1. *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV.

2. En cette posture encore Chateaubriand échappe au courant romantique qui croit la vie aventureuse supérieure à la cryptie des passions – la Trappe ou chambre de l'écrivain.

3. « À quoi sert la littérature ? À quoi sert de dire *chat jaune* au lieu de *chat perdu* ? d'appeler la vieillesse *voyageuse de la nuit* ? » (Préface à la *Vie de Rancé*, dernières phrases). Peut-être le plus beau texte du monde consacré à la chose !

temps jadis (la biographie et le roman de la vie) sur la page du livre pour permettre l'anamnèse, ici l'opération qui permet au lecteur de traverser à son tour l'Achéron, d'aller à la rencontre de ses propres fantômes et des fantômes de son siècle. Les moyens sont légion : le « voculaire » des Indiens, l'appel aux morts, nom donné à la sonnerie qui, à l'armée, résonne avant la bataille, permettant aux vivants et aux âmes errantes de crier : « Demain dans la bataille pense à moi », sachant, avant d'entrer dans la mêlée, que chacun de nous, simple fantassin ou roi, échangerait tout à l'heure « encore un instant de bonheur », « un royaume pour un cheval », ayant pourtant juré au drapeau de vaincre ou de périr. L'ignominie des têtes tendues par la populace au bout des piques constituerait sans doute la scène augurale. Écart qui ne saurait être surmonté entre les songeries chevaleresques de l'enfance et la réalité advenue que ces têtes mortes sans avoir combattu, ces têtes mortes sans honneur ! Le spectacle entrevu par le fantassin Destouches qui contamina notre siècle ne fut fatalité que parce que ce siècle se refusa de succomber au charme d'« un instant de bonheur¹ ». Dans l'économie du récit, l'écart entre la belle mort – la mort consentie à la patrie – et l'accident tient la place centrale, d'une part la vie qu'aucune anamnèse ne saurait ressusciter et l'autre qui demeure. Seuls, les visages des femmes survivront comme, chez Barthes, celui de la mère dans le jardin d'hiver : « C'est elle ! C'est bien elle ! C'est enfin elle ! » Elles ? La négresse esclave, première image entrevue au pays de la liberté, la jeune bohémienne au petit sou de la route de Coblenz, ses amours si nombreuses d'avoir dessiné un visage unique, Lucile, Amélie ? Qu'importe.

Peut-on croire que le hasard qui laissa le vicomte sans descendance lie, malgré eux, ces deux mélancoliques qui, sur le théâtre de la parole, firent « du général avec de l'irréductible », retrouvant « l'amoralité de [leurs] existences à travers la généralité morale du langage² » ? Chez Chateaubriand, nulle déploration, Dieu pourvoit ou pas. Le gentilhomme s'incline. À la place du « visage flou et pâli d'une petite fille dans un jardin d'hiver », le pèlerinage au Grand-Bé, la visite de la Vallée-aux-Loups, le détour par Urt. Un amour sans chagrin. Écrire n'est que se souvenir, pressentait, affirmait déjà Cicéron en son *De oratore*. La critique sensible exige de l'écrivain

1. La formule, titre d'un poème de Brasillach, est d'Henry de Montherlant. Sa cause ? La familiarité développée dès l'enfance avec le monde romain, le choix de la mort volontaire contre la cérémonie des adieux annoncés et l'enfermement du « maudit » dans un pavillon de banlieue gardé par des chiens. Affaire de *qualia*, toujours... opérateur antique à l'assaut de la désespérance des Modernes.

2. Préface à la *Vie de Rancé*, p. 1367.

qu'il vive et souffre, témoigne, sans se lamenter, à distance et pourtant yeux remplis de larmes, cœur battu, âme peuplée d'absents, jouet livré aux fantômes et proie du *nevermore*.

La colère dissipe – c'est son rôle –, cathartique, le chagrin. Ici, nous sommes en présence d'une esthétique du chagrin, celle qui sépare l'aède de ses protagonistes.

Chateaubriand, chef de file.

Ovide à Tomes, précurseur.

Il était naturel que le pays le plus narcissique du monde élise un prophète de malheur (Céline) en réponse aux malheurs de deux guerres mondiales et que la colère et la dérision gouvernent en compagnie de l'indifférence leur fidèle compagne, la république des lettres.

LE HÉROS ROMANTIQUE

À René, à Werther, à Byron même, un enfant malingre tôt devenu un vieillard au teint jaune, pour longtemps, vola la vedette. Par lui le mytheme du héros, dont Saint-Just et Robespierre tant usèrent, dérangea un instant la quiétude française. Révolution accomplie, le pays retrouvait la monotonie de ses jours, son « emploi du temps ». À Paris, le Perron rayonnait... contera Michelet en une splendide période, les femmes redeviendront coquettes ; fats, les hommes à nouveau les aimeront de cet « amour vanité », dont Stendhal pour jamais a fixé le cadre. Sous les arcades du Palais-Royal où, un juillet 1789, à un arbre le jeune Camille Desmoulins avait arraché une cocarde qui depuis se teinta de sang, un lieutenant, famélique comme il se doit, découvrait la licence et le chagrin sous le harnais d'une prostituée triste, surtout hésitait entre la gloire des lettres et celle de l'épée. Ni *Le Souper de Beaucaire* ni *Clisson et Eugénie* n'offrirent au jeune homme l'immortalité. Seule l'épée ! Il entra dans l'histoire sur le parvis de l'église Saint-Roch – patron des comédiens –, à Arcole aussi, pour n'en plus jamais sortir. Son ombre effaça les contours d'un siècle qui eut Chateaubriand, Constant et Tocqueville comme aède, moraliste et penseur. Aujourd'hui l'Université seule ou presque les célèbre, les aspirants à la haute gloire des lettres leur préfèrent les écrivains des marges, les imprécateurs, les auteurs dits contre-révolutionnaires, les convulsionnaires en tous genres. Le romantisme s'est réfugié dans le vague des passions, la détresse des « enfants du siècle », la posture hussarde qui toujours rejoue la chute de Lucien Leuwen sur les petits pavés de la place

Stanislas à Nancy. Napoléon devint sujet de deux légendaires – l'un d'or et de pourpre, l'autre de sang et de boue ; aujourd'hui la France souffre de se souvenir avoir été victorieuse pour la dernière fois à Tilsit, ne gagnant qu'épaulée les victoires qui suivront. Toute image romantique faiblit devant la rencontre de Napoléon et de Goethe à Erfurt. Toute carrière commencée dans l'attente de la gloire et terminée dans une mesure oubliée du monde ennue comparée à la geste du Petit Caporal devenu César, défait à Waterloo et mort, père humilié, en l'île de Sainte-Hélène. Cette geste n'omet pas un chapitre du livre des Heurs du royaume de France, ni le baiser au pestiféré de Jaffa ni le rêve d'Orient – quel fiasco que cette expédition en Égypte ! – ni le passage du Rubicon ni l'insolence du seigneur défiant Dieu même en la personne du pape ni l'erreur fatale d'assassiner son ennemi dans les fossés de Vincennes, surtout il dessine la spirale mauvaise de l'obscurité à la gloire et retour. Pour que le roman fût parfait, il fallait que Joséphine fût cruelle – enfin, qu'elle ne répondît pas à son amour –, que Marie-Louise lui arrachât son fils. Il fallait qu'éternellement captif un Aiglon rejoue les victoires paternelles, promène sur une carte d'Europe les aigles arrachées, puis remises. Par l'étendue de sa défaite, Napoléon Bonaparte incarne plus que toute figure le romantisme. L'Enchanteur, comme chaque homme de cette génération, fut frère et fils de cette épopée, comme son siècle le fut. Sur le sable des déserts, contre le vent des plaines du grand Est, Bonaparte écrivit le roman de l'échec et de la mort, tombeau pour des milliers de braves, poussières d'empire, étoiles mortes qui longtemps illumineront la terre.

Poème contre poème, Chateaubriand toute sa vie a défié le grand rival en combat singulier. Il ne s'agit pas ici de rappeler le poème temporel de leur rencontre, la valse à deux temps, de don et de repli dont l'acmé se situe lors de la rédaction du pamphlet *De Buonaparte aux Bourbons*, poème conservateur au topos bien connu – tristement banal – où s'exprime la vanité du nom contre l'usurpateur étranger !

Chateaubriand savait dès *L'Essai sur les révolutions* que son verbe ne saurait accompagner la transformation radicale du monde. Saint-Just incarnait ce verbe. Le jeune François-René connaissait déjà la fragilité de l'énergétique du désir, comme l'action sœur du rêve n'était qu'une morale aristocratique ne valant que pour les individus. Le petit caporal en redingote vert bouteille, seul, héros prométhéen, galvanisait l'énergie du peuple, l'arrachait à son inépaisseur, son inexistence, le dotant d'une piété qu'aucun poète ne saurait allumer. La Grande Armée devint le brandon populaire que Chateaubriand prétendra contrer à la force du *Génie du chris-*

tianisme, certain qu'il est déjà trop tard. Sans jamais – et c'est là tout son génie – sombrer dans le pessimisme flaubertien ni prendre le deuil de l'Idéal (ce que fera Baudelaire), Chateaubriand se voudra l'historiographe d'un siècle dont Bonaparte fut le capitaine courageux. Quand bien même ce serait un monstre que cette figure-là, une captation de verbe, un mensonge, un montage, il pressent sa puissance future au cœur de l'imaginaire commun comme de l'imaginaire poétique. La grande ombre, celle-là qui offre du corps, de la puissance, aux morts de la Révolution, aux ombres du passé, à la sienne – « triste opacité de [son] spectre futur ¹ », blason du siècle, sera le Virgile de ce Dante nouveau et l'Europe, tour à tour le Paradis, le Purgatoire et l'Enfer en attente de remembrance. Ici, le chant nuptial de Littérature et d'Histoire sera chant de deuil dont l'Europe répétera, inlassable, les couplets. Jamais François-René ne condescendra à suivre ceux qu'éblouit l'orgueil du nom, tout particulièrement Charles X et son cortège de médiocres. Il condescend à admirer ce siècle qui fut le sien et s'abandonne, entier, à la tristesse de sa disparition annoncée. Pour grand que soit ce siècle, il passera comme passent les siècles. Seul l'ordre : la Trappe, les institutions impériales ou républicaines, les monuments régulateurs échappent, incoercibles, à la corruption. Demeure la piété, sœur agissante de la mélancolie. Le poète est le prêtre qui conduit, héritier du thrène antique, le deuil collectif. À lui la palinodie, le panégyrique, le péan et le chant funèbre pour les actes du temps ! Chateaubriand ne chantera pas l'amour méditerranéen, la violence de la chair comme fruition, nourriture terrestre confondue avec le pain des anges, mais élira la Dame blanche qui, dit-on, se refusait toujours afin de ne déchoir jamais... Il tentera l'épreuve de la piété filiale – le retour de l'honneur paternel –, le culte de la sœur tôt disparue, sans devenir jamais le bras armé de son Électre.

Il se souviendra. Voilà toute la charge.

Ce faisant, il s'essaiera, héritage stoïcien, à dominer la mort, seule lumière et surtout unique certitude. Jour après jour, il s'évertuera à l'apprivoiser, tâchera de n'en plus souffrir, de l'aimer comme un chrétien se doit d'aimer Dieu, dans la crainte et l'espérance, corps et âme, à sa puissance livrés ; tour à tour et en même temps, en sujet déchiré et apaisé. Résurrection passée entière du côté de l'anamnèse, c'est-à-dire en littérature, Chateaubriand fut un piètre chrétien.

1. « Nous sommes/La triste opacité de nos spectres futurs/Mais le blason des deuils épars sur de vains murs » (Stéphane MALLARMÉ, *Toast funèbre*).

« Parfait homme de lettres ¹ », l'Enchanteur prend place aux côtés de Corneille et Racine du côté des Classiques où un Maurice Barrès – « Classiques, romantiques cela n'existe pas ² » – et un Roland Barthes – « Il m'est devenu indifférent de n'être pas moderne » – le rejoindront. Seule la bonté souveraine de l'ordre, taxinomie ou *nomos* souverain, triomphe de l'être pour la mort, l'évite, donne un sens à la finitude, adoucissant l'*anankè*. Aussi leurs engagements toujours furent-ils passagers et leurs *doxae* fluctuantes au gré des sentiments et des jours. Ainsi, leurs œuvres dressées contre les furies pamphlétaires ³ nous demeurent boucliers d'airain contre l'assaut renouvelé des puissances de la colère et de la rébellion.

La coexistence de l'esthétique classique au cœur du romantisme comme du chaos de la modernité naissante demeure sans doute l'ultime victoire de la « chose littéraire », la condition de possibilité d'une résistance possible au monde comme il va dont l'efficace à l'envi se déploie, permettant à la littérature de rester à jamais ce que la philosophie fut à Boèce, consolation.

Le classicisme n'est peut-être qu'une esthétique du chagrin...

SARAH VAJDA,
écrivain.

1. Par ces mots, Baudelaire salua Théophile Gautier, dédicataire de ses *Fleurs du mal*.

2. M. BARRÈS, *Discours de réception à l'Académie française*, 17 janvier 1907, propos recueillis sur le lit de mort de Jean Moréas.

3. Barrès commettra *Leurs Figures* qu'annule à demi *Les Diverses Familles spirituelles de la France*. Corpus clos, le génie de la conciliation domine l'œuvre.

VI

BALZAC, CRITIQUE ORGANIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

« *J'écris à la lueur de deux vérités éternelles :
la monarchie, la religion*¹. »

Balzac est fondamentalement non politique, dans le sens de l'imagination moderne de ce terme, et ce serait une grande erreur que de vouloir lire dans sa gigantesque comédie le reflet ou l'élaboration d'une cité des hommes proprement rationnelle. D'une certaine manière, dans la famille des Comédies, Dante, lui, est déjà supérieurement politique quand Balzac demeure, volontairement ou parce que son *daimon* ne lui permet pas d'aller plus loin, ou moins haut, dans l'appréhension parcellaire, concrète – ne craignons pas d'user de ce terme – de la réalité politique. Balzac se réserve, et entièrement, ce domaine que notre époque dirait social, et donc dénué de *telos*. Non pas qu'il manque dans *La Comédie humaine* et dans les œuvres qui lui font pièce de personnages publics aux ambitions politiques, locales ou nationales, mais le mécanisme interne que le romancier étudie, et uniquement, chez ces ambitieux l'empêche d'adopter, dans la fiction, un véritable point de vue ni d'accéder à un surplomb suffisant pour juger des lois du monde en tant que non subjectivées.

C'est ainsi que Balzac est antimoderne, selon la vieille terminologie récemment consacrée par Antoine Compagnon², voire

1. BALZAC, Avant-propos de *La Comédie humaine*, 12 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976-1981.

2. Antoine COMPAGNON, *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005.

antiphilosophe, pourrait-on dire, à une époque où le philosophe en France est celui-là qui interprète ses convictions politiques par l'art littéraire, dramatique, épistolier ou romanesque. Combien Balzac est en cela l'opposé d'un Hugo dont la velléité holistique couvre l'ensemble de l'œuvre depuis le commencement ! L'exemple des deux *Cromwell* est à cet égard frappant : ratés tous les deux et dérisoires, l'un, celui de Hugo, survit par sa préface qui est comme le manifeste, la détonation sourde d'où naîtra ce mouvement imposant, le romantisme ; l'autre, le balzacien non encore vraiment balzacien, sombre dans un oubli justifié et il n'est que la scène de sa lecture devant la famille atterrée en 1820 à Villeparisis qui passe le temps et continue de rassurer les apprentis lorsqu'ils feuilletent des manuels d'histoire littéraire. L'évoquer aujourd'hui, cette pitoyable scène, c'est seulement mettre en lumière l'échec premier d'un ogre point trop doué à l'origine, ni pour le drame ni pour la politique.

Il est séduisant de noter que le génie de Balzac a grandi avec l'aiguïsement de ses convictions politiques. Hasard ou destinée ? La réponse est malaisée. La complexité des liens noués par ses personnages croît de concert avec la puissance de sa vision de la société : quand au début, ils ne sont chacun que le héros, ou le personnage secondaire, ou tiers, de *leur* roman, bientôt, à mesure des années, avec le développement intérieur de l'organicité de sa société, leur quotidienneté s'incarne réellement et acquiert, plus loin que la dimension d'exception, une vérité sociologique. Ses questionnements politiques, si leurs réponses demeurent extrinsèques à la construction de l'œuvre romanesque, ne sont pas étrangers dans leur formulation pourtant, loin de là, à cet accroissement de complexité – par où se réalise le génie balzacien.

Pour tenter de le situer dans le grand bazar idéologique du début du XIX^e siècle, il faut rappeler avec Pierre-Georges Castex qu'« avant toute tentative de création romanesque, Balzac s'est exercé à philosopher¹ », que jeune impétrant, il croit au monisme matérialiste et mécaniste des Lumières, et qu'il s'essaie même (entreprise inédite alors) à traduire le début de *L'Éthique* de Spinoza. « La société ne fait-elle pas de l'homme, suivant le milieu où son action se déploie, autant d'hommes différents qu'il y a de variétés en zoologie² ? » : ce naturalisme avant la lettre est alors son credo simple, et il le rappellera toute sa vie, Buffon fut, après Walter Scott, son deuxième « instituteur ». Comme Castex le remarque encore, Balzac « comp-

1. BALZAC, *Œuvres diverses*, 2 vol., éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1990-1996, t. I.

2. ID., Avant-propos de *La Comédie humaine*.

tait sur les lumières positives de la pensée scientifique pour résoudre les problèmes métaphysiques » dans sa jeunesse. Parallèlement et en bonne logique postrévolutionnaire, Honoré manifeste à cette époque de ses débuts – on le voit dans *Falthurne*¹ par exemple – un anticléricisme militant, et a foi dans le magnétisme animal. Ce n'est donc pas à un de Maistre ou à un Bonald qu'on a affaire à l'origine, et c'est ce qui rend intéressante l'évolution postérieure de ses positions. À travers ses œuvres de jeunesse qui ne seront pas publiées de son vivant, comme *Sténie ou les erreurs philosophiques* (1820-1821), inspiré de *La Nouvelle Héloïse* et de Werther, comme *Corsino* (1820-1821) encore plus, on découvre, si l'on veut bien voir en son héros philosophe un double momentané, qu'il « avait admis, pour tout dogme, une providence aveugle gouvernant l'univers » et que « son second article de foi rejetait l'immortalité de l'âme », même s'il avait déjà commencé de s'éloigner d'un d'Holbach et de son positivisme jugé trop sommaire. Ce rapport étrange à la nature matérielle comme à la vie spirituelle le poursuivra toute sa vie, ainsi le lit-on dans *Louis Lambert* en 1832, où matérialisme et spiritualisme sont décrits comme « les deux côtés d'un seul et même fait ». Balzac, à la vérité, ne saura jamais très bien à quoi s'en tenir pour sa vision de la métaphysique, qui demeure mouvante et prend sens finalement dans ce mouvant même, dans ce flou qui est recherche dynamique *du* principe unifiant, principe cosmique que l'art permet seulement de détourner sans jamais arriver à le nommer. *La Recherche de l'absolu* et *Le Chef-d'œuvre inconnu* illustrent à l'évidence cette quête jamais achevée d'Honoré. Ce principe, il en viendra au fil des ans à l'appeler Dieu, selon l'image du Verbe créateur. Cette « philosophie » de sa jeunesse, si impressionniste, demeure dans son œuvre et dans son rapport à la société politique du temps comme matière à combustion, mais jamais comme système structuré qui lui permette de penser l'homme et le monde. C'est pourquoi, en réalité, son rapport à la France, à ses institutions et à ses successifs régimes politiques est entièrement charnel. Il n'est pas anodin que *Cromwell*, la première œuvre qu'il ait achevée, parle d'un régicide, et que son héros, hypocrite, ambitieux, ressemble déjà à un personnage de *La Comédie humaine* qui est sa véritable Cité. De cette tragédie, Balzac voulait, sans vergogne, faire « le bréviaire des rois et des peuples »², comme un Shakespeare nouveau. Roland Chollet et René Guise, dans leur édition de la Pléiade, le notent

1. Voir ID., *Œuvres diverses*, t. I.

2. ID., *Correspondance*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, t. I.

avec à-propos : Balzac « a déjà un sens aigu de l'histoire, de la complexité des rapports sociaux, de la richesse et des contradictions de l'être humain » quand il désigne Cromwell le régicide comme un grand homme d'État pour son temps.

C'est bientôt l'époque où il écrit, anonymement, deux pamphlets ultra-royalistes : *Du droit d'aïnesse* et *Histoire impartiale des Jésuites*, œuvres parfaitement mineures et de commande, dont on ira jusqu'à dire qu'il s'agit d'intox destinées à discréditer le parti ultra. On ignore les circonstances exactes de leur rédaction, et s'il faut y voir, déjà, une évolution de ses convictions. Néanmoins, il apparaît que le jeune Balzac n'est pas réticent, au moins pour des raisons alimentaires, à se prêter à l'expression d'idées légitimistes, qui préfigurent ce qu'on a pu nommer son « tournant de 1830¹ ». C'est là que se nouent réellement et définitivement ses convictions politiques. Très vite après les Trois Glorieuses, Balzac se rend compte combien la monarchie de Juillet reproduit la ségrégation sociale qui était l'apanage de la Restauration bourbonnienne, et, comme le relève fort justement François Taillandier, en 1830, « sous les tendres regards de la marquise de Castries » (qui lui inspirera la duchesse de Langeais), « et devant les témoignages d'intérêt et d'estime que ses amis lui prodiguent, il se sent devenir à toute allure monarchiste et catholique »². C'est alors qu'il « se sent l'étoffe d'un homme d'État » (Castex) au point d'écrire au général de Pommereul, avec l'envoi de sa brochure *Enquête sur la politique des deux ministères* : « L'ambition que j'ai est de faire triompher mes principes par un ministère. » Pour arriver à ses fins, il songe à se servir du parti néo-légitimiste, de manière pragmatique mais aussi parce que sa vision du monde commence à rejoindre celle des critiques virulents de la Révolution française. Il déplore les conséquences funestes mais inéluctables du partage de la propriété foncière³, et dans *Le Médecin de campagne*, l'une de ses œuvres les plus réactionnaires, souligne par la bouche du docteur Bénassis les dangers du suffrage universel.

Mais ce sont surtout les périls induits par le triomphe des idées nouvelles issues du XVIII^e siècle qu'il s'essaie à mettre en évidence : « Balzac a beaucoup réfléchi à ce phénomène qui, au XVIII^e et au XIX^e siècle se présentait tantôt sous le vocable d'humanitarisme, tantôt sous celui d'une philanthropie issue de la philosophie des Lumières, et ce qu'il en dit, en maints endroits de *La Comédie*

1. ID., *Œuvres diverses*, t. II.

2. François TAILLANDIER, *Balzac*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2005.

3. Voir BALZAC, « Du gouvernement moderne ».

humaine est souvent surprenant par sa modernité : du masque de la fausse compassion individuelle à celui d'une pseudo-générosité collective d'idéologies couvrant des visées totalitaires, à moins qu'elles ne dissimulent les tares d'un développement débridé de l'individualisme. Ses observations et ses jugements conduisent à une vision parfaitement cohérente, même si on peut la contester, d'une réalité fondamentale de notre temps, celle de "la sacralisation du cœur"¹. » Félicien Vernou des *Illusions perdues* démasque ainsi la fausseté du temps : « L'homme qui va hurler après les Jésuites, insulter la cour, lui prêter l'intention de rétablir les droits d'aïnesse, et qui prêchera quelque croisade en faveur de l'égalité, lui qui ne se croit l'égal de personne. » Et Claude Vignon, personnage du même roman, de lui répondre : « Je serai toujours dans le plus profond étonnement de voir un gouvernement abandonnant la direction des idées à des drôles comme nous autres. » Il y a en fait un retour au réel qui travaille Balzac et qui, s'incarnant virtuellement dans sa grande œuvre romanesque en voie de commencement, l'éclaire aussi sur les conditions de la vie moderne. Sans s'adonner au pamphlet, dont la forme courte, incisive et rapide ne lui correspond d'ailleurs pas du tout, Honoré assaisonnera désormais la majorité de ses œuvres de réflexions critiques sur le monde nouveau qui découvre ses aspects libéraux bourgeois et n'en finit pas de bouleverser les assises sociales, comme si là tenait son secret de perpétuation. C'est à la fois pain bénit pour le romancier qui y gagne sans cesse ses personnages, et source de tristesse pour l'homme qui voit un univers disparaître. Chez Balzac, point de « douceur de vivre sous l'Ancien Régime » à regretter, puisqu'il ne l'a pas connu ; mais mépris pour une époque où tout se désorganise constamment et qui ravale les grandes âmes au caniveau.

1834 marque le sommet à la fois de la pensée romanesque et de la pensée politique de Balzac, apogées qui vont de pair. Car s'il met en lumière les destructions de l'ordre temporel sur quarante ans, Balzac est aussi l'inventeur du temps dans le roman : « Vous ne pouvez raconter chronologiquement que l'histoire du temps passé, système inapplicable à un présent qui marche². » Dans une époque désormais sans repère, le temps n'a plus de valeur qu'en tant que romanesque. C'est en quoi l'époque moderne n'est plus épique (malgré Hugo), ni lyrique (malgré les autres romantiques), mais romanesque uniquement, dit Balzac. Le jeu, dieu de l'époque post-

1. René-Alexandre COURTEIX, *L'Humanitarisme, hypocrisie de la société moderne ? La vision prémonitoire de Balzac*, Paris, L'Écritoire du Publieur, 2006.

2. BALZAC, Préface à *Une fille d'Ève*.

révolutionnaire, prime tout : jeu des places, jeu des fortunes, jeu des partis, jeu des régimes, l'ouvert est la condition nécessaire de la nouvelle humanité. Balzac en est l'introducteur dans le roman et l'artisan, le maître d'ouvrage, l'ordonnateur du puzzle des nouvelles places sociales.

Parallèlement, travaillant comme publiciste, notamment au *Feuilleton littéraire*, il s'intéresse par exemple à l'élaboration d'un statut juridique et social pour l'homme de lettres¹. Il sait que l'heure est venue de l'*homo æconomicus*, dont la province est le lieu de prédilection : « lieu d'une civilité à la fois raffinée et étouffante, où l'on joue au whist en supputant le montant d'une dot ou d'une rente² », s'y déploient des Grandet ou des Gobseck, « obsédés de l'argent³ », qui méprisent la politique, pour ce qu'ils savent que le pouvoir passe quand leurs biens demeurent. « On a coupé la tête d'un roi et bouleversé l'Europe pour que le tonnelier de Saumur puisse marier sa fille à un monsieur "de" quelque chose⁴. » Mais par ailleurs apparaissent des personnages de pouvoir comme Henri de Marsay, c'est-à-dire que demeurent des ci-devant comme des fils d'or dans la grande chaîne sociale, venus d'un monde englouti dont rien ne pourra jamais faire qu'on les reproduise : destinés à disparaître et à mourir, ils restent pourtant le sel d'une époque, son contrepoint en pourpoint. L'affrontement Rastignac-Goriot est aussi celui de la vieille aristocratie contre les nouveaux riches.

Balzac en sa jeunesse n'est pas sans similitude avec nous, en la nôtre : tirillé, dans une confusion sans nom des idéaux politiques, de-ci, de-là, il prône longtemps des idées libérales avant que de regagner dans l'âge de la sagesse la dévotion au trône et à l'autel : « Il a continuellement évolué au rebours de son époque. Fou de l'Empereur à quinze ans, plutôt libéral jusqu'à la trentaine [...], il a été vite déçu par la monarchie de Juillet⁵ » et « d'une certaine manière, son œuvre est une critique générale de tout ce en quoi il voit l'héritage de 1789⁶ ». Balzac élabore alors une doctrine à trois piliers, qui sont l'ordre, l'autorité et la tradition, et prône une sorte de conservatisme éclairé. Si l'on peut dire qu'il n'a jamais adhéré réellement au mouvement légitimiste ou néo-légitimiste de son époque, il devient évident au fur et à mesure des années que

1. Voir BALZAC, « Lettre adressée aux écrivains français du XIX^e siècle », 1834.

2. Fr. TAILLANDIER, *Balzac*.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

l'Ancien Régime est cette forme politique qui s'approche au plus près de la perfection dans son esprit. L'histoire lui présente, sur un plateau, un monde à décrire : son sang de romancier en bout de joie ; son âme antimoderne en nourrit de la peine. « Balzac découvre que son œuvre en ce qu'elle a de meilleur s'édifie peut-être contre son temps¹ », et il a cette phrase magnifique : « Je fais partie de l'opposition qui s'appelle la vie. »

Atomisation des familles et des patrimoines, exaspération des ambitions et des rivalités personnelles, pouvoir faible parce que « discuté », la société nouvelle lui apparaît comme singulièrement anti-humaine. Honoré se prend à rêver du rétablissement d'une société organique, où les jeux du désir et du hasard ne soient plus l'unique règlement, mais où l'ordre juste règne et tienne chacun dans sa place. En 1837, dans *Les Employés*, il se déclare en faveur d'un pouvoir fort, appuyé sur une aristocratie terrienne et sur l'Église à qui Balzac confère une dimension proto-maurrassienne de pacificatrice des mœurs et de la société. Balzac trouvait ainsi, vis-à-vis des régimes hérités de la Révolution française, « la position en quelque sorte adverse et critique qui est la condition du roman² », et, comme un Houellebecq aujourd'hui, c'est peut-être par où il parut désengagé ou naïf qu'il devint la chambre noire où se révélait le visage du temps. Le vrai visage de ce temps trouble, qui se disait de libération quand il préparait déjà l'oppression des classes populaires par le travail déréglementé, l'accumulation du capital et l'érection de castes d'argent aux lois plus roides que celles qui avaient jamais prévalu pour le sang. Il y a ce papier merveilleux, *Le Départ*, publié dans le *keepsake*, *L'Émeraude*, en 1831, où il salue Charles X, partant une dernière fois pour l'exil : « Ce fut une sourde clameur irrésistible échappée à toutes les lèvres, au moment où parut Charles X. – Ils ne savaient pas si bien dire !... C'est en effet le dernier roi de France ; après lui, peut-être y aura-t-il un roi des Français ; celui-ci est le roi de Dieu, le roi légitime, le roi comme doit être un roi, propriétaire de son trône, comme vous êtes propriétaire de votre fortune, car il y a, entre ce roi et votre fortune, d'invisibles rapports, une liaison intime dont vous vous apercevrez un jour. » « Hélas, poursuit son narrateur, ce loyal vieillard, il emporte ma tranquillité, ma douce liberté. La patrie, représentée par des voleurs ou des transfuges, par des régicides ou des niais, se métamorphosera en un billet de garde ; et si je vais me promener, mon billet de garde me suivra. Si je vais dans mon pays

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

natal, trois épiciers de mon quartier me prouveront que je devais être au corps de garde, et, tribunal improvisé, me condamneront à la prison dans la plus libre des patries. » Comme la demoiselle de Verneuil des *Chouans* (version corrigée de 1835) « était arrivée par le sentiment au point où l'on arrive par la raison, à reconnaître que le roi c'est le pays », Balzac ne se prive plus de penser que « l'absolutisme ou la plus grande somme de pouvoir possible, de quelque nom qu'on l'appelle, est le meilleur moyen d'atteindre » au bien-être des masses¹ et encore que « la liberté dans les lois, c'est la tyrannie dans les mœurs, comme le despotisme dans les lois garantit la liberté des mœurs ».

Au terme d'une œuvre totalement évolutive, après ses articles du *Rénovateur*, canard légitimiste, après *Les Chouans*, *Une ténébreuse affaire*, *Un épisode sous la Terreur*, Balzac, qui est dépensier du temps comme il l'est de sa fortune, prend enfin conscience de la valeur d'un bien politique immense disparu : « Dans quelques mois, vous saurez que, même méprisant les rois, nous devons mourir sur le seuil de leurs palais, en les protégeant, parce qu'un roi, c'est nous-mêmes ; un roi, c'est la patrie incarnée ; un roi héréditaire est le sceau de la propriété, le contrat vivant qui lie entre eux tous ceux qui possèdent contre ceux qui ne possèdent pas. Un roi est la clé de voûte sociale ; un roi, vraiment roi, est la force, le principe, la pensée de l'État, et les rois sont des conditions essentielles à la vie de cette vieille Europe, qui ne peut maintenir sa suprématie sur le monde, que par le luxe, les arts et la pensée. Tout cela ne vit, ne naît et ne prospère que sous un immense pouvoir². »

Cet ogre qui assénait à ses amis : « Je veux le pouvoir fort... je le veux entier », aura su comprendre entièrement, mieux que nombre de théoriciens des idées politiques, le mystère d'équilibre de la monarchie et la terrible apocalypse déchaînée par la Révolution, apocalypse étirée dans le temps et dont les horreurs vont grandissant jusqu'à nous. Ainsi, il pourra conclure : « J'ai mieux fait que l'historien, je suis plus libre³. »

JACQUES DE GUILLEBON,
essayiste.

1. BALZAC, *Œuvres diverses*, t. II.

2. ID., *Le Départ*, dans *Œuvres diverses*, t. II, annotations par Roland Chollet, Christiane et René Guise, p. 1021-1025.

3. Préface à *Une fille d'Ève*.

VII

DONOSO CORTÉS, OBSERVATEUR DE LA RÉVOLUTION EN EUROPE

Alexis de Tocqueville et Donoso Cortés partagent de semblables réticences devant le mouvement initié par la Révolution française. Si le premier devine derrière l'ambivalence du phénomène l'extension continue de l'égalité des conditions et, en parallèle, de la liberté pour en contenir les effets négatifs, le second instruit le procès de la marche irréversible qui signera la mort de l'Ancien Régime. Cortés, pessimiste à la limite du désespoir, analysera la révolution qui se répand en Europe comme synonyme d'une intensification de la violence, origine du déplacement des sources de l'oppression vers les masses et sa conclusion dans la destruction de toute idée d'ordre politique. La Révolution française ne peut sans doute pas porter la responsabilité tout entière du déchaînement de la violence dans l'ensemble de l'Europe, mais, aux yeux des réactionnaires, elle légitimera un style politique marqué par la brutalité et le nihilisme. Le spectacle de la violence révolutionnaire conduira Cortés à analyser sa progression et celle de ses agents comme celle d'une dynamique nihiliste qui emportera le monde ancien, accélérant ainsi l'arrivée de la catastrophe finale. Penseur chrétien, il cherchera dans l'Église l'institution temporelle et spirituelle la plus opposée au désordre, pour finir en partisan d'une dictature, dernier recours contre l'imminence du danger révolutionnaire.

DU LIBÉRALISME À LA CONTRE-RÉVOLUTION

Le parcours de Donoso Cortés, du libéralisme doctrinaire à la contre-révolution, s'explique autant par son expérience en tant que penseur catholique qu'en tant qu'homme politique. L'Espagne de Cortés est marquée par la révolution libérale issue des guerres napoléoniennes, qui s'est faite de manière chaotique et sanglante¹ : une période d'instabilité politique caractérise l'Espagne du XIX^e siècle, faite d'une succession d'émeutes, de guerres civiles et de mouvements sociaux. L'Ancien Régime mis à bas garde des nostalgiques qui pèsent un poids important ; on les retrouve dans les milieux aristocratiques et ceux du clergé, mais aussi dans les milieux populaires déçus ou révoltés par l'industrialisme triomphant. La révolution de 1830 précipite l'évolution de la monarchie espagnole vers une forme constitutionnelle, et ouvre la voie à une décennie modérée. La vie politique est également orageuse : depuis 1833, les forces politiques, à l'exception des absolutistes, sont dans leur ensemble d'accord pour liquider les derniers éléments politiques de l'Ancien Régime, et étendre la liberté de la presse, l'État de droit et le suffrage censitaire. La question du mode de scrutin commande alors toutes les autres questions, et le jeune Cortés, encore libéral, en fait alors l'apologie et parle de souveraineté de l'intelligence. Les modérés, dont il sera l'un des orateurs attirés pendant longtemps, bien qu'acceptant l'ordre constitutionnel nouveau, la vente des biens du clergé et des biens communaux, défendront les valeurs traditionnelles, celles de l'Église catholique romaine, encore religion d'État, et se méfient des idées révolutionnaires comme des idées libérales trop avancées.

De 1847 à 1850, Donoso Cortés subit une importante crise mystique, liée sans aucun doute à la mort de son frère², qui aboutira à un approfondissement de sa foi et, politiquement, à un glissement du camp conservateur modéré vers celui de la contre-révolution la plus intransigeante. Ses références vont de plus en plus incliner vers de Maistre et Lamennais, plus que vers Guizot et Locke, tant

1. Sur l'implantation du libéralisme en Espagne, voir Joseph PÉREZ, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996, p. 554 s.

2. On peut lire à ce propos sa lettre adressée au marquis de Raffin, Albéric de Blanche, le 24 juillet 1849 : « Dieu m'avait préparé un autre instrument de conversion, plus efficace et plus puissant. – J'avais un frère, que j'ai vu vivre et mourir, qui a vécu une vie d'ange, et qui est mort comme mourraient les anges, si les anges étaient sujets de la mort. Depuis lors, j'ai juré d'aimer et d'adorer, et j'aime et j'adore... j'allais dire ce que je ne puis dire, j'allais dire avec une tendresse infinie : le Dieu de mon frère » (*Œuvres de Donoso Cortés*, 3 vol., Paris, éd. Auguste Vaton, 1862, t. I, p. 121).

son évolution vers le catholicisme va se faire en opposition au libéralisme. À partir de cette époque, Cortés passe de l'apologie du parlementarisme libéral à sa critique, du catholicisme libéral au catholicisme traditionaliste mystique, de la souveraineté de l'intelligence à l'apologie de la dictature « de salut public ». À côté de causes purement religieuses, les troubles révolutionnaires de 1848 font entrevoir à l'auteur espagnol les potentialités subversives et destructrices de la Révolution comme principe. Il fustige dès lors « la démagogie qui parcourt l'Europe », qui « laisse partout derrière elle des taches de sang » et qui « a foulé à Paris tous les trésors de la civilisation, à Vienne toute la majesté de l'empire, à Berlin les sommités de la philosophie¹ ». La violence du phénomène porte naturellement l'intellectuel espagnol à en chercher la source, et à remonter des manifestations révolutionnaires de 1789, 1830 et 1848 à une source commune les liant dans le même esprit idéologique. En ramenant au même phénomène révolutionnaire les conflits et révoltes qui se multiplient à son époque, Cortés s'aligne sur les positions des penseurs réactionnaires qui l'ont précédé.

La distinction faite par les libéraux entre le message émancipateur de la Révolution française et la violence révolutionnaire comprise comme un simple accident ne retient plus l'attention de Cortés, qui, comme ses adversaires socialistes, l'incorporera à l'idéologie révolutionnaire, tout en la faisant primer sur les discours égalitaires. Contrairement aux socialistes et aux libéraux, Cortés fera de la révolution dans l'histoire une présence purement négative. La révolution est avant tout une « négation absolue² », un principe démagogique dont la caractéristique principale est de s'opposer à toute forme d'autorité reposant sur la tradition, les lois divine et humaine. Cette négation, par essence destructrice, dans l'ordre théologique, l'est aussi dans l'ordre politique, social et moral. Ce caractère absolu fait dire à Cortés que la révolution est le mal absolu, l'erreur absolue dont découlent toutes les autres dans les divers domaines de la vie humaine. Cette négation radicale, qui est d'abord théologique, aboutit dans le domaine humain à la négation de la déchéance de l'homme, qui devient bon, perfectible à l'infini, et dont le jugement est droit et parfait. Le mal devient alors extérieur à l'homme, et la pratique politique révolutionnaire en est légitimée : c'est le changement radical de ce qui est extérieur à l'homme, soit les structures sociales, politiques et religieuses, qui permettra de le rendre meilleur. L'organisation politique est sous-tendue par la théologie

1. *L'Église et la Révolution*, dans *Œuvres de Donoso Cortés*, t. II, p. 302.

2. *Ibid.*, p. 302.

catholique, et se déclarer ennemi de la seconde revient en fin de compte à se déclarer l'ennemi du politique. Elle est aussi synonyme de tyrannie, d'asservissement de l'humanité par la force et par la multitude, tant méprisée et crainte par Cortés. La révolution, en se posant comme négation absolue et d'essence peccamineuse, devient aux yeux de Cortés un phénomène autonome de ses acteurs. Elle guide les desseins des révolutionnaires indépendamment de leurs volontés. S'en remettre aux justifications des différents acteurs des révolutions de 1789, 1830 ou 1848 revient à s'adresser aux marionnettes plutôt qu'au marionnettiste. Les révolutions deviennent intelligibles en fonction d'une même et seule révolution, prenant son origine dans la Chute et conduite uniquement pour détruire. La réaction, inversant les termes du phénomène révolutionnaire, ne donne plus droit aux justifications de ses expressions particulières. Les justifications des révolutions de 1789, 1830 et 1848 ne sont plus que des prétextes pour que se déploie la vérité essentielle de la révolution, qui est négation. En témoin de l'effondrement de l'Ancien Régime, Cortés se fait le porteur de la mauvaise nouvelle de l'irruption des masses dans les conflits qui traversent l'Europe. Les conventions, les lois et autres coutumes qui contenaient et limitaient la propagation de la violence explosent face aux nouvelles formes révolutionnaires, à l'insurrection qui rend obsolètes les distinctions traditionnelles entre combattants et populations civiles, guerre et paix, politique et militaire. La révolution confond et mobilise tous les domaines dans la même finalité, détruire ce qui est au nom de ce qui pourrait être, ce « pourrait être » toujours volatile et susceptible de se stratifier en être, donc d'être désassigné à son tour. La permanence dans le changement, la pure négation qui se présente comme inéluctable demande une réponse qui prendra inévitablement les formes du phénomène qu'elle prétend entraver. La contre-révolution, cette révolution en sens contraire, défendra la réaffirmation urgente de l'ordre, de l'agencement harmonieux des rapports spirituels et sociaux qui témoignera de la nécessité de l'ordre politique.

L'idéologie révolutionnaire décelable derrière les révoltes en France et en Espagne, devient pour Cortés en 1848 partie intégrante de sa manière de concevoir l'histoire du monde européen. Pour le chrétien Cortés, l'histoire est conditionnée par le péché originel et l'histoire n'est qu'histoire de l'épuisement de la créature face à son destin naturel, celui de la perte, que seule l'intervention surnaturelle de Dieu pourra relever. À l'image de la nécessaire souffrance du Christ sur la croix, de sa nécessaire persécution pour offrir le salut au monde, le passage des hommes sur la terre participe d'un plan divin qui les enserme et les presse à la conversion. L'accélération des

événements et le déchaînement des passions annoncent le rachat, mais paradoxalement, demande d'y résister et de s'en remettre à la promesse d'un ailleurs. L'histoire prend sens, mais comme instrument divin, déterminée historiquement parce que théologiquement, et doit aboutir à son effacement.

Cortés, après 1848, se fait l'observateur d'un monde en train de s'écrouler, où la révolution et l'apostasie généralisée gagnent du terrain. Il adopte alors un style nettement catastrophiste, et entend décrire la nouvelle ligne de clivage entre d'un côté les forces politiques et spirituelles issues de la révolution, que sont les socialismes athées et le libéralisme, de l'autre l'Église catholique, incarnant l'ordre le plus parfait spirituellement et socialement.

LA PROGRESSION DE LA RÉVOLUTION

Cortés partage avec les auteurs réactionnaires la même détestation d'un monde moderne de plus en plus enfermé dans le matérialisme et le chaos. En tant qu'observateur, il met son style de pensée catastrophiste au service de l'Église et de l'Espagne réactionnaire. La victoire de Dieu viendra par intervention miraculeuse et exceptionnelle, ce qui permet à l'auteur espagnol de décrire la progression de la révolution comme celle de la mort inéluctable de la civilisation. Dans sa vision du monde moderne comme décadence, la nature, qu'elle soit humaine ou plus généralement physique, est associée à la déchéance et à la prévarication. L'homme hors de la grâce est porté naturellement à l'erreur. Se référant aux Évangiles, Cortés explique que, quand on lui a demandé de choisir entre Jésus et Barabbas, le peuple a choisi Barabbas, ce qui tend à prouver la malice de l'homme, et la tendance naturelle de l'esprit hors des desseins de Dieu. La victoire du monde catholique n'est pas de ce monde, qui est voué à la perte et à la catastrophe :

Que disent les Écritures sur la fin du monde ? Elles disent que l'Antéchrist sera le maître de l'univers, et qu'alors viendra le jugement dernier avec la dernière catastrophe. Que signifiera cette catastrophe ? Comme les autres, elle signifiera le triomphe *naturel* du mal sur le bien, et le triomphe *supernaturel* de Dieu sur le mal, par le moyen d'une action *directe, personnelle et souveraine*¹.

1. *Ibid.*, p. 348.

Si la défaite est certaine, la lutte contre la révolution et le modernisme en général peut « adoucir la catastrophe », en atténuer pour l'instant les maux les plus immédiats. La lutte est ensuite le résultat du devoir moral : « Pour nous qui nous faisons gloire d'être catholiques, la lutte est l'accomplissement d'un devoir, et non le résultat d'un calcul¹. » La décadence est inéluctable, mais ne pas l'affronter est une faute qui n'est pas politique, mais morale. La révolution se déploie et vit à travers ses agents. L'irruption dans le monde du mal radical ne peut se manifester que par eux, comme double maléfique de l'incarnation, du Dieu qui s'est fait homme pour bâtir, et non pour détruire. À la fois victimes et acteurs de la révolution, ses agents portent pour Cortés l'esprit de sédition au cœur même de la civilisation.

Les agents de la révolution.

Dans une lettre envoyée au cardinal Fornari en mai 1849, Cortés présente succinctement un catalogue d'erreurs et d'hérésies qu'il divise en deux catégories, les premières conduisant « au chaos absolu et à l'absolue anarchie », tandis que les secondes « ne sauraient être réalisées qu'à la faveur d'un despotisme aux proportions gigantesques et inouïes² ». La première catégorie regroupe les « écoles socialistes » – nous les appellerions aujourd'hui les socialismes utopiques et autogestionnaires – particulièrement critiques à l'endroit de l'État, et la seconde le communisme, qui n'est pas encore celui de Marx, mais des socialistes étatistes, qui ne pensent pas contre l'État comme Saint-Simon ou Ferdinand Lassalle. Les premiers affirment le primat absolu de la liberté individuelle et réclament la destruction de toutes les institutions ; les seconds rêvent de supprimer la liberté individuelle au profit de l'autorité de l'État. Les deux erreurs politiques proviennent de deux hérésies distinctes. La première vient de la négation pure et simple de l'autorité divine, ce qui se reproduit dans le domaine politique, mais aussi social : « Une fois qu'ils ont posé cette négation de Dieu, source et origine de toute autorité, la logique exige qu'ils nient l'autorité même, d'une négation absolue. La négation de la paternité universelle entraîne la négation de la paternité domestique ; la négation de l'autorité religieuse entraîne celle de l'autorité politique³. » L'hérésie commu-

1. *Ibid.*, p. 349.

2. D. CORTÉS, *La Lettre au cardinal Fornari*, trad. A. Coyné, Lausanne, L'Âge d'homme, 1989, p. 81.

3. *Ibid.*, p. 82.

niste découle du panthéisme : « Quand tout est Dieu et Dieu est tout, Dieu est, d'abord, démocratie et multitude ; [...]. Dans ce système, ce qui n'est pas le tout n'est pas Dieu, même s'il participe à la divinité ; et ce qui n'est pas Dieu n'est rien, car il n'y a rien hors de Dieu, qui est tout ¹. » Cette dernière hérésie, par son caractère impérialiste, aspire au despotisme universel et à l'uniformisation du monde par la destruction des communautés naturelles que défend la civilisation catholique ; elle est aux yeux de Cortés le produit de l'« orgueil luciférien ». Les « écoles socialistes » sont quant à elles le produit du rationalisme philosophique. Elles professent en politique la république et l'athéisme dans le domaine religieux. Cortés affirme son caractère contradictoire, tant l'étiquette « socialiste » renvoie à une multitude de courants sans accords entre eux, et sa négation du « dogme de la solidarité » : Cortés dégage une loi générale des rapports humains se rapportant à la transmission du péché originel à tous les hommes. Tous en vertu de cela sont solidaires et tous appartiennent à une seule et même humanité. En partageant ce même péché, les hommes sont responsables en commun. C'est la seule manière de pouvoir penser positivement l'*humanité* dans l'ordre catholique.

L'autre principe commun à tous les socialismes, toutes chapelles confondues, est l'affirmation de la nature profondément viciée de la société, et la nécessité de la reconstruire en prenant l'individu comme primat absolu, niant sa nature profondément dynamique et contradictoire. Cela permet à Cortés de faire une objection quant au réformisme radical et au mode de penser révolutionnaire, objection dont la valeur demeure parce qu'elle analyse de manière prophétique la propension au totalitarisme de certaines écoles socialistes : dans la société catholique, qui n'existe pas indépendamment des sujets qui la composent, rien ne peut être dans la société qui ne soit antérieur dans les individus. En conséquence, il devient absurde de vouloir extirper le mal de la société sans toucher aux hommes. Ce qui fait poser à Cortés une question touchant à ce mal au sein de la société selon la doctrine socialiste :

Le mal, qui selon votre doctrine, a son principe dans la société, est une essence ou un accident ; si c'est une essence, il ne suffit pas, pour le détruire, de bouleverser les institutions sociales, il faut en outre détruire la société même, puisqu'elle est l'essence qui le produit sous toutes ses formes ; si au contraire, ce n'est qu'un accident, vous êtes obligé de faire ce que vous n'avez jamais fait, ce que vous ne faites pas, ce que vous ne

1. *Ibid.*

pouvez faire : vous êtes obligé de m'expliquer d'abord en quel temps, par quelle cause, de quelle manière et en quelle forme est survenu cet accident, et ensuite par quelle série de déductions vous parvenez à faire de l'homme le rédempteur de la société, en lui donnant le pouvoir de la guérir de ses souillures, de laver ses péchés¹.

Cortés ne voit dans les différentes écoles socialistes qu'une somme de contradictions issues de l'athéisme et du rationalisme, somme de contradictions qui rejaillit dans la doctrine d'un seul homme, Pierre-Joseph Proudhon. Il est le révolutionnaire orgueilleux par excellence, le « dernier impie² ». Celui-ci, au moment où Cortés publie son *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, est reconnu comme le théoricien du fédéralisme anarchiste qui, en 1851, exprime le souhait « que le peuple puisse former son cœur et sa raison sans préjugés, adorer Dieu sans prêtres, travailler sans maître, participer au gouvernement de sa patrie sans se faire représenter par des héros ou par des fripons³ ». Sa condamnation sans appel de toute forme de gouvernement découle de sa condamnation de l'autorité en général assimilée à un système de domination patriarcal imposé par convention au fil des siècles. Comme avant lui Saint-Simon, qui fut un temps le maître à penser du jeune Cortés, Proudhon estime que l'époque est à la modernisation des modes de production, qui doivent modeler dans un même élan rapports politiques et sociaux. Désormais, pour le mutualiste Proudhon, le politique doit prendre l'atelier comme modèle d'action. Si Cortés reconnaît en l'auteur anarchiste de l'érudition, c'est pour plus loin déplorer et railler la confusion de son discours sur Dieu et ses attributs, fait de successions de négations du point de vue de la théologie politique. Comme pour les propositions de ses autres adversaires politiques, Cortés assimile celles de Proudhon à une hérésie, en l'occurrence de l'hérésie manichéenne :

[...] L'homme que la foi n'éclaire point se trouve inévitablement entraîné dans l'un ou l'autre des deux manichéismes : ou dans le manichéisme antique, suivant lequel il y a deux principes, un principe du bien et un principe du mal, incarnés chacun en un Dieu, de telle sorte que l'homme a deux Dieux suprêmes, entre lesquels la guerre est la seule loi ; ou dans le manichéisme proudhonien, qui consiste à affirmer que Dieu

1. D. CORTÉS, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, Bouère, D. M. Morin, 1986, p. 253.

2. D. CORTÉS, *Discours sur la dictature*, dans *Œuvres de Donoso Cortés*, t. II, p. 318.

3. Cité dans Marcel PRÉLOT, Philippe LESCUYER, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1992, p. 460.

est le mal, que l'homme est le bien ; que le pouvoir humain et le pouvoir divin sont deux pouvoirs rivaux, et que l'unique devoir de l'homme est de vaincre Dieu, ennemi de l'homme¹.

Ces deux manichéismes sont pour Cortés des systèmes d'interprétation globale du monde, nés pour expliquer la lutte perpétuelle qui oppose l'ordre naturel et spirituel catholique à ses négations complètes. Si ces interprétations permettent de comprendre l'existence de la lutte, elles ne permettent pas d'envisager la victoire d'un camp sur l'autre, le triomphe du bien sur le mal et vice versa. La lutte perpétuelle n'a de raison d'être que dans la victoire, que les manichéismes, qu'ils soient antique ou proudhonien, ne recherchent pas réellement. En faisant coexister le bien et le mal en tant qu'entités également substantielles, la question se déplace de la vérité à celle de la force, qui devient fin unique. En conséquence, les qualifications morales de bien et de mal deviennent dépourvues de sens : peu importe la nature de la cause défendue, c'est la victoire qui déterminera sa qualification morale. La seconde caractéristique du manichéisme proudhonien, qui tient pour Cortés de l'absurdité logique, se rapporte aux propos qu'il tient sur le bien et le mal. Proudhon renverse à la fois les termes du lien qui unit l'homme à Dieu, en déclarant que Dieu est le mal et que l'homme est le bien. Il affirme également que la nature de l'homme, qui est le bien, est double ; il coexiste en lui une puissance instinctive, qui est Dieu, et une puissance logique, qui fait de lui un homme. Il est absurde de prétendre que coexistent substantiellement ces deux puissances, qui sont contradictoires entre elles. La seconde erreur du « citoyen Proudhon » tient à la définition qu'il propose de Dieu, qui, comme nous l'avons vu dans la pensée cortésienne, est directement liée au mode d'organisation du pouvoir politique. Proudhon incarne un catalogue de paradoxes, un tissu de contradictions. Dans *Les Confessions d'un révolutionnaire*, Proudhon définit Dieu à la fois comme une force universelle, qui le rapproche du panthéisme, comme plus haute incarnation dans l'humanité, ce qui se rapporte à l'humanisme, et nie, dans un troisième temps, l'existence d'un Dieu personnel et de sa providence, ce qui tient du déisme. Dans son système des contradictions économiques, il opère encore une volte-face : il soutient qu'il ne peut exister d'autre Dieu qu'un Dieu personnel et souverain, revenant paradoxalement sur tout ce qu'il a affirmé dans l'ouvrage précédent, sur sa dimension « panthéiste » et

1. D. CORTÉS, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, p. 160.

son « déïsme ». Finalement, il en vient à dire que Dieu est ennemi de l'homme, ce qui infirme aussi ses prises de positions humanistes :

Il en résulte de ces textes que M. Proudhon, parcourant l'échelle de toutes les contradictions rationalistes, est tantôt panthéiste, tantôt humaniste, tantôt manichéen ; qu'après avoir fait profession de croire en un Dieu impersonnel, il déclare absurde et monstrueuse l'idée d'un Dieu, si le Dieu conçu n'est pas une personne ; enfin il affirme et il nie la Providence. Ce n'est pas tout, nous l'avons vu, dans un de nos précédents chapitres, comment, en vertu de la théorie manichéenne de l'antagonisme entre Dieu et l'homme, l'homme proudhonien était le représentant du bien, et le Dieu proudhonien le représentant du mal¹.

La révolution et ses agents socialistes et communistes annoncent la catastrophe finale – « À l'ère des discussions succède l'ère des révolutions ; derrière les sophistes apparaissent les bourreaux² » –, que Cortés estime pouvoir et devoir ralentir, à défaut de pouvoir la barrer. L'extension du principe révolution se traduit par le dépassement de la révolution *dans* les révolutions qui lui sont postérieures : ironiquement, Cortés construit une analyse linéaire du mouvement révolutionnaire comme ses adversaires socialistes, qui embrassent, dans un même geste, 1789 et 1917, la prise de la Bastille et celle du palais d'Hiver.

L'ordre des nécessités varie, non la nécessité elle-même. La réaction expliquera la progression dans l'histoire par la parousie, l'enchaînement des phénomènes par sa nécessité dans le plan divin, tandis que son frère ennemi, la révolution, l'expliquera par une dialectique de l'histoire, un mouvement irrépressible qui aboutira à réconcilier la société avec elle-même. Le modelage de la contre-révolution sur son adversaire révolutionnaire marque la limite d'une démarche qui s'affirmait non en opposition, mais comme porte-parole d'un monde qui la précédait. Cortés ne prétendait pas défendre les intérêts des victimes de la révolution, mais ceux d'une civilisation millénaire existant bien avant la révolution elle-même. Cortés, en reprenant les divisions symboliques imposées par l'extension de la révolution, en acceptant de reprendre son langage, n'a pu anticiper ni ses transformations, ni son effacement final au profit du consensus démocratique. En concentrant sur elle toutes les oppositions à la révolution, et donc de la Révolution française, la ligne de clivage entre opposants et partisans de la révolution s'est substituée aux clivages sociaux et politiques plus anciens. Masquant

1. *Ibid.*, p. 237.

2. *Ibid.*, p. 37.

en partie la véritable division sociale au cœur des différents pays d'Europe, l'identification commune, par-delà les divisions internes aux mouvements acceptant la révolution, s'est forgée contre la réaction. La constitution symbolique d'une société civile démocratique incorporant socialistes, libéraux, et plus tard communistes s'est aussi construite dans l'adversité. Ainsi, paradoxalement, la critique réactionnaire, en cristallisant sur soi toutes les oppositions révolutionnaires, a aidé à fortifier une communauté politique dont le ciment fut la pleine acceptation des principes de 1789, et dont les suivantes prétendaient les accomplir.

RÉPONDRE À LA RÉVOLUTION : LA DICTATURE

Cortés reconstitue la société à partir de la révolution, de l'absence pure et de la négation, ce qui le conduit à défendre une contre-société idéellement harmonieuse, celle qu'il présente dans son *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, tout en défendant, en tant qu'homme politique, une position décisionniste à travers les différents discours qu'il produit à la même époque devant le Parlement espagnol. À la gravité de la progression révolutionnaire d'après 1848 doit répondre un acte de volonté pure qui la stoppe, au moins momentanément, ce qui pourra prendre la forme de la dictature.

Selon Cortés, l'idée même d'ordre entre les humains n'est possible que dans les sociétés catholiques ; l'ordre précédent, en effet, fondé sur des bases purement mondaines, n'est pas viable en raison de la nature déchue et donc imparfaite de l'homme. Les sphères culturelle, politique, sociale et religieuse sont pour l'auteur espagnol liées ; aussi sa conception du pouvoir est-elle calquée sur sa conception de Dieu :

Du monde religieux, l'ordre pénétra dans le monde moral, et du monde moral dans le monde politique. Le Dieu catholique, créateur et conservateur de toutes choses, a assujéti toute chose au gouvernement de sa providence¹.

Depuis l'avènement du Christ, le pouvoir qui n'avait pour fondement que l'autorité humaine, est renforcé voire légitimé parce que Dieu en devient la source exclusive. Cortés indique expressé-

1. *Ibid.*, p. 55.

ment que « l'idée de l'autorité est d'origine catholique ¹ », que le Christ exerce un gouvernement souverain par l'intermédiaire de son vicaire dont l'autorité est sainte. C'est seulement dans la société catholique que l'on peut parler d'une autorité qui ne repose pas sur la force mais sur le consentement. Comme pour de Maistre, l'Église exerce un magistère politique au-dessus des nations, un magistère d'incarnation de la légitimité. Pour l'auteur espagnol, la définition d'autorité légitime qu'exercent les princes est contenue dans les déclarations de l'Église au moment du sacre des rois, qui insistent sur les devoirs attachés à la souveraineté, celle-ci n'est pas donnée comme puissance pure, mais bien comme « autorité déléguée » par l'intercession de Jésus Christ : « Prends ce sceptre, c'est l'emblème du pouvoir sacré qui t'est confié pour protéger le faible, soutenir ce qui chancelle, corriger le pervers, et conduire les bons dans la voie du salut [...] ². ». Dieu, souverain dans les cieux et sur terre, l'est encore en politique, ce qui rend impossibles révolution et tyrannie. Par cette conception de la souveraineté, on voit que Donoso Cortés estime qu'il existe un droit naturel au-dessus du droit des États qui conditionne leur souveraineté, qui est le respect des enseignements de la religion catholique et de l'Église.

Cortés établit l'image de la souveraineté à partir de l'autorité de l'Église catholique, autorité directement établie par Dieu, donc infaillible et immuable, et par les hommes, donc acceptée ³. Lien entre naturel et surnaturel, elle est l'expression et la condition de la vérité dans l'ensemble de la société. Contrairement aux autres puissances humaines, l'autorité de l'Église est infaillible, car son pouvoir ne résulte pas de la discussion, attribut de la nature humaine, qui elle-même est faillible, inconsciente de son propre bien tant le péché originel, présent en chaque homme, dérègle l'intelligence et la volonté ⁴. C'est en cela que se justifie son « intolérance doctrinale », qui a « sauvé le monde du chaos ⁵ ».

La souveraineté s'incarne dans la personne du pape, qui, sur le modèle de la Trinité, conciliera en sa personne l'unité de l'Église et de la chrétienté, et la diversité des peuples catholiques. Plus précisément, le système politique cortésien, plutôt ruraliste, est une somme d'unités politiques dont le sommet est le pape, incarnant l'unité suprême dont le « souverain pouvoir » vient de Dieu : les unités de base, les familles, se fédèrent en communes dont la mairie

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 56.

3. *Ibid.*, p. 78.

4. *Ibid.*, p. 69.

5. *Ibid.*, p. 72.

est le symbole de l'unité administrative et l'Église de la communauté spirituelle. L'ensemble des unités municipales représente l'unité nationale, « qui se symbolise dans un trône et se personnifie dans un roi ¹ », elle-même s'associant aux autres nations chrétiennes sous l'autorité suprême et universelle du pape. Dans un discours de 1849, en quelques termes, Cortés définit ce qu'est pour lui la souveraineté attachée au pape, et les qualités qui lui sont prêtées, que sont l'infailibilité et son caractère indépendant :

Le monde catholique a le droit d'exiger que l'oracle infailible de ses dogmes soit libre et indépendant ; le monde catholique ne peut avoir la certitude que son chef spirituel est indépendant et libre que lorsque ce chef est souverain ; seul le souverain ne dépend de personne. Par conséquent, Messieurs, la question de la souveraineté, qui est partout une question politique, est, de plus, à Rome, une question religieuse ².

L'unité des hommes se fait en fonction d'une collaboration pacifique entre ordre spirituel et temporel. La tutelle bienveillante de l'Église sur les âmes se double d'une dimension agonistique, et donc politique, à l'endroit de ses ennemis de plus en plus présents. Témoignage de son double magistère, dans le monde et au-delà du monde, elle est, aux yeux de l'auteur espagnol, comme agissante en pleine connaissance de sa négation et comme une épure de l'ordre. Elle donne dans son organisation et ses relations avec le monde à la fois l'exemple de la société politique la plus parfaite et la plus conforme à l'ordre spirituel, tout en se constituant en opposition avec les dangers qui la menacent, là encore spirituellement et politiquement. L'action du pape qui peut mettre en jeu son infailibilité, et qui, jusqu'à une époque récente, engage la conduite de l'Église militante dans son ensemble, dessine les contours de l'activité politique par excellence. Les nécessités de la situation historique, de la progression de la révolution ici et maintenant pousse ses opposants à agir, à s'adapter et à se modeler sur elle pour en ralentir l'évolution. Ce qui se traduira dans la vie de l'Église par l'adoption du Syllabus se traduira en politique, pour Cortés, par la défense de l'autorité politique absolue, de la dictature pour barrer la route aux menées révolutionnaires. L'expansion de la révolution finit par en faire à ses yeux le seul recours possible, les autorités anciennes étant définitivement mortes.

Après la révolution de 1848, Cortés attaque violemment ses anciens amis libéraux, qui partagent les mêmes origines ration-

1. *Ibid.*, p. 77.

2. D. CORTÉS, *Discours sur la dictature*, p. 334.

listes que leurs adversaires socialistes et communistes, accusés par lui de favoriser la révolution dans tous les domaines. Il voit en eux des professionnels de la discussion dans une époque de crise qui nécessite une décision pleinement politique. L'analyse repose sur la pensée du libéralisme conçu comme une philosophie de la discussion perpétuelle, inadaptée à l'urgence de la situation politique de l'époque confrontée à la dissolution de la société. La dictature correspondra à une réponse à la crise de la légitimité amorcée par le libéralisme.

Dans une situation politique qui sombre dans un légalisme illégitime, Cortés s'engage personnellement pour l'établissement d'une dictature mettant fin à l'indécision parlementaire. L'élaboration d'une pensée de la dictature se fait à partir du *Discours sur la dictature*, prononcé le 4 janvier 1849 et qui, avec le *Discours sur la situation générale de l'Europe*, le 30 janvier 1850, et le *Discours sur la situation de l'Espagne*, le 30 décembre 1850, le rend célèbre en Europe et attirera l'attention d'un autre grand polémiste catholique, Louis Veuillot. À cette époque, Cortés soutient pour l'Espagne le général Narvaéz qui prend le pouvoir en 1844 pour le quitter en 1846, puis le reprendre le 3 août 1847. Celui-ci est encore au pouvoir quand Cortés prononce son *Discours sur la dictature*, qui d'ailleurs le loue d'avoir su s'inspirer du précepte « si sage » de la République romaine : « *caveant consules* », et d'avoir mis, au moment où se profilait à nouveau, aux frontières des Pyrénées, la menace de la révolution, le salut du pays au-dessus de la légalité. En 1850, Narvaéz perd le soutien de Cortés, scandalisé par les affaires de corruption de ministres qui impliqueraient le dictateur – et le propre frère de Donoso Cortés, Eusebio¹.

La première partie du *Discours sur la dictature* s'ouvre sur une critique virulente de l'opposition progressiste, dont le programme gouvernemental selon lui demeure stérile et nuisible. Alors que le libéral Cortina soutient le principe de légalité, quelles que soient les circonstances, Cortés oppose légalité et société, et fait primer cette dernière : « Quand la légalité suffit pour sauver la société, la légalité ; quand elle ne suffit pas, la dictature². » Dans une analogie entre corps humain et corps social, il estime que la concentration des pouvoirs doit être proportionnelle à la concentration des maux qui les envahissent. Si le mal radical est concentré – en l'occurrence il s'agit toujours pour Cortés de parer à la menace révolutionnaire

1. John T. GRAHAM, *Donoso Cortés : Utopian Romanticist and Political Realist*, Colombia, University of Missouri Press, 1974, p. 224.

2. D. CORTÉS, *Discours sur la dictature*, p. 309.

qu'il voit progresser partout en Europe –, il faut répondre par la concentration du pouvoir politique « en une seule main ¹ ». Fidèle à sa démarche théologico-politique, Cortés va faire correspondre la dictature dans l'ordre politique à une position dans l'« ordre divin », qui est celle de l'intervention miraculeuse. Dieu gouverne le monde de manière « constitutionnelle », édicte et pose les lois fondamentales de l'ordre naturel et humain que sont, selon la terminologie scolastique, les causes secondes. Cependant, il arrive à ce Dieu qui édicte des normes de déroger à cette « légalité », par une intervention *directe et souveraine*, de manière miraculeuse et exceptionnelle, comme ce fut le cas par exemple avec le Déluge. Cependant, cette dictature qui s'oppose à une légalité qui ne prend plus en compte les besoins de la société est concurrencée par une autre dictature, la dictature révolutionnaire. Celle-ci, en plus d'être totale car s'intéressant à tous les domaines de la vie de l'individu, est hypocrite, car elle prétend instaurer la république, la liberté, l'égalité et la fraternité, mais ne fait qu'imposer une oligarchie reposant sur le mensonge. L'orateur esquisse ensuite une histoire de l'humanité, qui oscille entre répression politique et répression religieuse. Cortés ne prête à ce terme aucune connotation péjorative, qui est pour lui synonyme de pression. Il dresse un parallèle avec le mercure d'un thermomètre : là où la répression politique est forte, la répression religieuse ne l'est pas, et vice versa. Ce que Cortés appelle pression religieuse doit être associé aussi aux mœurs, qui, quand elles ne sont plus présentes et naturelles au sein de la cité, engrangent automatiquement l'extension de la domination politique et, parallèlement, un affaiblissement du sentiment de légitimité du pouvoir en place. Ceci débouche sur la question du despotisme généralisé que laisse entrevoir le ^{xx}e siècle :

[...] Messieurs, je dis que, si le thermomètre religieux continue de baisser, on ne voit plus jusqu'où nous irons. Je ne le vois pas, Messieurs, et je n'y puis penser sans terreur. Considérez les analogies que je vous ai exposées, et pesez cette question : si aucun gouvernement n'était nécessaire quand la répression religieuse était à son apogée, maintenant que la répression religieuse n'existe plus, quel gouvernement suffira pour réprimer ? Tous les despotismes ne seront-ils pas impuissants ² ?

Après un court passage sur les événements de Rome, qui chassèrent le pape de ses états, Cortés termine par ce dilemme, entre deux formes de dictature :

1. *Ibid.*, p. 311.

2. *Ibid.*, p. 334.

Ainsi, Messieurs, la question, comme je l'ai dit, n'est pas entre la liberté et la dictature ; si elle était entre la liberté et la dictature, je voterais pour la liberté comme vous tous qui siégez dans cette enceinte. La question, la voici, et je conclus : il s'agit de choisir entre la dictature de l'insurrection et la dictature du gouvernement ; dans cette alternative, je choisis la dictature du gouvernement, comme moins lourde et moins honteuse. [...] Il s'agit de choisir entre la dictature du poignard et la dictature du sabre : je choisis la dictature du sabre parce qu'elle est plus noble¹.

Ce discours, traduit en France dans le journal *L'Univers* de Louis Veuillot, eut un retentissement en Europe dans les milieux ultramontains, et fit connaître la pensée de Cortés en France.

À la dictature révolutionnaire, qui s'étend en détruisant, s'oppose la dictature conservatrice, centrée sur l'ordre et l'acceptation de ce qui est au cœur du politique, la relation d'interdépendance, d'obéissance et de commandement entre individus, comme un moindre mal. La dictature défendue par Cortés porte encore en elle comme par rémanence des éléments nécessaires, donc naturels que la révolution nie par essence, ou cherche à disjoindre pour asseoir son triomphe plus rapidement.

Les observations de Cortés sur la révolution imbriquent les lectures théologique, politique et celle d'un polémiste apocalyptique. Dissociant le principe révolution des manifestations révolutionnaires, il perçoit dans ses desseins la destruction des fondements de l'ancien monde politique européen avec une acuité que lui ont reconnue des auteurs aussi variés que Léon Bloy, Barbey d'Aurevilly ou Carl Schmitt. Mais en réduisant l'épaisseur du phénomène révolutionnaire à une pure négation, il n'a pu anticiper, comme l'a fait son contemporain Tocqueville, sa réorientation possible vers une exigence d'égalité démocratique, qui aboutirait à lisser les rapports sociaux plus qu'à les dissoudre. Cortés écrit également avant Marx. Le travail de l'histoire, l'accélération des conflits sociaux débouchant sur la société sans classes qui transformera la révolution, et occultera ses formes précédentes pendant plus d'un siècle lui donneront un contenu positif que la contre-révolution n'a jamais vraiment pris au sérieux.

En instituant l'ordre du monde, politique et spirituel, au regard de sa possibilité d'effondrement, Cortés révèle la fragilité de la société et l'illusion libérale de sa neutralité. L'enchevêtrement de conventions, de situations et de coutumes qui ont rendu la civilisation possible tenait par l'indiscutabilité de principes que la Révolu-

1. *Ibid.*, p. 337.

tion a anéanti définitivement. En dévoilant la possibilité de la fin de la société, Cortés renvoie à son origine, une décision souveraine d'origine divine, qui la place d'emblée comme orientée vers un but dans l'histoire et au-delà. L'opposition, le conflit, le partage du monde entre les différentes fins qu'on lui prête révèle, au cœur des relations humaines, une dimension agonistique, dont Cortés voit la marque dans tous les phénomènes socio-historiques. La logique d'oppositions toujours plus grandes, et quasi dialectiques, entre Révolution et contre-révolution, athéisme et christianisme, dictature révolutionnaire et dictature conservatrice n'a cependant pas abouti à l'apocalypse finale dont parlait Cortés. L'essentialisation du conflit dans la conduite des affaires humaines n'a pas réussi à embrasser l'ensemble de sa signification, même si elle en a dévoilé une des facettes.

En témoignant du caractère de désassignation permanente de la révolution, Cortés en a discerné la dimension impolitique. Les rapports d'autorité, et subordination, de commandement, d'obéissance qui tissent la toile de la société des hommes ne sauraient être niés et l'expérience totalitaire est l'histoire, comme le rappelle Claude Lefort, de sa réapparition dans un régime qui prétendait à son éradication totale. La réaction de Cortés, qui fut d'affirmer l'autorité de la politique dans son acception la plus pure, celle de la dictature, souffrait sans doute d'un défaut de perception de l'imminence du danger, mais elle témoigne de la part obscure et largement occultée du prolongement des révolutions en Europe : aux brutalités, répressions sanglantes et oppressions d'un camp succédèrent les brutalités, répressions et oppressions de l'autre camp, et tout cela justifié par la perspective du grand soir.

FREDÉRIC MORGAN,
doctorant en philosophie politique.

VIII

LE SENS MÉTAPHYSIQUE DE LA RÉVOLUTION DANS L'ŒUVRE DU PHILOSOPHE ANTOINE BLANC DE SAINT-BONNET 1815-1880

Invoquée, redoutée ou incriminée, la Révolution de 1789 est unanimement reconnue comme un événement historique et politique fondateur. Pour l'ensemble des historiens des faits, elle inaugure l'époque contemporaine ; pour l'ensemble des historiens des idées, elle confère à l'ère qu'elle inaugure le support idéologique – les droits de l'homme – lui permettant de se perpétuer elle-même comme événement indéfini. La Révolution ne s'arrête pas : il y a toujours un progrès à conquérir, une égalité à établir, bref une avancée à obtenir pour l'humanité. En ce sens la Révolution n'est pas un événement mais une époque. Sur ce point, les partisans de la Révolution comme ses contradicteurs se trouvent à l'unisson. Ceux-ci admettent par ailleurs que cet événement fondateur, qui marque une différence et s'affirme absolu par sa doctrine nouvelle et conquérante, si ce n'est messianique, est aussi un épisode tranchant : il introduit une dialectique de l'opposition dans l'ordre chronologique (l'avant et l'après), coupure temporelle qui implique un divorce intellectuel et politique (les pour et les contre). Cette séparation se déclare au moment de la question du veto, le 11 septembre 1789 : à gauche les partisans d'un veto suspensif, à droite les partisans d'un veto absolu. Dès lors, la rupture avec l'événement révolutionnaire – au départ souhaité par tous dans le sens des réformes – est consommée et s'amplifie en

faisant apparaître deux intellections du monde, rivales et irréductibles l'une à l'autre.

Dans le domaine de l'histoire des idées, nous observons que le courant contestataire, qui plonge ses racines dans le mouvement opposé à la philosophie des Lumières, est partiellement voire partialement étudié : l'historiographie reste celle des vainqueurs. Il y a donc une disproportion considérable entre les deux courants opposés dont nous parlons, et de fait, notre connaissance de la pensée réactionnaire reste relativement rudimentaire comparée à celle que nous avons des libéralismes ou des socialismes. Pourtant, des voix estimables se sont levées pour apporter l'objection et pour éclaircir les questions en suspens ou controversées. Nous connaissons Joseph de Maistre et Louis de Bonald, mais après eux, d'autres ont pris part au débat. Parmi ces derniers, il faut mentionner Antoine Blanc de Saint-Bonnet, un continuateur méconnu de la pensée contre-révolutionnaire française ou, comme on l'a dit plus justement, inconnu.

Car le nom de ce philosophe ne dit aujourd'hui plus rien à personne. Qui le connaît ? Blanc de Saint-Bonnet figure à titre d'exception dans les dictionnaires courants, et les études, à lui consacrées, sont rares. De nos jours, il n'y aurait pas un homme cultivé sur mille pour qui l'œuvre ou la pensée, le nom même de cet écrivain éveillent une quelconque résonance¹.

Malgré cela, l'importance et l'influence de ses travaux furent réelles chez ses contemporains ainsi que chez certains intellectuels du xx^e siècle. Tous ses commentateurs s'accordent à reconnaître la fulgurance de son esprit et le chatoiement de son style. Là se trouve peut-être l'explication d'un insuccès que n'a pas manqué d'annoncer Jules Barbey d'Aureville, ce critique bretteur mais particulièrement sagace, au moment de la parution de l'ouvrage de Blanc de Saint-Bonnet sur *L'Affaiblissement de la raison*. Comme les autres livres écrits par notre auteur, cet opuscule, selon lui, ne connaîtra pas le triomphe : « Il faut aux livres comme aux talents destinés au succès rapide, au succès à l'heure même, un côté de médiocrité, soit dans la forme, soit dans le fond, lequel ne déconcerte pas trop la masse des esprits qui se mêlent de les juger. Quand on n'a pas ce bienheureux côté de médiocrité dans le talent qui nous vaut la sympathie vulgaire, on a besoin du temps pour la renommée de son nom ou la vérité qu'on annonce. Or ce livre de M. Saint-Bonnet est aussi grandement et artistiquement écrit qu'il est fermement pensé. L'auteur le

1. Voir Marcel de LA BIGNE DE VILLENEUVE, *Un philosophe et un sociologue méconnu, Blanc de Saint-Bonnet*, Paris, Beauchesne, 1949, p. 40. Le nombre est exagéré mais le fait est là : Blanc de Saint-Bonnet reste peu connu et absent de la plupart des manuels de philosophie politique.

sait, du reste. Il sait que les gloires les plus pures et les plus solides, espèces de diamants douloureux, se forment comme les plus lentes et les plus belles cristallisations. Quel que soit le retentissement ou le silence du nouvel écrit qu'il publie, il ne s'en étonnera pas ; il est trop métaphysicien pour s'en étonner¹. »

De fait, le public n'a pas applaudi en masse un talent qui, il est vrai, s'inscrivait à rebours de son siècle. L'article outrancier et injuste que Pierre Larousse a réservé à l'auteur donne ainsi la mesure de l'hostilité qu'a rencontrée son œuvre². Ce qui se conçoit quand on sait que, dès la parution de *La Restauration française*, Blanc de Saint-Bonnet osait attaquer de front le phénomène révolutionnaire, certes avec brio, mais il osait, quand même, remettre en cause l'édifice entier, politique, économique et social, qu'a inauguré la Révolution et sur lequel reposait aussi son époque. Une ardeur aussi assurée et brave, pour ne pas dire tout à fait intrépide, isole fatalement, même le génie, fût-il le plus pénétrant :

La démocratie triomphe, et je viens combattre la démocratie. Les aristocraties sont repoussées, et je viens dire que ce sont elles qui ont créé les peuples ; les dogmes sont rejetés, et je viens dire que ce sont les dogmes qui ont créé les aristocraties et le capital, ces deux colonnes de toute civilisation. L'industrie, le crédit, les banques, les emprunts sont proclamés, et je viens dire qu'ils ruineront les peuples. Partout la fausse liberté et la révolution s'annoncent, et je viens, avec ma conscience seule, combattre la Révolution ! Fondée sur des chimères et soutenue par l'imposture, elle conduit les peuples à leur perte et l'humanité à sa fin³.

Ne faisons cependant pas de Blanc de Saint-Bonnet un activiste boutefeu, un ultra enfermé dans ses préjugés : il faut rappeler qu'il n'était pas *a priori* destiné à cette carrière d'opposant. Né dans la région du Lyonnais, le jeune Antoine a passé son enfance dans la propriété familiale où, selon ses biographes, il vécut comme un petit

1. Jules BARBEY D'AUREVILLY, *Les Œuvres et les Hommes*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, t. I, p. 183. Léon Bloy, pour qui Blanc de Saint-Bonnet est « une des majestés intellectuelles de ce siècle », fait la même observation désenchantée : « Quoi qu'on fasse, déclare-t-il, la foule ne lira pas de longtemps ses ouvrages. Les doctrines de l'auteur sont exactement à l'opposé des doctrines modernes, qu'il a toujours combattues, non pas comme de simples erreurs, mais comme on combattrait la mort elle-même. D'ailleurs, on ne voit pas qu'un livre quelconque ait jamais pu sauver un peuple en perdition » (cité dans Raymond CHRISTOFLOUR, « Blanc de Saint-Bonnet, prophète de la douleur », dans *Prophètes du XIX^e siècle*, Paris, Éd. de la Colombe, 1954, p. 96, n. 1).

2. Voir *Grand Dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, Paris, Larousse, 1866-1877, t. I, p. 793.

3. Antoine BLANC DE SAINT-BONNET, *La Restauration française*, Tournai, Casterman, 1872, p. 5-6.

sauvage, hantant les bois avoisinants et y trouvant refuge sous la voûte ombragée et protectrice des arbres¹. En pension, élève médiocre et indiscipliné, il ne rêvait que de son retour au bercail, mais l'année de philosophie et des études de droit à Paris révélèrent en lui un méditatif qui découvrit alors des réalités plus hautes. Sous l'influence de son professeur de philosophie, l'abbé Noirost, et de l'école de Lyon², Blanc de Saint-Bonnet lit, réfléchit et, dépassant le stade extatique d'une « communion » avec la nature, il s'interroge en particulier sur la notion d'infini que la contemplation du monde lui inspire, ainsi que sur l'énigme de la création et de l'existence, questions qui se résoudreont selon lui dans la connaissance de la société – l'homme étant un être social – ou « cœnologie » (nous dirions sociologie³). Ses méditations l'amènent à considérer le problème de la douleur, et tout particulièrement de la souffrance de l'homme moderne.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ MODERNE :
« POURQUOI SOMMES-NOUS MALHEUREUX⁴ ? »

Tout en dénouant métaphysiquement la question du mal, Blanc de Saint-Bonnet constate qu'à côté de la véritable souffrance, celle qui touche l'homme partout et toujours depuis son éviction du paradis terrestre, la société post-révolutionnaire est atteinte d'un surcroît de souffrance qu'il appelle « mauvaises tristesses » et

1. Voir A. GIGUET, « Antoine Blanc de Saint-Bonnet, philosophe français (1815-1880) », *Les Contemporains*, 23 novembre 1913, n° 1102, p. 3-4. Gabriel MATON, *Blanc de Saint-Bonnet, philosophe de l'unité spirituelle*, Lyon, Vitte, 1961, p. 25-33. Voir aussi le récit que fait l'auteur lui-même de cette période dans *De l'unité spirituelle*, Paris, Langlois, 1845, t. I, p. 732.

2. À ce sujet voir Joseph BUCHE, *L'École mystique de Lyon (1776-1847)*, Paris, Félix Alcan, 1935. Ce mouvement spiritualiste et ésotérique a été formé par Martinez de Pasqually (1710-1779) puis greffé sur la franc-maçonnerie, en particulier sur les loges lyonnaises alors florissantes dans les années 1750-1760. Le propagandiste le plus connu est le théosophe Louis-Claude de Saint-Martin (1743-1803), dit le « philosophe inconnu ». Malgré les bouleversements politiques, ce courant se transmet à la génération suivante, notamment à Pierre-Simon Ballanche (1776-1847), le chef de l'école lyonnaise. Ce dernier a exercé une influence sur Blanc de Saint-Bonnet, lequel reconnaît Ballanche, en un premier temps, comme son maître, avant de s'en détacher respectueusement, dans un souci de vérité entière (M. DE LA BIGNE DE VILLENEUVE, *Un philosophe et un sociologue méconnu, Blanc de Saint-Bonnet*, p. 49) et au profit de Joseph de Maistre qu'il cite et commente souvent. L'écrivain est aussi fortement marqué par saint Thomas d'Aquin, Malebranche et Bossuet (pour les sources, voir G. MATON, *Blanc de Saint-Bonnet, philosophe de l'unité spirituelle*, p. 281-297).

3. D'où le titre de son ouvrage en trois volumes *De l'unité spirituelle, ou de la société et de son but au-delà du temps*, dont la première édition date de 1841.

4. A. BLANC DE SAINT-BONNET, *L'Amour et la Chute*, Lyon, Vitte, 1898, p. 141.

« mauvaises douleurs ». Il les distingue donc de la souffrance habituelle : les « douleurs qui portent la mort ne sauraient être rangées parmi les lois du monde car la douleur a une autre mission : elle sert d'avertissement, elle redresse ou purifie le cœur, ou même elle fournit un nouveau véhicule au courage¹ ». L'homme est devenu la proie de la « mauvaise tristesse », de cette anxiété envahissante, d'un « mal du siècle » différent de la douleur universelle, qui dure et qui paralyse les esprits : « La sensibilité a pris des proportions qu'elle n'avait pas dans l'antiquité. Cette sorte de douleur que nos temps appellent mélancolie naît d'une inquiétude particulière dont les Anciens ont ignoré le nom. Elle semble venir aujourd'hui à la suite de toute grande faculté. Comparons l'âme de Manfred et de René, à celle des héros d'Homère² ! » Les causes d'affliction se multiplient et l'homme se trouve au désespoir sans pouvoir réagir, victime des différents bouleversements : « Le déclassé intellectuel amené par la Révolution a aussi augmenté sans mesure la masse des douleurs³. » Affliction accrue aussi par l'abondance d'une littérature sentimentaliste asphyxiante.

De toute évidence, « les hommes sont devenus plus malheureux depuis la Révolution⁴ » : les rapports humains se distendent et se détériorent, notamment les liens de la famille⁵, l'urbanité périt et la société, simple agrégat d'individus esseulés, est devenue un « désert d'hommes⁶ », expression que Blanc de Saint-Bonnet emprunte à Chateaubriand, un des écrivains qui, selon lui, a le mieux diagnostiqué le dépérissement psychologique de l'homme moderne. Chaque individu lutte pour lui-même, toutes les classes sociales sont envahies par une cupidité effrayante⁷ : « La culture du gain doit-elle passer avant celle de l'homme⁸ ? » s'interroge l'auteur. Manifestement il faut répondre par l'affirmative : la pratique du profit qu'amène l'essor industriel est « sous une forme intelligente, sous un aspect légal, [...] une anthropophagie⁹ », autrement dit, « l'exploitation de l'homme par l'homme¹⁰ ». La personne « n'est plus qu'un moyen : l'industrie est soumise à trop de calcul pour

1. *Id.*, *La Douleur*, Le Mans, Le club du livre rare, 1961, p. XL-XLI.

2. *Ibid.*, p. XLIV.

3. *Ibid.*, p. XLVII.

4. *Ibid.*, p. XXXI.

5. *Ibid.*, p. XXXII. La natalité baisse (*Id.*, *La Légitimité*, Tournai, Casterman, 1873, p. 65 et 67-68) et l'homme est découragé dans « le plus noble de ses instincts, celui de la perpétuité et de la famille » (*ibid.*, p. 245).

6. *La Douleur*, p. XXXV.

7. *Ibid.*, p. XXXI.

8. *La Légitimité*, p. 201.

9. *Ibid.*, p. 315.

10. *Ibid.*, p. 24.

envisager autre chose que son but¹ ». Les industriels et les financiers « ne regardent pas si les âmes se perdent, mais si les affaires se font² ». L'argent est désormais une valeur suprême³. L'industrialisme – Blanc de Saint-Bonnet est un des premiers à utiliser ce mot inventé par le baron d'Eckstein⁴ – dévore les individus qu'il réifie, particulièrement les ouvriers, en concomitance avec « la Barbarie scientifique⁵ » que celui-ci développe : tous deux appauvrissent l'homme économiquement⁶ et spirituellement⁷.

L'homme moderne désespère : « Le bonheur a fui la terre⁸. » Les temps sont tristes et rouvrent « cette plaie du suicide qui avait comme disparu avec l'Antiquité⁹ » et qui se répand de plus en plus¹⁰, tout comme les cas de démence¹¹. Bref : « Notre époque est une victime¹². »

Pour Blanc de Saint-Bonnet, tous ces maux ont une explication : ils sont l'apanage de la Révolution. Cette assertion paraît bien facile à formuler, trop facile même, mais elle n'est pas gratuite : l'auteur s'explique et donne ses raisons. La Révolution est positivement responsable : premièrement parce que les hommes et les femmes ne souffraient pas tant auparavant (dans un temps pré-révolutionnaire que le philosophe n'idéalise pas mais qu'il estime plus conforme à la nature de la personne humaine) ; secondement, et c'est plus grave, parce que la Révolution a, précisément, fait le serment d'apporter le bonheur au genre humain. En effet, elle « a échoué dans toutes ses tentatives, dans toutes ses promesses, et jusque dans ses généreux désirs. Elle a jeté [...] les ouvriers dans la misère, la France dans l'angoisse et les familles dans le malheur¹³ » alors que les révolutionnaires avaient juré que « les richesses montaient au comble, que le monde arrivait au bonheur¹⁴ ! »

1. *Ibid.*, p. 313.

2. *Ibid.*, p. 83. « La surexcitation et la concurrence forcée accroissent en même temps la somme du travail et celle de la misère. [...] La vie est devenue plus difficile [...]. Quel homme est heureux sous son toit ? » (*ibid.*, p. 3).

3. *La Restauration française*, p. 277.

4. Voir G. MATON, *Blanc de Saint-Bonnet, philosophe de l'unité spirituelle*, p. 289, n. 3.

5. *La Légitimité*, p. 2. ID., *Le Dix-huitième siècle*, Tournai, Casterman, 1878, p. 84-85.

6. « Le paupérisme croît en proportion de l'industrie » (*La Légitimité*, p. 316).

7. *Le Dix-huitième siècle*, p. 84.

8. *La Légitimité*, p. 26.

9. *L'Amour et la Chute*, p. 20-21.

10. *Ibid.*, p. 319.

11. *La Légitimité*, p. 68, n. 2.

12. *La Restauration française*, p. 87.

13. *La Légitimité*, p. 1.

14. *Ibid.*, p. 65.

La Révolution espérait avant tout secourir le peuple ; et le bien-être ne vient s'asseoir un jour au foyer renversé du peuple que pour lui enlever le pain des autres jours. La liberté devait lui donner le bonheur ; mais, bannissant la protection et rallumant la concurrence, elle a fait éclater chez lui une lutte semblable à celle de l'état sauvage. L'industrie et le luxe devaient prodiguer les richesses à tous ; et, ravissant les populations au sol, ils les ont livrées à ce capital incertain du Crédit qu'on voit à tout instant s'évanouir. Oui, par une cruelle ironie, c'est la Révolution, promettant d'enrichir le peuple, qui a produit ces deux ruines du peuple, le luxe et l'industrialisme¹ !

La Révolution n'est toutefois pas considérée comme une notion « fourre-tout » que l'on pourrait charger de toutes les responsabilités comme on chargeait autrefois d'imprécations le bouc émissaire. Elle n'est pas arrivée toute seule, inopinément : « La Révolution n'a pas été un événement fortuit² », prend soin de préciser l'auteur, à qui il appartient, puisqu'il désire la combattre, de savoir en quoi elle consiste, bien qu'on « n'ose pas toucher à la Révolution [et] qu'on s'obstine à tourner autour des questions³ ».

Si nous voulons connaître les raisons de nos malheurs, il faut voir les choses d'un peu plus haut, dominer l'histoire et interroger les grands faits séculaires en vertu du principe que le « présent ne recueille que ce qu'a planté le passé⁴ » : « au lieu de secouer le passé comme un arbre de mort, examinons bien ce qu'il porte⁵ » afin de reconstruire, à partir de la succession des faits, la chaîne historique des idées⁶ qui a abouti à cet « abîme de calamités⁷ ». D'où la nécessité de faire appel à la philosophie et même à la métaphysique pour délayer le nœud du problème de cette « époque boiteuse⁸ ».

GÉNÉALOGIE DE LA RÉVOLUTION

Une fois encore, pour Blanc de Saint-Bonnet, la Révolution n'est pas un événement historique accidentel. Ce moment marque sans doute un commencement (en opposition à l'Ancien Régime),

1. *Ibid.*, p. 23-24.

2. *L'Amour et la Chute*, p. 300, n. 1.

3. *La Légitimité*, non paginé [2].

4. *La Restauration française*, p. 39.

5. *Ibid.*, p. 258.

6. « Connaissons le grand canal de nos maux. Après, nous en verrons la source » (*ibid.*, p. 19).

7. *Le Dix-huitième siècle*, p. 98.

8. *Ibid.*, p. 127.

mais il est aussi un aboutissement, un résultat : « Avant d'éclater, la Révolution s'est formée dans les régions de la métaphysique ¹. » C'est un pot catalysant les erreurs qui se sont développées pendant les trois siècles précédents, en gros l'époque moderne ².

Certes, la Renaissance a été une période favorable au développement de l'art, de la littérature, de la peinture et de l'architecture, l'auteur en convient, mais elle constitue aussi la racine d'un mal préjudiciable dans l'ordre des idées. Cette « fille posthume du paganisme ³ » équivaut, ni plus ni moins, à une régression historique : elle n'est qu'un retour intellectuel à l'Antiquité, tout particulièrement à l'idée de Nature, notion qui, depuis lors, a remplacé partout l'idée de Dieu. De là est sorti ce qu'il appelle la « grande Protestation ⁴ », c'est-à-dire l'esprit individuel de l'homme voulant se dégager du point de vue divin et de toute transcendance. Ce qu'il est convenu d'appeler le naturalisme (négation de l'ordre surnaturel).

La première manifestation de cet état d'esprit a produit le protestantisme, que Saint-Bonnet appelle aussi Réformation. Celle-ci s'est déployée par la suite en plusieurs phases pour aboutir à la Révolution, dont la formule logique accomplie serait le socialisme : « L'erreur commence au protestantisme, et finit au socialisme. Les autres systèmes sont les diverses stations de la même pensée ⁵. » D'accord en cela avec Joseph de Maistre, à qui il reprend pour ainsi dire l'argumentation, l'auteur croit à une continuité entre la révolution religieuse du xvi^e siècle et la révolution politique du xviii^e siècle : Réformation et Révolution sont les moments d'une seule et même Protestation indissolublement religieuse (libre-pensée : négation de l'autorité spirituelle de l'Église) et politique (libre volonté : négation de l'autorité temporelle de la société).

Cette Protestation générale se développe en trois phases principales successives qui sont en outre autant de degrés par lesquels les hommes peuvent évoluer ou s'arrêter : tout d'abord le rationalisme (conception erronée de la raison), ensuite le libéralisme (conception erronée de la liberté) et enfin le socialisme (conception erronée de la nature morale et sociale de l'homme).

1. *La Légitimité*, p. 216.

2. « Cette révolution ne vient pas de tel ou tel accident ; de telle ou telle publication, ni de l'état momentané des choses. Elle est une des dernières crises des trois siècles qui précèdent le nôtre » (*La Restauration française*, p. 120).

3. *Ibid.*, p. 87.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 200.

LE RATIONALISME OU « L'INTELLIGENCE EN DEHORS DE LA RAISON ¹ »

Les philosophes modernes, en rejetant l'ordre surnaturel, en repoussant la théologie du domaine des connaissances, ont manqué plusieurs notions fondamentales et se sont conséquemment égarés ². En particulier, la philosophie a perdu la notion de l'Être au profit de la notion du Moi, abandon qui se trouve au cœur du célèbre aphorisme de René Descartes : *cogito ergo sum*. Blanc de Saint-Bonnet a conscience qu'il sera mal reçu en critiquant cette base de la pensée moderne ³. Pour autant faut-il vraiment reconnaître ce postulat comme une base ? C'est toute la question du deuxième chapitre du livre titré *La Raison* que l'auteur a publié en 1866 : « Il faudrait maintenant savoir [...] si le *je pense* joue ici en réalité le rôle qu'on lui attribue ; si la pensée est au commencement ⁴. »

Dans l'enthymème cartésien, la certitude de la pensée se pose en effet en axiome, elle y précède même, ontologiquement, la certitude de l'existence, la conjonction *ergo* indiquant la déduction et donc la postérité de celle-ci : c'est parce que je pense que je sais que je suis. Descartes prend donc la pensée, le raisonnement, pour source de l'évidence, pour le point de départ de la certitude.

Or, rétorque Blanc de Saint-Bonnet, loin de prouver l'existence par le raisonnement, de fonder l'être sur la pensée, on doit fonder, symétriquement, la pensée sur l'idée de l'être. Pourquoi ? Tout simplement parce que le *je pense* inclut déjà l'idée de l'être avant toute déduction : dans *je pense*, il y a ce *je*, et c'est parce qu'on a pu prononcer ce *je* que la pensée a pu naître. Étant un principe pensant, le moi ne peut pas dire *je pense* sans avoir au moins inconsciemment l'idée de son existence, « *je et pense font deux* ⁵ » : « La connaissance de la pensée ne peut au fond, ne peut ontologiquement précéder la connaissance, la possession de l'existence et, si elle l'enveloppe, c'est que celle-ci la porte et la produit au jour. Leur simultanéité, leur contemporanéité n'est qu'apparente et pour notre faible regard [...]. Le savoir ne peut indiquer les degrés par lesquels la conscience arrive à se manifester dans *je pense*, mais elle est bien forcée de partir d'elle-même, c'est-à-dire de la connaissance de ce fait qu'elle est, fait qui vient de l'idée de l'être ⁶. »

1. Id., *La Raison*, Paris, Balitout, Questroy et C^{ie}, 1866, p. 59.

2. « Nier l'ordre surnaturel, c'est abolir la raison » (*L'Infaillibilité*, p. 59).

3. *La Raison*, p. 199-200.

4. « Base réelle de la philosophie : insuffisance du *cogito ergo sum* de Descartes » (*ibid.*, p. 199-260).

5. *Ibid.*, p. 222.

6. *Ibid.*, p. 210-211.

Il n'est pas possible de retirer ce *je* dans le *je pense* : en énonçant ce jugement, « je pense », on énonce cet autre jugement, « je suis », puisqu'on ne peut affirmer une *façon d'être* (je suis pensant) sans par là même affirmer l'*être* (je suis) : « C'est le *je pense* qui est le *je suis*, en moi c'est le *je suis* qui pense ; la conscience n'atteint le moi que parce qu'elle y atteint l'être, et penser n'est ici que notre mode d'être¹. » L'existence précède le raisonnement et même le supplante : un homme privé de raison, ou un enfant qui ne penserait pas, n'existeraient-ils donc pas ? L'argument, aussi simpliste soit-il, fait mouche. Penser est une qualité de l'homme, non la séité de l'homme.

L'enfant dit d'abord moi ; l'être d'abord s'affirme en lui sans se douter qu'il pense ; il a besoin d'être savant pour s'oublier soi-même ensuite, puis affirmer sa manière d'être afin d'en déduire son être. Mais l'homme sait-il qu'il pense ? Point du tout, l'homme sait d'abord qu'il est puisqu'il pense. L'océan dirait-il, je suis azur, sans dire avant, je suis, sans s'affirmer et dire qu'il est l'océan ? Le lièvre, à ce compte, dirait je cours, donc je suis ; l'oiseau, je vole, partant je suis. Mais remarquez-vous que notre âme ne sait rien sans penser, que même elle ne saurait avoir le sentiment de sa propre existence, ou dire moi, si elle ne pense pas qu'elle est ? Précisément, c'est là ce que nous démontrons, qu'en elle c'est le Je suis qui pense, que notre âme ne peut ni penser ni parler sans dire *je*, sans saisir d'abord l'être que qualifie le mot *pense*, sans voir que la pensée est notre mode d'être. Voilà pourquoi la pensée se fonde sur l'être, et non l'être sur la pensée par un renversement de la philosophie ; pourquoi l'on ne saurait prouver l'existence et le reste par le raisonnement, appuyer l'être sur la pensée, lorsque ce sont la pensée et la philosophie qui s'appuient sur l'être. Puisque je suis esprit, je dis *je suis* lorsque je dis *je pense* : c'est en philosophie qu'on doit savoir ce que l'on dit... Il en sera du *je pense* de Descartes comme du *je suis odeur de rose* de la statue de Condillac. Ici encore on passe par-dessus le fait essentiel ; on saisit l'apparence en croyant atteindre le fond. On s'accoutume à croire que ce n'est pas le *je*, mais le mot *pense* qui s'offre le premier ; puis l'habitude fait qu'on y revient toujours².

En prenant le moi pour point de départ de toute connaissance, la démarche philosophique de Descartes restreint le cercle des choses aux dimensions de ce moi et les lui subordonne toutes. Oubliant l'idée de l'être, et l'idée de cause qui nous fait remonter à la Cause première, à l'Auteur du *je*, la pensée ne voit plus qu'elle-même et se proclame principe et cause. Cette conclusion devait charrier

1. *Ibid.*, p. 214.

2. *Ibid.*, p. 225-226

des suites fâcheuses car « de tout principe faux naissent des conséquences déraisonnables¹ ».

Si c'est le moi qui apporte la base, alors, tout dans la science procédera du moi (cartésianisme) ; c'est le moi qui trouve dans ses raisonnements les évidences (rationalisme) ; ou dans ses sensations, la vérité (sensualisme) ; le moi est le centre, et ce qui est en dehors de sa circonférence l'indiffère (individualisme) ; ce qui est affirmé par le moi appartient à l'existence (idéalisme) ; ce qui est extérieur au moi est douteux (relativisme) : « Tel est l'enchaînement et la marche évidente de deux siècles de philosophisme émanant du je pense². » L'erreur cartésienne entre donc dans le cercle de la Protestation dans le sens où cette base trop subjective, en faisant sortir l'existence du monde de ce « moi » pensant, « se rallie dans l'ombre au libre-examen de Luther³ », et fraye la voie à un mécompte grave sur la notion de liberté.

LE LIBÉRALISME OU « L'ERREUR SUR LA LIBERTÉ⁴ »

Le principe posé par Descartes, en invalidant l'idée d'une norme extérieure au moi, diminue l'objectivité du critère moral (le bien et le mal) : être libre n'a alors plus le même sens. Le libéralisme philosophique qui se présente comme la doctrine de cette liberté n'est, pour Blanc de Saint-Bonnet, que la systématisation d'une incompréhension de cette notion fondamentale.

L'auteur s'inscrit tout à fait en faux contre la définition qui veut voir dans la liberté la capacité de l'homme à faire ce qu'il veut sans en être empêché par qui que ce soit ou par quoi que ce soit⁵. Il lui oppose la philosophie classique qui, postulant que les choses et les êtres ont une nature, considère qu'être libre consiste pour chaque homme à devenir ce qu'il est par nature ou à retrouver cette nature perdue, car les philosophes grecs, comme les théologiens catholiques, pensent que l'homme n'est pas né parfait. Ce que nie la philosophie du moi en écartant l'idée d'un ordre objectif. Blanc de Saint-Bonnet pose alors cette question : l'homme a-t-il une loi ou peut-il la créer lui-même ?

1. *L'Amour et la Chute*, p. 124.

2. *La Raison*, p. 244.

3. *Ibid.*, p. 243.

4. « Le libéralisme est l'erreur sur la liberté » (*Le Dix-huitième siècle*, p. 135).

5. *L'Infaillibilité*, p. 262, n. 1.

Reprenant l'affirmation de Montesquieu selon laquelle tous les êtres ont leur loi, il explique ce qu'est une loi. Les êtres n'étant pas auteurs de leur propre existence, s'ils existent, ils reçoivent des conditions pour exister. Si ces conditions leur sont retirées, ils disparaissent. Ces conditions, immuables, placent les êtres dans de « certaines manières d'être constantes et invariables¹ » qu'on peut appeler loi : « La loi d'un être est ce qui renferme ses conditions d'existence². » En conséquence, « demander si l'homme a sa loi, c'est demander s'il existe³ ». Or l'homme existe, et doué de matière et d'esprit ; Blanc de Saint-Bonnet croit alors pouvoir avancer que l'homme a deux lois : « La loi qui renferme les conditions d'existence de son corps, faisant partie de la nature, marche toute seule avec elle. La loi qui renferme les conditions d'existence de son âme, s'adressant à l'être libre, ne peut que lui être proposée⁴. » Pourquoi ? parce que l'homme, étant aussi de nature spirituelle, créé à l'image d'un Dieu libre, quoique de manière imparfaite, est libre également, et est appelé à participer en intention c'est-à-dire librement à l'œuvre divine. L'homme a été créé libre car il n'y a d'adhésion réelle, d'amour véritable, que librement consentis.

Mais « de ce que la loi doit respecter la liberté, il ne s'ensuit pas que la liberté reste sans loi⁵ » : la liberté de l'homme, loin d'être sans limite, consiste donc dans l'accomplissement de cette loi, sans quoi elle déroge à sa nature. Dans l'ordre physique, si l'homme décide de ne plus se nourrir, il meurt, car la loi de son corps qu'il suit habituellement lui commande de se restaurer. Similairement, dans l'ordre moral, « Déclarer que l'homme est libre, c'est proclamer qu'il ne saurait un instant être privé de sa loi. La liberté suppose aussitôt sa lumière. Loin d'elle, embarrassée de sa puissance, la liberté ne serait que son propre instrument de mort⁶. » La liberté repose donc sur la connaissance de la loi, sur la vérité. Si l'homme déroge à sa loi morale, il meurt moralement. On ne peut donc appeler liberté le fait de choisir quelque chose de contraire à la loi. En une formule thomiste, Blanc de Saint-Bonnet appelle liberté la capacité de se mouvoir dans le bien.

La liberté humaine, qu'on définit fort mal et qu'on rend ainsi cause d'incalculables maux, est la faculté de faire le bien alors qu'on a la possi-

1. *La Restauration française*, p. 403.

2. *Ibid.*

3. *L'Infaillibilité*, p. 42.

4. *La Restauration française*, p. 403.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 403-404.

bilité de faire le mal. C'est l'ineffable pouvoir d'agir par soi-même, d'être cause, et dès lors, responsable. L'homme est cause, la liberté c'est l'homme même. Mais, de ce que l'homme pourra choisir le mal, il ne s'ensuit aucunement qu'il ait le droit de le faire ; que ce soit là, comme on le fait entendre, une dépendance de sa liberté souveraine. Voici le fait. Dieu impose sa loi à la nature, et il la propose à l'homme. La liberté est donc au fond le pouvoir qu'a l'homme d'accomplir sa loi : pouvoir sublime qui le met au-dessus de la création entière (les anges exceptés), le rend *semblable à Dieu*. L'homme effectivement, a été *fait à cette image*, afin qu'il puisse un jour lui ressembler : *Estote perfecti sicut Pater !* Il faut y prendre garde, le pouvoir d'accomplir de soi-même sa loi n'est point le droit de la violer, parce que sous le pouvoir d'accomplir se rencontre celui de ne pas accomplir : interprétation qui serait digne du néant, d'où nous sommes, et non de l'être que Dieu veut en faire sortir ¹ !

Il y a donc deux notions différentes : le libre arbitre (faire le choix entre le bien et le mal) et la liberté (agir en conformité avec la loi, ou faire le bien). Entre ces deux notions, il faut faire la même distinction qu'entre la cause et l'effet, qu'entre l'antécédent et la conséquence. Le libre arbitre est le « pouvoir d'arriver de soi-même à la liberté ² ». Qui dit libre arbitre suppose une délibération, une réflexion, qualités de l'homme raisonnable : donc l'homme ne naît pas libre, à l'inverse de la thèse développée par Rousseau, mais il « naît pour le devenir ³ », ce qui est tout différent. La liberté n'est pas un fait primitif et inconditionné : c'est une puissance qui n'a de motif d'être que pour se conformer à l'ordre dicté par la raison. Voilà pourquoi elle est nécessairement fixée et soumise à la vérité. Sans doute l'homme est ainsi fait qu'il peut se soustraire à son devoir mais, s'il lui arrive de le faire, c'est par un abus de son libre arbitre non par le résultat d'une liberté illimitée qui n'existe pas ⁴.

L'erreur des libéraux anglais ou français du XVIII^e siècle résulte de la confusion des deux notions précitées ⁵ : si l'homme avait le choix entre le bien et le mal, il aurait la liberté du bien et du mal. Seulement, « s'il en était ainsi, l'effort serait le même dans l'une et dans l'autre alternative. Mais nous savons que le bien seul coûte un effort, qui peut aller jusqu'au sacrifice de la vie ; tandis que pour aller au mal, l'homme n'a qu'à se laisser choir. [...] Mal faire, sortir de la voie de son être, abdiquer le sublime pouvoir, pour l'homme

1. *L'Infaillibilité*, p. 262-263.

2. *La Douleur*, p. 71.

3. *Ibid.*

4. Voir *L'Infaillibilité*, p. 263.

5. « La méprise, en effet, consiste à confondre le libre arbitre, que les hommes possèdent, avec la vraie liberté, que tous sont loin d'atteindre, et qui est un pouvoir franc de faire le bien » (*Le Dix-huitième siècle*, p. 136).

ce n'est plus être libre. Il peut avoir encore la liberté, mais il n'en a pas fait usage¹. » Il va sans dire que, pour Blanc de Saint-Bonnet, cette méprise représente une des formes de la Protestation² et élève en même temps, nous allons le voir, une menace contre l'homme.

Enfin, l'homme ne peut pas se donner de lui-même sa loi, à moins de tomber dans le paradoxe : « La volonté qui fait sa loi peut la détruire, ou peut la suivre comme elle l'entend. Dès lors, il n'y aurait plus de loi. Si elle se faisait sa loi, la volonté serait l'Absolu : alors elle n'aurait pas besoin de loi³ ! » De même, il ne peut pas changer l'essence de l'organisation sociale en lui attribuant une loi différente : « Le législateur ne peut pas plus faire une loi pour la société, que le physicien n'en peut faire une pour la nature. Le monde moral, comme le monde physique, a sa loi ; il s'agit de la connaître et de la suivre⁴. » D'où l'aberration du constitutionnalisme et du parlementarisme, héritiers des prémisses idéologiques du rationalisme, et partant du libéralisme :

La constitution d'un peuple, c'est l'érection d'un peuple. C'est sa croissance suivant les impulsions, les lois intimes, les habitudes et même les défauts de son tempérament. Quand une constitution vit, l'écrire ou la libeller serait déjà chose impossible. Et croire que d'une semblable rédaction pourrait sortir un peuple, ou plutôt qu'un peuple n'est pas la source de sa constitution, mais que la constitution écrite est la source du peuple, c'est vraiment prendre le Pirée pour un homme⁵ !

La constitution se fait toute seule, il faut laisser les nations suivre leur mouvement propre et ne pas théoriser : « La société demande à vivre et non pas à se voir couler dans un moule⁶. » La folie d'écrire des constitutions signale un point où la civilisation est en danger : « Lorsqu'une époque ne pense qu'à faire des lois, c'est que tout croule⁷ » et qu'on a perdu le sens des choses. Cette perte est fort préjudiciable, et bien qu'en son article 4 la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen limitât la liberté de celui-ci à celle de ses semblables, l'altération de la notion de liberté – c'est-à-dire prendre pour la liberté la possibilité de faire le mal ou le bien indistinctement, au gré des caprices, appétits ou passions, ou tout aussi bien au

1. *La Légitimité*, p. 210-211. « Faire le mal, céder au penchant que le libre arbitre est appelé à combattre, n'est point un acte libre, mais au contraire un acte dans lequel disparaît notre liberté » (*Le Dix-huitième siècle*, p. 137).

2. *La Légitimité*, p. 94.

3. *La Restauration française*, p. 405.

4. *Ibid.*

5. *La Légitimité*, p. 297.

6. *Ibid.*, p. 633.

7. *Ibid.*, p. 298.

contre-pied de la raison qu'en conformité à ses règles – compromet directement l'harmonie sociale. Dans ce cas, vraiment, l'homme devient un loup pour l'homme. Ici la pensée réactionnaire est assurément pertinente lorsqu'elle détecte la difficulté de conjuguer, pour les modernes, la liberté « libérale » et la sociabilité, difficulté que ne connaissaient pas les Anciens, car, selon eux, la liberté, résidant dans le bien-faire, ne peut jamais nuire à autrui.

La liberté des philosophes classiques n'est pas une prérogative acquise au berceau et de manière innée par l'enfant qui vient de naître, mais elle est une conquête qui s'offre à l'homme, et s'obtient par un travail incessant sur soi-même : « La liberté est le fruit de l'effort et de la douleur ¹. » Elle apparaît donc en contradiction avec l'égalité pour la raison que les hommes accèdent à cette liberté *inégalement*, et justifie le principe aristocratique ². Le libéralisme, cette « falsification de la liberté ³ », dessine un prolongement diamétralement inverse : comme la liberté des modernes est une qualité essentielle à l'homme, tous la possèdent également, et doivent la posséder pour une part égale pratiquement. Le libéralisme menace donc la société. Il met « l'erreur et le mal sur le même pied que le vrai et le bien, ou, dans le fait, [remet] à l'erreur et au mal le pouvoir d'étouffer le vrai et le bien ⁴ », et supprime le mérite qui découle de l'effort produit pour atteindre une liberté sainement comprise ⁵ : « Dès que la liberté, qui suppose tant de vertus, est proclamée innée et non acquise, elle ouvre aussitôt la porte à l'armée innombrable des ambitieux, des paresseux et des scélérats, de tous les destructeurs de la liberté ⁶. »

En plus, cette erreur sur la liberté conduit fatalement au socialisme qui achève le parcours logique du libéralisme et ferme le cercle de la Protestation : « Ces droits innés, ces droits sans cause, établissent de fait l'égalité brutale parmi les hommes : le mérite ne les distingue plus ! Cette égalité monstrueuse, négation de la liberté et de l'individualité, conduit à une fausse égalité politique, c'est-à-dire au despotisme ; et cette égalité politique, à une fausse

1. *La Restauration française*, p. 14.

2. Sur ce point consulter la communication du professeur Alain NÉRY, « L'aristocratie selon Blanc de Saint-Bonnet », *Cahiers des Amis de Guy Augé*, n° 9, Actes du colloque universitaire du 15 mai 2004, p. 33-44.

3. *La Légitimité*, p. 91.

4. *Le Dix-huitième siècle*, p. 137.

5. « On appelle barbares les peuples qui n'ont pas de moyens pour reconnaître le mérite, pas de lois pour soutenir la justice, pas de respect pour maintenir la distinction, de telle sorte que les individualités se trouvent toutes refoulées sous un nivellement mortel. Où la force prime le droit, il y a barbarie ; où le droit prime la force, il y a civilisation » (*La Légitimité*, p. 654).

6. *Le Dix-huitième siècle*, p. 138.

égalité économique, c'est-à-dire au communisme¹. » La boucle est bouclée.

LE SOCIALISME OU LA THÈSE
DE « L'IMMACULÉE CONCEPTION DE L'HOMME² »

Le socialisme a, en effet, la logique pour lui³ : si l'équité disparaît au profit de l'égalité, on ne voit pas comment, après avoir donné aux hommes l'égalité politique, on devrait leur refuser l'égalité économique : « S'ils sont égaux devant le droit, ils sont égaux devant le pain⁴. »

Que signifie une égalité théorique devant la loi, sans une égalité pratique devant l'or ? La propriété individuelle apparaît à cette heure comme un énorme privilège, comme un monopole odieux. Cherchez, dans tout le monument qui abritait les hommes, le pan de mur qui soit resté debout ? Le droit des rois contre le Vicaire du Christ leur parut évident ; le droit des grands contre le roi leur parut manifeste ; le droit des riches contre le noble leur parut naturel ; le droit des foules contre le riche leur paraît aujourd'hui le plus sacré de tous... La logique a passé comme un fleuve emportant ses rivages⁵.

Il n'y a donc pas lieu d'opposer les penseurs libéraux aux doctrines socialistes, ceux-ci proviennent de ceux-là⁶ : « Dès l'instant qu'on ne traverse cette terre que pour la vanité et le plaisir, il est juste que chacun en tire sa part. Votre morale ne demandait qu'à s'étendre ! Hommes de luxe et socialistes, reconnaissez-vous aujourd'hui : de part et d'autre est le principe de jouir⁷. »

Le libéralisme est comme un athéisme occulte faisant son explosion dans le socialisme. Après avoir ôté la religion au peuple, et lui avoir prêché la jouissance, le libéralisme a de plus détruit l'Autorité en plaçant le pouvoir dans la majorité. Le socialisme arrive ici au pas de course de la logique : puisqu'il n'y a pas de Dieu, dit-il, et que je dois jouir, qu'en outre je suis la véritable majorité, je viens, suivant toutes les forces légales,

1. *Ibid.*, p. 44-45. Blanc de Saint-Bonnet emploie indifféremment les termes « socialisme » et « communisme ».

2. *La Restauration française*, p. 194.

3. « Le communisme se trouve dans son plein droit en face du libéralisme » (*ibid.*, p. 265).

4. *Ibid.*, p. 96.

5. *La Légitimité*, p. 6.

6. « Le socialisme [...] découle [...] du libéralisme » (*ibid.*, p. 76).

7. *La Restauration française*, p. 18.

édicter une loi qui répartisse à meilleur droit le capital. Je viens détruire la propriété individuelle, c'est-à-dire l'injustice et l'inégalité, et faire asseoir enfin la foule tout entière au banquet de la vie sociale¹ !

À partir de l'erreur libérale, le socialisme généralise non seulement le principe égalitaire contenu dans les prémisses du libéralisme, mais en outre, avec Rousseau, pour comprendre les motifs de l'inégalité actuelle, il renouvelle complètement la vision que la philosophie avait de l'homme. Jean-Jacques veut en effet savoir par quels enchaînements de prodiges l'homme est devenu la victime des inégalités sociales et économiques. Sa théorie est célèbre : l'homme primitif vivait heureux dans le calme des passions et l'ignorance du vice, mais cet état de nature fut bientôt remis en cause quand un congénère, fondant ainsi la première société, s'avisait de ravir un terrain pour s'en déclarer le propriétaire, et de trouver suffisamment de semblables pour le croire. Alors commença le désastre : avec la naissance de la propriété et de la société civile, naissent l'envie et le malheur de ne pas posséder.

Pour notre philosophe, cette théorie est fautive et dangereuse dans ses tenants comme dans ses aboutissants. Premièrement, quel est cet état de nature dans lequel l'homme primitif, s'il existe, est censé avoir vécu ? Il n'y en a pas : « À le chercher, Rousseau a perdu son génie, et la Révolution [...] a succombé sous ses propres horreurs². » Pas davantage, « l'homme primitif » ne vivait individuellement et en bonne intelligence avec ses frères : « Ouvrons les yeux, quelque part qu'on ait rencontré les hommes avant la société, ils préludaient à leurs droits par l'anthropophagie, et à la production des richesses par la paresse et la dévastation du sol. Telle est la pompe dans laquelle apparaît, en dehors de la société, l'homme né libre et souverain³. » D'ailleurs l'homme primitif, qui n'a jamais pu vivre en dehors d'une société⁴, comme l'homme sauvage, ne représentent pas l'humanité initiale mais, à l'opposé, l'humanité en décadence : « Prendre le sauvage pour l'homme primitif, conséquemment, s'imaginer que l'état sauvage est pour l'homme un état naturel, ou un commencement et non pas un débris de civilisation, et, par suite, conclure que les peuples se sont tous élevés par eux-mêmes à l'état social, telles sont les bévues du siècle dernier, toutes

1. *Ibid.*, p. 265.

2. *L'Infaillibilité*, p. 233.

3. *Le Dix-huitième siècle*, p. 10.

4. La société est « mère et non fille de l'homme » (*L'Infaillibilité*, p. 244).

en opposition avec l'état de la nature humaine et les dépositions de l'histoire, toutes en sens inverse du bon sens et des faits¹. »

Deuxièmement, l'hypothèse de Rousseau reposerait sur une autre erreur, celle d'imputer à la société, à l'autre, la misère humaine : « Le XVIII^e siècle a dit *l'homme est né bon, et c'est la société qui le déprave*. L'homme trouva bon, effectivement, le principe qui le relève et rejette ses torts sur autrui. Mais ce fut un renversement absolu de l'ordre théologique et de l'ordre social. Si l'homme est bon, si la société le déprave, il fallait bien immédiatement détruire cette société, pour voir reparaître l'homme². » Si l'homme est bon, inutile de le gouverner : la société est une superfétation aussi malfaisante qu'illégitime. Blanc de Saint-Bonnet réplique : « C'est le contraire de la proposition de Rousseau qu'il faut prendre : l'homme naît méchant, et la société le répare. Ou plutôt, il naît dans le mal, la société le recueille, et c'est l'Église qui le répare³. »

Troisièmement, cette croyance en la bonté native de l'homme a beau jeu de s'attaquer à la société, elle n'explique pas pour autant le problème du mal : si l'homme a pu être perverti, c'est qu'il n'était pas parfait, donc il n'est pas né bon, sinon il le serait resté⁴. Blanc de Saint-Bonnet reproche à Rousseau de n'envisager qu'un aspect du problème tandis qu'il y en a réellement deux : Jean-Jacques ne tient compte que de la sublimité de l'essence de l'homme et raisonne comme si elle n'avait jamais été compromise, c'est-à-dire en faisant l'impasse sur un phénomène que Saint-Bonnet juge irrécusable, celui de la concurrence, en l'homme, du bien et du mal, phénomène né du péché des origines. Sans le mal, le socialisme a raison, mais

1. *Ibid.*, p. 7.

2. *Ibid.*, p. 37.

3. *Ibid.*, p. 244. François Huguenin estime pour sa part que chez Blanc de Saint-Bonnet cette « inversion de la dialectique de Rousseau est exagérée, voire caricaturale » (*Le Conservatisme impossible*, Paris, La Table Ronde, 2006, p. 126) au motif que, d'après la théologie chrétienne, la société ne peut pas ramener l'homme au monde d'avant la chute originelle. Il y a extrapolation : Blanc de Saint-Bonnet n'a jamais affirmé que la société ramène l'homme à son état antérieur, mais le répare, ce qui est différent. Sinon, l'ayant ramené, l'homme redeviendrait parfait, et la société n'aurait plus lieu d'être. « Nous ne pouvons admettre, écrit ailleurs Blanc de Saint-Bonnet, pour l'homme, que trois états : un état de *nature surnaturalisée*, ou de justice originelle, celui dans lequel Adam fut créé ; un état de *nature déchue*, celui dans lequel nous sommes tous tombés, en Adam ; et un état de *nature réparée*, celui dans lequel le Sauveur nous a réintégrés » (*L'Amour et la Chute*, p. 202).

4. « Les hommes, à l'heure actuelle, voudraient avoir commencé tous par être frères, vivant en pleine justice au fond des bois. Ils prétendent que les tyrans les ont arrachés à cet heureux état de nature. Pourquoi ne s'est-il trouvé un peuple qui ait voulu s'y maintenir ? Que sont les peuples, s'il a suffi partout d'un homme pour les enlever tous, les uns après les autres, à la possession de leurs droits ? Ces droits tenaient donc bien peu à leur âme ? » (*La Légitimité*, p. 222-223.)

le mal existe et l'homme n'arrive que difficilement au bien¹ : les « systèmes panthéistes, socialistes, rationalistes, parlementaristes, suivant l'intensité de l'erreur, tous, absolument, tombent devant ce fait, le Mal² ».

L'idée de la chute de l'homme est une des idées maîtresses de l'auteur : pour lui, c'est le plus grand des faits de l'histoire, et même le premier. Seule, elle est capable d'expliquer l'énigme du monde³. La chute n'est pas uniquement une donnée de la foi pouvant éclairer l'intelligence restée confuse devant le mystère de l'imperfection humaine, elle serait aussi une donnée rationnelle et universelle. En effet, les philosophies comme les traditions anciennes certifieraient partout et toujours la réalité de cet événement. Déjà, « si l'on consulte les traditions de l'humanité, on y voit rapportée la chute d'une création antérieure à celle de l'homme ; celle des Anges⁴ », mais aussi, parmi les peuples de l'Antiquité, on peut retrouver « l'universel usage du sacrifice, attestation permanente de la chute, et de la nécessité d'une réparation, les rudiments des vérités naturelles, et quelques lambeaux voilés ou défigurés des traditions primitives⁵ ». Nier le dogme catholique – universel – du péché originel, c'est, pour Blanc de Saint-Bonnet, se condamner à ne pas saisir l'homme, à ne pas connaître la société : « Loin de ce dogme, les lois, les droits, l'éducation, la répression, l'autorité, la propriété, l'existence même du peuple et des classes diverses dont partout les nations se composent, nous présentent des faits qui ne s'expliquent plus : la société entière est incompréhensible⁶. »

Comme pour le problème de la liberté, l'auteur de *L'Amour et la Chute* soutient, de manière imagée, que l'homme ne naît pas bon ou parfait, mais naît pour le devenir, en comparant l'homme à un germe et la société à un terreau : « Un germe de pommier renferme-t-il des pommes ? Oui, s'il croît, s'il résiste aux sécheresses, surtout s'il est greffé, comme nous le sommes tous par la société, alors il donne des fruits⁷. » L'homme est imparfait et il est social : c'est ce que

1. « Je pousserai la thèse jusqu'au bout : sans la Chute, sans le mal, vos systèmes sont complètement vrais. Mais aussi dans la Chute, ils restent complètement faux » (*L'Infaillibilité*, p. 241).

2. *Ibid.*, p. 239.

3. « Le fait de la Chute remplit nos traditions ; il occupe toute l'histoire. Si nous voulons rendre compte de la marche du monde, en désigner le but, en comprendre les vicissitudes et nous retrouver nous-mêmes ; au milieu de nos troubles et de nos décadences, c'est ce fait que nous devons interroger » (*La Légitimité*, cité dans *L'Amour et la Chute*, p. 14).

4. *L'Amour et la Chute*, p. 161.

5. *Ibid.*, p. 273, n. 1.

6. *Le Dix-huitième siècle*, p. 2.

7. *La Restauration française*, p. 196.

n'aurait pas compris le socialisme, qui est, pour Saint-Bonnet, une double erreur, une erreur sur l'homme et une erreur sur la société des hommes. Il dénonce donc la thèse du socialisme, qu'il appelle doctrine de « l'immaculée conception de l'homme ¹ ». Il la regarde comme étant le dernier stade de la décadence intellectuelle occidentale qui devait accoucher du carnage révolutionnaire : « Rousseau conduisit dans une formule toute la pensée de son temps ; alors il eut la logique pour lui. Et le Contrat social, arrivant sur le terrain avec son impossibilité pratique, produisit 1793 ². »

Les novateurs étaient pressés ; il était temps de retrouver la Nature ! Il fallut écarter les hommes aussi bien que les lois. Le sang coula : la foule y avait mis la main ! Mais comment déblayer ? Or l'état de nature n'existant point, on trouva quoi ? l'état sauvage : exactement comme les peuples tombés de la civilisation ³.

LA NATURE DE LA RÉVOLUTION

L'affirmation de la bonté native de l'homme fut à la fois le système de Rousseau, mais aussi celui des révolutionnaires, disciples qui voulurent faire passer la thèse du maître, sans retard, de l'ordre logique à l'ordre pratique. Mais l'homme restera toujours homme : les hypothèses formulées par la Protestation sont utopiques. Loin de la société réelle, la Révolution « dresse un théâtre merveilleux, et nous annonce une pièce magique. Mais il y manque une chose : ce sont les acteurs pour la jouer. Au lieu de sages, tous passionnés pour le bien et la vérité, pleins de déférence pour leurs semblables, on ne voit monter sur la scène que des hommes, c'est-à-dire des cœurs enclins, hélas ! comme toujours, à la paresse, à l'ignorance, à l'erreur, à la présomption, à la concupiscence, à la cupidité, à l'envie, à la haine ⁴. » Le fait contredit l'erreur du XVIII^e siècle ⁵ : le « siècle des Lumières finit au milieu de la nuit ⁶ ». La Révolution

1. *L'Infaillibilité*, p. 231-232.

2. *La Restauration française*, p. 93. « Une des causes profondes de la Révolution [...] c'est l'idée d'un état de nature comme origine de la société : état d'où l'homme a voulu sortir par un contrat, ce qui le constitue créateur du pouvoir, de la justice, de la loi, de la religion même » (*Le Dix-huitième siècle*, p. 97).

3. *L'Infaillibilité*, p. 234.

4. *Le Dix-huitième siècle*, p. 139.

5. « L'homme a cru bâtir sa tour sur la terre ; il a cru se faire un rempart dans ses lois. Mais la terre n'a connu que les siennes, et les faits n'ont point reçu le nouveau roi » (*La Restauration française*, p. 20).

6. *Le Dix-huitième siècle*, p. 148.

commençant dans l'utopie ne peut que s'achever dans le sang¹, car elle trouve toujours en face d'elle l'impossibilité de ses théories² : « Partout essai, et partout déception³. »

Elle prouve qu'elle s'est trompée : « La Révolution, qui a tant péroré sur l'homme, naît tout entière d'une erreur sur l'homme⁴. » Elle illustre la thèse qu'elle prétendait confondre : « Elle dévore d'un seul coup l'erreur qui l'a produite, et laisse aussitôt passer l'idée retenue derrière elle. C'est l'histoire des hérésies relativement aux conciles. Cette dernière révolution, répétons-le, sera particulièrement une démonstration de la Chute. On verra que le mal est dans la nature humaine⁵. »

L'erreur et le mal sont à la source de la Révolution : celle-ci n'est en effet qu'une « explosion de l'erreur. L'homme veut jeter au dehors, dans l'institution, ce qu'il a conclu dans la pensée. D'ailleurs, le bien vient d'un effort, et il est rare qu'il puisse éclater de la sorte. On est donc à peu près certain que toute révolution vient du mal⁶. » Il n'y a donc pas lieu d'être surpris qu'elle consacre ce mal : « On s'étonnait de la fatalité qui porte la Révolution à répandre le sang. C'est oublier que chez nous la plupart des crimes sont le résultat de l'envie : or la Révolution n'est que l'application sociale de l'envie⁷. » Pis, cette « fille des littérateurs⁸ » et du XVIII^e siècle⁹ « n'est pas un mal, mais le mal ; elle n'est pas une erreur, mais l'erreur ; elle n'est pas une simple passion, mais l'orgueil, d'où sortent les passions. Elle est, comme on l'a si bien vu, satanique dans son essence¹⁰. »

L'auteur approfondit cette définition qu'il hérite évidemment de Joseph de Maistre. Il est permis de regarder la Révolution comme un événement providentiel dans le sens où, par sa spécificité, elle se distingue de tout ce qu'on a pu voir dans l'histoire humaine. Épisode singulier, elle possède plusieurs des caractères diaboliques

1. *La Légitimité*, p. IV.

2. « Le libéralisme et la Révolution devraient être déconcertés de ne point rencontrer l'homme qu'ils ont rêver » (*La Légitimité*, p. 105).

3. *La Restauration française*, p. 119.

4. *La Légitimité*, p. 101.

5. *La Restauration française*, p. 120.

6. *Ibid.*, p. 171.

7. *La Légitimité*, p. 290.

8. *Ibid.*, p. 263.

9. *Le Dix-huitième siècle*, p. 20.

10. *La Légitimité*, p. IX. Satan lui-même est devenu une personnalité aimable et admirée. Voir *L'Amour et la Chute*, p. 320.

par excellence. Elle se définit par le mensonge¹, la haine², l'orgueil³ : la Révolution est un « prodigieux souffle d'orgueil et de sédition, accourant à la suite du protestantisme et de la Renaissance⁴ ». Elle s'affirme par la négation. Négation de l'histoire pluri-séculaire du pays qui l'a vue naître⁵ ; négation du christianisme et de toute religion⁶ ; négation des lois naturelles elles-mêmes⁷ : « La Révolution française ne ressemble à rien de ce qu'on a vu dans le passé. Jamais civilisation n'avait osé s'inscrire contre les lois de la nature humaine et rompre tout lien avec le Ciel⁸. »

Blanc de Saint-Bonnet veut mettre à nu la perversité de ce « mensonge de la Révolution⁹ ». Qu'elle le comprenne, ou qu'elle l'ignore, celle-ci « accomplit l'œuvre du démon, savoir : l'abolition de Dieu, la destruction de l'homme, et celle de la civilisation¹⁰ ». La négation de Dieu, et donc de l'être, se mue en un nihilisme général : la thèse de la Révolution, c'est « la thèse de la destruction absolue¹¹ », c'est « l'exercice de la mort¹² ».

1. « La Révolution est la grande illusion, le mensonge le plus vaste qui ait paru sur la terre » (*L'Infaillibilité*, p. 268). Elle attire les méchants et trompe les âmes généreuses. C'est notamment le cas des « catholiques libéraux » dont l'auteur désapprouve tout à fait les orientations dans de longues analyses (*La Légitimité*, p. 74-155).

2. La Révolution est « l'accomplissement de la haine » (*ibid.*, p. 43). Blanc de Saint-Bonnet évoque plus loin la « guerre sociale » (*ibid.*, p. 91), produit de la haine entre générations, entre classes, entre hommes : « Cette guerre étrange est la Révolution » (*ibid.*, p. 26).

3. « L'orgueil, voilà le fait, voilà l'essence de la Révolution » (*ibid.*, p. 222).

4. *La Restauration française*, p. 264.

5. « La France se réveille un matin et ne trouve [...] plus rien de son histoire, plus rien de son passé. Qui détruit en un jour toute la constitution historique d'un peuple ? La Révolution ! » (*L'Infaillibilité*, p. 268.)

6. « La Révolution n'est qu'une négation du christianisme » (*La Légitimité*, p. 43). « Pourquoi cette hostilité inexplicable, universelle contre le prêtre et contre tout ce qui venait de Dieu ? Les sociétés secrètes n'en font plus aujourd'hui un mystère » (*La Légitimité*, p. III). Pour l'auteur, l'implication de la franc-maçonnerie dans la Révolution ne fait pas de doute : dans *L'Amour et la Chute*, il accuse les sociétés secrètes d'entretenir le « génie du mal » (p. 319) et de menacer la liberté de ceux qu'elles enrôlent. D'après Jacques Drouin, Blanc de Saint-Bonnet aurait lu les ouvrages de l'abbé Augustin Barruel (1751-1825) et du comte Antoine Ferrand (1741-1820), deux écrivains qui, à la fin du XVIII^e siècle, ont soutenu que la Révolution résultait d'un complot (« Le mot "révolution" chez Blanc de Saint-Bonnet », *Cahiers de lexicologie*, 1969, n^o 15, p. 33). Blanc de Saint-Bonnet énonce en outre l'idée que la Révolution a été préparée par le rôle non négligeable des sociétés de pensée. Idée qui sera exposée plus tard par l'historien Augustin Cochin (1876-1916).

7. La Révolution essaie de « maintenir les peuples sur des lois opposées à celles de la nature humaine » (*La Légitimité*, p. 173).

8. *La Restauration française*, p. 6.

9. *Ibid.*, p. 265.

10. *L'Amour et la Chute*, p. 321-322.

11. *Le Dix-huitième siècle*, p. 144.

12. *La Légitimité*, p. 43.

À l'instar de Joseph de Maistre, l'auteur de *La Légitimité* entend montrer que l'épisode révolutionnaire parachève le projet du naturalisme. La Révolution est une « conspiration générale contre Dieu¹ » : « À la souveraineté absolue de Dieu, la Révolution a d'abord substitué la souveraineté des rois ; à la souveraineté des rois, elle a ensuite substitué celle du peuple ! C'était toujours pour ôter Dieu. Mais aujourd'hui qu'il est absent, nous avons l'homme, autrement dit l'orgueil et son despotisme sans fond². »

En suscitant la guerre contre Dieu, le grand courant de la Protestation l'a allumée contre l'homme : elle « n'a réussi qu'à ramener l'homme sous le joug de l'homme³ ». La Révolution, selon Blanc de Saint-Bonnet, a compromis l'inviolabilité humaine qui n'existe qu'à la condition d'affirmer la responsabilité de l'homme devant Dieu : « Quand Dieu n'est plus entre deux hommes, de quelque façon qu'on s'y prenne, l'un des deux devient pour l'autre une proie, réalisant le mot terrible des Anciens : *Homo homini lupus*⁴. » L'auteur conclut à l'impossibilité pratique de la morale moderne, laquelle cherche un point d'appui qui n'existe pas. Seules deux lois en effet se partagent le monde.

Il n'y a que deux lois au monde : la loi de la nature, dans laquelle les espèces supérieures mangent les espèces inférieures ; la loi divine, dans laquelle les êtres supérieurs secourent les êtres faibles. Vous prendrez toujours l'une ou l'autre. Si la loi de charité voit sa source tarie en nos cœurs, la loi de l'animalité nous reprendra de vive force. En dehors du christianisme, l'homme est toujours anthropophage⁵.

La Révolution, consciemment ou non, nourrit un dessein anti-humaniste d'anéantissement de la personnalité humaine : elle s'attaque à l'homme physiquement, mais aussi intellectuellement et moralement⁶. Le mot « philanthropie », qu'elle affecte tant, comme sa devise tripartite démontrent l'éclatante hypocrisie de la Révolution⁷ : elle est un faux ami car son œuvre ne vise en réalité qu'à la

1. *Ibid.*, p. 50.

2. *La Restauration française*, p. 411.

3. *La Légitimité*, p. 174.

4. *Ibid.*, p. 26. « On entama le droit de Dieu, on vit tomber dès lors le droit qui se rapporte à l'homme » (*L'Infaillibilité*, p. 28-29).

5. *La Restauration française*, p. 124-125. « L'homme sans Dieu n'aboutit qu'à immoler l'homme » (*La Légitimité*, p. 443).

6. La « Révolution française est une révolte à la fois religieuse, philosophique et politique » (*La Restauration française*, p. 282).

7. « Le mot philanthropie est venu cacher notre égoïsme immense, le mot égalité, masquer notre soif des honneurs, le mot fraternité, déguiser notre envie, comme le mot liberté venait couvrir toutes nos déceptions ! Nous vivons dans le mensonge, nous sommes dans l'avilissement » (*La Légitimité*, p. 27).

« démolition de l'homme ¹ ». Par ses théories qui tournent à vide, elle « détruit l'homme jusque dans son essence ² ». En niant la validité des motifs véritables justifiant la dignité humaine – notamment le principe du mérite qui est la conséquence indispensable de la liberté –, la « Révolution ne réussit qu'à découronner l'homme ³ ».

Elle est destructrice de l'homme et, par voie de conséquence, elle est destructrice de la société ⁴ en introduisant le fléau du despotisme sous toutes ses formes. Blanc de Saint-Bonnet nomme principalement la bureaucratie ⁵ (ou le pouvoir des fonctionnaires), la ploutocratie ⁶ (ou le pouvoir des profiteurs) et la médiocratie ⁷ (ou le pouvoir des imbéciles). Il y a connexité entre la Révolution, qui repose sur la fiction de la volonté générale ⁸, et le totalitarisme moderne : la démocratie succomberait si elle ne résistait pas au choc produit par l'addition de toutes les volontés libérées. Il lui est donc nécessaire de recourir à la centralisation.

Quand tous les droits sont renversés, que les citées sont oubliées, que toute autonomie est détruite, que la nation est nivelée, on tombe dans une représentation générale. Tel est l'expédient fourni par la révolution et promptement saisi par le despotisme, savoir : une centralisation anéantissant les individualités, afin de résister aux ébranlements que suscite toujours le régime parlementaire ⁹.

La centralisation favorise alors logiquement l'uniformité. La Révolution, en instituant la licence et non la liberté, peut prendre

1. *La Restauration française*, p. 192.

2. *La Légitimité*, p. 368.

3. *Ibid.*, p. 173.

4. *Le Dix-huitième siècle*, p. 45.

5. « L'administration absolue [...] devient la forme des États. Tel est l'expédient du despotisme, lequel naît à mesure de la Révolution, comme la Révolution naît à mesure de notre orgueil. [...] La bureaucratie achèvera d'envahir les nations quand on enfermera l'autonomie entière dans le moule trompeur des Constitutions par écrit ! » (*L'Infaillibilité*, p. 255.)

6. La bourgeoisie « a suivi toutes les pentes du médiocre. Elle a détruit la société spiritualisée du christianisme, et a fini par mettre à la place le gouvernement des banquiers et des capitaux. Un jour, la France entière sera comme une proie » (*La Restauration française*, p. 264). « En dehors de l'Église, quelle est l'institution qui a secouru l'homme ? Est-ce l'industrie ? elle l'a exploité » (*La Légitimité*, p. 26-27).

7. Les révolutions (1789, 1830, 1848, 1870) forment une « époque qu'on pourrait appeler l'ère de la *Médiocratie*. [...] M. Guizot ne cessait d'annoncer le règne des classes moyennes ; et tout fut effectivement très moyen : les idées, les arts, la manière de sentir, la manière de gouverner et d'instruire les hommes. Notre grande civilisation perdait son allure. L'ancienneté, l'honneur, le respect, la modestie, la piété, la sainteté, tout ce qui se comprend par le cœur fut relégué parmi les choses dédaignées » (*La Légitimité*, p. 259).

8. *Le Dix-huitième siècle*, p. 22, n. 1.

9. *La Légitimité*, p. 351-352.

deux directions : d'une part favoriser cette liberté illimitée de l'homme, et elle tombe dans l'anarchie ; d'autre part détruire l'individualité pour maintenir par la force l'unité sociale. Dans les deux cas, c'est arriver à « l'anéantissement de la société humaine ¹ ». L'anarchie dissout la structure sociale et la centralisation massifie le peuple qui devient « troupeau ² » : elle fait de « toute la nation comme une seule pâte, elle la ramène à une sorte d'unité de substance, où toute personnalité disparaît ³ ».

Tout principe supérieur d'obligation morale ayant disparu, pourquoi faudrait-il obéir ? Le pouvoir n'a plus de légitimité. S'il veut se faire respecter, il lui faut recourir à l'autoritarisme : « Quand les croyances s'éloignent et que la morale s'éteint, il est impossible que la loi positive ne vienne pas remplacer la loi morale. Or, en cela consiste l'oppression ⁴. »

Dès qu'il n'est plus au sein des âmes une Vérité souveraine, produisant des croyances communes, d'où dérivent des devoirs communs, mais au contraire, des opinions individuelles, relevant de la souveraineté de chacun, il ne saurait exister aucune société de droit parmi les esprits ⁵.

La Révolution ne parvient pas plus à gérer les relations subtiles qui doivent exister entre l'unité et la variété, qu'elle ne réussit à réaliser la nécessaire conjugaison de l'autorité et de la liberté. Elle est donc un échec catastrophique qui expose progressivement la civilisation à s'anéantir et les hommes à s'ensauvager puis à s'exterminer les uns les autres ⁶ : c'est « une abominable imposture ⁷ ». En effet, pour Blanc de Saint-Bonnet, la civilisation occidentale, c'est-à-dire le génie de l'Antiquité et de la chrétienté, avait en somme consisté à domestiquer l'*hybris* de l'individu. Tout au contraire, la Protestation ruine ce progrès pour restaurer la barbarie ⁸ qui sommeille par nature au fond de l'orgueil ⁹.

La Révolution est la « dure punition ¹⁰ » de la suite insensée des erreurs contenues dans le projet moderne. Ce « fléau vengeur ¹¹ »

1. *Ibid.*, p. 359.

2. *L'Infaillibilité*, p. 221.

3. *La Légitimité*, p. 239.

4. *La Restauration française*, p. 112.

5. *Ibid.*, p. 22.

6. *Le Dix-huitième siècle*, p. 21. « La soif du pillage et du meurtre envahit les peuples » (*La Légitimité*, p. vii).

7. *La Restauration française*, p. 211.

8. *L'Infaillibilité*, p. 29.

9. *La Restauration française*, p. 210.

10. *Ibid.*, p. 90.

11. *La Légitimité*, p. 43.

vient régler ses comptes : « La Révolution, depuis son origine, qu'est-elle, sinon un vaste châtiment ¹ ? » Répression des modernes, la Révolution est pareillement une sanction des autorités légitimes qui se sont endormies ou inclinées devant l'erreur. Loin de tout manichéisme, Blanc de Saint-Bonnet n'est pas un défenseur inconditionnel de l'Ancien Régime. Il lui fait justice en rendant hommage à ses efforts vers le bien, mais n'hésite pas à stigmatiser ses errements en termes sévères.

Je ne viens pas défendre l'Ancien Régime, le roi et la noblesse : je viens plutôt les accuser ! Averti par le temps, nous pouvons dire que la société est frappée et s'en va à cause des erreurs et des vices qu'ils ont laissés pénétrer dans son sein. Si la royauté fût toujours restée royale, la Révolution et les passions des hommes ne l'eussent peut-être pas renversée. Si la noblesse fût toujours restée noble, la seconde classe ne l'eût certainement pas détrônée. La force perdue par la vertu s'est tournée du côté du mal. Le peuple ici n'a jamais tort. Ses mœurs ne sont que les nôtres, et ses crimes sont nos châtiments ².

Certes, la Révolution peut conduire le monde au chaos ³ : les révolutionnaires « ne voient pas qu'avec leur jeu sinistre, leur tête est tout entrée dans la gueule du tigre ; il n'a plus qu'à serrer les dents ⁴ » ; mais elle peut en retour favoriser, à la vue du mal, une rénovation de l'ordre divin : « C'est pour nous ramener avec l'aide de nos volontés libres, que Dieu permet les conséquences de la Révolution ⁵. » L'antidote à l'Erreur est logique : « Il faut la vérité intégrale ⁶. » La Révolution ayant écarté Dieu, il suffit alors aux sociétés modernes de le replacer si elles veulent retrouver l'ordre et la paix : « Le mal est religieux, la révolution est religieuse, le remède est religieux, nous ne guérirons que religieusement ⁷. »

JONATHAN RUIZ DE CHASTENET,
 doctorant enseignant de l'Université d'Angers,
 membre du CERIEC (UPRES EA 922).

1. *Le Dix-huitième siècle*, p. 145.

2. *La Restauration française*, p. 418. Il y revient plusieurs fois (*ibid.*, p. 86 et 288), ainsi que dans *La Légitimité* (p. 5, 61, 136, 195, 272-273, 390).

3. *Le Dix-huitième siècle*, p. 144.

4. *La Légitimité*, p. VIII.

5. *Ibid.*, p. 45.

6. *La Restauration française*, p. 120.

7. *Ibid.*, p. 144.

IX

L'AUTRE BAUDELAIRE

« Ils croient que Jésus-Christ était un grand homme, que la Nature n'enseigne rien que du bon, que la morale universelle a précédé les dogmes de toutes les religions, que l'homme peut tout, que la vapeur, le chemin de fer et l'éclairage au gaz prouvent l'éternel progrès de l'humanité. Tous ces vieux rogatons sont avalés comme sublimes friandises... Progrès, que j'appelle, moi, le paganisme des imbéciles. C'est ma séparation d'avec la bêtise moderne. Peut-être me comprendra-t-on enfin¹ ? »

Baudelaire ? On a envie de dire : « Voilà l'homme » – celui qui croyait au malentendu « qui mène le monde, et par qui tout se fait », et dont, après sa mort, le malentendu se venge, en le faisant passer pour ce qu'il n'est pas. Comme on se trompe de porte, il est entré dans ce XIX^e siècle qu'il détesta, ce XIX^e siècle *filz des Lumières*, tout droit sorti de 1789, casqué de certitudes, établi comme un fonds de commerce bourgeois, comme une raison sociale, qui ne demandait qu'à prospérer, qu'à « persister » et proliférer, non dans « son être », mais dans sa matière, et dans ses illusions ; ce XIX^e siècle des utopies devenues folles, des grands principes postiches, de la course éperdue au progrès – tout cela, bien calé, bien posé, bien établi, dans les bornes de systèmes visant à enfermer l'univers dans une invariable géométrie, dans une quadrature ne laissant plus rien au hasard, et encore moins à la divine Providence.

Rares sont les voix qui se sont élevées dans ce désert.

1. Charles BAUDELAIRE, *Lettre à Paul Nadar*, avril 1864, dans *Correspondance*, 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1972.

Il en est une, pourtant, qui s'y exclama, s'y indigna : celle de l'auteur des *Fleurs du mal* – celle qu'à force de ne pas vouloir écouter, on a fini par réduire au silence, à l'aphasie. Rares, au siècle suivant, ceux qui surent en entendre l'écho, en recueillir l'éclat, en approfondir (c'est-à-dire : en prolonger) le cri. Parmi ceux qui, entre deux guerres mondiales et quelques répétitions générales d'une apocalypse trop prévue, depuis longtemps fomentée à coup d'idéologies de masse soudain mises en pratique, auront témoigné pour Baudelaire : une note au vol de Barrès : « Baudelaire, catholique souvent plus proche de Veillot que la vulgate voudrait le laisser croire¹ », quelques études d'une hallucinante pénétration, aux plans littéraire, philosophique et religieux de Drieu La Rochelle² (dont une « explication de texte » visionnaire des tellement surfaites *Litanies de Satan*), et une passionnante étude de Stanislas Fumet³ : *Notre Baudelaire* (publiée sous l'égide de Jacques Maritain et dans sa collection du « Roseau d'or »), fort recommandable à ceux qui prendraient encore le poète des *Fleurs du mal* pour un sataniste satisfait et un diabolin d'encrier.

Le reste n'est même pas littérature.

Le pire nous étant réservé par la mauvaise foi de Sartre⁴, qu'on comprend être spécialement intéressé à faire passer pour une névrose d'échec le désespoir profond et éprouvé d'un artiste, qui aura vécu en ressentant et en exprimant, de toute son âme et de toute sa chair, dans un siècle qui préférerait naïvement croire au « bon sauvage » de Rousseau et à l'amélioration de la race humaine « par l'invention des lavabos et de l'eau courante » (le mot est des Goncourt), la tragédie éternelle d'un monde soumis au péché originel, où rien n'est réconciliable : ni l'« action » au « rêve », ni (et encore moins !) le bien au mal – comme le croiront les philanthropes, dont les bonnes intentions auront (comme il se doit) les pires effets. Évidemment, on comprend que le « cas » Baudelaire ne se puisse, au pays des Soviets, résoudre autrement que par l'hôpital psychiatrique, et qu'il ne soit pas réductible au lit de Procuste national, ou international-matérialiste, du système marxiste.

Le désespoir est mal porté – et fort délibérément, mal entendu –, pour peu qu'il soit lucide, surtout aux yeux des chantres du « paradis

1. Maurice BARRÈS, *Mes Cahiers*, année 1910, Paris, Plon, 1929-1938 et 1949-1957.

2. Pierre DRIEU LA ROCHELLE, *Sur les écrivains*, études et articles divers, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », rééd. 1962.

3. Stanislas FUMET, *Notre Baudelaire*, Paris, Plon, coll. « Le Roseau d'or », 1926.

4. Jean-Paul SARTRE, *Baudelaire*, 1947, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1988.

sur terre » et du « meilleur des mondes », agrémenté de tout le confort moderne – avec camp de vacances environné de barbelés, ou de miradors : Auschwitz ou Goulag, où finiront par s'accomplir, à travers le travail à la chaîne de l'extermination, les grands fantasmes hygiénistes, eugénistes et collectivistes fomentés entre les lignes de la Déclaration des droits de l'homme.

Résumons : c'est, logiquement, tout ce dont Sartre accuse Baudelaire, qui, à nos yeux, doit le rendre grand.

De là, les choses s'expliquent – en négatif.

Laissons les mots enterrer les mots, et le malentendu le malentendu. Il est toujours étonnant de constater comme, depuis un ou deux siècles, on lit mal les poètes. Le « vague des passions » romantique est passé par là, descendant direct, lui aussi, des plus troubles d'entre les fumées qui ont charbonné de la lampe des Lumières. Les yeux embués de sentimentalisme, les brumes sur les lacs, les ombres nocturnes importées d'Allemagne – et mal acclimatées sous nos latitudes – n'ont fait que prolonger l'erreur, favoriser l'illusion d'optique. La Révolution a initié, pérennisé la pire des confusions, entre la raison politique et la dictature de l'émotion. On peut, à tout prendre, tenir 1789 et ses suites pour une sorte de crise de nerfs, augmentée d'un crime passionnel – un régicide qui se meut en parricide originel – d'où se déroule ensuite, logiquement, une sorte d'hébétude meurtrière, de délire légal, de bacchanale du sang, qui (tout comme le XIX^e siècle, qui en descend en droit fil) ne cherchera son impossible légitimation que dans la fuite en avant, la course à l'abîme. Napoléon, cet homme en fuite, ce météore qui traverse le temps comme un boulet de canon – et qui, au fond, se fuit soi-même dans la conquête, puis dans l'écroulement –, en est la suite fatale, illusoirement ornée de pompe, de pourpre, de lauriers, dans un théâtre d'opérations militaires dont les nuages de fumée sont des poignées de poudre aux yeux. Il eut d'ailleurs la lucidité de l'avouer un jour, où il affirma à Caulaincourt : « Je suis la Révolution française¹ ! »... Il la *suivait*, certes – tout autant qu'il l'*était* –, à lui seul, il l'incarnait, et il la poursuivait... Au reste, malgré les illusions, les régimes suivants, malgré tous leurs efforts, ne parviendront guère à restaurer quoi que ce soit : ils ne seront qu'une collection d'impossibles expériences, hachées de crises ou de révolutions. C'est que les bases, les fondements n'y sont plus. Tout glisse sur un grand vide, sur une essentielle absence : celle de Dieu, qu'on passe aisément sous silence, et qu'on trouve finalement fort commode

1. Cité dans CAULAINCOURT, *Mémoires*, Paris, Plon, 1933 ; repris dans COLLECTIF, *Napoléon moraliste*, Paris, Perrin, 2001.

d'inscrire à la liste des abonnés absents. D'ailleurs, puisque nous parlons littérature, cette absence louable arrangera bien des postulants au titre suprême, prêts à récrire l'histoire du monde et les deux Testaments en pédagogiques alexandrins, et elle encouragera un bon nombre de bizarroïdes hérésiarques, fondateurs, « au nom du peuple » ou du « bien commun », de sectes baroques, au sein desquelles il leur sera aisé de se faire passer pour messies des temps modernes... On sait que ce genre de délire mégalomaniaque fut le dada d'Auguste Comte. On pourrait aisément chercher des poux du même genre dans la barbe du père Hugo, posant au Moïse rentré d'exil et porteur des tables de la Loi auprès des républicains troisième mouture de 1875 ; avant de paraître une incarnation de Dieu le Père, au regard de générations de laïcards enragés qui se taillèrent une sorte d'Évangile sur démesure dans les fumeuses contorsions métaphysico-socialistico-délirantes, et les kilomètres rimés de *La Fin de Satan*.

Avec Baudelaire, le malentendu commence, justement, si l'on s'en tient à la lecture superficielle, la lecture « premier degré », de son œuvre. C'est là encore un des effets, un des méfaits du romantisme (qui passera son flambeau de ténébreux contresens, de magie noire, de passes magnético-rhétoriques à la petite semaine, aux surréalistes, irriguant, par leur intermédiaire, tout le XX^e siècle de ses plus dangereux contresens et absurdités). Folklore, imagerie, anecdote, considérés comme les fondements de tout art poétique : avec ces trois vices d'intention et de forme, les descendants des chevelus à gilet rouge de 1830 oublieront que (comme le dira Mallarmé, au scandale de ses confrères parnassiens) « la poésie ne se fabrique pas avec des faits », encore moins « avec des idées », mais « avec des *mots* »¹. Redonner ce « sens plus pur aux mots de la tribu », cela sonne grave, comme une déclaration d'intention spirituelle plus qu'esthétique : pour l'auteur du *Coup de dés*, c'est renouer avec l'incarnation originelle du Verbe Créateur, et c'est, tout aussi scandaleusement, renvoyer à leur vaine rhétorique, à leur bavarde vacuité de songe-creux, tous les manipulateurs du discours, du prêche et de la leçon de morale généraliste, qui ont battu l'estrade, depuis la génération des activistes révolutionnaires, tous, petits avocats en rupture de barre, devenus orateurs de tribune, grisés et emportés par le flot même de leur intarissable logorrhée, fleurissant leurs appels au meurtre ou leurs délires utopistes comme une dissertation académique de fort en thème.

1. Mallarmé à Degas, cité dans Daniel HALÉVY, *Degas parle*, Paris, Éd. de la Sirène, 1923.

Bien sûr, il y a aussi la musique ; celle des mots... Mais la musique est aussi un art rigoureux et, loin d'être une vague improvisation de sons, elle est, selon la définition de Stravinsky « de la mathématique faite chair ».

Ainsi est-il nécessaire de se rendre compte qu'au regard même de leur auteur, le carnaval satanique, le provocateur « grand-guignol » de roman noir qu'on rencontre à maints endroits des *Fleurs du mal* ne constituent nullement l'essentiel. Le blasphème de Baudelaire, quand il advient que jaillisse soudain sa fusée de lave, n'est pas une pose, une provocation gratuite. Il n'est ni inconscient, ni sans conséquences, il est tout, sauf innocent. Au reste, rien n'est innocent, dans le paradis infernal des *Fleurs du mal*. Il serait trop simple que le vice et la vertu fussent le résultat d'une physiologie exempte de contradictions, ou d'une chimie pure de tout mélange. Le scandale, chez Baudelaire, n'est pas où le désignèrent les censeurs zélés et les magistrats impériaux trop bien pensants, qui condamnèrent son livre aux limbes. Il n'est pas dans la peinture des séductions du mal, dans le plaisir de la licence et du vice complaisamment, méthodiquement étalés au grand jour. Il est dans le message des profondeurs qui éclate, qui remonte et finalement explose comme une bombe, en plein milieu de ce XIX^e siècle assis sur ses constructions idéalistes, sur ses certitudes idéologiques, tout droit venues de la grande lessive, du grand lavage d'âmes et de cerveaux de la Révolution et, préparant celle-ci, des bien mal nommées Lumières.

Musset s'était (après Chateaubriand) contenté, un peu superficiellement, de faire remonter le drame et la faute « originelle » à l'athéisme de Voltaire (« Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire/Voltige-t-il encor sur tes os décharnés¹ ? »). Chateaubriand avait vu plus loin, ajoutant Rousseau à ses listes noires, et affirmant, dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « Avec ce mot de *Nature*, la civilisation a tout perdu². » Ce qui vise juste, et qui nous éclaire, rétrospectivement, sur le sens que revêtira l'apologue de l'*artifice*, pour Baudelaire, chantre de toutes les modernités et desservant du culte de l'*Ange du bizarre*. Là où Rousseau et les idéalistes du « progrès » présupposent le dangereux fantasme de « l'état de nature » (considéré comme « pureté », comme « bonté » quintessentielle de l'homme), Baudelaire oppose le contraire, et ne voit dans l'idolâtrie « naturelle », ou « naturiste », qu'un commode moyen, justement, de *dénaturer* l'essentiel : la *nature de l'homme*

1. Alfred DE MUSSET, *Rolla* (partie IV), dans *Premières Poésies. Poésies nouvelles*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie/Gallimard », 1999.

2. François-René DE CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, LGF-Livre de poche, coll. « La Pochotèque », 1998.

et l'humaine condition ; il y identifie un habile prétexte, visant à substituer un dangereux et crédule optimisme en l'*Humanité* (mot qu'il déteste) à une lucide méditation sur la disgrâce de la Chute, les voies de la Rédemption, et l'éternel problème du mal. Ni bonne, ni mauvaise, la nature est, à ses yeux, non un prétexte à conjectures « philosophiques », mais une mystérieuse, une vaste et divine évidence qu'il convient, non de prendre en otage de spéculations intellectuelles ou idéologiques, mais de déchiffrer, comme un livre qui recèlerait, en ses pages, quelque secret surnaturel. Point de faux prétexte édénique, sciemment (et scientifiquement) dévoyé, afin d'évacuer l'essentiel et de nourrir l'espérance d'un possible retour de l'âge d'or, de l'accès à d'un paradis, non promis au-delà, dans l'éternité, mais ici-bas, selon une millénariste datation. Pas de culte de la Mère Nature tutélaire, déesse bienveillante ou Diane mamelue d'Éphèse, dont les « grandes lois d'harmonie universelle », les plans concertés de hasard et de déterminisme remplaceraient commodément la Providence divine – et dont l'empire excuserait l'homme de n'avoir aucun compte à rendre ou à tenir, quant à sa responsabilité ou à sa conscience. On sent d'ailleurs tout le mépris possible pour ce que son siècle a (intentionnellement) récupéré du rousseauisme, dans les affirmations « contre-nature », haut clamées et revendiquées, du Baudelaire qui laisse tomber : « Le fruit, pour moi, commence au compotier ¹ », « Je n'aime l'eau que captive des margelles des bassins, ou des pierres des canaux ² » ; le Baudelaire qui, dans une lettre définitivement excédée, expédiée de Bruxelles comme un dernier règlement de comptes, avoue enfin : « Vous me demandez des vers pour votre petit volume, des vers sur la nature, n'est-ce pas ? Sur les bois, les grands chênes, la verdure, les insectes, – le soleil, sans doute ? Mais vous savez bien que je suis incapable de m'attendrir sur des végétaux... Je ne croirai jamais, entendez-vous que l'âme des dieux habite les plantes, et quand même elle y habiterait, je m'en soucierais médiocrement et considérerais la mienne comme de plus haut prix que celle des légumes sanctifiés ³. »

Baudelaire ira beaucoup plus loin que ses prédécesseurs dans la critique et la condamnation de ces intellectuels (rousseauistes et voltairiens confondus) qui ont évacué la résolution catholique (ou, tout du moins : spirituelle, religieuse) du problème des origines et des fins. Il débusquera leur dangereuse imposture, dévoilant leurs intentions cachées, envisageant les conséquences de leur doctrine,

1. Ch. BAUDELAIRE, *Lettre à Poulet-Malassis*, Bruxelles, 1865, dans *Correspondance*.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

avec son bagage, non seulement de *poète* mais aussi de *penseur*. On se demande pourquoi il insista avec autant d'obstination auprès de Poulet-Malassis pour mener à bien le projet de son anthologie littéraire des « petits maîtres » du XVIII^e siècle, et surtout pour y inclure, en plus des libertins, voire des pornographes d'avant 1789, les « illuminés » (qui, au reste – excepté Sade, ce qui n'est pas un hasard –, sont souvent les mêmes). Quel intérêt trouve-t-il (seul de son temps, avant que les Goncourt ne se repenchant sérieusement sur le sujet) à fouiller les dessous ténébreux de ce siècle dit des Lumières, dont l'opinion commune, tendance *Bouvard et Pécuchet*, ou *Dictionnaire des idées reçues*, n'entend perpétuer que la part prétendument « raisonnable », « humaniste » et « positive » ? C'est que, derrière la croyance dans l'avenir radieux et dans l'assomption terrestre, *universelle* de l'homme privé de transcendance, il voit le mal au travail, avec tous ses prestiges, avec son cortège d'illusions, et d'illusionnismes. Il y discerne un suspect charlatanisme, l'escamotage d'un prestidigitateur qui prétendrait faire disparaître, dans un chapeau, la colombe du Saint-Esprit, et en sortir, à sa place, d'étranges allégories ou artefacts, plus proches de l'*homonculus* faustien rêvé par Goethe, ou de la créature du docteur Frankenstein cauchemardée par Mary Shelley. Il y analyse le renversement, la *catabase*, le processus de conjuration, la sorcellerie à l'œuvre, l'appareil des douteuses métaphysiques, des magnétismes mesmériens : toute cette obscure mécanique des fluides et des instincts qui, à travers la doctrine d'un Swendenborg, les illuminations des martinistes, les convulsions sur la tombe du diacre Pâris, aboutiront (en passant par l'étrange liaison politico-mystique de Robespierre et de la « sainte » Catherine Théot) aux transes collectives de 1848, aux extases socialistes des saint-simoniens, aux louches syncrétismes de Michelet et d'Auguste Comte, aux tables-derviches de Guernesey, dictant à Hugo des sommes d'alexandrins pré-collectivistes... jusqu'aux sanglants sabbats de la Commune. En guise d'explication à ces curiosités, qui le mènent, en toute conscience, à se pencher, comme un Dante moderne (ou comme son « frère spirituel » Edgar Poe), au-dessus du gouffre des enfers, Baudelaire jettera cet os à ronger aux critiques et aux spectateurs, toujours enclins à s'aveugler devant la clairvoyance des inspirés, à se payer de formules et d'explications toutes faites, à donner à la foi des raisons cliniques : « J'ai cultivé mon hystérie avec passion¹. » Avec ce terme de maladie d'amphithéâtre (qui fera bientôt les beaux jours de la

1. Ch. BAUDELAIRE, *Lettre à Madame la générale Aupick*, Bruxelles, 1865, dans *Correspondance*.

Salpêtrière de Charcot), il contentera, il le sait, un siècle épris de catégorisations et d'étiquetage qui, comme Renan dans sa mémorable et symptomatique *Vie de Jésus*, tente de réduire la Grâce à l'anecdote, la « folie de la Croix » à la raison positive, le mystère de la Passion au matérialisme historique... (ou, justement, faudrait-il dire, au matérialisme *hystérique* ?).

Avec Baudelaire, les bonnes âmes dévotes de la bien-pensance dite « de gauche » tombent des nues. Mettre le nez dans *Fusées*, dans *Mon cœur mis à nu*, c'est découvrir une évidence qu'au lecteur attentif désignaient, laissaient entrevoir certaines lueurs, affleurant entre les lignes des *Fleurs du mal* : en même temps qu'à un des plus grands enchanteurs « ès lettres françaises », on a affaire, avec ce poète que Verlaine a qualifié de « *maudit*, parce qu'*absolu* », à un moraliste sévère, de la trempe des plus lucides visionnaires, des plus intransigeants métaphysiciens et des plus intraitables *docteurs de la foi*. Un certain puritanisme intellectuel, irrigué par la *novlangue* du « politiquement correct », s'offusque aujourd'hui, tout autant que, jadis, la vertu des bourgeois de 1857, devant la vérité toute crue exprimée par certains aphorismes, dont le ton exaspéré n'a pour but (ô combien salutaire) que de déchiqeter les lieux communs, de déculotter en place publique les illusions dont se gargarise son époque. Tout y passe, et, au bout du compte, le prétentieux, le pompeux, le pontifiant XIX^e siècle se retrouve déshabillé sur la place, désigné, comme dans le conte d'Andersen, par le doigt cruel, impitoyable de l'enfant qui s'écrie : « Le roi est nu ! » Et le poète d'ajouter : « Il est nu, et il n'a même pas, comme la Vérité, l'excuse d'être beau. » Un Juvénal sans complaisance qui arpenterait les allées des Granges de Port-Royal, un Suétone sans concessions en soutane de *Monsignor* ultramontain : Baudelaire est effectivement cela, dans son siècle, dont il ne supporte littéralement pas l'optimisme absurde, le criminel aveuglement, la démission spirituelle, dont il ne supporte ni la laideur, ni la lourdeur, qui se tient pour de la gravité, ni la mine de bien-pensante et puritaine commisération, contrainte et compassée, qui voudrait se faire passer pour une expression de penseur.

Nul, plus que lui, l'esthète absolu, le *dandy* revendiqué, n'est, au fond, éloigné de la stérile gratuité de l'art pour l'art, à quoi l'on voudra, trop facilement, réduire son esthétique. Là où Gautier, parfait romantique de formation et d'origine, homme et artiste de son temps, qui aura intégré la « mort de Dieu » (remplacée, la nature ayant horreur du vide, par le culte absolu de l'art), sera significativement qualifié, selon les termes de la dédicace des *Fleurs du mal*, de *parfait magicien*, Baudelaire visera, lui, à être, au sens fort, un

véritable alchimiste. Non pour, cette fois, s'amuser naïvement à des tours de passe-passe avec la matière, et rêver, comme Cagliostro naguère, de renflouer les finances du Royaume en fabriquant, au fond des caves de la Bastille, de la monnaie de singe, ou de songe, mais pour effectuer, dans la langue, et avec les mots, une véritable opération de purification quintessenciée – on pourrait même dire de *transsubstantiation*, apte à redorer le blason du symbole, et à rendre à la langue son divin prestige de Verbe.

Qui, d'entre ses contemporains, d'entre ses lecteurs, verra (rares sont les peu nombreux à être assez fins pour ça) combien la langue même de Baudelaire ne doit rien à la boursoufflure « romantique », mais qu'au contraire elle est aussi sèche, précise, concise que celle de Chamfort, Laclos, Rivarol, et avant eux, des grands classiques du xvii^e siècle ? Sainte-Beuve et Proust, les premiers, sentiront, dans l'écriture même de Baudelaire, cette qualité qui la rattache, par sa stricte observance de la forme, dans sa concentration rhétorique du *sens*, au plus pur classicisme « d'avant la chute » (si l'on peut dire) – la chute étant, en l'occurrence, cette fois-ci, la « révolution romantico-sémantique » qui « a mis le bonnet rouge au vieux dictionnaire ». Sainte-Beuve, d'abord, qui avec sa fausse et pateline naïveté, demandera au « cher enfant terrible » : « Pourquoi vos vers ne sont-ils pas plutôt écrits en latin, ou en grec ? Ils ont, même dans l'horrible, ce ton précis et précieux de l'antique ¹. » Ensuite, Proust, qui écrira dans sa préface aux *Tendres Stocks* de Paul Morand, en prenant pour exemple la « pièce condamnée » intitulée *Delphine et Hippolyte* : « Certains vers de ce tableau de vice rendent la même pureté que les alexandrins de Racine [...] Toujours, avec Baudelaire, le classicisme de la langue semble s'accroître en proportion de la licence des images ². » Le « cher vieux mauvais sujet » Barbey d'Aurevilly, entre tous son « semblable, son frère », aura donné, sur la question, son point de vue définitif de catholique et de moraliste hanté, lui aussi, par le déchirement des âmes et jouant les funambules de la ligne de cœur sur le fil du rasoir, entre Grâce et damnation : « Baudelaire est un Blaise Pascal, saisi par les angoisses et par l'inquiétude de notre temps ³. »

Mais il y a, contre cela, le remède de la Grâce, la certitude profonde que la Vérité a été dite, une fois pour toutes, et traduite, léguée, à travers le message des Écritures. Sans partage, définitivement, Baudelaire y *croit*. Pourquoi ? C'est ainsi : il lui est impos-

1. *Lettre d'Augustin Sainte-Beuve à Ch. Baudelaire*, 1857, cité dans Marcel PROUST, *Préface à Tendres Stocks*, Paris, Gallimard, coll. « L'Imaginaire », 1996.

2. M. PROUST, *Préface à Tendres Stocks*.

3. Cité dans S. FUMET, *Notre Baudelaire*.

sible, inconcevable de ne pas y croire. En veut-on la preuve ? Elle nous est donnée, à travers le cri de la plus âpre sincérité, poussé au plus aigu de la souffrance et de la *crise*. Elle se trouve dans la lettre qu'il écrit, vers 1847, à Ancelle, pour lui annoncer que, la vie lui étant devenue insoutenable, il a pris, raisonnablement, en son âme et conscience, et ayant bien pesé la gravité de cette résolution, la décision d'en finir. « Je me tue, lâche-t-il (sachant fort bien l'irréparable péché que peut, au regard de la religion, constituer une mort volontaire, telle qu'il l'envisage), *parce que je crois à l'immortalité de l'âme, et que j'espère* ¹... » Ce n'est pas là le mot d'un homme qui plaisante, qui joue avec son élégant *mal du siècle*, comme un petit Werther qui tiendrait le suicide pour la plus *fashionable* des dernières élégances à la mode. Ce n'est pas là de la pose sentimentale de cœur sec, soudain saisi par la débauche des larmes, celle, par exemple, des héros de cette *Nouvelle Héloïse* (qui tant bouleversait Robespierre et le jeune Bonaparte), où Saint-Preux et Julie ont l'air, à toutes les pages, de vouloir faire déborder le Léman de leurs excès de pleurs... Ce n'est ni l'aveu d'un lâche, ni le soupir froid d'un de ces désabusés *fin de siècle*, ajoutant à l'ennui et au « mal du siècle » la lucidité glacée de l'analyse intellectuelle – un de ceux-là que Barrès désignera et appellera du nom espagnol de *desenganos*.

Il faut, en effet, si l'on veut débusquer le vrai Baudelaire – celui dont le visage grimace moins de blasphème ou de damnation que de mépris et de dégoût pour ce « stupide XIX^e siècle » que stigmatisera Léon Daudet –, ne pas le chercher dans les seules *Fleurs du mal*. Encore qu'il soit sot de ne considérer (quelque exceptionnelles que soient sa qualité littéraire et son importance purement *poétique*) cette œuvre « maîtresse » que comme un « recueil de vers ». Aucun des bijoux qui la composent n'a été gratuitement taillé, ou serti ; en plus de la délicatesse artistique du ciseau, ils portent chacun les intailles plus émouvantes de l'existence elle-même. Le style y mord comme de l'acide. Chaque pièce nous en semble, autant qu'une démonstration d'art, une dépouille de chair et de vie, encore toute trempée et saignante de son écorchure. Et, si les *Contemplations* sont appelées par Hugo « les Mémoires d'une âme », les *Fleurs du mal* mériteraient la dénomination de « Bréviaire d'une conscience ».

Mais, surtout, il y a *Fusées*. Il y a *Mon cœur mis à nu*. Il y a même, si on les sait lire et déchiffrer au-delà du pamphlet de circonstance, toute la somme des notes prises au vol sur la Belgique, issues

1. Ch. BAUDELAIRE, *Lettre « testament » à Narcisse Ancelle*, Paris, mai 1845, dans *Correspondance*.

d'un semblable tonneau, ou d'un semblable encrier, empli d'âpre vinaigre et de fiel – d'un vinaigre et d'un fiel dont l'époque (et les hommes de l'époque) vous aurait contraint à goûter l'amertume imbibant une éponge tendue au bout d'une lance, ou d'une plume. Dans ces ouvrages non aboutis, l'entreprise « autobiographique » est claire – délibérée. Ce que veut réaliser l'auteur des *Fleurs du mal* c'est l'anti-*Confessions* de Rousseau. Là où, en bon citoyen de Genève frotté de calvinisme, l'auteur de *La Nouvelle Héloïse* ne répugnait pas à l'exhibition publique, Baudelaire, lui, poussera à bout l'art ignacien de l'exercice spirituel. Ce catholique romain qui ne cessera, fièrement, avec une forme de défi, de se réclamer pour tel, ne croit pas qu'exposer le linge sale en public suffise à se laver, en âme et conscience, de toute faute, et de tout péché. Il lui faut le confessionnal, l'appareil de la Grâce, de la Rédemption, dans le respect des célestes hiérarchies. Il n'aimera pas pour rien ce baroque flamand, découvert en Belgique (la seule chose qui le séduira, d'ailleurs, à Bruxelles, puis à Namur), qu'il désignera, fort logiquement et usuellement, du point de vue de l'histoire, de l'esthétique et de la morale sous-jacente, sous le vocable de « style jésuite ». Casuiste tourmenté et lucide, Baudelaire sent, sait qu'en se livrant ainsi « tout nu, tout cru », il s'expose avant tout au regard et au jugement de Dieu, et non aux seules curiosités de son public. Il ne se mettra pas, complaisamment, en scène, comme le fait Rousseau, à travers l'anecdote (d'ailleurs plus ou moins scabreuse). Dès que le péril de l'autobiographie pointe, il change de sujet ; ce « misérable tas de petits secrets » n'a rien à faire avec la morale, encore moins, à ses yeux, avec la dignité de l'art et de la littérature. La « solitude » du promeneur Rousseau sent le renfermé, le linge douteux du célibataire (qui a dit, méchamment, – Montherlant, ou R. Peyrefitte – que, pareille au complaisant et hypocrite narcissisme étalé par Gide dans son *Journal*, elle évoquait « le fond d'urine dans un pot de chambre » ?). Celle de Baudelaire est un exil volontaire. Elle respire l'air rare, la pureté brûlante des altitudes. Elle est la déréliction du damné, ou l'érémitisme du saint, n'ayant, en tout cas, rien de ces tiédeurs que Dieu, dit-on, vomit. Elle annonce et préfigure les farouches aristocratismes nietzschéens : elle est une élection désespérée, un élitisme conçu, vécu et subi comme une incoercible vocation, un irrésistible déterminisme, une inévitable fatalité. Son « discours de la méthode » – méthode spirituelle – est une dissection pratiquée sur soi-même, sans faux-semblants, ni anesthésie. Ce qu'elle vise à montrer, ce n'est pas l'homme tout nu : c'est l'esprit, la conscience, tranchés, dépiautés à vif. Le nu, cette fois, ce sera l'écorché. Voilà une obscénité dont la pudique

vertu, l'enragé puritanisme des révolutionnaires ne saurait tolérer l'audace ; surtout si le processus d'écorchement, en plus de déshabiller le corps des faux-semblants de son enveloppe charnelle, va aussi jusqu'à dépiauter l'âme de sa peau. De son œil de critique à qui rien n'échappe (surtout pas les dessous *moraux* de l'esthétique, et les enjeux spirituels de l'art), Baudelaire a vu le côté macabre des nudités « héroïques » de David, ce grand imagier engagé (jusqu'à se vanter d'avoir, en 1792, voté le régicide), illustrateur, en peinture, de la nouvelle morale civique prônée et enseignée par la Révolution. Il a jugé, pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils veulent exalter, ces tableaux, où le pathos remplace l'expression, où l'emphase boursofle le sentiment, jusqu'à le hausser aux limites du monstrueux, où les cœurs et les âmes semblent gelés sous un glacis de chairs lisses comme le marbre. Au lieu d'exalter (comme c'était le cas chez Homère et chez les Grecs, en général) la divine imperfection du héros, sa faiblesse, contrepoint indissociable de son courage, au lieu de s'émouvoir de la faille dans la cuirasse, les idéologues de 1789 ont proposé, pour modèles inhumains (au sens où ils sont privés d'humanité), ces « grands corps blêmes, s'agitant dans une lumière de morgue ou d'amphithéâtre ¹ » : incarnations d'une vertu aseptisée, d'un impératif moral empesé, d'un devoir de citoyenneté contrainte.

Les considérations esthétiques de Baudelaire ne sont, non plus, jamais anodines, ni désengagées. Il prend plus qu'au sérieux sa responsabilité de chroniqueur des divers Salons – et pour cause : « La critique, affirmera-t-il, touche à chaque instant à la métaphysique ² » (considération qui prolonge et élargit le mot de Stendhal : « La peinture n'est que de la morale construite ³ »).

Encore convient-il (c'est le cas de Baudelaire) de ne point confondre « morale » et « leçon de morale » (comme le romantisme a, trop souvent, confondu « idéalisme » et « idéologie »). Son culte des images n'est pas de l'idolâtrie. À ses yeux, l'image ne *représente* pas, simplement. Elle ne se contente pas d'illustrer. Au sens fort (encore une fois : théologique), elle est une émanation de la *présence réelle*. Elle ne donne pas, uniquement, à voir : elle *incarne*. De là, on peut aisément pénétrer l'obsession intellectuelle et esthétique que Baudelaire fixera sur Delacroix – et l'obstination avec laquelle il ne consentit pas, même contre son propre désir, à reconnaître les indiscutables vertus artistiques d'Ingres. Visuel-

1. Ch. BAUDELAIRE, *Ingres*, repris dans *Critique d'art*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1989.

2. *Ibid.*

3. STENDHAL, *Salons*, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 2002.

lement, il ne saurait se contenter de la probité de la ligne, de la perfection formelle, chères au maître de Montauban. Quant à ce que déguisent, au regard de Baudelaire, les glacis, les drapés, la pureté harmonieuse du geste et de la pose !... Ingres avoue tout, à Dampierre, lorsqu'il peint au mur de la galerie, pour le duc de Luynes, sa grande machine de *L'Âge d'or* : descendant de David et de son néoclassicisme « réaliste-terroriste », le peintre fomenté un rêve dangereux d'humanité parfaite, d'humanité réconciliée à la nature, de « paradis retrouvé »... Toutes choses que ne peut concevoir Baudelaire, sachant fort bien à quoi cela mène. Le rêve de « l'homme idéal » est le commencement de tous les totalitarismes. Tandis que, chez Delacroix, il voit l'homme tombé, le pécheur ; il reconnaît le drame hanté de violentes couleurs et de tragiques clairs-obscurs qu'est la vie. « Voilà, écrira-t-il, un artiste qui ne craint pas de montrer, sous la chair, les ombres de la décomposition, c'est-à-dire de nous montrer l'homme tel qu'il est¹. »

Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est point là souci de *naturalisme*... Mais souci de Vérité. Ce qui pour un chrétien signifie tout autre chose.

On sait que toute l'entreprise des Lumières fut justement d'évacuer l'homme, en tant qu'individu (voire de l'éradiquer), au nom, vague et généraliste, de l'*Humanité*. La loi du collectif contre l'individu : voilà quelle fut l'ambition, avouée ou non, consciente ou pas, des rédacteurs de l'*Encyclopédie* – et aussi de tous les idéalistes (vite rattrapés par l'idéologie), qui élaborèrent et rédigèrent les grimoires de leur alchimie à rebours, entre les années 1730 et l'accomplissement de 1789. L'Homme, jusque-là, sentait encore par trop l'homme, c'est-à-dire, les humeurs, la sueur ; il portait encore par trop en lui le fumet du cadavre à venir, l'odeur de la putréfaction des chairs : tout ce qui rappelait sa périssable, corromptible et corrompue condition de pécheur. Une humanité enfin corrigée de ses défauts se devait d'être, enfin, débarrassée de ces enfantillages, purgée de l'*humain*, *trop humain* de la faute originelle, cette tache ancestrale, indigne du monde idéal, de la société à venir, où la mort elle-même ne serait plus vaincue par le Christ, mais par la science...

Les bourreaux de 1793 ne furent-ils pas, aussi, de fervents hygiénistes ? La guillotine n'était-elle pas, elle-même, (selon les mots des philanthropes qui en proposèrent l'usage à Louis XVI), un « progrès » dans l'humanitarisme, un bienfait dans « l'adoucissement » de l'application de la peine ? « Au contact de la lame

1. Ch. BAUDELAIRE, *Eugène Delacroix*, repris dans *Critique d'art*.

affûtée du couperet, l'exécuté ne croira sentir, affirmaient-ils, sans se trouver ridicules, ni monstrueux, que le souffle délicieux d'un courant d'air sur sa nuque¹. » Que de temps, de confort, et de précision gagnés ! On croit rêver, et l'on cauchemarde d'avance sur les raisons devenues folles de ces États tout-puissants, qui prétendront établir, de force et d'autorité, pour tous leurs citoyens, ce « meilleur des mondes » prétendument « pur », propre, aseptisé et égalitaire, en rendant l'existence invivable, et la planète inhabitable.

Comme Sade, Baudelaire rira bien fort, et fort amèrement, de ces larmes de crocodile qu'on voit perler aux paupières des bourgeois philanthropes ou des exécuteurs de masse, exterminant leur semblable au nom du bon droit, selon les arcanes d'un irréel et abstrait « bien » commun, ainsi que d'une « nécessité », commodément qualifiée de « supérieure ». L'un et l'autre, l'auteur des *Fleurs du mal* et celui de cet autre règlement de comptes anti-rousseauiste qu'est *La Philosophie dans le Boudoir*, se rejoignent, d'ailleurs, afin de « trancher » (si l'on ose dire !) sur la question de la peine de mort. Sur ce point « délicat », Baudelaire demeure aussi une énigme pour les âmes naïves et les moralistes à la petite semaine sentimentale, propres à s'offusquer, dès qu'on délaisse le ton du prêche humaniste ras-de-terre, pour tendre à l'élévation métaphysique du débat. Entre victime et bourreau, Baudelaire voit d'emblée ce qui se joue – au-delà de la simple comédie « sociale » de la désignation du « bouc émissaire » et de l'expiation collective. Derrière le rituel, il voit le sens religieux de l'acte, qui, comme il l'écrira, « exige la pleine conscience, la parfaite adhésion spirituelle et le parfait consentement de l'un et de l'autre des protagonistes au rôle qu'ils tiennent dans l'économie de la Providence² ». Or, là encore, la Révolution, avec ses massacres planifiés, ses exécutions de masse, a appauvri la symbolique de l'exécution capitale. Devenue macabre pantomime, pauvre « représentation », elle a, partant, perdu sa raison, son sens sacrificiel, sa dimension métaphysique, sa justification mystique. On verra que Joseph de Maistre, l'un des « maîtres à mal penser » (à penser contre l'évidence bourgeoise de son époque) de Baudelaire, l'un de ces « éclaireurs », de ces « phares » spirituels qui l'aideront à témoigner contre les Lumières, ne dira pas autre chose, sur le sujet. Là aussi, la Révolution aura accéléré les choses. La mort n'y est-elle pas devenue la chose la plus abstraite du monde ? L'égalité devant

1. *Mémoire du docteur Louis Guillotin à S.M. le roi Louis XVI sur les moyens mécaniques d'humaniser l'exécution et d'adoucir les souffrances des condamnés à mort*, 1788.

2. Ch. BAUDELAIRE, *Fusées / Mon cœur mis à nu / La Belgique déshabillée*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1996.

les fins dernières des anciennes *danses macabres*, qui exprimait le sens religieux d'une parabole, a été muée, par les terroristes républicains, en droit de condamner et d'exterminer sans jugement, au nom d'un communautarisme « citoyen », où n'importe quel individu ne vaut guère plus que son interchangeable poids de chair humaine. La guillotine « machine à égaliser » (et à faire tomber l'intolérable orgueil des têtes qui dépassent) est l'instrument entre tous qui symbolise l'instauration de la mort à la chaîne, de la mort industrielle – dont le xx^e siècle fera si prolifique usage. Voilà déjà que se profile le taylorisme de l'extermination, qui sera la raison d'être, la raison (à la fois « pure » et « pratique ») de tous les totalitarismes établis au nom de la liberté, dans la foulée des « généreux » (et généraux) « principes de 89 », si aisément changés en terrorisme de l'an II. Toute l'entreprise du xix^e siècle entérine ce vaste projet d'aseptisation de l'humain, de négation de l'homme, au nom (fort commode, car fort vague) de l'Humanité. Elle rejoint le fin mot du fond de l'affaire, que seul (comme par hasard) Sade avait, avant Baudelaire, su débusquer. Lui seul, l'auteur de *Justine*, que les terroristes et les massacreurs de la liberté de 1793 auront pour principal souci (parce que son libertinage d'esprit réellement *libre* fait désordre, dans le tableau de la Vertu exterminatrice) de remettre immédiatement au cachot, sans autre forme de procès, a su lire Rousseau entre ses lignes, et entre ses larmes de bourreau sentimental. Toute démocratisation – même celle du supplice – fait perdre son sens à cet aristocratismes dont se réclament Baudelaire et Sade : condition de l'homme supérieur, de l'esprit libre, où s'échangent perpétuellement les rôles, où l'on est, tour à tour, victime entre toutes élue, et bourreau prédestiné. Tous deux libertaires, libertins (« *libertariens* », dirait-on aujourd'hui), sont condamnables, d'emblée, d'avance, par tous ceux-là qui, pour contribuer à la « libération » de l'Homme, prétendent limiter, voire anéantir la liberté responsable de l'individu.

Dans cette prise de conscience, ou plutôt dans cette « révélation » à soi-même de ce qu'il fallait penser de la Révolution et du siècle qu'elle était en train d'engendrer dans les convulsions, Baudelaire eut un révélateur unique, qui fut Joseph de Maistre. Il y trouva ce qu'il cherchait – ce que déjà il savait. La réflexion de Maistre sur le sens providentiel du cataclysme de 1789 fut une indispensable pierre de touche. Lorsque celui-ci désigne la Révolution française comme « phénomène essentiellement, de bout en bout satanique¹ », Baudelaire dresse aussitôt l'oreille. Cela rejoint

1. Joseph DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Pétersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, Lyon, Louis Lesne, 1842.

ce qu'il avait observé sur les barricades de 1848, lorsqu'il définissait la « volupté de l'émeute » comme « Satan, tout entier débridé, dans cet instinct du meurtre qui est le naturel de l'homme¹ ». Que l'histoire soit soumise à la raison supérieure de la métaphysique, que l'on puisse juger d'un événement advenu dans le temps humain à l'aune de la théologie, en ne parlant plus seulement de « hasard » et de « déterminisme », mais de Providence, voilà qui l'intéresse, voilà qui déclenche en lui une soudaine « synesthésie » intellectuelle. Comme Poe ou Wagner, dans la sphère esthétique, Maistre lui parle ; il fait résonner, jusqu'en leurs plus secrets échos, les « profondes avenues de sa sensibilité ». Confirmant ce que lui a fait entrevoir l'exercice de sa conscience de chrétien, il lui apporte la démonstration logique d'une intuition éprouvée, l'explication de ce qu'il soupçonnait : que son siècle et son époque sont foncièrement *intéressés* au renversement des valeurs et des lois – intéressés, au même sens où il dit George Sand, érigée en parangon de l'hystérie de *bonté* collective qui saisit le siècle, *intéressée* à « ne pas croire à l'Enfer ». Bien des âmes charitables ont reproché comme un crime à Baudelaire les tombereaux d'insultes qu'il a déversés sur l'auteur de *Lélia*. Mais, selon son point de vue, Sand, intarissable prêchante de fraternité universelle, la tête et les sens tournés par sa démangeaison d'amour, « n'écoulant que son gros bon cœur » sans discerner quelles intentions obscures inspirent cette générosité militante, confondant le désordre des sens et le tournis de ses vapeurs socialisantes, la pâmoison d'alcôve et l'ivresse révolutionnaire, n'incarne-t-elle pas, à soi seule, la déesse Raison des robespierristes, devenue folle, courant, jupes relevées, à la fois l'aventure « littéraire » dans le boudoir, l'acrobatie passionnelle en chambre et le coup de feu sur le pavé ? Le Diable, comme Jupiter, rend fous ceux qu'il veut perdre. Or, la « folie » de Sand, c'est la possession de ce corps perdu, de cette âme égarée, de ce cœur éperdu, par une bêtise superlative, *hénaurme*, d'autant plus nuisible que naïve, inspirée par ces mêmes « bonnes intentions » qui, dit-on, pavent l'enfer : bêtise épanouie, prospère et fière d'elle-même *en toute bonne foi*, qui est aussi celle de ses contemporains, dont Baudelaire ne supporte guère la dévotion déspiritualisée, l'aveuglement béat devant des espérances bassement terrestres, la pratique d'une charité avilie en vague humanisme, l'exercice d'une foi réduite à l'utopie sociale et à la profession politique.

Certes, il arrive à Baudelaire (qui ne croit décidément, et de toute façon pas à la bonté intrinsèque de la nature humaine) de se montrer

1. Ch. BAUDELAIRE, *Fusées / Mon cœur mis à nu / La Belgique déshabillée*.

méchant, et plus souvent encore cruel (encore ne l'est-il pas sans remords, et toujours en connaissance de cause). Il l'est, à force d'humaine douleur, d'humaine empathie non payée de retour ; par l'excès d'une charité dont il se sent plein, mais qu'il sait devenue sans objet (parce que *incomprise*, voire *déplacée*), devant une humanité qui, elle, bien plus que lui-même, a renoncé à toute qualité humaine ; c'est-à-dire, renoncé à tout sens religieux, tout sens du sacré, à toute habitude, à toute aptitude à l'élévation spirituelle. Il saisit par quels transferts, par quels glissements pervers d'une catégorie à une autre, la « modernité » a appauvri la représentation du monde en le laïcisant. L'introspection, cet exercice spirituel, n'a-t-il pas été, par la plupart de ses confrères écrivains, avantageusement remplacé par la *psychologie* ? De même, à la religion s'est substituée une crédulité bien plus dangereuse – quand elle n'est pas proprement risible – et que Baudelaire est un des rares à juger pour ce qu'elle est : un obscurantisme dominateur, qui ne laisse à l'homme aucune latitude, aucune liberté, aucune des planches de salut que lui tendait le catholicisme, à travers ses vertus théologiques de foi, de charité et d'espérance. Hugo, sous ses Niagaras torrentiels d'alexandrins, sous son Himalaya de vague religiosité « humanitariste » et « progressiste », aura semblé noyer, emporter ou écraser, à première vue, toutes les contradictions, étouffer toutes les dissidences, faire taire toutes les voix du siècle qui, au lieu de ronronner à sa suite le prêche indiscutable du sacre de l'Homme, ont discordé, au milieu de ce concert de bonnes intentions et d'optimisme gobe-mouches. Le père proscrit de Guernesey n'a cessé d'inventer, à son usage et à celui d'une « Humanité » dont il s'emploie à vouloir le bonheur (fût-ce contre son gré et sans consulter son avis), des trinités de substitution, dans le goût du « Liberté-Égalité-Fraternité » de 1789 (devise à ses yeux fondatrice de tout digne et « moderne » catéchisme). Pendant ce temps, Baudelaire ricane et pleure, comme un exilé de l'intérieur, se répétant à soi-même les vers « terribles » (parce que *vrais*) de ce Byron qu'on a, comme lui, un peu trop facilement et outrageusement « satanisé » : « *The Science is never the human Happiness/ And the Tree of Life is not the Tree of Knowledge* ¹. » Alors que Hugo se monte la tête sur des « lendemains qui chantent » (et qui, bien entendu, chanteront au rythme de ses alexandrins), Baudelaire, lui, creuse l'abîme, dans l'épuisante entreprise qu'il conçoit de sonder les reins, les âmes et les cœurs. Pour cet « ennemi des lois », rien de plus stupide que cette confiture de bons sentiments

1. Gordon BYRON, *Childe Harold's Pilgrimage* (chant VI), dans *Complete Works of Lord G. Byron*, Londres, 1843.

et d'utopie scientifique, qu'il entend perpétuellement ressasser par les moulins à prières du « clan Hugo », les amis et la famille de l'auteur des *Misérables*, qu'il rencontre à Bruxelles. Tant de prétentieuse naïveté à visées sociales l'excède ; tant et si bien que le mot de la fin éclate, dans une lettre expédiée de l'hôtel du Miroir, après une de ces soirées, où Adèle et ses commensaux, imitant leur époux et maître demeuré sur son île, demandent aux revenants des tables tournantes de justifier, pêle-mêle, l'invention du chemin de fer, le socialisme ésotérico-érotomaniaque du bien nommé Père Enfantin et le projet d'« éducation universelle » des masses, qui doit faire tomber « les dernières bastilles de l'ignorance, du fanatisme et de l'obscurantisme ¹ » : « Je sais que j'ai au moins autant de génie que Hugo [...] et je sais que je ne serai jamais aussi bête que lui ² ! » Baudelaire a tout dit, et il ne saurait mieux l'exprimer que sur ce ton : scandaleusement, comme à son ordinaire. Au reste, il se garde bien de délivrer cet avis en public. Il se doute qu'il serait aussitôt saisi, bâillonné – qui sait ? lapidé ; il est, dans son temps, bien plus malaisé, voire dangereux, de remettre en cause la vulgate léguée par les continuateurs de Voltaire et de Rousseau que d'expectorer un crachat sur la Sainte Face. Croit-on que nous exagérions ? Pour juger à quel point, par sa simple *présence* en son siècle, par ce dont cette présence pouvait *témoigner* contre ses contemporains, par ce qu'elle dérangeait de leurs opiniâtres certitudes, Baudelaire a réussi à exciter leur incoercible haine, il suffit d'extraire quelques perles d'un article paru en 1867, dans le journal socialiste *La Rue*, où Jules Vallès donne le récit particulièrement significatif d'une visite qu'il rendit, dans sa chambre de douleur, au moraliste foudroyé de *Mon cœur mis à nu* : « Il y avait en lui du prêtre, de la vieille femme et du cabotin. C'était surtout un cabotin. Né bourgeois, il a joué les Cabrions blafards toute sa vie ; il y laissa sa raison, c'était justice : on ne badine pas impunément et aussi effrontément qu'il le fit avec certaines lois fatales qu'il ne faut pas subir lâchement, mais qu'il ne faut pas défier non plus. [...] Ah ! ne valait-il pas mieux vivre simplement d'un travail connu, simple mortel, plutôt que de courir après les rimes étranges et les titres funèbres ! C'était montrer qu'on n'avait pas le nez bien long qu'entreprendre pareille campagne à la date où Baudelaire la commença ³. »

Sous la plume du révolutionnaire professionnel, de l'héritier convaincu des Folies-Dramatiques de 1789, c'est tout le XIX^e siècle,

1. Victor Hugo cité dans Ch. BAUDELAIRE, *Lettre à Madame Paul Meurice*, Bruxelles, 1866, dans *Correspondance*.

2. *Ibid.*

3. Jules VALLÈS, « Visite à Charles Baudelaire », *La Rue*, Paris, 1867.

avec ses antécédents « philosophiques », ses sources claires ou obscures, sa généalogie de préjugés, son système d'impératifs catégoriques, qui parle, accuse, condamne sans appel. C'est le procureur du Comité de salut public de 1793 qui anathémise, à plus de soixante-dix ans de distance, celui que la tribu a désigné pour bouc émissaire. « Salut public » – salut du peuple –, salut de la société qui se jette, *comme un seul homme*, sur le contrevenant, l'agitateur. Le socialisme, le bien commun, le communisme, c'est sans doute aussi, sans doute *surtout* cela : par la voix d'un seul accusateur, toute une masse indifférenciée, toute une collectivité soudée par le même crime fondateur, la même imposture originelle, le même mensonge consenti, toute une communauté soudée par les mêmes aveugles certitudes, qui se venge, en désignant pour victime celui qui ose déboulonner lesdites certitudes, débusquer l'imposture, dévoiler le crime, percer le mensonge à jour.

La suite du réquisitoire nous éclaire mieux encore, l'aveu est lâché ; et, à nouveau, on comprend clairement où veulent en venir, par Vallès interposé, tous les avocats de la *mauvaise cause* – désignée comme la seule qui soit, paradoxalement, celle de la défense du vrai, du bien, du progrès, des Lumières et de la liberté : « C'est que, voyez-vous, ce fanfaron d'immoralité, il était au fond un religieuxâtre, point un sceptique ; il n'était pas un démolisseur, mais un croyant ; il n'était que le niam-niam d'un mysticisme bêtasse et triste. [...] Satan, c'était le diabolotin, démodé, fini, qu'il s'était imposé la tâche de chanter, d'adorer et de bénir ! Pourquoi donc ? Mauvais moment que ce siècle-ci, pour les biblistes de sacristie ou de cabaret ! Époque rieuse et méfiante, la nôtre, et que n'arrêtaient point longtemps le récit des cauchemars et le spectacle des extases¹. » Sous-estimer le Diable ! Ce fut là le « grand jeu » (qu'on peut, bien sûr, entendre au sens occultiste) du XIX^e siècle – et c'était, déjà, le principal souci des penseurs qui lui préparèrent le terrain, avant et après la ligne de partage du sang de 1789. Maistre, Bonald ne furent pas les seuls à déchiffrer quelque chose du « chiffre de la Bête » dans les événements révolutionnaires. Cazotte n'écrivait-il pas, dès 1791, par-dessus la Manche, à son confrère romancier Mathurin Lewis, fameux inventeur du « roman noir » anglais, et précurseur d'Edgar Poe dans le genre de l'horreur fantastique : « Si vous désirez voir à quels excès peut se livrer l'homme quand il se laisse à son insu envahir par les prestiges du Démon, venez en ce

1. *Ibid.*

moment vous instruire à Paris ¹. » Là-dessus, le siècle de Baudelaire jettera un pudique voile, il ne veut, quant à lui, ni *voir*, ni *savoir* : l'homme du XIX^e siècle ne peut tolérer d'avoir réglé son compte à Dieu pour se mettre à croire au Diable, il tient, depuis les Lumières, à afficher la mine de ces esprits forts, trop malins pour qu'*on la leur fasse*, et à prendre l'air de dire : « Allons, nous sommes entre gens trop sérieux pour porter crédit à ces enfantillages. » Là aussi, Baudelaire, lucidement, lui expliquera (en vain !) son erreur, en le mettant en garde : « La suprême ruse du Diable, c'est de faire croire *qu'il n'existe pas* ². » Et Dieu sait que le Diable y a réussi, avec presque tous les « grands hommes » à qui la patrie reconnaissante a délivré un billet de faveur pour l'entrée posthume dans sa morgue officielle (ce Panthéon dont le dôme boursofflé évoque irrésistiblement l'os pelé d'un crâne), avec tous ceux qui ont « fait » l'esprit encyclopédiste, puis la Révolution, puis le XIX^e siècle : tragi-comédie-farce en trois actes pour marionnettes dont la Puissance des Ténèbres s'occupe de tirer les ficelles, dans un grand vaudou de la Lumière, du progrès et de l'athéisme déchaînés ; tous ceux-là, dont on peut énumérer la cohorte : Voltaire le décide, Rousseau l'écolo-épurgateur, Hugo le socialo-nécromant et toujours la « femme Sand », la pire, la véritable possédée au « gros bon sens » et « au gros bon cœur », tous ceux, enfin, dont Baudelaire ne voudra, ne pourra plus entendre parler, sans que l'indignation lui monte aux lèvres avec l'écume d'un spasme de dégoût, dans sa chambre solitaire de Bruxelles, entre deux prises de pilules au mercure, ou de potions baroques à la décoction de lichen – traitements recommandés par des médecins qui, sur son cas, avaient fini par renoncer à statuer... (« pour le diagnostic, écrit-il à Poulet-Malassis, *je donne*, comme on dit, *ma langue aux chiens* ³ »). Et quel remède de ce monde (il le savait bien) aurait pu le soigner, quand son mal venait de cette étrange disgrâce qui était la sienne : posséder une âme, et s'occuper d'en prendre soin ?

« Soit, semble dire Baudelaire, puisqu'*on* le veut ainsi, je suis Expiatoire ! », pour paraphraser la Parole christique, il murmure, pour soi-même, en soi-même, la suprême formule d'acceptation : « Seigneur, je me remets entre Vos mains. » N'ayant plus rien à perdre ici-bas (il sait que pour lui, les choses essentielles ne peuvent que se jouer ailleurs, au plan que Maistre appelle celui des « Lois

1. Jacques CAZOTTE, *Lettre à Mathurin Lewis*, juin 1791 ; citée dans Paul MORAND, *Monplaisir en littérature*, Paris, Gallimard, 1967.

2. Ch. BAUDELAIRE, *Fusées / Mon cœur mis à nu / La Belgique déshabillée*.

3. Ch. BAUDELAIRE, *Lettre à Poulet-Malassis*, Bruxelles, 1865, dans *Correspondance*.

non écrites »), pourquoi se priverait-il, désormais, de *tout dire* ? Pour enfoncer le clou, et conclure sur le « cas Hugo » (qui, n'ayant résumé les *Fleurs du mal* qu'à l'expression et l'apparition d'un « frisson nouveau » dans la littérature, prouve à leur auteur qu'il n'a rien su lire, ni saisir de la vraie qualité *morale et spirituelle* de son livre) : « Je connais, ajoute Baudelaire dans une autre lettre datée de Bruxelles, à propos d'une dédicace virgilienne dont lui a fait grâce le signataire des tout récents *Châtiments*, les sous-entendus du latin de M. Hugo. *Jungamus dextras*, cela ne veut pas seulement dire : *serrons-nous les mains*, mais : *joignons-les, afin de travailler ensemble au bonheur de l'Humanité*. Ce que Hugo ne sait pas, c'est que je me moque bien de cette *Humanité*, autant que du sort qu'on peut lui faire¹ ! »

Les généralisations, c'est certain, sont plus aisées que l'étude au cas par cas ; c'est là tout ce qui sépare l'humanitarisme sans visage de ceux qui s'achètent deux sous de bonne conscience contre un sac de riz, et la charité qui engage au corps à corps, non avec une lointaine, idéale et fantomatique illusion d'homme, mais avec son *prochain*. C'est individuellement, au *cas par cas* que Baudelaire, ce psychologue doublé d'un confesseur et d'un directeur de conscience, prend les êtres, et qu'il circonscrit les caractères. L'utopie d'une « nature humaine » universelle lui semble un pernicieux mirage. La générosité béate, l'empressement zélé des humanistes le font, quant à lui, bailler d'ennui... au point de lui faire dire (en contradiction absolue avec les ambitions bien terrestres de tous les MM. Prudhomme et les MM. Homais qui encombrant l'époque) : « Ce doit être une chose bien hideuse que d'être un *homme utile*²... » La lucidité lui convient mieux : elle est, au fond, son vrai martyrologe d'élection : elle a de ces pointes, de ces tranchants cruels qui poussent l'examen de conscience jusqu'à la chirurgie sans anesthésie des âmes, et la confession jusqu'à l'opération au scalpel. S'il lui suffisait de s'arrêter, comme ses collègues, à faire rimer entre eux des vers, à développer des figures de rhétorique, à disposer en ordre de marche, et faire avancer, au pas redoublé, des grandes armées de « grands flamands d'alexandrins » – si sublimes soient-ils –, Baudelaire ne serait qu'un homme de lettres. Or, il est, aussi, un *homme de l'être*. Sa morale consiste à suer son encre, comme on sue du sang, comme on suinte la sueur d'angoisse de tous les « *Lama sabact'ani* ». La vérité ne l'intéresse que désespérée, ou terrible : bien moins envisageable, avec son regard étourdissant et pétrifiant de Méduse, que la

1. *Ibid.*, t. 00, p. 00.

2. Ch. BAUDELAIRE, *Fusées / Mon cœur mis à nu / La Belgique déshabillée*.

pâle et chlorotique déesse au sourire triste rêvée par Renan, dans un de ses trop rares moments d'inquiétude.

Aux *perdita tempora*, aux temps terribles de la « modernité » déchaînée, de la fuite en avant dans la surenchère de désordre, de bouleversement des ordres établis ou de destruction des us et lois ancestrales, les tenants de la tradition sont vite accusés de déviance – quand ce n'est pas d'hérésie. À ce compte-là, Baudelaire a pu souvent sembler *étrange*, étranger à nombre de fidèles de son propre camp, et lui qui, symboliquement, s'écroulera, frappé par l'apoplexie, au pied de la chaire sculptée de l'église Saint-Loup de Namur, dans une pose d'orant pétrifié par la Grâce, égara bien souvent, quant aux apparences de sa dévotion, jusqu'aux desservants de sa propre chapelle. Osons une explication : l'excentricité par quoi Baudelaire se distingue – jusqu'à la crampe – n'est-elle pas, au fond, sous-tendue par une volonté de se « mettre à part », de se « retirer au désert » fût-ce au milieu du monde, et de se mettre en congé de ses frères d'élection eux-mêmes, afin de se livrer seul, comme un saint ermite, ou un mystique, à l'exercice aigu, périlleux, entier de son rapport à Dieu ; et n'avoua-t-il pas, en deux vers des *Fleurs du mal*, cette tentation que partagèrent, avant lui, Pythagore le païen ou le chrétien saint Jean de la Croix : « Je veux, pour composer chastement mes églogues/Vivre seul, près du ciel, comme les astrologues¹ » ? Le sens des provocations dont il est coutumier est cependant assez clair pour que celles-ci ne puissent être qualifiées d'actes gratuits. À Bruxelles, en pleine Belgique enragée d'anticléricalisme et de « libre-pensée » (il écrira : « prêtrephobe », avant de prêter carrément au « barbare Nervien » des mœurs « prêtrephages » !), ce drôle de paroissien prendra, à se rendre à l'office, et à exhiber son livre de messe, la volupté que goûte un matador à asticoter la bovine fureur de la « bêtise à front cornu ». Il aura compris qu'on choque moins à se prétendre (comme il confesse l'avoir fait) « pédéraste », « parricide » ou « indicateur de police », qu'à s'afficher « jésuite », ou simplement catholique croyant. Le bourgeois XIX^e, déjà disposé à tout avaler des provocations et des impostures que gèlera son descendant direct du XX^e, est prêt à digérer n'importe quoi, dans le registre de l'inconsommable, de l'inqualifiable ou de l'absurde, seul Dieu *ne passe pas*, et lui reste sur l'estomac. La farce est bonne, et la blague, pour être « belge » est néanmoins désolante – et elle n'eût sans doute pas fait du tout rire Victor Hugo, qui croyait bon, dans le même temps, de s'excuser auprès de Michelet, d'avoir été

1. Ch. BAUDELAIRE, *Les Fleurs du mal*, dans *Œuvres complètes*, 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1975-1976.

tenté, après la mort de Léopoldine, de chercher un réconfort dans la religion, et d'en avoir témoigné, dans les *Contemplations* par un quatrain (d'ailleurs émouvant) intitulé : *Écrit au pied d'un crucifix*, qui « a mis nombre de gens dans l'inquiétude » (*sic*) : « Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure./Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit./Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit./Vous qui passez, venez à lui, car il demeure¹. » La justification de cet « égarement momentané » par son auteur vaut d'ailleurs qu'on en extraie les plus juteux morceaux : « Celui dont j'ai voulu parler, ce n'est pas le Dieu Jésus-Christ, dont se servent les prêtres qui assomment l'intelligence et broient les cervelles, en se servant du crucifix comme d'une massue. C'est Jésus l'homme et le révolutionnaire de Galilée, qui fut lui-même condamné au supplice par les prêtres de son temps. [...] Et plus que jamais, je répète avec vous : l'ennemi, c'est l'*Infâme* qu'il faut continuer à écraser². »

Baudelaire, du moins, ne consentira jamais à s'imposer l'exercice qui consiste à donner des gages à l'esprit du temps, en se livrant à ce genre de déshonorantes « amendes honorables », qui rappellent à la fois les démentes séances d'auto-accusation auxquelles les méthodes expéditives du Tribunal révolutionnaire et l'art de la torture psychologique de Fouquier-Tinville arrivaient à contraindre les prévenus les plus innocents de tout crime, mais qui ne sont pas sans fleurir, d'avance, leur remugle d'auto-critique obligatoire, telle qu'on la pratiquera à Moscou à la grande époque des purges staliniennes. Léon Bloy, autre grand égaré dans un siècle sans nom et sans foi, finira par afficher un catholicisme rendu suspect à ses frères catholiques eux-mêmes, à force d'excès d'intransigeance *littérale*... autant que « littéraire ». À force de ne pointer que les contradictions ou les excès de toute conduite, on omet trop aisément l'essentiel, qui seul doit importer, au regard d'un directeur de conscience : le dessin général d'une ligne de vie spirituelle, la constance et la fermeté d'un engagement qui, pour faillir en maints endroits, n'en demeure pas moins ferme, inébranlable, sur la durée d'une existence. Il était trop tentant, donc, dans le cas de Baudelaire, de minimiser le scandale de la foi, en parlant d'hérésie. Posons donc la question : Baudelaire, hérétique ? Admettons, mais alors, comme Bloy aussi est « hérétique » (et sur le fond strictement canonique de l'orthodoxie d'interprétation du dogme, sans doute y aurait-il davantage à reprocher à l'imprécateur de *La Femme Pauvre*, qu'à

1. V. HUGO, *Les Contemplations*, 2^e Partie, *Aujourd'hui*, Paris, Gallimard, coll. « Poésie/Gallimard », 2006.

2. V. HUGO, *Lettre à Jules Michelet*, cité dans Philippe MURAY, *Le XIX^e siècle à travers les âges*, Paris, Denoël, 1984.

l'auteur des *Litanies de Satan*) ; mais s'ils sont tels, l'un et l'autre, c'est qu'ils sont à rebours, non du catholicisme, mais de l'Église de leur temps, et, disons-le, spécialement : de l'Église gallicane de leur temps qui, troublée par la stricte et salutaire impavidité que Rome s'obstine à afficher dans la tourmente, encore traumatisée par le viol que les révolutionnaires firent de son indépendance, en contraignant le « clergé jureur » à la compromission, consent – croyant absurdement se le concilier – à céder de plus en plus de terrain à l'ennemi. Les trois états les plus dignes, aux yeux de Baudelaire (avant qu'ils ne le soient, aussi, selon l'avis de Nietzsche) : le poète, le prêtre et le guerrier n'ont de sens à être, à apparaître, à s'incarner comme tels que dans une société d'ordre et de hiérarchie, fondée, non sur la *Comédie humaine* des préséances sociales, mais sur une organisation aristocratique. Ira-t-on jusqu'à dire : *théocratique* ? Au vrai, la « folie de la Croix » est tout aussi déplacée, invivable – infréquentable même – que la folie de l'art, dans un siècle où ce n'est pas en guise de vain mot, ni de boutade, que Baudelaire nommera les hommes de son temps, inventeurs de l'éclairage nocturne des cités aux clartés mornes et blafardes du gaz : « tueurs de clairs de lune ». Avec la lune, ils ont assassiné le rêve, l'esprit, l'âme des êtres et des choses. Ils ont étranglé l'imaginaire, les prestiges de l'invisible, qui sont la nourriture de toute création. Sans poésie, comment témoigner de ce qui est *au-delà*, de ce qui demeure Vérité indiscernable à l'œil nu ? Et, après tout, l'art n'est-il pas un sacerdoce qui engage autant, et de façon tout aussi paradoxale, dans l'extrémisme jusqu'au-boutiste, dans l'exigence d'un Absolu sans concessions, que le « *credo quia absurdum* » de saint Augustin ?

Comme celle des mystiques, la conception que Baudelaire se fait du temps est, avant tout, non linéaire. Elle refuse, partant, de se plier à la doctrine « positive » (qui deviendra *positiviste* avec Auguste Comte) du « sens de l'histoire ». Il devine, bien entendu, que c'est encore par un de leurs retors et favoris tours de passe-passe que les nouveaux idéologues, purgateurs de religion sous toute forme, ont substitué au dogme catholique de la « fin des temps » – de l'Apocalypse – celui, « laïque et obligatoire », de la « marche au Progrès ». Et, c'est justement parce qu'il a bien reniflé l'imposture de cette manipulation qu'il vomit ce culte, cette idolâtrie de substitution, qui veut imposer, de façon totalitaire et indiscutable, la foi dans les bienfaits de la technique et de la mécanisation générale. Un des « morceaux de bravoure » des *Fusées* (Baudelaire l'appelle un « hors d'œuvre ») développe cette charge visionnaire de l'avenir des sociétés occidentales. Pour s'en défendre et s'en moquer immédiatement lui-même, Baudelaire y prend soudain le

ton « prophète » (il affirme pourtant, pour rompre les chiens, qu'il mesure le grotesque de cette posture – sans doute songe-t-il à ne pas sombrer dans le même ridicule que Hugo, drapé dans ses grands airs de proscrit à la *bouche d'ombre*, « écoutant Dieu » et les tables tournantes, perché sur son écueil). Le texte en question est l'un des fragments les plus développés de ce recueil de « pensées », ce qui prouve à quel point Baudelaire (qui a toujours prétendu ne pas savoir « tenir la longueur », ni dans le roman, ni dans le discours théorique), entraîné soudain par sa sainte colère et son indignation, se trouve soudain inspiré par son sujet. Ce « tableau d'humanité future » est d'une troublante, dérangeante prescience. À travers l'excès de matérialisme, de consumérisme, Baudelaire y annonce le retour prochain d'une barbarie « dotée de tout le confort moderne », fondée sur un communisme de la standardisation mercantile et de la surproduction (Drieu La Rochelle résumera l'idée, seul à discerner, à son époque, que le capitalisme ne constitue, ni plus ni moins, qu'un « socialisme de la consommation »). Et, pour finir – dans la droite descendance de la célèbre prophétie, dans laquelle Cazotte entrevoyait, en conséquence de la Révolution, les âges à venir de l'humanité –, annonce une sorte de « règne des objets », sur une terre désertique où l'homme aura été réduit à rien, rendu à sa portion négligeable de néant. Il n'y aura que Nietzsche pour oser peindre ce « dernier homme » (que les optimistes rêvent, en son temps, comme une sorte de Prométhée déchaîné, ou de Lucifer réconcilié), sous les miteuses apparences de ce qu'il pourrait bien être devenu, au terme d'un *xx^e* siècle fertile en impostures : un insecte sautillant dans un désert : au choix, moucheron sur une charogne, ou larve s'agitant sans queue ni tête, dans le tombeau. Baudelaire qui, paradoxalement, invente le terme de « modernité » (ou, du moins, en théorise la « noblesse » esthétique) refuse, dans sa conception du temps, de l'histoire, comme en art, « le mouvement qui déplace les lignes ». Ce contemplatif ne rêve qu'inertie : « ordre, calme et volupté ». Tout le contraire de cette humanité d'agités du bocal qui, depuis 1789, mettent leur enflure rhétorique de tabellions saisis par la doctrine, leur énergie d'arrivistes du « progrès », à se démener, s'exciter, se dépenser à grands cris, discours et harangues, à grands et « beaux » gestes de moulins à vent, dans la construction des « mondes meilleurs » et autres « sociétés futures ». Ce vacarme, cette agitation (doublée du fracas d'industrialisation qui l'accompagne) assomment Baudelaire, comme elles donneront la migraine à Nietzsche. Elles sont à infliger le tournis, à communiquer le vertige. Sensations que le poète ressentira, qu'il souffrira, d'ailleurs, *physi-*

quement – comme un mystique de qui la chair devient la plaque sensible de l'âme, le miroir stigmatisé de la vie spirituelle.

Le débat entre attirance et répulsion pour l'existence et le « monde » – typiques d'une âme empreinte de religiosité –, la « double aspiration » entre Ciel et Abîme, entre plaisir du « frisson nouveau » et retour sur soi dans la méditation éclate, chez Baudelaire : d'abord dans l'ambiguïté d'attitude vis-à-vis du monde réel, des séductions de l'univers sensible et des apparences visibles (fascination et rejet, ou, comme il le dira plus âprement : « Volupté de vivre et, en même temps, horreur de la vie¹ »). Mais, plus il ira à contre-courant, en *réaction*, plus s'affichera sa rupture avec ce siècle issu du « crime originel » de lèse-divinité et de lèse-spiritualité de 1789 ; et plus elle s'amplifiera (avant de se réduire, symptomatiquement, au dernier juron : « Cré-nom ! ») en invective, en tir de barrage sans répit, en pluie de quolibets, en bordée de haine déclarée. Elle atteint son hyperbolique apogée, dans cet ouvrage inachevé, où l'on dirait que l'insulte n'a plus le temps de reprendre son souffle, qui, au choix, devait s'intituler : *La Belgique déshabillée*, ou encore : *Pauvre Belgique !*, et dont ne nous restent, accomplis, que les impietoyables « poèmes » de circonstance d'*Amoenitates Belgicae*.

Le secret, a-t-on fort pertinemment dit et fait remarquer, consiste, pour décrypter le sens caché de cette impitoyable charge, à ce qu'on lise : « l'homme du XIX^e » en place du « Belge ». En ce sens, la Belgique est située, comme la Pologne du Père Ubu de Jarry, « nulle part », c'est-à-dire : partout. Et Bruxelles, ce pourrait aussi bien être n'importe quelle métropole en passe de vertigineux développement et d'hypertrophie industrielle, ainsi que l'est, par l'ordre de l'empereur et le travail du baron Haussmann, le Paris de Napoléon III. D'ailleurs, Napoléon III ! Là aussi, sur le « cas » du prince-président, qu'il sera de si bon ton, selon la pensée déjà « unique » des républicains du temps, de dénigrer et de désigner comme le plus inapte, et inepte des tyrans politiques, Baudelaire sera l'anti-Hugo, le contradicteur précieux, unique de la « vulgate » rouge (perpétuée jusqu'à nos jours). Il décèle, d'ailleurs, fort bien les raisons très bassement matérielles (où l'ambition déçue se mêle à un vrai ressentiment contre un homme dont un des premiers actes de chef d'État est de réaffecter ce « débarras des gloires républicaines » qu'est le Panthéon, laïcisé de force par Louis-Philippe et réinvesti par les macabres saturnales des éternés de 1848, au culte de sainte Geneviève) qui motivent la haine du proscrit de Guernesey contre Louis Napoléon, le neveu devenu « Napoléon le petit ». Pourtant, on l'a vu, la politique n'intéresse

1. Ch. BAUDELAIRE, *Fusées / Mon cœur mis à nu / La Belgique déshabillée*.

guère Baudelaire, pour peu qu'elle ne concoure qu'à « alimenter les conversations de café », dit-il. C'est à un bien autre titre que Napoléon III éveille sa curiosité. Le mot de l'affaire est lâché dans une autre lettre à Ancelle, postée de Belgique, où Baudelaire prie qu'on lui fasse parvenir certain ouvrage « où l'auteur développe, me dit-on, l'idée que j'ai sur l'aventure de cet intéressant personnage qu'est l'Empereur. Pour moi, vous le savez, mon impression est qu'il y a en Napoléon III quelque chose que je qualifierais de : *providentiel*. » Quelques années plus tard, Bloy ne dira pas autre chose, et envisagera les choses sous un semblable angle de vue – cette fois, à propos de la « destinée manifeste » de l'oncle – dans son *Âme de Napoléon*. Baudelaire aurait d'ailleurs, sans nul doute, applaudi à ces œuvres de son cadet, où l'histoire est envisagée comme une émanation terrestre du plan divin, et où les desseins indéchiffrables du Ciel s'incarnent dans les accidents de la tragédie, ou de l'épopée. Cela va bien plus loin, encore une fois, que les *Châtiments*, où le souffle pamphlétaire se contente de se dépenser en un univoque et manichéen règlement de comptes, au ras des événements, et où Hugo (que la position ne gêne guère) se met à la place du Dieu Vengeur dont il ne craint pas d'usurper la place, afin de décerner des brevets de mauvaise conduite au régime qu'il vomit.

Rien de pis qu'un homme à système – si ce n'est un art à intentions, ou à prétentions idéologiques... Hugo n'a jamais fait autre chose et, à ce titre, il finira par incarner, pour Baudelaire, tous les lieux communs les plus blasphématoires d'un siècle dont la vocation « post-révolutionnaire » fut de tout récupérer, de tout *dénaturer*, et de mentir pour mieux tromper sur la fausse « pureté », le faux « désintéressement » de ses intentions. Cette intolérable « tromperie sur la marchandise », il s'en offusquera, une fois pour toutes, non seulement parce qu'elle attende à la sincérité morale de l'artiste, mais surtout parce que, finissant par corrompre l'art, elle insulte, par là même, à la Vérité : « Dès lors, tout ce qu'ils peuvent aimer, en littérature, a pris la couleur révolutionnaire et philanthropique. Shakespeare est socialiste. Il ne s'en était jamais douté, mais qu'importe ! Une espèce de critique paradoxale a déjà essayé de travestir le monarchiste Balzac, l'homme du trône et de l'autel, en homme de subversion et de démolition. Nous sommes familiarisés avec ce genre de supercherie¹. »

Et, réglant définitivement ses comptes avec l'héritage de 1789 : « Selon le *crescendo* habituel des multitudes rassemblées, on va célébrer Jean Valjean, l'abolition de la peine de mort, l'abolition de

1. Ch. BAUDELAIRE, *Lettre à Théophile Gautier*, Paris, 1864, à propos du banquet de lancement du *William Shakespeare* de V. Hugo, dans *Correspondance*.

la misère, la *Fraternité universelle*, la diffusion des Lumières, le vrai Jésus Christ, *législateur des chrétiens*, comme on disait jadis, on va porter des toasts à M. Renan, etc. à toutes ces stupidités propres à ce XIX^e siècle où nous avons le fatigant bonheur de vivre, et où, selon les immortels principes de 1789, chacun est, paraît-il, privé du droit naturel de choisir qui il veut pour ami ou pour frère¹ ! » On ne prend pas mieux congé. On ne saurait mieux dire que la morale, la condition de l'artiste *qui se respecte* sont un exigeant aristocratism, incompatible avec les mômeries philanthropiques, le bazar humanitaire et le gros vin rouge des banquets républicains. On ne saurait mieux conseiller, contre le socialisme conquérant, la massification communautaire, laïque et obligatoire, la cohue des *fêtes de la Concorde* et autres bacchanales républicaines de la *Fédération*, le salut dans la fuite en soi-même : là où on est en bonne compagnie – en tête à tête avec Dieu et avec sa conscience.

Les poètes sont toujours victimes des révolutions : ceux qui tentent d'y sauver leur tête y perdent leur temps, leur âme, et aussi leur honneur. À Edgar Poe, Baudelaire dressera cette épitaphe qui vaut pour sa propre personne : « Il aura été son propre prêtre, et son propre Dieu² »... Ainsi que l'a chanté le grand musicien du *spleen* Henry Purcell, sur le vers immortel et désabusé de Katherine Phillips : *O ! Solitude, my sweetest rest ! O ! Solitude, my highest Joy !* Par là encore, Baudelaire préfigure Nietzsche qui, lui aussi, en pleine crise de civilisation et de *transmutation des valeurs*, tentera d'inventer à l'homme « supérieur », à l'artiste, au penseur, le refuge (ou l'engagement salutaire) d'une nouvelle « sainteté » : celle qu'il trouvera dans la totale submersion de soi en son œuvre créatrice, à travers une réclusion spirituelle en tout opposée aux vaines hâtes, au fracas assourdissant, à la trépidation barbare du monde de son temps, où le chevalier d'industrie a remplacé le preux des chansons de geste. Par là, aussi, pareil au solitaire de l'Engadine, au foudroyé de Turin, Baudelaire est, plus que jamais, *moderne* – notre éternel contemporain. Le faisceau de sa lucidité fouille nos propres doutes, et éclaire d'une singulière lumière le champ de ruines et les cohortes d'humanité perdue que le XX^e siècle, digne continuateur de son aîné, a laissés derrière lui. On a eu raison d'écrire qu'après *Les Fleurs du mal*, « l'art poétique ne pouvait définitivement plus revêtir les mêmes couleurs³ ». Au-delà de cette considération pure-

1. *Ibid.*

2. Ch. BAUDELAIRE, *Préface* aux traductions d'*Euréka* et du *Corbeau* d'Edgar Allan Poe, repris dans *Critique d'art*.

3. Gaëtan PICON, *Panorama de la poésie française contemporaine*, Paris, NRF-Gallimard, 1954.

ment esthétique, il est plus que jamais nécessaire d'entendre et de prendre pour ce qu'elle est la parole que Baudelaire a délivrée, et qui vibre et tonne, derrière les mots, par les interstices de cette poésie. Elle prend place, aux côtés de celle des plus grands, qui, de Hésiode à Goethe, en passant par Dante, ne furent pas poètes sans être aussi prophètes.

PIERRE-EMMANUEL PROUVOST D'AGOSTINO,
écrivain.

X

BARBEY D'AUREVILLY ET LA RÉVOLUTION ÉTERNELLE

Pour Jules Barbey d'Aurevilly, la Révolution française, « fille de Satan ¹ », est séisme, cyclone dévastateur qui produit du vide en lieu et place du plein, du désordre en lieu et place de l'ordre : « [...] la trombe de la Révolution [a] emporté tous les droits et les signes qui représentaient ces droits ² », déplore le narrateur de *L'Ensorcelée*. D'autres signes cependant se substituent aux précédents : stigmates désignant la rupture en même temps que la contestation de cette rupture. Le protagoniste du récit rapporté dans le roman, l'abbé Jéhoël de la Croix-Jugan, parti combattre aux côtés des Chouans, arbore un visage à la beauté monstrueuse, après avoir été doublement défiguré ³ :

Jamais la fantaisie d'un statuaire, le rêve d'un grand artiste devenu fou, n'auraient combiné ce que le hasard d'une charge d'espingole et le déchirement des bandelettes de ses blessures par la main des Bleus avaient produit sur cette figure, autrefois si divinement belle qu'on la comparait à celle du martial Archange des batailles ⁴.

Et l'herbager maître Tainnebouy de commenter :

1. Jules BARBEY D'AUREVILLY, *L'Ensorcelée*, dans *Œuvres romanesques complètes (O.C.)*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1964, éd. J. Petit, p. 627.

2. *Ibid.*, p. 702.

3. Par la charge de l'espingole qu'il a tournée contre lui au soir du combat de la Fosse, dans un geste sacrilège et sublime ; par les Bleus venus arracher férocement ses bandages chez la plébéienne Marie Hecquet qui lui accordait l'hospitalité.

4. *Ibid.*, p. 727.

C'était tout un massacre [...], mais ce *massacre* exprimait un si implacable défi au destin, que si les yeux s'en détournèrent, c'était presque comme les yeux de Moïse se détournèrent du buisson ardent qui contenait Dieu ! Il y avait, en effet, à force d'âme comme un dieu en cet homme plus haut que la vie, et qui semblait avoir vaincu la mort en lui résistant¹.

Si le « massacre », qui fait signe vers la décapitation, se retourne en relique glorieuse, c'est pour attester une résistance qui témoigne de l'effroi comme du refus d'un écrivain remâchant sans cesse l'impensable pourtant advenu, le cataclysme sanglant qui devient matière à exploration, romanesque et critique.

Fragments et traces renvoyant à la Révolution se retrouvent de fait au fil des récits, qui en déclinent les épisodes, en déploient les suites – la chouannerie notamment² –, en interrogent les conséquences³, sur un mode souvent symbolique, dont la correspondance et les textes critiques exploitent les données de façon plus analytique : « L'immense événement moderne dont tous les esprits contemporains sont encore remplis et troublés⁴ » alimente la réflexion et l'imaginaire de l'écrivain catholique, convaincu de la nécessité d'un pouvoir fort et théocentrique⁵. Dans *Les Prophètes du passé*, ce dernier en appelle ainsi à une Autorité selon lui idéale en son essence : « [...] il ne peut y avoir que deux thèses en présence, la thèse de l'Autorité (qui implique Dieu) avec toutes ses conséquences, et la thèse de la Liberté (qui implique l'homme sans Dieu) avec toutes les siennes⁶. » Dans cette optique, « Dieu une seconde écarté, le chaos reprend la tête humaine⁷ ». Or c'est bien d'un monde en proie au chaos qu'a accouché la Révolution française, cette parturiente déliquescence elle-même issue d'une origine plus honteuse qu'il n'y paraît : « Comme d'une mère pourrie sort une fille pourrie, sortie de petites et viles causes elle demeure, hormis la grandeur des forfaits qu'elle inspira, petite et vile dans son esprit, ses institutions et ses hommes⁸. »

1. *Ibid.*, p. 727-728.

2. Tout spécialement dans *Le Chevalier Des Touches*.

3. Fût-ce de façon détournée et symbolique comme dans le tardif roman *Une histoire sans nom* (1882).

4. J. BARBEY D'AUREVILLY, *Les Œuvres et les Hommes*, Genève, Slatkine Reprints, 1968, t. XX, p. 32.

5. Ce qui correspond à la définition que propose Paul Bénichou du courant de pensée contre-révolutionnaire : « une sociologie fondée sur les volontés supposées de Dieu et sur la tradition qui les manifeste » (*Le Sacre de l'écrivain*, Paris, Corti, 1973, p. 115).

6. J. BARBEY D'AUREVILLY, *Les Prophètes du passé*, Paris-Bruxelles, Société générale de Librairie catholique, 1880, p. 35.

7. *Ibid.*, p. 11.

8. *Les Œuvres et les Hommes*, p. 35.

En ce sens, le basculement s'avère définitif : « Cette large ornière de sang qui a coupé en deux l'histoire de France, et dont les bords s'écartent chaque jour de plus en plus ¹ » en est la preuve irréfutable. Et si le cratère toujours creusé par la Révolution est jugé « menaçant ² », c'est que l'éradication de tout pouvoir fort est source de désordre. L'« histoire sans nom » relatée dans le roman auquel elle donne son titre, histoire privée, est doublement située dans un « fond de montagnes, comme dans l'ombre d'une citerne » et « au fond d'une autre ombre qui ajoutait à celle-là et qui l'épaississait, et c'était l'ombre du cratère ouvert tout à coup sous les pieds de la France ³ ». De la sorte s'explique l'ampleur dévastatrice de l'histoire en principe inénarrable ici retracée. Dans la petite société de Bourg-Argental, le climat est comme partout ailleurs « à la corruption générale et au ramollissement qui allait prochainement tout dissoudre, et faire couler, comme une fange, le bronze antique et solide de la France dans le dépotoir de la Révolution ⁴ ». Ainsi s'explique la visitation sacrilège qu'inflige le Père Riculf, capucin de passage, à la jeune Lasthénie, qui mourra d'être enceinte de ses œuvres. Le procédé de feuilletage gouvernant le récit est ici explicite : avec la Révolution française, « les malheurs privés disparaissent, un instant, sous les malheurs publics ⁵ », commente le narrateur ; mais des méfaits causés par ce bouleversement historique ne transpirera dans le roman que le « mystérieux malheur domestique » qui écrasera les dames de Ferjol. Que la « fièvre putride » et le « délire » qui envahissent la France trouvent à se traduire dans la lente agonie de Lasthénie, et que la « tragédie domestique » soit le miroir de la tragédie nationale qui se joue en arrière-plan, concomitante bien que non décrite, ne fait aucun doute. « Pendant que le sang des échafauds inondait la France, ces trois martyres d'une vie fatale ne voyaient que celui de leurs cœurs qui coulait... C'est pendant cet oubli de la Révolution oubliée, que succomba Lasthénie ⁶ »... comme il se doit, dans un ruissellement de sang. Tragédie du désordre, *Une histoire sans nom* est, près d'un siècle après les événements, réflexion horrifiée sur l'histoire ou plutôt sur ce seuil, innommable, que fonda la Révolution.

De fait celle-ci génère dispersion et défiguration. En témoigne la description des lieux à l'ouverture de *L'Enfermée*, sous le signe de

1. J. BARBEY D'AUREVILLY, *Un prêtre marié*, dans *O.C.*, t. I, p. 971 et 892.

2. Par exemple dans *Une histoire sans nom*, dans *O.C.*, t. II, p. 345.

3. *Ibid.*, p. 327.

4. *Ibid.*, p. 294.

5. *Ibid.*, p. 327.

6. *Ibid.*, p. 347.

la dégradation : l'abbaye de Blanchelande, « une ancienne abbaye que la Révolution de 1789 avait détruite ¹ », fait écho aux châteaux « en ruines ou abandonnés ² », dans un paysage de la déréliction qui se reflète bientôt sur le visage déconstruit du prêtre-chouan. Il n'est certes pas indifférent dans ce contexte que la ruine du presbytère soit « située dans un carrefour solitaire où six chemins aboutissaient et se coupaient à angle aigu ³ », configuration spatiale qui n'est pas sans évoquer la guillotine et son effroyable géométrie, devenue icône terrible de la Révolution.

Dans le domaine romanesque, la béance occasionnée par la Révolution française non seulement absorbe, disloque et démantèle l'existant, mais encore engendre des personnages impuissants ou sataniques, surdéterminés par maint référent mythologique. La figure du Titan, être volitif et insurrectionnel ici chargé de rétablir l'ordre détruit, est ainsi mise en échec : à l'ouverture du roman *Une histoire sans nom*, le narrateur se dit réduit « à l'état de Titan écrasé ⁴ ». À l'inverse, en 1789, l'abbé Sombreval « s'était jeté tout vivant, comme Empédocle, dans le cratère qui allait vomir la Révolution française, et ses sandales de prêtre, on ne les retrouva même pas au bord du cratère, tiède et menaçant », dans *Un prêtre marié* ⁵. C'est en prêtre apostat, « déicide et parricide tout à la fois ⁶ », qu'il en ressort et s'il n'est pas tenté par un engagement coupable dans l'action comme « d'autres prêtres apostats, cupides, corrompus, qui se cachèrent dans ce trou de sang et de boue – comme Adam se cacha, après son péché », sa « nature de satyre » ⁷ s'en trouve néanmoins galvanisée. C'est encore la Révolution qui explique la métamorphose de Jéhoël de la Croix-Jugan : « Aurait-il jamais quitté son monastère sans la persécution de l'Église ⁸ ? », aurait-il jamais chouanné « au lieu d'émigrer », aurait-il surtout « [accompli] sur sa personne l'exécrable crime du suicide, qui termina la vie de l'infâme Judas ⁹ » ? C'est donc en figure satanique et caïnique tout à la fois qu'il renaît quelques années plus tard. Pour Barbey, la Révolution ne s'arrête ni en 1789, ni en 1792, dans ce « Paris de Marat, de Fouquier-Tinville, des têtes fichées au bout des piques, des cœurs chauds et tressaillant encore portés dans des bouquets d'œillets

1. *L'Ensorcelée*, p. 556.

2. *Ibid.*, p. 586.

3. *Ibid.*, p. 607.

4. *Une histoire sans nom*, p. 268.

5. *Un prêtre marié*, p. 890.

6. *Ibid.*, p. 891.

7. *Ibid.*, p. 892.

8. *L'Ensorcelée*, p. 627.

9. *Ibid.*, p. 628.

blancs¹ ». Elle se prolonge dans la Chouannerie, dont l'évocation fait surgir aux côtés des héros royalistes un personnel diabolisé, les Bleus prenant l'allure d'une hydre gigantesque dans *Le Chevalier Des Touches*, ou d'animaux prédateurs dans *L'Ensorcelée*.

« Rien de plus difficile [...], rien de plus important, dans toute spéculation intellectuelle, que la recherche des causes, que le percement dans les origines », affirme Barbey rendant compte de l'ouvrage de Granier de Cassagnac, *Des causes de la Révolution française*, dans l'*Assemblée nationale* des 28 août 1850 et 21 janvier 1851. Il faut bien pourtant s'interroger sur la gestation d'un phénomène dont l'écrivain déplore par métaphores interposées la pérennité funeste : « Semblable à toutes les grandes corruptions qu'il est facile d'étouffer dans leur première molécule empoisonnée, la Révolution a semé la vie telle qu'elle l'a créée, et cette vie malade, souillée, folle, a levé de toutes parts ! » constate-t-il².

Et d'abord, il n'est pas vrai de dire comme Hippolyte Castille³ – qui fait lui-même chorus aux « fatalistes de notre âge [qui] l'ont sacrée avec la sainte Ampoule d'une inévitable nécessité⁴ » – que « de toute éternité l'univers fut créé en vue de la Révolution française et de son intégral accomplissement⁵ ». Bien au contraire, Barbey défend la thèse inverse, aux côtés de Granier de Cassagnac :

Contingente, comme l'occasion qui lui a donné naissance, la Révolution française, qu'on nomme un événement aux racines éternelles, et dont l'horrible fleur devait s'épanouir à l'heure dite et prévue, aurait très bien pu ne pas être⁶.

En effet résume Barbey, « Cassagnac commence son histoire par se demander si la Révolution a été la conséquence nécessaire de principes existant bien longtemps avant elle dans la pensée de l'humanité⁷ », et démontre « l'inanité » de la théorie selon laquelle elle aurait pris sa source dans les écrits des philosophes du XVIII^e siècle. Barbey de son côté dénie à celle-ci toute filiation intellectuelle, s'appuyant sur les données quasi statistiques fournies par Cassagnac prouvant « que les livres des philosophes n'avaient été lus au XVIII^e siècle que dans les hauteurs de la société, et qu'ils n'étaient jamais descendus assez dans les masses pour s'y propager et les

1. *Un prêtre marié*, p. 892.

2. *Les Œuvres et les Hommes*, p. 34.

3. Dans « Histoire de soixante ans : la Révolution », *Le Pays*, le 12 avril 1859.

4. *Les Œuvres et les Hommes*, t. XX, p. 33.

5. *Ibid.*, p. 257.

6. *Ibid.*, p. 34.

7. *Ibid.*, p. 38.

incendier ». Ainsi peut-il contester « le caractère grandiose » de la Révolution qui, loin de naître « d'une gestation séculaire dans les entrailles de l'esprit humain », se voit dès lors interdire « la fastueuse prétention d'être une idée ¹ ». Pis encore, par un funeste renversement généalogique, loin d'être fille de la philosophie, la Révolution en est plutôt « la mère adoptive », mais une mère dévoyée, qui l'a accueillie pour la seule raison que, « pendant et après son triomphe, elle a trouvé dans les doctrines de cette philosophie un prétexte pour ses crimes et une justification pour ses excès ² ». Or la Révolution, pour Barbey qui fait l'apologie de la pensée de Cassagnac, n'est pas davantage d'essence populaire : « Le peuple, dont on a tant parlé, et qui serait pour elle un aïeul qui, certes ! en vaudrait bien un autre, le peuple s'est laissé apprendre la Révolution comme le mal s'apprend, mais il ne l'a point inventée ³. » Dans *L'Ensorcelée*, c'est une plébéienne, une « bonne femme » retirée dans sa cabane et qui a « son fils aux Chouans », qui sauve l'abbé : « C'était une rude chrétienne, une femme d'un temps bien différent du nôtre. Elle avait gardé cette foi du charbonnier qui rend la vertu efficace ⁴. »

Pour Barbey, ce sont quelques « meneurs coupables » qui ont causé l'événement, et non pas « la masse du peuple ⁵ ». De ces meneurs ou de leurs successeurs dégradés, les romans tissent la légende noire ; dans le discours des Bleus s'acharnant contre l'abbé de la Croix-Jugan reviennent des noms qui ont pour eux valeur de viatique : « les noms funestes de Rossignol et de Pierrot, de Pierrot surtout, ce Cacus dont les férocités avaient le grandiose de sa force ⁶ ». Mais les « meneurs » n'en ont pas pour autant l'étoffe de chefs authentiques. Pour l'écrivain, le pouvoir ordonnateur repose sur une hiérarchie qui s'incarne dans des figures de la force, il reste convaincu que « les nations [...] n'existent que par leurs chefs ⁷ ». Or comme le souligne Philippe Berthier, « Barbey s'applique consciencieusement à rapter et dégrader les figures que la légende dorée révolutionnaire pouvait nimer d'héroïcité exemplaire ⁸ ». Ainsi

ni Danton, ni Robespierre, ni Marat, [...] ni Mirabeau, ce Pitt manqué de la Monarchie française, qui a ressuscité sans lui, ni aucun de ceux qui se

1. *Ibid.*, p. 39.

2. *Ibid.*, p. 40.

3. *Ibid.*, p. 42.

4. *L'Ensorcelée*, p. 590-591.

5. *Les Œuvres et les Hommes*, p. 51.

6. *L'Ensorcelée*, p. 594.

7. Cité dans Philip J. YARROW, *La Pensée politique et religieuse de Barbey d'Aurevilly*, Genève, Droz, 1961, p. 141.

8. Philippe BERTHIER, « Barbey d'Aurevilly lecteur de la Révolution », *RHLF*, juillet-octobre 1990, « Révolution et littérature », p. 785.

sont taillé un bout de renommée dans la colossale famosité de la Révolution, ne furent des personnalités libres, puissantes par elles-mêmes, possédant ce qui investit les vrais chefs [...] c'est-à-dire l'autorité incontestée d'un commandement¹.

Car de son avis ce peuple, « cette tassée d'hommes » enfiévrée qui s'est laissé contaminer par les idées des « meneurs », a inversement porté et comme fait ces chefs dégradés qui n'en méritent pas le nom. Ce vocable, sacré pour l'écrivain, est l'objet d'un transfert funeste qui finit par le priver de sens : « C'est le peuple qui est le vrai chef de cette terrible campagne contre les principes éternels des sociétés et contre Dieu », concède-t-il à Michelet², ce qui revient à dire que toute hiérarchie est désormais invalidée et que la notion se réduit à l'expression d'équivalents grotesques et dérisoires. Barbey récusé en conséquence le goût de Michelet pour ce qu'il nomme la « défroque biographique », dans la mesure où ce dernier fausse à ses yeux l'histoire par « les habitudes de l'idolâtrie personnelle³ », magnifiant ainsi des figures selon lui de moindre – voire de piètre – envergure. Or cette réflexion sur les hommes rejoint la réflexion sur les causes : « Le dessous de cartes de l'histoire, affirme l'écrivain, est une suite de biographies⁴. » Mais précisément ces biographies, démystificatrices comme elles peuvent l'être au contraire sous la plume de Granier de Cassagnac, permettent de mieux comprendre l'histoire :

Le Danton de l'Histoire est un titan populaire, horrible et sublime, le génie déchaîné de la Force, un Capanée monstrueux de la Carmagnole, en qui l'imagination des historiens a triplé l'audace, parce qu'un jour où il n'y avait rien à craindre il avait répété, en trois hurlements, qu'il en fallait. Or, il se rencontra qu'au fond Danton était un lâche de la plus vile espèce. Cassagnac nous fait le compte de ses lâchetés. Elles sont infinies.

Et Barbey de conclure, passant du particulier au général : « Ce qui manque à tous ces chefs de la Révolution française, [...] c'est le meilleur de la personnalité humaine : c'est le génie, c'est la foi, c'est le caractère⁵. » Ainsi donc il eût été possible d'éviter la Révolution, « l'une des plus grandes catastrophes de désordre qui aient

1. *Les Œuvres et les Hommes*, t. II, p. 82. Voir aussi pour le tome II, P. GLAUDES et C. MAYEUX (dir.) *Barbey d'Aurevilly. Œuvre critique*, t. 1, *Les Œuvres et les Hommes*, première série (vol. I), Les Belles Lettres, 2005, t. II, *Les Historiens politiques et littéraires*, texte présenté par J. Dupont.

2. *Ibid.*, p. 81.

3. *Ibid.*, p. 83.

4. *Ibid.*, t. XX, p. 49.

5. *Ibid.*, p. 58 et 59.

jamais existé¹ », comme le sont toutes fautes « imputables, soit aux hommes, soit aux sociétés ».

Barbey assigne ainsi une « petite » origine à un grand désastre : la Révolution française, « ni providentielle, ni fatalement logique, ni philosophique, ni populaire² », s'explique plus par la faiblesse et la dégradation morale des hommes que par des raisons proprement politiques ou intellectuelles.

En effet le désordre provient non pas de « la centralisation imputée à l'Ancien Régime », comme le soutient par exemple Tocqueville, mais bien des fautes accumulées par les Bourbons. « La Révolution française ne tient aux derniers faits qui la précèdent que comme le verre d'eau tient à la dernière goutte qui va le faire déborder³ ! » affirme Barbey d'Aurevilly. En revanche, « les Bourbons, de Henri IV à Louis XVI, n'avaient rien compris à l'esprit chrétien de la France⁴ ». L'écrivain dénonce la corruption, la dégradation des mœurs, et l'atteinte à la famille chrétienne qu'elles supposent, à l'origine d'une altération de la société dès lors ébranlée en ses bases. La critique de l'ouvrage des frères Goncourt, *Marie-Antoinette*, est pour lui l'occasion de développer sa théorie. « Quand la fille de Marie-Thérèse épousa le petit-fils de Louis XV », la France affirme Barbey, était « tombée en quenouille » : or « de toutes, c'était la plus honteuse, c'était la quenouille des maîtresses ». Pour l'écrivain catholique, la faute est là, incarnée par l'institution des bâtards de Henri IV et de Louis XIV, et par Louis XV, « qui éleva l'adultère à la Fonction, dans la personne de Mme de Pompadour et de Mme Du Barry ». Il conclut :

Nous ne craignons pas de le dire, c'est là le grand crime des Bourbons, la tache indélébile qu'on ne lavera point dans toute leur gloire. L'adultère public de ces rois très-chrétiens, dont l'exemple frappait au cœur la famille et la pourrissait, explique plus, selon nous, que toutes les fautes de la politique, les malheurs de cette race brillante et infortunée⁵.

Ces Bourbons qui « ne sont plus que les Bourbeux » ont provoqué l'affaiblissement fatal de la monarchie, laquelle « périsait par la famille et par les mœurs⁶ ». Dans un tel contexte, seule Marie-Antoinette, au service d'un dessein éminemment chrétien,

1. *Ibid.*, p. 52.

2. *Ibid.*, p. 42.

3. *Ibid.*, t. XXI, p. 127. Article du *Pays*, 29 juillet 1856, sur A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*.

4. *Ibid.*, p. 128.

5. *Ibid.*, t. II, p. 288.

6. *Ibid.*, p. 290.

pense Barbey, eût pu sauver le Trône en rétablissant par la vertu, la grâce mais aussi la légèreté, le droit de la reine et la noblesse de la royauté. « Cette victime royale qui seule, peut-être, empêchera Dieu de pardonner à la Révolution ¹ », devient l'emblème d'une rédemption incomprise et entravée. Les romans se font l'écho de cette dégénérescence : lorsque l'écrivain retrace la généalogie de son héroïne déchue, Jeanne-Madelaine de Feuardent, réduite à épouser un acquéreur de biens nationaux, maître Thomas Le Hardouey, il évoque la cruauté et le libertinage effréné d'une race vouée à la damnation et à l'extinction :

Des fautes, des malheurs, des passions, cette triple cause de tous les renversements de ce monde, avaient depuis plusieurs siècles poussé, de générations en générations, les Feuardent à une ruine complète. Avant que 1789 éclatât, cette ruine était consommée ².

Amours ancillaires, débauches et orgies dans le château de Haut-Mesnil témoignent de la déréliction des mœurs dont l'apogée, qu'incarne le seigneur de Sang-d'Aiglou, père supposé de Louisine, la mère de Jeanne, coïncide avec la période pré-révolutionnaire. « Dernier venu d'une race faite pour les grandes choses, mais qui, décrépète, et physiologiquement toujours puissante, finissait en lui par une immense perversité, il était duelliste, débauché, impie, contempteur de toutes les lois divines et humaines ³ », exemple singulier valant en réalité comme cas d'espèce dans la réflexion aurévillienne sur l'histoire. La correspondance redouble du reste cette analyse. Ainsi dans la lettre adressée à Trebutien, le 9 décembre 1851, il affirme : « Mon cher Trebutien, je suis, vous le savez, un légitimiste, mais un légitimiste catholique qui croit deux choses que tous les légitimistes n'admettent pas. *Primo* : qu'il y a des races qui tombent justement frappées par les péchés des ancêtres [...] ⁴. »

Seul le roi, affirme encore Barbey, eût été susceptible de mettre un terme à cette inexorable dégradation :

Cet homme [Louis XVI], qu'on a transformé en victime, par prestige ou par pressentiment d'échafaud, eût été – mais voudra-t-on le voir ?... – un Titan de force qui aurait arrêté de son doigt l'écroulement des fautes de ses pères, s'il avait eu seulement une médiocre volonté. Malheureusement, cette fière fortune, cette magnifique gloire d'une volonté médiocre lui manqua. Il était, au contraire, une sublimité de faiblesse, un phénomène

1. *Ibid.*, p. 286.

2. *L'Ensorcelée*, p. 608.

3. *Ibid.*, p. 610.

4. J. BARBEY D'AUREVILLY, *Correspondance générale (C.G.)*, Paris, Les Belles Lettres, 1983, t. III, p. 119.

– et un phénomène prodigieux – de pusillanimité morale et de défaillance, on ne sait quelle chimérique merlette de blason, sans bec ni sans ongles, et comme il était cela et n'était que cela, tout fut dit : le monde, dont il était l'ironique clef de voûte, s'affaissa ¹.

Barbey tient cette faiblesse pour la cause ultime du malheur de la monarchie, qu'est venue interrompre la Révolution.

Enfin le fléchissement de la foi explique l'événement. Aux yeux de l'écrivain, l'enthousiasme révolutionnaire d'un Michelet est tributaire de son athéisme, sensible dans l'écriture de ses ouvrages. Une logique est en marche, qui substitue à Dieu la Justice, nouvelle religion symbolisée par « le couperet de Guillotin ² ». Ainsi la Révolution est-elle essentiellement responsable de crimes contre l'humanité et la morale, qu'attestent les fureurs cannibales de ses défenseurs. Dans *Le Chevalier Des Touches*, Barbey mêle histoire et fiction et prête à l'un de ses personnages, la terrible Hocson, geôlière républicaine de la prison d'Avranches, un passé qui, nourri d'un épisode authentique, fait d'elle un emblème de la Révolution sanguinaire honnie par le romancier :

On avait dit, entre le haut et le bas, qu'elle avait été poissarde au faubourg de Bourg-l'Abbé, à Caen, et qu'elle avait goûté au cœur de M. de Belzunce, quand les autres poissardes du Bourg-l'Abbé et de Vaucelles avaient, après l'émeute où il fut massacré, arraché le cœur à ce jeune officier et l'avaient dévoré tout chaud ³...

Matière romanesque, la cruauté est dans le même temps ce contre quoi l'homme s'insurge lorsqu'il condamne « le cannibalisme de cette anarchie féconde en massacres, qui ne se contenta pas de la coupe réglée des échafauds, mais qui mangeait des cœurs tout chauds ⁴ ».

De tels épisodes restent toutefois rares dans l'œuvre de fiction : la plupart du temps, la Révolution reste à l'arrière-plan, comme une terrible ombre portée dont se déclinent pour l'essentiel les conséquences, dans un XIX^e siècle marqué par l'atonie, voire le néant. Seuls des substituts grimaçants du pouvoir s'offrent à l'écrivain brochant les tableaux de mœurs d'une Restauration dont le nom doit bien plutôt s'entendre comme une antiphrase. La France, « convalescente monarchique à qui le couperet des révolutions avait tranché les mamelles ⁵ », est désormais condamnée en ces années 1820...

1. *Les Œuvres et les Hommes*, t. XXI, p. 181. Article paru dans *Le Pays*, le 21 décembre 1858, sur l'ouvrage d'Amédée RENÉ, *Louis XVI et sa cour*.

2. *Ibid.*, t. II, p. 77.

3. *Le Chevalier Des Touches*, dans *O.C.*, t. I, p. 809.

4. *Les Œuvres et les Hommes*, t. X, p. 195.

5. *Les Diaboliques*, « Le dessous de cartes d'une partie de whist », dans *O.C.*, t. II, p. 137.

À l'ouverture du *Chevalier Des Touches*, les vieillards qui ressassent le passé glorieux de la Chouannerie pourtant inutile, « dans les dernières années de la Restauration ¹ », sont comme autant de figures spectrales, comme muséifiées. Sous la monarchie constitutionnelle, l'altération du pouvoir atteint son paroxysme et Barbey déplore le « rien » qui caractérise le gouvernement ². En mars 1848, il explique à Trebutien : « Mon ami, les êtres foudroyés restent debout. On croit qu'ils vivent. On les touche du doigt, ils disparaissent. C'est l'histoire de la monarchie constitutionnelle qui nous a paru vivre dix-huit ans. *Ma era morta* ³. » L'hémorragie révolutionnaire a provoqué un affaiblissement radical ; le pouvoir n'est plus que simulacre, sous le signe d'une fatidique déperdition d'énergie. C'est pourquoi Barbey soutient dans un premier temps la révolution de 1848, censée mettre un terme à cette agonie grotesque. Mais il reconnaît en elle le fantôme menaçant de son ancêtre, qui la première a érigé en principe politique et social une liberté qui signe en réalité le choix de l'homme contre Dieu. C'est pourquoi en définitive elle aussi est envisagée à travers le filtre de mythes sataniques et apocalyptiques. Car le principe de dévastation est pérenne, Barbey l'avait constaté dès 1850 :

C'est que la Révolution n'est pas, comme on l'a cru un moment, une chose finie, épuisée, qui a fait son temps [...], elle est debout, malgré ses blessures ; mais elle combat toujours ; mais elle lutte pour l'empire ; et l'Europe, qui la croyait vaincue et qui la sent maintenant agiter son sol à tous les points de sa surface, s'aperçoit qu'il faut de nouveau compter avec elle, comme aux jours où elle poussa sa furieuse croissance à travers le sang, la boue et les larmes.

D'où qu'elle soit venue cette Révolution [...] elle s'appuie sur toutes les forces révoltées du cœur humain, sur l'imbécillité de la raison, sur les monstruosité de l'orgueil, et voilà ce qui l'éternise ⁴ !

Il n'est pour Barbey nul fatalisme historique, et nul providentialisme ⁵ : évitable, la Révolution n'engendrera aucun mieux dans un siècle voué à l'inertie ou au chaos.

PASCALE AURAIX-JONCHÈRE,
Université Blaise-Pascal, Clermont-II, CRRR.

1. *Le Chevalier Des Touches*, t. I, p. 745.

2. *Premier Memorandum*, dans *O.C.*, t. II, p. 756.

3. *C.G.*, 1982, t. II, p. 115.

4. *Les Œuvres et les Hommes*, t. XX, p. 33.

5. Voir sur ce point l'analyse de Ph. BERTHIER, « Barbey d'Aurevilly lecteur de la Révolution », p. 792.

XI

LÉON BLOY OU LES PARADOXES D'UN IMPRÉCATEUR

Le rapport de Léon Bloy à l'histoire, et donc à la Révolution française, se place sur le plan du prophétisme dont l'essence, dit Jean Guittou, est « la révolte contre l'abus au nom de la pureté meurtrie, au nom de l'esprit défiguré par la lettre, au nom du principe déformé par l'usage ¹. » Le prophète encourt la colère des puissants, crie dans le désert, choisit sa cible, quel scandale dénoncer dans l'amoncellement d'injustices qu'il perçoit ; mais n'étant ni roi ni prêtre, il ne doit se soucier ni de réalisme, ni de responsabilité, ni des conséquences de ses paroles de feu sur un autre que lui-même, ni en définitive d'être bien compris dans l'excès de ses vaticinations : il suffit que sa voix ne se taise pas, ne fût-elle jamais écoutée. Dans ses condamnations ou ses dénonciations, Léon Bloy n'a cure de respecter le principe de non-contradiction. Il se laisse guider par la mission qu'il croit avoir reçue de Dieu. Au lieu d'enquêter patiemment sur des détails avec érudition et souci d'exactitude, comme le font aujourd'hui les historiens, il recherche, avec saint Augustin ou Bossuet, une vision globale de l'histoire universelle, en tant que lieu où Dieu se révèle en gouvernant le monde par sa Providence et lieu où se découvre son dessein sur l'homme, de la création à la fin des temps.

1. *Réponse de M. Jean Guittou au discours de M. Pierre-Henri Simon*, Discours prononcé dans la séance publique, le jeudi 9 novembre 1967, Paris, Palais de l'Institut.

LÉON BLOY RÉVOLUTIONNAIRE

Léon Bloy naît en 1846 dans une famille de petits-bourgeois de province. Son père, employé de bureau, est proche de la franc-maçonnerie. À quinze ans, il perd la foi, n'éprouve que détestation et révolte contre Jésus, l'Église, l'argent et les puissants. Il se sent proche des anarchistes révolutionnaires qui lancent des bombes et préparent le Grand Soir. Ayant quitté une médiocre place de gratte-papier, déclassé, il mène à Paris une vie de bohème littéraire. Il envoie un article à *La Rue*, revue de Jules Vallès, se proclame sous le Second Empire « républicain et parfait socialiste », rencontre et lit l'anarchiste russe Alexandre Herzen, « patriarche des nihilistes ¹ », qui meurt à Paris en 1870. Bloy y trouve l'écho de sa propre colère et l'annonce des massacres auxquels il aspire pour étancher sa soif de justice : « Les exécutions seront nombreuses, écrit Herzen [...] Il suffira que l'incendie de la fureur, de la vengeance, détruise le monde [...] et ce sera superbe. Vive le chaos et la destruction ! Vive la mort ! Place à l'Avenir ². » Les accents de l'*Internationale*, composée en 1871, s'avèrent moins sanglants pour chanter : « Du passé faisons table rase... »

La conversion au catholicisme, en 1868, le sauve du nihilisme sans exorciser sa violence ni son intransigeance. La poussée anarchiste constitue, selon lui, une réaction à la médiocrité de l'idéologie bourgeoise matérialiste ; il évoque « la merveilleuse fructification de semailles de l'hypocrisie bourgeoise et de l'athéisme philosophique, depuis une demi-douzaine de lustres ³. » Même devenu chrétien, il ne considère pas sans une réelle sympathie les attentats anarchistes : « La dynamite pastichait une fois de plus la Vraie Colère », écrit-il en 1892 ; « Les anarchistes informés de l'inexistence de Dieu, ont heureusement trouvé l'expédient sortable qu'il fallait pour envisager à notre époque, avec moins d'effroi, la nécessité de mourir. [...] Le CATHOLICISME OU LA PÉTARD ! Choisissez donc une bonne fois, si vous n'êtes pas des morts ⁴. » En 1902, Rachilde, habituellement

1. Léon BLOY, *Le Désespéré*, 1886, Paris, La Table ronde, 1997, p. 26.

2. *Ibid.* Maurice BARDÈCHE, *Léon Bloy*, Paris, La Table ronde, 1989, p. 36, donne cette citation et renvoie aux *Textes philosophiques* d'Herzen, t. II, édition de Moscou.

3. « L'Archiconfrérie de la Bonne Mort, 5 décembre 1892 », dans *Le Mendiant ingrat (1892-1895)*, *Journal*, t. I, Paris, Robert Laffont, 1999, p. 47. Bloy date donc du Second Empire l'essor simultané de la mentalité bourgeoise et de l'anarchisme.

4. *Ibid.*, p. 46-49. C'est Bloy qui utilise les lettres capitales pour la phrase de conclusion. Il indique que « l'Archiconfrérie dont il est parlé n'est autre que l'Anarchie explosive et militante ».

favorable à Bloy, s'attire les reproches de l'écrivain en le déclarant anarchiste, « beaucoup plus près de Ravachol que de Jésus », dans une critique de l'*Exégèse des lieux communs*¹.

Jacques Maritain, un des filleuls de Léon Bloy avec sa femme Raïssa, rend compte de l'engagement social de Bloy : « Partout où il voit quelqu'un souffrir d'injustice, il s'élançait vers lui : Christophe Colomb, Marie-Antoinette, Louis XVII, la très noble Mélanie, les Juifs [...] ; le Pauvre enfin, le Pauvre et la Pauvreté qu'il chérit tous deux à cause du Pauvre par excellence ; et infiniment au-dessus de tout, Notre Dame, la reine du monde, qui pleure et qu'on n'écoute pas, tous ont reçu son témoignage². » La conception bloisienne du « pauvre » ne correspond donc pas à une catégorie sociale, le prolétariat, mais à une position de victime à laquelle il s'identifie, en tant qu'artiste maudit et petit-bourgeois déclassé, et où sa mystique lui fait reconnaître, avec le Poverello d'Assise, un ambassadeur du Christ.

Léon Bloy se définit lui-même en 1905 comme « un communal de la veille », un communal d'avant la Commune, un « communal converti au catholicisme³ ». En 1869, son père lui reproche : « Mon pauvre Léon [...] Tu fais de la religion comme tu faisais naguère des sentiments sociaux. De babouviste, tu es devenu dominiquain (*sic*) de l'école de Torquemada. Je ne peux te suivre dans ces excès, dans tes frénésies. Tu vantes les douceurs de l'Église et tu anathémises (*sic*)⁴. »

La relation de Léon Bloy à l'égard de la Révolution française reste marquée par le radicalisme de son rejet de la société contemporaine. Loin de l'horrifier, la Terreur le fascine au même titre que les attentats terroristes de la fin du XIX^e siècle. Il n'est pas du côté de 1789 et des bourgeois, mais de 1793 et des sans-culottes et anticipe les exterminations de masse de la dékoulakisation et des Khmers rouges : « Les trois cent mille têtes du citoyen Marat ne m'auraient pas suffi, confie-t-il dans une lettre de 1882. L'égalité démocra-

1. « 1^{er} septembre 1902, À Rachilde en réponse à son article sur l'*Exégèse des lieux communs* », dans *Quatre ans de captivité à Cochons-sur-Marne (1900-1904)*, *Journal*, t. I, p. 429.

2. Jacques MARITAIN, « Le secret de Léon Bloy », cité dans Léon BLOY, *Le Pèlerin de l'absolu (1910-1912)*, *Journal*, t. II, p. 306.

3. Michèle FONTANA, *Léon Bloy. Journalisme et subversion 1874-1917*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 241. L'auteur renvoie l'introduction aux *Propos d'un entrepreneur en démolition*, paru en 1905. Elle note que Bloy garde des liens avec Marc Sangnier, dont il réprouve pourtant le républicanisme, parce que le fondateur du Sillon va vers les pauvres (p. 256).

4. Michel ARVEILLER, « Le Harki du saint troupeau, Léon Bloy et le parti catholique », dans M. ARVEILLER et Pierre GAUDES, *Léon Bloy, Cahier de l'Herne*, 1988, p. 266.

tique prise du plus bas possible devait, selon mes vues, réaliser un niveau social tel qu'il ne restât plus sous le soleil que le Bourbeux et le Croupissant. [...] Toute supériorité, tout relief humain devait tomber, s'engouffrer et périr dans le cloaque d'une promiscuité définitive¹. »

Dans *Le Désespéré*, Bloy retrouve les mêmes accents terroristes pour annoncer le châtement des nantis. Pour lui, les attentats anarchistes ne font qu'anticiper sur la vengeance de Dieu. Mais l'enfer de Bloy annonce plus la révolution culturelle maoïste qu'il ne ressemble aux exécutions des otages par les communards de 1871 : « Ils [les riches] se tordront de terreur, les Richards-cœur-de-porcs et leurs impitoyables femelles, ils beugleront en ouvrant des gueules où le sang des misérables apparaîtra en caillots pourris ! Ils oublieront d'un inexprimable oubli la tenue décente et les airs charmants des salons, quand on les déshabillera de leurs chairs et qu'on leur brûlera la tête avec des charbons ardents – et il n'y aura plus l'ombre d'un chroniqueur nauséeux pour en informer un public bourgeois en capilotade ! Car il faut indispensablement que cela finisse, toute cette ordure de l'avarice et de l'égoïsme humains ! Les dynamiteurs allemands ne sont que les prédécesseurs ou, si l'on veut, des sous-assesseurs de la Tragédie sans pareille où le plus pauvre et, par conséquent, le plus *Criminel* des hommes que la férocité des lâches ait jamais châtiés, s'en viendra juger toute la terre dans le *Feu* des cieux². »

L'influence de Barbey d'Aurevilly et de Blanc de Saint-Bonnet³, puis la défaite de la France devant la Prusse, en 1870, font opérer à Bloy une mutation spirituelle et politique radicale : le jeune révolutionnaire, devenu catholique en 1868, se met au service de la restauration monarchique.

En 1867, Léon Bloy rencontre Barbey d'Aurevilly à Paris et entre dans le cercle des admirateurs de l'écrivain. Celui-ci entreprend la formation intellectuelle du jeune Périgourdin, qui a quitté les bancs du lycée en troisième. Il lui fait lire notamment les auteurs latins classiques, les Pères de l'Église, Joseph de Maistre, Bonald, Carlyle, Donoso Cortés et les autres maîtres de la pensée contre-révolutionnaire. L'admiration de Léon Bloy envers Barbey d'Aurevilly ne se démentira jamais.

1. Lettre citée dans M. BARDÈCHE, *Léon Bloy*, p. 26 -27.

2. *Le Désespéré*, p. 256 -257. C'est Bloy qui souligne.

3. Blanc de Saint-Bonnet (1815-1880), philosophe catholique conservateur et royaliste dans le courant du catholicisme social du comte Albert de Mun. Son livre, *De la douleur* (1849), exerce une forte influence sur Léon Bloy.

Le nouveau converti professe un catholicisme de combat anti-moderne vibrant d'énergie. Ce goût de l'action et de l'héroïsme le pousse à s'engager dans une milice de volontaires de Dordogne intégrée au corps de volontaires vendéens de Cathelineau, pendant la guerre de 1870, pour défendre « Rome et la France au nom du Sacré Cœur », comme on le chante alors dans les églises. Il rejoint ensuite un corps de volontaires contre la Commune, mais n'aura pas à combattre avec les Versaillais contre les Communards¹. En 1870, il écrit dans une lettre à un prêtre : « Quand on me parle de patriotisme, je ne sais pas ce qu'on veut dire. Ma patrie à moi, c'est avant tout l'Église romaine et j'entends être un soldat du Christ². » Catholique et patriote, il est simultanément contre la Prusse luthérienne, contre « la République des vaincus » et contre la Commune héritière de 1789. Désormais, Léon Bloy ne se voue plus à la révolution. Se proclamant anti-républicain et anti-démocrate, il met, provisoirement, son talent et son ambition littéraire à la disposition de la cause catholique et royaliste.

LÉON BLOY, LES BOURBONS ET NAPOLÉON

D'emblée il y a maldonne : Bloy n'est pas devenu royaliste mais théocrate ; la question du régime politique est secondaire et ne l'intéresse guère : « Et d'abord, écrit-il dans une lettre, nous sommes catholiques. Nous le sommes jusqu'aux dents, partout, en tout, devant tous et malgré tout³. » Il tire les conséquences de ces prémisses dans un texte de 1897 : « I) Je suis pour la Théocratie absolue, telle qu'elle est affirmée dans la bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII. II) Je pense que l'Église doit tenir en main les deux glaives, le Spirituel et le Temporel, que tout lui appartient, les âmes et les corps, et qu'en dehors d'elle il ne peut y avoir de salut, ni pour les individus, ni pour les sociétés⁴. » Bloy développe ce programme en quatre points dans un article de décembre 1892 : « 1) Solennelle translation de la pourriture de Renan par une équipe de vidangeurs dans le dépotoir national le plus lointain. 2) Érection au sommet de la tour Eiffel d'une colossale croix en or massif, du poids de

1. M. BARDÈCHE, *Léon Bloy*, p. 53-55.

2. Lettre citée dans M. FONTANA, *Léon Bloy. Journalisme et subversion 1874-1917*, p. 45.

3. Lettre datée probablement de 1870 citée dans M. FONTANA, *Léon Bloy. Journalisme et subversion 1874-1917*, p. 45.

4. « 19 mai 1897 », *Mon journal (1896-1900)*, Journal, t. I, p. 201.

plusieurs dizaines de millions de francs, aux frais de la Ville de Paris. 3) Obligation pour tous les Français d'entendre la messe tous les dimanches et de communier au moins quatre fois par an sous peine de mort. 4) Abolition du suffrage universel, etc.¹ »

Sa période historique de référence est un Moyen Âge imaginaire qu'il se représente comme une époque héroïque de chrétienté et d'adéquation entre un catholicisme sans compromis et une société parfaitement croyante : ce fut, écrit-il, « après les Temps Apostoliques la plus belle époque du monde. Une épopée où on croyait, où on aimait jusqu'à mourir, où on était fidèle jusque dans les supplices, où on se sacrifiait complètement, où le Corps et le Sang du Christ passaient avant toute chose². » Dès lors, Bloy ne peut que juger sévèrement les périodes suivantes, en particulier l'Ancien Régime et l'absolutisme dont il réprovoie le gallicanisme.

La tentative d'intégration de Léon Bloy dans le camp catholique et monarchiste tourne donc court très rapidement. Il est engagé comme secrétaire dans les comités catholiques de Louis Pagès, qui préparent la victoire électorale des royalistes, en 1873, et le rétablissement de la monarchie au profit du comte de Chambord. Comme il est renvoyé de ce poste au bout de quinze jours pour manque de zèle et d'exactitude, la recommandation de Blanc de Saint-Bonnet lui permet d'entrer en 1874 à *L'Univers*, le journal catholique intransigeant et ultramontain de Louis Veuillot, où il ne place que cinq articles de critique littéraire avant d'en être congédié. Il devient ensuite, un mois, secrétaire de Georges Cadoudal, fondateur de la revue *La Restauration*. Les Assomptionnistes lui ouvrent brièvement les portes du *Pèlerin*, en 1879-1880 surtout, mais le tiennent à l'écart du lancement de *La Croix*, ce que Bloy ne leur pardonne jamais. Ces échecs font douter Bloy de son avenir littéraire. Une retraite à la Trappe, une autre à la Grande-Chartreuse suffisent à l'éloigner de la vie monastique. Il mène à Paris une existence précaire de miséreux et de teneur, place des articles là où il peut, se lie un temps avec Coppée, Huysmans et Villiers de L'Isle-Adam. Il parvient néanmoins à acquérir une notoriété et un succès d'estime ; ses livres, ignorés ou mal accueillis par la critique, ont un public fidèle, hélas ! trop peu nombreux pour mettre l'écrivain et sa famille à l'abri des besoins. Bloy se montre hostile au nationalisme de Barrès et ignore superbement Maurras, dont il réussit à ne jamais écrire le nom dans son *Journal* de 1892 à 1917. Quant aux Daudet

1. « L'Archiconfrérie de la Bonne Mort, 5 décembre 1892 », *Le Mendiant ingrat*, *Journal*, t. I, p. 47.

2. « 16 juillet 1897 », *Mon journal (1896-1899)*, *Journal*, t. I, p. 207.

père et fils, il les éreinte joyeusement avec la clique des plumitifs de l'époque qui sont ses cibles de prédilection.

Pourquoi le « parti catholique » ne parvient-il pas à utiliser les talents de polémiste et d'apologète de Bloy ? Dans sa biographie, Maurice Bardèche, qui ne l'aime guère, met en avant ses défauts : orgueil démesuré, paresse, lenteur d'écriture, sensualité, excès d'imagination, individualisme exacerbé, mais surtout irréalisme impénitent et irresponsabilité. Bloy est trop accaparé par le surnaturel pour accorder de l'importance à l'événementiel, à l'opportunité historique de rétablir la monarchie en France en profitant de la majorité royaliste de la Chambre, de l'élection de Mac Mahon et de l'unification provisoire du camp royaliste¹. Pierre Gaudes évoque plutôt un esprit trop indépendant pour les politiques, trop religieux pour les littéraires et trop artiste pour les religieux². Comme P. Gaudes, Michel Arveiller estime que la raison principale de la mise à l'écart de Bloy par ceux qui auraient dû l'accueillir, le soutenir et mettre son style au service de leur cause réside dans le fait qu'« il n'est pas partie de la famille ». Même converti, l'ancien anarchiste reste inassimilable par les notables conservateurs. Léon Bloy juge d'ailleurs trop sévèrement le milieu où il prétendait s'intégrer pour que cela puisse se réaliser : « Du reste, si une chose me donne de l'horreur et du dégoût, c'est bien le journalisme catholique tel que je le vois pratiqué ici [à *L'Univers*]. Le Saint Père et l'Église sont la propriété de MM. Vuillot et Cie. [...] Du talent, il n'en est pas question, c'est une affaire de monopole et de boutique. Je trouve cela simplement immonde et je le dirai en temps et lieu³. »

Les catholiques intégreaux et les monarchistes s'accordent avec Léon Bloy sur sa critique du XVIII^e siècle conforme à la pensée traditionaliste. Il vitupère contre les privilèges de l'argent héréditaire substitués à ceux de la noblesse héréditaire et dissimulés sous le déguisement de la méritocratie républicaine. L'égalité inscrite dans la devise de la République lui semble aussi fausse qu'hypocrite : « Assurément, écrit-il en 1874, s'il y a quelque chose de perdu aujourd'hui, c'est la notion d'aristocratie. Le préjugé veut que tous les hommes soient égaux. La raison et l'expérience disent le contraire. N'importe. Tous les hommes mangent et boivent, donc tous les hommes sont égaux. On en est là. L'abjecte incrédulité du

1. L'intransigeance du comte de Chambord sur le drapeau blanc, symbole d'une monarchie de droit divin et non octroyée par un parlement, fait échouer le projet.

2. Voir Introduction générale, *Journal*, t. I.

3. Lettre de Léon Bloy à Blanc de Saint-Bonnet en 1873 citée dans M. ARVEILLER, « Le Harki du saint troupeau, Léon Bloy et le parti catholique », p. 270.

dernier siècle a tellement affaibli les intelligences et perverti les cœurs que cette misère hante même les têtes bien faites¹. »

Il décrit le siècle des Lumières comme le ferait un peintre : « Les hommes de ce temps grandissent dans une espèce de lumière lavée et trouble à travers laquelle ils aperçoivent le ciel comme un frontispice turquin d'un poème encyclopédique, et la nature comme une idylle à la Deshoulières ou à la Florian, pleine de petits moutons blancs et de petits arbres bleus, découpés sur de petites aurores fleur-de-pêcher et se prolongeant ainsi indéfiniment sous les horizons. » Le décor une fois posé, la scène de bergerie s'anime : « Le singe est la bête d'élection et d'affection du XVIII^e siècle [...]. Ce singe remplace Notre Seigneur Jésus Christ et grimpe sur tous les autels. Il est sous le nom de Voltaire l'avant-dernière incarnation du Moloch et son dernier avatar avant d'arriver à Robespierre qui réalisera la définitive splendeur de son intégrale résurrection. En attendant qu'il boive le sang, il dévore les âmes et travaille son appétit de démon. » Le jugement tombe : « Ce fut une époque superficielle où il semble que tout le monde naissait avec le don de ne rien entendre aux choses supérieures. » Vient ensuite le commentaire doctrinal : « Substitution cartésienne du moi à Dieu dans tous les ordres de faits politiques ou scientifiques, substitution du papier à la loi d'obéissance, refonte générale des constitutions, découverte inespérée des droits de l'homme, système de la nature, système de crédit, système de l'athéisme et de la banqueroute, abdication des privilèges de la noblesse et inauguration des privilèges de la Canaille²... »

Mais les positions de Bloy à l'égard de la monarchie ont de quoi choquer les royalistes. Le règne des Bourbons « était, à vrai dire, une pente effroyable qui descendait de Louis XIV et s'en allait, à travers trois règnes de boue, droit au panier de la guillotine³ ». Sauf Henri IV « dont la vaillance proverbiale avait été un peu soudarde et beaucoup gasconne, on peut dire que l'avènement de ces princes fut l'adieu définitif aux sublimes emportements chevaleresques du Moyen Âge⁴ ». Il traite cette dynastie de « race immonde des Bourbon⁵ », ses princes sont « si odieux que je n'hésite pas à justifier Napoléon du meurtre du duc d'Enghien, traître à son roi

1. « La légitimité par M. Blanc de Saint-Bonnet l'auteur de *La Restauration française* », article inédit, janvier 1874, dans *Œuvres*, t. XV, Paris, Mercure de France, 1974, p. 26.

2. *La Chevalière de la mort*, 1891, dans *Œuvres*, t. V, Paris, Mercure de France, 1966, p. 29-30.

3. *Ibid.*, p. 30.

4. *Le Fils de Louis XVI*, 1900, dans *Œuvres*, t. V, p. 155.

5. « Dédicace au *Fils de Louis XVI*, 28 mars 1914 », *Au seuil de l'Apocalypse (1913-1915)*, *Journal*, t. II, p. 382.

et fomentateur avec son père et l'ignoble comte de Provence, de l'exaspération populaire qui coûta la vie à Louis XVI. Une justice supérieure a déterminé Napoléon¹. »

Malgré les victoires militaires et la révocation de l'édit de Nantes, qui convient à l'intolérance de Bloy, Louis XIV lui déplaît : « Le protocolaire Louis XIV, chef suprême du bureau des monarchies est l'un des plus médiocres bellâtres qu'on ait jamais vus. » Louis XV ne saurait évidemment trouver grâce à ses yeux : « Le bourbeux Louis XV, très digne de son ascendant, aussitôt après sa mort, ô Juvénal, dut être précipitamment mis en bière par l'effroyable moyen d'une pompe à vidanger et c'est le trait le plus caractéristique de son règne². »

Louis XVI aurait pu trouver grâce à ses yeux, en roi martyr, pitoyable vaincu, comme l'exilé de Sainte-Hélène. Loin s'en faut : « Appuyé sur le nuage des plus vaines espérances qui aient jamais habité la pulpe molle d'un cerveau philanthropique, il put entendre sans indignation les insolentes menaces des parlements et les protestations funambulesques des deux assemblées, assister en roi pacifique à l'égorgeement de ses plus fidèles serviteurs, présider entre Talleyrand et Lafayette à la transcendante bouffonnerie de la Fédération [...], se coiffer du bonnet rouge et ne jamais désespérer du cœur des Français. La guillotine lui paraît bien inconcevable et bien amère au lendemain d'une si fougueuse rhétorique de fraternité. "Je n'aurais jamais cru", disent les niais. Louis XVI n'a jamais cru et, par conséquent, jamais douté³. » Pour Bloy, tout Louis XVI se résume dans l'assentiment à la révolution bourgeoise de 1789-1790. Sa faiblesse est l'antithèse de la grandeur héroïque qui sied à un souverain : « Tout était dans la main de cet homme ; les quatre cent mille Allemands fidèles de Bouillé ; la noblesse terrienne non corrompue qui se fût levée de toutes les provinces à l'appel de son suzerain menacé ; à la frontière, une Europe sympathique et d'ailleurs intéressée au salut de ce trône, et, à défaut de tout cela, la fuite. La fuite dont les timides animaux trouvent l'énergie et dont il fut incapable ! Il ne sut même pas fuir, l'ayant entrepris, et se fit arrêter au dernier moment, comme un malfaiteur évadé, par une poignée de goujats⁴. »

La Restauration au profit des frères de Louis XVI est illégitime puisque Bloy croit fermement que Naundorf est Louis XVII,

1. « 16 avril 1900 », *Le Vieux de la montagne, Journal (1907-1910)*, t. II, p. 80.

2. *L'Âme de Napoléon*, 1912, dans *Œuvres*, t. V, p. 55.

3. *La Chevalière de la mort*, p. 38.

4. *Ibid.*, p. 41.

le roi légitime évadé de la prison du Temple que ses oncles et sa sœur privent du trône de France¹ : « Et quand Napoléon a cessé de barrer l'espace qui est sous le ciel, cela continue ignoblement avec le sac d'excrément qui s'est appelé Louis XVIII et son imbécile puîné Charles X, tous deux fratricides et supplantateurs dégoûtants de leur neveu, l'infortuné Louis XVII, aussi peu capables l'un et l'autre d'un éclair d'intelligence que d'un mouvement de courage ou de bonté magnanime. On ne finirait pas de prostituer l'imagination s'il fallait parler de Louis-Philippe, du capitulard de Sedan, des présidents de notre salope de République²... » En réalité Bloy se projette dans cette figure de proscrit, victime d'une immense conspiration d'injustice : « Quand j'écrivais *Le Fils de Louis XVI*, j'ignorais encore que Louis XVII, c'était moi-même, simplement. [...] Comment de telles tribulations auraient-elles pu convenir à un autre personnage et quel autre que le fils de tous les rois aurait-il pu les supporter³ ? »

Quant au comte de Chambord, dont Bloy servit la cause sans y croire en 1873, il écrit en 1908 : « Les derrières cuisaient encore de la botte allemande. On ne parlait que de retourner à Dieu [...]. On se cramponnait éperdument au comte de Chambord, supposé le Grand Monarque annoncé par des prophéties et dont la bedaine illégitime devait tout sauver⁴. »

En revanche, Bloy aime Napoléon parce qu'il le voit en génie victorieux et en vaincu héroïque. Incapable d'analyser rationnellement le bilan désastreux des Cent-Jours, il ne perçoit qu'une geste grandiose, l'Aigle volant miraculeusement de clocher en clocher. Le destin romantique de Bonaparte, élevé au sommet et précipité dans l'abîme, ne peut résulter, selon lui, que d'une intervention divine : « J'ose conclure au symbolisme prophétique dans l'épopée napoléonienne. [...] C'est sa destinée qui s'est dénouée. C'est le projectile de Dieu qui avait fini sa parabole et qui, naturellement, retombait. [...] Et cette grandiose chevauchée de victoires, apparue entre les putritudes roses du XVIII^e siècle et les abjections bourgeoises du XIX^e, ressemble aujourd'hui à un impossible songe⁵. » Sans être vraiment bonapartiste, Bloy éprouve la nostalgie de la grandeur impériale sans voir la contradiction entre cette admira-

1. Voir *Le Fils de Louis XVI*.

2. *L'Âme de Napoléon*, p. 55.

3. « Dédicace au *Fils de Louis XVI*, 8 novembre 1910 », *Le Pèlerin de l'Absolu* ((1910-1912), *Journal*, t. II, p. 193.

4. *Celle qui pleure (Notre-Dame de La Salette)*, 1908, dans *Œuvres*, t. X, Paris, Robert Laffont, 1970, p. 118.

5. « Le mancenillier du 20 mars », *Le Pal*, n° 3, 23 mars 1885, dans *Œuvres*, t. IV, Paris, Robert Laffont, 1955, p. 77.

tion pour Bonaparte et ses proclamations de la supériorité du pape, ni son exécution pour le Concordat pourtant signé par le Premier consul : « Énorme sacrilège que la substitution du “*Salvam fac republicam*” au “*Salvum fac regem*” du texte sacré. Rien n'est plus semblable au reniement de Pierre que le Concordat ¹. » Il lit et relit le récit des campagnes napoléoniennes : « Tout livre se référant à ce prodigieux me fait pantelant, haletant, presque sanglotant, comme si Dieu passait ². » À la mort du prince impérial, il est « saturé d'une mélancolie presque surhumaine » ; la France ne peut plus rien attendre « puisque les Bourbons actuels ne comptent pas plus que des fantômes [...] à moins pourtant que l'excès de son opprobre n'eût été précisément calculé pour la souterraine germination de quelque Sauveur INCONNU dont l'avènement ne serait possible qu'en l'absence absolue de compétition ³ ».

LÉON BLOY ET LA RÉPUBLIQUE

Léon Bloy parle rarement de la I^{re} République. En 1874, on trouve des échos sans originalité des lectures de Joseph de Maistre auquel il se réfère : Révolution satanique, valeur expiatoire de la Terreur ⁴. Hésitant sur la gloire des soldats de la Révolution, il lui arrive de mentionner « l'enthousiasme de 92 ⁵ » et de le mettre ailleurs au rang des « fortes blagues dont le lyrisme révolutionnaire nous a saturés ⁶ ». Bizarrement il aborde avec réserve les persécutions antireligieuses de la Révolution. À propos d'une brochure sur « Les six cents prêtres martyrs des îles de la Charente », il reproche à l'auteur d'avoir utilisé « la qualification de martyr si facilement prodiguée par la sentimentalité moderne. Sans doute, il dut y avoir parmi ces malheureux prêtres de saintes âmes résignées à l'acceptation ; mais combien d'autres expièrent d'étranges infidélités sacerdotales ⁷ ! » La mort de Marie-Antoinette l'émeut davantage, parce qu'il y voit une de ces victimes de l'injustice dont il se sent spontanément solidaire : « Jusqu'au 16 octobre 1793, on avait vu

1. « Septembre 1894 », *Le Mendiant ingrat*, *Journal*, t. I, p. 105.

2. « 4 décembre 1897 », *Mon journal*, *Journal*, t. I, p. 31.

3. *La Chevalière de la mort*, p. 76. C'est Bloy qui utilise les lettres capitales.

4. « *Erreurs et mensonges historiques* par Charles Barthélemy, *Études historiques pour la défense de l'Église* par Léon Gauthier », dans *Œuvres inédites*, p. 46.

5. *Le Pal*, n° 5, 1885, dans *Œuvres*, t. IV, p. 71.

6. « Un démolisseur de plus », dans *Œuvres inédites*, p. 207.

7. « 1^{er} août 1893 », *Au seuil de l'Apocalypse (1913-1915)*, p. 357.

des reines décapiter des reines, on n'avait pas vu de reine guillotinée juridiquement par la Canaille, cette goujate majesté des temps actuels. Un tel arrêt ne devait pas manquer à la jurisprudence des abolisseurs de Dieu ¹. »

En réalité, la III^e République intéresse plus Bloy que la I^{re} République. Née de la défaite, la République sous laquelle il souffre est l'objet de toute sa détestation : « La décrépitude originelle de cette bâtarde de tous les lâches est à faire vomir. Jézabel de lupanar, fardée d'immondices, monstrueusement engraisnée de fornications, toute bestialité de goujat s'est assouvie dans ses bras et elle ressemble à quelque très antique Luxure qu'on aurait peinte sur la muraille d'un hypogée ². » L'interprétation de l'histoire par Bloy suit une méthode transposée de l'exégèse symbolique que lui a enseignée l'abbé Tardif de Moidrey, vers 1880. Son herméneutique s'inspire aussi de révélations privées, comme le secret de Mélanie ³, et même des révélations personnelles qu'il croit avoir reçues. Il cherche « la main de Dieu dans les ténèbres de l'histoire ⁴. » Le monde, selon lui, suit la loi d'airain d'une déchéance implacable, jusqu'à ce que vienne, à la fin des temps, le Consolateur des pauvres, le règne de l'Esprit-Saint qui rendra justice aux opprimés. « La France, écrit-il en 1908, ne veut plus de roi, ni de reine, ni de Dieu, ni d'Eucharistie, ni de pénitence, ni de pardon, ni de paix, ni de guerre, ni de gloire, ni de beauté, ni de quoi que ce soit qui donne la vie ou la mort ⁵. » Adoptant une posture millénariste, Bloy déclare attendre « les cosaques et le Saint-Esprit ⁶ » dans un avenir très proche. Le dernier régime politique que la France connaît ne peut donc être que le pire, la République.

Le 14 juillet, devenu fête nationale en 1880, est qualifié de « fête nationale du goujatisme ⁷ ». Le suffrage universel attire inexorablement ses sarcasmes : « Le suffrage universel est un mal sans remède et, pour mon compte, je le crois un mal absolu. C'est un monstre et une antinomie dans le goût d'une pyramide qui reposerait sur

1. *La Chevalière de la mort*, p. 24.

2. « La république des vaincus », *Le Pal*, n° 3, 23 mars 1885, dans *Œuvres*, t. IV, p. 68.

3. Voir René LAURENTIN et Michel CORTEVILLE, *Découverte du secret de La Salette*, Paris, Fayard, 2002.

4. *Histoire de France contée à Véronique et Madeleine (Introduction inachevée)*, *Journal*, t. II, p. 644.

5. *Celle qui pleure*, dans *Œuvres*, t. X, p. 190. Cette reine rejetée est la Vierge Marie.

6. *Au seuil de l'Apocalypse*, *Journal*, t. II, p. 497.

7. « 14 juillet 1892 », *Le Mendiant ingrat*, *Journal*, t. I, p. 31. Mais Bloy regardera le feu d'artifice de son appartement avec des amis en 1888. Voir « Lettre 130 de Léon Bloy à Maurice Fleury, 13 juillet 1888 », *Lettres, correspondance à trois, Léon Bloy, J.-K. Huysmans, Villiers de l'Isle-Adam*, Vanves, Thot, 1980.

la pointe¹. » Une bombe explosant à la Chambre et blessant une cinquantaine de personnes le laisse indifférent². Le pessimisme désespéré de Bloy le porte à penser que « *tout est rejeté* parce que nous touchons à une époque mystérieuse où Dieu veut agir tout seul, comme il lui plaira³ ».

Le ralliement de Léon XIII à la République et, plus tard, les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Première Guerre mondiale lui semblent des trahisons qui mettent à l'épreuve sa fidélité affichée au souverain pontife. Lorsqu'il apprend la mort de Léon XIII, il note dans son journal : « Il y a plus de vingt ans que j'attends son successeur⁴. » Il n'épargne pas plus les catholiques qui cherchent un compromis avec leur siècle que ses anciens amis royalistes. Fidèle au catholicisme intégral de *L'Univers*, il attaque avec prédilection ceux que nous appellerions les catholiques de progrès : « Les catholiques modernes, monstrueusement engendrés de Manrèze (*sic*) et de Port-Royal, sont devenus en France, un groupe si fétide que, par comparaison, la mofette maçonnique ou anticléricale donne presque la sensation d'une paradisiaque buée de parfums⁵... » Mais plus loin, d'autres diatribes visent l'ensemble de ses coreligionnaires, encore qu'il évite alors d'employer la première personne du pluriel afin de montrer qu'il n'appartient pas au troupeau ainsi vilipendé : « Les catholiques déshonorent leur Dieu, comme jamais les juifs et les plus fanatiques antichrétiens ne furent capables de le déshonorer. [...] C'est l'enfantillage volontaire d'accuser ces pleutres de scélé-ratesse. La surpassante horreur, c'est qu'ils sont MÉDIOCRE⁶. »

LA POSTÉRITÉ DE LÉON BLOY

Après la Première Guerre mondiale, Léon Bloy, mort en 1917, jouit d'une reconnaissance posthume de la part de la nouvelle génération. Si les contradictoires et flamboyantes imprécations de Léon Bloy le tiennent à l'écart des manuels scolaires de littérature, elles

1. « Les cadets du suffrage universel » (avril 1884), dans *Œuvres inédites*, p. 106.

2. « 10 décembre 1893 », *L'Archiconfrérie de la mort, Journal*, t. I, p. 46-49.

3. « Mars 1897, Lettre à Henri Provins », *Mon journal, Journal*, t. I, p. 197.

4. « 21 juillet 1903 », *Quatre ans de captivité à Cochois-sur-Marne, Journal*, t. I, p. 493.

5. *Le Désespéré*, p. 136.

6. *Ibid.*, p. 138-139. Le soulignement, indiqué par les majuscules, est de Bloy. M. BARDÈCHE, *Léon Bloy*, p. 178, cite ce texte en renvoyant au *Pal*, n° 4, dans *Œuvres*, t. IV, p. 82. Bloy réutilise souvent certains textes d'une publication à l'autre.

permettent à des courants intellectuels opposés de le revendiquer dans leur patrimoine. Parmi les lecteurs de Bloy, il faudrait citer des personnalités aussi diverses que le peintre Georges Rouault ou, hors de France, le philosophe Nicolas Berdiaev, Thomas Merton, Maurice Maeterlinck et Franz Kafka pour *Le Salut par les juifs*¹.

Jean Guitton évoque dans un discours « un ordre de prophètes, ordre laïc, qui s'est constitué en France : je songe à la lignée qui de Joseph de Maistre va jusqu'à Léon Bloy, Péguy, Mounier, Bernanos et tant d'autres² ». La première descendance de Bloy, dans cette filiation, ce sont les écrivains de la droite catholique des années 1930, Bernanos surtout³, mais aussi Claudel et même Daniel-Rops et Mauriac, féroce contempteur du monde bourgeois catholique, et bien sûr, Jacques et Raïssa Maritain.

Les revues littéraires de la droite catholique de l'entre-deux-guerres citent souvent Léon Bloy avec Hello, Péguy et Bernanos. Les hommes de cette mouvance se veulent spiritualistes, révolutionnaires, anti-capitalistes, ennemis du « désordre établi » et font leurs les féroces critiques de Bloy contre la III^e République et la bourgeoisie. Jean-Louis Loubet del Bayle cite La Jeune Droite autour de Jean Maxence, fondateur des *Cahiers* (1928-1931) ; la revue *Réaction* (1920-1932) fondée par des jeunes proches de l'Association des Étudiants d'Action française ; *La Revue du Siècle* (1933-1934) fondée par Gérard de Catalogne à laquelle collabore Jean de Fabrègue⁴.

Léon Daudet fait figurer Léon Bloy, en 1895, sous le nom de Robert Scipion dans *Les Kamchatka*, « livre où je suis traîné sur quelques fumiers », note Bloy dans *Le Mendiant ingrat*⁵. Mais en 1930, quand Bloy a atteint la notoriété, il lui consacre un article dans *La Revue universelle*. L. Daudet se garde d'y aborder les opinions politiques et les jugements de Bloy sur l'histoire de la France contemporaine, mais souligne son exécration du XIX^e siècle et la conspiration du silence dont il fut victime, sans signaler que les journaux royalistes y eurent leur part⁶.

1. *L'encyclopédie de l'Agora* cite aussi d'autres écrivains et journalistes : // agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Leon_Bloy. Léon Bloy publie *Le Salut par les juifs* en 1892 en réponse au livre d'Édouard Drumont, *La France juive*, 1886.

2. Jean GUITTON, *Réponse de M. Jean Guitton au discours de M. Pierre-Henri Simon*.

3. Voir Georges BERNANOS, « Dans l'amitié de Léon Bloy », *Essais et écrits de combat*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1968, p. 1233.

4. Voir Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Les Non-Conformistes des années trente*, Paris, Éd. du Seuil, 2001.

5. *Le Mendiant ingrat*, *Journal*, t. I, p. 150.

6. Voir Léon DAUDET, « Léon Bloy », *La Revue universelle*, n° 20, 1930.

L'influence de Bloy s'exerce aussi dans le courant chrétien démocrate, notamment avec la revue *Esprit* d'Emmanuel Mounier, qui évolue vers une gauche catholique fort éloignée des positions de Léon Bloy. Michel Winock mentionne la présence à *Esprit* de Michel Moré « disciple de Bloy, grand lecteur de Huysmans ¹ ». Mais au début des années 1930, *Esprit* exprime un désir de rupture entre « l'ordre chrétien et le désordre établi », un rejet du monde bourgeois qui le rapprochent de Léon Bloy, comme cette conclusion de Mounier qui évoque l'attente eschatologique de Bloy : « Il est grand temps que le scandale arrive ². » Une figure majeure du catholicisme social, Stanislas Fumet, publie, en 1935, *Mission de Léon Bloy* ³ ; il dirige, en 1937, *Temps présent*, puis, pendant l'Occupation, fonde dans la clandestinité des *Cahiers du Témoignage chrétien* auxquels collabore un autre admirateur de Bloy, Pierre Emmanuel.

Les écrivains d'une droite extrême, comme Lucien Rebatet, relisent Bloy pour son intolérance, la violence de son langage, ses tirades contre l'ordre bourgeois, la ploutocratie, le suffrage universel, le clergé rallié à la République, pour lesquelles ils placent Bloy dans leur lignée de pamphlétaires. Son nom se trouve souvent dans les pages web des groupes de cette mouvance qui lisent Bloy en l'amputant de sa fidélité indéfectible, quoique critique, au catholicisme et au pape.

Le 3 mai 1925, quand les amis de Bloy inaugurent une grande croix de granit sur sa tombe à Bourg-la-Reine, ils trouvent une gerbe de roses rouges barrée d'un ruban noir où se lit l'inscription : « Le groupe anarchiste de Bourg-la-Reine à Léon Bloy, le défenseur des pauvres ⁴. » Bloy anarchiste ? Autre lecture possible qui ne retient que sa révolte et fait abstraction de sa foi chrétienne, de son mysticisme, de sa soumission perpétuelle à la divine Providence et de son secret : « Une extraordinaire dilection pour les âmes, un amour qu'auraient pu comprendre les tendres hommes du Moyen Âge, qui étaient doux, comme il est doux, et qui aimaient les larmes comme il les aime ⁵. »

1. Michel WINOCK, « *Esprit* », *des intellectuels dans la cité, 1930-1950*, Paris, Éd. du Seuil, 1996.

2. Emmanuel MOUNIER, *Esprit*, n° 6, mai 1933, cité dans J.-L. LOUBET DEL BAYLE, p. 265.

3. Stanislas FUMET, *Mission de Léon Bloy*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935.

4. Joseph BOLLERY, *Léon Bloy, sa maturité, sa mort, du « Mendiant ingrat » à « La Porte des Humbles » 1895-1917*, Paris, Albin Michel, 1954, p. 407.

5. J. MARITAIN, « Le secret de Léon Bloy », cité dans LÉON BLOY, *Le Pèlerin de l'Absolu*, *Journal*, t. II, p. 306. Maritain se réfère à l'énergie déployée par Léon Bloy pour assurer les salut des âmes en s'efforçant de convertir ses connaissances au catholicisme et à une vie sacramentelle intense.

CONCLUSION

L'incohérence politique de Léon Bloy et son indifférence à cet égard montrent qu'il ne faut pas juger ses déclarations successives comme des engagements dans le champ politique empirique, mais comme une éthique et une esthétique : Bloy est un émigré de l'intérieur ne trouvant jamais durablement sa place dans un parti, une revue ou un domicile. Son passé révolutionnaire et son incapacité à s'incorporer au camp traditionaliste indiquent qu'il ne résiste pas à la Révolution, comme les conservateurs ou les réactionnaires, mais qu'il construit un bastion inexpugnable contre l'esprit bourgeois qu'il assimile à la philosophie des Lumières et à la Révolution. Ainsi s'inscrit-il dans la lignée des écrivains antimodernes dessinée par Alain Compagnon en transformant « une marginalité politique et un handicap idéologique en un atout esthétique¹ ».

JEAN-FRANÇOIS GALINIER-PALLEROLA,
historien.

1. Antoine COMPAGNON, *Les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005, p. 447.

XII

NIETZSCHE CONTRE L'INSTINCT DÉMOCRATIQUE

*« La démocratie moderne est la forme historique
de la décadence de l'État ¹. »*

Ce qui unifie la pensée de Nietzsche sans la réduire, ce n'est pas tel concept – la « volonté de puissance », le « surhomme », l'« éternel retour », etc. – mais c'est son esprit, et cet esprit n'est pas dans le contenu éclaté de l'œuvre, mais dans son aristocratismes, dans sa supériorité affichée vis-à-vis de toute forme de grégariation. Ce refus nietzschéen de toutes les manières populacières s'illustre singulièrement dans son rapport conflictuel aux idéaux de la Révolution française.

L'instinct démocratique, qui tente et obtient d'imposer à l'Occident sa domination, tourne autour d'une notion que cet instinct avance comme un dogme semblant aujourd'hui intangible et dont Nietzsche montre la problématique intrinsèque avant d'en démasquer l'origine psychologique. Ce « dogme » est celui de l'égalité. La question insoluble posée par la décision qui met l'égalité au principe est simple : « Problème de l'« égalité », alors que nous avons tous soif de distinction ; or on nous prescrit au contraire de nous appliquer les mêmes exigences qu'à autrui. C'est d'une telle stupidité, d'une si visible folie ! Mais elle est considérée comme une idée supérieure, on y perçoit à peine la contradiction rationnelle ². »

1. Friedrich NIETZSCHE, *Humain, trop humain (HTH)*, I, § 472.

2. ID., *La Volonté de puissance (VP)*, Livre I, § 459, éd. Würzbach, trad. Bianquis, Paris, Gallimard, coll. « Tel ». Afin de donner plus d'aisance au lecteur, nous

Est-ce à dire que l'ordre nietzschéen serait un ordre d'anarchie où chacun écraserait l'autre selon la force de ses arbitraires privilèges et le caprice institutionnellement reconnu d'une volonté de puissance débridable et débridée ? La question ne se pose pas en ces termes car, et c'est précisément le second point de la démonstration de Nietzsche, l'instance qui pose l'égalité au principe n'est pas autre chose qu'un instinct parmi les autres, une volonté de puissance qui entend l'emporter sur les autres et qui, à l'époque contemporaine et depuis la Révolution française, l'emporte effectivement. Il ne s'agit pas de s'indigner en imaginant que rien n'est possible en dehors du dogme de l'égalité, mais, pour Nietzsche, de reconnaître que ce dogme, qui est à la source de l'esprit démocratique déferlant sur l'Europe, est commandé à l'origine par une classe d'individus y reconnaissant ses propres intérêts, et tourné *de facto* contre d'autres formes d'individualités. Il n'y a pas de neutralité objective à la source de la notion d'égalité, mais un instinct très intéressé, dont la teneur nous sera délivrée par la question suivante : « Qui est-ce qui parle en cet "idéal" proclamé, qui impose sa puissance en cette idole moderne ? » « Ma réponse est celle-ci : c'est l'*instinct du troupeau* qui parle. Il veut être le maître : aussi dit-il : "Tu dois." Il veut n'accepter l'individu que dans l'intérêt du tout, pour le bien du tout, il hait ceux qui se séparent – il tourne contre eux la haine de tous les individus¹. » Goethe avait déjà noté l'antagonisme de fond entre la liberté et l'égalité : « Les législateurs ou les révolutionnaires qui promettent en même temps l'égalité et la liberté sont des illuminés ou des charlatans². »

Il ne s'agit donc pas de présupposer que l'égalité est indépassable sous prétexte qu'elle assurerait le bonheur du plus grand nombre ; au contraire, plaçant l'individu en contradiction avec sa singularité et niant de manière principielle cette singularité fondamentale, elle le met en porte-à-faux vis-à-vis de lui-même et crée une contradiction psychologique interne susceptible de produire un malaise général dans la civilisation. Poser l'égalité au principe, comme le fait l'instinct démocratique, « l'instinct du troupeau », qui exprime ainsi sa volonté de puissance, c'est asseoir une contradiction au gouvernement des sociétés humaines et enfoncer les personnes en des paradoxes internes qui les affaiblissent, ce en quoi précisément l'instinct démocratique atteint son but dicté par les faibles qui veulent soumettre les forts, but motivé pour Nietzsche

utilisons cette ancienne et célèbre édition des fragments posthumes au sein de laquelle il est plus facile au non-spécialiste de trouver ses repères.

1. *Ibid.*

2. GOETHE, *Maximes et Réflexions*, 121.

par les personnalités sans relief et incapables de donner à la vie des figures plastiques que la dynamique de cette dernière rend possible : les faibles affaiblissent les forts afin qu'en un concert généralisé d'appauvrissement des instincts supérieurs, tout finisse par leur ressembler. « On proteste au nom de la "dignité humaine" : mais c'est, pour parler plus simplement, cette vanité chérie qui regarde comme le sort le plus dur de n'être pas sur un pied d'égalité, d'être publiquement comptée pour inférieure¹. » À l'origine de l'instinct égalitaire, de sombres extrémités physio-psychologiques se bousculent : « *Réclamer* l'égalité des droits, comme le font les socialistes de la caste assujettie, n'est jamais l'émanation de la justice, mais de la convoitise. – Si l'on montre à la bête des morceaux de viande sanglante dans son voisinage, puis qu'on les retire, jusqu'à ce qu'enfin elle rugisse : pensez-vous que ce rugissement signifie Justice²? » Ce rugissement est celui que hurle une « morale » d'esclaves envieux de leur maître non pas pour établir un règne de justice mais pour prendre la place de ces derniers. « L'esprit d'injustice est également dans les âmes des non-possédants, ils ne sont pas meilleurs que les possédants et n'ont aucun privilège moral, car ils ont eu quelque part des ancêtres possédants³. »

Dans une optique nietzschéenne, il n'est nullement nécessaire de poser l'égalité comme principe de l'État pour obtenir un ordre juste : faire tourner la vie d'une société autour de l'ordre dicté par les faibles et l'instinct du troupeau crée une injustice vis-à-vis de tout ce qui est grand, fort, beau, supérieur⁴, et la civilisation finit par sombrer dans le règne de la masse qui ne produit plus rien et dont Nietzsche prédit l'avènement comme s'il avait vu notre époque. Si la société humaine était ordonnée autour d'un pôle strictement inégalitaire, elle n'en serait pas pour autant injuste, car si l'homme supérieur impose ses valeurs et non l'homme « du troupeau », si une forme supérieure de l'esprit ou de l'instinct prend les commandes, ce qui fait précisément sa supériorité est sa capacité à maîtriser les bas instincts (face auxquels le manque de discipline caractérise précisément pour Nietzsche l'homme populacier) et à répartir les forces autour d'une volonté supérieure dont il ne pourra par définition sortir aucune forme d'injustice. « Partout où il y a maîtrise, l'autorité est fondée », nous dit ainsi Goethe⁵. Mais l'égalité, règne de la faiblesse et des masses, est injuste envers la force qu'elle veut

1. *HTH*, I, § 457.

2. *Ibid.*, § 451.

3. *Ibid.*, § 452.

4. Voir *VP*, III, 699 : « Le droit égal pour tous – c'est la pire des injustices. »

5. GOETHE, *Maximes et Réflexions*, 1086.

niveler à sa sombre mesure, la supériorité aristocratique de l'esprit libre. L'esprit libre, aristocratique par essence, se caractérise par le règne en lui d'un puissant instinct ordonnateur qui tire sa supériorité des victoires qu'il obtient sur soi-même et du gouvernement qu'il sait opérer à l'endroit de ses basses tendances et de ses mesquineries potentielles grâce à l'usage habité d'une tradition supérieure d'art et de religion dont il aime l'imprégnation endosmotique comme celle d'une mère et d'une nourrice en qui il trouve sa sagesse¹. Cet esprit libre et aristocratique, cet esprit supérieur n'est jamais injuste envers ceux qui sont faibles, et ils sont très rares dans l'histoire, les rois sanguinaires, corrompus et tyranniques, les princes capables de s'abaisser dans leurs actions jusqu'aux horreurs commises par les foules ou les hommes du troupeau ; ils sont rares, les tyrans infâmes et les princes prévaricateurs, alors que les despotes et le totalitarisme, les phénomènes de massacre de masse liés à la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'une seule caste proclamant l'égalité au principe, sont exactement contemporains du triomphe des lumineuses idées des « Lumières » et de l'avènement de l'instinct démocratique dont les destinées sont, Nietzsche l'a bien montré, soit le nivellement esclavagiste de l'abrutissement maximal, soit le totalitarisme socialiste².

Hormis ce double destin catastrophique de la victoire démocratique en Europe (le totalitarisme d'un côté, l'avachissement général de l'autre), destin que Nietzsche prédit en des termes très clairs³, la mise au pinacle de l'égalité moderne n'a pas pour seule conséquence de provoquer l'importante injustice qui met la grandeur hors la loi et impose le nivellement en faisant de la médiocrité une règle inamissible et de la beauté une agression pour qui ne la comprend pas, elle fait également perdre le sens de ce qui pour Nietzsche demeure le fondement de toute pensée, de tout art, de toute culture : le *rang*. « Il est un mot qui résonne désagréablement dans une époque de "droits égaux pour tous" : c'est la hiérarchie⁴. » L'instinct démocratique déclare la guerre au rang, à la hiérarchie, les faibles veulent détruire ce qu'ils ne peuvent saisir, ce qui les humilie, alors qu'une person-

1. *HTH*, I, § 292.

2. *Ibid.*, § 473 : « Le socialisme est le frère cadet et fantasque du despotisme. [...] Il désire une plénitude de puissance de l'État telle que le despotisme seul n'a jamais eue, et même il dépasse tout ce que montre le passé, parce qu'il travaille à l'anéantissement formel de l'individu : c'est que celui-ci lui apparaît comme un luxe injustifié de la nature, qui doit être par lui corrigé en un organe utile à la communauté. [...] Sa rude voix se mêlera au cri de guerre : "Le plus d'État possible." »

3. Voir pour le premier cas, par exemple, *HTH*, I, § 473 ; pour le second, le célèbre chapitre sur « le dernier homme » dans le Prologue du *Zarathoustra*.

4. *VP*, III, § 701.

nalité forte, supérieure et aristocratique ne peut par définition n'être humiliée par rien et ne peut donc rien détruire, pas même les faibles avec l'existence desquels la puissance aristocratique compose lorsqu'elle est au pouvoir, existence qu'elle prend comme occasion d'une belle alchimie où le plomb devient de l'or, existence dont la lourdeur ne lui est pas occasion de mépris mais qu'elle ordonne au contraire pour obtenir le plus de bien et de beauté possibles. Cependant, le faible, qui se reconnaît si bien dans l'instinct du troupeau, car cet instinct lui est une manière d'accroître sa puissance décadente, veut détruire tout ce qui le dépasse, feindre de pouvoir rivaliser avec les esprits les plus brillants : « Terrible conséquence de l'«égalité» : finalement chacun se croit le droit de toucher à tous les problèmes. Tout sens du rang a disparu ¹. » Le décadent démocratique veut faire disparaître les hiérarchies et tout sens pour ce cosmos intellectuel ou social (malléable et offert à la noble ambition de qui le mérite) dans lequel il devient si manifeste qu'il n'est pas à la hauteur. Les hautes strates de la société hiérarchisée non démocratique n'ont jamais été fermées à quiconque et ils abondent, les hauts esprits et les grands génies de roture qui y sont entrés avec une facilité connue de tous, celle que leur offraient leurs mérites rapidement reconnus et appréciés : qu'il nous suffise de nommer à toute vitesse Bossuet, Molière ou Racine. Ce n'est qu'à l'époque démocratique que les grands esprits ont une endémique difficulté à trouver une place en un monde qui est construit tout exprès pour ne pas les accueillir (il y a d'inoubliables lignes de Baudelaire sur la question), ou pour ne les reconnaître qu'une fois passé le temps de leur pouvoir, c'est-à-dire le temps de leur vie, pour ne les reconnaître qu'une fois morts ; c'est à l'époque démocratique que des « poètes maudits », pauvres et méconnus, rejetés par une société catin apparaissent qui meurent phtisiques sous les mansardes ou que l'homme de génie doit se trouver un métier aux antipodes de son art et de ce qu'il est. « La démocratie européenne est avant tout un déchaînement de paresse, de lassitudes, de *faiblesses* ². »

« L'Europe est un monde qui s'effondre. La démocratie est une *forme décadente* de l'État ³. » Un État non décadent place à sa tête une force hégémonique dont la maîtrise de soi répand d'elle-même, sur ceux qui dépendent d'elle et sont placés sous son autorité, des libéralités et des bontés qui vont de soi. En un monde qui, pour Nietzsche, est celui de la lutte des volontés de puissance les unes

1. *Ibid.*, § 238.

2. *Ibid.*, § 256.

3. *Ibid.*, § 259.

contre les autres, autant préférer que la plus noble domine plutôt que celle qui, de toutes les forces de sa faiblesse, veut éliminer le grand homme : « Quoi d'étonnant ? Les petits n'ont souci que d'eux-mêmes, des petits ¹. » Les conséquences politiques du règne d'un grand homme ou de la rection des institutions politiques d'esprit – et non forcément de régime – aristocratique, qui permettent à l'excellence de faire loi ou référence, sont infiniment plus avantageuses (y compris pour le peuple qui ne subit pas ainsi, pour Nietzsche, l'injuste bassesse de dirigeants aux instincts aussi vulgaires qu'elle) que celles qui émanent de l'avènement au pouvoir de l'instinct démocratique égalitaire, et dont la plus tenace, car elle est à l'origine comme à la fin de cet instinct, est la médiocrité. « Ce qui me sépare des libres-penseurs, dit Nietzsche, c'est leur *appréciation des valeurs*, car tous sont démocrates et réclament des droits égaux pour tous, ils voient dans les formes de la société ancienne les causes des défauts et des déviations humaines, ils se vouent avec enthousiasme à la destruction de ces formes ; et, en attendant, il leur semble que ce qu'ils peuvent faire de plus humain, c'est d'amener tous les hommes à leur propre niveau de "liberté" intellectuelle. Bref, ils font malheureusement partie des "*niveleurs*", de cette sorte d'hommes qui me répugnent violemment à tous égards et que ma raison condamne. Même dans les choses de l'esprit, je veux la guerre et les conflits, je préférerais encore le despotisme le plus rigoureux (comme école de la souplesse d'esprit) à l'atmosphère humide et tiède d'un âge de "liberté de la presse" dans lequel l'esprit s'affadit, s'abêtit et se détend. Sur ce point je suis resté tel que j'étais, "intempestif", "inactuel"². » Nietzsche conclut : « Se garder de tomber dans la médiocrité. Plutôt la ruine³ ! »

Et précisément, la médiocrité, c'est la ruine, c'est l'injustice paroxystique, celle qui, pourrissant le sens même de la vocation humaine à se dépasser vers les formes de vie supérieures, effondre les individus sur eux-mêmes, les affadit, rend blet ce qui leur reste de force, les affaiblit toujours plus au point de les rendre malléables à merci et susceptibles de tomber entre les mains du premier qui, mesquin et vil, le cœur empli d'ambitions basses, voudra exercer sa tyrannie sur les masses ainsi constituées et les hypnotiser à sa guise. L'instinct démocratique produit un ordre où la ruine règne soit à l'état de grégarisation générale, dans l'attentat permanent qui est commis contre la grandeur, soit à l'état de totalitarisme, car la démocratie

1. *Ibid.*, § 702.

2. *Ibid.*, § 265.

3. *Ibid.*, § 266.

établit un relativisme théorique dont l'ampleur devient telle que ce qu'elle disait tenter de fuir, la loi du plus fort, s'instaure en elle : tout étant nivelé, tout rang et toute hiérarchie étant effacés, il ne demeure qu'un état d'anarchie des désirs individuels qui ont chacun, par l'égalité virant à l'isonomie, autant de valeurs les uns que les autres, si bien que se donne progressivement lieu un désordre au sein duquel le besoin d'autorité se fait sentir, et c'est alors que le plus fort parmi les faibles grégarisés, c'est-à-dire par définition le plus infâme, devient susceptible de l'emporter sur les autres et d'établir son propre règne. Au moment de la Révolution française, la démocratie voulait fuir la loi du plus fort, par jalousie, et à une époque où la force du fort était sa grandeur ; désormais la volonté de puissance qui triomphe au milieu de la friche anarchique qu'est la société démocratique moderne et qui impose sa perspective, n'est plus que celle d'un homme massifié et grégarisé ; *la loi du plus fort est inévitable, l'ère démocratique a simplement rendu infiniment plus médiocre et plus dangereux de vilénie le type d'individu singulier le plus fort susceptible de prendre le pouvoir en son sein*. Ce pourquoi Nietzsche peut proclamer ainsi que nous venons de le voir : plutôt la ruine que de tomber dans la médiocrité, car la médiocrité est une ruine productrice de destructions tellement spectaculaires que les dégâts causés par un souverain peu inspiré, par un potentat certes maladroit mais, en son absolutisme, exempt de médiocrité, seraient de toutes les façons un moindre mal. La capacité de nuisance du souverain démocratique, individu qui n'est autre que le concentré de la puissance ambitieuse et perverse de la masse dont il est l'homœomère, la capacité de nuisance du souverain démocratique dont l'ignorance haineuse est mise au pouvoir ou dont la soif aveugle, inférieure et sans envergure, prend le pouvoir pour faire évoluer le régime vers ce qu'il porte en soi, à savoir le totalitarisme soit sous sa forme autoritaire (fascisme, nazisme) soit sous la forme déliquescence (relativisme, médiocrétinisme) que nous connaissons, la capacité de nuisance du souverain démocratique, médiocre par essence et par instinct, est de fait incomparablement plus grande que celle du pire des princes non démocratiques.

C'est pourquoi, selon Nietzsche, les enjeux sont clairs : « Il faut que les *hommes supérieurs* déclarent la guerre à la masse. Partout les médiocres se rassemblent pour devenir les maîtres. Tout ce qui amollit, tout ce qui adoucit, tout ce qui favorise le "peuple" ou les valeurs "féminines" agit en faveur du suffrage universel, c'est-à-dire de la domination de l'homme vil¹. »

1. *Ibid.*, § 693.

La résolution nietzschéenne anti-démocratique est particulièrement déterminée, et c'est sans arrière-pensées que le *Zarathoustra* considère comme des hommes supérieurs les deux rois exilés et remplis de dégoûts pour la canaille¹. Zarathoustra témoigne de son admiration devant la sagesse de leur discours, devant ces deux rois qui disent : « Il n'y a pas de plus dur malheur sur terre dans tout le destin humain que de voir des puissants sur cette terre qui ne soient pas aussi les tout premiers quant à la valeur. Alors tout devient faux et oblique et monstrueux. Et quand de plus, ils sont les derniers des derniers et plus bétail qu'humains : alors le peuple croît et croît en valeur et enfin la vertu populacière se mettra à dire : "Voyez, je suis moi seule la vertu !" »². » La hiérarchophobie démocratique est dénoncée, son aversion pour les valeurs saines, sa propension à tout mélanger afin qu'au sein de l'indistinction générale plus rien ne puisse apparaître comme inférieur ou supérieur et que l'individualité médiocre puisse répandre son venin sans obstacle ni sans comparaison avec quoi que ce soit de supérieur qui pourrait de son ombre venir contrarier son existence minable ; sans respect pour rien, touillant en permanence dans la Babylone de sa congénitale et constituante confusion, la cacophilie médiocratique, comme Nietzsche le montre, se proclame indépassable centre d'influence : « C'est la populace qui règne. Mais la populace cela veut dire : méli-mélo. Le méli-mélo de la populace : tout y est, sens dessus dessous dans tout. [...] Personne ne sait plus rien vénérer³. » La confusion et l'indistinction des valeurs rendent possible à l'instinct démocrate la dévalorisation immédiate de toute supériorité qui viendrait l'humilier ou souligner son origine de faiblesse et de bassesse (comme le montre ce personnage du *Zarathoustra*, que Nietzsche appelle « le plus hideux de tous les hommes » et dont nous allons bientôt regarder le cas). L'amertume pleine de ressentiment propre à l'instinct démocratique sait émaner une atmosphère à la fois empruntée (« des médailles d'exposition pour les plus bêtes et les plus malins et pour tous ceux qui font du trafic avec le pouvoir⁴... ») et glacialement baveuse, tyranniquement affectueuse comme la langue de « chiens douceâtres et importuns⁵ ». L'entretien de Zarathoustra avec les deux rois en exil s'achève sur une adhésion de ces deux personnages à l'esprit guerrier de l'ermite, à cette guerre contre la

1. Voir Fr. NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra (Z)*, IV, « Entretiens avec les rois », p. 348.

2. *Z*, p. 349.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

fadeur et la tiédeur annihilatrices que l'ère démocratique ne cesse de favoriser.

Cette lutte contre l'instinct démocratique, inhérente à la pensée nietzschéenne, la conduit, nous le voyons, à se tenir loin des opinions bien relatives propres à l'idéologie de la Révolution française. Il est notamment un point auquel Nietzsche, qui n'a pourtant rien à prouver à personne en matière de « destruction », se montre particulièrement attaché : le « philosophe à coups de marteau » refuse catégoriquement cette « politique de la table rase » qui caractérise l'esprit de la Révolution française ; celui qui prêche l'avènement d'une humanité tellement nouvelle qu'elle sera proprement sur-humaine, celui qui annonce et souhaite de tout son cœur la venue du Surhomme, rejette tout aussi passionnément le refus du passé, de l'histoire et de la tradition ; Nietzsche refuse cette attitude de déni qui est celle de l'esprit de la Révolution pour lequel il faut faire immédiatement table rase de toute référence au passé. « Nous n'avons pas le droit d'anéantir [le passé] par décret ni d'en supprimer un seul morceau », est-il écrit dans *Humain, trop humain* qui fut initialement dédié à Voltaire¹... La tradition, l'histoire peuvent et doivent être investies pour Nietzsche d'une manière vivante, comme le montre la deuxième des *Considérations inactuelles*, et le moyen d'y parvenir est de faire corps avec cette tradition historique comme avec notre héritage et notre personnalité profonde, faire corps à tel point que ce qu'elle a de meilleur, son flot créateur même, se répercute et réfléchisse dans notre propre personnalité et nous donne ainsi la possibilité soit de refléter la grandeur telle qu'elle s'est exprimée, soit de nous l'approprier pour aller avec elle vers une autre et nouvelle forme d'expression de sa puissance intrinsèque. L'individualité supérieure de l'esprit libre se caractérise par la capacité d'offrir en soi à la puissance authentique la possibilité de s'exprimer en lui ouvrant toutes ses dimensions : « Il faut considérer comme le signe décisif de la grande culture qu'un homme possède assez de force et de souplesse pour être à la fois net et rigoureux dans la connaissance, et, en d'autres moments, capable de céder, pour ainsi dire, d'une centaine de pas, à la poésie, à la religion, à la métaphysique et d'en ressentir la puissance et la beauté². »

L'esprit des Lumières ne permet aucunement ce réinvestissement de l'individualité de et par la force créatrice de la tradition. Ainsi Nietzsche n'hésite-t-il pas, à l'encontre des images que ses

1. *HTH*, I, § 452.

2. *Ibid.*, § 278.

lecteurs superficiels transmettent de sa pensée, à réhabiliter l'individualité jésuite contre celle de l'homme des Lumières : « On parle de la malice et de l'art infâme des Jésuites, sans considérer quelle violence contre soi-même s'impose individuellement chaque jésuite, et que la pratique de vie aisée, prêchée par les manuels jésuites, doit s'appliquer non pas à eux, mais à la société laïque. Même on peut se demander si nous, les amis des "Lumières", dans une tactique et une organisation toutes semblables, nous ferions d'aussi bons instruments, aussi admirables de victoire sur soi-même, d'infatigabilité, de dévouement¹. » S'il ne s'agit certes pas pour Nietzsche de demeurer en arrière, il s'agit pourtant et cependant d'y revenir, et c'est une idée constante chez lui : « Celui qui présentement commence son développement en partant de sentiments religieux et continue à vivre plus longtemps peut-être par la suite dans la métaphysique et l'art [...], par cela même qu'il s'est tenu dans les domaines où l'ardeur et l'énergie sont déchaînées, où la puissance se précipite continuelle comme un courant volcanique d'une source invincible, [...] son pas est ailé, sa poitrine a appris à respirer plus tranquillement, plus longuement, plus constamment. Il n'a fait que reculer pour donner à son bond un espace suffisant : ainsi il peut y avoir dans ce recul quelque chose de terrible². » La grande tradition est la vraie force créatrice. C'est pourquoi « *un mouvement rétrograde* est nécessaire. [...] Sans un tel mouvement rétrograde, on se dépouillerait des meilleurs résultats de l'humanité jusqu'à nos jours³. »

Pour dépasser la tradition, ce qui signifie trouver de nouvelles formes d'expression à la hauteur de la perfection déjà déployée par celle-ci, il faut entrer en elle et se laisser pénétrer par elle. L'éducation à la tradition est en cela fondamentale. « Il faut avoir aimé la religion et l'art comme on aime une mère et une nourrice⁴. » Le penseur déplore qu'advienne avec le règne démocratique la fin des forces contenues dans le sentiment religieux et dans l'exercice de l'intelligence : « Le sentiment religieux a eu son temps et beau-

1. *Ibid.*, § 55. Contrairement à l'instinct démocratique, le christianisme, en proclamant l'égalité des hommes devant Dieu, ne nie pas leur singularité et chaque homme est voulu en cette singularité et ce qu'il a de meilleur, par Dieu même. C'est comme enfants de Dieu et non comme esclaves de leurs basses pulsions grégaires que les hommes sont égaux. En cela le christianisme fait naître chaque homme au sens de la hiérarchie et des supériorités, il engage à aller quérir l'égalité véritable par-delà toute forme de nivellement, en se dépassant soi-même vers une forme infiniment supérieure. Le christianisme apparaît ainsi comme une forme de vie ascendante.

2. *Ibid.*, § 273.

3. *Ibid.*, § 20.

4. *Ibid.*, § 292.

coup de très bonnes choses ne peuvent plus se produire, parce que de lui seul elles pouvaient se produire. [...] Et de même la supériorité de l'intelligence a peut-être été réservée à un seul âge de l'humanité¹. » L'attachement aux supériorités déployées par l'histoire est déterminant pour le développement de l'individualité libre, et il y a intrinsèquement à cet égard « inutilité et danger de tous les changements brusques² ». L'éradication aveugle des conceptualités traditionnelles, opérée par les idéologues de la Révolution afin d'établir le règne démocratique c'est-à-dire de confondre bien-être libertarien et accomplissement de la personnalité, ou liberté et écroulement sur soi, entraîne un considérable inconvénient, celui de ne plus permettre la concentration suffisante de l'énergie, de sorte que soient produites des institutions durables ou érigés des monuments en vue d'une éternité³. Parce qu'il confond bonheur et bien-être et parce qu'il vise par essence à faire dominer la nullité, tout ce qui sort, pour Nietzsche, du règne démocratique ne peut par définition qu'être médiocre et ne donner lieu à aucun génie. Il n'y a pas de génie dans la démocratie moderne ; les derniers génies étaient nourris à la tradition et n'étaient pas les hommes de cette nomenclature.

L'esprit de la Révolution française contient en lui-même une aberration de fond, et, selon les mots de Nietzsche, « une illusion dans la théorie de la révolution » : « Il est des rêveurs politiques et sociaux qui dépensent du feu et de l'éloquence à réclamer un bouleversement de tous les ordres, dans la croyance qu'aussitôt le plus superbe temple d'une telle humanité s'élèverait, pour ainsi dire, de lui-même. [...] Malheureusement, on sait par des expériences historiques que tout bouleversement de ce genre ressuscite à nouveau les énergies les plus sauvages, les horreurs et les excès des âges reculés : que par conséquent un bouleversement peut bien être une source de force dans une humanité exténuée, mais ne peut jamais servir d'ordonnateur, d'architecte, d'artiste, de perfecteur de la nature humaine⁴. » La théorie nietzschéenne est transparente : même dans la perspective révolutionnaire qui est celle de 1789 et

1. *Ibid.*, § 234.

2. *Ibid.*, § 464.

3. *Ibid.*, § 22 : « Un désavantage essentiel qu'emporte avec soi la disparition de vues métaphysiques consiste en ce que l'individu restreint trop son regard à sa courte existence et ne ressent plus de fortes impulsions à travailler à des institutions durables, établies pour des siècles ; il veut cueillir lui-même les fruits de l'arbre qu'il plante, et partant il ne plante plus ces arbres qui exigent un soin régulier durant des siècles et qui sont destinés à couvrir de leur ombre de longues suites de générations. »

4. *Ibid.*, § 463.

qui, pratiquant la politique de la table rase, refuse de plus en plus explicitement toute référence au passé, le retour au passé est inévitable, mais ce retour au passé, lorsqu'il n'est pas assumé, l'est à la faveur de la zone sombre de l'être humain, de ce qui dort au fond de toute individualité et au fond de tout passé, à la faveur de ce qui gît au cœur de l'humanité livrée à sa bassesse et que tentent de masquer les déclarations de droits qui mettent en avant la prétendue bonté de la race humaine – à la faveur de la sauvagerie et de la barbarie des époques les plus primitives. À force de vouloir fuir la tradition, à force de refuser d'y voir et épouser les grandeurs afin de se laisser investir par la belle puissance, lissée par les siècles, qui s'y donne cours, on finit comme les révolutionnaires de 1789 par retrouver, quoi qu'il arrive, une forme de passé, dans leur cas le passé le plus noir et le plus opaque, celui qui, de viols d'innocentes en cannibalisme, d'ambulantes expositions de bustes sanguinolents en brandissements de gonades, exprime au nom des « droits de l'homme » les instincts les plus immondes. À cette dimension-là, qui, inhérente à la Révolution française, répugnera évidemment à tout le monde, et surtout, comme nous pouvons l'imaginer, à certains de ces historiens qui, assurément par pudeur ou par respectable crainte de trop émouvoir, en parlent le moins, à cette dimension-là que l'on finit par rencontrer lorsque l'on choisit de refuser le passé et qu'on le retrouve alors sous cette forme pour avoir trop fui la possibilité de retenir les grandeurs d'une noble, puissante et millénaire tradition, Nietzsche oppose avec une sagesse élémentaire le passé des artistes et des ordonnateurs véritables dont intégrer la veine permet d'ouvrir un espace créatif à l'avenir, tandis que l'esprit de la table rase, après avoir créé le totalitarisme en répandant terreur et barbarie, se perd dans un autre totalitarisme, cette médiocrité insatiable et infatuée en quoi s'adule, se déroule et se consume l'instinct démocratique qui ne produit plus rien de grand ni de mémorable. La tradition est vivante ; ceux qui ne le comprennent pas produisent la mort ; et la vie doit pour Nietzsche, comme la sienne le montre, être traditionnelle pour être créatrice.

L'athée grégaire se situe aux antipodes de la pensée nietzschéenne ; l'athée grégaire, c'est celui qui périt, démocratique et laïc, de ne pas avoir de Dieu, celui qui par faiblesse ne peut avoir de Dieu, celui qui ne sait pas avoir la force de déposer sa propre bassesse et d'obéir à ce qui est supérieur, celui qui ne sait plus vénérer. Cet homme, Nietzsche l'appelle « l'être humain le plus laid », celui qui prétend punir Dieu d'être le suprême témoin de sa faiblesse, cette faiblesse dont il est entendu que cet homme ne veut en aucun cas se débarrasser, lui qui établit le règne démocratique et

laïc, ennemi de la religion, pour conserver précisément toutes ses laideurs. « Je te reconnais bien, dit Zarathoustra d'une voix d'airain, tu es le meurtrier de Dieu ! Laisse-moi partir. Tu ne supportas pas celui qui te vit, – toujours et qui du regard te traverse de part en part, toi l'homme le plus hideux ¹. » L'instinct démocratique ne peut supporter le regard qu'une instance supérieure peut poser sur les bassesses que la démocratie est précisément faite pour institutionnaliser, les instincts misérables, hédonistes, vautrés et anti-créateurs. L'instinct démocratique veut tuer Dieu pour rendre possible le développement des métastases individualistes et jouisseuses en qui meurt toute grandeur. L'existence de Dieu est insupportable et intolérable au médiocre qui invente l'athéisme et la laïcité, soit l'indifférence individuelle et l'athéisme d'État, pour s'épargner comme il peut la confrontation, pourtant inévitable, avec la grandeur qui le dépasse. Ainsi parle de Dieu le plus hideux des hommes : « Lui, il Lui fallait mourir : il voyait avec des yeux qui voyaient tout, il voyait les profondeurs et les fonds des hommes, toute leur ignominie et toute leur laideur. Il se faufilait jusque dans mes recoins les plus malpropres. Je voulais avoir ma vengeance contre un tel témoin, ou ne vivre pas ². » Le plus laid des hommes veut tuer Dieu car il ne supporte pas qu'on puisse voir sa faiblesse dont il institutionnalise le règne ; il y a un meurtre démocratique de Dieu, celui que commande l'instinct grégaire pour conserver sa veule domination et éteindre l'influence de tout témoignage à l'encontre de son inhérente nullité.

Quant à l'État, sa forme, pourvu qu'elle ne soit pas démocratique au sens des desseins de la Révolution française, importe moins pour Nietzsche que la durée de ses traditions ; c'est en cette durée en effet que l'instinct créateur – c'est-à-dire le contre-instinct démocratique – trouve le meilleur moyen d'alimenter son propre élan : « En ce qui concerne l'État, Machiavel dit que “la forme des gouvernements est de fort peu d'importance, quoique des gens à demi cultivés pensent autrement. Le but principal de l'art de la politique devrait être la *durée*, qui l'emporte sur toute autre qualité, étant de beaucoup plus précieuse que la liberté.” ³ Ce n'est que dans une grande durée sûrement fondée et assurée qu'une constante évolution et une inoculation ennoblissante sont en somme possibles ⁴. » La liberté, si elle n'est pour l'individu qu'un moyen de se couper de l'excellence,

1. Z, p. 374.

2. *Ibid.*, p. 377.

3. Souvenir du *Discours sur la première Décade de Tite-Live* (I, II).

4. *HTH*, I, § 224.

l'enfonce dans sa faiblesse et le prive à terme précisément et par le fait même de toute liberté ; alors que la durée, lorsqu'elle est significative et par le fait de sa viabilité, prouve l'inhérente bonté d'une institution politique, et le problème de la liberté devient en effet secondaire puisqu'il est évident qu'une liberté fixée sur son bien c'est-à-dire pour Nietzsche sur son épanouissement ou son accroissement, sur ce qui la rend créatrice et l'ennoblit, ne peut cesser d'exister, bien au contraire. La durée est en ce sens plus précieuse que la liberté car elle la conserve ; mieux : pour Nietzsche, elle la fait être. Et, à la question : « Quel est le meilleur gouvernement ? », Nietzsche répondrait avec Goethe : « celui qui nous apprend à nous gouverner nous-mêmes¹ ».

Malheureusement, l'instinct démocratique propre à la Révolution française pervertit intégralement cette vérité dictée par la raison et la sagesse, et une fausse idée de la liberté, une crispation égotique recroquevillée sur la partie de l'individu qui fait le moins de lui un individu au véritable sens de ce mot, c'est-à-dire un être noble et capable d'unifier la force d'un grand désir autour de l'organisation orchestrée par une intense puissance plastique interne, la zone la moins noble de l'individu, la région libertarienne et non celle de la liberté, celle pour Nietzsche de la populacerie des instincts désassemblés et erratiques et non celle de la volonté de puissance à l'œuvre dans le raffinement, un avachissement sur l'anarchie des instincts grégaires produit les idéaux démocratiques modernes et s'empare faussement, pesamment, sans comprendre à quel point il le limite, du thème de la liberté : « Ils *veulent* dorénavant être les artisans de leur bonheur et de leur malheur ; et ce sentiment de disposer d'eux-mêmes, l'orgueil des cinq ou six idées que leur tête renferme et met au jour leur rend en effet la vie si agréable qu'ils supportent volontiers les conséquences fatales de leur étroitesse d'esprit²... »

À cette stupidité théorisée la politique s'adapte et la démagogie devient progressivement le seul moyen, archidécadent, d'exercer cette belle science du politique que Platon a pu appeler un jour « l'art royal ». L'homme politique devient le reflet de la populace dont il tente de recueillir les suffrages afin de parvenir à son ambition, bien plus qu'il ne tente d'imprimer la marque de sa propre individualité ou de sa propre maîtrise, comme un vrai créateur, au chaos qui se présente devant lui. Dans l'Europe moderne, la populace est partout, à la base comme au sommet de l'ordre qu'elle se constitue

1. GOETHE, *Maximes et réflexions*, 99.

2. *HTH*, I, § 438.

et le temps des grands hommes passe à mesure que l'instinct démocratique établit ses quartiers : « Le caractère démagogique et le dessein d'agir sur les masses actuellement sont communs à tous les partis politiques ; tous sont dans la nécessité, en vue dudit dessein, de transformer leurs principes en grandes niaiseries à la fresque et de les peindre sur les murailles. C'est chose où il n'y a plus rien à changer, et même il est superflu de lever seulement un doigt là contre ; car en cette matière s'applique le mot de Voltaire : *Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu*¹. »

Dans ce contexte, la politique devient elle-même une activité suspecte et indigne d'un esprit aristocratique, et il y a forte nécessité pour ce dernier de s'extraire de ce jeu de la masse avec elle-même, de la politique moderne en général, qui n'est plus rien que l'écroulement progressif où la populace et les pauvres hommes gonflés de vanité creuse qu'elle se choisit pour refléter son envahissant néant se rejoignent afin de copuler au sein d'un même abîme de niaiserie décomplexée. Usant des armes et du langage vérolés employés par l'instinct démocratique, Nietzsche réclame avec ironie, au nom du droit idiosyncrasique qui s'installe, un droit à la liberté pour le grand homme dont le règne démocratique chasse l'influence pour longtemps : s'il est vrai en effet que chacun a droit à la liberté, alors, que certains, les individus authentiques, les individus de force belle et de noble volonté de puissance, aient logiquement droit de conserver et de vivre en la vraie liberté des aristocrates de l'esprit, de l'art et de la pensée. S'il est vrai qu'est advenu le règne de la « liberté » au sens du « droit égal pour tous », alors, que les peu nombreux dont l'influence de grandeur a cessé aient le droit de ne pas entrer dans ce jeu de décadence ; s'il est vrai que la « liberté » règne, alors, conclut Nietzsche avec un sourire, « il faut plus que jamais qu'il soit permis à quelques-uns de se retirer de la politique et de marcher un peu de côté : c'est où les pousse, eux aussi, le désir de disposer d'eux-mêmes, et il peut y avoir aussi une petite fierté à se taire quand trop ou seulement beaucoup parlent. Puis on doit pardonner à ces quelques-uns, s'ils ne prennent pas au sérieux le bonheur du grand nombre, que l'on entende par là des peuples ou des classes dans un peuple, et se permettent çà et là une grimace ironique ; car leur sérieux est ailleurs, leur bonheur est une autre conception, leur but ne se laisse pas saisir par toute main grossière, qui n'a que cinq doigts². » L'homme supérieur a le droit de s'extraire du tissu démo-

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

cratique. Le droit d'extraction est même désormais pour Nietzsche un devoir en toutes circonstances.

Si le droit d'extraction est malaisément reconnu à l'homme supérieur, comme lorsqu'on culpabilise un homme de ne pas aller voter et que le système devient à ce point tyrannique qu'il montre bien qu'il n'y a pas démocratie mais plus fondamentalement démocratisme idéologique, si ce droit d'extraction lui est malaisément reconnu, il devient alors d'autant plus manifeste que les idéaux prétendument désintéressés proclamés par les républicains et démocrates lorsqu'ils prononcent leurs éloges convenus sur la « liberté », le « droit », l'« égalité », etc., sont en réalité le masque d'un instinct caché qui, depuis le départ, tente de triompher d'un ennemi dont le resurgissement l'irrite et que l'idéologie ne maîtrise pas. L'instinct démocratique, qui impose le démocratisme, n'est pas un idéal désintéressé, bien au contraire ; il est commandé par le bas intérêt que les médiocres ont au nivellement : « *Et redisons-le.* – Opinions publiques – veuleries privées¹. » L'instinct démocratique, étant depuis toujours celui du grégaire dirigé contre la grandeur et la noblesse de l'esprit libre à la créativité conquérante, ne supporte pas le spectacle de ce qui lui résiste, et le désintéressement philanthropique et tolérant qu'il professe² possède de radicales limites, celles que la grandeur lui oppose, grandeur que l'instinct d'extraction propre à l'esprit supérieur véhicule évidemment comme un détachement vis-à-vis des valeurs grégaires qui sont à la base de l'instinct du troupeau.

Comme toute volonté de puissance, l'instinct démocratique combat son ennemi, à ceci près que cette volonté possède le caractère insidieux de se proclamer un caractère d'universalité et de faire croire, ce à quoi elle est progressivement parvenue, que rien n'est possible en dehors d'elle. Loin de cette glu bon marché à laquelle se laissent attraper ceux qui y ont intérêt ou qui ne voient plus où ils posent les pieds, une poignée de solitaires que ne gagne pas l'épuisement général vivent ailleurs que dans ce référentiel où l'illusion de la base fornique avec les vices des faux sommets. Ils sont pleins d'une force inconnue à leurs contemporains : « Enfin il vient un moment où ils sortent de leur solitude taciturne et essaient encore une fois la force de leurs poumons : c'est qu'alors ils s'appellent comme des égarés dans une forêt, pour se faire connaître les uns

1. *HTH*, I, § 482.

2. *Ibid.*, § 359 : « On a besoin, pour gagner beaucoup de personnes à une cause, que de donner à cette cause le vernis de la philanthropie, de la noblesse, de la bienfaisance, du sacrifice – et à quelle cause ne peut-on pas le donner ! – C'est le bonbon et la friandise de *leurs* âmes. »

des autres et s'encourager réciproquement ; dans ces cris d'appel, il est vrai qu'on entend bien des choses qui sonnent mal aux oreilles auxquelles ils ne sont pas destinés¹. » Cette communion des solitaires qui associent leur force sans rechercher l'association, mais seulement parce que la beauté va à la beauté, est une république secrète des forts, une aristocratie spirituelle. Pleine d'une vigilance inconnue, qu'elle profère parfois et parfois comme malgré elle aux oreilles des ignorants, peu lui importe d'être comprise : elle vit chez Nietzsche pour dire à la vie ce qu'elle est et refléter la noblesse exigée par sa force créatrice.

Le solitaire nietzschéen vit ainsi la liberté hors du règne démocratique. Il y a exigence à ne pas se commettre avec ce règne pour que le mot « liberté » garde encore un sens. Si l'aristocrate, l'esprit libre, se commet avec le monde, c'est pour en extraire les moyens de subsistance et mieux s'extraire ainsi de toute dépendance à son égard. « Les hommes d'esprit libre, vivant uniquement pour la connaissance, auront bientôt atteint leur but extérieur, leur situation définitive à l'égard de la société et de l'État, et par exemple se déclareront volontiers satisfaits d'un petit emploi ou d'une fortune qui suffit juste à leur existence, car ils s'arrangeront pour vivre de manière qu'un grand changement dans la fortune publique, et même une révolution de l'ordre politique, ne soit pas en même temps la ruine de leur vie². » L'esprit libre dispose de l'ordre établi afin que ce dernier ne dispose pas de lui ; il garde discrétion extérieure tandis que sa vie intérieure est d'une richesse inconnue dont il lui importe peu qu'elle sorte véritablement de cet anonymat. Il crée, il délivre la liberté du vouloir qui est en lui, il donne, et peu lui chaut que les perles tombent ou non que les perles tombent d'un ciel inconnu tandis qu'en dépit de tout ils préfèrent se délecter de leurs caroubes. L'esprit libre laisse la force créatrice de la vie s'exprimer en lui à travers la noblesse, inconnue de tout démocrate, qu'il sait imprimer à son existence et à son travail. « Il y a dans sa manière de vivre et de penser un *héroïsme raffiné*, qui a honte de s'offrir à la vénération des masses, comme fait son frère plus grossier, et qui suit silencieusement sa route par le monde et hors du monde. Quelques labyrinthes qu'il traverse, entre quelques rochers que son cours soit resserré momentanément – dès qu'il arrive à la lumière, il va son chemin dans la clarté, facilement et presque sans bruit, et laisse les rayons du soleil jouer jusqu'en son fond³. »

1. *Ibid.*, § 438.

2. *Ibid.*, § 291.

3. *Ibid.*

L'un des traits fondamentaux de cet aristocrate qu'est l'individu contre-démocratique nietzschéen est une caractéristique particulièrement paradoxale : sa capacité à souffrir et, conséquence, à obéir, deux vertus que Nietzsche attribue en premier lieu non pas au bas peuple opprimé, image à laquelle la propagande et « la jouissance de puer à la Zola¹ » nous ont faussement accoutumés, mais à la classe des oisifs. Ces oisifs ne sont pas seulement les esprits libres que Nietzsche met en avant, mais aussi et par exemple les aristocrates de la noblesse féodale. L'aristocratie de l'esprit, celle des grands artistes qui ne se contentent pas des souffrances de bas étage comme les névroses nombrilico-sexualisantes illustrées par la « littérature » contemporaine mais qui se donnent des tâches dont la hauteur engendre une souffrance cosmique chez qui possède en soi la capacité de se surmonter soi-même afin d'aller vers le but, l'aristocratie de l'esprit est une existence de discipline et d'ascèse ; les chefs-d'œuvre naissent souvent dans la douleur d'un exigeant labeur. Quant à l'aristocratie politique, dont la mythologie républicaine et démocratique a réduit l'image selon ses intérêts propres et sa soif de domination à celle d'une caste de rois fainéants, elle est en réalité et historiquement, nous dit Nietzsche, « la plus capable de souffrance, la plus souffrante : son contentement de l'existence est moindre, sa tâche plus grande² ». Ces pensées sont évidemment imperméables à une personne chez qui dominent les instincts de troupeau, mais la charge de sens qui pèse sur l'existence d'un noble chez qui des responsabilités réelles et investissant toute la personne contrebalancent une « oisiveté » qui n'est que d'apparence, est cause de souffrances que peu d'hommes du peuple seraient capables de supporter ; et si la tâche incombait à ces derniers, ils ne la vivraient pas avec la magistrale, virile et digne équanimité du seigneur féodal ou du Grand Connétable, mais s'en servirait au contraire pour commettre des injustices en leur faveur et satisfaire de petits intérêts.

La capacité d'obéir, d'obéir non pas seulement à une instance reconnue supérieure même si on a, à son endroit, le sentiment subjectif et parfois erroné de l'arbitraire³, c'est-à-dire de se soumettre par discipline envers l'ordre que l'on juge supérieur ou de toute façon préférable à l'erratique des pulsions individuelles vaines quand elles ne sont pas régies par le gouvernement d'une forte volonté ; mais d'obéir aussi à soi-même, c'est-à-dire à la supé-

1. Fr. NIETZSCHE, *Crépuscule des idoles*, « Divagations d'un inactuel », § 1.

2. *HTH*, I, 439.

3. Ce qui fait de l'obéissance un signe encore plus impressionnant de maîtrise de soi et donc de puissance de la volonté.

riorité, si elle existe, d'un noble et puissant instinct directeur autour duquel s'ordonne le chaos que l'on porte en soi, cette capacité d'obéir est la marque d'un esprit supérieur qu'on ne trouve guère, pour Nietzsche, dans la populace, à qui « il manque la noble attitude dans l'obéissance qui est un legs des conditions féodales et qui dans le climat de notre civilisation ne veut plus s'accroître ¹ ».

À cette obéissance, signe de la force, la démocratie moderne substitue l'abrutissement, l'hypnose, celle du « dernier homme » que le *Zarathoustra* nous montre clignant des yeux tant il a de mal à s'éveiller à la vérité de sa situation. Le but de l'État démocratique moderne est de réaliser ce que veut l'instinct démocratique et de l'imposer à tous, y compris à ceux qui ne l'auraient pas choisi si toutefois liberté leur avait été laissée en cette époque de despotisme ; et ce que veut l'instinct démocratique c'est le triomphe de la faiblesse contre la force créatrice, c'est-à-dire l'établissement d'un règne d'avachissement sur les pulsions les plus basses à partir de la base théorique et pratique constituée par le nivellement égalitaire. Cet ordre n'est pas seulement interne à un État, nous dit Nietzsche, mais s'étend au continent entier : « Un État se propose ainsi l'obscurcissement de millions de cerveaux chez un autre État, pour tirer son avantage de cet obscurcissement. C'est la même tendance d'esprit qui prête un appui à l'établissement dans l'État voisin de la forme républicaine – *le désordre organisé*, comme dit Mérimée – pour l'unique raison qu'elle admet que cette forme de gouvernement rend le peuple plus faible, plus divisé et moins propre à la guerre ². »

L'univers politique n'est pas un monde angélique, c'est celui où la volonté de puissance s'exprime à ses degrés les plus spectaculairement vils ; il y a cependant pour Nietzsche une différence considérable entre les souverains d'« Ancien Régime » dont l'abnégation politique est connue de tout homme de bonne volonté, et l'intéressement corrompu des petits maquignons électoralistes que le peuple se choisit et qui ne triomphent que pour laisser libre cours à des ambitions dignes des plus sordides de celles qui habitent, inavouables, les cœurs de ceux qui les ont élus pour se reconnaître en leurs vices autant qu'en ces vertus feintes dont chacun sait qu'elles ne s'étalent que verbalement et à des fins démagogiques ou psychologiques, de sorte à alimenter quelques hypocrites prurits de bonne conscience. Quand on devient roi par primogéniture, on ne choisit rien, et on donne sa vie à l'État ; quand on choisit de donner sa vie

1. *Ibid.*, § 440.

2. *Ibid.*, § 453.

à la conquête du pouvoir, quand le pouvoir est objet de conquête démocratique, il est par principe impossible qu'on exerce ce pouvoir avec esprit de sacrifice une fois parvenu au but, mais on laisse au contraire libre cours à l'hédonisme radical, calculateur, fanatique et, en un sens, ascétique, qui vous a lancé transcendentalement en une telle course. On ne court pas au pouvoir pour exercer la justice mais pour jouir impunément du pouvoir et de l'exercice du pouvoir si durement conquis. Si l'on veut exercer la justice, nul besoin de conquérir le pouvoir ; si l'on veut le pouvoir, c'est à d'autres fins que l'exercice de la justice ; ce pourquoi il est plus raisonnable d'être en un État où le pouvoir n'est pas objet de désir mais d'héritage. La description nietzschéenne de la psychologie de l'homme d'État est saisissante : là où le souverain d'Ancien Régime était contraint par la hauteur du but spirituel supérieur en qui la volonté de puissance et celle de son peuple entier s'accroissaient, le potentat contemporain est esclave de ses instincts populaciers en qui une force de faiblesse est à l'œuvre, et sans l'intensité pathologique desquels il ne serait pas parvenu aux fins de ses ambitions ; il impose ainsi la tyrannie de son propre esclavage à un peuple d'esclaves livrés à la servilité d'une volonté décadente en qui la vie créatrice et la volonté de se dépasser vers les hauteurs sont éteintes.

Il y a pour Nietzsche une contradiction de principe entre le génie et l'État « idéal » que proclame la modernité démocratique. L'État a pour essence l'organisation des rapports entre les individus afin d'établir leur sécurité, mais il a également pour rôle fondamental de permettre sur cette base un accroissement de l'humanité vers des buts ultimes. Ces deux caractères sont inextricablement liés. Or, la revendication démocratique au bien-être absolu pour tous crée une contradiction dans la définition de l'État en supprimant le second aspect de celle-ci, coupant l'humanité de sa vocation à l'accroissement et au dépassement de soi, c'est-à-dire, pour Nietzsche, de sa liberté. Si bien que si ce prétendu « État parfait » était atteint, « le bien-être détruirait le terrain d'où naissent la grande intelligence et généralement l'individualité puissante : je veux dire la forte énergie. L'humanité serait devenue trop lasse, une fois cet État réalisé, pour pouvoir produire encore le génie¹. » Et dans ce cas, les fins fondamentales de l'État, dont l'organisation des individus en société sécurisée n'est qu'un aspect nécessaire mais non terminal, disparaîtront : « l'État parfait » prôné par l'instinct démocratique est en réalité une dissolution de la force individuelle vers les désirs supérieurs, et une destruction de l'État lui-même qui se

1. *Ibid.*, § 235.

définit essentiellement non pas seulement par la sécurité et le bien-être mais également par l'acheminement et la croissance de l'humain : « L'État est une habile organisation pour la protection des individus les uns contre les autres : si l'on exagère son ennoblissement, il arrivera enfin que l'individu sera par lui affaibli, voire dissous – qu'ainsi le but original de l'État sera anéanti de la façon la plus radicale¹. »

L'instinct démocratique met l'État en contradiction avec lui-même et le mène à sa désagrégation, une désagrégation non pas par le haut, non pas par dépassement de ses obsolescences et raideurs, et par retour, comme le suggèrent certains extraits nietzschéens², au caractère autocéphale et autodéterminé de certaines formes de sociétés capables de produire des cultures et des traditions suffisamment supérieures pour se passer de sa présence régulatrice, mais une désagrégation par extinction des individualités et par effondrement de ces dernières en des figures de personnalité tellement appauvries que le désir n'habite plus en elles et que le nihilisme passif, une sorte de bouddhisme anhistorique à l'occidentale, se charge de les domestiquer sans qu'aucune intervention ait à avoir lieu parmi cette planétaire tribu d'esclaves sans relief, sans révoltes, sans créativité, sans ressources et sans âme que sont les « derniers hommes ».

Dans son *Zarathoustra*, Nietzsche fait une description prophétique du « dernier homme », en qui il ne sera pas bien difficile à nombre de nos contemporains de reconnaître leurs traits et portrait. Cette description du règne démocratique accompli est saisissante : « Malheur, voici venir le temps de l'homme le plus méprisable, qui ne peut plus se mépriser lui-même. [...] La terre alors sera devenue petite et le dernier homme y sautillera qui rend toute chose petite. Son espèce est indestructible, comme le puceron des bois ; le

1. *Ibid.*

2. Voir Z, I, « De la nouvelle idole », p. 64 : « Chaque peuple parle sa langue [...]. Il se l'est inventée dans les coutumes et le droit. » Il y a d'abord la volonté d'un peuple, créatrice de valeur, et l'État démocratique, qui parle au nom du peuple dont il usurpe la voix, dérobe les coutumes issues de cette volonté créatrice. « Ce qu'il possède, dit Nietzsche, il l'a volé » (*ibid.*). En fait, cette usurpation est une volonté de mort, elle veut la mort de traditions créatrices dont elle vole la voix ; l'État démocratique, qui n'est pas forcément d'abord une démocratie mais le devient par la force de décadence de son instinct, usurpe les œuvres et invente la « Culture » : « Regardez-les-moi, ces superflus, ils volent les œuvres des inventeurs et les trésors des sages : leur vol, ils l'appellent Culture » (p. 65). Le but de ce rapt est de tuer la tradition en faisant semblant de l'assumer, de tuer la chaleur de la force par l'imposition des froideurs de la faiblesse. C'est quand finit cet État, ce « monstre froid », que commence l'homme : là commence ou recommence la force créatrice de la vie, « là commence le chant de ce qui est nécessaire, la mélodie unique et irremplaçable » (p. 66). Là où cesse cet État, là commencent « l'arc-en-ciel et les ponts du surhumain » (p. 67).

dernier homme, c'est lui qui vivra le plus longtemps. "Nous avons inventé le bonheur", disent les derniers humains et ils clignent des yeux. Ils ont quitté les contrées où il est dur de vivre : car l'on a besoin de chaleur. On aime encore le voisin et l'on se frotte à lui, car l'on a besoin de chaleur. [...] Un peu de poison par-ci par-là : cela donne des rêves agréables. Et beaucoup de poison, pour finir : cela donne une mort agréable. On travaille encore car le travail est un divertissement. Mais on prend soin que le divertissement ne soit pas trop fatigant¹. » Nous reconnaissons sans peine tant des symptômes où agonise le monde contemporain : l'homme qui ne se méprise plus mais s'adule en un humanisme béat qui va jusqu'à racler les degrés les plus impudiques de sa sexualité et croit pouvoir y trouver l'interminable source d'une productivité artistique pourtant toujours plus inexistante ; la planétarisation du monde où d'un point à l'autre l'instinct démocratique opère ses percées et attaque avec ses faux bons sentiments ce qu'il considère comme de dernières et insensées poches de résistance ; la prétention d'avoir trouvé le seul bonheur possible et de devoir y attirer la terre entière, la prétention d'un colonialisme centripète qui, à rebours, fait venir le monde entier sur ses terres géographiques afin que chacun jouisse de cette référence auto-proclamée ultime ; le besoin égoïste que chaque individu possède de meubler sa pauvre existence d'une présence affective au sein de laquelle autrui n'apparaît que comme simple instrument de chaleur humaine mais jamais dans sa singulière unicité, autrui dont on se sépare brutalement dès que l'on a l'impression que sa sève n'alimente plus les branchages infructueux de notre plaisir égocentré ; l'usage des poisons et drogues divers, de ces stupéfiants artifices en qui l'on éteint volontairement toute manifestation intérieure de cette veine fondamentale qui viendrait en nous réclamer ses droits à l'honneur qui lui est dû et dont assumer l'exigence ferait voler en éclats l'ordre médiocratique patiemment tissé par l'instinct démocratique pour engendrer le dernier homme ; la relation conflictuelle au travail considéré comme un droit fondamental mais chômé dès que l'occasion se présente, afin d'aller passer à l'usage des stupéfiants modernes et des divertissements creux, improductifs, inesthétiques et stériles, le temps où l'on ne se fatigue pas à conquérir sur soi l'obéissance que l'on se doit. On appelle cela le règne de la « liberté ». Mais, comme le rappelle Goethe, « personne n'est plus esclave que celui qui se croit libre sans l'être² », et elle n'est certes pas libre cette humanité incapable de se dépasser elle-même et à

1. Z, p. 14-15.

2. GOETHE, *Maximes et réflexions*, 1116.

si peu de frais satisfaite d'être ainsi mécaniquement livrée à ses propres tares, comme si elle était « livrée, nous dit toujours Goethe, à une exigence de vouloir s'endormir en dehors du sommeil ¹ ».

Au milieu de ce règne du dernier homme, l'uniformité parfaite, l'isonomie entre le haut et le bas, entre le peuple et le potentat qui, s'ils n'ont pas les mêmes privilèges, ont les mêmes désirs, certains possédant seulement les moyens d'être plus décadents et plus nuisibles que les autres. Au milieu de ce règne, le chef ne commande pas, ni aux autres ni à lui-même ; il est gouverné par la décadence vitale de l'instinct créateur qu'est fondamentalement et en son principe l'instinct démocratique. « Point de berger et *un* troupeau. Chacun veut la même chose : chacun sera pareil, celui qui sentira les choses autrement ira volontairement à l'asile d'aliénés ² », car toute personne qui pensera ailleurs qu'en cette nomenclature dégénérée sera soit ostracisée soit, si cette nomenclature agit en elle à hauteur d'une sorte de surmoi dogmatique, sentira une culpabilité à ne pas penser comme la masse et craindra de s'en faire exclure ; elle ira purger sa peine, afin d'être réintégrée, en quelque hôpital psychiatrique où, à la faveur de quelque thérapie choisie, on lui réapprendra la « normalité » démocratique, et, après avoir été soumise au châtiement d'avoir reconnu et traité sa « pathologie », reviendra au monde du dernier homme qui, entre deux clignements, lui ouvrira un œil plein d'une orgueilleuse pitié. Car il a de la pitié, quand ce n'est pas de la rage, pour celui qui ignore ou refuse le « bonheur » qu'il a inventé, le dernier homme, l'homme démocratique : « “Jadis tout le monde était fou”, disent les plus malins et ils clignent des yeux ³. » Le dernier homme veut effacer en même temps que toute grandeur, toute éventualité à pouvoir penser ou même imaginer que quelque chose d'autre que son règne soit possible ou souhaitable. La démocratie se considère comme le seul régime possible, idéologie dont Nietzsche montre le caractère profondément arriéré : « Comme l'intelligence de la causalité véritable est très réduite chez les peuples et les civilisations de niveau peu élevé, on aspire avec une crainte superstitieuse à ce que tout aille du même pas que soi [...]. On ne sait pas ou plus que le même degré de bien-être peut exister avec d'autres coutumes, et que même on peut atteindre des degrés plus élevés ⁴. »

À l'époque démocratique moderne, comme le souligne Nietzsche, l'homme politique et la vie politique atteignent des

1. *Ibid.*, 1242.

2. *Z*, p. 15.

3. *Ibid.*

4. *HTH*, I, § 97.

degrés d'infériorité jamais vus auparavant. Il y a d'abord l'efflorescence navrante du journalisme qui remplace la philosophie théorique rigoureuse ou la littérature de haute tenue : « Regardez-moi, ces superflus ! Toujours ils sont malades, ils vomissent leur bile et c'est ce qu'ils appellent leurs journaux. Ils s'entre-dévorent et ne sont pas même capables de se digérer ¹. » La mollesse générale est sous-tendue par une haine fondamentale qui trouve là son déversoir privilégié. Quant au statut de l'homme politique, il change à l'heure où triomphe la populace et lorsque s'impose l'ambiance que Zarathoustra appelle celle de « la place du marché » : « La foule et la gloire [qui s'y attache] tournent autour des comédiens. » C'est bien une comédie bon marché, un petit cabotinage que la démagogie nécessaire à la satisfaction de l'instinct démocratique exige de l'homme politique moderne qui, médiocre par nature, n'a pas besoin de contrarier cette nature ni de faire de grands efforts pour répondre à cette exigence. Et cela ne va pas sans une certaine panoplie de « vertus démocratiques » essentielles à la carrière de ce mirliton qui mitonne en mentant ce que la foule attend de lui ou ce qu'il croit pouvoir entendre de ses désirs : l'homme politique de la démocratie moderne, « le comédien, a de l'esprit, mais un esprit sans conscience morale. Il croit toujours à ce qui lui permet le plus d'imposer sa façon de croire, – à lui-même. Demain, il croira en une chose nouvelle et après-demain en une autre, plus nouvelle encore. Il a l'esprit volatil, tout comme la foule et il est d'humeur versatile ². » Ainsi, « la place du marché est pleine de bouffons solennels – et la foule se glorifie de ses grands hommes ! Ils sont pour elle, les maîtres du moment. Mais le temps les presse : aussi te pressent-ils : et de toi, ils veulent savoir si c'est oui ou si c'est non ³ ». Le suffrage universel est le moyen pour l'homme politique démocratique d'obtenir de son gibier électoral le blanc-seing que cette populace changeante lui accorde ; on fait croire à la possibilité d'un choix individuel quand il n'y a que concours obligatoire à un ordre qui s'établit avec ou sans vous, et que l'instinct démocratique a désormais dressé. Mais à chaque fois la même histoire se reproduit que Nietzsche prédit déjà : « Les hommes et les partis varieront trop vite, se précipiteront trop féroceement les uns les autres jusqu'au bas de la montagne, à peine parvenus à son sommet. À toutes les mesures qui seront prises par un tel gouvernement fera défaut toute garantie de durée ; on reculera devant des entreprises

1. Z, p. 65.

2. *Ibid.*, p. 68.

3. *Ibid.*

qui devraient avoir, durant des dizaines, des centaines d'années, une croissance paisible pour avoir le temps de mûrir leurs fruits. Personne ne ressentira plus à l'égard d'une loi d'autre devoir que de s'incliner momentanément devant la force qui a porté cette loi : mais aussitôt on entreprendra de la saper par une force nouvelle, une nouvelle majorité à former¹. »

De ce jeu morbide de la foule avec elle-même par l'intermédiaire du cabotin de circonstance qu'elle croit choisir en fonction des applaudissements et des levers de rideau, de ce jeu stérile et ridicule où rien ne naît que vides et luttes à courte haleine, il ne peut rien sortir de grand, puisque c'est précisément la petitesse qui est à la source de cet ordre niveleur autocentré. Tout ce qui a ou désire avoir un aspect d'authenticité doit pour Nietzsche s'extraire de ce cadastre primaire. « C'est à l'écart du marché et de la gloire que se passe tout ce qui est grand². » Cependant, la vengeance démocratique s'exerce contre celui qui sort de son emprise, mais l'aristocrate nietzschéen ne se préoccupe pas de répondre aux morsures mesquines de l'instinct égalitaro-primaire qui ne manque pas de se dissimuler derrière les grandes déclarations philanthropiques vérolées ou de se laisser aller aux insultes pour vous enjoindre de rentrer dans la masse de l'uniformité grégaire, gratuite, laïque et obligatoire. En aristocrate, Nietzsche refuse de se laisser prendre à un jeu de dialogue avec « la place du marché » : « Fuis dans ta solitude ! Tu as vécu trop près des petits et des pitoyables. Fuis leur vengeance invisible ! Contre toi, ils ne sont rien que vengeance. Ne lève plus le bras contre eux ! Ils sont innombrables et ce n'est pas ta destinée d'être un chasse-mouches³. » L'aristocratie de Nietzsche refuse d'entrer dans la moindre confrontation avec la populace, dans le moindre échange, même pas pour la mépriser ou, lorsque le cas se présente, pour se laisser flatter et faire croire ainsi à la foule qu'elle le peut manipuler : « Ils te flattent comme un dieu ou comme un diable : ils geignent devant toi comme devant un dieu ou un diable. Qu'est-ce que cela peut bien te faire ? Ce sont des flagorneurs et des geignards, pas plus⁴. » Nous disons plus haut que le droit d'extraction est pour le grand homme également un devoir, au point qu'il n'y a même pas, pour l'esprit aristocratique, à vouloir triompher – ce qui serait déjà se compromettre ou se positionner par rapport à elle – de la masse grossière véhiculée et produite par l'instinct démocratique, car « rechercher encore les honneurs dans

1. *HTH*, I, § 472.

2. *Z*, p. 69.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 70.

ce siècle, c'est plus que jamais indigne d'un philosophe à présent où c'est la plèbe qui règne et la plèbe qui décerne les honneurs¹ ». Le Coriolan de Shakespeare ne disait-il pas aux représentants de cette plèbe envieuse : « Qui mérite grandeur mérite votre haine². » L'aristocrate véritable dérange au sens suprême, et non par de faciles provocations ; il dérange par essence : son détachement intégral et sa marginalité authentique, c'est-à-dire invisible, lorsqu'elle laisse deviner son invisibilité et l'exercice plénier de la liberté de son esprit politique et de sa caste, sont intolérables à l'instinct démocratique-niveleur qui s'en obsède : « Ils pensent beaucoup à toi en leur âme étroite – tu leur es toujours un motif de suspicion³ ! »

Malgré l'indifférence aristocratique et la mansuétude de l'esprit libre, ce dernier demeure un ennemi pour l'instinct démocratique : « Parce que tu es doux et d'âme juste, tu dis : "Ils sont innocents de leur petite existence." Mais leur âme étroite pense : "Tout ce qui existe de grand est coupable." Même si tu leur es indulgent, ils se sentent encore méprisés par toi ; et ils te rendent les bienfaits par des méfaits cachés. Ta fierté muette n'est jamais de leur goût⁴. » En quoi apparaissent de manière toujours plus crue la crispation dogmatique de l'instinct démocratique et son origine autocratique fondamentale.

Que la volonté de puissance soit à la source des autorités politiques n'est pas pour Nietzsche un problème mais une réalité, et la question ne se pose pas pour lui à ce niveau. Mais que la volonté de puissance soit appauvrie chez certains au point de produire des formes aussi dégénérées de civilisation que celles que nous ont léguées les médiocres idéologues de la Révolution française auxquels il est urgent d'opposer l'aristocratie d'un esprit vraiment libre, que l'instinct du troupeau l'emporte sur la grandeur, c'est en cela pour Nietzsche que la situation mondiale devient dramatique, à tel point qu'il parvient à se demander si « la décadence prochaine de la civilisation terrestre dans son ensemble pourrait amener un enlaidissement bien plus grand et enfin un abêtissement de l'homme jusqu'à la nature simiesque⁵ ». Ce n'était pourtant qu'à la fin du XIX^e siècle, et l'auteur de ces lignes n'avait pas encore croisé *homo festivus*.

PAUL-AUGUSTIN D'ORCAN,
essayiste.

1. *VP*, III, § 262.

2. SHAKESPEARE, *Coriolan*, I, 1, 158-159.

3. *Z*, p. 69.

4. *Ibid.*, p. 70-71.

5. *HTH*, I, § 247.

XIII

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM UN REGARD CHEVALERESQUE SUR LES RÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES

Selon Henry Roujon, qui a bien connu Villiers, celui-ci n'avait pas grande tendresse pour la Révolution :

Jusqu'à sa mort, il a considéré la Révolution française comme un événement pour le moins superflu, et refusé de pardonner à M. de Launay, gouverneur de la Bastille qui, selon lui, eût tout empêché en tenant quelques heures de plus¹.

La formulation ironique du propos le laisse ici un peu superficiel. Roujon est plus profond en constatant l'incompatibilité radicale entre les idées de Villiers et celles prévalant à son époque, ou en suggérant, toujours sur le ton plaisant, quel retournement paradoxal et tragique induisait le désespoir politique de Villiers : « Cet anarchiste à base féodale avait le nihilisme bon enfant². »

Dans un fragment d'*Axël*, écarté ainsi que beaucoup d'autres par Villiers, l'allusion à M. de Launay apparaissait sous sa propre plume :

1. Article à *La Jeune France* d'avril 1883, p. 740, sous le pseudonyme d'Henry Laujol.

2. Henry ROUJON, *La Galerie des bustes*, Paris, Rueff, 1908, p. 125.

Il s'est trouvé un gouverneur de fortune dans Paris qui, au lieu de mitrailler la populace en émeute, lui a ouvert la porte de la Bastille, ayant cru à la parole de la populace. – De ce petit fait, toute l'idée humaine est sortie [...]. Sais-tu le nom de cet homme ? Il s'appelait M. de Launay – Voilà : l'ordre « Ouvrez le pont-levis » signifiait : « Laissez entrer l'Humanité¹. »

Là, l'allusion posait interrogation sur sa portée exacte, et d'autant plus que le personnage qui la profère, Kaspar d'Auersperg, oncle d'Axël, incarne, trop matériel et charnellement humain, tout ce que réprouve le jeune héros qui le mettra à mort ; cependant il exprime nombre d'idées que Villiers ailleurs prend à son compte, comme celle d'une marche aveugle de l'homme contemporain, allant à la découverte « entre deux déluges² ». La dialectique ambiguë du propos participerait, le cas échéant, des fractures d'une pensée déchirée, partagée entre la fidélité traditionnelle et la révolte. *La Révolte*, on le sait, est le titre d'une des pièces de théâtre de Villiers, jouée en 1870 et qui fut critiquée – par Barbey entre autres – comme subversive de l'ordre social et familial. Et Villiers aurait été communard l'année suivante, auteur d'articles vengeurs signés « Marius » à l'éphémère *Tribun du Peuple* d'Edmond Lepelletier. Cette attribution est rien moins que prouvée³, mais Villiers a eu des sympathies pour la Commune à ses débuts et avait alors pour amis des hommes aux tendances révolutionnaires ou anarchistes : Jean Marras, Victor Noir, à l'assassinat duquel par le prince Pierre Bonaparte, il a consacré une page véhémence⁴. En ce qui concerne *La Révolte*, Élisabeth, assez peu libérée pour ne pas regagner le logis un bref temps déserté, y incarne la spiritualité et l'idéal déçus, face à son époux, type du bourgeois du XIX^e siècle, positiviste, athée – et républicain, maintes fois réitéré dans son œuvre par Villiers.

1. Émile DRONGARD, « Fragments manuscrits d'Axël », *Revue des sciences humaines*, n° 77, janvier-mars 1955, p. 58.

2. *Ibid.*, p. 57, et ce sont les propres termes de Villiers dans *Le Traitement du docteur Tristan (Contes cruels)*.

3. Je ne peux que renvoyer sur ce sujet à mon ouvrage *Les Idées politiques et sociales de Villiers de L'Isle-Adam*, Paris, Diffusion Université Culture, 1984, p. 89 s., et signaler les réserves convergentes d'Alan Raitt présentant ces écrits dans l'édition des *Œuvres complètes* (2 vol., éd. Alan Raitt et Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1986) où ils ont été malencontreusement insérés.

4. « À propos du décès de Son Altesse », recueilli dans *Nouvelles reliques*, Paris, Corti, 1963, p. 29 s. ; et *Œuvres complètes (O.C.)*, t. II, p. 820 s. : Villiers qui s'y déclare « peu de ce siècle » en ses fidélités affirme néanmoins avoir conçu alors un véritable projet d'émeute.

Trois axes d'approche nous paraissent éclairer en son œuvre la question du rapport de Villiers à la Révolution. Et d'abord la présence de la Révolution française et de ses exactions dans l'imaginaire de Villiers. Dans *L'Étonnant Couple Moutonnet*, l'un de ses derniers contes, il fait revivre l'époque de la Terreur, et Fouquier-Tinville est l'un des personnages de cette pièce dont le sadisme est le sujet. Tribulat Bonhomet lui-même, l'archétype de son siècle aux yeux de Villiers, en perpétue, non sans anachronisme, la malignité : il se targue, lors d'une parodie de débat de l'Assemblée de la III^e République, d'être auteur d'un libelle « Capet, sa veuve, leurs crimes¹ ». Dans la pièce autobiographique *L'Avertissement* où Villiers évoque la piété royaliste de son enfance bretonne, le *Journal de Cléry*, qui relate la captivité de Louis XVI à la prison du Temple, est lecture de prédilection du jeune garçon². L'on n'a pas suffisamment observé combien les contes et nouvelles de Villiers centrés sur la guillotine (huit en tout) véhiculent de manière récurrente la mémoire du roi martyr.

À ses plus proches amis, Villiers avait notifié sa volonté de s'abstenir de toute politique « en dehors d'une fidélité familiale à la maison de Bourbon³ ». Le royalisme de Villiers procède pour une part d'une tradition familiale et nobiliaire dont il s'est réclamé avec insistance ; les hauts faits des siens, aime-t-il à rappeler, « sont appris par les enfants, même dans les écoles d'aujourd'hui⁴ ». Il procède, dans le conte également autobiographique *Souvenirs occultes*, à une sorte d'identification avec un héros qui a bien des points communs avec son grand-père. De ce dernier, Jean-Jérôme de Villiers de L'Isle-Adam, son petit-fils, âgé de huit ans à sa mort, a pu entendre la relation de ses aventures, hautes en couleur, comme volontaire à bord de *La Calypso*, qui partit pour une campagne dans les mers de l'Inde⁵ ; de retour, en octobre 1789, il est aussitôt en butte aux nouvelles autorités politiques auxquelles il oppose son franc-parler et une villiéenne ironie amère ; il émigre et s'illustre par de brillants faits d'armes et des blessures au service des princes, avant de finir, spolié de ses biens, dans une demi-misère. Dans *Souvenirs occultes*, où le narrateur, « dernier Gaël », parle à la première

1. *Le Socle de la statue*, dans *O.C.*, t. II, p. 493.

2. Voir *ibid.*, p. 524.

3. Voir l'article de Gustave Guiches, inspiré par Villiers lui-même, à la *Revue illustrée* du 15 janvier 1889.

4. *Fragments divers*, dans *O.C.*, t. II, p. 984.

5. Sur la vie de Jean-Jérôme, voir Jacqueline BAUDRY, *Les Ascendants du poète Villiers de L'Isle-Adam*, Paris, Honoré Champion, 1907, p. 30 s. ; et Joseph BOLLERY, *La Bretagne de Villiers de L'Isle-Adam*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1961, p. 30 s.

personne, il évoque aussi sa noble race et l'un de ses glorieux « devanciers » qui a choisi de s'exiler aux Indes, « excédé, jeune encore, de la vue ainsi que du fastidieux commerce de ses proches » et de se livrer, dans les « Cités Mortes », à d'audacieux « coups de main ». Ces cités en ruine, sur lesquelles paraît être tombé le feu du ciel, portent encore sur le fronton de leurs édifices la « souveraine devise » des « peuples libres d'alors : *et Dieu ne prévaudra*¹ » ; le héros, Villiers le nomme ainsi, s'y approprie les trésors enfouis en de royaux obituaires, exterminant sans pitié leurs gardiens, avant d'être massacré lui-même. Le narrateur déclare avoir hérité « des seuls éblouissements, hélas ! du soldat sublime et de ses espoirs² ». Toute une subtile métaphore assimile ici l'Orient châtié à l'Occident coupable et le doute n'est pas permis sur la réalité de la devise inscrite sur les frontons des édifices abattus. Villiers dans un autre conte, *Les Plagiaires de la foudre*, dont les détestables héros sont des perroquets terrorisant une île en imitant l'orage, illustre par eux la devise républicaine dont les trois mots paraissent en lettres capitales : les volatiles eux aussi subiront le châtement céleste³. Mais dans *Souvenirs occultes*, c'est la nature même du héros équivoque, sanglant « spoliateur de tombeaux⁴ », dont l'auteur se dédouble, qui intrigue. Lui-même muré en sa « vieille ville fortifiée », entend y demeurer « indifférent aux soucis politiques de ce siècle et de cette patrie⁵ ». Curieusement l'aïeul déclarait en une lettre à sa mère – Villiers le savait-il ? – son désir après l'expédition des Indes, de se retirer en son manoir : « Je serai éloigné du monde, et c'est pour moi un gage assuré de bonheur⁶. »

Villiers de L'Isle-Adam, dont on a bien hâtivement contesté le rattachement à la maison dont il porte le nom⁷, affirme dans toute

1. *Contes cruels*, dans *O.C.*, t. I, p. 741.

2. *Ibid.*

3. *Histoires insolites*, dans *O.C.*, t. II, p. 235 s.

4. *Ibid.*, p. 743.

5. *Ibid.*

6. BOLLERY, *La Bretagne de Villiers de L'Isle-Adam*, p. 39.

7. Villiers, qui a laissé nombre de manuscrits sur l'histoire de sa maison, ne doutait pas de descendre du maréchal Jean de Villiers de L'Isle-Adam. Cette filiation lui a été contestée de son vivant et assurément il manque quelques maillons à sa généalogie. Max Prinnet (« Les ancêtres parisiens de Villiers de L'Isle-Adam », *Mercure de France*, 1^{er} août 1928) a quant à lui trop vite conclu que les origines parisiennes de Villiers dans la robe infirmaient ses prétentions. Les quelques recherches que nous avons faites de notre côté nous amènent à considérer comme infiniment probable que les titres et armes arborés par le frère aîné du premier Villiers breton le rattachent aux Villiers-Graffinière, eux-mêmes branche cadette des Villiers-Lauberdrière lesquels se déclaraient puînés de L'Isle-Adam (voir la généalogie dans le nobiliaire de Saint-Allais).

son œuvre l'éminence et l'essentielle vocation de la noblesse. Sans doute il tend – et c'est notre deuxième point –, à un repli nobiliaire en même temps qu'à un aristocratismes. Qu'importe aux nobles « si c'est un roi, si c'est un peuple qui règne. Ils sont – dès leurs langes ! dès leurs crèches ! Ils sont la race qu'il faut devenir. La sélection définitive¹ ». Parallèlement, Villiers ébauche, entre autres dans des fragments de *L'Ève future* une théorie littéralement séminale de la noblesse : du « sang bourgeois », l'anoblissement ne saurait se produire aisément ni promptement². Cette conception close de la noblesse va de pair avec l'attente de son éventuel et nécessaire renouvellement, qui induit le thème significatif de l'homme de génie (Edison dans *L'Ève future*) et plus obliquement avec l'idée que la Révolution est l'œuvre de la noblesse : « Les gentilshommes ont fait la Révolution comme ils font toutes choses », affirme Kaspar d'Auersperg dans le même fragment où il évoque M. de Launay. Si bien qu'il converge en quelque sorte avec son neveu quand celui-ci semble tenté d'aller à la Révolution comme à une mystérieuse fatalité, non sans quelque dilettantisme : « Si nous laissons faire !... Ce sera peut-être intéressant³. » Et, dans *Le Prétendant*, s'exprime l'idée, qui pourrait être empruntée à Chateaubriand, qu'aux gentilshommes il appartient comme de leur essence de prendre la tête des mutations en cours. C'est ce que suggère le personnage de Montecelli : « Nos pères ont créé ce mouvement qui nous emporte !... La seule façon qui nous reste d'être encore les premiers, c'est de donner l'exemple, peut-être⁴. » Le jeune prétendant au trône de Naples, Sergius, détenteur d'une super-légitimité en tant que descendant du dernier Hohenstaufen, veut s'inscrire cependant en ce mouvement, attirer à lui tous ceux qui portent « des flambeaux de Pensée, de science et de liberté⁵ ». Montecelli illustre le désespoir villiérien, le culte significatif de la gratuité de l'action, de la cause perdue, thème également typiquement aurévillien, voire ce catastrophisme qui l'incline à vouloir voir crouler le trône vermoulu des Deux-Siciles, n'aimant pas les « agonies ridicules⁶ ». Catastrophisme qui prend sa violente illustration dans *L'Etna chez soi*, conte dont le sujet est un holocauste généralisé (*dies illa !*), réalisé par les moyens de la science mis à la

1. Fragment reproduit dans les *Reliques*, Paris, Corti, 1954, p. 54.

2. Voir fragments recueillis à la suite de *L'Ève future* dans l'ancienne édition des *Œuvres complètes*, Paris, Mercure de France, 1922, p. 439.

3. Émile DRONGARD, « Fragments manuscrits d'*Axël* », p. 59.

4. *O.C.*, t. II, p. 287.

5. *Ibid.*, p. 323.

6. *Ibid.*, p. 288.

portée de tous ; l'épigraphe, « L'avenir est aux explosifs », en est prêtée au « prince Kropotkine ». La pièce, en outre, est dédiée « aux mauvais riches »¹.

« Fuyez les humbles et les tristes, et les Pauvres : ils sont contraires à la lumière de l'or² » : cette exhortation de « Maître Pied », explicitement inspiré par le député d'extrême gauche Félix Pyat, traduit la dureté absolue du bourgeois envers les déshérités, maintes fois signifiée par Villiers, en particulier dans le conte *Les Brigands*. Maître Pied a nonobstant ses phantasmes révolutionnaires, et se prend à fredonner le refrain proposant « des boyaux du dernier des prêtres », d'« étrangler le dernier des rois »³. Tout en incriminant la gauche politique, Villiers perpétue le souci, constant dans le parti légitimiste, de la question sociale. René Rémond a noté cette orientation, manifestée déjà par le soutien à la révolte des Canuts, et qui dissocie si fortement les partisans de la branche aînée des Bourbons de ceux des Orléans. Aussi bien la pensée politique de Villiers – et c'est notre troisième point –, est-elle très marquée du souci de la justice sociale en même temps que fidèle à une conception traditionnelle des liens sociaux. Contre-révolutionnaire donc, mais de ce point de vue singulièrement ré-actualisée.

Quelle page plus véhémement que ce fragment daté de 1889, exhumé dans les *Nouvelles reliques* :

Être milliardaire, – cent millionnaire, – dix millionnaire, – appartenir à la foule innombrable des millionnaires, c'est-à-dire porter dans ses yeux maudits les quatre-vingt-trois mille suicides annuels de ceux qui ne peuvent pas vivre, grâce à la pléthore des autres, – et tirer de ces quatre-vingt-trois mille assassinats à l'étouffée toute son honorabilité !

L'heure s'allume, qui viendra ! L'écraseuse, avec ses explosifs puissants, son indifférence, – et une loi sur le droit de l'Humanité. Vivre au milieu des peuples où ces milliardaires, cent millionnaires etc., sont tolérés, ne sont pas distraitemment assommés et jetés au dépotoir, c'est vivre déshonoré, dégradé du nom réel d'homme⁴.

C'est à l'époque où les préférences légitimistes de Villiers sont les plus explicites qu'il cède à ce cri de révolte à l'encontre de l'inhumanité contemporaine. En réalité, et dès les *Premières poésies*, son œuvre est remarquable par la continuité de son contenu. L'on

1. *Histoires insolites*, p. 335.

2. *Derniers contes publiés*, dans *O.C.*, t. II, p. 728.

3. *Ibid.*, p. 724.

4. *Nouvelles reliques*, p. 41.

peut, sans céder à des simplifications réductrices, présenter sa pensée comme contre-révolutionnaire, ne serait-ce que par sa parenté avec celles des principaux défenseurs du trône et de l'autel, à commencer par Maistre, qu'il n'invoque au demeurant qu'une fois¹. Sans développer ici, constatons que la conception socio-politique de Villiers, à l'opposé absolu de l'égalitarisme, est celle d'une société d'*ordres*, comme était la société de l'Ancien Régime, et se fonde sur une acception traditionaliste de l'ordre naturel où chaque état est à *sa place*², où le pouvoir de l'homme ne se justifie que par sa soumission à Dieu et à la loi divine. Il ne distingue pas, dès ses premières œuvres, l'effacement de la royauté de celui de la religion : en fait de toute valeur³.

L'originalité de Villiers, outre la qualité littéraire de son propos, et un maniement virtuose de l'humour et de l'ironie, est sans doute la dénonciation la plus aiguë et pénétrante, visionnaire, dirait-on dans le langage d'aujourd'hui, des ravages perpétrés dans un monde désacralisé, désordonné, dérégulé, livré à tous les débordements du matérialisme. « L'affichage céleste » a ainsi pour sujet, au nom de la nécessaire productivité de tout, la confiscation du ciel à des fins de publicité commerciale et de propagande politique. C'est en même temps le refus de toute transcendance qui est signifié, et l'interdiction de toute vie contemplative ou simplement intérieure⁴. Avec quelque avance, Villiers a prévu et dénoncé la tyrannie des médias, le développement terrible du conditionnement des esprits et des âmes : dans *Le Navigateur sauvage* il le représente par l'usage d'une population insulaire « de serrer, dès la naissance, entre des ais, les crânes de [ses] enfants, afin de les empêcher de pouvoir jamais penser à des choses *trop élevées*⁵ ». Accessoirement il suggère, à l'heure de la sécularisation du pouvoir sacré, la destruction de l'ordre naturel et de la nature elle-même, non sans ironiser, par la même occasion, sur les dérisoires et paradoxaux palliatifs de ce qui sera l'écologie⁶.

1. « Entre l'homme et Dieu, il n'y a que l'Orgueil », déclare l'abbé Maucombe dans *L'Intersigne* (*Contes cruels*, p. 700). La phrase provient d'une lettre de Joseph de Maistre au comte Jean Potocki (*Lettres et opuscules*, 8^e éd., Lyon, Vitte, 1883, t. I, p. 293).

2. Les symboliques perroquets des *Plagiaires de la foudre* ne sont si nocifs que pour n'être pas « à leur place » (*Histoires insolites*, p. 236).

3. Voir *Isis* : « Comme les dieux et comme les rois, l'Art, l'Inspiration et l'Amour s'en vont ! » (*O.C.*, t. I, p. 137).

4. Voir *Contes cruels*, p. 577 : « À quoi bon, en effet, ces voûtes azurées qui ne servent à rien, qu'à défrayer les imaginations des derniers songe-creux ? »

5. *Histoires insolites*, p. 301.

6. Voir *L'Amour du naturel*, *Nouveaux contes cruels*, dans *O.C.*, t. I, p. 387 s.

« Prophète du passé » – et de l'avenir le cas échéant, Villiers porte le regard fort au-delà des épiphénomènes dont il est contemporain – ; pressentant la « déchristianisation », il rattache les maux présents à leur source, à la perte de la spiritualité. Désespérante perspective pour qui ne connaît de pouvoir que sacral, et qu'il inscrit symboliquement dans un apocalyptisme cosmique : le soleil est piqué, déjà, des « taches de la mort¹ ». Ce désespoir nourrit tant son évansion dans l'idéal que son humour, né du sentiment de la dernière insignifiance de tout en un monde radicalement déchu. De ce dernier point de vue il a fait école, bien que l'on commence à peine à mesurer l'importance de son influence littéraire : sur Laforgue, sur Jarry, sur Artaud, etc.

Pas plus que Villiers n'est révolutionnaire, il ne participerait à la limite de la « contre-révolution », dans la mesure où ce terme négatif et ambigu postulerait un impossible retour sur la marche du temps. Tenté d'aventure par la révolte, cet illusionniste désillusionné est au demeurant essentiellement fidèle. À Félicien Champsaure il déclarait : « Si Henri V se décidait à habiter le Louvre, je serais royaliste ; je ne suis qu'un littérateur². » Et J. F. S. Jeanès évoque cette repartie de Villiers à quelqu'un lui trouvant une parenté d'allure avec un homme du temps de la Ligue : « Cette ressemblance m'agréera complètement si vous me comptez au parti de Henri III³. » À l'encontre d'un Barbey, qui défend la Ligue et le duc de Guise pour raisons religieuses, d'un Maurras qui eût « ligué jusqu'à la messe », Villiers, légitimiste, réproouve cet antécédent aristocratique de la Révolution.

ALAIN NÉRY,
professeur émérite de littérature française
à l'Université d'Angers.

1. *L'Ève future*, dans *O.C.*, t. I, p. 989.

2. Félicien CHAMPSAURE, « Un mort vivant », *L'Événement*, 6 septembre 1889.

3. J. F. S. JEANÈS, *D'après nature. Souvenirs et portraits*, Paris, Granville, 1946, p. 163.

XIV

HIPPOLYTE TAINE OU LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CONSIDÉRÉE DANS SON UNITÉ SUR *LES ORIGINES DE LA FRANCE* *CONTEMPORAINE* 1876-1894

« Taine – le premier historien vivant ¹. »

« En vérité, l'histoire de la Révolution est encore inédite ² » ; si l'auteur de ces mots publiés en 1876 n'était un scientifique aussi rigoureux qu'Hippolyte Taine, on le prendrait volontiers pour un naïf. Le XIX^e siècle n'a-t-il pas vu se multiplier la publication d'analyses, de monographies et de collections de documents officiels sur la Révolution ? N'est-ce pas à la faveur des études révolutionnaires que l'histoire a renouvelé ses genres littéraires ? Les siècles antérieurs ne nous offrent rien de comparable à l'hagiographie plébéienne de Michelet dans son *Histoire de la Révolution française* (1847-1853) ou à l'exhortation patriotique de Lamartine dans son *Histoire des Girondins* (1847) ; la monumentale collection en quarante volumes d'actes législatifs révolutionnaires et impériaux rassemblés par Buchez et Roux est dans les bibliothèques ; Mortimer et Ternaux font succéder sous la presse à une cadence rapide leur volumineuse *Histoire de la Terreur* (1868-1881) ; enfin,

1. Friedrich NIETZSCHE, *Par-delà bien et mal*, n° 254.

2. Hippolyte TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, L'Ancien Régime*, 5^e éd., Paris, 1878, Préface, p. vii.

Louis Blanc a rédigé en forme de plaidoirie la défense des Montagnards (*Histoire de la Révolution*, 1853), et l'on ne compte plus les publications sur des sujets particuliers.

En intitulant son œuvre *Les Origines de la France contemporaine*, Taine attire l'attention sur ce qui pollue de son temps l'étude de la Révolution : dissenter sur la Révolution, c'est au XIX^e siècle perpétuer un *mythe des origines* en dehors duquel le consensus semble impossible en France. Mythe ambigu d'ailleurs puisqu'à l'instar de ceux de son espèce, il colporte des récits de morts violentes et de sacrifices nécessaires ; mythe dont l'assimilation ne cesse de faire l'objet de rejets farouches et d'adhésions enthousiastes¹, il n'y a d'autre solution que de s'accommoder de ce que l'on reçoit et d'y opérer un tri entre ce qui semble praticable et ce qui ne l'est pas : « Ne pouvant répudier le legs de 1789, il nous faut chercher à séparer ce qu'il y a de réalisable et ce qu'il y a de chimérique dans ce lourd héritage. C'est là, pour longtemps, la tâche de la France et de la société moderne : elle ne peut se constituer en dehors de la Révolution². » Ces propos de Leroy-Beaulieu signalent combien la Révolution est pour un Français l'horizon impensé mais indépassable de son appartenance nationale, le point aveugle de la constitution politique contemporaine, d'autant plus opératoire qu'on l'ignore, et d'autant plus présent qu'il se cache. La Révolution n'est pas seulement l'origine de la France contemporaine, elle en constitue encore la *scène primitive*. Chez plusieurs auteurs que l'on vient de citer, l'interprétation de la Révolution dissimule, d'ailleurs assez mal, un projet politique auquel les circonstances donneront consistance ou non. La constitution de la France ne se peut concevoir que comme une exégèse de l'histoire révolutionnaire. Dans la mesure où l'acceptation myope de 1789 est, à l'exclusion de tout jugement moral, la clé herméneutique qui fait accéder à l'intelligence de la société française, on conçoit les résistances inouïes, d'autant plus fortes qu'elles étaient inconscientes, qui s'opposaient à la compréhension objective du phénomène révolutionnaire : par rapport à lui, la distance nécessaire au savant n'est pas souhaitable, ni même possible.

L'occultation de ce dernier atteint son degré le plus brillant chez Tocqueville. On sait la continuité qu'il a postulée entre l'Ancien Régime et la Révolution. Dans la mesure où la seconde s'est contentée d'accélérer l'évolution inhérente au premier, il s'interdi-

1. Ainsi Michelet qui raconte l'histoire révolutionnaire « avec un sens jacobin qui tient de la divination » (Augustin COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, Paris, Plon, 1921, p. 130).

2. Anatole LEROY-BEAULIEU, *Révolution et libéralisme*, édition numérisée disponible sur Internet, p. 11.

sait de comprendre le phénomène révolutionnaire *en tant que tel*. Si la Révolution n'a fait que mettre en lumière ce que la monarchie absolue préparait de longue date, c'est à elle qu'il faut réclamer l'identité de la première. À la limite, on peut demander à Louis XIV de nous dire la vérité de la Révolution. Avec Tocqueville, on peut faire son bilan sans interroger un instant le phénomène révolutionnaire ; on peut faire l'économie de son *histoire* en se contentant de la *penser* à l'exclusion des événements qui l'ont jalonnée, et en reléguant ces derniers au rang de *faits divers* plus ou moins glorieux ou regrettables – suivant la perspective que l'auteur adoptera. Tocqueville a conditionné bien des historiens, au sens où le *récit* de la Révolution est chez lui entièrement distinct de ce qui en faisait la *vérité profonde*. Cette position était commode et propre à rallier tous les suffrages, même de ceux qui ne partageaient pas l'analyse implacable et finalement traditionaliste du gentilhomme normand. Avec Tocqueville en effet, les insurrections, l'intimidation systématique, la guillotine même, toute cette face d'ombre devenait anecdotique, presque irréelle, un mauvais rêve en tout cas, dont le décryptage ne rajoutait rien à la compréhension globale de la Révolution. La voie était toute tracée pour Michelet et ses successeurs, qui n'avaient plus qu'à se placer en dehors de toute perspective réflexive pour ériger le *récit* en une somptueuse *épopée* qui n'est pas tenue de se poser la question de sa propre véracité – ou plutôt qui se la confère à elle-même par le simple fait qu'elle se *raconte*. Le schéma est en place pour que la Révolution accède au statut de mythe : on est prêt à fonder sur elle une nouvelle religion, le « quatre-vingt-neufisme », on peut la remodeler à sa guise, s'en servir comme matrice inépuisable du présent. La *philosophie* de Tocqueville faisait échapper la Révolution à l'*histoire* et déliait ses *conteurs* de l'obligation d'en chercher la vérité. L'analyse tocquevillienne leur offrait une échappatoire commode pour réduire les atrocités révolutionnaires aux débordements incontrôlés d'une petite meute de furieux. Elle leur épargnait la douloureuse prise de conscience du lien *nécessaire* existant entre le phénomène révolutionnaire, ramené par eux à un élan spontané de la nature longtemps opprimée par l'arbitraire monarchique, et les hurlements sinistres de tricoteuses, les vociférations des sections et les cimetières parisiens débordant de sanie. C'est ici qu'intervient la plus forte contribution de Taine à l'histoire révolutionnaire lorsqu'il intègre les *faits* jusqu'aux plus sordides dans leur intégralité à l'*intelligence* globale de la Révolution.

La rhétorique sanguinaire des sections constitue non pas un accident de parcours, mais chacun de leurs appels au meurtre résonne comme un décret d'application des maximes du nouveau gouver-

nement français. Relatant la succession des faits, Taine prouve que la Révolution fut criminelle *par essence*, et non pas seulement *par accident* ; on ne peut plus l'accepter comme allant de soi ; il faut la soustraire à la retraite dans laquelle elle aime à se cacher en se faisant passer pour la condition de possibilité de toute modernité politique, pour la faire comparaître au tribunal de la raison. C'est à ce compte-là seulement que la Révolution peut devenir un objet d'étude pour l'historien et non plus une machine à produire indéfiniment de l'idéologie destinée à nourrir la pratique politicienne, la symbolique nationale ou à galvaniser les faubourgs.

Tocqueville pensait que la Révolution est la monarchie absolue advenue à sa vérité profonde. Le point de vue de Taine sera, comme on peut s'y attendre, inverse. La Révolution constitue un phénomène entièrement nouveau qui ne ressemble à rien de ce qui l'a précédée. Mais par là, il s'oblige à trouver le point de vue depuis lequel se dévoile son unité. Remarquons-le, ce point-là ne faisait point difficulté pour Tocqueville. Pour ce dernier en effet, la Révolution s'arrête en 1791 avec la promulgation d'une nouvelle Constitution qui remet la souveraineté entre les mains de l'Assemblée législative. La nouvelle disposition du pouvoir est bientôt complétée par la loi Le Chapelier interdisant toute autre forme d'association que celle expressément autorisée par le législateur : c'est l'aboutissement logique de l'absolutisme et de la dissolution programmée des corps intermédiaires. La suite, de 1792 à 1795, n'est plus qu'une farce sinistre, extérieure au vrai théâtre des opérations, comme aussi, à vrai dire, le 14 juillet ou les 5-6 octobre 1789. Là encore, Tocqueville a fait école, puisqu'il a permis au XIX^e siècle de vivre sur une tranquille certitude que l'on pourrait résumer au slogan suivant : « oui à 1789 (= à la souveraineté du peuple, à la primauté de la loi, à la représentation nationale), non à 1793 (= à la Terreur, aux lois sur les suspects, à la guillotine, etc.) » ; ce consensus facile apparaîtrait sous une forme canonique sous la plume d'Edgar Quinet : « Ce n'est pas la nécessité des choses qui a fait le système de la Terreur, ce sont les idées fausses ¹. »

Taine, à l'inverse, cherche à subsumer l'ensemble de la période 1789-1795 sous un seul chef afin de définir l'essence spécifique du phénomène révolutionnaire. Ainsi que l'écrit Augustin Cochin : « Le peuple libre, c'est la masse, la foule déchaînée, livrée à elle-même, à l'instinct, à la suggestion du moment, sans frein, sans chef, sans loi, telle qu'elle apparut en juillet 1789 aux yeux ébahis des

1. Edgar QUINET, *Révolution*, 1868, t. I, p. 30.

“philosophes” ; monstre énorme, inconscient, hurlant qui effara la France pendant cinq ans et laissa dans l’âme de ceux qui l’avaient vu une incurable épouvante [...] phénomène historique mal compris, jamais étudié directement en lui-même,... jusqu’à Taine ¹. » Dans la mesure où il montre la continuité du processus qui se joue de 1789 à 1795, il tend à faire de la révolution un *bloc*. Avec Taine, l’histoire de ces années consiste en une explicitation progressive de ce qui est contenu dès 1789 : la démocratie pure ; l’histoire des étapes de la Révolution, c’est celle de son explicitation progressive. Les fameuses « lois » de prairial germent entre les blocs disloqués de la Bastille. C’est à ce prix-là que l’on délimite l’essence de la Révolution. Vérité qui dérange, sans doute. On avait pris l’habitude de vénérer le peuple héroïque qui prend son destin en main, et l’on se retrouve à adorer les hordes infâmes qui se droguent au *Père Duchesne* et s’enivrent du sang des proscrits. L’objet de l’étude de Taine, c’est précisément ce peuple en qui réside la force de la Révolution ; il s’étend à des catégories de plus en plus restreintes au fur et à mesure que les épurations, Feuillants, Girondins, dantonistes etc. le réduisent à l’épure qui écrase la France pendant quelques mois en 1794. Mais au fond, ce *peuple* est toujours resté le même. En tant qu’*être collectif*, il est la vraie puissance motrice de la Révolution demeurée toujours identique à elle-même. « Taine, le premier et c’est sa gloire, a osé le regarder en face et lui demander ses titres. Le premier, il a voulu définir, comprendre le phénomène révolutionnaire, faire connaissance avec le “peuple souverain”, “l’opinion patriote” de 1789 à 1794 pendant les cinq ans de règne de la liberté philosophique ². »

Le « peuple » en révolte constitue donc l’objet *matériel* de l’historien Taine, mais lui fournit-il aussi son objet *formel*, ce à travers quoi on peut le connaître ? On aura garde d’oublier que la Révolution fut un régime d’opinion, un des plus parfaits jamais réalisés. Ses acteurs ne cessent de parler, d’écrire non pas tant pour défendre des arguments que pour se faire applaudir et se concilier les bonnes grâces des clientèles qui rugissent à leurs pieds. Un régime d’opinion tend à exacerber la distinction entre les motifs apparents de l’action – dépendants de la conjoncture et des manipulations – et ses motifs réels systématiquement passés sous silence. L’abondante documentation de Taine vise à faire connaître le pouvoir démocratique tel qu’il *est* et non pas tel qu’il *veut qu’on le voie*. Il fait l’his-

1. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, p. 48

2. *Ibid.*, p. 52.

toire *réelle* – par opposition à l’histoire *officielle* qui remplit les discours, les pages du *Moniteur*, les « délibérations » de la société des Jacobins – de la démocratie pure. Le Jacobin projette instinctivement un écran opaque fait de discours, de harangues et d’articles de journaux sur celui qui le regarde d’un peu trop près.

Taine est donc un des premiers à scruter un phénomène particulièrement difficile à saisir puisque l’on ne doit point compter sur ce qu’il donne à voir de lui-même, et que pour le reste il se dissimule. Aussi écarte-t-il le plus qu’il peut les relations officielles et les pièces de propagande. Il rassemble surtout « une multitude de documents manuscrits, la correspondance d’un grand nombre d’intendants, directeurs des aides, magistrats, fermiers généraux, [...] la correspondance des commandants militaires en 1789 et 1790, les lettres, mémoires et statistiques détaillées contenus dans les cent cartons du comité ecclésiastique, la correspondance [...] des administrations de départements et de municipalités avec les ministres de 1790 à 1799 ¹ » – la plupart gens d’expérience et bien élevés, voyant juste et racontant bien, sans grossir par effarement et sans fausser par calcul. On caractériserait volontiers les auteurs cités par Taine comme les chefs naturels de la société traditionnelle. Constituée par ses intérêts, ses valeurs et son histoire, elle génère d’elle-même ses autorités. Ainsi que le dit Furet, dans l’Ancien Régime corporatif, « la politique n’est que l’extension de ses activités réelles ². Il n’y a que ces documents pour nous montrer des figures vivantes, petits nobles, curés, moines et religieuses de province, avocats [...] laboureurs et artisans, officiers et soldats [...] il n’y a qu’eux pour nous faire voir en détail et de près la condition des hommes [...] grâce à eux, nous pouvons donner des chiffres précis, savoir, heure par heure, l’emploi du temps d’une journée [...] avec de telles ressources, on devient presque le contemporain des hommes dont on fait l’histoire et plus d’une fois, aux Archives, en suivant sur le papier jauni leurs vieilles écritures, j’étais tenté de leur parler tout haut ³ ».

Ce sont là typiquement les gens réduits au silence par le vacarme des sections. Celui-ci nous est rendu par la documentation officielle produite en série selon un modèle stéréotypé : « Considérez [...] les monuments authentiques de sa pensée, le *Journal des amis de la Constitution*, les gazettes de Loustalot, Desmoulin, Brissot,

1. H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, L’Ancien Régime*, Préface, p. VII.

2. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 274.

3. *Ibid.*

Condorcet, Fréron et Marat, les opuscules et les discours de Robespierre et Saint-Just, les débats de la Législative et de la Convention, les harangues, adresses et rapports des Girondins et des Montagnards, ou, pour abrégé, les quarante volumes d'extraits compilés par Buchez et Roux. Jamais on n'a tant parlé pour si peu dire ; le verbiage creux et l'emphase ronflante y noient toute vérité sous leur monotonie et sous leur enflure. À cet égard, une expérience est décisive : dans cet interminable fatras, l'historien qui cherche des renseignements précis ne trouve presque rien à glaner ; il a beau en lire des kilomètres : à peine s'il y rencontre un fait, un détail instructif, un document qui évoque devant ses yeux une physionomie individuelle, qui lui montre les sentiments vrais d'un villageois ou d'un gentilhomme, qui lui peigne au vif l'intérieur d'un hôtel de ville ou d'une caserne, une municipalité ou une émeute [...] Toute cette France vivante, la tragédie immense que vingt-six millions de personnages jouent sur une scène de vingt-six mille lieues carrées, échappe au Jacobin ; il n'y a, dans ses écrits comme dans sa tête, que des généralités sans substance [...] elles s'y déroulent par un jeu d'idéologie, parfois en trame serrée, lorsque l'écrivain est un raisonneur de profession comme Condorcet, le plus souvent en fils entortillés et mal noués, en mailles lâches et décousues, lorsque le discoureur est un politique improvisé ou un apprenti philosophe comme les députés ordinaires et les harangueurs de club. C'est une scolastique de pédants débitée avec une emphase d'énergumènes. Tout son vocabulaire consiste en une centaine de mots, et toutes les idées s'y ramènent à une seule, celle de l'homme en soi : des unités humaines, toutes pareilles, égales, indépendantes et qui pour la première fois contractent ensemble, voilà leur conception de la société. Il n'y en a pas de plus écourtée, puisque, pour la former, il a fallu réduire l'homme à un minimum ; jamais cerveaux politiques ne se sont desséchés à ce degré et de parti pris. Car c'est par système... qu'ils s'appauvrissent ! »

La principale originalité de Taine consistant à montrer l'unité du processus entamé en mai 1789 et poursuivi sans barguigner avec une exactitude de métronome jusqu'en juillet 1794, on peut discerner dès les premiers débats de la Constituante les germes de la dictature à venir. C'est à cette démonstration que Taine consacre le meilleur de son érudition.

Ainsi Taine a mis au jour le fonctionnement dès 1789 du mécanisme qu'Augustin Cochin appellera la « machine ». Il entendait par là « une forme de socialisation dont le principe est que ses membres

1. H. TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. II *La Conquête jacobine*, Paris, 1881 p. 20-22.

doivent, pour y tenir leur rôle, se dépouiller de toute particularité concrète et de leur existence sociale réelle ». C'est le contraire des corps d'Ancien Régime procédant d'une communauté réelle d'intérêts professionnels ou sociaux. Ces sociétés « se caractérisent par le seul rapport aux idées [...]. Elles n'ont pas d'autorité à déléguer, de représentants à élire : elles sont une machine à produire de l'opinion unanime ¹ ». Taine montre que l'uniformité abstraite d'un consensus purement verbal a déjà contaminé les assemblées destinées à élire les représentants aux états généraux : « Les nobles les plus récalcitrants ont revendiqué dans leurs cahiers les droits de l'homme, et Mounier, le principal adversaire des démagogues, conduisait les communes lorsqu'elles se sont déclarées Assemblée nationale ². »

Taine décrit admirablement les parlementaires de 1789 comme un peuple d'individus abstraits qui se fabriquent une légitimité en arguant de leur détachement complet d'avec les intérêts réels. Dans un tel type de société, c'est la volonté générale qui, à tout instant, crée la loi : « Au commencement, ils ne s'en doutaient pas ; mais un pas entraîne l'autre ; bon gré, mal gré, ils avancent ou sont poussés. Quand ils voient l'abîme, il est trop tard ; ils y sont acculés par leurs propres concessions et par la logique ; ils ne peuvent que s'exclamer, s'indigner ; ayant lâché leur point d'appui, ils ne trouvent plus de point d'arrêt. – Il y a dans les idées générales une puissance terrible, surtout lorsqu'elles sont simples et font appel à la passion [...]. Considérez les trois quarts des députés, esprits neufs et prévenus, sans autre information que quelques formules de la philosophie courante, sans autre fil conducteur que la logique pure, livrés aux déclamations des avocats, aux vociférations des gazettes, aux suggestions de leur amour-propre, aux cent mille voix qui de tous côtés, à la barre de l'Assemblée, à la tribune, dans les clubs, dans la rue, dans leur propre cœur, leur répètent unanimement tous les jours la même flatterie : “Vous êtes souverains et tout-puissants. En vous seuls réside le droit. Le roi n'est là que pour exécuter vos volontés. Tout ordre, corporation, pouvoir, association civile ou ecclésiastique, est illégitime et nul, dès que vous l'avez déclaré tel ; vous pourriez même changer la religion. Vous êtes les pères de la patrie. Vous avez sauvé la France, vous régé-

1. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 271.

2. H. TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. I *L'Anarchie spontanée*, Paris, 1878, p. 165 ; la note poursuit : « Délibération des états de Dauphiné rédigée par Mounier et signée par deux cents gentilshommes (juillet 1788) : “Les droits des hommes dérivent de la nature seule et sont indépendants des conventions” » ; la perspicacité de Taine annonce les travaux de Cochin faisant commencer le processus révolutionnaire dans les réunions de nobles ou d'avocats à l'été 1788, dans la nouvelle forme de consensus politique dont l'égalitarisme abstrait des sociétés de pensée est la matrice.

nérez l'espèce humaine. Le monde entier vous admire ; achevez votre glorieux ouvrage, allez plus loin et tous les jours plus loin." Contre ce flot de séductions et de sollicitations, un bon sens supérieur et des convictions enracinées peuvent seuls tenir ferme ; mais les hommes ordinaires et indécis sont entraînés. Dans le concert des acclamations qui s'élèvent, ils n'entendent pas le fracas des ruines qu'ils font. À tout le moins, ils se bouchent les oreilles, ils se déroberent aux cris des opprimés ; ils refusent d'admettre que leur œuvre ait pu être malfaisante, ils acceptent les sophismes et les mensonges qui la justifient ; ils souffrent que, pour excuser les assassins, on calomnie les assassinés ; ils écoutent Merlin de Douai qui, après trois ou quatre jacqueries, lorsque dans toutes les provinces on pille, on incendie et on tue, vient déclarer, au nom du comité de féodalité qu'"il faut présenter au peuple une loi dont la justice force au silence l'égoïste feudataire qui, depuis six mois, crie si indécemment à la spoliation, et dont la sagesse puisse ramener à son devoir le colon que le ressentiment d'une longue oppression a pu égarer un moment". Et si un jour, à la fin de leur session, le patriarche survivant du parti philosophique, Raynal, porte par surprise la vérité jusqu'à leur tribune, ils s'indignent de sa sincérité comme d'un attentat, ils ne l'excusent qu'à titre d'imbécile. Un législateur omnipotent ne peut pas se déjuger ; il est condamné, comme un roi, à l'admiration publique de soi-même. "Il n'y avait point parmi nous, dit un témoin, trente députés qui pensassent autrement que Raynal mais, en présence les uns des autres, l'honneur de la Révolution, la perspective de ses avantages était un point de dogme auquel il fallait croire" ; et, contre leur raison, contre leur conscience, les modérés, captifs dans le réseau de leurs propres actes, se joignent aux révolutionnaires pour achever la Révolution¹. » Cette dernière phrase témoigne d'une conscience étonnamment moderne des contraintes du langage réclamant l'effacement du sujet dans la constitution du champ politique. Les parlementaires de la Révolution ne sont pas tant les auteurs de leur propre parole que les miroirs ou l'écho du consensus fabriqué par la force persuasive de quelques idées simples. Quelles que soient leurs convictions propres, leurs prises de position publiques ne font que refléter par mimétisme ce que leur souffle le discours servi par l'orateur précédent. Leur opinion personnelle peut bien se trouver en contradiction flagrante avec le consensus qui s'élabore, ce dernier tire sa légitimité de ce qu'il participe à un niveau de réalité supérieur, le genre littéraire du discours « *more jacobino* ». Quant à ceux qui persistent à s'opposer au consensus artificiel de la volonté générale, ils seront rapidement écartés soit de l'Assemblée constituante, de la Législative ou de la Convention, soit des assemblées primaires qui ont la

1. *Ibid.*, p. 166-168.

charge de les élire : « Le 12 juillet 1791, l'appel nominal décrété contre les absents montre que cent trente-deux députés ne siègent plus. Onze jours auparavant, parmi ceux qui siègent encore, deux cent soixante-dix ont déclaré qu'ils ne prendraient plus part aux délibérations. Ainsi, avant l'achèvement de la Constitution, toute l'opposition, plus de quatre cents membres, plus d'un tiers de l'Assemblée est réduit en fuite ou au silence ¹. » La *purge* fait ainsi partie de l'usage de l'opinion unanime, comme un de ses moments clés.

La menace dans les collèges électoraux ² qui écarte systématiquement les électeurs conservateurs, les chefs de claque à l'Assemblée qui empêchent tout orateur de droite de parler, ou encore les pressions pour interdire les associations d'opposants ³ : Taine nous fait voir dans ces événements non pas des moyens sans scrupules par lesquels un petit groupe d'ambitieux aurait voulu faire main basse sur les institutions nouvelles, mais l'exercice naturel du nouveau régime fondé sur le consensus abstrait de la volonté générale. Les bandes armées de « patriotes » ne violent qu'une légalité formelle ; en réalité on devrait leur savoir gré de ce qu'ils rendent sa véritable nature à un régime légitimé par l'unanimité, où l'opposition, la délibération et la réflexion sont devenues des insultes à la souveraineté. À ce compte-là, les bandes soudoyées d'ivrognes et de soudards qui envahissent les galeries et que l'on retrouvera à toutes les étapes de la Révolution en sont bien le fer de lance : la garantie que le régime sera ce qu'il est appelé à être *par nature*. La mollesse des oppositions légales aux voies de fait révèle bien plutôt le mode normal de la dictature du peuple par le peuple.

Ainsi que l'écrit Taine, « pour s'emparer du pouvoir, l'Assemblée a dès l'abord toléré ou sollicité les coups de main de la rue. Mais en prenant les émeutiers pour alliés, elle se les est donnés pour maîtres et désormais [novembre 1789] à Paris comme en province, la force illégale et brutale est le principal pouvoir de l'État ⁴ ». Les

1. H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. I *L'Anarchie spontanée*, p. 173.

2. Sur l'intimidation systématique dans les assemblées primaires, qui fait la partie la plus méconnue mais peut-être la plus décisive de la Révolution, voir H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. II *La Conquête jacobine*, éd. 1890, livre II « La première étape de la conquête », chap. 1, p. 72-93.

3. *Ibid.*, p. 79-80 : Taine rapporte l'histoire intéressante d'un club fondé par les libéraux les plus sages, Malouet, Clermont-Tonnerre, sous le nom de Amis de la constitution monarchique, fin 1790-début 1791 ; alors qu'il compte déjà plus de 800 membres, le bail du local où il prévoit de se réunir est subitement annulé par le propriétaire qui craint les dévastations des « patriotes du Palais-Royal » ; bientôt, c'est la maison du comte de Clermont-Tonnerre qui est envahie.

4. H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. I *L'Anarchie spontanée*, p. 168.

bandes de spadassins ne sont pas des exécutants, mais la conscience du nouveau régime. On a là en germe ce que 1793 portera à sa perfection. La démocratie révolutionnaire, c'est le gouvernement du peuple par lui-même. Les bandes bruyantes du Palais-Royal auront fait la place aux sociétés permanentes affiliées au club des Jacobins dont elles sont autant de reflets lui renvoyant sa propre image, mais ce sera la même substitution de la faction à la société civile et à l'État. L'opinion produite collectivement dont les sociétés restituent l'image mythique aux parlementaires devient l'unique expression de la volonté générale. Le « peuple » coïncide surnaturellement avec le pouvoir. Ainsi que l'écrit Furet, « cette croyance est la matrice du totalitarisme ¹ ».

Dans un tel régime, les parlementaires ne sont pas des représentants, mais des « présidents du peuple », révocables *ad nutum* par ce dernier. Le roi est ainsi dès 1791 un simple employé. Le président de l'Assemblée nationale reçoit le titre de « président de la nation ² ».

Dans le consensus de la volonté générale le dissentiment ne peut provenir que de « mauvais citoyens » ou « comploteurs » qui s'arrachent eux-mêmes à la protection civique. La vérité socialisée est par essence manichéenne : puisqu'elle est toute bonne, il faut que son contraste soit revêtu des pires noirceurs. C'est tout naturellement que le consensus produit par la Constituante dès le mois de juillet 1789 voit aussitôt se lever contre lui des hordes de « conspirateurs ». Ainsi l'opposition est systématiquement assimilée à la conspiration, conformément au mode de production d'une opinion unanime, imaginaire et fondée sur les slogans. Taine est, là encore, un des premiers à mettre en relation l'unité fondamentale du processus qui conduit de l'instauration du Comité des recherches, le 28 juillet 1789, et qui doit aboutir dans sa forme parfaite à la loi sur les suspects et au Tribunal révolutionnaire : l'Assemblée institue « un Comité de recherches, pour découvrir les “crimes de lèse-nation” » ; rien de plus vague qu'un tel mot, rien de plus malfaisant qu'une institution pareille. Renouvelé tous les mois, dépourvu d'agents spéciaux, composé de députés crédules et novices, ce Comité, qui doit faire l'office d'un Lenoir ou d'un Fouché, supplée à son incapacité par sa violence, et ses procédés sont déjà ceux de l'inquisition jacobine. Alarmiste et soupçonneux, il provoque à la délation, et, faute de trouver

1. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 282.

2. H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. II *La Conquête jacobine*, p. 186.

des complots, il en invente. Pour lui, les vellétés sont des actes et les projets flottants deviennent des attentats commis. Sur la dénonciation d'un domestique qui a écouté aux portes, sur les commérages d'une blanchisseuse qui a ramassé un papier dans la poche d'un peignoir, sur une lettre interprétée à faux, sur des indices vagues qu'il complète et relie à force d'imagination, il forge un coup d'État, il fait des interrogatoires, des visites domiciliaires, des descentes nocturnes, des arrestations, il exagère, noircit, et vient en séance publique dénoncer le tout à l'Assemblée nationale. C'est d'abord le complot de la noblesse bretonne pour livrer Brest aux Anglais, puis le complot des brigands soldés pour détruire les moissons, puis le complot du 14 juillet pour brûler Paris, puis le complot de Favras pour tuer La Fayette, Necker et Bailly, puis le complot d'Augéard pour enlever le roi, puis d'autres, de semaine en semaine, sans compter ceux qui pullulent dans la cervelle des journalistes et que Desmoulins, Fréron, Marat, révèlent à coups de trompette dans chacun de leurs numéros¹ ».

L'alternative qui mènera d'un côté à la dictature du peuple par lui-même pendant la Terreur, puis à la reprise en main par un régime dictatorial sans contre-pouvoir apparaît ainsi prophétiquement dans la correspondance de l'ambassadeur américain : « Ils veulent une constitution américaine avec un roi au lieu d'un président, sans réfléchir qu'ils n'ont pas de citoyens américains pour porter cette constitution. [...] S'ils ont le bon sens de donner aux nobles en tant que nobles quelque portion de l'autorité nationale, cette constitution libre durera probablement. Mais autrement, elle dégénérera soit en une monarchie pure, soit en une vaste république, une démocratie [...] le peuple, bientôt las des orages et livré sans défense à ses séducteurs ou à ses oppresseurs, brisera le timon ou le placera dans la main assez hardie pour s'en emparer². » Ces étonnantes *prophéties* n'ont d'autre objet chez le positiviste Taine – sans doute l'homme du monde le moins enclin à voir une cause surnaturelle à l'œuvre dans la Révolution – que de signaler la continuité parfaite entre les principes du nouveau gouvernement et les conséquences pratiques de ses actes. Taine a écrit le grand palimpseste du gouvernement révolutionnaire.

Taine arrive au terme d'un processus où la Révolution monnayée sous l'aspect irénique et consensuel des « principes de 89 » si chers à

1. H. TAINE, *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, t. I *L'Anarchie spontanée*, p. 176-177.

2. *Ibid.*, p. 158-159.

M. Homais s'est révélée le concept le plus opératoire de la politique française – et peut-être celui qui a le plus contribué à sa précarité. 1830, 1848, 1851, 1870, la Commune, le 16 mai 1877 : la Révolution incessamment invoquée comme récit fondateur s'avère le principe mortifère qui interdit à la France d'accéder à la stabilité. Avec Taine, la Révolution démasquée cesse de fournir la manière à un conflit sans fin de légitimité. Elle s'intègre au patrimoine national avec ses grandeurs et ses faiblesses. Mais il n'est pas interdit de voir dans son œuvre la matrice d'une critique infiniment plus radicale du phénomène révolutionnaire. Les puissantes analyses de Cochin n'auraient pas existé sans Taine.

Fr. RENAUD SILLY, o. p.,
historien.

AUGUSTIN COCHIN ET LA « NOUVELLE HISTOIRE » DE LA RÉVOLUTION

À Marie de la Martinière.

L'historien le plus original de la Révolution est aussi le plus méconnu. Avant son exhumation en France par François Furet en 1978¹, il semblait presque totalement oublié, hormis de quelques fidèles. Augustin Cochin (1875-1916) était issu d'une ancienne famille de la grande bourgeoisie parisienne, titrée sous la Restauration mais d'inclination libérale et orléaniste. Son grand-père, dont il portait le prénom, avait été l'ami de Montalembert². On trouve une mention et une citation de ce grand notable érudit dans l'ouvrage classique de René Rémond *Les Droites en France* : « Les réformes sociales de 1789 et le gouvernement parlementaire, bon gré mal gré, c'est là ce qu'on appelle la civilisation³. » Jeune historien inconnu, Augustin Cochin fait sienne la thèse opposée, celle à la fois de Taine et de l'historiographie de gauche, au moins en accord sur ce point : « Le quatre-vingt-neufisme est une position sage peut-être en politique, indéfendable en histoire⁴ » et il dénonce cette interprétation « mesurée, sensée, libérale, dérisoire, qui, depuis cent ans, corrige, atténue l'effrayant souvenir ».

1. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, rééd. coll. « Folio histoire », 2005.

2. Voir la notice biographique dans Antoine DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, Paris, Plon, 1928.

3. René RÉMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier, rééd. 1982, p. 130.

4. A. DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, p. 38.

L'originalité de l'œuvre de Cochin ne tient certes pas dans cette prise de distance à l'égard de la tradition libérale. Mais celle-ci connote profondément le sens de sa démarche et de sa recherche. L'intuition qui le pousse à faire sienne l'idée de « bloc » de la Révolution est en étroite interaction avec sa méthode historique. Celle-ci ne doit pas davantage à la tradition historiographique contre-révolutionnaire qu'à celle de la gauche hagiographique. Une anecdote tirée d'une lettre à son père, Denys, le baron Cochin, en 1900, éclaire l'option précocement prise par le jeune chartiste : « J'étais jeudi soir à F..., où j'ai trouvé Paul et son grand-père, bien préoccupés chacun de leur côté : M. de R..., gémissant sur la France et l'armée, et cherchant avec qui déblatérer sur le ministère [...] et Paul se lamentant sur ses cochons, ses bœufs et ses moutons, qui ont tous la cocotte. Une grosse vache avait été prise un soir en rentrant des prés, elle s'était couchée au milieu de la route où il avait bien fallu la laisser, et tous les matins Paul allait lui porter maternellement sa soupe. Je me suis dit judicieusement que ce sont bien là les deux sortes d'événements entre lesquels il faut choisir quand on fait de l'histoire. L'histoire des affaires Dreyfus est plus facile et plus amusante. Mais si on savait un peu mieux celle des milliers de Paul qui soignent leurs bœufs depuis que le monde existe, la première paraîtrait peut-être insignifiante. » Cette seconde conception de l'histoire, cette « nouvelle histoire » imprégnée de sociologie, c'est celle qu'à l'encontre de tous ses prédécesseurs et contemporains, mais aussi de presque tous les historiens plus récents, Cochin a fait le pari d'appliquer à la Révolution. Évoquant sa méthode théorique, François Furet peut écrire : « Il faut s'arrêter à cette ambition, car soixante ans après elle est encore toute neuve. La voie ouverte par Cochin n'a pas eu de postérité, même depuis que la science politique a reçu toutes les consécérations universitaires¹. »

Contre-révolutionnaire sans état d'âme, convaincu, avec Péguy, que la Révolution « a fait semblant de désentraver le monde d'un semblant de servitude politique », Cochin manque rarement l'occasion de prendre ses distances à l'égard des expressions classiques de ce courant. Ainsi, il ironise sur le Père Barruel et « sa conspiration de mélodrame » qui voit commencer à Voltaire le complot des terroristes. Dans sa vaste enquête sur les sociétés de pensée, les loges ne sont envisagées que comme faisant partie d'un ensemble, plus vaste. Sa réfutation de la thèse réactionnaire naïve sur le rôle essentiel de la maçonnerie dans la genèse de la Révolution est exposée de façon particulièrement explicite dans une lettre

1. FR. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 54.

adressée à Maurras ¹ : « Au lieu de la considérer [la maçonnerie] d'abord en elle-même comme un monstrueux complot, puis de s'efforcer d'introduire cette colossale machine dans la trame de l'histoire ordinaire – entreprise évidemment impossible – on suivrait la marche inverse : on partirait de l'histoire elle-même, étudiée de très près. Au lieu de débiter par les projets régicides de Weishaupt et les crimes des Kadosch, on s'appliquerait à suivre les menées de tel groupe "patriote" dans une ville de province. Au lieu de s'attacher aux documents maçonniques proprement dits, toujours rares et équivoques, on partirait de documents d'archives ordinaires : en les étudiant de près, en relevant les noms et les dates on arrive à "filer" les gens, à les suivre dans une série de démarches qui, prises à part, n'ont rien de frappant ; mais qui, vues d'ensemble, révèlent un système ingénieux et une entente mystérieuse – et cette impression devient saisissante quand on compare ce travail dans deux provinces différentes et éloignées. »

Cette démarche et son sens ne peuvent qu'échapper aux représentants de l'histoire officielle de la Révolution. Furet évoque à ce sujet « le contresens absolu » d'Aulard pour qui les essais de Cochin ne sont qu'une nouvelle version de la thèse contre-révolutionnaire du complot maçonnique à l'origine de la Révolution, contresens devenu courant et qui signalera l'excommunication de Cochin du champ de l'historiographie universitaire. L'ignorance délibérée à l'égard de sa démarche traduit, plus essentiellement, au-delà de la traditionnelle hostilité à l'égard de l'école contre-révolutionnaire, la résistance opiniâtre des historiens institutionnels à une lecture sociologique de l'histoire révolutionnaire ².

Cochin n'en gardait pas moins l'espoir d'un « désenclavement ». Il évoque dans une lettre de 1909 « les malentendus séculaires qui, jusqu'à notre temps, fermaient l'histoire de la Révolution aux historiens de métier. Ils s'écartaient d'instinct d'un terrain où ils ne pouvaient se risquer sans lâcher la rampe : la lettre des textes, le matériel des faits. [...] J'espère et je crois que le temps approche où l'on pourra voyager en pays jacobin – dans ce centre africain de l'histoire moderne – sans être un Taine, ni un Aulard, ni un Stanley, ni un roi nègre. Ce jour-là seulement, on y défrichera, on y travaillera, au sens utile, étroit, méthodique du mot – ce qu'ils n'ont

1. En date du 4 octobre 1904. Augustin Cochin et Maurras n'ont échangé que deux lettres, sur ce même sujet. Sur la tentative de captation posthume par Maurras et la contre-offensive de Mme Denys Cochin, voir Fred E. SCHRADER, *Augustin Cochin et la République française*, Paris, Éd. du Seuil, 1992, p. 101-103.

2. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 262.

fait ni l'un ni l'autre ¹ ». Ainsi, pour des raisons méthodologiques de même nature, Cochin prend ses distances à l'égard de Taine, qu'il avait pourtant en principe défendu dans une de ses premières publications ². Conseil à son ami Antoine de Meaux : « Ne lisez pas trop Taine, qui en est encore à juger et à sabrer, à reprocher aux gens ce qui est le fait du régime, d'où une fatigante monotonie de violence. » Le grief essentiel de Cochin à l'égard de Taine tient donc à sa conception essentiellement psychologique de l'histoire (par quoi ce dernier s'avère dépendant à la fois des idéologues et de l'empirisme anglo-saxon). Dans l'essai évoqué, qui s'attache à réfuter les critiques adressées à Taine par Aulard en ce qui concerne ses sources, Cochin ne s'en démarque pas moins clairement de cette conception qui selon lui n'explique rien. Le paradoxe est qu'au-delà des trois lectures profondément divergentes – la lecture psychologique de Taine, celle, hagiographique, d'Aulard et celle, sociologique, de Cochin – les trois historiens partagent le point de vue assumé par les républicains de l'époque contre celui des libéraux conservateurs, et que résume la formule célèbre de Clemenceau : la Révolution est un bloc.

Mais cette thèse qui comporte chez la plupart des connotations politiciennes se présente aux yeux de Cochin comme une évidence qui s'impose d'elle-même au regard des sources qu'il est le premier à exploiter systématiquement.

Sa méthode de recherche permet à Cochin d'éventer les pièges de l'histoire officielle. Il pointe en particulier la falsification entretenue à propos du caractère spontané des événements révolutionnaires et de l'indétermination de leurs auteurs. En lisant Aulard, il ironise sur « l'épopée du grand *on* » : « La critique sait ce que c'est que cinq cents ou deux mille artisans ou bourgeois, elle ne connaît pas *on*, "le peuple", ou "Paris", ou la "nation". Elle demande qui est ce "bon patriote" anonyme qui lance une motion opportune. Qui, cet autre là-bas, qui l'applaudit à chaque mot. Qui, ce troisième qui s'improvise orateur du peuple ³. » Il constate que les porte-parole de l'histoire républicaine ne posent jamais de telles questions, et que l'enquête qu'il mène sur les faits révolutionnaires n'a jamais été faite. Or elle aboutit à cette conclusion fondamentale qu'il n'y a pas de mouvement spontané. En premier lieu, ce sont le dépouillement et l'analyse des cahiers de doléances qui conduisent à identifier des modèles de cahiers diffusés depuis Paris, « et ainsi la légende de

1. A. DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, p. 280.

2. Augustin COCHIN, *La Crise de l'histoire révolutionnaire. Taine et M. Aulard*, Paris, Honoré Champion, 1909.

3. A. DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, p. 14-15.

l'enthousiasme s'en va en fumée¹ ». Sur les rassemblements pré-révolutionnaires en Bretagne, il constate : « Quelles que soient les causes profondes du mouvement, ces assemblées ont toutes une occasion immédiate [...] précise ; le "bruit public" est une mise en demeure par circulaire de prendre connaissance de certains imprimés et d'y adhérer². » Dans les cahiers aux états généraux, encore, il observe que la destruction de la Bastille est demandée par les rédacteurs de Paris et que la mise en scène du Jeu de paume est anticipée par les cahiers du tiers à Dijon, auxquels font écho, à l'autre bout du royaume, ceux de Dax et de Bayonne³. Le blasphème fait rugir Mathiez : « La vérité dont l'évidence crève les yeux, c'est qu'aucune révolution ne fut plus spontanée, moins concertée que celle qui emporta toute la France dans un élan irrésistible⁴. » Acte de foi proféré à l'occasion de la critique d'une édition posthume des travaux de Cochin, mort au front en juillet 1916⁵. Tout inachevée qu'elle reste, l'œuvre présente une extraordinaire cohérence. Les événements et les faits présentés comme quasi miraculeux trouvent des causes et les mouvements spontanés, des antécédents. Cochin, selon la formule d'un historien plus tardif, révèle le « fil conducteur⁶ ».

À partir de là se développe une forte conceptualisation de ce qui sera l'aboutissement de la Révolution : le jacobinisme. Comment expliquer que l'on passe du stade des sociétés de pensée à la Terreur ? « Ce qui me gêne c'est de ramener ces effrayantes conséquences [celles de la Terreur] au tout petit fait qui les explique, si banal, si mince : causer. Là est pourtant l'essentiel. » Tout son travail d'historien chartiste, Cochin l'a mené pour publier les textes de la Révolution, de ses lointains prodromes à son acmé, la Terreur. Dans cette perspective, il esquisse une chronologie nouvelle. La première période est celle de la doctrine, celle de la diffusion et de l'échange des idées, durant laquelle la secte philosophique établit son empire dès le milieu du XVIII^e siècle. La deuxième période, durant laquelle

1. *Ibid.*, p. 310.

2. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, Paris, 1925, t. I, p. 365.

3. A. DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, p. 13.

4. A. MATHIEZ, *Annales historiques de la Révolution française*, 4^e année, n^o 19, p. 82.

5. Sur l'imbroglio de l'édition de ces travaux, pour la plupart inachevés, voir F. E. SCHRADER, *Augustin Cochin et la République française*, p. 93 s.

6. Gaston MARTIN, *Augustin Cochin et la Révolution*, cité dans A. DE MEAUX, *Augustin Cochin et la genèse de la Révolution*, p. 22.

la maçonnerie joue un rôle moteur¹, débute, plutôt fortuitement, avec le règne de Louis XVI. C'est celle de la préparation en vue de la mise en pratique des idées. On estime à plus de huit cents le nombre des loges existant en France en 1777 mais Cochin établit que les obédiences ne constituent qu'une partie du mouvement philosophique : « On voit de 1769 à 1780, sortir de terre des centaines de petites sociétés [...] cachant mal des visées politiques semblables, sous des prétextes officiels, de bienfaisance ou de plaisir². » Toutes ces sociétés « fédérées, animées du même esprit, concourent au même grand œuvre ». Le règlement électoral des états généraux, arrêté par Necker, totalement dysfonctionnel et contradictoire dans son principe, leur permet de contrôler et de diriger les élections³. La période suivante est celle du mythe de 1789. Dès 1788, en fait, s'opère la captation du pouvoir par les sociétés à travers la dérive de la convocation puis de la réunion des états généraux. 1789 est l'an I de la Terreur, suivant un constat célèbre⁴. La dernière période est celle de 1793-1794, qui marque selon Furet la « culmination du processus : le jacobinisme, sous la fiction du "Peuple", se substitue à la fois à la société civile et à l'État. À travers la volonté générale, le peuple-roi coïncide mythiquement avec le pouvoir : cette croyance est la matrice du totalitarisme⁵ ». Cette chronologie ne vient pas démentir mais bien confirmer l'intuition d'un bloc révolutionnaire : « Sans doute, le *mode* – niveau moral, qualité du personnel, nature des actes, lettre des doctrines – a changé. Mais la *loi* reste la même et les frères polis et poudrés de 89 y obéissent avec la même rigueur et la même inconscience que les frères grossiers et crasseux de 93⁶. » Il faut bien se garder de confondre la théorie ainsi mise en images avec la vulgate contre-révolutionnaire sur l'apparence que l'une et l'autre partagent la même idée de massification de la période, d'unicité dans le collapsus. Les deux ordres de pensée ne sont pas les mêmes.

Les disciplines de Cochin sont la science historique et la sociologie politique. La théorie élaborée par lui concerne un fait social ; elle s'applique à l'histoire des sociétés de pensée et au processus révolutionnaire. Son ordre propre, auquel répond l'universel, relève

1. G. MARTIN, *La Franc-maçonnerie française et la préparation de la Révolution*, Paris, 1926.

2. A. COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, Paris, 1924, rééd. Copernic, 1979, p. 15.

3. Sur ce point voir Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 284 s.

4. Et provocant du P. de Bertier (qui sait de quoi il parle).

5. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 281-282.

6. A. COCHIN, *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, Paris, Plon, 1921, p. 103 (c'est l'auteur qui souligne).

(sans s'arrêter à de moindres instances) de la pensée discursive, qui est progressive. Il met en œuvre la méthode et la science. Cet ordre n'a rien à voir avec l'autre, régressif, auquel se rattache, par filiation, la vulgate. Ce second ordre, associé pour lui à la totalité, est celui que somme l'intellect. C'est au creux de l'intellection et dans l'imprévisible que reposent les *Mères* de la pensée réactionnaire profonde. La globalité qui s'attache à la théorie élaborée sur le mode démonstratif par Cochin est justifiée au départ d'un postulat néanmoins ambigu qui tient à la notion même de totalité, de totalité organique. Une bonne part des préventions qui s'exercent à l'endroit de sa démarche scientifique trahit cette inquiétude. On est apparemment en présence d'une de ces « intersections » préoccupantes dont a raffolé le bergsonisme (Gandillac). Cette prise en compte de la notion de grandeur appliquée à l'étude des sociétés vient de Durkheim ¹. De même que l'invention par Durkheim de la sociologie contemporaine a pu être perçue d'abord comme une évasion de l'universel et une régression de type holiste, sur et depuis l'observation des sociétés anciennes, alors que passait pour « moderne » la théorie élémentaire de Mill, Cochin, le sociologue par excellence de la Révolution ², demeure négligé avec constance sous l'imputation d'auteur contre-révolutionnaire ³.

La théorie de la Révolution de Cochin est celle de l'accélération du même sans altérité, plongeon massif et course à l'abîme qu'il explique par la démultiplication de ce qu'il appelle la « machine », en conformité au mécanisme des Lumières (là où la pensée réactionnaire aurait parlé de propagation, et justifié du phénomène par l'« animisme », sous l'effet d'un principe extérieur ⁴). À la partition chronologique qu'il a opérée sous la vignette des *poudrés* et des *crasseux*, notre historien va appliquer une grille de lecture essentiellement conceptuelle qui met en valeur l'unité du phénomène, qu'il appelle la socialisation. En suivant le plan de l'essai sur *La Révolution et les sociétés de pensée*, on voit que les deux

1. Plusieurs idées de ce paragraphe et des suivants résultent d'une note de collaborateur.

2. Cochin en aura élaboré aussi une linguistique générale. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que son œuvre se révèle le bréviaire et un rudiment à l'herméneutique de la Révolution.

3. De ce qu'Augustin Cochin aura été reconnu *ab intus* pour réactionnaire n'infirme pas l'exactitude pointilleuse de son enquête et ses conclusions d'homme de science. De même, sur un plan politique, une mouvance ultra et un « légitimisme absolu » peuvent-ils cohabiter de manière sincère avec des inclinations libérales : tel fut le cas de Chateaubriand et de Ballanche. J.-P. Lepetit avait exprimé le désir de pouvoir rédiger un article « Ballanche » dans le présent ouvrage collectif. Sa suggestion, trop timide, n'a pas été entendue. Ceci vaut réparation.

4. Satan ou la Révolution (pour reprendre le titre d'un opuscule fameux).

premières périodes correspondent à la socialisation de la vérité, à la pensée socialisée : c'est l'« état philosophique ». C'est alors que se fomentent une opinion publique, une « opinion sociale » au sein des sociétés de pensée, mais qui demeure encore presque totalement à l'extérieur du pouvoir. La libre-pensée, sous le nom de « vérité », programme la servitude intellectuelle par l'instrument du secret propre aux loges et aux autres sociétés de pensée. Le secret est le garant de l'ignorance de la majorité des adeptes, la forme propre de la contrainte nécessaire à l'oppression intellectuelle, mais « pour les ignorants cela s'appellera le progrès des Lumières [...]. Toute société de pensée est oppression intellectuelle par le fait même qu'elle dénonce en principe tout dogme comme une oppression ¹ ».

La période de 1789-1792 est celle de l'« état politique », celle du passage de la spéculation à l'action. L'« opinion sociale » devient un parti qui cherche à obtenir des résultats tangibles en termes de production de normes. C'est le règne de la « loi expression de la volonté générale » (art. 6 de la Déclaration du 26 août 1789). C'est le stade de la liberté ou de la volonté socialisée. L'individualisme, sous le nom de liberté, aboutit à la servitude morale par l'isolement de l'individu, état monadique qui, dans le *Contrat social*, est le prédicament de la volonté générale, et la condition de la délibération droite. Cette société d'égaux isolés a besoin d'une direction et celle-ci ne peut plus se trouver que dans le parti. C'est là que Cochin rencontre l'œuvre d'Ostrogorski. Il y vérifie que dans un État où les anciennes structures se délitent, un parti organisé à cette fin opère nécessairement la captation de l'opinion, puis la dirige « par le seul fait de son jeu mécanique », c'est-à-dire abstraction faite de toute considération objective. « Le règne de l'intérêt général, celui de la majorité numérique, sont des chimères : le peuple passe aux mains de la minorité qui a l'art de tromper ². » La note dominante de cette phase est la corruption. Celle-ci « devient dominante quand la société passe à cette seconde phase de son développement, et d'intellectuelle devient politique ; l'organisation de l'opinion par pression extérieure a toujours et partout eu pour résultat l'abaissement du niveau moral ³ ». La dernière période est la plus brève et la plus intense (1793-1794), c'est celle de l'« état révolutionnaire » proprement dit. C'est le stade de l'égalité ou de la justice socialisée. Sous le label de la justice, le socialisme vient réaliser officiellement la dictature des sociétés populaires. Le 23 août 1793, le décret dit de

1. A. COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, p. 29-31.

2. Lettre à Maurras, précitée.

3. *Ibid.*

levée en masse place les citoyens en état de réquisition permanente. En septembre, le commerce du blé est supprimé ; en février 1994, le « maximum général » socialise tout le commerce, et en avril suivant l'ensemble de l'effort de production. Ce que Cochin appelle la « socialisation matérielle du citoyen de 1793 ». Il avertit que cette fiction dépersonnalisée succédant à la personne humaine n'appartient pas au passé et que l'idée poursuit son chemin. La Révolution soviétique éclatera un an après sa mort.

Le jacobinisme, cette phase dernière et paroxystique de la Révolution française, est l'objet déterminant de toute sa quête. Comme historien archiviste, sa tâche principale consistera à rassembler les actes administratifs du gouvernement révolutionnaire, ce qu'il appelle la « diplomatie du Comité de salut public ». C'est cet ensemble de pièces qui sera publié en trois volumes ¹ et dont l'essai, *La Révolution et la libre-pensée*, devait constituer le « Discours préliminaire ». L'essai résulte d'une reconstitution des manuscrits laissés en l'état lors du départ d'Augustin Cochin pour le front, reconstitution opérée par l'abbé Ackermann.

Comme Aulard et Mathiez, Cochin voit dans le jacobinisme la clé de la Révolution, mais contrairement à eux, il déteste le jacobinisme et il essaie de le « penser ² ». Ce n'est pas pour lui le résultat d'un complot ni d'une ligne politique déterminée par les « circonstances » (thème privilégié par l'historiographie officielle), c'est un type de société qui échappe au libre arbitre de ses protagonistes, acteurs dépersonnalisés, moins acteurs que produits du jacobinisme ³.

Ce thème de la dépersonnalisation, « le personnel détrôné par le social ⁴ », est l'un de ceux que Cochin associe le plus généralement à l'analyse du processus révolutionnaire, mais tout particulièrement à sa phase jacobine. S'y associe le thème de la « machine », mécanisme purement idéologique dissimulé dans l'ombre du Peuple. C'est le mot qu'utilise systématiquement Cochin (en particulier dans *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*). Il s'est intéressé, on l'a dit, à travers l'œuvre d'Ostrogorski, au mécanisme de la dynamique des partis politiques et il a fait sienne cette

1. Par son collaborateur et ami Charles Charpentier ; le premier volume en 1920, les deux suivants en 1934 et 1935.

2. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 268.

3. Ici encore l'analogie est trompeuse avec le providentialisme gnoséologique de Maistre et son occasionnalisme d'après lequel plus la Révolution se déchaîne plus le lien fatal se resserre, au point que Robespierre n'est bientôt plus qu'un automate.

4. Lettre à Denys Cochin, 18 février 1916.

problématique pour la phase proprement politique (la seconde) de la Révolution.

Mais cette phase, à laquelle se superpose la tentative de l'établissement d'un régime représentatif (par la Constitution de 1791), ne correspond pas à l'essence du processus révolutionnaire tel qu'il s'est développé au départ de la logique propre aux sociétés de pensée, à la socialisation de la pensée. Au-delà d'une évolution, qui restait théoriquement possible, de la monarchie de Louis XVI vers une démocratie représentative censitaire, se pose celle de la démocratie pure qui est au centre du jacobinisme. Bien au-delà des appareils partisans qui apparaissent à cette époque, et dont Moisei Ostrogorski et Roberto Michels avaient pointé le caractère nécessairement oligarchique et coercitif, la « machine » créée, en additionnant des volontés individuelles, théoriquement libres, une tyrannie du social¹.

Cochin est le premier, et le seul à son époque, à envisager et à vouloir comprendre la nature purement idéologique, surréelle, du jacobinisme. Cette démarche le conduit à mettre en évidence le caractère religieux du phénomène. Dans une étude insérée dans *Les Sociétés de pensée et la démocratie moderne*, intitulée « Le catholicisme de Rousseau », Cochin avait voulu montrer, comme il l'explique à Antoine de Meaux, que « Jean-Jacques n'est pas, comme on le dit toujours, une sorte de protestant affadi : c'est un catholique, genre Maistre même, ou Veuillot, raide, dogmatique, mais inversé, mettant la loi où nous mettons l'esprit, la nature où nous mettons la grâce, etc. ».

La démarche historique de Cochin est essentiellement déterminée par un engagement critique contre la démocratie telle que la Révolution l'a amenée en France, et cet engagement est celui d'un chrétien. Il tient certes à établir la différence entre la démocratie parlementaire, « liberté réglée par une Constitution », qui se définit par des procédures (ce qui est encore la définition de Condorcet), et la démocratie telle qu'elle s'est exercée dans les sociétés de pensée pour aboutir à la Montagne, qui est une religion de substitution dans et par laquelle s'aliène l'individu. Mais on pressent chez lui une aversion plus générale à l'égard de la démocratie, perçue comme antinomique d'une conduite chrétienne. Dans une lettre à sa sœur (mars 1906), il critique les manifestations causées par les mesures d'exécution de la loi de séparation : « Tout cela, ce sont des procédés de démocrates, c'est-à-dire pas de chrétiens. » Pour lui, l'opposition à la maçonnerie n'a besoin d'autre justification

1. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 274.

que son caractère fondamentalement anticatholique. Et c'est encore en tant que chrétien que Cochin se situe aux antipodes du positivisme maurrassien et qu'il critique explicitement ce qu'il appelle le « matérialisme » de Maurras. Par l'histoire de sa famille qui incarne la haute tradition catholique gallicane en plein siècle des Lumières¹, par sa formation intellectuelle et la force de sa foi personnelle, il est profondément un penseur catholique pour qui la connaissance de Dieu, par l'aide et le secours des sacrements et de l'obéissance, les canaux moyens de l'Église visible, hiérarchique, dispense la seule vraie lumière. Et François Furet a pu s'étonner, d'ailleurs avec tact, que cette pensée, qu'il qualifie d'« idéalisation de la société chrétienne médiévale, fondée sur le rapport de chaque individu à Dieu », découvre un des problèmes fondamentaux de la Révolution qu'aucun historien n'a posé en ces termes avant lui et après lui, celui de la réinvention du social sous le nom de « peuple » ou de « nation » érigés en un nouveau dieu d'une communauté fictive². Ainsi, concluait François Furet, par sa manière de poser la question du jacobinisme « si originale qu'elle a été ou incomprise, ou enterrée, ou les deux à la fois », c'est-à-dire de l'envisager comme un type de société, Augustin Cochin « pense la Révolution française dans son mystère central, qui est l'origine de la démocratie »³. Si cette « nouvelle histoire » de la Révolution n'a pas eu de postérité, c'est peut-être parce qu'elle oblige à considérer l'indicible et même l'impensable : que ce « mystère central » est tout entier dans l'imposture et le mensonge.

PHILIPPE LAUVAUX,
professeur à l'université Paris-II.

1. L'abbé Jean-Denys Cochin (1726-1783), curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fondateur de l'hôpital Cochin, fut l'un des prêtres les plus remarquables du diocèse de Paris qui a récemment introduit sa cause en béatification.

2. Fr. FURET, *Penser la Révolution française*, p. 299-300.

3. *Ibid.*

JACQUES BAINVILLE
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
N' A PAS EU LIEU

Jacques Bainville, qui fut fermier général sous le règne de Jean III, roi de France (1896-1940), fut aussi historien. Auteur d'un guide remarqué sur *Comment placer sa fortune après la guerre*, puis d'une réponse aux *Conséquences économiques de la paix* de son collègue britannique John Maynard Keynes, il a écrit vers la fin de sa vie une histoire – inédite – du redressement des finances publiques sous Louis XVI après la coûteuse expédition d'Amérique. La révolution fiscale opérée en son temps a sauvé la monarchie. « Je ne dévaluerai point » est resté fameux. Louis XVI est entré dans l'histoire par sa révolution de 1788 : « Je dissous les parlements ; je ne convoquerai pas les états généraux ; je ne me rendrai pas à Paris ; je ne dénoncerai pas l'alliance autrichienne ; je ne céderai pas à l'ultimatum prussien ; j'en appelle à l'armée ; je forme sans délai un gouvernement de salut public ¹. »

Sa détermination eut raison des mouvements de foule, jacqueries à la campagne, cortèges de manifestants sur Versailles arrêtés au pont de Suresnes. La confiance est revenue. L'armée aux frontières est demeurée dans la discipline, fidèle à son roi. Une belle suite de ministres des Finances, de Lebrun au baron Louis, du baron Laffitte à Jacques Rueff, a porté le franc à des sommets inégalés, en faisant la monnaie de référence des échanges commerciaux internationaux, l'étalon qui assure la stabilité du système monétaire international.

1. Inspiré de la déclaration radiodiffusée du général de Gaulle le 30 mai 1968.

En réalité, on pourrait arrêter ici le propos tant toutes les causes d'une possible révolution ont ainsi été décrites par ce maître de l'uchronie, chroniqueur quotidien de politique étrangère mais aussi de bourse et de finances pour plusieurs journaux dont *L'Action française* de son maître et ami Charles Maurras. L'ouvrage qu'il aurait voulu écrire sur Louis XVI et la Révolution, il le concevait comme une relation journalière où apparaissent les choix que chaque jour les hommes, et *in fine* le monarque, sont amenés à faire ou à ne pas faire et qui peuvent changer le cours des choses, y compris éviter une grande révolution. Il aurait suffi d'une petite erreur pour que tout bascule : une manifestation qui tourne mal, les gardes suisses débordés, ou le contraire, tout ne tient qu'à un fil. On peut certes lui opposer que la non-survenance de causes accidentelles ne peut indéfiniment retarder l'échéance jugée inéluctable si les causes structurelles s'imposent. Mais c'est là que Bainville fait intervenir l'homme, les acteurs, et les idées qui les constituent autant qu'elles les inspirent. L'éducation du monarque ou les modes intellectuelles, une fixation sur une tradition surannée, un retour au féodalisme sous couvert de libéralisme, une incapacité à appréhender les changements et à conduire la révolution attendue de tous, sont déterminants.

Bainville se dit volontiers voltairien. Une édition des œuvres de Voltaire préfacée par lui a été mise à l'index par Rome en 1927. Contre Taine, Bainville a toujours rejeté l'idée que la révolution était fille des Lumières. Le XVIII^e siècle positif prônait le despotisme éclairé, celui qu'on attendait de Louis XVI, tel un nouveau Frédéric. Mais Voltaire était sceptique, cynique, libertin, financier, réaliste. La révolution l'ignore complètement, avec toutes ses dimensions. Responsables, l'histoire à la Fénelon, les idées du duc de Bourgogne, père du futur Louis XVI, l'école de la réaction aristocratique de Saint-Simon et de Boulainvilliers, reconstitution ou plutôt invention d'un âge d'or idéal, un passé mythique, un « pot-pourri du libéralisme féodal et la mythologie d'une prétendue constitution de la monarchie française¹ ».

Où trouver des alternatives ? Mirabeau ? C'était trop tard. Il avait perdu de sa force quand il passa au service de la famille royale avant de mourir prématurément. Monsieur ? C'était trop tôt. Il était encore loin d'avoir acquis l'intelligence et la sagesse du Louis XVIII qu'il devint ultérieurement. Tout appelait la dictature. Ou bien celle du roi ou bien celle de la populace.

1. *Revue universelle*, 1^{er} août 1935, texte recueilli dans Jacques BAINVILLE, *Lectures*, Paris, Arthème Fayard, 1937, p. 311.

La cause principale comme toujours est financière. Pour peu que la confiance file, la monnaie et le crédit disparaissent. L'inflation explose. Les rentiers sont ruinés. Il faut un sauveur, ou tout de suite pour prévenir la révolution, ou au bout de la rue, la révolution ayant achevé sa course.

La dictature est l'aboutissement de toute révolution, la dictature au nom du peuple. Le monarque légitime remplacé par un dictateur, telle serait la véritable utopie, le rêve né dans l'esprit du bon docteur Marat, sorte de docteur Mabuse. « L'ami du peuple », comme il se faisait appeler, réclame un guide, un chef plébiscitaire, pas un roi. Un homme qui tienne tous ses pouvoirs du peuple, qui n'existe que par lui, l'homme des pauvres contre les riches, le tyran de la cité antique décrite par Fustel de Coulanges. Un homme porté sur le pavois par l'émeute et qui se maintient par l'agitation permanente. Non pas les sociétés de pensée, ni même la franc-maçonnerie, mais les sans-culottes, les sections populaires, la Commune.

Marat, « fanatique désintéressé », a été l'homme le plus influent de la Révolution, celui qui l'a menée du dehors avec le plus de suite, parce qu'il avait l'instinct démagogique, c'est-à-dire le don de deviner les passions populaires et le talent d'exprimer les haines et les soupçons de la foule de la façon même dont elle les sentait. Marat, écrivain et agitateur, a été un véritable artiste de la démagogie. Il inspirait du dégoût à Robespierre lui-même, mais il était, depuis l'origine, indispensable au progrès de la Révolution dont le développement – c'est la clef dont on ne doit pas se dessaisir – était lié à une agitation chronique de la population parisienne, à la possibilité de provoquer des émeutes à tout moment. Camille Desmoulin disait avec raison « qu'il n'y avait rien au-delà des opinions de Marat »... L'homme par qui la Révolution communiquait avec l'anarchie et y trouvait en toute circonstance critique sa force de propulsion¹.

Étranges les admirateurs de la Révolution qui font la petite bouche sur Marat. Ce démagogue génial a été l'animateur de la Révolution. Les témoins, les acteurs de ce temps ont bien vu et bien dit que Marat était l'âme même de la Révolution et qu'après lui il n'y avait plus rien².

Personne ne sait comment eussent tourné les choses Marat étant en vie. Eût-il été envoyé à l'échafaud par Robespierre avec les Exagérés ou bien ce puissant artiste de la démagogie eût-il aidé les Exagérés à remporter la victoire sur Robespierre ? Ou encore n'eût-il pas le 9 Thermidor sauvé Robespierre et la Commune, en allant sonner lui-même le tocsin, comme

1. J. BAINVILLE, *Histoire de France*, Paris, Arthème Fayard, 1924, rééd. Marabout, 1961, p. 368.

2. Id., *Le Jardin des lettres*, Paris, Éd. du Capitole, 1929, t. I, p. 180.

il l'avait fait le 31 mai ? En tout cas, les Girondins (qui perdirent la partie ce jour-là) avaient tenté d'éliminer Marat en demandant qu'il fût arrêté. C'est donc qu'ils le regardaient comme celui « au-delà duquel il n'y avait rien », comme le moteur essentiel du mouvement révolutionnaire. C'est toujours l'uchronie. Un fait aboli ou changé dans l'histoire modifie tout le cours de l'histoire ¹.

L'assassinat de Marat le 13 juillet 1793, comme celui de Jaurès le 31 juillet 1914, plus qu'un crime, ou un acte inutile, était une faute pour Bainville. C'était conférer l'auréole du martyr à un homme dont la cause méritait d'être enterrée par les événements, condamnée par les faits. Au lieu de cela, la légende prend son envol, le transfigure, il devient grâce à David œuvre d'art, il prend la forme d'un mythe, animant l'illusion lyrique, comme Napoléon après lui depuis Sainte-Hélène. Pour crever la bulle, pour « penser » la révolution, pour la « passer », il faut la réactualiser, la revivre, la rendre sensible, donner à penser à partir des réalités d'aujourd'hui, de celles qui font peur, qui donnent du sang à voir : la révolution est d'abord une insurrection, « un premier mai qui a réussi », la Commune de Paris en 1870 fusillée par l'historien même de la Révolution embourgeoisée, Adolphe Thiers, et bien entendu la révolution bolchevique de 1917. Parodiant le général de Gaulle, on peut écrire : « La révolution a une apparence : un quarteron d'humanistes ; elle a une réalité : le communisme. » Le régime de Robespierre, écrit Bainville en 1929, après Gaxotte, c'est le communisme. « Qu'est-ce que notre révolution de 1789 auprès de celle de Moscou ? » écrivait-il dès 1920 en conclusion de ses *Conséquences politiques de la paix* ².

Marat est le seul en France à avoir voulu la révolution et surtout le seul à avoir voulu les conséquences. Lui seul se compare à Lénine et aux bolcheviques. Ses exagérations, ses outrances, ses frénésies sont voulues : ce défenseur des droits du peuple considère qu'il faut à tout prix éveiller les passions populaires. Et l'on pense à un autre révolutionnaire : Hitler perce sous Marat. « On a du reste découvert que Marat dans ses violences appelait un dictateur et que ses frénésies préfiguraient une sorte de national-socialisme ³. »

Marat est prophète. Il annonce le « populisme » qui est de toutes les époques et qui fait un retour offensif presque partout en ce début du XXI^e siècle. Toujours se retrouvent les trois composantes :

1. *Revue universelle*, 1930, dans ID., *Lectures*, p. 53.
 2. ID., *Les Conséquences politiques de la paix* (1920), Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2002, p. 456.
 3. *Revue universelle*, 1^{er} août 1935, dans J. BAINVILLE, *Lectures*, p. 311.

le dirigeant charismatique, la haine de classe, l'ennemi extérieur. L'anarchie associée à la révolution se perd en Europe mais se retrouve à l'état brut encore dans quelques États faillis d'Afrique. Les « patriotes » sont des milices dans les rues d'Abidjan, comme au Rwanda lors du génocide de 1994. La terreur de même est passée à d'autres, les terroristes de 1792-1794 ont-ils quelque chose à voir avec ceux d'Al Qaida ? Non car il faudrait qu'elle devienne une terreur d'État, du peuple sous couvert de la nation. Les derniers émules de Marat sont les artisans de la révolution culturelle chinoise, les Khmers rouges cambodgiens ou les talibans afghans.

L'admiration non feinte de Bainville pour le personnage de Marat fait partie de sa curiosité sinon pour le morbide du moins pour l'étrange, de son attirance pour l'obscur, lui qui est toute clarté, ordre et raison. Pour lui, Marat acquiert la dimension d'un personnage de science-fiction. Il préfigure le xx^e siècle.

Georges Lefebvre a raison de critiquer Tocqueville de passer insensiblement de la Constituante au Consulat, ignorant la Terreur et la guerre. 1799 répète 1793 : la dictature est, dit-il, inséparable de la guerre. Mais l'historien communiste et l'historien royaliste se situent aux deux extrémités : François Furet a bien montré ce que Bainville après tant d'autres n'avaient cessé de clamer, l'évidence que le pouvoir révolutionnaire a expressément voulu la guerre. La déclaration de guerre contre l'Autriche n'est pas un acte de légitime défense mais bien un procédé pour pouvoir convaincre le roi de « trahison », instituer une république que pas plus de dix personnes avaient en tête, et donc décréter la terreur légale.

Bainville ne pardonne pas au duc de Brunswick d'avoir par son manifeste fourni une excuse qui dédouane la Révolution et surtout lui confère un caractère national : elle devient face aux Prussiens la Révolution française. « Œuvre d'un véritable agent provocateur. Menacer Paris d'anéantissement et la France d'un châtement était un moyen sûr de ruiner la cause royaliste¹. » Faute politique que celle des émigrés d'avoir fourni ainsi une couverture à l'égoïsme des puissances étrangères, mais surtout une justification rétrospective à l'agression révolutionnaire. La preuve, Furet le reconnaît, se trouve dès les origines dans « l'ami du peuple ». Marat avait dès 1790 indiqué la marche à suivre.

Après Albert Sorel, auteur de *L'Europe et la Révolution française*, à la lumière de la guerre de 1870, incarnation du conservatisme républicain et national de la III^e République, Bainville voit dans la guerre ce que Furet appelle « le dernier critère de la fidélité

1. *Ibid.*, p. 314.

à la révolution ». Les royalistes étaient les partisans des anciennes limites. L'acquisition et la lutte pour la conservation sinon de toutes les conquêtes, du moins de la rive gauche du Rhin, valent brevet de régicide. Après le 9 Thermidor, et durant toute la période napoléonienne et encore tout le XIX^e siècle, jusques et y compris la Grande Guerre, la guerre survit à la terreur, « dernier refuge de la légitimité révolutionnaire ¹ ».

Le biographe de Napoléon ² enferme son héros dans cette logique, cette « force des choses », qui fait de lui, quoi qu'il en ait, le fils de la Révolution et son sauveur, contraint à la guerre permanente. Bainville, critique acéré et prémonitoire du traité de Versailles de 1919, peut ainsi faire le lien avec la Grande Guerre qui se termine sur l'occupation française de la rive gauche du Rhin comme au temps de Goethe. Quand Bainville termine son *Napoléon*, en 1930, il assiste à l'évacuation anticipée de Mayence qui boucle la boucle.

La Révolution inutile ? « Pour en venir là, il était bien inutile d'avoir fait couper la tête d'un roi, d'une reine, et d'une quantité de braves gens sans compter tous ceux que vingt ans de guerre avaient tués ³. » Tout se passe donc comme si la Révolution n'avait pas eu lieu. Bainville en fait-il abstraction pour autant ? Non, tant qu'un État stable n'aura pas été restauré, clé d'un nouveau concert européen.

Comment ? Quelles leçons tirer de l'épisode révolutionnaire, de celui-là ou d'un autre, puisque toutes les révolutions selon lui se ressemblent ?

Premièrement, qu'on ne commence pas impunément une révolution. Pour Bainville, l'échec de la restauration monarchique de 1873 est inscrit dans la proposition du prétendant de « reprendre le mouvement de 1789 ». « Il lui semblait que ce mouvement avait dévié ⁴. » Bien au contraire, tout le déroulement de la Révolution est en germe en 1789. Elle n'a pas dévié de son cours, elle en a suivi l'inexorable logique, puisque rien n'a été sinon tenté du moins réussi pour l'infléchir et finalement l'annuler. À son époque, Bainville ne crut pas un instant au succès de l'émeute antiparlementaire des ligues du 6 février 1934. C'était selon lui jouer en faveur de

1. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 128.

2. J. BAINVILLE, *Napoléon*, 1931, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2005, préface de Patrice Gueniffey.

3. Projet de préface, cité dans J.-B. EBELING, *Louis XVI. Extraits des Mémoires du temps*, Paris, Plon, 1939, p. 00 ; voir Dominique DECHERF, *Bainville, l'intelligence de l'histoire*, Paris, Bartillat, 2000, p. 373, n. 1.

4. *Revue universelle*, 1^{er} août 1935, dans J. BAINVILLE, *Lectures*, p. 312.

la gauche radicale, bientôt constituée en Front populaire. Erreur encore en 1940 de la « Révolution nationale ».

Deuxièmement, qu'il ne faut pas lutter contre la révolution avec les moyens de la révolution : la contre-révolution emprunte trop à la révolution pour pouvoir la concurrencer. Elle aggrave la révolution comme on l'a vu de l'émigration ou de la terreur blanche. Bainville ne comprendra jamais le providentialisme d'un Joseph de Maistre. Le vocabulaire de la contre-révolution n'a jamais été le sien, ni religieux ni antireligieux.

Au lieu de grandir la Révolution, de la porter au niveau des dieux, rien de plus banal qu'une révolution, comme une bagarre de rue ou un crime crapuleux commis par un tueur en série.

Troisièmement, « qu'aucun changement ne s'accomplit dans les États sans qu'on ait trouvé le point de rencontre des sentiments et des intérêts », maxime empruntée à Sainte-Beuve et dont il s'était évertué à convaincre Maurras dès son adhésion à l'Action française, notamment en 1901 en réponse à *L'Enquête sur la monarchie*. Mais la politique qui eût été nécessaire rendait sans doute, en fin de compte, impossible toute « restauration ».

Bainville rêvait de créer un journal qui se serait intitulé *L'Ennemi du peuple* et où il commencerait ses éditoriaux par « Tristes Tourtes¹ ». L'ironie était pour lui la seule réponse possible à la révolution, une antirévolution, c'est-à-dire le contraire d'une révolution et non une révolution contraire. Il n'écrira jamais la biographie de Louis XVI qui lui aurait demandé d'écrire l'histoire de la Révolution française. Finalement cela lui était humainement impossible. D'abord il y en avait déjà une, écrite par un bon historien d'Action française, Pierre Gaxotte, en 1928². Ensuite parce qu'il aurait dû rompre avec ses amis, Maurras en premier lieu, beaucoup plus nettement qu'il ne l'avait fait avec son *Napoléon*, car : « Peut-on dire la vérité sur de si nobles martyrs³ ? » Enfin et surtout parce que le genre historique lui-même devenait inadapté. Seule l'ironie, le conte voltairien, pourrait rendre compte exactement de la révolution et pouvait efficacement en vacciner. Une histoire de la Révolution française, c'est déjà lui donner crédit, l'accréditer et se compromettre. Ou alors on ne fait qu'en faire le tour comme Tocqueville sans y entrer vraiment. Bainville ne voulait pas refaire

1. *Candide*, 1928, texte recueilli dans *Doit-on le dire ?*, Paris, Arthème Fayard, 1939, p. 181.

2. Pierre GAXOTTE, *La Révolution française*, 1928, rééd. Paris, Fayard, 1984.

3. Autre projet de préface pour le *Louis XVI*, cité dans François LÉGER, *Revue universelle des faits et des idées*, n° 90, janvier 1983 ; voir D. DECHERF, *Bainville, l'intelligence de l'histoire*, p. 373.

son Thiers. Une histoire de la Révolution française, c'était, dans les années 1930, retarder sur l'histoire. Elle n'existait déjà plus, face au communisme ou au nazisme. La chute du mur de Berlin en 1989 ne sera pas la victoire posthume de 1789 dont la commémoration à Paris passera pour totalement décalée en dépit des effets spéciaux dus à Jean-Michel Jarre. La fin de la révolution russe était aussi la fin de la Révolution française parce que, comme il l'avait écrit soixante-dix ans plus tôt, citant Mathiez, ne restait dans la Révolution française que la révolution russe. Les deux sont mortes ensemble. Elles n'ont pas eu lieu. Donc pas d'histoire, car il n'est d'histoire que du présent.

DOMINIQUE DECHERF,
docteur en droit, ambassadeur, écrivain.

XVII

CHARLES MAURRAS¹

« Qu'est-ce que la Révolution française ? – *Es quand touti se tuion* (c'est quand tout le monde s'entre-tue). » Ce mot historique, échange entre le très jeune Charles Maurras et sa nourrice Sophie, à Martigues, rappelle une perception courante de la Révolution française au lendemain de la Commune. On doit à Victor Nguyen d'avoir dressé le panorama des remises en cause de l'héritage révolutionnaire entre 1871 et le centenaire contesté de 1889, période qui coïncide avec la formation intellectuelle de Maurras. Dans ce bilan critique, qui va profondément le marquer, se retrouvent catholiques, positivistes, monarchistes, disciples de Le Play, mais aussi les deux grandes magistratures intellectuelles du temps, Renan et Taine. Dans son adolescence, le jeune Maurras fut le témoin inquiet du prolongement donné à la Révolution par une III^e République triomphante, mais fragile : anticléricalisme (il est témoin des expulsions des Jésuites à Aix-en-Provence), vision des murs parisiens calcinés (traces d'une Commune excitée par le mythe de 1793), constat d'une guerre scolaire, visant à noircir systématiquement l'ancienne monarchie, et à fixer la naissance de la France à 1789.

1. Bibliographie : Pierre BOUTANG, *Maurras, la destinée et l'œuvre*, Paris, Plon, 1984, rééd. La Différence, 1993 ; Stéphane GIOCANTI, *Charles Maurras félibre*, Paris, L. de Montalte, coll. « Les amis de la langue d'oc », 1995 ; ID., *Charles Maurras, le chaos et l'ordre*, Paris, Flammarion, 2006 ; Victor NGUYEN, *Aux origines de l'Action française*, Paris, Fayard, 1991 ; Maurice WEYEMBERGH, *Charles Maurras et la Révolution française*, Paris, Vrin, 1992.

LECTURE DE L'ÉVÉNEMENT

L'interprétation maurrassienne de la Révolution française découle d'une connaissance historiographique immense, mais comporte comme prémisses l'attachement au *continuum* français, le réalisme et l'empirisme politiques (même avant l'adhésion à l'idée monarchique, en 1895). Elle est marquée par la lecture de Renan (*La Réforme intellectuelle et morale de la France*), Fustel de Coulanges, Thureau-Dangin, Funck-Brentano et, plus tard, Augustin Cochin (chez qui Maurras sera l'un des premiers à reconnaître un maître), Jacques Bainville, Daniel Halévy et Pierre Gaxotte. Mais le corpus maurrassien sur la Révolution – en réalité, il s'agit surtout d'une dissémination dans ses livres et ses articles, les *Réflexions sur la Révolution de 1789* (1948) formant un opus tardif – s'appuie également sur l'historiographie officielle de la République, à commencer par Michelet, Aulard, Mathiez, Lavis, et sur les idéologues fondateurs de la III^e République, Renouvier et Secrétan. Cette connaissance historique nourrit la synthèse politique maurrassienne proprement dite (contestation du régime républicain, affirmation du régime monarchique). Mais elle offre également une lecture des événements révolutionnaires proprement dits, lecture dont les linéaments sont repérables dans l'immense corpus de cet auteur.

L'Enquête sur la monarchie convient de la nécessité des réformes avant 1789. Maurras reprend à son compte la suggestion du comte de Chambord, de poursuivre la tâche réformatrice des débuts de la Révolution, et ne prétend pas reconstruire la société française à l'identique de ce qu'elle avait été auparavant. Critique vis-à-vis des parlements du XVIII^e siècle qui ont bloqué le régime, Maurras l'est au moins autant à l'égard de Louis XVI, à qui il reproche de s'être laissé influencer par les idées des Lumières (*L'Avenir de l'intelligence*, 1905) et de n'avoir pas réprimé les premières révoltes pour économiser le sang, en 1792. Certaines réformes financières étaient « parfaitement désirables », mais ne procédaient pas en réalité de l'esprit révolutionnaire. « Les admirables fonctionnaires que l'Ancien Régime avait préposés à l'administration des provinces y étaient tombés d'accord que la vérité financière, devant être essentiellement politique, ne devait certes exclure ni l'idée de justice, ni par suite, l'idée des responsabilités sociales, mais qu'un intérêt majeur devait tout subordonner à la facilité de la perception » (*L'Action française*, 11 juin 1939).

Selon Maurras, la cause de la Révolution est d'abord « intellectuelle et morale ». Elle n'est « pas née de la science, mais d'une

religion, et fausse », élaborée par le rousseauisme, et concrétisée par les droits de l'homme. Elle se caractérise notamment par le « dogme » de « la souveraineté démocratique », par nature « sans contrepoids et sans limites », l'idée de progrès poussée à son extrême, et, au fond, par l'évacuation de « la notion du mal ». Dans le processus historique révolutionnaire, il insiste sur le rôle des sociétés de pensée, maçonniques ou jacobines, mais aussi sur la propagande menée par l'Angleterre (cherchant sa revanche après l'aide française aux insurgés d'Amérique), qui contribua à discréditer le couple royal et à exacerber les divisions.

En félibre et penseur du fédéralisme, Maurras reproche surtout à la Révolution son caractère liberticide, que symbolisent le 10 Août, la loi Le Chapelier et la départementalisation. « La Révolution française nous a privés de nos libertés domestiques, de nos libertés locales, de nos libertés corporatives, de nos libertés religieuses, de nos libertés nationales, et, en créant l'État démocratique, elle nous a assujettis à la ploutocratie. » Elle correspond à cette crise, antérieure à 1789, à cette « sanglante et bruyante période où fut suspendue la vie, l'évolution régulière et progressive de la nation ». Ailleurs il appelle encore la Révolution une « impatience de l'ordre ».

Les déclarations de guerre de 1791 et 1792 ont été « funestes ». Elles ont réveillé « contre nous un nationalisme irrité », et saigné à blanc la France. La Révolution française marque la fin de l'Europe civilisée (*Kiel et Tanger*, 1912), en même temps qu'elle invente un nationalisme vengeur, un « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » qui applique aux entités nationales le principe égalitaire, et plaque sur elles des mythes individualistes difficiles à contrôler. En reprenant l'expression à Balzac et à Renan, Maurras écrit que l'assassinat du « roi martyr », en 1793, correspond à un « suicide ». Quoiqu'il reproche à Louis XVI sa faiblesse, il ne le considère pas comme un médiocre. Il a tenu tête à l'Angleterre, « élevé la marine » à son plus haut niveau, délivré l'Amérique, « résisté à toutes les influences, même autrichiennes ». Son erreur n'est pas celle « d'un homme », mais « d'un monde », c'est « l'erreur générale du temps » : la ruine de « la psychologie de l'autorité », « la non-résistance au mal », « le préjugé de la victoire inéluctable des meilleurs » (*L'Action française*, 21 janvier 1922). De 1793 date la « décroissance à tous les égards, et l'honneur a déchu avec les Lumières, avec la politesse, avec la civilisation, tout autant que la puissance nationale, l'autorité publique et ces libertés réelles qui en font le complément ». Si Maurras admire le génie militaire de Lazare Carnot, la bravoure des soldats du Rhin, s'il le salue le « génie » mili-

taire de Napoléon, il voit dans le régicide la « mesure » de « l'esprit de la Révolution ».

Cela dit, la Révolution ne marque pas « la fin de la France », mais « le début de notre courbe décadente ». Maurras récuse « la métaphore impie » selon laquelle « la vraie France est couchée dans la tombe de la Royauté » (*L'Action française*, 6 mars 1944). Il rejette également « l'erreur de Taine », qui voit dans la Révolution un prolongement de l'esprit classique, ou l'hypothèse d'une continuité entre Louis XIV et Bonaparte.

On notera enfin deux aspects particulièrement discutables de la lecture maurrassienne de la Révolution, qui en ont affaibli rétrospectivement la portée. Tout d'abord, comme propagandiste de l'« antisémitisme d'État », Maurras reproche à la Révolution l'émancipation des Juifs, que Louis XVI et Malesherbes avaient pourtant préparée. Ensuite, sa polémique comporte des raccourcis vengeurs sur la généalogie prétendument « sémitique » ou « scythique » des idées révolutionnaires (puis romantiques), de manière à en minimiser la source française. La Révolution, inspirée par des Suisses, des Anglais ou des Allemands, ne serait donc point « française », elle ne correspondrait nullement au génie français, qui éclate au contraire dans les siècles précédents.

LA MATRICE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans son journalisme, mais aussi dans son œuvre politique et littéraire, Maurras rassemble les griefs de toute une génération intellectuelle méfiante à l'égard de la période révolutionnaire, mais aussi de la matrice historique qu'elle a mise en œuvre. Loin de se borner à un événement, la Révolution française a en effet donné naissance à un idéal : celui de la Révolution.

L'esprit révolutionnaire détruit la famille et le « foyer », qui impliquent patrimoine, propriété et patrie, et annihile « le principe d'autorité », qu'il « nous faut restaurer » (*La Merveille du monde*, 1891). Maurras fait remonter à la Révolution une modification radicale dans l'articulation de l'État et de la société, aboutissant à la destruction du lien politique et à l'atomisation sociale. Au lieu d'être « le fonctionnaire de la société », l'État est devenu proliférant et relativement irresponsable en dissolvant la décision politique au sein d'une volonté générale mythique et du règne de l'opinion publique. La nation elle-même devient le jeu d'une régénération anthropologique et religieuse radicale, tandis que l'État devient un

idéal métaphysique fusionnel. L'anticléricisme, la centralisation, l'endoctrinement à l'école, la négation des principes héréditaires, le rejet de la notion de maître et disciple en sont les conditions, indéfiniment dénoncées dans *L'Action française*. Pour Maurras, la monarchie française était infiniment plus civique que la société produite par la Révolution : « La monarchie est le gouvernement de l'activité nationale. La démocratie élective est le régime des peuples résignés à la passivité » (*L'Action française*, 1913).

Mais l'héritage de la Révolution présente d'autres conséquences. Elle a provoqué le déclin de la pensée politique, par l'usage d'une rhétorique abstraite, l'instauration d'une dictature des mots (les « Nuées ») capable de bouleverser l'ordre du jugement en niant l'expérience et la vérification historique. D'après Maurras, la Révolution a inventé « l'amour des phrases vides », une métaphysique de la démocratie, une « divinisation du Droit », inondant le vocabulaire et la pensée politique d'anthropomorphismes moralisateurs et d'éléments mythologiques à propos de la volonté générale ou populaire, de l'opinion, ou encore de « la France », à qui l'on fait dire ce que l'on veut. De même, la négation du passé, l'ingratitude moderne se vérifient selon Maurras dans le déclin des humanités, garantes de l'usage et de l'intelligence de la langue française, et dans l'annihilation consentie ou volontaire des langues locales, qui sont pourtant des conditions du lien politique le plus immédiat, du patriotisme charnel.

Comme Tocqueville (sur qui il émet toutefois des jugements sommaires qui s'inspirent de *Le Play*), Maurras voit dans l'égalité la notion centrale de la démocratie moderne, mise en branle par l'événement de la Révolution. Sa critique du républicanisme français lui désigne la centralisation comme l'outil nécessaire de l'égalitarisme, aboutissant au nivellement, à l'homogénéisation de la société, à la négation de toute hiérarchie. Il le constate en tant que félibre (1888-1952) attaché à l'enseignement des langues régionales, combat qui lui vaut la reconnaissance de Mistral et du proudhonien Louis-Xavier de Ricard, au moment de la *Déclaration des jeunes félibres* (22 février 1892), ou du progressiste Jean Charles-Brun (1870-1946). Dès 1889, il prend conscience que « les libertés » provençales étaient « avant 1789 » (Mistral parle du « temps des consuls et des citoyens »), et que leur disparition remonte à cette date. De cette *Déclaration à Jarres de Biot* (1952), Maurras s'affirme donc un ardent « fédéraliste », visant à redonner à la France sa vitalité, et à protéger le lien politique à son lieu de naissance : famille (voir *Dictateur et roi*, 1899), commune, région (*L'Étang de Berre*, 1915), association, ou nation (*Discours préliminaire à l'Enquête sur la monarchie*, 1924).

Ainsi, Maurras prend le contre-pied du chaos révolutionnaire par une pensée de l'ordre, c'est-à-dire la recherche de la juste articulation entre des réalités de nature différente. Il défend le principe de « l'inégalité protectrice » et des hiérarchies dites « naturelles » (modifiées par la *philia* : voir *Les Serviteurs*, dans *Le Chemin de Paradis*). Puisque la Révolution a voulu remplacer la citoyenneté-appartenance (le patriotisme charnel ou traditionnel) par la citoyenneté-contrat, il convient de lui opposer un nationalisme historique, à la fois rationnel et provisoire en l'absence de roi : la nation est un héritage vivant, et non pas une religion laïque, un messianisme, ou un ethnicisme.

La critique maurrassienne de la Révolution est un des moteurs principaux de sa critique du « bolchevisme » et du nazisme, et une raison importante de sa distance avec le fascisme. Maurras note la continuité entre la Révolution de 1917 et celle de 1793. Quoiqu'il admire la « renaissance » de l'Italie depuis 1919, il émet des réserves sur le fascisme, auquel il reproche l'étatisme et la pente césariste (il rompt avec Georges Valois en 1925), puis l'alliance « contre nature » avec l'Allemagne. Dès 1895, Maurras considère le nationalisme fichtéen comme la possibilité la plus redoutable du germanisme futur. Il voit dans Hitler un prolongement du Moi rousseauiste et de l'âme collective théorisée par Fichte, mais aussi la plus terrifiante incarnation du « césarisme démocratique » (*De Démos à César*, 1930, *Devant l'Allemagne éternelle*, 1937), combiné avec la mythologie du sol et du sang. Maurras constate la dimension révolutionnaire et utopique du nazisme, et sa filiation avec le romantisme allemand – point de vue élargi et étayé par son disciple Georges Dumézil dans les années 1930. Après Maurras, Maulnier, Boutang, Mourre en tireront les conséquences en montrant que la démocratisation moderne – impliquant la disparition des corps intermédiaires et les formes traditionnelles de la société – constitue le préalable au totalitarisme. Enfin, Maurras souligne le caractère insatiable de l'idéal révolutionnaire, l'utopisme cherchant à se créer toujours de nouveaux ennemis à combattre, de nouveaux obstacles à surmonter (voir le conte *L'Anthropophage*, 1930). D'où la réflexion : « Il y eut un ancien régime, il n'y a pas de régime nouveau. Il n'y a qu'un état d'esprit qui l'empêche de naître. »

ROMANTISME ET RÉVOLUTION

Alors que Chateaubriand pose la nouvelle sensibilité du siècle comme une réponse à la Révolution (*Le Génie du christianisme*), Maurras décrit les éléments de continuité et de transformation entre

les Lumières et le romantisme. Dans les deux cas, le droit naturel, le donné traditionnel, les droits que la société a sur l'individu, la paternité ou la transcendance sont mis en cause. *Romantisme et Révolution* (1922) montre combien l'antiromantisme de Maurras rejoint sa critique de la Révolution : d'après lui, ces deux segments historiques (l'un, artistique, l'autre, historique) ont pour point commun le gnosticisme, un refus de la réalité créée au bénéfice de l'élan narcissique et morbide (romantisme) ou bien de l'utopisme (idéal révolutionnaire). Rousseau est à leur racine. De lui, sortent en effet Robespierre et la sensibilité romantique, à travers le sentimentalisme. À « Rousseau s'interrompent chez nous certaines mœurs de l'esprit, certaines polices du goût, certaines coutumes et traditions de l'État ». Sa « Profession de foi » « réduit la vie religieuse au dieu intérieur » ; « sa politique va soumettre la France à la doctrine qui détruit la monarchie et qui rêve la république ».

La critique maurrassienne du romantisme est loin d'impliquer un rejet absolu des auteurs ou des œuvres : Maurras sait trop bien que la délimitation entre romantisme et classicisme ne se pose pas nécessairement du point de vue de la fabrique de l'œuvre, comme le montrent ses commentaires sur Lamartine. Cette critique est moins littéraire que philosophique et morale. Elle correspond à une intuition selon laquelle la « Révolution » correspond à une *psyché* autant qu'à une métaphysique, dont les contes du *Chemin de Paradis* (1895) donnent une critique sous forme de mythes, apologues et allégories.

Dans la polémique maurrassienne, le romantisme devient la figure emblématique du chaos qui s'instaure dans le monde moderne entre la raison et le sentiment – du fait d'un oubli radical sur l'effort d'ordre et d'harmonie que propose la philosophie grecque depuis Socrate. De même que la démesure révolutionnaire a voulu briser l'ordre traditionnel de la société sans pouvoir le remplacer vraiment, le romantisme a voulu mettre « le bonnet phrygien » au mot (voir Préface de *Cromwell* de Hugo), encourageant l'informalité esthétique, des aberrations, des infantilismes, ou bien des proportions entre le langage et la pensée (*Prologue d'un essai sur la critique*, 1935, *Lorsque Hugo eut les cent ans*, 1927), divagations que Maurras retrouve parfois dans le symbolisme. Sa critique du romantisme et de la Révolution se combine avec la dénonciation (sous forme d'amalgames polémiques) de l'influence anglo-saxonne dans les pays catholiques et latins. Elle a toutefois nourri la pensée de T. S. Eliot (dans une moindre mesure celle d'Ezra Pound) et par ce biais celle de George Steiner.

L'autonomisme de la volonté, l'exacerbation de l'imagination aboutissent chez Michelet à l'organicisme et au culte de la plèbe, chez Chateaubriand à « l'anarchie des sentiments », ou encore, chez Victor Hugo, à l'impuissance à saisir « l'essence du mal, de la matière, du péché », à la dictature de la métaphore et du mythe au détriment de la raison (*Trois idées politiques : Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve*, 1899). Ainsi, la littérature romantique retrouve largement la psychologie et la métaphysique révolutionnaires. « Amis et adversaires du romantisme tombent d'accord de son identité profonde avec la Révolution. » Cette sensibilité nouvelle, combinée avec l'utopie démocratique, consacre la démesure de l'homme, son étrangeté sans cesse aggravée avec le monde. Contrairement aux « antimodernes », Maurras croit toutefois à la possibilité et à la nécessité d'une réaction des valeurs classiques, dans un effort de conquête inlassable et heureuse contre le chaos.

STÉPHANE GIOCANTI,
essayiste et biographe.

XVIII

CHARLES PÉGUY : RÉVOLUTION RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIE

À la différence de la tradition contre-révolutionnaire à laquelle il n'est cependant pas absolument étranger, la révolution de 1789 ne constitue pas, pour Charles Péguy, un moment discriminant de l'histoire de France. La fracture doublement *radicale* qu'il diagnostique se situe aux alentours de 1880, lorsque les radicaux installent effectivement la république et commencent à appliquer les principes révolutionnaires de manière méthodique, soit le déracinement (l'arrachage) total de la foi, des libertés, des usages, des mœurs, des coutumes, des traditions et des langues de France. L'objectif affiché : permettre à la grand-mère de Péguy, archétype de l'ancienne France, paysanne illettrée mais sachant lire aux livres de la nature et des cathédrales et qui « première [...] enseigna [à son petit-fils] le langage français¹ » – comme en témoigne la dédicace de la *Chanson du roi Dagobert* –, de lire « les pornographies des programmes électoraux ». Tel est le sens de l'éducation publique, laïque, gratuite et obligatoire : la promotion de la barbarie « laïque, positiviste et athée, démocratique, politique et parlementaire ». L'édification de l'Homme implique la rééducation des hommes français, la fabrication du Golem Frankenstein, l'éradication de Jacques Bonhomme (achevée en 1918, après ce que Léon Bloy appela « la guerre d'extermination » et dont Péguy fut bien entendu une des premières victimes en 1914). La république de Péguy n'a donc jamais été la république réelle dont l'État s'est voulu « philosophe et métaphysicien » : défense et « illustration » de l'uni-

1. Sauf indication contraire, les mots ou les phrases entre guillemets sont des citations de Péguy.

versalisme abstrait, diffusion d'une idéologie laïciste, matérialiste, mécaniciste, égalitariste et progressiste – avec pour conséquence, entre autres, les persécutions religieuses. Le typographe Péguy met ainsi en lumière les contradictions de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, table de la loi, commandement, profession de foi, catéchisme et bréviaire modernes, autant et plus que *L'Avenir de la science* de Renan : « Il serait intéressant de composer et d'afficher une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, où on mettrait en romaine tout ce qui affirme l'individu et en italique tout ce qui unit les individus ; typographiquement, on serait surpris de voir comment les deux moitiés de cette déclaration marchent l'une contre l'autre : l'homme est libre mais n'est pas libre ; l'homme est égal mais il y a des distinctions ; l'homme est frère mais ils se battent et ainsi de suite. » Cette république est l'œuvre des catholiques, des protestants, des juifs et des libres-penseurs qui trichent (globalement, et cela fait beaucoup, de tous ceux qui ne gravitent pas autour des *Cahiers de la Quinzaine*, lesquels fédèrent « tous ceux qui ne trichent pas. Nous sommes ici des catholiques qui ne trichent pas, des protestants qui ne trichent pas, des Juifs qui ne trichent pas, des libres-penseurs qui ne trichent pas ») quand la république de Péguy, en revanche, celle de l'art royal platonicien, constitue une modalité de la *res publica* soucieuse par essence du bien commun, une cité harmonieuse d'un Kant qui aurait retrouvé des mains pour la charrue, la république, précisément, des petits artisans du faubourg Bourgogne d'Orléans où vivent des autodidactes lecteurs de Michelet et d'Edgar Quinet, qui aiment le travail bien fait, comme leurs lointains ancêtres bâtisseurs de cathédrales et qui maudissent « le sabotage capitaliste et bourgeois qui oblitère la nation et le peuple » : « [...] je considère comme un bonheur personnel d'avoir connu, dans ma toute première enfance, quelques-uns de ces vieux républicains ; hommes admirables ; durs pour eux-mêmes ; et bons pour les événements ; j'ai connu par eux ce qu'était une conscience entière et droite, une intelligence à la fois laborieuse et claire, une intelligente et demi-voulue naïveté, une bonté ancienne, un courage aisé, gai, infatigable ; et ce perpétuel renouveau de courage et de gaieté. » Dans l'ancienne France républicaine de Péguy, on chante au travail et la douceur de vivre n'est pas conditionnée à l'usage massif des psychotropes.

Jusqu'en 1880, notre histoire est rythmée par la triple alternance de la « politique » et de la « mystique », des « périodes » (le théâtre de boulevard) et des « époques » (l'épopée lyrique), de l'« ancien », toujours neuf, et du « moderne », déjà vieux. Péguy voit s'esquisser les premières grimaces de ce dernier dès le règne de Philippe le Bel qui, flanqué de légistes, bafoue le pouvoir spirituel : conflit avec

Boniface VIII ; élimination de l'ordre du Temple. Dans l'ordre de la grâce et des époques, l'éternel enfant saint Louis (puis Louis XVII, « la première victime de Nuit et Brouillard », comme dit Philippe Barthelet dans son bel *Éloge de la France*) ; dans le désordre du droit et des périodes, Mazarin, Richelieu, Colbert jusqu'à l'apothéose apostate mais logique du « crépuscule des vieux », selon la formule de Bernanos, dont nous ne pouvons pas ne pas citer, parmi les premières lignes de ce texte paru dans *Le Figaro* du 10 novembre 1932, l'hommage votif : « Le premier d'entre nous, Péguy, l'enfant terrible, l'enfant gâté de Notre-Dame, a eu cette grande chance de mourir étendu sur le dos, à la face de Dieu. Gardez bien en vous cette image, jeunes Français. On ne vous la remplacera pas de sitôt. »

La révolution de 1789 appartient, selon la lettre même de Péguy, à la période politique moderne et non à l'époque mystique ancienne tout comme... la royauté finissante : le poisson pourrissant par la tête, la noblesse s'est laissée aveugler par les Lumières, fatale épiphanie de l'âge... sombre ; les ultimes digues emportées, la tragédie pouvait suivre son cours dévastateur : 1793, 1917, 1933. « Quand la Révolution décapita la royauté, elle ne décapita pas la royauté. Elle ne décapita plus que du moderne. Ce fut du moderne qui en décapita un autre. [...] Ce fut du nouveau régime qui décapita du nouveau régime. [...] Ce n'étaient pas des fils de roturiers qui décapitaient un fils de saint Louis. Les fils de roturiers n'eussent pas plus décapité un fils de saint Louis que les roturiers eux-mêmes n'eussent décapité saint Louis. C'étaient des fils de Philippe le Bel qui décapitaient un fils de Philippe le Bel. C'étaient des juristes qui décapitaient un juriste. C'étaient des légistes qui décapitaient un légiste. » La frénésie « judiciariste » de l'État de droit et la victoire de la démocratie parlementaire consacrent dans le même mouvement la défaite des humbles – l'adage populaire selon lequel il vaut mieux perdre sa cause que gagner son procès suffit à dénoncer, selon Péguy, « la presque totale inutilité de l'appareil judiciaire bourgeois, du système juridique bourgeois » – ainsi que la haine du peuple réel, dépossédé de sa souveraineté naturelle – « comme ses ancêtres il voudrait être le roi, et comme ses ancêtres un roi absolu », dit Péguy de lui-même – au fallacieux bénéfice d'une illusoire souveraineté générale : « C'est que d'être peuple, il n'y a encore que ça qui permette de n'être pas démocrate » ; l'« affreux régime démocratique » est en effet « le moins profondément peuple » des régimes qui se sont succédé : « Le roi de France et le paysan de Saint-Denis étaient, au fond, du même monde ; ils avaient, ils constituaient, ils faisaient les mêmes, le même système du monde ; ils avaient le même Dieu, le même Sauveur ; ils avaient la même conscience, la même éternité ; aujourd'hui, nous payons les

mêmes impôts et nous avons les mêmes députés. » Tragique entropie. La Révolution a détruit la communauté française organique pour la remodeler en salmigondis contractuel. Le règne du dernier homme, cet homoncule qui cligne de l'œil, se caractérise par l'amputation du surnaturel (il suffit, par exemple, de l'entendre braire son horreur de la peine de mort) et donc, inévitablement, de la nature. C'est en ramenant tout à sa petitesse d'avorton qu'il parvient à faire croître le désert, ce dont il s'émerveille d'ailleurs avec cette emphase creuse si typique de la canaille bavarde. Un paysan du pays de Vaud, Ramuz – par nature silencieux, lui – méditera quelques années plus tard la leçon magistrale de Péguy, celle que surent d'expérience tous les partisans d'un retour au réel, de Gustave Thibon à Henri Pourrat en passant par Jean Giono ou Colette : « L'homme, dans le monde bourgeois, est en proie à l'homme ; dans le monde des rois ou des paysans, en proie à la nature ou à Dieu ; c'est-à-dire à la fatalité des lois naturelles ou aux sanctions que, par leur moyen, une Présence, qui est toute puissance et toute intelligence, tient en réserve à leur intention. Le paysan et le roi se meuvent sur le plan de la métaphysique ; le bourgeois sur le plan de la politique ou de la jurisprudence... » C.Q.F.D. En rejetant la transcendance ou en la plaçant où elle n'est pas, le monde moderne a accouché d'une monstruosité : le nihilisme avilissant pourvoyeur de « démystification ». Les idoles de l'argent, du nombre et de la quantité mènent le mal sur la scène du *theatrum mundi* devenue théâtrocratie spectaculaire. Parmi les milliers d'exemples du règne de la parodie, *La République* de Daumier, présentée à un concours de 1848 et aujourd'hui exposée au musée d'Orsay : terrifiante Ur-Mutter phallique, monstre hermaphrodite assis sur un trône et agrippant dans sa main droite la hampe du drapeau tricolore, deux garçonnetts pendus à ses mamelles tandis qu'un troisième, à ses pieds, s'abîme dans la lecture du *Journal officiel* ou du Code civil ou de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Incomplète litanie des simulacres : Trinité, Nativité, Louve romaine, royauté « féminine », *lectio divina*. Sur un plan que l'on ose à peine dire esthétique, les réalismes socialiste ou fasciste sont déjà là. Comment un fidèle de Notre Dame, qui plus est soldat de Jeanne d'Arc, ne serait-il pas horrifié par une telle vision d'apocalypse ? Le dernier mot politique de Péguy sur la Révolution se trouve dans la *Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne* (1914) : « La Révolution française a été un événement historique énorme parce qu'elle a fait semblant de désentraver le monde d'un semblant¹ de servitude politique. »

1. C'est nous qui soulignons.

Significativement, si l'on excepte l'endoctrinement scolaire du jeune Péguy, certaines considérations sur Valmy – métaphore du patriotisme éternel – ainsi que la publication aux *Cahiers de la Quinzaine* de *Danton* et *Le 14 juillet* par Romain Rolland ou de *Maximilien Robespierre* de Karl Brunnemann, le poète ne se réfère à la Révolution de manière positive – en feignant de se contredire (mais, quoi qu'il en soit, nous savons depuis Baudelaire que le droit de se contredire est précieux) – que sur un mode nostalgique ou polémique : « [...] la République fut la quatrième dynastie » (du temps mystique idéal où elle fut « l'objet d'une mystique [...] un système de gouvernement ancien régime fondé sur l'honneur et sur un certain honneur propre, et un gouvernement ancienne France... »), « Rien n'est humain comme la fermeté [...] et c'est Robespierre qui est humain. C'est la Convention nationale qui est en temps de guerre le régime de douceur et de tendresse. Et c'est l'Assemblée de Bordeaux et le gouvernement de Versailles qui est la brutalité de la brute et l'horreur et la cruauté [...]. Tout mon vieux sang révolutionnaire me remonte et [...] je ne mets rien au-dessus de ces excellentes institutions d'ancien régime, qui se nomment le Tribunal révolutionnaire et le Comité de salut public et même je pense le Comité de sûreté générale... [...] et je ne mets rien au-dessus de Robespierre dans l'ancien régime. » Ou encore : « En temps de guerre, il n'y a plus qu'une politique et c'est la politique de la Convention nationale. Mais il ne faut pas se dissimuler que la politique de la Convention nationale c'est Jaurès dans une charrette et un roulement de tambour pour couvrir cette grande voix. [...] » De la même manière, Péguy continue jusqu'à la fin de sa vie à se réclamer de la République. À Geneviève Fabre, la mère de Jacques Maritain, il annonce le 4 août (*sic*) 1914, bien après la dédicace de *Jeanne d'Arc* à « tous ceux qui seront morts de leur mort humaine pour l'établissement de la République socialiste universelle » : « Grande amie, je pars soldat de la République pour le désarmement général et la dernière des guerres » ; il demeure « un vieux révolutionnaire » et « un vieux républicain » – qui n'a jamais voté – mais dans une acception opposée à celle des idéologues de 1789 : la révolution ne consiste pas tant à donner l'illusoire sentiment du changement (« Plus ça changera, plus ce sera la même chose », dit le très désabusé prince Salina de Lampedusa dans *Le Guépard*), qu'à retourner (*techouva* ou *nostos*, Abraham ou Ulysse) « d'une tradition moins profonde à une tradition plus profonde » : la révolution digne de nom est une réaction, non une involution. Contre la « haute antiquité » de la « tradition catholique », le radicalisme jacobin ne peut rien, sinon vaincre et se ridiculiser. Seule la tradi-

tion est révolutionnaire, tout comme la vraie tradition est critique : « Une révolution revient essentiellement à fouir plus profondément dans les ressources non épuisées de la vie intérieure ; et c'est pour cela que les grands hommes d'action révolutionnaire sont éminemment des grands hommes de grande vie intérieure, des méditatifs, des contemplatifs. » Péguy ramène tout à la mystique. La révolution n'est un désordre que pour les saboteurs ; pour lui, elle est « un ordre » – « l'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté » – et la république... une « restauration ». Toute interprétation de ce « pathétique et sanglant *charlatanisme* » que fut 1789 – comme dit le Nietzsche d'*Aurore* – en termes plus ou moins lyrico-menteurs de fondation, d'espérance ou de messianisme relève du mensonge : « Heureux quand nous ne croyons pas, avec tous les laïques, avec tous les primaires, que la France commence exactement le premier janvier dix-sept cent quatre-vingt-neuf, à six heures du matin. »

La vérité politique du républicain français Péguy, c'est la monarchie, comme Albert Camus l'avait d'ailleurs pressenti dans *Alger républicain* du 4 juillet 1939 en associant politiquement et mystiquement Péguy et Bernanos. Les dons de Dieu étant sans repentance, il n'appartient à personne, depuis l'onction de Clovis, de faire que la France ne soit pas ou plus un royaume. Cela, Péguy le savait, tout comme sa Jeanne d'Arc : en l'absence temporaire de l'héritier ou du lieutenant, le Christ demeure mystérieusement « le vrai roi de France ». La question politique essentielle du Beauceçon ? « Savoir ce que serait le roi » : « le premier des barons ou le premier des maîtres », le chevalier mystique ou le rusé politique, « le roi de croisade et de chrétienté » ou l'exécuteur des Templiers, saint Louis ou Philippe le Bel, un roi de grâce et de courtoisie ou « un roi homme d'affaires et [...] de courtage », « un roi de justice » ou « un roi commerçant », « un roi de guerre » ou « un roi de tremblements » ? En ceci, Bernanos, une fois de plus, a raison de s'exclamer, en l'occurrence dans *Noël à la Maison de France* : « Alors vous verrez ! Alors on verra bien ! Les petits garçons de ce pays, sans en excepter un seul, feront les cornes aux vilains bonshommes et crieront ensemble : "Vive le roi !" Et tout républicain qu'il était, le vieux cher Péguy sera bien content. »

RÉMI SOULIÉ,
essayiste.

XIX

LA RÉVOLUTION « À REPRENDRE » OU LE RÊVE DÉÇU DE GEORGES BERNANOS

À François, qui vit des mêmes rêves.

Bernanos a-t-il sa place dans un « livre noir sur la Révolution française ? » Et, si oui, laquelle ?

À première vue, la cause pourrait sembler entendue et la question saugrenue. Bernanos royaliste, ce qu'il n'a jamais cessé, jusqu'à sa mort, de revendiquer fièrement, ne pourrait qu'être profondément hostile à la Révolution. S'inscrire dans cette lignée de penseurs contre-révolutionnaires – encore que cette qualification de penseur l'aurait certainement surpris – illustrée notamment par Burke, Bonald ou Maistre pour ne mentionner que les plus illustres, ceux qui, précisément, ont trouvé place dans cet ouvrage.

Mais voilà ! Ce serait évidemment trop simple, pour ne pas dire assez simpliste. Une lecture, même superficielle, de son œuvre suffit à dissiper toute illusion à ce sujet. Bernanos ne fut jamais un de ces « bien-pensants » dont la peur est le plus puissant mobile et que la seule évocation des journées révolutionnaires de 1789, sans parler de celles, plus tragiques encore, de la Terreur, suffisait en son temps, déjà bien éloigné du nôtre, à faire suer d'angoisse.

N'irait-il pas jusqu'à écrire en novembre 1944 : « Je crois à la Révolution ¹. » Sans doute, le jeune homme qui militait dans les

1. « Je crois à la Révolution », *O Jornal*, 9 novembre 1944, dans *Essais et écrits de combat*, 2 vol., Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1972 et 1995, t. II, p. 938.

rangs des Camelots du roi à la veille de la Grande Guerre, le journaliste de *L'Avant-garde de Normandie* qui polémiquait avec Alain et pour qui la Révolution était alors « une carmagnole immense ¹ », aurait-il été quelque peu surpris de savoir qu'un jour il en viendrait à faire cette déclaration ? Serait-ce que les événements auxquels il fut confronté : la longue fraternité des tranchées et le face-à-face avec « l'Imposture » dans la France de l'après-guerre, la rupture avec Maurras, la guerre d'Espagne, « l'exil » au Brésil et son soutien à la France libre et à la Résistance, l'auraient amené, sur ce point décisif, à se renier ? Là encore il faut se garder de toute interprétation hâtive ou partisane. Et, bien plutôt, chercher à retrouver la riche complexité d'une pensée vivante, toujours en mouvement, qui ne cessa cependant d'affirmer sa fidélité profonde à son enfance et se voulut réfractaire à toute récupération comme à tout conformisme. Ce faisant, nous serons amenés à esquisser le portrait d'un homme essentiellement libre dont le positionnement – si tant est que ce mot ait quelque sens pour lui – va bien au-delà des contingences de la politique et de l'histoire.

Cela nous emmènera à naviguer bien au-delà de l'horizon purement révolutionnaire au sens où nos maîtres, jadis, enfermaient l'événement entre l'ouverture des états généraux et le coup d'État de Brumaire. « La Révolution française est terminée. » François Furet, le premier, l'avait annoncé dans un livre ², à l'époque, iconoclaste. La chute du mur de Berlin et l'effondrement du communisme sont venus, depuis, confirmer son analyse. Et la rhétorique encore en usage chez les hommes politiques de tous bords n'y change rien pas plus que les commémorations pieuses autour du moulin reconstruit de Valmy. Mais il n'en était pas encore ainsi à l'époque de Bernanos qui écrivit l'essentiel de son œuvre aux lendemains de la révolution d'Octobre et sur fond de montée des fascismes. Témoin engagé, comment n'aurait-il pas été amené à se situer par rapport à une Révolution française dont se réclamaient, pour la rejouer, tant d'hommes autour de lui, alors qu'elle continuait à être, pour un certain nombre d'autres, une des manifestations les plus tragiques du mal ? Romancier visionnaire, comment n'aurait-il pas plongé son regard au-delà de l'écume de l'événement pour chercher à comprendre son sens profond pour le monde qu'il avait sous les yeux, celui aussi, celui surtout, qu'il entendait léguer aux jeunes gens qui viendraient après lui ? Semblable, nous semble-t-il, à ces

1. « Le jour de gloire... », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 265, 11-18 juillet 1914, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1027.

2. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

écrivains d'apocalypses qui écrivaient en lettres de feu ce qu'ils déchiffraient d'une histoire tragique pour soutenir le courage de leurs frères persécutés. Dans les dénonciations répétées du dernier Bernanos, de celui qui voulut « faire face ¹ » jusqu'à ce qu'il fût « pris dans la Sainte Agonie ² », ne manquent pas les images flamboyantes qui l'apparentent aux visionnaires qui lisaient dans le ciel ce qui se passait sur la terre.

Après nous être interrogé sur son rapport à la Révolution dans ses jeunes années à partir des rares témoignages qui nous restent, nous essayerons de voir comment l'homme mûr, le témoin rescapé de la guerre, la voyait, alors qu'il était, bien malgré lui, entraîné dans de nouveaux combats, pour terminer enfin avec ses derniers écrits nés dans l'exil brésilien et la France de la Libération. Ce faisant, nous serons amené à suivre pas à pas son parcours en essayant de lui laisser, le plus possible, la parole.

Dans la vie et l'œuvre de Georges Bernanos, l'enfance tient – tant qu'on ne saisit pas cela, on s'interdit de le comprendre – une place capitale. Il n'aura de cesse de chercher à lui être fidèle et c'est elle encore qu'il convoquera pour qu'elle l'aide à entrer « dans la Maison du Père ».

[...] on ne parle pas au nom de l'enfance, il faudrait parler son langage. Et c'est ce langage oublié, ce langage que je cherche de livre en livre, imbécile ! comme si un tel langage pouvait s'écrire, s'était jamais écrit ! N'importe ! Il m'arrive parfois d'en retrouver quelque accent... et c'est cela qui vous fait prêter l'oreille, compagnons dispersés à travers le monde, qui par hasard ou par ennui avez ouvert un jour mes livres [...] ³.

Né dans une famille catholique et royaliste, il restera toute sa vie fidèle à ce double héritage. Sans doute aussi l'amour qu'il portera toujours à l'ancienne France, « la France de Chartres ⁴ » qu'aima aussi et que chanta Péguy, France amoureusement façonnée, dessinée par son peuple, France « du peuple français ⁵ » par lui

1. « En troisième, à l'occasion d'une retraite, le supérieur du collège de Montreuil nous a demandé de prendre une devise. Savez-vous celle que j'ai choisie ? "Faire face." » (*Journal d'un curé de campagne*, dans *Œuvres romanesques*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1961, rééd. 2000, p. 1093).

2. « Dimanche soir (4 juillet 1948) ou l'agonie. Vers 16 heures, il a dit à Mme Bernanos : "Voici que je suis pris dans la Sainte Agonie." » (Jean-Loup BERNANOS, *Georges Bernanos à la merci des passants*, Paris, Plon, 1986, p. 457).

3. *Les Grands Cimetières sous la lune*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 355.

4. *Scandale de la vérité*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 584.

5. *Le Front des cathédrales*, août 1940, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 248. Voir aussi Péguy : « Peuple qui as fait de

défendue à l'heure du péril quand les élites doutaient, s'abandonnaient ou trahissaient, s'explique-t-il par le fait que celle-ci représente l'enfance de son pays. Et ce moment, si pur, de tous les rêves et de tous les possibles ! L'enfant ébloui par le livre d'images n'oubliera jamais Jeanne dans cette autre cathédrale, là-bas, celle du sacre, auprès de son gentil dauphin et de ses rudes compagnons, et ne cessera de rêver d'un nouveau prince à accompagner jusqu'à Reims.

[...] J'ai vu, il y a peu de mois (mon Dieu ! cela devait être ainsi, je n'invente rien : c'était un soir de printemps), j'ai vu Mgr Henri, Mgr Henri de France, notre dauphin (car nous avons un dauphin, et il y a des gens qui l'ignorent, c'est incroyable !)... Je regardais venir à moi ma jeunesse, ma vraie jeunesse, et elle semblait pourtant, ô miracle ! monter du fond de l'histoire. C'est qu'elle n'était pas seulement ma jeunesse, mais celle de tous les hommes français, qu'elle était la jeunesse de la France, comprenez-vous ? notre jeunesse éternelle dont le cher Péguy disait qu'elle réjouissait Dieu. [...] Voilà que je ne l'avais jamais vu, et pourtant c'était lui, je le jure, que nous avions tant de fois arraché à une mort certaine, couvert de notre lance et de notre bouclier. C'était Philippe le Hardi, sa petite épée à la main (Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche !), le roi de Bourges en pourpoint troué, le chevalier Charles Stuart du bon Walter Scott (à son feutre une fleur de chardon) et encore Louis XVII dans sa tour – tant de héros et d'héroïnes par lesquels nous connûmes, à huit ou dix ans, l'admiration, la pitié, le haut délire de l'enthousiasme et nos premières colères d'hommes ¹.

Pour l'enfant qui apprenait à lire dans ce beau livre, la Révolution se réduisait donc à l'évocation furtive du petit roi dans sa prison. Elle ne faisait pas partie du rêve. Ou ce rêve était un cauchemar. Il n'avait point vu encore s'ouvrir sur la terre d'Espagne les grands charniers préventifs du désordre ni senti sur sa face l'haleine glacée de la Terreur. Celle des « hommes d'ordre ».

Et cependant, déjà « réfractaire » comme tout « petit d'homme », le jeune garçon n'allait point tarder à profiter des leçons peu conformistes prodiguées chaque soir par un « papa royaliste », lecteur

ton royaume un jardin./Jardinier du roi. Royaume du roi. [...]/Peuple, peuple, le seul qui ne compte jamais avec moi./Peuple du roi, peuple roi, je te le dis, je te prendrai au roi./Moi aussi je suis roi je te prendrai au roi pour mon royaume./Jardinier du roi je te prendrai au roi./Le jour du Couronnement/Pour dessiner mes jardins/Dans mon royaume de Paradis [...] /Et tu me feras de ces belles roses de France/Et de ces beaux lys blancs de France/Qui portent un col non ployé. » (*Le Porche du mystère de la deuxième vertu*, dans *Œuvres poétiques complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1975, p. 644-645).

1. « Noël à la Maison de France », *Revue fédéraliste*, n° 106, 1928, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1125-1126.

attentif de Drumont. Là, pour la première fois, dans la prose un peu gauche du vieux polémiste antisémite – comprenez qui pourra –, il allait faire provision d'héroïsme et entrevoir ce qui ne cesserait plus de donner sens à sa vie d'homme et sous-tendrait tous ses combats – la lutte contre l'injustice... « non pas l'injustice abstraite des moralistes et des philosophes, mais l'injustice elle-même toute vivante, avec son regard glacé ¹ ». Lutte où il se donnerait sans retour et qui le verrait s'affronter, en un combat prodigieux, avec celui de qui procède toute injustice, le « Prince du Mensonge » lui-même. Comment ne penserions-nous pas ici à ce dialogue entre Donissan et l'abbé Menou-Segrais où le curé de Campagne confie à son jeune vicaire la mission qui sera désormais la sienne : « Là où Dieu vous attend, il vous faudra monter, monter ou vous perdre. N'attendez aucun secours humain ; [...] je vous donne à ceux qui vous attendent [...] ². »

Première figure de prêtre de ses romans, Donissan a « une vocation », « un appel » comme le romancier lui-même. Il est un de ces « enfants » à qui Bernanos en appellera toujours dans sa lutte contre l'esprit de vieillesse, l'esprit de démission, cet esprit « dont le dernier acte s'est joué à Vichy ³ ».

Que ce soit dans l'œuvre d'un Drumont que Bernanos adolescent ait puisé ses premières leçons de courage dérange. La lecture des comptes rendus de colloques est là-dessus édifiante et les précautions prises par les intervenants chargés de présenter l'épineux dossier seraient presque comiques si le sujet n'était si grave. Mais Bernanos ne reniera jamais sa dette et c'est pour rendre hommage à son vieux maître qu'il écrira les pages toutes vibrantes de passion juvénile de *La Grande Peur des bien-pensants*.

Albert Béguin a retrouvé et publié les *Premiers essais romanesques* du jeune homme à peine sorti de l'adolescence – il avait dix-neuf ans. Ils ne laissent encore rien augurer de la puissance visionnaire du romancier de la maturité. Ce sont d'agréables divertissements où se manifestent le goût du panache et l'amour du royaume des lys qui le pousseront bientôt à rejoindre les Camelots du roi. Il peut être intéressant de remarquer que deux de ces sept tableaux évoquent la période révolutionnaire... Où l'on retrouve la figure du petit prisonnier du Temple, figure tout à la fois de l'enfance et de la France humiliées que la fidélité des humbles n'a point abandonnées puis-

1. *Les Grands Cimetières sous la lune*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 405.

2. *Sous le Soleil de Satan*, dans *Œuvres romanesques*, p. 134.

3. « Révolution et liberté », 7 février 1947, *La liberté pour quoi faire ?*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 1322.

qu'on y voit une petite Margot venir faire l'hommage à son roi de deux œillets blancs cueillis « devant la grande pièce d'eau, près des marches de marbre rose. "Versailles", dit-il... [...] Or, les œillets de Versailles ne le quittèrent plus. Il les admirait dix fois le jour, retrouvant dans leur cher parfum tout le passé triomphal et tendre [...]. Il comprenait que pour une Majesté la souffrance humaine est peu de chose [...] et que si le roi peut mourir, la Royauté ne meurt pas ¹. » Le second tableau évoque les guerres de l'Ouest et un vieux Chouan butant sur « un de ces pauvres enfants de Paris que le fanatisme conventionnel expédiait dans les régiments de volontaires, avant qu'ils eussent de la barbe au menton. Il était étendu dans la boue, une grande plaie au ventre [...]. Et mélancoliquement, sans trêve, avec une obstination naïve, il répétait : "Maman... Maman... Maman." [...] Le vieux "brigand" s'arrêta » et, à la lueur sinistre de « sa maison qu'on brûlait », donna à boire à l'enfant mourant. « V'là pourquoi j'avons aidé, dit le brigand d'une voix rauque : ça me donnait souvenance du petit gars du Roy not'maît' ² ! » Deux enfants victimes de la violence révolutionnaire et réunis dans une injuste souffrance. Nous n'avons point trouvé pour cette période capitale de l'enfance et de la jeunesse de Bernanos d'autres images qui renvoient à la Révolution. Il est vrai qu'elles se rattachent toutes deux au thème de l'enfance et évoquent l'une et l'autre le petit prince prisonnier. Naïves et gauches, ne pouvons-nous voir néanmoins en elles le rêve d'une fraternité retrouvée, celui des deux France réconciliées ? Il n'est pas jusqu'au « vieux Simon », le geôlier du Temple, qui ne se fasse quelque peu complice : « Vatt'en, Margot... vite, vite ! »... « Le pire est [...] que je n'ose plus le battre, à présent, cette petite vermine de Capet ³ ! »

« Aimant le bruit », comme il devait le reconnaître plus tard, Georges Bernanos ne devait pas tarder à se jeter avec passion dans l'action politique. C'est tout naturellement qu'il rejoignit « ces vaillants de l'Action française, ces vrais fils de Gaule, avec du bon sens et de la foi, qui ne reculent devant aucune idée, qui s'imposent gaillardement, qui se définissent sans phrases ⁴ » ainsi qu'il l'écrivait, dès 1906, à un prêtre ami, depuis son collègue d'Aire-sur-la-Lys. Les Camelots du roi, conduits par « le chef intrépide »

1. *Ce qui ne meurt pas*, *Premiers essais romanesques*, dans *Œuvres romanesques*, p. 1749.

2. *La Pitié du Chouan*, *ibid.*, p. 1744-1745.

3. *Ce qui ne meurt pas*, p. 1747.

4. Lettre à l'abbé Lagrange, 2 avril 1906, dans *Œuvres romanesques*, p. 1734.

qu'était Henri Lagrange, « l'oiseau des tempêtes ¹ » qui fascinait Barrès, tenaient le Quartier latin. Il est bien peu probable que dans cette camaraderie-là, forgée dans les combats de rue contre les jeunesses radicales ou sillonnistes et les chahuts gigantesques organisés en Sorbonne contre Thalamas, le jeune homme ait trouvé à vibrer pour la Révolution. Elle ne faisait point partie des références des « hommes de guerre, » les Bouteiller, Malibran, Colleville avec qui il conçut le projet, ô combien romanesque, de tenter un coup de main pour rétablir la monarchie au Portugal. On conçoit que de telles initiatives ne pouvaient que grandement embarrasser le maître à penser du néo-royalisme, enfermé dans les rets de sa raison plus encore que dans sa surdité, qui tenait cette bande de jeunes gens pour « des têtes brûlées ² ».

Il était trop tôt encore pour que Bernanos perçût « le caractère inoffensif » du « *par tous les moyens* de M. Charles Maurras ³ ». Revenant plus tard dans *Scandale de la vérité* sur cette période de sa jeunesse, il donne le sens profond de son adhésion à l'Action française. « J'ai cru, à seize ans, qu'il [Maurras] était l'homme du coup de force, qu'il descendrait dans la rue. Je l'ai cru parce qu'il me l'affirmait, parce qu'il ne cessait pas de l'affirmer. [...] Aucun politicien n'a exploité avec moins de vergogne l'image d'un risque qu'il était bien décidé à ne pas courir ⁴. » Quelle définition convient-elle mieux au turbulent étudiant arpentant les pavés de Paris que celle de « royaliste révolutionnaire » ? Le brillant essai de Sébastien Lapaque, *Georges Bernanos, encore une fois* ⁵, « livre vivant » qu'aurait, croyons-nous, aimé son héros, en est une bonne illustration. Très connue est la page des *Grands Cimetières* où, prisonniers de la Santé où les avait conduits quelque échauffourée, nous voyons les royalistes partager fraternellement « [leurs] provisions avec les terrassiers, nous chantions ensemble tour à tour : *Vive Henri IV* ou *l'Internationale* ⁶ ». Un commun rejet de la République bourgeoise, celle du radical Clemenceau, qui s'était vanté comme ministre de l'Intérieur d'être « le premier flic de France », après avoir trempé quelques années plus tôt dans le scandale de Panama, réunissait ces

1. Maurice BARRÈS, *Les Diverses Familles spirituelles de la France*, Paris, Émile-Paul, 1917, p. 166.

2. Témoignage de Michel Dard, dans Max MILNER (dir.), *Georges Bernanos*, Actes du colloque de Cerisy, juillet 1969, Paris, Plon, 1972, p. 89.

3. *Les Grands Cimetières sous la lune*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 412.

4. *Scandale de la vérité*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 593.

5. Sébastien LAPAQUE, *Bernanos, encore une fois*, Paris, L'Âge d'homme, coll. « Les Provinciales », 1998.

6. *Les Grands Cimetières sous la lune*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 386.

hommes que tout apparemment séparait et qui se retrouvaient pour dire leur colère contre la puissance de l'argent et la violence de la répression. L'influence de Drumont est, là, manifeste, et celle aussi, sans doute, même si Bernanos ne s'en réclame pas explicitement dans ses écrits, de Georges Valois et du courant sorélien de l'Action française. Il n'est pas indifférent que Lagrange ait fondé, dans le sillage de l'Action française, le Cercle Proudhon qui regroupait les royalistes désireux de faire un bout de chemin avec les syndicalistes révolutionnaires... Le jeune Camelot du roi y adhéra d'enthousiasme. Même avortée, l'expérience laissera des traces. « Nous n'étions pas des gens de droite. Le cercle d'études que nous avons fondé portait le nom de Cercle Proudhon, affichait ce patronage scandaleux. Nous formions des vœux pour le syndicalisme naissant. Nous préférons courir le risque d'une révolution ouvrière, que de compromettre la monarchie avec une classe demeurée depuis un siècle parfaitement étrangère à la tradition des aïeux, au sens profond de notre histoire ¹. »

Envoyé à Rouen prendre la direction d'une feuille locale royaliste, *L'Avant-garde de Normandie*, il y révèle ses talents de polémiste en même temps que sa passion pour l'écriture. Il y déploie ces « violences libératrices ² » (?), qu'il revendiquait avec ses premiers compagnons, contre « la religion de l'or ³ » et la République des « Pions », incarnée par Alain, ancien professeur au lycée de la ville et chroniqueur du journal radical *La Dépêche de Rouen*.

Sa brève collaboration, arrêtée par la guerre, ne dure guère qu'une année. Elle lui vaut cependant de publier un article hebdomadaire qui lui permet de réagir à l'actualité. La Révolution, « cette exécration Révolution ⁴ », y est plusieurs fois évoquée. La première fois, c'est pour dénoncer « la loi Le Chapelier, fabriquée par les grands ancêtres, qui faisait défense, sous peine de mort, aux travailleurs de délibérer sur leurs prétendus intérêts communs ». Le souvenir des fraternisations avec les terrassiers de la Santé est encore proche ! Et de faire l'apologie « des théories corporatives chères à l'Ancien Régime ⁵ ». Les autres fois, il ne se fait pas faute

1. *Les Grands Cimetières*, p. 385.

2. « Pour nos amis », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 264, 4-11 juillet 1914, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1024.

3. « La dignité de la presse », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 12, octobre 1913, *ibid.*, p. 930.

4. « Aux dames royalistes », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 239, 11 janvier 1914, *ibid.*, p. 967.

5. « La grève des menuisiers », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 227, 19 octobre 1913, *ibid.*, p. 933.

d'évoquer contre « les libérateurs mortels ¹ » les « sans-culottes et les tricoteuses », « le rasoir national » et d'attaquer l'historien Aulard « apologiste de la politique conventionnelle ; les vieilles femmes et les petits enfants, dont les têtes roulaient dans le même panier, ne sauraient inspirer la moindre pitié au bouillant vieillard : il juge agréablement que c'étaient là des sacrifices nécessaires et que le Moloch révolutionnaire ayant envie de sang, il l'en fallait gorger ² ». Toute la symbolique révolutionnaire est rejetée. Ni la Déclaration des droits de l'homme assimilée à « des vieilleries ³ », les principes de 1789 – devenus « des machines à vous étrangler », la devise républicaine à qui la « lâcheté conservatrice... donne [à ces mirages] une autorité qui leur manque. Ils sacrifient à ces idoles » – ne trouvent grâce à ses yeux. Un des derniers articles fait du 14 juillet « un jour de deuil national ⁴ »... « Les gueux de la République ont choisi cet anniversaire de guerre civile qui divise au lieu de concilier. » « Hypocrites, je vous amène, [...], devant la pique où la populace amusée promenait jadis la tête du bon bourgeois Foulon, les yeux crevés, la langue arrachée, une poignée de foin entre les dents. Je vous y assois. De ce lieu élevé, qu'il vous plaise de considérer les victimes, enfants, prêtres, grandes dames et servantes. Autour de la princesse de Lamballe dont les cannibales se disputent la chair où palpète encore la vie, vois danser en rond ta sainte populace. Ris, chante, pavoise ! Je prie Dieu que tes fils et tes filles n'aillent prendre de dangereuses leçons devant ces cadavres profanés ⁵. »

Puis vinrent les longues années de guerre et la fraternité des tranchées où un peuple réconcilié lutta vaillamment pour défendre sa terre qu'avait si bien chantée Péguy : « Et cette France, mon Dieu, votre France, votre fille aînée, votre royaume de France ⁶. » Le poète mourut pour elle, « couché dans les chaumes à la face de Dieu » et Colleville et Lagrange et bien d'autres avec eux. Bernanos, lui, survécut... Il « n'aurait pas voulu mourir sans témoigner ⁷ » :

1. « Le péril conservateur », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 256, 9 mai 1914, *ibid.*, p. 1003.

2. « Les fanatiques », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 232, 23 novembre 1913, *ibid.*, p. 951.

3. « Les radicaux sur le Pau », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 228, 26 octobre 1913, *ibid.*, p. 938.

4. « Le jour de gloire... », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 265, 11-18 juillet 1914, *ibid.*, p. 1025.

5. « Gaietés et tristesses de M. U. Falaize », *L'Avant-garde de Normandie*, n° 266, 18-25 juillet 1914, *ibid.*, p. 1027-1028.

6. Charles PÉGUY, *Le Mystère de la vocation de Jeanne d'Arc*, dans *Œuvres poétiques complètes*, p. 1217.

7. « Interview par Frédéric Lefèvre », *Nouvelles littéraires*, 17 avril 1926, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1040.

« Vieux amis des hauteurs battus par le vent, compagnons des nuits furieuses, troupe solide, troupe inflexible [...] – ô garçons !... le onze novembre nous bûmes le dernier quart du vin de nos vignes, le onze novembre nous rompîmes le dernier pain cuit pour nous ¹. » C'est que le monde de l'après-guerre lui paraissait « hideux ». « La détente universelle était un spectacle insurmontable » « La leçon de la guerre allait se perdre dans une immense gaudriole ² ». *Sous le soleil de Satan* allait être la réponse à cette imposture. *La Grande Peur des bien-pensants* allait suivre, qui est à la fois, en même temps qu'une dette de reconnaissance envers Drumont, un retour aux sources de son enfance, un hymne à la jeunesse, une apologie du risque, le refus passionné de toutes les compromissions, de toutes les lâchetés, de toutes les trahisons. Et, plus encore, une invitation à l'espérance si celle-ci est bien, comme il le dirait un jour, en une magnifique formule, « le désespoir surmonté ». Livre « né de la guerre ³ », des désillusions de l'après-guerre. Livre de la fidélité aux compagnons morts sur les hauteurs. Livre adressé à la jeunesse de son pays pour qu'elle ne se laisse point abuser par les survivants ni corrompre « par l'esprit de vieillesse », « reparti à la conquête du monde ⁴ ». Dans une lettre à Fabrègues, Bernanos confie l'angoisse qui l'étreint. Elle ne surgit pas du passé en un rabâchage sénile, elle vient de l'avenir : « [...] nous avons déçu vos âmes. En somme, nous crûmes notre tâche accomplie, alors qu'elle ne faisait que commencer. Par notre faute, le contact s'est trouvé rompu entre vous-mêmes et nos propres aînés [...]. Il ne s'agit plus de consolider la victoire, mais de voir de nouveau remis en question et en péril la part élémentaire de nos biens, l'être et le feu, le pain de l'âme et du corps, le pauvre honneur de nos enfants ⁵. » Et, dans une interview à Frédéric Lefèvre, de préciser : « Le monde s'organise pour se passer de Dieu ⁶. » D'où l'appel à l'esprit de révolte que toute jeunesse porte en elle comme sa plus précieuse part. Au journaliste qui l'interroge : « On vous accuse de désespérer. Qu'espérez-vous ? » Bernanos de répondre : « Le règne de Dieu. La civi-

1. *La Grande Peur des bien-pensants*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 60.

2. « Interview par Frédéric Lefèvre », *Nouvelles littéraires*, 17 avril 1926, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1040.

3. *Ibid.*, p. 1039.

4. « L'Esprit de vieillesse », *Le Figaro*, 16 avril 1932, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1236.

5. Lettre à *Réaction*, n° 2, mai 1931, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1217.

6. « Interview par Frédéric Lefèvre », *Nouvelles littéraires*, 9 mai 1931, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1219.

lisation parie pour la partie basse de l'homme. Nous parions pour l'autre. Être héroïque ou n'être plus ¹. »

Les années qui suivirent lui donnèrent l'occasion de manifester dans sa vie cet héroïsme. Fidèle à cet honneur dont il avait entretenu les étudiants d'Action française dans de multiples conférences, il allait être amené à le servir de façon éclatante et, pour nombre de ses amis, déconcertante.

Ce fut d'abord la condamnation par Rome de l'Action française et la tentation du « dégoût ». Dans une lettre à Maurras, « au nom des catholiques que vous avez associés, au moins de cœur, à votre œuvre immense », il écrit sa tristesse : « Vous nous donniez le génie, nous vous apportons l'indispensable, la Divine charité. Hélas, une fois de plus, nous n'aurons pas assez agi, assez prié, assez aimé. [...] Voilà que nous vous manquons au moment le plus décisif. [...] Comptables de vous à Dieu, nous vous demandons pardon ². » Et aux jeunes qui l'écoutent et attendent de lui une direction, il martèle : « Nous ne disposons pas de notre honneur : c'est lui qui dispose de nous. [...] Puisqu'on nous oppose sans cesse le prétendu fait démocratique et la règle d'un opportunisme sacré, hâtons-nous de créer le fait historique qui amènera Pie XI à Notre-Dame, comme Pie VII, pour couronner cette fois, non pas l'homme de la Révolution victorieuse, mais le roi très chrétien. Vive le coup de force, et vive le roi ³ ! »

Ayant finalement compris que Maurras n'était pas l'homme du coup de force et rompu avec lui, Bernanos, en charge d'une nombreuse famille, préféra quitter la France et s'établir à Majorque où la vie était moins chère. C'est là que le surprit le soulèvement nationaliste qu'il accueillit, dans un premier temps, avec d'autant plus de sympathie que son fils aîné, Yves, était lui-même lieutenant de la Phalange espagnole. Mais bien vite, la « croisade » allait révéler son véritable visage, celui d'une « terreur blanche » qui n'était pas sans lui rappeler la répression de la Commune dénoncée, à la suite de Drumont, dans la *Grande Peur* : « J'assiste de trop près à une révolution militaire et cléricale. C'est un spectacle dégoûtant, car il est difficile d'imaginer un mélange aussi paradoxal – explosif – de cynisme et d'hypocrisie ⁴. » Et ce fut le coup de tonnerre des

1. *Ibid.*, p. 1223.

2. Lettre à la *Revue fédéraliste*, décembre 1926, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1070-1071.

3. « Une lettre de Georges Bernanos », *L'Action française*, 10 décembre 1927, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1103.

4. Journal, 18 janvier 1937, *Bulletin de la société des amis de Georges Bernanos*, n^{os} 28-29, 1956.

Grands Cimetières sous la lune où Bernanos voulut « que la vérité soit dite sur l'Espagne ¹ », une « Espagne vivant sous le règne de la mort ² ». Livre qui consumma la rupture avec l'Action française, prit à contre-pied amis et adversaires et plaça au cœur même de son œuvre ce qui était déjà la part la plus précieuse de sa vie, cet « honneur chrétien » qui est « la fusion mystérieuse de l'honneur humain et de la charité du Christ ³ ». Livre visionnaire où se laissait lire en filigrane le destin du siècle tragique qui allait emporter dans sa démence la plupart des nations. Déjà, dans son *Journal de la guerre d'Espagne*, où il annonce le livre à paraître, le témoin se fait prophétique :

De plus en plus clairement cette guerre civile m'apparaît comme le premier d'une longue suite d'événements s'engendrant les uns les autres jusqu'au dernier, jusqu'à la catastrophe qui nous donnerait le mot de l'énigme, si elle était prévisible ou seulement concevable. [...] Il est des crimes essentiels, marqués du signe de la fatalité. La guerre d'Espagne est de ceux-là. [...] Les massacres qui se préparent un peu partout en Europe risquent de n'avoir pas de fin, parce qu'ils n'ont pas de but. Ce sont des manifestations du désespoir ⁴.

Livre dans lequel Bernanos a pris tous les risques pour « ne pas laisser s'obscurcir dans le monde la divine charité ⁵ », s'arrachant à la tentation du désespoir et du dégoût : « Je n'ai rien fait de passable en ce monde qui ne m'ait d'abord paru inutile, inutile jusqu'au ridicule, inutile jusqu'au dégoût. Le démon de mon cœur s'appelle : À quoi bon ⁶ ? » Dans cet aveu qui ouvre les *Grands Cimetières*, Bernanos se livre peut-être comme il ne s'était encore jamais livré, nous donnant une clé essentielle pour entrer dans son œuvre en même temps que, s'il se peut, dans sa vie. Est-ce un hasard si le livre se clôt sur une évocation de Jeanne d'Arc « qui n'a jamais obéi qu'à une loi simple [...] : se jeter en avant » ? En « la fille indocile, qui déserta la maison paternelle, coureuse en habits d'homme des grands chemins ouverts sous l'averse, des routes fuyantes pleines de querelles et d'aventures ⁷ » s'est reconnue « la vieille chevalerie franque », cette chevalerie seule capable de « relever un

1. *Scandale de la vérité*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 607.

2. *Journal de la guerre d'Espagne*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1438.

3. *Les Grands Cimetières sous la lune*, p. 572.

4. *Journal de la guerre d'Espagne*, p. 1447.

5. *Ibid.*

6. *Les Grands Cimetières sous la lune*, p. 353.

7. *Ibid.*, p. 574.

honneur » qui est, lui-même, seul capable de résister à la « discipline totalitaire » imposée par des « mercenaires » et bénie par des « lâches ¹ ». ... Et c'est, jeté à la face d'Hitler, l'avertissement final : « Le mot de liberté, que nos pères ont laissé trop souvent s'obscurcir au cours de leurs frivoles querelles, reprendra le sens religieux que lui donnèrent jadis nos ancêtres celtes. La liberté française deviendra du même coup la liberté du genre humain. [...] Nous aurons raison de vous et des vôtres, si nous avons su garder notre âme ! Et nous savons bien que nous aurons, prochainement sans doute, à la garder contre les artificieux docteurs à votre solde. Nous attendons l'offensive de ces successeurs des grands universitaires du xv^e siècle, véritables pères du monde moderne, qui prétendront exiger de nous la soumission au vainqueur [...] ². » Tout est dit de l'avenir qui s'annonce dans les « charniers ³ » d'Espagne.

Et la Révolution, nous direz-vous, car enfin c'est bien d'elle que nous sommes toujours censé vous entretenir... Nous avons, nous semble-t-il, changé ici de registre ou, plutôt, elle a pris un autre sens.

Certes, au fil des pages, nombreuses sont encore les références à des événements révolutionnaires mais « autre chose, écrit Bernanos, était [...] de parler des héros de la Vendée aux paisibles sujets de M. Armand Fallières, autre chose est de donner en exemple la guerre civile espagnole à de pauvres types qui doutent de tout [...] ⁴ ». Le témoin de la « tragédie espagnole, préfiguration de la tragédie universelle » sait de quoi il parle, lui qui a vu « là-bas, à Majorque, passer sur la Rambla des camions chargés d'hommes. [...] On les raffait chaque soir dans les hameaux perdus, à l'heure où ils reviennent des champs [...] ⁵ ». Il connaît maintenant le visage hideux de la « Terreur » et qu'importe que celle-ci soit « cléricale, bourgeoise ou militaire ⁶. » « Toutes les Terreurs se ressemblent, toutes se valent, vous ne me ferez pas distinguer entre elles ⁷. » Aussi peut-il convoquer pour illustrer son propos la figure de Maximilien Robespierre, « bourgeois très comme il faut, déiste et moraliste ⁸ », incarnation glacée de ces hommes avant tout soucieux de respectabilité et « d'ordre dans la rue », qui « aurait préféré la collaboration de bourgeois tels que lui à celles des sinistres carmagnoles déchaînées

1. *Ibid.*, p. 573.

2. *Ibid.*, p. 573-574.

3. *Ibid.*, p. 450.

4. *Ibid.*, p. 465.

5. *Ibid.*, p. 400.

6. *Ibid.*, p. 429.

7. *Ibid.*, p. 433.

8. *Ibid.*, p. 430.

par Danton ». Et par un paradoxe qui n'est qu'apparent, le voici qui se retrouve enrôlé dans le camp de la contre-révolution, en compagnie du « général marquis de Gallifet », que l'on s'étonnera moins de retrouver ici du fait de son rôle dans la répression de la Commune, et du « général comte Rossi » qui « n'était, naturellement, ni général, ni comte, ni Rossi ¹ » mais un authentique tueur. Il y a ici, indubitablement, continuité avec les pages de la *Grande Peur*, aux dires de Bernanos lui-même, mais aussi, nous semble-t-il, approfondissement et infléchissement de son approche de la Révolution. Où celle-ci n'est plus rejetée en bloc comme si elle était « un tout » pour reprendre l'expression fameuse de Clemenceau, mais acceptée dans sa première phase, celle de 1789, et toujours refusée dans sa phase « terroriste », celle de 1793, qui devient synonyme de « contre-révolution ».

Nous ne croyons pas pour autant que Bernanos ait changé, qu'il ait renié les grands rêves de sa jeunesse ; non, il est toujours resté l'enfant rebelle à l'injustice, le jeune homme révolté contre la médiocrité d'un monde individualiste et matérialiste, l'homme mûr, libre à l'égard de tous les prestiges et de tous les pouvoirs quand la vérité ou l'honneur lui semblaient menacés. Mais les événements ont été cruels, ont, en quelque sorte, vérifié ce que le romancier du *Soleil de Satan* avait jeté à la face d'un monde menacé par le mensonge universel... la présence en son sein – une présence agissante – du « Prince du Mensonge », du « menteur homicide », de l'« Imposteur ».

La « croisade » espagnole en fut un des visages. « Car l'épuration est le dernier mot de cette guerre, tout le monde le sait, ou commence à le savoir, ou le saura. Le “Il faut en finir” que d'abjects imposteurs traduisent à peu près ainsi : “Délivrons le tombeau du Christ !” n'a jamais signifié que l'extermination systématique des éléments suspects ². » À ceux qui lui reprocheraient de mettre en cause l'Église, en dénonçant ses complicités avec les massacres, il répond par un cri d'amour blessé : « C'est d'elle que je tiens tout, rien ne peut m'atteindre que par elle. Le scandale qui me vient d'elle m'a blessé au vif de l'âme, à la racine même de l'espérance ³. » « Il est dur de voir s'avilir sous ses yeux ce qu'on est né pour aimer. »

Jamais, peut-être, Bernanos ne fut plus grand que dans cette dénonciation de l'imposture où son Église elle-même se trouvait prise. Il s'élève bien au-dessus d'une simple chronique des événe-

1. *Ibid.*, p. 433.

2. *Les Grands Cimetières sous la lune*, p. 433.

3. *Ibid.*, p. 426.

ments d'Espagne pour atteindre au sens le plus caché... « [...] les événements humains ont un sens surnaturel, mais il n'est permis qu'à des saints ou des inspirés d'en interpréter le chaos ¹. » C'est, nous semble-t-il, en « inspiré » qu'il ne cessera plus de lire le livre du monde en ces années tragiques où celui-ci fut plongé dans l'horreur et c'est à cette aune-là désormais qu'il doit être compris. Et s'il appelle désormais de tous ses vœux une révolution, c'est bien d'une révolution spirituelle qu'il s'agit.

Si dans cette réévaluation de la Révolution et l'approfondissement de son sens, la guerre d'Espagne a joué, comme nous le croyons, un rôle essentiel, on ne saurait négliger l'importance de l'« exil » au Brésil, car c'est bien d'un véritable « exil ² » qu'il faut ici parler. « Exil » en ce sens que l'écrivain, revenu brièvement en France, a quitté volontairement un pays que, passionnément, il aimait, pour ne pas avoir à pactiser, si peu que ce fût, avec le déshonneur. Ce déshonneur que préparait la politique de non-intervention dans les affaires d'Espagne et qui allait se manifester – avec quel sombre éclat ! – à Munich d'abord, à Montoire ensuite. Or, c'est au Brésil, à l'heure la plus noire de la défaite et de la capitulation de la France, dans l'amitié pour son pays humilié et la confiance dans sa victoire finale manifestées par les Brésiliens rencontrés, que Bernanos va être amené à relire son histoire.

Français ! – ô Français ! – j'observe dans le monde un fait étrange : vous avez beau dire et beau faire, depuis tant d'années il n'y a toujours qu'une Révolution – la vôtre. Cette inflexible fidélité de millions d'êtres à ce qui n'est plus pour beaucoup d'entre vous qu'un conte de bonne femme, ou moins encore, hélas ! une espèce de dévotion superstitieuse à l'usage des ignorants [...], me paraît un signe du destin. Car si les bien-pensants prétendent volontiers que le Bon Dieu nous punit d'avoir fait notre révolution, je dirais plutôt, moi, qu'il nous punit de l'avoir manquée, puisque nous étions nés pour la faire, et que nous ne retrouverons probablement plus une occasion aussi merveilleuse, car elle eût été alors la révolution de tout un peuple – riches ou pauvres, nobles ou bourgeois, curés et libertins... Ah ! pourquoi faut-il que, par une surprenante dérogation aux lois de la nature, notre fameuse nuit du Quatre août n'ait jamais connu d'aurore !

N'importe ! Les hommes fidèles au nom desquels je vous parle, pour reprendre un jour cette révolution manquée, n'ont jamais compté réellement que sur vous ³.

1. *Ibid.*, p. 459.

2. « Ô vous qui m'écoutez, je vous parle du fond d'un double exil » (*Lettre aux Anglais*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 26).

3. *L'Europe, c'est vous*, février 1942, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 391-392.

Bernanos n'aura désormais de cesse de se faire le chantre de cette Révolution demeurée l'espérance des pauvres et toujours attendue, dans leurs rêves fidèles, de cette France qu'un général, à la tête d'une simple légion de quelques volontaires refusant le désastre, prétendait incarner et disait éternelle... de cette France qui se reconnaissait plus sûrement dans « l'un de ces garçons de seize à dix-huit ans que la Résistance ouvrière, [...] donn[ait] à la nation » que dans tous les « généraux, amiraux, académiciens et archevêques ¹ » de la honte et du déshonneur. Révolution née de la France des cathédrales et des lys et, par elle, advenue. Révolution née d'un pays façonné par ses rois et, par eux, éveillé à la liberté, avant de s'abîmer dans l'absolutisme. Révolution dont la Résistance française témoignait qu'elle n'était jamais achevée et restait toujours « nécessaire ² ». Le paradoxe est puissant qui réunit les Français, héritiers de l'ancienne France et de 1789, autour de la Révolution à « reprendre » pour la donner au monde. On conçoit l'incompréhension et l'effacement de ceux, que, non sans une certaine affection, Bernanos appelait « les imbéciles » ! Et, plus encore, la colère des partisans conscients ou inconscients de la contre-révolution, dévots de Maurras ou de Renan, si ce n'est de Lénine, au vrai héritiers des légistes de Philippe le Bel et des théoriciens de la Renaissance tenants de la monarchie absolue et vrais précurseurs de la Convention et de l'État moderne. « [...] Nous condamnons [les gens de Vichy] pour avoir essayé de faire croire que la France [...] ne se mêlerait plus désormais de ce qui ne la regarde pas : c'est-à-dire du bonheur, de l'honneur, de la dignité des autres hommes. Ô Français, voilà l'injure. Voilà aussi la faute impardonnable, car le monde a plus que jamais besoin de vous ³. » Et le romancier visionnaire de dénoncer le « monstrueux État moderne » et de mobiliser contre lui, dans une formidable insurrection de la liberté, « aristocrates et sans-culottes réconciliés ». « Des millions d'hommes commencent à comprendre que l'esprit d'indiscipline qu'on a tant reproché aux Français était un élément indispensable de l'ordre chrétien, que l'exemple de votre individualisme légendaire entretenait chez d'autres peuples, toujours hantés par les abjectes sécurités de la servitude, sinon la passion, du moins le préjugé de la liberté ⁴. »

1. *Pour Radio-Brazzaville*, mai 1944, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 920.

2. *La Révolution nécessaire*, août 1942, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 815.

3. *L'Insolente Nation*, mai 1943, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 526.

4. *Ibid.*, p. 527.

Que l'on ne se méprenne pas. Nul ralliement ici « à la révolution annoncée par les intellectuels qui se disaient révolutionnaires ¹ ». « La révolution est un risque, et ils entendaient bien limiter ce risque le plus possible [...]. Entre ces gens-là et nous, aucun accord n'est possible. Leur révolution nous semble le type même des révolutions ratées, des fausses révolutions. » « La révolution de 1793, la révolution de la bourgeoisie, la révolution capitaliste et nationaliste [...], la révolution capitaliste avec ses innombrables machines, a écrasé la révolution de 89 comme les tanks allemands nos jeunes divisions du printemps 1940... mais l'esprit de liberté peut avoir ses revanches, l'homme peut refuser aux machines ses bras [...] ². » La véritable Révolution est, pour Bernanos, comparable à « ces crises intérieures, à ces retournements qui transforment de fond en comble une vie individuelle et nous font croire à l'existence dans l'homme d'un principe de liberté – ou encore à une œuvre d'art [...] qui jaillit des sources profondes d'un être, des profondeurs de son enfance [...]. On dira qu'il n'y a qu'un très petit nombre de révolutions de ce genre ». Et de révéler ici le fond de sa pensée en faisant du « christianisme... cette révolution type, cette révolution révolutionnaire, que toutes les techniques du monde ne réussiront pas à imiter ³ ».

En cette révolution-là, il veut bien croire, à elle, désormais, il consacrerait ce qui lui reste de forces. « La révolution que nous espérons, que nous attendons, dans laquelle nous sommes résolus à nous engager à fond, sans hésitation et sans retour, n'accélérera donc pas l'évolution, elle ne la devancera pas, elle en renversera le cours ⁴. » Et de rappeler à plusieurs reprises, en ces années-là, la fameuse adresse du comte de Chambord, « le dernier des rois Bourbons, aux ouvriers parisiens : ensemble et quand vous voudrez, nous reprendrons le grand mouvement de 1789 ⁵ ». Contrairement à ce que pouvaient, voulaient ou affectaient de croire des observateurs superficiels, intéressés ou malveillants – ni les uns ni les autres n'ont manqué –, Bernanos ne s'était en rien renié.

1. *La France doit prendre les risques de la paix*, mai 1943, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 529.

2. *Conférence aux étudiants brésiliens*, mai 1945, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 958.

3. *La France doit prendre les risques de la paix*, mai 1943, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 529.

4. *Ibid.*, p. 529-530.

5. *Français du Levant*, 14 juillet 1943, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 548.

Tant de pages seraient à citer où Bernanos crie son refus d'un monde à venir qu'il pressent inhumain, pages restées d'une étonnante, d'une brûlante actualité...

Le seul problème qui se pose aujourd'hui, parce que de sa solution dépend le sort de l'humanité, n'est pas un problème de régime politique ou économique – démocratie ou dictature, capitalisme ou communisme – c'est un problème de civilisation. [...] Cette civilisation est-elle faite pour l'homme, ou prétend-elle faire l'homme pour elle, à son image et à sa ressemblance, usurpant ainsi, grâce aux prodigieuses ressources de sa technique, la puissance même de Dieu ? Voilà ce qu'il importe de savoir.

[...] Il s'agit de savoir si la technique disposera corps et âmes des hommes à venir, si elle décidera, par exemple, non seulement de leur vie et de leur mort, mais des circonstances de leur vie, comme le technicien de l'élevage des lapins dispose des lapins de son clapier ¹.

Revenu en France sur l'invitation expresse du général de Gaulle, Bernanos n'allait pas tarder à crier sa déception « d'avoir perdu l'image que je m'étais formée, dans l'enfance, de mon pays ² ». L'enfance, encore et toujours ! Ne supportant pas de vivre dans cette atmosphère de mensonge ³, si semblable à celle de « la paroisse morte » de *Monsieur Ouine*, il préféra reprendre le chemin de l'exil, choisissant cette fois la Tunisie pour y mener ses derniers combats. Non sans avoir essayé de mettre en garde la jeunesse française contre les dangers qui la menaçaient et l'avoir appelée, une nouvelle fois, à s'insurger « contre les robots » et à mener à bien la

plus grande révolution de toutes les Histoires, ou pour mieux dire l'unique Révolution de toutes les histoires, celle dont les autres ne furent qu'une pâle image généralement méconnaissable, celle de l'homme créé à la ressemblance et à l'image de Dieu contre la matière qui, sournoisement, de siècle en siècle, prévaut lentement contre lui, alors qu'il se donne l'illusion de l'asservir ⁴.

Un des moments les plus forts de cette campagne fut la conférence donnée en Sorbonne en février 1947, conférence largement improvisée, qui fut pour beaucoup de ceux qui l'écoutèrent un rare

1. *La liberté pour quoi faire ?*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 1304-1305.

2. Lettre à Gaëtan Picon, citée dans Gaëtan PICON, *Bernanos*, Paris, Hachette, 1997, p. 97.

3. « La France est empoisonnée par le mensonge », *Français, si vous saviez...* dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 1116.

4. Lettre à Gaston Gallimard, *Le Chemin de la Croix-des-Âmes*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 205-206.

moment de grâce. Le titre lui-même en donne le sens : « Révolution et liberté ». Et le vieux lutteur d'appeler à un sursaut des hommes libres contre « la déspiritualisation de l'homme coïncidant avec l'envahissement de la civilisation par les machines, l'invasion des machines prenant à l'improviste une Europe déchristianisée, une Europe déspiritualisée ¹ ».

Celui que nous avons vu, jadis, s'interroger sur le sens de son combat et tenté par la question lancinante de « l'à quoi bon ? », en appelle maintenant à cette jeunesse demeurée son espoir, pour l'engager à « faire face », comme il le fit lui-même, sa vie durant, à la suite « des enfants, des héros et des saints » qui avaient peuplé les rêves de sa propre jeunesse : « Jeunes gens qui m'écoutez, vous vous dites parfois qu'il n'y a rien à faire. C'est que vous voulez le croire, afin de vous dispenser ainsi d'agir. Les révolutions se préparent dans les consciences. C'est l'idée révolutionnaire qui fait les révolutions. La révolution commence dès le moment qu'on la désire. L'espèce d'ordre inhumain dont nous sommes menacés commencera à fléchir dès que vous ne croirez plus en lui ². » Et c'est la conclusion, magnifique hymne à la liberté menacée, à la liberté à défendre comme le firent les hommes et les femmes de son pays qui se levèrent jadis contre toutes les tyrannies, et d'abord contre « la civilisation totalitaire et concentrationnaire » dont ils pressentaient confusément l'avènement.

Il faut se hâter de sauver l'homme parce que demain il ne sera plus susceptible de l'être, pour la raison qu'il ne voudra plus être sauvé. Car si cette civilisation est folle, elle fait aussi des fous. Jeunes gens qui m'écoutez, vous vous croyez libres vis-à-vis d'elle. Ce n'est pas vrai. Vous vivez comme moi dans son air, vous la respirez, elle entre en vous par tous les pores. [...] Il s'agit de commencer dès demain, dès aujourd'hui cette révolution de la liberté qui sera aussi, qui sera essentiellement une explosion des forces spirituelles dans le monde, analogue à celle d'il y a deux mille ans, la même. Dieu veuille que le mot d'ordre en parte de mon pays aujourd'hui humilié ! Dieu veuille que vienne de lui ce message que le monde attend, et qui donnera partout le signal de l'insurrection de l'Esprit ³.

Ces derniers mots laissés en guise de testament à la jeunesse de son pays, Bernanos partit pour la Tunisie où, déjà miné par la maladie, ce cancer dont était mort son curé de campagne dans les

1. « Révolution et liberté », 7 février 1947, *La liberté pour quoi faire ?*, dans *Essais et écrits de combat*, t. II, p. 1322.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 1336.

premières lueurs de l'aube ¹, il jeta ses dernières forces dans l'écriture des *Dialogues des carmélites*.

Le rêve halluciné de la prieure à l'agonie dans son carmel provincial sur lequel commencent à s'étendre les ombres – « Je viens de voir notre chapelle vide et profanée – oh ! oh ! l'autel fendu en deux, les vases sacrés jonchant le sol, de la paille et du sang sur les dalles... Oh ! Oh ! Dieu nous délaisse ! Dieu nous renonce ² ! » – préfigure-t-il la révolution trahie par les comités terroristes de 1793 ou ce monde, le nôtre, où les robots et les machines ont asservi les hommes dans l'indifférence des uns et la complicité des autres, sans que se lève à l'horizon aucune aurore ?

Si, cependant ! N'entendez-vous pas ce chant, ce chant que l'on n'attendait plus, si pur, si frais, qui monte maintenant dans l'aube lustrale d'un de ces matins éclatants... qu'aimait tant Bernanos ?

*Deo Patri sit gloria
Et Filio qui a mortuis
Surrexit ac Paraclito
In saeculorum saecula* ³.

L'heure est venue pour le vieux lutteur de rendre les armes. Avec ce drame de l'enfance retrouvée et de la mort si proche où, dans le mystère de la communion des saints et l'échange des morts de la prieure et de Blanche, s'exorcise la peur, s'illumine la nuit, il a gagné de retrouver la petite « troupe inflexible » des rêves de son enfance. Et d'entrer avant nous, le premier, dans la Maison du Père ⁴.

Ô mort si fraîche, ô seul matin ⁵ !

Hammameth,
2 novembre 2006

BERNARD FIXES,
prêtre du diocèse de Rodez.

1. « J'ai dit mon chapelet, la fenêtre ouverte sur une cour qui ressemble à un puits noir. Mais il me semble qu'au-dessus de moi l'angle de la muraille tournée vers l'est commence à blanchir » (*Journal d'un curé de campagne*, p. 1257).

2. *Dialogues des carmélites*, dans *Œuvres romanesques*, p. 1604.

3. *Dialogues des carmélites*, dans *Œuvres romanesques*, p. 1719.

4. *Les Grands Cimetières sous la lune*, p. 354-345.

5. *Jeanne, relapse et sainte*, dans *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 42.

XX

LA TERREUR PAR LA PITIÉ HANNAH ARENDT ET LA RÉVOLUTION

« *L'oppression de cette ignominie dirigée
qui s'intitule bien '... »*

De Hannah Arendt, l'essai *Sur la Révolution* paraît la même année que son *Eichmann à Jérusalem*². Cette coïncidence éditoriale laisse entrevoir une correspondance réelle. Entre les deux événements qui ne cessent de hanter notre histoire, il doit y avoir un lien. Mais ce lien sans doute ne saurait être trop direct. Un écart demeure entre le premier élan de la Révolution française et les horreurs perpétrées par les totalitarismes du xx^e siècle. À le combler trop vite, on ne ferait pas mieux que ceux qui les séparent radicalement. Il y a noirceur et noirceur, et certains livres noirs gardent encore quelques pages blanches. Si le nazisme ne nous laisse que des cendres, la « tradition révolutionnaire », en revanche, a ses « trésors perdus ». Et pour Hannah Arendt, ce sont ces trésors qui peuvent permettre de résister à ce qui dans la Révolution fut à l'origine de la moderne « banalité du mal ».

1. René CHAR, *Feuillets d'Hypnos*, § 174.

2. Hannah ARENDT, *Essai sur la Révolution*, 1963, trad. Michel Chrestien, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1985 ; *Eichmann à Jérusalem*, 1963, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2002.

SENS DE « RÉVOLUTION » ET RÉVOLUTION DU SENS

Notre auteur commence par s'interroger longuement sur le mot de révolution et l'extraordinaire retournement sémantique que les événements lui ont fait subir. Car la Révolution a révolutionné le mot « révolution » lui-même. Le terme, à l'origine, ne désigne rien de neuf. Il ne renvoie pas à une rupture radicale mais au cycle des astres. Il ne signifie pas la table rase mais la monotonie des éphémérides. Il ne parle pas de liberté humaine mais de nécessité physique. Rien de nouveau, donc, sous le soleil – et sa quotidienne révolution.

Ironie de l'usage : en Angleterre, la première fois que par métaphore le mot s'applique au politique, ce n'est pas « au moment où Cromwell se trouve placé à la tête de la première dictature révolutionnaire de l'histoire, mais, au contraire, en 1660, après la chute du Parlement Croupion et à l'occasion de la monarchie restaurée¹ ». Que « révolution » fût d'abord synonyme de « restauration » n'a rien qui doive étonner celui qui y regarde à deux fois. Non seulement cette acception correspond mieux au sens primitif – astronomique – du mot, mais elle éclaire aussi une tendance notoire, quoique peu relevée, de nos révolutionnaires. Ce qui les pousse au départ, le plus souvent, c'est le désir de restaurer les libertés antiques, violées par « le despotisme de la monarchie absolue ». Les Lumières chantent un avenir radieux mais ne cessent aussi de chérir un certain retour en arrière – à la République romaine, par exemple, et jusqu'à l'hypothétique âge d'or d'un état de nature. La chose se conçoit aisément : la croyance au progrès ne tient que si l'on croit que l'homme est primitivement bon. *A contrario*, la foi dans le péché originel ne peut apparaître que comme un dogme rétrograde : elle méconnaît ce bon sauvage qui prouve par avance que le bon citoyen peut se sauver par les forces naturelles de sa raison.

Le jour qui consacre le nouvel usage de notre vocable, « c'est le soir du 14 juillet 1789, à Paris, lorsque Louis XVI apprend du duc de La Rochefoucauld-Liancourt la nouvelle de la chute de la Bastille [...]. Le roi, nous dit-on, s'écrie : "C'est une révolte", et Liancourt corrige : "Non, Sire, c'est une révolution."² » De cette fameuse réplique du duc au roi naît la révolution dans la langue. Mais qu'est-ce qui advient alors ? Quel caractère est retenu du sens initial de ce terme ? Arendt souligne que c'est l'« irrésistibilité » du

1. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 58.

2. *Ibid.*, p. 65.

mouvement, « au détriment de l'inéluctable trajet rotatoire ¹ » : de même que le soleil tourne irrésistiblement autour de la terre, ainsi la prise de la Bastille inaugure un mouvement irrésistible. Avec la nouveauté, c'est la fatalité qui se met en marche.

L'ambigu destin de la Révolution se trouve tout entier résumé dans cette aventure lexicale. Ce qui commence comme une révolte de la liberté se noie bientôt dans la déferlante de la nécessité. Les orateurs multiplient « les métaphores fluviales, torrentielles et aquatiques ² », lesquelles marquent un emportement face auquel celui qui résiste ou nage contre se condamne à être submergé. La Révolution qui brise les chaînes de ses fils devient le Saturne qui dévore ses propres enfants. « Le vrai problème, commente Hannah Arendt, est que tous ceux qui, tout au long du XIX^e siècle et au cours d'une bonne partie du XX^e, marchaient sur les traces de la Révolution française se sont considérés non pas simplement comme les successeurs des grands ancêtres de la Révolution, mais en tant qu'agents de l'histoire et nécessité historique, avec ce résultat évident mais paradoxal qu'au lieu de la liberté c'est la nécessité qui est devenue la catégorie essentielle de la pensée politique et révolutionnaire ³. »

LA LIBÉRATION CONTRE LA LIBERTÉ

Hannah Arendt nettement distingue « les fondateurs et les libérateurs, ceux de la Révolution américaine et ceux de la Révolution française ⁴ ». Des deux révolutions, à ses yeux, si la première a plus de grâce, c'est qu'elle ne perdit pas entièrement de vue son effort vers une Constitution. Sa tâche fut de fonder la liberté politique, tandis que l'autre, trop vite, voulut croire à la libération de l'homme. « Truisme peut-être », mais qu'il convient de rappeler toujours : « La libération (*liberation*) et la liberté (*freedom*) ne sont pas une seule et même chose ⁵. »

Trois raisons le font percevoir : 1) La libération, si elle est une condition de la liberté, n'y conduit pas automatiquement : c'est un processus qui peut manquer son terme. Et si l'on veut que le processus se prolonge, dans la mesure où il présuppose l'esclavage, il finit par devenir complice de celui-ci. 2) La libération

1. Références.

2. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 68.

3. *Ibid.*, p. 73.

4. *Ibid.*, p. 131.

5. *Ibid.*, p. 38.

ne peut relever que d'une liberté négative : ne plus subir telle ou telle contrainte. Elle s'oppose à la liberté positive : pouvoir décider d'agir ainsi ou autrement. « Être libéré de... » n'est pas « être libre pour... ». Les pieds sont délivrés des fers, mais ce peut être pour mieux aller en laisse ou encore pour tourner en rond. 3) « La libération a toujours paru énorme alors que fonder la liberté semble toujours incertain sinon futile¹. » Il y a une sobriété de la liberté et une ivresse de la libération. Celle-ci, spectaculaire, nous débarrasse d'un mal imputé à un autre ; celle-là, toujours pleine de mesure, nous met en charge du bien, et donc peut-être du mal à venir. La première permet de rêver à quelque chose de définitif ; la seconde n'est qu'un commencement. Au près de l'une qui se nourrit de la force d'un messianisme temporalisé, l'autre fait pâle figure, qui se contente d'en appeler à la responsabilité, à la dé-libération, à cet échange de paroles qui longuement pèse le pour et le contre, et lentement pose les pierres de l'édifice commun. Quand donc le discours de la liberté est modeste et réaliste, celui de la libération peut s'accommoder de toutes les emphases, de tous les effets de manche, tous les serments racoleurs de l'utopie. Il est plus persuasif pour les foules, alors même qu'il refuse aux individus d'entrer dans l'espace public de la parole et de la persuasion. Les représentants chaussent le cothurne. La tribune se change en plateau de théâtre. C'est à qui paiera le mieux le public de bons mots. À qui dressera pour le spectacle les tréteaux les plus lyriques. Qu'on ne s'y trompe pas : la guillotine n'est pas ici l'instrument d'une justice devenue folle, mais une figure de cette rhétorique de la libération sans fin.

Le libérateur, l'histoire l'a montré plus d'une fois, se change bientôt en dictateur. Comment serait-ce autrement, quand l'exode n'est pas suivi du don de la Loi ? On ne se défait du joug que pour s'agenouiller devant le veau d'or. Hitler et Staline retinrent cette leçon. En disciples plus ou moins conscients des orateurs de la Révolution française, ils n'ont cessé d'user du discours de la libération pour mieux ajourner l'heure de la liberté. Car la promesse d'une libération définitive : la société sans classe, l'Europe pure et unie, provoque toujours un religieux enthousiasme. Mais face aux problèmes politiques, cette eschatologie trop humaine ne peut rien proposer d'autre, au fond, qu'une solution finale.

1. Références.

SUCCÈS DU DÉSASTRE

Autre chose oppose les révolutionnaires américains aux français : les premiers furent des « hommes d'action du début à la fin, de la Déclaration d'indépendance à la Constitution ¹ », les seconds, des théoriciens et des philosophes. Même si les Pères fondateurs n'ignorent pas les maximes des Anciens comme des Modernes, ils restent des praticiens avant tout. La politique de Robespierre, en revanche, se veut « rousseauisme incarné ». On glisse dès lors du politique à l'idéologie. L'« Homme » se substitue aux personnes concrètes, le grand plaidoyer pour le bien commun remplace la constitution de celui-ci à travers les diverses rencontres du temps.

Cette différence permet de comprendre pourquoi, alors même que « c'est la Révolution française et non la Révolution américaine qui mit le feu à la terre entière », c'est la Française et non l'Américaine qui s'est répandue d'une extrémité à l'autre, comme un modèle glorieux. Hannah Arendt rappelle cette « triste vérité » : « La Révolution française, qui devait se terminer en désastre, c'est l'histoire mondiale, cependant que la Révolution américaine, si triomphalement réussie, reste un événement d'importance locale et pas beaucoup plus ². » Comment expliquer que le désastre soit porté aux nues et la réussite passée à la trappe ? Il n'est guère là de mystère : la théorie se monnaie en concepts universels, la pratique se confronte au particulier ; en sorte que même si la théorie est impraticable et qu'elle conduise à la ruine, elle a sur la pratique l'avantage d'être intemporelle, communicable d'un lieu à l'autre, transmissible d'une génération à la suivante. La vraie politique, à l'inverse, celle qui se charge des contingences, qui accueille et répond aux déterminations d'une terre et d'une époque, bien qu'exemplaire, ne peut s'exporter ni tourner au modèle mondial. D'où ce paradoxe en politique : le désastre réussit et la réussite échoue à passer à la postérité, car la belle théorie, étant du côté de l'universel, peut séduire par-delà l'espace et le temps, tandis que la bonne action, étant du côté du particulier, ne peut se détacher de la situation à laquelle elle sut répondre. Avec cette dernière, la main gauche ignore ce que fait la main droite. Avec la précédente, la main droite écrit ce que devrait faire la main gauche. Elle laisse des livres profonds. Elle remplit les bibliothèques. Et leurs lecteurs futurs pourront se gargariser d'idées aussi merveilleuses qu'à jamais irréalisables.

1. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 136.

2. *Ibid.*, p. 77.

LE RÊVE DU PEUPLE

En bonne lectrice d'Aristote, Hannah Arendt se souvient que le politique procède par voie de conseil, tandis que la technique procède par des voies déterminées. Cette dernière a ses recettes et ses remèdes. La politique n'en a pas : elle navigue à vue, fait part au pluralisme, exige le dialogue et la confrontation. L'idée même de libérer le peuple et d'administrer des remèdes universels nous fait donc sortir du politique pour entrer dans le domaine de la technique, *via* celui de l'économie. Hannah Arendt cite ces mots décisifs de Robespierre : « La république ? La monarchie ? Je ne connais que la question sociale¹. » Cette invasion de la question sociale est cause, selon elle, du désastre révolutionnaire. Il ne s'agit plus tant de liberté que de prospérité. Le débat le cède au confort. Le vivre-ensemble recule devant le bien-être individuel.

Un tel infléchissement touche aussi bien les États-Unis. Si Jefferson insiste au départ sur ce « bonheur public » qui correspond au « droit pour le citoyen d'accéder au domaine politique et de participer au pouvoir² », à « la joie de discourir, de légiférer, d'expédier des affaires, de persuader et d'être persuadé³ », la Constitution ne retient par la suite que la vague « quête du bonheur » et replie l'individu sur la famille et ses commodités. Au lieu d'ouvrir à la communauté de l'agora et à la grandeur de la responsabilité, la Révolution propose la réalisation d'un rêve privatif, qui ne naît qu'aux heures de misère et d'amertume. « Car l'abondance et la consommation sans fin des produits sont l'idéal dont rêvent les pauvres ; c'est le mirage dans le désert de leur pauvreté. En ce sens opulence et misère ne sont que les deux faces d'une même médaille ; il n'est pas nécessaire que les chaînes du besoin soient d'airain, elles peuvent être de soie. » La bête de somme n'est pas plus asservie que le cochon qu'on gave. La soie du luxe détourne du « bonheur public » non moins que l'airain de la misère. Le « rêve américain » ruine donc l'exigence de la Révolution américaine, et finit par livrer l'homme aux ressources de la technologie moderne, tout autant, quoique autrement, que le marxisme.

« L'idée que la misère doit pousser les hommes à briser les chaînes de la tyrannie, puisque les pauvres n'ont rien à perdre que leurs fers, est devenue si familière à cause de Marx que nous

1. *Essai sur la Révolution*, p. 78.

2. *Ibid.*, p. 184.

3. *Ibid.*, p. 189.

sommes tentés d'oublier qu'elle était inconnue avant la Révolution française¹. » Avec elle, en effet, le discours politique est envahi par le « Peuple », les « Malheureux », l'« Opinion publique », et, en dépit de son recours à la raison et aux prétendues lois de l'histoire, s'électrise du pathos de la « compassion ». Au nom du Peuple conçu comme une seule entité sans couture, toute violence devient permise. Ou plutôt cette notion de Peuple est déjà la violence même, puisqu'elle méprise la bigarrure et les divergences de la population. *Vox populi, vox dei* : entre les mains de la Convention, l'adage remet la toute-puissance : elle est la voix du Peuple, elle est le tonnerre du Très-Haut. Hannah Arendt ne craint pas de l'affirmer : la Révolution ne combat pas le gouvernement de « droit divin », elle l'exalte en le transférant à la « Volonté générale² ». Le roi n'était pas investi d'une si céleste onction que le révolutionnaire. Son sens de l'histoire conjuguée à son « âme déchirée » et vouée à l'urgence devant la misère du Peuple confère à celui-ci une infaillibilité auprès de laquelle les bulles pontificales crèvent comme des bulles de savon. Robespierre invoque « la plus sainte de toutes les lois, le salut du Peuple ; sur le plus irréfragable de tous les titres, la nécessité³ ».

À l'opposé, chez les Pères fondateurs, le mot « peuple », sans majuscule, garde sa signification de multiplicité. Il évoque « l'infinie variété d'une multitude dont la majesté réside dans sa pluralité même ». C'est que les révolutionnaires américains « savaient que la chose publique, dans le régime républicain, est constituée par un échange d'opinions entre égaux et que cette chose publique disparaîtrait tout aussitôt que le dialogue deviendrait superflu, tous les égaux étant d'accord. Jamais, dans leurs discussions, ils n'invoquaient l'opinion publique, comme Robespierre et les révolutionnaires français [...] ; à leur sens, le règne de l'opinion publique était une forme de tyrannie⁴ ». La « Volonté générale » invoquée par la République ne peut que faire disparaître la *res publica*. Nous autres, Français, sommes cependant si marqués par le « droit divin » que cette évidence nous échappe : que ce soit sous le drapeau du « Pacte social », de la « Souveraineté populaire » ou du « nationalisme intégral », les lobbies et groupes de pression nous paraissent toujours scandaleux.

1. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 93.

2. *Ibid.*, p. 270.

3. *Ibid.*, p. 84.

4. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 133.

« RIEN NE RESSEMBLE À LA VERTU COMME UN GRAND CRIME »

Le recours au « bonheur du Peuple » fait passer la politique du côté de la nécessité, sans doute, mais aussi du côté de la « Vertu ». Toutes deux conspirent à former ce théorème : celui qui critique les droits des sans-culottes ne peut qu'être un sans-cœur. Il méconnaît la pitié. Il est hypocrite. Cet irrécupérable nous force à l'abattre. Le génie de Hannah Arendt, ici, est d'avoir reconnu que la pitié, non la haine, fut le moteur de la Terreur : « La pitié, prise comme le ressort de la vertu, a prouvé qu'elle possédait un potentiel de cruauté plus grand que la cruauté même. "*Par pitié, par amour pour l'humanité, soyez inhumains !*"¹ »

La Terreur n'a rien à voir avec les violences arbitraires du tyran. Elle se fonde sur un idéal. Elle veut en finir avec les misères du Peuple. La noblesse de son motif lui permet ainsi de déployer une violence systématique et sans frein. Là où la simple cruauté pointe une gueule hargneuse qui met chacun en garde et provoque la rébellion, elle présente un visage pitoyable et joue au médecin qui retranche le membre gangreneux. Voilà ce qui la rend terrible : elle a toujours une bonne excuse et ne saurait jamais frapper quiconque, sinon en le rendant coupable *ipso facto* devant sa souveraine providence : « Depuis les premiers jours de la Révolution française, c'est ce débordement de leurs sentiments qui a rendu les révolutionnaires si curieusement insensibles à la réalité en général et à la réalité des personnes en particulier, qu'ils n'ont aucun remords à les sacrifier à leurs "principes", ou à la marche de l'histoire, ou à la cause de la Révolution comme telle². »

Saint-Just n'avait rien d'un sanguinaire. C'était un romantique qui voulait, par la grâce républicaine, rendre le monde juste et saint. La ligne selon lui qui démarque république et monarchie recouvre exactement celle qui partage corruption et vertu : « Là où l'on censure les ridicules, on est corrompu. Là où l'on censure les vices, on est vertueux. Le premier tient de la monarchie, l'autre de la république. » Molière est encore monarchique : se moquer des ridicules, railler précieuses et marquis afin que d'eux-mêmes ils se corrigent, cela n'est pas assez. Le divertissement rend même quitte à peu de frais et, sous une retouche de poudre, laisse l'âme plus avant se corrompre. L'incorruptible Saint-Just ne le supporte pas : il veut

1. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 127-128.

2. *Ibid.*, p. 129.

purger chacun de tout son sang impur : « Un gouvernement républicain a la vertu pour principe ; sinon, la terreur. Que veulent ceux qui ne veulent ni vertu ni terreur ? » Il n'y a pas d'autre alternative si l'on veut un véritable « salut public ». Il faut que la République rende les hommes à un civisme immaculé ; quant aux récalcitrants, raccourcis !... par leur propre faute. Mais c'est prendre l'État pour Dieu.

La politique doit se proposer de plus modestes buts, et ceux qui prétendent produire toute vertu par les lois, que ce soit au nom du prolétariat ou du règne social du Christ, ne peuvent que basculer dans ce saint-justisme : une injustice d'autant plus grande qu'elle se pare des oripeaux du Jugement dernier. Hannah Arendt a lu saint Augustin. Elle connaît la parabole du bon grain et de l'ivraie et se souvient que « les lois civiles ne peuvent punir ni proscrire tout ce qui se fait de mal, car, en voulant extirper tout le mal, elles feraient disparaître en même temps beaucoup de bien ¹ ».

LE REFUS DES APPARENCES

Un tribunal civil n'est pas le for intérieur : il ne juge que sur les actes extérieurs, les intentions lui échappent, et parfois même l'intéressé les ignore. Seul qui sonderait les reins et les cœurs pourrait les connaître et les juger, et c'est pourquoi, pour la plénitude du bien, la loi humaine ne suffit pas et réclame en outre l'intériorité d'une loi divine et la haute vigie de la conscience. Dès lors que la politique révolutionnaire veut apporter non plus la sécurité, mais la Vertu, elle affirme son absolutisme. Par cette usurpation infernale sous les meilleures intentions, elle peut au motif de sa pitié jeter sur n'importe qui le soupçon. Et spécialement sur ses plus farouches partisans : comment, quand ils paradedent si ostensiblement pour sa carnagole, être assuré que leurs intentions sont pures ?

Hannah Arendt préfère les ruses d'un Machiavel au péril de ces bons sentiments. Machiavel sait que le politique est le lieu des apparences : on y est ce qu'on y paraît publiquement. Cette affirmation elle-même en apparence cynique relève en vérité de la foi du charbonnier : c'est à l'Éternel de juger de notre vertu, non à l'opinion publique ni à l'histoire. Au reste, la plus déclarée des puretés d'intention, dès qu'elle se proclame sur les places, devient

1. Voir saint AUGUSTIN, *De libero arbitrio*, I, 5, et aussi THOMAS D'AQUIN, *Summa theologica*, I-II, 91, 4.

aussitôt suspecte. L'espace politique doit donc se contenter de ce qui paraît. Le procès d'intention ne peut que le détruire. Le citoyen est l'homme public, non pas l'homme intérieur. On ne doit ici lui demander que d'être ce qu'il semble, que ce qu'il montre aux autres ; s'il tient parole c'est en cohérence avec l'ordre des apparences, et peu importe que ce soit par flatterie, ambition ou vaine gloire.

Erreur fatale, donc, que d'opposer le citoyen au courtisan comme on oppose l'être au paraître. Or c'est bien ce qui arrive avec le règne de la Vertu : l'hémicycle se prend pour la vallée de Josaphat. On prétend y démasquer l'adversaire, on s'y sent cerné de complots. Après le rousseauisme incarné, c'est du La Rochefoucauld en armes. Les révolutionnaires balancent sans cesse entre l'exhibition de leur pitié et la dénonciation de l'hypocrisie des autres. Voilà pourquoi, après s'être montrés comme des purs, ils apparaissent bientôt comme des suspects : « C'est la guerre à l'hypocrisie qui transforma la dictature de Robespierre en règne de la Terreur, et la caractéristique de cette période reste l'auto-épuration des dirigeants¹. »

Ici l'analyse est sans pitié, justement, à l'égard d'une historiographie qui prétend peser les âmes : « Quelle que soit notre dette à l'égard des controverses érudites et de la rhétorique passionnée des historiens, de Michelet à Louis Blanc et d'Aulard à Mathiez, s'ils ne sont pas tombés sous le joug de la nécessité historique, ils n'en ont pas moins écrit comme s'ils continuaient la chasse aux hypocrites. » Le verdict est simple : « Il est malheureusement dans l'essence des choses que tout effort en vue de rendre la bonté manifeste à des fins publiques se termine par l'apparition du crime et de la criminalité sur la scène politique. En politique plus qu'ailleurs encore, nous ne possédons aucun moyen permettant de distinguer l'être et le paraître. Dans le domaine des affaires des hommes, l'être et l'apparence sont réellement une seule et même chose². »

La cour est moins mauvaise que le Comité de salut. Celle-là corrompt l'espace public en l'étriquant et le rendant servile ; celui-ci l'éradique tout à fait. En refusant les apparences, il prétend accomplir la politique de l'absolu : celle du Ciel sur la terre, et donc celle de la terre brûlée. Car une politique qui se fait au nom de l'être peut se satisfaire d'apparences contraires, et même de la destruction totale : Ce qui apparaît n'est pas ce qui est, réplique-t-elle, nos décapitations sont des émondages, nos tueries sont pour une plus belle résurrection.

1. H. ARENDT, *Essai sur la Révolution*, p. 142.

2. *Ibid.*, p. 140-141.

RÉVOLUTION ET TOTALITARISME

Par là s'entrevoit comment le totalitarisme est fils aîné de la Révolution française. Car le totalitarisme lui-même est toujours une révolution. C'est un régime neuf qui ne se classe pas dans la typologie aristotélicienne. Rien de commun avec la tyrannie : son ressort le plus notoire est même de lutter contre cette dernière. La tyrannie suppose le pouvoir d'un seul qui ramène tout à son bien particulier, c'est-à-dire à son arbitraire (il arrive bien sûr au tyran de nantir ceux qui l'agrément, mais ce bien, pour s'étendre à un grand nombre, n'en demeure pas moins particulier). Le totalitarisme, au contraire, c'est l'idéologie au pouvoir. Nul tyran ne lui est nécessaire. Il prétend s'appuyer sur des bases scientifiques. Il déclare n'avoir pour fin que le bonheur des masses. Vérité et bonté absolues sont avec lui, cette vérité fût-elle celle du relativisme, et sa bonté, celle de la tolérance. Aussi celui qui le contrarie jette sur soi l'arrêt de mort.

La terreur totalitaire ne procède pas de la folie furieuse d'un autocrate, mais de la planification d'un paradis terrestre. Ce qui la motive, c'est cette pitié qui pousse à en finir pour toujours avec le mal. Ce qui la rend féroce, c'est de rendre effectif le pathétique « Plus jamais ça ! ». Par voie de conséquence, le totalitarisme ne se présente jamais qu'en agitant l'épouvantail du totalitarisme d'hier ou d'en face. Son mal essentiel est de prétendre produire le bien total. Son problème majeur est de vouloir donner la solution : « Toute tentative pour résoudre la question sociale par des voies politiques mène à la terreur¹. »

Ce qui est emblématiquement vrai pour la « question juive ». L'émancipation fut le prélude de l'extermination. Son effet, constate Arendt, fut seulement de rendre le Juif plus « voyant » et de redoubler son statut de paria : pas entièrement assimilé à la nation française, et désormais étranger à ses propres traditions, il se trouve dans cette posture contradictoire d'avoir à « être et ne pas être un Juif² ». Comment ne deviendrait-il pas la figure de l'hypocrisie ? Comment sa visibilité neuve ne le changerait-elle pas en cible de la traque aux complots ? L'avenir a prouvé la mortelle ambiguïté du mot lancé par Clermont-Tonnerre en 1789 : rien aux Juifs en tant que nation, tout aux Juifs en tant qu'individus. Cette émancipation fonde l'antisémitisme moderne, révolutionnaire et peut-être républicain : le Juif en tant que Juif, c'est-à-dire dans son appartenance

1. *Ibid.*, p. 161.

2. H. ARENDT, *La Tradition cachée*, VIII, Paris, Christian Bourgeois, 1993, p. 129.

à un peuple incompréhensible, doit disparaître. Il faut qu'il s'assimile. Et s'il n'y parvient pas (les circonstances s'arrangent toujours pour l'en empêcher), s'il persiste dans l'irrationalisme d'une surnaturelle élection, il se met de lui-même hors jeu. Il devient le parasite de l'universel et l'adversaire de l'égalité. Dans le monde rationalisé il ne saurait avoir sa place. Ainsi l'appel idéologique à la lutte finale, lié à la division du travail ainsi qu'aux instruments fournis par la technique, est à l'origine de la « banalité du mal ». Il n'est plus besoin d'être méchant : « Eichmann n'était ni un Iago ni un Macbeth ; et rien n'était plus éloigné de son esprit qu'une décision, comme chez Richard III, de faire le mal par principe¹. » Il ne faut même pas être un militant zélé : « Le sujet idéal du règne totalitaire n'est ni le nazi convaincu, ni le communiste convaincu, mais l'homme pour qui la distinction entre fait et fiction (c'est-à-dire la réalité de l'expérience) et la distinction entre vrai et faux (c'est-à-dire les normes de la pensée) n'existent plus². » Pour collaborer à l'horreur, il suffit de se laisser prendre à la propagande diffuse. Se laisser séduire par la promesse terrestre d'un monde accompli. L'hitlérisme et le stalinisme étaient encore des totalitarismes imparfaits : la tyrannie y avait sa part, la rhétorique de la compassion s'y mélangeait à une cruauté classique. On peut espérer pour nos jours une forme plus pure, plus proche du charisme de la Révolution française, où la seule pitié servira la dévastation : la « mort miséricordieuse » délivrée par l'euthanasie, les souffrances épargnées à l'embryon qu'on tue, les hommes pacifiés produits par l'eugénisme. À qui entrave ces projets, on oppose déjà la litanie des droits humains et les indignations d'une tendresse meurtrie.

L'HÉRITAGE SANS TESTAMENT

« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament. » On sait combien Hannah Arendt prisait cet aphorisme de René Char. Placé en tête de *La Crise de la culture*, on le retrouve en exergue du dernier chapitre de son *Essai sur la Révolution*. Il nous situe irrémédiablement dans la modernité. La tradition est désormais perdue, et s'il faut renouer un jour le fil, ce ne sera qu'à partir de notre condition moderne, depuis la rupture, et de façon critique. On ne peut faire comme si la Révolution n'avait pas eu lieu. On

1. ARENDT, *Eichmann à Jérusalem*, p. 494.

2. ID., *Le Système totalitaire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995, p. 225.

serait absurde, pour la contrer, de chercher à produire une révolution contraire, de reproduire l'amnésie dont elle se rendit coupable. Mais si notre héritage est sans testament, il se peut aussi que le testament révolutionnaire cache un héritage méconnu. Que la Révolution ait pour fils aîné le totalitarisme n'interdit pas qu'elle puisse avoir un cadet – simple, pauvre, dénué de toute idéologie. Revenant en 1970 sur son essai de 1963, Hannah Arendt évoque le « système des conseils », lesquels fleurirent au printemps de toutes les révolutions mais périrent aussi partout sous les gelées de la bureaucratie ou de l'embrigadement : « Ils ne furent jamais instaurés par suite d'une tradition ou d'une théorie révolutionnaire consciente, mais d'une façon spontanée, à chaque fois comme s'il n'y avait rien eu de semblable antérieurement. Le système des conseils paraît bien correspondre à l'expérience même de l'action politique et provenir d'elle. C'est en cherchant dans cette direction, que l'on pourrait, il me semble, découvrir quelques éléments, un principe d'organisation totalement différent qui, partant de la base, s'élève par échelons pour aboutir finalement à un Parlement¹. » On reconnaît ici une définition exacte de ce que l'Église appelle le « principe de subsidiarité » : une pyramide de corps intermédiaires, que chacun puisse à son niveau entrer dans le risque et le dialogue d'un bien vitalement commun. Ce serait la restauration de cette liberté politique confisquée par la ruineuse philosophie de la « volonté générale » et de la « souveraineté du Peuple » comme par le piège électoral des partis et du suffrage universel. Hannah Arendt laisse entendre que ce suffrage conduit à la destruction de la démocratie : il s'agit de trancher sur des enjeux qui planent loin au-dessus de nos têtes, de se fier dès lors au jeu médiatique du plus attractif, de se croire quitte enfin quand on a exercé son droit de vote. Le consommateur peut ainsi se dérober à sa responsabilité politique. Il n'a plus à agir ni réfléchir en commun depuis l'endroit où il se trouve. L'enceinte où il croise autrui, ce n'est pas le forum, mais le supermarché – non pas un espace public, mais un lieu de ravitaillement pour son espace privé. Si bien que ses grognements à l'encontre des « pourris » qui nous gouvernent ne sont qu'une façade pour mieux se replier dans le cocon, et laisser l'avenir aux prouesses de bien-être accomplies par une technique toujours plus compatissante.

« Puisque ce pays est trop vaste et trop peuplé pour que nous puissions nous rassembler tous en vue de déterminer notre avenir, nous avons besoin d'un certain nombre de lieux politiques. L'isoloir

1. H. ARENDT, *Du mensonge à la violence*, Paris, Agora-Pocket, 1994, p. 239-240.

à l'intérieur duquel nous déposons notre bulletin de vote est certainement trop étroit, car seule une personne peut s'y tenir. Les partis ne servent plus à rien. Nous ne sommes, pour la plupart, que des électeurs que l'on manipule. Mais que l'on accorde seulement à dix d'entre nous la possibilité de s'asseoir autour d'une table, chacun exprimant son opinion et chacun écoutant celle des autres, alors, de cet échange d'opinions, une opinion formée rationnellement pourra se dégager. De cette façon également nous verrons quel est celui d'entre nous qui est le plus qualifié pour aller exposer nos vues devant le conseil situé à l'échelon supérieur, où ces vues, par la confrontation avec d'autres, se clarifieront à leur tour et seront révisées ou infirmées¹. »

C'est ainsi que Hannah Arendt entend retourner l'héritage révolutionnaire contre lui-même. La Révolution française nous a laissé l'illusion meurtrière du lendemain qui chante. Elle voulait faire une fin. Or la tâche d'une vraie révolution serait au contraire de garantir des commencements – chaque homme en tant que commencement radical, irréductible à toute prétendue loi de la nature ou de l'histoire. Elle est en ce sens conservatrice. Contre un surhomme idéal, elle veut conserver les hommes dans leur épaisseur concrète, à la fois libre et mêlée, de même espèce que celle d'Homère ou de Moïse, et donc capable par la parole d'échapper à l'instantanéité sans mémoire ni avenir de la consommation.

« Ce système des conseils est-il autre chose qu'une pure utopie ? » Hannah Arendt avoue qu'elle ne sait pas. Pour qu'il ne succombe pas sous l'effet de son morcellement initial, à l'évidence, il faut un principe qui puisse en garantir et l'arbitrage et l'unité. Pourquoi, en France, ne serait-ce pas le roi ?

FABRICE HADJADI,
philosophe, dramaturge.

1. *Ibid.*, p. 240-241.

TROISIÈME PARTIE

ANTHOLOGIE

I

MISE EN PLACE DE LA TERREUR LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789

Extrait de Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, 2^e partie *La Révolution, L'Anarchie*, livre I *L'Anarchie spontanée*, Paris, Hachette, 1904, chap. IV, n^{os} 5 et 6.

Vers la fin de septembre, c'est le mot que Mirabeau répète au comte de la Marck : « Oui, tout est perdu ; le roi et la reine y périront, et, vous le verrez, la populace battra leurs cadavres ¹. » Huit jours après, contre le roi et la reine, contre l'Assemblée nationale et le gouvernement, contre tout gouvernement présent et futur, éclatent les journées des 5 et 6 octobre ; le parti violent qui règne à Paris s'empare des chefs de la France pour les détenir à demeure sous sa surveillance, et pour consacrer ses attentats intermittents par un attentat permanent. Cette fois encore, deux courants distincts se réunissent en un seul torrent, et précipitent la foule vers le même but. D'un côté, ce sont les passions de l'estomac et les femmes ameutées par la disette : puisqu'il n'y a pas de pain à Paris, allons en demander à Versailles ; une fois le roi, la reine et le dauphin parmi nous, ils seront bien obligés de nous nourrir ; « nous ramènerons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ». De l'autre côté, ce sont les passions de la cervelle et les hommes poussés par le besoin de domination : puisque nos chefs nous désobéissent là-bas, allons-y et faisons-nous obéir, séance tenante ; le roi chicane sur la Constitution et les Droits de l'homme, qu'il les sanctionne ; ses gardes refusent notre cocarde, qu'ils la prennent ; on veut l'emmener

1. Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck, I, 112.

à Metz, qu'il vienne à Paris ; là, sous nos yeux et sous nos mains, avec l'Assemblée qui se traîne en boiteuse, il ira droit et vite, elle aussi, de gré ou de force, et toujours dans le bon chemin. Sous ce confluent d'idées, l'expédition se prépare. Dix jours auparavant, on en parlait publiquement à Versailles. Le 4 octobre, à Paris, une femme la propose au Palais-Royal ; Danton mugit aux Cordeliers ; Marat « fait à lui seul autant de bruit que les quatre trompettes du jugement dernier » ; « il faut, écrit Loustalot, un second accès de Révolution ».

La journée se passe, dit Desmoulin, à tenir conseil au Palais-Royal, au faubourg Saint-Antoine, au bout des ponts, sur les quais... à faire main basse sur les cocardes d'une seule couleur... Elles sont arrachées, foulées aux pieds, avec menace de la lanterne en cas de récidive : un militaire essayant de rattacher la sienne, cent cannes levées lui en font perdre l'envie.

Ce sont tous les symptômes avant-coureurs d'une crise ; dans ce grand corps fiévreux et douloureux, un abcès énorme s'est formé et va percer...

Mais, comme d'ordinaire, il a pour centre un foyer purulent, composé des passions les plus vénéneuses et des motifs les plus sales. Des femmes et des hommes immondes ont été embauchés. De l'argent a été distribué. Est-ce par les intrigants subalternes, qui exploitent les velléités du duc d'Orléans, et lui soutirent des millions sous prétexte de le faire lieutenant-général du royaume ? Est-ce par les fanatiques qui, depuis la fin d'avril, se cotisent pour débaucher les soldats, lancer les brigands, tout niveler et tout détruire ? Toujours est-il que des Machiavels de place publique et de mauvais lieu ont remué les hommes, du ruisseau et les femmes du trottoir. Du premier jour où le régiment de Flandre est venu tenir garnison à Versailles, on l'a travaillé par les filles et par l'argent. Soixante drôlesses ont été expédiées à cet effet, et des gardes françaises viennent payer à boire à leurs nouveaux camarades. Ceux-ci ont été régalez au Palais-Royal, et trois d'entre eux, à Versailles, disent en montrant des écus de six livres : « C'est un plaisir d'aller à Paris ; on en revient toujours avec de l'argent. » De cette façon et d'avance, la résistance a été dissoute. Quant à l'attaque, les femmes seront l'avant-garde, parce qu'on se fait scrupule de tirer sur elles ; mais, pour les renforcer, nombre d'hommes déguisés en femmes sont dans leurs rangs ; en les regardant de près, on les reconnaît, sous leur rouge, à leur barbe mal rasée, à leur voix, à leur démarche. Hommes et femmes, on n'a pas eu de peine à les trouver parmi les filles du Palais-Royal et les soldats transfuges qui leur servent de souteneurs ; probablement celles-ci ont prêté à leurs amants leur défroque de rechange ; et elles se retrouveront avec eux, la nuit, au rendez-vous commun, sur les bancs de l'Assemblée nationale, où elles seront aussi à l'aise que chez elles. En tout cas, le premier peloton qui se met en marche est de cette espèce, avec le linge et la gaieté de l'emploi, la plupart jeunes, vêtues de blanc, coiffées et poudrées, ayant l'air enjoué, plusieurs riant, chantant et dansant, comme elles font au début d'une partie de campagne. Trois ou quatre sont connues par leur nom, l'une qui brandit une épée, l'autre qui est la fameuse

Théroigne ; Madeleine Chabry, dite Louison, qu'elles choisissent pour parler au roi, est une jolie grisette qui vend des bouquets, et sans doute autre chose au Palais-Royal. Quelques-unes semblent être des premières dans leur métier, avoir du tact et l'habitude du monde : supposez, si vous voulez, que Chamfort et Laclos ont envoyé leurs maîtresses. Ajoutez-y des blanchisseuses, des mendiantes, des femmes sans souliers, des poissardes racolées depuis plusieurs jours à prix d'argent. Tel est le premier noyau, et il va grossissant ; car, de force ou de gré, la troupe s'incorpore les femmes qu'elle rencontre, portières, couturières, femmes de ménage et même des bourgeoises chez lesquelles on monte, avec menace de leur couper les cheveux si elles ne suivent pas. Joignez à cela des gens sans aveu, des rôdeurs de rue, des bandits, des voleurs, toute cette lie qui s'est entassée à Paris et qui surnage à chaque secousse : il y en a déjà à la première heure, derrière la troupe des femmes à l'Hôtel de Ville. D'autres partiront après elles, le soir et dans la nuit ¹. D'autres attendent à Versailles. À Paris et à Versailles, beaucoup sont soudoyés : tel, en sale veste blanchâtre, fait sauter des pièces d'or et d'argent dans sa main. Voilà la fange qui, en arrière, en avant, roule avec le fleuve populaire ; quoi qu'on fasse pour la refouler, elle s'étale et laissera sa tache à tous les degrés du débordement.

Tout d'abord, à l'Hôtel de Ville, la première troupe, quatre ou cinq cents femmes ont forcé la garde qui n'a pas voulu faire usage de ses baïonnettes. Elles se répandent dans les salles et veulent brûler les écritures, disant qu'on n'a rien fait, sinon des paperasses, depuis la Révolution. Un flot d'hommes les suit, enfonce les portes, pille le magasin d'armes. Deux cent mille francs en billets de caisse sont volés ou disparaissent ; plusieurs bandits mettent le feu, d'autres pendent un abbé. L'abbé est décroché, le feu est arrêté, mais juste à temps : ce sont là les intermèdes de tout drame populaire. Cependant, sur la place de Grève, la foule des femmes augmente, et toujours avec le même cri continu : « Du pain et à Versailles ! » Un des vainqueurs de la Bastille, l'huissier Maillard, se propose pour chef ; il est accepté ; bat le tambour ; au sortir de Paris, il a sept ou huit mille femmes avec lui, de plus quelques centaines d'hommes, et, jusqu'à Versailles, il parvient, à force de remontrances, à maintenir un peu d'ordre dans cette cohue. Mais c'est une cohue, partant une force brute, à la fois anarchique et despotique. D'une part, chacun, et le pire de tous, y fait ce qui lui plaît : on s'en apercevra le soir même. D'autre part, sa pesanteur massive accable toute autorité et fait fléchir toute règle : arrivée à Versailles, à l'instant même on s'en aperçoit. Admises dans l'Assemblée, et d'abord en petit nombre, les femmes poussent à la porte, entrent en foule, remplissent les galeries, puis la salle, les hommes avec elles, armés de bâtons, de hallebardes et de piques, tout cela pêle-mêle, côte à côte avec les députés, sur leurs bancs, votant avec eux, autour du président, investi, menacé, insulté, qui, à la fin, quitte la place et dont une femme prend le fauteuil. Une pois-

1. Selon la procédure criminelle au Châtelet qui suivit les événements, pendant cette nuit, il se passa entre ces gens des scènes peu décentes, que le témoin croit inutile de raconter. [Note de Taine.]

sarde commande dans une galerie et, autour d'elle, une centaine de femmes crient ou se taisent à son signal, tandis qu'elle interpelle les députés et les gourmande : « Qui est-ce qui parle, là-bas ? Faites taire ce bavard. Il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'avoir du pain. Qu'on fasse parler notre petite mère Mirabeau ; nous voulons l'entendre. » Un décret sur les subsistances ayant été rendu, les meneurs demandent davantage ; il faut encore qu'on leur accorde d'entrer partout où ils soupçonneront des accaparements ; il faut aussi « qu'on taxe le pain à six sous les quatre livres, et la viande à six sous la livre ». « N'oubliez pas que nous sommes des enfants qu'on joue : nous avons le bras levé, faites ce qu'on vous demande. » De cette idée centrale partent toutes leurs injonctions politiques. Qu'on renvoie le régiment de Flandre ; ce sont mille hommes de plus à nourrir et qui nous ôtent le pain de la bouche. Punissez les aristocrates qui empêchent les boulangers de cuire. « À bas la calotte ! c'est tout le clergé qui fait notre mal » ; « Monsieur Mounier, pourquoi avez-vous défendu ce vilain veto ? Prenez bien garde à la lanterne. » Sous cette pression, une députation de l'Assemblée, conduite par le président, se met en marche à pied, dans la boue, par la pluie, surveillée par une escorte hurlante de femmes et d'hommes à piques ; après cinq heures d'instances ou d'attente, elle arrache au roi, outre le décret sur les subsistances pour lequel il n'y avait pas de difficulté, l'acceptation pure et simple de la Déclaration des Droits et la sanction des articles constitutionnels ¹. Telle est l'indépendance de l'Assemblée et du roi. C'est ainsi que s'établissent les principes du droit nouveau, les grandes lignes de la Constitution, les axiomes abstraits de la vérité politique, sous la dictature d'une foule qui les extorque, non seulement en aveugle, mais encore avec une demi-conscience de son aveuglement : « Monsieur le président, disaient des femmes à Mounier qui leur rapportait la sanction royale, cela sera-t-il bien avantageux ? Cela fera-t-il avoir du pain aux pauvres gens de Paris ? »

Pendant ce temps, autour du château, l'écume a bouillonné, et les filles embauchées à Paris font leur métier ; elles se faufilent, malgré la consigne, dans les rangs du régiment qui est en bataille sur la place. Théroigne, en veste rouge d'amazone, distribue de l'argent. Quelques-unes disent aux soldats : « Mettez-vous avec nous ; tout à l'heure nous battons les gardes du roi ; nous aurons leurs beaux habits et nous les vendrons. » Les autres s'étalent, agaçant les soldats, s'offrant à eux, tellement que ceux-ci disent : « Nous allons avoir un plaisir de mâtin. » Avant la fin de la journée, le régiment est séduit ; elles ont opéré en conscience, pour le bon motif. Quand une idée politique pénètre en de tels cerveaux, au lieu de les ennoblir, elle s'y dégrade ; tout ce qu'elle y apporte, c'est le déchaînement des vices qu'un reste de pudeur y comprimait encore, et l'instinct de luxure ou de férocité se donne carrière sous le couvert de l'intérêt public. D'ailleurs,

1. *Procédure criminelle du Châtelet*, Déposition 168. Le témoin a vu sortir de la chambre du roi « plusieurs femmes habillées en poissardes, dont une, d'une jolie figure, qui tenait un papier à la main, et disait, en le montrant : "Ha ! f..., nous avons forcé le bougre à sanctionner." » [Note de Taine.]

les passions s'exaltent par leur contagion mutuelle, et l'attroupement, les clameurs, le désordre, l'attente, un jeûne finissent par composer une ivresse de laquelle rien ne peut sortir que le vertige et la fureur. L'ivresse a commencé sur la route ; déjà, au départ, une femme disait : « Nous apporterons la tête de la reine au bout d'une pique. » Au pont de Sèvres d'autres ajoutent : « Il faut qu'elle soit égorgée et qu'on fasse des cocardes avec ses boyaux. » Il pleut, on a froid, on est las, on a faim ; on n'obtient, pour se soutenir, qu'un morceau de pain distribué tard et à grand-peine sur la place d'Armes. Une bande dépèce un cheval abattu, le fait rôtir et le mange à demi cru, à la façon des sauvages. Rien d'étonnant, si, sous le nom de patriotisme et de « justice », il leur vient des pensées de sauvages contre les « membres de l'Assemblée nationale qui ne sont pas dans les principes du peuple », contre « l'évêque de Langres, Mounier et autres ». Un homme, vêtu d'une souquenille rouge, dit « qu'il lui faut la tête de l'abbé Maury pour jouer aux quilles ». Mais c'est surtout la reine, qui est femme et en vue, sur qui s'acharne l'imagination féminine. « Elle seule est la cause de tous les maux que nous souffrons. Il faut la massacrer, l'écarteler. » La nuit avance, il y a eu des voies de fait, et la violence engendre la violence. « Que j'aurais du plaisir, dit un homme, si je mettais la main sur cette bougresse-là, à lui couper le cou sur la première borne ! » Vers le matin, des gens crient : « Où est cette sacrée coquine ? Il faut lui manger le cœur. Nous voulons lui couper sa tête, son cœur, et fricasser ses foies. » Avec les premiers meurtres, l'appétit sanguinaire s'est éveillé ; des femmes, venues de Paris, disent « qu'elles ont apporté des baquets pour emporter les tronches des gardes du roi » ; et, sur ce mot, les autres battent des mains. Dans la cour de l'Assemblée nationale, des gens du peuple, examinant la corde de la lanterne et jugeant qu'elle est trop faible, veulent en mettre une autre pour pendre l'archevêque de Paris, Maury, d'Esprémenil.

La fureur meurtrière et carnassière pénètre jusque parmi les défenseurs attirés de l'ordre, et l'on entend un garde national dire « qu'il faut tuer les gardes du corps jusqu'au dernier, leur arracher le cœur et déjeuner avec ».

À la fin, vers minuit, la garde nationale de Paris est arrivée ; mais elle apporte une émeute par-dessus l'émeute ; car, elle aussi, elle a violenté ses chefs. « Si M. de la Fayette ne veut pas venir avec nous, dit un grenadier, nous prendrons un ancien grenadier pour nous commander. » Ceci arrêté, on est allé trouver le général à l'Hôtel de Ville, et les délégués de six compagnies lui ont intimé leurs ordres : « Mon général, nous ne vous croyons pas traître ; mais nous croyons que le gouvernement nous trahit... Le comité des subsistances nous trompe, il faut le renvoyer. Nous voulons aller à Versailles exterminer les gardes du corps et le régiment de Flandre, qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale. Si le roi de France est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose ; nous couronnerons son fils, et tout ira mieux. » En vain La Fayette refuse, et vient haranguer sur la place de Grève ; en vain, pendant plusieurs heures, il résiste, tantôt parlant, tantôt imposant silence. Des bandes armées, parties des faubourgs Saint-

Antoine et Saint-Marceau, grossissent la foule ; on le couche en joue ; on prépare la lanterne. Alors, descendant de cheval, il veut rentrer à l'Hôtel de Ville ; mais ses grenadiers lui barrent le passage : « Morbleu ! général, vous resterez avec nous ; vous ne nous abandonnez pas. » Étant leur chef, il faut bien qu'il les suive ; c'est aussi le sentiment des représentants de la Commune à l'Hôtel de Ville ; ils envoient l'autorisation et même l'ordre de partir, « vu qu'il est impossible de s'y refuser ». Quinze mille hommes arrivent ainsi à Versailles, et, devant eux, avec eux, protégés par la nuit, des milliers de bandits. De son côté, la garde nationale de Versailles, qui entoure le château, et le peuple de Versailles, qui barre le passage aux voitures, ont fermé toute issue. Le roi est prisonnier dans son palais, lui, les siens, ses ministres, sa cour, et sans défense. Car, avec son optimisme ordinaire, il a confié les postes extérieurs du château aux soldats de La Fayette, et, par une obstination d'humanité dans laquelle il persévéra jusqu'à la fin, il a défendu à ses propres gardes de tirer, en sorte qu'ils ne sont là que pour la montre. Ayant pour lui le droit commun, la loi et le serment que La Fayette vient de faire renouveler à ses troupes, que pourrait-il craindre ? Rien de plus efficace auprès du peuple que la confiance et la prudence, et, à force d'agir en mouton, on est sûr d'apprivoiser des bêtes féroces.

Dès cinq heures du matin, avant le jour, elles rôdent autour des grilles. La Fayette, épuisé de fatigue, s'est reposé une heure, et cette heure leur suffit. Une population armée de piques et de bâtons, hommes et femmes, entoure un peloton de quatre-vingts gardes nationaux, les force à tirer sur les gardes du roi, enfonce une porte, saisit deux gardes, leur tranche la tête. Le coupe-tête, qui est un modèle d'atelier, homme à grande barbe, montre ses mains rouges en se glorifiant de ce qu'il vient de faire, et l'effet est si grand sur les gardes nationaux, que, par sensibilité, ils s'écartent pour ne pas être témoins de pareils spectacles : voilà la résistance. Pendant ce temps la foule envahit les escaliers, assomme et foule aux pieds les gardes qu'elle rencontre, fait sauter les portes avec des imprécations contre la reine. La reine se sauve, à temps et tout juste, en jupon. Réfugiée auprès du roi avec toute la famille royale, et vainement barricadés dans l'Œil-de-Bœuf dont une porte éclate, ils n'attendaient que la mort, lorsque La Fayette arrive avec ses grenadiers, et sauve ce qui peut encore être sauvé, les vies, rien de plus. Car de la foule entassée dans la cour de Marbre part une clameur : « Le roi à Paris ! » et le roi se soumet à cet ordre. À présent qu'ils ont dans leurs mains le grand otage, daigneront-ils accepter le second ? Cela est douteux. La reine s'étant approchée du balcon avec son fils et sa fille, un hurlement monte : « Point d'enfants ! » on veut l'avoir seule au bout des fusils, et elle le comprend. À cet instant, M. de La Fayette, la couvrant de sa popularité, paraît avec elle sur le balcon et lui baise respectueusement la main. Dans la foule surexcitée, le revirement est subit ; en cet état de tension nerveuse, l'homme et surtout la femme sautent brusquement d'un extrême à l'autre, et la fureur confine aux larmes. Une portière, compagne de Maillard, entend en imagination La Fayette promettre, au nom de la reine, « qu'elle aimera son peuple et lui sera attachée comme Jésus-Christ

à son Église ». On s'attendrit, on s'embrasse ; les grenadiers coiffent de leurs bonnets les gardes du corps. Tout ira bien : « Le peuple a reconquis son roi »... Il n'y a plus qu'à se réjouir, et le cortège se met en marche : au centre, la famille royale et cent députés dans des voitures, puis l'artillerie avec des femmes à califourchon sur les canons, puis un convoi de farines ; alentour, les gardes du roi ayant chacun en croupe un garde national, puis la garde nationale de Paris, puis les hommes à piques, les femmes à pied, à cheval, en fiacre, sur des charrettes ; en tête, une bande qui porte au bout de deux perches des têtes coupées et s'arrête à Sèvres chez un perruquier pour les faire poudrer et friser¹ ; on les incline pour saluer, on les barbouille de crème ; il y a des rires et des quolibets ; on mange et on boit en route, on oblige les gardes du corps à trinquer ; on crie et on tire des salves de mousqueterie : hommes et femmes, se tenant par la main, chantent et dansent dans la boue. Telle est la fraternité nouvelle : un convoi funèbre de toutes les autorités légales et légitimes, un triomphe de la brutalité sur l'intelligence, un Mardi-gras meurtrier et politique, une formidable descente de la Courtille, qui, précédée par ses insignes de mort, traîne avec elle les chefs de la France, roi, ministres et députés, pour les contraindre à gouverner selon ses folies et pour les tenir sous ses piques, jusqu'au moment où il lui plaira de les égorger.

Cette fois, on n'en peut plus douter : la Terreur est établie, et à demeure. Le jour même, la foule arrête une voiture où elle croit trouver M. de Virieu, et déclare, en la fouillant, « qu'on cherche ce député pour le massacrer, ainsi que d'autres dont on a la liste ». Deux jours après, l'abbé Grégoire annonce à l'Assemblée nationale « qu'il n'y a pas de jour où des ecclésiastiques ne soient insultés à Paris, et poursuivis de menaces effrayantes ». On avertit Malouet que, « sitôt qu'on aura distribué des fusils à la milice, le premier usage qu'elle en fera sera pour se débarrasser des députés mauvais citoyens », entre autres de l'abbé Maury. « Quand je sortais, écrit Mounier, j'étais publiquement suivi ; c'était un crime de se montrer avec moi. Partout où j'allais avec deux ou trois personnes, on disait qu'il se formait une assemblée d'aristocrates. J'étais devenu un tel objet de terreur, qu'on avait menacé de mettre le feu dans une maison de campagne où j'avais passé vingt-quatre heures, et que, pour calmer les esprits, il avait fallu promettre qu'on ne recevrait ni mes amis ni moi. » En une semaine, cinq ou six cents députés font signer leurs passe-ports et se tiennent prêts à partir. Pendant le mois suivant, cent vingt donnent leur démission ou ne reparaissent plus à l'Assemblée. Mounier, Lally-Tollendal, l'évêque de Langres, d'autres encore, quittent Paris, puis la France.

« C'est le fer à la main, écrit Mallet du Pan, que l'opinion dicte aujourd'hui ses arrêts. *Crois ou meurs*, voilà l'anathème que prononcent les esprits ardents, et ils le prononcent au nom de la liberté. La modération est devenue un crime. » Dès le 7 octobre, Mirabeau vient dire au comte de

1. *Seconde lettre de M. de Lally-Tollendal à un ami* : « Au moment où le roi entra dans sa capitale avec deux évêques de son conseil dans sa voiture, on entendit le cri : "Tous les évêques à la lanterne !" » [Note de Taine.]

la Marck : « Si vous avez quelque moyen de vous faire entendre du roi et de la reine, persuadez-leur que la France et eux sont perdus, si la famille royale ne sort pas de Paris ; je m'occupe d'un plan pour les en faire sortir. » À la situation présente il préfère tout, « même la guerre civile » ; car au moins « la guerre retrempe les âmes », et ici, sous la dictature des démagogues, on se noie dans la boue. « Dans trois mois », Paris, livré à lui-même, sera « un hôpital certainement, et peut-être un théâtre d'horreurs ». Contre la populace et ses meneurs, il faut « que le roi se coalitionne à l'instant avec ses peuples », qu'il aille à Rouen, qu'il fasse appel aux provinces, qu'il fournisse un centre à l'opinion publique, et, s'il le faut, à la résistance armée. De son côté, Malouet déclare que « la Révolution, depuis le 5 octobre, fait horreur à tous les gens sensés de tous les partis, mais qu'elle est consommée, irrésistible ». Ainsi les trois meilleurs esprits de la Révolution, ceux dont les prévisions justifiées attestent le génie ou le bon sens, les seuls qui, pendant deux ans, trois ans, et de semaine en semaine, aient toujours prédit juste et par raison démonstrative, tous les trois, Mallet du Pan, Mirabeau, Malouet, sont d'accord pour qualifier l'événement et pour en mesurer les conséquences. On roule sur une pente à pic, et personne n'a la force ou les moyens d'enrayer. Ce n'est pas le roi : « Indécis et faible au-delà de tout ce qu'on peut dire, son caractère ressemble à ces boules d'ivoire huilées qu'on s'efforcerait vainement de retenir ensemble ¹. » Et, quant à l'Assemblée, aveuglée, violente, poussée en avant par la théorie qu'elle proclame et par la faction qui la domine, chacun de ses grands décrets précipite la chute.

1. *Correspondance* de Mirabeau et de M. de la Marck, I, 125 (paroles de Monsieur au comte de la Marck).

II

SEPTEMBRE 1792

APPEL À LA GÉNÉRALISATION DES MASSACRES DANS TOUTE LA FRANCE

Dans cette étonnante circulaire, les administrateurs de la Commune de Paris ne se contentent pas d'exalter leur œuvre de mort, ils veulent encore inviter les autres communes de France à les imiter et à transformer la France en un seul abattoir ; cette circulaire sera expédiée dans tout le pays avec le contreseing de la Chancellerie et donc la complicité de Danton, alors ministre de la Justice et chef de l'exécutif.

Circulaire adressée par la Commune de Paris
aux communes de France

Frères et amis,

Un affreux complot tramé par la cour pour égorgé tous les patriotes de l'empire français ; complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la Commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple, pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie ; témoignage honorable que vient de lui donner l'assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé ! dès lors, de nouveaux complots, non moins atroces, se sont tramés dans le silence ; ils éclataient au moment où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme. À cette nouvelle, les clameurs publiques,

élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie.

La Commune de Paris, fière de toute la plénitude de la confiance nationale qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à s'immoler pour le salut public, ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, ce dont elle ne sera certaine que lorsque tous les départements auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autres privilèges que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se remettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'état, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent contre la capitale. La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons ont été mis à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne laissons pas derrière nous ces brigands pour égorger nos enfants et nos femmes. »

Frères et amis, nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie et nous vous devons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du comité de salut public et les administrateurs adjoints :

Signé, P. J. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, l'ami du peuple, Deforgues, Leclerc, Duffort, Cally, constitués par la Commune et séant à la mairie

À Paris, le 3 septembre 1792

NB : nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement¹.

* * *

1. BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 432-433.

INTERVENTION DE COLLOT D'HERBOIS AU CLUB DES JACOBINS

Séance du lundi 5 novembre, an I^{er} de la République (1792) ¹

Girondins et Montagnards s'opposent sur l'interprétation des massacres de Septembre ; pour les premiers, ils sont l'œuvre d'un ramassis de soudards criminels ; pour les seconds, ce sont les glorieux vainqueurs du 10 Août, les généreux bourreaux de la monarchie qui ont une fois de plus fait la preuve de leur incomparable valeur ; d'ailleurs, ajoutent-ils, est-il possible de scinder ainsi la révolution ?... « La révolution est un bloc. » Nous trouvons ici le concept formulé par Clemenceau sous sa forme native dans la bouche de Collot d'Herbois. Les actes du peuple ne sont pas justes parce qu'ils seraient l'expression d'une justice dont il ne serait que le bras armé, ils sont justes parce qu'ils sont les actes « du peuple », expression concrète de la « volonté générale ». Par conséquent, mettre en doute la justice des assassinats du 2 au 3 septembre 1792, c'est attaquer le principe même de la légitimité révolutionnaire, c'est-à-dire la souveraineté populaire qui ne saurait par nature être jamais prise en défaut ; c'est donc à la lettre agir en contre-révolutionnaire que de les dénoncer comme des crimes : les Girondins, après beaucoup d'autres, en feront bientôt les frais... « Pour être révolutionnaire, il faut ne pas dire la vérité, il faut ne pas reconnaître ni dire qu'un crime est un crime. »

COLLOT D'HERBOIS : On a fait des observations sur la terrible affaire du 2 septembre... ; il ne faut pas se dissimuler que c'est là le grand article du credo de notre liberté : nos adversaires ne nous opposent cette journée que parce qu'ils ne la connaissent pas [...]. Je déplore tout ce qu'il y a de malheureux dans cette affaire, mais il faut la rapporter tout entière à l'intérêt public. Nous, hommes sensibles, qui voudrions ressusciter un innocent, pourrions-nous admettre en principe, comme Manuel ², que les lois ont été violées dans cette journée, que l'on n'y a compté que des bourreaux ?... nous outragerions la vérité si nous ne professons pas, sur la journée du 2 septembre, les mêmes principes, savoir : que nous gémissions

1. Alphonse AULARD, *La Société des jacobins ; recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris*, t. IV (juin 1792 à janvier 1793), 1892, p. 461-462.

2. Pierre Louis Manuel (1751-1793), alors procureur de la commune de Paris ; rôle controversé pendant les massacres ; ici, on l'accuse de laxisme, d'autres veulent voir en lui un des principaux responsables des événements ; élu à la Convention, il voulut sauver le roi pour qui il avait conçu une sincère estime en allant l'interroger dans sa prison ; la Montagne ne lui pardonna pas cette trahison, et il finit sur l'échafaud en novembre 1793.

sur les maux particuliers qu'elle a produits, mais que, sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie... Manuel n'est pas assez étranger aux révolutions pour ne pas savoir que ce tocsin qu'il a fait sonner, ce canon d'alarme qu'on a tiré et qui disait aux citoyens de voler à Châlons, ne leur disait pas aussi d'abandonner leurs femmes, leurs enfants, à la merci des conspirateurs. Manuel a coopéré à cette journée, qu'il ne vienne pas déguiser son opinion ; Manuel sentira que c'est une grande journée dont il a été l'instrument : qu'il donne à l'humanité les regrets qu'elle exige, mais qu'il donne à un grand événement l'estime que ce grand succès mérite, et qu'il dise que, sans le 2 septembre, il n'y aurait pas de liberté, il n'y aurait pas de Convention Nationale (vifs applaudissements).

BARÈRE : Citoyens, vous devez aimer la liberté dans toute sa latitude, car vous êtes libres ; et moi aussi... j'avais une opinion aussi politique et aussi révolutionnaire que celle de Collot d'Herbois sur les événements du 2 septembre. Cette journée, disais-je, dont il faudrait ne plus parler, car il ne faut pas faire le procès à la Révolution, présente aux yeux de l'homme vulgaire un crime, car il y a eu violation des lois, mais aux yeux de l'homme d'état, elle présente deux grands effets : 1° de faire disparaître ces conspirateurs que le glaive de la loi semblait ne pouvoir atteindre ; 2° d'anéantir tous les projets désastreux enfantés par l'hydre du feuillantisme ¹, du royalisme et de l'aristocratie qui levait sa tête hideuse derrière les remparts de Verdun et de Longwy ².

* * *

Les Révolutions de Paris, n° 165, du 1^{er} au 8 septembre 1792

Selon l'érudit Camille Dauban, le journal Les Révolutions de Paris « est un des journaux de ce temps le plus répandu, un de ceux que l'historien qui veut connaître l'état de l'opinion consultera avec le plus de profit ³ ». Les massacres sont ici décrits dans des termes si atroces et si peu soucieux d'en dissimuler la vérité qu'on croirait en lire une peinture exagérée faite par un opposant. On se tromperait : l'auteur de ces lignes les approuve sans réserve. Ce sont des accents de jubilation et de complaisance qu'il faut lire sous sa plume.

Les prisons regorgeaient de monde ; on en construisait de nouvelles qui, au train où allaient les tribunaux, eussent bientôt été insuffisantes encore. D'infortunés pères de famille que la difficulté des temps mettait dans l'impuissance d'acquitter une dette sacrée, le lait de leurs enfants,

1. Du nom du club des Feuillants, où se retrouvent les royalistes constitutionnels (note de l'éditeur).

2. Villes alors assiégées par les armées austro-prussiennes.

3. *La Démagogie à Paris en 1793*, Paris, Plon, 1868.

se trouvaient entassés pêle-mêle avec les scélérats et les complices de la journée du 10 août, avec des prêtres s'avisant, pour la première fois de leur vie, de parler de leur conscience, avec des prélats perturbateurs et contre-révolutionnaires couvant sous la cendre dans leurs ci-devant diocèses les feux mal éteints du fanatisme religieux et royaliste, avec des officiers militaires désignant à l'ennemi l'entrée la plus facile dans leur patrie, avec quantité de suppôts des maisons de jeu et de contrefacteurs d'assignats spéculant leur fortune sur la ruine du crédit national et des mœurs.

Un de ces misérables, condamné à dix ans de chaînes, et attaché samedi premier septembre au poteau infamant en place de Grève y porta l'audace jusqu'à insulter au peuple français, et crier sur l'échafaud même : vive le roi, vive la reine, vive monsieur Lafayette, au f... la nation ! Le procureur de la commune l'entendit et le fit ramener devant les juges qui l'envoyèrent dimanche matin à la guillotine. Voici l'horrible conspiration que ce criminel, prêt à être supplicié, révéla, comme pour se venger par des menaces qui n'étaient que trop bien fondées et appuyées par plusieurs dépositions faites d'ailleurs dans les sections.

Vers le milieu de la nuit suivante, à un signal convenu, toutes les prisons de Paris devaient s'ouvrir à la fois ; les détenus étaient armés en sortant avec les fusils et autres instruments meurtriers que nous avons laissé le temps aux aristocrates de cacher en publiant plusieurs jours d'avance une visite domiciliaire ; les cachots de la Force étaient garnis de munitions à cet effet.

Le château de Bicêtre, aussi malfaisant que celui des Tuileries, vomissait à la même heure tout ce qu'il renferme dans ses galbanums de plus déterminés. On n'oubliait pas non plus de relaxer les prêtres presque tous chargés d'or et déposés à Saint-Lazare, au séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, à celui de Saint-Sulpice, au couvent des Carmes-Déchaussés et ailleurs.

Ces hordes de démons en liberté, grossies de tous les aristocrates tapis au fond de leurs hôtels depuis la Saint-Laurent, sous le commandement des officiers traîtres envoyés à l'Abbaye, commençaient par s'emparer des postes principaux et de leurs canons, faisaient main basse sur les sentinelles et les patrouilles dont la plupart étaient sans cartouches... et mettaient le feu dans cinq à six quartiers à la fois, pour faire une diversion nécessaire au grand projet de délivrer Louis XVI et sa famille. La Lamballe, la Tourzelle ¹ et autres femmes incarcérées eussent été aussitôt rendues à leur bonne maîtresse. Une armée de royalistes qu'on eût vu ressortir de dessous les pavés eût protégé l'évasion rapide du prince et sa jonction à Verdun ou Longwy avec Brunswick, Frédéric et François ². Les magistrats et les plus patriotes d'entre les législateurs, probablement égorgés, si l'on eût pu, sans se retarder et courir de trop grands risques au réveil du peuple.

1. Marie-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la reine ; Louise Élisabeth de Croÿ d'Havré, duchesse de Tourzel (1749-1832), gouvernante des enfants de France depuis 1789 ; compagne fidèle de la reine, elle échappa au massacre.

2. Le duc de Brunswick, commandant les armées autrichiennes et prussiennes coalisées qui viennent d'entrer en France ; Frédéric : roi en Prusse ; François I^{er} : empereur germanique.

Le succès d'un coup de main aussi hardi était douteux sans doute. Mais la commotion qu'il eût faite, même en ne réussissant pas, pouvait causer le plus grand désordre et favoriser l'invasion des frontières dans tous leurs points. Le peuple qui, comme Dieu, voit tout, est présent partout et sans la permission duquel rien n'arrive ici-bas, n'eut pas plutôt connaissance de cette conspiration infernale qu'il prit le parti extrême, mais le seul convenable, de prévenir les horreurs qu'on lui préparait et de se montrer sans miséricorde envers des gens qui n'en eussent point eu pour lui. Ils avaient bien choisi leur temps, ils savaient qu'à la première mauvaise nouvelle des frontières, l'élite de Paris quitterait ses foyers pour se porter au lieu du péril. De ce moment, cette ville, dénuée de ses principales forces, et réduite à ses piques, leur semblait comme un vaste champ de bataille abandonné au pillage.

L'instinct droit du peuple déconcerta toutes ces mesures. Aux termes d'un décret de la brigade de surveillance, les barrières avaient été rendues libres dimanche matin. À trois heures, le canon d'alarme les fit refermer. Beaucoup de personnes en avaient profité pendant la matinée. Les traîneurs sont arrêtés. Plusieurs carrossées furent obligées de rebrousser chemin et conduites au milieu de la section des Quatre-Nations. De vingt et un individus qu'elles contenaient, trois furent massacrés en route, sur des indices plus que suspects. Des dix-huit restants, quinze subirent le dernier châtiment sur les degrés mêmes de la salle où on les interrogea. Plusieurs prêtres déguisés se trouvèrent du nombre, tels que l'archevêque d'Arles et le vicaire de Saint-Ferréol de Marseille...

Cette première exécution faite dans la cour du comité ne devait être qu'un prélude. Tout près de là, la prison renfermait de grands coupables que la forme ou d'autres considérations eussent sauvés peut-être. Le peuple voulut juger lui-même le fond du procès et en même temps se mettre en garde contre la proscription révélée le matin même par l'homme guillotiné. Douze commissaires sont nommés aussitôt et installés sur-le-champ au guichet de la prison. « De par le peuple, au nom de la Nation, ouvrez-nous ; amenez-nous les juges de paix qui sont ici ainsi que Montmorin, Thiéry, l'évêque de Chartres, etc. qu'ils comparaissent. » Les détenus susnommés se présentent. « Passez, leur dit-on, c'est pour aller à la Conciergerie » ; c'était leur arrêt de mort (à la Conciergerie, on disait aux criminels : « Passez pour vous rendre à l'Abbaye »). Ils sortent après avoir laissé entre les mains du concierge leurs bijoux et autres effets de quelques valeurs. Le peuple les attendait à la porte pour les immoler à la vindicte publique. L'exécution faite, on poussait le cri « vive la nation ! » comme pour faire entendre qu'un peuple libre ainsi que le corps humain, doit sa santé politique au retranchement de ses membres gangrenés. Le sang coulait et chacun de ceux qui avaient des armes se disputait l'honneur de concourir à ce grand acte de justice. Déjà les cadavres s'amoncelaient dans la cour de l'Abbaye quand une députation du corps législatif, secondée d'une autre de la municipalité accourut pour haranguer la multitude et pour lui inspirer quelque sentiment de pitié et un peu plus de confiance

dans des magistrats et des juges de son choix. Un homme sort de la foule et s'offre à eux, portant une lance de fer, de laquelle le sang coulait sur ses mains. « Ce sang, leur dit-il, est celui de Montmorin et compagnie ; nous sommes à notre poste, retournez au vôtre ; si tous ceux que nous avons préposés à la justice eussent fait leur devoir, nous ne serions pas ici ; nous faisons leur besogne, et nous sommes à notre tâche ; plus nous tuons de coupables, plus nous gagnons. »

Les députés... ne purent rien obtenir, le sang impur des traîtres à la patrie ne discontinuait point de couler...

Le peuple, qui avait placé un de ses tribunaux en dernier ressort au pied même du grand escalier du ci-devant palais de justice y exerçait les mêmes vertus et les mêmes vengeances. Le pavé de la cour était baigné de sang ; les cadavres amoncelés présentaient l'horrible image d'une boucherie d'hommes. Pendant un jour entier, du dimanche au lundi, on y jugea à mort et les sentences étaient aussitôt exécutées que rendues. Mais à travers mille traits de barbarie, on observa la plus sévère équité ; on se fit un devoir de consulter le registre des écrous. Et ces mêmes bras qui frappaient sans miséricorde la tête du brigand, de l'assassin, du faussaire, du traître à la patrie, s'ouvraient fraternellement pour serrer le débiteur de bonne foi mis en liberté. À sa sortie de prison, on lui prodiguait tous les secours, et on ne lui demandait pour prix de tous ces soins que de crier « vive la nation ! »...

Le peuple est humain, dit-il ; mais il n'a point de faiblesse ; partout où il sent le crime, il se jette dessus, sans égard pour l'âge, le sexe, la condition du coupable... Juges ! tout le sang versé du 2 au 3 septembre doit retomber sur vous. Ce sont vos criminelles lenteurs qui portèrent le peuple à des extrémités dont vous seuls devez être responsables. Le peuple impatient vous arracha des mains le glaive de la justice trop longtemps oisif, et remplit vos fonctions. Si quelques innocents périrent, n'en accusez que vous et que votre conscience soit votre premier bourreau.

Discite justiciam, moniti, et non temnere plebem !

Mais, dira-t-on, les indignités faites au cadavre de la Lamballe, doivent-elles être imputées à d'autres qu'à ce peuple si humain, si équitable ? Oui sans doute, le peuple n'avait que trop de motifs de se livrer à cette fureur... toutes les horreurs de la guerre commencent pour nous et nous sont apportées au nom de Louis XVI et de sa femme qui en effet ont convenu de tout cela avec nos ennemis... mais nous jetons dans nos prisons celle des femmes de Marie-Antoinette qui a le plus de crédit sur le cœur de l'Autrichienne et qui ne s'en est servi que pour aplanir à sa maîtresse la route du crime. La Lamballe, d'ailleurs, citée au tribunal du peuple, y comparait avec cet air insolent qu'avaient jadis les femmes de la Cour mais qui sied mal à une criminelle aux pieds de son juge : et l'on voudrait que le peuple ne perdît point patience ! Le fer de la guillotine frappe la tête ignoble d'un

1. « Apprenez la justice, vous qui venez de recevoir un avertissement, et ne craignez pas le peuple ! » (de l'*Énéide* de Virgile). [Note du journaliste.]

misérable folliculaire, et respecte celle de la Lamballe d'où sont sortis tant de conseils homicides, et l'on voudrait que le peuple contînt sa rage au moment même où il reprend toute son énergie ? Le *Bulletin de la guerre* a appris au peuple que les houlans coupent les oreilles à chaque officier municipal qu'ils peuvent attraper, et les lui clouent impitoyablement sur le sommet de la tête ; et le peuple, dans ce moment de guerre ouverte serait inexcusable de se permettre la représailles ! Il sait encore que, dans plusieurs hôtels de Paris, ceux des aristocrates qui n'ont pu s'échapper depuis l'affaire du 10, tuent leur temps auprès d'une petite guillotine d'acajou, qu'on apporte sur la table au dessert : on y fait passer successivement plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats ou représentants, en tombant, laisse sortir du corps, qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leur mouchoir dans ce sang qui se trouve être une eau ambrée très agréable. On la respire avec délices, en attendant qu'on puisse réellement faire couler par flots le plus pur sang des patriotes...

On a promené la tête de la Lamballe autour du Temple ; peut-être même que sans une barrière de rubans, posée par Pétion et Manuel, le peuple eût porté cette tête jusque sous les fenêtres de la salle à manger de l'ogre et de sa famille : rien de plus naturel et de plus raisonnable que tout cela. Cet avertissement salutaire eût peut-être produit d'heureux effets, si l'âme des Bourbons et des princes de la Maison d'Autriche était accessible aux remords. Ils auraient lu ces mêmes mots écrits en lettres de sang sur cette tête coupable :

« Famille perverse ! Attends-toi au même châtement, si par un aveu solennel de tous tes forfaits tu ne parviens à désarmer le bras justicier du peuple, et à désavouer les deux cent mille brigands soudoyés qui accourent pour te délivrer. »

On assure pourtant que Louis XVI et dernier, malgré les précautions des officiers municipaux, vit la tête de la Lamballe en soulevant le coin d'une jalousie et l'on ajoute qu'il s'écria douloureusement : « C'est ma faute. » Oui ! Roi scélérat, c'est ta faute, mais la plus légère de tes fautes et le moindre de tes forfaits. Vois sur nos frontières nos concitoyens sans défense, égorgés lâchement par tes bons amis les brigands de Prusse et d'Autriche... roi scélérat, tu diras peut-être encore « C'est ma faute » : mais ne crois pas toujours en être quitte pour un *mea culpa*. Sans doute que le premier décret de la Convention Nationale sera ta sentence de mort. Quel serait ton supplice, si tu mourais autant de fois que tu as causé de victimes !

Le même esprit de justice et de sévérité accompagne le peuple partout où il se porta. La vue du précipice sur le bord duquel il fut averti à temps le rendit implacable contre tous ceux qui méditaient de l'y précipiter. La place du pont au change offrit le même spectacle que la cour du palais : des monceaux de cadavres et des ruisseaux de sang. Mais si le peuple

se livra tout entier à ses ressentiments, ses magistrats ne veillèrent pas assez à en dérober les traces. Ils auraient dû présider à la levée des corps et y faire observer mieux les convenances. Il était si facile d'envelopper de draperies des charretées de cadavres et d'en épargner le spectacle aux citoyens pendant le long trajet qu'il fallut parcourir pour les transporter tout à découvert au cimetière de Clamart !

Les habitants de Vaugirard voulurent prendre part au grand acte de justice qui s'exerçait à Paris. Ils allèrent droit au Palais-Bourbon, s'emparèrent des Suisses, et sous bonne escorte les emmenèrent dans la ci-devant abbaye Saint-Germain. Le peuple donna en cette circonstance une nouvelle preuve de sa modération et de son équité. Il aurait pu se jeter sur ces deux cents et tant de soldats, dont la présence réveillait en lui l'horrible massacre de la Saint-Laurent (le 10 août) ; mais sachant que tous ces Suisses n'étaient pas coupables, que plusieurs d'entre eux avaient abandonné leurs armes aux citoyens sous le vestibule du château des Tuileries, il consentit à ce qu'il fût sursis à leur jugement. Le jeudi suivant, ils furent conduits à la maison commune, au nombre de deux cent cinquante. On assure qu'ils vont être incorporés dans les différents corps de l'armée.

Mais il ne fut point miséricordieux pour les galériens détenus aux Bernardins, ni envers les prêtres déposés dans les différentes maisons en attendant leur déportation ; et si cette exécution est un crime, la faute en est à Louis-Néron qui, par ses véto constitutionnels et mille autres mesures perfides protégea constamment l'engeance sacerdotale réfractaire et mit la patience du peuple à une trop longue épreuve en laissant impunis les déportements impunis de cette horde de noirs tartuffes. Ils furent massacrés tous, à l'exception de quelques-uns qu'on jeta par les fenêtres. Presque tous avaient de l'or et des assignats sur eux : le peuple s'en lava les mains et n'y toucha que pour les déposer dans les comités. Plusieurs de ces victimes tonsurées, mises à nu, laissèrent voir des signes non équivoques qui n'étaient point ceux de la continence.

« *Les hypocrites !* », s'écria le peuple en les examinant ; est-ce donc ainsi qu'ils mettaient en pratique les vertus qu'ils nous prêchaient ? On reconnut parmi les morts plusieurs évêques et curés de l'ancien style, et aussi quelques abbés commendataires, voire même le cardinal de La Rochefoucauld... (*suit le récit des massacres dans plusieurs autres prisons, Bicêtre, où « tout le reste tomba sous les coups de sabres, de piques, de massues du peuple-Hercule nettoyant les étables du roi Augias », de la Salpêtrière.*)

Il reste encore une prison à vider¹. Le peuple fut tenté un moment de couronner ses expéditions par celle-là, puisque sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne. Mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention.

* * *

1. Le Temple, où le roi Louis XVI est prisonnier avec sa famille.

UNITÉ SUBSTANTIELLE DU 10 AOÛT ET DES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Discours de Robespierre le 5 novembre 1792
à la Convention nationale

Clemenceau ne fut pas le premier à embrasser l'ensemble de la Révolution française « en un seul bloc », où tout était à prendre, ou tout à laisser. Robespierre s'en fit le premier théoricien en refusant de séparer la glorieuse journée du 10 août où le peuple avait enfin renversé l'antique fléau de la monarchie des massacres moins consensuels qui s'étaient déroulés à peine trois semaines après. Ainsi que l'écrit Frédéric Bluche, « les journées de septembre eussent été inconcevables sans la journée du 10 août qu'elles prolongent ». L'« unité substantielle » entre les gloires et les misères de la Révolution implique de les penser simultanément. L'argumentation du grand Montagnard est cohérente : condamner les massacres de Septembre, c'est condamner le 10 Août et la République qui en est issue.

Pour se former une idée juste de ces événements ¹, il faut chercher la vérité... dans l'histoire de la dernière révolution ². Ceux qui ont cherché à nous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques ont feint de ne connaître ni les faits ni le cœur humain... c'était un mouvement populaire, et non la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables... Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné qui opposait à leur discours et le souvenir de la victoire remportée sur la tyrannie, et le dévouement avec lequel il se précipitait au-devant des ennemis étrangers, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie ? Ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, des officiers municipaux les engagèrent à suivre les formes nécessaires, dont le but était de ne pas confondre avec les coupables qu'ils voulaient punir les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10-août ; et ce sont ces officiers municipaux qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires... gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes... la sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte... calomnieurs éternels, voulez-vous venger le despotisme ? Voulez-vous flétrir le berceau de la république ? Voulez-vous déshonorer aux yeux de l'Europe la révolution qui l'a enfantée, et fournir des armes à tous les ennemis de la liberté ?

1. Les massacres de Septembre.

2. Celle du 10 août.

III

LE PROCÈS DE LOUIS XVI

MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

Discours du 3 décembre 1792 à la Convention nationale

Ce discours est la première intervention de Robespierre au procès de Louis XVI.

Robespierre. L'assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point de procès à faire ; Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. (On applaudit.) Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? c'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté, et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. Donc présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus imposante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen ; c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté. Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes ; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné ; il est condamné, ou la République n'est point absoute. (Applaudissements.) Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque

manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent ; que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la révolution ? n'est-elle pas encore incertaine et douteuse ? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, et les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée ; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominante ; la détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste, les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie.

Citoyens, prenez-y garde, vous êtes trompés ici par de fausses notions. Vous confondez les règles du droit civil et positif, avec les principes du droit des gens ; vous confondez la relation des citoyens entre eux, avec les rapports des nations à un ennemi qui conspire contre elles ; vous confondez encore la situation d'un peuple en révolution, avec celle d'un peuple dont le gouvernement est affermi. Nous rapportons à des idées qui nous sont familières un cas extraordinaire, qui dépend de principes que nous n'avons jamais expliqués ; ainsi, parce que nous sommes accoutumés à voir les délits dont nous sommes les témoins jugés selon des règles uniformes, nous sommes actuellement portés à croire que dans aucune circonstance les nations ne peuvent avec équité décider autrement contre un homme qui a violé leurs droits ; et où nous ne voyons point un jury, un tribunal, une procédure, nous ne trouvons point la justice. Ces termes même, que nous appliquons à des idées différentes de celles qu'ils impriment dans l'usage ordinaire, achèvent de nous tromper. Tel est l'empire naturel de l'habitude, que nous regardons les conventions les plus arbitraires, quelquefois même les plus défectueuses, comme la règle absolue du vrai, du faux, du juste ou de l'injuste ; nous ne songeons pas même que la plupart tiennent encore nécessairement aux préjugés, dont le despotisme nous a nourris. Nous avons été si longtemps courbés sous son joug, que nous relevons difficilement nos têtes vers la raison ; que tout ce qui remonte à la source sacrée de toutes les lois, semble prendre à nos yeux un caractère illégal, et l'ordre même de la nature nous paraît un désordre. Les mouvements majestueux d'un grand peuple, les sublimes élans de la vertu se présentent souvent à nos yeux timides comme les éruptions d'un volcan ou le renversement de la société politique ; et certes, ce n'est pas la moindre cause des troubles qui nous agitent, que cette contradiction entre la faiblesse de nos mœurs, la dépravation de nos esprits, la pureté des principes, et l'énergie des caractères que suppose le gouvernement libre auquel nous osons prétendre.

Lorsqu'une nation a été forcée de recourir aux droits de l'insurrection, elle rentre dans l'état de la nature à l'égard du tyran. Comment celui-

ci pourrait-il invoquer le pacte social ? Il l'a anéanti. La nation peut le conserver encore, si elle le juge à propos, pour ce qui concerne les rapports des citoyens entre eux ; mais l'effet de la tyrannie et de l'insurrection, c'est de le rompre entièrement par rapport au tyran ; c'est de le constituer en état de guerre. Les tribunaux, les procédures judiciaires, ne sont faits que pour les membres de la cité : c'est une contradiction grossière de supposer que la Constitution puisse présider à ce nouvel ordre de choses ; ce serait supposer qu'elle survit à elle-même. Quelles sont les lois qui la remplacent ? celles de la nature, celle qui est la base de la société même, le salut du peuple. Le droit de punir le tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose. L'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre : le procès du tyran, c'est l'insurrection ; son jugement, c'est la chute de sa puissance ; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple.

Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant, et cette justice vaut bien celle des tribunaux. Si c'est pour son salut que le peuple s'arme contre ses oppresseurs, comment serait-il tenu d'adopter un mode de les punir qui serait pour eux un nouveau danger ? Nous nous sommes laissé induire en erreur par des exemples étrangers qui n'ont rien de commun avec nous. Que Cromwell ait fait juger Charles 1^{er} par une commission judiciaire, dont il disposait ; qu'Elisabeth ait fait condamner Marie d'Écosse par des juges, il est naturel que des tyrans qui immolent leurs pareils, non au peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper l'opinion du vulgaire par des formes illusoire ; il n'est question là ni de principes, ni de liberté, mais de fourberie et d'intrigues ; mais le peuple, quelle autre loi peut-il suivre, que la justice et la raison, appuyées de sa toute-puissance ?

Dans quelle République la nécessité de punir le tyran fut-elle litigieuse ? Tarquin fut-il appelé en jugement ? Qu'aurait-on dit à Rome, si des Romains avaient osé se déclarer ses défenseurs ? Que faisons-nous ? Nous appelons de toutes parts des avocats pour plaider la cause de Louis XVI ; nous consacrons comme des actes légitimes, ce qui, chez tout peuple libre, eût été regardé comme le plus grand des crimes. Nous invitons nous-mêmes les citoyens à la bassesse et à la corruption ; nous pourrions bien un jour décerner aux défenseurs de Louis XVI des couronnes civiques ; car s'ils défendent sa cause, ils peuvent espérer de la faire triompher ; autrement vous ne donneriez à l'univers qu'une ridicule comédie. (On applaudit.) Et nous osons parler de République ! Nous invoquons des formes, parce que nous n'avons plus de principes ; nous nous piquons de délicatesse, parce que nous manquons d'énergie ; nous étalons une fausse humanité, parce que le sentiment de la véritable humanité nous est étranger ; nous révérons l'ombre d'un roi, nous ne savons pas respecter le peuple ; nous sommes tendres pour les oppresseurs, parce que nous sommes sans entrailles pour les opprimés.

Le procès à Louis XVI ! Mais qu'est-ce que ce procès, si ce n'est l'appel de l'insurrection à un tribunal ou à une assemblée quelconque ?

Quand un roi a été anéanti par le peuple, qui a le droit de le ressusciter pour en faire un nouveau prétexte de troubles et de rébellion ? Et quels autres effets peut produire ce système ? En donnant une arme aux champions de Louis XVI, vous ressuscitez la querelle du despotisme contre la liberté ; vous consacrez le droit de blasphémer contre la République et contre le peuple, car le droit de défendre l'ancien despote emporte le droit de dire tout ce qui tient à sa cause ; vous réveillez toutes les factions, vous ressuscitez, vous encouragez le royalisme assoupi. On pourra librement prendre parti pour ou contre. Quoi de plus légitime, quoi de plus naturel que de répéter partout les maximes que ses défenseurs pourront professer hautement à votre barre ou dans votre tribune même ? Quelle république que celle dont les fondateurs lui suscitent de toutes parts des adversaires pour l'attaquer dans son berceau ! Voyez quels progrès rapides a déjà faits ce système ! À l'époque du mois d'août dernier, tous les partisans de la royauté se cachaient ; quiconque eût osé entreprendre l'apologie de Louis XVI eût été puni comme un traître ; aujourd'hui ils relèvent impunément un front audacieux ; aujourd'hui les écrivains les plus décriés de l'aristocratie reprennent avec confiance leurs plumes empoisonnées, trouvent des successeurs qui les surpassent en audace. (On applaudit.) Aujourd'hui des écrits précurseurs de tous les attentats inondent la cité où vous résidez, les quatre-vingt-trois départements, et jusqu'aux portiques de ce sanctuaire de la liberté ; aujourd'hui des hommes d'armes, appelés, retenus dans ces murs, et par qui ?... on fait retentir les rues de cette cité des cris séditieux qui demandent l'impunité de Louis XVI ; aujourd'hui Paris renferme dans son sein des hommes rassemblés, vous a-t-on dit, pour l'arracher à la justice de la nation. Il ne vous reste plus qu'à ouvrir cette enceinte aux athlètes qui se pressent déjà pour briguer l'honneur de rompre des lances en faveur de la royauté ; que dis-je ! aujourd'hui Louis partage les mandataires du peuple ; on parle pour ou contre lui. Il y a deux mois, qui eût pu soupçonner qu'ici ce serait une question, s'il était inviolable ou non ? Mais depuis qu'un membre de la Convention nationale, le citoyen Pétion, a présenté cette idée comme l'objet d'une délibération sérieuse, préliminaire à toute autre question, l'inviolabilité, dont les conspirateurs de l'assemblée constituante ont couvert ses premiers parjures, a été invoquée pour protéger ses derniers attentats. Ô crime ! ô honte ! la tribune du peuple français a retenti du panégyrique de Louis XVI ! Nous avons entendu vanter les vertus et les bienfaits du tyran... À peine avons-nous pu arracher à l'injustice d'une décision précipitée l'honneur ou la liberté des meilleurs citoyens. Que dis-je ! nous avons vu accueillir avec une joie scandaleuse les plus atroces accusations contre des représentants du peuple connus par leur zèle pour la liberté ; nous les avons vus sur le point d'être immolés par leurs collègues presque aussitôt que dénoncés – et la cause du tyran seule est tellement sacrée, qu'elle ne peut être ni assez longuement, ni assez librement discutée ! Et pourquoi nous en étonner ? ce double phénomène tient à la même cause. Si nous les en croyons, le procès durera au moins plusieurs mois ; il atteindra l'époque du printemps

prochain, où les despotes doivent nous livrer une attaque générale ; et quelle carrière ouverte aux conspirateurs ! quel aliment donné à l'intrigue et à l'aristocratie ! Ainsi tous les partisans de la tyrannie pourront espérer encore dans le secours de leurs alliés, et les armées étrangères pourront encourager l'audace des juges, en même temps que leur or tentera la fidélité du tribunal qui doit prononcer sur son sort. Je veux bien croire que la République n'est point un vain nom dont on nous amuse ; mais quels autres moyens pourrait-on employer, si l'on voulait rétablir la royauté ? Juste ciel ! toutes les hordes féroces du despotisme s'appêtent à déchirer de nouveau le sein de notre patrie au nom de Louis XVI ; Louis combat encore contre nous du fond de son cachot, et l'on doute s'il est coupable, s'il est permis de le traiter en ennemi ! On demande quelles sont les lois qui le condamnent, on invoque en sa faveur la Constitution...

La Constitution vous défendait tout ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès ; vous n'aviez point le droit de le retenir en prison : il a celui de vous demander son élargissement et des dommages et intérêts. La Constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis invoquer sa clémence... Pour moi, je rougirais de discuter plus sérieusement ces arguties constitutionnelles ; je les relègue sur les bancs de l'école ou du palais, où plutôt dans les cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin. Je ne sais point discuter longuement là où je suis convaincu que c'est un scandale de délibérer. Pourquoi ce que le bon sens du peuple décide aisément se change-t-il, pour ses délégués en problème presque insoluble ? Avons-nous le droit d'avoir une volonté contraire à la volonté générale, et une sagesse différente de la raison universelle ?

J'ai entendu tous les défenseurs de l'inviolabilité énoncer un principe hardi, que j'aurais presque hésité à énoncer moi-même ; ils ont dit que ceux qui, le 10 août, auraient immolé Louis XVI auraient fait une action vertueuse ; mais la seule base de cette opinion *ne* pouvait être que les crimes de Louis XVI et les droits du peuple. Or, trois mois d'intervalle ont-ils changé ses crimes ou les droits du peuple ? Si alors on l'arracha à l'indignation publique, ce fut sans doute uniquement pour que sa punition ordonnée solennellement par la Convention nationale, *au* nom de la nation, en devînt plus imposante pour les ennemis de l'humanité ; mais remettre en question s'il est coupable, ou s'il peut être puni, c'est trahir la foi donnée au peuple français.

Il est peut-être des gens qui, soit pour empêcher que la nation ne prenne un caractère digne d'elle, soit pour ravir aux nations un exemple qui élèverait les âmes à la hauteur des principes républicains, soit pour des motifs encore plus honteux, ne seraient plus fâchés qu'une main privée remplît les fonctions de la justice nationale. Citoyens, défiez-vous de ce piège. Quiconque oserait donner un tel conseil ne servirait que les ennemis du peuple. Quoi qu'il arrive, la punition de Louis n'est bonne désormais qu'autant qu'elle portera le caractère solennel d'une vengeance publique. Qu'importe au peuple le méprisable individu du dernier roi ?

C'est une grande cause, a-t-on dit, et qu'il fallait juger avec une sage et lente circonspection... Une grande cause, c'est un projet de loi populaire ; une grande cause, c'est celle d'un malheureux opprimé par le despotisme. Quel est le motif de ces délais éternels que vous nous recommandez ? Craignez-vous de blesser l'opinion du peuple ? comme si le peuple lui-même craignait autre chose que la faiblesse ou l'ambition de ses mandataires (On applaudit.) ; comme si le peuple était un vil troupeau d'esclaves, stupidement attaché au stupide tyran qui l'a proscrit, voulant, à quelque prix que ce soit, se vautrer dans la bassesse et dans la servitude.

Vous parlez de l'opinion ; n'est-ce point à vous de la diriger, de la fortifier ? Si elle s'égaré, si elle se déprave, à qui faudrait-il s'en prendre, si ce n'est à vous-mêmes ? Craignez-vous de mécontenter les rois étrangers ligués contre nous ? Oh ! sans doute, le moyen de les vaincre c'est de paraître les craindre ; le moyen de confondre la criminelle conspiration des despotes de l'Europe, c'est de respecter leur complice ! Craignez-vous les peuples étrangers ? Par quelle contradiction supposeriez-vous que les nations qui n'ont point été étonnées de la proclamation des droits de l'humanité, seront épouvantées du châtement de l'un de ses plus cruels oppresseurs ?

Nouvelle difficulté : à quelle peine condamnerons-nous Louis ? La peine de mort est trop cruelle. Non, dit un autre, la vie est plus cruelle encore ; je demande qu'on le laisse vivre. Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes ? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour ni haine, je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous *les* criminels ? (On applaudit.) Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer.

Jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours, par d'autres moyens, mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois justes ; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée ; ni la prison, ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public. Et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la Justice avoue ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité ; mais Louis doit périr, plutôt que cent mille citoyens vertueux ; Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre, et respecté au-dehors comme au-dedans, on pourrait écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux ; mais un peuple à qui on dispute encore sa liberté après tant de sacrifices et de combats ; un peuple

chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux, un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des problèmes, et la république le patrimoine des fripons, doit exiger qu'on le venge ; et la générosité dont on vous flatte, ressemblerait trop à celle d'une société de brigands qui partage ses dépouilles.

Je vous propose de statuer dès ce moment sur le sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes prévenues des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient afferemies. Pour Louis, je demande que la Convention nationale le déclare traître à la nation française, criminel envers l'humanité. Je demande qu'à ce titre, il donne un grand exemple au monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 août, les généreux martyrs de la liberté, et qu'à cet événement mémorable soit consacré un monument destiné à nourrir dans le cœur des peuples les sentiments de leurs droits et l'horreur des tyrans, et dans celui des tyrans la terreur salutaire de la justice du peuple...

* * *

VERTUS DE LOUIS XVI RESPONSABLES DE SON EXÉCUTION

Extrait de Augustin Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 1799, t. V, p. 157-163

Derrière le plaidoyer pour Louis XVI, innocent broyé par l'idéologie, s'amorce une critique implicite du régime né d'un si parfait déni de justice. Avec la tête de Louis XVI tombe un régime où le gouvernement est d'abord une affaire de vertus patrimoniales ; il laisse la place à une froide machine administrative d'où tout principe d'humanité est par avance exclu. Aussi le lâche assassinat de Louis XVI constitue-t-il le péché originel du nouveau régime. Il en trahit la véritable nature, et il convenait fort au nouvel ordre des choses que le symbole d'un État familial fût sa première victime.

La secte (*jacobine*) avance vers la consommation de ses mystères. Mais ce Louis qui fut Roi existe encore... Il faut... des vengeances réelles. *Robespierre* s'avance ; laissons-le là avec tous ses bourreaux ; il n'est que la bête féroce lâchée par la secte. Ce n'est point lui, c'est elle qui dévore Louis XVI ; et dans Louis même distinguons la victime que la secte poursuit. Ce n'est point sa personne qu'elle hait ; les Jacobins eux-mêmes auraient aimé et révééré Louis XVI, s'il n'eût pas été Roi. Ils font tomber sa tête, comme ils abattent les statues du bon, du grand Henri : il n'a point d'autres titres à leur haine. Il fut Roi, et il faut que tout ce qui annonce qu'il exista des

Rois et que tous leurs monuments, que tous leurs emblèmes soient livrés à la hache. Ce n'est pas à Louis, c'est à la Royauté que se fait cette guerre de Vandales. Ils ont dit « Louis XVI un tyran ! » ils le disent encore, mais ils savent très bien dans quel sens ils l'entendent. Ils le disent, comme tous leurs sophistes disaient tout Roi tyran. Ils le savent : Louis XVI pendant dix-neuf ans de règne, a écrit bien des lettres de grâce, il n'a pas signé la mort d'un seul homme ; et ce n'est pas là le règne d'un tyran. Ils le savent ; Louis XVI ne s'est annoncé Roi, qu'en commençant par sacrifier à ses sujets le tribut de son avènement à la Couronne. Il abolit en faveur de son peuple l'usage des corvées ; en faveur des coupables eux-mêmes ou de tout accusé, l'usage des tortures ; ce ne sont pas là les édits d'un tyran. Ils l'ont vu encore abandonner à ses sujets tous les droits féodaux de ses domaines, afin d'obtenir par l'exemple en faveur de son peuple, ce que la justice et le droit des propriétés ne lui permettaient pas de requérir par voie d'autorité. Ils le savent, Louis XVI n'a aucun de ces vices onéreux aux nations ; il est religieux, ennemi de tout faste ; il est compatissant, généreux pour le pauvre : ils l'ont vu ouvrir tous ses trésors pour rechauffer, vêtir, nourrir l'indigence, et lui porter lui-même les secours dans les chaumières. Ils ont vu jusqu'à ce monument que les pauvres roulant, pressant la neige en pyramide, élevèrent à Louis XVI adoucissant pour eux la rigueur des hivers ; et ils le savent bien, ce n'est pas en l'honneur des tyrans que la reconnaissance du pauvre est tout à la fois si touchante et si industrielle. Ils le disent et despote et tyran ; ils ne l'ignorent pas ; jamais Prince ne fut plus zélé pour ses devoirs, et ne fut moins jaloux de ses droits que Louis XVI. Il n'en connaissait qu'un, celui de la conscience et de l'amour. Si jamais il a su parler en maître qui veut être obéi, c'est lorsque environné d'assassins, il disait tant de fois à ses gardes : « S'il faut pour me sauver qu'une goutte de sang soit versée, je défends qu'on la verse. » Et ce ne sont pas là les ordres d'un tyran. Et si la calomnie s'obstine, Louis a écrit ses derniers sentiments ; qu'elle lise : « Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurais pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait » ; qu'ils continuent à lire, ces juges régicides ! C'est d'eux-mêmes qu'il parle et qu'il dit : « Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet ; et je prie Dieu de leur pardonner. » Qu'ils le suivent enfin montant à l'échafaud ; qu'ils contemplent, s'ils l'osent, ce front dont la sérénité annonce toute celle de son âme au milieu des bourreaux. Et s'ils l'osent encore, qu'ils l'écoutent dans ce dernier moment ; mais ils n'osent pas ; ils font rouler sur lui le bruit de leurs tambours ; ils le savent trop bien, non ce n'est pas ainsi que vivent, et ce n'est pas ainsi surtout que meurent les tyrans.

Ils le savaient tous avant de le juger, ces conjurés législateurs ; aussi dans ce moment où ils votent la mort de Louis XVI, demandez-leur quel est son crime et quel est leur motif ? Ils l'ont dit assez haut : Louis XVI fut roi, et notre vœu est la mort de tout Roi. N'est-ce pas là le sens du

Jacobin Robert, quand il opine : « Je condamne le tyran à la mort ; et en prononçant cet arrêt, il *ne me reste qu'un regret*, c'est que ma compétence ne s'étende pas sur tous les tyrans, pour les condamner tous à la même peine. » N'est-ce pas encore là le sens du Jacobin Carra : « Pour l'instruction des peuples, dans tous les temps et dans tous les lieux, pour l'effroi des tyrans, je vote pour la mort. » Que faut-il donc entendre encore, lorsque le Jacobin Chabot conclut : « *Le sang des tyrans doit cimenter la République* ; je vote pour la mort. » Et quand le Jacobin Boileau ajoute : « *Les peuples accoutumés à considérer les Rois comme des objets sacrés*, se diront nécessairement : “Mais il faut pourtant que ces têtes de Rois ne soient pas si sacrées, puisque la hache en approche et que le bras vengeur de la justice sait les frapper” ; *c'est ainsi que vous les poussez dans la carrière de la liberté* – je vote pour la mort ¹. » Si la cause ultérieure de la mort de Louis XVI n'est pas assez manifestée par ce langage, remontez à ce club des Sophistes, où Condorcet apprenait à nous dire, qu'il viendra ce moment « où le soleil n'éclairera plus que des hommes libres, où les rois et les prêtres n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâtres ² ».

Revenez dans les antres des arrière-Loges ; et si vous le pouvez, cachez-vous à vous-même cette grande vérité historique : Louis XVI a péri sur l'échafaud, parce qu'il était Roi. La fille des Césars a péri, parce qu'elle était Reine, parce qu'elle ne fut jamais plus digne de l'être, que dans ces jours où elle montrait tant de fidélité et de grandeur d'âme au milieu des conjurés, bourreaux de son époux, et les siens. Madame Élisabeth ³ a péri parce qu'il n'est point de vertu, d'innocence, de magnanimité, qui rachètent aux yeux des jacobins le crime d'être fille de roi, et tante de Roi. Philippe d'Orléans a beau servir la secte, de toute sa fortune, de toutes ses bassesses et de tous ses forfaits, il a beau porter la lâcheté à l'infamie jusqu'à voter avec ses conjurés, la mort de Louis XVI ; sous le nom d'égalité, il a beau renier et son sang et son nom et son père ; dès l'instant où la secte n'a plus besoin de sa scélératresse, il meurt parce qu'il est de la race des rois. Les conjurés ont peur que la hache ne tombe de la main des bourreaux, s'il fallait immoler jusqu'à l'image de la bonté même, dans la duchesse d'Orléans. Trop de sacrifices de la part de la duchesse de Bourbon, de la part du prince de Conti, ne leur ont montré que des restes du sang royal, bien peu redoutables à leur Révolution ; il n'en faudra pas moins que, sans exception, ils évacuent le sol de la nouvelle République, tous ceux qui ont encore quelque goutte de ce sang dans leurs veines. Pour cimenter enfin cette haine des Rois, que le jour où Louis XVI périt sur l'échafaud, soit à jamais la fête du peuple *égal et libre*, qu'en ce jour le serment de *haine à la Royauté* soit solennellement prononcée par tous les Magistrats ; que ce serment enfin soit le seul qui assure les droits de Citoyen et les faveurs de la Révolution ; tous ces décrets sont prononcés, tous s'exécutent ; et la peine de mort est enfin instituée contre tout homme

1. Voyez *Le Moniteur*, séances du 2 janvier et jours suivants.

2. *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, chap. x.

3. Sœur de Louis XVI, exécutée le 10 mai 1794.

qui osera proposer en France le rétablissement de ses Monarques (*Décret du 4 décembre*).

* * *

SUPPLICE DE LOUIS XVI

Récit authentique de tout ce qui s'est passé à l'égard des jugement et exécution de Louis XVI, par le citoyen Rouy l'aîné, témoin oculaire, 1794, dans *Le Magicien républicain* pour 1794.

Ces relations contemporaines de l'événement établissent le caractère quasi rituel du meurtre de Louis ; celle du Magicien républicain en filigrane, celle des révolutions de Paris, de façon presque explicite : une foule ordonnée, recueillie, écrasée par la majesté du spectacle qui se déroule sous ses yeux ; parfaite innocence de la victime ; ostension de ses restes sanglants ; caractère propitiatoire de cette mort, qui scelle l'unité de tous dans le crime accompli.

Jamais, non, jamais l'univers ne vit un spectacle si imposant et si majestueux. L'ordre et la tranquillité qui régnaient partout furent des sujets de surprise et d'admiration pour tous ceux qui en furent témoins. Pas une seule personne n'élevait la voix. Tous, au contraire, conservaient le plus morne et religieux silence, lequel, avec le temps calme, mais sombre et nébuleux qu'il faisait alors, produisait un effet le plus surprenant que jamais mortel puisse voir ; aucun autre bruit que celui des tambours et des trompettes ne s'était fait entendre pendant tout l'espace de temps qu'employa le cortège pour se rendre à sa destination.

C'est au milieu de ce calme imposant que la voiture arriva à dix heures et un quart au pied de l'échafaud qui était dressé sur la place de la révolution, ci-devant Louis XV, en face du piédestal où avait été élevée et renversée la statue colossale du tyran de ce nom, et où toutes les avenues et passages étaient défendues par plusieurs pièces de canon. Étant arrivé à ce lieu terrible, Louis Capet fut livré aux exécuteurs des jugements criminels, lesquels s'emparèrent de lui, lui coupèrent les cheveux, le déshabillèrent et lui lièrent les mains par derrière ; ensuite de quoi ils lui demandèrent par trois fois différentes s'il croyait avoir quelque chose de plus à dire ou à déclarer à son confesseur. Ayant persisté à dire que non, celui-ci l'embrassa, et lui dit en le quittant : *allez, fils de Saint-Louis, le ciel vous attend !* alors on le fit monter sur l'échafaud, où étant arrivé, au lieu de s'en aller droit à la planche, il donna un coup de coude à celui des exécuteurs qui était à son côté gauche, et le déranger suffisamment pour pouvoir s'avancer jusqu'au bord du dit échafaud, où il manifesta le désir

de prononcer un discours aux citoyens qui étaient présents, dans l'espoir sans doute que sa voix serait parvenue à les apitoyer sur son sort, et à lui faire obtenir sa grâce, ou plutôt dans l'idée qu'on lui avait suggérée et de laquelle il était fermement persuadé que ses amis se trouveraient là en grand nombre pour le secourir... alors le commandant Santerre ordonna avec sagesse et prudence aux tambours de continuer le roulement, et aux exécuteurs de remplir leur devoir, puisque le criminel avait déclaré au bas de l'échafaud qu'il n'avait plus rien à dire. Cet ordre fut aussitôt exécuté qu'ordonné ; les exécuteurs se saisirent de lui, l'emmenèrent à la planche fatale sur laquelle il prononça ces mots d'un ton de voix haute et distincte pendant qu'on l'attachait : *je suis perdu, je meurs innocent ; je pardonne ma mort à mes ennemis, mais ils seront punis*. À peine avait-il achevé ces mots que le glaive vengeur tomba sur sa tête coupable et la sépara de son corps. L'un des exécuteurs la prit aussitôt par les cheveux et la montra au peuple à diverses reprises par les quatre côtés de l'échafaud. Au même instant se firent entendre de toutes parts les cris mille fois répétés : *vive la république ! Vive la liberté ! Vive l'égalité ! Périssent ainsi tous les tyrans !* les citoyens, ne sachant comment exprimer leur joie de se voir pour jamais délivrés du fléau de la royauté, s'embrassèrent tous avec l'épanchement de la plus douce union et de la plus heureuse fraternité ; après quoi ils chantèrent des hymnes à la liberté, en formant des ronds de danse à l'entour de l'échafaud et sur toute la place de la révolution.

Pendant que cette réjouissance des hommes libres s'exécutait, les restes du tyran étaient emportés au cimetière de la paroisse de Sainte-Madeleine où ils furent enterrés dans une fosse de douze pieds de profondeur et garnie de chaux vive pour les consumer de suite. Dès l'instant que son corps et sa tête furent enlevés de l'échafaud, une foule innombrable d'hommes, de femmes et d'enfants coururent avec empressement tremper dans son sang impur, les uns, leurs sabres ¹, les autres leurs mouchoirs, etc. son habit fut déchiré par petits morceaux et distribué à tous ceux qui purent en avoir ; ses cheveux mêmes furent ramassés, et devinrent une espèce de marchandise qui fut vendue fort cher par ceux qui les avaient.

Les Révolutions de Paris, n° 185.

Strictement contemporain des faits rapportés, il donne un récit plus précis des détails curieux qui entourent la mort du roi.

Un citoyen monta sur la guillotine même et, plongeant tout entier son bras nu dans le sang de Capet qui s'était amassé en abondance, il en prit des caillots plein la main et en aspergea par trois fois la foule des assistants,

1. Détail corroboré par le récit de Kersaint : « Des furieux trempèrent leur sabre dans son sang, prétendant que ce talisman, d'une espèce nouvelle, les rendrait vainqueurs de tous les aristocrates et de tous les tyrans de la terre. »

qui se pressaient au pied de l'échafaud pour en recevoir chacun une goutte sur le front. *Frères*, disait le citoyen, *frères*, on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes : eh bien, qu'il y retombe ! Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre ! *Républicains ! Le sang d'un roi porte bonheur !*

Un autre citoyen, témoin à l'écart de cette scène digne des pinceaux de Tacite, s'écria : *Mes amis, que faisons-nous ? Tout ceci va être rapporté, on va nous peindre à l'étranger comme une populace féroce et qui a soif du sang.* Il lui fut répondu : *oui, soif du sang d'un despote ! Qu'on aille le redire si l'on veut à toute la terre. Nous n'en serions pas là aujourd'hui, si sur cette place, au lieu d'une statue, nous avions dressé un échafaud à Louis XV.*

La liberté ressemble à cette divinité des anciens qu'on ne pouvait se rendre propice et favorable qu'en lui offrant la vie d'un grand coupable.

IV

LES GUERRES DE VENDÉE LYON, TOULON

LETTRES DE VENDÉE LUES À LA TRIBUNE
DE LA CONVENTION NATIONALE

Carrier, député élu par le Cantal à la Convention, arrive en qualité de représentant à Nantes le 22 octobre 1793 ; il est chargé de mater les suspects de cette ville. Déconsidéré, il est rappelé le 8 février 1794 ; traduit en jugement après thermidor, se considérant comme un bouc émissaire, il se défend maladroitement en rejetant la responsabilité des massacres sur l'assemblée qui le juge ; ainsi s'écrie-t-il : « Tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. Vous serez tous enveloppés dans une proscription inévitable. » De fait, ces lettres lues à la tribune de la Convention au temps où le bourreau donnait libre cours à sa soif de sang attestent avec certitude que la représentation nationale savait très bien ce qui se passait dans la capitale bretonne.

Le Moniteur universel du 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

Le représentant Carrier écrit de Nantes, le 17 brumaire : Toutes les autorités constituées ont été ici régénérées, une société anti-populaire dissoute, les conciliabules clandestins, appelés *chambres littéraires*, dispersés. Les fédéralistes, les feuillants, les royalistes sont sous la main de la justice révolutionnaire, ainsi que les accapareurs.

Des commissaires révolutionnaires exercent la vigilance la plus active, et la justice la plus prompte contre tous les ennemis de la république.

L'apostolat de la raison éclairant, électrisant tous les esprits, les élève au niveau de la révolution ; préjugés, superstition, fanatisme, tout se dissipe devant le flambeau de la philosophie. Minée, naguère évêque, aujourd'hui président du département, a attaqué, dans un discours très éloquent, les erreurs et les crimes du sacerdoce, et a abjuré la qualité de prêtre ; cinq curés ont suivi son exemple, et ont rendu le même hommage à la raison.

Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres : quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires étaient enfermés dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière.

Signé Carrier

Le Moniteur universel du 26 frimaire, lettre du 25 frimaire.

[Ces événements sont] accompagnés d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau : 58 individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes, et aussitôt, ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire : la nuit dernière, ils ont tous été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire !

Signé Carrier

Le Moniteur universel n° 98 du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), lettre du 30 frimaire.

Cette dernière lettre sera rappelée à Carrier lors de son procès, un an plus tard. Loin d'y voir une pièce à conviction contre lui-même, il montrera que la lecture de ces lettres devant les représentants du peuple valait approbation de leur part à son action : « Ma lettre a reçu la sanction de la Convention, dont je prenais l'avis ; ma lettre a été consignée dans le Moniteur, elle a couru toute la France. » Ainsi, il est impossible de faire son procès individuellement sans faire celui de la Convention dont il n'était que l'exécutant.

La défaite des brigands est si complète que nos postes les tuent, les prennent et les amènent à Nantes par centaines. La guillotine ne peut suffire ; j'ai pris le parti de les faire fusiller. Ils se rendent ici et à Angers par centaines. J'assure à ceux-ci le même sort qu'aux autres. J'invite mon

collègue Francastel ¹ à ne pas s'écarter de cette salubre et expéditive méthode : c'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres...

Signé Carrier

Le Moniteur du 13 nivôse an II (2 janvier 1794).

Le citoyen Minier donne lecture de la lettre suivante, qui lui est adressée par un de ses amis de Nantes :

Rive droite de la Loire,

Mon ami, je t'annonce avec bien du plaisir que les brigands sont enfin détruits. Les généraux, les représentants et l'armée qui étaient à leur poursuite, doivent rentrer aujourd'hui en ville. Le nombre des brigands qu'on a amenés ici depuis huit jours est incalculable. Il en arrive à tout moment.

La guillotine étant trop lente, et comme en les fusillant c'est aussi trop long, et qu'on use de la poudre et des balles, on a pris le parti de les mettre en certain nombre dans des grands bateaux, de les conduire au milieu de la rivière, à demi-lieue de la ville, et là on coule le bateau à fond : cette opération se fait continuellement.

On a amené ici les caissons et les canons qui restaient encore aux brigands : tous les chefs sont presque tués, il ne restera pas un seul brigand, car on ne fait grâce à aucun.

Il y a encore quelques détachements de nos troupes qui fouillent tous les villages aux environs de Savenay, parce que l'on retrouve encore et des armes et quelques brigands qui se sont cachés dans les maisons ; mais il y en a peu, car il n'en est peut-être pas échappé six cents, qu'on reprendra à Angers.

Ancenis, Saint-Florent et autres endroits, sont pleins de prisonniers ; mais ils n'y resteront pas longtemps, car sans doute, ils auront aussi le baptême patriotique.

P.S. les brigands sont absolument aux abois, dissous, pris, exterminés ; il n'en reste plus qu'une petite poignée à Noirmoutier, qu'on doit chauffer aujourd'hui ; une fois Noirmoutier en notre pouvoir, ce qui ne peut être long, une battue comme l'on fait la chasse aux loups dans l'intérieur de la Vendée, et tout le pays sera entièrement délivré de cette race exécrationnelle.

Enfin, Camille Desmoulins disait en parlant des Vendéens que les vexations de Carrier, de Tallien et de Léonard-Bourdon forçaient à prendre les armes dans l'armée royale.

1. Marie Pierre Adrien Francastel (1761-1831), député de l'Eure en remplacement de Buzot dont il était suppléant, envoyé dans l'Ouest le 13 octobre 1793, rappelé le 5 mai 1794, un des maîtres d'œuvre de l'extermination massive. Ainsi qu'il écrit aux Jacobins « la Vendée sera dépeuplée, mais la République sera vengée ».

Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine ; on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse, et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y a de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou¹.

On ne peut manquer de rappeler les propos outranciers de Barère, du Comité de salut public, à la tribune de la Convention en août 1793 : on voit donc que l'Assemblée savait fort bien ce qui se passait. Ainsi ces mots de Barère en août 1793 :

Détruisez la Vendée et Valenciennes ne sera plus au pouvoir des Autrichiens. Détruisez la Vendée et le Rhin sera délivré des Prussiens. Détruisez la Vendée et l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque. Détruisez la Vendée et l'Espagne sera morcelée et conquise par les méridionaux. Détruisez la Vendée et une partie de l'armée de l'Intérieur ira renforcer l'armée du Nord. Détruisez la Vendée et Toulon s'insurgera contre les Espagnols et les Anglais. Lyon ne résistera plus et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la Révolution. La Vendée et encore la Vendée, voilà le chancre qui dévore le cœur de la République. C'est là qu'il faut frapper.

* * *

CORRESPONDANCE DE TURREAU²

Louis-Marie Turreau de Garambouville (1756-1816) est nommé commandant de l'armée de l'Ouest le 4 novembre 1793, où il remplace le général Marceau. Il est l'inventeur des « colonnes infernales » dont les lettres suivantes vont nous révéler la nature. Suspendu de ses fonctions le 17 mai 1794, une fois la « sale besogne » terminée, il sera arrêté le 28 septembre de la même année mais acquitté le 19 décembre ; par la suite, il mènera une honnête carrière de militaire et de diplomate.

La lettre suivante prouve que Turreau avait conscience, à partir de janvier 1794, de mener à bien une œuvre de dépeuplement qui allait au-delà de ce que les décrets pourtant très sévères d'août 1793 l'autorisaient à faire ; il sentait qu'il passait de la répression d'une révolte militaire à l'extermination systématique sur un vaste terri-

1. Cité par Robespierre, dans le discours du 18 floréal an II.

2. Extraits de la correspondance militaire de Turreau, publiée par Michel CHATRY, *Turreau en Vendée*, Cholet, 1992.

toire d'une population pourtant hors d'état de nuire. À la veille d'une entreprise si épouvantable et si nouvelle, le soldat discipliné qu'était Turreau, aussi éloigné qu'on peut l'être de Carrier, le tyran sanguinaire de Nantes, ne peut concevoir qu'il ne dût agir sur l'ordre du gouvernement : ne serait-ce d'ailleurs que pour se couvrir face aux éventuelles accusations, qui couraient déjà contre Carrier, par exemple. Cette lettre exclut donc que Turreau ait décidé seul de mettre à exécution son effroyable plan d'extermination.

Turreau aux représentants du peuple, Saumur, 16 janvier 1794.

Lorsque j'ai désiré de vous voir réunis près de moi, je n'ai point prétendu avoir recours à votre autorité pour aucun des détails militaires. Mais j'ai voulu que vous déterminiez d'une manière précise la conduite que je devais tenir dans la Vendée, à l'égard des personnes et des propriétés. Mon intention est bien de tout incendier, de ne réserver que les points nécessaires à établir les cantonnements propres à l'anéantissement des rebelles. Mais cette grande mesure doit être prescrite par vous. Je ne suis que l'agent passif des volontés du corps législatif que vous pouvez représenter dans cette partie.

Vous devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes et des enfants que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. Je suis loin de présumer que vous voulussiez exposer à se compromettre celui qui jusqu'ici n'a cessé de bien servir la cause de la liberté...

La lettre suivante n'a qu'une façade de froide rationalité. Quel homme sensé peut espérer « brûler les forêts » en plein hiver, qui plus est dans l'Ouest si humide ?

Au ministre de la Guerre, Doué, le 19 janvier 1794.

Je m'empresse de te rendre compte des mesures que je viens de prendre pour achever d'exterminer les restes des rebelles répandus dans l'intérieur de la Vendée. Convaincu que le seul moyen de parvenir à ce but était de disposer d'un nombre suffisant de colonnes qui, embrassant le périmètre du pays, et faisant une battue générale, purgeraient définitivement les cantons qu'elles laisseraient derrière elles, en conséquence, demain, douze colonnes se mettront en mouvement simultanément. Leur direction est de l'est à l'ouest. Chaque chef de colonne a ordre de fouiller et de brûler les forêts, villages, bourgs et métairies, exceptant cependant les lieux que j'ai

considérés comme postes importants et ceux qui sont indispensables pour établir les communications. Ces douze colonnes occuperont le 8 pluviôse les postes de La Caillère, Tallud-sur-Maine, Pouzauges, La Flocellière, les Epesses, Saint-Laurent, Cholet, Le May, Jallais et Sainte-Christine. Le point de réunion pour la correspondance est Cholet où je serai à la même époque, après avoir fait une battue avec la colonne du centre, à la tête de laquelle je marche. De ce point, je réglerai les mouvements ultérieurs subordonnés aux circonstances.

Les généraux Haxo et Dutruy, qui commandent à l'ouest une armée d'environ huit à dix mille hommes, et qui tiennent en opposition Charette qu'ils viennent encore de battre complètement, sont prévenus de ce mouvement général, et ont ordre de le seconder. J'espère bientôt leur donner la main.

Je ne puis encore t'assurer l'époque où je pourrai t'annoncer que la Vendée est totalement purgée des brigands qui l'infestaient. Mais je t'assure que je ne négligerai rien pour que cela soit bientôt. Je ne puis cependant m'empêcher de te témoigner la position critique où je me trouve... Tu sens comme moi qu'il est des mesures administratives qu'il n'est pas en mon pouvoir de prendre, et que la présence d'un représentant au moins est indispensable à cette armée. Je ne doute point que tu soumettes cette observation importante au comité de salut public qui sera convaincu, comme nous, que l'absence des représentants peut retarder beaucoup mes opérations. J'attends avec impatience l'arrêté qu'il aura pris à cet égard.

Au Comité de salut public, Doué, 18 janvier 1794.

Vous serez sans doute étonnés que l'armée de l'Ouest soit encore en pleine activité contre les rebelles de la Vendée dont on vous a annoncé tant de fois l'entier anéantissement. Il n'en existerait plus effectivement, si l'exécution du plan que j'avais conçu n'eût été entravée et retardée par des ordres contraires. En voici l'analyse : vous jugerez vous-mêmes, citoyens représentants, que j'ai été dans l'impossibilité d'exécuter plus tôt le plan que je présente aujourd'hui.

Les différents rapports qui m'ont été faits, après la victoire du Mans, de la force des rebelles placés sur la rive droite de la Loire, m'avaient convaincu que la division détachée de l'armée du nord était inutile de ce côté-là, et que je devais l'employer dans le sein de la Vendée, où des rassemblements, alors considérables sous les ordres de La Rochejaquelein, Stofflet, Charette, etc., et enfin du fameux d'Elbée, qui depuis est tombé en notre pouvoir, pouvaient recommencer une guerre sérieuse, balancer nos succès, et compromettre peut-être encore longtemps la tranquillité de cette partie de la République. Je donnai ordre en conséquence à la division du nord, alors à Alençon, de se porter à Angers, lorsqu'un ordre contraire et postérieur au mien, du général divisionnaire Marceau, lui fit prendre la route de Rennes. Je la ramène à Nantes, et la quitte momentanément

pour l'expédition de Noirmoutier. À mon retour, je la trouve morcelée par l'ordre du représentant Carrier qui avait détaché environ trois mille hommes que je n'ai pu encore réunir. Cependant j'entre dans la Vendée, et j'y commence l'opération que j'avais projetée, même avant d'être général en chef.

Douze colonnes, parties de différents points, et embrassant seize lieues de pays, marchant toujours à la même hauteur, et ayant toutes les facilités pour se secourir mutuellement, entrent dans la Vendée et poussent l'ennemi du côté de la mer. Haxo et Dutruy, placés sur les côtes avec des forces suffisantes, les poussent également sur moi, de manière que si les ordres que j'ai donnés sont strictement exécutés, il me paraît impossible qu'ils ne soient pas entièrement cernés. Chaque chef de colonne a son instruction particulière. Tous ont l'ordre d'incendier les villages, métairies, forêts, etc., mesure que j'ai crue indispensable, et que vous-mêmes, citoyens représentants, vous avez indiquée dans votre arrêté du mois d'août (vieux style). J'ai excepté cependant de l'incendie général quelques villes ou bourgs dont l'existence est absolument nécessaire pour y placer des garnisons. Cette promenade militaire sera finie le 15 ou 16 pluviôse, après quoi j'aurai au moins douze mille hommes de bonnes troupes dont on pourra disposer pour une autre armée. Le reste me suffira pour assurer la défense de la partie des côtes confiées à mon commandement, et pour contenir le pays...

Je le répète, citoyens représentants, je regarde comme indispensable la mesure de brûler villes, villages et métairies, si l'on veut entièrement finir l'exécration de la Vendée, Sans quoi, je ne pourrais répondre d'anéantir cette horde de brigands, qui semblent trouver chaque jour de nouvelles ressources. J'ai donc lieu d'espérer que vous l'approuverez. Je vous demande la grâce de me répondre par le même courrier. J'ai d'autant plus besoin de votre réponse, que je me trouve dans ce moment-ci abandonné de vos collègues. Les représentants du peuple près cette armée, malgré mes sollicitations, ne sont point auprès de moi. Je vous envoie copie d'une lettre que je leur ai écrite pour les y inviter. Vous verrez qu'on m'abandonne à mes propres forces, et cependant jamais général républicain n'eût plus besoin d'être étayé du pouvoir des représentants du peuple.

Au citoyen Bouchotte, ministère de la Guerre, Cholet le 24 janvier 1794.

Je te fais passer copie d'un mémoire que l'on m'a adressé sur les besoins de La Rochelle et des postes qui l'entourent réunis sous le commandement du général de brigade Bournet. Il me paraît que ses demandes sont exagérées et s'il faut que je lui fournisse 17 000 hommes pour se garder, j'aurai bien de la peine à garder le reste. Au surplus, citoyen ministre, j'attends les ordres à cet égard. Je compte d'ailleurs aller moi-même à La Rochelle dès que j'aurai traversé la Vendée.

Douze colonnes parties de Parthenay, Bressuire, Doué, Angers... sont en mouvement depuis trois jours. Tu connais les mesures que j'ai prises pour préserver les subsistances de l'incendie...

L'on fusille tous les jours un grand nombre de brigands que l'on trouve éparpillés, mais je viens d'être instruit positivement qu'il y avait plusieurs rassemblements qui cherchaient à se réunir. J'espère que je les prévendrai...

J'apprends dans l'instant qu'un des chefs d'une colonne de droite en a fait fusiller hier 300, et qu'il y a à quatre lieues de moi un rassemblement de 3 000 hommes, qui ne sont cependant pas de l'armée de Charette¹. Tu vois, citoyen ministre, combien on en a imposé en disant qu'il n'existait plus de brigands². Cette race infernale semble renaître de sa cendre. Il n'y a pas de jour qu'on n'en tue 200. Depuis peu de temps, l'adjudant-général Joba les a battus cinq fois, le général Carpentier deux fois et l'adjudant-général Dufour autant. Cependant, ils ne sont pas finis.

Quelques moyens que l'on ait employés, on n'a pu parvenir à incendier les forêts et cependant il faut absolument qu'elles soient détruites. Je propose au comité de salut public d'en faire une adjudication générale et d'obliger les adjudicataires de les abattre dans le plus court délai. Cette mesure est indispensable si l'on veut assurer la tranquillité du pays. Je te prie d'appuyer ma demande auprès du comité de salut public...

Aux citoyens composant le Comité de salut public,
Cholet le 24 janvier 1794.

J'ai commencé l'exécution du plan que j'avais conçu de traverser la Vendée sur douze colonnes. Haxo, que j'ai prévenu de ce mouvement, a divisé ses forces en huit parties qui marchent à ma rencontre et qui viendront bientôt aboutir à mes deux extrémités. Ce qui reste de rebelles, ainsi cernés, je ne crois pas qu'il en puisse échapper. Mes colonnes de droite et de gauche, aux ordres des généraux Bard, Duval, Grignon, Boucret, Cordellier et Moulin ont déjà fait des merveilles. Pas un rebelle n'a échappé à leurs recherches...

Enfin, si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitants que ceux qui, cachés dans le fond des forêts, auront échappé aux plus scrupuleuses perquisitions. Car, citoyens représentants, je dois vous observer que je désespère de pouvoir incendier les forêts et si vous n'adoptez la mesure indispensable et unique que je vais vous proposer, elles

1. François-Athanase Charette de la Contrie (1763-1796), un des chefs vendéens, qui prend le commandement des débris de l'armée catholique et royale en décembre 1793.

2. Turreau vise par là les jactances de Westermann.

serviront longtemps d'asile impénétrable à un grand nombre de coquins. Il faut que tout ce qui existe de bois de haute futaie dans la Vendée soit abattu. On en peut faire la vente par adjudication, à charge de vider le pays dans un temps déterminé. Cette contrée ainsi découverte, la liberté des routes sera bientôt rétablie et nos ennemis anéantis jusqu'au dernier. Je vous invite, citoyens représentants, à vous occuper au plus tôt de l'arrêté à prendre à cet égard, de la réorganisation des autorités constituées, des indemnités à accorder à ceux dont les habitations sont incendiées, à charge par eux d'aller habiter une autre contrée. Il faut qu'elle soit évacuée en entier par les hommes mêmes qu'on croit révolutionnaires, et qui, peut-être, n'ont que le masque du patriotisme.

Vous serez sans doute étonnés de ce qui reste encore à faire pour terminer une guerre que depuis longtemps on vous a présentée comme une chimère. Je sais combien il est défavorable pour moi d'avoir à combattre des ennemis dont on s'acharne à nier l'existence. Mais je ne consulte point ma gloire. L'intérêt public, voilà mon guide. Quand j'aurai fait à ma patrie, dans le grade que j'occupe, le sacrifice de toutes mes facultés, je serai trop heureux, dût-on prononcer sur ma conduite un jugement défavorable...

Voilà, citoyens représentants, la troisième lettre que je vous écris sans obtenir de réponse. Je vous prie de vouloir bien me dire si vous approuvez mes dispositions, et m'instruire, par un courrier extraordinaire, des nouvelles mesures que vous adopteriez afin que je m'y conforme aussitôt.

Au ministre de la Guerre, Cholet, 31 janvier 1794.

Les généraux chargés de conduire les diverses colonnes ont assez bien secondé mes intentions. Elles ont passé au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient qu'un nouveau signal de rébellion. On a incendié métairies, villages, bourgs...

Haxo vient à ma rencontre sur plusieurs colonnes. Il connaît mes dispositions, les seconde parfaitement, et j'ai lieu d'espérer que tous les rebelles seront dissous, encore plus par la nécessité de subsister que par la force des armes...

Au Comité de salut public, Cholet, 31 janvier 1794.

Gardez-vous surtout, citoyens représentants, de croire que je cherche à prolonger le pouvoir dont vous m'avez investi. L'intérêt public est mon unique but, et si tout autre que moi peut être plus utile au poste que j'occupe, je renoncerai sans peine à un grade que je n'ai point demandé, et dont je n'ai jamais plus senti les désagréments qu'aujourd'hui. L'éloignement des représentants en est une des principales causes. J'ai été contraint, dans une opération aussi importante, de tout prendre sur la responsabilité. Je n'ai même eu l'avantage de recevoir votre approbation, et je compro-

mettrais la réussite de mon projet, si j'attendais pour agir que je l'eusse obtenue... cruelle alternative !... mais qu'importe, j'ai fait ce que j'ai cru devoir faire. Ma conscience n'a rien à se reprocher, et je ne doute point que vous ne rendiez justice à la pureté de mes intentions...

La terreur qui gagne l'armée, dont il est question ici, n'est pas une crainte devant l'ennemi, contrairement à ce que l'on pourrait penser spontanément ; en effet, il ne s'agit pas ici d'opérations régulières, et les pauvres débris de « l'armée » vendéenne sont bien incapables d'en imposer aux troupes révolutionnaires. Pendant le massacre, ces dernières n'essuient d'autres pertes que celles que leur inflige une population qui n'a plus d'énergie que celle du désespoir. Il s'agit bien plutôt du dégoût gagnant les soldats dénutris à la basse besogne d'écraser sous la crosse de leur baïonnette les crânes d'enfants et de femmes sans défense. Déjà, dans une lettre au ministre de la Guerre du 3 février 1794, Turreau fait part de la prochaine exécution de l'adjudant-général Desmarres accusé de lâcheté. Il ajoute encore : « Quelques exemples comme celui-là ramèneront à leurs devoirs les officiers qui osent s'en écarter. » L'angoisse peut gagner les hauts gradés : nous verrons bientôt se suicider le destinataire de la lettre suivante. Le 9 mars, encore, Francastel avise le Comité de salut public que deux de leurs collègues, Garrau et Prieur, ont dû regagner Nantes, ils ne peuvent plus « soutenir l'horrible spectacle de pays affreux, où l'on ne voit que des ruines et des morts, où règne le silence le plus lugubre ». Ce qui n'empêche pas ces cœurs délicats de faire l'éloge du plus féroce des chefs de colonne, Cordelier, « auquel ils attribuent de grands avantages et dont ils narrent au comité en détail les victoires éclatantes ¹ ».

Au général Moulin, Nantes, le 8 février 1794.

Je suis, mon cher camarade, autant que toi étonné de l'espèce de terreur qui s'empare de nos troupes et du peu de mesures que prennent différents généraux pour s'opposer aux progrès de l'ennemi. Que fais-tu toi-même des forces considérables que tu as à Cholet ? Le voisinage de Cordellier venait encore augmenter tes moyens et te donnait la facilité d'agir offensivement contre les brigands. Tu avais d'autant plus d'avantage, que plus ils s'avanceraient du côté de Doué, plus ils seront faciles à cerner et à écraser. Je ne te fais pas ces reproches, car je suis sûr qu'au moment où tu recevras cette lettre, l'ennemi sera déjà battu...

1. A. AULARD, *Recueil des Actes du Comité de salut public et de sa correspondance avec les représentants en mission*, t. XI, p. 649.

Manifestement le plan de Turreau ne se déroule pas conformément à ce qu'il attendait. Il écrit aux représentants du peuple le 12 février : « Trompé comme vous sur le véritable état de ce pays, j'étais loin de penser que les brigands dont on avait tant de fois annoncé la destruction entière à la barre de la Convention Nationale, fussent en état d'opposer la moindre résistance à la marche imposante de mes colonnes » ; dans un premier temps en effet, « l'ordre de tout incendier et de passer au fil de la baïonnette tous ceux qui avaient pris part à la rébellion fut strictement exécuté... Jusqu'au 8 pluviôse (27 janvier)... rien n'avait interrompu les opérations des chefs de colonnes, on avait tout brûlé, tout sacrifié à la vengeance nationale » ; la nouveauté de l'épuration suscita un sursaut chez les Vendéens qui força Turreau à diminuer le nombre de ses colonnes pour les regrouper.

Au citoyen Bouchotte, ministre de la Guerre, Nantes, 14 février 1794.

On disait qu'il n'y avait plus de brigands, et, depuis que je suis entré en Vendée, en voilà plus de douze mille qui sont exterminés et je ne cesse de faire brûler partout et de tuer ces coquins, et l'on dit que je cherche à prolonger cette guerre et qu'il n'y a que Marceau ou Westermann qui puisse la finir.

Je braverai la malveillance, citoyen ministre, quand j'aurai ta confiance et que je serai sûr de n'avoir pas démerité auprès de toi et du comité de salut public.

Tu sais que, sans aucune autorisation, j'ai pris les mesures les plus rigoureuses pour terminer cette guerre affreuse. Le comité de salut public a bien voulu depuis y donner sa sanction. Mais j'étais tranquille, je me reposais, qu'il me soit permis de le dire, sur la pureté de mes intentions...

* * *

RÔLE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC DANS LES MASSACRES DE VENDÉE

L'action publique en Vendée change de nature au début de 1794. Écrasée à la bataille du Mans (23 décembre 1793), la Vendée militaire n'existe plus. La politique de dépopulation qui commence au mois de janvier a-t-elle été voulue alors que les armées vendéennes étaient vaincues ? En d'autres termes, a-t-on massacré les femmes et les enfants ? Si on l'a fait, était-ce avec l'aval des pouvoirs

publics ? On a reconnu ici l'action du général Turreau. Le problème vendéen consiste en partie à savoir quel fut le degré d'implication du Comité de salut public dans la planification des massacres.

La lettre de Carrier ici reproduite semble anticiper sur l'action de Turreau.

Carrier au Comité de salut public, 11 décembre 1793.

Nantes, 21 frimaire an II.

Vous voyez que mes mesures s'accordent parfaitement avec les vôtres ; je ne fais que les devancer, je suis aussi intéressé que vous à la prompte extermination des brigands. Je crois que vous pouvez, que vous devez même compter sur moi... aussitôt que la nouvelle de la prise de Noirmoutier me sera parvenue, j'enverrai un ordre impératif aux généraux Dutruy et Haxo de mettre à mort dans tous les pays insurgés tous les individus de tout sexe qui s'y trouveront indistinctement et d'achever de tout incendier ; car il est bon que vous sachiez que ce sont les femmes avec les prêtres qui ont fomenté et soutenu la guerre de Vendée, que ce sont elles qui ont fait fusiller nos malheureux prisonniers... c'est une engeance proscrite, ainsi que tous les paysans, car il n'en est pas un seul qui n'ait porté les armes contre la république dont (*sic*) il faut absolument et totalement purger son sol.

On doit reconnaître dans le Comité de salut public l'instigateur de la politique de dépopulation et dans la Convention sa complice à tout le moins passive, ainsi que le montrera Carrier lors de son procès : on en arrive sinon à un génocide, du moins à un terrorisme d'État, planifié par les plus hautes autorités de l'appareil administratif. C'est l'objet des lettres qui suivent.

Le Comité de salut public à Garnier (de Saintes), représentant en mission dans la Sarthe et le Loir-et-Cher, présentement à Alençon.

Paris, 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

La commission militaire établie pour juger les brigands doit être maintenue, citoyen collègue ; cette mesure violente, extraordinaire est légitimée par la nature et l'atrocité du crime qu'elle punit.

Les lois de la guerre ne peuvent être invoquées quand la guerre n'existe pas : c'est ici une rébellion contre la volonté générale ; ce sont des brigands dévastateurs, dont l'existence est une calamité publique. L'humanité consiste à sauver le peuple. Occupe-toi sans délai de ta nouvelle mission.

Dans ces communications, Carrier plaide devant la Convention nationale pour la politique d'extermination systématique alors en cours.

Le Moniteur universel du 5 ventôse an II (23 février 1794)
relatant la répression en Vendée à la Convention. Rapport de Carrier.
(*Le rapport commence par le récit de la répression des soldats vendéens
insurgés, dans le cadre de la guerre civile.*)

Qu'ils seraient donc perfides et coupables, cependant, les endormeurs qui viendraient vous assurer que ce sont tous les brigands à exterminer ! Il en existe encore des pelotons dans les bois et dans les communes de façon que j'estime à vingt mille le nombre des royalistes qui détestent encore la république dans la Vendée.

Qu'on ne vienne donc pas nous parler d'humanité envers ces féroces Vendéens. Ils seront tous exterminés. Les mesures adoptées nous assurent un prompt retour de la tranquillité dans ce pays. Mais il ne faut pas laisser un seul rebelle, car leur repentir ne sera jamais sincère. Un seul exemple vous le prouvera.

On vous a parlé des femmes de la Vendée. Ces femmes, citoyens, sont toutes des monstres ; le jour que les brigands entrèrent dans Cholet, d'où Cordellier les chasse deux heures après, les femmes, en grand nombre du moins, croyant que les rebelles resteraient maîtres de cette cité, massacrèrent impitoyablement nos frères d'armes qui y étaient prisonniers et tous les patriotes connus.

Dans ce pays, citoyens, tout a combattu contre la république. Les enfants de treize à quatorze ans portent les armes contre nous, et les enfants en plus bas âge encore sont les espions des brigands. Beaucoup de ces petits scélérats ont été jugés et condamnés par la commission militaire...

Non, citoyens, ne vous laissez pas aller à ces mouvements qui ne seraient que pusillanimes et qui nous perdraient. Je déclare que tant qu'il restera un rebelle de l'autre côté de la Loire, nous ne serons pas sûrs de la tranquillité. J'opine donc expressément pour qu'on les extermine tous dans la battue générale qui va s'effectuer, et qui nous délivrera enfin de cette guerre abominable.

Ne nous figurons cependant pas qu'elle sera terminée sur-le-champ. Ce pays, d'une étendue carrée de quarante lieues, est couvert de bois, de haies très fortes, de genêts très fourrés, de telle sorte qu'à la bataille de Mortagne, il y avait dans ces genêts plus de quarante mille brigands cachés sans que nous les vissions, et que moi et Merlin avons traversé ces genêts au milieu de quarante mille rebelles, qui ne paraissaient pas plus que quarante alouettes. Tuons donc tous les rebelles sans miséricorde. Le plan du comité de salut public et celui des généraux est conforme à mes vues. J'y conclus.

Le même jour, Carrier intervient au club des Jacobins, où il reprend ses couplets habituels sur « la profonde perversité des habitants de ce pays ». Si le rapport a peut-être laissé sceptiques certains conventionnels, il n'en va pas de même du Comité de salut public qui en la personne de Collot d'Herbois, approuve sans réserve la politique de dépopulation.

Collot d'Herbois : Carrier nous a fait un récit sincère. Il nous a présenté la Vendée comme elle est aujourd'hui. Il n'a rien boursoufflé, il n'a rien dissimulé ; il a combattu lui-même avec courage, il a couru de grands risques. Il a pris les précautions les plus salutaires pour l'extinction des brigands. Les mesures sont prises aujourd'hui ; le plan du comité de salut public est fait ; les brigands seront bientôt anéantis.

Les mesures vigoureuses qu'il recommande eussent depuis longtemps exterminé ce malheureux fléau si on en eût fait plus tôt usage ; elles ne seront plus reculées, et j'annonce avec sûreté à la société que les précautions de la force la plus terrible sont prises déjà par le comité de salut public et vont incessamment frapper avec efficacité à mort le dernier rejeton de la Vendée.

Le Moniteur universel, n° 159 du 9 ventôse an II (27 février 1794).

Enfin, le morceau le plus important nous est offert par la lettre à laquelle Turreau fait allusion dans sa correspondance du 14 février à Bouchotte. Il faut y voir la sanction positive par le Comité de salut public de sa politique de dépeuplement systématique.

Le Comité de salut public au général Turreau
Paris, 18 pluviôse an II (6 février 1794) ¹

Tu te plains, citoyen général, de n'avoir pas reçu du comité une approbation formelle de tes mesures. Elles lui paraissent bonnes, et tes intentions pures ; mais, éloigné du théâtre de tes opérations, il attend les grands résultats pour prononcer sur une matière sur laquelle on l'a déjà trompé tant de fois aussi bien que la Convention Nationale. Les intentions du comité ont dû t'être transmises par le ministre de la guerre. Nous nous plaignons nous-mêmes trop rarement de recevoir de tes nouvelles. Extermine les brigands jusqu'au dernier : voilà ton devoir ; nous te prescrivons surtout de ne pas laisser une seule arme à feu dans les départements qui ont participé à la révolte et qui pourraient s'en servir. Armes-en les soldats de la liberté. Nous regarderons comme traîtres tous les généraux, tous les individus qui songeraient au repos avant que la destruction des rebelles soit entièrement consommée. Encore une fois, recueille toutes les armes et fais passer ici sans délai toutes celles qui ont besoin de réparation. Nous t'envoyons un arrêté qui paraît propre à seconder tes vœux.

Signé CARNOT

On discerne certes quelques accents de menus reproches dans la lettre de Carnot à Turreau. Ils semblent avoir été précipités par

1. Lettre extraite de la *Correspondance générale de Carnot*, publiée avec des notes historiques et biographiques, par Étienne Chavaray, t. IV, novembre 1793 à mars 1795, Paris, Imprimerie nationale, 1907, p. 284-285.

l'annonce du suicide de Moulin. On se tromperait cependant si l'on croyait que le comité désapprouve l'extermination systématique. Ce qu'il met en cause ce n'est pas le plan de Turreau dont il a connaissance depuis bientôt trois semaines et dont il suit avidement l'exécution jour par jour, c'est plutôt la difficulté qu'éprouve Turreau à l'appliquer, soit par manque d'enthousiasme de ses propres hommes, soit par la réaction désespérée des Vendéens qui savent que, dorénavant, ils n'ont plus rien à perdre... Ainsi que l'écrit Turreau à Bouchotte le 28 février, ce dont on l'accuse, c'est de « morceler ses forces, de vouloir perpétuer la guerre de la Vendée, de rester dans l'inaction, alors [qu'il] ne se donnait pas un moment de repos et [qu'il] battait l'ennemi sur tous les points ». Écoutons-le encore : « Le comité de salut public... a sans doute reconnu combien il était dans l'erreur. Il m'a fait des reproches sanglants que je ne méritai jamais... on peut avoir une mauvaise idée de mes talents militaires. Sans doute, en servant la chose publique, je suis désespéré de la faiblesse de mes moyens. Mais il est affreux pour moi de voir suspecter mon zèle et mes opinions. »

* * *

LETTRES DES REPRÉSENTANTS DE LA CONVENTION NATIONALE
SUR LEURS MISSIONS À LYON ET TOULON

Puisque nous avons fait une large place à la Vendée, la justice nous commande maintenant de prêter la voix aux tortionnaires de Lyon et de Toulon. Leurs accents jubilatoires figurent parmi les plus sauvages qui aient déshonoré la tribune nationale, que les circonstances ne rendaient pourtant plus très regardante. Fouché (1759-1820, conventionnel régicide, dépêché à Lyon avec Collot le 30 octobre 1793 ; il rentre le 6 avril 1794 à Paris : on l'accuse de modérantisme) est assez connu ; grêle, pâle, livide, doté d'une figure hideuse qu'un souffle pouvait renverser : tel était l'ancien prêtre de l'Oratoire ; nous avons déjà rencontré son comparse Collot d'Herbois. Ancien acteur de son état, il avait des comptes personnels à régler avec Lyon qui l'avait naguère sifflé sur les planches de son théâtre. Probablement l'histriion a-t-il puisé dans les indigentes productions d'une scène décadente le sentimentalisme complaisant qui rend si écœurant ce monument d'un despotisme content de lui.

Lettre de Fouché et Collot d'Herbois à la Convention nationale (lue à la tribune le 15 novembre 1793, 25 brumaire an II) ; *Le Moniteur universel* du 16 novembre (26 brumaire).

L'ombre de Châlier ¹ est satisfaite ; ceux qui dictèrent l'arrêt atroce de son supplice sont frappés de la foudre ; et ses précieux restes, religieusement recueillis par les républicains, viennent d'être portés en triomphe dans toutes les rues de Commune-Affranchie ² ; c'est au milieu même de la place où ce martyr intrépide fut immolé à la rage effrénée de ses bourreaux que ses cendres ont été exposées à la vénération publique et à la religion du patriotisme.

Aux sentiments profonds et énergiques qui remplissaient toutes les âmes a succédé un sentiment plus touchant ; des larmes ont coulé de tous les yeux à la vue de la colombe qui l'avait accompagné et consolé dans son affreuse prison, et qui semblait gémir auprès de son simulacre ³ ! tous les cœurs se sont dilatés ; le silence de la douleur a été interrompu par des cris mille fois répétés : *vengeance, vengeance !*

Nous le jurons, le peuple sera vengé ; notre courage sévère répondra à sa juste impatience ; le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti ; et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des amis de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre des heureux bienfaits de la nature...

Des mêmes ; lue à la tribune le 22 novembre (2 frimaire).

Nous sommes convaincus qu'il n'y a d'innocent dans cette infâme cité que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple. Nous sommes en défiance contre les larmes du repentir ; rien ne peut désarmer notre sévérité. Ils l'ont bien senti, ceux qui cherchent à vous surprendre. Nous devons vous le redire, citoyens collègues, l'indulgence est une faiblesse dangereuse, propre à ranimer des espérances criminelles au moment où il faut les détruire toutes. On n'ose pas encore vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de Lyon ; mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. Les démolitions sont trop

1. Joseph Châlier (1757-1793), démagogue local, qui est à Lyon un peu ce qu'est Chaumette à Paris ; avec l'aide de quelques sans-culottes, il crée à Lyon une dictature communale particulièrement sanglante en février 1793 ; vaincu plus tard par la bourgeoisie menacée, il est guillotiné le 15 juillet ; sa mort donne le signal du siège de Lyon par les armées de la Convention.

2. Nom imposé à la ville de Lyon par la Convention nationale.

3. « Quelles ruses ces brigands employaient pour en imposer à la crédulité populaire ! Le parti qu'ils ont su en tirer prouve qu'elles étaient encore plus atroces qu'extravagantes et ridicules » (note du *Diurnal*).

lentes. Il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple ; sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des tyrans ; elle doit avoir les effets du tonnerre...

Des mêmes ; lue à la séance du 1^{er} décembre (11 frimaire).

Citoyens collègues, nous vous envoyons le buste de Châlier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes, et qui ne voient que les individus. Rappelez-les, par ce langage énergique, à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale. C'est la liberté qu'on assassine dans Châlier. Point d'indulgence, citoyens collègues, point de délai, point de lenteur dans la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. Les rois punissaient seulement parce qu'ils étaient faibles et cruels ; la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté ; nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance, de manière à servir de leçon aux rebelles...

À peine deux jours après viendra le premier rapport concernant la tâche du Tribunal révolutionnaire siégeant à Lyon : « Citoyen président, chaque jour le glaive de la loi fait tomber par trentaine les têtes des conspirateurs de Ville-Affranchie. La nation sera étonnée de la profondeur et de l'étendue des complots que les scélérats avaient tramés contre la république. Les deux tribunaux, occupans sans relâche des fonctions qui leur sont confiées, ont déjà envoyé plus de deux cents contre-révolutionnaires à la mort » ; cette lettre se termine par un déluge de mensonges et de calomnies contre les malheureux qu'on assassinait.

Fouché à Collot d'Herbois, lettre du 19 décembre (29 brumaire).

Nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices. La guerre est terminée, si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels ; anéantissons, dans notre colère, d'un seul coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner le long supplice de les punir en rois.

Exerçons la justice à l'exemple de la nature. Vengeons-nous en peuple ; frappons comme la foudre, et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté... nous n'avons qu'une seule manière de célébrer

la victoire ; nous envoyons ce soir même deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre ¹...

Toulon, le grand port militaire sur la Méditerranée avait fait cause commune avec l'Angleterre, dont les troupes étaient entrées pacifiquement dans la ville le 17 août 1793. La cité se rendait ainsi coupable d'un double crime, celui de contre-révolution et celui de fraternisation avec l'ennemi. Un siège féroce fut engagé pour la punir ; Buonaparte s'y distingua, et l'histoire voulut qu'il eût contre des Français la première occasion d'exercer sa valeur.

De Ricord, Barras, Fréron et Robespierre jeune ², lettre du 18 décembre 1793, lues à la séance de la convention du 24 décembre (4 nivôse).

La ville infâme offre en ce moment le spectacle le plus affreux. Les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à l'escadre avant de s'enfuir, l'arsenal est embrasé ; la ville entière est presque déserte ; on n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers, dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. Nous différons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite des magasins à poudre ; nous nous occuperons dans le jour des mesures à prendre pour venger la liberté et les braves républicains morts pour la patrie.

De Salicetti.

Presque tous les habitants se sont sauvés ; ceux qui sont restés serviront pour apaiser les mânes de nos braves frères qui ont combattu avec tant de vaillance pour la gloire de la patrie.

1. Pour les exécutions de masse, la guillotine est trop lente : on le voit à Nantes. Carrier affectionnait la méthode du « mariage républicain », Fouché préfère pour sa part la mitraille : c'est ce qu'il appelle ici le « feu de la foudre ».

2. Conventionnels, envoyés en mission à Toulon.

THÉORIES POLITIQUES

DISTINCTION FONDAMENTALE DE LA POLITIQUE SELON ROBESPIERRE ¹

Ces notes manuscrites sont de la plus haute importance, car elles dessinent les grandes lignes du conflit révolutionnaire tel qu'il apparaissait à Robespierre ². On y découvre que l'ennemi le plus dangereux n'est pas la puissance militaire des armées étrangères, que Robespierre compte pour quantité négligeable face à la levée en masse d'un peuple en révolution qui leur est par nature supérieur. Ce n'est pas non plus la rébellion pourtant massive de diverses provinces de l'Ouest et du Sud-Est ; en effet, aux yeux de l'« Incorruptible », cette sédition surgie au sein même du peuple contredit directement la « volonté générale », laquelle est « par essence » irrésistible, de sorte qu'une telle révolte est frappée de nullité dès l'origine ; ce n'est rien de plus qu'une éruption de punaises que l'unanimité populaire aura tôt fait d'écraser comme elle le mérite, presque sans y faire attention. Le conflit porte sur la manière même dont se détermine la volonté générale. Les seuls éléments dangereux, ce sont les cadres naturels du pouvoir, ceux qui font l'opinion, les « écrivains », les « riches », les « administrateurs », les « députés ». C'est là que se dessine le pessimisme radical de Robespierre : l'intérêt de ces derniers ne coïncidera jamais avec celui du peuple. Par conséquent, le peuple ne peut être libre que s'il tient en

1. Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. Édités par Edme-Bonaventure COURTOIS, Paris, 1828, t. II, p. 13-16.

2. On ne présente plus Robespierre (1757-1794), député à la Constituante, représentant de Paris à la Convention nationale, membre du Comité de salut public depuis le 26 juillet 1793.

respect ses propres cadres par l'arsenal juridique diversifié de la Terreur : le tribunal révolutionnaire, les lois sur les suspects, etc. La liberté du peuple se confond ici avec « l'insurrection permanente » dont Robespierre affirme la nécessité. Voilà qui repousse à un futur bien lointain la paix civile qui doit mettre fin à l'état d'exception. Et voilà aussi comment l'insurrection légitime le gouvernement révolutionnaire et la dictature.

Quel est le but ? L'exécution de la constitution en faveur du peuple.

Quels seront nos ennemis ? Les hommes vicieux et les riches.

Quels moyens emploieront-ils ? La calomnie et l'hypocrisie.

Quelles causes peuvent favoriser l'ignorance de ces moyens ? L'ignorance des sans-culottes.

Il faut donc éclairer le peuple. Mais quels sont les obstacles à l'instruction du peuple ? Les écrivains mercenaires, qui l'égareront par des impostures journalières et impudentes.

Que conclure de cela ?

1° qu'il faut proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie

2° qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion

Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté ? La guerre étrangère et la guerre civile.

Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère ? De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées et de punir ceux qui nous ont trahis.

Quels sont les moyens de terminer la guerre civile ? De punir les traîtres et les conspirateurs. (*à cet endroit, on lit les lignes suivantes que Robespierre a raturées lui-même : le peuple... quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple ? La misère*

Quand le peuple sera-t-il donc éclairé ? Quand il aura du pain, et que les riches cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper ; lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple.

Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple ? Jamais ! surtout les députés et les administrateurs...

Il faut une volonté une.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Tout était disposé pour mettre le peuple

sous le joug des bourgeois, et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon ; ils auraient triomphé sans l'insurrection actuelle. Il faut que l'insurrection actuelle continue, jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la république aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention se serve du peuple.

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan.

Que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Si les députés sont renvoyés, la république est perdue ; ils continueront d'égarer les départements, tandis que leurs suppléants ne vaudront pas mieux.

Custine – à surveiller par des commissaires nouveaux, bien sûr.

Les affaires étrangères – alliance avec les petites puissances ; mais impossible, aussi longtemps que nous n'aurons point une volonté nationale.

* * *

L'HOMME NOUVEAU CRÉÉ PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'archiviste-paléographe Augustin Cochin (1874-1916) a consacré ses études sur la Révolution aux « sociétés de pensée » auxquelles il attribue un rôle majeur dans le déclenchement des troubles. Elles forment pour lui le creuset où s'est forgé l'homme nouveau appelé de leurs vœux par les révolutionnaires. La « machine » dont il sera ici question, c'est la société de pensée en tant qu'elle broie les caractères et uniformise les individus.

Elle crée le genre d'hommes qui lui sont nécessaires, elle développe cette race nouvelle, la nourrit d'abord en secret dans son sein, puis la produit au grand jour à mesure qu'elle prend des forces, la pousse, la case, la protège, lui assure la victoire sur tous les autres types sociaux. L'homme impersonnel, l'homme en soi, dont rêvaient les idéologues de 1789, est venu au monde : il se multiplie sous nos yeux, il n'y en aura bientôt plus d'autre ; c'est le rond-de-cuir incolore, juste assez instruit pour être « philosophe », juste assez actif pour être intrigant, bon à tout, parce que partout on peut obéir à un mot d'ordre, toucher un traitement et ne rien faire – fonctionnaire du gouvernement officiel – ou mieux, esclave du gouvernement officieux, de cette immense administration secrète qui a peut-être plus d'agents et noircit plus de paperasses que l'autre.

Certes, cet *homunculus* a bien trompé l'attente des grands génies qui l'ont reçu, et Rousseau se refuserait à reconnaître en lui le citoyen de sa république, mais l'avorton aurait le droit de répondre : Que me reprochez-vous ? je suis ce que vous m'avez fait. Et le philosophe n'aurait rien à dire, car le contrat social ne demande qu'une chose à ses adhérents : qu'ils n'aient, ni de par leur éducation, ni de par leur famille, ni de par leur état, aucun sentiment, aucune attache particulière. Or notre homme répond de point en point à cette définition : il ne croit ni à Dieu ni à diable, n'a pas de famille, aucune attache, ni dans le passé ni dans l'avenir – c'est un esprit parfaitement libre, qui se moque de tout, excepté de la société à qui il doit tout. Quant à la fierté, la dignité, l'intelligence, l'indépendance, de quel droit lui en demande-t-on ? Il n'en est pas question dans le contrat.

Quant aux effets de ce triomphe de la machine, je n'en citerai qu'un, la décadence des arts. C'est dans les arts que le caractère de la race ou de la personne se marquait le mieux : c'est là que le nouveau régime devait faire le plus de ravages : en effet la victoire du Caucus coïncide avec la disparition de l'art populaire, du style, qui suivait et attestait depuis six siècles les transformations du caractère de ce peuple. Il y eut encore, au siècle suivant, de grands artistes en France – il n'y eut plus d'art français. Il y a encore de grands peintres – mais non plus comme ils l'avaient été jusque-là, entourés, protégés, soutenus par le goût et l'art national, comme les grands arbres par la forêt. S'il faut choisir une comparaison, ils ressembleraient plutôt à ces rochers au milieu de la mer, isolés, incompris, persécutés pendant toute leur vie, battus par les flots des Philistins : Delacroix, Manet, Corot, Cézanne. La Mer, une mer monotone et stérile, plate et morne, qui ne retrouve de mouvement, de rage et d'écume qu'autour de ces derniers témoins de la grandeur de la race – une mer sans nom et sans patrie s'est étendue sur ce beau pays ; voilà l'effet du Caucus ¹ – l'œuvre de la société.

Les caractères morcelés

En résumé : le bon associé Caucusman doit-il être un homme sans énergie, sans ressort ? – Non. Un imbécile ? – Non. Il peut garder son intelligence, son activité, mais pas pour lui. En entrant dans la société, il renonce à sa personnalité. Le jeu de la machine parvient à dissocier deux éléments que personne, auparavant, n'avait séparés, peut-être même distingués : l'activité d'un homme et sa personnalité, ses facultés, ses moyens, et son âme ; c'est son âme qu'on lui demande et pour être sûr de posséder l'âme, la machine isole les facultés.

C'est un beau présent. Et de quel droit le Caucus le demande-t-il ? Il suffit de se souvenir de la théorie : la société demande au citoyen l'abandon de lui-même au nom du bien général. Et de quel droit parle-t-elle au nom

1. Aux États-Unis, assemblée ponctuelle où les militants du parti désigne leur candidat aux suffrages, dans des élections dites « primaires » ; ces *caucus* forment pour Cochin un exemple particulièrement abouti de manipulation des masses.

du bien général ? Parce qu'elle a consulté le peuple – qu'elle est l'organe même de sa volonté générale – et non sa servante et sa conseillère comme un parti parlementaire, sa protectrice comme une aristocratie.

Voilà ce qu'exige la machine : plus de personnalité, et son procédé : scission des facultés humaines. Quel est le lien ? La machine elle-même ? Mais ce n'est rien ? C'est l'intérêt de la machine, puisque tous ces hommes lui doivent non leurs talents, mais leur crédit.

Ainsi la société se compose non d'hommes, de personnes, mais de qualités humaines, de fragments humains, d'esprits inégalement développés, dont elle utilise les talents, l'activité ou le crédit.

Mais ces talents obéissent à des impulsions anonymes et collectives : ce n'est pas le rapport d'une volonté à une volonté, comme celui d'un chef à un soldat, de Dieu même à un religieux par exemple, ce n'est pas une personne qui ordonne et ce n'est pas à une personne que les ordres s'adressent – il n'y a rien du service personnel.

Personnellement, l'adepte n'obéit qu'à sa propre raison, ou à la volonté générale, c'est-à-dire au contrat signé une fois pour toutes en apparence – et en réalité à lui contre lui-même : car la volonté générale et la sienne – en principe – ne font qu'un.

Quant à la volonté, au don libre de soi-même, la théorie sociale ne lui demande rien, puisque la société n'est fondée que pour assurer l'indépendance abstraite de cette volonté : nous l'avons vu : la pure démocratie ne demande rien au peuple (voir plus haut la théorie).

Le don de soi, voilà ce dont il ne peut être question puisque la théorie sociale a justement pour but d'assurer à chacun la propriété de soi.

De tout ce qui précède, conclusions générales à tirer. Il n'est pas nécessaire que l'agent d'exécution, que le boss soit instruit, ait des vues générales – ni que le vénérable ait des connaissances particulières de ce qui se passe – ni que l'orateur ait autre chose que de la logique, de l'enthousiasme et des données générales sur l'orthodoxie du moment. Le premier peut s'en tenir à l'activité – le second à la logique – le troisième à l'ardeur.

Dès lors, il est désirable qu'ils n'aient pas autre chose ; s'ils avaient tout, ils seraient rares – une méchanceté aussi perverse n'est pas humaine – et dangereux : car maîtres de tout, au fait de tout, ils seraient tentés de tout tourner à leur profit particulier. Il y a bien de cela dans le cas de Robespierre.

En somme, la société se contente et la machine a besoin de « caractères morcelés », comme dit fort bien l'abbé Guillon ; il faut des hommes incomplets, ayant une lacune, soit du côté de la conscience, ou du côté de la raison, ou du côté du bon sens, qui les rende impropres à se suffire à eux-mêmes, car il ne faut pas qu'ils se servent, et d'autre part une qualité suffisamment développée, éloquence, ou intelligence pratique, ou honneur et respectabilité – car il faut qu'ils servent – et quant au côté à développer, la société s'en charge, par un entraînement qu'elle seule peut donner : celui

des orateurs dans les sociétés à demi découvertes, celui des *wire-pullers*¹ dans les arrière-loges.

Mais cette nécessité même montre bien ce qu'ils sont, et donne le caractère de ce qu'ils ont même de positif : ils sont impersonnels, en tant que patriotes bien entendu. Ce sont de petits hommes affublés d'une qualité énorme – qui, étant isolée ne leur sert de rien, les gêne plutôt dans la vie réelle – vie privée, toute petite et mesquine – mais qui trouve son emploi dans la société qui cherche précisément des activités, non des énergies, – des respectabilités (je n'ai pas dit consciences) – des logiques, non des raisons, – impersonnelles : des qualités humaines sans hommes.

Résumons tout ceci :

Le machiniste, l'homme d'action, est attaché ou soumis de force à la machine, ne s'appartient pas à lui-même, parce qu'il est compromis, qu'il ne pourrait se soutenir seul ni porter la responsabilité de ce qu'il fait pour elle et pour lui, il sait qu'il la sert, et il le veut dans la mesure où il est livré à des passions basses. Tout ce qu'il y a en lui de meilleur souffre de ce joug et le réprouve. Que de jacobins on voit gémir de ce qu'ils sont forcés de voter ! Cela commence par l'ambition – la mauvaise, celle qui veut le pouvoir matériel – non l'autorité morale, pour lui-même, sans risque et sans responsabilité ; par la haine, la mauvaise aussi, celle qui se contente d'écraser l'ennemi, sans le faire à forces égales ni en face, ni pour autre chose, et cela finit par la peur : c'est la servitude consciente, c'est le rôle le plus misérable.

L'homme de surface, le vénérable, est attaché à la machine sans le savoir, et il tient dans la mesure où il est ignorant et vaniteux : c'est la servitude inconsciente, le rôle le plus ridicule.

L'orateur est entre les deux : c'est le rôle le plus odieux.

S'il est un milieu où les hommes ne soient pas responsables de leurs actes, soit inconscience, soit pression, c'est la machine.

Mettez un homme de bien dans la machine : il fera un mal affreux, consciencieusement même, s'il a la tête faible. Tirez-en les adeptes les plus sanguinaires : ce sont des fonctionnaires fort paisibles, ils l'ont assez prouvé sous l'Empire.

Le mal vient du régime, il est sa première condition d'existence ; il ne vient pas des hommes, il en est comme de ces caisses de retraite, où l'individu met un, et la société dix.

On peut dire que dans la vie ordinaire, les grandes vertus sont étayées par de petits défauts, qui permettent aux courages moyens de s'élever au-dessus d'elle comme par degrés : la conscience est appuyée sur quelque souci, souci de l'opinion, de vanité légitime c'est cet alliage qu'on appelle l'honneur.

Il n'en est plus de même dans la société. Là, au contraire, les mêmes petits défauts deviennent aussi nuisibles et mènent aux grands crimes : la vanité la plus légitime suffit à faire un vénérable.

1. Litt. « tireurs de ficelles » ; désignent les agents électoraux qui fabriquent les votes dans les *caucus*.

L'effet du travail de dissociation des éléments de la personne, c'est que les facultés elles-mêmes, ainsi dissociées, d'abord s'exaltent, puis s'altèrent et dépérissent.

Mais la division du travail ? Bonne, sans doute, mais à la condition que dans chaque individu la personne restera supérieure à l'instrument, que la société sera une société d'hommes, de volontés humaines et non de facultés humaines.

Ainsi le malentendu historique au sujet de ces trois types du drame social est toujours le même. Il consiste à attribuer aux personnes, aux caractères, ce qui est le fait des situations. Il vient de ce que nous nous entêtons à considérer les hommes de la Révolution dans l'état de liberté morale où le christianisme a mis les générations antérieures à la leur, état de liberté où le mal n'est imputable qu'à l'homme, où chacun est artisan de son être moral, responsable de ses fautes, où la religion lui donne à lui, personnellement, et non en gros à sa race le moyen de se sauver. La religion chrétienne est la première et la seule qui s'adresse aux personnes, qui fonde une morale personnelle¹.

* * *

DES RÉVOLUTIONS

Joseph de Maistre est un noble savoyard, sujet du roi de Piémont, que les armées républicaines ont chassé de sa patrie en octobre 1792. Depuis ses divers lieux d'exil, il donne une de ses formes les plus brillantes à la pensée contre-révolutionnaire. Le « providentialisme » qu'il affiche dans les Considérations sur la France (1797) ne doit pas être confondu avec celui de Billaud-Varennes (voir « La guerre, principe intérieur de vie de la Révolution française »). Pour Maistre, la Révolution n'est pas une nécessité pour atteindre quelque but que ce soit. L'action de la Providence n'est pas de l'ordre de la « ruse de la raison », comme chez le fougueux membre du Comité de salut public. En fait, dire que la révolution est encore du ressort du gouvernement de Dieu sur le monde, c'est refuser de la mythifier. C'est refuser d'en faire le commencement absolu de quoi que ce soit, donc un événement irréversible – tout à l'inverse de la politique des révolutionnaires les plus exaltés qui proclamaient le début d'une nouvelle ère, ou de Robespierre qui faisait exécuter Louis XVI précisément pour éviter tout retour en arrière.

1. Augustin COCHIN, *La Révolution et la libre-pensée*, Paris, Plon, 1924, p. 219-226.

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur ; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément : sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste ; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre, dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes ; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment, est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique, où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas ; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *désordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses ; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir ; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent.

Alors entraîné par une force inconnue, il se dépîte contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés) ? les hommes les plus coupables de l'univers triomphent de l'univers ! Un régicide affreux a tout le succès que pouvaient en attendre ceux qui l'ont commis ! La monarchie est engourdie dans toute l'Europe ! ses ennemis trouvent des alliés jusque sur les trônes ! Tout réussit aux méchants ! les projets les plus gigantesques s'exécutent de leur part sans difficulté, tandis que le bon parti est malheureux et ridicule dans tout ce qu'il entreprend ! L'opinion poursuit la fidélité dans toute l'Europe ! Les premiers hommes d'État se trompent invariablement ! les plus grands généraux sont humiliés ! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable, que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule. C'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînant qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette¹, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse ; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats mêmes qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments ; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient ; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

1. Cette énumération vise à présenter trois types de caractères tels qu'ils se révèlent devant la Révolution. Charette, le courageux chef des Vendéens, figure une opposition intraitable au nouveau régime ; Drouet, l'aubergiste qui a reconnu Louis XVI en fuite, et s'est fait par la suite élire à la Convention nationale, désigne ici le type même du petit-bourgeois à qui la Révolution a permis une ascension fulgurante ; Dumouriez, général révolutionnaire qui passe à l'ennemi devant les excès du régime, occupe une position moyenne, celle de ceux qui acceptent 1789, voire 1792, mais pas 1793.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère ¹, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes excessivement médiocres exercèrent, sur une nation coupable, le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaire à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque, qui faisait trembler la France et l'Europe, ne tint pas contre la première attaque ; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme ².

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent ; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des politiques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la foi à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances, ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient le char révolutionnaire ; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution ; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux ; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ³ ne fit jamais de notes fausses.

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions ; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était *le roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déter-

1. Trois membres du Comité de salut public.

2. Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journal (*Le Républicain*) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : « Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat, mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon. » On s'est plaint de voir le corps de Turenne, oublié dans le coin d'un *muséum*, à côté du squelette d'un animal : quelle imprudence ! il y en avait assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables. (Note de Joseph de Maistre.)

3. Jacques de Vaucanson (1709-1782), célèbre ingénieur du siècle, qui a conçu de nombreux automates.

miné ; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, *que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie* ; et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution ; c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer¹...

* * *

MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

Les conspirateurs dont il est ici question ne sont pas les ennemis du régime républicain : en 1794, il y a bien longtemps que toute opposition royaliste, constitutionnelle ou girondine est réduite au silence. Aussi par les « libellistes », les « prédateurs de la révolution » etc., Robespierre vise-t-il ses propres ennemis à l'intérieur de la société jacobine, faction qui en ces temps troublés a fini par s'identifier à la fois au gouvernement et au peuple de la France. L'objet premier du discours est donc pragmatique : Robespierre cherche à éliminer ses opposants immédiats, et il va y parvenir.

Mais, plus profondément, ce discours célèbre est comme le pendant officiel, la face de lumière dont les notes personnelles saisies après la mort du tyran étaient comme la face d'ombre. Le dogme robespierriste de la souveraineté populaire est si restrictif qu'il subsume tout ce qui n'est pas lui sous une forme quelconque de royalisme. La formidable machine à exclure qu'est devenue sa théorie politique met dans le même panier tous ses opposants. Mieux encore, ils sont devenus des alliés objectifs de la contre-révolution. Ces lignes contiennent déjà la nécessité intrinsèque de la terreur pour maintenir intacte la souveraineté populaire : « La terreur...

1. Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France*, 1797, chap. 1.

est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie. » Il suffira d'élargir suffisamment cette notion de « pressants besoins » pour justifier l'insurrection permanente.

Rapport à la convention nationale sur les principes de morale politique qui doivent guider la convention nationale dans l'administration intérieure de la république, 18 pluviôse an II.

La grande pureté des bases de la révolution française, la sublimité même de son objet est précisément ce qui fait notre force et notre faiblesse ; notre force, parce qu'il nous donne l'ascendant de la vérité sur l'imposture, et les droits de l'intérêt public sur les intérêts privés ; notre faiblesse, parce qu'il rallie contre nous tous les hommes vicieux, tous ceux qui dans leurs cœurs méditaient de dépouiller le peuple, et tous ceux qui veulent l'avoir dépouillé impunément, et ceux qui ont repoussé la liberté comme une calamité personnelle, et ceux qui ont embrassé la révolution comme un métier et la République comme une proie : de là la défection de tant d'hommes ambitieux ou cupides, qui, depuis le point du départ, nous ont abandonnés sur la route, parce qu'ils n'avaient pas commencé le voyage pour arriver au même but. On dirait que les deux génies contraires que l'on a représentés se disputant l'empire de la nature, combattent dans cette grande époque de l'histoire humaine, pour fixer sans retour les destinées du monde, et que la France est le théâtre de cette lutte redoutable. Au dehors tous les tyrans vous cernent ; au dedans tous les amis de la tyrannie conspirent : Ils conspirent jusqu'à ce que l'espérance ait été ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, ou périr avec elle ; or dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur.

Le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois *la vertu et la terreur* : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie.

On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme ? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté, ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis ; il a raison, comme despote : domptez par la terreur les ennemis de la liberté ; et vous aurez raison comme fondateurs de la République. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. La force n'est-elle faite que pour protéger le crime ? et n'est-ce pas à frapper les têtes orgueilleuses que la foudre est destinée ?

La nature impose à tout être physique et moral la loi de pourvoir à sa conservation ; le crime égorge l'innocence pour régner et l'innocence se débat de toutes ses forces dans les mains du crime. Que la tyrannie règne un seul jour, le lendemain, il ne restera plus un patriote. Jusqu'à quand la fureur des despotes sera-t-elle appelée justice, la justice du peuple, barbarie ou rébellion ? Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés ! Rien de plus naturel : quiconque ne hait point le crime, ne peut aimer la vertu.

Il faut cependant que l'un ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes, s'écrient certaines gens. Grâce pour les scélérats ! Non : grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité !

La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles ; il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont, pour elle, que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Cette guerre terrible que soutient la liberté contre la tyrannie, n'est-elle pas indivisible ? les ennemis du dedans ne sont-ils pas les alliés des ennemis du dehors ? les assassins qui déchirent la patrie dans l'intérieur ; les intrigants qui achètent les consciences des mandataires du peuple ; les traîtres qui les vendent ; les libellistes mercenaires soudoyés pour déshonorer la cause du peuple, pour tuer la vertu publique, pour attiser le feu des discordes civiles, et pour préparer la contre-révolution politique par la contre-révolution morale ; tous ces gens-là sont-ils moins coupables ou moins dangereux que les tyrans qu'ils servent ? Tous ceux qui interposent leur douceur parricide entre ces scélérats et le glaive vengeur de la justice nationale, ressemblent à ceux qui se jetteraient entre les satellites des tyrans et les baïonnettes de nos soldats ; tous les élans de leur fausse sensibilité ne me paraissent que des soupirs échappés vers l'Angleterre et vers l'Autriche.

Eh ! pour qui donc s'attendraient-ils ? serait-ce pour deux cent mille héros, l'élite de la nation, moissonnés par le fer des ennemis de la liberté, ou par les poignards des assassins royaux ou fédéralistes ? Non, ce n'étaient que des plébéiens, des patriotes ; pour avoir droit à leur tendre intérêt, il faut être au moins la veuve d'un général qui a trahi vingt fois la patrie ; pour obtenir leur indulgence, il faut presque prouver qu'on a fait immoler dix mille Français, comme un général romain, pour obtenir le triomphe, devait avoir tué, je crois, dix mille ennemis. On entend de sang-froid le récit des horreurs commises par les tyrans contre les défenseurs de la liberté ; nos femmes horriblement mutilées ; nos enfants massacrés sur le sein de leurs mères ; nos prisonniers expiant dans d'horribles tourments leur héroïsme touchant et sublime : on appelle une horrible boucherie la punition trop lente de quelques monstres engraisés du plus pur sang de la patrie.

On souffre, avec patience, la misère des citoyennes généreuses qui ont sacrifié à la plus belle des causes leurs frères, leurs enfants, leurs époux ; mais on prodigue les plus généreuses consolations aux femmes des conspirateurs ; il est reçu qu'elles peuvent impunément séduire la justice, plaider

contre la liberté la cause de leurs proches et de leurs complices ; on en a fait presque une corporation privilégiée, créancière et pensionnaire du peuple.

Avec quelle bonhomie nous sommes encore la dupe des mots ! Comme l'aristocratie et le modérantisme nous gouvernent encore par les maximes meurtrières qu'ils nous ont données !

L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner des révolutions par les arguties du palais ; on traite les conspirations contre la République comme les procès des particuliers. La tyrannie tue, et la liberté plaide ; et le code fait par les conspirateurs eux-mêmes est la loi par laquelle on les juge.

Quand il s'agit du salut de la patrie, le témoignage de l'univers ne peut suppléer à la preuve testimoniale, ni l'évidence même à la preuve littérale.

La lenteur des jugements équivaut à l'impunité ; l'incertitude de la peine encourage tous les coupables ; et cependant on se plaint de la sévérité de la justice ; on se plaint de la détention des ennemis de la République. On cherche ses exemples dans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne veut pas les choisir dans celle des peuples, ni les puiser dans le génie de la liberté menacée. À Rome, quand le consul découvrit la conjuration, et l'étouffe dans le même instant par la mort des complices de Catilina, il fut accusé d'avoir violé les formes, par qui ? par l'ambitieux César, qui voulait grossir son parti de la horde des conjurés par les Pison, les Clodius, et tous les mauvais citoyens qui redoutaient pour eux-mêmes la vertu d'un vrai Romain et la sévérité des lois.

Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence ; leur pardonner, c'est barbarie. La rigueur des tyrans n'a pour principe que la rigueur : celle du gouvernement républicain ne part que de la bienfaisance.

Aussi, malheur à celui qui oserait diriger vers le peuple la terreur qui ne doit approcher que de ses ennemis ! Malheur à celui qui confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible. Périssent le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté, ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées, pour porter le deuil ou la mort dans le cœur des patriotes. Cet abus a existé, on ne peut en douter. Il a été exagéré, sans doute, par l'aristocratie : mais n'exista-t-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude, et de le venger avec éclat.

Mais faut-il conclure de ces persécutions suscitées aux patriotes par le zèle hypocrite des contre-révolutionnaires, qu'il faut rendre la liberté aux contre-révolutionnaires, et renoncer à la sévérité ? Ces nouveaux crimes de l'aristocratie ne font qu'en démontrer la nécessité. Que prouve l'audace de nos ennemis, sinon la faiblesse avec laquelle ils ont été poursuivis ? Elle est due, en grande partie, à la doctrine relâchée qu'on a prêchée dans ces derniers temps, pour les rassurer. Si vous pouviez écouter ces conseils,

vos ennemis parviendraient à leur but, et recevraient de vos propres mains le prix du dernier de leurs forfaits.

Qu'il y aurait de légèreté à regarder quelques victoires remportées par le patriotisme, comme la fin de tous nos dangers. Jetez un coup d'œil sur votre véritable situation : vous sentirez que la vigilance et l'énergie vous sont plus nécessaires que jamais. Une sourde malveillance contrarie partout les opérations du gouvernement : la fatale influence des cours étrangères, pour être plus cachée, n'en est ni moins active, ni moins funeste. On sent que le crime intimidé n'a fait que couvrir sa marche avec plus d'adresse.

Les ennemis intérieurs du peuple français se sont divisés en deux factions¹, comme en deux corps d'armée. Elles marchent sous des bannières de différentes couleurs et par des routes diverses : mais elles marchent au même but ; ce but est la désorganisation du gouvernement populaire, la ruine de la Convention, c'est-à-dire le triomphe de la tyrannie. L'une de ces deux factions nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès. L'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée.

Des intrigants subalternes, souvent même de bons citoyens abusés, se rangent de l'un ou de l'autre parti ; mais les chefs appartiennent à la cause des rois ou de l'aristocratie, et se réunissent toujours contre les patriotes. Les fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien. La patrie est leur proie ; ils se battent pour la partager : mais ils se liguent contre ceux qui la défendent...

1. Ces deux *factions* sont les prétendus Modérés, c'est-à-dire les dantonistes, et les Exagérés, ou hébertistes. Robespierre obtiendra bientôt la tête des uns comme des autres.

VI

PSYCHOLOGIE RÉVOLUTIONNAIRE

EFFETS PSYCHOLOGIQUES DES MASSACRES

Pour des hommes civilisés de l'espèce ordinaire, l'office de *septembriseur* est d'abord pénible ; mais, après un peu de pratique, surtout quand l'âme est tyrannique et que, sous le couvert de la théorie ou sous le prétexte du salut public, elle peut assouvir ses instincts autoritaires, ses répugnances tombent. Il y a dans l'exercice du pouvoir absolu une jouissance extraordinaire : à toute heure, on est bien aise de se prouver, par des actes, qu'on est omnipotent, et le plus probant de ces actes est celui qui consiste à détruire. Plus la destruction est complète, radicale et prompte, plus on a le sentiment de sa force ; quel que soit l'obstacle, on ne veut ni reculer, ni s'arrêter ; on rompt toutes ces barrières que les hommes appellent bon sens, humanité, justice, et l'on a du plaisir à les rompre. Écraser et dompter devient une volupté intense, savourée par l'orgueil intime, une fumée d'holocauste que le despote brûle sur son propre autel ; dans ce sacrifice quotidien, il est à la fois l'idole et le prêtre, et s'offre des victimes pour avoir conscience de sa divinité. Tel est Saint-Just, d'autant plus despote qu'il appuie sa qualité de représentant en mission sur sa qualité de membre du Comité de Salut public ; pour trouver des âmes tendues au même ton que la sienne, il faut sortir du monde moderne, remonter jusqu'à un Caligula, chercher en Égypte, au dixième siècle, un calife Hakem. Lui aussi, comme ces deux monstres, mais avec des formules différentes, il se croit dieu ou vice-dieu sur la terre, investi d'arbitraire par la vérité qui s'est incarnée en lui, représentant d'une puissance mystérieuse, illimitée et suprême, qui est le peuple en soi ; pour représenter dignement cette puissance, il faut avoir l'urne d'un glaive ¹. L'âme de Saint-Just est cela,

1. *Discours* de Saint-Just à la Convention, 26 février 1794 : « Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. » [Toutes les notes qui suivent sont de Taine.]

n'est que cela : ses autres sentiments ne servent plus qu'à la faire telle ; les métaux divers qui la composaient, la sensualité, la vanité, tous les vices, toutes les ambitions, toutes les frénésies et mélancolies de sa jeunesse, se sont amalgamées violemment et fondues ensemble dans le moule révolutionnaire, pour prendre la forme et la rigidité d'un acier tranchant. Supposez un glaive vivant, qui sente et veuille conformément à sa trempe et à sa structure ; il lui plaira d'être brandi, il aura besoin de frapper ; nul autre besoin chez Saint-Just. Silencieux, impassible, tenant les autres à distance, aussi impérieux que si la volonté du peuple unanime et la majesté de la raison transcendante résidaient en sa personne, il semble avoir réduit ses passions à l'envie de briser et d'épouvanter. On dirait que, pareil aux conquérants barbares, il mesure la grandeur qu'il se confère à la grandeur des abatis qu'il fait : nul autre n'a fauché si largement à travers les fortunes, les libertés et les vies ; nul autre n'a mieux rehaussé l'effet terrifiant de ses jonchées par le laconisme de sa parole et par la soudaineté de ses coups. Ordre d'arrêter et de mettre au secret tous les ci-devant nobles, hommes et femmes, de quatre départements, dans les vingt-quatre heures ; ordre à la bourgeoisie de Strasbourg de verser neuf millions dans les vingt-quatre heures ; dix mille personnes à Strasbourg déchaussées en douze heures ; fusillades expéditives à tort et à travers sur les officiers de l'armée du Rhin, voilà de ses mesures ¹. Tant pis pour les innocents ; le temps manque pour les discerner : « Un aveugle, qui cherche une épingle dans un tas de poussière, saisit le tas de poussière ². » Et, quel que soit l'ordre, même inexécutable, tant pis pour celui qui l'a reçu, pour le capitaine qui, chargé par le représentant d'établir telle batterie dans tel délai, a travaillé toute la nuit de toute sa force, « avec autant d'hommes que l'espace en pouvait contenir ³ ». La batterie n'étant pas prête à l'heure dite, Saint-Just envoie le capitaine à la guillotine. Ce que le souverain a commandé, il ne peut pas le décommander ; à se dédire, il s'amoindrirait ; au service de l'omnipotence, l'orgueil est insatiable, et pour l'assouvir nulle barbarie n'est trop grande. Même appétit chez l'ex-comédien Collot d'Herbois, qui, non plus à la scène, mais à la ville, joue le tyran de mélodrame avec tout le faste de l'emploi. Un matin, à Lyon, il a prescrit au tribunal révolutionnaire d'arrêter, interroger et juger un adolescent suspect, avant la fin de la journée. « Vers les six heures, Collot étant à table et en orgie avec des filles, des baladins et des bourreaux, mangeant et buvant au bruit d'une musique choisie, entre un des juges du tribunal ; après les forma-

1. *Arrêté de Saint-Just et Le Bas pour les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de l'Aisne*. Voir *Histoire de l'Alsace* par Stroebel, et *Recueil de pièces authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution à Strasbourg*, 3 vol., Archives nationales, AF, II, 135. Arrêté du 10 brumaire an II, et liste des cent quatre-vingt-treize personnes taxées.

2. BUCHEZ et ROUX, XXXI, 52 (Paroles de Saint-Just au maire Monet) ; dès la première entrevue, Saint-Just dit à Schneider : « À quoi bon tant de cérémonies ? Ne connais-tu pas les crimes des aristocrates ? Dans les vingt-quatre heures que tu perds à une enquête, on pourrait prononcer vingt-quatre condamnations. »

3. *Journal de marche du sergent Fricasse*, 54 (récit du maréchal Soult).

lités d'usage, on l'introduit à l'oreille du représentant ; il lui annonce que, le jeune homme arrêté, interrogé, et les plus sévères informations prises sur son compte, il se trouve irréprochable, et que le tribunal opine à l'élargir. Collot, *sans regarder le juge*, élève la voix et lui dit : "Je vous ai ordonné de punir cet homme, je veux qu'il périsse avant la fin du jour. Si l'on épargnait les innocents, trop de coupables échapperaient. Allez !" La musique et l'allégresse recommencent, et, l'heure suivante, le jeune homme est fusillé ¹. » Pareillement, dans la plupart des autres pachaliks, si quelque tête, condamnée mentalement par le pacha, échappe ou tarde à tomber, celui-ci s'indigne contre les délais et les formes de la justice, contre les juges et les jurés que souvent il a choisis lui-même. Javogues écrit une lettre d'injures à la commission de Feurs qui a osé acquitter deux ci-devant. Laignelot, Le Carpentier, Milhaud, Monestier, Lebon cassent, recomposent ou remplacent les commissions de Fontenay, de Saint-Malo et de Perpignan, les tribunaux d'Aurillac, de Pau, de Nîmes et d'Arras, qui n'ont pas jugé à leur fantaisie. Lebon, Bernard de Saintes, Dartigoeyte et Fouché remettent en jugement, pour le même fait, des prévenus solennellement acquittés par leurs propres tribunaux. Bô, Prieur de la Marne et Lebon envoient en prison des juges ou jurés qui ne veulent pas voter toujours la mort. Barras et Fréron expédient, de brigade en brigade, au tribunal révolutionnaire de Paris, l'accusateur public et le président du tribunal révolutionnaire de Marseille, comme indulgents et contre-révolutionnaires, parce que, sur 528 prévenus, ils n'en ont fait guillotiner que 162 ². Contredire le représentant infailible ! Cela seul est une offense ; le représentant se doit à lui-même de punir les indociles, de ressaisir les délinquants absous, et de soutenir ses cruautés par des cruautés.

Quand on a bu longtemps d'une boisson nauséabonde et forte, non seulement le palais s'y habitue, mais parfois il y prend goût ; bientôt il la veut plus forte ; à la fin, il l'avale pure, toute crue, sans aucun mélange pour en adoucir l'âcreté, sans aucun assaisonnement pour en déguiser l'horreur. Tel est, pour certaines imaginations, le spectacle du sang humain ; après s'y être accoutumées, elles s'y complaisent. Lequinio, Laignelot et Lebon font dîner le bourreau à leur table ³ ; Monestier, avec ses coupe-jarrets, va lui-même chercher les prévenus dans les cachots, les accompagne au tribunal, les accable d'invectives s'ils veulent se défendre, et, après les avoir fait condamner, assiste « en costume » à leur supplice. Fouché, lorgnette en main, regarde de sa fenêtre une boucherie de deux cent dix Lyonnais. Collot, La Porte et Fouché font ripaille, en grande compagnie, les jours de fusillade, et, au bruit de la décharge, se lèvent, avec des cris d'allé-

1. MALLET DU PAN, II, 47.

2. BERRYAT-SAINT-PRIX, 500 (sur Soubrié, bourreau à Marseille, lettre de Lazare Giraud, accusateur public) : « Je le vis descendre au cachot pour avoir pleuré sur l'échafaud, en exécutant les contre-révolutionnaires que nous envoyions au supplice. »

3. *Moniteur*, XVIII, 415 (séance de la Convention, lettre de Lequinio et Laignelot, Rochefort, 17 brumaire an II) : « Nous avons nommé le patriote Anse guillotineur, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la République. »

gresse, en agitant leurs chapeaux ¹. À Toulon, c'est Fréron en personne qui commande et fait exécuter sous ses yeux le premier grand massacre du champ de Mars. Sur la place d'Arras, M. de Vielfort, déjà lié et couché sur la planche, attendait la chute du couperet. Lebon paraît au balcon du théâtre, fait signe au bourreau d'arrêter, ouvre le journal, lit et commente à haute voix, pendant plus de dix minutes, les succès récents des armées françaises ; puis, se tournant vers le condamné : « Va, scélérat, apprendre à tes pareils les nouvelles de nos victoires. » À Feurs, où les fusillades se font chez M. du Rosier, dans la grande allée du parc, la fille de la maison, une toute jeune femme, vient en pleurant demander à Javogues la grâce de son mari. « Oui, ma petite, répond Javogues, demain tu l'auras chez toi. » En effet, le lendemain, le mari est fusillé, enterré dans l'allée. Manifestement, le métier a fini par leur agréer ; comme leurs prédécesseurs de septembre, ils s'enivrent de leurs meurtres ; autour d'eux, on parle en termes gais « du théâtre rouge », du « rasoir national » ; on dit d'un aristocrate qu'il va « mettre la tête à la fenêtre nationale, qu'il a passé la tête à la chatière ² ». Eux-mêmes ils ont le style et les plaisanteries de l'emploi. « Demain, à sept heures, écrit Hugues, dressez la sainte guillotine. » « La demoiselle guillotine, écrit Le Carlier, va ici toujours son train » « MM. les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires, écrit Lebon, accaparent la guillotine... Avant-hier, la sœur du ci-devant comte de Béthune a éternué dans le sac. » Carrier avoue hautement « le plaisir qu'il goûte » à voir exécuter des prêtres : « Jamais je n'ai tant ri que lorsque je les voyais faire leurs grimaces en mourant ³. » C'est ici la suprême perversion de la nature humaine, celle d'un Domitien qui, sur le visage de ses condamnés, suit l'effet du supplice, mieux encore celle d'un nègre qui éclate de rire et se tient les côtes à l'aspect d'un homme sur le pal. Et cette joie de contempler les angoisses de la mort sanglante, Carrier se la donne sur des enfants. Malgré les remontrances du tribunal révolutionnaire et les instances du président Phéllippes-Tronjolly ⁴, il signe, le 29 frimaire an II,

1. GUILLON, *Histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, II, 427.431, 453.

2. Camille BOURSIER, *Essai sur la Terreur en Anjou*, 164 (Lettre de Boniface, ex-bénédictin, président du comité révolutionnaire, au représentant Richard, 5 brumaire an II) : « Nous vous envoyons le nommé Henri Verdier, dit de la Sorinière [...] Vous ne serez pas longtemps à voir que c'est un présent que nous faisons à la guillotine. [...] Le Comité vous demande de lui envoyer *sacram sanctam guillotinam*, et le ministre républicain de son culte. [...] Il n'est pas d'heure dans la journée où il ne nous arrive des récipiendaires que nous désirons initier à ses mystères. »

3. BUCHEZ et ROUX, XXXIV, 184, 200 (déposition de Chauv, Monneron et Villemain).

4. *Registre du tribunal révolutionnaire de Nantes*, copie par M. Chevrier... Dartigoeyte à Auch avait guillotiné sans jugement, comme Carrier à Nantes. « Il résulte des pièces ci-dessus visées que, le 27 germinal an II, entre huit et neuf heures du soir, Alexandre Long père fut mis à mort sur la place publique de la commune d'Auch par l'exécuteur des jugements criminels, sans qu'il fût intervenu aucun jugement contre ledit Long. » En beaucoup d'endroits, l'exécution devient pour les Jacobins de la ville un spectacle et une partie de plaisir : par exemple à Arras, sur la place des exécutions, on a installé une galerie pour les spectateurs et une buvette où l'on vend des rafraîchissements, et, pendant le supplice de M. de Montgon, on joue le *Ça ira* sur la grosse caisse. Tel représentant facétieux se donne des répétitions de la pièce,

l'ordre exprès de guillotiner sans jugement vingt-sept personnes, dont sept femmes, parmi elles quatre sœurs, mesdemoiselles de la Métairie, l'une de vingt-huit ans, l'autre de vingt-sept, la troisième de vingt-six, la dernière de dix-sept. Deux jours auparavant, malgré les remontrances du même tribunal et les instances du même président, il a signé l'ordre exprès de guillotiner vingt-quatre artisans et laboureurs, parmi eux deux garçons de quatorze ans et deux autres de treize ans ; il s'est fait conduire « en fiacre » sur la place de l'exécution, et il en a suivi le détail ; il a pu entendre l'un des enfants de treize ans, déjà lié sur la planche, mais trop petit et n'ayant sous le couperet que le sommet de la tête, dire à l'exécuteur : « Me feras-tu beaucoup de mal ? » On devine sur quoi le triangle d'acier est tombé. Carrier a vu cela de ses yeux, et tandis que l'exécuteur, ayant horreur de lui-même, meurt, un peu après, de ce qu'il a fait, Carrier, installant un autre bourreau, recommence et continue .

* * *

PSYCHOLOGIE DE SAINT-JUST

La révolte contre la société semble chez beaucoup de révolutionnaires extrémistes fondée sur la haine de soi ; un pessimisme fondamental traverse les lignes suivantes de Saint-Just (1767-1794 ; député de l'Aisne à la Convention et membre du Comité de salut public) ; son ressort paraît s'appuyer sur une sorte de conscience laïcisée du péché, mais un péché structurel, irrémissible, propre aux limites mêmes de la personne et sur lequel viendrait irrémédiablement se fracasser son fantasme de toute-puissance. L'énergie colossale déployée par les membres du Comité de salut public pour la destruction serait-elle à imputer à un désespoir fondamental et à l'omniprésence d'une mort sanglante que l'on sait inéluctable ? Après l'assassinat de Marat, Robespierre se laisse aller à une éloquente confiance : « Les honneurs du poignard me sont aussi réservés. » On va voir que le ton de l'« archange de la Terreur », du nom qu'on donna à Saint-Just après sa chute, n'est pas moins nihiliste. La seule créature féminine qu'il aime, c'est la Vérité, un

en petit et à domicile : « Lejeune, pour repaître son imagination sanguinaire, avait fait construire une petite guillotine avec laquelle il coupait le cou à toutes les volailles destinées pour sa table... Souvent, au milieu du repas, il se la faisait apporter et en faisait admirer le jeu à tous ses convives » (*Moniteur*, XXIV, 607, séance du 1^{er} juin 1795, lettre du district de Besançon, qui a envoyé, avec sa lettre, la pièce probante) : « Cette guillotine, dit le rapporteur, est déposée au Comité de législation. »

1. Hippolyte TAINE, *Les Origines de la France contemporaine*, 2^e partie *La Révolution, Le Gouvernement révolutionnaire* ; livre III *Les Gouvernants*, chap. II, n° 9, Paris, Hachette, 1904.

peu comme le représentant à l'armée du Rhin Ehrmann que sa dulcinée vient de laisser tomber et qui écrit à la Convention : « À l'amante la plus constante, la plus fidèle de l'univers : à la république française. » Ce pur si scrupuleux sur le chapitre des droits de son unique maîtresse était le même qui envoyait d'un cœur léger les suspects à la guillotine par charretées, et ordonnait l'extermination des populations sur de vastes pans du territoire.

Dieu protecteur de l'innocence et de la vérité, puisque tu m'as conduit parmi quelques pervers, c'était sans doute pour les démasquer !

La politique avait compté beaucoup sur cette idée, que personne n'oserait attaquer des hommes célèbres environnés d'une grande illusion... j'ai laissé derrière moi toutes ces faiblesses ; je n'aime que la vérité dans l'univers, et je l'ai dite...

*Les circonstances ne sont difficiles que pour ceux qui reculent devant le tombeau*¹. Je l'implore, le tombeau, comme un bienfait de la providence, pour n'être plus témoin des forfaits ourdis contre ma patrie et l'humanité.

Certes, c'est quitter peu de chose qu'une vie malheureuse dans laquelle on est condamné à végéter, le complice et le témoin impuissant du crime...

Je méprise la poussière qui me compose et qui vous parle, on pourra la persécuter et faire mourir cette poussière ; mais je défie qu'on m'arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux².

1. Souligné par Saint-Just.

2. Cité par Jean JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, 1901-1908, Paris, 1972, t. VI, p. 491-493.

VII

GUERRE ET RÉVOLUTION

LA GUERRE, PRINCIPE INTÉRIEUR DE VIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Un curieux providentialisme inspire le texte que l'on va lire. Selon l'orateur montagnard que nous allons lire, jamais les grandes conquêtes révolutionnaires n'auraient été possibles sans la guerre étrangère et civile qu'il faut donc se garder de prendre pour une catastrophe : elle a tendu les énergies ; elle a rendu légitime l'extermination de tous les opposants. En bref, elle a rendu un fier service à la République. C'est même dans la guerre que cette dernière semble atteindre au plein épanouissement de ses potentialités : énergie surhumaine, unanimité populaire... Billaud¹ n'est pas loin de penser, et peut-être faut-il lui donner raison, que la guerre constitue l'essence de la Révolution ; c'est elle qui lui donne son mouvement intérieur et qui en garantit le succès. La royauté finissante essayait de se sauver en ramenant la paix ; la guerre l'a fait tomber, accomplissant ainsi le grand changement de la Révolution.

Quand Rome brisa le trône et chassa les Tarquins, Rome pour assurer cette révolution, n'eut que des ennemis extérieurs à combattre et à vaincre. Rome encore à son adolescence trouva même dans cette guerre le principe de sa grandeur. Ce fut la nécessité de se défendre qui, électrisant

1. Jacques Nicolas Billaud-Varenes (1756-1819) ; bon type du révolutionnaire professionnel ; un des principaux maîtres d'œuvre des massacres de Septembre ; la ville de Paris lui en sait gré, puisqu'elle l'élit à la Convention ; plus tard, il est membre du Comité de salut public, et c'est en son nom qu'il prononce le discours ci-dessus.

son énergie et son courage, centupla ses forces, et qui la rendit bientôt un colosse ayant pour piédestal l'univers asservi. Mais vous, fondateurs de la république française, vous en avez jeté les bases sous des auspices bien autrement défavorables. Déjà la royauté ébranlée par la puissance du peuple, quoique fortement appuyée par les ennemis du bonheur public, s'empressait de conjurer l'orage, et avait trouvé le temps, pendant trois années, de faire jouer tous les ressorts qui anéantissent la liberté. L'habitude de croupir depuis tant de siècles dans l'esclavage, les passions qu'elle enfante, les préjugés qu'elle enracine, les vices qu'elle propage, la misère qu'elle aggrave, devinrent dans les mains du despotisme autant de leviers propres à écraser le peuple par le peuple. Il ne manquait plus, pour nous porter les derniers coups, que le fléau d'une guerre sanglante et simultanée avec les puissances de l'Europe et avec nous-mêmes. Aussi, à l'ouverture de votre session, tandis que les Prussiens se répandaient comme un torrent fougueux dans les plaines de la ci-devant Champagne, que Léopold assiégeait Lille et Thionville, Pitt marchandait Toulon et soulevait Lyon et Marseille. Enfin, la superstition, remuant le limon impur des marais de la Vendée, réalisait dans les départements maritimes de l'Ouest la fable de Gédéon. Certes, alors il était indubitable que quelque nouveau César croyait déjà toucher au dénouement en voyant la France déchirer, comme Caton, ses entrailles de ses propres mains. Mais Caton ne fut qu'un simple mortel ; et le peuple, image de la nature, est impérissable comme elle. Comme elle il sort plus ferme, plus puissant, plus majestueux, du sein des tempêtes qui semblaient menacer de confondre l'univers et qui ne sont que des accidents nécessaires pour renouveler parfois ce que les siècles ont usé.

La guerre, qui semblait devoir consommer notre ruine, est pourtant ce qui nous a sauvés. La guerre, en enflammant tous les esprits, en agrandissant tous les cœurs, en inspirant comme passion dominante la gloire de sauver la patrie, a rendu le peuple constamment éveillé sur ses dangers, sans cesse exaspéré contre les forfaits de la monarchie et du fanatisme, toujours aussi ardent pour combattre les despotes jusqu'au dernier qu'inexorable envers les traîtres méditant le massacre de nos armées et l'asservissement de la France. *La guerre de la Vendée*, en ralliant sous ses bannières les hommes les plus corrompus, a servi elle-même à purger la terre de la liberté de ces ramas de brigands ; elle a servi à mettre dans tout son jour l'atrocité du royalisme, la sanguinaire hypocrisie des prêtres ; elle a servi à démasquer ceux-là mêmes qui n'étaient restés sous les drapeaux de la république que pour lui porter des coups plus sûrs ou que pour mieux assouvir leur ambition sous les emblèmes du patriotisme. De là pour le peuple de nouveaux traits de lumière qui, par cette série de cruautés et de trahisons, n'ont laissé partout que des impressions hideuses et révoltantes.

Ils portent donc avec eux un motif de consolation, ces événements qui par leur noirceur ont perpétué et accru la haine de la tyrannie ! Haine naturelle, juste et inséparable de l'amour de la liberté, qui, dans le passage subit de la servitude à la république, c'est-à-dire de la dégradation de l'espèce

humaine à l'élévation la plus sublime de sa dignité, a suppléé les vertus civiles que nous n'avions pas encore, et qui a atténué les résultats perfides de l'immoralité de tant d'êtres pervers.

C'est cette haine profonde de la tyrannie qui, se mêlant par enthousiasme aux combinaisons même des conspirateurs, les a enlacés plusieurs fois dans leurs propres pièges ; c'est elle qui les a enchaînés à son triomphe dans les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 31 mai ; c'est elle qui, soutenant, en dépit de tant d'intrigues, l'opinion publique au plus haut degré, vous a entraînés dans ce tourbillon lumineux, loin du gouffre si souvent entr'ouvert sous vos pas, pour vous placer à une élévation qui met déjà vos ennemis sous vos pieds ...

* * *

LES MOBILES DE LA GUERRE, SELON BRISSOT

*Brissot*² prit la parole devant le club des Jacobins le 30 décembre 1791 pour promouvoir une guerre extérieure qui mettrait fin, croyait-il, aux maux de la Révolution.

Certains arguments demeurent dans le cadre d'une guerre préventive : prévenir l'attaque étrangère. Mais d'autres en font une nécessité vitale à la poursuite de la Révolution. C'est à ce titre-là que Brissot la préconise. Par ailleurs, ce discours contient en germe les massacres de Septembre (« On vous a dit qu'il fallait faire précéder le décret de la guerre d'un décret d'accusation contre les rebelles, et surtout contre les princes. Eh ! Qui en doute ? C'est justice, c'est prudence, c'est nécessité, et je crois que ce parti réunira tous les suffrages »).

Au moment où ce discours est prononcé, Louis XVI est encore nominalement sur le trône ; mais après le 10 Août, les langues se délieront et Brissot pourra proclamer ouvertement le vrai motif de la guerre : elle était le moyen d'abattre définitivement la monarchie.

J'ai démontré que le parti de la guerre conciliait seul tous les rapports, et la dignité de la nation française, et sa sûreté et le maintien de la révolution et le retour de la prospérité publique...

Il est démontré que la constitution se consolidera bien plus promptement si nous pouvons dompter les mécontents qui s'agitent continuellement

1. BILLAUD-VARENNE, *Discours*, au nom du Comité de salut public, 1^{er} floréal an II.

2. Jacques Pierre Brissot de Warville (1754-1793), élu à la Législative en 1791 où il siège à gauche avec les Girondins dont il est le chef de file, puis à la Convention en 1792 ; il est l'un des trente guillotins de la Gironde le 31 octobre 1793.

dans l'intérieur ; que ces mécontents se dissiperont avec beaucoup plus de facilité si nous leur enlevons le seul point d'appui qu'ils ont en dehors de l'empire, cette armée de réfugiés qui encourage leurs manœuvres, avec les chefs de laquelle ils ne cessent de tramer des complots toujours détruits et toujours renaissants...

Il est enfin démontré que s'il est des trahisons à craindre, elles seront bien plus dangereuses au-dedans du royaume qu'au-dehors...

Oui quand les Allemands qui gémissent sous le joug des électeurs verront l'armée française déployer au milieu d'eux le drapeau tricolore ; quand ils la verront protéger au lieu de dévaster leurs propriétés, acheter leurs denrées au lieu de les piller, n'attaquer que ceux qui veulent défendre les rebelles ; quand ils verront dans le camp français non un camp ennemi, mais une ville passagère et paisible, où règnent l'ordre et les lois ; quand ils verront les Français ne s'occuper que de leur bonheur et de leur liberté ; c'est alors que les Allemands les couvriront de bénédictions, au lieu de s'irriter contre eux. C'est alors que se formera entre eux une fraternité douce et solide, puisqu'elle s'appuiera non sur des convenances du moment mais sur des principes éternels qui leur deviendront communs... croyez, croyez, messieurs, que les tyrans qui connaissent les prodigieux effets des sons enchanteurs du cantique « ah ! ça ira ! »... frémissent d'avance à l'idée d'un pareil combat... la vue de la tête de Méduse pétrifiait ; l'air favori de la liberté, la vue de son bonnet, peuvent ébranler une armée à la fois, faire poser les armes à des hommes qui devaient s'égorger... et je m'imagine voir le Français, l'air ouvert, riant, présenter sa main à l'Allemand, le serrer, et tous deux jurer, sur les drapeaux de la liberté, qu'ils sont frères, que les deux nations ne feront plus qu'une seule famille. Quand on contesterait la possibilité de ce prodige, pouvez-vous nier l'influence secrète des communications entre les deux armées ? Autrefois, on aimait le Français : on le bénira aujourd'hui, et il est impossible que les Allemands, ne voyant dans les Français que des amis de tous les hommes, que des libérateurs du genre humain, veuillent se battre longtemps pour l'honneur de leurs tyrans...

Que des peuples accoutumés au « despotisme » puissent s'en affranchir si facilement, et plus encore bénir leurs libérateurs en laissant plus d'un sceptique ; on invoquait le poids de la coutume, le défaut de précédent ; Brissot leur rétorque :

Que nous importe l'existence ou non d'un pareil fait ? Existe-t-il donc dans l'histoire ancienne une libération semblable à la nôtre ? Montrez-nous donc un peuple qui, après douze siècles d'esclavage, a repris sa liberté ? Nous créerons ce qui n'a pas existé... oui, ou nous vaincrons et les nobles, et les prêtres et les électeurs, et alors nous rétablirons notre crédit public et notre prospérité, ou nous serons battus et trahis... et les traîtres seront enfin convaincus, et ils seront punis, et nous pourrions faire disparaître enfin ce qui s'oppose à la grandeur de la nation française. Je l'avouerai,

messieurs, je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis... nous avons besoin de grandes trahisons, notre salut est là ; car il existe encore de fortes doses de poisons dans le sein de la France, et il faut de fortes explosions pour l'expulser ; le corps est bon, il n'y a rien à craindre. Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres, elles seront utiles aux peuples...

Devant ces enfants de la liberté, que paraîtront ces machines armées qui ne doivent leur supériorité qu'à une vaine tactique ; leur courage qu'à la confiance dans cette tactique ? Si notre révolution a changé la diplomatie, elle changera aussi l'art militaire...

Hollandais, Flamands, Liégeois, tous n'attendent que votre explosion pour commencer la leur, pour secouer le joug et avec quelle célérité ce mouvement se communiquera partout !... rappelez-vous ces croisades où l'Europe, s'armant pour quelques superstitions, s'ébranlait à la voix d'un seul homme pour écraser l'hydre. Le moment est arrivé pour une autre croisade, et elle a un objet bien plus noble, bien plus saint. C'est une croisade de liberté universelle. Ici, chaque soldat sera un Pierre L'Hermite, un Bernard et sera plus éloquent qu'eux. Il ne prêchera pas des dogmes mystiques, il prêchera ce que chacun sait, ce que chacun veut, la liberté. Que les rois n'aillent plus se créer la chimère de la propagande, ou plutôt qu'ils la voient enfin là où elle est, où elle est plus redoutable pour eux, dans l'âme de chaque soldat qui dira à son ennemi : frère, je ne viens point t'égorgier, je viens te tirer du joug où tu gémiss ; je viens te montrer le chemin du bonheur. Comme toi, j'étais esclave ; je me suis armé, le tyran a disparu ; me voilà libre, tu peux le devenir, voilà mon bras... non, il n'est au pouvoir d'aucun homme d'arrêter cette révolution. Elle est l'effet de la raison, et la raison parle à chaque homme, elle parle toutes les langues. On y sait partout ce mot sublime : que, pour être libre, un peuple n'a qu'à le vouloir ¹.

* * *

LA GUERRE NÉCESSAIRE POUR ABATTRE LA MONARCHIE

Dans le plan que nous verrons tracé par les conjurés mêmes, la France devait d'abord être inondée de journaux, invitant désormais le peuple à mettre enfin la dernière main à l'œuvre de sa liberté. À force de libelles, de calomnies et de traits odieux répandus sur Louis XVI et sur la Reine, ils devaient leur arracher l'estime et l'affection des Français. Bientôt ils imaginèrent de révolter les Puissances étrangères, pour entraîner Louis XVI dans les horreurs de la guerre avec l'ennemi du dehors, et triompher plus aisément de lui dans l'intérieur. Dès lors on les entend dire

1. Jacques Pierre BRISSOT DE WARVILLE, *Second discours... sur la nécessité de faire la guerre*, prononcé à la société des Jacobins le 30 décembre 1791.

dans leur club, ce que Brissot écrivait ensuite aux généraux de sa révolution : *il faut incendier les quatre coins de l'Europe ; notre salut est là*¹. Par la voie des adeptes et des clubs, répandus dans l'intérieur, ils excitent en même temps des troubles continuels, pour en faire retomber l'odieux sur le Roi et sur la Reine. Dans le sein de l'Assemblée, sous prétexte d'écartier le danger dans lequel tant de séditions semblent mettre la France, sous le nom de *Commission extraordinaire*, ils composent ce Comité secret, dont la faction est appelée celle des *Girondins*. C'est là que Brissot, à la tête de ses élus, et président de la *Commission* prépare et rédige, dans le silence des complots, les décrets consommateurs de la rébellion. Il voudrait lui donner l'apparence d'une révolution toute philosophique, toute sollicitée par un peuple philosophe, lassé de ses Monarques, et ne voulant enfin avoir d'autre Roi que lui-même. Il envoie ses émissaires dans les provinces ; ils reviennent lui apprendre que le peuple français ne se résout point à se passer de Roi. Il sonde l'Assemblée législative elle-même ; la grande majorité se trouve encore disposée comme le peuple. Ce qu'il n'a pas pu faire en sophiste et par conviction, il le fera au moins en tyran, par les piques et les foudres des brigands. Il appelle tous ceux que la Révolution a rassemblés vers le Midi, sous le nom de *Marseillais*. Les Jacobins de l'Occident sont avertis de faire avancer vers Paris leurs brigands de Brest. Dans Paris même, il dévoile ses projets à tous les chefs des Jacobins, *Barbaroux* et *Panis*, *Carra* et *Beaujois*, vicaire intrus de Blois, *De Besse* de la Drôme, *Galissot* de Langres, *Fournier* le Créole, le *général Westermann*, *Kieulin* de Strasbourg, *Santerre* le brasseur, *Antoine* de Metz, *Gorsas* le journaliste, se joignent aux Girondins ; Les conseils se tiennent tantôt chez *Robespierre*, tantôt à l'auberge du *Soleil d'Or*, auprès de la Bastille. Sieyès avec son club des *vingt-deux* et l'arrière-conseil des Jacobins, fournit tous ses moyens, *Marat*, et *Prudhomme*, et *Millin*, et tous les journalistes du parti, ajoutent chaque jour aux calomnies contre Louis et son épouse. *Alexandre* et *Chabot* soufflent la rage aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Philippe d'Orléans les sert tous de son argent et de son parti, parce qu'il espère se servir de tous pour monter sur le Trône, après en avoir précipité Louis XVI, et parce que, s'il ne peut y monter et assouvir son ambition, il veut au moins assouvir sa vengeance.

Tous les conseils sont pris et les brigands sont arrivés ; le tocsin a sonné toute la nuit ; le dix Août paraît. La seconde Assemblée a consommé sa tâche ; Louis XVI est déclaré déchu de tous ses droits à la couronne. Du palais de ses Pères il est passé aux Tours du Temple. C'est là que la troisième Assemblée des législateurs conjurés viendra le prendre pour le conduire à l'échafaud, et remplir les derniers serments des arrière-Loges.

Si l'Historien hésite à voir dans cette marche toute celle de la secte, pour arriver à cette catastrophe du 10 Août, qu'il lise les aveux des adeptes eux-mêmes. Le temps est venu où ils se disputent la gloire des horreurs et de tous les forfaits de cette désastreuse journée. Elle donne à Brissot le

1. Voir *Considérations sur la nature de la Révolution* par M. Mallet du Pan, p. 37.

sceptre des Jacobins ; Robespierre, et Marat, et Danton le lui arrachent, et il veut le reprendre. Il s'adresse à tous ceux de la France pour démontrer ses droits. Son apologie et celle de Louvet, son coadepte, ne sont pas autre chose dans toute leur substance, que l'histoire même de la conspiration que je viens de tracer. S'il faut en citer au moins quelque partie, pour la conviction du lecteur, lisons ces paroles de Brissot, et prêtons-nous à son langage :

« *Les triumvirs Robespierre, et Marat, et Danton, m'ont accusé, dit-il, d'avoir provoqué la guerre ; et sans la guerre la Royauté subsisterait encore ; Et sans la guerre, mille talents, mille vertus ne se seraient pas développés ! Et sans la guerre, la Savoie et tant d'autres pays dont les fers vont tomber, n'auraient pas eu la liberté. – Ils craignaient la guerre faite par un Roi – politiques à vue étroite ! C'est précisément parce que ce Roi parjure devait diriger la guerre, parce qu'il ne pouvait la diriger qu'en traître ; parce que cette trahison seule le menait à sa perte ; c'est par cela seul qu'il fallait vouloir la guerre du Roi. – c'est l'abolition de la Royauté que j'avais en vue en faisant déclarer la guerre. – Les hommes éclairés m'entendirent, le 30 décembre 1791, quand, répondant à Robespierre qui me parlait toujours de trahisons à craindre, je lui disais : “Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons pas trahis ; nous avons besoin de trahisons, notre salut est là” – Les trahisons feront disparaître ce qui s'oppose à la grandeur de la Nation française : la Royauté. »*

En parlant ici de tant de *trahisons* en se glorifiant de celle qu'il ourdisait contre Louis XVI, comme de son grand titre à l'admiration des Jacobins, Brissot se garde bien de mentionner à quel prix il mettait celle qu'il préparait aux traîtres mêmes, si Louis XVI eût été alors assez riche pour l'acheter. Le 9 Août encore, la veille de ce jour où tous ces conjurés devaient se mettre en action, il demandait au Roi *douze millions* pour se désister du complot et *pour en empêcher l'exécution*¹ ; quels êtres que ces sophistes ! Quelles idées ils se font de leurs *mille vertus* ! Faisons-nous violence ; prêtons encore l'oreille à celui-ci ; car enfin c'est dans leur propre apologie que se trouve la véritable histoire de leurs forfaits. Voyons ce même Brissot exalter tous les siens par le temps même qu'il consacre à les méditer, et nous donner ensuite son sens froid au milieu des horreurs, comme un exemple de grandeur qui doit faire oublier en ce jour les atrocités même de ses cannibales. « *On m'accuse, reprend-il, d'avoir présidé la Commission extraordinaire ; et si de bons esprits de cette Commission n'avaient pas préparé, et même longtemps avant le dix Août, les décrets sauveurs de la France, de la suspension du Roi et de la convocation de la Convention, de l'organisation d'un ministère Républicain ; si dans ces décrets, la sagesse des combinaisons n'en avait pas écarté l'idée de la force et de la terreur, si l'on n'avait pas imprimé à ces décrets un caractère de grandeur et de réflexion froide et calme ; la révolution du dix Août n'aurait paru aux yeux de l'Europe qu'une révolution de cannibales. Mais*

1. *Mémoires de M. Bertrand, ministre d'État*, t. III, chap. xxii.

l'Europe crut au salut de la France, en voyant la sagesse présider au sein de ces orages, et subjuguier jusqu'à la soif du carnage. Qu'on calomnie tant qu'on voudra la journée du dix Août ; la valeur des Fédérés, et les décrets réfléchis de l'Assemblée nationale, préparés par la Commission immortaliseront à jamais cette journée¹. »

Continuons à lire, et écoutons encore cet étrange sophiste. Après nous avoir dit comment il a trahi Louis XVI, le voilà qui va nous dire encore comment il a trahi et la Nation et l'Assemblée ; comment ils s'y sont pris, lui et ses adhérents, pour amener le peuple et la majorité de cette Assemblée à des forfaits dont ce peuple et cette majorité ne voulaient pas. « *On m'a reproché mon opinion (du 9 Juillet) sur la déchéance du Roi ; on a reproché à Vergniaud la sienne – J'en atteste tous mes collègues ; j'en atteste ceux qui ont connu l'état de notre Assemblée Législative, de la minorité des patriotes, la corruption de la terreur, l'aversion des exagérés pour le parti de la Cour ; sans doute il fallait quelque courage pour hasarder, au milieu de cette Assemblée l'hypothèse éloquent de Vergniaud sur les crimes du Roi. Il en fallait le lendemain de cette réunion qui avait affaibli le parti des patriotes, pour tracer le tableau vigoureux des crimes du Roi, pour oser proposer de le soumettre en jugement. C'était un blasphème aux yeux de la majorité ; et je le prononçai pourtant. »*

En nous parlant ensuite des Girondins, son principal appui, « *occupés sans cesse, continue Brissot, à réparer leurs fautes, réunis avec d'autres patriotes, éclairés, ils préparaient les esprits à prononcer la suspension du Roi. – ces esprits en étaient bien loin encore ; voilà pourquoi je hasardai le fameux discours sur la déchéance du 26 Juillet ; discours qui parut aux yeux ordinaires un changement d'opinion, et qui, pour les hommes éclairés n'était qu'une manœuvre prudente et nécessaire. – je savais que le côté droit ne désirait rien tant que d'aborder la question sur la déchéance, parce qu'il se croyait sûr du succès, parce que l'opinion n'était pas mûre dans les départements – La défaite des patriotes était inévitable. Il fallait donc louvoyer pour se donner le temps ou d'éclairer l'opinion publique, ou de mûrir l'insurrection ; car la suspension ne pouvait réussir que par l'un ou par l'autre. Tels étaient les motifs qui me dictèrent ce discours du 26 Juillet, qui m'a valu tant d'injures et me fit ranger parmi les royalistes, tandis que le Patriote français² ne cessait de préparer les esprits dans les départements à ces mesures extraordinaires. »*

À travers les réflexions que suggèrent tous ces aveux, que le lecteur pèse un instant sur ces paroles : *Il fallait donc louvoyer pour se donner le temps, ou d'éclairer l'opinion publique, ou de mûrir l'insurrection.* Elles nous manifestent une grande vérité dans la théorie des révolutions. Elles nous disent que ces insurrections qu'on nous donne pour les grands mouvements du peuple, de la majorité de la Nation, ne sont précisément que les grands mouvements des factieux contre la majorité de la Nation ;

1. Lettre de Brissot à tous les républicains de France de la société des Jacobins ; 24 octobre 1792.

2. C'est le journal qu'il écrivait.

que si la Nation eût pensé comme ces factieux, ils n'auraient pas eu besoin de réunir tous leurs brigands pour triompher par les armes et la terreur, d'une Nation qui n'a que son opinion sans armes et prise au dépourvu. On peut nous dire ici que la France avait alors ses Gardes nationaux ; oui, elle les avait ; mais Brissot n'avait garde de les appeler. Il les avait vus accourir des Provinces à la fédération du 14 Juillet et c'étaient là ceux qui s'appelaient vraiment les *Fédérés*. Mais presque tous avaient donné au Roi et à la Reine les marques les moins équivoques d'attachement ; ce n'est pas devant ces Fédérés nationaux qu'on se fût flatté de détrôner Louis XVI. Que sont les conjurés ? Ils appellent tous ces brigands appelés *Marseillais*, non qu'ils fussent Marseillais ou Provençaux, mais parce qu'ils étaient pour la plupart sortis des galères de Marseille. Ils donnent le nom de *Fédérés* à ces galériens, brigands de toutes les contrées ; ils forcent la populace des faubourgs à marcher avec eux ; ils assassinent le Commandant de la Garde nationale, pour la paralyser, et ne laissent agir avec leurs bandits que la partie de ces Gardes gagnée par les chefs de la conspiration. Ils appellent ensuite volonté du peuple, soulèvement de la Nation, ce qu'ils nous démontrent eux-mêmes n'être que leurs complots et le soulèvement de leurs brigands contre la Nation, contre le Roi. C'est ainsi que s'est faite toute la révolution ; toute par des émeutes et des insurrections journalières, c'est-à-dire, d'après la théorie et les aveux des chefs, toute par les moyens de la force et de la terreur, qui mettent sous le joug cette Nation que nul autre moyen n'a pu séduire.

Avec la même évidence, l'Historien pourra trouver toute l'histoire de cette atroce révolution du 10 Août, dans les discours du député Louvet ¹ ; il y verra les mêmes complots et les mêmes artifices décrits avec la même jactance. « *Nous voulions la guerre*, dit, entre autres, ce Louvet, *nous la voulions, nous autres Jacobins, parce qu'à coup sûr la paix tuait la République. Parce qu'entreprise à temps, ses premiers revers inévitables pouvaient du moins se réparer, et devait purger à la fois le Sénat, les Armées et le Trône... Ils appelaient la guerre*, tous les Républicains dignes de l'être. Ils osaient aspirer à l'honneur de tuer la Royauté même, de la tuer à jamais, d'abord en France, et puis dans l'univers. » Puis, en venant au rôle que jouaient ses complices, « *ceux que tu appelles les miens*, dit-il à Robespierre, *c'étaient Roland ; il avait dénoncé Louis XVI à la France entière ; Servan ; il avait partagé l'honorable retraite du Ministre de l'intérieur, il n'était rentré qu'avec lui, et cela pour sauver la France – Péthion ; sa conduite en même temps vigoureuse et sage usait la Royauté ; Brissot ; il écrivait contre la Monarchie ; (Condorcet aussi dans le même temps)* » – Vergniaud, Gensonné et beaucoup d'autres faisaient d'avance le projet de la suspension... ; Barbaroux ; il arrivait pour la journée du 10 avec les Marseillais, et bien vous en a pris qu'ils y fussent. *Moi (Louvet)*,

1. Jean-Baptiste Louvet dit Louvet de Couvray (1760-1797), proche des Girondins à la Législative ; député du Loiret à la Convention ; il avait prononcé en janvier 1792 un discours en faveur de la guerre à la société des Jacobins.

j'écrivais la Sentinelle, et tes éternelles vanteries me forcent à me rappeler quelquefois que ce journal a, plus que le Défenseur de la Constitution¹ contribué à la révolution du dix². »

Ainsi ces conjurés législateurs ont fourni eux-mêmes à l'Histoire toutes les preuves de leurs forfaits et de leurs complots contre la Royauté. Quelle paraisse donc cette République de l'égalité et de la liberté, si longtemps appelée par les sophistes des Lycées et par les adeptes des arrière-Loges ! Louis n'est plus sur le Trône ; que Louis, et que nul des Bourbons, et que nul des mortels ne puisse désormais y prétendre. *La Royauté est abolie*, la France est proclamée *République*. C'est le premier décret des nouveaux conjurés, qui sous le titre de *Convention*, succèdent à leur seconde Assemblée dite Nationale... Pour en sanctionner l'égalité, que tout titre de supériorité, de déférence même et d'honnêteté soit proscrit comme celui de *Roi*, que toute dénomination autre que celle de *Citoyen* soit bannie de la société (9 octobre). Pour que le seul aspect d'un Français qui a pu se montrer fidèle au Roi, ne puisse au moins en rappeler l'idée, que nul des Émigrés ne remette le pied sur le sol de la nouvelle République ; le décret de mort les y attend (10 novembre). La même peine est prononcée contre tout homme, qui osera proposer en France le rétablissement de la Royauté (4 décembre)³.

* * *

LA RÉVOLUTION, UN RÉGIME MILITARISTE

L'armement universel des habitants enthousiastes ou sans propriété, sert à conserver la conquête après l'avoir opérée. La France est une vaste caserne : tous les révolutionnaires sont soldats ou destinés à le devenir. De gré ou de force, pour l'intérêt même de leur sûreté, les mécontents et les opprimés seront obligés de dévouer leurs armes à la défense de leurs tyrans. Une Convention décrétante et des camps : voilà le régime de la république française. Les représentants du peuple ne sont autre chose que les représentants de l'armée ; leur principale fonction est de voler d'une main et de partager de l'autre leurs vols avec leurs soldats. Ainsi en usaît Cartouche ; mais Attila et Mahomet, les beys des Mamelouks et les Cheiks d'Arabes bédouins fondèrent aussi leur autorité sur des procédés analogues.

Tandis que cette foule de gens d'esprit pour qui une révolution est encore une émeute de sédition, attendent comme le paysan d'Horace l'écoulement du ruisseau⁴ ; tandis que les déclamateurs phrasent sur la

1. Journal de Robespierre.

2. Adresse de Luvet à Robespierre.

3. Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 1799, t. V, p. 146-157.

4. *Rusticus expectat dum defluat amnis*.

chute des arts et de l'industrie, peu de gens observent que par sa nature destructive la révolution amène nécessairement la république militaire. Ses fondateurs ne pouvaient mieux s'y prendre qu'en ruinant les travaux de luxe, les manufactures, le commerce maritime et toutes les professions sédentaires. Ils jettent ainsi une population innombrable d'ouvriers désœuvrés parmi ces légions déjà formées de fainéants et fripons, de bandits et d'affamés qu'ils arment alternativement ou de poignards ou de fusils. Supprimer les ateliers, les chantiers, la navigation, la bourse et les métiers, c'est se créer une pépinière d'instruments de crimes au dedans, et de régiments pour le dehors. La guerre extérieure a donc développé ce régime, qui réduit exclusivement vingt millions d'hommes à deux professions, l'agriculture et l'art militaire. Ainsi s'est vérifié cet adage de tribune, tant de fois tourné en dérision, que la richesse et la puissance nationale seraient tout entières dans le fer.

Le moment approche où on ne verra plus en France que des socs et des baïonnettes. Chaque sans-culotte militant aura droit à la distribution des terres et du butin : déjà le fait existe, et bientôt une constitution en forme le légalisera.

Une conséquence immédiate suivra cet établissement : ces sauvages féroces dormiront armés au sein de la paix ; de l'intérieur conquis et ravagé, ils passeront chez leurs voisins, ils les désoleront d'incursions ; leur politique et leur instinct les pousseront sans cesse à subjuguier par leurs armes et par l'opinion. Ainsi, une poignée de bandits formés par Romulus assujettirent les peuples du Latium, se divisèrent les terres conquises et firent respecter leur aigle de bois de la Numidie aux rives de l'Euphrate ¹.

1. Jacques MALLET DU PAN, *Considérations sur la nature de la révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée*, Londres, 1793.

VIII

PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES

L'APOSTASIE TRAÎNÉE À LA BARRE DE LA CONVENTION NATIONALE

Le passage suivant est extrait d'une séance de la Convention nationale de novembre 1793. Il établit comment Hébert et Chaumette ont fait la promotion de la campagne de déchristianisation devant la Convention nationale. Tout dénonce une grossière orchestration :

– on commence par rappeler combien les pillages du mobilier liturgique rapportent au trésor public, de manière à susciter la convoitise des conventionnels ;

– on lit ensuite une lettre d'un prêtre apostat assez obscur pour « chauffer » l'ambiance ;

– enfin, on fait monter à la barre l'évêque constitutionnel de Paris en personne avec ses proches collaborateurs. On imagine ces prélats, terrassés de terreur, qui jouent leur tête sur le moindre faux pas, et qui finissent par faire publiquement leur autocritique. Cette sorte de scène ne nous est pas inconnue : elle rappelle les procès de Moscou en 1936 ou de la révolution culturelle chinoise où l'on voyait des cadres du parti communiste soviétique ou chinois confesser leur appartenance passée à la contre-révolution bourgeoise et antiproletarienne. La comparution de l'accusé est alors soigneusement préparée par des séances de torture physique ou mentale, de manière à lui extorquer les propos que l'on désire entendre. Gobel fut exécuté à son tour le 13 avril 1794 (Vendredi saint).

Séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

On admet à la barre une députation de l'armée révolutionnaire
Des caisses remplies d'or et d'argent entrent avec elle.

L'orateur de la députation :

Liberté, égalité, fraternité. Citoyens représentants, satisfaits de leur conduite, de vrais républicains se présentent dans le sanctuaire des lois pour vous apporter le fruit de leurs recherches et de leurs efforts. Arrivés à Beauvais, chacun pour y exercer sa mission respective, Manuel et Girard se sont aperçus que le modérantisme y faisait encore des menées sourdes, mais actives. Aussitôt, nous avons voulu substituer le républicanisme au monstre de l'aristocratie. Ce qui a rendu nos opérations plus faciles, c'est la présence successive des députés montagnards, André Dumont et Levasseur. Aidés de leur énergie, nous sommes parvenus à faire des habitants de Beauvais de bons républicains. Mais pour opérer un si grand bien, nous ne vous dissimulons pas que des actes de rigueur ont été et sont encore nécessaires. Déjà un des conspirateurs arrêtés par mes soins a été frappé du glaive de la loi ; d'autres vont subir la même peine. Un autre obstacle que nous avons rencontré, c'est l'égoïsme, mais il n'a pu résister à l'impulsion que nous avons donnée. Nous venons déposer sur l'autel de la patrie les amas corrupteurs que faisait l'aristocratie du commerce. C'est dans des caves que nous avons trouvé l'or et l'argent que nous apportons : 17 208 livres en or, tant en doubles louis qu'en quadruples ; 45 559 livres, 4 sous en argent ; 18 vieilles médailles en or ; 124 marcs d'argent ; 20 croix qui servaient à décorer les ci-devant chevaliers du poignard. (on applaudit). Si la cavalerie révolutionnaire, dont le zèle nous a parfaitement secondés, eût fait un plus long séjour à Beauvais, nos recherches eussent été plus fructueuses encore. Mais vos ordres les ont appelés ailleurs. Nous sommes accompagnés d'un membre du comité de surveillance de Beauvais et de quatre officiers de la cavalerie révolutionnaire, dont le patriotisme veille avec activité pour le bien de la république. Nous demandons à être entendus au Comité de salut public pour lui donner de plus amples détails sur nos opérations (on applaudit).

Un secrétaire fait lecture de la lettre suivante.

Boissise-la Bertrand, chef-lieu de canton, district de Melun, département de Seine-et-Marne, le 14 brumaire, l'an 2 de la république française une et indivisible

Citoyens représentants, je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire charlatan. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que moi-même, j'avais été trompé ; maintenant que je suis décrassé, je vous avoue que je ne voudrais pas être charlatan de mauvaise foi ; cependant, la misère pourrait m'y contraindre, car je n'ai absolument que les 1200 livres de ma cure pour vivre. D'ailleurs, je ne fais guère que ce qu'on m'a forcé d'apprendre, des orémus. Je vous fais donc cette lettre pour vous prier d'assurer une pension suffisante aux évêques, curés et vicaires sans fortune et sans moyens de subsister, et cependant assez honnêtes gens pour ne plus tromper le peuple, auquel il est temps enfin d'apprendre qu'il n'y a

de religion vraie que la religion naturelle, et que tous ces rêves, toutes ces mômeries, toutes les pratiques qu'on décore du nom de religion, ne sont que des contes de Barbe-Bleue.

Plus de prêtres, nous y parviendrons avec le temps ; pour le hâter, il me semble qu'il serait bon d'assurer le nécessaire à ceux qui veulent rendre justice à la vérité, et qui sont disposés à descendre d'un rang auquel l'ignorance, l'erreur et la superstition seules ont pu les faire monter. Plus de prêtres, cela ne veut pas dire plus de religion. « Sois juste, sois bienfaisant, aime tes semblables et tu as de la religion. » Parce qu'ayant toutes les vertus qui peuvent te rendre heureux en te rendant utile à tes frères, tu as tout ce qu'il faut pour plaire à la divinité.

Si je ne pouvais que prêcher cette morale, à la bonne heure, mais mes paroissiens veulent que je parle de neuvaines, de cent mille dieux. Ce n'est pas plus mon goût que le vôtre, je vous prie donc de me retirer en m'assurant une pension. (on applaudit).

Signé Parens, curé de Boissise-la Bertrand

Sergent : je demande l'ordre du jour sur cette lettre ; un prêtre qui dit qu'il était hier dans l'erreur de bonne foi et qui dit qu'il est détrompé aujourd'hui ne peut parler sincèrement.

Léonard-Bourdon : j'observe en préopinant que l'erreur dans laquelle ont été les prêtres, était chez la plupart un effet des préjugés de l'enfance. Aujourd'hui ils ouvrent les yeux, c'est l'effet de l'opinion publique fortement prononcée. Je demande que le traitement qu'a le curé lui soit conservé comme pension.

Thuriot : je me réjouis de voir chaque jour la raison et la philosophie venir briser sur l'autel de la patrie les hochets de la superstition, mais cet hommage rendu à la vérité ne doit pas nuire à l'intérêt national. Applaudissons à l'homme qui abjure l'erreur, aimons à croire que bientôt on ne verra plus dans les lieux publics que des citoyens prêchant la morale de la raison. Je demande le renvoi de cette lettre au Comité des finances.

Le renvoi est décrété.

Le président : j'annonce à la Convention que les autorités constituées du département et de la commune de Paris accompagnent à la barre l'évêque Gobel ¹, ses vicaires et plusieurs curés de Paris, et qu'ils demandent à être entendus.

Momoro, orateur : citoyens législateurs, le département de Paris, la municipalité, des membres des sociétés populaires et quelques adminis-

1. Jean-Baptiste-Joseph Gobel (1727-1794), évêque *in partibus* de Lydda, élu évêque constitutionnel de Paris le 13 mars 1791. Noter qu'après ces événements, Robespierre fit arrêter Gobel sous prétexte d'entente secrète avec les hébertistes pour répandre l'athéisme – probablement les chrétiens étaient-ils pour Robespierre des athées, comme ils l'étaient pour les empereurs de Rome. Le dernier cri de Gobel sur l'échafaud fut « vive Jésus-Christ » ; c'est donc à la peur, et non à l'apostasie, qu'il faut attribuer son renoncement public au ministère sacerdotal.

trateurs de la Nièvre, qui ont demandé à se réunir à nous, viennent accompagner dans le sein de la Convention des citoyens qui demandent à se régénérer et à redevenir hommes. Vous voyez devant vous l'évêque de Paris, ses grands vicaires et quelques autres prêtres dont la liste vous sera remise. Conduits par la raison, ils viennent se dépouiller du caractère que leur avait donné la superstition. Ce grand exemple sera imité par leurs collègues. C'est ainsi que les fauteurs du despotisme concourent à sa destruction, c'est ainsi que bientôt la République française n'aura d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de l'éternelle vérité, culte qui sera bientôt universel, grâce à vos immortels travaux (vifs applaudissements).

Gobel : je prie les représentants du peuple d'entendre ma déclaration.

Né plébéien, j'eus de bonne heure l'amour de la liberté et de l'égalité. Appelé par mes concitoyens à l'Assemblée constituante, je n'attendis pas que la déclaration des droits de l'homme fût publiée pour reconnaître la souveraineté du peuple. J'eus plus d'une occasion de manifester ce principe qui a été depuis la règle constante de ma conduite. La volonté du peuple fut ma première loi, la soumission à sa volonté, mon premier devoir. Cette volonté m'a élevé au siège épiscopal de Paris. Ma conscience me dit qu'en obéissant au peuple, je ne l'ai pas trompé.

J'ai profité de l'influence que me donnait ma place sur le peuple pour augmenter son amour pour la liberté et l'égalité. Mais aujourd'hui que la fin de la révolution approche ; aujourd'hui que la liberté marche à grands pas, que tous les sentiments se trouvent réunis aujourd'hui ; qu'il ne doit y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique. Mes vicaires font la même déclaration. Nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! *vive la république !* (ces cris sont répétés unanimement par les membres de l'Assemblée et ses spectateurs, au milieu des plus vifs applaudissements).

Chaumette : le jour où la raison reprend son empire mérite une place dans les brillantes époques de la révolution française. Je fais en ce moment la pétition que la Convention charge son comité d'instruction publique de donner, dans le nouveau calendrier, une place au jour de la raison (on applaudit).

Le curé de Vaugirard : revenu des préjugés que le fanatisme avait mis dans mon cœur et dans mon esprit, je dépose mes lettres de prêtrise (on applaudit).

Le président : citoyens, l'exemple que vous venez de donner est l'effet des efforts de la philosophie pour éclairer les humains. Il était réservé à la commune de Paris de venir la première annoncer le triomphe de la raison. Citoyens, qui venez de sacrifier sur l'autel de la patrie ces hochets de la superstition, vous êtes dignes de la république. Citoyens, qui venez d'abjurer l'erreur, vous ne voulez prêcher désormais que la pratique des vertus sociales et morales, c'est le culte que l'Être Suprême trouve agréable ; vous êtes dignes de lui (vifs applaudissements).

(Les citoyens qui sont à la barre sont admis aux honneurs de la séance au milieu des cris de *vive la république !* ils se confondent avec les membres de la Convention qui les accueillent avec transport. on présente le bonnet rouge à Gobel, il le met sur sa tête. [les applaudissements recommencent et se prolongent])

Un grand nombre de membres : l'accolade à l'évêque de Paris !

Le président : d'après l'abjuration qui vient d'être faite, l'évêque de Paris est un être de raison. Mais je vais embrasser Gobel. (on applaudit).

(Le président donne l'accolade fraternelle à Gobel ; les applaudissements redoublent ; plusieurs prêtres, membres de la Convention, se précipitent à la tribune)

Coupé, de l'Oise : le spectacle qui vient de se passer sous mes yeux me rappelle que j'ai été curé de campagne. J'ai rempli ces fonctions, que j'ai abandonnées depuis longtemps en philosophe. Aujourd'hui je renonce à la pension que la Nation avait promise aux prêtres qui avaient vieilli dans le ministère.

Lindet¹, évêque : que ceux qui ont fait la profession de prêtres renoncent au charlatanisme, c'est à la voix de la raison qu'ils obéissent. Je n'ai jamais été charlatan, personne ne m'en accusera ; je n'ai accepté la fonction d'évêque que parce que nous étions dans des temps difficiles et parce que j'ai cru par là concourir à sauver la patrie ; j'ai constamment prêché la pure morale ; je ne me suis servi de la confiance dont je jouissais que pour combattre les royalistes et les fanatiques. J'ai vu avec plaisir que j'avais évité toute commotion dans un département longtemps travaillé par les ennemis de la république. Vous savez tous qu'une seule ville a été égarée par les déclamations éloquentes d'un homme justement proscrit. J'attendais le moment favorable d'abdiquer solennellement mes fonctions sans danger pour la patrie. Ce moment est arrivé, et j'abdique. (on applaudit). Mes sentiments ne peuvent être équivoques : toute la France sait que j'ai été le premier à me donner une épouse.

Villers : curé dans une campagne pendant douze ans, je me suis appliqué à rendre mes paroissiens heureux. Je ne leur ai enseigné que la vérité. Je leur ai fait aimer la révolution par mes actions et par mes discours. Je déclare que j'aime ma patrie, et que je l'aimerai toujours ; je renonce à la place où l'on pourrait me soupçonner d'enseigner l'erreur. Je renonce à ma qualité de prêtre. Je ne puis déposer sur mon bureau les lettres de prêtrise, les brigands de la Vendée les ont brûlées avec mes propriétés (applaudissements).

1. Robert-Thomas Lindet (1743-1823), à ne pas confondre avec son frère Jean-Baptiste Robert (1746-1825), lui aussi conventionnel. Évêque constitutionnel d'Évreux, il se maria dès novembre 1792 et vota la mort du roi. Il ne voulut pas d'obsèques religieuses.

*Julien de Toulouse*¹ : citoyens, je n'eus jamais d'autre ambition que de voir régner sur la terre la raison et la philosophie. Je m'attachai toujours comme homme et comme ministre d'un culte longtemps proscrit, à resserrer entre les hommes les liens de la fraternité, et à les porter à ne faire tous qu'une même famille. J'ai prêché hautement les maximes de la tolérance, et je m'honore de l'avoir fait avec tant de zèle. Les prêtres catholiques du département de la Haute-Garonne, d'où j'ai été député à la Convention, ceux du département de l'Hérault

Moniteur du 20 brumaire an II (30 novembre 1793)

* * *

INSTRUCTION OFFICIELLE INCITANT À LA PROPAGANDE ANTIRELIGIEUSE

Aux sociétés populaires

Des troubles religieux ont éclaté ; c'est à vous à en atténuer les effets, à vous, sociétés populaires, qui êtes les foyers où l'opinion se forge, s'agrandit et s'épure.

Vous avez tout fait pour la patrie, elle attend tout de vous. Elle vous appelle à être en quelque sorte les professeurs d'une nouvelle instruction. L'instruction forme l'opinion. C'est le flambeau de l'opinion qui a brûlé le masque des conspirateurs, c'est le flambeau de l'opinion qui éclairera les hommes faibles, égarés ou séduits, et qui les a garantis des pièges semés sous leurs pas.

Que le glaive de la justice venge l'humanité des malheurs que ces hommes pervers attirent sur elle, et des maux plus grands encore qu'ils voudraient lui préparer.

Mais en même temps, ramenons à la vérité, par le langage de la raison, cette multitude qui n'est livrée qu'aux erreurs et aux suggestions de l'intrigue que parce qu'elle manque de lumière.

Plus les convulsions du fanatisme expirant sont violentes, plus nous avons de ménagements à garder.

Ne lui redonnons pas des armes, en substituant la violence à l'instruction.

Pénétrez-vous bien de cette vérité, qu'on ne commande point aux consciences.

Il est des superstitieux de bonne foi, parce qu'il existe des esprits faibles, parce que dans le passage rapide de la superstition à la vérité, ce sont ceux qui ont médité et franchi tous les préjugés qui les premiers se trouvent au niveau. Le surplus, resté en arrière, exige des encouragements pour avancer à son tour. L'effrayer, c'est vouloir qu'il rétrograde, ce sont des malades qu'il faut préparer à la guérison, en les rassurant, et qu'on rendrait frénétiques par une cure forcée.

1. Pasteur protestant.

Sociétés populaires, voulez-vous anéantir le fanatisme, opposer aux miracles de la légende, les prodiges de la liberté ; aux victimes de l'aveuglement, les martyrs de la raison ; aux mômeries du cagotisme, la conduite sublime des Marat, des Pelletier, des Châlier ; aux mascarades églisières, la pompe de nos fêtes nationales ; aux chants lugubres des prêtres, les hymnes de la liberté ; aux orémus insignifiants, l'amour du travail, les belles actions et les actes de bienfaisance.

Jusqu'à ce jour, tout culte fut une erreur inventée par l'ambition de quelques imposteurs, et consacré par le penchant inné de se rapprocher, de se réunir, pour demander au ciel, par des vœux unanimes, et nos besoins, et des secours surnaturels dans les grandes calamités publiques.

On est de telle ou telle sorte de secte religieuse par habitude.

L'instruction fait tout, et la main de nos pères

Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères

Que l'exemple et le temps nous viennent retracer

Et que peut-être en nous Dieu seul peut effacer

Tant il est vrai que, sans une impulsion véhémence, on ne rappelle pas l'esprit et le cœur à la vérité, une fois qu'elle a été exilée de l'univers.

La vérité est pourtant l'âme de la nature, elle est l'essence des plus belles productions humaines.

Mais l'homme, créé pour les grands objets, se trouve naturellement porté à l'enthousiasme ; voilà la source de tant d'erreurs.

Avant qu'il apprît à distinguer ses vrais sentiments, des fourbes adroits et méchants s'étaient emparés sans peine de tout le développement de son cœur. Ils l'ont électrisé par l'exagération, ils l'ont enchaîné par des prestiges ; ils l'ont comprimé par la terreur. De là cette difficulté pour effacer des préjugés si profondément enracinés dans sa conscience. De là les efforts nécessaires pour le ramener à sa primitive destination. Quand la nature est pour nous, si la tâche devient pénible, ayez de la constance, et le succès est assuré.

Avec l'énergie de la liberté, avec la didactique de la philosophie, hâtons le triomphe de la raison.

Faisons tourner à son avantage cet enthousiasme qui a servi à l'anéantir. Cette révolution dans les idées a déjà fait des progrès inespérés. Dès que la vérité a fait les premiers pas, sa marche est rapide, et rien alors ne peut lui résister.

C'est donc à nous à profiter de ce moment propice.

N'oublions pas que l'occasion se présente rarement. Après des milliers de siècles, les fastes de tous les peuples n'offrent encore que celle qui se réalise aujourd'hui.

Fondateurs de la liberté et de l'égalité, il manque encore une palme à votre victoire ; vous avez abattu le despotisme, terrassez le colosse de l'aveugle superstition ; c'est le premier athlète du royalisme.

La superstition, en rendant les hommes stupides, faibles et crédules, leur fait perdre tout sentiment de leur dignité ; aussi la théocratie et la servitude marchent-elles toujours ensemble.

Nos fers sont brisés, achevez ce grand œuvre, en profitant de la bonne disposition des esprits.

Que vos orateurs tonnent contre le mensonge, contre l'hypocrisie, contre l'immoralité.

Que du lieu de vos assemblées jaillisse la lumière ; donnez à l'opinion sa vraie direction.

Jetez l'épouvante dans l'âme des fanatiseurs ; versez le baume dans l'âme des fanatisés.

Surtout, dans vos discussions, attachez-vous moins aux individus qu'aux principes. Les fourbes astucieux aiment quelquefois qu'on les attaque, et provoquent de pareilles luttes ; avec de l'éloquence et de l'adresse, ils en tirent parti, pour avoir l'air de se débattre contre la persécution. La chaleur des débats entraîne celle des personnalités, des récriminations et des injures. Cette discussion devient toujours impolitique, ne fût-ce qu'en fixant les regards du public sur des hommes qu'il faudrait faire rentrer dans l'oubli. D'ailleurs, par des mouvements oratoires, l'imposteur adroit finit trop souvent par obtenir des applaudissements, et par inspirer quelque confiance.

Mais quand la délibération porte sur la démonstration de l'erreur en elle-même, et que la conviction est généralement sentie, on met à nu toutes les impostures, on comprime jusqu'à l'audace ; nul n'ose élever la voix, ou s'il se prononce, il se trahit lui-même.

Portez donc l'évidence dans tous les esprits, éclairez, achevez, persuadez ; ne développez point d'autre pouvoir que celui de l'instruction ; le raisonnement est l'arme la plus forte de l'homme de bien. Vous en avez fait l'essai, continuez de vous en servir au profit de l'humanité. Extirpez tous les ferments de discorde, effacez toutes les traces de l'aveuglement, et bientôt les tempêtes et les nuages du fanatisme disparaîtront devant le soleil de la raison¹.

* * *

LES PREMIERS DÉCRETS ANTIRELIGIEUX

Commencer par ôter à l'Église ses *Corps Religieux* et priver le reste de ses Ministres de leur subsistance, sous prétexte des *besoins de l'État* ; *miner sourdement l'édifice*, employer enfin *la force majeure*², appeler les

1. *Les Actes du gouvernement révolutionnaire, 23 août 1793-27 juillet 1794*, recueil de documents réunis par Augustin Cochin, publiés pour la Société de l'histoire de France (série postérieure à 1789) par Michel de Bouiard ; t. II, Paris, Honoré Champion, 1934, n° 447, p. 252-256.

2. Récapitulatif des mesures anticatholiques de la Constituante et de la Législative : interdiction des vœux de religion, Constitution civile du clergé et suppression de leur traitement aux prêtres qui la refusent, enfin, mesures violentes de coercition.

Hercules et les *Bellérophons* ¹... : tels étaient les moyens combinés entre les sophistes pour renverser tous les Autels du Christianisme. Substituer à ces Autels de Jésus-Christ le culte de leur grand architecte de l'univers, à l'Évangile la *lumière* des Loges, au Dieu de la Révélation le Dieu de leur prétendue *raison* : tels étaient les mystères les plus modérés des arrière-Loges maçonniques.

Imaginer, substituer encore au Christianisme de nouvelles religions, et les donner au peuple en attendant qu'il s'accoutume à se passer de toutes ; au nom même de l'égalité et de la liberté, se rendre *puissants et formidables*, lier ensuite les *mains*, *subjuguer*, *étouffer* tout ce qui pourrait s'opposer encore à l'empire de l'impiété et de l'athéisme : tels sont les vœux et les complots de l'*Epopée*, du *Régent*, du *Mage* ² *Illuminés*. Nous avons vu leur code, nous avons entendu leurs serments ; dans tous ces vœux et ces complots de tant de sectes conspiratrices, quel est celui dont la Révolution n'ait pas rempli l'objet ?

Les vœux de Religion d'abord suspendus, et bientôt abolis ; le Clergé dépouillé de sa propriété ; tous les fonds de l'Église convertis en assignats pour payer les traitants ; tous les vases sacrés profanés et pillés ; tout l'or et tout l'argent des Temples, jusqu'à l'airain sonnante qui servait à convoquer le peuple au Service divin, convertis en lingots pour payer les spoliateurs mêmes ; ce n'est encore là que les premiers essais de cette guerre que la Révolution vient faire à l'Église Chrétienne. Il reste encore à cette Église sa foi, son vrai trésor ; et Mirabeau a prononcé que c'est là le trésor qu'il faut lui enlever : que si la France n'est pas *décatholicisée*, la Révolution n'est pas consolidée. À cette décision succèdent les décrets d'une *constitution* qu'il appelle *civile*, et dont il fait le code du Clergé, c'est la constitution du schisme et de l'apostasie. C'est la première Religion inventée pour accoutumer le peuple à ne plus en avoir. Fondée sur les principes mêmes de l'égalité et de la liberté révolutionnaires, elle constitue le peuple souverain dans le Sanctuaire, comme il s'est constitué souverain auprès du Trône ; elle donne à ce peuple souverain les droits que l'Évangile réserve à ses Pasteurs. C'est la religion de Camus, de l'apostat d'Ypres et du schisme d'Utrecht, depuis longtemps frappé de l'anathème. Malgré tous les dehors dont elle s'enveloppe, les Évêques français et les pasteurs du second ordre ont démêlé la ruse et l'artifice ; ils ont offert leur tête et refusé le serment de l'apostasie ; bientôt tous ces Pasteurs fidèles chassés de leurs Églises, de leurs sièges, abreuvés, rassasiés de calomnies, d'outrages, éprouvent tout l'effet de ces promesses des Comités législateurs : *osez tout contre le Clergé vous serez soutenus*. Déjà le culte national n'est plus que celui du parjure et de l'intrusion ; tout vrai Prêtre de Jésus-Christ est banni de son Temple ; ceux de Nîmes et d'Avignon sont déjà massacrés ; et celui qui jura *d'écraser* Jésus-Christ, et celui qui osa ne voir dans l'Évangile de Jésus-Christ que l'Évangile

1. Héros de la mythologie grecque, auteurs d'exploits prodigieux qui dépassent la nature humaine. Appeler les *Hercules* et les *Bellérophons*, c'est donc mettre en branle des forces universelles, sans être capable de les maîtriser.

2. Figures diverses de l'initiation dans le monde de l'ésotérisme.

des esclaves, et celui qui ouvrit la Révolution par l'avis d'ôter à la France la Religion de Jésus-Christ, jouissent des triomphes de l'apothéose ! Et le plus magnifique des Temples ¹ que la France eût élevés à Jésus-Christ, n'est plus que la mosquée de Voltaire, de Jean-Jacques, de Mirabeau, le Panthéon des Dieux que la France s'est faits des coryphées de son impiété ².

* * *

INTERPRÉTATION DE LA LIBERTÉ DE CULTE GARANTIE
PAR LA CONSTITUTION

La Constitution de 1793 garantissait la liberté de culte. Les interprétations qu'on en donnait pouvaient réduire cette assurance bien démocratique à une coquille vide. Voici la signification de la liberté inviolable du culte selon un conventionnel :

Lequinio aux Vendéens

« Tous les cultes sont libres. Le premier des droits de l'homme est de penser librement en tâchant de rendre hommage au dieu que son imagination lui peint. N'est pas libre celui dont l'esprit est tourmenté par les discours d'un autre. Nul n'a le droit de prêcher des absurdités et celui qui le fait devient réfractaire à la loi qui consacre la liberté des cultes puisqu'il veut, par la magie de son éloquence, forcer les autres à pratiquer le sien. Tout homme qui s'avise de prêcher quelque maxime religieuse que ce soit viole la Constitution républicaine. Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou d'écrire pour favoriser un culte ou une opinion religieuse, quelle qu'elle puisse être, sous peine d'être arrêté à l'instant comme ennemi de la constitution républicaine et livré au tribunal révolutionnaire ³. »

* * *

ENJEU IDÉOLOGIQUE DU NOUVEAU CALENDRIER

Les hébertistes ⁴ ne pouvaient pas beaucoup scandaliser une assemblée qui avait décidé d'abolir l'ère chrétienne, et de faire commencer l'ordre

1. Le Panthéon, ci-devant église Sainte-Geneviève.

2. Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. V, p. 129-132.

3. Edmond DE PRESSENSÉ, *L'Église et la Révolution*, Paris, 1889, p. 34.

4. Au sein de la Montagne, faction de Jacques Hébert. Robespierre les a flétris sous le nom d'*Exagérés*, à cause de leur démesure dans l'imposition des mesures

des temps nouveaux à la fondation de la République en effaçant le nom de Jésus-Christ. Rien ne prouve mieux que cette tentative que la Révolution se posait décidément en religion nouvelle. Le nouveau calendrier, ... voté le 5 août 1793, fixait le commencement de l'année au 22 septembre, jour qui marquait l'équinoxe d'automne. La division par décades était substituée à la semaine ordinaire. On donnait aux mois des désignations philosophiques en les appelant : Justice, Égalité, etc. Deux mois faisaient exception : c'était le mois de juin, qui s'appelait le *Serment du jeu de paume* ; juillet était voué au souvenir de la prise de la Bastille. Ces désignations des mois furent changées dans la séance du 3 novembre sur un rapport de Fabre d'Églantine, qui fit adopter à l'Assemblée une nomenclature moins abstraite destinée à rappeler la suite des saisons. De là les noms poétiques de vendémiaire, nivôse, germinal, thermidor. La pensée qui avait inspiré cette innovation si hardie se dégagea avec une grande précision des paroles de Fabre d'Églantine : « Une longue habitude, dit-il en commençant, a rempli la mémoire d'un peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps vénérées et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison et au prestige sacerdotal la vérité de la nature. » L'orateur avouait ouvertement qu'il voulait ruiner l'influence des prêtres qui avaient trouvé un sûr moyen d'agir sur l'imagination du peuple en rattachant leurs principales fêtes à la succession des saisons. S'agissait-il de la fête des morts, « ce n'était pas sur un théâtre riant de fraîcheur et de gaieté qu'ils jouaient leur farce, c'est lorsque le départ des beaux jours, un ciel triste et grisâtre remplissait notre âme de tristesse. C'est à cette époque que, profitant des adieux de la nature, ils s'emparaient de nous pour nous promener à travers leurs fêtes multipliées sur tout ce que leur impudence avait imaginé de mystique pour les prédestinés – c'est-à-dire les imbéciles – et de terrible pour le pécheur – c'est-à-dire le clairvoyant. Au contraire, ils célébraient la Fête-Dieu dans les jours les plus beaux et les plus effervescents de l'année, et les Rogations destinées à la bénédiction des campagnes au mois de mai, au moment où le soleil naissant n'a point encore absorbé la rosée et la fraîcheur de l'aurore. » Fabre d'Églantine opposait à ce calendrier religieux son calendrier agricole destiné à frapper également l'imagination du peuple, mais en sens contraire, par de grandes images. L'année devait se terminer par cinq grandes fêtes, désignées sous le nom expressif de *sans-culottides*, qui occuperaient les jours supplémentaires débordant la division décimale. C'étaient les fêtes de l'intelligence, du génie, du travail, des actions, des récompenses, et enfin la fête de l'opinion, espèce de saturnales où la raillerie contre les magistrats aurait libre cours. Ce devait être pour les puissants le jugement dernier de l'année exécuté par le ridicule. Les propositions de Fabre d'Églantine furent votées d'enthousiasme avec leurs considérants impies. La Convention se posait bien décidément comme le concile de la Philosophie, décrétant les croyances

d'autorité et s'arrêtant devant les consciences aussi peu que les conciles de l'ancienne Église. Changer ainsi les coutumes religieuses d'un peuple, c'était inaugurer le plus insupportable des despotismes, confondre absolument le spirituel et le temporel, et instituer ce qu'on peut appeler l'islamisme de l'impiété. La Convention ressuscitait à sa manière la théocratie dans ce qu'elle a de plus intolérant, et elle se tenait pour libérale, parce qu'elle lui avait tout emprunté, excepté Dieu, dont elle ne voulait plus¹.

1. Edmond DE PRESSENSÉ, *L'Église et la Révolution*, Paris, 1889, p. 317-319.

IX

LES ARTS ET L'ÉDUCATION

CONSTAT ACCABLANT DE L'ÉTAT DES ARTS EN FRANCE,
FAIT PAR MARIE-JOSEPH CHÉNIER LUI-MÊME

Le conventionnel Chénier figurait parmi les idéologues de la Montagne ; largement mis à contribution pour l'organisation des fêtes révolutionnaires, pour lesquelles il avait taillé quelques vers de mirliton, il fait partie des vainqueurs de Thermidor. Son zèle pour la Révolution ne lui ferme pas pour autant les yeux sur l'état lamentable des arts dans sa patrie ¹. Chénier atteint à une sorte de comique un peu grinçant lorsqu'il exalte dans des artistes de troisième rang les futurs phénix de l'art révolutionnaire, afin que le mauvais goût puisse triompher jusqu'au bout. Ce discours date du 28 septembre 1794.

Rapport fait à la Convention nationale, au nom du Comité d'instruction publique, sur la fête décrétée pour le 10 vendémiaire, par Marie-Joseph Chénier, député par le département de Seine-et-Oise, le 7 vendémiaire, l'an 3^e de la République une et indivisible.

Citoyens représentants, quand l'instruction publique peut espérer de renaître, au moment où la Convention nationale se prononce fortement en

1. À propos de l'état lamentable non plus des arts, mais de l'instruction publique, voir le rapport de Henri Grégoire du 31 août 1794, *Sur les destructions opérées par le vandalisme*, à la page 24 : « L'éducation nationale n'offre plus que des décombres ; il vous reste vingt collèges agonisants ; sur près de six cents districts, soixante-sept seulement ont quelques écoles primaires, et de ce nombre, seize seulement présentent un état qu'il faut bien appeler satisfaisant, faute de mieux. Cette lacune de six années a presque fait écrouler les mœurs et la science. »

faveur des arts, froissés longtemps par des amours-propres tyranniques ¹, en faveur des sciences persécutées et avilies par l'ignorance dominatrice, il est nécessaire, il est instant d'imprimer aux fêtes nationales un caractère solennel et d'en écarter sans retour les détails minutieux, les images stériles, également indignes du génie du peuple, et des talents qu'il rallie autour du char de la liberté. C'est là votre vœu, représentants, et votre Comité d'instruction publique est animé du même désir. Mais, chargé par vous de faire célébrer le 10 vendémiaire une fête relative aux victoires rapides de nos armées, et à l'entière évacuation du territoire républicain, il doit vous rendre un compte fidèle des entraves qu'il rencontre dans sa marche. Vous sentirez comme lui, sans doute, qu'il est indispensable d'établir promptement dans cette partie des moyens d'exécution vastes, mais simples, et dont le développement facile réponde à la majesté du peuple souverain.

Le Comité d'instruction publique a été péniblement affecté, en comparant la grandeur des événements qu'il s'agit de retracer dans vos fêtes nationales, et la faiblesse, pour ne pas dire la nullité, des ressources créées jusqu'ici pour leur célébration. Il a vu, d'un côté, nos guerriers victorieux au centre de la République et sur tous les points de la frontière ; le télégraphe devenant chaque jour un signal de triomphe, chaque jour annonçant à la Convention un nouveau succès des armées, et au même instant reportant aux armées un nouveau témoignage de la reconnaissance nationale : et, au milieu de tant de prodiges, il a vu, d'un autre côté, des arts paralysés, des talents rebutés par un long dédain ; nuls monuments durables et forts comme la liberté, mais des matériaux sans cohérence ; des esquisses sans dignité, des inscriptions où la raison et la langue française sont également dégradées, un despotisme capricieux et puéril enchaînant la pensée des artistes, des plans bizarres sans originalité, durs sans énergie, fastueux sans véritable richesse, monotones sans unité ; des fêtes, en un mot, colossales dans leur objet, petites dans leur exécution, et n'offrant d'imposant que la présence du peuple qui a voulu la République, et de la Convention qui l'a fondée.

Les sectateurs du nouvel Omar ont tout combiné pour anéantir l'instruction publique en France ; d'où il résulte que nos fêtes nationales n'ont pu avoir et ne peuvent avoir encore le caractère auguste qui leur convient. En effet, tout se tient dans l'instruction publique. Sans la gymnastique, par exemple, qui faisait le principal charme des jeux publics dans Athènes et Lacédémone, ne vous flattez pas d'avoir jamais des fêtes dont le but soit utile et l'intérêt puissant. Sans de vastes arènes couvertes, vous n'obtiendrez jamais des exercices de gymnastique. Quant aux jeux scéniques, l'effet n'en peut être complet dans des théâtres resserrés comme les nôtres, et l'on y trouvait souvent l'ignorance et le délire, lorsque des enfants ignorants dirigeaient la Commission d'instruction publique, et, devenus *déjà* des censeurs *royaux*, épiaient, étouffaient avec un soin scrupuleux dans

1. Allusion à Robespierre, qui avait réglé dans ses moindres détails la fête toute récente de l'Être suprême (10 juin 1794).

les ouvrages dramatiques tous les germes de raison et de liberté. Lycurgue regardait les banquets civiques comme le principal moyen de resserrer les nœuds qui unissent tous les membres de la cité. Peut-être, au premier aperçu, osera-t-on penser comme Lycurgue ? Peut-être le résultat naturel de ceux qu'on avait établis dans Paris n'aurait-il pas été d'opérer une division générale, comme on l'a redouté *un peu légèrement* ; peut-être n'est-il pas bien sûr qu'ils fussent payés par Pitt ¹, comme on vous l'a plaisamment affirmé. Il est moins éloquent, mais il est plus vrai de dire qu'ils ne devront être adoptés qu'au moment où l'on n'aura plus à craindre d'augmenter le prix et la rareté des subsistances.

Quant aux arts de littérature, on déclamaient avec violence contre ceux des gens de lettres qui ne travaillaient point pour les fêtes nationales, et l'on persécutait avec acharnement ceux qui, depuis les premiers jours de la Révolution, se livraient à ce travail avec zèle et activité. Dans les arts de peinture, de sculpture et d'architecture, tous les talents distingués se cachaient au fond de leurs ateliers, quelques-uns languissaient dans les cachots ; une poignée d'intrigants les calomniait avec bassesse, et consumait en de misérables essais et de futiles décorations les sommes qui auraient dû servir à élever des monuments immortels. La seule fête du 10 août 1793 (vieux style) a coûté à la nation douze cent mille livres ; de tout cela, il ne reste que du plâtre et des chiffons. Cette somme aurait suffi pour soutenir cent artistes d'un vrai mérite et pour payer trente chefs-d'œuvre en marbre et en bronze, qui, dans vingt siècles, auraient encore embelli les fêtes nationales.

Un seul établissement, fruit de la Révolution, a surnagé sur les débris des arts. Soutenu par les soins de quelques hommes laborieux et par l'instinct patriotique d'une foule d'artistes célèbres, l'Institut national de musique semble avoir offert au génie une dernière planche dans le naufrage. Il a rendu, il rend chaque jour de grands services à la Révolution. En vain quelques hommes jaloux de toute renommée ont voulu entraver son organisation provisoire, et la détruire entièrement ; la Convention ne laissera pas tomber cet utile établissement, qui doit porter au plus haut degré de perfection un art si estimé des législateurs et des philosophes de la Grèce, un art le plus vraiment populaire, le plus démocratique de tous, dont le charme embellit la poésie même, et dont la puissante énergie enfante et célèbre les victoires.

Des chants républicains et des jeux scéniques, voilà pour le moment tout ce qui est organisé relativement aux fêtes nationales ; ce n'est pas en cinq jours que l'on peut créer de grands moyens d'exécution. Mais le Comité d'instruction publique prépare avec soin un travail considérable

1. Alors Premier ministre britannique ; le 1^{er} août 1793, Barère avait produit à la tribune de la Convention une « lettre anglaise » qui faisait état d'un vaste complot fomenté par Pitt pour désorganiser la France, par la manipulation des changes, l'encouragement à l'insurrection dans les provinces... Cette lettre était un faux (qui n'était pas démasqué à l'époque de ce rapport de Chénier), mais depuis lors, Pitt apparaît dans les discours publics comme le concentré et l'instigateur de toutes les oppositions au régime.

sur cette partie, qui rassemble une foule d'institutions particulières, et qui mérite un examen mûri par des études préliminaires et profondes.

Au reste, n'en doutez pas, représentants, le sommeil des arts en France n'est pas un sommeil de mort. Des hommes habiles en tous genres ont échappé au glaive meurtrier du Vandale ; tous ont gémi, tous ont souffert, mais tous ne sont point assassinés. L'harmonieux Lebrun chante encore la Liberté ; le traducteur des Géorgiques exerce dans le silence son talent correct et pur ; La Harpe et Ducis n'ont pas abandonné la scène tragique. Vien, Regnault, Vincent n'ont pas jeté leurs pinceaux. Gossec, Méhul, Cherubini, Lesueur n'ont pas brisé leur lyre. Houdon, Julien, Pajou tiennent encore en main le ciseau qui a fait penser le marbre plein du génie de Voltaire, de La Fontaine et de Pascal.

S'il existe dans la République des talents plongés dans la stupeur et l'engourdissement, un mot, un signe de la Convention nationale les retirera de cette léthargie passagère, où l'intérêt de leur sûreté même a pu longtemps les retenir ; et déjà ces courtes réflexions que vous présente votre Comité vont porter dans leur cœur la première des consolations, l'espérance. Il est temps que dans la République on puisse avoir du génie impunément ; il est temps que les talents, dispersés par l'épouvante, se rassemblent fraternellement sous l'abri de la protection nationale ; alors, mais alors seulement, nous aurons des fêtes et des monuments dignes du peuple : car le génie a besoin de la liberté, et la liberté a besoin du génie.

HENRI GRÉGOIRE ¹, RAPPORT SUR LES DESTRUCTIONS OPÉRÉES
PAR LE VANDALISME (14 FRUCTIDOR AN II, 31 AOÛT 1794)

En août 1794, la liquidation du patrimoine français allait bon train, soit par la destruction directe d'œuvres prestigieuses, soit par leur mise en vente sur les marchés étrangers. Se montrant l'ennemi de toute culture constituée, le régime démontrait par là son caractère obscurantiste, et ses adversaires ne se privaient pas de le rappeler. C'est à de telles critiques qu'entend répondre Grégoire dans le rapport qu'on va lire. Mais ce rapport dépasse de beaucoup une simple justification pragmatique du nouveau régime. On verse en fait dans l'idéologie, du moment où ce prêtre apostat justifie la destruction du « patrimoine du despotisme », lequel n'a jamais pu produire qu'un art décadent et dégénéré ². Par là, on entend légi-

1. Henri Grégoire (1750-1831) ; prêtre du diocèse de Nancy, un des principaux artisans de la Constitution civile du clergé ; évêque constitutionnel de Blois, il est élu député du Loir-et-Cher à la Convention ; il approuva l'exécution de Louis XVI (voir l'article sur Grégoire dans le *Dictionnaire des conventionnels* de Kuscinski, Brueil-en-Vexin, 1973) ; désapprouvant le concordat, il dut démissionner en 1801.

2. On touche déjà ici aux catégories utilisées par le nazisme.

timer un certain type d'iconoclasme, pour condamner la destruction du patrimoine de la liberté, seul digne d'être conservé. Mais Grégoire va encore plus loin. La distinction a priori intemporelle « art de la liberté »/« art du despotisme » va désormais s'incarner dans un nouveau régime, la République française, qui est comme l'hypostase temporelle de la liberté. Cette dernière va devenir ipso facto le refuge de l'art libre : d'où une politique de pillage systématique des peuples « esclaves » (on désigne par là rien moins que la Belgique et l'Italie) qui ne sont pas dignes de conserver les monuments de leur art. La distinction idéologique entre deux types d'art embrasse dans la même justification l'iconoclasme révolutionnaire et la mise à sac des pays conquis.

Anéantir tous les monuments qui honorent le génie français et tous les hommes capables d'agrandir l'horizon des connaissances, provoquer ces crimes, puis faire le procès à la révolution en nous les attribuant, en un mot nous barbariser, puis crier aux nations étrangères que nous étions des barbares pires que ces musulmans qui marchent avec dédain sur les débris de la majestueuse antiquité : telle était une des branches du système contre-révolutionnaire.

Dévoiler ce plan conspirateur, c'est le déjouer. Les citoyens connaîtront les pièges tendus à leur loyauté ; ils signaleront ces émissaires de l'étranger que le char révolutionnaire doit écraser dans sa course. Une horde de brigands ont émigré, mais les arts n'émigreront pas ; comme nous, ils ont une patrie, et nous transmettrons ce double héritage à la postérité...

Les Romains, devenus maîtres de Sparte, eurent l'invention de faire scier au Pécile le ciment sur lequel était appliquée une fresque magnifique. On la vit arriver dans Rome sans être endommagée par les suites d'une opération si violente.

Plus que les Romains... nous avons droit de dire qu'en combattant les tyrans, nous protégeons les arts. Nous en recueillons les monuments, même dans les contrées où pénètrent nos armes victorieuses. Outre les planches de la fameuse carte de Ferrati, vingt-deux caisses de livres et cinq caisses d'objets scientifiques sont arrivés de la Belgique : on y trouve les manuscrits enlevés à Bruxelles dans la guerre de 1742, et qui avaient été rendus par stipulation expresse du traité de paix en 1769.

La République acquiert par son courage ce qu'avec des sommes immenses Louis XIV ne put jamais obtenir. Crayer, Van Dyck et Rubens sont en route pour Paris, et l'école flamande se lève en masse pour venir orner nos musées...

La France est vraiment un nouveau monde. La nouvelle organisation sociale présente un caractère unique dans l'étendue des âges ; et peut-être n'a-t-on pas encore observé qu'outre le matériel des connaissances

humaines, par l'effet de la révolution, elle possède exclusivement une foule d'éléments, de combinaisons nouvelles, prises dans la nature, et d'inépuisables moyens pour mettre à profit sa résurrection politique.

Les caractères originaux vont se multiplier. Nous aurons plus d'écarts, mais aussi plus de découvertes. Nous nous rapprocherons de la belle simplicité des Grecs, mais sans nous traîner servilement sur leurs pas : car le moyen, dit-on, de ne pas être imité, c'est d'être imitateur : on surpasse rarement ce qu'on admire.

La poésie lyrique et la pastorale vont sans doute renaître chez un peuple qui aura des fêtes et qui honore la charrue. L'art théâtral n'eut jamais une plus belle carrière à parcourir. L'histoire n'offre aucun sujet qui égale la dernière conspiration anéantie. Ainsi les plaisirs mêmes seront un ressort utile dans les mains du gouvernement, et les arts agréables deviendront des arts utiles...

La Rome moderne n'a plus de grands hommes, mais ses obélisques, ses statues appellent les regards de l'univers savant. Tel Anglais dépensait deux mille guinées pour aller voir les monuments qui ornent les bords du Tibre. Certes, si nos armées victorieuses pénètrent en Italie, l'enlèvement de l'Apollon du Belvédère et de l'Hercule Farnèse serait la plus brillante conquête. C'est la Grèce qui a décoré Rome ; mais les chefs-d'œuvre des républiques grecques doivent-ils décorer le pays des esclaves ? La république française devrait être leur dernier domicile.

Philippe de Macédoine disait : « Je réussirai plutôt à dompter la belliqueuse Sparte que la savante Athènes » ; réunissons donc le courage de Sparte et le génie d'Athènes ; que de la France on voie s'élancer sans cesse des torrents de lumière pour éclairer tous les peuples et brûler tous les trônes. Puisque les tyrans craignent les lumières, il en résulte la preuve incontestable qu'elles sont nécessaires aux républicains : la liberté est fille de la raison cultivée, et rien n'est plus contre-révolutionnaire que l'ignorance ; on doit la haïr à l'égal de la royauté.

Inscrivons donc, s'il est possible, sur tous les monuments, et gravons dans tous les cœurs cette sentence : « Les barbares et les esclaves détestent les sciences, et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent. »

* * *

FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES DES PILLAGES RÉVOLUTIONNAIRES

Ce discours est de trois semaines postérieur à celui de Grégoire, Sur les destructions opérées par le vandalisme. On y trouve d'une

manière plus nette encore la doctrine du « patrimoine de la liberté ».

Convention nationale, séance de la 4^e sans-culottide de l'an II (20 septembre 1794)

Guyton-Morveau. J'annonce à la Convention l'arrivée du premier envoi des superbes tableaux recueillis dans la Belgique ; ils ont été accompagnés par un lieutenant des hussards, membre d'une commission formée par le représentant du peuple pour les rassembler et les faire transporter à Paris : car aujourd'hui les armées de la République offrent dans de braves guerriers des hommes instruits et distingués par leurs connaissances en tout genre. Je demande que cet officier soit admis à la barre pour faire hommage à la Convention nationale de cette collection.

Luc Barbier, lieutenant au 5^e régiment d'hussards. Représentants du peuple, les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté, et ce patrimoine sera toujours respecté par des armées de citoyens. Celle du Nord a porté le fer et la flamme au milieu des tyrans et de leurs satellites ; mais elle a soigneusement conservé les nombreux chefs-d'œuvre des arts, que dans leur fuite rapide les despotes coalisés nous ont abandonnés. Trop longtemps ces chefs-d'œuvre avaient été souillés par l'aspect de la servitude : c'est au sein des peuples libres que doit rester la trace des hommes célèbres ; les pleurs de l'esclave sont indignes de leur gloire, et les honneurs des rois troublent la paix de leur tombeau.

Les ouvrages immortels que nous ont laissés les pinceaux de Rubens, de Van Dyck, et des autres fondateurs de l'école flamande, ne sont plus dans une terre étrangère. Réunis avec soin par les ordres des représentants du peuple, ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la liberté et de l'égalité sainte, dans la République française.

C'est là, c'est au Muséum national que désormais l'étranger viendra s'instruire ; l'homme sensible y viendra verser des larmes devant les productions des siècles passés, et l'artiste dévoré du feu du génie y viendra puiser des modèles que son mâle pinceau, libre des chaînes du despotisme, pourra peut-être surpasser.

C'est pour faire connaître à la République quels sont l'ordre et la discipline de ses armées ; c'est pour faire connaître à tous les peuples de quelles dépouilles la France s'est enrichie ; c'est enfin pour faire connaître à la Convention nationale quel est le respect que l'armée du Nord a gardé pour les productions des arts, que le représentant du peuple Richard m'a chargé de venir vous annoncer l'arrivée de ces nouvelles richesses.

J'ai recueilli et accompagné jusqu'ici les tableaux les plus précieux, et d'autres arriveront successivement.

Je vous demande, citoyens représentants, d'ordonner que les mesures nécessaires seront prises pour les placer, au fur et à mesure de leur arrivée, dans les dépôts qui leur seront destinés, afin que, libre de ma mission, je

puisse de nouveau retourner combattre les despotes. Vive la République !
(*On applaudit*).

* * *

Croira-t-on que ce langage soit celui d'un exalté, dont les conventionnels n'auraient supporté les exagérations qu'en dissimulant mal la honte qu'elle aurait dû leur inspirer ? En aucune façon ; on retrouve ces outrances à chaque occasion que la presse trouve de parler des pillages menés par les armées républicaines ; ainsi dans la Décade philosophique du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794) : « C'est une belle conquête que celle des productions du génie ! C'est la seule qui soit digne d'un peuple ami des arts... la première conquête de la Belgique¹ fut ruineuse et dérisoire. Elle absorba nos trésors et la fleur de nos armées ; quelques pillards s'y enrichirent, mais rien ne dédommagea la république de ses pertes. Les chefs-d'œuvre des arts y restèrent. Pour qu'ils se rendissent enfin dans leur véritable patrie, il ne fallait pas moins qu'une seconde conquête, entreprise pour d'autres motifs et dirigée par un autre esprit. Paris doit être en Europe la métropole des arts... Anvers, Gand, Bruxelles lui envoient en tribut ce que les pinceaux de Rubens, de Van Dyck produisirent de plus sublime. Plus de cent tableaux de première réputation sont en route. »

Si le doute subsiste encore, il ne manquait à ces propos fanatiques que la sanction de la force armée pour terminer le pillage ; Guyton de Morveau, le chimiste, représentant de la Convention nationale auprès de l'armée du Nord avait pris les mesures suivantes dès le 30 messidor an II (17 juillet 1794) :

À Bruxelles, le 30 messidor an II

Les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, informés que dans les pays où les armées victorieuses de la république française viennent de chasser les hordes d'esclaves soldées par les tyrans, il existe des morceaux de peinture et de sculpture et autres productions du génie ; considérant que leur véritable dépôt, pour l'honneur et le progrès des arts, est dans le séjour et sous la main des hommes libres, arrêtent ce qui suit :

1. S'agit-il de la première invasion de la Belgique, de très courte durée, en septembre 1792 ? Non, plutôt de celle effectuée par les armées de Louis XV en 1742 pendant la guerre de Succession d'Autriche : ainsi, le rédacteur révolutionnaire fait grief au roi de France de ne pas avoir mis la Belgique en coupe réglée, mieux, le progrès par rapport à ces temps obscurs du despotisme consiste selon lui à piller non seulement sans vergogne, mais encore en y mettant sa fierté et son honneur ; c'est là l'effet régénérateur de la Révolution sur des hommes libérés des chaînes du fanatisme et de la tyrannie...

Article I

Les citoyens Barbier, lieutenant du 5^e régiment de hussards, et Léger, adjoints aux adjudants généraux, sont chargés de faire les recherches des objets de cette nature qui se trouvent dans lesdits pays.

Article II

Il leur sera donné par les commandants militaires toute aide et assistance pour remplir leur mission.

Article III

Les magistrats et autres officiers publics, ainsi que les gardes et dépositaires, sont tenus de déférer à leurs réquisitions, à peine d'exécution militaire.

Suivent huit autres articles, le tout signé du représentant Guyton de Morveau.

* * *

LA CRÉATION D'UN HOMME NOUVEAU

Extrait de Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, 2^e partie *La Révolution ; Le Gouvernement révolutionnaire*, livre II, *Le Programme jacobin*, chap. I, n^o 8, Paris, Hachette, 1904.

S'il importe de prêcher aux adultes [*le dogme républicain*], il importe encore plus de l'enseigner aux enfants ; car les enfants sont plus aisés à modeler que les adultes. Sur ces âmes encore flexibles nous avons toutes nos prises, et, par l'éducation nationale, « nous nous emparons de la génération qui naît ¹ ». Rien de plus nécessaire et rien de plus légitime. « *La patrie*, dit Robespierre ², a le droit d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domes-

1. Comte DE MARTEL, *Étude sur Fouché*, 157, fête de l'inauguration du buste de Brutus à Nevers. – *ibid.*, 222, fête civique à Nevers pour honorer la valeur et les mœurs. – DAUBAN, *Paris en 1794*, Programme de la fête de l'Être suprême à Sceaux. [Les notes qui suivent sont de Taine.]

2. BUCHEZ et ROUX, XXXII, 375 (Rapport de Robespierre, 18 floréal an II). Danton avait émis exactement la même opinion, appuyée des mêmes arguments, dans la séance du 22 frimaire an II (*Moniteur*, XVIII, 654). « Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents... Qui me répondra que ces enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviendront pas dangereux pour la République ?... Et que doit nous importer la raison d'un individu, devant la raison nationale ?... Qui de nous ignore les dangers que peut produire cet isolement perpétuel ? C'est dans les écoles nationales que l'enfant doit sucer le lait républicain... La République est une et indivisible, l'instruction publique doit aussi se rapporter à ce centre d'unité. »

tique qui rétrécit les âmes en les isolant. Nous voulons que l'éducation soit commune et égale pour tous les Français, et nous lui imprimons un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République. Il ne s'agit plus de former des messieurs, mais des citoyens. » Nous obligeons¹ les instituteurs et les institutrices à produire un certificat de civisme, c'est-à-dire de jacobinisme. Nous fermons leur école s'ils enseignent « des préceptes ou des maximes contraires à la morale révolutionnaire », c'est-à-dire conformes à la morale chrétienne. Les enfants apprendront à lire dans la Déclaration des Droits et dans la Constitution de 1795. On fabriquera² des manuels ou catéchismes républicains à leur usage. « On leur fera connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la Révolution française les plus propres à élever l'âme et à les rendre dignes de l'égalité et de la liberté. » On louera ou l'on justifiera devant eux le 14 Juillet, le 10 Août, le 2 Septembre, le 21 Janvier, le 31 Mai. On les conduira aux séances des municipalités, des tribunaux, et « surtout des sociétés populaires ; dans ces sources pures, ils puiseront la connaissance de leurs droits, de leurs devoirs, des lois, de la morale républicaine » et, à leur entrée dans le monde, ils se trouveront imbus de toutes les bonnes maximes. Par-delà leurs opinions politiques, nous façonnons leurs habitudes pratiques ; Nous appliquons en grand le plan d'éducation tracé par Jean-Jacques³. Nous ne voulons plus de freluquets lettrés ; à l'armée, « le muscadin crève dès la première campagne » ; il nous faut des jeunes gens capables de résister aux privations et à la fatigue, endurcis, comme Émile, « par un métier pénible » et par les exercices du corps. Sur cette partie de l'éducation, nous n'avons encore que des projets ; mais la concordance des ébauches suffit pour manifester le sens et la portée de notre principe. « Tous les enfants, sans distinction et sans exception, dit Le Peletier de Saint-Fargeau⁴, les garçons de cinq à douze ans, les filles de cinq à onze ans, sont élevés en commun aux dépens de la République ; tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même éducation, mêmes soins, dans les internats distribués par canton et contenant chacun de quatre à six cents élèves. Les élèves seront pliés tous les jours et à tous les instants « sous le joug d'une règle exacte... Ils seront couchés durement, leur nourriture sera saine, mais frugale, leur vêtement commode, mais grossier. » Point de domestiques, les enfants se servent eux-mêmes et, en outre, servent les vieillards et les infirmes logés avec eux

1. Décret du 30 vendémiaire et du 7 brumaire an II.

2. Albert DURUY, *L'Instruction publique et la Révolution*, p. 164 à 172 (extraits de divers alphabets et catéchismes républicains). Décret du 29 frimaire an II section I, article 1, § 3 ; section II, article 2 ; section III, articles 6 et 9.

3. *Moniteur*, XVIII, 351-359 (séance du 15 brumaire an II, rapport de M.-J. Chénier) « Vous avez fait des lois ; faites des mœurs... Vous pouvez appliquer à l'Instruction publique et à la nation entière la marche que J.-J. Rousseau a suivie pour Émile. »

4. BUCHEZ et ROUX, XXIV, 57 (Plan de Le Peletier de Saint-Fargeau, lu par Robespierre à la Convention, le 15 juillet 1793).

ou auprès d'eux. « Dans l'emploi de la journée, le travail des mains sera la principale occupation ; tout le reste sera accessoire. » Les filles apprendront à filer, à coudre, à blanchir ; les garçons seront cantonniers, bergers, laboureurs, ouvriers ; les uns et les autres travailleront à la tâche, soit dans les ateliers de l'école, soit dans les champs et les manufactures du voisinage ; on louera leur temps aux industriels et aux cultivateurs des environs. Saint-Just précise et serre encore davantage ¹. « Les enfants mâles sont élevés depuis cinq jusqu'à seize ans pour la patrie. Ils sont vêtus de toile dans toutes les saisons. Ils couchent sur des nattes et dorment huit heures. Ils sont nourris en commun et ne vivent que de racines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et d'eau. Ils ne mangent point de viande avant seize ans accomplis... Depuis dix jusqu'à seize ans, leur éducation est militaire et agricole. Ils sont distribués en compagnies de soixante ; six compagnies font un bataillon ; les enfants d'un district forment une légion. Ils s'assemblent tous les ans au chef-lieu, y campent et font tous les exercices de l'infanterie dans des arènes préparées exprès ; ils apprennent aussi les manœuvres de la cavalerie et toutes les évolutions militaires. Ils sont distribués aux laboureurs dans le temps de moisson. » À partir de seize ans, « ils entrent dans les arts », chez un laboureur, artisan, négociant ou manufacturier qui devient « leur instituteur » en titre, et chez qui ils sont tenus de rester jusqu'à vingt et un ans, « à peine d'être privés du droit de citoyen pendant toute leur vie ² » « Tous les enfants conserveront le même costume jusqu'à seize ans ; de seize ans jusqu'à vingt et un ans, ils auront le costume d'ouvrier ; de vingt et un à vingt-six ans, celui de soldat, s'ils ne sont pas magistrats. » Déjà, par un exemple éclatant, nous rendons visibles les conséquences de la théorie ; nous fondons l'École de Mars : nous choisissons dans chaque district six jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi, « parmi les enfants des sans-culottes » ; nous les appelons à Paris « pour y recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. Ils seront formés à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie et à la haine des rois. » Nous parquons ces trois ou quatre mille jeunes gens aux Sablons, dans une enceinte de palissades dont les intervalles sont garnis de chevaux de frise et de sentinelles ³.

Nous les logeons sous la tente ; nous les nourrissons de pain noir, de lard rance et d'eau vinaigrée ; nous les exerçons au maniement des armes ; nous les faisons parader dans les fêtes nationales ; nous les échauffons par des harangues patriotiques. Supposez tous les Français sortis d'une

1. BUCHEZ et ROUX, XXXV, 220 (Institutions par Saint-Just).

2. BUCHEZ et ROUX, XXXI, 261 (séance du 17 nivôse). Le Comité présente la rédaction définitive des décrets sur l'instruction publique, et la Convention adopte l'article suivant : « Les jeunes gens qui, au sortir des écoles du premier degré d'instruction, ne s'occupent pas du travail de la terre, seront tenus d'apprendre une science, art ou métier utile à la société. Sinon, arrivés à l'âge de vingt ans, ils seront privés, pour dix ans, des droits de citoyen, et la même peine sera appliquée à leurs père, mère, tuteur ou curateur. »

3. LANGLOIS, *Souvenirs de l'école de Mars*.

école semblable ; les habitudes acquises par l'adolescent persisteront dans l'adulte, et l'on trouvera dans chaque adulte la sobriété, l'énergie, le patriotisme d'un Spartiate ou d'un Romain.

Déjà, sous la pression de nos décrets, le civisme entre dans les mœurs, et des signes manifestes annoncent de toutes parts la régénération publique. « Le peuple français, dit Robespierre, semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine ; on serait même tenté de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente. En Europe, un laboureur, un artisan est un animal dressé pour les plaisirs d'un noble ; en France, les nobles essayent de se transformer en laboureurs et en artisans, et ne peuvent pas même obtenir cet honneur. » Par degrés, toutes les pratiques de la vie courante prennent le tour démocratique. Défense aux détenus riches d'acheter des douceurs ou de se procurer des commodités particulières ; ils mangent avec les détenus pauvres la même pitance, à la même gamelle. Ordre aux boulangers de ne fabriquer qu'une qualité de pain, le pain gris, dit pain d'égalité, et, pour recevoir sa ration, chacun fait queue à son rang dans la foule. Aux jours de fête, chaque particulier descend ses provisions et dîne en famille, avec ses voisins, dans la rue ¹. Le décadi, tous chantent ensemble et dansent pêle-mêle dans le temple de l'Être suprême. Les décrets de la Convention et les arrêtés des représentants imposent aux femmes la cocarde républicaine ; l'esprit public et l'exemple imposent aux hommes la tenue et le costume des sans-culottes ; on voit jusqu'aux muscadins porter moustaches, cheveux longs, bonnet rouge, carmagnole, sabots ou gros souliers ². Personne ne dit plus à personne monsieur ou madame ; citoyen et citoyenne sont les seuls titres permis, et le tutoiement est de règle. Une familiarité rude remplace la politesse monarchique ; tous s'abordent en égaux et en camarades. Il n'y a plus qu'un ton, un style, une langue ; les formules révolutionnaires font le tissu des discours comme des écrits, et il semble que les hommes ne puissent plus penser qu'avec nos idées et nos phrases. Les noms eux-mêmes sont transformés, noms des mois et des jours, noms des lieux et des monuments, noms de baptême et de famille : Saint-Denis est devenu Franciade, Pierre Gaspard devient Anaxagoras, Antoine Louis devient Brutus ; Leroi, le député, s'appelle Laloy ; Leroy, le juré, s'appelle Dix-Août. À force de façonner ainsi les

1. *Archives nationales*, AF, II, 57 (Arrêté de Lequinio, Saintes, 1^{er} nivôse an II) : « Dans toutes les communes, tous les citoyens sont invités à célébrer le jour de la décade par un banquet fraternel qui, servi sans luxe et sans apprêt..., fasse oublier à l'homme de peine ses fatigues, et à l'indigent la misère qu'il éprouve, qui porte dans l'âme du pauvre et du malheureux le sentiment de l'égalité sociale et l'élève à toute la hauteur de sa dignité, qui étouffe dans le riche jusqu'au plus léger sentiment d'orgueil et jusqu'au germe de hauteur et d'aristocratie dans le fonctionnaire public. »

2. « Le Comité de Salut public invite David, représentant du peuple, à lui présenter ses vues et ses projets sur les moyens d'améliorer le costume national actuel, et de l'approprier aux mœurs républicaines et au caractère de la Révolution » (décret du 25 floréal an II, *ibid.*, 5 prairial an II). Arrêté pour faire graver et colorier à 20 000 exemplaires le modèle du costume civil, et à 6 000 les trois modèles de costume militaire, judiciaire et législatif.

dehors, nous atteindrons le dedans, et par le civisme extérieur nous préparons le civisme intime. Tous les deux sont obligatoires, mais le second encore plus que le premier ; car il est le principe fondamental¹, le ressort essentiel qui soutient et fait mouvoir le gouvernement démocratique et populaire. Impossible d'appliquer le contrat social, si chacun n'en observe pas fidèlement la première clause, qui est l'aliénation totale de soi-même à la communauté ; il faut donc que chacun se donne tout entier, non seulement de fait, mais aussi de cœur, et se dévoue au bien public ; or le bien public est la régénération de l'homme, telle que nous l'avons définie. Ainsi le véritable citoyen est celui qui marche avec nous. Chez lui comme chez nous, les vérités abstraites de la philosophie commandent à la conscience et gouvernent la volonté. Il part de nos dogmes et les suit jusqu'au bout ; il en tire les conséquences que nous en tirons, il approuve tous nos actes, il récite notre symbole, il observe notre discipline, il est Jacobin croyant et pratiquant, Jacobin orthodoxe, sans tache ou soupçon d'hérésie ou de schisme. Jamais il n'incline à gauche vers l'exagération, ni à droite vers l'indulgence ; sans précipitation ni lenteur, il chemine dans le sentier étroit, escarpé, rectiligne que nous lui avons tracé : c'est le sentier de la raison ; puisqu'il n'y a qu'une raison, il n'y a qu'un sentier. Que nul ne s'en écarte : des deux côtés sont des abîmes. Suivons nos guides, les hommes à principes, les purs, surtout Couthon, Saint-Just, Robespierre ; ils sont des exemplaires de choix, tous coulés dans le vrai moule ; et c'est dans ce moule unique et rigide que nous devons refondre tous les Français.

1. Récit de Mme de Lavalette : LAVALETTE, *Mémoires*, I, 254 ; elle était forcée d'assister aux fêtes publiques et, chaque mois, aux processions patriotiques. « J'y étais fort maltraitée par mes compagnes, les filles du quartier ; la fille d'un émigré, d'un marquis et d'une mère emprisonnée ne devait pas partager l'honneur d'être avec elles ; on trouvait mauvais qu'elle ne fût pas mise en apprentissage... Hortense de Beauharnais fut mise en apprentissage chez la couturière de sa mère, et Eugène, chez un menuisier du faubourg Saint-Germain. » Dans les âmes simples, l'effet du dogmatisme régnant est très curieux : *Archives nationales*, AF, II, 135, pétition adressée à Garnerin, agent du Comité de Salut public, par Ursule Riesler, servante du citoyen Eschreich et arrêtée avec lui : « Elle prie le citoyen Garnerin de vouloir bien s'intéresser à son élargissement ; elle ne vivra plus que pour faire des vœux à l'Être suprême pour lui, puisqu'il lui rachètera la vie. Il lui fournira en outre les moyens de se précipiter dans les bras d'un futur époux qui est vraiment républicain, dont elle est grosse et qui ne lui laisserait aucune idée des singeries du fanatisme. »

X

LES ÉLECTIONS SOUS LA RÉVOLUTION

AMBIANCE DANS LAQUELLE ON VOTE DÈS 1790-1791

Intimidations diverses aux élections : la farce sinistre à laquelle donna lieu la Révolution dans ses scrutins est un des moins connus de ses nombreux crimes. Elle a spécialement attiré le sociologue Hippolyte Taine qui y voyait le lieu majeur de la prétendue rénovation politique.

Extrait de Hippolyte TAINE, *Les Origines de la France contemporaine*, 2^e partie *La Révolution, La Conquête jacobine*, livre II *La Deuxième Étape de la conquête*, chap. I, n° 5, Paris, Hachette, 1904.

Telle est la pression sous laquelle on vote en France pendant l'été et l'automne de 1791. Partout les visites domiciliaires, le désarmement, le danger quotidien forcent les nobles et les ecclésiastiques, les propriétaires et les gens cultivés à quitter leur résidence, à se réfugier dans les grandes villes, à émigrer, ou, tout au moins, à s'effacer, à se clore étroitement dans la vie privée, à s'abstenir de toute propagande, de toute candidature et de tout vote. Ce serait folie à eux que de se montrer dans tant de cantons où les perquisitions ont abouti à la jacquerie ; en Bourgogne et dans le Lyonnais, où les châteaux sont saccagés, où de vieux gentilshommes sont meurtris et laissés pour morts, où M. Guillin vient d'être assassiné et dépecé ; à Marseille, où les chefs du parti modéré sont en prison, où un régiment suisse sous les armes suffit à peine pour exécuter l'arrêt du tribunal qui les élargit, où, si quelque imprudent s'oppose aux motions jacobines, on

le fait taire en l'avertissant qu'on va l'enterrer vif ; à Toulon, où les Jacobins fusillent les modérés et la troupe, où un capitaine de vaisseau, M. de Beaucaire, est tué d'un coup de feu dans le dos, où le club, soutenu par les indigents, les matelots, les ouvriers du port et « les forains sans aveu », exerce la dictature par droit de conquête ; à Brest, à Tulle ; à Cahors, où, en ce moment même, des gentilshommes et des officiers sont massacrés dans la rue. Rien d'étonnant « si les honnêtes gens s'écartent du scrutin comme d'un coupe-gorge ». Au reste, qu'ils s'y présentent, si bon leur semble : on saura bien s'y débarrasser d'eux. À Aix, on déclare à l'assesseur chargé de lire les noms des électeurs que « l'appel nominal doit être fait par une bouche pure, qu'étant aristocrate et fanatique, il ne peut ni parler ni voter », et, sans plus de cérémonie, on le met à la porte ¹. Le procédé est excellent pour changer une minorité en majorité ; pourtant en voici un autre plus efficace encore. À Dax, sous le nom d'*amis de la Constitution française*, les Feuillants se sont séparés des Jacobins, et, de plus, ils insistent pour exclure de la garde nationale « les étrangers sans propriété ni qualité, les citoyens passifs qui, malgré la loi, s'y sont introduits, qui usurpent le droit de vote, et qui insultent journellement les habitants tranquilles ». En conséquence, le jour de l'élection, dans l'église où se tient l'assemblée primaire, deux Feuillants, Laurède, ci-devant contrôleur des vingtièmes, et Brunache, vitrier, proposent l'exclusion d'un intrus, domestique à gages. Aussitôt les Jacobins s'élancent ; Laurède est jeté contre un bénitier, blessé à la tête ; il veut s'échapper, il est ressaisi aux cheveux, terrassé, frappé au bras d'un coup de baïonnette, mis en prison, et Brunache avec lui. Huit jours après, il n'y a plus que des Jacobins à la seconde assemblée ; naturellement « ils sont tous élus » et forment la municipalité nouvelle, qui, malgré les arrêtés du département, refuse d'élargir les deux prisonniers et, par surcroît, les met au cachot ².

1. *Archives nationales*, F7, 3198. Déposition de Vérand-Icard, électeur d'Arles, 8 septembre 1791 – *ibid.*, F7, 3195. *Lettre des administrateurs du district de Tarascon*, 8 décembre 1791. Deux partis sont en présence aux élections municipales de Barbentane : l'un conduit par l'abbé Chabaud, frère d'un des brigands d'Avignon, composé de trois ou quatre bourgeois et de « tous les plus pauvres du pays » ; l'autre, trois fois plus nombreux, comprenant « tous les gros propriétaires, les bons métayers et artisans, et tout ce qu'il y a de plus intéressé à la bonne administration ». Il s'agit de savoir si l'abbé Chabaud sera maire. Les élections ont lieu le 5 décembre 1791. *Procès-verbal du maire en fonction* : « Nous, Pierre Fontaine, maire, nous adressâmes la parole à ces émeutiers pour les engager à la paix. Au même instant, le nommé Claude Gontier, dit Baoque, nous donna un coup de poing sur l'œil gauche qui nous l'a meurtri considérablement et duquel nous ne voyons presque plus, et tout de suite, conjointement avec d'autres, nous sautèrent dessus, nous terrassèrent et nous traînèrent par les cheveux, continuant toujours de nous frapper depuis le devant de la porte de l'église jusqu'au-devant de celle de la maison commune. »

2. *Archives nationales*, F⁷, 3229. Lettres de M. Laurède, 18 juin 1791 ; du directoire du département, 8 juin, 31 juillet et 22 septembre 1791 ; de la municipalité, 15 juillet 1791. La nommée Claude « laisse l'élargissement des prisonniers en suspens pendant six mois, parce que, dit-elle, le peuple est disposé à s'insurrecter (*sic*) contre leur sortie ».

À Montpellier, l'opération, un peu plus tardive, n'en est que plus complète. Les votes étaient déposés, les boîtes du scrutin fermées, cachetées, et la majorité acquise aux modérés. Là-dessus, le club jacobin et la Société des gourdins ferrés, qui s'appelle elle-même le *Pouvoir exécutif*, se portent en force dans les assemblées de section, brûlent un scrutin, tirent des coups de fusil et tuent deux hommes. Pour rétablir la paix, la municipalité consigne chaque compagnie de la garde nationale à la porte de son capitaine, et naturellement les modérés obéissent, mais les violents n'obéissent pas. Au nombre d'environ deux mille, ils parcourent la ville, entrent dans les maisons, tuent trois hommes dans la rue ou à domicile, et obligent les corps administratifs à suspendre les assemblées électorales. De plus, ils exigent le désarmement « des aristocrates », et, ne l'obtenant pas assez vite, ils tuent un artisan qui se promenait avec sa mère, lui coupent la tête, la portent en triomphe, et la suspendent devant sa maison. Aussitôt les autorités persuadées décrètent le désarmement, et les vainqueurs paradedent en corps dans les rues : par gaieté ou par précaution, ils lâchent en passant leur coup de fusil à travers les fenêtres des maisons suspectes, et, un peu au hasard, tuent encore un homme et une femme.

Dans les trois jours qui suivent, six cents familles émigrent, et les administrateurs écrivent que tout va bien, que la concorde est rétablie : « À présent, disent-ils, les élections se font avec la plus grande tranquillité, parce que tous les malintentionnés s'en sont volontairement écartés, une grande partie d'entre eux ayant quitté la ville. » On a fait le vide autour du scrutin, et cela s'appelle l'unanimité des voix ¹. De telles exécutions sont d'un grand effet, et il n'y a pas besoin d'en faire beaucoup ; quelques-unes suffisent quand elles sont heureuses et restent impunies, ce qui est toujours le cas. Désormais les Jacobins n'ont qu'à menacer : on ne leur résiste plus, on sait qu'il en coûte trop de leur résister en face ; on ne se soucie pas d'aller aux assemblées électorales récolter des injures et des dangers ; on se confesse vaincu, et d'avance. Sans compter les coups, n'ont-ils pas des arguments irrésistibles ? À Paris, dans trois numéros successifs, Marat vient de dénoncer par leurs noms « les scélérats et les coquins » qui briguent pour se faire nommer électeurs, non pas des nobles ou des prêtres, mais de simples bourgeois, avocats, architectes, médecins, bijoutiers, papetiers, imprimeurs, tapissiers et autres fabricants, chacun inscrit dans le journal avec son nom, sa profession, son adresse et l'une des qualifications suivantes : « tartufe, homme sans mœurs et sans probité, banqueroutier, mouchard, usurier, maître filou », sans compter d'autres que je ne puis transcrire. Remarquez que la liste de diffamation peut devenir une liste de proscription, que, dans toutes les villes et bourgades de France des listes semblables sont incessamment dressées et colportées par le club local, et jugez si, entre ses adversaires et lui, la lutte est égale.

1. Parmi les hommes assassinés dans les journées des 14 et 15 novembre, on trouve un orfèvre, un procureur, un menuisier, un teinturier. « Cette scène affligeante, écrit le procureur-syndic, a rendu le calme à la ville. »

Quant aux électeurs de la campagne, il a pour eux des moyens de persuasion appropriés, surtout dans les innombrables cantons ravagés ou menacés par la jacquerie, par exemple dans la Corrèze où « les insurrections et les dévastations ont gagné tout le département, et où l'on ne parle que de pendre les huissiers qui feront des actes ». Pendant toute la durée des opérations électorales, le club est resté en permanence ; « il n'a cessé d'appeler ses électeurs à ses séances » ; chaque fois, « il n'y était question que de la destruction des étangs et des rentes ; et les grands orateurs se sont résumés à dire qu'il ne fallait point en payer ». Composée de campagnards, la majorité des électeurs s'est trouvée sensible à cette éloquence ; tous ses candidats ont dû se prononcer contre les rentes et contre les étangs ; c'est sur cette profession de foi qu'elle a nommé les députés et l'accusateur public ; en d'autres termes, pour être élus, les Jacobins ont promis aux tenanciers avides la propriété et le revenu des propriétaires. Déjà, dans les procédés par lesquels ils obtiennent le tiers des places en 1791, on aperçoit en germe les procédés par lesquels ils prendront toutes les places en 1792, et, dès cette première campagne électorale, leurs actes indiquent, non seulement leurs maximes et leur politique, mais encore la condition, l'éducation, l'esprit et le caractère des hommes qu'ils installent au pouvoir central ou local.

* * *

ÉLECTION DE LA CONVENTION NATIONALE

La Terreur a commencé avant septembre 1792, mais cette date marque son début sous sa forme légale. La Convention nationale a été élue par moins de 10 % des électeurs. Épurée des Girondins en 1793, puis de quelques personnalités de la Montagne en 1794, elle continue à siéger l'année suivante. En 1795, lors des élections consécutives à l'adoption de la Constitution de l'an III, elle impose par un fameux décret le renouvellement des deux tiers des sortants dans la nouvelle assemblée. En 1797, cette Convention travestie en Conseil des Cinq-Cents prévient les mauvais résultats électoraux qui s'annoncent par un coup d'État, le 18 fructidor (4 septembre). En fait, cette assemblée élue dans la terreur et l'intimidation, qui ne pouvait prétendre à la moindre représentativité, aura pris des décisions aussi lourdes d'avenir que l'exécution du roi, la proscription des nobles et des prêtres, ayant siégé presque inchangée de septembre 1792 au coup d'État de Bonaparte (novembre 1799).

En même temps qu'ils rassemblent leurs partisans, ils écartent leurs adversaires. À cela le brigandage politique par lequel ils dominent et terri-

fient la France a déjà pourvu. Tant d'arrestations arbitraires, de pillages tolérés et de meurtres impunis sont un avertissement pour les candidats qui ne seraient pas de leur secte ; et je ne parle pas ici des nobles ou des amis de l'ancien régime, qui sont en fuite ou en prison, mais des monarchistes constitutionnels et des Feuillants. De leur part, toute initiative électorale serait une folie, presque un suicide. Aussi bien, pas un d'eux ne se met en avant. Si quelque modéré honteux, comme Durand de Maillane, figure sur une liste, c'est que les révolutionnaires l'ont adopté sans le connaître et qu'il jure haine à la royauté. Les autres qui, plus francs, ne veulent pas endosser la livrée populaire et recourir au patronage des clubs, se gardent soigneusement de se présenter ; ils savent trop bien que ce serait désigner leurs têtes aux piques et leurs maisons au pillage. Au moment même du vote, les propriétés de plusieurs députés sont saccagées, par cela seul que, dans le tableau comparatif des sept appels nominaux envoyé aux départements par les Jacobins de Paris, leurs noms se trouvent à droite. Par un surcroît de précautions, les constitutionnels de la Législative ont été retenus dans la capitale ; on leur a refusé des passeports, pour les empêcher d'aller en province rallier les voix et dire au public la vérité sur la révolution récente. Pareillement, tous les journaux conservateurs ont été supprimés, réduits au silence, ou contraints à la palinodie. Or, quand on n'a pas d'organe pour parler ni de candidat pour être représenté, à quoi bon voter ? D'autant plus que les assemblées primaires sont des lieux de désordre et de violence, qu'en beaucoup d'endroits les patriotes y sont seuls admis¹, qu'un modéré y est « insulté et accablé par le nombre », que, s'il y parle, il est en danger, que, même en se taisant, il a chance d'y récolter des dénonciations, des menaces et des coups. Ne pas se montrer, rester à l'écart, éviter d'être vu, faire oublier qu'on existe, telle est la règle

1. À Troyes, 26 août, dans la plupart des sections, les révolutionnaires font décider que les parents d'un émigré, désignés comme otages, et les signataires des adresses royalistes ne seront pas admis à voter : « Le peuple souverain, réuni en assemblée primaire, ne peut admettre au nombre de ses membres que des citoyens purs et sur lesquels on ne puisse jeter le moindre soupçon » (Arrêté de la section de la Madeleine). SAUZAY, III, 47, 49 et suivantes. À Quingey, le 26 août, Louvot, fermier des forges de Châtillon, avec une centaine de ses ouvriers munis de bâtons, exclut du scrutin les électeurs de la commune de Courcelles, comme « suspects d'incivisme ». *Archives nationales*, F⁷, 5217, Lettres de Gilles, juge de paix du canton de Roquemaure (Gard), 31 octobre 1792 et 23 janvier 1793, sur les procédés électoraux employés dans son canton : « Dutour quitta son fauteuil de président du club pour appuyer la motion de faire lanterner les revêches et les faux patriotes... » Le 4 novembre, il fit contribuer les citoyens, en menaçant de « couper des têtes et de détruire les maisons ». Il a été élu juge de paix. Un autre, Magère, a approuvé la motion de faire « dresser une potence, pourvu que ce ne fût pas devant ses fenêtres », et a dit en plein club que, si l'on suivait les lois, on ne « ferait jamais rien de mémorable ». Il a été élu membre du directoire du département. Un troisième, Tournier, a écrit « que les dons sont volontaires, alors que les citoyens n'ont donné que pour sauver leurs vies ». Il est élu membre du conseil du département. Les paisibles citoyens font mettre leurs meubles en sûreté pour prendre la fuite... Il n'y a plus de sécurité en France ; l'épithète d'aristocrate, de feuillant, de « modéré, ajoutée au nom du plus honnête citoyen, suffit pour le faire spolier et l'exposer à perdre la vie... Je persiste à voir la principale cause de l'anarchie dans la fausse idée qu'on se forme de la souveraineté du peuple. »

sous le règne du pacha, surtout quand ce pacha est la plèbe. C'est pourquoi la majorité s'abstient, et autour du scrutin le vide est énorme. À Paris, pour l'élection du maire et des officiers municipaux, les scrutins d'octobre, novembre et décembre, sur 100 000 inscrits, ne rassemblent que 14 000 votants, puis 10 000, puis 7 000¹. À Besançon, les 7 000 inscrits déposent moins de 600 suffrages ; même proportion dans les autres villes, à Troyes par exemple. Pareillement dans les cantons ruraux, à l'Est dans le Doubs, à l'Ouest dans la Loire-Inférieure, il n'y a qu'un dixième des électeurs qui ose user de son droit de vote². On a tant épuisé, bouleversé et bouché la source électorale qu'elle est presque tarie : dans ces assemblées primaires qui, directement ou indirectement, délèguent tous les pouvoirs publics et qui, pour exprimer la volonté générale, devraient être pleines, *il manque six millions trois cent mille électeurs sur sept millions*.

Par cette purgation anticipée, les assemblées du premier degré se trouvent pour la plupart jacobines ; en conséquence, les électeurs du second degré qu'elles élisent sont pour la plupart jacobins, et dans nombre de départements leur assemblée devient le plus anarchique, le plus turbulent, le plus usurpateur de tous les clubs. Ce ne sont que cris, dénonciations, serments, motions incendiaires, acclamations qui emportent les suffrages, harangues furieuses des commissaires parisiens, des délégués du club local, des fédérés qui passent, des poissardes qui réclament des armes³. L'assemblée du Pas-de-Calais élargit et applaudit une femme détenue pour avoir battu la caisse dans un attroupement populaire. L'assemblée de Paris fraternise avec les égorgeurs de Versailles et avec les assassins du maire d'Étampes. L'assemblée des Bouches-du-Rhône donne un certificat de vertu à Jourdan le massacreur de la Glacière. L'assemblée de Seine-et-Marne applaudit à la proposition de fondre un canon qui puisse contenir, en

1. MORTIMER-TERNAUX, V, 95, 109, 117, 120 (Scrutin du 4 octobre, 11 157 votants ; du 22 octobre, 14 008 ; du 19 novembre, 10 225 ; du 6 décembre, 7 062).

2. SAUZAY, III, 45, 48, 221. ALBERT BABEAU, I, 517. LALLIÉ, *Le District de Machecoul*, 225. Voir ci-dessus l'histoire des élections de Saint-Affrique : sur plus de 600 électeurs inscrits, le maire et le procureur-syndic sont nommés par 40 voix. Le plébiscite de septembre 1795 sur la Constitution de l'an III ne réunira que 958 000 votants ; c'est que la répugnance pour le vote dure toujours. « Sur cent fois que j'ai demandé : Citoyen, comment s'est passée l'assemblée électorale de votre canton ? on m'a répondu quatre-vingt-dix fois : "Moi, citoyen ! Qu'asce que j'irions faire là ? Ma fi, l'ont bin de la peine à s'entendre." Ou : "Que voulez-vous ! On était en bin petit nombre ; les honnêtes gens restions chez eux." » (MEISSNER, *Voyage à Paris, vers la fin de 1795*).

3. Voir les procès-verbaux des assemblées des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de Paris. Discours de Barbaroux à l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône : « Frères et amis, la liberté périt, si vous ne nommez à la Convention nationale des hommes qui portent dans leur cœur la haine des rois depuis quatre ans. Je délivrerai la France de cette race malfaisante, ou je mourrai. Avant mon départ, je signerai ma sentence de mort, je désignerai tous les objets de mon affection, j'indiquerai tous mes biens, je déposerai sur le bureau un poignard, il sera destiné à me percer le cœur, si je suis infidèle un moment à la cause du peuple » (Séance du 3 septembre). GUILLON DE MONTLÉON, I, 135. SAUZAY, III, 140.

guise de boulet, la tête de Louis XVI et la lancer à l'ennemi. Rien d'étonnant si un corps électoral qui ne respecte rien ne se respecte pas lui-même, et se mutile sous prétexte de s'épurer. Tout de suite la majorité despotique a voulu régner sans conteste, et de son autorité propre elle a expulsé les électeurs qui lui déplaisaient. À Paris, dans l'Aisne, dans la Haute-Loire, dans l'Ille-et-Vilaine, dans le Maine-et-Loire, elle exclut, comme indignes, les membres des anciens clubs feuillants ou monarchiques et les signataires des protestations constitutionnelles. Dans l'Hérault, elle annule les élections du canton de Servian, parce que les élus, dit-elle, sont « d'enragés aristocrates ». Dans l'Orne, elle chasse un ancien constituant, Goupil de Préfelin, parce qu'il a voté la révision, et son gendre, parce qu'il est son gendre. Dans les Bouches-du-Rhône, où le canton de Seignon a, par mégarde ou routine, juré de maintenir la « Constitution du royaume », elle casse ses élus rétrogrades, institue des poursuites contre « l'attentat commis », et envoie des troupes contre Noves, parce que l'électeur de Noves, un juge de paix dénoncé et en danger, s'est sauvé de la caverne électoral. Après l'épuration des personnes, elle procède à l'épuration des sentiments. À Paris et dans neuf départements au moins ¹, au mépris de la loi, elle supprime le scrutin secret, refuge suprême des modérés timides, et impose à chaque électeur le vote public à haute voix, sur appel nominal, c'est-à-dire, s'il vote mal, la perspective de la lanterne ². Rien de plus efficace pour tourner dans le bon sens les volontés indécises, et, en maint endroit, des machines encore plus puissantes se sont appliquées violemment sur les élections. À Paris, on a voté en pleine boucherie ³ et pendant tout le cours de la boucherie, sous les piques des exécuteurs et sous la conduite des entrepreneurs. À Meaux et à Reims, les électeurs en séance ont pu entendre les cris des prêtres qu'on égorgeait. À Reims, les massacreurs ont eux-mêmes intimé à l'assemblée électoral l'ordre d'élire leurs candidats, Drouet ; le fameux maître de poste, et Armonville, un cardeur de laine ivrogne ; sur quoi la moitié de l'assemblée s'est retirée, et les deux candidats des assassins ont été élus. À Lyon, deux jours après le massacre, le commandant jacobin écrit au ministre : « La catastrophe d'avant-hier met les aristocrates en fuite et nous assure la majorité dans Lyon. » Du suffrage universel soumis à tant de triages, foulé par une si rude pression,

1. MORTIMER-TERNAUX, IV, 52... Procès-verbal de l'assemblée électoral des Bouches-du-Rhône, discours de Pierre Baille, 3 septembre : « Celui-là n'est pas libre qui cherche à cacher sa conscience à l'ombre d'un scrutin. Les Romains nommaient leurs tribuns à haute voix... Quel est celui d'entre nous qui voudrait rejeter une mesure aussi salutaire ? » *Les tribunes de l'Assemblée nationale ont autant fait en faveur de la révolution que les baïonnettes des patriotes*. Dans la Seine-et-Marne, l'assemblée avait d'abord opté pour le scrutin secret ; sur l'invitation des commissaires parisiens, Ronsin et Lacroix, elle rapporte son premier arrêté et s'impose le vote à haute voix par appel nominal.

2. BARBAROUX, *Mémoires*, 570 : « Un jour qu'on procédait aux élections, des cris tumultueux se font entendre : "C'est un contre-révolutionnaire d'Arles, il faut le pendre !" On avait en effet arrêté sur la place un Arlésien, on l'avait amené dans l'assemblée et l'on descendait une lampe pour l'accrocher. »

3. Celle des fameux massacres de Septembre.

chauffé et filtré dans l'alambic révolutionnaire, les opérateurs tirent ce qu'ils veulent, un extrait concentré, une quintessence de l'esprit jacobin.

Au reste, si l'extrait obtenu ne leur semble pas assez fort, là où ils sont souverains, ils le rejettent et recommencent l'opération. À Paris, au moyen d'un scrutin épuratoire et surajouté, le nouveau conseil de la Commune entreprend l'expulsion de ses membres tièdes, et le maire élu des modérés, Le Fèvre d'Ormesson, est assailli de tant de menaces qu'au moment d'être installé il se démet. À Lyon, un autre modéré, Nivière-Chol, élu deux fois et par près de 9 000 votants sur 11 000, est contraint deux fois d'abandonner sa place ; après lui, le médecin Gilibert, qui, porté par les mêmes voix, allait aussi réunir la majorité des suffrages, est saisi tout d'un coup et jeté en prison ; même en prison, il est élu ; les clubistes l'y maintiennent d'autant plus étroitement et ne le lâchent pas, même après qu'ils lui ont extorqué sa démission. Ailleurs, dans les cantons ruraux, en Franche-Comté par exemple ¹, quantité d'élections sont cassées si l'élu est catholique. Souvent la minorité jacobine fait scission, s'assemble à part au cabaret, élit son maire ou son juge de paix, et c'est son élu qui est validé comme patriote ; tant pis pour celui de la majorité : les suffrages bien plus nombreux qui l'ont choisi sont nuls, parce qu'ils sont « fanatiques ». Interrogé de cette façon, le suffrage universel ne peut manquer de faire la réponse qu'on lui dicte. À quel point cette réponse est forcée et faussée, quelle distance sépare les choix officiels et l'opinion publique, comment les élections traduisent à rebours le sentiment populaire, des faits sans réplique vont le montrer. Les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Loire-Inférieure, le Morbihan et le Finistère n'ont envoyé à la Convention que des républicains anticatholiques, et ces mêmes départements seront la pépinière inépuisable de la grande insurrection catholique et royaliste. Trois régicides, sur quatre députés, représentent la Lozère où, six mois plus tard, trente mille paysans marcheront sous le drapeau blanc. Six régicides, sur neuf députés, représentent la Vendée qui va se lever tout entière au nom du roi ².

* * *

CHUTE DE LA MONARCHIE

Il s'agit ici de la chute de Louis XVI racontée par Augustin Barruel.

1. À Troyes, deux maires élus refusent tour à tour. Au troisième scrutin, dans cette ville de 32 000 à 35 000 âmes, le maire élu obtient 400 voix sur 555.

2. Hippolyte TAINÉ, *Les Origines de la France contemporaine*, 2^e partie *La Révolution, La Conquête jacobine*, livre III *La Seconde Étape de la conquête*, chap. III, n^{os} 1-3, Paris, Hachette, 1904.

Que de forfaits, d'horreurs et d'atrocités se présentent encore à l'historien ! Si sa plume ne s'y refuse pas, qu'il en trace la multitude et l'énormité ; mais qu'il ne perde jamais de vue la secte qui les enfante. Qu'il en suive la marche ; les acteurs auront beau varier, les conjurés législateurs se succéder, tous sortiront des mêmes antres où ses adeptes ont formé leurs complots. La trame aura passé par des mains différentes, elle sera toujours la même. Toujours l'égalité et la liberté en seront le principe ; toujours les conséquences se poursuivront contre les rois et la société, ainsi que contre Dieu et la Religion. Dans la Révolution de cette égalité et de cette liberté les crimes s'entrelacent ; c'est aujourd'hui contre le Christ et son Sacerdoce, et ce sera demain contre le Monarque et la noblesse, après-demain contre les riches, pour reprendre de nouveau contre l'Autel et contre le Trône, contre les riches et les nobles ; mais tous les conseils sortent de ce repaire, où nous avons vu les adeptes se réunir sous le nom de Jacobins. Leurs premiers conjurés législateurs, Mirabeau, Sieyès, Barnave, d'Orléans, Lafayette, Lameth, Chabroud, Grégoire, Péthion, Bailly, Rabaud, Chapellier, et tout ce qu'ils appellent les Députés de la montagne, passent habituellement de la tribune des Jacobins à la tribune du Manège. Là, se combine et se digère une première Constitution, dont l'objet est de faire du Trône ce qu'ils font de l'Autel ; de dépouiller Louis XVI, de l'affaiblir, de lui ôter l'affection de son peuple, la disposition de ses armées, la ressource de sa noblesse, et de lui enlever chaque jour quelque partie de cette autorité qui constitue le Monarque. Deux ans entiers se passent en calomnies, en insurrections, en décrets, aujourd'hui contre le Clergé, demain contre la foi. De l'ensemble de ces décrets était d'abord sortie, contre l'Église, cette Constitution qui ne laisse à la France que le nom de la religion ; de ce même ensemble sort enfin contre la Monarchie une Constitution qui ne laisse à Louis XVI que le titre de Roi. Captif dans son Palais, entouré de brigands, comme les Prêtres, il faut qu'il sanctionne comme eux, au prix de ses serments, la loi qui le dépouille. Ils ont opposé les devoirs du Sacerdoce, il oppose les devoirs du Monarque. Il réclame comme eux la liberté ; il crut l'avoir trouvée dans sa fuite à Varennes. Le traître Lafayette ne le laisse un instant dans l'illusion que pour le ramener couvert d'opprobres, et resserrer ses liens à son retour. Louis enfin la sanctionne dans les fers, cette Constitution de l'égalité et de la liberté. Il porte encore le nom de Roi ; d'autres brigands, d'autres adeptes, d'autres législateurs arrivent pour former leur seconde Assemblée nationale.

Ils ont trouvé Louis XVI captif dans son Palais ; ils ont suivi les errements de leurs prédécesseurs. Chaque jour, de nouveaux décrets toujours plus outrageants pour le Monarque ; chaque jour des émeutes contre l'Église et contre le Trône. Le temps arrive enfin de porter les derniers coups à l'un et à l'autre. La liste des Prêtres à immoler est déjà dressée par les Jacobins municipes ; les jacobins législateurs entourent le Palais de Louis XVI, de toutes les légions et de tous les foudres de leurs brigands. Il est réduit à chercher un asile dans le sein même de cette Assemblée, qui les a suscités contre lui. Ils prononcent le décret qui suspend pour lui le

titre de Roi ; et pour qu'il sache bien quel est son crime, en suspendant la Royauté dont les formes du peuple souverain ne leur permettent pas encore de prononcer l'abolition, ils proclament, à dater de ce jour, et la nouvelle ère et le nouveau serment de *l'égalité* et *de la liberté*. Ils décrètent la nouvelle Assemblée qui doit définitivement prononcer sur le sort du Monarque. Tous ces décrets se rendent en présence de Louis XVI, ignominieusement captif dans la tribune, où ils l'ont enfermé pour qu'il ne perde pas un mot des outrages et des calomnies dont leur salle retentit contre lui, ou des lois qui ont brisé son sceptre. Sur le mur de cet asile même, en lettres de sang, ils ont déjà écrit ce mot, LA MORT ; et ils l'envoient l'attendre aux Tours du Temple¹.

1. Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 1799, t. V, p. 139-143.

XI

DIVERS

Retour de Varennes écrit par Pétion, cité par MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 359-361.

Pétion¹ est nommé avec Barnave et le comte de Latour-Maubourg pour aller chercher le roi en fuite en Champagne. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, a fui avec son frère et elle est ramenée dans le même carrosse. La scène rapportée ici, écrite de la main de Pétion, est digne du vaudeville. Tel un Gros-René de la comédie, le rustre a la vanité de se croire aimé d'une fille de France. On rira moins en sachant que ce lourdaud qui aurait pu jouer son propre rôle dans la farce devint ensuite maire de Paris. Nous avons conservé ses fautes d'orthographe, et le caractère parfois approximatif de sa syntaxe.

Madame Élisabeth me fixait avec des yeux attendris, avec cet air de langueur que le malheur donne et qui inspire un assez vif intérêt. Nos yeux se rencontraient quelquefois avec une espèce d'intelligence et d'attraction, la nuit se *fermait*, la lune commençait à répandre *cette* clarté douce. Madame Élisabeth prit Madame² sur ses genoux, elle la plaça ensuite moitié sur son genou, moitié sur le mien ; sa tête fut soutenue par ma main, puis par la sienne. Madame s'endormit, j'allongeai mon bras, Madame

1. Jérôme Pétion de Villeneuve (1756-1794) ; élu de Chartres pour le Tiers État, il passe naturellement dans la Constituante ; maire de Paris en novembre 1791 ; élu de l'Eure-et-Loir à la Convention nationale, il est proscrit avec les Girondins ; l'échec de ses tentatives pour soulever les provinces face à la Montagne le conduit au suicide à Saint-Émilion.

2. Madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Élisabeth ¹ allongea le sien sur le mien. Nos bras étaient enlacés, le mien touchait sous son *esele (sic)*. Je sentais des mouvements qui se précipitaient, une chaleur qui traversait les vêtements ; les regards de Madame Élisabeth me semblaient plus touchants. J'apercevais un certain abandon dans son maintien, ses yeux étaient humides, la mélancolie se mêlait à une espèce de volupté. Je puis me tromper, on peut facilement confondre la sensibilité du malheur avec la sensibilité du plaisir ; mais je pense que si nous eussions été seuls, que si, comme par enchantement, tout le monde eût disparu, elle se serait laissée aller dans mes bras et se serait abandonnée aux mouvements de la nature.

Je fus tellement frappé de cet état que je me disais : Quoi ! serait-ce un artifice pour m'acheter à ce prix ? Madame Élisabeth serait-elle convenue de sacrifier son honneur pour me faire perdre le mien ? Oui, à la cour rien ne coûte, on est capable de tout ; la reine a pu arranger le plan. Et puis, considérant cet air de naturel, l'amour-propre aussi m'insinuant que je pouvais lui plaire, qu'elle était dans cet âge où les passions se font sentir, je me persuadais, et j'y trouvais du plaisir, que des émotions vives la tourmentaient, qu'elle désirait elle-même que nous fussions sans témoins, que je lui *fis (sic)* ces douces instances, ces caresses délicates qui vainquent la pudeur sans l'offenser et qui amènent la défaite sans que la délicatesse s'en alarme, où le trouble et la nature sont seuls complices.

Nous allions lentement ; un peuple nombreux nous accompagnait. Madame Élisabeth m'entretenait des gardes du corps qui les avaient accompagnés ; elle m'en parlait avec un intérêt tendre ; sa voix avait je ne sais quoi de flatteur. Elle entrecoupait quelquefois *ces (sic)* mots de manière à me troubler. Je lui répondais avec une égale douceur, mais cependant sans faiblesse, avec un genre d'austérité qui n'avait rien de farouche ; je me gardais bien de compromettre mon caractère ; je donnais tout ce qu'il fallait à la position dans laquelle je croyais la voir, mais sans néanmoins donner assez pour qu'elle pût penser, même soupçonner, que rien *altérât (sic)* jamais mon opinion, et je pense qu'elle le sentit à merveille, qu'elle vit que les tentations les plus séduisantes seraient inutiles, car je remarquais un certain refroidissement, une certaine sévérité qui tient souvent chez les femmes à l'amour-propre irrité.

* * *

Extrait de Léon BLOY, *La Femme pauvre*, 2^e partie, L'Épave de la lumière, chap. III.

Un jour, le 14 juillet 1880, [Clotilde] vint s'asseoir, épuisée, sur un banc du Luxembourg...

1. Élisabeth (1764-1794), fille de France ; elle partagea les malheurs de son frère, sa détention aux Tuileries puis au Temple, avant de finir guillotinée en juin 1794.

Elle venait d'entendre à Saint-Sulpice une de ces messes basses qui s'expédièrent fébrilement, ce jour-là, dans toutes les églises paroissiales, impatientes de fermer leurs portes à triple tour.

Il était environ dix heures du matin. Le jardin était à peu près désert et le ciel d'une douceur merveilleuse.

Le soleil faisait semblant de se diluer, de s'extravaser dans un bleu mitraillé d'or que noyait à l'horizon une lactescence d'opale.

Les puissances de l'air¹ paraissaient en complicité avec la canaille dont c'était le grand jubilé. Le solstice tempérait ses feux, pour que six cent mille goujats se soulassent confortablement au milieu des rues transformées en cabarets ; la rose des vents bouclait son pistil, ne laissant flotter qu'un léger souffle pour l'ondulation des oriflammes et des étendards ; les nuages et le tonnerre étaient refoulés, pourchassés au-delà des monts lointains, chez les peuples sans liberté, pour que les bombes et les pétards de l'Anniversaire des Assassins pussent être ouïs exclusivement sur le territoire de la République.

Cette fête, vraiment nationale, comme l'imbécillité et l'avilissement de la France, n'a rien qui l'égalé dans l'histoire de la sottise des hommes et ne sera certainement jamais surpassée par aucun délire.

Les boucans annuels et lamentables qui ont suivi ce premier anniversaire ne peuvent en donner l'idée. Il leur manque la bénédiction d'En Bas. Elles ne sont plus activées, actionnées par cette force *étrangère à l'homme* que Dieu, quelquefois, déchaîne, pour un peu de temps, sur une nation, et qui pourrait s'appeler l'Enthousiasme de l'Ignominie.

Qu'on se rappelle cette hystérie, cette frénésie sans camisole qui dura huit jours ; cette folie furieuse d'illuminations, de drapeaux, jusque dans les mansardes où s'accroupissait la famine ; ces pères et ces mères faisant agenouiller leurs enfants devant le buste plâtreux d'une salope en bonnet phrygien qu'on trouvait partout ; et l'odieuse tyrannie de cette racaille que ne menaçait aucune force répressive.

Dans les autres fêtes publiques, à la réception d'un empereur, par exemple, et lorsque les républicains les plus fiers s'écrasent aux roues du potentat, il est trop facile d'observer que chacun ment effrontément, et tant qu'il peut, aux autres et à lui-même.

Ici, on se trouva en présence de la plus effroyable candeur universelle. En glorifiant par des apothéoses jusqu'alors inouïes la plus malpropre des victoires, cette multitude fraîchement vaincue² se persuada, en vérité, qu'elle accomplissait quelque chose de grand, et les rares protestations furent si aphones, si indistinctes, si submergées par le déluge, qu'il n'y eut, sans doute, que le grand Archange penché sur son glaive, Protecteur, quand même, de la parricide Enfant des Rois, qui les pût entendre !

1. Réminiscence biblique ; les puissances de l'air sont les démons : « Vous qui étiez morts par suite des fautes et des péchés dans lesquels vous avez vécu jadis, selon le cours de ce monde, selon le prince de l'empire de l'air... » (Ep 2, 1-2).

2. Allusion probable à la Commune de 1871.

Clotilde regardait ces choses, comme une bête mourante regardait un halo autour de la lune. Dans l'espèce de torpeur que lui procurait l'exténuation de son corps et de son âme, elle se prit à rêver d'une allégresse religieuse qui se serait tout à coup précipitée en torrents sur la Ville immense. Ces pavois, ces fleurs, ces feuillages, ces arcs de triomphe, ces cataractes de feu qui s'allumeraient au crépuscule, tout cela, *c'était pour Marie !!!*

Sans doute, à ce moment de l'année ecclésiastique, il n'y avait aucune solennité liturgique de premier ordre. N'importe, la France entière, ce matin, s'était réveillée toute sainte et, pour la première fois, se souvenant que, jadis, elle avait été donnée authentiquement, royalement, à la Souveraine des Cieux par quelqu'un qui en avait le pouvoir ¹, il avait fallu qu'à l'instant même elle fit éclater et rugir son alléluia de deux cents ans !

Alors, éperdue, n'ayant sous la main que les simulacres de la Révolte, les simulacres de la Bêtise et les simulacres de l'Idolâtrie, elle les avait jetés aux pieds de la Vierge Conculcatrice, comme l'Antiquité chrétienne renversait aux pieds de Jésus les autels des Dieux. L'Église bénirait tout cela, quand elle pourrait et comme elle pourrait. Mais la vieille Mère a le pas pesant, et l'Amour grondait si fort dans les cœurs qu'il n'y avait pas moyen de l'attendre, car ce jour, de vingt-quatre heures seulement, ne reviendrait plus jamais, ce jour sans pareil où tout un peuple mort et puant sortait du tombeau !...

* * *

Extrait de Sébastien MERCIER, *Le Nouveau Paris*, 1798, chap. CXLVI (sur les fêtes de la Raison).

Elles ont eu des témoins qui n'en laisseront pas perdre le souvenir. On doute presque de ce qu'on a vu et de ce qu'on a entendu.

La Raison était ordinairement une divinité, une fille choisie dans la race des sans-culottes ; le tabernacle du maître-autel servait de marche-pied à son trône ; les canonniers, leurs pipes à la bouche, lui servaient d'acolytes. Les cris de mille voix confuses, le bruit des tambours, les rauques éclats des trompettes, le tonnerre de l'orgue, laissèrent croire aux spectateurs qu'ils étaient transportés parmi des bacchantes, sur les monts de la Thrace.

Ce que c'est qu'un peuple subitement licencié du joug politique et religieux ! Il n'est plus peuple ; c'est une populace effrénée, dansant devant le sanctuaire en hurlant la *Carmagnole*, et les danseurs (je n'exagère rien) presque déculottés, le col et la poitrine nus, les bas ravalés, imitaient par de rapides tournolements ces tourbillons avant-coureurs des tempêtes qui portent partout le ravage et la terreur.

1. Allusion au vœu de consécration de la France à la Sainte Vierge par Louis XIII, le 15 août 1638.

La femme du libraire Momoro, vil orateur des Cordeliers, la chanteuse Maillard, l'actrice Candeille, voilà les déesses de la Raison portées en triomphe, presque adorées et qui se laissaient faire.

On avait masqué le devant des chapelles collatérales de la nef avec de grandes tapisseries, et non sans projet. Du sein de ces réduits obscurs partaient des ris aigus qui attiraient des aventuriers ; en soulevant un coin de tapisserie, ils laissaient entrevoir aux passants des scènes pour le moins aussi pittoresques que celles de la tentation de saint Antoine.

La même fête dans l'église de Saint-Eustache offrit le spectacle d'un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. On distinguait dans le lointain des bosquets mystérieux ; il y avait effectivement de petits sentiers pratiqués dans les escarpements figurés de grandes masses de rochers. Les précipices de sapin n'étaient point inaccessibles ; des troupeaux de filles qui suivaient effrontément à la file couraient après les hommes, et l'on entendait le continuel craquement des planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur l'on avait dressé des tables surchargées de bouteilles, de saucissons, d'andouilles, de pâtés et d'autres viandes. Sur les autels des chapelles latérales, on sacrifiait tout à la fois à la luxure, à la gourmandise, et l'on vit sur les pierres consacrées les traces hideuses de l'intempérance.

Les convives affluaient par toutes les portes ; quiconque se présentait prenait part au festin ; des enfants de sept à huit ans, tant filles que garçons, mettaient la main au plat en signe de liberté, ils buvaient à même les bouteilles, et leur prompte ivresse excitait le rire des êtres vils qui la partageaient. Oh ! combien est déplorable l'aveugle impétuosité du peuple qui obéit si stupidement à la bride des conducteurs de factions !

À Saint-Gervais, la cérémonie se fit sans banquet ; les femmes du marché Saint-Jean y entraient avec leurs éventaires ; toute l'église sentait le hareng. Des marchands de tisane tintaient leurs gobelets pour apaiser la soif du mets salé. Il y avait bal dans la chapelle de la Vierge ; quelques lumignons qui répandaient plus de fumée que de lumière servaient de lustres. En effet, pour ne point laisser un seul instant à la pudeur, on ajouta la nuit à la dépravation, afin qu'au milieu de la confusion de ces assemblées, les abominables désirs allumés pendant le jour s'assouissent librement durant les ténèbres. De l'église Saint-Gervais on descendait à la place de Grève, où une multitude de spectateurs se chauffait à la flamme des balustrades de chapelle et des stalles de prêtres et chanoines.

Tout Paris a contemplé sans souffler le mot ces processions de la ligue jacobite. Ivres de vin et de sang, revenant du spectacle des échafauds, les prêtres et prêtresses de la Raison suivaient d'un pas chancelant le char de leur divinité impure. Un autre char venait après : c'était un orchestre ambulante d'aveugles-musiciens, image trop fidèle de la raison du temps d'alors.

On vit encore un char portant un rocher tremblant au haut duquel un acteur de l'Opéra, transfiguré en Hercule, semblait avec sa massue de carton vouloir assommer tout ce qui n'était pas jacobin.

L'air retentissait des rugissements de ces tigres ; les mots de *guillotine*, de *rasoir national*, de *mettre la tête à la petite fenêtre*, de *raccourcissement patriotique*, termes mignons des montagnards, frappaient tour à tour toutes les oreilles, et les spectateurs pâles, glacés d'effroi à l'aspect de ces bonnets rouges, de ces inscriptions menaçantes portées audacieusement par les barbares stipendiés des tyrans, ne retrouvaient plus de langue ni de voix lorsque des espions apostés les forçaient à se prosterner devant l'image de la liberté ¹.

Ces mascarades, déjà si incroyables, furent suivies de celles de l'afreux Marat. Dans toutes les places publiques on lui érigea des temples, des mausolées et des arcs de triomphe. Au Carrousel, on bâtit à sa gloire une espèce de pyramide dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son cornet et sa lampe de cuisine. On y posa une sentinelle qui une nuit mourut de froid ou d'horreur. Le nombre de ses bustes égala le nombre des têtes qu'il voulait couper ².

Les fossoyeurs du cimetière des Innocents portèrent triomphalement ce buste adoré ; ils avaient des sabots aux pieds, des culottes criblées de trous mais dont les goussets bien cousus regorgeaient d'assignats ; ils lançaient des regards de basilic sur les passants qui ne s'humiliaient pas devant l'idole.

Qui l'eût pensé, cependant, qu'après la journée du 9 thermidor ce nouveau Moloch recevrait les honneurs du Panthéon ? Mais ce jour-là même fut plutôt celui de son jugement dernier que de son triomphe. On eût dit que l'on craignait de respirer l'air par où passait sa charogne.

* * *

Extrait d'Augustin BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 1799, t. V, p. 169-172 (la Révolution dévore ses propres enfants).

C'est ainsi qu'il était donné à la secte sous le nom de fraternité, et par la frénésie de son égalité, par la nature même de ses principes, par la soif du sang qu'elle inspirait dans ses atroces jeux, de dénaturer les cœurs, de se former des clubs de trois cents *vieux de la Montagne*, et de changer ses grands acteurs en bourreaux cannibales. Ainsi s'explique par les mystères mêmes de la secte, jusqu'à la joie féroce des Marat, des Saint-Just, des Lebon, des Carrier, des Collot d'Herbois et la sérénité plus féroce encore des sophistes de la Révolution, au milieu de ses massacres, de ses fleuves de sang.

Mais le Dieu qui semble vouloir laver la France de ses iniquités, dans ces fleuves de sang, vient donner au monde un autre spectacle de ses vengeances.

1. Il y a un *office des décades, ou discours, hymnes et prières en usage dans les temples de la Raison*, par Chénier, Dusaussouir, Dulaurens, etc. (note de Mercier).

2. Marat proclamait qu'il fallait couper en France « 260 000 têtes ».

Le Christ n'a plus d'Autel en France, les Rois n'ont plus de Trône ; ceux qui ont renversé et le Trône et l'Autel, conspirent les uns contre les autres. Les intrus, les déistes et les athées ont égorgé les Catholiques ; les intrus, les athées et les déistes s'égorgent les uns les autres. Les Constitutionnels ont chassé les Royalistes, les Républicains chassent les Constitutionnels ; les démocrates de la République une et indivisible tuent les démocrates de la République *fédérée* ; la section de la Montagne guillotine la faction de la Gironde, la section de la Montagne se divise en section d'Hébert et de Marat, en section de Danton et de Chabot, en section de Cloutz et de Chaumette, en section de Robespierre qui les dévore tous, et qui sera à son tour dévoré par la section de Tallien et de Fréron. Brissot et Gensonné, Guadet, Fauchet, Rabaud, Barbaroux et trente autres ¹ sont jugés par Fouquier-Tinville comme ils ont jugé Louis XVI ; Fouquier-Tinville est lui-même jugé comme il jugea Brissot. Péthion et Buzot errant dans les forêts, périssent consumés par la faim, dévorés par les bêtes ; Perrin meurt dans les fers, Condorcet s'empoisonne dans sa prison, Valage et Labat se poignent, Marat est tué par Charlotte Corday ; Robespierre n'est plus ; Sieyès leur reste encore, parce qu'il faut encore à la France ses Fléaux. L'enfer pour affermir le règne de son impiété, le Ciel pour l'en punir, lui donnent sous le nom de Directeurs ses cinq tyrans ou ses *Pentarques* ² et son double Sénat. Rewbel, Carnot, Barras, Letourneur, la Reveillère-Lépeaux lui volent ses armées, chassent les Députés de son égalité et de sa liberté, foudroient les sections, la pressent dans leurs serres et font peser sur elle un joug de fer. Tout tremble devant eux ; ils s'effraient, se jalouent, s'exilent les uns les autres ; mais de nouveaux tyrans arrivent, et s'unissent ; les déportations, la stupeur, l'effroi et ses Pentarques, en ce moment voilà les Dieux qui règnent sur la France. Le silence de la Terreur dans son empire, ou sa vaste prison, vingt millions d'esclaves tous muets sous la verge, au seul nom de la Guyane, de Merlin ou de Rewbel, voilà ce peuple tant de fois proclamé égal et libre et souverain.

* * *

Extrait de Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, livre XXI, chap. 1 « Les cimetières de la Terreur ».

On est en juillet 1794. Les cimetières de Paris sont incapables d'absorber les cadavres que la guillotine vomit chaque jour plus nombreux. Les odeurs deviennent insupportables, et l'on commence à craindre les épidémies. Michelet trouve suspectes les récriminations des voisins. Sans doute croit-il débusquer quelque complot royaliste derrière leur sensibilité un peu trop délicate, si

1. Il s'agit des conventionnels girondins.

2. Pentarche, pentarque, mot dérivé du grec, signifiant gouvernement de cinq, ou les cinq directeurs.

peu accordée à la grave rudesse des mœurs révolutionnaires. Il faut reconnaître qu'on doit se lasser de voir les cadavres remonter à la surface et de patauger dans les ruisseaux de chair putréfiée qui coulent des cimetières. Il faut pourtant résoudre le problème à l'honneur de la République : quelle solution finalement adopter pour traiter de la manière la plus industrielle (ou industrielle) tous ces encombrants cadavres ? Michelet semble fasciné par un projet contemporain, « destiné à faire disparaître les cadavres et à entourer cette disparition d'une majesté toute moderne ». On lira avec intérêt l'évocation futuriste de ce gigantesque fourneau voué à la transmutation de « nations entières » de « l'état maladif [...] qu'on appelle la vie » à celui « paisible du repos ».

La chaleur était très forte, et sans doute aggravait les choses. Cependant il faut remarquer que les plaintes avaient toujours été les mêmes, en tout quartier, en toute saison. C'était un trait général de l'imagination populaire. Les cimetières des suppliciés l'émouvaient, l'inquiétaient, lui faisaient toujours redouter des épidémies, même à l'époque où leur nombre très limité ajoutait un chiffre véritablement imperceptible au chiffre énorme des inhumations ordinaires de Paris.

Les plaintes avaient commencé dès le 7 février (19 pluviôse), en plein hiver, au quartier de la Madeleine, quartier bien moins peuplé alors, et parfaitement aéré. Mais le Roi, mais les Girondins, étaient là ; l'imagination en était préoccupée. Les voisins se croyaient malades. La Commune (14 pluviôse et 14 ventôse), sur ces plaintes réitérées, décida que le cimetière serait fermé, qu'on enterrerait à Monceau. Du 5 mars au 25 mars, les sections y enterrèrent. Mais les guillotinés étaient mis encore à la Madeleine. Hébert et Cloutz furent les derniers qu'on y enterra, le 24.

Le 25, comme on a vu, l'accusateur public avertit l'exécuteur que désormais les corps iraient à Monceau.

Danton, Desmoulins, Lucile, Chaumette, ont inauguré ce cimetière.

L'autorité n'ignorait pas l'amour et le fanatisme qui s'attachaient à ces noms. Elle fit pendant quelque temps un mystère des inhumations de Monceau. Les suppliciés étaient d'abord déposés à la Madeleine, et c'était quelques jours après qu'on les portait à Monceau, sans doute pendant la nuit. Les voisins n'en savaient rien ; ils croyaient qu'on les enterrait au haut de la rue Pigalle (alors le cimetière Roch) ; ils s'en plaignaient même, et soutenaient que ces corps des suppliciés produiraient une épidémie.

Lorsqu'on sut positivement leur inhumation à Monceau, ce furent d'autres plaintes. La naissante commune des Batignolles, si aérée, si clairsemée, au vent du nord, dans la plaine de Clichy, ne pouvait plus, disait-elle, supporter l'odeur des cadavres. En réalité, ce petit angle, détaché du parc de Monceau (49 toises en tout sur 29) se comblait et regorgeait. Quatre immenses sections de Paris venaient y enterrer leurs morts (sept mille en moins de trois ans). Les guillotinés comptaient pour bien peu

dans ces nombres énormes. Ils y vinrent pendant dix semaines (du 25 mars au 10 juin), et du jour qu'ils n'y vinrent plus, les plaintes cessèrent ; les voisins ne s'aperçurent plus de la présence des morts.

Le lendemain de la terrible loi de prairial, qui devait tellement accélérer la machine révolutionnaire, on décida que les exécutions n'auraient plus lieu à la place de la Révolution, qu'elles se feraient à la place Saint-Antoine (ou de la Bastille). Dès longtemps, la rue Saint-Honoré se plaignait du passage des fatales charrettes ; ce quartier, le plus brillant alors, le plus commerçant de Paris, était inondé à ces heures d'un flot d'aboyeurs mercenaires et des furies de guillotine, affreux acteurs, toujours les mêmes, qui mettaient en fuite la population ; même après, la rue en restait attristée et funeste.

Cette décision du 23 fut réformée le 24. La place de la Bastille est un lieu de grand passage où arrivent nos routes de l'Est. C'est un centre de commerce pour les deux grands arts du faubourg, le fer et le bois, pour l'ébénisterie surtout et la fabrication des meubles, qui emploie des milliers de personnes. Cette place où fut la Bastille, où sur ses ruines on mit pour la fête du 10 Août *la Nature aux cent mamelles*¹, où s'accomplit la scène la plus belle et la plus touchante de 93, *la communion de l'eau sainte* entre nos départements, c'était le lieu sacro-saint de la Révolution, bien plus que la place qui sépare les Tuileries des Champs-Élysées. La souiller du sang des aristocrates, c'était un sacrilège qui devait blesser fort la délicatesse patriotique du faubourg.

On recula devant son opinion, et l'on décida qu'à partir du lendemain (25 prairial, 13 juin), les exécutions se feraient à l'autre bout du faubourg, à la barrière du Trône.

La file lugubre des charrettes dès lors suivait tout entière la longue, l'interminable rue. Les drames variés qu'elles offraient aux yeux s'accomplissaient sous les yeux des rudes travailleurs, des pauvres, des populations souffrantes, partant, les plus irritées. Là, la fibre était plus dure. Cependant, les accidents tragiques de famille et de parentés, la grande jeunesse des uns, ou la vieillesse des autres, toutes ces choses de nature, étaient peut-être plus senties dans le peuple des ouvriers que dans le monde du plaisir, plus facile aux larmes, mais, au fond, plus égoïste, plus prompt à détourner les yeux, à se renfoncer bien vite dans les jouissances et l'oubli. Au faubourg, au contraire, loin des distractions du plaisir, on restait sur ces impressions. Les femmes les sentaient fortement, les exprimaient franchement, souvent, au foyer du soir, les retrouvaient, les ressassaient. Sous des paroles dures, furieuses, les cœurs peu à peu s'ébranlaient. De là, leur immobilité au 9 Thermidor. Ils ne firent rien pour soutenir le régime qui, quarante jours durant, les avait soulés, dégoûtés de ce rebutant spectacle.

1. Sorte de copie d'une Isis égyptienne, elle se pressait les seins à pleines poignées pour en faire jaillir de l'eau et du vin – la couleur rouge du liquide qui coulait de cette divinité ne l'assimilait que trop bien à la guillotine, l'idole formidable à laquelle les grands prêtres du culte révolutionnaire venaient apporter leur tribut journalier de chair humaine.

La jalousie peut-être aussi y fit quelque chose. On avait soulagé de tout cela les beaux quartiers de Paris, et on l'infligeait au pauvre faubourg. Belle récompense de son patriotisme. Il devenait l'abattoir, le cimetière de la Révolution. Les condamnés, menés vivants le long du faubourg, morts le traversaient de nouveau pour aller se faire enterrer au centre même du quartier, au milieu de la section de Montreuil, au cimetière Sainte-Marguerite, cimetière comble et regorgeant. Dès germinal, les élèves du salpêtre qui travaillaient dans l'église ne supportaient pas, disaient-ils, la puanteur des fosses voisines. Le 26 prairial, les administrateurs de Police écrivirent que le faubourg craignait une épidémie, si l'on ajoutait les guillotins à ce foyer d'infection. Cent et quelques suppliciés qu'on y enterra, jusqu'au 4 messidor, portèrent au comble l'inquiétude et l'irritation de la section. Les habitants déclarèrent qu'ils n'en supporteraient plus l'odeur.

Il y avait un remède. C'était de jeter force chaux, de hâter la destruction. À quoi se trouva un obstacle. Les suppliciés étaient mis pêle-mêle à Sainte-Marguerite avec les morts du faubourg ; on n'aurait brûlé les uns qu'en brûlant les autres. Et c'est à quoi s'opposait la sensibilité du peuple. Les Sans-Culottes voulaient que leurs morts pourrissent là à loisir et tranquillement.

Il y avait bien un autre cimetière dans le faubourg, non dans la section de Montreuil, mais dans celle des Quinze-Vingts. C'était celui de l'abbaye Saint-Antoine (aujourd'hui hospice des enfants). La section des Quinze-Vingts, désirant fort peu qu'on mît ce dépôt chez elle, montra que ce cimetière était de peu de ressources ; à dix pieds dessous on rencontrait l'eau. Il était à craindre qu'on ne gâtât les puits du voisinage. On n'avait jamais enterré là que les dames de l'abbaye, assez peu nombreuses. L'église était devenue un grenier à grains ; ces exhalaisons méphitiques ne les altéreraient-elles point ? On ne manqua pas de faire valoir encore cette considération.

La Commune, au reste, avait choisi un autre local, à la dernière extrémité du faubourg, à Picpus, près du mur d'enceinte de la barrière, où se faisaient les exécutions. C'était le jardin d'un couvent de chanoinesses. Ce bien national avait été loué à un spéculateur, qui en faisait une affaire, excellente alors, fort commune, que faisaient beaucoup de gens. C'était une maison de santé, qui, pour des prisonniers riches ou favorisés, servait de maison d'arrêt ; je dis, prisonniers des deux sexes, messieurs d'autrefois, grandes dames. La liberté était extrême dans ces galantes prisons ; on s'y amusait beaucoup ; l'incertitude du sort rendait les cœurs tendres. La mort était une puissante et rapide entremetteuse.

Cette maison, jusque-là fort tranquille en ce désert, se trouva fort dérangée, très cruellement surprise, quand tout à coup la Commune, pour cause d'utilité publique, prit la moitié du jardin, l'entoura de planches, se mit à creuser des fosses. Ces pauvres suspects eurent, sous leurs yeux, un terrible *Memento mori*, quand chaque fois arrivait le tombereau comble. Les scènes les plus funèbres s'y passaient la nuit. On y dépouillait les corps, en plein air et sous le ciel, pour envoyer les habits à la rivière, de là

aux hospices. Les employés qui verbalisaient demandent à la Commune qu'elle leur bâtit au moins une petite échoppe en planches ; car le vent éteint la lumière ; ils restent en pleines ténèbres avec leurs guillotins, au préjudice réel de la chose publique ; les dépouilles, dans ce cas, peuvent disparaître dans l'ombre.

Du 4 au 21 messidor (25 juin-12 juillet), une première fosse fut pleine. La Commune en fit creuser une seconde, une troisième. Le mécontentement du faubourg était extrême, et non sans cause. Le sang inondant la place, on n'avait su d'autre remède que de creuser un trou, grand d'une toise en tous sens, où il tombait. Le terrain, dur et argileux, n'absorbait rien : tout se décomposait là. Affreuses s'étendaient au loin les émanations. On couvrait ce trou de planches ; mais cela n'empêchait pas que tout ce qui se trouvait sous le vent, de quelque côté qu'il soufflât, ne sentît, à en vomir, cette odeur de pourriture.

« Que serait-ce, dit Poyet, l'architecte de la Ville, chargé d'examiner la chose, si ce foyer d'infection, s'étendant, se confondait avec celui qui se forme aux fosses mêmes qui en sont peu éloignées ? » Il proposait que le sang fût reçu dans une brouette doublée de plomb, et qui, chaque jour, après l'exécution, serait emportée.

La situation du faubourg n'était pas rassurante, en réalité. Il était entre trois cimetières, tous trois alarmants. Sainte-Marguerite regorgeant, il avait fallu enterrer à Saint-Antoine, et là chaque lit de corps n'avait pas quatre pouces de terre. Pour Picpus, où allaient les guillotins, on n'en soutenait pas la vue. L'argile repoussait tout, refusait de rien cacher. Tout restait à la surface. La putréfaction liquide surnageait et bouillonnait, sous le soleil de juillet. La voirie, qui fit son rapport, n'osait répondre que la chaux absorbât cette odeur terrible. On couvrit les fosses de planches, et les corps étaient jetés par des trappes. On y jeta la chaux en masse, mais on versa maladroitement tant d'eau à la fois, que l'état des choses empira encore.

Le 29 messidor, on songeait, qui le croirait ? à quitter Picpus, à conduire les guillotins à Saint-Antoine, jugé comble le 27.

L'architecte trouva un terrain hors des barrières, sur la route de Saint-Mandé. C'était une vieille carrière de sable abandonnée qu'on appelait Mont-au-Poivre. Seulement, il fallait le temps de l'approprier à la chose. Il fallait au moins le fermer de planches, et creuser les fosses. En notant ces dispositions, il fait cette curieuse remarque : « Qu'elles permettront de conserver une belle vigne et des arbres dont il serait intéressant de récolter les fruits. »

Pour tout préparer, il fallait quelques jours ; mais, quelque promptitude qu'on y mît, la guillotine allait si vite que Picpus, comble et surchargé, fermentant de plus en plus, risquait de faire fuir tout le monde, de chasser ses fossoyeurs. La Commune, avertie le 8 thermidor, pensa qu'on pourrait bien attendre encore un jour ou deux, prescrivant seulement « de brûler sur les fosses du thym, de la sauge et du genièvre pendant les inhumations ».

Un architecte, sans nul doute inspiré de ces souvenirs, imagina un monument pour la combustion des morts, qui aurait tout simplifié. Son

plan était vraiment propre à saisir l'imagination. Représentez-vous un vaste portique circulaire, à jour. D'un pilastre à l'autre, autant d'arcades, et sous chacune est une urne qui contient les cendres. Au centre, une grande pyramide, qui fume au sommet et aux quatre coins. Immense appareil chimique, qui, sans dégoût, sans horreur, abrégeant le procédé de la Nature, eût pris une nation entière, au besoin, et de l'état maladif, orageux, souillé, qu'on appelle la vie, l'eût transmise, par la flamme pure, à l'état paisible du repos définitif.

Il eut cette idée après la Terreur, et la proposa en l'an VII, par un pressentiment, sans doute, de l'accroissement immense qu'allait recevoir l'empire de la Mort. Qu'était-ce que les douze cents guillotins de ces deux mois (de prairial en thermidor), en présence des destructions prodigieuses par lesquelles commence le dix-neuvième siècle ?

Table des matières

Première partie

Les faits

Chapitre premier. – P. CHAUNU. La sécularisation des biens d'Église : signification politique et conséquences économiques	9
Chapitre II. – J.-P. et I. BRANCOURT. Le 14 juillet 1789 : spontanéité avec préméditation.....	21
Chapitre III. – Gh. DE DIESBACH. Le massacre du 10 août ..	53
Chapitre IV. – Gr. WOIMBÉE. La Révolution intermittente. Fragments intempestifs d'historiographie postrévolutionnaire	65
Chapitre V. – J.-Chr. PETITFILS. Louis XVI et la révolution de la souveraineté. 1787-1789	89
Chapitre VI. – H. BEAUSOLEIL. La mort de Louis XVI.....	105
Chapitre VII. – J.-Ch. GAFFIOT. Je m'appelais Marie-Antoinette Lorraine d'Autriche	137
Chapitre VIII. – J. CHARLES-ROUX. Passion et calvaire d'un enfant roi de France	163
Chapitre IX. – Fr. ROUVILLOIS. Saint-Just fasciste ?	183
Chapitre X. – J. DE VIGUERIE. La persécution antireligieuse	213
Chapitre XI. – R. SECHER. La guerre de Vendée : guerre civile, génocide, mémoricide.....	227
Chapitre XII. – A. GADY. Le vandalisme révolutionnaire....	249
Chapitre XIII. – J. DUMAINE. Bibliothèques et Révolution française	261
Chapitre XIV. – T. JOSSERAN. Et la Royale fut détruite !	283

Chapitre xv. – X. MARTIN. La question du droit révolutionnaire	301
Chapitre xvi. – Chr. BOUTIN. Le découpage révolutionnaire du territoire, entre utopie et technocratie.	323
Chapitre xvii. – E. LE ROY LADURIE. Révolution, météorologie, subsistances. 1787-1789	335
Chapitre xviii. – Br. CENTORAME. L'iconographie contre-révolutionnaire.....	349
Chapitre xix. – J. TULARD. Bonaparte et la Révolution française	365
Chapitre xx. – M. CRAPEZ. L'héritage de la Terreur au XIX ^e siècle.....	375
Chapitre xxi. – D. PAOLI. Les retombées de la Révolution française : un réquisitoire.....	383
Chapitre xxii. – St. COURTOIS. De la Révolution française à la révolution d'Octobre	395
Chapitre xxiii. – M. BAR ZVI. Les juifs et la Révolution française	403
Chapitre xxiv. – J.-M. POTIN. « Liberté, Égalité, Fraternité » ou l'impossibilité d'être fils	415
Chapitre xxv. – J. SÉVILLIA. Fêtera-t-on le tricentenaire de la Révolution ?	431

Deuxième partie

Le génie

Chapitre premier. – J. DES CARS. Malesherbes avocat de la tolérance et inventeur des droits de l'homme	445
Chapitre II. – A. ODIER. Rivarol, « le Tacite de la Révolution »	451
Chapitre III. – P. GLAUDES. Joseph de Maistre	471
Chapitre IV. – J. ALIBERT. Vraie et fausses Lumières Louis de Bonald, un penseur des bases. 1754-1840	483
Chapitre v. – S. VAJDA. Chateaubriand : l'Enchanteur contre les pamphlétaires, une esthétique du chagrin.....	505
Chapitre VI. – J. DE GUILLEBON. Balzac, critique organique de la Révolution française.....	521

Chapitre VII. – Fr. MORGAN. Donoso Cortés, observateur de la révolution en Europe	529
Chapitre VIII. – J. RUIZ DE CHASTENET. Le sens métaphysique de la Révolution dans l'œuvre du philosophe Antoine Blanc de Saint-Bonnet. 1815-1880.....	547
Chapitre IX. – P.-E. PROUVOST D'AGOSTINO. L'autre Baudelaire.....	573
Chapitre X. – P. AURAIX-JONCHIÈRE. Barbey d'Aurevilly et la révolution éternelle	603
Chapitre XI. – J.-Fr. GALINIER-PALLEROLA. Léon Bloy ou les paradoxes d'un imprécateur	615
Chapitre XII. – P.-A. d'ORCAN. Nietzsche contre l'instinct démocratique	631
Chapitre XIII. – A. NÉRY. Villiers de L'Isle-Adam : un regard chevaleresque sur les révolutions contemporaines	657
Chapitre XIV. – R. SILLY. Hippolyte Taine ou la Révolution française considérée dans son unité. Sur <i>Les Origines de la France contemporaine</i> . 1876-1894.....	665
Chapitre XV. – Ph. LAUVAUX. Augustin Cochin et la « nouvelle histoire » de la Révolution.....	679
Chapitre XVI. – D. DECHERF. Jacques Bainville : la Révolution française n'a pas eu lieu	691
Chapitre XVII. – St. GIOCANTI. Charles Maurras	699
Chapitre XVIII. – R. SOULIÉ. Charles Péguy : Révolution, république, démocratie.....	707
Chapitre XIX. – B. FIXES. La Révolution « à reprendre » ou le rêve déçu de Georges Bernanos.....	713
Chapitre XX. – F. HADJADJ. La Terreur par la pitié : Hannah Arendt et la Révolution.....	733

Troisième partie
Anthologie

Chapitre premier. – Mise en place de la Terreur : les journées des 5 et 6 octobre 1789	749
Chapitre II. – Septembre 1792.....	757

Chapitre III. – Le procès de Louis XVI	767
Chapitre IV. – Les guerres de Vendée, Lyon, Toulon	779
Chapitre V. – Théories politiques	797
Chapitre VI. – Psychologie révolutionnaire.....	813
Chapitre VII. – Guerre et Révolution.....	819
Chapitre VIII. – Persécutions religieuses	831
Chapitre IX. – Les arts et l'éducation	843
Chapitre X. – Les élections sous la Révolution.....	857
Chapitre XI. – Divers.....	867

Composition : AGD - Dreux

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en février 2008
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.s.

61250 Lonrai

N° d'éditeur : 13903

N° d'impression : 080471

Dépôt légal : février 2008



Sous la direction de Renaud Escande

Légitimes et glorieux, festifs et fraternels, fruits d'une « raison » attendue par les siècles : c'est ainsi que sont habituellement présentés les événements de ce qui fut aussi l'une des périodes les plus sanglantes de l'histoire, inaugurant tragiquement une succession de révolutions et de conflits qui marquèrent l'Europe jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Il est toujours dans l'intérêt d'une nation de faire briller quelques mythes fondateurs et dans l'intérêt de ceux qui ont pris le pouvoir de masquer la violence et l'arbitraire sur lesquels ils ont assis leur domination. Mais l'histoire ne s'écrit pas comme la mythologie, et son exigence de vérité ne devrait pas s'encombrer de visées utilitaristes.

Cet ouvrage n'entend pas « noircir » des faits qui témoignent par eux-mêmes. Cette violence inouïe – qui pourtant se réclamait des Lumières – produisit une onde de choc telle qu'elle devait s'étendre sur plusieurs générations. Elle entraîna avec elle, sur le phénomène révolutionnaire, toute une série d'œuvres et de réflexions critiques dont on dénie trop vite, souvent, la légitimité.

Avec les contributions de Jacques ALIBERT, Pascale AURAIX-JONCHIERE, Michaël BAR-ZVI, Henri BEAUSOLEIL, Christophe BOUTIN, Jean-Pierre et Isabelle BRANCOURT, Jean DES CARS, Bruno CENTORAME, Pierre CHAUNU, Jean CHARLES-ROUX, Stéphane COURTOIS, Marc CRAPEZ, Dominique DECHERF, Ghislain DE DIESBACH, Jean DUMAINE, Bernard FIXES, Alexandre GADY, Jacques CHARLES-GAFFIOT, Jean-François GALINIER-PALLEROLA, Pierre GLAUDES, Stéphane GIOCANTI, Jacques DE GUILLEBON, Fabrice HADJADJ, Tancrède JOSSERAN, Philippe LAUVAUX, Emmanuel LE ROY LADURIE, Xavier MARTIN, Frédéric MORGAN, Alain NÉRY, Arnaud ODIER, Paul-Augustin D'ORCAN, Dominique PAOLI, Jean-Christian PETITFILS, Jean-Michel POTIN, Pierre-Emmanuel PROUVOST D'AGOSTINO, Frédéric ROUVILLOIS, Jonathan RUIZ DE CHASTENET, Reynald SECHER, Jean SÉVILLIA, Renaud SILLY, Rémi SOULIÉ, Sarah VAJDA, Jean TULARD, Jean DE VIGUERIE, Grégory WOIMBÉE, ainsi que de nombreux textes et documents inédits.